This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

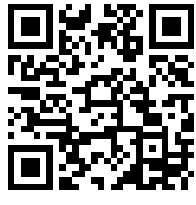

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE LIBRARY
OF THE

PERIODICAL ROOM
CLASS 905
BOOK R32

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET LOUIS EISENMANN

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

CINQUANTE-CINQUIÈME ANNÉE

TOME CENT SOIXANTE-TROISIÈME

Janvier-Avril 1930

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1930

Digitized by Google

Digitized by Google

L'EMPEREUR TIBÈRE

ET

LE CULTE IMPÉRIAL

Il n'y a guère dans l'histoire du monde ancien de figures sur lesquelles les opinions soient aussi divisées que sur Tibère. La peinture brillante qu'en a donnée Tacite s'impose par sa finesse et par sa pénétration. Mais, en même temps, nous ne pouvons nous dérober à l'impression que Tacite, bien souvent, ne nous dit pas toute la vérité sur l'homme et sur l'empereur. Nous voudrions bien avoir plus de témoignages, contemporains, directs, qui nous permettraient de contrôler les faits mentionnés par Tacite, et surtout ses jugements. Et le même désir nous vient, lorsque nous remontons à nos autres sources littéraires, dont aucune n'est impartiale. Malheureusement, les documents de l'époque de Tibère sont rares et insignifiants[1]. Les moindres trouvailles qui la concernent n'en ont que plus de prix à nos yeux. Nous avons vu dernièrement sortir d'Égypte deux édits de Germanicus, dont le texte a éclairé d'une façon surprenante les chapitres de Tacite qui parlent du séjour de Germanicus en Égypte et de l'impression que ce séjour a produite sur Tibère. On a beaucoup écrit sur ces documents, et la controverse qui a été ouverte récemment par Cichorius et Wilcken sur l'activité de Germanicus en Égypte n'est pas encore close[2] qu'un groupe de documents, cette fois épigraphiques, vient illustrer un autre aspect de l'activité et de la politique de Tibère, et nous renseigne de première main sur l'attitude de Tibère à l'égard d'une des institutions les plus importantes du « principat » d'Auguste — le

1. Le plus récent historique du principat de Tibère est celui de H. Dessau dans le deuxième volume de sa *Geschichte der Römischen Kaiserzeit*. Pour Dessau, Tacite est une autorité non seulement pour la matérialité des faits, mais pour le jugement à porter sur eux. Il ne donne pas de bibliographie, et l'on devra attendre jusqu'à la nouvelle édition de Schiller (par Hohl) pour en avoir une qui soit complète.

2. Voir K. Cichorius, dans *Römische Studien*, 1922, p. 375 et suiv., et U. Wilcken, dans *Hermes*, 63, 1928, p. 48 et suiv.

Digitized by Google

culte impérial. Et cela est de grande conséquence. Pour Auguste, l'organisation de son culte n'avait pas présenté de grandes difficultés. Il n'avait eu qu'à régler un mouvement spontané qui tendait vers la déification du « sauveur » et du « pacificateur » du monde. Ce mouvement était profond et, dans la majorité des cas, sincère. Il prenait les formes les plus diverses et la variété même de ses manifestations facilitait la tâche du prince. Il ne s'agissait pour Auguste que de choisir entre ces manifestations, d'indiquer sa prédilection pour les unes et son aversion pour les autres. Mais il est évident qu'il ne pouvait et ne voulait pas arrêter net un mouvement qui venait des masses de la population de l'Empire et qui sanctionnait son pouvoir usurpé. Ses efforts dans cet ordre d'idées, les résultats qu'il a obtenus ont été maintes fois mis en relief dans plusieurs études approfondies sans pourtant que le dernier mot sur ce sujet ait été dit[1].

Pour Tibère, la question était toute différente. En ce qui concerne son prédécesseur, il n'y avait ni doute ni embarras : Auguste, surtout après sa mort, était un dieu comme son père adoptif César. L'organisation du culte du dieu Auguste n'était pas chose difficile ; il y avait un précédent : le dieu César. Mais elle n'éliminait ni ne résolvait le nouveau problème qui se posait. César et Auguste étaient dieux. Soit ! Et leurs successeurs? Avant tout, le successeur immédiat d'Auguste, le prosaïque Tibère, qui n'était ni « sauveur » ni « pacificateur », dont le front n'était ceint d'aucun nimbe divin, qui était bien mortel et bien humain et qui, non sans orgueil de noble Romain, se sentait tel. A côté de lui se trouvait sa mère Livie, la femme du dieu Auguste, et, près de lui et de Livie, se profilaient les figures des deux successeurs au trône, désignés comme tels par Auguste : Germanicus et Drusus, l'un le fils adoptif et l'autre le fils légitime de Tibère. Ainsi, dès son avènement, Tibère était forcé d'envisager immédiatement dans son ensemble le problème du culte impérial. Aussitôt que Tibère s'installa sur le Palatin, l'Empire s'empressa d'offrir des honneurs divins à la veuve du grand empereur, Livie, à son successeur et fils adoptif Tibère et à ses petits-fils Germanicus et Drusus. Quel accueil réserver à ces offres? De la réponse qui leur serait rendue dépendaient tout l'avenir et la

1. Il est inutile de donner une bibliographie de la question sur l'attitude d'Auguste envers le culte impérial. On consultera à ce sujet mon article « Augustus » dans *Röm. Mitth.*, 38-39, 1923-1924, p. 281 et suiv., et mon livre *Mystic Italy*, 1928 ; cf. la bibliographie dans l'édition allemande de mon *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, chap. II, note 3 ; sur la tendance d'Auguste à se faire dieu pendant sa vie, E. Bickermann, *Die römische Kaiserapotheose*, dans *Arch. für Papyrusforsch.*, 10 (1929), p. 20 et suiv. (du tirage à part).

Digitized by Google

forme même de gouvernement créée par Auguste. En outre, la situation était compliquée par les ambitions et les aspirations des membres de la famille d'Auguste : la hautaine et superbe Livie, qui croyait détenir les pensées de son mari divin ; l'ambitieux et brillant Germanicus, rival de l'insignifiant Drusus, fils de Tibère. Comment y fut-il pourvu? C'est ce que le groupe de documents épigraphiques dont je viens de parler va nous aider à comprendre. Aux textes connus de Tacite, de Suétone et de Dion Cassius, ces textes ajoutent des données nouvelles qui sont des traits de lumière. Quoiqu'ils aient été tout récemment commentés par des savants éminents : M. Kougéas, d'Athènes, M. Seyrig, actuellement directeur du Service archéologique de Syrie, M. Kornemann, de Breslau, M. Wenger, de Munich, et M. De Sanctis, de Rome, je ne regarde pas comme inutile d'y revenir et d'exprimer mon interprétation personnelle, non seulement de certains de leurs détails particulièrement délicats, mais de leur signification essentielle et de leur véritable portée [1].

I

Récemment trouvées à Gythion, en Laconie, ces inscriptions furent gravées sur deux stèles dont nous n'avons que deux fragments, un de chacune. En même temps que les deux fragments de ces deux stèles ont été exhumés deux autres monuments intéressants : un autel avec une dédicace en latin et en grec en l'honneur de C. Iulius Eurycles, fils de Lachares, faite par les citoyens romains de Laconie, et un fragment de dédicace à la Tyché de la ville de Gythion, qui, comme nous allons voir, n'était autre que Livie, femme d'Auguste, divinisée.

Je laisserai de côté ces deux monuments accessoires, limitant mon étude au libellé des deux stèles. Dans l'état actuel, l'une contient la seconde moitié d'une loi sacrée (νόμος ἱερός). La partie subsistante de ce texte règle les sacrifices, les jeux scéniques et les processions organisés par la cité de Gythion d'abord en l'honneur d'Auguste divinisé, de Tibère, de Livie ; en second lieu de Germanicus, de Drusus et du libérateur de la Grèce Flamininus, et, après eux, d'Eurycles, décédé, et de son fils vivant, Lacon. Le commencement et la fin de ce document

1. S. B. Kougéas, dans Ἑλληνικά, I (Athènes, 1928), p. 7 et suiv. et 152 et suiv. ; E. Kornemann, *Neue Dokumente zum lakonischen Kaiserkult*, Breslau, 1929 (*Abh. der Schles. Gesellschaft für vaterländische Kultur*, I) ; H. Seyrig, dans *Rev. arch.*, 29, 1929, p. 84 et suiv. ; L. Wenger, dans *Zeitschr. der Sav. St. für Rechtsgesch.*, 49 (1929), p. 308 et suiv., et G. De Sanctis, dans *Riv. di Fil.*, 6, 1928, p. 586 et suiv. Je n'ai pris connaissance de l'article de M. Wenger qu'après que mon mémoire a été définitivement rédigé.

Digitized by Google

manquent. Des passages conservés on peut proposer la traduction suivante, où je m'inspire largement de celle que M. Seyrig a insérée dans sa publication :

[L'agoranome... ; et] il posera [ces... trois images (εἰκόνας) : sur le... du centre celle du dieu Auguste] père de [Tibère Cé]sar ; sur le... de droite [celle de Iulia Augu]sta ; sur le troisième celle de Tibère Cé[sar fils] d'Auguste : ces images lui auront été fournies par la ville. En avant, au milieu du théâtre, il fera placer, en outre, une table, et dessus un encensoir (θυμιατήριον). Avant l'entrée des artistes (ἀκροάματα), les membres du Conseil (σύνεδροι) et les collèges de magistrats au complet brûleront l'encens au salut des princes (ὑπὲρ τῆς τῶν ἡγεμόνων σωτηρία[ς]).

L'agoranome célébrera la première journée comme celle du dieu César Auguste, Sauveur-Libérateur, fils du dieu [Jules] ; la deuxième comme celle de l'empereur Tibère César Auguste et Père de la Patrie ; la troisième comme celle de Iulia Augusta, Fortune de notre nation et de notre ville ; la quatrième comme celle de la Victoire de Germanicus César ; la cinquième comme celle de la Vénus de Drusus César ; la sixième comme celle de Titus Quinctius Flamininus. Il aura soin de la bonne tenue des concurrents. Il rendra compte à la ville des engagements des artistes, au titre de la caisse des biens sacrés, dans la première assemblée qui suivra le concours. S'il est convaincu de détournements ou de fausses écritures, après preuve faite, il ne gérera plus aucune magistrature et ses biens seront confisqués. Les biens des saisis seront consacrés et employés par les archontes en charge à des ornements supplémentaires, et à tout Gythéate il sera loisible d'intenter impunément une action sur l'emploi des fonds sacrés.

L'agoranome, en outre, après en avoir fini avec la célébration des journées des dieux et princes, fera paraître encore les artistes en deux jours de concours scéniques (thyméliques = τῶν θυμελικῶν ἀγώνων), l'un à la mémoire de Caius Iulius Euryclès, en son temps bienfaiteur de notre nation et de notre ville en mainte circonstance ; l'autre en l'honneur de Iulius Laco, défenseur de la sécurité et du salut de notre nation et de notre ville. Il célébrera les concours aux jours qu'il pourra après ceux de la déesse. Quand il sortira de charge, il remettra à l'agoranome son remplaçant, par acte public, tout le matériel des concours, et la ville en recevra acte signé de la partie prenante.

Quand l'agoranome célébrera les concours thyméliques, il fera partir la procession du sanctuaire d'Asclépios et d'Hygie. La procession sera formée des éphèbes et des jeunes hommes au complet, ainsi que des autres citoyens couronnés de laurier et vêtus de blanc, et elle comprendra, en outre, les vierges sacrées et les femmes en vêtement rituel. Lorsque la procession arrivera au Césareum, les éphores sacrifieront un taureau pour le salut des princes et dieux, et pour l'éternelle conservation de leur principat. Après le

Digitized by Google

sacrifice, ils inviteront les « phidities » (clubs) et les collèges de magistrats à sacrifier sur l'agora. S'ils ne forment pas la procession ou ne sacrifient pas, ou n'obligent pas, après leur sacrifice, les « phidities » et les collèges des magistrats à sacrifier sur l'agora, ils seront frappés au profit des dieux d'une amende de deux mille drachmes, et il sera loisible à tout Gythéate de les poursuivre.

Les éphores, présidés par Terentius Biadas en (cette) année où Chairon est stratège et prêtre du dieu César Auguste, livreront trois images peintes du dieu Auguste, de Iulia Augusta et de Tibère César, fils d'Auguste ; en outre, les plates-formes de théâtre pour le chœur, quatre portants pour les mimes, et des tabourets pour la symphonie. Ils feront aussi dresser une stèle de pierre où ils auront fait graver la loi sacrée, et ils déposeront dans les archives publiques une copie de la loi sacrée, afin qu'en public et au grand jour et à portée de chacun la loi rende manifeste aux yeux de tous les hommes la reconnaissance du peuple gythéate pour ses princes ; et s'ils négligent, soit de faire graver cette loi, soit de faire dresser la stèle devant le temple, soit d'inscrire...

De l'autre texte, la seconde stèle, également mutilée, ne nous a transmis aussi qu'un morceau, la fin du dossier. Il débute par neuf lignes fragmentaires. Ces lignes représentent sans doute la conclusion d'un document, probablement d'une loi sacrée qui parlait d'honneurs divins donnés aux dieux (τῶν θεῶν τιμάς). Elles contiennent, autant que nous pouvons le voir, des sanctions contre ceux qui agissent contre les prescriptions de la loi sacrée. Après quoi vient un document presque complet, une lettre de l'empereur Tibère aux éphores et à la cité de Gythion. Le commencement de cette lettre (nous traduirons le corps de la lettre plus tard) est rédigé ainsi qu'il suit : « L'ambassadeur que vous avez envoyé à moi et à ma mère, Decimus Turranius Nicanor, m'a transmis votre lettre, à laquelle copie a été jointe de la loi que vous avez portée par piété envers mon père et en mon propre honneur. » Suit la réponse de Tibère à la lettre des Gythéates et à l'annexe à cette lettre mentionnée par Tibère dans le début de sa propre missive.

Le dossier de l'affaire « honneurs divins à Tibère et à sa famille », conservé aux archives de la cité de Gythion, se composait donc : d'une lettre des Gythéates à Tibère ; d'une annexe à cette lettre qui était une loi sacrée ; et de la réponse de Tibère. Un dossier parallèle existait sans doute pour Livie. Nous ne savons pas si le dossier de Livie a été publié par les Gythéates. Mais celui de Tibère l'était, et nous en avons encore des fragments, qu'il s'agit de reconnaître et d'agencer. Les deux fragments de stèles que nous possédons se rapportent-ils tous les deux à ce

Digitized by Google

dossier? Pouvons-nous supposer que la loi sacrée mentionnée dans la lettre de Tibère est identique à la loi sacrée dont nous avons un ou peut-être deux fragments? Est-ce la fin de cette loi qui est conservée au début du fragment de la seconde stèle avant la réponse de Tibère? S'il en est ainsi, nous pouvons croire que le dossier de Tibère a été gravé au moins sur deux stèles : sur l'une, la lettre des Gythéates et la loi sacrée ; sur l'autre, la fin de la loi sacrée et la réponse de l'empereur.

Cette interprétation n'est pas, exception faite de M. Seyrig, qui, d'ailleurs, n'y insiste pas, celle de mes prédécesseurs. Ils acceptent une autre théorie selon laquelle la seconde stèle représente le dossier à elle seule. Ce dossier, d'après eux, se composait d'un décret (ψήφισμα) de la cité de Gythion et de la réponse de Tibère. La loi sacrée que nous possédons aurait été votée plus tard, après la clôture du dossier de Tibère. Cette théorie se fonde sur la prétendue observation que dans la loi sacrée on a tenu compte du désir de l'empereur Tibère, exprimé dans le corps de sa lettre, de ne pas recevoir des honneurs divins. Mais cette théorie présente de grandes difficultés. L'empereur, définissant la copie annexée à la lettre des Gythéates, emploie les termes τὰ νομοθετηθέντα ὑφ'ὑμῶν, qui impliquent le vote préalable non d'un décret, mais d'une loi. Si, comme mes prédécesseurs le veulent, il avait en vue le *pséphisma* de la ville, dont nous avons encore, selon la même théorie, la fin, et qui décernait les honneurs divins à Tibère, pourquoi Tibère aurait-il dit, après avoir lu le *pséphisma*, νομοθετηθέντα, et non ψηφισθέντα, ce qui était l'expression courante et celle du document qu'il venait de lire? D'autre part, comment supposer que la seconde stèle contenait, outre le *pséphisma* et la lettre de Tibère, la lettre des Gythéates, et ne contenait aucune loi sacrée?

Je considère tout cela comme très peu vraisemblable. Pourquoi ne pas identifier, comme je viens de le proposer, la loi sacrée de la lettre de Tibère avec celle de la première stèle? Nous ne savons rien sur les honneurs votés par les Gythéates à Tibère. On les a peut-être énumérés au début ou à la fin de la loi sacrée. Quoique le titre donné par les Gythéates à Tibère, dans ce qui est conservé de la loi sacrée, soit civil et non religieux, les honneurs décernés à Tibère sont les mêmes que ceux donnés à Auguste et à Livie, comme nous allons nous en rendre compte. On ne peut vraiment pas dire qu'ils ne sont pas divins ! Pourquoi ne pas accepter l'évidence et ne pas dire qu'en contradiction avec le désir de Tibère les Gythéates n'ont modifié le dispositif de leur loi sacrée que dans les détails et l'ont publiée telle qu'ils l'avaient votée, en ne changeant peut-être que le nom et le titre de Tibère? Aussi bien,

Digitized by Google

comme nous le verrons tout à l'heure, Tibère, dans sa lettre, n'avait rien défendu ; il y reste vague, il donne son opinion, mais il laisse aux Gythéates la liberté d'agir comme bon leur semblera.

II

Quoi qu'il en soit, voilà une série de documents d'importance capitale. Nous regrettons de ne pas savoir quels ont été exactement les honneurs divins offerts à Tibère par les Gythéates. Nous aurions bien voulu avoir la lettre adressée par les Gythéates à Livie et sa réponse. Un jour peut-être trouvera-t-on le dossier de Livie à Gythion. Mais ce que nous avons, même avec les mutilations où il nous est parvenu, offre un intérêt capital, à commencer par la loi sacrée de la première stèle.

La loi débute présentement par un paragraphe sur les images peintes d'Auguste, de Livie et de Tibère, qui doivent être apportées au théâtre et y être placées sur trois objets qui ne sont pas nommés dans le texte comme nous l'avons. Près des images doit être placée une table et sur la table un encensoir (thymiatérion). Avec ce thymiatérion, un sacrifice doit être offert par les σύνεδροι (membres du conseil ou sénat de la ville) et les συναρχίαι ou collèges des magistrats de la ville, avant le commencement des jeux. Nous ne possédons plus aucun renseignement sur l'organisation des jeux par l'agoranome en général. Peut-être ces indications figuraient-elles sur le haut de la stèle qui nous manque aujourd'hui. Mais il était inutile d'insister sur le caractère des jeux qui était toujours et partout le même et le rédacteur a dû passer rapidement à l'acte le plus considérable de tout le cérémonial : le sacrifice.

Celui-ci était suivi de jeux scéniques (thyméliques). L'inscription se contente d'énumérer les personnes en l'honneur desquelles les jeux étaient célébrés. Six jours étaient consacrés aux jeux et six étaient les éponymes des jeux. La première journée était dédiée au « dieu fils du dieu Jules, César Auguste, le Sauveur-Libérateur », la seconde à l'empereur Tibère César Auguste, père de la patrie, la troisième à Julie Auguste, la Fortune (Tyché) de la Laconie et de la ville, la quatrième à la Victoire de Germanicus César (ou à Germanicus de la Victoire), la cinquième à la Vénus, à l'Aphrodite de Drusus César (ou à Drusus de l'Aphrodite), la sixième à T. Quinctius Flamininus. L'énumération finie, un paragraphe vise la reddition des comptes par l'agoranome et énonce les responsabilités qu'il encourt en engageant les acteurs et les

Digitized by Google

musiciens des jeux (agones) sur les fonds de la caisse sacrée (διοίκησις τῶν ἱερῶν χρημάτων [1]).

Fermée cette parenthèse de comptabilité, vient un chapitre sur l'organisation de deux jours de jeux additionnels qui doivent suivre les jours dédiés aux dieux et dirigeants ou, pour employer le terme exact, « princes » (ἡγεμόνες, *principes*). Ces deux jours additionnels seraient dédiés l'un à la mémoire de C. Iulius Eurycles, bienfaiteur du « peuple » de la ville, l'autre à son fils C. Iulius Laco, « défenseur de la sûreté et du salut de la ville et du peuple ». Il est inutile de parler ici de la position qu'occupaient ces deux « souverains » de la Laconie de l'époque d'Auguste et de Tibère, personnages typiques de cette période post-révolutionnaire. On trouvera les données nécessaires dans des articles spéciaux qui leur sont consacrés par Kjellberg et d'autres savants modernes [2].

Vient une phrase énigmatique sur la date de la célébration des *agones*. Lesquels? Ceux dédiés à Eurycles et Lacon ou tous les *agones* organisés par notre loi sacrée? Il n'y a pas de doute pour moi que la phrase qui définit la date des *agones* et celle qui suit, c'est-à-dire celle qui parle des modalités de la transmission de tous les χρηστήρια (matériel) des jeux par l'agoranome à son successeur portent sur les *agones* en général, sur toutes les huit journées. La date des jeux n'est pas fixée d'une manière absolue, mais par rapport aux jeux donnés en l'honneur de la « déesse », probablement la grande déesse protectrice de Gythion, Athèna. Les jeux impériaux seront tenus, dès qu'il sera possible, après les jeux de la déesse « ἀπὸ τῆς θεοῦ ἐν αἷς ἂν ᾖ δυνατὸν ἡμέραις ». La phrase est bien vague et assez énigmatique. Veut-on dire que les jours des « dieux » et des « princes » ne suivaient pas ceux de la déesse et ne se suivaient pas à dates fixes, mais étaient fixés au petit bonheur, selon les circonstances de chaque année? On doit attendre la

1. C'est de cette manière que j'interprète les lignes 12 et suiv. de l'inscription : φε[ρε]ρέτω δὲ καὶ πά|σης τῆς μισθώσεως τῶν ἀκροαμάτων τῆς διοικήσεως τῶν ἱερῶν χρ:ημάτων τὸν λόγον τῇ πόλ[ει, etc. Les éditeurs veulent insérer καὶ avant διοικήσεως, ce qui ne donne pas de sens. Je préfère ne rien insérer ou insérer ἐκ. Au premier cas, on traduira : l'agoranome doit rendre compte à la ville, au chapitre de l'administration de biens sacrés de la location des acteurs et musiciens (ἀκροάματα). Si on insère ἐκ, la loi aurait dit que la location était faite à la charge des fonds des biens sacrés. Διοίκησις est équivalent à *ratio* en latin et signifie aussi bien un départ ment de l'administration des fonds que les fonds eux-mêmes. Voir M. Holleaux, dans *B. C. H.*, 48, 1924, p. 24 et suiv., et L. Robert, *Ibid.*, 50, 1926, p. 491, note 3 (c'est à l'amabilité de M. Holleaux que je dois la seconde de ces références).

2. Voir la bibliographie dans ma *Social and economic History of the Roman Empire*, chap. II, note 15 (avec additions dans l'édition allemande prête pour l'impression), et dans les publications consacrées à nos inscriptions.

Digitized by Google

découverte d'autres textes analogues pour pouvoir résoudre ces questions.

Après avoir traité le sacrifice et les jeux, la loi sacrée passe à la πομπή, la procession qui précédait toujours, comme on le sait bien, les jeux[1]. Le fait que la πομπή, qui précède chronologiquement le sacrifice et les jeux, n'est mentionnée par la loi qu'après eux, a induit Kornemann à supposer que la procession édictée par la loi est celle des deux derniers jours seulement. Il est probablement d'avis, quoiqu'il ne le dise pas expressément, que les πομπαί des autres journées de fête étaient réglées dans les paragraphes perdus du début de la loi. Cette hypothèse est inutile et elle est, en outre, en contradiction avec le texte de la loi. Les faits que la procession se dirigeait vers le Césareum et qu'au Césareum un sacrifice était offert pour le salut des princes et dieux et pour l'éternelle conservation de leur principat, « ὑπὲρ τῆς τῶν ἡγεμόνων καὶ θεῶν σωτηρίας καὶ ἀϊδίου τῆς ἡγεμονίας αὐτῶν διαμονῆς », montrent que la πομπή dont parle la loi est celle par laquelle commençaient toutes les journées des jeux sans exception, aussi bien celles en l'honneur des dieux et princes que celles en l'honneur d'Eurycles et de Lacon. Il n'est pas étonnant que la loi en parle après avoir parlé du sacrifice et des jeux. L'ordre de la loi n'est pas chronologique. La loi commence par l'acte le plus important et nouveau : le sacrifice, relève les traits nouveaux dans l'organisation des jeux et passe à la partie moins importante, la πομπή. Entre ces trois chapitres principaux et après eux s'ouvrent des paragraphes de caractère financier et bureaucratique, sur le matériel exigé par les cérémonies et sur la publication de la loi sacrée. Si j'ai raison et si la fin de la loi sacrée se trouvait sur l'autre stèle, cette fin contenait peut-être une récapitulation des honneurs donnés aux empereurs et des sanctions contre ceux qui agiraient contre les prescriptions de la loi.

1. Sur les πομπαί qui sont combinées avec des cérémonies religieuses en l'honneur des princes hellénistiques et spécialement sur les πομπαί qui se formaient pour la « rencontre » (ἀπάντησις) d'un grand personnage, voir N. Svensson, dans *B. C. H.*, 50, 1926, p. 534 et suiv. Le document le plus instructif est l'inscription bien connue d'Elaea en l'honneur d'Attale III de Pergame, Dittenberger, *Or. gr. inscr.*, n° 332. Notez que l'inscription prévoit des statues pour le roi, un sacrifice non sanglant journalier (λιβανωτῷ, tout comme dans notre inscription) et une πομπή le jour de l'arrivée du roi à Pergame : συμπομπευόντων τῶν εἰθισμένων. En parlant de la « rencontre » du roi, la même inscription donne plus de détails sur la procession ; y prennent part : les prêtres et prêtresses, les magistrats, les ἱερονῖκαι, les gymnasiarques et leurs élèves, les éphèbes et les νέοι, le pédonome et ses παῖδες, les citoyens en général, les jeunes filles et les autres habitants de la ville, tous ἐν ἐσθῆσι λαμπραῖς ἐστεφανωμένους. On trouvera les données sur la toilette des participants à la procession dans les ***Manuels des antiquités religieuses***. Je ne citerai ici qu'une inscription de Cos récemment trou-

Digitized by Google

III

Essayons maintenant de reconstruire une des journées des fêtes impériales à Gythion d'après la loi sacrée. Chaque journée commençait par une procession (πομπή) qui partait du temple d'Asclépios et d'Hygie. Nous savons par d'autres textes nombreux qu'une πομπή était de règle dans des cérémonies du même genre, mais pourquoi ce choix du temple? Je ne crois pas qu'Asclépios et Hygie aient joué un rôle important dans la vie religieuse de Gythion. C'est plutôt comme un « omen bonum » qu'on a choisi leur sanctuaire comme point de départ d'une πομπή, qui avait pour but d'assurer la « sécurité et l'éternité » de la nouvelle dynastie. La procession est constituée, comme presque toutes les processions sacrées de l'époque hellénistique, de plusieurs groupes organisés de la population de la ville : des éphèbes et de tous les jeunes gens (probablement les παῖδες et les νέοι) et de la masse des citoyens adultes dans leurs vêtements de fête : couronne sur la tête et vêtement blanc. Les femmes ne sont pas exclues : les jeunes filles sacrées et les femmes (probablement les prêtresses), avec leurs vêtements de culte, suivent les hommes. Du temple, la procession se rendait au Césareum, où les éphores, qui, probablement avec les prêtres, marchaient à la tête de la procession ou attendaient la procession au Césareum, sacrifiaient un taureau pour le salut et l'éternité du principat (ἡγεμονία). Après ce sacrifice, un autre était offert, cette fois à l'agora, par les « clubs » (phiditia) et les synarchies, c'est-à-dire par les corps organisés des magistrats de la ville de Gythion. On peut supposer, quoique l'inscription ne le dise pas (les prescriptions de la loi deviennent à ce moment bien sommaires), que la procession se rendait du Césarée à l'agora, où l'attendaient les phidities et les synarchies. Il est intéressant de noter que la loi ne compte pas sur un enthousiasme très prononcé des magistrats pour les sacrifices qui leur sont ordonnés. Une lourde amende attend les éphores s'ils n'accomplissent pas les sacrifices prescrits et s'ils ne « forcent » pas les phidities et les synarchies de faire leur part dans la fête impériale.

La loi ne nous informe pas de ce qui se passait après les sacrifices.

vée. A. Maiuri, *Nuova Silloge epigrafica di Rodi e Cos*, 1925, n° 44 ; cf. Wilhelm, dans *Ath. Mitth.*, 51, 1926, p. 6 et suiv. ; voir aussi Milet, *Erg. der Ausgr.*, 7, p. 290 et suiv., n° 203 (à Cos, le prêtre porte une robe de pourpre dans la procession, une robe blanche ailleurs), et J. Zingerle, dans *Strena Buličiana*, p. 172. Sur les ἱεραὶ κόραι et γυναῖκες, voir l'article Ἱερός de Link, dans Pauly-Wissowa-Kroll, *R. E.*, VIII-2, p. 1471 et suiv. Ce sont, sans aucun doute, des prêtresses.

Digitized by Google

On peut supposer que les magistrats, les phidities et la procession, tous ensemble, se rendaient au théâtre, où tout était prêt pour le sacrifice solennel et les jeux. Ce n'est pas l'opinion de Kornemann. Pour lui, comme je l'ai déjà dit, les prescriptions de la loi sur la πομπή valent exclusivement pour les jeux Eurycléens. Or, ces jeux, contrairement aux autres, étaient organisés, selon Kornemann, non au théâtre, mais à l'agora. J'ai déjà parlé de cette théorie. Elle est insoutenable. La πομπή décrite dans la loi, comme l'ont bien vu les autres éditeurs des inscriptions de Gythion, est bien celle de toutes les journées de fête, et c'est au théâtre, et non sur l'agora, qu'ont été organisés les jeux thyméliques qui, avec le sacrifice aux princes, terminaient chaque journée fériée.

Les deux derniers actes de la journée sacrée se passent donc au théâtre. La loi prescrit qu'avant le commencement des jeux, c'est-à-dire avant que les musiciens et les acteurs entrent en scène, comme l'a bien vu M. Seyrig, un sacrifice soit offert devant les images d'Auguste, de Livie et de Tibère par les synèdres et les synarchies, c'est-à-dire par les représentants de la ville, si nous expliquons le terme « synèdres » comme membres de la *boulè* de la ville, ou par les représentants du κοινόν de la Laconie et de la ville si nous prenons le terme « synèdres » dans le sens courant. Ce n'était pas un sacrifice sanglant, mais un sacrifice par l'encens. On l'offre sur le thymiatérion (encensoir), et non sur un autel. Le sacrifice offert, les jeux commencent.

Le rituel des journées sacrées comme tel est banal. C'est le rituel réglementaire des fêtes offertes aux dieux et aux souverains à l'époque hellénistique, qui ne variait que très peu. Il est inutile d'y insister et de citer des textes parallèles[1]. Banal comme il l'est, le rituel présente néanmoins plusieurs particularités remarquables sur lesquelles nous devons insister. La première particularité est l'acte qui se passe au théâtre devant les images sacrées d'Auguste, de Livie et de Tibère. Les images sont faites expressément pour la fête et doivent être livrées à l'agoranome par la ville (ce sont les éphores qui doivent les comman-

1. Le caractère purement hellénistique des fêtes de Gythion est évident. On consultera là-dessus avec utilité la série des inscriptions qui parlent d'honneurs donnés par différentes villes à des souverains hellénistiques : Dittenberger, *Or. gr. inscr.*, 6 (Antigone Ier) ; cf. Duris dans Jacoby, *F. Gr. Hist.*, II A, p. 141 et suiv. ; Durrbach, *Choix d'inscr. de Délos*, 13 (Antigone Ier et Démétrius) ; Dittenberger, *Sylloge*[3], n° 390 (Ptolémée Ier) ; Dittenberger, *Or. gr. inscr.*, n° 212 (Seleucus Ier) ; Id., *Ibid.*, n° 222 (Antiochus Ier, Stratonice et leur fils Antiochus) ; cf., en outre, pour l'époque hellénistique haute (ce n'est que pour cette époque que j'ai recueilli les exemples), Dittenberger, *Syll.*[3], n° 332 et 380 (Cassandre et Lysimaque). Jeux thyméliques organisés pour Auguste à Mitylène, Dittenberger, *Or. gr. inscr.*, n° 456.

Digitized by Google

der). Elles sont peintes. Les εἰκόνες γραπταί, comme celles de la loi, sont mentionnées bien souvent dans les textes épigraphiques et littéraires. Souvent, on peut dire avec certitude que ce sont des peintures, figures entières, bustes ou têtes, parfois des peintures sur un bouclier (clipeus). Mais d'autres textes laissent supposer que les εἰκόνες γραπταί étaient parfois des statues ou des bustes peints, en bois ou en autre matière, comme on en a trouvé plusieurs, par exemple en Égypte[1].

Statues ou peintures, il est toujours intéressant de voir que les images en question ne formaient pas une partie de la décoration permanente du théâtre, comme on en a tant d'exemples. Elles sont apportées au théâtre pour la cérémonie, elles y sont installées sur des supports pour la durée de la cérémonie et elles sont sans doute remisées après la fête. Pourquoi cette cérémonie bizarre et étrange? Si, comme le suppose M. Seyrig, les images étaient apportées et mises sur des bases temporaires ou permanentes, en bois ou en pierre, on a peine à comprendre pourquoi on n'a pas érigé une fois pour toutes des statues en bronze ou en marbre des personnages vénérés, comme on l'a fait régulièrement dans les théâtres du monde ancien. On pourrait citer comme

1. Il est inutile de recueillir tous les exemples de la mention des εἰκόνες γραπταί dans les textes anciens. La série la plus instructive provient de l'Égypte. Dans les inscriptions dites de l'asylie de l'époque ptolémaïque, les pétitions aux rois, qui forment une partie nécessaire de ces dossiers, mentionnent presque toujours que les temples pour lesquels on demande les droits d'asylie contiennent des images des souverains. Ces images sont appelées ou bien εἰκόνες γραπταὶ (voir l'inscription du temple d'Héron à Magdola, P. Collomp, *Recherches sur la chancellerie et la diplomatique des Lagides*, 1926, p. 203 et suiv.), ou bien εἰκόνες tout simplement (voir les textes dans von Woess, *Asylwesen*, n° 7, l. 18-19 ; n° 8, l. 9-10 et 16-17).

Il est probable que les εἰκόνες tout court sont des statues, les εἰκόνες γραπταὶ des peintures, cf. l'inscription en honneur de Boidas le Gymnasiarque, dont l'εἰκὼν γραπτὴ devait lui être dédiée au gymnase (Preisigke, *Sammelbuch*, n° 7246 ; cf. H. Henne, *Bull. de l'Inst. fr. d'arch. or.*, 22, 1923, p. 191 et suiv.). Mais on ne doit pas oublier, d'autre part, qu'on a trouvé dans les temples du Fayoum plusieurs statues de Sérapis en bois couvert de stuc et peint (aux musées d'Alexandrie et du Caire). Voir Dittenberger, *Or. gr. inscr.*, n° 571 (Cadyanda en Lycie), et sa note ; cf. les médaillons peints qui contiennent les images des défunts dans plusieurs tombeaux peints, par exemple ceux de Palmyre et celui de Tripoli. Presque contemporaine à nos inscriptions est une inscription récemment trouvée à Éphèse (*Oest. Jahresb.*, 24, 1929 ; *Beibl.*, p. 62 ; cf. *Ann. ép.*, 1926, n° 14). On y parle du prêtre νέων Διοσκόρων Δρούσου Καίσαρος υἱῶν (cf. *Inscr. gr. ad. r. R. pert.*, III, p. 997), c'est-à-dire de jumeaux nés à Livilla (Tac., *Ann.*, II, 84), et on ordonne κατασκευασθῆναι δὲ αὐτῶν εἰκόνας γραπτάς, τιθήσονται δὲ ἐν τῶι ἐνωέτωι τόπωι ἐν τῶι δημοσίωι ἔχουσαι ἐτιγραμμὴν τὴν καθήκουσαν (cf. *infra*, p. 18).

On s'imaginerait mal des statues de deux bébés en Dioscures. Nous avons trouvé récemment une tablette en bois à Doura avec une inscription en l'honneur d'un stratège de Doura et de sa famille, qui a été probablement insérée au-dessus ou au-dessous des portraits de ces personnes. Cf. les inscriptions au-dessus des figures peintes des fameuses fresques du temple des dieux palmyrénéens à Doura (dernière reproduction, F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, planches).

Digitized by Google

analogie à la cérémonie de Gythion celle qui se passait à Éphèse au commencement de l'an 104 après J.-C.[1]. On sait qu'un employé impérial d'importance, Vibius Salutaris, a dédié à Éphèse vingt-neuf statues, dont neuf de la déesse Artémis, appelées ἀπεικονίσματα, et vingt, appelées εἰκόνες, de l'empereur Trajan, de l'impératrice Plotine et des personnifications des divers corps politiques de la cité de Rome et de la ville d'Éphèse (sénat, peuple, ordre équestre, etc., pour Rome ; Boulé, Dêmos, les phylai, etc., pour Éphèse). Plus tard, Vibius en a ajouté deux autres à la série. Toutes ces statues ou statuettes (on pourrait penser également aux bustes et « clipei ») étaient en argent et argent doré ; une en or et argent doré. Les statues (sauf celles de l'empereur et de l'impératrice, qui étaient déposées chez Vibius pendant sa vie et ne figuraient pas dans les processions) étaient déposées dans le sanctuaire d'Artémis. Toutes les fois que l'assemblée du peuple se réunissait au théâtre (une fois par mois), les jours des jeux gymniques et à d'autres occasions solennelles, les statues étaient portées au théâtre en procession, étaient installées sur neuf bases inscrites (trois par base, une d'Artémis avec deux personnifications)[2], et, l'acte terminé, elles étaient réinstallées de la même manière dans le sanctuaire d'Artémis.

On pourrait penser que la même chose se passait à Gythion. Pourtant l'analogie entre les deux cérémonies n'est aucunement complète. La cérémonie de Gythion est une manifestation du culte impérial. A Éphèse, c'est un acte de dévotion à la grande déesse, à la cité de Rome et à la ville d'Éphèse. Une cérémonie religieuse et civique, non impériale. D'autre part, on comprend bien qu'à Éphèse les images en or et en argent ne pouvaient pas être laissées au théâtre, la cérémonie une fois terminée : on les aurait volées. On comprend aussi que, pour des statues ou statuettes en métal, il fallait des bases en marbre. Mais à Gythion? Pourquoi aurait-on aménagé une place permanente pour des images peintes au théâtre? On ornait les théâtres de fresques, de tableaux, de statues, entre autres de statues d'empereurs. Quelle idée étrange, je le répète, d'installer des tableaux-portraits sur des bases ! Il était bien plus naturel de faire pour eux des naiskoi en bois, comme nous en avons récemment trouvé un à Doura et comme on en

1. Voir les inscriptions de Vibius Salutaris trouvées à Éphèse, R. Heberdey, *Forsch. in Ephesus*, II, nos 27 et 28, p. 127 et suiv., comp. no 29 (quatre bases). Sur Vibius Salutaris, voir mes remarques dans *Geschichte der Staatspacht*, p. 393 ; cf. *Forsch. in Eph.*, III, no 27, p. 115. C'est le prof. Martin P. Nilsson qui a attiré mon attention sur les analogies entre les inscriptions de Gythion et celles d'Éphèse.

2. Sept de ces bases ont été retrouvées intactes ou en fragments, *Forsch. in Eph.*, no 28.

Digitized by Google

connaît en Égypte. Et, enfin, pourquoi faire des tableaux s'il n'y avait pas une raison spéciale ! Il serait intéressant, en tout cas, de faire des fouilles au théâtre de Gythion. Peut-être trouvera-t-on des bases analogues à celles d'Éphèse. Alors l'hypothèse que je vais proposer sera réfutée. En attendant, je me permets de la formuler.

Tout s'explique si on suppose que ce n'est pas un sacrifice ordinaire qu'on a organisé, mais un « lectisterne » et que les supports sur lesquels on plaçait les images peintes étaient non des bases, mais des lits, *lectus*, κλῖναι, στρωμναί. On sait bien que les « lectisternes » étaient d'origine grecque et que c'est de la Grèce qu'ils sont venus se fixer à Rome. L'organisation des « lectisternes » est bien connue. On érigeait des lits, parfois sous une rotonde (tholos) en bois, on les couvrait de tapis, devant les lits on mettait une table, et quand tout était prêt on apportait les images portatives des dieux. Notons, du reste, en ce qui les concerne, qu'elles y étaient toujours placées ou seules, ou par trois, ou par groupes de trois (six ou douze). Les « lectisternes » sont presque toujours précédés d'une procession, πομπή, et parfois accompagnés de musique. Le seul détail nouveau fourni par notre inscription est l'encensoir, le thymiatérion qu'on mettait sur la table et qui n'est pas mentionné dans d'autres textes. Mais on parle dans ces textes de sacrifices, et ces sacrifices n'étaient pas toujours sanglants. On peut objecter à notre interprétation que l'inscription ne parle pas de l'exécution des lits. Mais elle ne parle pas non plus de la préparation des bases. C'est parce que les bases et les lits étaient d'un usage commun, on en avait une quantité suffisante en stock. Il n'y avait pas lieu de les commander expressément [1].

Une autre objection à notre explication serait le manque des témoignages qui attesteraient l'usage des « lectisternes » dans les cérémonies du culte royal et impérial. Mais c'est une objection bien faible. Que savons-nous des rites du culte royal hellénistique et du culte impérial

1. Sur les « lectisternes », voir l'étude magistrale de G. Wissowa, dans Pauly-Wissowa-Kroll, *R. E.*, 23, p. 1108 et suiv. M. Holleaux attire mon attention sur un texte qui a échappé à M. Wissowa. C'est une inscription du sanctuaire d'Apollo Ptous en Béotie, qui a été publiée pour la première fois par M. Holleaux (*B. C. H.*, 14, 1890, p. 181, n° 19) et republiée depuis dans *I. G.*, VII, n° 4149. On y parle de l'argent donné ἐπὶ τὴν τῶν κλινῶν κατασκευὴν en même temps que de la restauration du προσκήνιον et de l'ἐπαγάνωσις et la θεραπεία des statues. Il est bien probable qu'on faisait des « lectisternes » au théâtre du sanctuaire. L'inscription qui contient les renseignements les plus complets sur les « lectisternes » grecs est Dittenberger, *Syll.*[3], n° 589, v. spec., l. 41 et suiv. : ὁ δὲ στεφανηφόρος ἀγων τὴν πομπὴν φερέτω ξόανα πάντων τῶν δώδεκα θεῶν ἐν ἐσθῆσιν ὡς καλλίσταις καὶ πηγνύτω θόλον ὡς κάλλιστον ἐν τῆι ἀγορᾶι πρὸς τῶι βωμῶι τῶν δώδεκα θεῶν, στρωμνύτω δὲ καὶ στρωμνὰς τρεῖς ὡς καλλίστας, παρεχέτω δὲ καὶ ἀκροάματα αὐλητὴν συριστὴν κιθαριστήν.

Digitized by Google

romain? Presque rien. Une ou deux inscriptions nous en parlent en termes bien vagues, et c'est tout. Mais nous savons, par des témoignages dignes de créance, que le culte impérial a connu des tentatives d'introduire les « lectisternes » dans les cérémonies du culte. Auguste, dans sa jeunesse révolutionnaire, a organisé, selon Suétone (*Aug.*, 70), une parodie des « lectisternes », où il figurait comme Apollon. Était-ce une parodie ou une préparation du culte impérial? L'opinion publique a regardé ces banquets comme sacrilèges et s'en est moquée. Est-ce parce qu'ils étaient de vraies parodies? N'était-ce pas une imitation des procédés de César pour lequel des « lectisternes » ont été décidés et probablement célébrés (Cic., *Phil.*, II, 110; Suét., *Caes.*, 76). Après César et Auguste, les « lectisternes » paraissent former une part importante de cérémonies du culte impérial. Tertullien (*ad nat.*, II, 10) en parle, et l'expression dont il fait usage (regibus) pourrait nous induire à croire qu'il parle du culte des rois en général, de celui de l'époque hellénistique et de celui de l'époque romaine[1].

Il est certain que Tertullien parle du culte « royal », c'est-à-dire royal et impérial en général, preuve que de son temps les « lectisternes » ont été célébrés partout dans l'Empire romain en honneur non seulement des dieux, mais aussi des empereurs. Les empereurs défunts, les *divi*, c'est-à-dire les empereurs après leur consécration ou les empereurs avant leur apothéose, les empereurs vivants? L'inscription de Gythion offre les « lectisternes » à deux souverains vivants : Livie et Tibère. A-t-on perpétué cet usage venant de l'Orient et l'a-t-on introduit dans les cérémonies du culte officiel des empereurs avant leur apothéose? Je ne le crois pas. Tertullien ne le dit pas, et les deux textes littéraires que j'ai cités parlent de Jules César, qui fut adoré comme dieu pendant sa vie, et d'une tentative d'Auguste. Les textes postérieurs jusqu'à Tertullien n'en parlent pas. J'incline à croire, en conséquence, qu'après Auguste et même au temps d'Auguste les « lectisternes » étaient réservés aux empereurs divinisés après leur mort. Si à Gythion on célèbre des « lectisternes » pour Tibère et Livie, c'est que c'était

1. Je ne suis pas le premier à penser que les « lectisternes » d'Auguste n'étaient pas une parodie, mais avaient pour but de préparer la déification du triumvir, qui, à cette époque-là (en 40 av. J.-C.), n'avait pas encore formé ses idées à lui sur le culte de sa personne et suivait les traditions de Jules César. Je vois au dernier moment que E. Bickermann, dans son article très remarquable : *Die römische Kaiserapotheose*, dans *Arch. f. Papyrusforschung*, 10, 1929, p. 25 (du tirage à part; le volume 10 de l'*Archiv* n'était pas encore publié au moment où j'écrivais cette note; je dois à l'amabilité de l'auteur un tirage à part préliminaire de son article), arrive aux mêmes conclusions que moi; cf. Heinen, dans *Klio*, 1911, p. 140, note 3.

Digitized by Google

à cette époque un honneur courant donné en Orient aux rois divinisés, une cérémonie purement hellénistique. Mais il est plus que probable que ce rite hellénistique bien connu à Rome ne prit pas racine dans le culte officiel de l'empereur vivant en Italie et dans l'Occident. Ce n'est qu'en Orient qu'il fut accompli pour les souverains vivants comme pour les *divi*. En Occident, seuls les empereurs consacrés *post mortem* y eurent droit. Nouvel indice du caractère purement hellénistique des cérémonies organisées à Gythion.

Plus intéressante encore est une autre particularité de notre loi sacrée. C'est le choix des noms pour désigner les personnages auxquels les jours de fête sont dédiés. Les épithètes divines d'Auguste : Soter et Eleutherios, Sauveur et Libérateur, n'ont rien de surprenant. On sait bien comment ces épithètes sont devenues presque noms officiels d'Auguste dans l'Orient. En Égypte, par exemple, le nom Zeus Eleutherios pour Auguste se trouve dans des dizaines de documents de son temps, et on constate le même phénomène pour l'Asie Mineure, les îles de l'Égée et la Grèce continentale[1]. Libérateur du monde, Auguste, pour les habitants de Gythion et les Eleutherolaconiens, était, en premier lieu, libérateur des Laconiens, libérateur d'un double joug, l'un général, celui d'Antoine, qui a pesé longtemps et lourdement sur le Péloponèse, et l'autre spécial, celui de Sparte, par lui destituée de son hégémonie. Le fait qu'on n'a pas oublié Flamininus dans la célébration des fêtes n'est qu'une flatterie additionnelle à Auguste et à Tibère : la gloire du premier libérateur de la Grèce a été surpassée par celle des vrais libérateurs de l'Hellade : Auguste et Tibère. Le choix de la Fortune de la ville et du peuple (c'est-à-dire Eleutherolaconiens, membre du κοινόν) pour l'apothéose de Livie n'est pas surprenant non plus. Il est purement hellénistique. Il n'y a pas de doute que plusieurs reines hellénistiques ont été vénérées de la même manière dans plusieurs villes grecques dans et hors de leurs royaumes. Il n'y a pas lieu de parler ici du culte de la Fortune ou Τύχη en général. Il serait très intéressant surtout

1. Pour l'Égypte, le fameux épigramme de Philae de l'an 7 av. J.-C., J. Geffcken, *Gr. Ep.*, n° 202 ; cf. F. Hiller von Gaertringen, *Hist. Epigr.*, n° 118, et Preisigke, *Sammelbuch*, n° 7257 ; M. Noël-Aimé Giron, *Ann. du Serv.*, 26, 1926, p. 148 et suiv. (Dendera, 12 av. J.-C.), et une quantité de papyrus (en partie cités par Riewald, *De Imperatorum Romanorum cum certis dis et comparatione et aequatione*, p. 286 et suiv.). Pour l'Asie Mineure, Dittenberger, *Or. gr. inscr.*, 457 et note 1 ; cf. *Syll.*[3], 814. Il est intéressant de noter que, comme le prouvent les inscriptions de Délos, Zeus Eleutherios était un dieu du culte domestique en Grèce, semblable au génie de la religion romaine. N'était-ce pas une des raisons pour identifier Auguste et Zeus Eleutherios? Voir M. Bulard, *La religion domestique dans la colonie italienne de Délos*, 1924, p. 263. Je ne crois pas à l'identité de Zeus Eleutherios et de Jupiter Liber à Délos.

Digitized by Google

d'étudier la relation du culte de la Τύχη à celui des souverains, rois ou reines, empereurs ou impératrices. Pour le nom de Tibère, je renvoie à ce que j'en ai dit ci-dessus. Le nom civil qui lui est donné cadre mal avec les honneurs divins qui lui sont décrétés. Il paraît que Tibère a figuré dans la loi originairement sous un autre nom, un nom divin, et que le changement de ce nom en nom civil n'est qu'une concession à ses protestations. Nom civil ou divin, il reste toujours le fait que Tibère partage les honneurs ou plutôt le culte adressé à deux êtres divins : Auguste, le Sauveur et Libérateur, et Livie, la Fortune de la ville. Associé aux dieux, Tibère est traité par les Gythéates comme un dieu.

Après les trois dieux viennent les deux princes, qui ne sont pas vénérés comme dieux, dont les images ne se trouvent pas sur les lits cérémoniaux et auxquels on n'offre pas de sacrifices : Germanicus et Drusus, successeurs à l' « hégémonie » et candidats à la divinité. Un jour de fête est dédié à chacun d'eux. Mais à leurs noms sont apposés, à celui de Germanicus celui de la Victoire, à celui de Drusus celui de Vénus ou Aphrodite. Pourquoi ces détours si on dédie un jour à un mortel de rang inférieur, Laco, sans ajouter un nom de divinité? Je regarde cette apposition de noms de dieux aux noms de Germanicus et de Drusus comme des honneurs divins déguisés : la Victoire de Germanicus ou la Victoire apposée à Germanicus et l'Aphrodite de Drusus forment les parties divines de leurs êtres, comme le Génie des Romains et la Τύχη gréco-orientale. Il est aisé de voir pourquoi l'essence divine de Germanicus est identifiée avec la Victoire : le jeune héros était le favori de la Victoire, et il a récemment fêté plusieurs triomphes, qui lui ont été concédés par Tibère. La date du dernier de ces triomphes est sans doute le *terminus ante quem* de notre inscription. Mais pourquoi l'essence divine de Drusus, le fils de Tibère, est-elle identifiée avec une divinité si essentiellement féminine qu'Aphrodite? On a pensé, et avec raison, que cette Aphrodite est la Vénus Genetrix, qui était presque identifiée avec Vénus Victrix à l'époque d'Auguste. Il est néanmoins étrange qu'on ait associé cette aïeule divine de la famille Julienne à un garçon qui n'était Julien que grâce à l'adoption du Claudien Tibère par Auguste. La vraie raison a été entrevue par M. Carcopino (dans l'article de M. Seyrig sur nos inscriptions). Il avait indiqué que cette Aphrodite avait quelque relation au mariage de Drusus. M. Seyrig a développé cette idée et a émis l'hypothèse que c'est seulement par ce mariage que le « règne éternel » pourrait être assuré à la maison Julienne. Mais il a oublié que l'autre héritier d'Auguste et de

Digitized by Google

Tibère, Germanicus, avait plusieurs enfants et que la perpétuité était assurée au règne de la famille Julienne par Germanicus. Au Congrès d'Oslo, j'ai insisté sur le point que c'est Liville qui apparaît avec Drusus sous la forme d'Aphrodite, qui est sans doute la Vénus Victrix-Genetrix, et ce point de vue paraît être confirmé par deux inscriptions récemment trouvées, qui n'ont pas été citées par les éditeurs de notre inscription. L'une, c'est une inscription d'Ilion (Dessau, 8787), où, avec les autres membres de la famille Claudienne, Liville est honorée sous un nom de culte qui est Θεᾷ Ἀφροδείτῃ Ἀνχεισιάδι, la déesse Aphrodite d'Anchise, c'est-à-dire sous le nom grec de la Vénus Genetrix. On comparera à cette inscription les autres inscriptions en honneur de Liville dans le Recueil de Dessau (nos 170, 1751, 1152, 8052, 8054). L'autre, c'est une inscription d'Éphèse où un prêtre est nommé pour célébrer le culte des deux Dioscures, les jumeaux nés à Drusus et à Liville en 19 (ou 20) ap. J.-C. (voir J. Keil dans *Jahresh. des Oest. Arch. Inst.*, 24 (1929), Beiblatt, p. 62 ; comp. Tacite, *Ann.*, II, 84, et *J. G. R.*, III, 997).

Mais comment peut-on expliquer cette association étroite de Liville, qui était aussi une Claudienne (fille de Drusus l'aîné), avec la Vénus Genetrix et cette divinisation triomphale de ses enfants dès qu'ils sont nés? On ne peut le comprendre qu'en relisant le texte de Tacite (*Ann.*, IV, 9) sur les obsèques de Drusus. Dans ce texte, Tacite insiste non sans malice sur ce fait que dans la procession funéraire de Drusus marchaient les ancêtres de la gens Julia en même temps que ceux de la gens Claudia. Il y avait donc une tendance à l'époque de Tibère à mettre en relief la descendance julienne de Drusus, à affirmer que le fils de Tibère, aussi bien que Germanicus, était un membre de la gens Julia et que Liville aussi appartenait à la même gens, donc n'était aucunement inférieure à Agrippine, descendante directe d'Auguste. Par quel droit? Parce qu'elle était la petite-fille d'Octavie, sœur d'Auguste? Ou fut-elle entrée de fait, sinon de droit, dans la famille d'Auguste par son double mariage avec Caïus Caesar, le petit-fils d'Auguste, et puis avec Drusus? Ou bien y avait-il une adoption régulière? Nous l'ignorons. En tout cas, il est intéressant de voir comment les Gythéates insistent sur ce point et opposent à la Victoire de Germanicus l'Aphrodite de Drusus, qui permettait à la famille de Drusus la même stabilité que celle qui a été assurée par Agrippine à la famille de Germanicus[1].

1. Sur Liville, voir Lotte Ollendorff, dans Pauly-Wissowa-Kroll, *R. E.*, XIII[1], p. 924 et suiv., n° 38.

Digitized by Google

Pour finir, je voudrais insister de nouveau sur le fait que les noms cultuels des princes de la famille impériale ont un caractère purement et essentiellement hellénistique. C'est surtout dans les noms donnés à Drusus que le caractère hellénistique est évident. Un Romain aurait parlé des Génies de Germanicus et de Drusus, non de la Victoire et de l'Aphrodite. Si dans la religion officielle de Rome on déifiait les vertus de l'empereur régnant, les qualités éminentes de son caractère, si on identifie, par exemple, Livie à la Justice, au Salut, etc., si on rend un culte à la Clémence de Caligula (Tac., *Ann.*, IV, 74; Cass., *Dio.*, 59, 16, 10), c'est là une influence hellénistique, un des rares traits hellénistiques dans le culte de l'empereur vivant, qui s'associe à celui du Genius et de la Juno des souverains.

On sait maintenant que le culte des abstractions était un trait caractéristique de la religion grecque à l'époque hellénistique et l'inscription de Gythion, comme d'ailleurs d'autres textes antérieurs (cités par M. Seyrig), montre que l'individualisation de ce culte, l'association d'une abstraction à un être vivant, l'apothéose de cet être par moyen de cette association ne peut être déduite entièrement du culte du Génie de la religion romaine. Les Grecs de Gythion n'ont certainement pas puisé dans l'expérience religieuse romaine, ils n'ont pas consulté les citoyens romains qui habitaient à Gythion pour associer Germanicus et Drusus à la Victoire et à l'Aphrodite d'Anchise.

Il n'est pas impossible que l'apposition de la Victoire et de l'Aphrodite aux deux princes soit due à l'emplacement que les statues de ces princes occupaient dans les sanctuaires correspondants de la ville (comme l'a suggéré Kornemann), suivant une mode hellénistique bien connue. Mais ce n'est aucunement nécessaire. On s'attendrait plutôt à trouver leurs statues dans le Césareum : celle de Germanicus avec une Victoire sur la main droite ou couronnée par une Victoire, celle de Drusus unie à celle de Liville, représentée sous les traits de l'Aphrodite Anchisias[1].

Nous voyons de nouveau que les idées religieuses aussi bien que les

1. Le culte des Abstractions associées aux empereurs est regardé comme strictement romain par E. Bickermann, l. 1, p. 20, qui cite Mommsen, *Ges. Schr.*, IV, p. 352. Il est inutile de citer ici tous les travaux consacrés au culte des Abstractions dans la religion romaine. Sur le culte des Abstractions à l'époque hellénistique, voir l'inscription de Philadelphie (en Asie Mineure) dans Dittenberger, *Syll.*[3], 985, et la bibliographie qui y est citée. Je n'insiste nullement sur l'idée qu'il y avait des statues de Germanicus et de Drusus dans le Césareum de Gythion ; c'étaient peut-être les images peintes de toute la famille divine qui ornaient le Césareum de Gythion, les mêmes qui figuraient au théâtre pendant les fêtes.

Digitized by Google

rites des inscriptions de Gythion sont purement hellénistiques ; il n'y a qu'une seule exception. C'est le nom austèrement romain, le nom civil de Tibère, dont nous avons déjà parlé. Mais on se souviendra que nous avons toute raison de croire que ce nom a été changé par les Gythéates. On n'inférera pas la même conclusion des dénominations de Germanicus et de Drusus : il serait trop risqué de croire que l'apposition de la Victoire et de l'Aphrodite à leurs noms respectifs résulte d'une autre concession aux désirs de Tibère et qu'originairement ils ont été vénérés sous des noms plus strictement divins.

IV

Intéressantes au point de vue de l'histoire des religions, nos inscriptions le sont bien plus encore au point de vue de l'histoire politique et constitutionnelle du principat de Tibère. Les commentateurs précédents ont bien mis en relief que la lettre de Tibère qui appartint à l'inscription de la seconde stèle confirme d'une manière décisive les témoignages littéraires très abondants sur l'attitude de Tibère à l'égard de son culte. Dès le commencement de son gouvernement, Tibère a été submergé par des lettres et pétitions des villes et des provinces envoyées par des députations, qui lui demandaient la permission de lui conférer des honneurs divins, toute la série bien connue des honneurs qui sont si typiques pour les rois hellénistiques et à l'époque romaine pour César et son fils adoptif Auguste. Tacite, Suétone, Cassius Dion relèvent plusieurs fois que l'attitude de Tibère envers ces pétitions fut et resta négative. Aux pétitions il répondait presque toujours par un « non ». Mais, d'autre part, en contradiction avec cette attitude négative, les témoignages épigraphiques qui attestent le culte de Tibère dans plusieurs villes de l'Orient et de l'Occident s'accumulent de jour en jour. Ces témoignages ne sont pas aussi nombreux que ceux sur le culte d'Auguste, ce qui est tout naturel, mais ils nous disent d'une manière explicite qu'en dépit de l'attitude négative de Tibère les villes et les provinces ont organisé son culte quand même. Dire que Tibère était impuissant à arrêter le flot de flatteries qui montait, cela ne veut rien dire. Un mot décisif de sa part aurait tout arrêté net. C'est qu'il n'a pas prononcé ce mot décisif et qu'il a laissé une porte entr'ouverte par laquelle la flatterie a pu passer[1].

1. On a maintes fois recueilli les données sur le culte de Tibère en Italie et dans les provinces ; voir la bibliographie dans les articles sur les inscriptions de Gythion. Il est intéressant de noter un cas récent, celui de Cumae, où des statues ont été dédiées à Tibère et à Livie

Digitized by Google

Si nous examinons les témoignages littéraires, nous ne trouvons aucune trace de cette porte entr'ouverte. Tibère défend, il proteste, il dit carrément non. Et il donne le motif. C'est toujours le même, celui qui a été donné à l'aube du développement du culte royal hellénistique par Alexandre le Grand, si on en croit le pseudo-Callisthène (II, 22, 12) : les honneurs divins sont pour les dieux ; nous autres souverains sommes des mortels, nos honneurs doivent être différents (cité par U. Wilcken, dans *Hermes*, 63, 1928, p. 50).

Trouverons-nous des traces de cette porte entr'ouverte dans la lettre de Tibère aux Gythéates? Examinons-la. Je me permets de donner ici une traduction du corps de la lettre qui suit le préambule déjà traduit ci-dessus.

« En vous louant de cela (des bons sentiments envers Auguste et Tibère lui-même), je crois que, quoiqu'il soit juste pour tout le genre humain en général et pour votre cité en particulier de conserver intacts les honneurs divins dus à la grandeur des bienfaits rendus au monde entier par mon père, pour moi personnellement, il me suffit de recevoir des honneurs plus modestes et plus humains. Quant à ma mère, elle vous répondra elle-même quand elle saura votre décision à propos des honneurs donnés à elle. »

Si on regarde ce passage dans sa teneur générale, on est frappé de sa ressemblance avec les idées générales et même avec certaines expressions du fameux discours de Tibère, tenu au Sénat, en 25 ap. J.-C., en réponse au décret et à la pétition de la province de Bétique à propos d'un temple qu'on voulait ériger pour y célébrer le culte de Tibère et de Livie. Tacite reproduit ce discours (*Ann.*, IV, 37, 38) en détail, et on n'a aucun droit de douter, surtout après la trouvaille de la lettre de Gythion, qu'il ne le reproduise fidèlement. Après avoir parlé du temple de la province d'Asie dédié à lui et au Sénat, Tibère continue : « On peut m'excuser d'avoir accepté un honneur semblable une fois, mais d'être consacré dans toutes les provinces comme dieu, cela serait ambitieux, même arrogant. L'honneur d'Auguste va s'évanouir s'il est rendu vulgaire par des flatteries banales. Pères conscrits, je témoigne devant vous et je veux que les générations futures s'en souviennent. Je ne suis qu'un mortel et je ne fais que le travail d'un mortel. Il me suffit d'occuper avec honneur la première place dans l'État », etc.

simultanément ; voir A. Degrassi, *Riv. di Fil.*, 1926, p. 371 et suiv. On notera que des jeux dédiés à Livie et à un autre membre de la famille impériale en Égypte sont célébrés encore en 147-8 ap. J.-C. ; voir P. Oxy., 2105.

Digitized by Google

La ressemblance du discours et de la lettre est vraiment frappante. Je ne sais si les Espagnols ont insisté sur leur proposition et si vraiment ils se sont refusé le plaisir de bâtir un temple dédié à Tibère avec ou sans sa mère. Mais nous savons que la réponse négative de Tibère, tout à fait semblable, n'a pas effrayé les Gythéates. Tout au moins ont-ils institué des sacrifices et des jeux. Et je ne doute pas qu'ils n'aient aussi érigé une statue de Tibère dans le Césareum de leur ville, sinon dans un temple ou dans une chapelle spéciale dédiés à son culte. Comment l'ont-ils osé faire après la réponse négative de Tibère? Comment ont-ils pu publier la lettre de Tibère en même temps que la loi sacrée, peut-être légèrement modifiée, une loi sacrée qui, même dans le fragment conservé, décrète des honneurs divins au magistrat, au premier citoyen, au mortel Tibère, qui a refusé carrément d'accepter des honneurs de cette sorte? Je n'ai pas de doute que le fait même de la publication du dossier de Tibère soit un signe que les honneurs à lui votés ne sont pas restés lettre morte, mais que les fêtes annuelles au moins ont vraiment été organisées à Gythion.

Un examen plus approfondi de la réponse de Tibère et la comparaison de cette réponse aux lettres un peu postérieures de Caligula et de Claude, écrites dans des circonstances pareilles, nous donneront une réponse à notre question. Notons que Tibère, dans sa lettre, parle des honneurs divins en général, il ne les énumère pas, il ne dit pas lesquels des honneurs il regarde comme divins et quels autres comme moins ambitieux, acceptables pour un mortel. Quelle différence en ce point entre lui et Caligula ! On a trouvé à Acraephiae en Béotie une lettre de Caligula (Dessau, *I. L. S.*, 8792) en réponse à un décret du κοινὸν Ἀχαιῶν καὶ Βοιωτῶν καὶ Λοκρῶν καὶ Εὐβοέων (assemblée des Achéens, des Béotiens, des Locriens et des gens d'Eubée). Le décret sans doute accumulait les honneurs divins sur Caligula. Fidèle à sa politique religieuse générale, tout à fait différente de celle de Tibère et identique à celle de Néron, de Domitien et de Commode (notez que tous ces empereurs ont été assassinés et qualifiés de tyrans !), Caligula ne se dérobe pas aux honneurs divins qui lui sont offerts et qui, selon lui, sont autant de signes de la προθυμία et de l'εὐσέβεια des Grecs, c'est-à-dire de leur zèle et de leur piété, et la dernière expression est caractéristique. Il les trouve tout naturels. Mais il les réduit en nombre et il fixe en termes catégoriques la quantité de statues qu'il accepte et les places où elles doivent être posées. Le motif en est, non la modestie, mais le simple désir de ne pas surcharger les Hellènes du κοινὸν, de ne pas les laisser payer trop cher les honneurs de l'empereur.

Digitized by Google

Plus intéressante encore est la comparaison de la lettre de Tibère à la partie de la lettre récemment trouvée de Claude aux Alexandrins, qui parle des honneurs divins offerts par les Alexandrins à l'empereur[1]. Le point de vue de Claude est essentiellement le même que celui de Tibère et tout différent de celui de Caligula. Comme Tibère, il ne veut pas d'honneurs divins pour lui, qui n'est qu'un mortel. Mais quelle différence dans la manière de laquelle ce refus est rédigé ! Claude comme Tibère commence par louer les intentions des Alexandrins et l'esprit loyaliste de la ville, et il conclut : « C'est pourquoi j'accepte avec plaisir les honneurs que vous m'avez conférés, quoique je ne sois pas très facile en ces matières. » Non content de cette constatation de principe, il procède en énumérant tous les honneurs qui lui ont été offerts l'un après l'autre, et il ajoute chaque fois qu'il les accepte ou qu'il les rejette et pourquoi. A la fin de cette énumération, il dit : « Mais je renonce à la nomination d'un « archiereus » pour moi et à l'érection de temples, car je ne veux pas léser mes contemporains, et parce que je crois que les lieux sacrés et autres lieux semblables ont été toujours à tous les âges attribués comme honneurs spéciaux aux dieux seuls. »

Voilà une réponse nette, précise et... honnête. Les Alexandrins, après avoir reçu la lettre, savaient bien à quoi s'en tenir. Il leur était évident que la nomination d'un prêtre et l'érection d'un temple ne seraient pas permis par le préfet d'Égypte, et ils s'en abstinrent, sans doute. Mais qu'est-ce que dit Tibère dans sa réponse? Les honneurs divins sont dus à Auguste, αὐτὸς δὲ ἀρκοῦμαι ταῖς μετριωτέραις καὶ ἀνθρωπείοις, moi je me contente d'honneurs plus modestes et humains. Jusqu'où vont selon lui les honneurs modestes et humains? Dans le cas de l'Espagne, il le dit : il ne veut pas de temple. Mais dans le cas des Gythéates où, comme dans la lettre des Alexandrins plusieurs honneurs sans doute lui ont été offerts, il ne précise pas. C'est aux Gythéates de décider, et Tibère verra s'il y a lieu d'intervenir... après le fait accompli. N'est-ce pas la même manière malicieuse d'agir que celle dont il usa dans la fameuse séance du Sénat après la mort d'Auguste, quand le Sénat lui a offert la succession. Tibère a dit non, mais sur un ton tel que l'on dut entendre ce « non » comme un « oui ». Malheur à ceux qui ne l'ont pas compris ou ont eu l'air de ne pas l'avoir compris !

1. Voir H. I. Bell, *Jews and Christians in Egypt*, 1924 ; cf. Id., *Juden und Griechen in römischen Alexandrien*, 1926. Je me dispense de donner la bibliographie des articles qui se sont accumulés autour de cette lettre. On les trouvera cités dans l'édition allemande de mon *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*.

Digitized by Google

Mutatis mutandis, c'est la même chose à Gythion. Pour l'opinion publique, il montre dans sa réponse qu'il ne se regarde pas comme digne de recevoir des honneurs divins. Mais de fait, il ne dresse rien à l'encontre de l'intention des Gythéates. Il les laisse faire. Jusqu'à quel point son refus les a-t-il influencés? Nous l'ignorons. Nous ne savons pas s'ils avaient déroulé toute la gamme hellénistique des honneurs divins : temple, prêtre, autel, sacrifices et jeux[1], dans quelle mesure ils avaient adopté les premiers articles de ce programme usuel, si même ces articles étaient représentés dans leur lettre et dans la loi annexe. Les avaient-ils omis? Les avaient-ils modifiés, et à quel degré? Mais quant au chapitre des jeux ou *agones*, nous sommes sûrs qu'ils ne l'ont modifié que très légèrement, si même cette modification ne demeure pas problématique. Nous avons peut-être le droit de supposer qu'ils n'ont changé que le nom de Tibère. Mais, de toute façon, ils lui ont maintenu les mêmes honneurs divins qu'ils avaient commencé par lui voter. La conclusion est évidente. Si Tibère a été submergé par les honneurs divins qui lui venaient de l'Orient, c'est qu'il l'a bien voulu, et que par sa manière d'agir il s'est bien fait comprendre des villes de l'Orient.

Il ne me reste que deux mots à dire sur les rapports de Tibère et de Livie. La lettre du prince ne nous fournit pas de données nouvelles sur les relations qui existèrent après la mort d'Auguste entre sa mère et lui.

Nous avons vu que Livie occupait dans l'État une place d'honneur. Mais peut-on conclure de notre lettre qu'il y avait presque une corégence, de fait et de droit? Je ne le crois pas. Tibère, au moins, ne l'a jamais admis. Si dans le cas mineur des Gythéates, il est heureux de renvoyer les Gythéates à la réponse de sa mère, en lui donnant pleine liberté d'accepter ou de refuser les honneurs divins — et le fait qu'elle apparaît dans la loi comme la Τύχη πόλεως, la Fortune de la ville, montre qu'elle les a acceptés — il n'en fut pas de même dans des cas analogues, mais plus importants. Quand, par exemple, le Sénat a voulu conférer des honneurs exceptionnels à Livie (Tac., *Ann.*, I, 14), c'est Tibère qui est intervenu, sans avoir renvoyé l'affaire à la décision de Livie. Et de même, il est possible que le fier refus opposé à la pétition de la province de la Bétique, dont nous avons parlé ci-dessus, ait été provoqué en partie par l'association de Livie à Tibère dans le décret du conseil provincial. Dans cette affaire, Tibère a de nouveau répondu

1. Voir les inscriptions citées p. 9 et 11, n. 1.

Digitized by Google

à la fois pour lui et pour Livie, et je suis persuadé qu'il ne l'a pas consultée davantage.

Ce qui est intéressant dans notre document, c'est le contraste entre Tibère et Livie qui, tous les deux pourtant, suivent ou prétendent suivre les idées d'Auguste. Tibère, plein de réserve et de cautèle, sait bien que personne ne croit à sa divinité et qu'il serait ridicule pour lui de se mettre carrément à la place d'Auguste. Mais en même temps, il comprend l'importance politique du culte impérial et, content de se couvrir par des affirmations de principe, il n'entrave en rien le développement logique du culte impérial comme institution politique. Tout autre est l'attitude de Livie. Elle a été l'épouse vénérée et peut-être aimée du dieu Auguste, mieux encore son conseiller, peut-être son guide. Elle juge tout naturel qu'on lui offre des honneurs divins et qu'elle les accepte. Une ambassade venant à elle lui offrant l'apothéose, ne fût-ce que de la part d'une petite ville de la Laconie, la flattait et lui plaisait. C'était toujours une petite consolation dans sa vie où, à chaque pas, Tibère lui faisait comprendre qu'elle n'était pas sa corégente.

En conclusion, je voudrais souligner cette constatation que les documents de Gythion nous attestent que le culte impérial municipal dans les provinces orientales n'est qu'une réédition du culte royal de l'époque hellénistique. Rien n'y a été changé. On adore dans les villes grecques les empereurs, les impératrices et les membres de la famille impériale comme dieux sur terre, des dieux visibles : ἐπιφανεῖς, et on leur offre un culte purement divin. Les empereurs, tous sans exception, ceux avec tendances hellénistiques et ceux qui insistent sur les traditions romaines, les laissent faire. Quelques-uns protestent en principe, mais ne font aucun obstacle à la réalisation du culte par les retouches qu'ils apportent, çà et là, à ses modalités.

Quelle différence entre ce mode de procéder et celui des empereurs en Italie, en ce qui regarde le culte officiel ! Là, comme l'a prouvé récemment E. Bickermann, la ligne de démarcation est nette et précise. L'empereur n'est pas un dieu épiphane. Pendant sa vie, il est un mortel et un magistrat. Ce n'est qu'après sa mort, après la procédure si compliquée de l'apothéose qui a été récemment analysée par Bickermann, que l'empereur défunt devient dieu.

Mais où finit le culte officiel ? Le culte municipal et peut-être aussi bien le culte provincial en Orient, comme le montrent pour ce dernier l'histoire de la construction d'un temple pour Tibère et le Sénat en

Digitized by Google

Asie Mineure, ne s'y laissent point ramener, et l'on peut se demander jusqu'à quel point même le culte municipal en Italie et dans les provinces de l'Occident s'est tenu aux règles du culte officiel?

J'accepte volontiers la thèse de Bickermann que le culte impérial officiel ne dérive pas dans ses parties essentielles du culte royal hellénistique, une thèse que j'ai soutenue d'ailleurs d'une manière moins catégorique, que je maintiens aujourd'hui : le culte impérial officiel est presque entièrement romain. Mais veut-on le soutenir pour le culte semi-privé des municipes en Occident? Était-il aussi strictement romain? C'est là une question qu'une analyse minutieuse des documents pourrait seule trancher. On trouvera peut-être un jour une série d'inscriptions latines en Italie ou dans une des provinces occidentales aussi explicites sur le culte impérial que celles de Gythion.

Michel ROSTOVTZEFF.

Digitized by Google

LE

COMMERCE TERRESTRE DE MARSEILLE

AU XIII[e] SIÈCLE

Louis Blancard, paléographe distingué, a publié en 1884-1885 deux volumes de *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Age*, qui sont l'une des sources principales, sinon la source principale, sur le commerce et ses méthodes au XIII[e] siècle dans le bassin occidental de la Méditerranée. Cependant, ni en France, où on semble les avoir presque oubliés, ni en Allemagne, où on les a certes étudiés[1], personne ne s'en est encore servi pour tracer un tableau de l'activité économique de Marseille à l'une des époques les plus importantes de son histoire. L'interprétation en est souvent difficile, même pour un économiste doublé d'un juriste. Les renseignements complémentaires sont rares ; on n'en trouve guère que dans les « Statuts de Marseille », et, à défaut de données précises sur Marseille au XII[e] siècle, il est presque nécessaire de bien connaître les méthodes commerciales employées par les Italiens à la même époque : on comprend dès lors que les savants historiens de la Provence ne se soient pas laissé tenter jusqu'à présent par une œuvre qui devait leur sembler non seulement longue et délicate, mais assez étrangère à leur champ ordinaire de recherches. Quant à la Chambre de commerce de Marseille, elle ne prend de l'intérêt pour l'histoire du commerce marseillais qu'à partir de l'époque (fin du XVI[e] siècle) où remontent les premières pièces de ses propres archives.

1. Levin Goldschmidt (*Universalgeschichte des Handelsrechts*, 3[e] édition du t. I du *Handbuch des Handelsrechts*. Stuttgart, 1891) y a cherché la preuve de l'exactitude de ses théories et des renseignements sur le Moyen Age dans son ensemble ; Adolf Schaube y a puisé largement tant pour montrer l'activité des Marseillais au dehors (*Handelsgeschichte der romanischen Voelker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge*. Munich-Berlin, 1906) que pour faire une critique assez vive des points de vue trop systématiques de Goldschmidt (*Jahrbücher für Nationaloekonomie und Statistik*, 1893 et 1895 ; *Zeitschrift für das gesammte Handelsrecht*, 1894 ; *Zeitschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. II) ; quant à Lastig, il s'est contenté de résumer la préface de Blancard et de grouper les données de ses tables des matières (*Ein Beitrag zur Handelsgeschichte und Handelsrecht von Marseille*. Halle, 1908).

Digitized by Google

Si la grande majorité des textes publiés par Blancard sont relatifs au trafic maritime, de beaucoup le plus intense, un nombre assez considérable d'entre eux renseignent sur le trafic terrestre ; nous nous servirons de ces derniers, et nous en ferons la base principale de cette étude. Pour le commerce local, nous nous appuierons sur les « commandites commerciales des Béguines de Roubaud, congréganistes marseillaises » (partie III de l'ouvrage), et sur quelques textes épars dans le même recueil ; pour le commerce de gros par terre, en particulier avec les foires de Champagne, sur les contrats des Manduels (I^re^ partie) et sur les notules du notaire Amalric (II^e^ partie)[1].

En dehors de l'organisation et du fonctionnement des foires, et en dehors des réglementations qui avaient pour but d'empêcher des abus (vente de marchandises de mauvaise qualité, accaparements, etc.), nous ne possédons que des informations fragmentaires et peu précises sur le commerce terrestre jusqu'au milieu du Moyen Age. Les cartulaires des grands monastères renseignent surtout sur les ventes et locations de biens immobiliers ; tel est le cas pour celui de Saint-Victor, à Marseille[2]. Ils nous fournissent cependant la preuve sinon que la *commenda* est issue de pratiques anciennes dans la location de terres[3], du moins qu'elle a des attaches avec ces pratiques[4], bien qu'elle ait trouvé son plein développement dans le commerce maritime.

Au XIII^e^ siècle, le commerce local et par terre était actif à Marseille ; il est intéressant de rechercher dans quelle mesure ses méthodes s'y inspiraient encore des traditions, qui avaient plutôt sommeillé que disparu aux heures les plus critiques du Moyen Age, et si elles se trouvaient influencées par les usages du trafic maritime.

Notre étude a également pour but de montrer, par un exposé du commerce terrestre d'une ville maritime, ce qu'il y a de vrai et d'exagéré dans la thèse de nombreux historiens du droit commercial[5], et

1. Nous indiquerons nos références de la façon dont Blancard a établi sa publication : « I » : série Manduel ; « II » : série Amalric ; « III » : série Roubaud ; « IV » : documents divers.

2. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*. Paris, 1857.

3. Cela résulte surtout de la comparaison de textes du notaire génois Scriba (*Monumenta Historiae patriae, Chartarum*. Turin, 1853, t. II) avec des textes du *Codex diplomaticus Cavensis*. Naples, 1873, t. I, surtout p. 128-129 (voir, sur ce point, Silberschmidt, *Commenda in ihrer frühesten Entwicklung bis zum XIII Jahrhundert*. Wurzbourg, 1884).

4. Un texte marseillais du milieu du XI^e^ siècle (Guérard, *op. cit.*, t. II, n° 696) appliquait déjà le mot *commendare* à l'exploitation de vignes.

5. Ainsi R. Wagner, *Handbuch des Seerechts*, t. I. Leipzig, 1884, p. 24. — L'auteur anglais qui a le plus étudié l'histoire du droit maritime durant la période byzantine (600-880), puis entre le XII^e^ et le XV^e^ siècle, W. Ashburner (*The Rhodian Sea Law*. Oxford, 1909), n'a pas laissé percer la même tendance.

Digitized by Google

spécialement de Levin Goldschmidt[1], d'après laquelle la technique du trafic maritime, telle qu'elle s'est fixée surtout aux XII^e et XIII^e siècles dans le sud-ouest de l'Europe, a eu une influence décisive sur celle du commerce en général jusqu'à l'époque moderne, sinon jusqu'à ce jour. Thèse qui tire sa valeur de ce que Levin Goldschmidt a tracé un tableau très large, économique presque autant que juridique et qui, si elle était confirmée par une étude attentive des faits, mériterait dans l'histoire des civilisations une place considérable.

A première vue, cette affirmation semble trop absolue pour ne pas comporter une large part d'exagération ; elle peut provenir des hasards de la publication de documents[2], mais plus probablement de ce que les spécialistes du droit maritime ont trop généralisé quelques-unes de leurs constatations et de ce que Goldschmidt, qui a prétendu étudier l'univers depuis l'antiquité, n'a pu le faire que d'une façon superficielle.

Le risque de mer n'a pas apposé une marque indélébile aux contrats courants, comme le prêt, la société, le mandat, dans le trafic maritime. Le *nauticum foenus*, qui a mené à l'assurance maritime et, assez vite, à l'assurance en général[3], a fait place de plus en plus au prêt ordinaire, quand le risque de mer a été dissocié du contrat de prêt. Avant même que le trafic maritime ait rendu au trafic terrestre ce grand service, l'un des contrats les plus caractéristiques du commerce par mer était déjà condamné à ne plus jouer qu'un rôle accessoire ! C'est plutôt par suite de son intensité et du fait qu'il a généralisé l'emploi de méthodes, que le commerce maritime a donné une impulsion au commerce terrestre, et l'a poussé plus avant dans la voie où il était déjà engagé.

Les dangers des affirmations de Goldschmidt ressortent d'une de ses observations, qui semble à première vue de nature technique et a cependant un caractère très large. Au Moyen Age et même au début de l'ère moderne, on appelait *cambium seccum* ou *siccum* l'opération de change en dehors des règles ordinaires, sinon franchement interdite, semblable donc à une excroissance. Or, Goldschmidt[4] interprète, en ce cas, le terme *seccum* par « à sec », pas sur mer ; on voit aussitôt, d'une

1. *Op. cit.*, p. 239 et 314.

2. Ad. Schaube, *Studien zur Geschichte und Natur des aeltesten Cambium* (*Jahrbücher für Nationaloekonomie*, 1895, t. II, p. 534).

3. André-E. Sayous, *Les transformations des méthodes commerciales dans l'Italie du Moyen Age* (*Annales d'histoire économique et sociale*, avril 1929).

4. *Op. cit.*, p. 417.

Digitized by Google

part, l'appui qu'il a trouvé dans cette constatation en faveur de sa thèse et, d'autre part, l'importance de la conclusion qui en est ressortie, l'origine maritime du change terrestre.

Cette explication, si séduisante qu'elle soit[1], ne tient pas à l'examen. Ce qui caractérisait le *foenus nauticum*, devenu, au cas de *permutatio*, *cambium nauticum*, c'était le risque de mer ; dès lors, le change aurait dû être qualifié de « sec » toutes les fois qu'il n'aurait pas comporté ce risque, donc dans presque tous les changes terrestres, y compris dans les opérations de change des foires ! Au contraire, les écrivains du XVI^e^ siècle donnent une interprétation du mot « sec » beaucoup plus vraisemblable et autrement simple : « sans substance réelle[2] », ce qui caractérise très bien l'opération censurée et le motif de cette censure.

* * *

Si Marseille conserva dans le Haut Moyen Age une certaine activité locale et des relations maritimes[3], elle ne reprit qu'au XI^e^ siècle son rôle d'intermédiaire assez régulier entre les rives même éloignées de la Méditerranée et les larges territoires du Nord ; son commerce de détail s'étendit, et son commerce de gros en profita dans la mesure où la tranquillité publique permettait d'envoyer et de recevoir, sans trop de danger, des marchandises par terre[4]. Les Croisades donnèrent une assez forte impulsion à sa navigation qui, par suite du transport de la personne des pèlerins et de ce qui leur était nécessaire, devint pour Marseille une source de richesse ; elles lui firent aussi mieux connaître les productions si recherchées du Levant et les motifs du succès de ses rivaux ; à la même époque, Marseille développa ses relations avec l'Italie du Nord et du Sud et se tourna vers l'Afrique du Nord, où elle imita l'exemple des Pisans et des Génois[5].

Ces transformations eurent une influence très grande sur le développement du trafic terrestre : Marseille devint une place où l'on échangea plus activement, d'une part, les produits les plus divers du commerce

1. Nous l'avons acceptée nous-même tout d'abord (André-E. Sayous, *Les changes de l'Espagne sur l'Amérique au XVI^e^ siècle : Revue d'économie politique*, novembre-décembre 1927).

2. André-E. Sayous, *Observations d'écrivains du XVI^e^ siècle sur les changes* (*Revue économique internationale*, novembre 1928, p. 6).

3. Eugène Duprat, *Les relations de la Provence et du Levant du V^e^ siècle aux Croisades* (*Congrès français de Syrie*. Marseille, 1919, fascicule II, p. 75 et suiv.).

4. E. Duprat, dans *Les Bouches-du-Rhône*, t. II. Marseille-Paris, 1924, p. 284.

5. André-E. Sayous, *Le commerce des Européens à Tunis, depuis le XII^e^ siècle jusqu'à la fin du XVI^e^*. Paris, 1929.

Digitized by Google

de la Méditerranée et, de l'autre, les marchandises et produits arrivant du Nord. Cependant, elle se trouva, au début du XIIIe siècle, dans une situation assez semblable à celle de Gênes un demi-siècle auparavant dans ses relations avec la Syrie[1] : elle était dans l'impossibilité d'exporter assez de marchandises pour payer tout ce qu'elle voulait importer des pays musulmans ; elle était obligée d'y envoyer de l'or et de l'argent et le faisait, non seulement sous la forme de lingots ou de monnaies européennes, mais sous celle de monnaies arabes dont une partie était fabriquée en Europe.

Comme Gênes, Marseille apprit assez vite à connaître les objets que les Musulmans étaient susceptibles d'acquérir et parmi lesquels les tissus jouèrent longtemps le principal rôle. Aux opérations sur les produits asiatiques et africains destinés à l'intérieur de l'Europe, elle joignit de plus en plus, vers le milieu du XIIIe siècle[2], des opérations sur les marchandises européennes destinées aux acheteurs d'outre-mer, et son commerce en général, par terre et par mer, en reçut une grande impulsion.

Les petites industries et le commerce de détail demeuraient dans le cadre des corps de métiers. Peu riches, sinon pauvres dans leur ensemble, ils avaient besoin de capitaux et les trouvaient tantôt chez des capitalistes prudents qui ne désiraient pas courir les risques de voyages lointains et spécifiaient que les opérations devraient être faites *infra Massiliam*, tantôt auprès de gens quelconques, même très modestes, disposant d'une petite somme et heureux de la faire fructifier.

Le grand commerce terrestre avait une nature différente. Sa spécialisation était moindre, bien qu'on puisse la constater en maintes circonstances : par exemple, le trafic d'achat des draps aux foires de Champagne était, en partie, entre les mains de « drapiers » (t. II, p. 100 et 806). La diminution très grande des risques pour les transports par terre et les garanties diverses des foires faisaient du grand commerce terrestre un vrai commerce et non, comme le commerce sur mer, une semi-spéculation. Des capitalistes lui venaient en aide en

1. E. H. Byrne, *Commercial Contracts of the Genoese in the Syrian Trade of the Twelfth Century* (*Quarterly Journal of Economics*, 1926), et surtout *Genoese Trade with Syria in the twelfth Century* (*American Historical Review*, janvier 1920).

2. On trouve la preuve de cette transformation dans la comparaison des contrats passés par Étienne de Manduel (Blancard, *op. cit.*, t. I, p. 1 à 34, et André-E. Sayous, *L'activité du commerçant marseillais Étienne de Manduel entre 1200 et 1230. Revue des Questions historiques*, 1930) avec les contrats passés par Bernard et Jean de Manduel (1227-1267), et surtout chez le notaire Amalric (1247-1248).

Digitized by Google

stipulant : « tenendo eas salvas in terra et non exponendo periculo seu risigo maris[1] ».

Le grand commerce terrestre avait des contacts d'autant plus étroits et fréquents avec le commerce maritime qu'il achetait surtout des produits venus par mer et vendait des marchandises destinées en très large mesure à des pays d'outre-mer. Aussi connaissait-il les méthodes du trafic maritime et pouvait-il s'en inspirer ; lorsque tel était le cas, il devenait, selon le mot de Schaube[2], *quasi-nauticum.* Mais, par suite même de la diminution de ses risques, il conservait généralement les anciennes traditions et se contentait de les adapter à ses besoins nouveaux.

Un tableau tant soit peu précis des produits et marchandises ainsi échangés nous entraînerait trop loin ; nos lecteurs peuvent consulter la « table alphabétique des marchandises » indiquées dans les documents de Blancard : à l'importation par mer et l'exportation par terre en vue de leur revente sur les marchés septentrionaux, les épices (et plus particulièrement le poivre, les clous de girofle, le gingembre, la cannelle), l'alun, les peaux de mouton, les noix de galle, l'indigo, le corail, le safran, les amandes, le sucre, le myrobolan, la gomme laque, le bois du Brésil, la cire, le cendal, le camphre, des esclaves sarrasins[3] ; à l'importation par terre et exportation par mer, surtout les draps, d'origines très diverses, puis les toiles, l'étain, l'or filé, le vin, etc.

Parmi les villes avec lesquelles Marseille faisait par terre un important trafic, il faut noter Bar, Provins et Troyes, à cause de leurs foires, l'une suivant l'autre presque sans interruption[4]. A cette époque, les foires de Champagne étaient très prospères ; par suite de la ferme volonté d'en faire respecter les visiteurs et leurs biens, les risques des transports terrestres avaient beaucoup diminué. La plupart des autres opérations avec l'intérieur des terres débutaient par un transport par caboteurs, celles avec Aigues-Mortes, par exemple.

* * *

Les renseignements que les contrats nous fournissent sont incomplets, sinon déformés, par suite du désir de ne pas enfreindre trop bru-

1. III, n° 5.
2. *Jahrbücher für Nationaloekonomie*, 1895, t. II, p. 164.
3. W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age.* Leipzig, 1886, fin du tome II.
4. Havelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires.* Paris, 1897. — Deux seuls contrats visent les foires du Lendit (I, 43 et 121) ; un seul, la foire de Lagny (IV, 75).

Digitized by Google

talement l'interdiction, édictée par l'Église, du prêt à intérêt et de toute convention pouvant masquer l'usure. Il faut en apprécier la valeur sans attacher une confiance excessive aux déclarations des parties, ni tomber dans l'extrême inverse, compliquer des questions assez simples par d'infinies et inutiles hypothèses. Seule, l'étude attentive des situations économiques par l'ensemble des textes permet de se tenir dans un juste milieu ; on peut aussi s'appuyer sur les données individuelles que l'on dégage d'une série de contrats passés par la même personne.

A Marseille, on cherchait plutôt à fixer le taux courant de l'intérêt à un niveau qui ne fût pas excessif[1]. Mais ce taux était parfois abaissé au point de devenir dérisoire[2] ; aussi semblait-il plus sûr de ne pas préciser ce point dans les contrats ; on préférait englober le montant de l'intérêt dans la somme due et prévoir des sanctions très sérieuses (paiement du double et intérêt élevé) au cas de retard.

Au XIIIe siècle, les opérations commerciales les plus courantes étaient à Marseille, ainsi que partout, celles d'achat et de vente. La plupart d'entre elles ne laissaient aucune trace dans les archives des notaires, parce qu'elles étaient passées au comptant ou suivies soit immédiatement du paiement du prix, soit de règlements amiables par acomptes espacés selon les circonstances.

La nette vente à crédit, c'est-à-dire comportant des délais conventionnels de paiement, était relativement peu fréquente sur la place de Marseille ; beaucoup de commerçants n'étaient pas assez riches pour pouvoir attendre la rentrée de leurs capitaux et courir le risque de l'insolvabilité de leur débiteur. Aussi s'est-on demandé si les contrats de vente à crédit indiquaient exactement l'origine de la dette en portant *ex causa emptionis*. Une personne disposée à prêter l'argent nécessaire pour acheter certaines marchandises pouvait préférer les acquérir elle-même et présenter l'opération non comme un prêt, mais comme une vente à crédit. Les exemples donnés d'opérations de ce genre[3] ne permettent pas une conclusion aussi absolue ; nous avons tendance à accepter cette hypothèse pour le contrat I, 14, parce qu'il est peu vraisemblable (mais pas impossible !) que Bernard de Manduel détînt en même temps de l'aloès, de la casse et du corail, où fût disposé,

1. Statuts de Marseille (milieu du XIIIe siècle), livre II, chap. XVIII : de préférence, dans François d'Aix, *Les statuts municipaux et coutumes anciennes de la ville de Marseille*. Marseille, 1656.

2. Blancard, *Essai sur les monnaies de Charles Ier*. Paris, 1868, p. 275 et suiv.

3. W. Ashburner (*op. cit.*, p. CCXXV) est visiblement sous l'influence de Schaube, qui voit des prêts dans de très nombreux contrats de vente passés à Marseille au XIIIe siècle.

Digitized by Google

juste à ce moment-là, à en faire l'objet d'une vente avec risque de mer (à un prix naturellement fort majoré) ; nous croyons, au contraire, qu'il y avait une vraie vente à crédit dans le contrat I, 15, car il s'agissait de vin, objet d'un commerce important et pouvant provenir de propriétés mêmes du vendeur. En tout cas, la vente à crédit n'était pas un très bon masque, le droit canon la condamnant, dans la mesure où il résultait du crédit un bénéfice spécial, exactement de la même façon que le prêt à intérêt !

Dans le trafic local, en particulier, la vente à crédit était souvent presque une nécessité, lorsque l'on voulait trouver des acheteurs. Les contrats qui nous en signalent des cas[1] sont nombreux, les risques en étant moindres que dans le trafic maritime et les délais pouvant être plus courts. Et il s'agissait bien en règle de vraies ventes à crédit, non de prêts déguisés. Sur la majoration des prix à cause des délais et du risque d'insolvabilité nous n'avons aucune donnée, faute de posséder deux opérations concomitantes, l'une au comptant, l'autre à crédit, sur la même marchandise. Le terme ou les termes de paiement étaient fixés en général à quelques mois (trois à quatre) de distance, mais étaient parfois plus longs : ils étaient en fonction du temps probablement nécessaire pour revendre les marchandises et reprendre dis position des capitaux engagés. C'est déjà là la technique moderne dans les relations des commerçants en gros avec les détaillants.

* * *

Le prêt, consenti par un capitaliste, était une opération très courante dans le trafic terrestre[2]. Bien que les contrats affirment presque tous qu'il s'agissait d'un *mutuum gratis et pro amore*, on savait ce que valait cette formule affectueuse. Celui qui avait des capitaux disponibles les faisait fructifier le mieux possible ; il profitait de la situation difficile de certains emprunteurs pour majorer fortement, dans le contrat, la somme prêtée.

D'après les contrats qui nous sont parvenus, les prêteurs appartenaient aux classes sociales les plus diverses. En deux cas seulement, c'étaient des Juifs (II, 883 ; IV, 23), sans doute parce qu'ils ne faisaient pas enregistrer ainsi la plupart de leurs prêts. Dans deux autres cas, c'étaient des « changeurs », remplissant déjà les fonctions de petits

1. I, nos 39, 52, 53, 57, 117, etc.
2. I, nos 25, 31, 46, 55, 56, 97, 118, etc. ; cas plus nombreux encore dans la série II.

Digitized by Google

banquiers (II, 355 et 1031) ; dans un cinquième, un des vrais banquiers de Plaisance (II, 956), dont nous verrons le rôle. Même les Béguines de Roubaud, qui préféraient faire fructifier leurs capitaux dans des *commenda*, consentaient des prêts ; un de leurs contrats de cette nature (III, 8) contenait cette disposition, qui peut laisser tout supposer et étonne d'autant plus qu'il s'agissait d'une opération conclue entre deux Béguines : « renuncians omni exceptioni doli et condictioni indebiti etiam sine causa justa vel injusta, et quod non possim dicere vel allegare rei veritatem aliter se habere quam in hoc publico instrumento continetur ».

Si le commerce local trouvait donc, sans trop de difficultés, une aide soit pour développer ses affaires, soit pour remplir ses engagements, c'était là très souvent une aide fort coûteuse.

Les prêts pouvaient être consentis en produits très répandus, tels le blé et le poivre, que l'on devait rest tuer (*solvere*) non en nature, mais en espèces, le contrat majorant la quantité reçue [1], comme c'était le cas pour la monnaie. Parfois aussi, le prêt était stipulé remboursable en vin aux prochaines vendanges, d'après son prix à l'époque (II, 834) : crédit de récolte, comme des commerçants en consentent encore à des agriculteurs dont ils achètent régulièrement les produits.

Le prêteur demandait assez souvent des garanties réelles ou personnelles. Les gages étaient de natures très diverses : marchandises achetées avec l'argent prêté, ou bien du drap (II, 692), des mulets (II, 900), des bateaux (II, 925 et 1026) ou encore une hypothèque sur un immeuble (I, 57). Les cautions étaient moins fréquentes (II, 662 et 715) ; un juif apparaît sous ce titre dans un contrat entre chrétiens (II, 748).

C'est surtout à propos des prêts, mais aussi pour tout autre paiement dans l'avenir, que la question se posait de savoir si le créancier, en touchant la somme indiquée, retrouverait son capital intact. Il pouvait craindre une dépréciation des monnaies et des mesures gouvernementales faisant échec à ses intérêts ; un certain nombre de contrats ont prévu les deux cas avec l'espoir d'y trouver un remède. Dans un

1. Pour le poivre, nous possédons deux contrats (I, 91 ; II, 856) ; malgré l'indication qu'il s'agissait d'un prêt « gratis et intuitu amoris », le procès qui naquit du premier de ces contrats (I, 103) tend à nous prouver que les quantités indiquées comme reçues avaient été fortement majorées. — A cette époque où la monnaie était rare, les marchandises les plus courantes et surtout les plus estimées, comme les épices, pouvaient en jouer quelque peu le rôle ; tel était le cas à Gênes pour le poivre ; et il en était exactement de même à Marseille (Albrnès, *Gallia novissima, Toulon*, n° 159).

Digitized by Google

contrat passé à Messine en 1200 par Étienne de Manduel avec des Marseillais (I, 1), il était stipulé : « Si moneta esset abatuta predictorum regalium vel deteriorata in lege vel in pondere, debemus dare vobis marcam argenti fini pro LVII s., donec totum debitum persolvatur » ; formule nette et précise : autant de marcs (poids) d'argent que la dette comportera de fois cinquante-sept sous. En 1248, année de troubles monétaires, un commerçant de Douai vendait du drap à Marseille (II, 136) en monnaie marseillaise, « ad pondus XXVI pro marca », et son débiteur ajoutait : « si forte dicta moneta miscua esset tempore solucionis cassata vel abatuda, promitimus tibi dare XX s. turonensium pro singulis XXXV s. dicte monete miscue, ad racionem XV s. pro libra », sorte de garantie de change. Autre cas intéressant (II, 306) : un débiteur s'engageait à rendre des monnaies semblables à celles qu'on lui avait remises, malgré tout statut fait ou à faire (« nonobstante statuto Massiliensi confecto vel conficiendo ») relativement à la monnaie à substituer à la monnaie stipulée ; on se méfiait donc des mesures que l'État serait amené à prendre autant que des situations monétaires à causes générales.

Le prêteur ne courait, en règle, que les risques de l'insolvabilité de son débiteur et de l'insuffisance de ses recours. Le prêt *quasi-nauticum*, c'est-à-dire fait dans le trafic sur terre, mais comportant les risques de transports de la même façon que sur mer, était exceptionnel et revêtait la forme du contrat de « change », ce qui nous fait préférer n'en traiter qu'à l'occasion de ce dernier.

Malgré les interventions répétées de l'Église, le prêt à intérêt jouait donc, au XIII^e^ siècle, un rôle considérable à Marseille sous une forme à peine voilée. Ces interdictions poussèrent à employer d'autres formules pour les participations capitalistes, et surtout à stipuler comme rémunération une part dans les bénéfices éventuels. De là, dans une certaine mesure, l'importance que les contrats de sociétés ou fiduciaires eurent à cette époque. Mais ce n'est là ni le motif originaire, ni l'un des motifs essentiels, de la préférence que le Moyen Age marquait pour leur emploi.

Le « dépôt » conservait souvent son caractère « régulier » (*depositum regulare* du droit romain). Il est possible que tel fut le cas pour un dépôt de blé (II, 739), dont la restitution était exigible en tout moment sur simple demande. Au cas d'argent, le « dépôt » devenait le plus souvent « irrégulier » (*depositum irregulare*), c'est-à-dire que le dépositaire devait rendre non les pièces de monnaies elles-mêmes qui lui avaient

Digitized by Google

été remises, mais une certaine somme en toute bonne monnaie du caractère spécifié au contrat ; il en était ainsi sans doute dans trois contrats (232, 234, 885) reçus par le notaire Amalric, où il était stipulé que la dette était *ex causa depositi* et qu'elle devait être remboursée au déposant ou à son mandataire *quandumque* [*illi*] *placuerit*, donc à vue. C'étaient probablement là des prêts où le prêteur se réservait de réclamer son remboursement en tout moment, soit pour des motifs particuliers, soit en simple apparence.

Dans un contrat (II, 414), le dépositaire était un « changeur », tenu à rembourser à une certaine date la somme remise, ainsi que c'est le cas pour les bons à terme fixe de nos banques, et dans le même but de grossir, par un vrai prêt à assez longue échéance, les capitaux à investir.

Reste une opération (IV, 39) où *ex causa depositi* était précisé par deux mots contradictoires : « *in custodia* seu *commenda* », c'est-à-dire en garde (*depositum regulare*) « ou » en contrat de *commenda*, ce qui, d'après le sens du mot à la fin du XIII^e siècle, est identique à un *depositum irregulare*. Comme le texte prévoit le remboursement dans une autre monnaie que la monnaie remise (« tantum de moneta provincialium coronatorum que valet XXV l. massiliensium minutorum ») et précise qu'il s'agit d' « une quantité de monnaie » (*pecunie quantitas*), le « dépôt » était certainement « irrégulier », donc, en réalité, un prêt. Les capitalistes et les commerçants réadoptaient peu à peu une vieille institution, en attendant de lui donner une importance particulière dans la technique des mouvements d'argent.

* * *

Le contrat de société et surtout les contrats fiduciaires dérivés du mandat, qui revêtaient des formes assez particulières, ont joué un grand rôle au XIII^e siècle dans le sud-ouest de l'Europe[1]. Il est très difficile de préciser les caractéristiques de ces contrats, parce que les mêmes termes ont été employés par les rédacteurs des actes dans des sens différents, sinon contradictoires, surtout parce que, dans les relations entre capitalistes et commerçants, le contrat de mandat se rapprochait vite, sinon en droit du moins en fait, du contrat de société. Pour rendre notre exposé aussi clair que possible, nous allons montrer les fonctions que ces contrats avaient à remplir dans le milieu écono-

1. Voir la préface de notre volume déjà cité sur le *Commerce des Européens à Tunis*.

Digitized by Google

mique du Moyen Age ; puis nous étudierons chacun d'entre eux dans sa forme la plus classique et indiquerons les déviations qui se sont produites dans le sens des mots et dans la nature des engagements. Nous essayerons de préciser aussi quelle a été l'influence de la technique du commerce maritime sur la technique du commerce local et terrestre.

La *societas*, au sens large du mot en droit romain, avait pour but de régler les rapports économiques au cas d'un travail à faire en commun ou d'une collaboration du capital avec le travail. Au Moyen Age, on préférait employer le mot *companhia*, de *cum panis*, preuve que les bases mêmes de ces liens avaient été, sinon étaient encore, dans la vie de famille ou dans l'atelier quasi familial. Le contrat de compagnie, simple et souple, trouvait son application principale dans le trafic local et, par extension, surtout dans les villes situées à l'intérieur des terres.

Dans les ports, le risque de mer avait eu, de tout temps, une importante influence d'ordre économique. Il avait été mis à la charge du capitaliste, dès une époque très lointaine, dans le prêt maritime (*nauticum foenus*). Mais le prêt était apparu comme une formule imparfaite : il limitait les profits au cas où l'opération commerciale serait excellente, sans supprimer le risque commercial, le risque de l'insolvabilité du débiteur. Beaucoup de capitalistes préférèrent employer le mandat et ses dérivés, mandat spécial et non général, comme celui que l'on donnait à un membre de la famille ou à un employé (autrefois, à un esclave) : le capitaliste, ou capitaliste principal, avait un rôle de direction, celui d'un chef donnant des instructions, et procédait au règlement final en vertu de cette formule d'importance capitale : « in reditu meo totum lucrum et capitale promito reducere in potestatem tui vel tuorum fideliter ». Et la part de chacun dans les bénéfices éventuels était exactement fixée.

Les contrats fiduciaires sont donc nés d'une situation économique, s'ils se sont développés par suite aussi du désir de masquer une rémunération du capital. C'étaient, d'une part, la *commenda* et, de l'autre, la *societas* (*maris*). Nous ignorons lequel de ces deux contrats est le plus ancien : Goldschmidt a cru à la priorité de la *commenda*, Schaube à celle de la *societas ;* en tout cas, les statuts de Marseille (milieu du XIII^e^ siècle)[1] mettaient l'un et l'autre sur le même plan. A l'origine, la seule différence entre eux était que, dans la *commenda*, le capitaliste fournissait seul le capital à un commerçant partant au

1. Livre III, chapitre XIX et suiv.

Digitized by Google

loin pour y faire des opérations de sa profession, tandis que, dans la *societas*, le capitaliste fournissait la majeure partie du capital, et le commerçant, en plus de son activité, une autre partie du capital. Dans l'une comme dans l'autre, le mandat était strict ; les instructions données — ainsi, exemple entre cent, II, 444 : « cum qua comanda ibo, Deo dante, in proximo viagio quod facturus sum *apud Pisis*, *in galea Petri Bonifacii* et inde revertam in hanc terram, in dicta galea vel in alio ligno... » — devaient être suivies à la lettre. Il n'en était différemment que lorsque le contrat était libellé en termes plus généraux — tels ceux-ci : « ... quam commandan portabo ad laborandum... vel *ubicumque Deus michi ordinabit*, *causa negotiandi*... » — laissant volontairement au commerçant une large latitude. Les statuts de Marseille reconnaissaient cette situation avec clairvoyance.

Les contrats fiduciaires, qui prirent une importance spéciale dans le trafic maritime, demeurèrent proches du mandat lorsqu'il s'agissait d'exécuter une opération commerciale pour le compte d'un commerçant s'occupant activement de la vente au loin de certaines marchandises, tandis que, par suite de l'imprécision des instructions, ils se transformèrent plus ou moins en contrats de société lorsqu'il s'agissait d'employer au mieux un capital. Aussi, après la fixation à l'étranger d'une partie des commerçants qui naviguaient jusque-là, la représentation apparut-elle et, avec une collaboration générale des capitaux, la *commenda* devint-elle presque une forme de la société.

Des transformations aussi considérables et profondes devaient avoir, dans tous les milieux commerciaux, des conséquences très importantes. Distinguons le commerce local, qui maintenait les vieilles traditions, et le grand commerce par terre, qui pouvait être entraîné à suivre de plus près les usages du commerce maritime.

Dans le commerce local, le contrat de « compagnie » était fréquent. Il contenait souvent une clause selon laquelle les capitaux ne pouvaient être employés que sur terre ; la conséquence de la diminution évidente des risques était une diminution de la part du capital dans les bénéfices ; la durée des contrats ne dépendait plus des hasards des transports et du trafic en pays lointains, mais était fixée à une période précise. La formule suivante (II, 41) est typique, bien que le mot compagnie ne s'y trouve pas : « quas libras debemus tenere *salvas in terra*, *infra Massiliam*, *ad medietatem lucri*... hinc *ad unum annum continuum et completum* ».

Nous possédons (II, 760) un contrat de *companhia* fort intéressant,

Digitized by Google

parce que, s'il était un contrat de nature générale, visant l'activité d'un changeur pendant deux ans et, s'il établissait une collaboration rare d'un capitaliste à l'activité d'un commerçant (« gesegare de ea companhia cum consilio tuo »), il comportait, ainsi que c'était bien le cas dans la classique *societas* (*maris*), la remise par le capitaliste de 125 livres et par le commerçant de 50 livres, et un partage des bénéfices par moitié. Évidemment, le système des contrats fonctionnant surtout dans le commerce maritime pouvait avoir aidé à fixer quelques points des contrats du commerce terrestre, mais non en ce qu'ils avaient de plus ou moins spécial au commerce maritime et, en tout cas, en n'ajoutant que peu de chose aux conceptions du commerce terrestre.

Le mot de « compagnie » était assez rare dans de tels contrats. Il était remplacé souvent par celui de *societas* au sens large du mot, ce qui se comprenait très bien et ne comportait qu'un changement d'étiquette, ou, plus souvent encore, par celui de *commenda*, ce qui mérite une explication.

Il ne faut pas croire qu'au moment où, dans le trafic maritime, la *commenda* se rapprochait de la société, un mouvement inverse se soit produit dans le trafic par terre ; s'il y avait là plus qu'un changement d'étiquette parce que les contrats adoptèrent en large mesure le cadre de la *commenda* élargie, une caractéristique bien apparente du mandat s'effaçait : le « commandité » ne devait plus rapporter au « commanditaire » tout le capital et le bénéfice, pour que, comme chef, il fît la répartition de celui-ci ; il devait seulement « totum capitale *cum medietate lucri* reducere in posse vestri et vestrorum » (II, 41), parce que l'une et l'autre des parties étaient, ainsi que dans la société, tenues par des engagements réciproques sans liens de nette subordination.

Les contrats comportant la collaboration du capital et du travail et une répartition des bénéfices éventuels entre l'un et l'autre étaient très fréquents dans le petit commerce. Pour de très médiocres sommes, on n'allait pas chez le notaire, mais on s'y rendait pour des sommes encore modestes. Toutes les classes de la société faisaient ce genre d'opérations ; les Béguines elles-mêmes ! Les contrats de *commenda* des Béguines de Roubaud sont intéressants : franches opérations capitalistes, ils revêtaient cette forme dans l'espoir de mieux tourner les interdictions dont l'Église avait frappé le prêt à intérêt et tous contrats similaires

La *commenda* était un contrat si courant à Marseille que les Béguines acceptèrent et le nom et la chose, mais plus le nom, car tous leurs con-

Digitized by Google

trats ou bien masquaient des prêts, ou bien, par suite de leurs clauses très générales (ainsi par cette déclaration : « bene et fideliter mercari »), étaient en réalité des contrats de société. La formule (III, 7) : « promitimus tibi... facere *computum* tecum », est dans le même sens ; elle est bien plus large que celle que nous trouvons dans les *commenda-mandats* primitifs.

Le contrat, III, 1 et 2, affirme que l'argent a été remis « in comanda et ex causa comande », mais ne contient aucune indication relative à la répartition des bénéfices. Était-ce un prêt, à peine masqué, dans lequel l'intérêt aurait été compris dans la somme indiquée comme due, ou bien la part du capital dans les bénéfices demeurait-elle secrète, par une certaine pudeur? En tout cas, les Béguines savaient bien ce qu'elles voulaient, et n'hésitaient que sur la forme à choisir pour atteindre leur but.

Quelques jours plus tard seulement, les Béguines ne se gênaient plus : elles faisaient des *commenda* à mi-gain, « ad mediam partem lucri » (III, 3 et suiv.).

Le commerce local a donc accepté, à Marseille, au XIII^e siècle, plus le mot *commenda* que la chose elle-même ; il était habitué au contrat de « compagnie » ou société, il n'en a modifié ni la forme ni le fond ; le succès de la *commenda* dans le trafic maritime et la reconnaissance de sa validité n'ont fait qu'aider à l'extension du capitalisme dans le petit commerce et conduit à préférer plutôt une nouvelle étiquette qu'un nouveau contrat.

Dans le grand commerce par terre, l'influence des méthodes du trafic maritime a été plus notable.

Nous n'avons trouvé aucune trace d'un contrat de « compagnie » dans le grand commerce terrestre ; ce n'est pas dire qu'il n'en ait pas existé. Aucune trace non plus du contrat de *societas* telle que la *societas maris*, participation en capital non seulement du capitaliste, mais de celui qui allait au loin ; l'explication doit en être la même pour le trafic terrestre que pour le trafic maritime, qui la pratiquait alors lui aussi assez peu : celui qui allait au loin n'était pas riche ou ne désirait pas exposer toutes ses ressources dans une seule et même affaire.

Les contrats de *commenda* qui nous sont parvenus sont, au contraire, assez nombreux dans le grand commerce par terre ; ils visent le trafic des foires. Le plus ancien est de 1233 (I, 43) : il est calqué sur les contrats de *commenda* maritime. Il indique le montant de la somme remise, son emploi (« implicate in XIII caricis aluminis parvis et in cor-

Digitized by Google

doano »), le but du voyage (« ad has proxime venturas nundinas de Landico », les fameuses foires du Lendit), la répartition des bénéfices (trois quarts au capital, un quart au travail), l'obligation de rapporter le montant de la commandite et tout le bénéfice « et rasonare fideliter in [posse] vestro ». Quant à l'expression : « ad usum *maris* et terrae », elle étonne un peu ; a-t-elle été mise pour le cas où le commandité reviendrait par mer (?) de Paris à Marseille, ou bien par suite de l'habitude du rédacteur de l'acte d'employer cette formule courante? Bernard et Jean de Manduel, qui s'occupaient surtout du trafic maritime, en avaient appliqué les méthodes dans le trafic terrestre.

Les autres contrats qui s'étendent sur une période ne dépassant pas 1248 (I, 100 ; II, 98, 162, etc.) ne sont guère différents : ils sont assez précis, donc de droit strict, et il ne faut pas s'en étonner, le commanditaire étant lui-même un commerçant, ou pour le moins une personne au courant du commerce, qui précisait ses instructions dans la mesure du possible.

Dans le trafic en gros par terre, on employait donc les mêmes formules que dans le trafic par mer. La *commenda*, qui n'est pas essentiellement un contrat maritime, puisque le risque de mer incombait au capitaliste à titre de propriétaire ou copropriétaire, a certes pris une forme précise et de l'importance dans le trafic maritime, et c'est sous une forme identique qu'elle a été appliquée dans le grand trafic terrestre. Ici donc l'influence des pratiques maritimes est certaine, mais elle apparaît, à un point de vue général, comme ayant été beaucoup moins profonde que Goldschmidt ne l'a cru.

* * *

Les contrats de change terrestre — ceux qui, par opposition aux contrats de change « maritime », ne comportaient pas le risque du transport des marchandises servant à constituer un actif pour leur paiement — jouent un assez grand rôle dans les actes reçus par le notaire Amalric (1248). Ils ont été examinés de près par M. Adolf Schaube[1] ; aussi nous faut-il tout d'abord indiquer les conclusions fort intéressantes auxquelles cet auteur est arrivé dans ses études.

Pendant les semaines précédant les foires de Champagne, les opérations de change sur Bar, Troyes ou Lagny devenaient nombreuses à Marseille. La grande majorité des contrats de cette nature qui nous

1. *Jahrbücher für Nationaloekonomie*, 1895, t. II, p. 165 et suiv.

Digitized by Google

sont parvenus étaient passés par d'autres personnes que des « changeurs » locaux ; des commerçants cédaient du change surtout à des Siennois ou à des Placentins, qui se livraient au commerce international de l'argent grâce aux succursales diverses de leur société ou à leurs relations d'affaires. Le caractère précis de ces contrats semblait impossible à connaître : s'agissait-il d'opérations dont le but était de disposer de fonds sur une place éloignée, ou bien de prêts avec remboursement dans une autre monnaie et sur une autre place? Très ingénieusement, M. Schaube a établi que le preneur de change, au lieu de payer une commission au remetteur[1], percevait une somme supplémentaire, et il y a vu l'intérêt masqué d'un prêt d'argent.

Levin Goldschmidt avait insisté sur le rôle que le déplacement de capitaux avait joué à l'origine du change ; dès lors, Schaube ne devait pas craindre de soutenir une opinion sinon contraire, du moins différente : son rôle comme instrument de crédit lui a paru le plus important. En réalité, l'un comme l'autre a raison : si Goldschmidt dominait mieux l'ensemble des questions, Schaube a précisé des points d'un très réel intérêt dans des études plus particulières, et l'un comme l'autre ils ont eu tort d'exagérer la portée de leurs conclusions : Goldschmidt en ne poussant pas assez profondément l'examen des faits, et Schaube en grossissant la portée de ses observations. Nous allons le démontrer rapidement.

Il est exact que les opérations de change que les Siennois et les Placentins faisaient à Marseille étaient, en large mesure, des opérations de crédit : cela tenait à la nature même du change de place à place avec constitution entre temps de l'actif nécessaire au paiement : c'était plus encore la conséquence d'une participation de capitaux italiens habitués à chercher une occasion de bénéfices dans les besoins de commerçants. Mais quelle était la vraie nature de ces crédits, et les opérations avaient-elles uniquement une telle fonction?

Les Siennois et les Placentins, se livrant au trafic international de l'argent, l'employaient là où ils trouvaient un profit et le déplaçaient, soit en vue de ce profit, soit pour tout autre motif, en particulier afin de transférer leurs capitaux dans les endroits où ils pouvaient le mieux fructifier. D'autre part, dans les documents publiés par Blancard[2], les

1. Ce sont là des termes volontairement imprécis, pour ne pas préjuger de la nature d'actes dont les contrats n'indiquent pas expressément le caractère.

2. Plusieurs de ces contrats n'ont pas été reproduits dans les *Documents inédits*, parce qu'ils avaient été publiés déjà par le même auteur en appendice à un article intitulé : *Note sur la lettre de change à Marseille au XIIIe siècle* (*Bibliothèque de l'École des chartes*. Paris, 1878).

Digitized by Google

personnes qui donnaient du change étaient généralement des commerçants envoyant des marchandises à une foire et cherchant à obtenir aussitôt disposition de leurs capitaux, par exemple en donnant des ordres de paiement sur une autre place. D'un côté, des prêteurs possibles ; de l'autre, des emprunteurs probables.

Dans ces conditions, l'opération de change était bien, fort souvent, sinon en règle, une opération de prêt, de crédit. Schaube eût pu préciser : c'était déjà là l'escompte ou, pour le moins, un acte en remplissant la fonction économique : une anticipation sur les résultats définitifs d'une opération commerciale et sous sa garantie au moins morale, par suite du caractère attaché de suite au change, sinon matérielle. De là, parfois la remise en gage des marchandises dont la vente assurerait les remboursements des avances[1], comme c'est encore le cas dans la technique des banques dites d'outre-mer.

N'était-ce pourtant qu'un prêt? Non, et c'est là que Goldschmidt a aussi raison. Dans le cas déjà indiqué, le commerçant remetteur de change devait joindre à l'opération de crédit une opération dite *permutatio monetae*. A plus forte raison les banquiers siennois ou placentins voyaient-ils dans le contrat de change un moyen de transférer leurs capitaux d'une place à une autre ; car, s'ils acceptaient le remboursement du prêt en foire, c'était beaucoup afin d'en disposer à cette occasion et d'y faire de nouvelles opérations de crédit ou autres, peu leur importait lesquelles, pourvu qu'elles fussent sérieuses et rémunératrices.

D'assez nombreux contrats reçus par le notaire Amalric visaient des situations tout à fait différentes de celle que nous avons examinée jusqu'à présent. Voici un contrat où les Siennois étaient non preneurs, mais donneurs de change en foire, et ils le faisaient en faveur de Montpellierains (II, 691) qui, selon toute probabilité, voulaient s'y procurer des disponibilités en vue soit du paiement de dettes, soit de l'achat de marchandises. Dans deux autres contrats (II, 100 et 806), le preneur de change était un drapier, désireux certainement de s'en servir pour ses affaires en foire. Dans un autre encore (II, 707), le paiement devait avoir lieu « trois jours avant l'ouverture de la foire des draps », nouvel exemple dans le même sens et à modalité symptomatique.

Exposons maintenant les opérations de change que l'on concluait à Marseille à l'occasion des foires de Champagne, en examinant les principales situations auxquelles elles devaient faire face. — Prenons

1. *Loc. cit.*, pièce justificative n° 6.

Digitized by Google

le cas du commerçant qui envoyait des marchandises à une certaine foire, afin de les y vendre. Il pouvait trouver une personne ayant besoin d'argent à la même foire, et lui passer par avance l'actif qu'il devait y constituer. Ce fut d'abord fréquent et, au milieu du XIIIe siècle, nous en trouvons toujours à Marseille de multiples exemples. Mais, même si le commerçant se disposant à vendre en foire ne désirait que le rapatriement de ses capitaux, une opération de change passée avant la vente de marchandises et en prévision seulement de cette vente exposait, autant que son crédit personnel, à des surprises, qui lui rendaient souvent difficile de trouver une contrepartie. Des capitalistes faisant activement le trafic de l'argent, des banquiers, dirions-nous, mieux placés pour apprécier les situations et, au besoin, pour défendre leurs droits, trouvaient les opérations de ce genre à leur gré et consentaient de vrais crédits sous cette forme. C'est là l'escompte de lettres de change mettant en cause surtout les tireurs, mais les tirés aussi après leur acceptation du mandat, et donnant aux banquiers les droits d'un acheteur de créances, à défaut de toute autre garantie complémentaire ou avec elle, comme tel était le cas, pour les marchandises expédiées, selon le contrat II, 801. Ce point important d'histoire économique est bien mis en relief par les documents marseillais du XIIIe siècle.

Le commerçant qui courait des risques en envoyant des marchandises pouvait trouver, pour son change, un preneur qui acceptait de ne toucher la somme convenue que si les marchandises destinées à constituer l'actif en vue de son paiement arrivaient à bon port, comme c'est le cas dans le prêt maritime. Blancard [1] nous en donne un exemple ; mais cette extension au commerce par terre des pratiques courantes dans le commerce par mer — cas, pourrions-nous dire, de *cambium quasi-nauticum* — était exceptionnelle, si rare que nous ne pouvons pas lui reconnaître une réelle importance. C'est peut-être là un précédent de l'assurance des transports terrestres, toutefois sous une forme encore très rudimentaire, très éloignée de la technique de l'assurance moderne, qui ne s'est constituée d'abord, semble-t-il, que dans le trafic maritime.

Prenons maintenant la situation inverse de celle que nous avons examinée, le cas où un commerçant marseillais était désireux d'acheter en foire. Il lui fallait disposer d'argent à Provins, à Lagny ou à Troyes ; il pouvait transporter des marchandises à y vendre ou des monnaies,

1. Article cité de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, pièce justificative n° 6.

Digitized by Google

et cela était probablement le cas d'une façon assez fréquente pour les commerçants non commandités, comme les documents nous le montrent pour les commerçants commandités. Mais les commerçants désireux d'acheter des marchandises en foire et plus ou moins spécialisés, tels certains drapiers, préféraient généralement acheter à Marseille du change sur la foire ou bien à laquelle ils se rendaient ou bien sur laquelle ils avaient un représentant. Ils le trouvaient tantôt auprès d'autres commerçants de la place, tantôt auprès des banquiers italiens, bien connus à Marseille. Ceux-ci étaient cependant plutôt preneurs que remetteurs de change, ainsi que Schaube l'a constaté avec raison, par suite non seulement, comme celui-ci l'a cru, des conséquences de leurs prêts, mais du mouvement le plus profitable de leurs capitaux dans la direction des foires où ils savaient les employer sous les formes les plus diverses pour leur plus grand avantage.

Le maniement international des capitaux était alors à Marseille entre les mains d'Italiens, surtout de Placentins[1] et de Siennois. Les Marseillais étaient ou des commerçants ou des capitalistes habitués à participer à des opérations ou spéculations commerciales sous de certaines formes ; ils n'avaient pas dans les foires de Champagne des associés ou représentants réguliers et spécialisés dans le trafic de l'argent et du change, comme c'était déjà le cas pour les Italiens.

La vraie lettre de change, non plus seulement l'expédition d'un acte notarié à un tiers qu'il mettait en cause, mais un ordre direct du tireur au tiré[2], était déjà née ou près de naître.

Ici l'influence des pratiques du commerce maritime semble avoir été bien faible. Cela s'explique surtout parce que la concentration des affaires sur une seule place et en un espace de temps court qui devait donner au change son importance technique était plus forte dans les foires que dans les grands ports de la Méditerranée, même à Acre au moment de sa splendeur. C'étaient pourtant les Italiens, surtout des villes de l'intérieur, de Plaisance, de Sienne et de Florence, qui devaient, en apportant leur subtilité d'esprit et leur science des affaires, avoir dans le Nord une influence très grande, comme celle qu'ils avaient à Marseille.

1. Les Placentins jouaient à Venise le même rôle qu'à Marseille vers la même époque (cf. *Mélanges historiques, choix de documents*. Paris, 1880 ; L. de Mas-Latrie, *Commerce et expéditions militaires de la France et de Venise au Moyen Age*, p. 18).

2. On emploie si souvent à faux le mot de lettre de change qu'il est difficile de chercher l'origine même de cette pratique. Nous montrerons prochainement qu'elle remonte à la première partie du XIII^e^ siècle dans les villes les plus avancées.

Digitized by Google

* * *

Les conditions des transports terrestres à assez longue distance étaient précisées dans un contrat, ayant de vagues points de contact avec les actes d'affrètement ou nolisement du trafic maritime. Blancard nous a donné dix-sept contrats de cette nature, surtout dans les relations de Marseille avec les foires de Champagne.

Le transporteur était un entrepreneur comme un autre, ayant d'autant plus besoin de capitaux pour son activité qu'il était en général peu riche et que les voyages étaient plus ou moins longs ; nous ne nous occuperons cependant pas des prêts qu'il pouvait recevoir, ni des conditions du paiement des transports.

Les contrats *causa portandi* qui contenaient des engagements généraux (« bene et fideliter portare, tenere et custodire » ; II, 133) y ajoutaient souvent des clauses de nature à diminuer les dangers de détérioration des marchandises pendant les transports, car ils prévoyaient expressément que ceux-ci seraient faits avec les bêtes du transporteur et sans charrettes (« cum bestiis nostris, absque carretis » ; par exemple, II, 129).

Deux contrats (II, 642 et 681) prévoient expressément que le transporteur sera responsable des dommages et avaries causés au chargement. Un autre de la même nature contient une disposition plus intéressante (II, 132) : la mise des « risques » à la charge du transporteur, en des termes assez clairs pour que l'on puisse y voir une garantie voisine de l'assurance (« ad meum resegum et fortunam, renuncians inde exceptioni non traditarum michi caricarum »), le second membre de phrase n'ayant de sens que si la responsabilité existait en ce qui concernait le sort des marchandises elles-mêmes. Nous avons ainsi dès 1248 pour le trafic par terre une stipulation voisine de celle que nous rapporte, pour le trafic par mer, un document fameux de 1329[1]. Le transporteur lui-même acceptait de se rendre responsable de l'arrivée des marchandises à bon port ; la seule différence (il est vrai importante) est que, dans le contrat le plus ancien, le prix du transport avait été établi sans doute en tenant compte du « risque » *resegum*, tandis que, dans le

1. E. Bensa, *Contratti di assicurazione nel medio evo*. Gênes, 1884, p. 180 ; le texte vient d'en être seulement modifié sur des points de détail par M. G. Valeri (*Rivista de diritto commerciale*, décembre 1928), qui a montré ce qu'il y avait d'un peu fantaisiste dans l'interprétation que Schaube en a donnée.

Digitized by Google

second, celui-ci faisait l'objet d'un versement spécial (sorte de prime)[1].

Bien entendu, les expéditeurs tenaient à ce que leurs marchandises arrivassent aux foires en temps opportun, tout retard pouvant avoir pour eux les plus graves conséquences. Le contrat indiquait tantôt une foire en termes généraux (II, 129), tantôt la foire d'une certaine marchandise en particulier (II, 133 : « infra nundinas cordoani »), à moins qu'avec plus de précision il ne stipulât la livraison avant le début de la foire (II, 132 et 151) ou à son début (II, 585). C'étaient là des dispositions de droit strict.

Ces brèves indications suffisent pour donner une idée des conditions des transports par terre vers le milieu du Moyen Age dans les relations d'un port assez lointain avec les foires de Champagne. Les clauses des contrats *causa portandi* étaient bien établies selon les conditions spéciales des voies employées et l'intérêt des chargeurs ; l'influence des contrats d'affrètement n'a pu être qu'indirecte et faible.

* * *

Nous avons cherché, au fur et à mesure de notre exposé, à tirer les conclusions plus ou moins particulières qui nous ont semblé se dégager des documents eux-mêmes. Nous allons maintenant nous placer, en terminant cet article, à un point de vue très général.

Le XIII^e^ siècle, tout au moins jusqu'à la prise de Saint-Jean-d'Acre, a été l'un des plus actifs et décisifs dans l'histoire économique de Marseille. Le trafic était considérable, à en juger par le nombre des actes enregistrés en une brève période par le notaire Amalric et par le montant des capitaux qu'ils nous montrent engagés. Mais ce n'est pas là le point de vue auquel nous devions surtout nous placer ; il convient plutôt de remarquer que la technique commerciale venait de réaliser à Marseille des progrès plus importants qu'à tout autre époque, sauf peut-être durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Ce sont là de vrais et vieux « titres de noblesse » !

En ce qui concerne le trafic terrestre, dont nous avons traité ici exclusivement, les mots ne doivent pas obscurcir les situations ; aussi allons-nous transposer en langage moderne et chercher à expliquer, en tentant des comparaisons nécessairement imparfaites, les constatations

1. Cependant, dans les deux cas, le surplus du prix des transports ou la somme spéciale pour le risque n'était payable qu'à l'arrivée des marchandises, preuve d'une conception très imparfaite, mais correspondant mieux aux idées de l'époque que ne l'a pensé Schaube.

Digitized by Google

que nous avons faites dans le langage même du Moyen Age et en les interprétant quelque peu seulement de façon à bien respecter leur cadre historique.

Marseille a repris son activité économique, après les invasions et dévastations, sur la base des anciennes traditions : pour construire, dirons-nous en employant une image, elle s'est servie largement de vieux soubassements et matériaux. Elle n'a pas fait que copier, elle a adapté les institutions et les contrats à ses besoins : elle a donc recherché les nouveaux matériaux qui lui ont semblé nécessaires et a donné des formes particulières, un style propre, à ses méthodes commerciales en s'inspirant de l'exemple des États voisins, et plus spécialement de Gênes.

Poursuivons notre comparaison. Le commerce, ainsi que l'art, répondait à une conception générale, non pas d'ordre moral il est vrai, mais pratique : établir d'une façon solide, sinon harmonique, les relations du capital et du travail. Ce qui a été conçu et fait alors dans l'ordre économique a été aussi résistant que ce qui l'a été dans l'architecture religieuse, et il a laissé des traces tout aussi profondes dans les conceptions ou pratiques des siècles suivants jusqu'à l'époque contemporaine.

Le tableau que nous avons tracé dans cet article le démontre dans ses traits généraux et jusque dans ses traits les plus particuliers. Est-il besoin de rappeler : la persistance du prêt, l'apparition de la *commenda* (sorte de clef de voûte) se transformant peu à peu en *commenda-mandat* et *commenda-société;* le change, déjà sous toutes ses formes caractéristiques ; les transports et leurs conditions solidement établies dans le domaine technique comme économique.

L'influence capitale avait été, dans l'ensemble des transactions commerciales, celle des principes généraux du droit romain. Le risque maritime a été alors un élément grave et important. A l'époque que nous avons étudiée, il n'avait guère ajouté aux institutions du commerce terrestre ; on peut remarquer seulement que le trafic maritime avait pris, dans les grands ports comme Marseille, une telle importance que ses pratiques, conformes aux besoins généraux du commerce et des transports, s'étaient étendues dans le trafic terrestre en gros.

Le grand problème était de préciser le rôle du capital et ses relations avec le travail (au sens large du terme ; mieux vaudrait dire ici : activité commerciale). Le capital ne s'est constitué qu'assez lentement et n'a pas trouvé son meilleur emploi sans hésitations. Au début de la

Digitized by Google

reprise économique (vers les x^e^ et xi^e^ siècles), les rares capitaux disponibles ont été sans doute ou bien complaisants ou bien exigeants, posant la question du capital tout d'abord sur son double terrain des relations familiales ou quasi familiales et de l'usure. La mise à bail des biens fonciers donna un exemple dont les capitalistes profitèrent dans le cadre juridique du mandat, lorsque le prêt, qui s'était développé, sembla dans le commerce une formule insuffisante. Les bases furent renouvelées d'une collaboration plus étroite par un partage des bénéfices, mais généralement avec des liens de subordination. Ensuite, l'enrichissement des commerçants actifs atténua les conséquence de celle-ci : ils devinrent, lorsqu'ils ne furent pas de simples agents-représentants, des chefs d'entreprises, coordonnant leur activité par des crédits ou par des associations d'intérêts.

Au xiii^e^ siècle, le commerce de Marseille se trouvait entre la subordination du commerce au capital et une situation plus indépendante. Le petit commerce souffrait toujours de sa faiblesse congénitale ; le grand commerce terrestre était encore sous la forte emprise du capital, mais, comme celui-ci était de plus en plus d'origine vraiment commerciale, il tendait à mieux comprendre les besoins et à se montrer moins exigeant.

André-E. Sayous.

Digitized by Google

LA

CAMPAGNE NÉGRIÈRE DE « LA PERLE »

(1755-1757)

ET SA RÉUSSITE EXTRAORDINAIRE[1]

I. — Que faut-il entendre par : un port négrier? Saint-Malo en fut-il un?

Pour le public ordinaire, un port négrier c'était celui où le commerce d'esclaves nègres constituait l'occupation prédominante, l'emportait de beaucoup sur les autres genres de trafic. Si cela était vrai, pas une seule ville, en France, en Angleterre ou ailleurs, ne pourrait dire avoir

1. Sources inédites du présent article. — Avant tout, deux textes d'exceptionnelle importance et qui, de par leur nature, n'ont que de rares similaires dans les archives publiques. Le premier est un très grand tableau détaillé (sur 20 colonnes et, en hauteur, 165 lignes) de la vente de 548 nègres de la cargaison de la *Perle*. Ce manuscrit (non encore classé) a été découvert aux archives de Saint-Malo par M. Létaneaux, l'archiviste municipal, en juin 1929, au cours du triage d'une masse de papiers très mêlés, venus en vrac, en 1928, de la Mairie.

Cette belle « trouvaille » de l'aimable et dévoué archiviste m'a naturellement engagé aussitôt à compulser la liasse B 82 (classement provisoire), « Procédures et pièces diverses » du fonds d'amirauté, année 1757, époque du retour de la *Perle*, où j'ai eu la joie de trouver — avec cinq autres manuscrits ci-dessous indiqués — le deuxième texte, d'importance comparable à celle du précédent, savoir : un cahier contenant la liste, extrêmement longue, des dépenses faites par Dufresne, capitaine de la *Perle*, durant sa relâche à Cayenne. Voir plus loin, partie III, l'analyse de cette pièce.

La même liasse renferme en outre : une très intéressante déclaration de Dufresne à l'amirauté de Cayenne, le 31 août 1756 ; — une pièce concernant la visite de son navire, au Cap (Saint-Domingue), le 29 novembre même année, et une sorte de complément de cette pièce, du 12 janvier suivant ; — enfin, deux pièces d'intérêt minime relatives à un passager, Fourcroy, tué dans un combat pendant le retour en France.

Même fonds d'amirauté, dans un des registres, C^4 260, d' « Enregistrement des congés et commissions de navires », folios 39 recto à 40 verso : 1, Permission accordée à Dufresne par la Compagnie des Indes pour aller en Guinée ; — 2, Enregistrement d'un congé n° 3109, délivré à Dufresne pour aller à sa destination et, également à sa requête, ordre donné par l'amirauté « que le dit sieur Dufresne donne sa caution de quinze mille livres comme quoi il gardera et observera les Ordonnances de la Marine » et les fera garder et observer par son équipage ; — 3, Surcouf aîné, armateur de la *Perle*, se porte caution pour les dites quinze mille

Digitized by Google

été port négrier. Non seulement la vérité est fort loin de là, mais elle est plus complexe que ne le croient les historiens professionnels[1].

Le fait que, dans une ville maritime, le trafic noir ne représentait qu'un cinquième ou un huitième du commerce total n'est aucunement un motif pour lui refuser la qualification de port négrier. Par contre, n'est pas un « ancien port négrier » une cité maritime qui deux ou trois fois au cours des siècles manifesta une grande activité en ce genre. Or, une véritable activité négrière n'a été présentée par la cité malouine que deux fois, et la dernière seulement de façon prolongée : après la paix de 1763 jusqu'à la Révolution (cet élan fut du reste aussi celui d'une foule d'autres ports, français et étrangers ; j'ai expliqué pourquoi[2]). La première fois, c'était de 1726 à 1730, pas davantage ; et même alors elle soutient une comparaison avec La Rochelle (Bordeaux

livres ; — Enregistrement « d'une commission en guerre et marchandises », délivrée à Dufresne et, en conséquence, permission définitive à lui accordée, par l'amirauté, de sortir du port.

Même fonds, dans les registres d'« Actes de Société et Déclarations d'intérêts qui se feront au greffe du siège royal d'amirauté de Saint-Malo », le registre n° 9, folio 23 recto. Surcouf « a déclaré avoir pour intéressés en icelui [le navire la *Perle*] les sieurs De la Lande Magon frères, pour cinq six [*sic ;* pour les 5/6es], et le surplus pour son compte... ». Voir à ce sujet, plus loin, ma note 1, p. 77.

Même fonds, registre C^4 409, « Enregistrement des vaisseaux entrant à Saint-Malo ». A la date du 20 juin 1757, simple mention, très sèche, de la *Perle*, du nom de son capitaine, de sa provenance dernière (le Cap Français), de son chargement (« sucre, café et indigo »), de son tonnage, du nombre total de l'équipage. Voir de préférence ci-dessous.

Même fonds, aux « Rapports de mer », registre C^4 353, folios 41 verso à 42 verso, le Rapport (Déclaration verbale) fait à l'amirauté de Saint-Malo par Dufresne, le surlendemain de son retour, le 21 juin 1757. Rapport de très grand intérêt, en partie et fort bien complété par sa déclaration, susindiquée, faite à Cayenne en 1756, et par le rôle d'équipage indiqué ci-dessous.

Archives de la Marine, à Brest. Rôle d'équipage de la Perle (rôle d'armement et rôle de désarmement). Documentation de très grand intérêt à plusieurs égards. Analysé *infra*, partie VI, — J'adresse mes plus vifs remerciements à M. Braibant, chef du Service des Archives et des Bibliothèques de la Marine, qui a eu la gracieuseté de me faire envoyer ce texte, en communication, aux Archives de Saint-Malo. Je remercie également M. Prigent, conservateur des archives de la Marine à Brest, qui a pris soin de me l'expédier à cette destination.

Total, seize textes inédits, dont quatre seulement sont de très médiocre valeur. En sus, en cours de l'article, je fais usage de quelques autres documents inédits, mentionnés en leur lieu, et de quelques travaux imprimés.

1. Sur la complexité de tout ce qui concerne l'histoire négrière (traite, esclavage, abolitions), et sur les tenaces légendes pseudo-historiques qui l'encombrent, voir mes articles : *Une expédition négrière en 1821, d'après son registre de bord* (dans *Revue de l'histoire des colonies françaises*, n° 3 de 1928, p. 265-324 ; voir p. 311-313) ; — *Études négrières, de 1774 à 1928 : pourquoi la date de 1774* (dans *Revue d'histoire économique et sociale ;* voir les deux premières pages) ; — *Les sources du « Tamango » de Mérimée et la littérature « négrière » à l'époque romantique* (dans *Mercure de France*, 15 décembre 1927, p. 542-557).

2. Voir mon article précité, *Pourquoi la date de 1774 ?*

Digitized by Google

ne se livrait encore que bien peu au trafic noir), mais pas du tout avec Nantes. Nègres transportés dans nos Antilles, durant cette période : par Saint-Malo, 4,131 ; par La Rochelle, 2,914 ; par Nantes, 13,566[1]. La Rochelle et Bordeaux développèrent considérablement leur commerce négrier, La Rochelle dès 1735-1736, Bordeaux une dizaine d'années ensuite, et le maintinrent ainsi, tandis que Nantes gardait son rang à cet égard et jusqu'au milieu du XIXe siècle.

En conformité avec les faits rappelés ci-dessus : 1° on doit réserver la qualification générale de ports négriers aux villes maritimes (ou fluvialo-maritimes) qui armèrent avec activité, pour le commerce des esclaves, durant plusieurs générations : Nantes, La Rochelle et Bordeaux chez nous ; en Angleterre, Liverpool, Bristol et Londres ; — 2° pour ne pas laisser, dans l'esprit du lecteur, une impression fausse d'uniformité, on doit spécifier par exemple que, des trois seules villes françaises méritant la susdite qualification générale, Nantes fut en avance d'au moins un tiers de siècle sur La Rochelle, d'environ un demi-siècle sur Bordeaux, et conserva son rang jusqu'au milieu du XIXe ; — 3° à l'égard de tels autres de nos ports, notamment Le Havre, Honfleur, Saint-Malo et Marseille, avoir soin de noter qu'on peut les dire ports négriers pour telles ou telles périodes seulement et jamais considérables.

II. — L'expédition de « la Perle »

1. De Saint-Malo a Cayenne par l'Angola, 19 juin 1755-28 juin 1756

De 1751 à 1754, il y eut à Saint-Malo un certain réveil d'activité négrière. En particulier, d'avril à septembre 1751, il fut expédié huit navires pour le trafic noir. Six mois et demi après, environ, un autre bâtiment appareillait dans le même but, et j'y insiste parce qu'il était commandé par le futur capitaine de la *Perle*. En effet, le 10 avril 1752, partit de Saint-Malo le capitaine Dufresne du Pontcieux, sur le *Grand-Cerf*, de 180 tonneaux, armateur Delesnaye de la Motte. Parvenu quatre mois et demi ensuite, le 2 septembre, à Cabinda, en Angola, il y reste une demi-année ; il y traite, il est vrai, une cargaison de 507 noirs, mais il en perd, en rade même, 36. Pas de décès en cours du trajet Angola-Martinique, trajet rapide : 3 mars-21 avril 1753. Par

1. Voir le tableau d'importations noires en ces îles, de 1725 à 1741, d'après Dernis, dans Peytraud, p. 138 de *L'esclavage aux Antilles avant 1789*. Paris, 1897, in-8°.

Digitized by Google

contre, il lui meurt en cette île, avant la fin de la vente, 22 captifs. Le total de la mortalité, 58, ne faisait d'ailleurs qu'un pourcentage de 11,44 %, très inférieur à la moyenne générale. Le retour Martinique-France fut heureux et prompt : un mois et demi, 7 juillet-23 août[1]. Toutefois, Dufresne voulait sans doute un véritable succès ; on va voir qu'il se l'assura magnifique dans sa campagne de 1755-1757.

Le 19 juin 1755, partait de Saint-Malo le navire la *Perle*, armé par « Monsieur Surcouf l'aîné,... pour faire la traite à la côte de Guinée ». Surcouf n'y avait d'ailleurs qu'une part très restreinte : 1/6e, donc 16,66 % ; tandis que ses « intéressés en l'armement », les Magon de la Lande frère, y avaient 5/6es, c'est-à-dire 83,33 % (voir note p. 52, à l'alinéa relatif aux registres d' « Actes de Société et Déclarations d'intérêts »). Le bâtiment, de bonne taille pour l'époque et pour cette destination, jaugeait 280 tonneaux. Il était commandé par « écuyer Jean-François Dufresne, sieur du Pontcieux[2] ». L'expédition débuta par une traversée pénible, jusqu'aux rives de l'Angola, à Malimbe ; elle n'y parvint que le 27 novembre, après cinq mois et demi de navigation. Comme Dufresne, déposant, ne signale aucun grave incident de route, la durée du voyage est imputable seulement à d'opiniâtres vents contraires, cas fréquent tant que dura la navigation à voiles. Mais cinq mois et demi, de France en Angola, c'était très exceptionnel ; unique, non, et l'on peut citer, par exemple, le cas de Pierre Dubois, commandant la *Sainte-Anne*, qui, en 1765, mit cinq mois et dix-huit jours pour aller de Saint-Malo à Cabinda[3], et celui de la *Nymphe*, qui, en 1739, avait employé cinq mois et huit jours de Nantes à Loango[4]. La durée de cette traversée, comme de tout autre long trajet maritime, variait d'ailleurs

1. Voir Archives de Saint-Malo, fonds de l'Amirauté. C4 351, registre de Rapports de mer. Le Rapport de cette expédition Dufresne est au folio 168 recto, à la date du 24 août 1753.

2. Le rôle d'équipage — analysé plus loin, partie VI — nous apprend au début que le navire était monté par cinquante-deux hommes tout compris (les mousses étaient comptés au nombre des « hommes »), et qu'il était armé de seize canons.

Avant de commander le *Grand-Cerf* (ci-dessus) en tant que bâtiment négrier. Dufresne l'avait commandé en tant que navire corsaire ; il captura alors, de concert avec l'*Heureux-Malouin*, un navire anglais, le 27 janvier 1748 (arch. dép. du Finistère, fonds de l'amirauté de Morlaix, B 4193, registre. Affaire citée dans l'Inventaire de ces archives, t. III, p. 71).

3. Archives de Saint-Malo, fonds de l'Amirauté, B 91, registre de Rapports de mer de l'année 1766.

4. Arch. dép. de Loire-Inférieure, fonds de l'Amirauté de Nantes, B 4588, registre. État des navires négriers entrés au port de Nantes en 1741 ; dressé, d'après ce registre, par M. Gaston Martin, professeur au lycée de Toulouse, en vue de son deuxième volume sur *Nantes au XVIIIe siècle*, et auquel j'exprime ici ma reconnaissance pour la communication qu'il a bien voulu me faire, spontanément, de ce travail si intéressant.

Digitized by Google

à l'extrême, la navigation se faisant à la voile, l'océanographie et la météorologie étant à peu près inexistantes. Au surplus, il est d'intérêt minime de savoir que cette durée évoluait en des limites de deux à six mois. Ce qui nous intéresse est la durée moyenne dans la généralité des cas ; les textes que j'ai en mains — une cinquantaine — l'établissent entre deux mois et demi et quatre mois.

Je me garderais bien de chercher à serrer de près une chimérique moyenne mathématique ; défions-nous de ce genre de moyennes, là comme ailleurs. Mais il était utile d'indiquer la moyenne approximative des cas généraux, c'est élément de l'histoire économique. Il y a lieu d'en rapprocher la même moyenne en ce qui concerne le trajet de France en Guinée proprement dite (laissant d'ailleurs au mot Guinée le sens extensif d'autrefois ; toutes les côtes depuis la Gambie jusqu'au golfe de Biafra). Cette moyenne, pour la généralité des cas et d'après les 150 chiffres, environ, que je possède, était de un à trois mois. Rapprochons-en celle de deux mois et demi à quatre mois pour la traversée France-Angola, nous comprenons aussitôt un des motifs pour lesquels bien des armateurs négriers ne se soucièrent pas du trafic noir en ce dernier pays.

Puisque j'en suis aux traversées négrières, je donnerai tout de suite, pour n'avoir plus à interrompre à ce sujet notre récit, la moyenne des trajets traversée de l'Atlantique et traversée Antilles-France ; moyenne également basée sur 150 textes environ. Que l'on partît, pour les Antilles, d'un point ou d'un autre de tout le littoral guinéen ou angolais, le trajet, dans la généralité des cas, exigeait le plus souvent deux à trois mois, beaucoup moins souvent trois à quatre. D'autre part, le retour des Antilles en France, toujours dans la plupart des cas, prenait deux mois à deux mois et demi, parfois trois mois.

La *Perle* resta cinq mois entiers aux rives angolaises, elle en appareilla le 25 avril 1756. A cette époque, sur ce littoral, et pour négocier 603 nègres et négresses, d'âges divers, ce séjour prolongé n'avait rien d'anormal ; il était proportionné à la fois à l'importance de l'opération et — les résultats le prouveront — au soin qu'y apporta le capitaine. Dufresne, selon un usage non immuable (puisque lui-même l'avait enfreint, on l'a vu, dans le Rapport de sa précédente campagne), mais un usage beaucoup trop suivi, n'indique pas combien des « captifs[1] »

1. On a tort d'employer couramment le mot « esclaves », quand il s'agit des noirs achetés, avant leur revente accomplie dans une possession coloniale. Dans le langage précis des négriers, ils n'étaient jusqu'alors que des « captifs ».

Digitized by Google

achetés par lui moururent en rade même de l'Angola. Ce dut être un oubli : il aurait pu avec fierté donner le nombre — *zéro* — qui ressort d'un facile examen de textes autres que son Rapport de mer.

On a vu qu'au même endroit, dans sa campagne précédente, il en avait perdu 36 sur 507, donc 7,1 % ; taux de mortalité qui, en Angola ou ailleurs, n'était pas de grande rareté. Mais pas un seul sur six cent le cas est au moins de rareté prodigieuse. Et pourtant, comme à peu près tous ses confrères négriers, Dufresne avait accumulé de la marchandise noire dans ses entreponts : un peu plus de deux nègres par tonne de jauge. C'était couramment usité, mais très imprudent[1]. Pour ne pas dépasser, malgré ce système, une mortalité de 12 à 15 % dans la traversée atlantique, et pour amener la cargaison en bon état aux colonies, il fallait ou bien être exceptionnellement servi par un concours d'heureux hasards, ou bien « mettre la chance de son côté » au moyen des divers soins d'hygiène quotidiennement appliqués sans y manquer jamais. Dufresne pratiqua ce dernier procédé avec une maîtrise supérieure.

Durant la traversée de Malimbe à Cayenne, il réussit à ne perdre que 4 de ses noirs sur 603, pourcentage de toute rareté, deux 300es ! La part du hasard — il y en eut toujours en mer, notamment dans les trajets Guinée-Amérique et à cette époque — fut simplement l'absence d'un calme plat et la non-rencontre de quelque gros corsaire anglais.

III. — 1. Le séjour a Cayenne, 28 juin-2 septembre 1756 ; Les dépenses d'un négrier dans une relache de cette nature

2. De Cayenne a Saint-Domingue, 2-24 septembre

Au lieu de se rendre directement à Saint-Domingue, sa destination, Dufresne relâcha d'abord et longuement à Cayenne. « Ayant appris avant son départ de Guinée, par un bâtiment français, l'incertitude de la guerre », il voulait « en savoir des nouvelles », connaître les risques éventuels à courir dans les eaux de Saint-Domingue, risques assez invraisemblables dans les parages de la Guyane. De plus, il allait profiter de sa relâche pour « rafraîchir son équipage, attaqué du scorbut », exempt de décès, sauf un seul cas, mais qu'enfin il était temps de soigner à terre. Aussi envoya-t-il à l'hôpital tous les contaminés et il n'en

1. Au XIXe siècle on entassa bien davantage encore ; mais aussi, quel pourcentage moyen de mortalité ! Provisoirement (en attendant une véritable étude ultérieure), j'en ai donné quelques exemples dans mon article *Les sources du « Tamango » de Mérimée*, article déjà cité note 1 de la page 52.

Digitized by Google

perdit qu'un seul. Enfin — il ne s'en explique pas, mais cela ressort de l'examen d'un texte capital — il voulut également prolonger sa relâche afin de mettre ses nègres en excellente condition pour la vente, par le repos au grand air et par une abondante alimentation fraîche.

Le texte en question est l'interminable liste des dépenses faites à Cayenne. Dépenses régulièrement inscrites par un gérant à ce préposé, sur un cahier dont la minute fut déposée au greffe de l'amirauté du Cap, à Saint-Domingue, et dont un « extrait » daté, signé et certifié, fut conservé par Dufresne pour son armateur (ainsi que des pièces justificatives annexes, que nous n'avons pas). On a la chance que cet « extrait », déposé, j'ignore pourquoi, au greffe de l'amirauté malouine, soit resté dans ses archives. En ce texte, se trouvent groupées de nombreuses indications sur les prix usités à Cayenne ; ils sont peu différents de ceux qui étaient en usage aux Antilles pour les denrées de toute nature et autres produits fournis aux navires en relâche, ainsi que pour une foule de « services rendus », de points de vue très divers, à ces mêmes navires. Or, il serait extrêmement long et difficile de relever ces prix, des plus intéressants à connaître, dans la multitude des documents, très dispersés, étrangers à ceux de la catégorie du texte que je vais analyser.

De prime abord, la dépense totale faite en deux mois par Dufresne — 27,638 livres 10 sols et 8 deniers — peut sembler excessive et provoquer le soupçon que lui-même et le reste de l'état-major vécurent trop bien, aux frais de l'armement ; encore que ce chiffre et tous ceux qui vont suivre doivent être réduits d'un tiers — ne l'oublions pas — puisqu'il s'agit ici de valeurs en « argent des Iles ». Le soupçon est très justifié, on va le voir, mais on verra aussi qu'ils prirent finalement à leur charge une partie assez appréciable de ces frais-là.

Tous les deux jours revient la mention : « Pour argent manuel pour la dépense » ou : « Pour la dépense ordinaire », « 120 livres ». Mention éclairée, en deux endroits, par ces mots complémentaires : « Pour canard, volailles, etc. » Évidemment pour l'état-major, cette dépense, qui, répétée trente fois en soixante-trois jours, atteignit 3,600 francs, 57 francs par jour, pour neuf personnes, rien qu'en volailles et autres mets choisis, est forte. Quant au « fond solide » de la nourriture, ces messieurs prélevaient ce qu'ils voulaient sur la viande fraîche achetée « pour le bord » (hommes d'équipage et officiers), très souvent et par quantités. Impossible d'évaluer le prix de ce qu'ils en consommèrent. Cette viande fraîche était le plus souvent du bœuf, payé à raison de 7 sols la livre pesant, tandis que la vache (trois fois seulement) était à 6 sols. Il

Digitized by Google

arriva, cas unique, de faire l'acquisition d'un bœuf entier, sur pied, pour 100 livres. Quatre fois, les officiers voulurent changer l'ordinaire (et l'équipage en profita un peu) : successivement deux moutons, sur pied, chacun pour 18 livres ; un veau, sur pied aussi, à 55 francs ; puis 108 livres pesant de veau, à 10 sols la livre, ci 54 francs. Notons-le au passage, le prix assez haut pour l'époque, du mouton et du veau, prouve que l'on faisait peu d'élevage.

Les officiers se passèrent même une fois la fantaisie d'acheter, à un capitaine français en rade, deux jambons pesant à eux deux 24 livres et trois quarts, qui coûtèrent 37 francs 2 sous et 6 deniers, à raison de 30 sols la livre. — Côté accessoires, ils se procurèrent 171 livres de beurre, contenues en trois « frequins » ou barillets, pour 256 francs et 15 sous, à 30 sols la livre ; 218 livres de sucre, à 6 sols l'une, pour 65 francs et 8 sous. L'équipage eut sûrement une petite part de chacune de ces denrées ; mais les 20 livres de café acheté dans les premiers jours (pour 12 francs, à 12 sous la livre) furent réservées à coup sûr pour l'état-major.

Naturellement, les officiers n'oublièrent pas de se bien soigner aussi quant à la boisson : une fois, une barrique de vin de Bordeaux, payée 200 francs, en vue de la traversée Cayenne-Saint-Domingue ; le reste du temps, des dames-jeannes, de Bordeaux également, à 3 francs le pot, c'est-à-dire les deux pintes (près de deux litres). L'achat d'eau-de-vie n'est pas spécifié ; il est évidemment compris dans le mot « etc. » qui termine la formule relevée plus haut : « Pour canard, volailles, etc. »

En résumé, « ces messieurs se mettaient bien » pour le service de table. Ils y apportaient même, pour l'époque, quelque raffinement ; en effet, à la date du 8 juillet déjà, on trouve cette mention : « Pour le blanchissage du linge de table, payé à la négresse Rosalie, suivant sa note, 14 livres 2 sols ». Quand leur service appelait tels membres de l'état-major à prendre à terre un repas ou deux, ils entendaient s'y traiter aussi bien qu'à bord ; l'avant-veille du départ pour Saint-Domingue il est « payé à Guinefoland, suivant son compte quittancé, pour nourriture d'auberge, 1,069 livres 8 sols ».

Du reste il est juste de rappeler, d'abord, qu'autrefois presque toutes les personnes qui le pouvaient faire sans trop d'inconvénients pour leur bourse, raffolaient des plaisirs de la table, étaient gros mangeurs et grands buveurs (au point que, exagération à part, les médecins de l'époque avaient de bonnes raisons pour appliquer la méthode *purgare et saignare*). Notez qu'en l'espèce les officiers de la *Perle* venaient de

Digitized by Google

passer une année entière dépourvue de tout agrément, aussi bien en Angola que dans les deux traversées ; que, d'autre part, ces négriers, gens d'instruction et d'éducation fort médiocres, ne connaissaient, avec la débauche sexuelle, d'autre distraction que les repas plantureux interminables. Enfin, et voici qui mérite sans doute de larges circonstances atténuantes, le capitaine Dufresne, bien aidé, semble-t-il, par ses officiers, s'il s'accordait et leur accordait trop le coûteux passe-temps de la bonne chère, n'oublia jamais le devoir de veiller à tous les intérêts de son expédition, y compris le soin de bien nourrir son équipage et sa cargaison noire. Le tout pour son profit à lui-même, pour celui de ses officiers, mais forcément bien davantage pour le profit de son armateur et des « intéressés en l'armement ».

Cela dit, voyons ce que furent les catégories de dépenses autres que d'entretien culinaire de l'état-major. — A son arrivée en rade, Dufresne eut d'abord trois préoccupations simultanées : mettre à l'hôpital les douze malades de son équipage, débarquer sa cargaison noire, faire entrer son navire dans le port. Les malades de l'équipage furent bien soignés, puisqu'il en mourut un seul, décédé le 6 juillet ; mais l'hospitalisation coûta, jusqu'au 11 août, jour auquel sortirent tous les autres, la somme de 894 livres ; ce qui d'ailleurs n'avait rien de déraisonnable, faisant à peu près, pour quarante et un jour, un prix quotidien de 2 livres par homme. Rattachons à cela les frais de sépulture du mort, savoir : une aune et demie de grosse toile, pour envelopper le corps, 3 livres ; 12 livres à une équipe de quatre soldats pour l'avoir porté au cimetière et d'avance creusé la fosse ; 18 livres et 10 sols « au R. P. curé, suivant son compte quittancé », pour le service funèbre.

Le débarquement de la cargaison noire coûta une somme vraiment modique : 43 livres à un patron et loueur de barques, « Brillouet, et à divers soldats qui ont conduit les nègres à terre ». A quoi il fallut ajouter une gratification de 18 livres, remise à un esclave appartenant à M. Simon, administrateur de l'hôpital. Esclave qui avait réussi à sauver trois des captifs de Dufresne, lesquels s'étaient enlisés dans la vase lors de leur débarquement. A la suite du pénible sauvetage, cet esclave avait été sérieusement malade ; l'article relatif à cette gratification indique en effet, sans autre explication, qu'elle fut payée « suivant la taxe du médecin ». Avoir risqué sa vie en ce sauvetage, en avoir été malade, avoir épargné à Dufresne la mort de trois captifs à vendre au minimum 4,000 livres, cela aurait valu sans doute à un blanc une ré-

Digitized by Google

compense de 100 livres. Pour un esclave, c'était 18 livres, et encore parce que le médecin l'avait ainsi « taxé ».

L'entrée du port fut difficile. Le navire s'échoua sur les vases, d'où le tirèrent seulement la forte marée qu'il fallut attendre, le sacrifice de la provision d'eau qu'on s'était hâté de renouveler dès l'arrivée en rade, sacrifice indispensable pour alléger le navire, et enfin l'adresse d'un pilote. Celui-ci reçut 150 livres. A la suite de l'aventure, Dufresne, par prudence, fit poser diverses balises dans le chenal, cette fois par un pilote nègre ; coût modique, 18 livres.

Il s'agissait à présent d'installer les captifs débarqués, de pourvoir à leur nourriture, de pourvoir aussi à celle de l'équipage. — L'installation à terre des 599 captifs et leur entretien amenèrent naturellement quelques déboursés. Dufresne, négociant habile, ne lésina pas sur cette simple avance de fonds à récupérer bien des fois lorsque, à la vente aux enchères, il étalerait de la marchandise robuste et saine. Dès le 30 juin, il loua une grande propriété appartenant à un sieur De la Marthre, et qui comprenait maison, savane (prairie) et jardin ; ce qui, pour juillet et les vingt-cinq premiers jours d'août, jusqu'au réembarquement des Africains, lui coûta 580 livres. Il fit le même jour aménager le logis, par huit soldats de la garnison, pour 24 livres, et il prit en service un mulâtre pour garder les captifs, pour leur faire la cuisine dans les vastes chaudières à ce destinées à bord, chaudières qu'il fit transporter là ; ci, 120 livres à ce mulâtre, pour presque deux mois. D'autre part, son gérant et trésorier, Romain, stylé par lui, ne manqua pas, sept semaines durant, de bien ravitailler les 600 Africains, surtout en cassave (farine de racine de manioc séché ; en somme, du tapioca) ; accessoirement en ignames, en riz, en maïs. Au total, cette alimentation revint à 1,830 livres. Somme qui paraîtrait misérable pour la nourriture des 600 nègres durant cinquante jours au moins (elle ne représente, en effet, que 36 livres et demie par jour et, pour chaque nègre, un peu plus de 6 deniers quotidiens), si l'on ne songeait pas qu'à cette époque et en pays intertropicaux les vivres en question étaient à prix infimes. Le riz, seul, constituait, à 7 sols la livre pesant, une dépense relativement forte ; aussi l'emploi en était-il assez exceptionnel, simple moyen préventif contre la dysenterie si redoutée. Mais la farine de manioc ou cassave, à 3 sols, était la nourriture quotidienne. Un grand panier d'ignames ne valait qu'une livre ; une « main » de maïs 16 sols. Ces denrées étaient de tous points de vue avantageuses : il en fallait peu à l'état sec pour fournir, une fois cuites, la ration suffi-

Digitized by Google

sante, largement suffisante pour des individus qui, provisoirement, étaient oisifs. Enfin, elles constituaient une alimentation saine, à laquelle les nègres étaient accoutumés, qu'ils acceptaient volontiers.

La même sollicitude, également intéressée, bien que pour des motifs différents, Dufresne la montre à l'égard de son équipage. Il achète en quantités considérables de la viande fraîche, et l'on voit, par un article du 20 juillet, que la ration journalière pour l'équipage était de 63 livres et un tiers (légèrement moins, en fait, puisque, je l'ai relevé, l'état-major prélevait sa part de ces fournitures). Il fut distribué aussi des rations de tafia, régulièrement, car (à la date du 11 août) un fournisseur reçoit 423 livres 10 sols pour 423 pots et demi de tafia. Souvent même des rations de vin ; non du bordeaux, ce va sans dire, mais du vin ordinaire de Provence. Naturellement il fallut de grosses quantités de pain frais, en même temps que de biscuit. Les hommes d'équipage n'étaient pas plus que leurs officiers friands de légumes ; pourtant, à l'équipage il fut donné 797 livres pesant de pois conservés en barils, payés sur place 318 livres 16 sols, à 8 sols la livre. Ajoutons la menue dépense de 6 livres pour 60 livres pesant de sel. — En résumé, les frais de table, pour l'équipage, en soixante-quatre jours (1er juillet-2 septembre), atteignirent au plus 5,400 livres, approximativement, soit 84 francs et 3 à 4 sous par jour ; ce qui, divisé par le nombre d'hommes, vingt-neuf (je déduis les deux qui moururent les 17 juin et 6 juillet ; même le deuxième chirurgien, mort le 31 août), donne à peu près 2 fr. 90 par homme, ou, en valeur « argent de France », 1 fr. 93.

Au nombre des frais qui, pour ainsi dire, complètent ceux de la catégorie nourriture, il faut noter les frais d'approvisionnement d'eau ; et comme petite dépense, celle de bois à brûler pour la cuisine du bord et davantage pour celle des noirs. L'eau coûta 1,100 livres, environ, en tout. Elle était apportée par des pirogues ou canots, le plus souvent montés par des soldats nègres. Mais rien ne permet d'établir son prix de revient au baril. Le bois, voituré de même, et qui se payait 8 francs par « canotée » ou par corde, coûta 112 livres seulement pour quatorze cordes.

Outre les derniers ravitaillements eau et bois, opérés un peu avant le départ, Dufresne eut à régler alors, entre autres frais, ceux des denrées embarquées pour la traversée Cayenne-Saint-Domingue : neuf barils de bœuf salé d'Irlande[1] (sept à 70 livres, et deux, « viciés », à 50),

1. Le baril pesait net 200 livres. Voir Léon Vignols, *L'importation en France, au XVIIIe siècle, du bœuf salé d'Irlande. Ses emplois. Les tentatives pour s'en passer* (*Revue historique*, n° de septembre-octobre 1928, p. 79-95).

Digitized by Google

total 590 livres ; — vingt-trois barils de farine à 70 livres, en tout 1,610 francs ; — 385 livres pesant de « fayaux » (haricots) et fèves séchés, à 5 sols, au total 96 francs et 5 sous. Les haricots étaient destinés à l'équipage ; les fèves aux noirs, accoutumés souvent à en consommer à bord des négriers.

Parmi les dépenses diverses, j'en relève deux qui concernent des captifs de Dufresne, enfuis de l'enclos loué à Cayenne, devenus « marrons ». Le 31 juillet, il fut déboursé 18 francs pour la prise de trois d'entre eux ; le 8 août, « payé aux nègres de Mrs. Lemoyne et des Essars, pour diverses prises de nègres qui s'étaient rendus fugitifs, 33 livres ». Le montant de la deuxième gratification, rapproché de celui de la première, semble prouver que la seconde fut donnée pour la prise de cinq ou six captifs marrons. Une moyenne d'à peine 6 francs par capture, à partager entre deux ou plusieurs capteurs, voilà encore qui nous apparaît dérisoire ; toutefois, si à chacun des capteurs, selon la difficulté, les dangers et le temps présumés de leur chasse, on avait remis pour chaque capturé une dizaine de francs, nul doute qu'ils auraient mis tout en œuvre pour l'évasion de nouveaux captifs, afin de les reprendre et de toucher la même prime ; c'était un des effets de la démoralisation produite par l'esclavage. D'autre part — hypothèse nullement invraisemblable — les nègres chasseurs avaient peut-être reconnu, en ceux qu'ils chassaient, des membres d'une des innombrables tribus étrangères à la leur et donc ennemies de la leur. L'idée de faire front, de s'entr'aider, en captivité, contre l'ennemi commun, contre le blanc, ils en étaient encore singulièrement loin !

Passons rapidement sur quelques autres dépenses diverses : 700 bougies du pays, à 4 sols l'une, 140 francs ; — 50 francs payés « au Domaine, pour l'ancrage du vaisseau et droit de poudre » ; — 50 livres 3 sols 6 deniers au greffier « pour les expéditions de l'amirauté remises à M. Dufresne du Pontcieux » ; — 28 livres 10 sols « pour droits de greffe de la subdélégation et enregistrement des déclarations » de Dufresne à l'amirauté ; — 1,286 livres au gérant et trésorier, le sieur Romain, pour commission de 5 % sur le total des dépenses jusqu'au 1er septembre inclus, total qui s'élevait à 25,721 livres 5 sols 6 deniers. Enfin, au dernier moment, le 2 septembre, le « coup d'adieu » au pays coûta, « dépense d'auberge pour officiers et équipage », la modeste somme de 13 livres et 14 sols.

Mais j'ai hâte d'arriver à une affaire de bien autre importance, appelant des commentaires de grand intérêt. Dans sa déclaration du

Digitized by Google

31 août à l'amirauté de Cayenne, Dufresne annonce que, « pour payer toutes ses dépenses et frais », il lui a été nécessaire de vendre en ce port 36 nègres pour le compte de l'armement (12 hommes, 2 femmes, 14 négrillons, 8 négrittes), au prix de 26,000 livres, et 4 pour le compte des pacotilleurs (1 nègre et 3 négrillons), au prix de 3,000 livres[1].

Le total général des dépenses s'était élevé à 27,638 livres et quelques sous (en « argent de France », 18,425). Les deux ventes ci-dessus produisirent 29,000 francs, c'est-à-dire 1,362 de plus qu'il n'avait finalement été nécessaire pour couvrir les dépenses. Les pacotilleurs, Dufresne et les autres officiers, eurent donc à encaisser 1,362 francs, laissant de leur poche, pour contribuer à couvrir les dépenses, 3,000 — 1,362 = 1,638. Or, on peut évaluer au total à 5,500 livres, maximum, les frais de table qu'ils avaient faits. La part de ces frais qui incombe à l'armateur est donc ramenée à 5,500 — 1,368 = 3,860 francs ou, « argent de France », 2,573 ; somme encore considérable, mais non certes au point que l'armement dût en être scandalisé.

Toutefois, Dufresne eut à défendre les pacotilleurs, lui compris, contre une très abusive exigence fiscale de certains hauts fonctionnaires. On trouve, en effet, avant-dernier article des comptes de Romain (le gérant et trésorier), cette mention : « Payé pour droit de 2 % de la vente faite [des quarante nègres susdits], à MM. le gouverneur et le commissaire de la Marine, 555 livres 11 sols 2 deniers ». Examinons d'abord le côté secondaire de la question, celui qui intéressait personnellement les pacotilleurs ; il est curieux et amusant. 2 % sur le total de la vente, cela aurait fait 580 francs ; sur la seule vente des captifs de l'armement, le 2 % n'aurait fait que 520 francs, les noirs des pacotilles étant alors exempts de cette taxe. Le taux bizarre auquel s'arrêtèrent les deux fonctionnaires bénéficiaires de cette sorte d'imposition dénote, au profit des pacotilleurs, une faveur minime, réelle pourtant : au lieu de 2 %, donc 60 francs, ils furent taxés, pour leurs 3,000 francs de nègres, à 35 francs, soit un peu moins de 1,2 %.

Mais qu'était donc ce « droit » de 2 % ? C'était une des formes revêtues, depuis une époque indéterminée, par un usage dont l'origine se

1. L'usage de la « pacotille » (dite aussi « port permis », attendu que l'armateur exemptait de droit de fret les articles de pacotille par lui autorisée, nègres ou autres articles) était un usage mal vu, et Valin en dit grand mal. Il donnait lieu à bien des abus, parmi lesquels celui qui consistait à charger beaucoup plus de pacotille que l'armateur ne l'avait autorisé, même à en charger sans autorisation aucune. Mais l'usage tenait bon. D'ailleurs, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les armateurs autorisaient des pacotilles, d'importance proportionnée au grade et au mérite respectifs, à chacun des membres de l'état-major ; assez souvent aux « officiers-mariniers » du bord, mais de façon modique ; à peu près jamais à des hommes d'équipage.

Digitized by Google

perdait dans les lointains de l'histoire universelle, l'usage à demi spontané et à demi imposé des cadeaux ou gratifications aux autorités et fonctionnaires les plus divers, du plus grand au plus petit, pour obtenir la marche et l'issue souhaitée, dans n'importe quelle affaire (ou à titre de remerciement, l'affaire ayant réussi). En ce qui concerne les négriers, cet usage avait longtemps pris la forme d'un prélèvement arbitraire de nègres, choisis par les principaux administrateurs coloniaux, à l'arrivée de chaque cargaison noire. A force de réclamations des négociants métropolitains, d'interventions gouvernementales, ce prélèvement en nature s'était transformé, dans les colonies françaises, en une taxation en espèces qui finalement, vers le milieu du XVIII^e siècle, n'était généralement plus que de 2 %. Taxe dont le pouvoir central ordonna, en 1759, la suppression pure et simple à dater du 1^er janvier 1760[1].

Ce 2 % réglé, ainsi que toute autre dépense, la *Perle* partit de Cayenne le 2 septembre 1756 et arriva sans encombre au Cap français de Saint-Domingue, le 24 du même mois, avec un chargement de 554 nègres restant à vendre[2].

IV. — Le séjour au Cap français, 24 septembre 1756-4 mai 1757 ; La vente des captifs, 30 septembre-26 octobre

Six jours après l'arrivée de Dufresne au Cap, commençait, le 30 septembre, la vente aux enchères de ses Africains, sous la direction de Guillaudeu, négociant en cette ville, et avant la fin de la journée 65 captifs ou captives étaient vendus, à hauts prix. Comme on le voit par le grand tableau détaillé de la vente — que j'analyse ici — on offrait aux acheteurs, selon l'usage établi, de grandes facilités de paiement et, suivant la coutume en présence d'une marchandise considérable et de bonne qualité, les chalands furent très nombreux. Du reste, le nombre des groupes d'achats[3] ne coïncide pas exactement avec

1. Voir Peytraud, *op. cit.*, p. 128-132. Pour les réclamations en Bretagne, voir notamment la lettre-mémoire de la juridiction consulaire de Nantes, à Maurepas, le 1^er juillet 1732 (arch. dép. de Loire-Inférieure, fonds de la Chambre de commerce, carton 34, cote 1 ; C 727 de la nouvelle classification).

2. 554 + 40 vendus à Cayenne + 4 morts dans la traversée de l'Atlantique, total, 598. Dufresne en ayant acheté 603, il y a un déficit de 5. Oubli de Dufresne? invraisemblable de la part de ce chef d'expédition si exact. Je crois à une omission volontaire. Des noirs indiqués comme fugitifs, à Cayenne — sans spécification de nombre — 5 n'auront pas été repris, et Dufresne, vexé de cet échec, n'aura pas voulu l'avouer dans un acte public ; quitte à l'expliquer, dans le privé, à son armateur.

3. Je dis « groupes d'achats », pour bien spécifier qu'il ne s'agit pas de tels ou tels nombres

Digitized by Google

celui des acquéreurs : plusieurs de ceux-ci firent deux ou trois groupes d'achats, l'un d'eux en fit quatre. Notons, d'autre part, au sujet d'acquéreurs associés, que parfois l'un d'eux est ensuite acquéreur pour son seul compte, semble-t-il. En résumé, les 160 groupes d'achats de la liste sont le fait de 143 acheteurs divers.

Mais considérons d'abord de près ce que l'on pourrait qualifier les symptômes du ralentissement progressif de zèle pour les achats. A première vue, il saute aux yeux que, jusqu'au 8 octobre inclus, presque tous les acheteurs versent « au comptant à un mois » une partie notable de leur dû ; quelques-uns la totalité. Tandis que soudain, au milieu de la séance du 9, plus un seul (sauf deux exceptions) des acheteurs ne continue cette pratique. Du reste, sur un total de 160 groupes d'achats, 117 furent effectués du 30 septembre au 10 octobre ; et dans ces 117 se trouvent tous les gros achats, allant jusqu'à 12, 14 et 15 nègres et négresses.

D'autre part, les remises à dix-huit mois pour une portion de la somme due, remises exceptionnelles jusqu'à la date du 8 octobre incluse, deviennent ensuite très fréquentes. Enfin, à partir de la vente du 14 octobre incluse, apparaissent des remises à vingt-quatre mois, qui, aux quatre derniers jours, deviennent constantes.

Faudrait-il attribuer la diminution d'ardeur acheteuse à ce que les derniers lots de captifs auraient été défectueux et cela de plus en plus? Nous avons deux preuves qu'il n'en fut rien. Première preuve : toujours le prix des nègres se maintint à 1,500 livres, celui des négresses à 1,400 ; excepté au dernier numéro, où il s'agit d'un rebut. La deuxième preuve est aussi concluante : du 24 septembre au 26 octobre il n'y eut que 6 morts sur les 554 noirs de la cargaison, et le nombre total des « nègres exténués » — expression courante — c'est-à-dire affaiblis à l'extrême, fut seulement de 15 sur les 548 restants. Pourcentages infimes, montrant que la cargaison, d'importance exceptionnelle par le nombre, était arrivée en d'exceptionnelles conditions satisfaisantes. Aussi le capitaine n'avait-il pas eu à faire « blanchir », par ses chirurgiens du bord, une partie de ses Africains (opération de trompe-l'œil éphémère, au moyen de dangereux remèdes appropriés, qui avait pour but de donner le change sur le véritable état de santé de ces malheureux). De cette fraude si usitée, Dufresne n'avait eu que faire.

Le susdit ralentissement de zèle pour les achats provint sans doute en

d'unités, mais de tel ou tel total d'unités achetées en une même séance de vente par un même acquéreur.

Digitized by Google

partie de la présence en rade d'autres négriers qui, eux aussi, avaient mis en vente leur cargaison. Mais, à coup sûr, il provint également, et bien davantage, des nouvelles d'ordre international qui se succédaient aux Antilles françaises ; nouvelles décidément funestes, au cours des dernières semaines : perspective d'une guerre maritime acharnée, l'Angleterre maîtresse des mers. D'où la certitude d'une longue interruption dans la régularité des relations avec la métropole, et aussi dans celle des profitables relations contrebandières avec l'étranger ; tant que durerait la guerre, réduction considérable des transactions commerciales et en particulier des débouchés commerciaux pour les denrées coloniales. Il allait devenir, il est vrai, extrêmement difficile de recruter de nouveaux esclaves, soit par des négriers français, soit par contrebande étrangère ; d'autre part, il était dès à présent plus qu'inutile, en présence des perspectives commerciales, d'accumuler de nouvelle main-d'œuvre nègre. Seuls pouvaient songer à risquer cette imprudence, des spéculateurs plus ou moins casse-cou, espèce qui, à vrai dire, ne manquait pas « aux Iles », surtout à Saint-Domingue.

Spéculateurs déduits, les autres acheteurs de la marchandise noire venant de la *Perle* n'étaient sûrement pas tous acquéreurs pour leur propre compte ; un certain nombre d'entre eux, « économes », c'est-à-dire gérants de plantations, étaient acquéreurs pour le compte de propriétaires absents ou même absentéistes. Ainsi s'explique en partie le fait que sur les 143 noms de la liste il n'y ait pas un seul nom connu dans l'histoire.

Le résultat final de la vente Dufresne fut magnifique : 758,900 livres (en « argent de France », 505,934), donnant une moyenne générale, pour les 548 captifs indistinctement, de 1,384 livres. Moyenne peu éloignée du double de celle qu'avaient atteinte les 40 captifs vendus à Cayenne ; mais la différence est explicable aisément. Premier fait : sur la place de Cayenne, il avait été vendu un nombre proportionnel beaucoup plus fort de négrillons et de négrittes. En outre, malgré l'absence de preuves matérielles à cet égard, on peut affirmer que Dufresne, à Cayenne, vendit de préférence des captifs de valeur secondaire ; il voulait seulement couvrir ses frais locaux en cours, sans sacrifier un lot des unités « de valeur », cherchant même à « bonifier » le reste de sa marchandise par l'abandon de quarante unités généralement médiocres — en quoi il réussit fort bien.

Il est légitime de se demander pourquoi, la vente achevée au Cap,

Digitized by Google

il y prolongea son séjour durant plus de six mois. La très naturelle inquiétude sur l'issue de son voyage retour en France, à mesure que parvenaient les décourageantes nouvelles des hostilités maritimes, fut raison majeure d'ajourner plusieurs fois son appareillage. Et puis il avait, en des conjonctures très défavorables, à s'assurer quand même un bon fret de retour, un chargement avantageux de produits coloniaux. Enfin, les circonstances d'ordre économique étant de jour à autre davantage fâcheuses, il dut ajourner assez volontiers son voyage, afin de surveiller et hâter lui-même, sur place, le paiement d'une grosse partie des sommes dues par les acquéreurs de sa cargaison noire.

Il avait d'ailleurs eu soin, à tout événement, de se mettre en règle de très bonne heure quant à la visite obligatoire de son navire. Elle fut opérée le 29 novembre 1756, à sa requête, en présence du sénéchal et du procureur de la juridiction civile et criminelle du Cap (« à cause de la vacance du siège de l'amirauté »), par les sieurs qu'avaient désignés le sénéchal et le procureur, savoir : Jean-Louis Bougrier, capitaine du *Marquis de Tourny*, de Bordeaux ; Julien Botteret, capitaine du *Magnifique*, de Nantes, « et les nommés Pierre Mirail et Julien Brossard ». Visite extérieure et intérieure entièrement faite, en présence de Dufresne et de son charpentier, les quatre personnages ci-dessus certifièrent, sous serment, que le navire la *Perle* « est bon et en état de recevoir son chargement ». Toutefois, ajoute la pièce, Dufresne devra par-devant nous, sénéchal et procureur, « faire affirmer, par deux capitaines de cette rade, deux jours avant son départ, comme quoi ses agrès et apparaux sont bons ; aussi sera tenu de nous fournir un état de ses vivres ». — De ce document il ressort que les précautions officielles, sérieuses en apparence, étaient vaines presque toujours en réalité, les juges de l'état de navigabilité des bateaux étant des confrères des capitaines dont les navires étaient soumis à la visite.

Mais la *Perle* — qui appareilla pour la France le 4 mai 1757 — était vraiment en très bon état ; d'ailleurs, bien commandée, bien armée, montée par un équipage qui, traité comme nous l'avons vu par son capitaine, était tout disposé à servir avec zèle, y compris les nouveaux venus dans cet équipage, en très notable partie recomposé au Cap (voir plus loin, p. 69, ce qui concerne les remplacements d'hommes d'équipage). On va voir comment, grâce à cet ensemble de conditions, il put triompher de graves périls.

Digitized by Google

V. — Le retour en France, 4 mai-19 juin 1757

La *Perle* quitta la rade du Cap le 4 mai, en compagnie de trois autres navires marchands, sous l'escorte d'un vaisseau de guerre commandé par M. de Beaufremont et qui était arrivé au Cap le 24 mars. Ce convoyeur leur continua sa protection jusqu'au 8, puis, les ayant quittés, fut perdu de vue le 10 — et le 12 ils furent attaqués. Ils se trouvaient alors cinq : la *Perle;* le *Magnifique*, de Nantes, capitaine Julien Botteret ; l'*Élisabeth*, aussi de Nantes, capitaine Lorée ; la *Parfaite-Union*, de Honfleur, capitaine Davaud ; et deux petits bâtiments desquels Dufresne ignore le nom. Ce 12 mai, vers cinq heures après-midi, ils eurent à se défendre contre trois corsaires anglais de taille médiocre, mais chargés d'artillerie : l'un d'eux portait quatorze canons et quatorze pierriers, chacun des deux autres douze canons et douze pierriers. Ces assaillants concentrèrent d'abord leurs efforts sur le *Magnifique*, qui au bout d'une heure amena pavillon. Aussitôt après, celui de quatorze canons essaya d'aborder la *Perle*, dont les bouches à feu et la mousqueterie, « bien servis », le repoussèrent promptement. Il fut plus heureux avec la *Parfaite-Union*, qu'il enleva à l'abordage malgré l'aide apportée par Dufresne. L'*Élisabeth* put à ce moment échapper aux deux autres corsaires et, voyant la situation menaçante, prendre la fuite ; mais Dufresne, en raison d'une canonnade nocturne qui ne tarda pas beaucoup, craint qu'elle n'ait été rejointe et capturée. Lui-même s'était dérobé en même temps que ce navire. Quant aux deux petits bâtiments français inconnus, trop faibles pour risquer un combat, ils avaient pris le large dès le début de l'action.

La *Perle*, restée seule, subit quatre attaques encore, les 15, 16, 20 et 22 mai, deux d'un anglais qui montait douze canons, deux d'un autre qui en avait quatorze. Mais elle s'en tira chaque fois très bien, grâce à la forte supériorité de son tir, et n'eut de tués que deux matelots et un passager (Charles Fourcroy, lieutenant d'infanterie).

En somme, Dufresne n'avait perdu de son équipage, depuis son départ de Saint-Malo jusqu'à son retour en cette ville, que six hommes : trois par maladie (un pilote côtier, un maître-canonnier, un « second chirurgien ») ; un matelot noyé par accident, et deux matelots tués les 20 et 22 mai 1757[1].

1. En conformité avec les ordonnances, il avait fait dresser « l'inventaire des hardes et effets » de chaque décédé. De même, il déposa ces inventaires au greffe de l'amirauté malouine, en terminant son rapport. Il est regrettable que ces pièces n'y aient pas été conservées. Il avait également déposé un inventaire semblable concernant « les hardes et effets », bien

Digitized by Google

Quant aux nègres, nous l'avons vu, il avait perdu seulement quatre captifs dans la traversée atlantique, à Cayenne cinq déserteurs, au Cap six nouveaux morts. Dix décès et cinq désertions sur 603 Africains transportés, soit 2 et demi %, c'était un résultat merveilleux, à peu près jamais atteint.

Le Rapport de Dufresne se termine par une sorte de réserve d'usage, relative aux avaries (dont il n'a pas connaissance, mais qui existent peut-être) éventuellement survenues à la cargaison et au navire, durant les combats soutenus et les quelques bourrasques éprouvées. C'est tout : pas la moindre plainte contre des officiers, ni des hommes d'équipage, ce qui est assez remarquable après un voyage si long, si compliqué, et ce qui témoigne encore des qualités exceptionnelles de ce capitaine négrier.

VI. — Analyse du Rôle d'équipage de « la Perle »

L'analyse complète du Rôle d'équipage d'un négrier — travail jamais exécuté, je crois, jusqu'à présent — est indispensable pour achever l'exposé du mécanisme d'une expédition négrière. D'abord parce que les salaires à tout le personnel du bord constituaient une grosse part des frais généraux de l'armement, même en circonstances normales. Ensuite parce qu'il faut connaître l'âge du navire, son armement militaire, la répartition des diverses parties de l'équipage quant aux fonctions, aux salaires, au nombre, etc., et très particulièrement quant à l'âge (question toujours importante, mais surtout dans cette navigation fréquemment meurtrière). Parce que, aussi, le remplacement d'hommes en cours de voyage, intéressant en tout état de cause, le devenait à haut degré en certaines conjonctures — et ce fut le cas de la *Perle*. Enfin parce que, sur le rôle de désarmement, c'est d'après le total du décompte des salaires qu'était calculée la levée du droit de la Caisse des Invalides de la Marine.

Le Rôle d'équipage de la *Perle* nous informe d'abord que ce navire était neuf, construit à Saint-Malo en 1755 ; que son tirant d'eau était de 9 pieds à vide et de 14 pieds en charge ; qu'il avait 2 ponts et 2 gaillards ; qu'il était muni de 16 canons et percé pour 20, force d'artillerie inusitée quand la paix était assurée.

État-major. — Il était composé de neuf personnes (dont les deux dernières seules n'étaient pas de Saint-Malo). Jean-François Dufresne, le

humbles, laissés par le passager tué, Charles Fourcroy ; pièce restée aux archives, ainsi qu'une autre par laquelle les héritiers de ce lieutenant chargent le maire de Saint-Malo, Hovius, de leurs intérêts ; mais les deux pièces sont à peu près sans valeur historique.

Digitized by Google

capitaine, âgé de trente-quatre ans, avait pour salaire fixe 150 livres et, comme tout le reste de l'équipage, avait reçu trois mois d' « avances », soit, pour lui, 450 livres. — Le second, Jean-Baptiste Baudran, vingt-cinq ans, salaire fixe de 90 livres mensuelles. — Le premier lieutenant, François Hue, cinquante-huit ans, 80 livres. — Le deuxième lieutenant, Louis-Athanase Ohier, vingt-sept ans, 50 livres. — Pierre Onfroy, enseigne, vingt et un ans, 20 livres. — Alain Serré, autre enseigne, dix-sept ans, pas de salaire. — Le chirurgien-major, Simon-Guillaume de Cancale, trente ans, 70 livres. — Le « R. P. Mathurin Rolland, aumônier, Jacobin, de Dinan, avec exeat du 12 juin 1755 », âgé de trente ans, 40 livres. (En regard de son nom, en marge, ces mots : « Congédié et payé [à Saint-Domingue] le 17 janvier 1757[1] »).

Il va presque sans dire que le capitaine, le second, les lieutenants et le chirurgien gagnaient autre chose que les « salaires » indiqués ci-dessus. J'ai parlé plus haut, page 63 et note 1, de l'usage des pacotilles et constaté que l'état-major au moins, sur la *Perle*, possédait, entre autres pacotilles autorisées, un nombre appréciable de nègres. Au surplus, les conditions personnelles variaient beaucoup. Voici à cet égard une précision intéressante : en janvier 1751, un capitaine malouin, le sieur Donat, « qui a fait ses preuves aux voyages de Guinée », demande en sus des habituels 150 livres par mois, le fret gratis de trois barils d'indigo, au retour des Antilles, et — grosse condition — « 3 % sur le montant de la vente, en Amérique, des nègres de cargaison[2] ».

Mais revenons à notre rôle d'équipage. Après le tableau de l'état-major vient l'énumération des « officiers mariniers et matelots », toutefois dans un pêle-mêle qui ne permet pas d'établir une liste certaine des officiers-mariniers, car la composition du corps de maistrance, sur les navires marchands, était assez variable. L'énumération comporte 30 noms en tout. — Les « Novices » étaient au nombre de 8. — Les « Mousses » n'étaient que 5. Au total, les 9 personnages de l'état-major compris, le navire était monté par 52 « hommes » ; proportion normale sur un bâtiment de 280 tonneaux et destiné au genre d'opération de la *Perle*. Et les trois mois d'avance étaient d'usage courant. Proportion normale aussi celle du nombre des « Premiers officiers » comparé au

1. Au bas du premier feuillet de ce rôle d'armement, une brève note nous apprend que les autorités supérieures de Cayenne avaient remis à Dufresne « deux paquets pour la Cour » de Versailles, c'est-à-dire pour le ministère, à charge de les faire transmettre à destination dès son arrivée en France — ce qui fut fait. Le service postal France-Amérique et inversement était, en effet, exécuté, naturellement, surtout par les nombreux navires de commerce, pour les autorités comme pour les simples particuliers. Mais ceux-ci eurent trop souvent à récriminer contre des abus scandaleux introduits dans le service (j'en parlerai ailleurs).

2. Henri Sée, *Le commerce de Saint-Malo...*, p. 60 (ouvrage cité).

Digitized by Google

nombre du reste de l'équipage. La différence de solde était considérable entre le capitaine et le second, toujours selon la coutume générale et non pas spéciale aux négriers). Par contre, il y avait souvent une différence moindre entre la solde du premier lieutenant et celle du deuxième ; mais on voit que le premier, en l'espèce, était un homme âgé, cinquante-huit ans, lequel possédait sans doute des capacités correspondant à son âge et, par chance, une endurance physique encore très capable de braver les fatigues de l'expédition projetée.

Le cas des deux enseignes, celui du chirurgien, celui de l'aumônier, sont à considérer à part. J'ai dit ailleurs que « bien des gens, armateurs et autres, embarquaient leurs fils tout jeunes, en vue de l'instruction commerciale » ou maritime, ou les deux, en qualité d'enseignes, « insoucieux des dangers auxquels ils les exposaient ainsi du côté moralité[1] ». Ces jeunes enseignes ne rendaient en général que peu de services, étaient quelquefois plus que gênants. Le plus souvent, d'ailleurs, leur salaire était misérable. C'est le cas de l'un d'eux, sur la *Perle* : 20 livres par mois, solde inférieure à celle d'un matelot médiocre. Ou, comme l'autre, celui de dix-sept ans, ils servaient *gratis*. Toutefois, par chance ou autrement, Dufresne, semble-t-il, n'eut pas à se plaindre sérieusement de ces deux-là. Il n'en souffle mot.

Les appointements du chirurgien-major sont modiques, s'agissant d'un homme qui, très vraisemblablement, pour un long courrier de la nature de la *Perle*, avait dû être réellement choisi. Ceux de l'aumônier, 40 livres, sont dérisoires. Mais c'était la coutume. Même un véritable médecin des corps était mal rétribué, et on lui adjoignait à bas salaires des praticiens médiocres — ou des nullités, dites (inconscience ou cynisme) « chirurgiens ». Quant au « médecin des âmes », on en mettait un à bord parce que la loi y obligeait, mais on l'y mettait à prix réduit.

Au nombre des « officiers-mariniers et matelots » figurent précisément un deuxième chirurgien, à 36 livres, et un troisième à 18. On peut tenir pour certain que ce dernier, âgé de seize ans, était un quelconque apprenti barbier, pas même frotté de vagues notions médico-chirurgicales. — Les autres spécialités abondent et les représentants de certaines d'entre elles, importantes sur un bâtiment de mer, sont relativement bien payés. Le maître charpentier, 55 livres ; le maître tonnelier, 50 ; le maître voilier n'ayant que 33, sept de moins que le deuxième charpentier. Mais il y a deux maîtres calfats, l'un recevant 45 livres et

1. Léon Vignols, *Le « commerce interlope » français à la mer du Sud, au début du XVIII^e siècle* [de 1701 à 1720] (*Revue d'histoire économique et sociale*, n° 3 de 1925, 61 p. Voir chap. I, 6^e section, de la partie intitulée : « La vie de la contrebande et des contrebandiers »).

Digitized by Google

l'autre 36. Un pilote-côtier en reçoit 50, cinq de plus que le maître canonnier. L'armurier est seulement à 36 ; le maître de chaloupe à 30. Par contre, autorité à bord, le maître d'équipage est rétribué à 55 livres ; le contre-maître ne recevant que 33.

Les soins de la table étaient l'affaire du cuisinier surtout, payé 40 livres et, pour MM. de l'état-major, ceux aussi du maître d'hôtel, à 33 livres ; mais le boulanger n'en recevait que 25, ayant d'ailleurs à faire du pain seulement pour l'état-major : l'équipage touchait du biscuit. — A citer encore, pour mémoire, deux « pilotins », l'un à 30 livres et l'autre à 18.

En somme, non compris les deux pilotins, la *Perle* comptait 17 représentants de spécialités diverses, en sus des 9 de l'état-major. Restent 11 matelots proprement dits, dont le salaire variait de 22 à 25 livres (un seul à 23, cinq à 24, un seul à 25) — sauf deux exceptions rares : un de ces onze matelots recevait 33 livres, un autre 35. Ces deux derniers étaient évidemment ou bien des matelots d'élite, ou bien d'excellents tireurs ou canonniers.

Les trente hommes composant la catégorie officiers-mariniers et matelots étaient jeunes ou dans la force de l'âge. (C'était de grosse importance pour la traite négrière surtout ; mais, quand même, cette précaution n'empêchait pas ce genre de navigation d'être un terrible consommateur d'hommes, en moyenne générale.) — Vingt étaient âgés de vingt-quatre à trente-cinq ans, cinq de trente-six à quarante-trois. Deux exceptions au delà, le maître canonnier et le pilote-côtier, de chacun cinquante-trois ans, et qui moururent de maladie pendant le voyage. Trois exceptions en deçà : le troisième chirurgien, seize ans ; le deuxième, de dix-neuf ans, qui mourut de maladie (durant la relâche à Cayenne) ; et l'un des pilotins, âgé de vingt ans.

Les huit « novices » avaient des salaires très variables, qui correspondaient assez exactement à leur âge et probablement à leurs services antérieurs comme mousses. Le plus jeune, de seize ans, gagnait 12 livres Deux de dix-neuf ans et un de vingt gagnaient respectivement 18, 21 et 22 ; un de vingt et un ans était à 22 livres. Deux de vingt-quatre ans recevaient chacun 24 livres, et un de vingt-cinq ans touchait 24 livres. On peut observer que la rétribution des cinq novices payés de 22 à 25 livres, était égale ou supérieure à celle de matelots beaucoup plus âgés qu'eux ; sans que notre documentation puisse expliquer cette anomalie, sur laquelle je trouverai l'occasion de revenir ailleurs.

Les cinq « mousses » ne recevaient guère, suivant l'usage, qu'une aumône, 5 ou 6 francs par mois ; et parmi les trois qui en gagnaient seulement 5 se trouvaient les deux qui avaient été recrutés à l'hôpital

Digitized by Google

de Saint-Malo, bien que l'un d'eux eût seize ans. Des quatre en sus de ce dernier, l'un avait quatorze ans, deux (dont un de l'hôpital) en avaient douze, un était âgé de onze ans. Quand on sait ce qu'était, partout, toute la marine d'alors, en particulier ce qu'étaient — je dis : exactement et dans tous ses détails — la marine et la vie « négrières », on fait de singulières réflexions sur l'emploi des enfants.

Quant au « recrutement géographique » de l'équipage de la *Perle*, il était, comme à peu près partout et toujours (excepté sur les corsaires), local et régional. Sur la totalité des 52 hommes, enfants compris, qui le composaient, 32 étaient de Saint-Malo même et 7 de son faubourg de Saint-Servan. Tous les autres, sauf un de Cancale, venaient de ce qui est aujourd'hui la partie orientale des Côtes-du-Nord, ou de ses confins.

Dufresne fit des « remplacements d'hommes d'équipage » ; l'un à Cayenne, de cinq hommes (dont quatre désertèrent à Saint-Domingue) ; les deux autres au Cap Français, où l'escadre royale avait réquisitionné plus de vingt des officiers-mariniers, matelots, novices et mousses de la *Perle*. Il va de soi que les nouveaux recrutés venaient d'un peu partout. Quatre étaient de Saint-Malo, un de Cancale, un de Pleurtuit, un de Granville, mais presque tous les autres étaient de ports français divers, même de villes de l'intérieur : un du Mans, un de Tarbes, un de Béziers. Et il y en avait trois de l'étranger : un Catalan, un Génois, un Sarde. Quelques-uns étaient des matelots congédiés par des navires (notamment le *Courageux*, le *Protée*, l'*Amphion*) de la susdite escadre royale. Les autres provenaient de bateaux du commerce, qui les avaient congédiés plus ou moins antérieurement et qui ne sont pas indiqués. Ceux qui provenaient des navires royaux devaient être enchantés d'en sortir, tant les salaires y étaient bas. Ainsi, un deuxième canonnier, âgé de trente-six ans, ne gagnait « au service du roi » que 26 livres ; un autre, un voilier, de vingt-trois ans, 13 livres ; un simple matelot, mais de trente-cinq ans, 18 livres, et un de vingt-six ans n'y avait que 15 livres.

Dufresne, lui, accorde des salaires exceptionnellement élevés, par suite des circonstances : il ne voulait pas, la guerre maritime ayant commencé, traverser l'Atlantique avec un équipage incomplet. (Même il le renforça, puisqu'il remplaça, excepté pour un novice, les mousses et les novices manquants par des matelots). Aussi engagea-t-il d'abord trois simples matelots à 40 livres et un à 60. Puis aussitôt, pour avoir un maximum de chance de fidélité à l'accord intervenu — la désertion, aux colonies, était un fait si courant ! — il offre à la plupart des recrutés, sauf deux, une somme importante à forfait : « pour la traversée ».

Digitized by Google

Somme d'ailleurs variable, de 200 livres (un seul cas) ou 300 (un cas) à 350 (trois cas), 400 (quatre cas), 450 (un cas), 500 (dix cas). En valeur « argent des îles », c'était stipulé, mais quand même l'offre était alléchante et elle assura avant tout la fidélité des engagements. En effet, la moyenne de ces engagements spéciaux ressort à 430 livres « argent des îles », soit 287 livres et deux tiers en « argent de France ». C'était sept fois et demi le gain « normal[1] ».

On comprend mieux, dès lors, la belle résistance de la *Perle* aux cinq attaques de corsaires anglais ; résistance dans laquelle à coup sûr se distinguèrent tous les nouveaux recrutés privilégiés, car ils voulaient ne pas être capturés, ne pas risquer de perdre les très exceptionnels salaires promis. Leur zèle coûta à l'armement quelques milliers de livres par leur sursalaire, mais il contribua à sauver un navire neuf qui en valait environ 35,000, une cargaison de retour qui en valait incomparablement davantage et dont le considérable bénéfice à réaliser sur sa vente allait s'ajouter au bénéfice de la vente des nègres.

En sus de son équipage, Dufresne avait embarqué à Saint-Malo comme « passager » un matelot « pour aller joindre le navire *le Diamant*, capitaine Deslandes Porrée ». Le *Diamant* était un navire également armé par Surcouf aîné, avec même destination que la *Perle*, parti de Saint-Malo avant elle, et dans lequel Magon de la Lande frères avaient, comme dans la *Perle*, un intérêt des 5/6es. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le nombre et l'importance des parts d'intérêt variaient beaucoup. Je me borne à en citer un exemple ; il s'agit encore d'un négrier malouin de la même époque, le *Sauveur* (singulier nom, pour un négrier), armateur Jean-Baptiste Le Bonhomme, sieur de La Fontaine, capitaine Barthélemy Trabault. Cet armateur avait là six intéressés : trois pour chacun 1/16e, deux pour chacun 3/32es, un

1. Du reste, à la fin de son dernier recrutement, Dufresne, qui avait à peu près entièrement recomplété son équipage, termina par cinq engagements (dont ceux des trois étrangers) à 30 livres par mois (argent de France) et un engagement « sans salaires ». Précédemment, il avait remplacé son aumônier — congédié, nous l'avons vu — par un autre auquel il accorda seulement 30 livres (argent de France).

Laissant de côté ce dernier cas, on peut se demander d'où venait la disproportion considérable des conditions d'engagement. Disproportion que le texte ici analysé n'explique pas et que ne sauraient suffire à faire comprendre, en l'espèce, des inégalités de capacités professionnelles. La réponse n'est que trop facile. Comme en France et partout, mais plus encore, pour les matelots comme pour les soldats, la disproportion dans les conditions d'engagement, à valeur égale ou équivalente des recrutés, dépendait en part très notable de la quantité plus ou moins grande de boisson que les recruteurs avaient réussi à leur faire absorber. Le recrutement, en effet, se faisait presque toujours au cabaret. Or, dans les principaux ports des Antilles, les cabarets étaient nombreux ; en particulier à La Martinique et à Saint-Domingue, j'ai dit ailleurs pourquoi (Léon Vignols, *Les cabarets aux Antilles et leurs grands protecteurs sous l'Ancien régime*, dans *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 3 de 1927).

Digitized by Google

pour 1/64e. Total 3/8es et la petite fraction de 1/64e ; en somme, beaucoup moins que les Magon dans les deux négriers de Surcouf[1].

Le rôle d'armement de la *Perle* se termine, en conformité avec les règlements, par deux textes qui rappellent longuement les obligations légales du capitaine et de son armateur ; le premier de ces textes étant signé par eux deux, l'autre par le commissaire de la Marine à Saint-Malo et par le trésorier de la Caisse des Invalides au même « département ». Suit, pour finir, cette attestation, signée d'Isarn, le trésorier, attestation en date du 20 janvier 1757, lendemain de la rentrée au port de la *Perle* : « Revue au retour, premier équipage 52 hommes, remplacements 37, total 89 ; — présents 47, congédiés 31, désertés 5, morts 6, total égal 89 ». — Les déserteurs étaient 4 sur cinq des recrutés à Cayenne et seulement 1 des recrutés au Cap ; tous désertés au Cap.

Le rôle de désarmement, d'intérêt incomparablement moindre pour nous que celui d'armement, mentionne qu' « il est dû à l'équipage, par l'armateur, vingt et un mois et un jour » de salaires, « à compter du 19 septembre 1755 » (c'est-à-dire trois mois après le départ de Saint-Malo, puisque l'équipage avait reçu trois mois d'avances) « jusques et compris le 19 juin 1757 », jour auquel la *Perle* « a désarmé à Saint-Malo ». Cette formule ne vise que l'ancien équipage ou plutôt ce qui en restait, mais, en fait, le compte est établi aussi, comme de juste, pour les hommes recrutés outre-Atlantique (moins les cinq déserteurs). En résumé, le décompte total s'élève à 37,607 livres 5 sols 4 deniers, dus au retour par l'armateur Surcouf aîné. Somme versée immédiatement par lui et sur laquelle furent prélevés les 6 deniers par livre pour la Caisse des Invalides de la Marine, soit 940 livres 3 sols 9 deniers.

VII. — L'ÉTAT DES ARMEMENTS COMMERCIAUX, CEUX DES NÉGRIERS SURTOUT, VERS CETTE ÉPOQUE, EN PARTICULIER A SAINT-MALO ET A NANTES

Je doute que pour montrer, de façon matérielle et comme symbolique, la détresse effrayante de tout le commerce maritime français, la presque annihilation de ses armements, de 1756 inclus à 1762 inclus, et la maîtrise absolue des mers par la marine anglaise de guerre et de course, l'impuissance générale complète de la marine française de course et de guerre — je doute qu'il existe un fait matériel plus saisis-

1. *Arch. de Saint-Malo, fonds de l'Amirauté*, registre (déjà cité) n° 9 des « Actes de Société et déclarations d'intérêts... » : folio 21 recto, déclaration du 22 janvier 1755, et folio 20 verso, déclaration du 26 novembre 1754.

Digitized by Google

sant, plus révélateur, que la constatation ci-dessous (entre autres semblables et tout aussi ignorées dans l'enseignement historique) :

Il avait fallu un gros registre pour contenir les Rapports de mer faits devant l'amirauté malouine, du 19 août 1751 au 21 janvier 1754, soit deux ans et cinq mois (Registre C⁴ 351).

Un seul registre, identique, fut suffisant pour contenir les Rapports faits du 13 août 1756 au 8 mars 1762, c'est-à-dire en cinq ans et sept mois (Registre C⁴ 353).

Voilà pour le commerce maritime malouin dans son ensemble. Et voici pour le commerce d'esclaves ou traite négrière, par le même port et dans les mêmes périodes à peu près. De novembre 1749 jusqu'en avril 1752, Saint-Malo avait expédié aux côtes africaines douze négriers (dont huit en 1751), rentrés d'août 1751 à août 1753 (reg. C⁴ 351). — Dans le registre C⁴ 353, je ne trouve que deux rentrées de négriers, l'une d'un navire parti en décembre 1753, l'autre d'un navire (c'est la *Perle*) parti en juin 1755.

Comparons à présent Nantes, toujours pour la traite noire et à peu près pour la même période. M. Gaston Martin a eu la gracieuseté de me communiquer les renseignements ci-dessous reproduits, d'après l'état des négriers rentrés à Nantes de 1751 à 1755 :

En 1751,	13	rentrés sur	16	sortis.	En 1754,	18 rentrés sur	36 sortis.
1752,	26	—	40	—	1755,	9 —	19 —[1].
1753,	19	—	27	—			

Or, ajoute M. Gaston Martin, dans la lettre qu'il m'écrivait à ce sujet : de 1756 inclus à 1763 inclus, « je ne trouve aucune indication de rentrée ». De cette remarque, on peut conclure que la plupart des non-rentrés avaient été capturés par des navires anglais. On ferait certainement des constatations semblables à ce qui précède pour le commerce maritime en général, pour celui de la traite négrière en particulier, dans les fonds d'amirauté autres que ceux de Saint-Malo et de Nantes.

L'armateur Surcouf aîné, et bien davantage encore les Magon de la Lande frères (ses « intéressés en l'armement » pour les 5/6es, nous l'avons vu plus haut), avaient donc eu — par suite des remarquables qualités professionnelles du capitaine de la *Perle* — une chance véri-

1. *Archives départementales de Loire-Inférieure*, fonds de la Chambre de commerce, C 740. — On sait que M. Gaston Martin prépare le tome II de son ouvrage sur *Nantes au XVIIIe siècle*, et que ce volume — impatiemment attendu par les spécialistes de l'histoire économique et coloniale — concerne la traite nantaise.

Digitized by Google

tablement exceptionnelle dans cette expédition accomplie en la période si dangereuse de 1755 à 1757[1].

Au surplus, avant même que fût signée la paix de 1763, Saint-Malo, comme tant d'autres ports de France et de l'étranger, s'apprêta fiévreusement à une grande activité négrière, pour les raisons que j'ai exposées ailleurs (voir plus haut, p. 52, note 2). Le 26 novembre 1762, les juges-consuls de Saint-Malo écrivaient au ministre Choiseul : « Nous ne pouvons, jusqu'à ce que les conditions préliminaires de la paix ne soient publiques, dire positivement à Votre Grandeur la quantité de navires que les négociants de cette ville destinent à la traite des noirs, parce que plusieurs [beaucoup] suspendent jusque-là leurs entreprises. » Cependant « le sieur [de] Grand-Clos-Meslé arme le *Moniel* et compte traiter 600 noirs. Le sieur de la Fontaine Le Bonhomme et Le Gentil frères arment un autre navire » destiné à en traiter 250 à 300. « Le sieur Duval en arme un » pour 250 à 400. « Ces trois navires sortiront dès que la mer sera libre ou fort peu de temps après. Les sieurs de la Lande Magon frères ont fait construire deux navires pour le même objet, qui probablement eussent aussi sorti dès que la mer eût été libre, si ces navires n'étaient pas actuellement affrétés et prêts à partir pour Saint-Domingue. Ils traiteraient chacun 7 à 800 noirs. — Les sieurs Pilot fils et Menais Robert [de La Mennais], les sieurs Lebreton de Blessin et des Saudrais Sebire et le sieur de Châteaubriand, projettent aussi d'ar-

1. Les Magon de la Lande étaient alors les plus riches négociants de Saint-Malo, de beaucoup. Surcouf aîné, bien que très actif, était, par comparaison, de quatrième importance. Dans les rôles de l'impôt de capitation pour 1758, on rencontre « De la Lande Magon fils » avec la haute cote de 387 livres (arch. d'Ille-et-Vilaine, C 4084 ; indication obligeamment recueillie pour moi par M. Henri Sée, ainsi que la capitation de Dufresne du Pontcieux cette même année : 48 livres, cote élevée, pour un capitaine de navire). — Au rôle de 1762 j'ai trouvé encore « De la Lande Magon fils » avec la cote considérable de 750 livres, la plus haute de toutes dans la liste de 2,235 numéros. Et aussitôt après vient celui de « Mme la Lande Magon, veuve », taxée à 660 livres. Tandis que la taxe de « Surcouf l'aîné » n'est que de 36, et que la plus forte cote des personnes nettement indiquées comme « armateurs », celle de « M. de Châteaubriand », atteint 300 livres (arch. commun. de Saint-Malo, CC 46).

Mais en 1763 la capitation de M. « De la Lande Magon » est baissée à 540 livres, restant d'ailleurs de nouveau la plus haute de l'année ; et la veuve De la Lande Magon est capitée 600 (arch. d'Ille-et-Vilaine ; communiqué par M. Henri Sée) au lieu des 660 de 1762.

En 1780, De la Lande Magon fils était taxé, au rôle des « Vingtièmes d'industrie », à 100 livres, la plus forte cote après celle (150 livres) de l'armateur Meslé de Grandclos. Tandis que ses parents, Magon de la Blinais et Magon de la Villehuchet, étaient respectivement imposés à 70 et 24 livres (Henri Sée, *La vie économique et les classes sociales à Saint-Malo à la veille de la Révolution, d'après les rôles de la capitation et des vingtièmes d'industrie*, 18 p., dans la 9e série, année 1925, des « *Mémoires et documents...* » *publiés sous la direction de M. J. Hayem.* Voir p. 148, note 10 *bis*. — Dans ce même volume précisément se trouve le long et si important travail du même auteur — en 130 pages — sur *Le commerce de Saint-Malo au XVIIIe siècle d'après les papiers des Magons* [Magon de la Balue et Magon de La Blinais].

Digitized by Google

mer ici pour Guinée ; mais ils attendent la publicité des conditions préliminaires [de paix] pour se décider. Nous ne doutons pas que plusieurs [beaucoup d']autres négociants n'arment aussi pour le même objet[1]. »

Conclusions générales

Il y a tendance à croire que l'histoire « négrière » est très connue, même « sujet rebattu », parce que l'on a autrefois énormément écrit, partout, sur tout ce qui la concerne. D'autre part, et sans voir que ce deuxième jugement contredit le premier, on a tendance à dédaigner cette histoire parce qu'elle fut traitée sous l'influence des passions d'alors : chez tous les polémistes, emploi trop fréquent de l'éloquence emphatique à la mode ; chez les abolitionnistes, trop de sentiment, même du sentimentalisme ; chez les esclavagistes, la déclamation jusqu'au grotesque, l'injure, la calomnie, et pas trace d'esprit de critique scientifique ; du côté international, les chauvinismes haineux se donnant libre carrière. Mais tout cela prouve simplement que cette histoire est encore à écrire, surtout en France, où l'on s'en est jusqu'à présent fort peu occupé.

Les pages qu'on vient de lire auront atteint leur but, si elles ont un peu contribué à montrer l'intérêt des études « négrières » envisagées comme une fraction importante de l'histoire économique et sociale des Deux-Mondes, plusieurs siècles durant. En particulier, en ce qui nous concerne, comme une fraction importante de l'histoire de notre commerce, de notre marine marchande, de l'évolution économique de certaines colonies ou ex-colonies françaises et de celle de plusieurs ports métropolitains, — en même temps que de l'histoire des idées comme des faits sociaux en France et outre-mer, de leurs influences et de leurs répercussions tant médiates qu'immédiates.

Je voudrais avoir réussi également à montrer que, parmi les très nombreuses sources, en grosse part inédites, qui offrent à ces études une base solide, il y a en France, pour la période 1679-1789, une série documentaire d'importance capitale : les fonds d'Archives de nos anciennes amirautés. Fonds restés bien peu connus, rarement utilisés, depuis que j'essayai d'attirer l'attention sur eux, il y a une quarantaine d'années, et que plus tard, en 1902, M. Bourde de La Rogerie écrivait, en 280 colonnes in-4°, dans la première moitié de son « Introduction » au tome III de l'*Inventaire des Archives départementales du Finistère*, une magistrale étude sur les amirautés. L. Vignols.

1. Arch. comm. de Saint-Malo, BB 58, registre de copie des lettres du Consulat de Saint-Malo du 6 janvier 1758 au 18 décembre 1767, folios 87 recto à 88 recto.

Digitized by Google

MÉLANGES

CHARLES DE LORRAINE

QUATRIÈME DUC DE GUISE

PRÉTENDANT A L'ÉTAT PONTIFICAL DE FERRARE

La maison de Guise, qui joua un rôle si plein d'éclat, du règne de François Ier jusqu'aux temps de la Ligue, connut, après le triomphe d'Henri IV, un déclin rapide et dramatique. La destinée malheureuse de Charles de Lorraine, le fils aîné du Balafré, manifeste et résume, en quelque sorte, cette déchéance, rendue désormais inévitable par l'avènement d'un ordre politique nouveau.

Issu d'une race belliqueuse et volontaire, doué d'une brillante valeur et d'une vive et judicieuse intelligence, Charles de Lorraine vit s'écrouler, l'un après l'autre, tous ses rêves de suprématie et de gloire ; il n'est donc pas étonnant qu'ayant promptement perdu en France toute influence sérieuse, il ait cherché ailleurs quelque dédommagement à son infortune, que son esprit audacieux et fécond en projets ait nourri des velléités d'indépendance et de domination.

Il est cependant bien étrange de voir l'héritier du chef de la Ligue, ce même duc de Guise qui, captif à Tours, « n'avait cessé de nourrir en son cœur et de révéler une extrême ardeur de servir la cause catholique[1] », former un jour l'ambitieux dessein d'enlever au pape l'État de Ferrare (auquel il aspirait comme petit-fils d'Anne d'Este[2]) et rechercher l'alliance des ennemis de Rome, dans l'espoir de réaliser son projet.

Cet épisode, doublement intéressant pour l'histoire de France et d'Italie, n'a jamais été raconté : ni les savants historiens des ducs de Guise, René de Bouillé[3] et Henri Forneron[4], ni l'érudit annaliste de Ferrare, Antonio

1. Cf. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV. Paris, Amyot, 1850, in-8°, p. 39.

2. Anne d'Este (1531-1607), fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France, avait épousé en 1549 François de Lorraine, deuxième duc de Guise.

3. *Op. cit.*

4. H. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*. Paris, Plon, 1877, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Frizzi[1], n'en font mention dans leurs importants ouvrages. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir à ce sujet quelques documents nouveaux, qui vont nous permettre d'expliquer dans quelles circonstances ce projet a été conçu et d'indiquer les causes qui l'ont fait échouer.

* * *

Lorsque, dans l'automne de 1611, Charles de Lorraine s'avisa de revendiquer ses droits héréditaires sur le duché de Ferrare, il y avait déjà près de quatorze ans que cet État, ancien fief de l'Église, se trouvait sous le gouvernement du Saint-Siège. Le dernier duc de Ferrare, Alphonse II, étant mort sans enfants en 1597, le duché était passé, par droit de dévolution, sous le pouvoir des papes. César d'Este, cousin d'Alphonse II, après quelques tentatives de résistance, l'avait cédé au souverain pontife Clément VIII, ne gardant pour lui que la seigneurie de Modène et Reggio.

On peut se demander pourquoi le duc de Guise, qui touchait alors à la quarantaine, avait si longtemps tardé à mettre en avant ses prétentions, pourquoi il avait choisi juste ce moment pour essayer de faire aboutir son projet.

Il est difficile de le préciser ; mais nous croyons reconnaître au moins quelques-unes des circonstances qui ont dû influer sur sa décision. D'abord, son mariage tout récent (6 janvier 1611) avec Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve du duc de Montpensier, n'avait vraisemblablement pas été sans stimuler l'orgueil de son rang et de sa race, sans raviver les aspirations qui le poussaient à la recherche d'une souveraineté indépendante. D'autre part, une violente querelle entre le prince lorrain et le comte de Soissons avait rendu presque intenable sa situation à la Cour. Marie de Médicis était allée jusqu'à lui imposer les arrêts ; et c'est (chose singulière !) le duc de Sully — le grand ministre huguenot — qui s'était chargé de défendre le fils du Balafré devant le Conseil de Régence[2].

Depuis quelque temps, surtout après la mort d'Henri IV, Charles de Lorraine entretenait, en effet, les meilleurs rapports avec les protestants. « Il veult estre creu esloingné de passion et se porter tel dans nos affaires » — déclarait à ce propos Philippe Duplessis-Mornay[3]. Dès le 16 juillet 1610, un ami des huguenots, Fra Paolo Sarpi, consulteur de la République de Venise, pouvait se féliciter de la « bonne intelligence » qui régnait entre Charles de Lorraine et le duc de Sully[4].

1. A. Frizzi, *Memorie per la storia di Ferrara..., con giunte e note del conte avv. Camillo Laderchi* (seconde éd.). Ferrara, Servadio, 1847-1848, 5 vol. in-4°.

2. Cf. R. de Bouillé, *op. cit.*, t. IV, p. 358.

3. Ph. Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance.* Paris, 1824-1825, 12 vol. in-8° ; t. XI, p. 374, lettre à Pierre Asselineau, du 28 décembre 1611.

4. Cf. M. D. Busnelli, *Un carteggio inedito di Fra Paolo Sarpi con l'ugonotto Francesco Castrino* (*Atti del R. Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, t. LXXXVII, p. II [1928], p. 1134) : « Molto mi piace, che il sig^{r} de Suilly sia in reputatione, servendo ciò per la Reli-

Digitized by Google

On comprend mieux, dès lors, et le moment et le moyen choisis par le duc de Guise. Quant aux huguenots, il est évident qu'ils avaient d'excellentes raisons pour accueillir très favorablement le projet du prince lorrain, dirigé contre Rome et visant à amoindrir le pouvoir temporel des papes. Peut-être songeaient-ils à renouveler dans le duché de Ferrare les beaux temps de Renée de France, alors que Calvin avait séjourné à la cour d'Este et que tant de progrès avaient été réalisés pour la cause protestante. Ils avaient, en tout cas, le plus grand intérêt à éloigner de France le chef d'une maison dont le prestige et la tradition catholique étaient toujours à redouter ; celui qui, une dizaine d'années plus tard, sera appelé à étouffer dans le sang l'insurrection des réformés rochelois.

Quoi qu'il en soit, c'est Philippe Duplessis-Mornay, le « pape des huguenots » lui-même, qui, au mois de septembre 1611, engage des démarches officieuses, afin de sonder le terrain et préparer la voie à la tentative de Charles de Lorraine.

* * *

La première condition indispensable, pour envisager avec quelque espoir de succès l'entreprise de Ferrare, c'était de s'assurer la collaboration, ou du moins la neutralité bienveillante de la République de Venise, particulièrement intéressée à l'affaire, aussi bien par son voisinage que par l'importance stratégique de la tête de pont transpadane. On pensait sans doute que la République, gardant rancune au pape depuis la violente querelle de l'Interdit, ne s'opposerait point aux revendications antipapales du prince lorrain. Mais comment pressentir les intentions secrètes de l'impénétrable Seigneurie? Nul n'était mieux indiqué pour cette besogne que le grand consulteur de la Sérénissime, Fra Paolo Sarpi, dont on connaissait les sentiments très hostiles à la Cour de Rome et la vive sympathie pour les hommes et les idées de la Réforme. C'est à lui donc que Duplessis-Mornay s'adressa, par l'intermédiaire de son correspondant à Venise, le médecin orléanais Pierre Asselineau, calviniste zélé, qui était depuis longtemps intimement lié avec Fra Paolo.

Le 23 septembre 1611, Philippe Duplessis-Mornay écrivait en ces termes à Pierre Asselineau[1] :

J'ose vous entamer ung affaire, duquel je suis recherché pour estre commis à la prudence de nostre révérend Père, qui jugera quel fruict il s'en pourra tirer. Monsieur de Guise dict porter impatiemment que l'Estat de Ferrare *auctum solum* soit des mains du Pape, et voulloir tenir tous les moyens d'y rentrer. Vous en pénétrés assés la conséquence. Il sçait qu'il n'y peult rien sans la faveur de la Seigneurie, qui d'ailleurs a intérest d'esloingner ou de troubler ce mauvais voisin [le Pape]

gione ; et per l'istessa causa mi piace la buona intelligentia tra lui et Guisa, il quale sarà necessitato, volendo conservar l'amicitia, deponer quella severità lorenese ».

1. Duplessy-Mornay, *op. cit.*, t. XI, p. 299-300.

Digitized by Google

si et elle doubte de la sincérité de ses procédures, s'asseure que le roy d'Angleterre le cautionnera pour l'honneur qu'il a de lui appartenir de près, et pour la créance qu'il a gaignée et qu'il entretient près de lui[1]. Vous dirigerés donc cest affaire sans bruict et me manderés, s'il vous plaist, ce que les plus sages en trouvent.

Pierre Asselineau reçut cette lettre à Padoue, où il se trouvait à ce moment-là « à la cure de l'ambassadeur d'Angleterre », Henry Wotton[2]. Sans délai, il se rendit à Venise pour en communiquer le contenu au « bon Père » et solliciter sa réponse. Mais Fra Paolo fut extrêmement réservé. Comme il s'agissait d'un « négoce de très grande conséquence » — dit-il à Asselineau — il préférait ne pas répondre tout de suite, « afin d'y penser plus mûrement ». Il ne lui cacha pas cependant les grosses difficultés que présenterait un passage de troupes à travers des pays non favorables, et surtout l'opposition que ne manquerait pas de faire le duc de Modène, César d'Este, « lequel, comme voisin, prétendant et y ayant force pratiques pour lui seul, empêcherait ce dessein-là, aimant mieux que le tout demeure en l'état qu'il se trouve, qu'il se change à son préjudice[3] ».

« Pour mon regard », conclut Asselineau, en écrivant à Duplessis-Mornay, le 9 novembre 1611[4], « plus j'y songe, moins je vois cette entreprise réussible ». Il en arrive jusqu'à douter que « ce ne soit quelque propos avancé à dessein » par la République de Venise, « et qu'on ne s'en serve seulement de par deçà à se rattacher avec le duc de Guise », que les Vénitiens avaient, croit-il, mécontenté, en refusant de prendre à leur service le prince de Joinville (frère cadet de Charles de Lorraine), bien qu'il fût, lui aussi, cautionné par le roi d'Angleterre[5].

Cette supposition d'Asselineau était tout à fait dénuée de fondement. Elle n'en est pas moins à remarquer, car elle nous permet de saisir sur le vif, d'un côté, l'étonnement qu'inspirent à un protestant non prévenu ces démarches singulières en faveur du duc de Guise, et elle nous donne, d'autre part, une nouvelle preuve de l'inébranlable prudence du consulteur vénitien dans la conduite des affaires d'État confiées à sa discrétion. Malgré l'affection et

1. Charles de Lorraine et Jacques Ier, roi d'Angleterre (dont on connaît les virulentes diatribes contre la Cour de Rome), étaient, tous les deux, arrière-petits-fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise (cf. H. Forneron, *op. cit.*, t. I, tableau généalogique).

2. Aucune allusion à cette lettre dans *The life and letters of Sir Henry Wotton*, publ. par L. P. Smith (1907) ; au t. II, p. 102, note, est mentionnée une lettre d'Asselineau à Wotton, mais en 1616.

3. Duplessis-Mornay, *op. cit.*, t. XI, p. 315-316, lettre d'Asselineau à Duplessis-Mornay, du 25 octobre 1611.

4. *Ibid.*, t. XI, p. 342.

5. Cf. la lettre d'Asselineau à Duplessis-Mornay, du 27 avril 1611 (*op. cit.*, t. XI, p. 196) : « Monsieur le prince de Joinville attente par l'entremise de la royne et du roy d'Angleterre d'estre receu au service de ceste République, et a esté esconduict avec belles paroles ; ayant esté trompée du prince de Vaudémont, il estoit difficile qu'elle se peust fier d'ung aultre de la mesme maison, n'ayant aulcune souveraineté ». On sait que François de Vaudémont, nommé général des troupes vénitiennes au temps de l'Interdit, s'était démis de cette charge, de peur d'être obligé à prendre les armes contre le pape.

Digitized by Google

l'estime très grandes qu'il avait pour son fidèle médecin et ami Pierre Asselineau, il ne voulut pas le mettre au courant de sa réponse ; il aima mieux l'envoyer directement à Duplessis-Mornay, afin que le secret en demeurât « moins éventé[1] ».

Le jour même où il demandait à Asselineau un délai pour réfléchir « plus mûrement », Fra Paolo exposait à Duplessis-Mornay, avec sa perspicacité coutumière, le point de vue de la République et son opinion personnelle à l'égard du dessein conçu par le duc de Guise.

J'ai lu ce que vous écrivez à monsieur Asselineau — lui disait-il dans sa lettre du 25 octobre 1611[2] —. A notre ami, je n'ai répondu que par des généralités, car il est bon de mêler peu de personnes à de pareilles affaires. Mais voici ma réponse à votre proposition : le plus ardent désir de la République de Venise, à la mort du duc de Ferrare, était de voir cette ville rester aux mains de César d'Este, pour ne

1. Duplessis-Mornay, *op. cit.*, t. XI, p. 342.

2. Voici, dans son texte intégral, la lettre du consulteur vénitien, imprimée ici pour la première fois, d'après une copie ancienne, conservée à la bibliothèque de l'Arsenal (ms. 4128 (*Recueil Conrart*), p. 464-465). Nous en devons la transcription à l'obligeance de M. Paul Deslandres, conservateur à cette bibliothèque.

« Illustrissimo Signore Filippo di Mornay, Signor du Plessis-Mornay.

« Ho deliberato di scriver a Vostra Signoria la presente in italiano, per meglio esprimere i miei sensi ; sì come la prego nel progresso di questa materia (se li piacerà continuarla) scrivermi in francese ; perchè potrebbono occorrere assai particolari, che in latino sarebbe difficile rappresentare. Ho letto quanto ella scrive all'Asselineau. A lui ho risposto con termini generali, essendo bene in simili tal'attioni meschiare poche persone. Alla proposta rispondo : questa Republica nessuna cosa desiderò più alla morte del duca di Ferrara, quanto che quella città restasse in mano di Cesare d'Este, per non confinare con Preti ; li offerse per ciò tutte le sue forze. Ma fu troppo grande il timore e precipitio di lui, et efficace la volontà di Dio. Al presente nessuna cosa abhorrisce più la Republica, che il continuare così confinando. Con qualche sua gran spesa vorrebbe che fosse in mano d'altrui, fosse chi si volesse, ma tanto più d'un amico come è il Duca di Ghisa, e parente del Re d'Inghilterra. Stante questa dispositione, sarebbe facile negotiare qualche conventione ; massime che si potrebbe agevolarla con altre scambievoli utilità. Ma se bene in ciò l'affettione della Republica è grande, n'ha però un'altra molto più potente, cioè conservar la pace d'Italia ; per il che, se durante questa si trattasse quella, si sentirebbe cosa impossibile. Di ciò sia documento a Vostra Signoria, che il Re di Francia morto non potè ottener pur una parola, che tendesse a quel fine. Ma, mutate le cose, e per altre vie e modi, introdotta discordia in Italia, sentirei il negotio per cosa da concludere in un mese. Adunque non occorre, a chi non vuole concepir e generar una chimera, trattar del primo, se inanzi non è effettuato il secondo. A questo, nissuna delle dispositioni presenti può condurre, se non il Duca di Savoia, che solo odia la pace. Chi crede che mai l'Ispano muova discordia in Italia, non ha cognitione di queste cose : acquistano in un mese di pace quello che non si potrebbe in dieci anni di guerra. Ma il Duca, per far guerra, mi par vadi per mezzi contrarii ; perchè io non ne veggo se non uno reale, il qual però egli non usa perchè forse non lo conosce : et è il dar ingresso ne' suoi Stati alla Religione riformata. Tutte queste conclusioni Vostra Signoria le habbia per massime. Se sopra queste li pare che si possa fabbricar alcuna cosa, resta che comandi, e Fra Paulo s'adopererà. E tenga Vostra Signoria per assurdo evidentissimo, ben noto a noi, così pensar operare presupponendo il contrario : a gli huomini convien operare con modi humani. Favorir pensieri straordinarii, è effetto proprio della divina Providenza ; alla quale raccomandando etc.

« Di Vinetia, li 25 ottobre 1611.

Fra Paulo di Vinetia. »

Digitized by Google

pas voisiner avec les Prêtres : à cet effet, elle lui offrit toutes ses forces ; cependant la crainte et la précipitation du nouveau duc furent trop grandes, et la volonté de Dieu s'accomplit. A présent, rien n'est plus abhorré par la République que de continuer un tel voisinage, et elle ferait volontiers de gros efforts, afin que le duché passât aux mains d'un autre, quel qu'il fût, mais surtout d'un ami comme le duc de Guise, parent du roi d'Angleterre[1]. Étant donné ces dispositions favorables, il serait aisé de négocier quelque convention ; d'autant plus qu'on pourrait la faciliter par d'autres avantages réciproques. Mais si, à ce sujet, l'intérêt de la République est grand, elle désire par-dessus tout conserver la paix de l'Italie ; c'est pourquoi, si l'on traitait l'affaire de Ferrare pendant la paix, le succès en serait impossible ; vous en avez la preuve dans le fait que le roi de France défunt [Henri IV] ne put rien obtenir, même pas un mot, tendant à cette fin ; mais une fois la situation changée, si par d'autres voies et moyens on introduit la discorde en Italie, j'estime que c'est une affaire à conclure en un mois. Il ne faut donc pas, si l'on ne veut pas concevoir et engendrer une chimère, traiter le premier point avant que l'autre condition soit remplie. Quant à celle-ci [c'est-à-dire l'état de guerre en Italie], aucune des dispositions présentes ne peut y amener ; il n'y a que le duc de Savoie [l'habile et belliqueux Charles-Emmanuel Ier] qui haïsse la paix. Ceux qui croient que les Espagnols excitent la discorde en Italie n'y connaissent rien : les Espagnols acquièrent en un mois de paix ce qu'on ne pourrait pas acquérir en dix ans de guerre. Toutefois il me semble que le duc, s'il veut faire la guerre, s'y prend par des moyens bien contraires ; car je n'en vois qu'un d'efficace, dont pourtant il ne se sert pas, peut-être parce qu'il l'ignore : c'est de donner accès dans ses États à la religion réformée. Veuillez considérer toutes ces conclusions comme des maximes : si sur cette base vous pensez qu'on peut édifier quelque chose, vous n'avez qu'à commander, et je ferai le nécessaire. Tenez cependant pour une absurdité très évidente, et que nous connaissons bien, l'idée de pouvoir agir sur la base de suppositions contraires : aux hommes, il convient d'agir par des moyens humains ; il n'appartient qu'à la Providence de mener à bien des projets extraordinaires.

Cette lettre montrait à Duplessis-Mornay et, par son entremise, au prince de Lorraine, avec la force d'un raisonnement serré et parfaitement logique, les énormes difficultés auxquelles se heurtait la réalisation de leur projet.

Il est certain, en effet, que l'Espagne, jalouse de garder la suprématie qu'elle avait acquise sur la Péninsule, se serait opposée par tous les moyens à l'installation d'un prince français en Italie. Le duc de Guise risquait de provoquer une guerre, que personne alors en Europe ne pouvait souhaiter, à l'exception de quelques esprits turbulents et de quelques propagateurs de la Réforme, interprètes fanatiques de la parole de l'Évangile : *Non veni pacem mittere.* Charles de Lorraine ne devait donc point compter sur l'alliance des États italiens, pas même de ceux qui, comme Venise, étaient hostiles au Saint-Siège ; d'autant plus que, suivant une expression de Pierre Asselineau,

1. Le 12 octobre 1610, en écrivant à Jérôme Groslot de l'Isle, Sarpi s'était exprimé en des termes très méfiants sur la sincérité de cet « ami », le duc de Guise : « A Guisa ho sempre creduto poco, si come a tutta la casa sua ; et meno credo, poichè fa matrimonio con Gioiosa » (Bibl. nat., ms. 766 de la collection Dupuy, fol. 23 r°).

Digitized by Google

il n'avait « aucune souveraineté notable », qui pût engager un prince à l'aider dans sa « reconquête[1] ».

Duplessis-Mornay ne fut d'ailleurs pas trop surpris par les conclusions de Fra Paolo : il connaissait suffisamment bien les conditions politiques et morales de l'Italie pour comprendre que les difficultés envisagées par le consulteur étaient réellement insurmontables. En répondant à Fra Paolo le 25 décembre 1611[2], il tient à les souligner lui-même, non sans déplorer cependant — avec un dépit mêlé d'ironie — l'attitude de la République de Venise, prudente et pacifique à l'excès, au gré de son esprit fervent et impétueux :

Lorsque j'ai faict à Père Paul la proposition de Ferrare, — écrit-il, — je n'ai poinct creu qu'elle feust de saison pour l'heure ; car je me ressoubvenois bien de ces maximes que je tiens pour certaines : qu'il n'est intérest si puissant, ni espérance si apparente, à quoi la Seigneurie ne préfère le repos d'Italie. Mais j'ai pensé seulement vous en debvoir advertir, afin que, si d'ailleurs il venoit à se troubler, vous sceussiés que Monsieur de Guise y a desseing et sonde de loing les moyens de le faire esclorre. Du duc de Savoye, je remarque assés son esprit tendeu à la guerre et les raisons ou passions qui l'y portent ; mais tout seul il ne peult rien, et nostre minorité [de Louis XIII], et ces nouveaulx traictés de mariage avec Espagne ne lui peuvent promettre le cours de nostre cause... ; et, quant à recevoir la Relligion [réformée] chés lui, c'est chose jusques ici trop esloingnée de ses déportements et, comme je crois, de sa pensée.

* * *

Ainsi se terminèrent, avec un résultat absolument négatif, les démarches engagées par Duplessis-Mornay dans l'intérêt du duc de Guise : ni alors, ni plus tard, les espoirs du prince lorrain ne parvinrent à se réaliser. Les mariages espagnols, qui créaient des liens étroits entre la France et l'Espagne catholique, la préoccupation constante qu'avait Marie de Médicis de régner en parfait accord avec la Cour de Rome étaient autant de circonstances défavorables à la réussite de ses revendications.

Enfin, devant l'astre grandissant de Richelieu, le duc de Guise vit s'achever rapidement sa disgrâce. En vain essaya-t-il de résister. Relégué dans son gouvernement de Provence ; dépouillé, après trente ans de possession et d'exercice, du titre d'amiral du Levant ; suspect, humilié, menacé, Charles

1. Duplessis-Mornay, *op. cit.*, t. XI, p. 364, lettre d'Asselineau à Duplessis-Mornay, du 9 décembre 1611.

2. Duplessis-Mornay, *op. cit.*, t. XI, p. 371-372. Duplessis-Mornay n'avait reçu que le *20 décembre* la lettre du 25 octobre 1611, que Sarpi lui avait envoyée sous le couvert du calviniste orléanais Jérôme Groslot de l'Isle, son correspondant ordinaire. Cf. la lettre de Sarpi à Groslot, du 25 octobre 1611 : « Io scrivo a Mr Du Plessis una cosa di qualche momento. Desidero che la lettera gli capiti sicura et per ogni rispetto di sinistro, che potesse occorrere alle lettere, prima che venissero in mano di V. S., non ho voluto soprascriverli, se non quanto basta per intelligentia di lei ; la qual prego far una coperta alla lettera et dirli che è direttiva a lui » (Bibl. nat., ms. 766 de la *Collection Dupuy*, fol. 30 r°).

Digitized by Google

de Lorraine, las de lutter contre la despotique volonté du Cardinal, fut réduit à sortir de France et à se réfugier sur ce sol d'Italie où il s'était flatté un jour d'entrer en souverain. C'est au bourg de Cuna, près de Sienne, qu'il mourut le 30 septembre 1640, finissant, à l'âge de soixante-neuf ans, après neuf ans d'exil, une existence qu'il avait commencée dans la captivité.

Manlio D. BUSNELLI.

LA MARINE FRANÇAISE AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

I

Importance de la navigation française au Cap pendant la guerre d'Amérique.

Au début de l'année 1782, une activité extraordinaire régnait dans ce qu'on peut appeler la péninsule du cap de Bonne-Espérance : au port de Cape-Town dans la baie de la Table, d'une part, et, de l'autre, à Simon's Town, dans la « Fausse baie ». Cape-Town, même aux plus beaux jours de la Compagnie des Indes, n'avait jamais connu tant de mouvement. Le *Dag Register*, qui mentionne au jour le jour les navires qui entrent et qui sortent, est d'une lecture instructive sous ce rapport. Il ne se passe pas de semaine qu'on ne cite des noms de vaisseaux français faisant escale, suivant la saison, soit à Cape-Town, soit à Simon's Town. Ils se sont substitués aux bâtiments de la Compagnie hollandaise pour assurer les communications, les ravitaillements, les transports de troupes[1].

Ils se chargent éventuellement des dépêches du gouverneur pour les dix-sept d'Amsterdam (*Dag Register* du 3 juillet 1781 et 24 août 1782) ; mais c'est principalement avec l'île de France et son gouverneur M. de Souillac, avec Ceylan et Batavia, possessions hollandaises, que les frégates et les corvettes françaises assurent les communications. Ce n'est pas qu'elles le soient toujours à la satisfaction du gouverneur hollandais Plettenberg. Il se plaint de ce que les Français en usent parfois avec trop de désinvolture, utilisant ou réquisitionnant pour leur propre compte des denrées ou du ma-

1. Archives du Cap, *Letters dispatched*, vol. 566 : 26 janvier, 24 mars, 6 mai, 1er août, 8 octobre, 19 novembre, 26 septembre 1782.

Digitized by Google

tériel destinés aux colonies hollandaises, même lorsqu'ils sont transportés à bord d'un navire hollandais.

A ce point de vue, la lettre que Plettenberg écrit à Souillac, le 8 octobre 1782, est tout à fait typique.

Notre frégate *Jagt-Rust* étant arrivée ici le 25 septembre dernier, nous fûmes très surpris d'apprendre par le capitaine André qu'il a été obligé de décharger et de laisser à votre gouvernement les quatre câbles et autres cordages de ceux que M. le gouverneur de Ceylan, d'après les fortes instances que nous lui avons faites, nous a envoyés par la dite frégate et, comme nous avons épuisé les magasins de la Compagnie pour fournir aux escadres de Sa Majesté tous les ustensiles de ce genre dont ils ont besoin, nous n'avons pas attendu un tel procédé, qui nous met dans le plus grand embarras envers nos vaisseaux, que la présente circonstance de temps nous oblige de faire hiverner pendant la mauvaise saison en cette périlleuse rade. Nous n'avons pas moins raison de nous plaindre, Monsieur, de l'envoi de notre frégate *l'Iter-Helder* et la flûte *Patwyk-aan-Rhyn* aux Indes, malgré la convention faite entre le soussigné gouverneur et M. Percheron, en qualité de commissaire de la marine de Sa Majesté, qui porte que ces bâtiments, après avoir été déchargés promptement à l'île de France, seraient aussitôt renvoyés ici et que, sous aucun prétexte, Messieurs les administrateurs de votre dit gouvernement ne pourraient disposer d'eux pour quelque voyage que ce soit. La crainte d'exposer notre sloop *Elizabeth*, porteur de la présente, à un pareil traitement, nous aurait dû faire prendre le parti de l'expédier en droiture pour Ceylan ; mais, ne voulant faire de notre côté aucune démarche dont on pourrait consigner (*sic*) le moindre tort pour le service de Sa Majesté, nous avons donné ordre au capitaine de passer à votre gouvernement pour prendre vos paquets pour Ceylan, et nous attendons sûrement, Monsieur, que vous laissiez poursuivre à cette corvette son voyage, au plus tôt possible, avec les vivres dont elle est chargée et dont on ne peut pas se passer dans notre dit établissement. Nous nous reposerons (*sic*), Monsieur, que vous aurez tout égard à cette équitable demande et que par cela sera prévenue une mésintelligence entre les deux gouvernements, qui ne peut être que nuisible aux causes communes[1].

Nos gouverneurs des colonies, nos administrateurs de la marine avaient tellement pris l'habitude de considérer les mers australes comme un domaine français et la navigation dans les parages comme un monopole de Sa Majesté Très Chrétienne, qu'ils ne faisaient plus une distinction très scrupuleuse entre le tien et le mien. C'est contre leur tendance à traiter les navires hollandais comme s'ils étaient de leur nationalité que le gouverneur Plettenberg s'élevait avec tant de force.

Ce n'est pas seulement des transports de troupes, mais encore des transports de numéraire, que nos vaisseaux effectuent pour le compte de la Hollande et notamment pour celui des chambres de Delft et d'Amsterdam. Il existe aux archives de nombreux états des sommes ainsi expédiées par l'in-

1. Archives du Cap, *Letters dispatched*, vol. 566 : lettre du gouverneur en date du 8 octobre 1782.

Digitized by Google

termédiaire des vaisseaux de guerre du roi. Ce numéraire, qui comprenait des ducats mexicains, des doubles ducats et des demi-ducats, était contenu dans des sacs, renfermés dans des caisses qui étaient confiées en général à deux agents hollandais, voyageant avec elles. Dans un relevé daté de Paris (14 avril 1782), nous trouvons l'indication suivante : « Notice de l'argent transmis au Cap par l'intermédiaire de deux navires français sous la surveillance de MM. Gideputeer, Van de Perse et Boers... »

Je prends au hasard quelques-unes des « entrées » figurant sur les états : 3 caisses de ducats, numérotées de 113 à 115, nos 113 et 114 : 20 sacs chacune, soit 40 sacs ; no 115 : 16 sacs. — En tout, 56 sacs à 630 francs par sac = 35,280 francs. Quelquefois le numéraire est évalué en marks : caisse de doubles mexicains. Sacs en caisse, en tout 20 sacs de 100 marks chaque, soit 2,000 marks. On a soin de mentionner que les pièces sont neuves. On envoie aussi de l'or en barres, etc.[1].

L'*Arlésien*, le *Grand-Bourg*, l'*Espérance*, la *Fortune*, la *Sainte-Anne*, le *Héros*, le *Vengeur*, le *Sphinx*, la *Consolante*, l'*Annibal*..., j'en passe et des meilleurs — voilà les noms que l'on retrouve à chaque page sous la plume du rédacteur du *Dag Register* en ces journées de juillet et d'août 1781... cependant que M. de Suffren croise le long des côtes pendant plusieurs jours, puis vient jeter l'ancre devant le Cap le samedi 4 août[2].

Cette activité de la navigation française continue dans les mois qui suivent et ne se ralentit pas au cours des années 1782 et 1783. Nos bâtiments pullulent littéralement et font flotter le pavillon du roi non seulement dans la baie de la Table, mais encore dans toutes les autres baies de ces parages, à Simon's Town, dans la Fausse baie, dans la baie de Saldanha et dans la Houtbaie[3].

Nos compatriotes devaient éprouver une légitime fierté au spectacle de ces beaux vaisseaux de guerre qui entraient dans les rades et les ports et en sortaient librement. La maîtrise de l'océan Indien reposait entre nos mains. C'était une éclatante revanche des humiliations que nous avait fait subir l'Angleterre au cours de la guerre de Sept ans.

L'arrivée de ces vaisseaux nombreux, la nécessité de les ravitailler avaient contribué à donner de l'importance aux fonctions du commissaire du roi, M. Percheron — l'échange avec les autorités du Cap, avec le gouverneur notamment, une abondante correspondance. Son autorité et son prestige grandissent : mais il en abuse quelquefois. Ses interventions intempestives lui attirent des rebuffades humiliantes pour son amour-propre[4].

1. Archives du Cap, *Bijlagen* de 1782, vol. 183, et *Bijlagen* de 1783, vol. 184.

2. *Dag Register* du samedi 4 août 1781 : « Il partit peu après pour Port-Saint-Louis à l'Isle de France, où il alla rallier la division du comte d'Orves (octobre 1781). Il consacra deux mois à réparer ses navires et à mettre en état ceux de la division de l'Isle de France, pour la campagne des Indes. »

3. Archives du Cap, *Dag Register*, années 1782, 1783, 1784, 1785.

4. Archives du Cap, *Letters dispatched*, vol. 566 : 13 décembre 1781, 25 janvier 1782. — A Batavia : 1er août 1782, 20 août 1782. — A Amsterdam : 8 octobre 1782, 29 octobre 1782.

Digitized by Google

II

L'arrivée de M. de Bussy.

Le *Dag Register* a conservé les noms de tous les navires français qui sont passés par le Cap au cours de la guerre. Les journaux de bord de ces vaisseaux, qui se trouvent sans doute dans nos archives de la Marine à Paris, seraient intéressants à consulter pour avoir quelques renseignements complémentaires sur leur séjour dans les eaux sud-africaines et les comparer avec ceux que nous fournit le *Dag Register*.

Le *Dag Register* nous apprend que le *Saint-Michel*, navire de haut bord, capitaine chevalier d'Aymar, 64 canons et 566 hommes d'équipage, ayant quitté Cadix le 4 janvier 1782, a jeté l'ancre devant Cape-Town le mercredi 10 avril de la même année. C'est un événement mémorable que l'arrivée du *Saint-Michel*.

Il y a à bord un personnage d'importance, Son Excellence M. de Bussy, lieutenant général et commandant en chef des possessions françaises, continentales et maritimes de l'océan Indien. Le *Saint-Michel* est escorté par un vaisseau de ligne : *le Marquis de Castres*, capitaine Chantroseau, et par la flûte royale : *le Neptune*, capitaine Le Roy, partie de Brest le 10 décembre précédent [1].

Des étrangers sont dans le port, qui assistent à cette arrivée sensationnelle. Sans doute arborent-ils le grand pavois pour la célébrer dignement ! La baie présente en cette matinée du jeudi 11 avril, qui est sous cette latitude une belle journée d'automne, une animation extraordinaire : la *Constantia*, le *Decus*, qui venait d'Elseneur et se rendait à Tranquebar, le *Roepotorf*, qui avait même destination, la *Nostra-Signora* et la *Sainte-Maria*, capitaine Philippe Nery de Silva, faisaient flotter sur les eaux de la baie les couleurs de leur nation respective, hollandaise, danoise et portugaise.

Le *Saint-Michel* salue au canon et le salut est rendu coup pour coup par la batterie van Imhoff. On débarque et le « journal » nous raconte comment les choses se passent.

A peine M. de Bussy a-t-il touché terre que la batterie van Imhoff se remet à tonner et le salue de dix-sept coups de canon. Le commandant de la garnison, le colonel Gordon et le major Gilquin (chef des fortifications) se précipitent pour le recevoir. Il est conduit par eux au château, où le gouverneur et son conseil l'attendent sur les marches de l'escalier pour lui souhaiter la bienvenue. Il est introduit ensuite dans la salle du Conseil, où sans doute on échange des compliments. Après quoi, escorté militairement, ce très haut personnage, qui va prendre en main les destinées de la France et de la Hollande aux Indes, se rend au logement qui lui est réservé dans la « Zeestraat ». Il voit et admire au passage les magasins de la Compagnie. Les troupes

1. *Dag Register*, n° 33, 1780 à 1783, 10 et 11 avril 1782.

Digitized by Google

françaises ont pris les armes et forment la haie. Les clairons et les trompettes sonnent au champ.

Mr de Bussy, écrit exactement le rédacteur du *Dag Register*, qui ne néglige aucun détail, franchit la porte du château, puis la barrière et, après avoir dépassé le corps de garde, se dirigea vers l'embarcadère. Il passa à cette occasion près des magasins de bois de la Compagnie, puis le long des magasins de cuivre, des celliers et des greniers à grains. Il s'engagea ensuite dans la zeestraat, où des logements lui avaient été réservés dans la maison de l'ancien commissaire Roger Bernhardus van Blerck, les troupes françaises faisant la haie sur son passage. M. de Bussy fut traité aux frais de la Compagnie. Chaque fois que Son Excellence passait par la porte du château, la double garde sortait pour lui présenter les armes, et il était accueilli par trois roulements de tambour. Les officiers le saluaient de la pique, cependant que les trompettes sonnaient aux champs[1].

Comme on peut le voir par ce passage, M. de Bussy est l'hôte de la Compagnie hollandaise, qui prend à sa charge tous les frais de son séjour à terre. Ce séjour se prolonge pendant deux semaines. C'est seulement le dimanche 28 avril que le général en chef met à la voile pour l'île Maurice. Il devait y connaître des heures difficiles. Les équipages y furent attaqués par des épidémies. Ce ne fut qu'en décembre 1782 que le marquis de Bussy fut en mesure de partir pour les Indes, où Suffren l'attendait impatiemment depuis de longs mois. Il ne faisait que précéder de deux semaines le grand convoi de troupes de renfort qui, sous les ordres du chef d'escadre M. de Peynier, ralliait le Cap au commencement du mois de mai 1782. Il y débarqua le régiment de Luxembourg et y fit lui-même une escale de trois mois, avant d'aller rejoindre son chef à l'île Maurice, avec des contingents déjà fort éprouvés par la maladie, et dont l'état sanitaire ne fit que s'aggraver au cours de la traversée et du séjour dans l'île.

Avant de quitter Maurice, Bussy écrivit une lettre fort significative au gouverneur Plettenberg, du Cap. Elle montre l'excellence des rapports qui existaient entre les alliés et la confiance que le général en chef des armées et des flottes françaises avait en la personne du gouverneur hollandais. Bussy se plaît à rendre hommage au zèle que Plettenberg déploie pour la cause commune. C'est même ce zèle et cette complaisance qui l'encouragent à solliciter d'autres services :

Port-Louis, le 17 décembre 1782. — Mr le Baron, me voilà enfin au moment de m'embarquer ; mais je ne veux pas partir de l'isle de France sans vous en faire part. Le zèle, Monsieur le Baron, que vous avez montré jusqu'à présent pour le bien de la cause commune m'assure que vous n'avez pas perdu de vue et que vous voudrez bien effectuer en mars et avril de chaque année la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire par ma lettre du 15 juillet dernier, relativement aux vivres à envoyer de votre colonie à Mr de Suffren sur des flûtes hollandaises ou autres bâtiments quelconques, que vous pourrez trouver et qui aboutiront à Ceylan.

Plusieurs vaisseaux du convoi de M. de Peynier étant hors d'état de servir, nous

1. *Dag Register* du 11 avril 1782.

Digitized by Google

avons été forcés de les remplacer comme il a été possible, en prenant des vaisseaux portugais et autres neutres qui se sont trouvés dans ce port. C'est avec regret, Mr le Baron, que je vous apprends que le *Morgertev*, devenu nécessaire par les circonstances, va faire la traversée de l'Inde. Le capitaine et son conseil se sont mis en règle à ce sujet et je leur ai délivré ce qu'ils ont paru désirer sur cela ; mais je puis vous affirmer que, rendus à Ceylan, ils y seront aux ordres du gouvernement de cette isle et aux vôtres.

A la réception de la présente, vous aurez peut-être, Mr le Baron, dans votre rade une escadre française, car il devait en partir une en août et l'autre à l'automne suivant[1]. Je vous prie de vouloir bien donner vos soins pour leur procurer ce dont elles auront besoin et accélérer leur départ. Je compte aussi que vous voudrez bien embarquer sur le premier de ces deux convois les soldats et les matelots que Mr le chevalier de Peynier a laissés dans votre colonie. J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, Monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur[2].

III

Nouvelles des Indes.

Tous ces navires, qui affluent de tous les coins du monde et qui viennent se loger dans les baies et les rades de la péninsule du Cap, apportent des nouvelles et surtout des nouvelles militaires, qui, pour la plupart, nous font honneur, car elles relatent des victoires françaises.

C'est par les états-majors de M. de Peynier que les Hollandais apprennent la victoire remportée par M. de Bouillé, commandant général des îles sous le Vent, à l'île Saint-Eustache. Il a enlevé l'île aux Anglais et l'a restituée aux Hollandais[3]. Presque au même moment (12 avril et 17 mai 1782), Plettenberg apprend par des lettres de M. de Souillac, gouverneur de l'île Maurice, que l'escadre de Sa Majesté Très Chrétienne aux Indes, par conséquent celle de Suffren, vient de remporter un succès marqué sur l'ennemi, lui enlevant un vaisseau, l'*Annibal*, et détruisant un convoi considérable qui venait de Bengale à destination de Madras. Il fait savoir par la même occasion que les troupes françaises ont débarqué sans encombre sur les côtes de Coromandel, « le tout étant des événements de grande importance »[4].

En juillet 1782, la corvette française la *Sylphide* confirme cette nouvelle : le débarquement des troupes françaises s'est effectué dès le mois de février 1782 sur la côte de Coromandel sous la protection des canons de Suffren, qui,

1. Il s'agit évidemment de l'escadre qui arriva au Cap en février 1783.

2. Archives de Cape-Town, vol. 489. *Particuliere Brieven*, à la date indiquée, 17 décembre 1782.

3. *Dag Register* du 20 mai 1782. Il s'agit de la victoire remportée par Bouillé en novembre 1781.

4. Voir en annexe la lettre de M. de Souillac, 17 mai 1782. — Sur ces événements, voir également *Letters dispatched*, vol. 566 : accusé de réception du gouverneur à M. de Souillac, 1er août 1782 et, dans le recueil des lettres reçues, celles de Souillac, datées respectivement du 12 avril et du 17 mai 1782.

Digitized by Google

depuis la mort du comte d'Orves, survenue en mer, a assumé le commandement suprême de toute la flotte. Or, Suffren est déjà un héros aux yeux des gens du Cap, et son nom seul fait préjuger favorablement des résultats de la campagne[1].

Les nouvelles qu'apporte la frégate *Jagt-Rust* (15 septembre 1782) ne sont pas moins rassurantes : les Français, mis à la disposition du sultan Haïder-Ali par Suffren, ont, sous les ordres de M. Duchemin, assiégé Goudelour, qui leur a été livré par capitulation le 4 avril 1782. On dit encore que Tippou Sahib, fils d'Haïder-Ali, a, le 17 février précédent (c'était en réalité le 10) battu 3,000 Anglais sous Braittwaite à Tandjoour (Tanjors), sur les rives du Coleron, cependant qu'Haïder-Ali, lui-même, avec le gros des troupes, tenait Madras en respect et repoussait même le colonel Nikson[2].

Quant à Suffren, il s'est dirigé sur Ceylan avec la flotte. C'est que les choses ne vont guère bien dans cette possession hollandaise. Trincamale (Trinquemale), dès le début de la campagne, est tombé aux mains des Anglais ; mais Suffren ne peut surprendre cette place, secourue à temps par l'amiral Hughes (23 avril 1782), et doit se replier plus au sud sur Batacolo (Baticaloa)[3].

Moins satisfaisantes encore sont les rumeurs qui courent à bord de la *Georgette* et de l'*Artisan*, arrivés d'Europe le 10 octobre de la même année. Les équipages racontent qu'une flotte de trente navires, sous les ordres de l'amiral de Grasse, a été complètement battue par l'escadre de l'amiral Rodney. Il s'agissait du désastre des Saintes, survenu le 12 avril 1782. Au cours de la bataille, Grasse lui-même, jouant de malheur, tomba aux mains des Anglais[4].

Mais le 6 décembre (1782) une corvette spécialement dépêchée par Suffren annonce une grande et bonne nouvelle, qui vient pallier l'effet produit par le désastre des Saintes : les Français ont fini par enlever Trinquemale (septembre 1782)[5]. La prise de cette place est tenue au Cap pour une victoire décisive, qui nous donne la haute main à Ceylan et nous met dans de bonnes

1. Nous savons par la lettre de Souillac que Suffren, dès le 17 février, s'était rencontré entre Madras et Pondichéry avec les neuf vaisseaux de l'amiral anglais Hughes et les avait assez malmenés ; mais la nuit était venue séparer les combattants.

2. A noter pourtant que, dans les derniers mois de l'année, la situation était complètement renversée au profit des Anglais. Haïder-Ali essuyait de cruels revers de fortune. Taillé en pièces en trois rencontres par Sir Eyre Coote à Porto-Novo, Pollilor et Sholingarth, il s'éteignait à Chittur, en décembre 1782. Haïder-Ali était le père de Tippou Sahib.

3. *Dag Register* du dimanche 15 septembre 1782.

4. *Dag Register* du 10 octobre et *Letters dispatched*, vol. 566 : à Amsterdam, 29 octobre 1782.

5. *Dag Register* du vendredi 6 décembre 1782. — Le 6 juillet de la même année, Suffren s'était mesuré pour la troisième fois avec l'amiral Hughes en une grande bataille devant Negapatam, que la tempête vint interrompre ; mais la flotte anglaise avait été si éprouvée qu'elle ne put reprendre la mer de plusieurs semaines, laissant Suffren libre de ses mouvements.

Digitized by Google

conditions pour exercer également notre maîtrise sur l'océan Indien, dès que l'escadre de Peynier et les troupes de renfort du marquis de Bussy auront pu rejoindre Suffren.

Le chef de notre escadre complète ses informations en faisant savoir au Cap qu'après avoir mis Trinquemale en état de défense sous la garde d'une forte garnison, il a fait voile pour Atchem (Sumatra), où il espère donner un peu de repos à sa flotte, très éprouvée par quatre combats. De là il repartira pour les côtes de Coromandel, où il attendra M. de Bussy, qui, avec l'*Argonaute*, le *Fendant* et les transports de troupes, aura quitté Maurice entre le 1er et le 10 décembre et devra en toute vraisemblance faire sa jonction avec l'escadre dans le courant de février[1].

Les choses pourtant ne se passent pas aussi bien que les dépêches tendent à le faire croire. Les Français, que Suffren a laissés sur les côtes de Coromandel, à Goudelour et à Tranquebar, tandis que lui-même allait guerroyer à Ceylan, sont loin de partager son optimisme. Nous le savons par les lettres que les commissaires du roi à Goudelour, à Tranquebar, à Colombo et à Batavia échangent entre eux et dont des copies authentiques ont été conservées aux archives du Cap.

L'armée que Suffren a laissée à Goudelour et que commande M. d'Hoffeline est dans le plus grand dénuement. Elle manque de tout, surtout d'argent. C'est du moins ce que nous apprend le commissaire de Launay, qui, de Tranquebar, où il réside, écrit dans ce sens, le 25 novembre 1782, à M. Falk, gouverneur de Ceylan, et à M. Mouneron, résident français auprès du gouverneur.

Il y a à Goudelour en ce moment, précise de Launay, 2,400 blancs, y compris ceux qui sont aux hôpitaux ; 3,000 cipayes à la solde de la nation française ; 700 à la solde de notre Compagnie... Tout cela, le 10 du mois de décembre (1782), va se trouver sans argent et sans vivres. Nous n'avons à attendre de ressources que de Ceylan. Le nabab, fatigué de nos demandes, ne nous donnera certainement plus rien. Votre résident Jay n'a pas un grain de riz à envoyer à Goudelour. Il est donc de toute nécessité qu'il parte au plus tôt de Colombo, de Gale ou de Trenquemale (Ceylan) (*sic*) un bâtiment qui porte en droiture à Goudelour blé, riz et argent... il faut sauver Goudelour à toute force, etc.[2].

Le commissaire de Launay était en réalité attaché à la personne de M. de

1. En fait, Bussy n'arriva à Goudelour que le 9 mars 1783, avec 4 vaisseaux, 33 transports et 2,500 hommes en mauvaise santé. Lui-même était malade et ne fit rien pour venir au secours du nabab. Tippou Sahib, las d'attendre un effort qui ne se produisait pas, quitta le Carnatic pour se rendre sur la côte de Malabar. L'armée anglaise de Madras reprit l'offensive et rejeta les Français dans Goudelour (voir Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. VII, chap. x, p. 501 et suiv ; voir aussi archives du Cap, *Letters dispatched* : à Amsterdam, 14 et 30 décembre 1782).

2. Archives du Cap, *Inkomende Brieven*, vol. 468 : 1782-1783. Lettre de M. de Launay à M. Falk du 25 novembre 1782.

Digitized by Google

Bussy, le général en chef de toutes les forces françaises, en cours de route avec les renforts, comme nous l'avons indiqué précédemment. Chargé des instructions de son chef, il avait pris les devants et l'attendait à Tranquebar. C'est d'accord avec lui que le brigadier général Charles George, comte d'Hoffeline, qui commandait à Goudelour, se décida à procurer à son armée l'argent indispensable, en prescrivant à son commissaire, M. Mortais, de faire traite pour 500,000 florins, sur la provision de 2,000,000 de florins que le gouverneur de Ceylan, M. Falk, devait tenir à la disposition de M. de Bussy. De son côté, à Colombo, le résident français, M. Mouneron, endoctriné par de Launay, s'entremettait auprès de M. Falk pour lui faire accepter la traite[1].

M. Mouneron n'est pas difficile à convaincre. Tout comme M. de Launay, il se rend compte de la gravité de la situation et l'expose tout au long dans une communication qu'il adresse le 15 décembre à son collègue de Batavia : « Le retard des renforts que doit amener M. de Bussy, la faiblesse relative de la flotte de Suffren, qui, faute d'être alimentée, est maintenant inférieure à celle de l'amiral Hughes, le dénuement des troupes de Goudelour, sont autant de circonstances fâcheuses qui créent une situation angoissante. Cette situation peut d'un moment à l'autre tourner au tragique. »

Mouneron espère pourtant que Suffren trouvera le moyen de ravitailler l'armée et de contenir la flotte de l'amiral anglais, qui, malgré la supériorité du nombre, cherche à éviter le combat. Voici un extrait de cette lettre, fort intéressante en ce qui concerne la situation aux Indes en 1782. Elle est datée de Colombo, le 15 décembre de cette même année, et est adressée à M. Boesses (c'est du moins l'orthographe de la copie du Cap), agent du roi à Batavia.

Depuis le 12 novembre (1782), nous sommes sans nouvelles d'Europe, du Cap, des îles [Maurice et Bourbon] et de l'escadre. Il est probable que M. de Suffren reparaîtra sur ces côtes vers la fin de ce mois ; il est bien à désirer, surtout, qu'il ait pu se pourvoir de denrées, soit par des prises, soit par des achats, pour en faire passer à l'armée, qui en est dans la plus grande détresse, ainsi que vous en jugerez par les lettres de Messieurs d'Hoffeline, Mortais et de Launay. Notre situation en Europe, aux îles et aux Indes, mérite l'attention la plus sérieuse de la haute Régence de Batavia. On ne peut pas se dissimuler que les premiers efforts de la France auront été pour apporter du remède où le mal était le plus pressant ; l'Amérique aura été le premier sujet de ses considérations ; l'Inde sera venue ensuite ; mais les secours auront été retardés. Nous ne devons les attendre qu'en août ou septembre prochain. L'épidémie qui règne aux îles a prodigieusement affaibli les forces que M. de Bussy devait amener avec lui. Notre armée aux Indes a éprouvé également par la maladie beaucoup de pertes ; l'escadre,

1. Archives du Cap, *Inkomende Brieven*, vol. 468 : années 1782-1783. Instructions du brigadier général Charles George, comte d'Hoffeline, datées du camp de Mang-Coupon, le 20 novembre 1782.

Digitized by Google

de son côté, a extrêmement souffert en pertes d'hommes dans quatre combats[1] et en diminution de vaisseaux. On doit ajouter à tous ces malheurs les ressources en argent absorbées en soldes de troupes, des arrérages et dus, et la disette qu'on va éprouver lorsqu'il faudra agir. Cette situation trop épineuse et la ..... (*mot illisible*) peut porter M. de Bussy à chercher quelque part les moyens de subsister. Ce ne peut être qu'à une grande distance de Ceylan, à moins que, par les mesures que prendra votre gouvernement [celui de Batavia], vous ne le mettiez à même de tout rapporter à la conservation de cette isle (Ceylan), en lui fournissant des vivres et de l'argent; mais croyez, Monsieur, qu'il faut de grands moyens. Ceux désignés en Europe pour être fournis ici, indépendamment qu'ils sont déjà entamés, sont insuffisants. Comptez de plus que Ceylan est sans ressources et sans chaleur. Voilà notre situation.

Jetons un coup d'œil sur celle des Anglais. L'arrivée du commodore Bukeston rend aujourd'hui l'escadre anglaise supérieure de six vaisseaux à celle de M. de Suffren; mais, si notre réunion s'effectue, cette supériorité sera réduite à deux vaisseaux. A juger de la conduite de l'amiral Hughes par celle qu'il a tenue la campagne dernière, nous devons penser que ces deux escadres se rencontreront plus d'une fois. Si les événements forçaient M. de Suffren à se retirer dans quelque port ou à venir s'entasser dans quelque place de Ceylan, vous devez juger de notre embarras dans un pays dénué de vivres et d'argent.

Les secours de troupes que les Anglais viennent de recevoir vont les mettre à même d'agir. A l'ouverture de la campagne, vous pouvez compter que les présidences respectives [anglaises] feront les efforts les plus vigoureux pour avoir cette année la supériorité. S'ils réussissent, ils la conserveront toute la guerre.

Puissiez-vous par ces réflexions suggérer, Monsieur, à la haute Régence de Batavia, de faire des efforts surtout en argent qui puissent mettre M. de Bussy en état d'arrêter ces progrès; mais il faut des mesures plus efficaces que celles qui ont été employées jusqu'à présent.

J'ai suivi, Monsieur, le plan que je vous ai annoncé par l'Averdun et, en conséquence, je viens de tirer sur vous les traites suivantes : 12 décembre 1782, traite à dix jours de vue, ordre de M. Schubert R de 1,000; à vingt et un jours d'ordre de M. Severin de 10,000. Je compte toujours sur l'exécution du projet à l'égard des approvisionnements en riz[2].

La crise, en résumé, était aiguë; les généraux, les commissaires et les résidents ne savaient plus où donner de la tête. A Goudelour, à Tranquebar, sur la côte de Coromandel, on implorait du secours de Ceylan, et Ceylan, qui n'était guère mieux partagée, en implorait de Batavia. Mais à Cape-Town on ne se doute pas de tout cela. On est toujours sous l'impression agréable des lettres optimistes reçues de Suffren et de M. de Souillac, notamment de

1. Ces quatre combats étaient ceux du 17 février 1782, entre Madras et Pondichéry; du 12 avril, devant Trinquemale; du 6 juillet, devant Negapatam; du 3 septembre, dans les eaux de Ceylan, dont Suffren reste maître, ayant obligé l'amiral anglais à s'éloigner.

2. Archives du Cap, *Inkomende Brieven*, vol. 468 : années 1782-1783. Lettre de M. Mouneron à l'agent du roi à Batavia, en date du 15 décembre 1782. Voir aussi une lettre du gouverneur de l'Ile de France, M. de Souillac, au gouverneur du Cap, en date du 25 septembre 1782.

Digitized by Google

celle du 25 septembre : « Nous avons reçu des nouvelles de M. le commandeur de Suffren, » écrivait Souillac, « il a eu trois rencontres avec l'amiral Hughes, lequel a toujours cherché à éviter un engagement et n'a accepté le combat que forcément[1]. »

Tandis que nos escadres s'affaiblissaient, Souillac parlait encore de supériorité : « Notre escadre a dû être renforcée de deux vaisseaux, ce qui doit lui donner une supériorité avantageuse et dont je pense que je ne tarderai pas à apprendre les heureux effets[2]. »

IV

Rapports du gouverneur du Cap avec M. de Suffren.

Dans les mois qui suivent, fin de 1782 et commencement de 1783, les navires français continuent de fréquenter la baie de la Table. Il serait fastidieux de les énumérer. Il suffit de renvoyer le lecteur que cette nomenclature pourrait intéresser au *Dag Register* des archives du Cap, nos 33 et 34. Néanmoins, nous croyons devoir rappeler, pour mémoire, le départ, au commencement de février 1783, de quatre gros navires hollandais convoyant à Ceylan le régiment de Luxembourg et l'arrivée presque simultanée à Cape-Town d'une flotte française, amenant des renforts et notamment le régiment de Meuron, qui devait tenir garnison au Cap, en remplacement du régiment de Luxembourg.

Il entrait dans les intentions de la Compagnie hollandaise de mettre les quatre vaisseaux de guerre mentionnés ci-dessus à la disposition de Suffren ; mais on se souvient que le gouverneur du Cap avait prescrit à ces unités de se rendre d'abord à l'île de France pour y prendre les instructions de M. de Souillac. Elles ne devaient s'aventurer dans l'océan Indien qu'après s'être assurées de pouvoir rejoindre l'escadre française en toute sécurité. Le gouverneur avait remis trois lettres au chef de cette division navale : l'une pour Souillac, l'autre pour Suffren et la troisième pour M. de Bussy, commandant en chef des forces françaises[3].

Or, cette flotte hollandaise navigua avec tant de prudence qu'elle ne put rejoindre l'escadre de Suffren en temps voulu pour participer aux dernières et brillantes opérations du chef français devant Goudelour, en juin de la

1. Archives du Cap, *Inkomende Brieven*, vol. 468. Lettre du 25 septembre 1782.

2. En réalité, Suffren ne disposait que de douze vaisseaux à opposer aux dix-huit navires qui composaient alors la flotte de l'amiral Hughes. Hughes avait reçu de nombreux renforts. Lorsque Suffren eut effectué sa jonction avec Bussy à partir du mois de mars 1783, il put ajouter trois vaisseaux à son escadre, ce qui en porta le chiffre à quinze. Prenant Trinquemale (dans Ceylan) comme base d'opération, il y poussa activement ses préparatifs. Il en sortit, au commencement de juin, pour courir la grosse aventure d'une rencontre décisive avec l'amiral Hughes, qu'il atteignit le 12 du même mois devant Goudelour, où les Français avaient été refoulés par l'armée de Madras. Le 20 juin, après trois heures de combat, les navires anglais abandonnèrent la lutte et se retirèrent à Madras.

3. Archives du Cap, *Letters dispatched*, vol. 468. Lettres du 8 février 1783, déjà citées plus haut.

Digitized by Google

même année. On se rappelle que le commandant des escadres du roi avait entrepris à cette date de débloquer Goudelour que l'amiral Hughes avait attaqué avec toutes ses forces[1]. Malgré l'infériorité du nombre (quinze contre dix-huit), Suffren avait réussi à disloquer la flotte de l'adversaire et à la rejeter sur Madras. Il était resté maître du champ de bataille (20 juin 1783).

En cette fin de campagne, malgré des moyens notoirement insuffisants, Suffren avait été en mesure de maintenir intactes les possessions hollandaises, de nous conserver les cinq comptoirs que nous possédions aux Indes et de rehausser, par son audace et les pertes qu'il avait infligées à l'adversaire, le prestige de la marine française.

Répondant à la lettre de M. de Plettenberg, gouverneur du Cap, en date du 8 février précédent, il ne manquait pas de glisser une remarque qui ne laissait pas d'être ironique, sur le retard de la flotte hollandaise. Il donnait à entendre qu'avec l'appoint des quatre vaisseaux supplémentaires que représentait cette flotte, il eût été en mesure d'anéantir l'escadre de son adversaire ; mais, comme il était humain, il ne s'en félicitait pas moins de la fin de la guerre, dont la nouvelle lui était parvenue quelques jours après sa victoire sur les Anglais.

A bord du *Héros*, en rade de Trenquemale, ce 15 août 1783.

Messieurs,

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer l'envoi de vos quatre vaisseaux de guerre. J'ai des regrets que votre sage prévoyance les ait fait passer aux îles (Maurice et Bourbon). S'ils étaient venus en droiture, ils m'auraient rendu grand service dans le combat du 20 juin, puisqu'avec mes quinze vaisseaux j'ai forcé l'amiral Hughes d'abandonner le blocus de Goudelour et de rentrer à Madras. Que n'eussé-je point fait avec le secours de votre escadre ! Si je pouvais être fâché de la paix, je le serais de la perte de l'espoir de faire la guerre avec des personnes qui annoncent autant de zèle que de courage ! Mais on ne peut que se réjouir de voir mettre fin à un fléau qui entraîne avec lui tant d'horreur et de calamités.

Permettez que je me félicite, Messieurs, d'avoir eu le bonheur de seconder les intentions du Roi, mon maître, en préservant toutes les possessions qui vous restaient lors de mon arrivée dans l'Inde.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

C'est au gouverneur et au Conseil de Régence que Suffren adressait cette belle lettre. Lui-même, à la date du 8 septembre, recevait un courrier de France lui annonçant « que le roi l'avait nommé lieutenant général lorsque avaient été connus à la cour les combats des 17 février, 12 avril et 6 juillet 1782 », avant même qu'on eût appris la nouvelle du succès du 20 juin 1783. C'est le 22 décembre 1783, un lundi, que Suffren réapparut au Cap à bord de son magnifique navire de bataille *le Héros*, de 74 canons et de très haute

1. Voir plus haut, p. 94.

Digitized by Google

et glorieuse mémoire — 74 canons et 550 hommes d'équipage. C'était une unité formidable et portant bien son nom, bien faite pour arborer fièrement au sommet de son mât d'artimon le pavillon d'un chef victorieux. Il avait été précédé dans la baie, à la date du 16 décembre, par les navires de ligne, *l'Illustre*, 74 canons, *le Hardi*, 64 canons, les transports *la Garonne* et *la Concorde*. Suffren lui-même avait quitté Maurice le 29 novembre, en route pour Toulon, la guerre étant virtuellement terminée depuis le 2 septembre 1783. Le mois de décembre, dans l'hémisphère austral, correspond au commencement de l'été. La magie d'une journée lumineuse, dans le féérique décor de la baie de la Table, qui oppose la suavité des eaux bleues aux colorations ardentes de la montagne, était bien faite pour rehausser l'éclat de cette arrivée triomphale !

Le mardi, 23 du mois, Suffren débarqua à dix heures du matin. On peut facilement s'imaginer, en dépit de la sécheresse du style administratif qui relate les événements, l'accueil chaleureux que lui firent nos braves Hollandais, gens de bonne composition et naturellement hospitaliers, bien qu'un peu taciturnes. Le cérémonial observé en cette circonstance rappelle en tous points celui qui avait été suivi pour le lieutenant général de Bussy, passé par le Cap l'année précédente, ce cérémonial étant vraisemblablement le protocole de rigueur pour recevoir les hautes personnalités étrangères portant le titre d'Excellence. Le peuple lui-même, en général plus impressionnable que les personnages officiels, y ajouta, sans doute, toute la joie qu'inspire le retour d'un chef sympathique, favori de la victoire, et y trouva prétexte à se mettre en liesse.

Suffren fut reçu à son arrivée par le colonel Gordon, commandant la garnison, et le major Gilquin, cependant que la batterie van Imhoff tirait dix-sept coups de canon. Le gouverneur, entouré de son conseil politique, l'attendait sur les marches de l'escalier du château. Puis, toujours sous la conduite de Gordon et de Gilquin, il se rend à l'habitation qui lui a été réservée chez la veuve Adriaan van Schoor, du Cap. Ce logement est mis à sa disposition et le service est assuré à la charge du gouvernement de la colonie, en reconnaissance des éminents services rendus par cet officier général à la Compagnie hollandaise des Indes orientales pendant toute la durée de la campagne. La milice française (entendez le régiment de Pondichéry) faisait la haie sur son passage pour le saluer tout au long de la Strandstreet, où se trouvait la maison de la dite veuve. Comme pour M. de Bussy, il fut prescrit qu'à son entrée et à sa sortie du château, et chaque fois qu'il passerait aux barrières, les honneurs lui seraient rendus par le corps de garde, doublé à cette occasion. Trois roulements de tambour devaient accompagner son arrivée ; les officiers saluaient de la pique ou de l'épée, et les trompettes sonnaient aux champs[1].

1. *Dag Register* des 22 et 23 décembre 1783.

Digitized by Google

V

La fin de la guerre.

Le jeudi 25 décembre 1783, arrivait au Cap le premier navire anglais depuis la signature des préliminaires de paix. Sur toutes les mers, le commerce était redevenu libre et les Anglais se dépêchaient d'en profiter pour regagner le temps perdu. Ce navire s'appelait *l'Eurydice;* il portait 24 canons et comptait 140 hommes d'équipage. Il était commandé par le capitaine Courtenay, qui avait quitté Spithead pour Madras le 10 octobre précédent.

Il me paraît intéressant de donner ici, à titre d'indication et sous forme résumée, les dispositions principales de ces préliminaires, qui ne furent connus à Cape-Town que dans le courant du mois de décembre 1783 et dont de nombreuses copies en français, anglais et hollandais figurent dans les recueils des archives du Cap, sous la rubrique suivante :

Articles préliminaires de paix entre Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne et leurs Hautes Puissances les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, avec les articles de ratification [1].

Ces articles préliminaires avaient été conclus à Paris et signés le deuxième jour de septembre 1783 par le très illustre et excellent seigneur George, duc et comte de Manchester, etc., ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne, au nom et de la part de la dite Majesté, et par les très excellents seigneurs Mathieu Leftevenon de Berkenroode et Gérard Brantsen, respectivement ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de leurs hautes puissances les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, en leur nom et de leur part. Il y aura suspension d'armes et les rectifications devront suivre dans un délai d'un mois.

L'article Ier stipule qu'il y aura un oubli général de tout ce qui a pu être fait ou commis avant ou depuis le commencement de la guerre qui vient de finir.

L'article II règle les questions protocolaires : pour ce qui est des honneurs à rendre au pavillon de chaque nation, on en usera comme avant la guerre.

L'article III comporte la restitution réciproque des otages, des prisonniers de guerre et des navires saisis de part et d'autre depuis la fin de la guerre.

Article IV : les États-Généraux rendent aux Britanniques la ville de Negapatam aux Indes, avec toutes ses dépendances ; mais, vu l'importance que cette place présente pour leurs possessions, les Hollandais se réservent

1. Archives du Cap, *Bijlagen* de 1784, vol. 185.

Digitized by Google

la possibilité d'en négocier l'échange avec la Grande-Bretagne, contre une place équivalente convenant aux Anglais.

Article V : l'Angleterre restitue aux Hollandais toutes les villes, places ou forts qui auraient été pris par eux ou par la Compagnie anglaise des Indes orientales, et ce dans l'état où les dites places se trouvent.

Article VI : les États-Généraux s'engagent à ne pas gêner ou molester la navigation britannique dans les mers orientales.

Arcicle VIII : l'article stipule que les commissaires seront nommés de part et d'autre pour faire des arrangements sur les différends qui ont éclaté entre la Compagnie africaine anglaise et la Compagnie hollandaise des Indes orientales relativement à la navigation sur les côtes de l'Afrique, ainsi qu'au sujet du cap Apollonia.

Article VIII : il y est question de la restitution réciproque des conquêtes faites de part et d'autre et dont aucune mention spéciale n'est faite dans le présent traité.

Article IX : ces restitutions auront lieu à la même époque que celles qui interviendront entre la Grande-Bretagne et la France.

Article X : promesse est faite d'exécuter le tout de bonne foi.

Article XI : l'article XI stipule que les ratifications auront lieu dans un délai d'un mois.

C'était, comme on le voit, une paix fondée sur le principe de restitutions réciproques. Il suffisait aux alliés d'avoir affaibli pour un temps la puissance maritime de l'Angleterre, diminué son prestige et rétabli sur les océans l'équilibre des forces et le respect des Neutres. En contribuant à libérer les colonies d'Amérique, les alliés avaient d'ailleurs comme amputé l'Angleterre d'un continent, et quel continent ! Ni les Indes, ni le Canada, qui leur restaient, ne pouvaient alors se comparer, sous le rapport de la prospérité, de la richesse, de la culture, aux brillantes colonies des Alleghanys, à cette Nouvelle-Angleterre pleine de promesses et qui était, avec la ville de Boston, comme le joyau du domaine colonial de la Grande-Bretagne.

La marine et les armées françaises, qui venaient de s'illustrer sur toutes les mers du monde, avaient vraiment mené le bon combat des chevaliers du droit, moins pour faire des conquêtes que pour rétablir l'équilibre des puissances de par l'univers et y faire régner la justice. Aussi était-ce avec une légitime fierté que les unités navales de la flotte de Suffren pouvaient se présenter à l'escale du Çap qu'elles avaient contribué à protéger contre l'ennemi commun.

C'est à juste titre que les Provençaux, compatriotes de Suffren, le mentionnaient sur la médaille qu'ils allaient offrir à l'amiral.

En février 1926, on pouvait voir, à l'exposition historique du Cap, un facsimilé de cette médaille, décernée au bailli par les États de Provence en 1784. Frappée à l'effigie de Suffren, elle porte en exergue l'inscription suivante : « Pierre-André de Suffren-Saint-Tropez, chevalier des ordres du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vice-amiral de France ; » au

Digitized by Google

revers de la médaille s'inscrit la dédicace : « Le Cap protégé, Trinquemale pris, Goudelour délivré, l'Inde défendue, six combats glorieux. — Les États de Provence ont décerné cette médaille. M D CCLXXXIV[1]. »

Suffren rentra à Toulon en mars 1784. Il était le héros incontesté de la marine française, et ses succès contribuaient à effacer le chagrin qu'avait causé la défaite de Grasse aux Saintes.

Le gouvernement du roi se montra reconnaissant, non seulement des services rendus par le vice-amiral, mais encore de ceux que, plus modestement, la Régence du Cap était en droit de faire valoir pour l'assistance qu'elle avait prêtée aux flottes et aux armées françaises. Le 25 juillet 1784, M. de Castries, secrétaire d'État, adressait un témoignage officiel de cette connaissance à M. de Plettenberg :

J'ai rendu compte au Roi en différentes circonstances, Monsieur, du zèle avec lequel vous vous êtes porté à contribuer en tout ce qui dépendait de vous au bien de la cause qui intéressait également Sa Majesté et la République pendant la guerre dernière. Je n'ai pas non plus laissé ignorer à Sa Majesté tous les soins que vous vous êtes donnés et même les avances que vous avez faites pour l'entretien et le bien-être de ses troupes et encore, en dernier lieu, pour leur transport à l'isle de France.

Sa Majesté me charge de vous en témoigner sa satisfaction. Elle est disposée à vous faire ressentir en toutes occasions les effets de sa protection. Elle ne doute pas que LL. HH. Puissances ne s'emploient à récompenser un citoyen qui a autant que vous mérité de la République. En mon particulier, Monsieur, je me ferai toujours un devoir de vous rendre la justice qui vous est due.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur[2].

Souillac, de son côté, à la date du 24 juillet, écrivait de Port-Louis (île de France) au gouverneur, pour lui annoncer l'arrivée aux îles, « en très bon état », du régiment de Pondichéry, qui avait tenu garnison au Cap pendant toute la durée de la guerre. Le départ de ces Français clôturait un chapitre d'histoire et leur arrivée à l' « Isle de France » en était comme l'épilogue ; la lettre de Sauillac nous paraît devoir figurer ici à titre de conclusion.

Au Port-Louis, isle de France, le 24 juillet 1784. Messieurs du Conseil de régence de l'honorable Compagnie de Hollande.

Messieurs,

Le régiment de Pondichéry est arrivé ici en très bon état et nous l'attribuons à la sagesse des ordres que vous avez donnés pour lui procurer toutes les commodités du passage. Nous en rendrons compte au ministre et nous vous prions particulièrement de vouloir bien en agréer nos remerciements.

Nous avons, conformément à votre désir, hâté le débarquement des quatre vaisseaux qui ont transporté le régiment en cette colonie. Ceux qui doivent aller à Batavia sont déjà en route ; mais le *Huit-le-Spiek* (?) est encore ici arrêté par

1. *Old Cape Colony Exhibition.* February, 1926. Catalogue, p. 60, n° 271.

2. Archives du Cap. M. de Castries, ministre du roi, à M. le baron de Plettenberg. Lettre du 25 juillet 1784. Versailles. *Particuliere Brieven*, vol. 489 : 1776-1784.

Digitized by Google

quelques réparations nécessaires et urgentes que le capitaine van Vurden est obligé d'y faire. Nous lui avons fait donner une avance de 10,000 livres pour payer les ouvriers qu'il a employés. Nous comptons que, sous peu de jours, il mettra à la voile pour suivre sa destination.

Nous sommes flattés que Messieurs les officiers du régiment de Pondichéry et d'artillerie aient mérité par leur bonne conduite les témoignages de satisfaction que vous leur accordez et que vous vous proposez d'en rendre compte à Messieurs vos principaux : ne doutez pas, s'il vous plaît, qu'ils ne vous rendent aussi toute la justice qui vous est due pour les bons traitements qu'ils ont reçus de vous. Nous avons l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, etc. *Signé :* SOUILLAC.

ANNEXE

Lettre du gouverneur de Souillac à M. de Plettenberg et au Conseil de régence (17 mai 1782)

Messieurs, persuadé de l'intérêt que vous prenez au succès de l'escadre française partie de cette île le 7 décembre dernier (1781), je m'empresse de vous faire part qu'elle a eu la plus belle traversée possible, qu'elle a rencontré et pris en route le vaisseau de guerre anglais *l'Annibal;* qu'arrivée le 6 février sur la côte de Coromandel, dans le nord de Madras, elle a eu le bonheur d'intercepter un convoi de plus de cent voiles qui sortait du Gange et qui portait des secours en vivres à cette place. Nous avons eu le malheur de perdre à cette époque M. le comte d'Orves qui, depuis plusieurs jours, était fort malade et qui avait cédé le commandement à M. le commandeur de Suffren. Celui-ci s'est présenté le 14 devant Madras dans l'intention d'y attaquer l'escadre anglaise ; mais celle-ci, mouillée sous les forts, était dans une position inattaquable, ce qui engagea M. de Suffren, qui avait mouillé au large, d'appareiller le 15. Les ennemis en firent autant le soir. Leur escadre était composée de neuf vaisseaux de ligne et deux frégates.

M. le commandeur de Suffren n'a pu les joindre que le 17, à près de quatre heures du soir ; il les a combattus, mais, à toutes voiles les ennemis fuyant, au moyen de quoi il n'y a eu rien de décisif. Ils ont été se renfermer à Trinquemale et M. de Suffren s'est porté sur Pondichéry et ensuite sur..... (Porto-Novo?), où le débarquement des troupes françaises a été effectué, ainsi que leur jonction avec celles d'Haider-Ali Kan.

La nuit qui a précédé la veille du combat (celui du 17 février), notre convoi s'était écarté et nous avons eu le malheur de perdre un de nos transports, dont les ennemis se sont emparés. Un autre, servant d'hôpital, a été enlevé à Négapatam, où il s'était rendu, ignorant le sort de cette place. M. le commandeur de Suffren était encore à Porte-Nove le 12 mars 1782, achevant d'y débarquer les munitions ; il doit en partir incessamment et j'ai lieu d'espérer que dans peu j'aurai la satisfaction de vous annoncer, Messieurs, des nouvelles encore plus intéressantes pour deux nations dont la cause est la même. J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur...

Le vicomte DE SOUILLAC[1].

H. GOIRAN,
Consul général de France au Cap.

1. Archives du Cap. Voir parmi les lettres reçues la lettre de Souillac, à sa date.

Digitized by Google

QUELQUES RAPPORTS A METTERNICH
SUR CHARLES-ALBERT DE SAVOIE
(1828-1831)

Parmi les rapports adressés de Turin à Metternich entre 1828 et 1831 qui se trouvent aux archives d'État à Vienne, il y en a quelques-uns sur Charles-Albert, prince de Carignan, qui devint en 1831 roi de Sardaigne. L'irrésolution et l'équivoque des attitudes étaient les traits principaux de son caractère. On peut expliquer cette conduite en partie par les circonstances dans lesquelles il vivait. Les premières années de sa jeunesse s'étaient passées au temps de Napoléon. Sa mère, « jacobine » — comme on l'appelait à la cour de Sardaigne, à cause des sympathies qu'elle marquait à la Révolution [1] — envoya son fils, orphelin de père dès l'âge de deux ans, à Paris pour y être élevé et, plus tard, dans une institution à Genève. Les bouleversements qui suivirent la Révolution française ont dû lui laisser une profonde impression.

Après la Restauration, jeune homme de dix-sept ans, Charles-Albert, en 1814, vint à Turin, comme futur héritier du trône de Sardaigne. Il y sympathisa avec des officiers libéraux dont il rechercha la société, quoiqu'il sût la méfiance qu'il éveillait chez son oncle, l'absolutiste Victor-Emmanuel Ier, ainsi qu'à la cour, très attachée à la tradition. On espérait que le prince, sous l'influence d'une société nouvelle, prendrait une autre tendance. Il s'efforça d'échapper par la dissimulation à la vigilance sévère dont il était l'objet ou du moins de tromper les observateurs. S'il s'était déclaré ouvertement l'adversaire de l'Ancien régime ou de l'État restauré, il aurait été probablement exclu de la succession au trône. Mais son ambition l'en préserva.

En 1821, la révolution éclata en Piémont. Constitution et indépendance de l'Italie, c'était le mot d'ordre des insurgés. Certains d'entre eux, après quelques entretiens avec le prince de Carignan, l'avaient cru gagné à la révolution et le reconnaissaient pour chef. Mais ils furent bientôt désillusionnés. Au dernier moment, Charles-Albert refusa sa coopération. Après le soulèvement des régiments d'Alexandrie et les tumultes dans les rues de Turin, Victor-Emmanuel abdiqua en faveur de son frère, Charles-Félix. Charles-Albert fut nommé régent jusqu'au retour de celui-ci. Il proclama la Constitution demandée, mais Charles-Félix ne la reconnut pas. Une armée autrichienne s'avança pour protéger le roi de Sardaigne. Les combats entre les troupes royales et les troupes constitutionnelles se terminèrent par la défaite de celles-ci, et ce fut la fin de la révolution. Charles-Albert fut regardé comme un traître par beaucoup des révolutionnaires, en même temps qu'il éveilla la méfiance des puissances dominantes. Pour rétablir sa réputation

1. Née princesse de Saxe, elle avait été mariée au prince Charles-Emmanuel de Carignan et épousa en secondes noces le comte de Montleart. Voir Costa de Beauregard, *La jeunesse du roi Charles-Albert*, et A. Cadenazzi, *Carlo Alberto*.

Digitized by Google

auprès des gouvernements réactionnaires et amener une réconciliation avec son oncle, il prit part avec l'armée française à la guerre contre la révolution espagnole, en 1822-1823, se mettant ainsi au service de la légitimité. Au congrès de Vérone, en 1822, Metternich se prononça pour son droit de succéder à la couronne. Mais Charles-Albert devait jurer de régner « selon les lois existantes ». Cela signifiait renoncer à la Constitution. Désormais, le prince se donna beaucoup de peine pour gagner la faveur de l'empereur François Ier. Sa lettre de nouvel an du 19 décembre 1827 en est un témoignage[1]. Le gouvernement sarde espérait toujours pouvoir supprimer l'esprit révolutionnaire en Piémont avec l'aide de l'Autriche[2]. D'autre part, Charles-Félix semblait être, comme adhérent au système conservateur, « le gardien des Alpes ».

La révolution qui éclata en France en juillet 1830 inquiéta aussi bien l'Autriche que la Sardaigne. Leurs rapports s'en trouvèrent resserrés[3]. Aussi Charles-Albert parlait-il avec indignation de cette révolution et assurait-il qu'il tenait fidèlement avec l'Autriche et respectait les principes monarchiques. Cependant, le ministre d'Autriche n'avait pas confiance en lui[4].

L'opinion publique du Piémont était du côté de la France[5]. Des écrits révolutionnaires, dans lesquels Charles-Albert était nommé encore avec un peu d'espoir, furent introduits en contrebande de France en Piémont. Le gouvernement sarde prit de nouvelles précautions, entre autres à l'égard des Universités[6]. C'est à ce moment que Charles-Albert exprima son désir d'entrer au service de l'Autriche en cas de guerre avec la France et de prendre le commandement d'une armée autrichienne. Sa demande fut accueillie l'année suivante[7]. Les rapports de la France et de l'Autriche étaient, en effet, devenus plus mauvais, spécialement après que la révolution qui avait éclaté dans l'Italie centrale en mars 1831 eut amené l'intervention autrichienne en Italie. Un mois plus tard, Charles-Albert monta sur le trône de Sardaigne, partisan déclaré de l'Autriche moins par sympathie que parce que, à son sens, c'était ce qu'exigeait pour le moment son intérêt[8].

Anna Bross.

Charles-Albert a l'empereur d'Autriche François

(Turin, *Varia*, 1828.)

(Lettre de félicitation pour le nouvel an).

Sire,

J'ose prendre la liberté de venir déposer aux pieds de Votre Majesté Impé-

1. Dès janvier 1828, François Ier nomma Charles-Albert chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. Voir lettre de l'Empereur au prince de Carignan, Vienne, 9 janvier 1828, aux archives de Vienne, *Varia* et *Expédition pour Turin*, 1828.

2. Rapport du comte de Senfft à Metternich, Gênes, 2 avril et 15 mai 1828.

3. Rapport de Turin, 10 août 1830, et lettre de François Ier, du 25 août 1830.

4. Rapport du 19 août 1830. *Particulière* n° 257. *Rapports de Turin.*

5. Rapport de Turin, 18 août 1830, n° 257.

6. Rapport du 30 août 1830. Ce rapport et la proclamation révolutionnaire ont été publiés par moi dans la *Rivista d'Italia*, 1921, fasc. 2. Voir en outre Dr Anna Kluger, *Alcune notizie sul Piemonte e sui cospiratori e profughi italiani del 1830-1831, secondo i documenti dell'Archivio di Stato a Vienna.*

7. Expéditions pour Turin, 6 juillet 1831.

8. Rapport de Turin, 6 juin 1831 : le comte de Bombelles sur le caractère du nouveau roi ; également *Varia*, Turin, 19 août 1831, lettre de Charles-Albert à l'empereur François Ier.

Digitized by Google

riale, dans ce renouvellement de l'année, l'hommage constant des vœux que je ne cesserai jamais de former pour son plus parfait bonheur, pour sa longue et précieuse conservation. Ces souhaits respectueux sont ceux de la reconnaissance du plus profond dévoûment : puissent-ils par leur sincérité me mériter l'affection de Votre Majesté Impériale pour ces paroles dictées par mon cœur.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté Impériale, le très humble et très obéissant serviteur.

Albert DE SAVOIE.

Turin, le 19 décembre 1827.

RAPPORT DU COMTE DE SENFFT A METTERNICH

(Sardaigne 13).

Sur le prince de Carignan.

Gênes, 20 avril 1828.

Mon Prince !

Je m'empresse d'avoir l'honneur de rendre compte à Votre Altesse d'une commission dont M. le prince de Carignan m'a chargé pour Elle.

Causant il y a quelques jours avec le Prince, sur la position de la France et les progrès du parti révolutionnaire, il me dit ces paroles : « Ah ! quand vous écrirez au prince de Metternich, priez-le de ma part de ne point m'oublier, lorsqu'il s'agira de tapper quelque part sur les libéraux ».

Il me répéta cette phrase à la fin de ma visite en me recommandant de ne pas oublier sa demande.

Je crois ce mouvement parfaitement sincère ; il me semble en général que l'envie dominante du prince de Carignan de faire la guerre de sa personne est un moyen dont on pourra tirer parti, le cas advenant, pour nous l'attacher et effacer de plus en plus ce qui reste en lui de sentiment antiautrichien...

TABLEAU DE L'ÉTAT MORAL DU PIÉMONT

(N° 104).

Gênes, 15 mai 1828.

Mon Prince !

Les progrès rapides de la révolution en France appellent de sérieuses réflexions sur l'état des choses dans les pays voisins. Il n'est pas douteux que les mauvaises doctrines n'aient jetté des profondes racines en Piémont, comme dans d'autres parties de l'Italie. Les sociétés secrètes y ont aussi étendu leur régence et savent échapper à la vigilance de la police, qui, sous la direction de M. de Cholex (?), n'est pas exercée avec une très grande activité. Le Barreau, la Faculté médicale, le commerce sont partout gangrénés et comptent dans leur sein beaucoup d'hommes inquiets, ambitieux et prêts à devenir factieux. Ces germes sont aussi répandus dans certaines branches de l'administration, surtout, à ce qu'il semble, dans celles de l'intérieur et de la guerre, dont les chefs sont moins sévèrs ou moins attentifs que leurs collégues des affaires étrangères et des finances à surveiller les opinions de leurs employés.

Digitized by Google

Parmi les jeunes gens des hautes classes, il y a un grand nombre d'esprits légers et frondeurs, par conséquent faciles à enchaîner à des nouveautés où l'amour-propre des individus trouvera un appat.

Je ferais à cet égard une exception favorable pour la noblesse génoise, occupée sans doute encore des quelques regrets qui se portent vers son ancienne importance, mais voyant leur inutilité et préférant dès lors l'état des choses actuelles, adouci par la préférence personnelle du Roi pour Gênes, à des chances nouvelles dont les Génois, ces bons calculateurs, savent apprécier le danger. L'armée renferme des éléments assez nombreux de mécontentement, tenant surtout à l'indifférence que lui montre le souverain, mais comprimés par les dispositions des chefs de corps, qui sont en général des hommes sûrs et dévoués...

Il faut ajouter à ces traits, mais en exceptant encore Gênes, la jalousie, la crainte ou la haine de l'Autriche, sentiment que l'on nourrit généralement en Piémont...

Néanmoins, je ne crois pas me tromper en assurant que les États du Roi de Sardaigne n'ont rien à craindre d'un mouvement intérieur de la faction. Celle-ci a partout un tact parfaitement sûr pour discerner la force ou la faiblesse morale du chef du gouvernement, et voilà sur quoi elle mesure le degré de son audace. Si cette audace va toujours croissant en France, elle rompra toujours devant l'esprit de justice du Roi de Sardaigne et la rectitude de ses principes, contre lesquelles aucune considération ne sauroit prévaloir. Nul ne doute que le cas échéant le Roi ne se refusât toujours à toute concession et que, s'il reste au pouvoir, justice ne soit faite des perturbateurs. Jamais les factieux n'oseront courir cette chance, à moins d'être puissament soutenus par une attaque étrangère contre laquelle les armées autrichiennes seraient là pour défendre le pays. Je regarde cette disposition des esprits, déterminée par le caractère du Souverain, comme une garantie bien plus sûre de la tranquillité intérieure que tout l'échafaudage d'une police mécanique que l'on pourroit trouver ici en défaut sur plusieurs points. Mais, hélas ! cette garantie n'est que viagère. Et comme la faiblesse connue du feu Roi Victor-Emmanuel a permis à la conspiration de se former en sa présence et en a pour ainsi dire provoqué l'explosion, les antécédents du Prince de Carignan et la trempe incertaine de son caractère lui ôteraient toute force morale pour imposer à la faction dans des circonstance critique, force qui ne sauroit trouver sa base que dans une justice éprouvée.

On se plaint avec quelque apparence de raison du peu d'activité du Roi, de son peu d'application aux affaires, de sa répugnance à approfondir les questions administratives, à provoquer des discussion un peu fatigantes, et ses meilleurs serviteurs partagent quelquefois ces plaintes. Mais, aux yeux d'une politique plus élevée, tous ces légers défaut disparoissent ou sont plus que compensés par cette fermeté inébranlable, par cet attachement au système conservateur de l'Autriche, qui ne permettra jamais à ce Prince de

Digitized by Google

gêner sur le choix de son allié et qui fait de lui le véritable et le plus sûr gardien des Alpes.

Agréez, mon Prince, l'hommage de mon respect.

M. comte DE SENFFT.

RAPPORTS DE TURIN

(*Ad* n° 229. Particulière).

Sur le prince de Carignan et l'esprit public en Piemont.

Turin, 2 avril 1830.

Mon Prince !

Le voisinage d'un foyer de troubles tel que la France ne sauroit manquer d'exciter ici quelque fermentation dans les esprits auxquels pèse le caractère calme, solide et religieux du gouvernement. Une telle disposition peut être assez répandue, sans qu'il y ait encore ni plan arrêté, ni complot entre ceux qui y participent, et dont les vœux et les pensées semblent aujourd'hui dirigés vers un changement de règne plutôt que vers un changement immédiat dans la constitution de l'État.

Le Roi se défie en général des Piémontais, qu'il juge intéressés, égoïstes, intrigants, pas sincères et surtout pas attachés à sa personne ; il déteste sous ce rapport là, plus encore que pour le climat, le séjour de Turin. « Non mi vi posso soffrire », voilà, dans l'intimité, son expression habituelle. En effet, les longues absences de S. M., qui ne sauroient manquer de faire languir quelquefois les affaires, et les grâces répandues sur de jeunes favoris insignifiant, tel qu'un .....[1] officier aux gardes, de Oresti, admis depuis quelque temps dans la familiarité de Leurs Majestés, dont le marquis de Villa Verniosa[2] se trouve maintenant presque écarté, servent de texte aux frondeurs.

Le mécontentement se répand surtout dans l'armée, à laquelle le Souverain ne témoigne que de l'indifférence, tandis que M. le prince de Carignan cherche à se populariser en se montrant affable et accueillant pour les officiers de tout grade.

L'élan en faveur de l'héritier du trône, qui se fait remarquer parmi les militaires, ne tient, en effet, qu'à ces espérances ambitieuses qui se portent vers la nouveauté : et ce prince ne seroit pas longtemps au pouvoir que les affections se détourneroient de lui. Livré plus que jamais à des alentours douteux et au plat commérage de M^me^ la comtesse de Truchsess, qui est venue passer l'hiver ici auprès de sa fille, M^me^ de Robilant, il éloigne de lui les hommes d'un vrai mérite et sincèrement attachés à l'intérêt de leur pays, comme le comte de Maistre, et se perd de plus en plus dans la considération et dans la confiance des gens sensés, par un caractère sans vérité et sans consistance et l'habitude de propos légers et moqueurs. Aussi

1. Mal lisible dans le texte.
2. Mal lisible dans le texte.

Digitized by Google

le Roi, en convenant que le prince ne lui donne aucun sujet de plainte, conserve-t-il sa défiance envers lui et ne le croit-il nullement corrigé au fond par la sévère leçon qu'il a reçue à la suite des événements de 1821.

Je profite du départ du comte Riccini, chambellan de S. A. R. l'archiduc de Modène, pour faire mettre la présente expédition à la poste à Modène.

Agréez, mon Prince, l'hommage de mon respect[1].

Le comte de Senfft a Metternich

(N° 250).

Turin, 10 août 1830.

Mon Prince !

... Je n'ai réservé, pour l'occasion d'aujourd'hui, que les points que M. le comte de la Tour m'avoit prié de ne point confier à la poste. Ce ministre m'a annoncé que le Roi s'est déterminé à écrire à l'Empereur, notre auguste maître, une lettre dont M. de Rignon sera porteur et qui contient l'expression de la plus entière confiance dans l'accord des sentiments qui se sauroit d'exister entre les deux monarques, comme dans l'appui et le secours que les trônes de l'Italie doivent attendre en ce moment de la part de l'Autriche. Le Roi écrit en même temps à l'Empereur de Russie, faisant en sa qualité de voisin immédiat de la France un appel aux sentiments de ce souverain pour le soutien de l'ordre social menacé par les événements qui viennent de se passer, et faisant surtout ressortir le danger de l'exemple de la défection donnée par les troupes françaises...

Réponse de l'empereur François a Charles-Albert

(*Varia*, 1830).

Schönbrunn, le 15 août 1830.

Monsieur mon frère et très cher beau frère !

La lettre confidentielle que V. M. m'a fait l'amitié de m'écrire de Haute-Combe le 5 de ce mois me prouve qu'Elle juge entièrement comme moi la dernière révolution qui vient d'éclater en France et les suites dangereuses qu'elle doit avoir pour la tranquilité de l'Europe. Ainsi que V. M. l'observe si judicieusement, elle est plus à craindre que celle de 1789, attendu que, depuis lors, l'esprit des peuples s'est sensiblement détérioré et que les moyens moraux et matériels des puissances sont considérablement affaiblis par 40 années de troubles, de désordres et de guerres pour ainsi dire continuels. Aussi les gouvernements se trouvent-ils placés aujourd'hui dans la situation la plus embarrassante, et il ne leur reste, d'après ma conviction, d'autre parti à prendre pour assurer leur existence et leur conservation que de s'unir franchement et sincèrement pour leur défense commune et pour le maintien de la tranquillité intérieure dans leurs États. C'est à former et à

1. Signature illisible.

Digitized by Google

consolider cette union sur des bases solides que tendent tous mes efforts, et j'espère que Dieu les bénira. Dans tous les cas, je prie V. M. de compter entièrement sur moi. Elle me trouvera toujours disposé à lui prêter l'appui dont elle pourrait avoir besoin et à lui fournir des preuves de mon inviolable attachement et des sentimens affectueux que je lui ai voués et avec lesquels je suis, Monsieur mon frère,...

Le comte de Senfft a Metternich

(N° 257).

Turin, le 18 août 1830.

Mon Prince.

Je viens de voir M. le prince de Carignan, revenu de Racconigi à Turin pour le temps du séjour de Leurs Majestés dans cette capitale. Son Altesse Sérénissime s'exprime sur les affaires de France dans les termes du zèle le plus ardent pour la cause de la légitimité et du principe monarchique. Il m'a dit avoir écrit au Roi, à la première nouvelle des troubles qui avaient éclaté à Paris, pour lui demander la permission d'aller combattre en France dans les rangs des défenseurs de la famille de Bourbon, qui l'avait comblé de bontés lors de son séjour à Paris.

La réponse de Sa Majesté, en lui témoignant son approbation, annonçait l'abdication de Charles X. « Maintenant » m'a-t-il dit, « le plus beau jour de ma vie sera celui où la guerre se fera contre les Français, et je serai heureux de servir avec les troupes autrichiennes. » Il a tenu les mêmes propos à Monsieur le comte de la Tour, qui lui a répondu qu'il n'y aura pas de difficulté à obtenir la réunion d'une brigade autrichienne avec la division qu'il commanderait comme lieutenant-général...

Je n'ai presque rien à ajouter au compte que j'ai déjà rendu à Votre Altesse des dispositions du public en Piémont. On applaudit dans les classes moyennes à ce qui vient de se passer en France et l'on manifeste dans toutes une vive crainte de la guerre. « Voir ici les Allemands » est une pensée qui déjà trouble le repos des dames de Turin.

En attendant, les amis éclairés de l'ordre et de la tranquillité publique désirent vivement que notre armée en Italie soit bientôt renforcée. Monsieur le comte de la Tour me répète tous les jours l'expression de sa confiance dans la promptitude des mesures qui seront prises chez nous à cet égard. Il m'observa aujourd'hui que nous avions en ce moment deux régiments italiens en garnison à Milan; Monsieur l'abbé Gizzi m'a fait entendre le vœu que la garnison de la citadelle de Ferrare puisse être renforcée. Enfin, Monsieur le comte de Woronsow m'a témoigné l'opinion que, sans aucune vue hostile contre la France, nos forces en Italie devraient être portées à 50,000 hommes pour contenir le pays et surtout pour imposer aux populations voisines.

Agréez, mon Prince, l'hommage de mon respect.

Digitized by Google

(*Ad* nº 257. Particulière).

Turin, 19 août 1830.

Mon Prince.

. . . . . .

J'ai rapporté dans mon Nr. 257 le langage et les dispositions momentanées de ce prince, dont on pourra tirer un parti utile, en l'engageant et le compromettant pour la bonne cause au jour du combat. La mobile fausseté et l'esprit d'ambition et d'avanture qui composent le fonds de son caractère ne permettent cependant jamais de placer en lui une véritable confiance. Le trait principal de son règne, dont la Providence veuille tenir le commencement encore éloigné, sera de renverser autant qu'il le pourra les allures et les maximes du règne précédent. Le conseiller qui paroît en ce moment jouir du plus de crédit auprès de lui pour les vues qui se portent sur l'avenir est M. le comte Montillo, premier président du Sénat du Piémont, espèce d'impie et de mauvaise compagnie, mais auquel on ne sauroit contester beaucoup de capacité pour les affaires...

RAPPORT DU COMTE BOMBELLES SUR LE CARACTÈRE DU NOUVEAU ROI

(Turin, *Varia*, 1831).

Turin, 6 juin 1831.

... Ce qui me paroît évident, c'est que nous ne pouvons plus compter ici sur un allié qui ne le serait que par principe et par prédilection. Non, ce n'est que dans ses intérêts que nous avons à l'avenir à chercher la garantie de sa fidélité ; ainsi je le crois pour le moment très sincèrement dévoué à la bonne cause. Le trait fondamental du caractère et de l'esprit de ce prince est un penchant continuel vers l'ironie et l'envie de mystifier tous ceux auxquels il a à faire...

LE ROI CHARLES-ALBERT A L'EMPEREUR FRANÇOIS Ier

(Turin, *Varia*, 1831).

Sire,

La nouvelle et si éclatante preuve de confiance et d'estime dont Votre Majesté Impériale vient de m'honorer remplit mon cœur de bonheur, n'ambitionnant rien tant au monde que de mériter sa considération, sa bienveillance, d'orgueil par l'importance du commandement qu'elle est disposée à me donner, et d'une reconnaissance sans bornes que j'espère lui prouver par mes actions, bien mieux que par mes paroles. Je prie Votre Majesté d'être convaincue que mes sentiments invariables sont les mêmes que ceux dont furent animés ceux de mes ancêtres qui eurent les commandements des armées Impériales ; qu'ainsi qu'eux je serai toujours prêt à verser mon sang pour contribuer aux avantages de ses glorieuses armées ; que ses vues seront toujours les miennes ; que je n'aurai qu'un désir, celui de remplir ses intentions et de conserver son estime.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté Impériale, le très humble et très obéissant serviteur.

Turin, le 19 juillet 1831. CHARLES-ALBERT.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

RÉVOLUTION ET EMPIRE.

Le dernier bulletin d'histoire de la Révolution a paru dans la *Revue historique*, en 1926, au tome CLI, p. 199 et suiv. Si celui-ci a tant tardé, c'est que la mort est venue frapper successivement deux de ses rédacteurs. Ce fut d'abord, en 1927, G. Pariset. Les directeurs de la *Revue historique* désignèrent pour lui succéder C. Richard, déjà secrétaire de la Revue, et le signataire du présent bulletin. Nous nous partageâmes la besogne, mais à peine Richard s'était-il mis à la tâche qu'il tomba malade ; il disparut à son tour au printemps dernier. Il avait toutefois rédigé quelques comptes-rendus et laissé des notes de lecture sur plusieurs autres ouvrages : les premiers paraîtront séparément ; j'ai utilisé les autres et marqué d'un astérisque les passages où je me suis borné à résumer les observations de mon ami.

Période révolutionnaire

Publications de documents et d'instruments de travail. — La *Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française* s'est accrue de plusieurs volumes. Comme précédemment, le plus grand nombre d'entre eux sont consacrés aux cahiers de doléances. MM. P. Boissonnade et L. Cathelineau ont publié ceux de la sénéchaussée de Civray au nombre de quatre-vingt-douze, non compris le cahier général du Tiers[1]. L'introduction nous renseigne sur la circonscription, étendue du Clain à la Boutonne, mais discontinue et, d'ailleurs, pauvre. Les éditeurs ont groupé les cahiers des paroisses dont les assemblées ont été présidées par les mêmes personnes ; en fait, ils se suivent à peu près dans l'ordre géographique du nord-est au sud-ouest. En tête de chaque cahier, on trouve quelques indications sur la population, mais l'annotation paraîtra maigre. Elle l'est bien davantage encore dans la publication des Cahiers de la Bigorre par M. G. Balancie[2]. L'abbé Ricaud en avait déjà extrait l'essentiel et il avait, en outre, essayé de grouper les cahiers d'après les modèles qui en avaient inspiré la rédaction. Cependant, M. Balencie les a publiés dans l'ordre alphabétique.

1. *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Civray.* Niort, impr. Saint-Denis, 1925, in-8°, xxxviii-399 p. et 1 carte.

2. *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Bigorre.* Tarbes, Lesbordes, 1925-1926, in-8°, 2 vol. à pagination continue, 648 p.

Digitized by Google

Assez peu satisfaisante est aussi l'édition des Cahiers du bailliage d'Amont par MM. L. Godard et M. Abensour, dont le tome II n'a paru qu'en 1927 [1]. Ici encore, c'est l'ordre alphabétique qui a été adopté. L'annotation est presque inexistante ; l'index est très incomplet ; il y a cependant, en tête de chaque cahier, quelques renseignements sur la population et sur les impôts. Beaucoup plus riche est le recueil de MM. D. Savina et J. Bernard sur les sénéchaussées de Quimper et de Concarneau [2]. L'introduction nous renseigne bien sur la région qui, elle aussi, était fort pauvre ; elle est complétée par une annotation abondante et précise. Malgré tout, elle n'est pas aussi riche de faits que celle de M. Le Parquier sur le bailliage d'Arques, mais les archives n'en fournissent peut-être pas davantage.

Peut-être faut-il en dire autant pour le bailliage de Mirecourt, dont M. E. Martin a publié les cahiers de paroisses et les cahiers généraux des trois ordres [3]. Chaque cahier est précédé d'une notice, il est vrai, mais l'annotation se réduit à peu de chose et l'introduction, si utile qu'elle soit, n'est qu'un résumé des cahiers dont elle ne permet donc pas de contrôler les assertions. M. Martin a placé en tête le cahier de Mirecourt et ceux de trois communautés voisines qui l'ont imité. Les autres suivent dans l'ordre alphabétique : ils ne laissent pas de se faire des emprunts, mais M. Martin n'a trouvé trace ni d'un modèle venu du dehors, ni d'un modèle local. Ces doléances, très hostiles aux seigneurs et aux innovations agricoles (clôture, partage des communaux), présentent un vif intérêt.

Enfin, MM. F. Pasquier et F. Galabert ont publié, pour le compte du comité de la Haute-Garonne, vingt-cinq cahiers de communautés des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges qui furent comprises en 1790 dans les limites de ce département [4]. Parmi elles, on compte Toulouse et Castel-Sarrasin. Ce recueil est fort soigné. Il ne prête pas à des conclusions générales, vu le petit nombre des documents conservés, mais il retiendra l'attention par la comparaison attentive qu'on y a faite des cahiers (cf. notamment p. xv et 209). MM. Pasquier et Galabert ont eu la chance de découvrir un modèle dont on n'a eu qu'à remplir les blancs pour en faire le cahier d'Arnaud-Guilhem, en Comminges ; les paysans y ont toutefois inséré un article tendant à la suppression de la dîme des foins. Malheureusement, on ne sait d'où il est venu et on n'en peut mesurer l'influence, les cahiers conservés étant si peu nombreux.

1. *Cahiers de doléances du bailliage d'Amont*, t. II. Auxerre, impr. l'Universelle, 1927, in-8°, 582 p.

2. *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau.* Rennes, Oberthur, 1927, 2 vol. in-8° à pagination continue, LXXIII et 416 p., 1 carte.

3. *Cahiers de doléances du bailliage de Mirecourt.* Épinal, Impr. lorraine, 1928, in-8°, XLVII-281 p., 1 carte.

4. *Cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges en* 1789. Toulouse, Ed. Privat, 1928, in-8°, XXXI-222 p.

Digitized by Google

Maintenant que le Comité a publié tant de cahiers, on peut se demander si l'expérience acquise ne permettrait pas d'attirer l'attention des éditeurs futurs sur l'annotation qui doit servir de commentaire aux cahiers et sur le travail critique qu'ils sont mieux préparés que quiconque à entreprendre par leur connaissance des circonstances, des archives et des bibliothèques locales. Les renseignements que nous fournissent les cahiers n'ont de valeur que s'ils sont minutieusement contrôlés à l'aide des autres sources ; il est bien à désirer qu'on tire parti notamment des documents fonciers et des rôles d'impôts et qu'on en extraie même des renseignements sur la répartition des terres et des exploitations. Et surtout il faudrait, par la comparaison attentive des cahiers, essayer de reconstituer les modèles qui ont guidé les rédacteurs : on finirait peut-être de la sorte par identifier les auteurs de ces cahiers-types.

Quand on connaît les publications précédentes de M. C. Porée, on n'est pas surpris de n'avoir qu'à louer son édition des Cahiers des curés et communautés ecclésiastiques du bailliage d'Auxerre[1]. L'introduction décrit avec précision la situation du clergé à l'aide du pouillé de 1781 et des déclarations de revenus de l'époque révolutionnaire, dont les données numériques sont groupées sous forme de tableaux. La grande majorité des curés n'avait pas 1,000 livres. Ces cahiers constituent par eux-mêmes une nouveauté, car ils sont fort rares[2] : n'étant pas des documents officiels comme ceux des paroisses, ils n'ont pas été souvent versés aux archives. Sur les 166 curés représentés à Auxerre, 87 sont ici représentés par 48 cahiers, dont plusieurs sont collectifs. 14 communautés ecclésiastiques figurent aussi au recueil. Les doléances des curés sont très instructives et jettent une vive lumière sur l'état d'esprit du bas clergé.

M. H. Martin, qui avait déjà publié des documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district de Toulouse, nous présente maintenant un recueil similaire pour le district de Saint-Gaudens[3]. Il a été établi d'après les mêmes principes, et il est accompagné de tableaux parmi lesquels on signalera une répartition de la propriété pour quatre-vingt-cinq communes du district, dressée à l'aide des rôles de vingtièmes. Malheureusement, le tableau V, qui indique la répartition des biens nationaux entre les différentes catégories d'acquéreurs, donc le plus important, ne permet pas de discerner

1. *Cahiers des curés et des communautés ecclésiastiques du bailliage d'Auxerre.* Auxerre, impr. l'Universelle, 1927, in-8°, CLXXXVIII-408 p.

2. On rappellera, toutefois, que les cahiers du clergé de Sens ne sont pas les premiers du genre qui aient été publiés : MM. Sagnac et de Saint-Léger, au tome II, 1re partie, p. 459 et suiv., des *Cahiers de la Flandre maritime*, ont imprimé plusieurs cahiers de curés, de chapitres et de communautés (1906). Dès 1891, Loriquet avait imprimé dans les *Cahiers de doléances de 1789 dans le Pas-de-Calais*, t. I, p. 7-10, un *Cahier particulier de MM. les curés, vicaires et autres prêtres attachés au service des paroisses*, signé de huit curés.

3. *Documents relatifs à la vente des biens nationaux ; district de Saint-Gaudens.* Rieumes, Cucuron, 1924, in-8°, XXX-616 p.

Digitized by Google

quelle a été l'étendue des acquisitions paysannes et, à proprement parler, on ne trouve pas la table d'acquéreurs qui permettrait de suppléer à cette insuffisance ; le nom des acquéreurs figure bien à l'index, mais sans récapitulation de leurs achats. Outre que beaucoup d'observations seraient nécessaires, qui tiendraient ici trop de place, nous ajouterons que les documents de l'enregistrement n'ont pas été utilisés.

On a publié beaucoup moins de recueils sur la vente des biens nationaux que sur les cahiers ; cependant, on peut maintenant se faire une idée de ce que devraient être désormais des publications de ce genre. Celle de M. Porée sur le district de Sens constituait déjà un modèle satisfaisant. Ceux que vient de faire paraître M. P. Nicolle, sous le patronage du Comité départemental du Calvados, pour les anciens cantons de Vire et de Pontfarcy, réalisent de nouveaux progrès[1]. Comme M. Porée, M. Nicolle a complètement élucidé la question des paiements et il a déterminé la situation sociale des acquéreurs de manière à pouvoir dresser une statistique satisfaisante de la répartition des biens nationaux. Mais, en outre, il a suivi leur destinée ultérieure dans les documents fonciers et dans les documents de l'Enregistrement. A Vire et dans les communes voisines, la part des paysans est faible : 10,6 % (un peu plus si l'on fait entrer en ligne de compte les artisans et marchands ruraux) ; dans les communes rurales, au contraire, ils enlèvent 56, 2 %, et leur prépondérance apparaît plus grande encore si l'on observe que les nobles ont acheté 20 % des biens vendus ; leurs acquisitions sont en réalité des rachats : ces biens n'ont pas changé de mains et ne devraient pas entrer en ligne de compte dans le calcul des pourcentages[2].

Le Comité de la Côte-d'Or a rendu également un grand service à nos études en publiant, par les soins de M. R. Delaby, la correspondance du Comité d'aliénation, représenté en l'espèce par Camus, avec le Directoire du département à propos des questions qui se posaient à l'égard des biens nationaux[3]. L'introduction de M. Delaby indique les principales ; on ne saurait les énumérer ici, mais quelques-unes sont fort importantes : par exemple, l'exploitation des vignobles nationalisés, le sort des fondations, la manière de procéder aux adjudications, l'intervention des municipalités dans les ventes, en vue d'acquérir des terres à partager ensuite entre leurs administrés. Cette

1. *La vente des biens nationaux à Vire et dans les communes voisines.* Vire, Beaufils, 1923, in-8°, LXXII-197 p., XXVI p. de tableaux, 15 p. d'index et tables, 1 carte. (Cette étude est une thèse de doctorat ès-lettres.) — *La vente des biens nationaux dans les anciens cantons de Vire et de Pontfarcy.* Vire, Beaufils, 1927, in-8°, XXXVIII-121 p., X p. de tableaux, 8 p. d'index et tables. Dans ce livre, M. Nicolle a donné le résultat de ses recherches sur la répartition de la propriété foncière dans les communes des dits cantons à la fin de l'ancien régime et vers 1830.

2. On trouvera des renseignements plus étendus sur les publications relatives aux biens nationaux dans l'article de G. Lefebvre, publié par la *Revue d'histoire moderne*, 1928, n° 3.

3. *Le rôle du Comité d'aliénation dans la vente des biens nationaux, d'après la correspondance inédite du constituant Camus avec le Directoire du département de la Côte-d'Or, 1790-1791* (*La Révolution en Côte-d'Or*, fasc. 4). Dijon, Rebourseau, 1928, 286 p.

Digitized by Google

publication, tirée des archives départementales, montre que l'exploration des dépôts locaux peut ajouter beaucoup à la connaissance de l'histoire générale : les papiers du Comité d'aliénation et de l'administration de la Caisse de l'Extraordinaire ont, en effet, disparu.

Un autre comité départemental, celui de Tarn-et-Garonne, a publié le livre de M. J. DONAT sur la commune de Larrazet, qui a conservé son cadastre de 1769[1]. En l'étudiant avec soin, M. Donat a pu nous donner un tableau de la répartition des biens (celle des exploitations manque, les occupeurs n'étant pas indiqués) et décrire les divers groupes sociaux qui composaient la population du village. Le clergé possédait 6,2 % du sol, la noblesse 16,50, la bourgeoisie 25,4 ; les ruraux détenaient un peu plus de la moitié des terres (les cultivateurs de toutes catégories, 40,8 % ; les artisans, 9 %). M. Donat a voulu, en outre, décrire l'économie rurale et même étudier les rapports entre les classes sociales de la communauté. Cette partie du livre appelle quelques réserves ; le cadre d'une commune est trop restreint pour se prêter à des généralisations ; on a souvent le sentiment que les conclusions dépassent les prémisses ou que le développement fait longueur. Mais on ne peut que féliciter M. Donat de s'être consacré aux études agraires, qui attirent si peu de travailleurs, bien qu'elles soient essentielles, et on souhaite qu'il nous donne un jour une monographie régionale.

Les autres domaines de l'activité économique demeurent délaissés. Mais ceux qui s'intéressent au gouvernement économique du Comité de Salut public ont accueilli avec la plus vive satisfaction le nouveau recueil de M. P. CARON, qui met à leur disposition les procès-verbaux de la Commission des subsistances[2]. Ils ne sont malheureusement pas aussi riches qu'on le voudrait, étant des agendas de travail plutôt que des procès-verbaux proprement dits ; les discussions qui ont dû fixer les principes directeurs et que nous serions si curieux de connaître n'y tiennent aucune place ; on n'y trouve même ni les arrêtés, ni les circulaires. M. Caron a recherché ces dernières, mais il a dû renoncer, on le comprend, aux arrêtés. Quant aux documents qui devaient contenir les dossiers de la Commission et ses registres, il en reste peu de choses et les débris en sont, en outre, éparpillés à travers les séries des Archives nationales ; au surplus, M. Caron n'a pu en utiliser qu'une partie dans l'annotation et dans les appendices pourtant copieux, afin de ne pas dépasser les limites que les ressources assignent naturellement à pareille entreprise. Malgré tout, cette publication, précédée d'une introduction sur l'histoire de la Commission, rendra des services inappréciables.

On connaît par ailleurs les recueils de textes législatifs et administratifs que la Commission d'histoire économique de la Révolution a entrepris de

1. *Une commune rurale à la fin de l'ancien régime.* Montauban, Forestié, 1926, in-8°, 297 p.

2. *La Commission des subsistances de l'an II ; procès-verbaux et actes.* Paris, Leroux, 1924-1925, 2 vol. in-8° à pagination continue, LXIII-880 p. (l'introduction se trouve dans le second volume).

Digitized by Google

publier dès sa création. La collection s'est accrue de deux volumes : l'un est relatif aux droits féodaux, l'autre est le tome I d'une série qui concerne les biens nationaux ; le premier est l'œuvre de M. P. CARON, le second de MM. P. CARON et E. DÉPREZ[1].

Enfin, le *Bulletin* de la Commission continue à paraître, sans grande régularité, il est vrai. Le fascicule des années 1920-1921[2], outre le recueil sur les droits féodaux, contient notamment de nouveaux rapports de Grivel et Siret, observateurs du Conseil exécutif, sur les subsistances et le maximum, qui complètent ceux que M. Caron nous avait déjà fait connaître dans le *Bulletin* de 1907.

En dehors des publications du Comité, on ne peut signaler que la réédition des discours prononcés en 1790 à la Constituante *pour ou contre les assignats*[3].

L'histoire politique n'a pas fait une moisson aussi abondante, mais elle n'en a pas moins à son actif la publication de deux correspondances de grande importance. La première est celle des deux Robespierre, éditée par M. G. MICHON, sous les auspices de la Société des Études robespierristes[4]. Il met à la disposition des historiens des documents dispersés jusqu'ici dans les publications les plus variées. Les lettres des deux frères sont reproduites in-extenso, la plus grande partie des lettres reçues par eux sont résumées. Naturellement, l'avenir nous en fera connaître d'autres, du moins il faut l'espérer[5]. Tel quel, le recueil est du plus grand intérêt et constitue un précieux instrument de travail. Mais il est loin de satisfaire complètement notre curiosité, d'abord parce que Robespierre a peu écrit pendant qu'il gouvernait et particulièrement pendant la période la plus critique et qui demeure la plus mystérieuse dans l'histoire de sa pensée, c'est-à-dire l'année 1794 ; surtout parce qu'il ne reste que d'infimes débris de sa correspondance active et passive : 439 pièces en tout et pour tout : les thermidoriens et la Terreur blanche ont fait leur œuvre.

1. *Les droits féodaux.* Paris, Leroux, 1924, in-8°, 230 p. — *Recueil des textes législatifs et administratifs concernant les biens nationaux*, t. I (23 septembre 1789-30 décembre 1791). Paris, Leroux, 1926, in-8°, XXVII-430 p.

2. Le *Bulletin* est daté de 1924 et a paru en 1925 (445 p.).

3. *L'inflation. Discours prononcés en septembre 1790 à la tribune de l'Assemblée constituante par Mirabeau, La Galissonnière, Beaumetz, Du Pont de Nemours, l'abbé Maury, Montesquiou, l'évêque d'Autun (Talleyrand) pour ou contre les assignats.* Paris, éditions Laville, 1926, VI-208 p., portraits. Le volume reproduit aussi le rapport de Regnaud sur les opinions des places de commerce. L'introduction ne donne aucune indication sur la manière dont on a établi les textes publiés.

4. *Correspondance de Maximilien et Augustin Robespierre.* Paris, Félix Alcan, 1926, in-8°, 334 p. et 1 portrait de Maximilien. On aura profit à tenir compte des observations de M. Mathiez, dans les *Annales historiques de la Révolution française*, 1926, p. 586 et suiv. : il y rectifie quelques dates et quelques lectures.

5. Une lettre inédite d'Augustin Robespierre a été publiée par les *Annales historiques de la Révolution française*, mai 1927, p. 272.

Digitized by Google

La correspondance de Pierre Ochs, l'illustre homme d'État de Bâle, que publie M. G. STEINER, très mutilée aussi, est cependant beaucoup plus étendue et elle est d'un intérêt extrême[1]. Pierre Ochs était fils d'un marchand de Bâle, mais il était né à Nantes, où ses parents étaient venus pour affaires ; un prêtre catholique l'avait même baptisé secrètement et il fallut le faire rebaptiser à Bâle par un pasteur ; très jeune, il écrivait des vers français et, s'il fut un excellent écrivain allemand, il eut toujours une préférence, semble-t-il, pour notre langue. C'est que son père s'était associé à Hambourg à Pierre His et avait épousé sa fille : les His étaient des réfugiés des environs de Rouen et n'avaient jamais consenti à abandonner leur nationalité, bien qu'ils fussent devenus de gros bonnets dans la ville hanséatique. Pierre His avait lui-même épousé Louise Chaunel, fille d'un réfugié de Montpellier ; son frère se maria en France et eut une fille, qui devint la femme de Sahuguet, baron d'Espagnac, fils du gouverneur des Invalides et frère du trop fameux abbé. Ajoutez que la propre sœur de Pierre Ochs devint Mme de Dietrich : elle encouragea Rouget de l'Isle à composer la *Marseillaise*, en écrivit l'accompagnement et la fit chanter par son mari, qui était un bon ténor (p. 353). Comme son beau-frère, Pierre Ochs adhéra de tout cœur à la Révolution et, chancelier de l'État bâlois, se compromit gravement en manifestant ses opinions. Il assista à la Fédération de Strasbourg ; il était à Paris au moment de la fuite du roi ; il s'opposa, mais en vain, à l'entrée des Autrichiens dans l'évêché de Bâle ; quand la guerre fut venue et les massacres de Septembre, il réussit non sans peine à empêcher les oligarques suisses d'adhérer à la coalition ; plus tard, ce fut à lui que Mollendorf envoya son émissaire Schmerz, pour engager la conversation avec Bacher et Barthélemy et il servit d'intermédiaire entre les négociateurs des traités de Bâle. Cependant, les terroristes lui avaient guillotiné son beau-frère. Il n'en garda pas moins jusqu'au bout ses convictions libérales et démocratiques. Le premier volume de sa correspondance est une mine de renseignements sur le mouvement des esprits en Allemagne et en Suisse à la fin de l'Ancien régime, sur la Révolution française, sur ses rapports avec les puissances étrangères et sur les négociations de Bâle, enfin sur les préliminaires de la révolution helvétique. Il y a lieu de croire que le second ne le cédera pas au premier[2].

1. *Korrespondenz des Peter Ochs, 1752-1821*, herausgegeben und eingeleitet von Gustav STEINER ; I Band : *Aufklärung und Revolution bis zum Basler Frieden 1795.* Mit einem Facsimile. Bâle, Henning Oppermann, 1927, in-8°, CCXLI-521 p. ; prix : 33 francs suisses 60 (*Quellen zur Schweizer Geschichte, herausgegeben von der allgemeinen Geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz ; Neue Folge ;* III Abteilung : *Briefe und Denkwürdigkeitens.* Band I). La grande majorité de ces lettres sont en français.

2. P. XXIX, *Montmorin-Saint-Heren*, lire *Herem.* P. LIX, aux ouvrages relatifs à Dietrich, on aurait pu ajouter celui de Ramon (1919), ainsi que l'étude de M. Mathiez (*Annales révolutionnaires*, 1920) ; l'histoire contemporaine publiée sous la direction de Lavisse est, pour son tome I, de Sagnac (p. 303) et, pour le second, de Pariset (p. CXIX). P. 303, à propos de l'affaire du Champ-de-Mars, on est surpris de se voir renvoyer à Sybel, alors que l'*Histoire politique*

Digitized by Google

Bien qu'elles n'intéressent pas au même degré l'histoire générale, on saura gré à M. G. CHINARD, professeur à l'Université Johns Hopkins de Baltimore, de nous avoir fait connaître les lettres que Du Pont de Nemours écrivit à ses enfants, de la prison de la Force, en thermidor et fructidor an II[1]. On sait qu'il alla plus tard se fixer aux États-Unis et que son fils s'y révéla excellent homme d'affaires. La correspondance qui nous est présentée se trouve encore aux mains de son descendant direct, M. P.-S. Du Pont de Nemours, industriel à Wilmington, qui a bien voulu en autoriser la publication. Incarcéré le 4 thermidor, Du Pont ne se dissimula pas le péril qu'il courait ; mais, dès le 10, il était pleinement rassuré : « J'ai lieu de penser d'après les événements que, si je n'étais pas ici depuis six jours, je n'y viendrais pas ; » le 12, il avait déjà rédigé une demande de libération. En attendant, il s'installa assez commodément dans sa prison et se mit au travail. Les lettres sont d'une lecture aussi réconfortante qu'attachante ; la magnifique ardeur intellectuelle et le sain optimisme des hommes du XVIII^e siècle s'y manifestent avec éclat. Mais on ne cachera pas à leur éditeur que quelques notes eussent été les bienvenues.

Jean-Valentin Haas, maître charpentier, capitaine d'artillerie, directeur des forges du Bas-Rhin, n'a pas été mêlé à la grande politique. Mais ses mémoires, publiés par M. Théodore HAAS, son arrière-petit-fils, n'en présentent pas moins un intérêt que M. G. PARISET a bien mis en lumière dans sa préface. Haas avait voyagé comme compagnon en Allemagne et en Danemark, autant qu'en France. Il savait le français, mais il semble que jusqu'en 1789 il ne se sentait pas lié aux autres sujets de Louis XVI ; ce fut la Révolution qui fit de lui un citoyen français. A partir de ce moment, il n'écrivit plus qu'en français ; il servit vaillamment dans les armées de la liberté : à Mayence et en Vendée, notamment. Rentré en Alsace en 1796, il entra au service des établissements Dietrich[2].

M. G. PIERROT a jugé bon de publier les procès-verbaux de la municipalité de Varennes qui concernent l'arrestation de Louis XVI[3], mais il ne s'est

d'Aulard n'est pas citée, ni surtout la publication de M. Mathiez sur le *Club des Cordeliers*. P. 41, à propos de l'achat du comté de Sancerre par d'Espagnac, à l'aide de la dot de sa femme, on aurait pu rappeler qu'il fut mis plus tard sur la sellette à propos de la rétrocession qu'il en fit au roi. Dans ses explications devant la Constituante, il affirma que le roi lui avait prêté 500,000 livres « pour secourir la fortune de mon beau-père, qui avait rendu des services à l'État » (*Arch. parlem.*, t. XXVIII, p. 715).

1. *Lettres de Du Pont de Nemours écrites de la prison de la Force, 5 thermidor-8 fructidor an II*. Paris, A. Margraff, 1929, in-8°, 102 p. M. Chinard nous apprend que M^rs B.-G. Du Pont a écrit une *Life of Eleuthère-Irénée Du Pont* (c'est le fils de Du Pont de Nemours), qui n'a pas été mise dans le commerce et qu'elle a traduit en anglais le *Plan d'une éducation nationale* de Du Pont de Nemours.

2. *Mémoires de Jean-Valentin Haas*. Impr. du *Journal de Thann*, 1926, in-8°, 77 p., 1 portrait (extrait de la *Revue d'Alsace*).

3. *L'arrestation de Louis XVI à Varennes-en-Argonne*. Paris, éditions de la Revue littéraire et artistique, 1927, in-8°, 53 p.

Digitized by Google

pas avisé que les plus importants avaient déjà été imprimés par Fournel, dont le texte lui aurait permis de compléter le passage aujourd'hui mutilé qu'il reproduit pages 43-44.

M. G. LESAGE nous fait connaître sur la Révolution à Caen deux récits de témoins oculaires : l'un est l'avocat Esnault, qui rédigea ses mémoires à la fin de la Révolution ; l'autre le jardinier Dufour, qui tenait des cahiers d'éphémérides, d'une rédaction malheureusement assez indigente[1]. Le premier se montre, dès le début, assez peu favorable à la Révolution, mais la date de la rédaction peut y être pour quelque chose. Le second semble bien disposé tout d'abord ; ses sentiments se modifient assez promptement, car il redoute le désordre et les violences. En appendice, M. Lesage a publié quelques documents, parmi lesquels on notera (p. 191) une lettre non signée, mais qu'il attribue à Charlotte Corday ; en date du 27 mars 1793, elle est adressée à son oncle, prêtre déporté, alors en Angleterre. On lira, p. 192, une autre lettre, adressée celle-là à Charlotte par un négociant de Belgique, d'où il résulterait, s'il ne s'agit pas d'un langage convenu, qu'elle lui avait expédié des dentelles, afin peut-être de venir en aide à son oncle ou à ses frères émigrés.

On connaît déjà le précieux répertoire des émigrés, déportés et condamnés de la Moselle, que publie M. A. GAIN. Le deuxième fascicule, lettres C-E, a paru en 1926 ; le troisième, lettres F-K, en 1928[2].

Une des dernières publications de M. A. AULARD aura été une édition des déclarations françaises des droits de l'homme (1789-1852) ; il y a ajouté la traduction de trois des déclarations américaines[3].

Pour terminer, nous rappellerons que M. C. PORÉE, archiviste de l'Yonne, poursuit sans défaillance sa vaste enquête sur les sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans ce département[4]. Les deux premiers volumes sont consacrés aux séries B, C, D et F des Archives nationales. Les documents y sont, pour la plupart, analysés avec un soin et une précision qui dispensent de recourir aux originaux. La publication se poursuit sous les auspices du Comité départemental d'histoire économique de la Révolution ; mais c'est l'histoire politique qui probablement y trouvera le plus de profit. On se serait même attendu à voir les sous-séries F 10, 11 et 12 fournir une moisson plus abondante. Si précieuse que soit cette exploration des Archives nationales, on verra paraître avec plus de plaisir encore les volumes qui concerneront les archives locales, d'un accès beaucoup moins facile.

1. *Épisodes de la Révolution à Caen racontés par un bourgeois et un homme du peuple.* Paris, Dumont, 1926, in-4°, 193 p.

2. *Liste des condamnés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle.* Metz, les Arts graphiques, 1926, in-8°, p. 221-437, 438-682.

3. *La déclaration française des droits de l'homme, 1789-1852.* Paris, publication de la Ligue des Droits de l'Homme, 1928, in-16, 72 p.

4. *Sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans l'Yonne ;* I : *Archives nationales,* t. I et II. Auxerre, impr. coopérative ouvrière « L'Universelle », 1918 et 1927, VI-457 et 469 p.

Digitized by Google

Nous ne négligerons pas d'ajouter que les archivistes départementaux poursuivent silencieusement le classement des séries révolutionnaires. MM. R. Moris et H. Latouche nous ont fait parvenir celui de la série L des Alpes-Maritimes[1].

Histoire générale. — Miss E. D. Bradby, bien connue par sa biographie de Barnave, avait écrit une histoire de la Révolution jusqu'à la fin de la Convention[2]; son dessein n'avait pas été d'écrire pour les érudits, ni même pour l'étudiant; c'était le grand public, si souvent mal instruit sur cette période (et on n'exceptera point la France) qu'elle avait voulu atteindre. Son livre est bien informé, son récit clair et attachant; elle s'attache à comprendre, à expliquer, et elle y réussit. Il est impossible d'entrer ici dans un examen détaillé. On se bornera à regretter que l'histoire politique soit presque uniquement envisagée. La question des droits féodaux, la vente des biens nationaux, l'établissement de la liberté économique n'occupent point la place qu'on croirait. On s'étonne un peu moins de ne point trouver un exposé d'ensemble de la politique du Comité de Salut public et surtout de sa politique économique. On n'en souhaite pas moins beaucoup de lecteurs à ce livre écrit avec intelligence et sympathie.

Nous regrettons de ne pouvoir faire le même éloge de l'ouvrage de M. E. Gasc-Desfossés[3]: trois gros volumes en ont déjà paru; ce n'est donc pas une entreprise de grande vulgarisation. Et pourtant l'auteur n'apporte le résultat d'aucune recherche originale. Les lectures mêmes semblent avoir été faites au hasard. On lira avec étonnement la description de l'ancien régime, où se mêlent des renseignements empruntés pêle-mêle à tous les siècles de notre histoire, sans en excepter l'époque carolingienne. On ne trouvera pas moins d'agrément au surprenant commentaire de la loi Le Chapelier (II, 422-423), à la découverte d'une « puissante centralisation » dans la Constitution de 1791 (II, 429) et à beaucoup d'autres choses encore.

M. P. Gaxotte[4] est un peu mieux renseigné et sa documentation pourra faire illusion au grand public, mais elle est hâtive et superficielle. On dirait d'un littérateur qui s'est improvisé historien. Cependant, M. Gaxotte est, paraît-il, agrégé d'histoire et ancien normalien. Mais sans doute a-t-il craint le ridicule qui s'attache à la recherche patiente, et a-t-il pris au sérieux les éloges dont on couvre les imaginatifs qui préfèrent construire leur vérité.

1. *Inventaire sommaire des archives départementales des Alpes-Maritimes; série L.* Nice, Ventre fils, 1924, LXVI-245 p.

2. *A short history of the french revolution, 1789-1795.* Oxford, Clarendon Press, 1926, in-8°, XI-375 p.; excellentes illustrations. Miss Brady est morte en 1927 (voir notre numéro de juillet 1927, p. 461).

3. *La Révolution française;* I : *L'agonie de l'Ancien régime,* 1923; II : *L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative,* 1925; III : *La Convention,* 1929. Paris, Beauchesne, in-8°, 452, 708, 811 p.

4. *La Révolution française.* Paris, Fayard, s. d. (1928), in-8°, 447 p.; prix : 13 fr. 50.

Digitized by Google

Visiblement, M. Gaxotte a conçu son ouvrage à priori et, dans les ouvrages qu'il a lus, il n'a retenu que les passages qui pouvaient « habiller » ses thèses : on reconnaît la méthode de Taine. Encore ce dernier ne travaillait-il pas uniquement de seconde main et ses constructions étaient-elles originales, tandis que M. Gaxotte emprunte les éléments des siennes à Taine lui-même et à A. Cochin. Ajoutez l'obsession de la révolution soviétique, qui l'amène à traiter les Montagnards de communistes parce qu'ils ont recouru à la taxation, à la réquisition et à l'emprunt forcé. Il n'ignore pourtant pas que ces mesures ont été plus d'une fois employées avant 1789 et que, dans la dernière guerre, tous les belligérants ont recouru, pour le moins, aux deux premières. Comme Taine, il se refuse à tenir compte aux révolutionnaires des actes de leurs adversaires. Il faut que la Révolution s'explique par le déchaînement des instincts d'une populace libérée de ses entraves, ou, comme le prétendait A. Cochin, par un processus social automatique.

Sur un point pourtant, M. Gaxotte a innové. Taine n'avait pas été tendre pour l'aristocratie et avait pris en pitié le sort du peuple. Nous avons changé tout cela. Notre auteur reconnaît que la révolte des privilégiés a été la cause immédiate de la Révolution, mais il en rejette toute la responsabilité sur les parlements ; la noblesse et le clergé n'apparaissent que comme victimes. Profitant, d'autre part, des travaux qui ont mis en lumière la prospérité de la France à la fin de l'ancien régime, il attribue aux paysans « une vie paisible, souvent aisée, quelquefois large ». Plus loin, il explique que, de la vente des biens nationaux, les paysans, tout d'abord, n'ont pas été les principaux bénéficiaires, mais qu'ensuite, grâce à la hausse des denrées et à la dépréciation des assignats, ils ont été « les grands profiteurs de l'affaire ». On voit encore que les Girondins défendaient le liberté du commerce parce qu'ils représentaient « le peuple des campagnes ». Il fait donc de la population rurale un bloc, et le caractère superficiel de sa documentation devient évident. La France s'est enrichie au XVIII^e siècle ; mais, dans les campagnes, cet enrichissement a profité surtout à un petit nombre de paysans, fermiers, gros cultivateurs et marchands. S'il est un fait que les études qui ont été consacrées à la population rurale met bien en lumière, c'est à coup sûr sa désintégration progressive en une bourgeoisie de grands exploitants, une masse énorme de petits propriétaires qui ne peuvent vivre exclusivement de leurs terres et un prolétariat, très considérable dans certaines régions, de manouvriers qui n'ont d'autres ressources que leur travail. Il suffit de feuilleter Minzes ou Loutchisky pour s'en rendre compte. La grande majorité des paysans était donc bien dans la situation que Taine a décrite. En temps ordinaire, ils mangent tant bien que mal : un cinquième d'entre eux au moins n'y parviennent du reste qu'en mendiant temporairement ; mais ils sont à la merci d'une crise. Aussi n'étaient-ils pas du tout partisans de la liberté commerciale. Ils n'ont pas profité de la hausse des denrées, mais en ont beaucoup souffert. Ce n'est pas en l'an III et en l'an IV qu'ils ont

Digitized by Google

acheté des biens nationaux : la plupart n'en ont jamais acquis et les plus heureux se sont pourvus en 1791-1792, avant la grande crise de l'assignat, ou en l'an II, à la faveur des lois montagnardes. Si un jour M. Gaxotte nous raconte la révolution de 1848, il nous dira de même que, sous Louis-Philippe, la France a prospéré et il en conclura que la classe ouvrière était très heureuse, ce qui lui permettra de représenter les journées de juin comme une crise de folie furieuse.

Est-il besoin d'ajouter que les partis pris politiques ont également contribué à égarer M. Gaxotte? Nous ne pouvons le suivre sur ce terrain ; disons seulement qu'ils ont communiqué à son récit une vivacité et une espèce de frénésie qui en rend la lecture divertissante. Son livre ne satisfait pas l'historien, mais il y a manifesté certaines qualités de polémiste.

Monographies. — Les amis d'A. Cochin ont publié, dans l'état où il l'avait laissé, le livre qu'il avait préparé, au prix de longues et patientes recherches, sur les débuts de la Révolution en Bretagne[1]. On trouvera dans le tome II des renseignements précieux sur les sociétés de toutes sortes qui s'étaient formées, dans cette province comme ailleurs, au cours des dernières années de l'ancien régime, principalement sur l'activité des organisations que créèrent la noblesse et le Tiers pour résister à la royauté en 1788 et 1789. On parcourra notamment avec curiosité le registre de correspondance de la noblesse de Saint-Malo pour 1788. Sur les inconvénients qui peuvent résulter de ces organisations de parti, de cette « machine », comme dit l'auteur, on tomberait facilement d'accord avec lui, sans pourtant oublier qu'à défaut d'une telle organisation aucune propagande et aucune action, quel qu'en soit l'objet, ne peuvent espérer le succès. Mais son ambition est beaucoup plus haute. Il s'agit de montrer que ces comités d'action sont naturellement sortis des sociétés bretonnes de toutes sortes, sociétés de lecture, d'agriculture et de bienfaisance, académies, loges maçonniques qu'il confond, de manière arbitraire, sous le nom de « sociétés de pensée », entendez par là des associations constituées pour la discussion théorique des problèmes politiques et sociaux. Remarquez que M. Cochin ne met pas exclusivement en cause les loges maçonniques et répudie énergiquement la thèse du complot : là surtout est la nouveauté. Sous l'influence de la sociologie durckheimienne, il soutient que les membres des sociétés de pensée, délibérant et votant, perdent leur individualité, prennent l'habitude de se soumettre à la majorité et se construisent l'idée d'une souveraineté collective supérieure à celle des particuliers. Après quoi, cette « petite cité » applique sa conception à la société entière et oppose la volonté populaire à celle du roi. Mais, comme elle est organisée et que le peuple n'est qu'une poussière d'individus, elle lui impose sa volonté par la propagande et, en réalité,

1. *Les sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne, 1788-1789.* Paris, Champion, 1925, 2 vol. in-8° : t. I : *Histoire analytique,* XII-470 p. ; t. II : *Synthèse et justification,* 390 p.

Digitized by Google

c'est elle, infime minorité, qui mène toute la Révolution, de bonne foi d'ailleurs et sans avoir conscience du processus. Nous n'avons pas qualité pour discuter ici des hypothèses sociologiques. Mais nous observerons que les faits exposés par M. Cochin ne paraissent pas prouver que les groupes d'action de la noblesse et du Tiers soient sortis, au moins exclusivement, de ce qu'il appelle les sociétés de pensée : l'assemblée de la noblesse bretonne n'en était évidemment pas une. D'autre part, les listes de M. Cochin comprennent beaucoup de gens qui n'étaient pas membres des sociétés : sur les soixante-sept députés et suppléants du Tiers, trente-huit sont dans ce cas. Il y a plus : la thèse ne serait justifiée que si la « petite cité » avait imposé à l'autre une volonté qui lui eût été tout à fait étrangère ; il faudrait prouver, par exemple, que la noblesse bretonne n'avait point de griefs contre le pouvoir royal ou que la bourgeoisie n'avait, par elle-même, aucune hostilité contre l'aristocratie et n'attachait aucune importance au doublement et au vote par tête. Ces questions, M. Cochin les écarte : il ne se propose pas, dit-il, d'examiner l'opinion de la « grande cité ». Mais c'est supposer le problème résolu. Si la « petite cité » n'a fait qu'exprimer le sentiment de la « grande », toute la thèse s'effondre. Après avoir lu le livre de M. Cochin, où l'exposé des faits est inextricablement mêlé à la spéculation sociologique, on ne peut s'empêcher d'observer que la discipline qui a présidé jusqu'ici à la formation de l'historien et qui lui recommande de s'attacher avant tout à décrire les faits avec toute l'exactitude dont il est capable, était et demeure décidément salutaire.

On fera la même réflexion en lisant le livre de M. J. Barruol [1]. Pour étudier la Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat, il a fait des recherches dans les archives locales et à la Méjanne d'Aix, sans qu'il nous donne sur les fonds dépouillés des renseignements suffisants ; on lui a communiqué aussi les papiers de certains agents des princes : Monier de la Quarrée, Palhier de Sylvabelle, le marquis de Puyvert. On ne saurait assez regretter qu'il ne se soit pas contenté de les publier en les complétant et en les critiquant au moyen des archives locales, car l'ouvrage de M. Vingtrinier ne dépasse pas le début de 1791, tandis que les documents que M. Barruol a eus entre les mains lui ont permis de pousser jusqu'à l'Empire et même au delà ; en outre, c'est le détail de l'action contre-révolutionnaire, les procédés d'organisation et d'action qu'on aimerait à connaître. Or, M. Barruol ne satisfait pas notre curiosité. Faut-il donc croire que ces documents sont beaucoup moins importants et beaucoup moins précis qu'il ne le donne à penser par sa préface? Il les cite rarement in-extenso et, de plus, ne nous fournit sur eux aucune indication critique. Quelques renseignements viennent s'ajouter au récit de M. Vingtrinier ; c'est tout ce qu'on peut retirer de son livre. Encore n'est-ce pas chose facile : car M. Barruol ne nous raconte pas seulement l'histoire de la Provence et du Comtat, mais aussi celle de toute la France ou peu s'en

1. *La Contre-révolution en Provence et dans le Comtat, d'après des documents inédits.* Cavaillon, Mistral, 1928, in-8°, 320 p.

Digitized by Google

faut, au moyen d'une documentation hétéroclite et sans critique. Enfin, en dépit des promesses de sa préface, il manque complètement d'objectivité : la déclamation et les légendes contre-révolutionnaires occupent une place excessive dans son livre.

Après cela, on a plaisir à lire l'ouvrage de M. le chanoine E. Sol sur la Révolution dans le Quercy, car il est consciencieusement documenté et ne s'égare jamais [1]. Après avoir retracé le mouvement électoral et analysé les cahiers, l'auteur étudie les événements révolutionnaires jusqu'au début de 1791 ; il examine ensuite les premières mesures prises par la Constituante à l'égard de l'Église, la dissolution des ordres monastiques et la vente des biens nationaux. Le prochain volume s'ouvrira par l'histoire de la constitution civile dans le Lot. Malgré ses mérites, on ne peut se dissimuler toutefois que cet ouvrage n'épuise pas toujours le sujet. Une des parties les plus importantes du livre concerne la Grande-Peur et les troubles agraires de 1790-1791 ; on regrette donc que l'auteur n'ait pas étudié de plus près la condition du paysan et le fonctionnement du régime féodal à la fin de l'ancien régime. Il y a lieu de craindre qu'on ne soit déçu par le chapitre qui concerne la vente des biens nationaux : dépassant le cadre chronologique du volume, l'auteur la suit jusqu'à la fin de la Révolution, mais ses recherches ont été trop superficielles pour qu'on puisse se faire une idée claire des résultats de l'opération. On admet volontiers qu'il lui était impossible de traiter cette question dans toute son étendue, mais ne serait-il pas arrivé à une approximation plus satisfaisante en étudiant à fond quelques communes caractéristiques judicieusement choisies? Le volume se termine par des appendices où abondent les renseignements sur la situation du clergé en 1789 et où figurent les cahiers d'Issendolus et d'Aynac.

La Terreur continue, comme devant, à faire l'objet de publications de vulgarisation qui, en général, ne contiennent aucun fait nouveau, sont quelquefois médiocrement documentées et se distinguent presque toujours par un penchant plus ou moins visible pour la polémique bien plutôt que pour l'explication historique. M. G. Gautherot a repris la question des massacres de septembre [2] ; il est naturellement bien renseigné, mais son dessein était d'écrire un réquisitoire et non pas un livre d'histoire à proprement parler. M. G. Lenôtre a raconté les pérégrinations de ceux des Girondins qui, après s'être enfuis en Normandie, gagnèrent la Bretagne et de là Bordeaux, puis Saint-Émilion [3] ; dans un autre volume, il a repris l'affaire de « la mère de Dieu » et traité du « mysticisme révolutionnaire [4] ». On connaît la manière

1. *La Révolution en Quercy*, t. I. Paris, Picard, s. d. [1919], in-8°, 559 p.

2. *Septembre 1792 ; histoire politique des massacres.* Paris, Beauchesne, 1927, in-8°, 175 p. ; prix : 10 fr.

3. *La proscription des Girondins.* Paris, Hachette (Récits d'autrefois), s. d. [1927], in-8°, 125 p.

4. *Robespierre et la mère de Dieu.* Paris, Perrin, 1926, in-8°, 333 p. ; prix : 15 fr. Le volume est agréablement illustré.

Digitized by Google

anecdotique de cet auteur, qui ordinairement prétend s'en tenir à ce qu'il appelle « la petite histoire » ; en réalité, il ne faut pas s'y tromper, le second de ces livres est une biographie de Robespierre ; le premier, d'ailleurs, implique lui aussi une conception de la Terreur qui, çà et là, se manifeste clairement. Puis donc que M. Lenôtre s'attaque à la « grande histoire », on est bien obligé de souhaiter que sa documentation soit plus complète, sa critique plus rigoureuse, son exposé plus objectif. Il n'est pas encore facile, convenons-en, de parler de Robespierre avec sérénité ; mais on peut certainement, d'ores et déjà, se garder des excès des thermidoriens[1].

M. L. Barthou, précisément, dans un petit volume sur le 9 thermidor[2], a réussi à s'élever au-dessus de la mêlée. C'est à des causes personnelles qu'il attribue la crise ; il est au moins probable qu'elles n'ont pas été les seules. Cela dit, M. Barthou a très habilement démêlé l'écheveau des intrigues parlementaires et il a expliqué le jeu de Fouché beaucoup mieux qu'on ne l'avait encore fait. Robespierre ne sort pas grandi de cette enquête : c'est un parlementaire (« agir pour lui c'était parler, il parla » ; mais il parla mal) qui, vaincu à la Convention, ne sut pas agir au dehors. Mais M. Barthou n'a pas cherché à le dénigrer systématiquement[3].

Avant de nous donner le quatrième volume de son histoire de la Révolution, M. A. Mathiez a tenu à publier, avec références à l'appui, le résultat de ses recherches sur la période thermidorienne et il faut s'en féliciter, car l'histoire politique en est singulièrement trouble et ne séduit pas beaucoup les érudits. Avec sa perspicacité ordinaire, M. Mathiez a débrouillé les intrigues des factions et des principaux meneurs. L'intérêt s'attache surtout aux semaines qui suivent immédiatement le drame de thermidor. M. Mathiez suit pas à pas la dislocation de la coalition antirobespierriste ; certains terroristes frappés, depuis germinal, sous le nom d' « hébertistes », font chorus avec les réacteurs en réclamant la liberté de la presse. Babeuf lui-même se laisse enrôler par Tallien et Fréron : c'est chez Guffroy qu'il imprime en fructidor son *Journal de la liberté de la presse*, qui deviendra bientôt le *Tribun du*

1. On notera, par exemple, que M. Lenôtre n'utilise pas les articles de M. Lavoine, dans la *Revue du Nord*, sur la famille de Robespierre, ni ceux de Rouanet, dans les *Annales révolutionnaires*, sur Robespierre à la Constituante, et pas davantage plusieurs publications de M. Mathiez. Il cite les *Dropmore Papers*, sans paraître connaître les discussions dont ils ont été l'objet et qui font regarder les fameux rapports envoyés par Drake comme des faux de d'Antraigues. Il met en garde, dans ses notes, contre certains témoignages hostiles à Robespierre, mais il ne manque jamais, après cela, de reprendre leurs allégations dans son texte, alors qu'il n'accorde aucune attention aux témoignages favorables ou n'en fait pas mention.

2. *Le neuf thermidor*. Paris, Hachette (Récits d'autrefois), s. d. [1926], in-16, 126 p. Sur la crise de thermidor, voir les trois lettres de Vouland, publiées par M. Chabaud, dans les *Annales historiques de la Révolution*, 1927, n° 1 ; les lettres de Dysez, dans la *Revue de France*, 1926 (15 novembre et 15 décembre) ; l'article de M. Mathiez sur les séances des 4 et 5 thermidor an II aux deux Comités de Salut public et de Sûreté générale, dans les *Annales historiques de la Révolution*, 1927, n° 3.

3. *La réaction thermidorienne*. Paris, Colin, 1929, in-8°, VIII-325 p., 16 planches hors texte.

Digitized by Google

peuple : ce n'est pas la moindre des découvertes de M. Mathiez. Peu à peu, le gouvernement révolutionnaire se détraque et la Terreur se retourne contre les Montagnards. A la confusion politique s'ajoutent les troubles économiques. Les thermidoriens ayant imprudemment supprimé le maximum, l'assignat s'effondre et la misère remet les masses populaires en mouvement. Habitué à discerner l'influence des faits économiques, M. Mathiez n'a pas manqué de mettre en lumière les conséquences inévitables de l'inflation. Il a montré aussi l'affaiblissement de l'armée, qui a empêché les thermidoriens d'exploiter à fond les victoires de l'an II ; la politique extérieure ne rentrait naturellement pas dans le plan du livre, mais la réaction thermidorienne a exercé sur elle une influence non moins redoutable que sur l'avenir des institutions républicaines.

A cette période se rattache la question Louis XVII, qui continue à préoccuper nos contemporains. M. H. Foulon de Vaux nous présente « un essai de critique historique[1] » qui ne répond pas aux nécessités du genre, car il ne comporte aucune référence et abonde en hypothèses audacieuses. L'auteur est convaincu que Louis XVII a été extrait du Temple par les thermidoriens et qu'il a disparu sous le nom de Naundorf. Il est persuadé que le traité du 30 mai 1814 comportait des articles secrets, que Louvel était l'agent de la police de Decazes, que le comte de Chambord a refusé le trône en 1873 par scrupule à l'égard du véritable héritier légitime. On est obligé d'ajouter que le livre est d'une lecture difficile.

Plus utile sans doute sera le *Louis XVII* de M. H. d'Alméras, qui a entrepris de résumer et de critiquer méthodiquement les arguments des « évasionnistes[2] ». Mais il ne faut pas compter qu'il mette fin à la controverse. L'ouvrage de M. A. Vast sur les aventures du faux dauphin Hervagault[3] se rattache indirectement au « mystère du Temple ». M. Vast pense, avec raison croyons-nous, que Louis XVII est bien mort dans sa prison, et il redresse plusieurs erreurs de M. Lenôtre. Son livre est abondamment documenté. Mais Hervagault méritait-il tant d'efforts et un si grand nombre de pages? On lira, enfin, avec grand plaisir l'ingénieuse étude consacrée par M. Paul Sainte-Claire-Deville à un épisode de la captivité de Madame Royale[4]. On sait qu'avant de quitter le Temple, la princesse écrivit un mémoire où, entre autres faits, elle rapporte la mort de son frère, se disant convaincue qu'il n'a pas été empoisonné sur l'ordre du gouvernement, comme le faux bruit en courait. M. Sainte-Claire-Deville a essayé de montrer que ce passage a été inspiré ou dicté à la princesse sur l'ordre des thermidoriens. Il s'agit probablement de

1. *Louis XVII ; ses deux suppressions. Essai de critique historique illustré de 39 portraits comparés.* Paris, Payot, 1928, in-8°, 528 p.

2. *Louis XVII ; faux dauphinomanie et romans évasionnistes.* Paris, Émile-Paul, 1928, in-8°, 265 p. ; prix : 12 fr.

3. *Un faux dauphin ; Hervagault et le mystère du Temple.* Paris, Payot, 1929, in-8°, 311 p., 5 gravures, 1 bibliographie.

4. *L'orpheline de la prison du Temple.* Paris, Perrin, 1929, in-16, 244 p.

Digitized by Google

ruiner ainsi un des témoignages opposés aux « évasionnistes ». La thèse paraît susceptible d'objections et il est douteux qu'elle remporte une adhésion unanime, mais elle est très adroitement défendue. Le même mémoire faisant allusion à la tentative d'évasion de Marie-Antoinette en septembre 1793, l'auteur a consacré la seconde partie de son ouvrage à cette tentative, qui faillit réussir ; ses éclaircissements paraissent, à cet égard, convaincants.

Le Directoire a été l'objet de trois volumes importants de M. A. MEYNIER, qui a été amené, on le conçoit, à étudier cette période par ses travaux sur La Revellière. Le premier volume[1] étudie le 18 fructidor et tourne autour de cette question : y a-t-il eu complot royaliste? M. Meynier répond négativement. Sans doute, in-extremis, les royalistes, avertis des intentions du Directoire, ont essayé de recourir aux armes, mais, jusque-là, ils n'avaient pu se mettre d'accord pour aucun coup de force et ils n'étaient pas prêts. Il semble que cette conclusion ne soit pas bien neuve. Mais, d'autre part, M. Meynier laisse beaucoup trop dans l'ombre les rapports des royalistes avec Wickham et ne paraît pas attacher grande importance à l'étroite connexion de la politique intérieure et des négociations de Lille et de Campo-Formio, qui a été si bien mise en lumière par M. Guyot, dont le livre est pourtant cité. Il ne paraît pas non plus que son étude des divisions du parti royaliste ait une netteté suffisante. Il hésite à douter du républicanisme de Vaublanc, de Pastoret, de Mathieu-Dumas ; mais il n'est pas nécessaire de les croire républicains pour expliquer leur désaccord avec les royalistes d'ancien régime : il suffit d'observer qu'ils étaient royalistes constitutionnels. On aurait pu aussi marquer plus fortement l'action concertée des royalistes dans les élections et l'insistance de certains d'entre eux en faveur de l'action violente : un passage des mémoires du baron Tricornot est très instructif à cet égard. Bref, l'excellent exposé de M. G. Pariset ne nous paraît en aucune façon ébranlé.

Le second volume[2] concerne les journées du 22 floréal et du 30 prairial. A part quelques renseignements sur la pression électorale en l'an VI, il ne verse pas beaucoup de pièces au débat ; mais il sera utile, car l'étude de ces crises est généralement négligée. Il faut cependant observer que M. Meynier

1. *Les coups d'État du Directoire ;* I : *Le dix-huit fructidor an V, 4 septembre 1797.* Paris, les Presses universitaires de France, 1928, in-8°, 218 p. ; prix : 25 fr. Un certain nombre de fautes d'impression ont été rectifiées dans l'erratum du volume suivant. Le volume remontant jusqu'au début du Directoire, on est surpris de ne pas trouver le recueil de Debidour dans la bibliographie, non plus d'ailleurs que les livres de MM. Marion (*Histoire financière de la France*, t. IV) et Mathiez (*La théophilanthropie*). La seconde partie de la bibliographie, intitulée : Sources imprimées, confond assez étrangement les sources proprement dites et les travaux.

2. *Les coups d'État du Directoire ;* II : *Le vingt-deux floréal an VI (11 mai 1798) et le trente prairial an VII (18 juin 1799).* Paris, les Presses universitaires de France, 1928, in-8°, 232 p. ; prix : 25 fr. Ici, M. Mathiez est cité, mais M. Guyot ne l'est plus et M. Marion manque comme dans le premier volume.

Digitized by Google

ne s'en est pas tenu là : il a consacré plusieurs chapitres à l'administration du Directoire et même à sa politique extérieure. Sur l'histoire administrative, il y aurait eu beaucoup à dire : c'est tout un procès à réviser.

Le troisième volume[1] se divise en deux parties ; la première étudie les conséquences du 30 prairial, les préliminaires de brumaire et le coup d'État final. M. Meynier caractérise le 30 prairial comme une journée jacobine ; en fait, explique-t-il pourtant, les Jacobins n'avaient pas la majorité et le nouveau Directoire n'a pas tardé à gouverner contre eux. A leur influence, M. Meynier rapporte toutefois l'emprunt forcé qui a été la cause décisive de brumaire. Mais il n'apporte rien de nouveau sur ce point essentiel. La seconde partie se compose de considérations d'ensemble sur l'histoire du Directoire. M. Meynier y est plus favorable aux Jacobins qu'on ne s'y serait attendu ; il estime que, dans la situation où se trouvait la République, on n'avait le choix qu'entre le despotisme militaire et la démocratie montagnarde, et que la République est morte avec le parti jacobin. Il distingue avec raison les Jacobins de l'an VII de ceux de l'an II, qui ont pourtant compromis les premiers par leur réputation terroriste : on lira ces pages avec fruit. On se félicitera que M. Meynier ait pu mener à bien une œuvre si considérable, tout en regrettant qu'il n'ait pas préféré consacrer ses efforts à l'étude des institutions et de la reconstruction administrative.

C'est un épisode de l'histoire du Directoire, l'attaque du camp de Grenelle, que M. P. Bessand-Massenet a étudié dans la collection des *Récits d'autrefois*[2] ; son livre a pour sous-titre : « Les communistes de 1796 », qui souligne suffisamment l'intention ; en réalité, il est très peu question de la doctrine de Babeuf dans ce volume. L'auteur lui consacre seulement quelques lignes vagues, pour en faire remonter la paternité à Saint-Just et au « catéchisme de Robespierre » (*sic*) et pour la résumer par cette formule, entre autres : « Tuer le bourgeois, tout ce qui porte le caractère bourgeois ». L'historien ne tirera rien de cet ouvrage.

On lira avec plaisir le livre de M. P. Courteault sur la vie des théâtres de Bordeaux pendant la Révolution[3]. A cette époque, le théâtre fut continuellement un champ de bataille pour les partis et un instrument de propagande politique. Ceux de Bordeaux n'ont pas échappé à cette règle. Le livre est d'ailleurs agréablement illustré.

On sait avec quel zèle M. le chanoine Uzureau recueille et publie tous les documents qui concernent l'Anjou. Il a bien voulu nous faire parvenir quelques numéros de l'*Anjou historique* pour 1926 et 1927 et les 25e et 26e fas-

1. *Les coups d'État du Directoire ;* III : *Le dix-huit brumaire an VIII (9 novembre 1799) et la fin de la République.* Paris, les Presses universitaires de France, 1928, in-8°, 182 p. Ici, le tome IV de M. Marion est cité.

2. *L'attaque de Grenelle ; les communistes en 1796.* Paris, Hachette (Récits d'autrefois), s. d. [1926], in-16, 123 p.

3. *La Révolution et les théâtres à Bordeaux, d'après des documents inédits.* Paris, Perrin, 1926, in-8°, 287 p., 8 illustrations hors texte ; prix : 15 fr.

Digitized by Google

cicules de ses *Andegaviana* (1927 et 1928). On y trouvera, comme dans les numéros précédents, de nombreux renseignements sur l'époque révolutionnaire[1].

BIOGRAPHIES. — M. J. M. THOMPSON, Fellow de Saint Mary Magdalen College, à Oxford, a écrit onze études sur les personnages qu'il considère comme des « leaders » de la Révolution. Parmi eux, il place Louvet et Fabre d'Églantine. Comme « leaders », n'eût-il pas été préférable de leur substituer, par exemple, Vergniaud et Condorcet? Ce ne sont pas là des portraits, ni des biographies complètes, mais plutôt des « essays ». L'auteur a évidemment beaucoup lu; mais ses bibliographies offrent des lacunes surprenantes; il est bien entendu qu'elles ne contiennent qu'un choix, mais comment omettre sur Mirabeau les ouvrages de Stern et des Loménie; sur Danton, les *Études et leçons* d'Aulard, les publications de Robinet, la *Corruption parlementaire sous la Terreur* et le *Danton et la Paix* de M. Mathiez, les *Discours*, édités par Fribourg; sur Robespierre, l'ouvrage de Hamel? L'ouvrage néanmoins, rendra service aux étudiants britanniques[2].

Quant à la publication de MM. P. LHOMER et J. CORNUAU sur les personnages célèbres de la Révolution et de l'Empire, elle est surtout destinée aux amateurs d'autographes, mais tout le monde la pourra feuilleter avec intérêt[3].

On sait quel intérêt M. DAUPHIN-MEUNIER a toujours éprouvé pour tout ce qui touche à Mirabeau. Il a rassemblé cette fois un certain nombre d'études qui concernent quelques détails de la vie de son héros et plusieurs de ses comparses[4]. Les plus importantes sont celle qui analyse les lettres inédites de Mirabeau à M. de Couet de janvier à avril 1789 et celle qui, intitulée assez bizarrement : le premier pas de la Terreur (d'autres reportent ce premier pas à une date bien antérieure encore!), reproduit quelques passages

1. Citons, entre autres : dans l'*Anjou historique* de janvier 1926, des extraits de la correspondance des comités révolutionnaires d'Angers; dans les *Andegaviana* de 1927 : la loge du Tendre-Accueil à Saint-Maur et Angers, le cahier de Bauné, la constitution civile du clergé dans le district de Saint-Florent, la persécution religieuse dans le district de Saint-Florent (liste des prêtres soumis à la déportation et qui n'ont pas obéi à la loi, 1793); dans le fascicule de 1928 : l'application du Concordat dans le diocèse d'Angers, la situation politique et religieuse en Maine-et-Loire en 1814.

2. *Leaders of the french Revolution.* Oxford, Basil Blackwell, 1929, in-8°, XIV-272 p., 11 portraits; prix : 8 s. 6 d. Il y a, çà et là, quelques erreurs d'impression, par exemple : p. 134, *mon réputation* pour *ma réputation;* p. 216, *Buissant* pour *Buissart.* Voici une autre erreur qui n'est pas de même sorte : le District des Cordeliers n'est pas la même chose que le Club des Cordeliers (p. 117-118). On discutera plus d'un autre passage; par exemple, à la p. 221, on peut supposer que Robespierre n'a attaqué le décret du marc d'argent qu'en 1791 : il l'a combattu dès 1789; il est vrai qu'il n'a pas dirigé l'attaque des Tuileries au 10 août (p. 227), mais il a joué un rôle considérable en juillet et c'est lui qui a demandé la réunion d'une Convention.

3. *Tableaux des personnages célèbres de la Révolution française, du Consulat et de l'Empire.* Paris, Cornuau, 1929, in-4°, 93 p., 2 portraits, 225 fac-similés.

4. *Autour de Mirabeau.* Paris, Payot, 1926, in-8°, 269 p.

Digitized by Google

d'un rapport relatif à la séance du 23 février 1791 aux Jacobins : il est conservé dans les papiers de Lucas de Montigny et doit émaner d'un des agents secrets de Mirabeau.

C'est la vie de Barère que M. R. LAUNAY a entrepris de raconter[1]. Entreprise difficile ! Le personnage écarte les sympathies par la faiblesse de son caractère. Mais, par cette raison même, il a évolué avec dextérité, se rangeant toujours, au dernier moment, du côté du plus fort, et avec succès jusqu'au 9 thermidor tout au moins. Aussi est-ce une tâche ardue que d'expliquer ses démarches et de débrouiller ses intrigues. Quiconque y réussira rendra un grand service à l'histoire politique de la Révolution. On ne saurait dire que M. Launay y soit parvenu. Ses lectures ne paraissent pas aussi étendues qu'elles auraient pu l'être ; il n'a pas dressé de bibliographie, mais il donne quelques références ; probablement s'il avait lu M. Britsch il l'aurait cité, parlant de Paméla et de Mme de Genlis ; et c'est d'après M. Lenôtre qu'il raconte l'affaire de Catherine Théot. Il ne semble point parfaitement instruit de l'histoire de la Révolution, à moins qu'il ne se soit laissé entraîner par le parti pris[2]. Mais, surtout, il n'a guère travaillé que d'après l'imprimé : or, les papiers de Barère sont entrés naguère aux archives des Hautes-Pyrénées. M. Launay le sait. Il aurait pu ajouter qu'un des carnets que tenait Barère à la Constituante est également entré aux Archives nationales. Il est bien difficile de croire qu'il n'y ait rien dans tout cela dont l'historien ne puisse faire son profit. Tout au moins, le biographe de Barère était tenu à dépouiller méthodiquement ces documents. M. Launay l'a-t-il fait? Il ne le dit pas et ne les cite jamais. Alors?

On tirera plus de profit de l'ouvrage de M. R. MERLIN, arrière-petit-fils de Merlin de Thionville, qui a retracé à nouveau l'histoire de son ancêtre, à l'aide de ses papiers de famille incomplètement utilisés par Jean Reynaud, à l'aide aussi de documents d'archives que ses recherches lui ont procurés[3]. Les pièces ainsi versées au débat seront très utiles ; mais il ne semble pas que nous ayons sur Merlin le travail définitif. On pourrait certainement

1. *Barère de Vieuzac (l'Anacréon de la guillotine).* Paris, Tallandier, s. d. [1929], in-8°, 354 p. L'ouvrage est illustré. Il est bien difficile de croire que le portrait reproduit p. 156, œuvre de Greuze, soit celui de Robespierre. Il était facile de trouver une effigie d'authenticité certaine et autrement caractéristique.

2. Quelques exemples : p. 54 : « Barère avait été un des premiers accueilli aux Jacobins. Toutefois, la politesse de ses mœurs était éloignée par la grossièreté régnante » ; aussi va-t-il s'inscrire à la Société de 1789. La grossièreté des Jacobins en 1790 ! P. 57 : « Il y a maintenant la monarchie, d'une part, et la patrie, de l'autre. Le nouveau serment le dit assez : la Nation, la Loi, le Roi. » Ce serment unissait intimement la nation et la monarchie. P. 93 : il est question de « la suppression du pouvoir exécutif », de la « déchéance » de Louis XVI : le 10 août Louis XVI a été seulement suspendu. P. 140 : la phrase fameuse : « Nous avons fait un pacte avec la mort », est de Basire et non de Barère. P. 214 : pour donner une idée de l'opinion à la veille du 9 thermidor, on cite une lettre de Jeanbon Saint-André, du 26 mars 1793.

3. *Merlin de Thionville, d'après des documents inédits.* Paris, Félix Alcan, 1927, 2 vol. in-8°, à pagination continue, 851 p., 23 illustrations.

Digitized by Google

étudier de plus près ses missions et surtout celle de Mayence, pour laquelle il faudrait examiner les sources allemandes. Le rôle de Merlin à la Législative mériterait aussi d'être étudié à nouveau : l'auteur procède ici par ordre méthodique et non chronologique et ne replace pas l'homme dans le milieu vivant. Il voit dans son héros un légaliste et paraît oublier qu'il faisait partie du « trio cordelier » ; on ne voit pas non plus qu'il ait retenu la fameuse proposition du 23 août 1792 tendant à saisir comme otages les femmes et les enfants des émigrés pour « qu'ils nous répondent des vexations et du sang de nos concitoyens ». Dix jours avant les massacres de septembre ! C'est l'affaire de Mayence, peut-être aussi l'arrestation de son ami Chabot, qui le changea de camp et en fit un coryphée thermidorien.

Les accusations portées contre les représentants qui dirigèrent la défense de Mayence ont pu être injustifiées, mais il faut avouer que des incidents comme le déjeûner avec le prince royal de Prusse pouvaient, en juillet 1793, exciter la méfiance. La probité de Merlin n'était pas au-dessus du soupçon, non plus que celle de Reubell lui-même. M. Merlin n'a pas retenu l'incident des malles de Reubell mis en lumière par M. Mathiez ; mais il a fourni lui-même la preuve que Robespierre n'a pas été seul à suspecter Merlin : en Italie, il fut accusé de concussion et traduit devant un conseil de guerre, qui d'ailleurs l'acquitta à l'unanimité (1801).

C'est aussi avec des documents inédits tirés des Archives nationales et des papiers de famille conservés par M. le capitaine de vaisseau Cambon que M. R. Arnaud a entrepris de raconter, après M. Bornarel, la vie du grand conventionnel. Mais sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la politique financière de Cambon et de la Convention, on ne voit pas qu'il apporte rien de neuf et après lui, comme après M. Bornarel, le travail définitif reste à écrire. M. Arnaud rend hommage à la sincérité, à l'activité et à la compétence de Cambon ; mais il est sévère pour son œuvre financière et il ne peut lui pardonner son anticléricalisme. On est surpris qu'il n'ait pas utilisé le tome III de l'*Histoire financière* de M. Marion ; ce n'est pas que ce soit le meilleur de la série, ni qu'il soit juste pour Cambon, tant s'en faut ; mais ses conclusions sont très proches de celles de M. Arnaud, et ce dernier aurait pu lui emprunter beaucoup de faits[1].

Sans prétendre nous apporter des documents inédits, M. J. R. Gottschalk a entrepris de nous donner une biographie de Marat[2] et il faut le louer

1. *Cambon, 1756-1820, d'après des documents inédits.* Paris, Perrin, 1926, in-8°, 321 p. ; prix : 12 fr. On ne peut entrer dans le détail des faits, mais on ne peut s'empêcher de noter, à titre d'exemple et pour donner une idée de la méthode de l'auteur, qu'il reproche vivement à Cambon d'avoir proposé en frimaire an II de démonétiser l'or et l'argent pour ne laisser qu'au papier la qualité de monnaie légale. « Ces suggestions insensées » auraient ramené la France « à l'époque des civilisations primitives » ! On se demande pourquoi. Est-ce qu'à l'heure actuelle la monnaie d'or ou d'argent circule en France? Et le billet de banque est-il échangeable à vue contre du numéraire?

2. *Jean-Paul Marat, a study in radicalism.* New-York, Greenberg, s. d. [1927], in-8°, 221 p.,

Digitized by Google

d'avoir écrit son essai avec le souci d'expliquer la conduite de cet homme, d'éliminer les légendes, de trouver la source de ses conceptions et non de reproduire, une fois de plus, les invectives traditionnelles. M. Gottschalk voulait primitivement étudier les idées de Marat et non sa vie ; en cours de route, constatant que ces idées n'étaient pas originales et qu'elles avaient varié sous l'influence des circonstances, Marat étant avant tout un homme d'action, il a changé son dessein. Malheureusement, son livre porte la marque des deux projets successifs ; ce n'est pas une biographie complète de Marat ; c'est encore moins un exposé complet de ses idées : ainsi celles qui concernent les questions sociales, sur lesquelles Jaurès a insisté, comme M. Gottschalk le rappelle, ne tiennent guère de place dans l'exposé ; d'autre part, la connaissance que Marat avait acquise de l'Angleterre et qui a dû exercer une certaine influence sur sa politique, n'est pas prise en considération ; il y aurait eu lieu d'examiner également si l'idée de la dictature, envisagée comme le moyen le plus efficace de combattre l'aristocratie et de la détruire par la proscription, ne répondait pas au vœu profond d'une partie au moins des classes populaires, ce qui expliquerait, dans quelque mesure, la popularité de Marat. On peut espérer que M. Gottschalk, qui a publié plusieurs études de détail sur Marat, continuera ses recherches et nous donnera un jour une biographie proprement dite ; elle ajouterait beaucoup à notre connaissance de la Révolution.

On connaît les travaux de M. A. Mathiez sur Danton, qui ont tant contribué à renouveler l'histoire de la période. Il a résumé en volumes un certain nombre de ces études[1]. Quelques-unes concernent directement Danton, en dépit du titre de l'ouvrage : son rôle sous la Législative et dans les massacres de septembre, ses vues sur le duc de Chartres, sa mission en Belgique, ses portraits, sa descendance. D'autres concernent ses amis : Basire, Fabre d'Églantine, le procureur Milard et Courtois, Delacroix, Westermann ; d'autres encore, des personnages plus ou moins suspects de complaisance pour les gens d'affaires, de concussion ou de rapports avec l'étranger, comme le ministre Servan, l'aventurier Guzman, le fournisseur Choiseau, les frères Simon, le banquier Perrégaux. Ce livre est un complément précieux de la *Corruption parlementaire sous la Terreur* et de la *Conspiration de l'étranger*.

Malgré son titre alléchant, le livre de M. G. Lacouloumère n'est qu'un essai biographique sur Pardoux Bordas, conventionnel obscur de la Haute-Vienne[2] ; son rôle exact dans le procès du roi n'avait pas besoin d'être

1 portrait. Il y a quelques erreurs de détail : le comité des recherches n'était pas un tribunal (p. 60) ; les Autrichiens n'ont pas pris Lille en 1792 (p. 120) ; Basire n'était pas un girondin (p. 164) ; il convient de citer les mémoires de Brissot d'après l'édition Perroud (p. 205). Je suis d'accord avec M. Gottschalk sur sa conception générale des massacres de septembre.

1. *Autour de Danton*. Paris, Payot, 1926, in-8°, 284 p. ; prix : 20 fr.

2. *Procès de Louis XVI ; rôle exact de Pardoux Bordas-Darnet*, avec une préface de J. Bainville. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1927, in-8°, VII-231 p., 7 illustrations.

Digitized by Google

éclairci : les fameux scrutins de janvier 1793 suffisent à nous renseigner ; du moins, M. Lacouloumère n'y ajoute rien. Mais son livre est utile parce qu'il nous fait connaître la vie laborieuse et désintéressée d'un honnête homme, telle que l'était la grande majorité des députés révolutionnaires, ce que quelques exceptions, naturellement célèbres, ont tendance à faire oublier à certains.

C'est d'un agent bien connu de la diplomatie révolutionnaire, « le citoyen Genet », que M. Meade MINNIGERODE a raconté la vie[1], au moyen principalement de ses papiers, aujourd'hui conservés par sa petite-fille (Genet, en effet, resta en Amérique après son rappel, y fit souche et y mourut en 1834). Fils d'un interprète du ministère des Affaires étrangères, frère de Mme Campan, chargé d'affaires du roi à Saint-Pétersbourg en 1789, Genet n'en prit pas moins parti pour la Révolution. Obligé de quitter la Russie en 1792, Catherine II ayant rompu avec la France, il arriva à Paris à la veille du procès du roi. Brissot l'envoya en Amérique. Les papiers de Genet prouvent que, dans son esprit, l'objet de sa mission était de préparer un asile à Louis XVI qu'on aurait condamné au bannissement. Il semble même avoir cru qu'on s'arrangerait pour le faire évader. Son départ eut lieu le 21 janvier et seulement après l'exécution : il attendit, son carrosse prêt, le retour de ses secrétaires, qui étaient allés place de la Révolution ; à la barrière, on l'arrêta, le soupçonnant d'emmener le dauphin. Sur la mission de Genet, le livre ne modifiera pas l'idée qu'on s'en faisait depuis l'article de M. Mantoux : on l'avait chargé d'amener les États-Unis à attaquer la Louisiane et le Canada ou, tout au moins, à nous laisser organiser des corps expéditionnaires. Il devait demander, en outre, le libre accès des ports pour nos corsaires et l'ouverture de crédits pour nos achats, à valoir sur la dette américaine. La France invoquait le traité d'alliance de 1778. Mais Lebrun avait recommandé à Genet de ne rien faire que d'accord avec le gouvernement de Washington. Or, celui-ci avait proclamé la neutralité. Genet récrimina et lia partie avec l'opposition républicaine, dont le chef était Jefferson, pour forcer la main aux fédéralistes anglophiles. Et, passant outre, il arma des corsaires, prépara un coup de main contre l'Espagne. Le Comité de Salut public le rappela : évidemment, il était suspect comme agent des Girondins, mais le blâme qu'on lui adressa était justifié.

L'intérêt principal du livre est de mettre en lumière la conduite de Jefferson. Il n'y a pas de doute qu'il se servit de Genet, par intérêt de parti, pour créer des difficultés aux fédéralistes. Il avait lui-même contesté à Washington le droit de proclamer la neutralité sans réunir le Congrès. C'est lui qui a fait croire à Genet qu'on pouvait en appeler du gouvernement et du président à l'opinion publique, « au peuple », comme Genet ne manquera pas de dire en

1. *Jefferson friend of France, 1793. The career of Edmond Charles Genet, 1763-1834.* New-York et Londres, G. P. Putnam's sons, 1928, XIV-447 p., 29 illustrations et reproductions de documents.

Digitized by Google

fervent révolutionnaire. Mais Jefferson s'effraya quand il vit, en effet, le peuple s'émouvoir ; en réalité, il était modérément démocrate et l'intervention des petites gens dans la politique lui répugnait autant qu'à Washington ou à Hamilton. D'autre part, si la guerre éclatait, il redoutait que ses adversaires ne pussent en exploiter les fâcheuses conséquences économiques pour provoquer une réaction qui balaierait son parti. Bref, il prit peur et se couvrit en dénonçant lui-même à Washington « l'appel au peuple », interprété comme une tentative de Genet pour fomenter une insurrection. Le propos lui avait été rapporté par Dallas, secrétaire d'État du gouverneur de Pensylvanie, à la suite d'une conversation avec Genet. Dallas protesta en vain que Genet n'avait jamais eu en vue qu'un appel au Congrès[1]. On décida de demander le rappel du sans-culotte. Jefferson ne sort pas grandi de cette histoire, et c'est ironiquement sans doute que le livre a été intitulé *Jefferson friend of France*. Il constitue une contribution précieuse à l'histoire des États-Unis et à celle des rapports des deux républiques. On regrette que l'auteur ait négligé de s'informer suffisamment des travaux français : l'article de M. Mantoux, qui est sûrement la meilleure étude sur la question, n'est pas mentionné. La bibliographie n'est pas d'une méthode parfaitement satisfaisante ; trop souvent, la date des livres cités n'est pas indiquée. D'autre part, on ne peut pas cacher qu'une publication des papiers de Genet, dont la présente étude aurait pu constituer l'introduction, aurait satisfait beaucoup mieux encore les historiens. Comment être sûr que M. M. Minnigerode en a tiré toutes les indications qui pourraient être utiles? Son œuvre n'en est pas moins la bienvenue.

C'est d'un personnage moins considérable, Pierre-Nicolas Chantreau[2], que M. G. Brégail nous parle. Chantreau, fils d'un avocat de Paris, avait été chercher un emploi à l'étranger et devint professeur à l'École militaire d'Avila. On le retrouve à Paris sous la Constituante : il est alors employé dans les bureaux de la Commission d'instruction publique. En 1792, le ministère des Affaires étrangères l'envoya en Catalogne comme agent secret. Il en rapporta des *Lettres de Catalogne*, qui constituent son meilleur ouvrage et dont M. Brégail donne des extraits curieux. En 1793, il vint se fixer près de sa sœur, dans le Gers, et y fit une violente campagne en faveur de la déchristianisation. Il fut professeur d'histoire à l'École centrale du Gers et, enfin, sous l'Empire, à l'École de Saint-Cyr. Ce volume est une excellente contribution à l'histoire de ces fils de petite bourgeoisie, instruits, actifs, souvent pleins de talent, mais pauvres et sans moyens d'existence assurés, que le développement des collèges avait multipliés depuis le XVII^e siècle et qui ont joué un si

1. L'auteur reproduit en appendice le mémoire, jusqu'ici inédit, que Genet adressa à Jefferson en 1797 pour lui reprocher sa conduite.

2. *Pierre-Nicolas Chantreau, professeur, journaliste, agent secret, 1741-1808.* Auch, Cocharaux, 1925, in-8°, 183 p. ; prix : 6 fr.

Digitized by Google

grand rôle dans la Révolution, où ils ont vu non seulement la réalisation de leur idéal, mais une carrière.

Entre autres publications, M. le chanoine UZUREAU nous a décrit les tribulations de Vial, procureur-général-syndic de Maine-et-Loire[1]. Ce personnage était maire de Chalonnes quand les Vendéens vinrent occuper cette ville. En dépit de ses explications embarrassées, M. Uzureau montre qu'il signa bel et bien la capitulation. Réfugié à Angers, il y devint membre du Comité révolutionnaire et procureur-général-syndic. Mis sur la sellette à propos de l'affaire de Chalonnes, il entra en conflit avec d'autres terroristes et finit par être « épuré » et arrêté. On ne le jugea qu'après le 9 thermidor : son procès fut plutôt celui des terroristes que le sien propre et il fut acquitté. Mais, la réaction suivant son cours, il fut de nouveau arrêté, cette fois par les contre-révolutionnaires thermidoriens ; l'amnistie le sauva. Vial paraît avoir été un révolutionnaire sincère, mais sans caractère ; sa pitoyable histoire nous fait entrer dans l'imbroglio des querelles personnelles qui ont tant contribué à déconsidérer les terroristes et, probablement, à aggraver la Terreur en supprimant toute unité de direction et en lâchant la main aux impulsifs et aux violents.

Au moyen de papiers de famille et de quelques recherches d'archives, M. J. LHOMER a écrit un petit livre intéressant sur le banquier Perrégaux[2] et, principalement, sur sa fille, qui avait épousé Marmont. Mais il n'y faut pas chercher des lumières sur la banque à la fin du XVIII^e siècle, comme on pourrait en être tenté. Toutefois, M. Lhomer, sans insister, a laissé entrevoir le rôle louche de cet homme qui mangeait sans scrupule à deux rateliers : il fut sous la Révolution l'agent du gouvernement anglais et se chargea de payer pour lui les espions et les traîtres ; cela ne l'empêcha pas d'opérer, pour le Comité de Salut public, des achats importants en Suisse, son pays d'origine.

Quand nous aurons mentionné qu'on a édité en un volume les deux thèses de M. G. MICHON sur l'histoire du parti feuillant : biographie de Duport et correspondance de Barnave, qui constituent une contribution si précieuse à l'histoire politique de la Révolution[3], nous n'aurons, pour terminer, qu'à citer quelques-unes de ces biographies de vulgarisation ou dites « romancées » qui pullulent en ces temps-ci. M. FERNAND-LAURENT, tout en se soumettant à la mode, a néanmoins tracé un portrait fidèle de Bailly[4] et a consciencieusement documenté son exposé ; mais il n'a rien dit de l'administration du premier maire de Paris, et c'est justement le point sur lequel il aurait été

1. Angers, impr. du Commerce, 1925, in-8°, 30 p. ; extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. XXVII, 1924.

2. *Le banquier Perrégaux et sa fille, la duchesse de Raguse.* Paris, Cornuau, 1926, in-8°, 154 p.

3. *Essai sur l'histoire du parti feuillant ; Adrien Duport. Correspondance inédite de Barnave en 1792.* Paris, Payot, 1924, in-8°, 465 p.

4. *Jean-Sylvain Bailly, premier maire de Paris.* Paris, Boivin et C^ie, 1926, in-8°, 457 p., illustration ; prix : 20 fr.

Digitized by Google

utile d'insister. Mme Clémenceau-Jacquemaire s'est chargée de raconter la vie de Mme Roland dans la collection *Nobles vies, grandes œuvres*. Elle l'a fait avec sympathie[1]. Ce sont des livres pleins de bonnes intentions. Quant au *La Fayette* de M. Delteil, tout ce qu'on peut dire ici, c'est qu'il échappe à la compétence d'un historien[2].

Histoire des institutions. — Elle ne nous retiendra pas longtemps : seul, M. M. Ferret nous présente une étude sur les tribunaux de famille[3]. Ces tribunaux devaient être composés de membres de la famille ou d'amis et voisins ; ils autorisaient le père à user de son droit de coercition ; ils étaient compétents pour juger tous les procès qui s'élevaient entre parents et, bien entendu, quand il s'agissait d'un divorce. L'appel au tribunal de district était permis ; il fut supprimé en l'an II pour les procès qui résultèrent de l'application des lois du 12 brumaire et du 17 nivôse sur l'héritage. M. Ferret a relevé, pour le district de Montpellier, 574 sentences ; 6 seulement ont été frappées d'appel. L'institution a donc fonctionné. Mais l'apparence est trompeuse : en réalité, on a généralement choisi comme juges des hommes de loi qui ont opéré non comme des arbitres, mais comme des mandataires et qui, en outre, par intérêt personnel, ont traîné les affaires en longueur. Il était sans doute difficile qu'il en fût autrement, beaucoup de procès soulevant les difficultés juridiques les plus délicates ou supposant la connaissance du droit romain. Mais, dans ces conditions, le tribunal de famille, destiné à expédier les affaires avec un minimum de procédure, économiquement et promptement, et même à décider en équité plutôt qu'en droit strict, n'avait plus guère de raison d'être et fut supprimé sous le Directoire. Le livre de M. Ferret est du plus grand intérêt.

Histoire religieuse. — M. l'abbé A. Sicard a entrepris de refondre ses ouvrages sur le clergé de France, de manière à en faire une histoire du catholicisme pendant la Révolution[4]. Le tome II étudie la Constitution civile, le sort du clergé réfractaire jusqu'à la déportation et la vie du clergé constitutionnel jusqu'à la Terreur. C'est une synthèse alerte et vivante qu'on lit avec beaucoup d'agrément. L'exposé est même si rapide que certains points semblent bien sommairement traités, par exemple le serment Liberté-Égalité ou les violences exercées contre les réfractaires en 1792. Sauf erreur, il n'est pas fait mention des brefs pontificaux du 10 juillet 1790, que Champion de Cicé et Lefranc de Pompignan tinrent secrets, ni du décret du 7 mai

1. *Madame Roland.* Paris, Plon, s. d. [1926], in-8°, 127 p., 3 gravures.

2. *La Fayette.* Paris, Grasset, 1928, in-8°, 279 p.

3. *Les tribunaux de famille dans le district de Montpellier, 1790-an VI.* Montpellier, Causse, Graille et Castelnau, 1926, in-8°, 515 p. Nous n'avons pas reçu la thèse de droit de M. Grivel sur la *Justice civile dans le district de Montpellier.*

4. *Le clergé de France pendant la Révolution ;* t. II : *La lutte religieuse.* Paris, Gabalda, 1927, in-8°, xv-499 p.

Digitized by Google

1791. Mais, encore une fois, on ne peut que louer la fermeté du style et le ton du récit, qui emporte ordinairement l'adhésion.

M. l'abbé F. Barry a fait de son côté un louable effort pour raconter sans passion la vie de Delcher, curé de Saint-Pierre de Brioude, qui, après avoir été élu officier municipal en 1790, prêta le serment et devint évêque constitutionnel de la Haute-Loire[1]. Personne n'a pu contester la fermeté de sa foi et son zèle pastoral : il suivit la Révolution jusqu'à la déchristianisation exclusivement ; élu membre de la Convention, il vota la mort du roi, mais il refusa d'abdiquer et de remettre ses lettres de prêtrise : on l'emprisonna en floréal an II. En l'an III, il reprit ses fonctions ; il tint encore un synode à Brioude en 1800. Après la démission, il devint curé concordataire de Saint-Julien de Brioude et mourut en 1806. M. Barry a eu entre les mains les papiers de Delcher, et son ouvrage est une utile contribution à l'histoire religieuse de la Révolution. On notera, par exemple, l'influence exercée, dans la question des serments, par le prestige et l'autorité morale de certains prêtres. Dans le district du Puy, les curés suivent l'évêque et refusent le serment ; dans celui de Brioude, ils imitent Delcher et jurent en grand nombre. Malheureusement, on doit ajouter que M. Barry n'est point parvenu à donner toujours l'impression d'une sérénité parfaite. On est étonné de lire que la Constitution civile fut « l'œuvre d'une bande hétéroclite de voltairiens, de huguenots, de jansénistes, de gallicans et de jacobins », que « les jansénistes ont de grandes analogies avec les jacobins », que Grégoire fut « un évêque intrigant ». Et que dire de cette manière de défendre Delcher : « Ses erreurs, si elles révélaient en bien des cas une culpabilité fâcheuse, infamante [*sic*] même, étaient aussi et surtout le fruit malheureux d'une fausse éducation ». Voilà qui est dur, non seulement pour Delcher, mais aussi pour les prêtres qui l'avaient formé. Bref, malgré ses efforts, M. l'abbé Barry n'a point complètement réussi à séparer en lui l'historien du polémiste.

M. le chanoine Uzureau a décrit le sort des trente-huit chanoines de quatre des chapitres d'Angers pendant la Révolution[2]. Il rappelle qu'ils ne prêtèrent pas le serment ; mais ils n'avaient pas à le prêter, n'étant pas fonctionnaires publics, puisque les chapitres étaient supprimés. Le décret du 29 novembre 1791 imposa, il est vrai, le serment à tous les ecclésiastiques, mais il ne fut pas sanctionné. La conduite du département de Maine-et-Loire, qui les interna en juin 1792, n'en est que plus caractéristique : comme en plusieurs autres régions, le décret fut appliqué, nonobstant le veto. Deux des chanoines, à ce moment, étaient déjà morts et trois émigrèrent ; douze furent déportés en vertu de la loi du 26 août et quatre infirmes ou sexagé-

1. *Étienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire.* Paris, Champion, 1925, in-8°, XIII-361 p., 8 planches et gravures.

2. *Les chanoines d'Angers pendant la Révolution.* Angers, impr. du Commerce, 1926, in-8°, 35 p. ; extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. XXVIII, 1925.

Digitized by Google

naires moururent en prison ou chez eux. Les plus malheureux, au nombre de sept, furent mis à mort, soit qu'internés et libérés par les Vendéens ils eussent été traités en rebelles, soit qu'ils se fussent soustraits à la déportation. Mais dix, c'est-à-dire plus du quart, traversèrent la crise sans trop de dommage. Six au moins prêtèrent le serment Liberté-Égalité (l'un d'entre eux abdiqua et deux autres se marièrent). Un autre se retira dans son village natal des Vosges ; un autre encore gagna Paris, se fit inscrire dans la garde nationale et devint épicier. Quelle variété dans le destin ! Après le Concordat, les deux chanoines mariés demandèrent au légat Caprara de légitimer leur union. L'un fut rabroué, mais l'autre, devenu commissaire des guerres et recommandé par Portalis, obtint gain de cause. Il doit exister d'autres exemples de cette justice distributive.

*L'ouvrage de M. l'abbé A. Lemasson, ancien aumônier militaire, présente un caractère particulier[1]. Il n'offre pas un récit suivi, mais un recueil de documents, les uns législatifs ou officiels, dont la reproduction n'était pas toujours indispensable, les autres tirés d'archives locales ou personnelles, et souvent de grand intérêt. Ces documents sont groupés de manière à mettre en lumière les principales périodes de l'histoire du catholicisme dans les Côtes-du-Nord de 1789 à 1795. On trouve aussi dans ce recueil une analyse ou une reproduction des articles des cahiers qui touchent aux questions religieuses, des renseignements sur les loges du pays, le règlement de la société littéraire de Dinan (1779), des extraits des décisions de Caprara sur les prêtres mariés ; bref, beaucoup de faits sur l'histoire de la Révolution dans ce département et tous les éléments nécessaires à qui voudra écrire, en particulier, son histoire religieuse. Le ton parfois agressif de l'auteur ne fait pas trop regretter qu'il s'en soit tenu à publier des documents.

*On n'a pas la même réserve à faire sur l'ouvrage de M. le chanoine E. Sol[2], dont on a déjà mentionné plus haut l'histoire de la Révolution dans le Quercy. Il a étudié la prestation du serment dans le Lot avec le soin le plus diligent ; en outre, il a exposé le résultat de ses recherches en historien véritable. Le département du Lot était plus vaste en 1790 qu'il ne l'est aujourd'hui ; il avait sur son territoire deux évêques d'ancien régime : ceux de Cahors et de Montauban. Ce dernier refusa net le serment. Mais le premier, M. de Nicolaï, hésita certainement ; il finit par refuser aussi. Pour les curés et vicaires, la statistique officielle manque. On sait d'ailleurs qu'on n'aurait pu l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. D'après les recherches de M. Sol, il semble que, tout compte fait, la proportion des jureurs ne fut pas très élevée : un peu plus d'un cinquième, mais moins d'un quart.

1. *Les paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Brieuc de 1789 à 1815. Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française*, t. I : 1789-1795. Rennes, Oberthur, 1926, in-8°, XII-352 p. ; quelques illustrations.

2. *Le clergé du Lot et le serment exigé des « Fonctionnaires publics ecclésiastiques »*. Paris, Champion, 1926, in-8°, 234 p.

Digitized by Google

*M. l'abbé J. CHARRIER, connu comme biographe de Fauchet, a traité en deux volumes toute l'histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution[1]. Ses recherches très étendues, comme en témoignent notamment ses copieux appendices (t. II, p. 216-387), seront très utiles. D'autre part, il débute par une profession de foi (cf. t. I, p. VII) que tout historien souscrira, sans cependant consentir à admettre que l'histoire religieuse soit « toute » l'histoire de la Révolution ! Mais il n'est pas sûr que M. Charrier ait toujours réussi à échapper à ses préventions. Par exemple, il annonce qu'il écartera la tradition orale, mais il utilise les livres qui en ont usé largement. Il accepte sans les critiquer les notes rédigées en l'an III sur les terroristes, tandis qu'il discute celles qui ont été données plus tard sur les prêtres réfractaires. On est porté à croire qu'il exagère la ferveur des populations rurales et leur enthousiasme pour les « bons prêtres » quand on les voit mettre si peu d'empressement, après le Concordat, à entretenir les desservants.

Parmi les chapitres les plus intéressants, on signalera ceux qui concernent l'état d'esprit du clergé en 1789, les élections, le serment (la majorité des curés jure), la décadence des monastères d'hommes, la reconstitution du clergé après le Concordat (l'auteur a utilisé les papiers de Caprara).

INSTRUCTION PUBLIQUE. — On commence à connaître assez bien les Écoles centrales : nul n'aura mieux contribué, sans doute, à leur rendre justice que M. A. TROUX, qui a consacré une étude importante à celle du Doubs[2]. Ses recherches minutieuses lui ont permis d'en décrire la vie dans le détail, le fonctionnement du jury d'instruction et de l'administration intérieure qui était confiée aux professeurs eux-mêmes, la répartition des études et les méthodes d'enseignement. L'école de Besançon a obtenu un succès incontestable et rarement contesté. Il faut dire que ses professeurs étaient remarquables. On compte parmi eux le jurisconsulte Proudhon, le futur recteur Ordinaire, l'historien Droz, sans compter Briot, Charles Nodier et le bibliothécaire Costes, qui mit en ordre l'énorme fonds constitué à l'aide des bibliothèques ecclésiastiques. Mais il y a eu également en d'autres villes des professeurs de savoir et de talent : il convient de rendre un hommage particulier à l'esprit d'initiative et de perfectionnement dont firent preuve ceux de Besançon ; ils entreprirent de remédier aux lacunes du plan officiel et créèrent notamment des classes préparatoires qui étaient absolument indispensables. Par ailleurs, ils complétèrent l'enseignement proprement supérieur et organisèrent même un « lycée de musique ». A Besançon, tout au moins, le Consulat supprima une institution en plein essor.

1. *Histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution.* Paris, Guitard, 1926, t. I (1789-1795), IX-382 p. ; t. II (1795-1800), 416 p.

2. *L'École centrale du Doubs à Besançon, an IV-an XI.* Paris, Félix Alcan, 1926, XXI-225 p. (Bibliothèque d'histoire révolutionnaire, publiée sous la direction de M. Mathiez ; nouvelle série, IX). Importante bibliographie.

Digitized by Google

On ne peut pas en dire autant de l'École de Saint-Girons, dont l'existence nous a été retracée par M. l'abbé L. Blazy [1]. Les documents, il est vrai, sont ici beaucoup moins nombreux. Mais on ne peut douter que cette école, installée dans la montagne, négligée par conséquent par les habitants de la plaine et par l'administration départementale elle-même, ait constamment végété. Les professeurs, mal payés et parfois sans élèves, cherchaient à la quitter au plus tôt et les insuffisances de l'organisation officielle, auxquelles ils ne cherchèrent pas à parer, se firent cruellement sentir. Elle disparut sans laisser de regrets.

C'est un chapitre de l'histoire artistique de la Bourgogne qu'a écrit Mlle M. Imperiali à propos de François Devosge [2], né à Gray, Dijonnais d'adoption, peintre de second rang, mais professeur et organisateur de talent. Devosge créa en 1766 l'École de dessin avec le concours de mécènes bourguignons ; sous la Révolution, elle fut rattachée à l'École centrale. En outre, ce fut lui qui organisa en l'an VII le musée de Dijon, dont Mlle Imperiali a reconstitué le catalogue.

Histoire militaire et diplomatique. — M. le général Descoins publie une nouvelle édition, entièrement remaniée, de son histoire des campagnes modernes [3]. Il y a introduit des notes étendues et des croquis schématiques qui sont l'œuvre de M. le commandant Chanoine. Cet ouvrage est destiné, en principe, aux officiers qui, pour étudier dans le détail la technique d'une bataille ou d'une campagne, ont besoin d'un instrument de travail qui replace l'une ou l'autre dans le cadre de l'histoire générale. Mais il peut être également utile aux historiens, qui trouveront dans l'annotation des indications précieuses sur les transformations des méthodes de guerre dans leurs rapports avec l'organisation des armées et les progrès de l'armement.

M. le colonel Ramsay Weston Phipps avait consacré les loisirs de sa retraite à étudier la période napoléonienne et principalement la vie des maréchaux. Chemin faisant, il s'était rendu compte qu'il lui fallait, pour les comprendre, remonter aux guerres de la République. Étendant ainsi le champ de ses recherches, il mourut sans en avoir publié le résultat. Mais il avait écrit déjà nombre de chapitres et son fils, M. le colonel Charles-F. Phipps, s'en est fait l'éditeur. Il nous a donné déjà deux volumes sur les campagnes de 1792 à 1797 aux frontières du nord et de l'est [4]. Ce travail a

1. *L'École centrale de Saint-Girons sous le Directoire et le Consulat, 1796-1804.* Foix, Gadrat aîné, 1929, 46 p.

2. *François Devosge, créateur de l'école de dessin et du musée de Dijon, 1732-1811*, avec un portrait hors texte. Dijon, Rebourseau, 1927, in-8°, 108 p. (*La Révolution en Côte-d'Or*, nouvelle série, fasc. 3 ; publication du Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution française).

3. *Étude synthétique des principales campagnes modernes*, 7e édition entièrement refondue, avec croquis schématiques du commandant breveté Chanoine ; t. I : *1674-1807*. Paris, Charles-Lavauzelle et Cie, 1928, in-8°, 388 p., 55 croquis.

4. *The armies of the first french Republic and the rise of the marshalls of Napoleon I.* Oxford

Digitized by Google

pour base unique les travaux antérieurs et les documents déjà imprimés dont il contient une bibliographie étendue, mais non complète : par exemple, les livres de Jouan et d'Hennequin manquent. On ne trouvera pas dans ces volumes d'études approfondies sur l'organisation militaire et la technique de la guerre (les indications à cet égard sont réduites à une introduction), mais seulement un récit des opérations. Il pourra être utile aux lecteurs anglais, mais ils auront intérêt à le confronter avec tel ouvrage français, comme celui du général Descoins dont nous venons de parler. Il faut bien dire aussi que la dualité des fins que l'auteur s'est proposée n'a pas été sans entraîner quelques inconvénients. Il raconte l'ensemble des guerres de la République, mais c'est afin de retracer les premiers pas des futurs maréchaux dans la carrière militaire et aussi d'expliquer pourquoi ces soldats de la liberté se sont pliés au despotisme napoléonien : la raison en est, d'après l'auteur, qu'ils ont eu horreur du régime sanglant de la Terreur et, surtout, d'une République où les civils se permettaient de donner des ordres aux généraux, de placer à côté d'eux des représentants du peuple et, comble d'horreur, de les faire parfois arrêter et guillotiner. Aussi l'auteur ne perd pas une occasion de rabaisser le rôle du Comité et de ses représentants. Carnot lui-même ne trouve pas grâce devant lui : c'était, il est vrai, un militaire, mais il faut croire que la grâce l'avait abandonné du jour où il était devenu représentant du peuple. Bien entendu, le colonel Phipps n'a aucune estime pour les volontaires : il n'y a de soldats dignes de ce nom que les soldats de métier de l'armée de ligne. On le voit, si étendue que soit son information, il lui manque la connaissance de l'histoire de la Révolution.

*Le tome II de l'ouvrage de M. E. Gabory raconte la guerre de Vendée jusqu'à la veille de la première pacification de l'ouest[1]. Le mouvement lui apparaît comme purement populaire : les paysans, déjà irrités par le schisme religieux et les prédications des réfractaires, se sont soulevés pour ne pas être soldats. Bien qu'ils aient trouvé des chefs, ils sont toujours demeurés particularistes et réfractaires à l'organisation ; leurs chefs, d'ailleurs, n'ont pas montré non plus beaucoup de discipline. L'ouvrage n'étudie pas que la Vendée elle-même, mais aussi le mouvement fédéraliste, que M. Gabory croit être demeuré purement républicain. C'est beaucoup dire ; mais il est certain que nombre de fédéralistes ont préféré céder à la Convention plutôt que de pactiser avec les Vendéens. Les bleus de l'ouest ont d'ailleurs souffert beaucoup des mesures implacables de la Convention. Un chapitre original décrit leur exode, la méfiance dont ils furent l'objet, leurs souffrances. Ils restèrent pourtant indéfectiblement attachés à la République.

University Press ; Londres, H. Milford. T. I : *The armée du Nord*, 1926, IX-362 p., 4 cartes ; t. II : *The armées de la Moselle, du Rhin, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle*, 1929, IX-455 p., 7 cartes.

1. *La Révolution et la Vendée, d'après des documents inédits ;* t. II : *La Vendée militante et souffrante.* Paris, Perrin, 1927, in-8°, VII-291 p. Nous n'avons pas en mains les tomes I et III.

Digitized by Google

Étudiant la répression, M. Gabory atténue la responsabilité de Carrier, qui a payé pour beaucoup d'autres, sans avoir fait pis. Mais il exagère certainement en l'appelant un « excellent fonctionnaire ». Le volume, qui est de lecture attrayante, se termine avec la résurrection de la guerre de Vendée à la suite des colonnes infernales.

*M. le colonel Nemours, ministre d'Haïti en France, a entrepris de raconter l'histoire militaire de la guerre d'indépendance de Saint-Domingue[1]. On cherche vainement dans ce volume un plan logique. Le récit est interrompu par la publication de documents originaux, qui constitue des chapitres entiers, et par une digression sur le sort de Toussaint-Louverture après son arrestation et sur la visite de l'auteur au fort de Joux. Mais l'ouvrage est intéressant et même précieux parce que les éléments en sont puisés à bonnes sources. On suivra, par exemple, dans la correspondance de Leclerc, émouvante dans sa simplicité, la dissolution progressive de l'armée décimée par la fièvre jaune, qui finit par emporter le général lui-même. Ce second volume prend fin avec l'armistice de 1802.

La Révolution et l'Europe. — L'étude de M. B. Newman sur Burke intéresse pour une part les études relatives à la Révolution française, puisque c'est à coup sûr sa campagne contre-révolutionnaire qui a le plus contribué à le rendre célèbre[2]. M. Newman n'a pas prétendu écrire une biographie érudite et originale. Mais il a utilisé les travaux antérieurs avec habileté et il a enchâssé dans son récit de nombreux extraits des œuvres de Burke. Son exposé clair et précis rendra de grands services. Il signale l'influence de Montesquieu sur Burke et il exprime l'espoir que cette question soit un jour le sujet d'une thèse. On le souhaite comme lui. Mais il faudrait ajouter que l'origine des idées de Burke mériterait d'être étudiée dans son ensemble. Dès 1769, M. Newman le note, c'est déjà un oligarque : il loue la constitution anglaise telle que les whigs la faisaient fonctionner et combat seulement le pouvoir personnel du roi ; ses vues semblent, dès lors, très différentes de celles de Locke. Il est évident qu'il ne fait qu'exprimer les vues des milieux whigs ; une étude d'ensemble sur l'évolution de la pensée politique du parti, de 1688 à 1760, dans ses rapports non seulement avec la spéculation philosophique, mais avec la vie parlementaire et surtout avec les transformations sociales du temps, permettrait seule, à ce qu'il semble, d' « expliquer » Burke.

L'histoire de la Suisse pendant la période révolutionnaire a été l'objet d'excellents travaux. On a déjà mentionné l'édition de la correspondance de Pierre Ochs : il convient de rappeler que l'importante introduction de

1. *Histoire militaire de la guerre d'indépendance de Saint-Domingue ;* t. II : *Les glorieux combats des divisions du Nord.* Paris, Berger-Levrault, 1928, in-8°, 446 p. Le tome I contient un tableau de Saint-Domingue à la veille de l'expédition de 1801 ; mais il ne nous est pas parvenu.

2. *Edmund Burke.* Londres, Bell, 1927, xiii-348 p., 1 portrait.

Digitized by Google

M. G. Steiner constitue à elle seule un ouvrage de premier ordre. D'autre part, M. H. Büchi a fait paraître le second volume de son étude sur les préliminaires de la révolution helvétique[1] : le premier avait caractérisé la situation de la confédération considérée dans son ensemble ; celui-ci est exclusivement consacré au canton de Soleure. Cette région, exclusivement agricole, profondément catholique, n'avait guère changé depuis la fin du Moyen Age ; les idées révolutionnaires n'y trouvèrent aucun écho dans le peuple ; il commençait à se former une bourgeoisie libérale dans les villes de Soleure et d'Olten, où le commerce de transit était important, mais elle était trop faible et trop peu nombreuse pour se risquer à agir. Le gouvernement entrava la propagande, soutint les Bernois et gêna de son mieux le transit des marchandises achetées par le Comité de Salut public ; il interdit naturellement pour son compte toute exportation, mais ne réussit pas à empêcher la contrebande. On tirera profit des pages consacrées par M. Büchi à cette politique économique des Soleurois. La situation financière du canton s'aggrava rapidement pendant la guerre ; les prix s'élevèrent ; le ravitaillement devint difficile ; la bourgeoisie s'enhardit. Après Campo-Formio, quand la révolution eut commencé, les oligarques finirent par promettre des modifications constitutionnelles. Il était un peu tard.

Nous regrettons de n'avoir pu signaler plus tôt le remarquable article que M. A. Rufer a consacré à l'histoire de la République helvétique dans l'excellent *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*[2]. L'auteur a su montrer impartialement que la révolution ne fut pas suscitée par l'intervention arbitraire de la France, mais par un parti national dont Pierre Ochs fut l'interprète à Paris ; que, sans l'appui de la France, la rénovation de la Suisse était très difficile et eût entraîné, en tout cas, une guerre civile. Il décrit les péripéties compliquées de la vie politique jusqu'à l'acte de médiation. La révolution ne fut pas seulement compromise par l'occupation française et ses conséquences inévitables, par l'invasion austro-russe et par les réactions aristocratiques, mais aussi par l'attitude du parti républicain, qui représentait la majorité de la bourgeoisie : après avoir écarté les chefs de la révolution, Ochs et Laharpe, il refusa aux paysans l'abolition pure et simple de la dîme et des droits féodaux et, aux classes populaires, le droit de suffrage. Le peuple ne se prononça point pour les contre-révolutionnaires ; mais, accablé de maux par la guerre, il ne se leva point non plus pour défendre une révolution dont on lui refusait le bénéfice. M. Rufer a fait suivre la partie proprement historique de son étude par une description métho-

1. *Vorgeschichte der helvetischen Revolution mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Solothurn ;* II Teil : *Der Kanton Solothurn in den Jahren 1789-1798.* Soleure, Gassmann, 1927, VI-272 p.

2. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, fasc. XXIX, p. 24-60, portrait de P. Ochs, 3 illustrations, 2 cartes. Le *Dictionnaire* paraît en langue française et en langue allemande, chez Attinger, place Piaget, 7, à Neuchâtel.

Digitized by Google

dique des principales mesures administratives de la République. On consultera notamment avec fruit le paragraphe qui concerne la législation sur la dîme et les charges féodales : elles furent déclarées rachetables ; seul le pays de Vaud, au fort de la crise finale, bénéficia enfin d'une abolition sans condition.

M. P. NURRA a complété, au moyen de documents inédits, l'histoire des rapports de la France et de la République de Gênes en l'an II[1] et de la mission confiée par Ricord au général Bonaparte en thermidor, au moment où Robespierre jeune obtenait, malgré Carnot, l'approbation du plan de campagne que le futur conquérant de l'Italie lui avait persuadé de recommander au Comité. Les documents en question sont principalement des rapports du gouverneur de San-Remo, qui tint conversation avec Ricord et Bonaparte. Celui-ci reprocha notamment au gouvernement gênois de n'avoir rien fait contre Paoli qui lui avait déclaré la guerre, et contre l'Angleterre qui lui avait notifié la proclamation de son roi comme souverain de la Corse. On voit s'agiter autour des représentants des réfugiés italiens impatients de déchaîner la révolution dans la péninsule et, avant tout, à Gênes, où Tilly, notre agent, s'employait de son mieux à la préparer. On sait que le gouvernement gênois se plaignit de ce dernier, et que Saint-Just le dénonça véhémentement en ventôse à la Convention. Le Comité tenait essentiellement à ne pas se brouiller avec Gênes, qui était une base de ravitaillement très précieuse, et Tilly aurait eu sans doute le sort de Genet si le 9 thermidor n'était survenu. On avait chargé Bonaparte de faire une enquête sur son compte. C'était un peu naïf. Car il semble bien que le plan de ce dernier supposait la mainmise directe ou indirecte sur Gênes, et l'action des réfugiés ne pouvait que lui être utile. Il est curieux de voir qu'à Nice, comme en beaucoup d'autres endroits, il s'était constitué autour des représentants — et l'un d'eux était Robespierre jeune ! — un centre d'action qui agissait, en fait, contre les intentions du Comité. Tilly et les représentants intervinrent à Gênes en faveur des « jacobins » que le gouvernement avait fait incarcérer au moment de l'avance des troupes françaises au printemps de 1794 ; la tradition de la propagande s'est conservée malgré le Comité de l'an II et, ici, l'action de Bonaparte a dû y contribuer.

DÉPARTEMENTS RÉUNIS. — Les deux livres publiés par M. F. VERMALE sur la Révolution en Savoie diffèrent considérablement par l'esprit et même par la méthode[2]. Le premier est destiné à prouver que « l'enthousiasme révolutionnaire » (l'expression est employée ironiquement) est un mythe et que, si la Savoie est tombée sans difficulté entre les mains des Français c'est que le roi de Sardaigne ne s'était pas avisé du complot maçonnique ou n'avait pas

1. *La missione del generale Bonaparte a Genova.* Genova, 1925, in-8°, 47 p. ; estratto dal vol. *La Liguria e il Risorgimento*, pubblicato in occasione del XIII Congresso della *Società nazionale per la storia del Risorgimento italiano.*

2. *La Révolution en Savoie.* Chambéry, Dardel, 1925, in-8°, II-97 p. — *Figures du temps de la Révolution en Savoie.* Chambéry, Dardel, 1927, in-8°, 130 p.

Digitized by Google

su le réprimer. Il est vraisemblable que les rapports des loges savoyardes avec les loges françaises, notamment avec celles de Lyon, ont contribué à propager l'influence de notre pays ; on peut dire sans doute avec une égale vraisemblance que, si les unes et les autres ont eu tant de rapports, c'est qu'il y avait déjà entre la bourgeoisie savoyarde et la nôtre, entre Chambéry et Lyon, des liens de toute sorte, à commencer par la langue. Il est au moins singulier que, traitant du parti français en Savoie, M. Vermale ne lui ait pas trouvé d'autre base qu'une soi-disant conspiration. Que, d'autre part, il ne mette pas en lumière la propagation en Savoie du mouvement agraire, provoquée par la disette et par les nouvelles de France, c'est encore plus surprenant. Ce n'était pas là, si l'on veut, de l'enthousiasme révolutionnaire ; mais, du moment que les paysans savoyards s'en prenaient à l'aristocratie, on nous fera difficilement croire qu'ils aient vu la Révolution d'un mauvais œil. Après l'arrivée des Français, M. Vermale signale des troubles contre-révolutionnaires (p. 10) et parmi eux (p. 11) il signale la destruction des terriers : c'est un comble ! Naturellement, quand la France eut introduit la Constitution civile du clergé, une partie des prêtres résistèrent ; quand on voulut payer en assignats, les paysans se dérobèrent ; quand on leur réclama des conscrits, il arriva qu'ils résistèrent. Mais on demande si ces faits sont particuliers aux départements réunis et si les paysans auraient accueilli de meilleure grâce le papier-monnaie et le service militaire, s'ils leur avaient été imposés par le roi de Sardaigne ?

Les biographies du général Doppet et des conventionnels Philibert Simond (député du Bas-Rhin, mais originaire de Savoie, où il fut envoyé en mission) et Carrelli, qui composent l'autre volume, sont d'une bien meilleure tenue historique. Elles rassemblent utilement les faits connus et nous apportent le résultat de quelques recherches précieuses, par exemple celles de l'abbé Courtin, curé d'Alby-sur-Chéran, jusqu'ici inédites, qui disculpent Ph. Simond des imputations calomnieuses portées contre lui[1]. M. Vermale a bien montré aussi que le décret du 27 novembre 1792, qui annexa la Savoie, était équivoque en ce qu'il ne la constituait en quatre-vingt-quatrième département et ne lui accordait une députation que « provisoirement », ce qui pouvait permettre ultérieurement de soutenir, à la rigueur, que l'annexion aussi avait été provisoire et d'y renoncer, si on pouvait traiter à cette condition. Le courant annexionniste qui triomphera deux mois plus tard n'était pas encore irrésistible. Bref, le volume prendra place parmi les bonnes études d'histoire révolutionnaire.

M. J. Brassinne, professeur à l'Université de Liége a publié quarante-trois lettres de Liégeois contemporains de la Révolution, dont trente-neuf éma-

1. M. Vermale n'admet pas non plus que Simond ait été l'amant de la jeune Aurore de Bellegarde et tient que rien ne justifie ce bruit. Il aurait peut-être pu remarquer, p. 77, que Joseph de Maistre admettait le fait comme certain. Mais je conviens qu'on n'en peut tirer qu'une conclusion : c'est que l'imputation était connue et adoptée dans les cercles d'émigrés.

Digitized by Google

nant de Quirin d'Adseux, chanoine de Saint-Jacques, qui s'enfuit lors de la seconde invasion française[1]. Installé en Westphalie, il n'eut qu'une idée : celle de rentrer dans ses foyers. C'est ce qu'il fit, dès qu'il eut réussi à se débarrasser de la garde du trésor du chapitre qu'on lui avait confié. Insermenté, il était passible de la déportation et dut s'arranger pour se faire oublier. Il y réussit sans grande peine et il est de toute évidence qu'on ne fit pas beaucoup d'efforts pour le trouver. Son frère Georges avait eu moins de confiance ou moins d'audace et ne put rentrer qu'en 1801. Les lettres de Quirin montrent qu'il était très satisfait de ne pas l'avoir imité, et sa correspondance atténue beaucoup les sombres couleurs dont on a l'habitude d'user pour décrire le sort de la Belgique sous le Directoire ; on n'y rencontre rien sur l'insurrection de 1798.

M. J.-E. Nève a consacré un important volume à l'histoire de Gand sous la domination française[2]. On y trouvera des renseignements très précis sur la vie administrative et économique de cette grande ville, sur la vie sociale, l'instruction et l'esprit public. Les notices biographiques seront consultées avec fruit par les historiens de la Révolution comme par ceux de la Belgique. Cependant, quelques lacunes regrettables sont à signaler. M. Nève est très sévère pour les Belges qui ont accepté des fonctions publiques, sinon de Napoléon, du moins des jacobins et du Directoire. A l'en croire, ils seraient, en temps ordinaire, demeurés « dans les bas-fonds ou dans les prisons ». Assurément, l'auteur admet des exceptions ; le plus en vue et le plus détesté de ces personnages, du Bosch, est d'une honnêteté certaine ; cela ne nous suffit pas et des précisions auraient été nécessaires quant aux autres. D'autre part, bien qu'il soit favorable au régime moderne, M. Nève regrette amèrement la décadence de l'ancien patriciat et de la noblesse ; il n'a point d'amitié pour les nouveaux riches, qui ont pris leur place et dont la fortune provenait en partie de l'achat de biens nationaux. On remarquera en passant que Liévin Beauvain, qui a installé à Gand l'industrie du coton, était de ceux-là : c'est dans des bâtiments acquis de la nation qu'il établit sa filature. Comme c'est cette industrie qui a rétabli la prospérité de Gand, il y a là une manière de symbole. Mais on observera surtout que, dans ces conditions, une étude sur la vente des biens nationaux à Gand était indispensable.

Dans l'ensemble, ce livre témoigne d'une véritable sérénité. En décrivant les effets souvent fâcheux de la conquête, M. Nève sait faire la part de la guerre ; il n'assiste pas sans mélancolie à la disparition du passé millénaire et il se hérisse dès que le clergé catholique lui paraît touché ; malgré tout, il conclut que, de tous les régimes étrangers, c'est la domination française qui,

1. *Pendant l'émigration. Lettres de Liégeois, 1794-1801*, publiées avec une introduction et des notes. Liége, Printing C°, 1926, xv-147 p. (*Bibliotheca Leodiensis*, I ; recueil de documents de la bibliothèque de l'Université de Liége, publié sous les auspices et aux frais de la Commission administrative du patrimoine de cette Université).

2. *Gand sous la domination française, 1792-1814*. Gand, Buyens, 1927, in-8°, 401 p.

Digitized by Google

en apportant à la Belgique l'unité, l'égalité civile, la liberté économique, est le plus digne d'indulgence.

On entend un tout autre son de cloche dans l'ouvrage de M. P. VERHAEREN, dont le tome III traite de la guerre des paysans[1]. Nous ne pouvons que nous rallier à ce que M. Pariset a dit ici des deux premiers volumes.

Ce n'est pas l'histoire générale du département de la Sarre que M. R. CAPOT-REY[2] a voulu nous conter : son étude est presque exclusivement économique ; elle est fondée sur des recherches étendues. Le centre en est naturellement l'exploitation des mines de houille, surtout à l'époque impériale. Napoléon hésite entre deux politiques : celle du charbon à bon marché et celle qui se subordonne aux besoins du Trésor ; il ne se décide pas à créer un régime définitif et en reste à une régie provisoire, bien conduite, d'ailleurs, par des ingénieurs, comme Duhamel, qui ont dressé l'atlas du bassin houiller dont on se sert encore. L'extraction progresse ; les industries céramique et chimique également. Mais la technique ne s'améliore pas : point de machine à vapeur ; point de haut fourneau à coke : aussi la métallurgie périclite-elle. Le commerce est l'objet d'un chapitre de grand intérêt : la Sarre perd ses débouchés rhénans ; elle cesse d'être une région de transit entre le haut Rhin et la Hollande ; c'est en France qu'elle vend surtout ses produits. Dans l'ensemble, elle est prospère ; la population et les salaires s'accroissent. Le chapitre sur l'agriculture est plus bref : la répartition de la propriété, la vente des biens nationaux sont laissées de côté. De grand intérêt est l'étude sur la fixation de la frontière en 1814 et en 1815 et sur l'action des intérêts personnels : Talleyrand en 1814, le Prussien Stumm et son gendre Böcking en 1815 l'ont tour à tour emporté. On lira le livre de M. Capot-Rey avec un vif plaisir, car il est très agréablement écrit.

L'ouvrage de M. L. JUST nous transporte plus au nord, à Coblence, dans le département de Rhin-et-Moselle[3]. Franz von Lassaulx était d'origine lorraine : son grand-père s'était expatrié à Coblence en 1753, au service de l'électeur de Trèves. La famille s'était germanisée, mais était restée de culture mixte : Lassaulx savait bien le français, quoiqu'il ait écrit en langue allemande. Il fut le condisciple de Görres et sa sœur épousa le célèbre publiciste. Il paraît avoir participé au mouvement cisrhénan de 1797-1798 et fut ensuite secrétaire de la municipalité. Son père ayant fondé une imprimerie, il l'aida à la diriger et publia une *Koblenzer Zeitung* jusqu'en 1806. C'était aussi un poète. Mais après le 18 brumaire il renonça à la politique, se tourna

1. *La Belgique sous la domination française, 1792-1811 ;* t. III : *La guerre des paysans, 1798-1799.* Bruxelles, Goemaere ; Paris, Plon, 1926, in-8°, 728 p.

2. *Quand la Sarre était française.* Paris, Société d'éditions « Les Belles-Lettres », 1928, in-8°, VIII-334 p., 1 carte.

3. *Franz von Lassaulx, ein Stück rheinischer Lebens- und Bildungsgeschichte im Zeitalter der grossen Revolution und Napoleons.* Bonn, A. Marcus und E. Webers Verlag, 1926, in-8°, 286 p., 1 portrait (Studien zur rheinischen Geschichte, Herausgegeber : Dr jur. Hebert Ahn ; 12 Heft.)

Digitized by Google

vers les études juridiques, devint avoué et professeur à l'École de droit que Napoléon fonda en 1804 à Coblence. Il commenta le Code civil. En 1814, il opta pour la France, fut nommé inspecteur général des Facultés de droit et mourut à Nancy en 1818. Sa veuve se remaria en France, son fils fut polytechnicien et lieutenant d'artillerie. Comparée à celle de son beau-frère, l'histoire de Lassaulx met bien en lumière la dualité des influences qui s'exerçaient sur les Rhénans et entre lesquelles plus d'un hésitait encore à cette époque. Le livre de M. Just est une contribution précieuse à l'histoire de l'Aufklaerung et à l'histoire de l'opinion dans la Rhénanie française.

Histoire économique. — On a vu plus haut que, parmi les publications de documents, c'est l'histoire économique qui est la plus favorisée ; plusieurs de ces recueils sont pourvus d'une introduction qui aurait droit de figurer dans cette énumération de travaux. C'est également l'histoire économique qui a profité de deux des principaux livres que nous ayons à citer aujourd'hui.

Nos lecteurs connaissent à coup sûr les nombreuses études publiées par M.A. Mathiez dans les *Annales révolutionnaires* et les *Annales historiques de la Révolution*, qui en sont la continuation, sur la crise des prix et les troubles sociaux qui furent la conséquence de l'inflation et de la dépréciation de l'assignat. Il les a réunies en volume[1]. Elles répandent beaucoup de lumière sur l'histoire politique de la Révolution et principalement de la période conventionnelle. Girondins et montagnards répugnaient pareillement à la taxation ; mais ces derniers se résignèrent à l'accepter parce qu'autrement ils n'auraient pu s'assurer l'appui des sans-culottes contre leurs adversaires. La taxation entraîna la réquisition, qu'on ne pouvait appliquer sans une organisation centralisée et sans recourir à la contrainte. La centralisation et la terreur ont donc des causes économiques autant que politiques. Le récit des événements parisiens pourrait bien être définitif en ce sens que désormais on ne trouvera probablement pas beaucoup de documents nouveaux. Au contraire, M. Mathiez signale lui-même que les départements offrent aux recherches un champ illimité. La politique économique du Comité de Salut public méritera, elle aussi, d'être précisée davantage, quant à sa technique et, sur ce point, les études locales pourront apporter beaucoup de renseignements indispensables. Quant à son esprit, on commence à voir dans quel sens il a évolué : le Comité, obligé de pratiquer la taxation, finit par s'apercevoir qu'elle constituait un bon instrument de guerre et qu'elle permettait d'alimenter et d'équiper les armées sans courir à la banqueroute, tout au moins d'un pas trop rapide ; sa tendance fut donc de restreindre le maximum aux marchandises nécessaires à l'État ; de là, son conflit avec les hébertistes ; de là aussi, après la chute de ces derniers, une désaffection croissante des sans-culottes. Les Robespierristes auraient alors songé, par l'application des décrets de ventôse, qui promettaient aux indi-

1. *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur.* Paris, Payot, 1927, in-8°, 620 p. ; prix : 32 fr.

Digitized by Google

gents le partage des biens des suspects, à reconquérir les masses. Sur ce point, M. Mathiez renvoie au tome III de son histoire de la Révolution et il nous a donnés les éclaircissements nécessaires dans un important article des *Annales historiques de la Révolution*[1].

Très importante également est l'étude de M. A. Ferradou sur le rachat des droits féodaux dans la Gironde[2]. L'auteur a voulu, par l'étude minutieuse des documents administratifs et notariaux qui subsistent, vérifier si le mécanisme du rachat justifiait les critiques des assujettis, et si la loi était viable. Il conclut qu'elle l'était. Son exposé a donc une forme essentiellement juridique. Cependant, il est obligé de reconnaître que l'opération a été dominée par les circonstances politiques : la loi n'a pas reçu d'application étendue, parce que les paysans ne voulaient pas racheter. M. Ferradou a donc été conduit à nous donner de nombreux renseignements sur les troubles agraires et sur l'opinion publique à l'égard des droits féodaux. Ils seront très appréciés des historiens. Ceux-ci regretteront toutefois d'être obligés de les rechercher dans les notes et de ne pas pouvoir s'aider d'un index. Un chapitre sur ce côté proprement historique de la question eût été le bienvenu.

C'est encore un sujet peu connu que M. J. de la Monneraye a entrepris de traiter : il s'agit de la crise du logement, qui a été, à Paris, la conséquence des troubles et surtout de l'effondrement monétaire[3]. Il est digne de remarque que le gouvernement de l'an II n'a pas eu à s'en occuper : il n'y a pas eu de maximum des loyers et on ne l'a guère demandé. C'est que, pendant la Terreur, il y avait beaucoup de locaux vacants, une partie de la population ayant émigré ou ayant reflué vers les campagnes. La crise s'est déchaînée en l'an III et en l'an IV. Outre les documents officiels proprement dits, l'auteur a consulté ceux de l'enregistrement et des archives notariales et judiciaires. Il n'a pu que pratiquer des sondages. Il faut espérer que son exemple inspirera des recherches plus étendues, car cette brève étude pose naturellement les questions plus souvent qu'elle ne les résoud. On n'en sait pas moins gré à l'auteur de s'être attaqué à ce sujet difficile et qui exige des dépouillements considérables.

La crise monétaire que la France vient de traverser a naturellement provoqué des publications de circonstance dont quelques-unes concernent l'histoire de l'assignat. Deux nous sont parvenues. M. J. Morini-Combi a résumé l'ouvrage de M. Marion et son exposé, agréable et clair, est conçu dans le même esprit, qui est plutôt celui de l'économiste orthodoxe que celui de l'historien[4]. Il ne veut pas que des causes politiques, la peur de la contre-

1. *La Terreur, instrument de la politique sociale des Robespierristes. Les décrets de ventôse sur le séquestre des biens des suspects et leur application* (*Annales historiques de la Révolution française*, t. V, 1928).

2. *Le rachat des droit féodaux dans la Gironde, 1790-1793.* Paris, Société du recueil Sirey, 1928, in-8°, 461 p. ; prix : 50 fr.

3. *La crise du logement à Paris pendant la Révolution.* Paris, Champion, 1928, in-8°, 60 p.

4. *Les assignats.* Paris, Nouvelle librairie nationale, 1925, in-8°, 165 p., 2 graphiques ; prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

révolution et la propagande des aristocrates soient responsables de la baisse de l'assignat (p. 43). Cependant, il affirme, d'autre part, « la primauté du politique sur l'économique » (p. 165), formule dont on connaît l'origine. D'ailleurs, il est historien et reconnaît qu'en 1792 il faut faire une place, dans l'explication de la dépréciation, aux circonstances, c'est-à-dire à la guerre ; mais, si la crainte de la contre-révolution a été accrue de ce chef, elle ne date pas de 1792. Par ailleurs, si la Constituante a recouru à l'assignat, il tient que c'est volontairement, parce qu'elle avait laissé s'affaiblir le pouvoir exécutif, qui seul aurait pu faire rentrer les impôts d'ancien régime Pourquoi en a-t-elle décidé ainsi? Parce que ses membres étaient « libéraux ». Mais n'y avait-il pas eu une Révolution? Le pouvoir exécutif n'était-il pas entre les mains d'un roi suspect de faire le jeu de l'aristocratie? En fortifiant son pouvoir, en le laissant libre d'agir contre les paysans et le peuple des villes, la bourgeoisie révolutionnaire n'aurait-elle pas préparé les voies à une contre-révolution qui aurait restitué à l'aristocratie sinon ses privilèges financiers, du moins sa prééminence politique et sociale? Il est difficile de croire que ces considérations puissent échapper à un historien. Aussi ne parvient-on pas à déterminer avec certitude le point de vue qu'adopte M. Morini-Comby : il est tantôt un historien, tantôt un défenseur de la doctrine abstraite de la saine monnaie.

Dans l'attente d'une stabilisation du franc, M. F. Braesch[1] a attiré l'attention sur les mesures prises par les thermidoriens et le Directoire pour valoriser les créances après l'effondrement de l'assignat, et il a recommandé de suivre cet exemple. La difficulté, qu'il aurait fallu mettre en lumière, c'est que ces gouvernements n'auraient eu aucune chance de réussir dans leur entreprise s'ils avaient voulu l'étendre à la dette publique ; aussi ne l'ont-il pas fait ; encore était-elle infiniment moindre que la nôtre. Valoriser les créances particulières tout en sacrifiant les rentiers, ce n'était peut-être pas une solution beaucoup plus satisfaisante que celle qui avait prévalu déjà en Belgique, au moment où M. Braesch écrivait, et qui a fini par être adoptée chez nous.

Période consulaire et impériale

Publications de documents. — Le troisième volume des *Mémoires* de la reine Hortense[2] nous raconte la fin de la période des Cent-Jours, le départ pour l'exil et le séjour en Suisse, à Constance et à Augsbourg, jusqu'en 1820. Les relations avec Flachaut, toujours platoniques bien entendu, y tiennent une certaine place ; il « trompe » la reine avec Mlle Mars, puis il se marie ; la rupture provoque un surcroît de réflexions édifiantes. On a réimprimé à la

1. *L'assainissement monétaire à la fin de la Révolution française ;* extrait de la *Revue politique et parlementaire*, 1927, in-8°, 16 p.

2. *Mémoires de la reine Hortense publiés par le prince Napoléon*, avec notes de Jean Hanoteau, t. III, Paris, Plon, 1927, in-8°, 400 p., 4 portraits.

Digitized by Google

fin du volume la relation rédigée par la reine sur les événements de 1831. Une bibliographie importante et un index général terminent la publication.

Mme d'Abrantès semble de nouveau à la mode. Tandis que M. H. Malo lui consacre un livre dont il sera question plus loin, on a réédité la partie de ses mémoires qui concerne le Consulat, mais sans aucun éclaircissement historique[1].

Ouvrages généraux. — Après avoir mené à leur terme ses études sur la politique extérieure de Napoléon, M. Ed. Driault a jugé le moment venu de restituer dans toute sa splendeur, en un petit volume illustré, « la vraie figure » de son héros[2]. Il est l'homme de la Révolution : il l'a consacrée et organisée ; s'il a fait la guerre, c'est pour la défendre contre les assauts éternellement répétés des rois. Il est aussi le héros de l'Europe moderne : partout, il a porté à l'ancien régime le coup mortel, et le grand Empire n'est pas autre chose qu'une ébauche, déjà très avancée, des États-Unis d'Europe. M. Driault ne donne pas ce portrait comme une nouveauté et rappelle avec raison que c'est Napoléon lui-même qui l'a esquissé à Saint-Hélène. Il ne manque pas de ressemblance ; en se campant ainsi devant l'histoire, l'Empereur n'a pas été inspiré uniquement par le souci de sa gloire. Éclairé peut-être par la haine atroce dont les rois et l'aristocratie le poursuivaient, il a entrevu le sens de son œuvre. Mais d'abord, pour faire de lui l'incarnation de la Révolution, M. Driault est obligé de spécifier qu'il considère celle-ci comme un bloc ; en fait, Napoléon représente tout au plus — encore faudrait-il faire des réserves et distinguer, en outre, entre le Consul de l'an VIII et l'Empereur — ce qui subsistait, au 18 brumaire, de l'œuvre révolutionnaire : on ne s'accordera jamais pour reconnaître en lui l'idéal des hommes de 1789. D'autre part, le déterminisme historique peut bien suggérer qu'il fut le liquidateur indispensable de la Révolution défaillante et qu'il en sauva ce qui pouvait être sauvé ; il n'empêchera pas d'apercevoir que, dès 1796, Napoléon a puissamment contribué à l'engager dans ces guerres de conquête qui ont achevé de la perdre en attendant de le perdre lui-même. Il semble qu'en étudiant autrefois sa politique italienne et orientale, M. Driault inclinait à lui accorder des vues personnelles où l'intérêt de la France, à plus forte raison celui de l'Europe, et en tout cas le destin de la Révolution, n'étaient guère en cause. La figure de l'Empereur est plus complexe que le présent livre ne le donne à croire. Assurément, les circonstances ont fait de lui, dans une certaine mesure, l'homme de la Révolution et un héros national ; qu'il se soit lui-même donné finalement pour tel, ce n'est pas le moindre de ses coups de génie. Mais, avant tout, il était... Napoléon.

1. *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, avec une introduction de G. Girard. Paris, A la cité des livres, 1929, 2 vol. in-8°, xx-329 et 324 p. ; ces deux volumes n'épuisent pas les chapitres des mémoires qui concernent le Consulat.

2. *La vraie figure de Napoléon*. Paris, Morancé, s. d. [1928], in-8°, 338 p., 32 illustrations.

Digitized by Google

Ce qu'était l'homme, M. E. Ludwig a essayé une fois de plus d'en donner l'idée[1]. Ou plutôt, du moins dans la majeure partie du livre, il a cherché à nous en donner le sentiment, en le suivant pas à pas et en ressuscitant, à chaque instant essentiel, la vie complexe et mouvante de son esprit. C'est une espèce de film et l'influence du cinéma est très nette dans le choix des titres de chapitres et des titres courants. Ce n'est pas que, çà et là, l'auteur ne donne son avis sur l'œuvre de Napoléon, et cet avis ne diffère pas beaucoup de celui de M. Driault : l'Empereur a organisé et consolidé la Révolution ; il est le précurseur des États-Unis d'Europe ; mais M. Ludwig fait quelques réserves et lui reproche d'avoir cherché à se créer une légitimité et d'avoir rétabli une noblesse héréditaire. Toutefois, ces notations sont fugitives : c'est bien une histoire psychologique qu'il a voulu écrire et c'est dans son dynamisme qu'il a voulu saisir cet esprit. A la fin seulement, « quand le moteur est arrêté », il entreprend de le démonter et d'indiquer ses caractères dominants en une étude méthodique qu'on peut donc comparer à celle de Taine. A M. Ludwig Napoléon est sympathique ; d'autre part, notre auteur a le sens de la complexité de l'être vivant. Le portrait qu'il trace est donc plus nuancé et on n'y retrouve pas l'espèce de férocité et la rectitude systématique qui donnent tant d'éclat à celui de Taine. Mais, tout compte fait, l'écart n'est pas si grand : on retrouve dans le Napoléon de M. Ludwig le complexe extraordinaire d'une imagination débridée, qui finit par perdre le contact avec le réel, des dons admirables de l'homme d'action et d'une conception réaliste de la vie et de l'humanité, dont le pessimisme et le cynisme s'accordaient à tel point avec les vues de l'ambitieux qu'ils n'en sont peut-être bien que le reflet. En dernière analyse, Napoléon est caractérisé par la volonté de puissance, qui ramène le monde à soi et tend invinciblement à l'absorber. Sous une forme nitzschéenne, c'est dire la même chose que Taine. Cet individualisme sans frein paraît enchanter M. Ludwig. Un reflet de la révolution allemande voltige, çà et là, dans son œuvre. Aujourd'hui, enfin, les barrières qui gênaient en ce pays l'ascension du génie ou du mérite au profit de l'aristocratie se sont effondrées : « toutes les voies s'ouvrent devant les meilleurs ». Napoléon a montré « ce qu'un homme, conscient de sa force, peut obtenir par le courage, la passion et l'imagination, le travail et la volonté ». Nous rejoignons Barrès. M. Ludwig finit, en effet, par déclarer que le héros « peut être pour l'ardente jeunesse actuelle un grand exemple et un suprême avertissement ». La formule est ambiguë, mais, si je comprends bien M. Ludwig, cela nous promet de beaux jours.

M. W. Geer a conçu son ouvrage sur un plan plus traditionnel : il a raconté l'histoire de Napoléon et de sa famille en suivant l'ordre chronolo-

1. *Napoléon*, traduit de l'allemand par Mlle A. Stern, avec une préface de H. Bidou. Paris, Payot, 1928, in-8°, 582 p., 16 illustrations.

Digitized by Google

gique[1]. Nous regrettons de n'avoir pu lire son premier volume où, sans doute, il expliquait son dessein et faisait connaître ses sources. Le sous-titre : « Histoire d'un clan corse », révèle le premier. Mais l'histoire proprement dite de Napoléon ne laisse pas de divertir souvent l'attention. Quant aux sources, l'auteur paraît s'être uniquement servi des imprimés français et, avant tout, on le devine, des travaux de M. Masson. Le second volume est consacré à la période qui va de 1809 à 1813. Il rendra des services aux lecteurs anglais.

MONOGRAPHIES. — L'ouvrage de Mlle A. GOBERT, qui lui a valu le titre de docteur en droit, est bien supérieur aux thèses ordinaires et témoigne d'une solide culture historique[2]. L'information est étendue et louable, quoiqu'on puisse faire des objections à l'utilisation des mémoires de Fouché, de Grégoire et de Bourrienne, sans qu'une discussion critique soit instituée sur les renseignements qu'on en a pu tirer. Certains faits, comme le Conseil privé du 3 floréal an XII, auraient mérité d'être mis en meilleure lumière. Le point de vue est peu favorable au Directoire et aux assemblées du Consulat. On ne peut reprocher à Mlle Gobert de ne pas avoir refait l'histoire du Directoire, puisque ce sont les seules assemblées consulaires qu'elle a prises en considération. Pourtant, leur faiblesse a la même source que celle du premier : cette bourgeoisie éclairée et libérale ne se soucie pas du peuple, sinon pour s'en méfier et pour le mépriser ; dès lors, elle n'a plus qu'à s'incliner devant la dictature militaire. On peut souhaiter que l'histoire d'un parti parlementaire ne soit jamais isolée du milieu social qui seul peut permettre d'en expliquer complètement la politique.

M. Ed. PERRIN a retracé quelques-unes des aventures, sous le Consulat, d'un agent royaliste du sud-est, l'abbé Rougier[3]. Cet homme avait un passé révolutionnaire que M. Perrin n'a pas élucidé complètement. On le retrouve à Gap sous le Consulat, aux ordres du marquis de Puyvert. M. Barruol cite son nom dans le livre dont nous avons parlé plus haut. L'étude de M. Perrin est donc un complément utile de l'histoire des conspirations du sud-est.

M. P. LEUILLIOT a décrit avec beaucoup de soin et en utilisant des documents inédits l'état d'esprit des Alsaciens en 1815[4]. Ils regrettaient l'Empereur, sauf le clergé ; le rapport du préfet Kergariou, en mars 1815, ne dissimule pas leurs sentiments et ils ne changèrent pas après Waterloo. Ils souffraient dans leurs intérêts, à cause de la réadaptation économique qu'entraînaient

1. *Napoleon and his family ; the story of a corsican Clan ;* t. II : *Madrid-Moscow, 1809-1813.* Londres, George Allen and Unvin, 1928, xv-384 p., 15 illustrations ; prix : 18 s.

2. *L'opposition des assemblées pendant le Consulat, 1800-1804.* Paris, Sagot et Cie, 1925, in-8°, 419 p.

3. *Un agent royaliste sous le Consulat.* Saint-Étienne, édition des « Amitiés foréziennes et vellaves », 1925, in-8°, 59 p.

4. *L'Alsace en 1815.* Impr. du *Journal de Thann*, 1928, in-8°, 91 p. ; extrait de la *Revue d'Alsace.*

Digitized by Google

les bouleversements territoriaux. Ils redoutaient qu'on ne portât atteinte à l'œuvre sociale de la Révolution. L'invasion leur coûta particulièrement cher. Bref, ils se montrèrent « aussi bons Français que mauvais royalistes ».

M. P. VIARD a exposé le résultat de ses recherches sur la conscription napoléonienne dans le département du Nord[1]. C'est un sujet très important et très neuf. Le Nord, très peuplé (800,000 habitants), fut lourdement frappé : Napoléon lui a pris probablement 50,000 hommes. Sous le Consulat, on tâtonna quant au régime à instituer pour la répartition du contingent et pour les opérations du recrutement. Les conseils locaux conservaient un rôle important, surtout les conseils municipaux. A partir de l'an XIII, le préfet, le sous-préfet et le conseil départemental de recrutement accaparent à peu près tous les pouvoirs. Le contingent imposé est réparti par le préfet entre les cantons ; le sous-préfet groupe les états dressés par les municipalités et établit la liste provisoire des assujettis, entre lesquels il procède au tirage au sort. Avant l'an XIII, on laissait les municipalités former cette liste et on ne les obligeait pas à employer nécessairement le sort. On a donc passé de nouveau sous le Consulat par les mêmes étapes qu'au début de la Révolution ; de 1791 à la levée des 300,000 hommes, les municipalités aussi se procurèrent à leur gré les hommes qu'on exigeait d'elles : les abus qui en résultaient avaient obligé la Convention à établir le service obligatoire et le Directoire la conscription. Après le tirage au sort, les conscrits étaient classés dans l'active, la réserve ou le dépôt, d'après leur rang et leur situation de famille ; les hommes mariés ou pères de famille étaient exempts, comme en l'an II. Le Conseil de recrutement dressait la liste définitive : il appréciait les cas médicaux d'exemption et agréait les substitutions sollicitées par les conscrits assez riches pour s'acheter un remplaçant. L'examen détaillé des cas d'espèces a permis à M. Viard de montrer les difficultés administratives qu'il fallait vaincre, à cause, notamment, des lacunes de l'état civil, des fraudes, des levées précipitées et multiples, sans compter l'intervention des personnages influents et les modifications que l'autorité centrale apportait arbitrairement à ses propres instructions et même à la loi.

Le livre de M. J. BOREL sur Gênes au temps de Napoléon[2] est le seul que nous ayons à citer pour ce qui concerne les pays réunis, à l'époque impériale, l'ouvrage de M. Capot-Rey sur la Sarre ayant été mentionné plus haut. M. Borel a utilisé les lettres des préfets et l'officielle *Gazetta di Genova ;* mais il n'a pas exploré les Archives nationales ; il publie des extraits de ses documents et parle lui-même le moins possible. Il a eu la bonne idée de dresser, en appendice, la liste analytique des lettres de Napoléon relatives à Gênes, d'après la Correspondance publiée sur l'ordre de Napoléon III. Mais n'en

1. *Études sur la conscription napoléonienne ; la désignation des « conscrits prêts à marcher » de 1800 à 1813 dans le département du Nord.* Lille, Camille Robbe, 1924, in-8°, 48 p. ; extrait de la *Revue du Nord.*

2. *Gênes sous Napoléon Ier.* Paris-Neuchâtel, éditions V. Attinger, 1929, in-8°, 230 p.

Digitized by Google

existe-t-il pas d'autres dans les publications complémentaires? Les différents chapitres donnent quelques indications sur l'hostilité de l'aristocratie et du clergé, sur l'introduction des principes administratifs français, sur la crise de 1814 et sur l'annexion au Piémont. On regrettera que les renseignements ne soient pas plus abondants sur l'activité du port, dont la décadence profonde, signalée par M. Tarlé dont l'ouvrage est cité plus loin, contraste avec l'activité qui se manifestait encore à l'époque de la Révolution. L'essai de M. Borel préparera néanmoins les voies à l'historien qui, nous l'espérons, fera bientôt l'histoire de la Ligurie française.

M. P. Roques a réuni en brochure les articles qu'il avait consacrés en 1914, dans la *Revue militaire générale* : la biographie des généraux prussiens de l'époque napoléonienne : Blücher, Scharnhorst, Gneisenau. Ces études, dépourvues de références, donnent une idée claire des caractères respectifs de ces hommes de guerre[1].

Biographies. — M. P. Sabor a écrit sur Masséna et sa famille un livre qu'on peut donner en modèle, car il est documenté avec un soin exemplaire[2]. Cependant, il n'a pu se procurer aucun renseignement nouveau sur les navigations de Masséna qui précédèrent son engagement au Royal-Italien en 1775. Mais il repousse la légende qui le représente comme se livrant, de 1789 à 1792, à la contrebande. Masséna, en effet, quitta le service le 3 août 1789, se maria le 10 et devint aussitôt instructeur de la garde nationale d'Antibes, tout en subsistant d'un petit commerce de fruits et d'épicerie. La guerre commencée, M. Sabor le suit jusqu'au siège de Toulon. Parmi les parents du futur maréchal, il nous fait connaître quelques figures bien curieuses, notamment François Masséna, son cousin germain : ancien savonnier à Nice, sans ressources définies en 1789, il prit parti pour les Français en 1792, se fit nommer « capitaine des guides » par Anselme, en profita pour se livrer à des exactions qui le firent mettre en prison, s'évada, gagna Gênes et fut porté émigré ; Masséna le fit rayer en l'an VII, nommer commissaire des guerres et membre de la Légion d'honneur ! Mais, en l'an XIV, il fut destitué pour concussion et condamné à rembourser 80,000 francs à l'État. Il sut très mauvais gré à son illustre parent de n'avoir pas réussi à le faire réintégrer. Il est vrai que le maréchal n'avait pas qualité pour lui faire la morale, hélas !

Le livre de M. H. Malo sur la duchesse d'Abrantès nous décrit la cour consulaire et impériale et nous révèle quelques-uns de ses scandales[3]. C'est une

1. *Adversaires prussiens de Napoléon, Blücher, Scharnhorst, Gneisenau ;* préface du général de Lacroix. Paris, Berger-Levrault, 1928, in-8°, VII-78 p.

2. *Masséna et sa famille.* Aix-en-Provence, éditions de la revue « Le Feu », 1926, in-8°, VIII-471 p., 33 gravures ; bibliographie importante.

3. *La duchesse d'Abrantès au temps des amours.* Paris, Émile-Paul, 1927, in-8°, 256 p. ; prix : 12 fr.

Digitized by Google

triste histoire que celle de Junot, beau soldat, mais peu intelligent et incapable d'adaptation, que la faveur aveugle de Bonaparte a couvert d'or et, de la sorte, incurablement gâté : en 1812, ce n'est plus qu'un fantoche et en 1813 il sombre dans la folie. Sa femme montre plus de souplesse ; mais, comme son mari, jette l'argent par les fenêtres : quand finit l'aventure, elle a quatre enfants et 1,400,000 francs de dettes ; sa grande passion pour Metternich a contribué à détraquer la raison de son mari, d'ailleurs plus volage encore ; peu après, elle s'est prise d'ailleurs d'une passion non moins violente pour Maurice de Balincourt qu'elle a disputé aux dames de la cour, à Pauline naturellement, mais aussi à la sensible Hortense et à plusieurs autres. C'est un livre qui fait pardonner à Napoléon son mépris pour les hommes... et pour les femmes.

La biographie du prince de Pückler-Muskau que retrace agréablement M. A. Ehrhard n'intéresse l'histoire de l'Empire que par ses premiers chapitres [1]. Pückler, né en 1785, était fils d'un seigneur de Lusace, mais sa grand'-mère maternelle était une La Tour du Pin-Montauban. Ses parents ne s'entendaient pas et son éducation fut lamentable. Officier à Dresde, il mena une vie extravagante ; perdu de dettes, il finit par donner sa démission et mena une vie errante ; il visita la France du sud-est en 1808. En 1812, il rentra au service et, en 1817, épousa la fille divorcée du prince de Hardenberg. On le voit au Congrès d'Aix-la-Chapelle ; puis, ayant divorcé, il cherche femme en Angleterre, se lie à Bettina d'Arnim et, chemin faisant, lance, après 1830, des publications libérales. L'ouvrage de M. Ehrhard sera très utile à ceux qui voudront décrire la haute société de cette époque et le mouvement libéral allemand.

Histoire religieuse. — M. l'abbé G. Constant a écrit sur l'histoire de l'Église catholique en France pendant le gouvernement de Napoléon Bonaparte un manuel qui rendra de grands services [2], car M. Constant est bien informé et ses bibliographies sont abondantes et précises. Toutefois, on doit dire que son ouvrage ne répond pas pleinement à son titre et ne laisse pas de décevoir beaucoup le lecteur. Car il n'étudie pas la vie de l'Église de France pendant cette période, mais seulement les rapports de l'Église catholique et de l'État, du pape et de Napoléon, consul et Empereur. Pourtant, le gouvernement du clergé par Napoléon, les avantages qu'il lui a accordés, la reconstitution progressive du personnel, du culte, de la propagande, des congrégations, de l'enseignement catholique, les démêlés de ce dernier avec l'Université ne sont pas d'un moindre intérêt. Le rôle du catholicisme dans le mouvement des idées et la littérature méritait aussi l'attention. Tel que M. Constant

1. *Le prince de Pückler Muskau ;* I : *De l'aube au zénith, 1785-1834.* Paris, Plon, s. d. [1927], in-8°, 273 p.

2. *L'Église de France sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814.* Paris, Gabalda, 1928, in-8°, xxix-396 p. (*Bibliothèque de l'Enseignement de l'histoire ecclésiastique.*)

Digitized by Google

l'a délimité, on peut même ajouter que les proportions de l'ouvrage ne sont pas pleinement satisfaisantes non plus. Après une introduction de 25 pages sur la Révolution, il en consacre 220 au Concordat et à sa mise en vigueur, et seulement 82 à la période qui va de 1804 à 1813.

L'introduction prête parfois à la discussion. M. Constant exagère sûrement les progrès de l'impiété à la fin de l'ancien régime : elle n'avait pas gagné le peuple autant qu'il le croit. N'aurait-il pas fallu dire un mot des cahiers? Comment avancer que la conception d'un État maître de la religion est « encyclopédiste »? Pourquoi attribuer encore la Constitution civile aux gallicans et aux jansénistes? Pour les gallicans, passe encore, bien qu'ils se soient divisés sur la question. Mais pour les jansénistes la thèse est abandonnée[1]. Pour le Concordat, M. Constant attribue la conduite de Bonaparte au sentiment religieux et à ses vues sociales. Sur le premier, on lui objectera qu'il ne manque pas de propos tout opposés à ceux qu'il invoque ; en admettant que Bonaparte eût gardé, de son éducation première, un certain penchant pour le catholicisme, on doutera toujours qu'il eût hésité à passer outre si c'eût été son intérêt. Quant à ses vues d'homme d'État, c'est trop peu, au goût de l'historien, de rappeler qu'à ses yeux il n'y avait pas de morale sans religion et de citer son propos : « L'inégalité des fortunes ne peut subsister sans religion ». Quand on réfléchit à l'usage qu'il a fait du catéchisme et au rôle qu'il attribuait au clergé, on est obligé de conclure que son dessein immédiat était politique : la religion devait préparer des sujets dociles et fidèles. Ce qui l'a donc déterminé avant tout, c'est que les prêtres réfractaires étaient, plus ou moins consciemment, les auxiliaires les plus précieux de la réaction d'ancien régime et des royalistes dont une partie au moins avait partie liée avec l'étranger. M. Constant reproduit lui-même ce propos caractéristique de Bonaparte : « Cinquante évêques émigrés et soldés par l'Angleterre conduisent aujourd'hui le clergé français[2] ». Ces prélats émigrés, en se sacrifiant pour le roi, s'étaient aussi sacrifiés pour le pape, qui pourtant les abandonna : il est difficile de croire que l'éclatante victoire remportée sur les gallicans, par la grâce du premier consul, n'ait pas grandement contribué à décider Pie VII[3]. L'ouvrage étant destiné aux étudiants et au grand public, on eût désiré que M. Constant mît semblables faits mieux en lumière ; on eût souhaité aussi qu'un chapitre synthétique résumât les avantages et les sacrifices respectifs des deux parties.

M. V. Giraud, dans le second volume de son ouvrage sur le christianisme de Chateaubriand, a étudié un épisode, et non le moins important, de ce réveil

1. Voir, par exemple, l'article de M. Constantin dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant et Mangenot.

2. Voir aussi la note de Bernier, reproduite p. 78.

3. M. Constant a noté le fait, p. 80, mais, en passant et en se contentant de dire que Bonaparte porta un grand coup au gallicanisme sans examiner si le pape n'a pas attaché du prix à l'accroissement d'autorité qui en devait résulter pour lui.

Digitized by Google

religieux dont M. Constant n'a dit que peu de chose[1]. La partie essentielle du livre concerne le *Génie du christianisme*, qui remit le catholicisme à la mode au moment où Bonaparte en refaisait un instrument de gouvernement. On trouvera peut-être que l'auteur exagère sinon l'influence, du moins la valeur de l'œuvre. Il suit Chateaubriand jusqu'à sa mort et outrepasse légèrement les limites du sujet en examinant le rôle politique de Chateaubriand. C'est la partie la plus faible de l'ouvrage ; la politique extérieure du vicomte aurait mérité d'être mieux caractérisée.

M. E. Aubrée a écrit, avec piété et tendresse, un petit volume sur les sœurs de Chateaubriand ; il y a réuni nombre de détails anecdotiques et de documents inédits ou peu accessibles[2].

Histoire économique. — M. F. Ponteil a décrit la situation économique du Bas-Rhin[3] au lendemain de la Révolution française à l'aide de la statistique du préfet Laumond, des travaux locaux et de documents inédits qu'il a recherchés aux Archives nationales et dans celles du Bas-Rhin. Il conclut que la situation sous le Consulat marquait une régression certaine par rapport à l'ancien régime, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel et commercial. Il nous semble que la réadaptation de l'Alsace aux nouvelles conditions du commerce constituait le problème essentiel. L'Alsace, avant 1789, était pays étranger au point de vue douanier : son principal marché était l'Allemagne et Strasbourg était un centre de transit très important entre la Suisse et l'Allemagne du Sud, d'une part, et, de l'autre, les Pays-Bas. Sous l'Empire, l'Alsace devait retrouver sa prospérité et, comme on l'a dit plus haut, elle regretta vivement le régime napoléonien.

On lira avec le plus grand intérêt le livre de M. E. Tarlé[4], qui est fondé sur des recherches considérables dans les archives de Milan et de Paris. L'auteur y a trouvé des indications statistiques auxquelles il accorde une valeur, non mathématique assurément, mais relative et, telle quelle, susceptible de caractériser l'économie du royaume d'Italie par rapport aux autres pays et de mettre en lumière le sens des modifications. Toutefois, les statistiques douanières se bornent à indiquer les valeurs et ne disent rien des quantités ;

1. *Le christianisme de Chateaubriand ;* t. II : *L'évolution.* Paris, Hachette, 1928, x-342 p. Nous n'avons pas le tome I entre les mains.

2. *Lucile et René de Chateaubriand chez leurs sœurs à Fougères.* Paris, Champion, 1929, in-8°, 160 p. ; le livre est joliment illustré. M. Aubrée ne paraît pas être aussi parfaitement au courant de l'histoire générale qu'on le souhaiterait. A la page 53, il envisage sans frémir l'idée que la Société populaire de Fougères pût encore exister en 1816 et il concède qu'à cette date elle « devait être bien modérée » !

3. *La situation économique du Bas-Rhin au lendemain de la Révolution française.* Strasbourg, Impr. alsacienne, 1927, in-8°, 171 p., 1 carte (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, publiée par la Faculté de droit et de sciences politiques de la Faculté des lettres de Strasbourg, fasc. III).

4. *Le blocus continental et le royaume d'Italie ; la situation économique de l'Italie sous Napoléon Ier, d'après des documents inédits.* Paris, Félix Alcan, 1928, in-8°, xii-377 p. ; prix : 40 fr.

Digitized by Google

or, M. Tarlé ne donne, par ailleurs, aucune indication sur les prix. Voilà donc des tableaux assez difficiles à interpréter. En outre, on ne voit pas qu'il soit tenu compte des variations de la production agricole.

Le sujet du livre est double : M. Tarlé n'étudie pas seulement les effets du blocus, mais aussi la situation économique du royaume. Aussi son ouvrage sera consulté par le géographe et l'économiste aussi bien que par l'historien. Par exemple, on y trouvera des renseignements intéressants sur le rôle des modifications de frontières dans les rapports commerciaux.

Mais l'objet principal de M. Tarlé est de montrer que Napoléon, non content d'imposer au royaume la conscription et d'accroître ses charges financières[1], l'a exploité systématiquement au point de vue économique. D'abord, il lui a imposé le blocus et ses conséquences ordinaires : privation des denrées coloniales, ruine de la marine marchande et des ports ; au XVIIIe siècle, l'Angleterre était maîtresse des marchés lombard et vénitien : elle achetait toute la soie, elle fournissait toutes les cotonnades. D'autre part, Napoléon a regardé le royaume comme une colonie : il entend que l'industrie française y puise toutes les matières premières qui lui sont nécessaires et y écoule ses produits ; il réserve à la France le blé italien.

Mais, d'abord, M. Tarlé reconnaît qu'en somme le blocus n'a pas causé grand dommage à l'industrie du royaume, qui travaillait surtout pour le marché intérieur. On ne voit pas dans ses tableaux que le commerce ait diminué ; c'est même le contraire qui est vrai. Et la balance commerciale n'est pas défavorable. Le blocus a eu seulement pour résultat de substituer la France à l'Angleterre et d'unir étroitement l'économie du royaume à celle de l'Empire. Ce résultat a été, il est vrai, pour les Italiens, un manque à gagner : le blocus aurait pu favoriser, comme en France, certaines industries, tandis qu'il n'a profité qu'à l'Empire. Mais l'industrie italienne, faible, routinière, exercée principalement à domicile, n'était pas prête à remplacer promptement les produits anglais.

En second lieu, il faut objecter à M. Tarlé qu'il raisonne comme si la France, en accaparant le marché italien, avait accru le sien. Il aurait fallu observer qu'elle avait, en réalité, perdu contact avec le Levant et avec les Antilles ; que l'Espagne lui a été bientôt fermée, sans parler de l'Angleterre même. Le marché italien n'a même pas compensé les pertes. Il semble que Napoléon ait cherché beaucoup moins à enrichir la France aux dépens du royaume qu'à demander à ce dernier de prendre sa quote-part des sacrifices que sa politique imposait nécessairement à tous les pays qui lui étaient soumis ; l'économie est subordonnée ici aux exigences de la guerre et au salut public. Bien entendu, pour l'opinion italienne, ce n'était pas une consolation.

G. LEFEBVRE.

1. Sur ce point, l'auteur aurait pu prendre en considération les observations de M. Pingaud. L'argent exigé du royaume aurait été dépensé en grande partie dans le pays même.

Digitized by Google

HISTOIRE DE RUSSIE

TRAVAUX DES SAVANTS RUSSES ÉMIGRÉS

(1918-1928)

En essayant de passer en revue l'œuvre historique des savants russes émigrés accomplie au cours de ces dix dernières années, nous ne doutons pas que cet aperçu ne soit incomplet. Il est impossible de faire ici un dénombrement complet : les savants russes qui ont dû quitter leur patrie à la suite de l'avènement du régime bolchéviste se sont dispersés dans de nombreux pays de toutes les parties du monde, et leurs travaux, livres et articles, sont publiés non seulement dans les principaux centres intellectuels de l'Europe et de l'Amérique, mais encore aux confins du monde civilisé. Cependant, leur activité scientifique n'a été jusqu'ici enregistrée méthodiquement par personne, et il est particulièrement difficile aujourd'hui de retrouver tous leurs articles disséminés dans les différents périodiques, spécialisés ou non, qui paraissent dans les pays européens et aux États-Unis.

Le professeur A. V. Florovski (Odessa-Prague[1]) a dernièrement fait un travail bibliographique très utile et fort remarquable dans une brochure publiée en français — *La littérature historique russe : émigration; compte-rendu, 1921-1926*[2] — qu'il a bien voulu nous autoriser à utiliser pour nous guider dans notre étude. Mais ce guide lui-même ne prétend pas être exhaustif, et on peut, certes, affirmer que toute une série de travaux y a été passée sous silence.

Néanmoins, la revue des travaux que nous offrons ici à l'attention du lecteur présente, nous semble-t-il, un certain intérêt. Elle indique l'essentiel et suffit à prouver que les historiens russes émigrés, contraints de travailler dans les conditions les plus diverses, parfois pénibles et défavorables, déploient, malgré tout, une activité scientifique intense, dont les résultats sont très appréciables. Nul doute que les publications scientifiques russes seraient encore plus abondantes, si l'état actuel du marché mondial des livres ne rendait si difficile aux émigrés russes l'impression de leurs travaux.

I. Théorie de l'histoire. — Plusieurs ouvrages ont été consacrés à la théorie de l'histoire. Parmi eux, les travaux du professeur Bitzilli (Odessa-

1. J'indique entre parenthèses à côté du nom de chaque auteur le nom de la ville russe où il exerçait son activité enseignante et scientifique avant la révolution bolchéviste, et celui de la ville où il se trouve maintenant. Pour tous les ouvrages qui ne sont pas en russe, j'indique la langue.

2. Prague, 1929.

Digitized by Google

Sofia) sont les plus remarquables. Son ample *Essai sur la théorie de la science historique*[1] examine les tendances les plus nouvelles de la pensée philosophico-historique. Ce traité substantiel, écrit d'un style nerveux, est principalement consacré au revirement dans les conceptions fondamentales de la pensée historique qui est lié aux idées de Windelband et de Rickert et qui aboutit à la substitution de la méthode individualisatrice à la méthode générique. L'auteur examine par le menu le fondement philosophique de la méthode individualisatrice, en faisant ressortir ses avantages, mais en notant aussi les difficultés théoriques qui lui sont inhérentes. *La philosophie de l'histoire*[2] du professeur KARSAVINE (Petrograd-Kovno) présente un tout autre caractère. L'auteur y expose son propre système philosophique, qu'il nomme la métaphysique du panmonisme ; du point de vue de cette conception de l'univers, il se livre à un essai paradoxal de représenter la vie historique du genre humain comme s'écoulant en dehors de la loi de causalité. M. BERDIAEV (Moscou-Paris), qui n'est pas un historien, mais un métaphysicien, développe aussi dans *Le sens de l'histoire*[3] une interprétation très singulière de l'histoire universelle en proposant de la considérer comme une parcelle du plan divin, fixé d'avance par la Providence, de l'histoire une de tout l'univers visible et invisible. En historien, entièrement étranger à un semblable état d'esprit et à des opinions aussi romantiques et métaphysiques, le professeur VIPPER (Moscou-Riga), dans *Le mouvement cyclique de l'histoire*[4], entreprend d'un tout autre point de vue de caractériser l'évolution historique en général et, en particulier, la période contemporaine de la civilisation mondiale. Partant de l'idée du caractère périodique de l'évolution historique, il pense que la civilisation actuelle est entrée dans une période de crise analogue à celle de la décadence de l'empire romain. Les trois fondements de la civilisation actuelle — l'industrialisme, le capitalisme, l'impérialisme — sont, d'après lui, sur leur déclin et, avec eux, le système de centralisation étatique qui est à la base de l'ordre politique et social des États modernes. Ce n'est ni le socialisme, ni le communisme qui triompheront et prendront leur place, car l'un et l'autre n'offrent qu'une caricature de l'ancien monde capitaliste et industriel. Comme cela a déjà eu lieu à l'époque de la décadence de l'Empire romain et au début du Moyen Age, la renaissance de la civilisation se fera par la dispersion des organismes publics colossaux en petites cellules, en unions particulières et autonomes, en associations coopératives, corporatives, religieuses, etc., qui prendront sur elles la majeure partie de l'administration, aujourd'hui concentrée dans les organes du pouvoir étatique.

II. HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA RUSSIE. — De tous ces jugements, de ces

1. *Očerki teorii istoriceskoj nauki.* Prague, 1925.
2. *Filosofia istorii.* Berlin, 1923.
3. *Smysl istorii.* Berlin, 1923.
4. *Krugovorot istorii.* Berlin, 1923.

Digitized by Google

prophéties, de ces généralisations synthétiques, exposées sous une forme littéraire brillante et fondées sur une vaste érudition, mais issues de principes fondamentaux très discutables, passons aux monographies spéciales qui donnent l'analyse détaillée de diverses questions historiques et aux traités généraux qui font la somme de nos connaissances en cette matière et rapportent les résultats des dernières recherches.

L'*Histoire de Russie, 882-1917*[1], du professeur Chmourlo (Youriev-Rome-Prague) est un excellent précis, dense et clair, où sont passés en revue les processus fondamentaux de la vie historique russe au cours de leur développement successif. L'auteur a su donner une vue d'ensemble à la fois brève et complète. Les principales étapes de l'évolution historique de la Russie sont marquées nettement, avec beaucoup de justesse et de savoir. L'énumération à la suite de chaque partie du livre des « monuments de la civilisation russe », c'est-à-dire des chefs-d'œuvre de la littérature et des arts, des productions des hommes de science, des poètes et des artistes, des établissements d'enseignement, des vestiges du passé ayant un intérêt historique, etc., est une source précieuse de renseignements. Dans son *Introduction à l'histoire de Russie*[2], le même auteur essaie de caractériser d'une façon générale les facteurs essentiels de la vie historique de la Russie, tout comme le fait dans son *Esquisse de l'histoire de la Russie* le professeur VERNADSKY[3]. Mais, tandis que les ouvrages de M. Chmourlo sont des vues d'ensemble sérieuses, scientifiques et objectives, le livre de M. Vernadsky n'est qu'un pamphlet qui veut présenter l'histoire de Russie dans un raccourci conforme à la doctrine « eurasique ». Les disciples de cette doctrine veulent prouver que les bases historiques de la vie russe ont leurs racines dans la culture asiatique. Ils se posent en ennemis de la civilisation occidentale, qui, prétendent-ils, leur est étrangère. Le livre de M. Vernadsky est construit sur une interprétation tendancieuse et artificielle des événements de l'histoire russe du point de vue de l'eurasisme. On doit au professeur B. E. NOLDE (Petrograd-Paris) un autre essai d'interprétation générale de l'évolution historique de la Russie. Il l'a exposé dans des *Réflexions sur le développement politique de la Russie*, parues en français dans la revue *Le Monde slave* de février-mars 1927 ; synthèse remarquable, mais fondée sur une affirmation qui ne résiste pas à la critique dans l'état actuel de la science historique russe. L'auteur veut prouver qu'il n'y a jamais eu, dans la vie historique de la Russie, qu'un seul facteur de création, le pouvoir, dont les ordres étaient facilement acceptés par la masse de la population. Celle-ci aurait invariablement joué le rôle d'élément docile et plastique entre les mains du pouvoir. Tout serait venu d'en haut, rien d'en bas. L'auteur du présent bulletin a réfuté cette opinion,

1. *Istorija Rossii* 882-1917. Munich, 1922.
2. *Vvedenie v russkuju istoriju.* Prague, 1924.
3. *Načertanie russkoj istorii.* Prague, 1927.

Digitized by Google

en s'appuyant sur des faits, dans un article des *Annales contemporaines*, *Conceptions générales de l'histoire de Russie dans la littérature contemporaine*[1].

Le professeur J. LAPPO (Youriev-Prague) a donné un aperçu général de l'historiographie russe dans une esquisse, *L'évolution de la science historique russe*, publiée dans la *Revue historique tchèque*, de Prague[2]. A. KIZEVETTER (Moscou-Prague) a fait paraître deux essais sur les ouvrages scientifiques de Klioutchevsky, l'un dans la *Slavonic Review*, l'autre dans un volume, *Les créateurs de la civilisation russe*[3].

III. HISTOIRE DE RUSSIE PAR PÉRIODES. — Voici maintenant, par ordre chronologique d'époques, les monographies spéciales et les articles sur des points particuliers de l'histoire de la Russie.

1. *Préhistoire et temps primitifs.* — Aux temps préhistoriques se rapporte l'ouvrage de M. TOL, *Les Scythes et les Huns*[4], précis d'ensemble des migrations et des heurts mutuels des diverses hordes asiatiques à l'époque des Scythes et des Huns.

Plusieurs travaux ont été consacrés à la question de l'origine de la Russie, objet, depuis près de cent cinquante ans, d'une querelle interminable dans la littérature scientifique russe. *Les origines de la Russie*[5] de M. BIELAEV et l'article de M. BRIANTCHANINOV, paru sous le même titre, en français, dans la *Revue des questions historiques*, en 1925, sont plutôt des œuvres de dilettantes. Mais on trouve des considérations historiques dignes d'attention sur l'origine et la signification du mot « Rouss » (Russie) et les conditions d'apparition des principautés Varègues parmi les Slaves russes, dans une série d'autres articles : ceux des professeurs A. FLOROVSKY (Odessa-Prague) et POGODINE (Kharkov-Belgrade), et de M. MOCHINE dans les *Mélanges Zlatarsky*[6] ; de M. POGODINE encore, *La patrie des Slaves et l'origine de l'État russe*, dans le recueil d'études philologiques et linguistiques offert au professeur BELITCH[7] et *La question de la restauration linguistique sous Vladimir ;* dans les *Travaux de savants russes à l'étranger*[8] ; du professeur BRAUN — *Les Varègues en Russie* — dans la revue *La Conversation*[9] et, en allemand, *Das historische Russland im nordischen Schrifttum des X-XIV Jahrhunderts*, dans *Mogk Festschrift*[10].

1. *Sovremenya Zapiski*, XXXVII. Paris, 1928. Cet article a été résumé dans *Le Monde slave*, février 1929.
2. *Nástin vyvoje ruské historické vědy*, dans *Český časopis historický*, 1922.
3. *Klyuchevsky and his course of russian history. Slavonic Review.* Londres, 1923, III ; *Zodcie russkoj kultury.* Prague, 1926.
4. *Skify i Gunny.* Prague, 1928.
5. *Načalo Rusi.* Prague, 1925.
6. *Sbornik v cest prof. Zlatarskago.* Sofia, 1925.
7. *Sbornik filoložkich i linguističkich studija A. Beliču.* Belgrade, 1921.
8. *Trudy russkykh učenykh za granicei*, II. Berlin, 1923.
9. *Besêda*, t. VI. Berlin, 1925.
10. Halle, 1924.

Digitized by Google

Un texte khazar du x^e siècle, découvert en 1912 par l'hébraïsant Chekhter, a donné lieu à un travail de M. Broutzkous, *Lettre d'un juif khazar du X^e siècle. Données nouvelles sur l'histoire de la Russie méridionale à l'époque d'Igor*[1], et à un article de M. Mochine dans le *Recueil de la Société archéologique russe dans le royaume des Serbes, Croates et Slovènes*[2]. Pour M. Mochine, le prince russe Khalgou, dont parle le document, ne peut être le célèbre Oleg, mais doit être le souverain d'une principauté russe qui se serait formée sur le Taman dans le pays des Khazars ; le document parlerait non de l'expédition d'Oleg contre Byzance, comme le pensaient l'académicien Kokovtsov et le professeur Pakhromenko, mais d'une attaque du prince de Taman contre la ville khazare de Kertch, provoquée par l'enchevêtrement complexe des rapports internationaux entre Byzance, les Khazars et le pays de Kiev dans les années quarante du x^e siècle. — Dans les *Mémoires de la Société d'histoire russe de Prague*[3], le professeur Chmourlo a publié une étude critique sur la question controversée de l'époque et du lieu de baptême de saint Vladimir. Il réfute l'hypothèse d'A. Chakhmatov, d'après qui Vladimir se serait fait baptiser non à Korsoune mais à Kiev, deux ans avant son expédition contre Korsoune ; après un examen minutieux de la controverse érudite sur cette question, il pense que la réception du catéchumenat, premier pas vers le baptême, a pu avoir lieu à Kiev avant l'expédition contre Korsoune, mais que le baptême lui-même s'est néanmoins passé à Korsoune vers l'an 900. — Dans les *Mémoires scientifiques de la Commission russe d'études de Prague*[4], le professeur Vernadsky a publié une note au sujet de l'influence sur la *Rousskaïa Pravda* du recueil byzantin *Ecloga ad prochiron mutata* et sur la manière dont ce recueil a été consacré à l'étude des anciennes annales russes. — En 1924 a paru à Berlin un ouvrage posthume : *Les rédacteurs de chroniques russes et leurs sources, notamment les sources juives*[5], où M. Baratz a démontré que, parmi les auteurs des anciennes chroniques russes, il s'en rencontre d'origine juive, ce qui expliquerait la grande ressemblance de nombreuses chroniques russes avec des textes juifs bibliques et post-bibliques. L'auteur fait preuve d'une grande érudition, mais ses démonstrations abondent en explications forcées et en interprétations erronées des faits. E. Perfetzky (Kiev-Bratislava) a publié dans les travaux de la Faculté de philologie de l'Université de Komenský de Bratislava une étude sur *Les chroniques russes et leurs rapports mutuels*[6], où il se propose de déterminer les rapports qui existent entre les divers recueils de

1. *Pismo khozarskago evreja X v. Novyja dannyja dlja istorii južnoj Rusi v epokhu Igorja.* Berlin, 1924.

2. *Sbornik russkago arkheologičeskago obščestva v korolevstve S. H. S.* Belgrade, 1927.

3. *Zapiski russkago istoričeskago obščestva v Pragê.* Prague, t. I, 1927.

4. *Učenyja zapiski russkoj učebnoj kollegii v Pragê*, t. I, fasc. 2. Prague, 1924.

5. *Redaktory russkikh letopisei i ikh istočniki, preimuščestvenno evrejskie.* Berlin, 1924.

6. *Russkija letopisi i ikh vzaimnyja otnošenija.* Bratislava, 1924.

Digitized by Google

chroniques russes des XII^e et XIII^e siècles. Il essaie d'appliquer à celles-ci les méthodes d'études appliquées à celles des X^e et XI^e siècles par l'éminent spécialiste des chroniques russes, l'académicien A. Chakhmatov. Si ces recherches ont une certaine importance parce qu'elles sont la première tentative d'orientation dans cette question, les conclusions qu'en tire l'auteur devront être soumises à une sévère vérification critique. Tout autre est le point de vue du professeur M. CHAKHMATOV (Petrograd-Prague), neveu de l'académicien. Dans le premier volume d'un grand *Essai sur l'histoire des anciennes idées politiques russes — La doctrine de la puissance publique chez les chroniqueurs russes de la période prétatare*[1] —, il se propose de reconstituer l'idéologie politique des auteurs des anciens recueils de chroniques russes, qui, encore qu'elle n'ait été exposée nulle part sous une forme systématique, se révèle néanmoins dans leurs jugements sur les divers événements et les diverses personnes dont parlent leurs écrits. M. Chakhmatov a accompli un très gros travail pour extraire des chroniques tous les passages où interviennent indubitablement dans le récit des chroniqueurs des tendances politiques déterminées. Sous ce rapport, son livre est très utile ; mais, quand il cherche à déduire de ces extraits une doctrine cohérente et systématique au sujet de la puissance publique, il se voit contraint de recourir à des explications forcées, fondées sur une idée fausse. Il tient les chroniqueurs pour des doctrinaires politiques, ce qu'ils n'étaient nullement. Leur appréciation des événements historiques partait du point de vue général au Moyen Age, celui du providentialisme historique. Mais de là à l'élaboration de théories politiques achevées, il y a encore très loin. En considérant arbitrairement les chroniqueurs comme des penseurs et des théoriciens, Chakhmatov leur attribue une schématisation des idées qui, en réalité, leur est tout à fait étrangère et ne se marque nulle part dans leurs écrits. Après cet ouvrage, il s'est tourné vers l'étude des idées politiques dans la période de l'État moscovite et il a publié dernièrement à Prague, en tchèque, un petit travail sur l'*Idéologie politique de Joseph Volokolamsky*[2].

A la période des XIII^e et XIV^e siècles se rapportent plusieurs travaux qui constituent un événement très heureux dans la littérature historique. S. POUCHKARIEV (Kharkov-Prague) a donné en tchèque, dans la *Revue des sciences juridiques et politiques*, un essai très substantiel et rigoureusement construit sur l'organisation intérieure et la politique extérieure de l'État de Pskov aux XIV^e et XV^e siècles[3]. Ce travail, fondé sur l'étude directe des documents, complète de façon précieuse le vieux livre de Nikitsky consacré au même sujet. Il faut noter ensuite trois études historico-biographiques. M. KLEPININE a donné un récit fouillé de la vie du grand prince Alexandre

1. *Opyty po istorii drevne-russkikh političeskikh idei.* I : *Ucenie russkikh letopiscev do-mongolskago perioda o gosudarstvennoj vlasti.* Prague, 1926 (lithographie).
2. *Politická ideologie Josefa Volokolamského.* Prague, 1928.
3. *Sbornik věd právních a státních.* Prague, XXXIV, 1 et 2, 1925.

Digitized by Google

Nevsky[1]. Boris ZAITSEV, auteur connu de nombreux romans et nouvelles d'une haute tenue littéraire, a publié une biographie pleine d'art du fondateur du célèbre monastère de Troïtsko-Sergueïev, Serge de Radonège, qui fut mêlé à d'importants événements politiques de son temps[2]. Enfin, M. FEDOTOV (Petrograd-Paris) a publié une excellente biographie, *Saint Philippe, métropolite de Moscou*[3] : autour de la biographie de ce remarquable dignitaire de l'Église russe du XVI^e siècle, dénonciateur hardi des méfaits d'Ivan le Terrible, qui fut persécuté pour ses accusations et périt de mort violente de la main des Maliouta-Skouratov, chefs des *opritchniki* (gardes du corps), l'auteur brosse avec talent un tableau général de cette époque, et il s'applique minutieusement à éclaircir la politique de lutte d'Ivan le Terrible ainsi que les horreurs de l'*opritchnina*.

2. *L'État moscovite.* — Les travaux consacrés à l'époque de l'État moscovite (XVI^e, XVII^e siècles) sont peu nombreux, mais d'un grand mérite scientifique.

Le gros volume du professeur E. CHMOURLO, *La Curie romaine dans l'Orient orthodoxe russe de 1609 à 1654*[4], comprend d'abord des documents extraits des archives romaines : Propagande, Vatican, Congrégation de Saint-Jérôme, Buoncompagni, Piombino, ainsi que des bibliothèques vaticane, nationale et Vallicelliane ; ces documents ont trait à l'histoire de la politique faite par la Curie romaine pour soutenir la propagande catholique dans l'Orient russe pendant les années en question ; puis une étude de l'auteur, qui consiste en une série d'analyses éclairant l'histoire des questions auxquelles ils se rapportent. Les documents sont reproduits dans leur texte original, et l'étude, alertement écrite en russe, est, dans un appendice, résumée assez largement en français. Documents et commentaires illustrent des épisodes essentiels de l'histoire des efforts faits par la Curie romaine pour étendre et renforcer l'action de la propagande catholique dans l'État de Moscou. L'importance de cet ouvrage est d'autant plus grande qu'à cet égard l'époque comprise entre l'échec de l'aventure du premier faux Dmitri (1609) et la réunion de la Petite-Russie à l'État moscovite (1654) est précisément la moins connue de toutes. M. Chmourlo met très nettement en lumière le rôle de la Curie dans les guerres russo-polonaises du début du règne de Michel Romanov, alors que Vladislas rêvait encore de conquérir la couronne moscovite. Il apporte aussi des détails curieux sur la situation des uniates russes en Pologne dans la première moitié du XVII^e siècle ; il cite de nombreux faits qui jettent un jour nouveau sur l'attitude de Pierre Moguila

1. *Svatoj i blagovernij knjaz Aleksandr Nevskij* (*Le saint et orthodoxe prince Alexandre Nevsky*). Paris, 1925.

2. *Svatoj Sergii Radonežskij (Saint Serge de Radonège)*. Paris, 1925.

3. *Svatoj Filipp, mitropolit moskovskij*. Paris, 1928.

4. E. Śmurlo, *Rimskaja Kurija na russkom pravoslavnom vostoké v 1609-1654 godakh*. Prague, 1928.

Digitized by Google

lors de la tentative d'union universelle de 1638-1648 et, dans une remarquable esquisse consacrée à Georges Krijanitch[1], il trace de ce panslaviste du XVII^e siècle un portrait littéraire et psychologique extrêmement intéressant ; il porte sur son œuvre et son action, si diversement commentées, un jugement qui nous semble très juste.

Les deux études du professeur TARANOVSKY (Kiev-Belgrade), *La garantie des droits de la propriété foncière soumise au service dans le régime féodal et monarchique de l'État moscovite* (dans les *Mélanges Balzer*)[2] et *Les éléments des lois fondamentales dans le code du tsar Alexis Mikhaïlovitch*[3], présentent un intérêt primordial pour qui veut connaître la nature de l'État moscovite. En dépit de la conception courante qui voit dans cet État, au XVII^e siècle, un pur régime despotique, Taranovsky montre à la base même du système les éléments d'une monarchie féodale, et il découvre dans la législation russe du XVII^e siècle une série d'actes qui donnent aux sujets du tsar certaines garanties d'inviolabilité des droits de l'individu et de la propriété. Fort peu enclin à idéaliser l'organisation politique de la Russie moscovite au XVII^e siècle, il indique lui-même combien la pratique du temps s'éloignait de la lettre des lois. Ce qu'il cherche, c'est à marquer que la conscience juridique de l'époque n'était pas absolument étrangère aux notions de garanties inviolables de certains droits de l'individu et de la propriété. — M. BOUNATOV a esquissé un vaste tableau du régime social et politique de l'État moscovite dans un article plein de talent, mais riche en paradoxes, *Les voies de la Russie*, paru dans les *Annales contemporaines*[4]. C'est indiscutablement une idéalisation de la Russie moscovite, mais entreprise dans l'esprit des tendances socialistes et avec une couleur eurasique ; en somme, un essai de publiciste masqué sous l'apparence d'une analyse scientifique[5]. Notons, enfin, une précieuse étude de M. BAGROV sur l'histoire de la cartographie au XVII^e siècle parue dans les *Travaux des savants russes à l'étranger*[6] et l'article d'A. KIZEVETTER sur un publiciste du XVII^e siècle, Ivan Peresvetov, dans les *Melanges Struve*[7]. C'est au XVII^e siècle encore que se rapportent en majeure partie les articles de M. MEYENDORF sur l'histoire des rapports anglo-russes, paru dans le même recueil, et d'A. KIZEVETTER sur l'histoire des mouvements paysans en Russie, inséré dans la revue *La Russie paysanne*[8] ; ces deux

1. Elle avait d'abord paru en italien, sous forme de plaquette, à Rome, en 1926.

2. F. TARANOVSKIJ, *Obezpečenie prav služilago zemlevladênija v soslovno-monarkhičeskom stroê moskovskago gosudarstva*, dans *Księga pamiątkowa ku czci Oswald Balzera*. Lwów, 1925.

3. F. TARANOVSKIJ, *Elementy osnovnykh zakonov v Uloženii cara Alekséja Milhajloviča*. Kharbin, 1928.

4. *Sovremennyja Zapiski*, 1927, XXXII, *Puti Rossii*.

5. Voir l'analyse critique de l'article de M. Bounakov dans l'article d'A. Kizevetter, *Conception générale de l'histoire russe dans la littérature contemporaine*, dans les *Sovr-Zapiski*. Paris, 1928, XXXVII.

6. *Trudy russkikh učenykh za granicei*, II. Berlin, 1923.

7. *Sbornik v česti P. B. Struve*. Prague, 1925.

8. *Krestjanskaja Rossija*. Prague, 1923.

Digitized by Google

articles considèrent aussi les faits correspondants des deux siècles suivants. Citons encore un travail qui a trait simultanément à l'époque de l'État moscovite et au XVIIIe siècle : l'essai de M. B. EVREINOV (Petrograd-Prague) sur la politique coloniale du gouvernement russe dans les bassins de la Volga et de la Kama du XVIe au XVIIIe siècle, publié dans les *Mémoires de la Société historique russe de Prague*[1]. Utilisant aussi bien les travaux antérieurs que les sources originales, il donne un tableau suggestif de l'infiltration de l'État russe dans les confins orientaux de la Russie d'Europe.

3. *XVIIIe siècle.* — Voici maintenant des travaux qui concernent spécialement le XVIIIe siècle. Le bi-centenaire de la mort de Pierre le Grand a été l'occasion d'aperçus succincts de son œuvre, tels le livre du professeur F. CHMOURLO, *Pierre le Grand et son héritage*[2], et les articles du professeur P. MILIOUKOV, parus dans les revues *A l'Étranger* et *Le Monde slave*, *Pierre le Grand et sa réforme*[3]. Dans les *Mémoires de la Société historique russe de Prague* a paru un grand article du professeur E. SPEKTORSKY (Kiev-Belgrade) sur les vues politiques de Pierre le Grand[4], où sont bien mis en relief le réalisme politique de Pierre, le bon sens de son nationalisme, étranger à tout chauvinisme et à toute idée préconçue, son ardent amour de la Russie, sa conception élevée du devoir de l'État, la subordination volontaire des intérêts personnels du monarque aux exigences du bien public, l'effort pour rapprocher la Russie du reste du monde slave. M. POUCHKARIEV a, sous le titre *Les bases de la politique commerciale et industrielle de Pierre le Grand*, donné, dans la revue tchèque *Sbornik věd pravních a statních*, un exposé méthodique des mesures prises par Pierre le Grand dans le domaine de la vie économique de la Russie[5].

L'époque des successeurs immédiats de Pierre Ier n'a presque pas été abordée dans notre période. Seul, A. KIZEVETTER a publié dans les *Annales contemporaines* une étude historique intitulée *Au seuil de la monarchie de la noblesse*, où il insiste sur l'origine du Conseil secret suprême à l'époque de Catherine Ire, rectifie quelque peu l'idée que l'on se fait d'ordinaire de cet épisode de l'histoire politique du XVIIIe siècle et analyse le programme social que cet organisme formula au cours de ses travaux[6]. — G. LOZINSKY, dans *Le Monde slave*, a raconté les curieuses aventures de Kantémir, ambassadeur de Russie à Paris en 1741[7].

Le règne de Catherine II a retenu davantage l'attention. Plusieurs articles ont été consacrés à l'*Instruction* rédigée par elle pour l'assemblée de

1. *Zapiski russkago istoričeskago obščestva v Pragê*, I. 1928.
2. E. ŠMURLO, *Petr Velikij i ego naslêdstvo*. Prague, 1925.
3. *Na čužoj storonê*, 1925 (*Le Monde slave*, IV, 1925).
4. *Zapiski russkago istoričeskago obščestva v Pragê*, I.
5. *Sbornik věd pravních a statních* (*Revue des sciences juridiques et politiques*. Prague, 1926).
6. A. KIZEVETTER, *Na porogê dvorjanskoj monarkhii*, dans *Sovremennyja Zapiski*, t. XV, 1924.
7. *Le Monde slave*, II et III, 1925.

Digitized by Google

députés qu'elle réunit en 1767, et qui est un véritable traité sur les vues politiques de l'impératrice. F. TARANOVSKY, qui avait déjà, dans un travail important, réfuté l'opinion courante que Catherine II, dans cette instruction, avait intégralement reproduit les idées de l'*Esprit des Lois*, a publié récemment, dans les *Travaux des savants russes à l'étranger*, une intéressante étude, *Montesquieu en Russie*[1]. Il expose les opinions de Montesquieu sur la Russie et marque les divergences fondamentales qui séparent de la doctrine politique de Montesquieu la théorie de Catherine II. — Le professeur FLOROVSKY a consacré au temps de Catherine II quatre articles : dans le premier : *Un légiste français au service de la tsarine Catherine II*[2], il examine la participation du juriste français de Villiers aux travaux de la Commission législative de 1767. Dans le deuxième : *L'Académie des sciences et la Commission législative de 1767*, il analyse l'instruction donnée par l'Académie à son représentant dans cette Commission[3]. Le troisième, publié dans les *Travaux scientifiques de l'Université populaire russe à Prague*[4], est l'examen d'un *Mémoire sur les manufactures*, qui date du début du règne de Catherine II et qu'on attribuait autrefois à la plume de l'impératrice elle-même. M. Florovsky, rejetant cette version, établit que l'auteur est inconnu, mais que Catherine approuva le mémoire et le donna comme instruction au collège des Manufactures. Ce mémoire est d'un grand intérêt historique, car il montre qu'en matière économique la conception physiocratique l'emportait dans les sphères gouvernantes du début du règne de Catherine II. Enfin, dans les *Mémoires de la Société historique russe de Prague*, M. Florovsky publie une note sur une traduction suédoise de l'instruction de Catherine II, parue à Stockholm en 1796[5]. Dans les *Travaux de l'Université populaire russe à Prague*, A. KIZEVETTER a consacré à la doctrine politique exprimée dans l'*Instruction* de Catherine II[6] un article où il appuie et développe les considérations de Taranovsky sur la divergence qu'il y a entre cette doctrine et les vues de Montesquieu. Le même auteur a, dans la revue *A l'Étranger*, étudié l'histoire de la révolte de Pougatchef sous Catherine II. En exposant la marche de cette révolte, il démontre qu'elle était la réunion de plusieurs révoltes de nature différente, cosaque, allogène (bachkire), paysanne, que tous ces éléments hétérogènes étaient loin d'être solidaires entre eux sur tous les points et que là fut la principale cause de l'échec de l'aventure de Pougatchef[7]. — Le *Novikov* de V. ROSENBERG (Moscou-Prague) est un récit condensé de la vie et de l'action de cet éminent publiciste du temps de Catherine II.

1. *Trudy russkikh učenykh za granicei*, I. Berlin, 1922.
2. *Revue historique de droit français et étranger*, III, 1925.
3. *Učenyja Zapiski* (*Mémoires scientifiques*). Prague, 1925.
4. *Naučnye trudy russkago narodnago universiteta v Pragê*, I. Prague, 1928.
5. *Zapiski russkago istoričeskago obščestva v Pragê*, I, 1927.
6. *Trudy russkago narodnago universiteta v Pragê*, I, 1928.
7. *Na čužoj storonê*, t. IX. Paris, 1925.

Digitized by Google

4. *XIX^e siècle.* — Pour l'époque d'Alexandre I^er, il faut tout d'abord signaler le travail de S. MELGOUNOV (Moscou-Paris) : *Œuvres et hommes du temps d'Alexandre*[1]. Ce gros volume, qui se présente très bien, est un recueil d'articles consacrés à l'étude soit de personnages de l'époque, soit des idées qui circulaient dans la société du temps ; on y trouve des portraits, Paul I^er, Alexandre I^er, Barclay de Tolly, Rostopchine, et des tableaux de l'esprit public pendant la période de la guerre de 1813 et dans les dix dernières années du règne d'Alexandre I^er, sous le régime d'Araktcheief. L'auteur porte son attention sur la franc-maçonnerie russe, sur le mouvement mystique, sur la réaction gouvernementale et les colonies militaires, sur la préparation du développement d'un état d'esprit d'opposition dans la jeune génération d'alors. En appendice, il critique sévèrement, du point de vue historique, le roman de Merejkovsky, *Alexandre I^er*. Le mérite des études de Melgounov est de s'appuyer toutes sur des faits nombreux, pris dans les documents originaux. L'auteur, adversaire décidé de toute idéalisation du passé historique, fait une grande place à la destruction des légendes traditionnelles dans lesquelles les personnages historiques sont embellis et entourés d'une auréole imméritée. Aussi ses articles sont-ils fortement polémiques, mais d'une polémique armée d'arguments de fait et qui se fonde sur les documents. Dans les *Mémoires de la Société historique russe de Prague*, le professeur FATÊEV (Kharkov-Prague) établit que les projets politiques de Speranski, qu'on n'avait pas rendus publics, furent connus des décabristes par l'intermédiaire des frères A. et N. Tourguenev ; dans un autre article, il donne des renseignements intéressants sur le sort des mémoires politiques de Karamzine sur la Russie et la Pologne sous le règne de Nicolas I^er[2].

Les recherches de M. VERNADSKY sur *La Charte constitutionnelle de l'Empire russe* méritent une sérieuse attention[3]. Il s'agit du projet de Constitution qui, sur l'ordre d'Alexandre I^er, fut rédigé en 1819 par Novosiltsev. Publié depuis longtemps, ce projet n'avait encore été étudié en détail par personne, bien qu'il soit curieux à maint égard et se distingue de la multitude des projets constitutionnels de l'époque par l'originalité de son contenu. Tous ceux d'entre eux qui nous sont connus, y compris le célèbre projet de Speranski de 1809, partent de la notion de la Russie État centralisé. Seul, le projet du décabriste Nikita Mouravief contient un plan de transformation de la Russie à base de fédéralisme. Mais, chez Mouravief, l'organisation fédéraliste s'accompagne de l'attribution de droits étendus à la représentation nationale et d'une forte limitation du pouvoir monarchique. L'originalité absolue du projet de Novosiltsev réside en ce que, tout en transformant la Russie en Empire fédéral, il conserve au monarque un pouvoir étendu, place

1. *Dêla il judi Aleksandrovskago vremeni*, I. Berlin, 1923. Le tome II est annoncé, mais n'a pas encore paru.

2. *Zapiski russkago istoričeskago obščestva v Prage*, I, 1927.

3. *Gosudarstvennaja ustavnaja gramota rossijskoj imperii 1819*. Édit. lithographiée. Prague, 1925.

Digitized by Google

la représentation nationale dans une situation subordonnée et, pour l'organiser, tempère le principe de l'élection par celui de la nomination. M. Vernadsky traite à fond l'histoire de l'élaboration de ce projet, en détermine les sources, en analyse le contenu et tente, enfin, d'en expliquer l'apparition par les conditions politiques générales de l'époque. Il faut signaler comme particulièrement intéressant le chapitre consacré à la détermination des sources du projet : M. Vernadsky réussit à en établir d'une façon précise le rapport étroit avec la Charte constitutionnelle du royaume de Pologne de 1815 et aussi, sous certains rapports, avec la Constitution française de l'an VIII. Non moins intéressantes sont les indications sur les liens qui rattachent certaines idées de Novosiltsev aux principes des Constitutions wurtembergeoise et bavaroise, élaborées en même temps que sa Charte, à un moment où il y avait des rapports directs entre le Wurtemberg, Munich et Saint-Pétersbourg. L'influence de ces Constitutions se marque surtout dans la conception des droits individuels des citoyens, qui sont envisagés non comme naturels et inaliénables, mais comme établis par le titulaire de la souveraineté, le monarque. La notion de souveraineté nationale est soigneusement exclue de toute la structure du projet. Les membres des organes représentatifs sont nommés au gré du souverain parmi des candidats désignés par élection. Les décisions de ces organes ne lient pas la volonté du souverain. En même temps, l'Empire est divisé en régions, ayant plus ou moins le caractère d'États (« vice-royautés »), avec leurs institutions représentatives régionales. A l'aide du projet d'oukase rédigé par Novosiltsev pour annoncer l'extension de cette Charte au royaume de Pologne, Vernadsky montre de manière probante que l'objet de toute cette combinaison était de résoudre le problème des « marches » de la Russie. Par le partage de tout l'Empire en vice-royautés, qui ressemblaient à des États, on pensait arriver plus facilement à incorporer à l'Empire, en qualité de vice-royautés, les régions périphériques telles que la Pologne. Comme tous les projets politiques de l'époque, celui de Novosiltsev ne fut pas réalisé. Vernadsky essaie de prouver qu'on songea toutefois à l'appliquer, et il en donne pour preuve la nomination de Balechev comme gouverneur général de plusieurs gouvernements du centre, avec mission d'apporter quelques modifications dans leur administration civile. Mais cette mesure n'avait rien de commun avec les projets de Novosiltsev, et Vernadsky n'arrive pas à étayer son hypothèse sur des arguments bien solides. Le projet de Novosiltsev n'en a pas moins une grande importance pour l'histoire des idées politiques de l'époque. — C'est à l'histoire de la réaction politique dans la seconde moitié du règne d'Alexandre Ier que se rapportent les articles de M. KNORRING sur l'évolution des idées d'un homme politique connu de cette époque, Karamzine, et de M. KOYRÉ sur la persécution des philosophes sous le règne d'Alexandre Ier[1].

1. KNORRING, dans *Na čužoj storonê*. Prague, 1925. — KOYRÉ, *La persécution des philosophes*, dans *Le Monde slave*, IV, 1926.

Digitized by Google

Le centenaire du soulèvement des décabristes a donné naissance à une série d'articles commémoratifs d'un caractère général, par MM. MILIOUKOV, MELGOUNOV, MIAKOTINE, KIZEVETTER, REMIZOV, ALDANOV, etc., dans les revues : 1° *La Voix du passé. A l'Étranger;* 2° *Le Monde slave;* 3° *Les Annales contemporaines*[1]. Deux articles d'un caractère plus spécial ont paru dans les *Mélanges Bidlo*[2] *: Un Tchèque décabriste*, de FLOROVSKY, et *La question slave chez les décabristes* de KIZEVETTER. Les publications de M. VAKAR (rapports de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg sur la conjuration des décabristes), de M. REMIZOV sur la correspondance familiale de Pestel et de M. MELGOUNOV (un communiqué de Nesselrode sur le soulèvement des décabristes, découvert par lui dans les archives de l'ambassade de Russie à Paris) mettent au jour des sources d'informations nouvelles[3]. Dans *Les décabristes d'après les légendes de famille*, le prince VOLKONSKY, petit-fils d'un des décabristes les plus connus, rapporte sur ce groupe une foule de détails nouveaux et intéressants qu'il a puisés dans des souvenirs de famille[4].

L'époque de Nicolas Ier n'a suscité que peu de travaux. M. STRAKOVSKY, auteur de *L'Empereur Nicolas Ier et l'esprit national russe*, publié en français, à Louvain[5], n'a pas tort de penser que les ouvrages consacrés à Nicolas Ier manquent souvent d'impartialité et prennent le caractère de pamphlets accusateurs ; mais, en voulant corriger cet excès, il tombe dans l'excès contraire et nous donne, au lieu d'un pamphlet, un véritable panégyrique. Dans son désir de dépeindre Nicolas Ier comme le véritable représentant de l'esprit national russe dans sa forme la plus pure, il prétend que Nicolas ne réprimait sévèrement toutes les manifestations libres de la pensée politique russe que parce qu'elles étaient antinationales. Mais quand il veut appuyer cette affirmation sur des faits, il s'écarte beaucoup de la réalité historique, notamment dans son récit des divers épisodes des rapports de Nicolas Ier avec Pouchkine, les Slavophiles, etc. — On a plaisir, après ce travail superficiel, à rencontrer des études plus sérieuses sur l'histoire intérieure de la Russie pendant la première moitié du XIXe siècle. Ce sont les articles du professeur B. NOLDE sur l'effort fait par Speransky, dans ses travaux de codification, pour systématiser la complexité infinie et les multiples divisions de la société russe ; ceux du professeur A. KAMINKE sur l'histoire du papier-monnaie en Russie dans la première moitié du XIXe siècle et de P. OSTROUKHOV sur l'histoire de la foire

1. *Golos minuvšago. Na čužoj storonê*, II, 1926. — *Le Monde slave*, décembre 1925, janvier-mars 1926. — *Sovremennyja Zapiski*, décembre 1925.

2. *Z dějin východní Evropy a Slovanstva. Sbornik věnovaný Jaroslavu Bidlovi.* Prague, 1928

3. *Les rapports de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg sur la conjuration des Décabristes*, dans *Le Monde slave*, décembre 1925, mars 1926. — Al. REMIZOV, *Lettres de la famille de Pestel, Ibid.*, décembre 1925. — MELGUNOV, *Neskolko dokumentov o dekabristah*, dans *Na čužoj storonê*, XIII. Prague, 1925.

4. S. VOLKONSKIJ, *O Dekabristakh po semejnym vospominanijam.* Paris, 1922.

5. 1928.

Digitized by Google

de Nijni-Novgorod[1]. C'est également l'époque de Nicolas Ier et d'Alexandre II qu'étudie M. NOLDE dans un travail vivant et substantiel sur Georges Samarine[2] : l'exposé détaillé de la doctrine de Samarine, de la part qu'il prit, en raison de ses ouvrages historiques et de ses publications sur les questions des pays périphériques de la Russie, à l'élaboration des mesures gouvernementales relatives aux pays baltes ; de son rôle dans la réforme paysanne de 1858-1861 et dans l'exécution de la réforme paysanne en Pologne en 1863-1864 ; de ses interventions dans les assemblées de la noblesse et dans les États provinciaux en 1860-1870, enfin de son activité de journaliste durant ces mêmes années, offre, outre la biographie de Samarine, une vue des plus intéressante sur l'histoire de la Russie au siècle dernier. Le jugement de Nolde sur Samarine appelle quelques rectifications, car Samarine n'est pas un politique réaliste, absolument impartial, et la doctrine politique des slavophiles perce très nettement dans ses conceptions ; elle a néanmoins dans son action un rôle qui est loin d'être négligeable. — La réforme paysanne de 1861 fait l'objet des ouvrages de deux jeunes historiens, MM. POUCHKAREV et B. EVREĬNOV. Le travail du premier[3] étudie le développement de l'autonomie paysanne depuis l'époque des apanages jusqu'au début du XXe siècle inclus. C'est un aperçu très concis, presque un résumé, mais dont la précision fait un précieux instrument pour qui veut s'orienter dans l'histoire de l'autonomie paysanne. B. Evreĭnov[4] accorde beaucoup plus de place à l'organisation administrative des paysans libérés du servage en 1861. Il suit toutes les controverses qui s'élevèrent alors entre les représentants des diverses tendances qui se heurtaient, leurs mobiles idéologiques et leurs mobiles pratiques et, après avoir exposé l'organisation administrative des paysans libérés d'après la loi de 1861, il considère les changements qu'y apporta la législation ultérieure.

A l'histoire de la politique extérieure de la Russie au début du règne d'Alexandre II se rapporte le livre du professeur B. NOLDE, *La mission de Bismarck à Saint-Pétersbourg en 1859-1862*[5]. A l'aide des rapports politiques que Bismarck envoya de Saint-Pétersbourg à Berlin durant ces années, Nolde expose et discute l'important épisode de cette politique que marquent, après le traité de Paris de 1856, le refroidissement momentané des relations entre l'Autriche et la Russie et le rapprochement avec Napoléon III inauguré par Alexandre II et son chancelier Gortchakov. Dans son

1. B. NOLDE, dans *Sbornik v čest P. Struve*. Prague, 1925. — KAMINKE, dans *Trudy russkich učenykh za granicei*, II, 1923. — OSTROUKHOV, dans *Sbornik... P. Struve :* en tchèque dans *Rozpravy české Akademie nauk*. Prague, 1927.

2. B. NOLDE, *Jurij Samarin i ego vremja*. Paris, 1926.

3. S. PUŠKAREV, *Očerki istorii krestjanskago samoupravlenija v Rossii* (*Esquisse de l'histoire de l'autonomie paysanne en Russie*). Prague, 1925.

4. B. EVREINOV, *Administrativnoe ustrojstvo krestjan po reformê 1861 g.* (*L'organisation administrative des paysans après la réforme de 1861*). Prague, 1926.

5. B. NOLDE, *Missija Bismarka v Petrogradê 1859-1862*. Prague, 1925.

Digitized by Google

compte-rendu de ce travail, A. KIZEVETTER a fait remarquer que le tableau tracé par Nolde ne montre pas tous les aspects du problème et qu'il subit l'influence des rapports adressés par Bismarck à son gouvernement[1].

Notons, enfin, l'intéressant travail de V. ROSENBERG sur *Un épisode de l'histoire de la presse russe : l'organisation de l'opinion publique en Russie, un journal indépendant et sans parti; les « Rousskia Vedomosti », 1863-1918*[2]. Les *Rousskia Vedomosti* (*Journal russe*) ont été, pendant plus d'un demi-siècle, un des journaux russes de Moscou les plus importants et les plus autorisés. Bien qu'indépendantes, elles exprimaient toujours et sans défaillance les tendances démocratiques et progressistes des intellectuels russes. Le journal a disparu en 1918, lorsque le gouvernement bolchéviste a supprimé toute la presse indépendante russe ; V. Rosenberg, l'un de ses anciens rédacteurs, expose sous tous ses aspects l'histoire extérieure et intérieure des *Rousskia Vedomosti;* c'est une page brillante de l'histoire de la vie politique et sociale de la Russie pendant le seconde moitié du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle.

IV. HISTOIRE RÉGIONALE. — A cette énumération de livres et d'articles consacrés par des savants et écrivains russes émigrés à l'histoire générale de la Russie, il est indispensable d'ajouter quelques indications sur les travaux qui se rapportent à l'histoire des diverses régions russes.

Le gros traité du professeur V. MIAKOTINE (Petrograd-Sofia), *Esquisse de l'histoire sociale de l'Ukraine aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, est d'une grande importance. Fruit d'études poursuivies durant des années dans les archives russes, ce travail repose sur une accumulation considérable de documents inédits. A la lumière de ces textes, que l'auteur soumet à une analyse minutieuse, maintes conceptions fausses des anciens historiens de la Petite-Russie se trouvent réfutées et, pour la première fois, nous avons un tableau où apparaît d'une façon distincte la différenciation des habitants du pays en cosaques privilégiés, cosaques ordinaires et paysans asservis aux cosaques privilégiés ; cette différenciation, qui s'est développée en Petite-Russie aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, n'a été définitivement consacrée par la loi que sous Catherine II. L'ouvrage de Miakotine est indiscutablement le plus grand événement littéraire et scientifique en ce qui touche l'histoire sociale de la Petite-Russie[3].

Dans *La Russie occidentale et son union avec la Pologne dans l'histoire du passé*, le professeur I. LAPPO (Youriev-Prague) examine le destin historique des provinces occidentales de la Russie qui firent autrefois partie de l'État russo-lituanien, puis furent, avec lui, réunies à la Pologne et revinrent à la

1. A. KIZEVETTER, *Bismarck, Gorčakov i Napoleon III*, dans *Na čužoj storonê*, XI. Prague, 1925.

2. V. ROSENBERG, *Iz istorii russkoj pečati : organizacija obščestvennago mnênija v Rossii i nezavisimaja bezpartijna gazeta Russkija Vêdomosti 1863-1918*. Prague, 1924.

3. *Očerki socialnoj istorii Ukraini a XVII-XVIII st.*, I, II, III. Prague, 1924-1926.

Digitized by Google

Russie après les partages de la fin du XVIII^e siècle[1]. Il étudie d'abord les pays de la Russie occidentale au point de vue de la population indigène et des destinées historiques. Il montre, ce qu'ont irréfutablement établi les progrès successifs de la science historique russe, que, par leur mode de vie, ces pays ont toujours été russes et non polonais. Puis il fait une étude approfondie des résultats obtenus par MM. Lubavsky, Leontovich, Dovnar-Zapolski, Pitcheta et autres dans leurs recherches capitales sur l'histoire de l'État russo-lituanien, qui ont mis en lumière l'importance essentielle qu'avait la culture russe dans le régime de cet État, tant avant l'union de la Lituanie et de la Pologne que dans la période ultérieure[2].

La Russie et le Don, 1547-1917, le vaste ouvrage de M. SVATIKOV[3], qui a exigé un travail considérable, mérite de retenir l'attention par le nombre de documents utilisés ; mais les conceptions générales sur lesquelles l'auteur fonde ses raisonnements sont souvent très fragiles et ne résistent pas à la critique.

M. CHMOURLO a traité l'histoire des limites asiatiques de la Russie dans un livre[4] qui pose le problème général de l'action réciproque des éléments asiatiques et des éléments européens dans la vie historique russe. L'auteur traite la question avec une impartialité qui contraste avantageusement avec les inventions fantastiques et unilatérales des Eurasiens.

V. HISTOIRE UNIVERSELLE[5]. — Ajoutons ici une revue rapide des travaux consacrés par des savants russes émigrés à des histoires autres que celle de Russie.

Sous le titre d'*Introduction à l'histoire universelle*[6], le professeur BITZILLI (Odessa-Sofia) a publié une vue générale très intéressante, où il trace un

1. LAPPO, *Zapadnaja Rossija i ega soedinenie s Polšej v ikh istoričeskom prošlom.* Prague, 1924.

2. I. Lappo a consacré à l'histoire de l'État russo-lituanien : *Le statut lituanien et sa conclusion en 1588* et *Les lois fondamentales du grand-duché de Lituanie et de la Pologne*, deux articles dans le *Sbornik věd pravnich a státnich.* Prague, 1922, t. XII, et 1923, t. XXIII.

3. S. SVATIKOV, *Rossija i Don 1547-1917.* Vienne, 1924.

4. E. ŠMURLO, *Rossija v Azii i Evropê.* En italien, dans *L'Europa orientale.* Rome, 1921 ; en tchèque. Prague, 1926.

5. Il a paru utile d'ajouter à la revue des travaux des savants russes en exil sur l'histoire de Russie un court aperçu de la contribution apportée par eux aux études sur l'histoire des autres pays et des autres peuples. La raison principale qui, pour la Russie, justifie cette exception à la règle des bulletins de la *Revue* a été indiquée par M. Kareiev dans l'article *Russie* d'*Histoire et historiens* (I, 359) : c'est que rares sont encore en Occident les historiens qui lisent le russe et que par suite, à agir autrement, on risquerait de voir nombre de travaux de valeur demeurer ignorés des chercheurs qu'ils peuvent le plus intéresser. Qu'une partie des ouvrages signalés ici se présentent dans une autre langue que le russe, c'est un des effets des bouleversements politiques qui ont condamné tant de savants russes à l'exil, et de cette large émigration dans laquelle — comme il est arrivé pour l'émigration polonaise du XIX^e siècle dans l'histoire politique — on devra sans doute un jour reconnaître un facteur de grande action sur l'histoire intellectuelle du XX^e siècle.

6. *Uvod u světsku istoriu.* Belgrade, 1923.

Digitized by Google

schéma du développement des formes politiques et des fondements de la civilisation et, d'après ce schéma, caractérise les moments successifs de l'évolution historique.

Aux temps préhistoriques, le professeur BRAUN (Petrograd-Berlin) a consacré sa *Population primitive de l'Europe.* Il examine quels ont été l'époque et le lieu de séjour de la population originelle de l'Europe, l'ordre de peuplement des diverses parties de notre continent, l'origine première des diverses nationalités de l'Europe et leur mutuelle influence civilisatrice. Il trace un vaste tableau des recherches scientifiques sur ces questions, et il s'arrête tout particulièrement sur les théories les plus récentes, celles qui, vers 1910-1920, ont apporté une révision capitale des conceptions anciennes. C'est ainsi qu'il examine la théorie de l'anthropologiste Klaatch (1920), pour qui le point initial de la formation de l'humanité européenne actuelle fut la rencontre sanglante, et ensuite leur mélange, des deux races préhistoriques, celle de Neanderthal et celle d'Aurignac, et qu'il expose les hypothèses de Louchamp (1922), Schwalb (1923), Stremne (1919), qui ressuscitent la théorie de l'origine unique de l'humanité, contrairement à l'engouement, encore si proche de nous, pour les théories pluralistiques, la théorie de Begenort (1919), pour qui l'Amérique et l'Europe, autrefois unies directement, auraient formé un ensemble continental unique, et enfin celle de Marr sur l'existence dans l'Europe préhistorique d'un monde ethnique spécial, « japhétique », qui aurait précédé l'apparition en Europe de la culture indo-européenne, et dont le croisement avec les Indo-Européens apparus plus tard aurait produit notre civilisation. Cette dernière théorie, qui est loin d'être unanimement admise, reçoit de Braun un accueil enthousiaste. Son livre est un tableau intéressant et animé du mouvement récent de la pensée scientifique sur des questions extrêmement compliquées et discutées[1].

Dans le domaine de l'histoire du monde antique et des époques voisines, il faut signaler la brillante production scientifique du professeur M. ROSTOVTZEV (Petrograd-Newhaven, Conn.), qui, pendant la durée de son séjour à l'étranger, a publié une série d'œuvres capitales en russe et en anglais. Son *Précis d'histoire du monde antique. L'Orient. La Grèce. Rome*, paru d'abord en russe[2], a été ensuite traduit en anglais[3]. A l'ancienne Égypte, il a consacré un ensemble d'études : *The foundation of social and economical life in Egypt in hellenistic times*[4], et une série d'articles sur l'histoire de l'Égypte des Ptolémées parus en 1922, *L'État et l'individu dans l'Égypte des Ptolémées*[5] et l'article *A large Estate in Egypt in the third century b. C.; a study in economic*

1. BRAUN, *Pervobytnoje naselenie Evropy.* Berlin, 1924.
2. Berlin, 1924.
3. *A history of the ancient world.* Oxford, New-York, 1924.
4. Dans *Journal of Egyptian archaeology*, t. VI, 1920.
5. *Sovremennyja Zapiski.* Paris, 1922.

Digitized by Google

history[1]. Sa grande *Social and economic history of the Roman Empire*[2] lui a valu l'approbation unanime du monde savant et a été jugée une contribution remarquable au progrès de nos connaissances scientifiques. Il faut citer à côté d'elle une série d'articles parus dans les *Annales contemporaines*[3] et *La Pensée russe*[4]. Parmi les travaux de M. Rostovtzev, il faut faire un groupe à part de ceux qui se rapportent à l'histoire primitive de la Russie méridionale dans ses relations avec le monde hellénique et les civilisations asiatiques. Le plus important est *The Iranians and Greeks in South Russia*[5], édition revue et profondément remaniée d'un travail publié en 1918. On en peut rapprocher quelques articles parus dans les *Annales contemporaines*[6], dans l'*American Historical Review*[7], dans *Monuments et mémoires Piot*[8], dans *Aréthuse*[9], dans la *Revue des Arts asiatiques*[10], dans les *Mélanges Kondakov*[11], dans le *Seminarium Kondakovianum*[12] et dans la *Strena Buliciana*[13]. L'ensemble de ces travaux constitue un apport important de documents nouveaux qui éclairent les liens profonds de la Russie méridionale avec les civilisations asiatiques et l'Orient hellénique dans les temps les plus reculés.

Les travaux du professeur VIPPER (Moscou-Riga) sont également consacrés à l'antiquité classique et — en partie — préclassique. Son *Précis d'histoire de l'Empire romain*[14] a paru à Berlin en 1924. Par le mot Empire, l'auteur entend ici non l'État romain de la période impériale, mais celui du temps où s'établit l'Empire (*Imperium*) romain sur toutes les régions civilisées du monde d'alors. Des luttes politiques de l'époque où la République romaine se transforme en Empire mondial, il trace un vaste tableau exempt de la partialité violente que l'on constate chez Mommsen. Dans *Le communisme et la civilisation dans l'antiquité*[15], M. Vipper, qui s'était proposé pour but de suivre la manifestation des principes communistes aux diverses périodes de l'histoire universelle, a réalisé la première partie de son programme en s'arrêtant à la limite de l'antiquité. Après avoir noté que l'ethnographie contemporaine a abandonné la vieille théorie de la communauté initiale

1. *Madison studies in the Sciences and History*, 6, 1922. Cf. *Rev. histor.*, CLIV, 235 ; CLXII, 343.
2. Oxford, 1926. Cf. *ibid.*, CLVII, 373.
3. *Sovremennyja Zapiski*, 1921, IV, VI ; 1922, XVII, XVIII.
4. *Russkaja Mysl*, 1922, VI.
5. Oxford, 1922. Cf. *Rev. histor.*, CLII, 53.
6. *Sovremennyja Zapiski*, 1922, II.
7. 1922.
8. 1923, XXVI.
9. 1924, nos 3 et 4.
10. 1924, I.
11. Prague, 1926.
12. Prague, 1927.
13. Zagreb-Split. 1924. — Voir pour plus de détails A. V. FLOROVSKY, *La littérature historique russe : Émigration.*
14. *Očerki istorii Rimskosj imperii.* Berlin, 1924.
15. *Kommunizm i kultura drevnosti.* Riga, 1926.

Digitized by Google

et admis que l'État communiste de l'antiquité ne représente pas le stade primitif de l'évolution sociale, Vipper trace un tableau évocateur du régime communiste de la haute antiquité, en s'appuyant sur les exemples de l'ancienne Égypte, des monarchies asiatiques de la Mésopotamie et de l'État péruvien des Incas, découvert par les Européens au XVI^e siècle, mais dont l'origine remonte indubitablement aux temps les plus anciens. Il rattache l'apparition de toutes ces dictatures communistes, fondées sur la négation de la propriété privée et de la liberté individuelle aux inondations périodiques qui emportaient toutes les bornes et détruisaient tous les fondements de la propriété. En même temps, seul un pouvoir central puissant était en mesure de soutenir l'agriculture à l'aide d'importants travaux d'irrigation, de canalisations et de voierie, dont l'exécution exigeait la suppression de la propriété privée et de la liberté des citoyens. De plus, l'arrivée de conquérants étrangers faisait entrer le régime communiste dans le cadre d'une organisation militaire rigoureuse. Il semblerait que l'Europe méridionale ait été placée en dehors des conditions qui firent naître les dictatures communistes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. Cependant, là aussi, il est parfois arrivé, au cours du développement de l'individualisme et de la liberté démocratique, que les principes communistes entrassent en scène. Mais ce n'était que des explosions momentanées, provoquées par les conséquences pénibles de grandes guerres, de crises sociales et de troubles intérieurs, pendant que le communisme ancien était idéalisé par la tradition. C'est de ce point de vue que l'auteur examine l'histoire de Corinthe-Argos, les essais de nationalisation de la terre faits par Denys et Timoléon en Sicile, les réformes d'Agis et de Cléomène à Sparte, celles des Gracques et de leurs disciples à Rome. Toutes ces tentatives ont rapidement échoué. En opposition au communisme révolutionnaire, Vipper cite des exemples de communisme conservateur : l'utopie de Platon et l'idéal communiste proposé par la communauté chrétienne primitive. — Signalons, en terminant, les recherches du professeur BOUBNOV (Kiev-Lioubliana) sur l'origine des chiffres[1], où l'auteur réfute la théorie de l'origine arabe et hindoue de notre système de chiffres ; il en attribue l'invention aux Grecs anciens.

Voici les études consacrées au Moyen Age et aux temps modernes. Le professeur OTTOCAR (Perm-Florence) a publié *Il commune di Firenze alla fine del dugento*[2] et dans la *Revue d'histoire du droit*[3] un article en français, *Le rôle de la commune et de la Charte communale dans l'histoire des villes françaises au Moyen Age*[4].

1. *Bulletin de la section mathématique et scientifique de l'Académie des sciences et des arts de Zagreb*, 1924, fasc. 15 et 20, 1925 ; fasc. 30 (en serbe).

2. Florence, 1926.

3. Haarlem, IV, 1923.

4. Reproduit en italien, *Le citta francesi nel Medio Evo*, dans *Saggi storici*. Florence, 1927.

Digitized by Google

Les idées artistiques et religieuses du Moyen Age sont le sujet des ouvrages des professeurs ANITCHKOV (Petrograd-Skoplie), *Qu'est-ce que l'art d'après les grands maîtres de la scolastique*[1]? et ARSENIEV (Moscou-Königsberg), *L'image de la passion dans l'expérience religieuse du Moyen Age*[2], et d'A. KOYRÉ (Paris), *L'idée de Dieu dans la philosophie de saint Anselme* et *Descartes et la Science*[3]. Sur l'époque de la Renaissance, nous avons les livres du professeur KARSAVINE (Petrograd-Kovno), *Giordano Bruno*[4], et de POUZINO, *Marsile Ficin*[5], tous deux en russe. On doit en outre à Pouzino des articles en allemand sur Savonarole et Pic de la Mirandole[6]. Du professeur ZABOUGUINE, notons *Virgilio nel Rinascimento italiano de Dante a Torqueto Tasso*[7]; *L'oltretomba classico, medievale, dantesco, nel Rinascimento*[8]; *Codici historiati di Dante nella biblioteca Vaticana*[9]; *Il Rinascimento christiano in Italia*[10].

Dans *Le régime seigneurial en France à l'issue de l'ancien régime*[11], le professeur NIKIFOROV (Kiev-Kharbine) étudie l'ancien régime français avant la Révolution, donnant un aperçu général du régime seigneurial en France à la fin du XVIII[e] siècle et une analyse particulièrement détaillée des documents d'archives concernant la province du Poitou. Il ne considère que l'évolution des formes juridiques des relations seigneuriales et ne touche que superficiellement les faits économiques qui sont à la base de cette évolution.

L'époque de la Révolution française a donné naissance aux travaux de M. LEVINE, *L'émigration sous la Révolution française*[12], exposé détaillé fondé sur l'étude approfondie des mémoires, et plusieurs articles relatifs au clergé français dans l'émigration[13] et au culte de Marat[14]. Le professeur E. GRIMM (Petrograd-Sofia) a publié dans l'*Annuaire de l'Université de Sofia*[15] un article sur la Sainte-Alliance. Enfin, J. LEVINE a consacré un article aux relations de la Russie et de l'Autriche sous Nicolas I[er][16].

1. Dans les *Annales scientifiques du Collège des Études à Prague* (*Učenye zapiski učebnoj kollegii v Pragê*). Prague, 1924 (en français).
2. Dans les *Travaux des savants russes à l'étranger*. Berlin, 1922.
3. Paris, 1923.
4. Berlin, 1923.
5. Berlin, 1923.
6. Dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1924-1925 et 1926.
7. 2 volumes. Bologne, 1921-1922.
8. Rome, 1922.
9. Rome, 1923.
10. Rome, 1922.
11. *Senierjalni režim vo Francii na iskhodê starago porjadka*. Paris, 1926.
12. *Emigracija francuzskoj revolucii*. Berlin, 1923.
13. Dans la revue *Na čužoj storonê* (*A l'étranger*). Prague, IV, 1924.
14. Dans les *Mélanges P. Struve*. Prague, 1923.
15. T. XVIII. Sofia, 1922.
16. *Na čužoj storonê*. Prague, 1925.

Digitized by Google

Voici maintenant un ensemble de travaux se rapportant à l'histoire de Byzance. Le professeur F. VERNADSKY a publié des articles sur le budget de l'Empire byzantin et sur les cadastres byzantins[1], sur l'origine de la loi agraire, *Nomos Georgikos*[2], sur la communauté agraire à Byzance[3] et les opérations de rachat du XIII^e siècle[4], sur les théories byzantines de l'autorité de l'empereur et du patriarche[5]. Les publications de M^lle M. ANDREIEV ont recueilli le suffrage d'éminents historiens : *La réception des ambassadeurs tatars à la cour de Nicée*[6], *La cérémonie de la « prokipsis »* et *La composition de la critologie de Philotée*[7], *Essai sur la civilisation de la Cour byzantine au XIII^e siècle*[8], *La doctrine de Théodore II Lascaris sur le souverain idéal*[9], et une analyse du livre de A. VASILIEV, *History of the byzantine Empire*[10]. Citons encore de G. OSTROGORSKY un travail sur les impôts à Byzance[11].

Le professeur VASSILEV, dont le nom vient d'être cité et qui fait depuis quelques années des conférences à Madison, n'appartient pas au groupe des professeurs émigrés. Il a publié, pendant son séjour à l'étranger, plusieurs ouvrages fondamentaux sur les questions byzantines et arabes. Notons ici : *L'aperçu synthétique de la lutte de Byzance contre les Sarrazins sous la dynastie macédonienne*[12], *Histoire de Yahya-ibn-Saïd d'Antioche*[13], *La guerre de Cent ans et Jeanne d'Arc dans la tradition byzantine*[14], *Byzantine Studies in Russia*[15].

Les savants russes ont apporté de précieuses contributions à l'histoire des pays slaves. En Yougoslavie, les professeurs F. TARANOVSKY (Kiev-Belgrade), JASINSKY (Odessa-Lioubliana) et A. SOLOVIEV (Belgrade) ont eu à cet égard de grands mérites. M. Taranovsky a publié une série de travaux sur le Code d'Étienne Douchan et une *Introduction à l'histoire du droit slave*[16] ; M. Jasinsky, des recherches sur le statut de Kastov et sur les lois

1. Dans *Česky časopis historický*, 1922, t. XXVIII, et 1923, t. XXIX.

2. Dans *Byzantium*, 2, 1925.

3. En français, dans les *Annales scientifiques du Collège russe des Études à Prague*, I. Prague, 1924.

4. Dans les *Mélanges Zlatarsky*. Sofia, 1925.

5. Dans les *Mélanges Kondakov*. Prague, 1926.

6. Dans les *Mélanges Kondakov*. Prague, 1926.

7. Dans le recueil *Seminarium Kondakovianum*. Prague, I, 1927, et 2, 1928.

8. Dans les *Travaux de la Société royale des sciences de Bohême*. Nouvelle série, 8, 3. Prague, 1927.

9. *Nazory Theodora II Laskarisa o idealnén panovniku.*

10. I. Madison, 1928.

11. *Recueil dédié à la mémoire de Kondakov*. Prague, 1926.

12. *The Eastern Roman Empire*. Cambridge, 1923, v. IV.

13. *Patrologia Orientalis*. Paris, 1929, vol. XVIII.

14. *Byzantion*, 1926, v. III.

15. *American historical Review*, 1927, 32.

16. *Dušanov Zakonik i Dušanovo carstvo*, dans *Predavanja za Narod*. Novi-Sad, 1924. — *Na.elo zakonitosti u Zakoniku cara Stefana Dušana*. Beograd, 1922.

Digitized by Google

de la ville de Veprinats[1]; A. Soloviev, un *Choix de textes juridiques serbes du XII^e au XV^e siècle*, et plusieurs études (en serbe) sur l'ordonnance de Chilandar du grand joupan Étienne, sur l'ordonnance du roi Miloutine et sur d'autres actes de la vie juridique du peuple serbe[2]. En Bulgarie, le professeur E. GRIMM (Petrograd-Sofia) a publié *L'histoire et les fondements idéologiques du projet du statut organique de 1879*[3], et le professeur M. POPROUGENKO (Odessa-Sofia) toute une série de travaux sur l'histoire politique de la Bulgarie et sur l'histoire de la civilisation bulgare[4]. M. TARANOVSKY a consacré à l'histoire du droit public polonais au XVIII^e siècle un travail considérable[5]. Plusieurs travaux de l'académicien FRANTZEV (Varsovie-Prague) ont trait à l'histoire des relations intellectuelles russo-tchèques; ainsi ses recherches sur le voyage de Dobrovsky en Russie, sur la connaissance de la poésie de Derjavine par les Slaves, sur les motifs slavophiles dans la poésie d'Odoevsky, sur les opinions slavophiles d'Ivan Aksakov et sa très importante édition de la correspondance de Chafarjik avec les slavisants russes, munie d'une préface et d'un commentaire abondant[6]. Le professeur PETROV (Petrograd-Prague), éminent spécialiste de l'histoire de la Russie carpathique, a montré une remarquable fécondité scientifique pendant tout son séjour hors de Russie. Durant ces dernières années, il a fait paraître de nombreux travaux en tchèque et en russe dans le *Bulletin de la Société royale des sciences de Bohême* (1921-1922 et 1924-1925), dans le *Recueil philologique de l'Académie des sciences tchèques* (Prague, 1926, VIII), dans la *Revue tchèque d'histoire* (1923, t. XXIX), dans la *Revue tchèque* (1923-1924). Ils ont trait aux questions de la colonisation russe dans la région précarpathique, à l'histoire des mouvements religieux dans cette région, à l'analyse

1. *Kada i na kaji način je bio sosavljen kastavskij statut?* (en croate), dans *Zbornik znanstv. rozprav jurid. Fakult. Ljublanske Univerze*, III. Ljublana, 1929. — *Prehod od ustega obicajnega prava k pisanomu zakonu*, IV. Ibid., 1925. — *Zakoni grada Veprinca*, V. Ibid., 1926.

2. *Odobrani spomenici srpskog prava od XII do kraia XV veka.* Beograd, 1926. — *Chilandarskaja povel'a Vel. Žup. Stefana*, dans *Prilozi za književnost, jezyk i folklor*, V, 1-2. Beograd, 1926. — *Povelja krala Milutina barskoi porodici Žareztica*, dans *Archiv za Arbonašku Istorija*, III. Beograd, 1926.

3. *Istorija i idějnyia osnovy projekta organiceskago Ustava vnčsennago v frnovskoje Ucreditělnoje Sobranije 1879 goda*, dans *Godišnik na Sofijskija Universitet*, III. Sofia, 1922.

4. *Dostoevskij o slovanskom voprosě*, dans *Mélanges Bobtchev*. Sofia, 1921. — *Piesni zapadnych Slovjan Puškina*, dans le recueil *Voschvala*. Sofia, 1921. — *Notes sur la renaissance bulgare*, dans *Bulletin du Musée national d'ethnographie de Sofia*, III, 1923. — *Pamjati M. P. Pogodina*, dans *Mélanges Zlatarski*, 1925. — *Obščestvennitě nastrojenija v Rusija v nadvečerijeto na osvobodilnata vojna*, dans la revue *La pensée bulgare*, 1926, VI-VIII.

5. *Nacerky z istorii deržavnoho prava Recy Pospolitoj XVII v.*, dans *Zapysky socialno-ekonomiceskeho viddilu Ukrainskoi Akademii Nauk*, II-III. Kiev, 1926.

6. *Cesta J. Dobrovského a hr. Sternberka do Ruska v letech 1792-1793.* Prague, 1923. — *Děržavin u Slavian : izistorii russko-slavianskich literaturnych vzaimootnošenij v XIX vêkê.* Prague, 1924. — *Slavjanskija děvy kn. A. Odoevskaho*, dans *Mélanges Pastrnek.* Prague, 1923. — *Slavjanofilstvi J. S. Aksakova*, dans *Česka Revue*, 1923, XVI. — *Řec Josefa Dobrovského proslovená dne 25 zaři 1791 v ceske ucene spolecnosti.* Prague, 1926.

Digitized by Google

de divers documents, dont une partie a été découverte et publiée par le professeur Petrov lui-même[1]. Le professeur PERFETSKY a écrit un ouvrage (en tchèque) sur *L'état social et économique de la Russie des Carpathes aux XIII^e et XIV^e siècles*[2]. Pas plus que sur ces travaux, nous ne nous arrêterons sur ceux qui touchent à l'histoire de l'art des peuples slaves. On trouvera là-dessus des renseignements plus détaillés dans le travail maintes fois cité du professeur A. FLOROVSKY. Notons seulement qu'on est redevable à A. GRABAR de nombreuses études sur les monuments de l'art bulgare et que le professeur OKOUNIEV (Petrograd-Prague) poursuit une analyse approfondie des œuvres de l'architecture et de la peinture serbes. Le plus grand historien de l'art, l'académicien N. P. KONDAKOV, mort à Prague en février 1925, n'a publié dans les dernières années de sa vie que quelques courts fragments du grand ouvrage qu'il avait conçu et qui devait être un commentaire archéologique des monuments littéraires de Byzance. Ils traitent notamment du continent mythologique à attraction terrestre[3], des costumes orientaux à la cour de Byzance[4], des harnachements byzantins[5]. Ce n'est qu'après la mort de Kondakov qu'a paru[6] son étude sur les Manichéens et les Bogomiles et qu'a été publié en Angleterre, sous la rédaction de Muntz, son grand ouvrage sur l'*Icone russe*[7], dont l'édition russe a paru à Prague[8].

VI. MANUELS ET RECUEILS. — Si longue que soit notre énumération, elle laisse de côté, à dessein, certaines branches de la production des historiens russes. Elle n'a rien dit des manuels d'histoire, dont il a été publié dans l'émigration un grand nombre (ceux de VIPPER et de L. M. SOUKHOTINE méritent particulièrement de retenir l'attention[9]). Elle a entièrement négligé les nom-

1. *Travaux de l'Académie des sciences bulgares*, t. XXII. Sofia, 1922.

2. *Nigovskija poučenja na Evangelié XVI v.* (*La question de l'influence de la réforme calviniste du XVI^e siècle dans la Russie transcarpathique*), dans *Věstnik kralovské české spolinosti Nauk.* Prague, 1921-1922. — *Drěvějšaja cerkovno-slavjanskaja gramota 1404 goda v karpato ruskoj territorii*, dans *Sbornik filologickij*, VIII. Prague, 1926. — *M. Bel. Tractatus de re rustica Hungarorum a Notitia Hungariae Novae. Excerpta*, dans *Věstnik kral. České Spolecn. Nauk.* Prague, 1924. — *Kdy vznikly ruské osady na Uherské Dolni Zemi a vubec za Karpaty*, dans *Česky Časopis Histor.*, 1923, XXIX. — *K voprosu o slovênskorusskoj etnografičeskoj granice : Užhorod.* — *Narodopisná mapa Uher podle uředniho Lexikonu osad s roku 1773.* Prague, 1924 (v. JAVORSKIJ, *Iz istorji naucnago izslêdovanjia Zakarpatskoj Rusi.* Prague, 1928).

3. *Socialné-hospodařské poměry Podkarpatské Rusi ve st. XIII-XIV.* Bratislava, 1924. — *Dvě stati k dějinam Podkarpatské Rusi*, dans *Sbornik filosof, Fakulty Univ. Komenského v Bratislavi.* Bratislava, 1922.

4. *Byzantium*, 8, 1925.

5. *Mélanges Schlumberger*, 2. Paris, 1924.

6. *Seminarium Kondakovianum.* Prague, I, 1927.

7. Oxford, 1927.

8. N. P. KONDAKOV, *Russkaja Ikona.* Prague, I, 1928 ; II, 1929.

9. R. VIPPER, *Učebnik istorii. Srednie veka.* Riga, 1925. — *Učebnik istorii. Novoe vremja.*

Digitized by Google

breux ouvrages qui ont trait à la Révolution et à la guerre civile en Russie, car les écrits de cet ordre sont plutôt des mémoires que des études historiques. Même dans ceux d'entre eux qui se rapprochent le plus du type de ces dernières, par exemple l'*Histoire des troubles russes*, en cinq volumes, du général DENIKINE[1], ou les ouvrages de P. MILIOUKOV, *Histoire de la seconde révolution russe*[2], *Russlands Zusammenbruch*[3], *La crise russe*[4], ou encore les travaux des généraux GOLOVINE et DANILOV sur l'histoire de la grande guerre[5], l'élément subjectif et personnel joue encore un rôle prépondérant. Ces ouvrages pourraient faire l'objet d'un article spécial. Nous nous sommes bornés ici à la littérature historique purement scientifique. Nous avons montré, du moins nous l'espérons, que, même dans ce domaine nettement délimité, la production de l'émigration russe a été très considérable. Ses travaux ont paru soit comme ouvrages distincts, soit sous forme d'articles, tantôt dans les revues russes éditées à l'étranger, tantôt dans les revues scientifiques de tous les pays d'Europe et d'Amérique. Parfois même il a pu être publié des recueils composés uniquement de travaux de savants russes. Tels sont, par exemple, les *Mémoires scientifiques du Collège russe des Études à Prague*[6], le *Recueil de la Société archéologique russe dans le royaume des Serbes, Croates et Slovènes*[7], les *Mémoires de la Société historique russe à Prague*[8], les *Travaux scientifiques de l'Université populaire russe de Prague*[9], *Seminarium Kondakovianum de Prague* (Prague, 1926-1929). La publication des *Travaux de l'Institut russe à Prague* se prépare actuellement. Enfin, à Berlin, ont paru quatre volumes d'un *Recueil de travaux des savants russes à l'étranger*[10].

A. KIZEVETTER.

Riga, 1928. — *Russkaja istoria*. Riga, 1929. — L. SOUKHOTIN, *Učebnik russkoj istorii*, I-II. Beograde, 1927. — *Istoria drevnjago mira*. Belgrade, 1928. — *Istoria srednich vekov*. Belgrade, 1929.

1. *Ocerki russkoj Smuty*, I-V. Berlin, 1922-1926.
2. *Istorija otoroj russkoj revolucii*. Sofia, 1921-1922.
3. Berlin, 1925.
4. *Rossija na perelome*, I-II. Paris, 1927.
5. N. GOLOVIN, *Iz istorii kompanii 1914 goda na russkom frontê*. Prague, 1925. — G. DANILOV, *Rossija v mirovoj vojnê 1914-1915 g.* Paris, 1926.
6. *Ucenyja Zapiski osnovanyja russkoj učenoj kollegiej v Prage*, I-IV. Prague, 1924-1927.
7. *Sbornik russkago archeologičeskago obščestva v koralevstvê S. H. S.* Belgrade, 1927.
8. *Zapiski russkago istoričeskago obščestva v Pragê*. Prague, 1927.
9. *Učenye trudy russkago narodnago universiteta v Pragê*. Prague, I, 1927 ; II, 1928.
10. *Trudy russkikh učenykh zagranicej*. Berlin, I-IV, 1922-1923.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES

A. Métraux. **La religion des Tupinamba et ses rappports avec celle des autres tribus Tupi-Guarani.** Paris, E. Leroux, 1928. 1 vol. in-8°, 260 pages, avec VIII planches, 8 figures et 1 carte (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Sciences religieuses, 45e vol.).

Le livre très remarquable de M. Métraux apporte une importante contribution à l'étude des croyances et des rites pratiqués par le groupe de tribus désignées généralement sous le nom de Tupinamba, dont le domaine s'étend de l'embouchure de l'Amazone à celle du Rio de la Plata. Malgré leur extinction totale, les Tupinamba sont parmi les Indiens de l'Amérique du Sud ceux qui sont le mieux connus grâce aux récits de d'Yves d'Évreux et de Thevet, pour ne citer que les principaux. M. Métraux a eu la bonne fortune de retrouver une suite de chapitres nouveaux de l'œuvre de Thevet qui permettent de préciser de nombreux points restés dans l'ombre de la religion de ces peuples. Dans la religion primitive commune à tous les membres de la famille tupi, on trouve la croyance à un dieu civilisateur, magicien créateur de l'univers, retiré en une sorte de Paradis et qui détruira peut-être le monde comme une fois déjà il le fit. Son œuvre est parachevée par deux jumeaux mythiques, auteurs du déluge et ayant appris aux hommes l'usage du feu. Des êtres surnaturels, génies de la brousse, esprits, entourent les Tupinamba ; aux esprits des morts sont faites des offrandes et certains de ces génies sont censés résider dans des calebasses (*maraca*), qui de simples réceptacles de l'esprit en deviennent par la suite la figuration matérielle. Ces mêmes esprits ont commerce avec les magiciens qui, dans ces tribus, jouissaient d'une considération et d'une autorité importantes. Après avoir passé en revue les rites observés lors de la naissance, de la puberté et du mariage, les cérémonies funèbres et les croyances en l'au-delà, l'auteur traite de l'anthropophagie rituelle des Tupinamba et retrace les diverses phases des nombreuses cérémonies qui accompagnaient la mise à mort des prisonniers, le festin qui suivait et les pratiques auxquelles le sacrificateur devait se livrer après l'exécution. Les derniers chapitres traitent des pratiques magiques relatives à l'agriculture, la guerre, la chasse, aux croyances, aux fêtes et danses, à la salutation larmoyante, coutume répandue exclusivement à l'est des Andes. Enfin, chez les Tupi-Guarani a existé une sorte de messianisme que traduit le mythe de la « Terre-sans-Mal », élément mystique qui peut expliquer certains mouvements migrateurs, tels que la ruée vers la côte du Brésil de ces populations, « vaste croisade prêchée par des magiciens particulièrement écoutés ». De toutes ces pratiques, un certain nombre font partie d'un fonds commun à la religion du groupe Tupi-Guarani ; les plus caractéristiques sont la salutation larmoyante, qui peut-être se rattache au culte des morts, et surtout l'anthropophagie rituelle.

R. Lantier.

Digitized by Google

Jean Bayet. Les origines de l'Hercule romain. Paris, É. de Boccard, 1926. In-8°, XVII-502 pages.

Peu de livres apportent autant de données nouvelles que celui-ci. M. Bayet nous convie, en effet, à la naissance d'un dieu et nous fait assister aux métamorphoses qui ont mué un héros grec en divinité latine. Ce ne sont point seulement des hypothèses que M. Bayet soumet à notre critique, mais une contribution toute personnelle, étayée sur une documentation solide et riche qui n'a rien négligé des matériaux fournis par l'histoire et l'archéologie.

Hercule est un tard venu au panthéon latin. C'est aussi un étranger, un Grec, comme son nom l'indique ; c'est de la Grande-Grèce, de Métaponte et de Crotone que, de proche en proche, il a cheminé jusqu'à Rome, le long des grandes routes suivies par les marchands et les soldats. Ce dieu, au début, est honoré à Tibur, à Rome à la porte *Trigemina* et à l'*Ara Maxima*. De cette triple influence, au III^e^ siècle, sortira la figure de l'Hercule proprement romain. Le plus ancien de ces lieux de culte est celui de la porte *Trigemina*, peut-être fondé au V^e^ siècle par des commerçants grecs, sous l'Aventin, où furent également honorés pour la première fois les grandes divinités helléniques, Cérès et Mercure. En 399 avant J.-C., on le voit participer avec Diane aux premiers lectisternes apolliniens. C'est alors un purificateur, comme l'Héraklès de Crotone, un dieu des sources et de la santé comme l'Héraklès de Poseidônia, et M. Bayet de conclure que l'Hercule Trigemine est venu, à travers la Campanie, de cette cité achéo-trézénienne. Mais c'est un étranger, « toujours sous le coup d'un arrêté d'expulsion », qui vit dans le domaine du dieu latin Faunus. Pour vivre, il lui faudra contracter des alliances avec les maîtres du lieu. Pour ces marchands, cet Hercule fut peut-être autre chose encore, le dieu voyageur, le protecteur du commerce, le héros civilisateur aux prises avec les Barbares inhospitaliers. A un moment même, vers le milieu du IV^e^ siècle, sa légende prend un caractère hostile, Hercule entre en lutte avec Faunus. Mais ce ne fut là qu'un épisode : à mesure que les Romains s'intéressent aux choses du négoce, le dieu gagne de nouveaux dévots.

Plus récent et de caractère plus privé était le sacellum d'Hercule au Palatin. Le dieu était aussi indépendant de celui qu'on adorait à la porte *Trigemina* : c'était un démon chtonien engagé dans le cercle des dieux de la fécondité des Enfers. Son rituel était purement grec. Dieu d'une famille, celle des Potiti, il n'était pas exclusif. Les Pinarii avaient été associés à son culte et son temple s'ouvrait aux marchands du champ de foire voisin. Le conflit inévitable, entre ces deux Hercule, se produisit. Ce fut celui du Palatin qui l'emporta. Vers la fin du IV^e^ siècle ou dans les premières années du III^e^, Hercule se réconcilie avec Faunus, la légende d'Évandre se transporte de l'Aventin au Palatin ; à lui sont rattachés les cultes de Faunus au Lupercal et d'Hercule *ad Aram Maximam*. Cacus, par un mouvement adverse, est exilé du Palatin au pied de l'Aventin. Puis les deux Hercule prendront le même nom, d'Invictus ou de Victor et, à l'époque classique, la légende est subordonnée au récit de la fondation du Grand-Autel par Hercule.

Malgré cette naturalisation, sous le manteau romain qui le recouvre, on reconnaît encore le vieil Héraklès purificateur et sauveur des Grecs, dont la fable a subi

Digitized by Google

la domination de réalités topographiques ayant agi chacune à son heure et sur un état particulier de la légende.

R. LANTIER.

T. R. S. BROUGHTON. **The Romanization of Africa Proconsularis.** Baltimore, The Johns Hopkins Press ; Londres, Humphrey Milford, 1929, VIII-233 pages. Prix : 10 s. 6 d.

Le travail de M. Broughton s'ouvre après la victoire d'Émilien, en 146, et va jusqu'à la fin du IIe siècle après l'ère chrétienne. L'auteur considère avec raison que l'histoire de la colonisation romaine en Afrique est dominée par deux questions : l'exploitation agricole et le régime municipal. Ce livre les étudie d'abord simultanément dans quatre chapitres qui suivent l'ordre chronologique, puis séparément dans deux chapitres qui semblent dès lors un peu maigres et où il ne faut guère voir qu'une conclusion.

Après une période de désolation et de famine, la colonie gracchienne va donner le premier essor ; on ne pense plus qu'à tirer du pays des céréales et bientôt de l'huile. Les grands domaines se forment ; après les colons de Gaius, ceux de Marius ; plus tard ceux d'Auguste, qui profitent des confiscations opérées durant les guerres civiles. Au Ier siècle, on accroît le territoire en soumettant les nomades de l'intérieur, tandis que les domaines sénatoriaux, confisqués à leur tour, passent aux mains de l'empereur. Le souci principal devient au IIe siècle la fortification de la frontière vers le sud ; dans ses parages, on aménage des lotissements : les meilleures terres vont aux anciens soldats, les moins bonnes aux indigènes. Toutes ces mesures assurent à la province au commencement du IIIe siècle une magnifique prospérité.

Aussitôt après 146, Rome déclare *libres* sept villes alliées et dès le Ier siècle se créent des *conventus C. R.* destinés à défendre les intérêts des colons. Au début de l'empire, la province possède une capitale avec Carthage ressuscitée et la vie municipale s'organise. Le second siècle voit naître nombre de cités nouvelles. Mais toujours se maintient une dualité heureusement ménagée : d'une part des communautés indigènes qui conservent une relative autonomie, d'autre part des villes à la romaine avec leurs magistrats, qui les embellissent de riches monuments dont on admire encore les ruines.

Autant de preuves de l'habileté qui marque la politique coloniale de Rome. Dans son introduction, l'auteur insiste sur l'individualisme des Berbères et sur la diversité des régions : les côtes avec les cités commerciales, les vallées agricoles, les plateaux où s'étaient réfugiés les rescapés de Carthage, enfin le désert et ses nomades. Rome n'a pu faire une véritable unité ; de là mille anomalies dans le régime foncier et municipal ; mais Rome est parvenue à tirer du pays tout ce qu'il pouvait donner : des denrées alimentaires, des soldats et en 193 un empereur !

Ce livre, plus clair et agréable à lire qu'original, apporte le résultat des recherches sans les discuter ; il contient les références indispensables, doit beaucoup aux inscriptions, mais quasi rien à l'archéologie, ce qui est regrettable. Tel qu'il est, il peut rendre service et faire attendre — je ne dirai pas sans impatience ! — la suite de la grande œuvre de M. Gsell.

M. DURRY.

Digitized by Google

J. W. Allen. A History of Political Thought in the Sixteenth Century. Londres, Methuen, 1928. In-8°, xxii-525 pages. Prix : 21 sh.

Le livre de M. Allen suppose une infinité de lectures ; il témoigne d'une rare connaissance, directe et intime, de la littérature politique et religieuse du xvi^e^ siècle en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne. Pour certains auteurs qui ne sont pas universellement connus, comme Hooker, Craig ou Doleman, il a la valeur d'une contribution originale. Cette fréquentation des *dii minores* permet de remettre dans leur milieu, et par suite de mieux comprendre, certaines œuvres maîtresses qu'on a tendance à contempler dans un splendide isolement, comme l'*Utopia*. Blackwood et Le Roy, Zampini, du Belloy, Barclay éclairent l'histoire des « Politiques ». Même quand il reprend un sujet rebattu, comme le renversement des valeurs chez les huguenots et les catholiques après la Saint-Barthélemy, M. Allen sait le rajeunir. C'est aussi une vue originale, et fondée sur des faits, dans son chapitre *The toleration controversy* (p. 73), que la position de Castellion et d'Acontius n'était pas, autant qu'on l'a dit, celle de penseurs isolés. « On a dit », reprend-il p. 93, « que la pensée de Castellion est étonnamment moderne. On peut l'appeler « moderne », mais il n'y a pas là place pour l'étonnement. Castellion n'était qu'un parmi beaucoup dans le xvi^e^ siècle », et la lignée est ininterrompue qui va de lui à Arminius.

On s'étonne seulement que la conception du *political thought* soit un peu étroite, que Rabelais manque à l'Index et que Montaigne tienne peu de place. Peut-être aussi, par réaction contre les auteurs qui ont tout voulu expliquer par la réception du droit romain, M. Allen néglige-t-il trop les juristes. Un mot sur La Popelinière, copiste intelligent, eût été justifié.

Le plan du livre est, pour des esprits latins, un peu déconcertant. Après un exposé général de l'influence du luthéranisme, du calvinisme et du « knoxisme », l'auteur découpera sa matière en sections géographiques : Angleterre, France, Italie. Procédé de classement qui peut être commode, qui permet de se retrouver au milieu de la prodigieuse quantité de notes accumulées par M. Allen, mais qui oblige à des répétitions, à des reprises et qui empêche de tracer la courbe chronologique de l'évolution enropéenne. Pour étudier les influences de pays à pays, il faut très souvent revenir en arrière. Et n'est-il point bizarre de lire le chapitre sur Machiavel après celui sur Bodin, après le paragraphe sur Jacques I^er^?

Très peu d'erreurs de détail. P. xiii, lire 1535 pour 1539. P. 395, n. 2, une confusion entre la *Response* de Jean Bodin et le *Discours* de Du Haillan. M. Allen n'est pas le premier à la faire, elle date de Cimber et Danjou, mais on s'étonne de la retrouver chez un homme qui va d'ordinaire droit aux textes. Sur ce même Bodin et ses rapports avec Le Roy, il suit trop aveuglément M. Chauviré. Pourquoi écrire *Le grant Monarchie de France*?

Henri Hauser.

Général Legrand-Girarde. L'arrière aux armées sous Louis XIII. Crusy de Marcillac, évêque de Mende, 1635-1638. Préface de M. Louis Batiffol. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1927. In-8°, xi-287 pages.

Ce livre est une publication posthume : l'auteur est mort en 1924. Son préfa-

Digitized by Google

cier, M. L. Batiffol, nous apprend que le général Legrand, ancien sous-chef d'état-major de Joffre, remplit, au cours de la guerre, entre autres fonctions, celles de directeur des étapes et des services de l'arrière à la IIIe armée en 1916, au groupe des armées du Nord en 1917. C'est ce qui lui donna l'idée de consacrer les loisirs de sa retraite à rechercher ce qu'avait été le même service au XVIIe siècle, sous Louis XIII. Sujet neuf et qui méritait, pour l'époque choisie, d'être étudié. En effet, il n'existait pas alors de service de l'arrière régulièrement organisé. C'est Richelieu qui tenta le premier de substituer aux moyens empiriques en usage une administration et un contrôle. Il attachait à ces questions une importance telle qu'en juillet 1635 il prit pour lui-même la surintendance générale des vivres aux armées. Comment il l'exerça, avec quel zèle, quelle sollicitude, quel souci des plus menus détails, on peut le voir à l'aide des très nombreux documents, extraits non seulement de la publication classique de d'Avenel, mais aussi des archives des Affaires étrangères et de la Guerre, de la Bibliothèque nationale, que le général Legrand a colligés, analysés et commentés avec une conscience et une probité scientifiques auxquelles il est juste de rendre hommage. Il a limité son étude au fonctionnement des services de l'arrière aux armées de Lorraine et aux années 1635-1638. Ce sont les dates extrêmes d'une mission confiée par le cardinal à un de ces hommes d'Église, dont il aimait à se servir, Sylvestre Crusy de Marcillac, évêque de Mende, comte de Gévaudan, qui s'était déjà distingué par les services qu'il avait rendus au siège de La Rochelle. Nommé en septembre 1635, à l'occasion du voyage de Louis XIII en Lorraine et du siège de Saint-Mihiel, directeur des vivres de l'armée de La Valette, il déploya dans cet emploi une grande activité, un zèle ardent pour le service, une fidélité extrême pour Richelieu, qu'il renseignait au jour le jour par de longues lettres, des comptes-rendus, des mémoires d'une précision remarquable. L'étude du général Legrand met en lumière les difficultés de toute sorte que rencontra l'évêque de Mende : manque d'argent, médiocrité et insécurité des voies de communication, insuffisance des moyens de transport, pénurie des animaux de trait ou de bât, vicissitudes des opérations militaires, et surtout incertitude d'attributions mal définies, multiplicité des organes affectés à la même fonction, toutes causes qui devaient engendrer et qui engendrèrent des conflits d'autorité, des querelles, des intrigues, des crises, qui aboutirent, en fin de compte, à la disgrâce de Marcillac. On peut suivre dans cette étude l'histoire des rapports qu'il entretint avec les intendants dont les fonctions chevauchaient sur les siennes, avec les chefs d'armée successifs : La Valette, le maréchal de La Force, Bernard de Saxe-Weimar, le marquis de Sourdis, avec qui il eut de vif démêlés, d'Hocquincourt, avec qui il s'accorda d'abord assez longtemps jusqu'au jour où ils se brouillèrent ; ses conflits avec l'abbé de Coursan, agent politique louche, mais homme de confiance de Richelieu, chargé, semble-t-il, par le cardinal de le surveiller ; l'hostilité des Lorrains, en particulier du marquis de Chamblay, membre du conseil souverain. Sous le titre vague, et qui devait faire fortune, d'intendant de police, justice et finances, Marcillac étend son autorité à toutes sortes d'objets : organisation des convois, ravitaillement des places, rassemblement des renforts destinés à l'armée d'Alsace et leur envoi à destination, rasement des châteaux de Lorraine, exploitation des salines de Moyenvic, Marsal et Dieuze, etc. Mais le livre du général Legrand a une portée plus générale : il permet de voir quelle était la vie de l'arrière dans ces armées de la guerre de Trente ans ; il est une contribution à l'histoire, encore obscure, des origines des intendants. Il apporte aussi des renseignements

Digitized by Google

nouveaux pour l'histoire de la Lorraine, en particulier sur le siège de Remiremont en juillet 1638. Enfin, il éclaire certains détails des débuts de Turenne et permet de penser que l'illustre capitaine sut se souvenir, dans sa mémorable campagne d'Alsace de 1674-1675, de telles expériences qu'il avait faites lorsque, jeune mestre de camp, il participait, en janvier 1636, à ce ravitaillement des places d'Alsace, hardiment exécuté, en plein hiver, par le col du Bonhomme, sous les ordres de La Valette.

Paul COURTEAULT.

Léonce CELIER. **Les Filles de la Charité.** Paris, Bernard Grasset, 1929. In-12, 273 pages. Prix : 12 fr. (Collection : *Les grands ordres monastiques*, VIII).

Très bon livre, d'un ton excellent, exempt de la « littérature » dans laquelle tombent certains ouvrages similaires. L'auteur laisse parler les faits. Il s'est placé au point de vue historique : il s'étend beaucoup sur les origines et le passé de la congrégation qu'il étudie ; sur son organisation et son activité présente, il dit brièvement et simplement l'essentiel. Une espèce de diptyque oppose les portraits de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac, un peu sacrifiée d'ordinaire et à laquelle M. Celier rend pleine justice. A propos de saint Vincent, il néglige, avec raison, les problèmes critiques qu'ont soulevés récemment certains points de sa vie ; il l'envisage exclusivement en tant que fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. La création de Vincent de Paul s'est ressentie naturellement des circonstances : une société aristocratique et hiérarchisée, et dans laquelle la vie urbaine avait beaucoup moins d'importance qu'aujourd'hui. Dans sa première pensée, il s'agissait de recruter, parmi les « filles des champs », dont il trace un portrait un peu idyllique et déjà XVIIIe siècle, des auxiliaires chargées d'aider les Dames des Confréries de Charité en s'acquittant auprès des pauvres et des malades des soins matériels que les occupations familiales ou mondaines des Dames et les préjugés du temps leur interdisaient de donner elles-mêmes. Une des difficultés du début fut d'empêcher que les Filles de la Charité devinssent parfois des domestiques sans gages au service des Dames elles-mêmes. Très vite — et c'est une preuve intéressante des ressources de dévouement et d'intelligence qui se trouvaient parmi les « filles des champs » — leur rôle, d'effacé et de subordonné, devint le principal : le dévouement total et permanent devait éclipser le dévouement occasionnel et irrégulier. L'autre grande préoccupation de saint Vincent fut de bien établir que les Filles de la Charité n'étaient pas des religieuses ; il s'agissait d'éviter à tout prix qu'on prétendît les ramener à la clôture, traditionnellement regardée comme caractéristique des ordres de femmes, et naturellement incompatible avec la tâche toute nouvelle que le fondateur assignait à ses filles. D'où aussi, après quelques hésitations et tâtonnements, la pratique des vœux annuels et non perpétuels — encore une nouveauté remarquable. Jusqu'à la Révolution, la congrégation s'est développée de façon normale, presque exclusivement en France, travaillant aux diverses œuvres déjà adoptées au temps des fondateurs. La Révolution a naturellement marqué une crise dans son histoire. Elle trouva moyen de ne pas disparaître complètement et se reforma sans trop de peine une fois la paix religieuse revenue, mais pour se voir en présence d'une grave question de prin-

Digitized by Google

cipe : relèverait-elle des Ordinaires, comme l'avait voulu Napoléon, ou du supérieur des Prêtres de la Mission, selon la volonté formelle de saint Vincent et de Louise de Marillac? Un schisme temporaire la divisa ; la paix ne se rétablit que peu à peu sous la Restauration. Il était réservé au XIXe siècle d'étendre beaucoup les formes d'activité des sœurs, d'y faire, tant que et partout où cela fut possible, la place plus grande à l'enseignement ; d'autre part, de disperser la congrégation dans l'Europe et dans le monde ; encore très française par sa maison mère, par ses traditions et par le nombre des sœurs françaises, elle est, à d'autres égards, devenue internationale en même temps que missionnaire. Un point que M. Celier n'avait pas à traiter, mais qui méritait peut-être d'être signalé, c'est la valeur d'exemple qu'ont eue les Filles de la Charité : un grand nombre de congrégations se sont fondées sur leur type ; elles ont inauguré une nouvelle forme de vie religieuse, celle qui s'adonne aux œuvres actives ; elles gardent d'ailleurs cette originalité d'être presque les seules qui ne se soient pas spécialisées. M. Celier indique discrètement une crise d'adaptation qu'il ne faut ni exagérer ni nier : les méthodes d'assistance, de plus en plus scientifiques et administratives, tendent à exiger un apprentissage technique dont évidemment les fondateurs des congrégations ne pouvaient avoir même l'idée. Elles seront amenées sans doute à tenir compte de cette nécessité.

E. JORDAN.

R. P. LEMMENS, O. F. M. **Geschichte der Franziskanermissionen.** Münster, Aschendorff, 1929, in-8°, XX-376 p., 10 mk. (Missionswissenschaftliche Abhandlungen und Texte, fasc. 12).

Le R. P. Lemmens, déjà connu par d'excellents travaux sur l'histoire des missions, semble s'être proposé d'établir un répertoire qui permît de répondre le plus vite possible aux questions que voici : « Y avait-il à telle époque, dans tel pays, des missions franciscaines? comment étaient-elles organisées? et quels en ont été les résultats, dans la mesure où ils sont appréciables? » Ainsi compris, son livre, qui groupe une masse considérable de faits, recueillis avec une grande érudition, rendra des services sérieux ; le plan strictement géographique, parfois un peu arbitraire, a l'avantage de faciliter les recherches, un peu comme le fait, dans d'autres cas, l'ordre alphabétique d'un dictionnaire. On pourrait d'ailleurs en concevoir un autre, qui serait préférable, si l'ouvrage s'adressait moins aux érudits qu'au grand public cultivé : laisser de côté un certain nombre de noms et de détails, et souligner davantage quelques idées générales, que le P. Lemmens se borne à indiquer : quelles sont les grandes périodes de l'activité missionnaire franciscaine, ou, au contraire, les périodes de stagnation? — par quelles causes générales ou particulières (conditions du pays à évangéliser, ou de la chrétienté, ou de l'ordre franciscain) s'expliquent ces contrastes? — quelles sont les méthodes d'apostolat des Franciscains? en ont-ils qui leur soient propres et diffèrent de celles d'autres ordres? — comment les ont-ils adaptées aux cas très divers qui se rencontraient, selon qu'il s'agissait de peuples très barbares, auxquels il y avait lieu de porter les éléments de la civilisation, comme véhicule indispensable du christianisme, ou de nations pourvues d'une ancienne culture, qu'il fallait autant que possible respecter

Digitized by Google

(à diverses reprises, le P. Lemmens fait allusion aux « réductions » de l'Amérique du Sud, sans expliquer, assez clairement pour ceux qui ne le sauraient pas, en quoi elles consistaient ; les réductions des Franciscains étaient-elles exactement semblables à celles des Jésuites)? ; — quelle place, dans les méthodes d'évangélisation, dans les préoccupations des missionnaires, ont tenue l'enseignement général et la science? — comment les missions ont-elles été favorisées ou desservies par les circonstances politiques, par les rivalités colonisatrices, par le progrès des connaissances géographiques et des communications? — comment a été compris aux diverses époques le problème du clergé indigène? — comment a été organisé le recrutement des missionnaires et leur formation? — En un mot, il y aurait lieu de développer les quelques brèves pages de conclusion par lesquelles termine le P. Lemmens. Il est vrai qu'on ne serait peut-être pas toujours libre de tout dire. Une des curiosités du livre du P. Lemmens est le papillon, qui tient lieu des pages 135-144, où était traitée la question des rites chinois ; il explique qu'il a fallu les supprimer sur l'ordre de la Propagande.

E. JORDAN.

Marcel GROSDIDIER DE MATONS. **Metz** (dans la collection *Les villes d'art célèbres*). Paris, H. Laurens. In-4°, 160 pages et 118 gravures.

M. Grosdidier de Matons, docteur ès lettres, est professeur d'histoire et de géographie au lycée de Metz. Il a étudié l'histoire de cette ville ; il en a admiré le site et les monuments. La maison Laurens s'est tout naturellement adressée à lui pour combler la lacune qui existait encore dans sa collection. Le volume se divise en six chapitres. Voici d'abord de très intéressantes observations sur la position de Metz — étude de géographie humaine, comme on dit aujourd'hui — quelques développements sur la période gallo-romaine, représentée par des stèles du Musée, et sur le Moyen Age, dont il subsiste encore des débris de remparts, et la fameuse porte des Allemands, qui doit son nom au voisinage d'un hôpital des chevaliers teutoniques. Un chapitre tout entier est consacré à la cathédrale. Elle fut commencée vers 1220 et il fallut plusieurs siècles pour la terminer ; on construisit d'abord la nef, puis le transept, et l'on finit par le chœur. Elle ne fut point église paroissiale, mais le temple même de la cité de Metz ; on y gardait les archives de la ville et l'une des deux tours servait de beffroi. A côté de sa cathédrale, Metz possède, et surtout possédait autrefois, de nombreuses églises paroissiales ou monastiques, qui sont successivement passées en revue au chapitre III, depuis les plus anciennes, comme celle de Saint-Pierre-aux-Nonains, englobée plus tard dans la citadelle, jusqu'à celle de Sainte-Glossinde, datant de 1752 à 1756 et dont Girardet peignit la coupole. M. Grosdidier donne sur chacune d'elles des détails très précis ; mais peut-être a-t-il voulu être trop complet. L'espace lui sera ainsi mesuré dans la suite. Il consacre encore d'excellentes pages aux anciens hôtels élevés par l'aristocratie messine, aux arcades des changeurs (chap. IV) ; mais il est obligé de passer un peu vite sur la transformation de Metz au XVIII^e siècle, sur la place d'armes et le merveilleux ensemble que forme la place de la Comédie (chap. V). Le dernier chapitre nous décrit les richesses d'art de la Bibliothèque et du Musée, installés dans l'ancien couvent des Carmes. Dans la conclusion, il apprécie brièvement et avec une juste

Digitized by Google

sévérité les bâtiments construits par les Allemands en dehors des remparts démolis, sur le modèle des édifices de Nuremberg ou de Munich. Nous avons dans ce volume une excellente histoire monumentale de Metz, écrite avec méthode et exactitude ; mais nous aurions désiré que cette histoire des monuments fût plus intimement rattachée à l'histoire même de la cité ; il aurait fallu faire ressortir davantage la piété des évêques, l'avènement au pouvoir de l'aristocratie, puis de la démocratie, les luttes religieuses et la conquête française du XVI^e siècle, la politique des intendants du XVIII^e. La période de la Révolution est totalement absente et celle de 1800 à 1870 représentée par un court alinéa (p. 133). Mais nous avons hâte de déclarer que ce volume est tout à fait digne de l'excellente collection dont il fait partie.

C. PF.

I. — BECKER (général G.). **Épopée révolutionnaire et napoléonienne. Trois caractères : conventionnel Joseph Becker, lieutenant général comte Becker, maréchal-comte Molitor.** Paris, Berger-Levrault, 1928, VIII-178 pages.

II. — DERIES (Léon). **Les congrégations religieuses au temps de Napoléon.** Paris, Félix Alcan, 1929, XI-304 pages. Prix : 30 fr.

III. — KILMANNSEGGE (comtesse DE). **Mémoires sur Napoléon I^er^**, d'après le manuscrit original des archives du comte Guerrino zu Lynar ; traduits de l'allemand par Joseph DELAGE. Paris, éditions Victor Attinger, 1928. 2 vol., 206 et 213 pages, 32 portraits et 8 fac-similés. Prix : 36 fr. les deux volumes.

I. — Sous ce titre assez emphatique, *Trois caractères*, le général G. Becker groupe artificiellement des études consacrées à trois personnages de second plan de l'époque révolutionnaire et impériale : le conventionnel Joseph Becker, le général Léonard-Nicolas Becker, qui n'eut d'ailleurs avec lui aucun lien de parenté, et son gendre le maréchal Molitor.

La carrière politique de Joseph Becker fut assez banale. Ce gros boutiquier de Saint-Avold fut mis en vedette par la Révolution. Il devint juge de paix de son canton, administrateur du district de Sarreguemines, puis du département de la Moselle. Élu à la Convention, il y siégea parmi les modérés, refusa de voter la mort du roi, tout en proclamant sa culpabilité, vécut ignoré pendant la Terreur et ne sortit de l'obscurité qu'après le 9 thermidor. Député aux Cinq-Cents après le coup d'État de Brumaire, il accepta du régime autoritaire une place de percepteur. En somme, ce fut un brave homme, qui sut ne pas s'enrichir, mais qui, au dire même de son hagiographe, n'accomplit jamais rien d'extraordinaire.

Le futur général Léonard-Nicolas Becker naît à Obernai en 1770, étudie au collège de Strasbourg, s'engage à seize ans dans les dragons, combat à l'armée du Nord, se distingue à Wattignies, sert en Vendée (1794-1795) à une époque où l'apaisement tend à se faire, puis sur le Rhin et en Hollande. Adjudant-général depuis 1795, il va à Saint-Domingue comme chef d'état-major du général Hédouville (1797-1798). Il participe ensuite à la funeste campagne d'Italie en 1799, est blessé et fait prisonnier. Général de brigade (janvier 1801), il se distingue à Austerlitz, où

Digitized by Google

il gagne le grade de divisionnaire, et en 1806, pendant la poursuite après Iéna ; en 1809 en Autriche. Mais il blâme la guerre d'Esgagne et prend alors sa retraite. Sous les Cent-Jours, le Puy-de-Dôme l'envoie à la Chambre des représentants, qui le choisit comme questeur. Le ministre Davout le charge de surveiller Napoléon à la Malmaison, puis de l'escorter jusqu'à Rochefort. On lit avec intérêt, pages 98 et suiv., ce qu'il rapporte sur les entretiens à la Malmaison avec l'Empereur ; celui-ci cherchait à se justifier d'avoir abandonné son armée après la défaite de Waterloo et déclarait que la bataille avait été perdue parce que, à commencer par lui-même, personne n'avait fait son devoir. Devenu comte de l'Empire, il se tient à l'écart sous la première Restauration, mais devient pair de France en 1819. Il avait épousé, en octobre 1800, la sœur du général Desaix. Il mourut en 1840.

Fils d'un fermier, Molitor naît à Hayange en 1770. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il s'engage comme volontaire en 1791 et est élu aussitôt capitaine au 4e bataillon de la Moselle. Il fait campagne à l'armée du Nord en 1792, arrive à l'armée de la Moselle à la fin de 1793 comme adjudant-général, chef de bataillon et, sous Hoche, prend une part glorieuse à la délivrance de l'Alsace. Il sert ensuite, non sans éclat, dans la région rhénane et mérite le grade de général de brigade (1799). C'est alors qu'il se distingue d'une façon toute particulière, sous les ordres de Lecourbe, au cours des opérations en Suisse contre les Austro-Russes. En 1800, il est encore chargé d'établir, par le pays des Grisons, une liaison entre les armées d'Allemagne et d'Italie : Moreau lui fait obtenir, au choix, le grade de divisionnaire. Il gouverne avec succès la Dalmatie, 1806-1807, puis la Poméranie suédoise, 1807-1808, défend Aspern et joue un rôle important à Wagram. Il est ensuite commandant en chef dans les villes hanséatiques, puis en Hollande, et participe à la campagne de France sous Macdonald. Il se rallie à la Royauté, puis aux Cent-Jours, et s'évertue à organiser la garde nationale d'Alsace. Après une période de disgrâce, il redevient, en 1818, inspecteur général de l'infanterie et prend part en 1823 à l'expédition d'Espagne. C'est alors qu'il devient maréchal et pair de France. Gouverneur des Invalides en 1847, grand chancelier de la Légion d'honneur en 1848, il meurt en 1849.

En résumé, ouvrage mal composé, qui n'ajoute pas grand'chose à ce que pouvaient nous apprendre déjà les ouvrages cités dans la bibliographie, où l'on est d'ailleurs surpris de voir cités des manuels tels que celui d'Albert Mallet (*sic*). Le style est déclamatoire ; on se lasse à suivre des développements parfaitement superflus sur l'histoire générale ou sur les institutions de l'époque (par exemple sur l'Acte additionnel).

II. — M. Deries s'est servi des documents conservés aux Archives nationales, notamment dans les deux séries F 19 et F 7. Il n'a pas consulté directement les archives privées des congrégations, à cause de leur trop grande dispersion ; mais il a utilisé de nombreuses biographies et monographies dont les auteurs, des ecclésiastiques, ont eu en mains les pièces authentiques. Cette méthode ne va pas sans inconvénients, quand on connaît le caractère hagiographique et tendancieux que présentent souvent les travaux de ce genre ; tout au plus peut-on utiliser avec une entière sécurité les documents qu'ils reproduisent in-extenso. — L'ouvrage, assez diffus, est divisé en deux parties consacrées respectivement aux congrégations d'hommes et aux congrégations de femmes ; dans chacune d'elles des chapitres généraux d'introduction sont suivis d'études particulières sur les principales congrégations ou sur des groupes de congrégations.

Digitized by Google

En principe, Bonaparte maintint les lois révolutionnaires sur les congrégations et même il en étendit l'application à tout l'Empire, voire en Italie et jusque dans la région romaine. Néanmoins, pour des raisons d'utilité pratique, il toléra l'existence de quelques congrégations d'hommes et surtout de congrégations de religieuses. Les vœux perpétuels continuent à n'être pas reconnus par l'État. Le décret du 28 janvier 1809 est significatif à cet égard. En outre, l'administration surveille étroitement les moines et religieuses. Fouché, notamment, ne leur ménage pas son hostilité.

M. Deries a particulièrement insisté sur les Trappistes, à qui Bonaparte lui-même, dès 1801, confia l'hospice du Mont-Cenis et qui furent dispersés en 1811, lorsque leur supérieur, dom de Lestrange, eut pris parti hautement pour le pape ; sur les Pères de la Foi, association assez mystérieuse, dont les membres, sous la Restauration, devaient se faire Jésuites et qui, en attendant, avaient essayé, vainement d'ailleurs, de se faire agréger à l'Université (malgré Fesch et Portalis, Fouché obtint leur dispersion) ; sur les missions et les missionnaires (Lazaristes, Prêtres du Saint-Esprit, Prêtres des Missions étrangères) ; protégées d'abord pour des raisons de politique étrangère, pour faire pièce à l'Angleterre, elles languirent, puis furent frappées lors de la lutte contre le pape ; sur la Compagnie de Saint-Sulpice ; sur la Société des Missions à l'intérieur, suscitée par Fesch ; sur les associations pieuses (celle du père Delpuits, à Paris) ; sur les confréries de pénitents ; sur les Frères de la Doctrine chrétienne, à qui allait être abandonnée l'instruction primaire. Sans doute, les lois révolutionnaires n'avaient pu à cet égard être appliquées, pour beaucoup de raisons et, en particulier, faute de personnel ; mais est-il exact que le pays était « complètement d'accord » (p. 151) avec le Premier Consul pour vouloir substituer l'instruction confessionnelle à l'instruction laïque et désirer qu'elle fût confiée à une corporation religieuse? Comment expliquer dans ce cas les « discussions orageuses » qui se produisirent au Conseil d'État, lorsque fut préparé le décret qui rattachait l'Institut des Frères à l'Université (p. 158)? M. Deries note lui-même, d'ailleurs, que l'Institut eut grand'peine un certain temps à se maintenir.

III. — La comtesse de Kilmannsegge ne manque pas de finesse d'esprit ; témoin ce jugement sur Pauline Bonaparte : « Elle avait un peu l'air d'un ange déchu auquel il ne restait de son premier état de pureté que l'harmonie de tout son être physique ».

Malgré son amitié ancienne pour la duchesse de Courlande (Dino), qui, soit dit entre parenthèses, aurait un instant rêvé de devenir impératrice des Français, elle ne parvient pas à sympathiser avec Talleyrand et devient son adversaire décidé. Elle trace de lui des portraits féroces, au physique et au moral. Voici comment elle conte leur première entrevue : « Lorsque M. de Talleyrand vint au-devant de moi de son pas lourd et chancelant, les yeux brillants dans une tête à mâchoire de reptile, avec, aux lèvres, un sourire d'hypnotiseur, et que de ce corps s'échappèrent les flatteries les plus outrées, je me dis en moi-même : la nature semble t'avoir donné le choix entre le tigre et le serpent. Tu as opté pour l'anaconda ». Elle ajoute un peu plus loin : « ... Il était sans-gêne par caprice et par indolence à la fois, faible par habitude et par inclination, fort par intelligence et par éloquence, habile et toujours prêt à enlacer de ses anneaux les êtres faibles, ceux qui pouvaient lui être de quelque utilité et dont l'esprit dénotait une tendance à l'asservissement. De mœurs et de principes déplorables, effrayant par sa satire, profond par la pensée quand il s'agis-

Digitized by Google

sait de détruire, s'enfonçant tour à tour dans la mollesse et se redressant avec une nouvelle énergie, il avait, disait-il lui-même, besoin du vice pour pratiquer la vertu. Cet homme se vautre dans le bourbier avec ceux qu'il réussit à ensorceler et, quand il en ressort, c'est pour faire de nouvelles victimes et anéantir les anciennes avec un raffinement diabolique et une cruauté de bête féroce ».

Elle insiste sur les intrigues (contre Napoléon) du prince de Bénévent et de son entourage composite. Elle y signale la présence de Mme de Souza, « mère de Charles de Flahaut, qui continuait à coûter des sommes considérables à M. de Talleyrand ». Mais elle souligne surtout l'action prépondérante de Mme de Laval-Boulogne et de la duchesse de Courlande, qui, d'accord avec le prince auquel elles étaient dévouées corps et âmes, auraient notamment, en septembre 1811, juré la perte de Napoléon ; moyen d'action : exciter contre lui la haine du tsar Alexandre (t. I, p. 105).

C. RICHARD[1].

P. ALFARIC. **Laromiguière et son école. Étude biographique avec quatre portraits.** Paris, « Les Belles-Lettres », 1929. In-8°, 324 pages. (Publications de la Faculté des lettres de Strasbourg, 2e série, vol. 5.)

Les idées de Laromiguière ont été plus d'une fois analysées, notamment par Taine et par P. Janet, mais sa vie n'avait jamais été l'objet d'une étude approfondie : le livre de M. Alfaric comble cette lacune. Aux renseignements que lui ont fournis différents dépôts d'archives, il a pu joindre ceux qu'il a tirés des papiers de la famille de Laromiguière ; il a publié en appendice un assez grand nombre de lettres intimes qui renseignent utilement sur le caractère du philosophe et même sur l'évolution de sa pensée.

Nul événement dramatique dans cette biographie. Laromiguière n'avait point la passion de la propagande ; loin de là : il ne se soucia pas de heurter, sous l'Empire et la Restauration, la mode intellectuelle du temps ; il ne répugna même pas à revenir aux pratiques religieuses ; c'était peut-être un sage, ce n'était pas un héros. Mais il n'en a pas moins compté parmi ces « idéologues » qui ont perpétué la pensée du XVIIIe siècle, et surtout celle de Condillac, durant le premier tiers du XIXe. Aussi sa biographie intéresse-t-elle l'histoire des idées pendant la période qui va du Directoire à la monarchie de Juillet.

Il était né, en 1756, à Livinhac-le-Haut, petit bourg de notre département de l'Aveyron. Son père était un « marchand » aisé ; mais la famille était nombreuse. Comme il se signala de bonne heure par son intelligence et son goût pour l'étude on l'envoya au collège, puis chez les Doctrinaires de Toulouse, qui l'enrôlèrent. Il devint régent et fut ordonné prêtre en 1785 : mais il ne dit la messe qu'une fois et, dès 1781, à La Flèche, il avait découvert la philosophie de Condillac. Comme beaucoup de doctrinaires, il prêta le serment en 1791, puis abandonna l'habit en 1792. Cependant, il demeura toujours célibataire, non par scrupule, semble-t-il, mais parce que sa santé fut de bonne heure compromise.

1. Le regretté secrétaire de la *Revue historique* avait accepté de rédiger, en collaboration avec M. Georges Lefebvre, le Bulletin de l'histoire de la Révolution et de l'Empire demeuré sans titulaire depuis la mort de notre cher G. Pariset. Nous donnons ici, tels quels, les fragments déjà rédigés par lui, mais non encore mis au point définitif. [NOTE DE LA RÉDACTION.]

Digitized by Google

Dès 1794, il publia son *Projet d'éléments de métaphysique*, qui le signala à l'attention de Lakanal, de Daunou et de Sieyès. Envoyé, en l'an III, à l'École normale, il fut proposé pour l'école centrale qu'on projetait de créer à Paris et, désormais, ne quitta plus la capitale. Membre associé de l'Institut pour la classe des sciences sociales et politiques dès 1796, habitué des réunions d'Auteuil, chargé de la bibliothèque des quatre lycées, qui devint ensuite celle de la Sorbonne, il finit par être nommé, en 1809, professeur de philosophie à la Faculté des lettres. Dès 1811, il fut obligé de céder la place à un suppléant. Son influence n'en demeura pas moins grande ; il continua d'enseigner au moyen de conversations personnelles à la bibliothèque et par la publication de ses *Leçons*. Parmi ses disciples, on compte Cousin et Armand Marrast.

Son système fut critiqué de bonne heure par Maine de Biran, par Royer-Collard et par les théologiens, comme entaché de sensualisme. Cousin ne tarda pas à se tourner aussi contre son ancien maître, ce qui ne lui évita pas d'être lui-même attaqué pour ses tendances panthéistes. Laromiguière n'en resta pas moins en bons termes avec Frayssinous et n'eut à souffrir ni de l'Empire, ni de la Restauration. C'est qu'il avait fait nombre de concessions et s'était séparé de Condillac sur beaucoup de points. Comme on l'a dit, il avait même consenti à pratiquer de nouveau par intermittence. Cette évolution est à coup sûr le trait le plus curieux de son existence. A-t-il subi l'influence du spiritualisme renaissant? L'éducation théologique a-t-elle pris sa revanche sur la formation philosophique? M. Alfaric penche pour la négative et ne voit dans cette conduite qu'une concession négligemment accordée par un intellectuel contemplatif aux vicissitudes de la politique.

La révolution de 1830 ayant rétabli à l'Institut la classe des sciences morales supprimée par Napoléon, Laromiguière y rentra. Mais le triomphe de Louis-Philippe fut aussi celui de Cousin et notre philosophe mourut en 1837, un peu oublié déjà. Son système conserva néanmoins quelque vie pendant les décades qui suivirent, et M. Alfaric suit l'activité des derniers Laromiguéristes jusqu'au début de la Troisième République.

Je ne serai point étonné que M. Alfaric fît quelque peu grief à Laromiguière de n'être point revenu se fixer dans le Livinhac-le-Haut, dont le début du livre nous fait une description pleine de vie et de charme. Néanmoins, il a pris visiblement grand plaisir à nous conter la vie de son compatriote et, ce plaisir, il nous le fait partager.

G. Lefebvre.

Friedrich Meinecke. **Weltbürgertum und Nationalstaat. Studien zur Genesis des deutschen Nationalstaats,** 7e édit. Munich et Berlin, 1928. In-8°, x-558 pages. Prix : 22 mk.

Il importe de signaler la septième édition de ce très remarquable ouvrage, qui, publié pour la première fois en 1907, a connu un grand succès, hautement mérité par l'étendue de la documentation, la profondeur de la pensée et aussi le charme de l'exposition. Il traite de questions particulièrement importantes pour l'histoire de l'Allemagne, mais qui ne laissent pas d'avoir un intérêt « européen ».

En France également, sous l'influence des événements révolutionnaires, le cos-

Digitized by Google

mopolitisme du XVIII^e siècle s'est peu à peu transformé en mouvement national, et la nationalité française s'est singulièrement précisée et fortifiée. En Allemagne, cette évolution a une bien plus grande ampleur, car ce pays, à la fin du XVIII^e siècle et encore pendant une grande partie du XIX^e, ne formait pas politiquement une nation ; comme le dit M. Meinecke, elle n'était une nation que par la civilisation ; elle n'était qu'une *Kulturnation*. La pensée allemande du XVIII^e siècle était, plus encore que la pensée française, empreinte de cosmopolitisme. Mais celui-ci n'était pas en contradiction avec les aspirations nationales. Mieux encore, les plus grands esprits de l'Allemagne considèrent que la conception de l'*universel* caractérise essentiellement la civilisation de leur pays, et précisément au moment où, après la guerre de Sept ans, la Prusse de Frédéric II, prenant sa forme définitive, devenait un État national.

L'auteur montre, avec précision et profondeur, comment le problème se pose pour des penseurs tels que Wilhelm von Humboldt, Novalis, Fr. Schlegel, et quel a été l'apport, à ce point de vue, du romantisme. Beaucoup de chemins, nous dit-il, ont conduit du monde cosmopolite du XVIII^e siècle au monde de l'État national du XIX^e. A cet égard, la crise déterminée par la politique napoléonienne a exercé une grande influence. L'exemple de Fichte est caractéristique et le chapitre que M. Meinecke a consacré au grand philosophe est un des plus instructifs de son livre. Avec une grande finesse, il montre qu'il n'y a pas, entre le Fichte de 1804 et celui des *Discours à la nation allemande*, la contradiction que l'on se plaît souvent à marquer ; car déjà, chez le cosmopolite de la première manière, chez le démocrate admirateur de la Révolution française, on saisit des aspirations nationales, que placera au premier plan le contre-coup des violences napoléoniennes ; d'autre part, comme de son côté l'a si heureusement montré M. Victor Basch [1], Fichte n'a jamais renoncé à son premier idéal. Non moins intéressants sont le chapitre qui, avec Adam Muller, nous montre les progrès de l'élément historique et politique dans la pensée allemande de 1808 à 1813, et celui qui décrit les idées de Stein, Gneisenau et W. von Humboldt, de 1812 à 1815.

L'époque de la Restauration n'est pas traitée de façon moins heureuse. Avec Haller, c'est la franche réaction. Mais Haller, et avec lui les écrivains qui préconisent le retour au pouvoir des États (*Stände*) et qui sont animés de l'esprit aristocratique, contribuent aussi aux progrès de la conception du *Nationalstaat*. Celle-ci, dans les années 40, se dégage des nuées de la pensée *universaliste*, bien qu'elle en soit encore imprégnée, dans une certaine mesure. D'autre part, le réalisme de Ranke ouvre la voie à ce que sera le réalisme bismarckien.

En 1848, c'est le problème des rapports entre la Prusse et l'Allemagne qui se pose fortement. M. Meinecke lui consacre une partie importante de son ouvrage et, pour cette septième édition, il a pu profiter des publications nouvelles, notamment de celle des papiers de Droysen. En dehors de la Prusse, les partisans de l'unité allemande sont convaincus qu'elle ne pourra se réaliser qu'à la condition que la Prusse ne forme pas un État ayant une constitution unitaire. Cette conception est prédominante dans l'Allemagne du Sud et de l'Ouest ; elle a d'éminents protagonistes comme Heinrich von Gagern. On s'explique alors les embarras causés par la Constitution prussienne, qui fut octroyée le 5 décembre 1848 ; on s'explique

1. Dans ses *Doctrines politiques des philosophes classiques de l'Allemagne*, ouvrage que l'on regrette de ne pas voir cité dans cette nouvelle édition de *Weltbürgertum und Nationalstaat*.

Digitized by Google

aussi, à ce point de vue, le refus du roi de Prusse d'accepter la couronne impériale que voulait lui conférer le Parlement de Francfort. Redoutable antinomie, que Bismarck a résolue par la force, par les deux guerres de 1866 et de 1870. M. Meinecke voit dans la constitution impériale de 1871 l'aboutissement de toute l'évolution politique et de tout le mouvement d'idées antérieures. Il estime également que l'État national allemand a gagné en unité dans les dernières décades avant l'écroulement des Hohenzollern, en 1918. Ne pourrait-on dire aussi que l'État prussien a fortement pesé sur l'Allemagne et a singulièrement accentué la tendance réaliste, aux dépens de la conception idéaliste de l'ancienne Allemagne? En 1921, M. Meinecke redoutait un relâchement des liens unitaires du Reich ; mais, depuis, n'observe-t-on pas, dans la jeune République allemande, une tendance assez marquée vers la centralisation? En même temps, ne peut-on espérer du *Nationalstaat* démocratique un certain retour à l'ancienne conception *universaliste* de l'ancienne Allemagne?

Nous n'avons pu que bien imparfaitement donner une idée de la richesse de ce beau volume en connaissances, en idées et en aperçus de toutes sortes. La lecture en est, d'ailleurs, attrayante. Peut-être cependant serait-elle encore facilitée, surtout pour les étrangers, par un rappel plus circonstancié de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne, au cours du siècle précédent. Quelques grains de matérialisme historique rendraient aussi plus accessible l'exposé de tout ce mouvement idéologique, qui ne laisse pas parfois d'être un peu abstrait[1].

Henri SÉE.

I. — H. E. ENTHOVEN. **Van Tanger tot Agadir.** Utrecht, Kemink [1929], VII-233 pages, 1 carte.

II. — Jonas JANSEN. **Björkötraktaten, en Episode i europaeisk Storpolitik.** Oslo, Gröndahl, 1929, 216 p. Prix : 3,50 kr. (Extrait de *Historisk Tidsskrift*, 1929, 3e et 4e livr. — *Avhandlinger fra Universitets historiske Seminar*, 7e vol.)

I. — Divers jeunes gens, dans les pays neutres, ont choisi comme sujets de thèse des portions de l'histoire diplomatique de 1871 à 1914, rendant ainsi accessibles au grand public de leur pays les révélations de la *Grosse Politik*. Aux Pays-Bas, les thèses de W. J. Jouwersma sur la crise de 1875 et celle de J. S. Bartstra sur les années 1890-1902 avaient déjà suivi cette voie. Le travail de M. Enthoven, *De Tanger à Agadir*, continue la thèse de Bartstra. Son auteur, non seulement a mis à contribution toutes les publications normalement accessibles, mais a même utilisé des recueils comme les lettres de Benckendorff (l'ambassadeur de Russie à Londres) et comme les « Actes » du banquier berlinois Schwabach, qui sont encore presque introuvables ; il a, de plus, interviewé certains des acteurs des événements, tels que MM. Jules Cambon, le comte René de Chérisay, Maurice Herbette, Richard Kühlmann, le baron von der Lancken-Wakenitz, etc. Il est arrivé de cette façon

1. Le Zollverein et ses conséquences, le développement industriel de l'Allemagne après 1850 ont été laissés par trop dans l'ombre.

Digitized by Google

à rédiger un récit qu'il y aura toujours intérêt à consulter, quoique son auteur n'ait pas su se dégager de certaines appréciations fausses, usuelles parmi les neutres, dont la vie intellectuelle est influencée par la publicistique allemande. Son chapitre I est peut-être le moins réussi. Il y a consacré neuf pages bien inutiles à résumer l'histoire du Maroc avant la conférence de 1880, puis il écourte les préliminaires du conflit franco-allemand au sujet du Maroc. Il voit dans l'Entente franco-anglaise « un rêve » longtemps caressé par Delcassé et Paul Cambon. Rien de plus faux : ils ont visé à établir avec l'Angleterre de meilleures relations, mais « l'Entente », qui eût pu devenir une alliance en 1905, était en dehors de ce que l'on pouvait entrevoir avant 1904. L'action de l'Allemagne contre nous au Maroc a été inattendue et l'entente avec l'Angleterre imprévisible avant cette action. Notre accord avec l'Angleterre au sujet du Maroc avait sa contre-partie en Égypte. L'Allemagne, seule parmi les autres nations, mit comme condition à son acceptation du décret khédivial que les diverses réclamations bien modestes qu'elle avait présentées à l'Angleterre recevraient satisfaction. Vers le 1er juin 1904, Lansdowne s'y refusa, puis le 17 suivant accepta. On sait combien énormes et variables furent, au contraire, les exigences de l'Allemagne à notre égard. Avant la conclusion de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, elle avait des difficultés avec le Maroc. Le 5 avril, quand on ne s'attendait nullement à la conclusion de cet accord, il avait été question d'envoyer un ou deux vaisseaux allemands au Maroc et d'occuper Agadir. Le 13 avril, le prince Lichnowsky, alors simple conseiller référendaire, dans un mémoire écrit *évidemment par ordre*, résuma l'impression de ses chefs en ces termes : « *Nous avons besoin d'un succès dans notre politique extérieure*, car l'entente franco-anglaise et le rapprochement franco-italien sont considérés comme des défaites pour nous. A mon avis, il faudrait... demander... si l'Angleterre aurait des objections à une action... sur la côte occidentale ». J'avais l'intention de demander à Lichnowsky *par ordre de qui* il avait rédigé ce mémoire. Il est malheureusement mort avant que j'aie mis mon dessein à exécution. Mais il est certain que le mémoire est la clef de tout ce qui suivit. Vers le 15 août, Metternich dut sonder Lansdowne au sujet de l'action sur la côte occidentale et fit part en ces termes du résultat de son sondage : « Si nous essayions d'obtenir le contrôle d'un port sur la côte occidentale, l'Angleterre ne chercherait pas à éluder l'obligation qu'elle a contractée ». L'action de l'Allemagne contre nous se développant ensuite, Delcassé se montra d'abord très désireux d'accorder à l'Allemagne tout ce qu'on pouvait croire qu'elle demanderait ; mais, vers le 20 avril, Bülow fit répondre que « des négociations franco-allemandes séparées n'étaient pas considérées comme convenant à la situation ». A cette époque, on était parvenu au quai d'Orsay à connaître le chiffre des dépêches allemandes ; Delcassé apprit par elles que Bülow ne voulait pas négocier avec lui ; d'autre part, il dut recevoir vers le 5 mai l'assurance de l'appui de l'Angleterre et même l'offre d'un traité défensif. Dès lors, Delcassé cessa d'insister auprès de l'Allemagne pour lui donner satisfaction, mais Rouvier désirait se débarrasser de lui et le sacrifia sans regret pour obtenir de Bülow ce que celui-ci avait refusé à Delcassé. Il fut d'ailleurs aussitôt contraint de voir que son espoir avait été vain : Bülow ne voulait pas se contenter d'avoir fait chasser Delcassé et humilié la France ; il voulait faire du Maroc un ulcère dans le flanc de l'Algérie pour y enchaîner ainsi une notable partie de nos forces et non « créer un barrage contre l'inondation de l'impérialisme français », comme le croit M. Enthoven. Celui-ci aurait dû dire tout cela et il ne l'a pas fait.

Digitized by Google

Ses conclusions ne sont pas plus justes : « Quoique Kiderlen ait commis des fautes », écrit-il, « il est certain que son action à Agadir a mis fin à l'isolement de l'Allemagne à Algésiras, et cela parce qu'il n'a pas succombé à la tentation d'exiger une portion du Maroc. On le voit clairement au changement d'attitude de l'Angleterre ». Il est ridicule de répéter que l'Allemagne, appuyée de ses alliances avec l'Autriche, l'Italie et la Roumanie et ayant à sa dévotion la Turquie, ait été isolée. Quant à Kiderlen, il a effectivement commencé par exiger une portion du Maroc, il n'y a renoncé que parce qu'il a vu que ni la France, ni l'Angleterre n'y consentiraient. Son aveu à ce sujet est imprimé dans les *Documents diplomatiques français*, 3e série, t. I, récemment parus. Quant au changement d'attitude de l'Angleterre, il s'explique, non parce que « la France avait dû en 1911 consentir à ce qu'elle avait plusieurs fois, sous la pression de l'Angleterre, refusé de faire », mais parce que la nuance pacifiste de l'opinion anglaise, persuadée que l'Empire britannique est assez fort et ses intérêts mondiaux trop compliqués pour qu'il ait à se préoccuper de maintenir en Europe l'équilibre traditionnel, prenait peu à peu le dessus.

II. — L'étude de M. Jansen sur le traité de Björkö n'est pas seulement très fouillée, elle se distingue aussi par sa très réelle impartialité. L'auteur, comme la plupart des écrivains scandinaves, quand il a commencé son travail était sous l'influence de ce qu'ont écrit les Allemands. Mais, au cours de son étude, il a rectifié beaucoup de ses préjugés. On peut différer d'avis avec lui sur quelques nuances ; on doit reconnaître qu'il aurait été difficile de traiter son sujet mieux qu'il ne l'a fait. Ses conclusions sont donc d'autant plus intéressantes. « Le traité », dit-il, « était exclusivement dirigé contre l'Angleterre. Il était purement défensif. Il ne constituait pas une menace contre la France, qui était seulement invitée à s'y associer [un peu péremptoirement, il faut l'avouer !]. Nicolas a donc pu le conclure sans trahir l'alliance qu'il avait avec elle. Si Guillaume II a usé de petites supercheries envers Nicolas II pour lui faire signer le traité, il était bien intentionné envers lui et, dans son enthousiasme, croyait même que cette alliance était un bienfait pour le monde entier ». Tout cela me paraît juste, sauf en ce qui concerne la France. Il est exagéré de dire que Guillaume « ait cru de bonne foi que la France accéderait au traité ». On ne pouvait le supposer que si l'on admettait que la sommation d'y accéder provoquerait chez nous une panique semblable à celle qui avait été la conséquence des menaces contre Delcassé. Rien ne prouve que Rouvier eût cette fois-là fait des concessions aussi désastreuses pour notre dignité. Guerre pour guerre, il valait mieux combattre avec les Anglais contre l'Allemagne que contre l'Angleterre pour servir l'Allemagne. L'état d'esprit des Allemands nous invitant à signer est d'ailleurs prouvé par cette remarque de Bülow : « Nous devons nous réserver la possibilité de laisser les mains libres à la France au Maroc si elle accède. Ce serait le meilleur emploi que nous puissions faire du Maroc et la conclusion la plus favorable de notre campagne » ! Ces lignes sont la condamnation de ce qu'a dit M. Jansen, que Bülow voulait défendre les intérêts allemands au Maroc. On voit qu'il n'y songeait pas, pour la bonne raison qu'ils n'étaient pas menacés. Il voulait seulement nous humilier pour accroître son prestige et rester chancelier. Comme le remarquait Eulenburg, « il tenait à sa place plus qu'à sa vie » et croyait s'y maintenir plus solidement en nous abaissant.

Émile LALOY.

Digitized by Google

E.-F. GAUTIER, professeur à l'Université d'Alger. **L'aménagement du Sahara.** Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1929. 1 vol. in-4°, XVIII-283 pages.

L'Académie des sciences coloniales avait mis au concours pour 1925-1926 l'*importante* question suivante (c'est elle qui dit *importante*) : *Recherche d'une politique générale et à longue portée d'aménagement du Sahara.* Ce concours était doté d'un prix de 12,000 francs. Le prix fut décerné, le 30 juin 1928, sur le rapport de M. J. Chailley, au mémoire dont la devise était la suivante : « *Ich bin der Geist der verneint ;* je suis l'esprit qui dit non. C'est la devise de Méphistophélès, dont la qualité d'intellectuel est bien établie par ses relations avec le Dr Faust. L'intellectuel dit non, et la vie dit : oui ». L'auteur du mémoire est tout de même un intellectuel de marque, E.-F. Gautier, professeur à l'Université d'Alger.

Il est curieux de voir un mémoire sur l'aménagement du Sahara commencer, sans préavis, par une déclaration de guerre aux intellectuels. Nous avons entendu, il y a trente ans, des fanfares de cet ordre pour une affaire qui n'avait rien de commun avec une mise en valeur coloniale. Espérons que l'aménagement du Sahara soulèvera moins de passions.

Il est de fait que l'aménagement du « plus beau désert de la planète », reconnu comme tel, dans un autre livre plus scientifique, par l'auteur du mémoire, rencontre dès l'abord de fortes objections, qui ne sont pas celles d'intellectuels coupeurs de cheveux en quatre, mais celles du simple bon sens. Comment l'auteur parvient-il à se tirer d'affaire? Avec beaucoup d'adresse, il faut le reconnaître. Cette adresse consiste essentiellement à englober dans l'aménagement du Sahara celui des Hauts-Plateaux algériens, de la zone sahélienne du Niger et des bas pays du Tchad. Mais jusqu'à quel point l'auteur était-il autorisé à se servir d'un tel subterfuge? Selon nous, il n'y était pas autorisé du tout. La définition du Sahara est fort claire, elle ne prête à aucune ambiguïté. C'est le pays absolument dépourvu de précipitations pluviales régulières. Ni les Hauts-Plateaux, ni la zone sahélienne du Niger, ni les bas pays du Tchad, malgré la rareté des pluies, ne sont dans ce cas. Ils ne font donc point partie du Sahara. Ils n'auraient pas dû entrer dans un mémoire consacré à l'aménagement du Sahara.

Le Sahara, en réalité, est une étendue morte, et morte à jamais, à la réserve de quelques oasis sans avenir. Seule, la découverte de grandes richesses minérales pourrait y amener, près des mines, une population de sédentaires qu'on y entretiendrait avec beaucoup de peine et d'efforts, comme à Kalgoorlie dans l'Ouest-Australien. Mais, jusqu'ici, le sous-sol du Sahara demeure aussi rebelle que le sol à toute exploitation humaine. « Au Hoggar », avoue Gautier, « M. Bourcart a étudié plus de 6,000 échantillons de roches éruptives très variées ou de schistes métamorphiques sans rencontrer un seul indice d'une minéralisation intéressante ».

Si cet espoir disparaît, il n'en reste aucun autre. On peut, à la rigueur, dompter des déserts d'une étendue médiocre. Mais celui-là est immense. C'est bien le *cœur mort* de la planète. Ni le Dahna d'Arabie, ni le Takla-Makan du Turkestan chinois, ni même l'affreux désert d'Australie ne peuvent lui être comparés. Voyez la belle carte au 1/50,000,000 dressée par E. de Martonne et L. Aufrère (*L'extension des régions privées d'écoulement vers l'océan*, publication n° 3 de l'Union géographique internationale. Paris, 1928).

Digitized by Google

Quand un désert est petit et qu'il y a des « châteaux d'eau » naturels voisins, on peut en irriguer une partie ; par exemple, le désert de Thar dans l'Inde, irrigué au moyen des eaux de l'Himalaya. Rien de pareil pour le Sahara. Il est immense et il n'a à portée qu'un château d'eau tout à fait insuffisant (l'Atlas). Les caractères désertiques y sont tellement prépondérants que la présence de deux accidents de relief accentués (Tibesti et Hoggar) est impuissante à rien y changer : exemple qui serait unique au monde s'il n'y avait pas le haut plateau sec des Andes de Bolivie, du Chili du Nord et du Pérou du Sud.

L'aménagement agricole du Sahara est donc bien la plus vaine des chimères. Il l'est d'autant plus que, comme M. Gautier le reconnaît et comme M. E. de Martonne l'a démontré avec plus d'autorité, « le desséchement du Sahara ne fait que croître et s'étendre sur ses lisières », rien qu'en vertu de la prolongation du climat désertique et sans péjoration des conditions essentielles de ce climat.

Alors, pourquoi tout ce bruit? Uniquement pour arriver à la construction d'un chemin de fer transsaharien. Ce chemin de fer, remarquons-le bien, n'a pas pour but avoué la mise en valeur du Sahara, mais la liaison de l'Afrique du Nord et du Soudan. On voudrait nous faire croire qu'il ne traversera pas 3,000 kilomètres de solitudes désolées, destinées à demeurer éternellement désolées ; on voudrait ainsi triompher des répugnances très justifiées de l'opinion publique française à l'égard de cette entreprise.

Camille VALLAUX.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Antiquité. — Daniel Völter. *Glozel und die Einwanderung von Semiten im heutigen französischen Departement Allier, um 700 vor Chr.* (Strasbourg, J. H. Ed. Heitz, 1929, in-8°, 221 p., 110 fig. et un alphabet). — Le titre même de l'ouvrage dispense d'un long compte-rendu. Il suffira d'indiquer les résultats généraux auxquels l'auteur est parvenu : vers 700 avant notre ère, des Hébreux, opprimés et réduits en esclavage par les Phéniciens, travaillent aux mines du Sinaï. On les retrouve dans le delta du Rhône, puis ils remontent le fleuve jusqu'à son confluent avec la Saône et, enfin, parviennent, on ne sait comment, dans le département de l'Allier, à Glozel. Là, ils écrivent, écrivent. Tout leur est bon pour satisfaire leur passion d'écrire, même les vestiges laissés par leurs prédécesseurs. Quant aux archives qu'ils ont abandonnées, ce n'est pas M. Völter qui les expliquera. Mieux vaut ne pas parler de ses traductions. R. Lantier.

— George E. Mylonas. *Excavations at Olynthus ;* part I : *The neolithic settlement* (Baltimore, Johns Hopkins Press, in-4°, xvii-108 p., avec 2 planches en couleurs et 94 fig. ; prix : 7 s. 50). — Sous la direction de M. David M. Robinson, l'Université Johns Hopkins a entrepris l'exploration du site d'Olynthos, en Macédoine. Près du village de Myriophyto, sur la colline de Megali Tumba, trois villages néolithiques ont été découverts, séparés les uns des autres par des couches d'incendie. Les maisons, de forme quadrangulaire ou trapézoïdale, à une ou deux pièces, sont recouvertes d'un toit de branchages ou de roseaux. Il n'y a aucune trace de poutres dans les constructions faites en gros galets de rivière. Découverte particulièrement intéressante, un four de potier a été retrouvé à l'angle sud-est de la fouille. De construction assez compliquée, rappellant les fours encore en usage dans la région, il se compose d'une sole ovale et d'un foyer duquel rayonnent des conduites de chaleur. Il devait exister sur cet emplacement un atelier de potier, car en dehors du four on semble bien avoir retrouvé une fosse à terre. La poterie d'Olynthos est assez variée. Dans le plus ancien village, on a recueilli des tessons à engobe noire ; dans le second et le troisième des fragments à décor géométrique gravé ou peint sur fond rougeâtre. Des haches de pierre, des ciseaux, des pesons de tisserand et des poinçons d'os, ainsi que des vases et des bracelets de pierre complètent le mobilier de la station, dont la période de plus grande prospérité se place entre 3000 et 2900 avant notre ère. De même que dans d'autres villages néolithiques de la région balkanique, Olynthos a donné un certain nombre d'idoles en marbre, pierre grossièrement taillée et argile. Les images féminines de terre cuite sont parmi les plus intéressantes, l'une d'elles est ornée d'un décor de chevrons. Les habitants d'Olynthos étaient des agriculteurs qui ont occupé la Thrace et la partie septentrionale de la Macédoine pendant la seconde période du néolithique. R. Lantier.

— André Berthelot. *L'Afrique saharienne et soudanaise. Ce qu'en ont connu les*

Digitized by Google

Anciens (Paris, les Arts et le Livre, 1927 ; petit in-4°, 431 p., avec 8 cartes, dont 4 hors texte ; prix : 75 fr.). — Après avoir, dans les deux premiers livres, esquissé un tableau général de la géographie physique et humaine de ces régions à l'époque contemporaine, M. Berthelot aborde la discussion des témoignages anciens qui se répartissent sur à peu près dix siècles, d'Homère à Ptolémée. Tous ces chapitres sont pleins de choses ; ils constituent un précieux répertoire, non seulement pour la géographie, mais aussi pour l'histoire ancienne de l'Afrique saharienne et soudanaise. La documentation à laquelle ont puisé les auteurs anciens n'est ni grecque, ni latine. Les Grecs ont dû la plupart de leurs renseignements aux Égyptiens pour l'Afrique orientale, aux Syriens pour l'Afrique occidentale. Directement, ils ne paraissent guère avoir connu que la Cyrénaïque et, sur l'intérieur, les Carthaginois ne leur ont guère fourni d'indications, eux-mêmes n'ayant probablement pas pénétré très avant dans le pays. Cependant, par l'intermédiaire de leurs comptoirs de la côte occidentale, ils ont été à même de récolter des informations sur les tribus de l'intérieur. Par contre-coup, les voyages d'Alexandre ont ouvert une ère nouvelle pour la connaissance de ces pays. Jusqu'alors la documentation géographique des Grecs était indirecte ; en les installant à Alexandrie, le conquérant élargit leur horizon. Le périple de la mer Érythrée recueille les enseignements fournis par les voyages dans la mer Rouge et le long de l'océan Indien. Mais ce fut l'organisation administrative de l'Empire romain qui fournit aux géographes les matériaux les plus abondants. L'œuvre de Ptolémée ne serait en somme que la mise en valeur de cette importante documentation. R. LANTIER.

France. — Nous devons signaler à nos lecteurs une brève étude de M. Louis HALPHEN sur *Les débuts de l'Université de Paris*, parue dans les *Studi medievali* (nouvelle série, 21 avril 1929, p. 134-139). Il y prouve que, dans les bulles pontificales de 1209 à 1222, le terme *universitas* ne désigne pas l'Université, mais l'ensemble des maisons et élèves, le « Studium Parisiense ». La formule bien connue « noverit universitas vestra » n'a aucun rapport avec une Université quelconque. C'est peu à peu que le corps universitaire de Paris s'est constitué, et seulement à partir de 1231 que son existence autonome est formellement reconnue par la papauté.

— Arthur LÅNGFORS. *Histoire de l'abbaye de Fécamp en vers français du XIII^e siècle*, publiée avec une introduction et un glossaire. Helsinki, 1928, in-8°, 282 p. (Annales Academiae scientiarum Fennicae, B, XXII, I). — Le poème, divisé en trois livres, a été transmis par un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid (9446), qui contient diverses compositions françaises. L'auteur, religieux de Fécamp, a conduit scrupuleusement son histoire jusqu'à l'année 1201. La première partie est la traduction d'un texte latin dont le manuscrit est perdu, mais qu'on connaît par l'édition de la *Neustria pia* reproduite par M. Långfors. La seconde partie est aussi une traduction, celle du traité latin sur le Précieux sang, déjà publié deux fois, par M. Omont et M. Kajava. Le troisième livre vient d'un texte latin perdu, mais dont Guillaume Le Hule a donné la substance au XVII^e siècle dans une histoire de l'abbaye (édit. A. Alexandre 1893). De l'exposé des sources, très sûrement découvertes par M. Långfors, on voit assez que ces quelque 6,000 vers n'ont pas de valeur historique originale. Tout le prix du poème est dans son intérêt linguistique, et le nom seul de l'éminent romaniste de Helsingfors garantit la qualité du nouveau travail qu'il nous présente. C. BRUNEL.

Digitized by Google

— Louis ROYER et Antoine THOMAS. *La Somme du Code, texte dauphinois de la région de Grenoble, publié d'après un manuscrit du XIII^e siècle* (Impr. nationale, 1929, 138 p. Tiré des « Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale », t. XLII). — Ce manuscrit a été découvert par M. Royer, conservateur de la bibliothèque et des archives municipales de Grenoble, au château d'Uriage ; le propriétaire actuel, le comte de Féligonde, a bien voulu l'autoriser à le copier et à le publier. C'est une acquisition précieuse à la fois pour l'histoire du droit et pour la connaissance du dialecte dauphinois, dont il est le plus ancien monument connu. M. Royer a montré que le texte dérive, non pas de la version provençale du *Codi*, mais d'une traduction latine très voisine d'un manuscrit de Tortose étudié par Fitting ; le traducteur dauphinois ne s'est d'ailleurs pas fait faute d'abréger et de remanier son texte. Le manuscrit provient de la Grande-Chartreuse et les caractères de son écriture indiquent le début du XIII^e siècle ; il est apparenté de près avec une *Somme* de Richard de Pise exécutée pour le seigneur d'Uriage dans le début du XIV^e siècle. Dans sa forme vulgaire, cette compilation juridique, dit M. Royer, « a été composée pour une catégorie de personnes qui, par leur situation sociale, se trouvaient fréquemment dans le cas d'appliquer les règles du droit : seigneurs féodaux, souvent pris comme arbitres dans des cas litigieux, bourgeois ou marchands des villes, dont les fortunes récentes étaient devenues d'une gestion délicate ». Elle ajoute un élément nouveau concernant la diffusion du droit romain dans le sud-est de la France. — L'étude linguistique de ce précieux document est l'œuvre de M. Antoine Thomas, et ce nom suffit pour en montrer l'intérêt philologique. Il l'a terminée par un précieux glossaire qui occupe les p. 100-137.

— Ch. DE LA RONCIÈRE. *Les portulans de la bibliothèque de Lyon* (Lyon, mai 1929, in-4°, 22 p. et 14 planches ; édité aux dépens des « Amis de la Bibliothèque ». Fait partie des « Documents paléographiques, typographiques, iconographiques » publiés par le conservateur Henri Joly, 8^e fascicule). — La bibliothèque de Lyon possède quatre atlas de cartes marines ou portulans, dont deux sont reproduits dans le présent ouvrage. Le premier a été exécuté à Venise par le cartographe et peintre Pietro Vesconte, très probablement en 1319 ; le second, qui est anonyme, sort d'un atelier vénitien à une date qu'il est difficile de fixer exactement ; mais le costume du portrait peint sur les plats de la reliure indique la fin du XIV^e siècle et la nomenclature appartient certainement au dialecte vénitien. Dans la préface, M. de La Roncière met en pleine lumière ces différents points ; il reconstitue l'œuvre cartographique de Vesconte, indique dans quelles circonstances cet artiste génois alla travailler à Venise, insiste sur l'intérêt historique, géographique et artistique de ces deux belles œuvres, si intéressantes pour l'histoire maritime de la reine de l'Adriatique.

— Jean CALVIN. *Épître à tous amateurs de Jésus-Christ, 1535...* avec une introduction sur une édition française de l'Institution dès 1537? par Jacques PANNIER (Paris, Fischbacher, publications de la Société calviniste de France, n° 2. In-8°, 56 pages, 2 facs. ; prix : 10 fr.). — En nous rendant le grand service de rééditer la préface mise par Calvin en tête de la traduction du Nouveau Testament dans la Bible d'Olivétan (p. 34-55), M. Pannier nous présente une hypothèse hardie : celle d'une édition française de l'*Institution* antérieure à 1541. Malgré ses recherches minutieuses (qui, sur bien des points, enrichissent nos connaissances calviniennes), malgré l'ingéniosité de ses discussions, je doute qu'il convainque le lecteur. Plus

Digitized by Google

d'un, parmi ses arguments, se retournerait même contre lui, et le meilleur n'est pas la confrontation du texte de l'*Institution* avec celui de l'*Épître*. Lisez, par exemple, la page 53 : « Devant cette accumulation d'antithèses, ces allitérations qui aboutissent à des jeux de mots, bref toute cette rhétorique qui sent encore l'école, on a l'impression que le vrai Calvin, le créateur de la prose française, n'est pas encore maître de son instrument ». M. Pannier, après avoir décrit avec les yeux de la foi l'*Institution* française, qui serait, à l'en croire, sortie en 1537, à Genève, des presses de Jean Gérard, ajoute sagement : « Un seul exemplaire échappé aux bûchers et autres causes de destruction suffira pour fixer définitivement ce point d'histoire littéraire et religieuse ». Condition suffisante assurément, mais en même temps nécessaire. Henri HAUSER.

— Lesley Byrd SIMPSON. *The struggle for Provence* 1593-1596. *A sidelight on the internal policy of Henry IV, based on unpublished correspondence of Henri de Montmorency-Damville...* (University of California Press, Berkeley, 1928, in-8°, 1-23 p.). — La bibliographie est une science très utile. Faute de le croire, M. Simpson est venu s'installer au Cabinet des manuscrits sans avoir ouvert les travaux de MM. Wilkinson sur la Ligue en Provence, de M. Dumoulin sur « a certain La Fin », de Mouton sur d'Épernon, enfin de son compatriote Ch. Palm sur Damville. Dans ces conditions, il est inévitable de se figurer qu'on a découvert le manuscrit 62 du fonds Dupuy, déjà utilisé par M. Palm. M. Simpson nous rend service en publiant le texte des lettres, mais il n'ajoute rien à notre connaissance de Henri IV. — Quelle idée bizarre d'imaginer que le Vulson de la p. 12 pourrait être un Wilson? H. Hr.

— FUNK-BRENTANO. *La grande légende de la mer : l'île de la Tortue* (Paris, la Renaissance du livre [1929], 252 p.; prix : 15 fr.). — La petite île, le rocher de la Tortue, est comme un satellite, un avant-poste de Saint-Domingue ou Haïti. Elle fut au XVI^e^ siècle un repaire pour les aventuriers maritimes : corsaires boucaniers, flibustiers, qui exercèrent une piraterie souvent fructueuse dans la mer des Antilles, le plus souvent au détriment des Espagnols, dont les galions étaient pour eux une proie sans cesse convoitée. Certains chefs français : Monbars dit l'Exterminateur, Jean-David Nau, surnommé l'Olonnais parce qu'il était originaire des Sables-d'Olonne, le général Grammont, commencèrent la conquête de Saint-Domingue et, quand la flibusterie fut détruite par la Compagnie des Indes occidentales au temps de Colbert et de Seignelay, Haïti resta colonie française. Cette histoire, qui n'a rien de légendaire, a été racontée par M. Funk-Brentano avec une verve entraînante ; il s'est abstenu de lui donner le caractère d'un livre d'érudition ; il laisse au lecteur, curieux d'être exactement renseigné, le soin de consulter lui-même les ouvrages énumérés à la fin, p. 250-253. Cette bibliographie le rassure en lui donnant l'impression qu'il ne perd pas son temps à parcourir une histoire romancée. Ch. B.

— Ferdinand BUISSON. *Condorcet* (Paris, Félix Alcan, 1929, in-16, 137 p.). — E. VANDERVELDE. *Jaurès* (Ibid., 1929, 150 p.; Collection des Réformateurs sociaux; chaque volume : 12 fr.). — On sait que la « Collection des Réformateurs sociaux », dirigée par M. C. Bouglé, se propose de donner, en de petits volumes, des pages choisies des plus remarquables de ces réformateurs, en les faisant précéder d'introductions, où est retracée la vie de ces penseurs et où l'on donne une idée géné-

Digitized by Google

rale de leur doctrine. MM. Ferdinand Buisson et E. Vandervelde ont satisfait, d'une façon heureuse, à ce programme. — M. Buisson a bien fait de reproduire d'importants extraits des célèbres mémoires de Condorcet sur l'instruction publique, qu'il n'est pas toujours aisé de se procurer, et de nous donner une idée de la fameuse *Esquisse des progrès de l'esprit humain.* — M. Vandervelde a choisi aussi dans l'œuvre touffue de Jaurès des pages très caractéristiques de cet étonnant esprit. Sa longue introduction, écrite de main de maître, est d'autant plus séduisante que l'éditeur a connu d'assez près le grand orateur et qu'il évoque, de la façon la plus vivante, des souvenirs personnels. H. S.

— Justement encouragée par le succès croissant de ses éditions d'auteurs grecs et latins, l'Association Guillaume Budé a pris sous son patronage une nouvelle collection, celle des Textes français modernes du XVI^e^ au XIX^e^ siècle (cf. *Rev. histor.*, t. CLX, p. 448). Elle a pour objet de « donner satisfaction, en même temps, au public universitaire en tant qu'instrument de travail et au grand public, qui aime se cultiver en lisant ». On a donc réduit l'annotation à l'essentiel, qui est de mettre sous les yeux du lecteur les variantes des diverses éditions comparées au texte définitif donné par l'auteur et, en outre, d'élucider aussi brièvement que possible les obscurités du texte ; le tout d'ailleurs renvoyé à la fin du volume. Ce sont donc, si l'on peut ainsi parler, des éditions critiques, mais non des éditions savantes. On a pris soin de présenter chaque volume sous un aspect séduisant : un caractère spécial a été choisi pour chaque siècle : le *Garamond* pour le XVI^e^, le *Jenson* pour le XVII^e^, le *Fournier* pour le XVIII^e^, le *Didot* pour le XIX^e^. Tandis que les textes grecs paraissent sous le signe de la chouette et les latins sous celui de la louve, les textes français portent sur la feuille de titre l'image d'une tête casquée empruntée à une sculpture datant du début du XVI^e^ siècle et qui donne une vague idée de Jeanne d'Arc. Les textes seront donnés dans leur intégrité et les œuvres seront complètes. On assure que toutes les dispositions sont prises pour livrer au public au moins vingt-cinq volumes par an.

Pour 1929, ont déjà paru (éditions Fernand Roches, 150, boulevard Saint-Germain) les ouvrages suivants : *Rabelais*, en entier, cinq volumes (chaque vol. au prix de 18 fr.), par M. Jean PLATTARD, qui, dans la préface du tome I : *Pantagruel*, a résumé tout ce qu'on peut déjà savoir sur l'homme et sur l'œuvre. Le tome V contient, outre le *Cinquiesme livre*, les lettres et écrits divers de Rabelais, classés selon l'ordre chronologique, et enfin un glossaire, indispensable pour comprendre la langue si savoureuse, mais si compliquée, de maître Alcofribas. — Pour le XVII^e^ siècle, un tome I^er^ des œuvres de Racine a déjà paru ; mais, rapidement épuisé, il a fallu procéder à une réimpression. — Les œuvres complètes de MONTESQUIEU débutent par les *Lettres persanes*, aux soins de M. Élie CARCASSONNE (on peut signaler dans l'introduction les remarques sur la prétendue seconde édition des *Lettres* destinée, d'après Voltaire, à tromper les scrupules du cardinal de Fleury au sujet de certains passages indécents ou impertinents de l'auteur, qui s'opposaient à son élection comme membre de l'Académie française). — La transition du XVIII^e^ siècle au XIX^e^ se trouve dans l'autobiographie de Benjamin CONSTANT : *Adolphe*, par J.-Jacques BOMPART (prix : 15 fr.). Il est assez curieux de comparer, dans l'introduction, le passage relatif au mariage manqué de Constant et de M^lle^ Pourras avec celui de Gibbon et de M^lle^ Curchod, dont il a été parlé dans notre précédente livraison. — Aux débuts du romantisme se rapportent des

Digitized by Google

œuvres d'inégale valeur littéraire : *Le Rouge et le Noir* de STENDHAL par M. Pierre JOURDA (2 vol. ; prix : 39 fr.) et le pastiche de MÉRIMÉE : *Le théâtre de Clara Gazul* (prix : 21 fr.), manifeste à la fois littéraire et politique d'un voltairien qui attaque, mais en se cachant, à la fois le classicisme épuisé et le cléricalisme persécuteur au temps de Charles X. — C'est à la poésie pure (ou impure) qu'appartiennent les œuvres d'Alfred DE VIGNY, dont les *Poèmes* sont édités par M. Jean CHUZEVILLE (prix : 18 fr.), et celles de Charles BAUDELAIRE : *Les fleurs du mal*, par M. Édouard MAYNIAL (prix : 19 fr. 50). Elles dépassent notre domaine. Ch. B.

— Mgr M. CHAILLAN. *La vieille église de Saint-Victor de Marseille et le pape Urbain V* (Marseille, Tacussel, 1929, 106 p. et 25 pl. hors texte). — Dans ce volume, l'auteur a publié un important document, tiré des archives du Vatican, concernant les réparations ordonnées à cette antique église par le pape Urbain V, les travaux exécutés dans la crypte, le transept, les murs, le cloître en 1363. Ce document est encore plus instructif pour l'histoire économique que pour l'archéologie elle-même.

— Nous avons omis de signaler en son temps une étude, pleine de faits nouveaux, sur *L'église de Riquewihr pendant la Révolution*, 1789-1799, par M. Chr. PFISTER, alors doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (*Bulletin de la Société d'archéologie de Riquewihr*, 11e Bulletin, 1926, 40 p.). L'histoire de cette délicieuse petite ville et de son église apporte une inestimable contribution à l'histoire religieuse de la Révolution française.

Amérique espagnole. — Lillian Estelle FISHER. *The Intendant system in Spanish America* (Berkeley, University of California Press, 1929, in-8°, x-385 p.). — Miss Fisher, qui nous a déjà donné en 1926 un très bon travail sur l'institution des vice-rois d'outre-mer, passe maintenant à celle des intendants. L'ancien système était devenu inopérant, pour bien des raisons, dès l'avènement des Bourbons. Or, en 1718, ils avaient introduit en Espagne, à l'instar de la France, l'institution des intendants. Après un échec, on l'y rétablit avec succès en 1749. On eut l'idée, après la guerre de Sept ans, de la transporter aux colonies, comme nous l'avions fait antérieurement au Canada. La première intendance fut créée à la Havane en 1764, puis le régime fut étendu au continent, dans le cadre subsistant des vice-royautés, de 1768 à 1790. Il y eut même une intendance des Philippines. Seul Porto-Rico n'aura la sienne qu'en 1811. Il résulte de la consciencieuse analyse de l'auteur que l'institution fut bienfaisante ; miss Fisher estime même qu'appliquée plus tôt, dès le début du règne réformateur de Charles III, elle aurait pu imprimer un tout autre tour à l'histoire des colonies espagnoles. — Les pages 96-331 donnent la traduction de la grande ordonnance organique de 1786. H. HAUSER.

Belgique. — J. BOES. *De Lieve, eerste kunstmatige verbinding tusschen Gent en de zee* (Gand, impr. de W. Siffer, 1929. In-8°, 65 pages, planches et plans ; extrait du *Bulletijn der Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent*, 1929). — A l'occasion du centenaire du canal de Terneuzen en 1930, la direction des Archives municipales de Gand a décidé de publier une série de monographies sur les communications de cette ville avec la mer aux siècles passés. La première, fort intéressante, a été consacrée au Lieve, canal construit pour faire communiquer Gand avec Damme, alors port de Bruges, elle-même à cette époque la plus grande ville de la Flandre. Déjà en 1243 Aardenburg avait donné l'exemple en décidant

Digitized by Google

de faire creuser l'Eede, le ruisseau qui la mettait en communication avec le Zwin (ou Escaut maritime) à Slepeldamme. En 1251, Ypres imita cette initiative en faisant approfondir l'Yser et l'Ypervleet pour se relier à Nieuport. La même année fut établi le premier projet de creusement du Lieve : le canal devait rejoindre l'Eede près d'Aardenburg et suivre ensuite l'Eede jusqu'à Slepeldamme. Ce projet, on ne sait pourquoi, ne fut pas exécuté. Les documents qui viennent ensuite nous apprennent qu'en 1262 on travaillait à l'exécution d'un autre tracé : le Lieve, après avoir atteint l'Eede en amont d'Aardenburg, était continué vers l'ouest jusqu'à Damme (au lieu de suivre le cours de l'Eede du sud au nord). En 1272, l'écluse de Damme fut construite : le canal était achevé. Son tracé ne suivait le lit d'aucune rivière, quoique ayant emprunté une petite portion de celui de la Durme ou Cale. Par suite, l'eau devait y être maintenue par des écluses. Sa largeur paraît avoir été de 5 mètres au fond et de 9 mètres au niveau de l'eau ; les bateaux qui y naviguaient ne devaient avoir ni plus de $0^{m}90$ de tirant d'eau, ni plus de $4^{m}50$ de long, ni plus de $2^{m}30$ de large. D'après la charte de 1251, la juridiction devait appartenir, suivant les lieux, à Gand et à Aardenburg ; mais, par suite du tracé définitif, elle fut attribuée entièrement à Gand. Celle-ci payait des droits au comte de Flandre, à l'éclusier de Damme et à la ville de Bruges. Gand elle-même, dès 1323, afferma le canal. Celui-ci, à la fin du XV^e^ siècle, n'avait plus beaucoup d'importance. En 1722, le trafic journalier ne s'élevait plus qu'à quatre bateaux en moyenne. A la fin du XVIII^e^ siècle, quand le Lieve devint impraticable entre Raveschoot et Damme, une douzaine de bateliers continuèrent à le fréquenter.

Émile LALOY.

États-Unis. — *International Index to Periodicals*, vol. XVI, mars 1928 (New-York, the H. W. Wilson Company, XI-122 p.). — Bibliographie consacrée aux humanités et aux sciences, où sont mentionnés à la fois par nom d'auteurs et de sujets les articles publiés dans les périodiques du monde entier. Dans la présente livraison, le nombre de ces périodiques atteint au chiffre de 300 environ. Ne sont signalés que ceux dont les éditeurs communiquent leurs journaux et revues à l'administration de l'*Index ;* c'est ainsi qu'on trouve marqués les articles des *Débats* et non ceux du *Temps ;* la *Revue des Deux Mondes* et non la *Revue de Paris ;* le *Journal des économistes*, qui paraît à la librairie Félix Alcan, et non la *Revue historique*. La Direction de l'*Index* ne demande qu'à étendre son domaine. Que les éditeurs veuillent bien l'y aider.

Grande-Bretagne. — The Hon. Cliul BIGHAM. *The kings of England*, 1066-1901 (Londres, John Murray, 1929, 522 p., 36 portraits ; prix : 21 s.). — De M. Bigham on a déjà signalé ici même deux recueils de biographies, l'un sur les premiers ministres, l'autre sur les principaux ministres (*chief ministers*) de l'Angleterre. Pour faire suite à ce que l'éditeur annonce comme des « Fascinating studies » sur les grands personnages qui ont dirigé les affaires du royaume, l'auteur ajoute la biographie des trente-six souverains qui ont régné en Angleterre de Guillaume I^er^ à la reine Victoria. Ne lui demandez ni érudition, ni vues personnelles ; il s'en défend dans les premières lignes de sa préface. Sans doute, il a beaucoup lu, mais sans choix, ni discernement ; la bibliographie qu'il a ingénuement présentée à la fin de l'ouvrage en est la preuve manifeste. De ses lectures, il n'a voulu retenir que les faits capables d'intéresser le grand public ignorant et frivole ; ses biographies sont,

Digitized by Google

il est vrai, agréablement esquissées, mais elles sont banales et n'apprennent rien de nouveau sur aucun point de l'histoire. Ch. B.

— On trouve une abondante bibliographie dans l'*Annual Bulletin of historical literature* pour l'année 1928, publié par la *Historical Association* (Londres, Bell, 1929, 71 p. ; prix : 1 s.). L'histoire ancienne y est traitée par MM. B. L. Hallward et M. P. Charlesworth, celle du Moyen Age par MM. R. G. D. La Hass et Eileen Power ; le XVI^e^ siècle par M. C. H. Williams, les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles par M. P. C. Vellacott ; l'histoire coloniale et celle d'Amérique, de 1500 à 1928, par Miss Lilian M. Penson ; le XIX^e^ siècle, 1789-1928, par M. Harold Temperley, « honorary editor » du *Bulletin*. — Pour la même *Historical Association*, le prof. A P. Newton a publié *A select list of works relating to the history of the British empire overseas*, dressée surtout pour l'usage des étudiants, et qui complète les bibliographies indiquées plus haut (Ibid., 24 p. ; prix : 1 s.). — Enfin, dans la série des « Leaflets », signalons deux rapides études : l'une par M. Harold Temperley, *Foreign historical novels* (n° 76, Ibid, 24 p. ; prix : 1 s.), où l'auteur apprécie la valeur historique de sept grands romanciers : deux Français, Victor Hugo et Alexandre Dumas père ; un Danois, Jensen ; un hongrois, Jokai ; un Polonais, Sienkiewicz, et deux Russes, Merekovski et Tolstoy ; le tout suivi d'une assez abondante bibliographie. — Le n° 77 des « Leaflets » est intitulé *The english captivity of James I, king of Scots*, par E. W. M. Balfour-Melville (Ibid., 16 p. ; prix : 1 s.). On connaît en gros l'histoire de ce malheureux prince, qui fut, à l'âge de onze ans, capturé en mer par des pirates de Norfolk (1406), livré au roi d'Angleterre Henri IV, qui le retint prisonnier au mépris d'une trêve qui réglait alors les relations de l'Angleterre et de l'Écosse. Henri V à son tour se servit de lui comme otage, et pendant ses campagnes en France, après Azincourt, essaya de l'employer pour détourner les Écossais de l'alliance française. Après dix-huit ans d'une captivité à la fois décente et très surveillée, Jacques I^er^ put enfin racheter sa liberté par le traité de Londres (14 décembre 1423), au prix de 40,000 £, somme égale, disait-on, aux frais causés par cette longue captivité. Les comptes, dont l'auteur n'a pas indiqué nettement l'origine et dont il a tiré dans cette notice un bon parti, ne semblent pas justifier ce motif. N'était-ce pas une autre manière de chantage? — Ch. B.

— *The Pipe roll of 31 Henry I. Michaelmas* 1130. Reproduced in facsimile from the edition of 1833 (Londres, H. M's Stationary Office, 1929, XXIII-161 p. ; prix : 1 £.). — On sait que le plus ancien rôle de la Pipe, ou grand rôle de l'Échiquier, a été publié en 1833 par le Rév. Joseph Hunter. Tirée à petit nombre (250 exemplaires), distribuée généreusement à des particuliers, l'édition fut promptement épuisée. Elle était devenue introuvable. On vient de la reproduire par le procédé anastatique ; mais on a mis en tête une assez longue liste d'additions et de corrections, dressée par M. Charles Johson, du P. Record Office, dont la compétence et le souci d'exactitude sont bien connus de tous les médiévistes qu'intéresse l'histoire de l'Angleterre médiévale. Ch. B.

— Nous avons à signaler tout un lot de volumes publiés en 1929 par l'administration du P. Record Office (Londres, His Majesty's stationary office).

I. *Curia regis rolls of the reigns of Richard I and John ;* t. IV : 7-8 *John* (IX-435 p. ; prix : 1 £ 10 s.). — Dans ce volume on a reproduit intégralement le texte des procédures concernant les causes portées soit devant le roi en personne, soit

Digitized by Google

devant les juges du Banc du roi pendant les années 1205-1206. L'auteur de la préface (M. C. T. Flower?) expose que les rôles où elles ont été transcrites doivent être attribués à trois scribes différents, dont un même est désigné par son nom : Martin ; or, il est vraisemblable qu'il s'agit ici de Martin de Pateshull, qui devint par la suite un juge, très souvent mentionné dans le *Notebook* de Bracton. Le présent volume contient huit de ces rôles et termine en quelque sorte une série à part, puisque, dans les années suivantes, les rôles sont réduits presque à rien, ou cessent. Ceux qu'on vient de publier nous font connaître jusque dans le plus menu détail l'extrême variété des causes portées devant le Banc royal, le droit et la procédure, la condition des terres et des personnes, çà et là des scènes de mœurs prises sur le vif. A cet égard, l'Index des matières doit être parcouru avec soin ; il complète même en quelque sorte l'Index des noms propres, où l'on s'étonne tout d'abord de ne pas trouver le nom du roi Jean, bien qu'il soit maintes fois mentionné dans le cours du volume ; certaines indications permettent de compléter l'itinéraire de ce roi pendant sa campagne en Poitou, 1206. Oserai-je signaler une misérable faute d'impression ! Au bas de la page 8, on lit « nisi pacaret *et* precium ». Ne faut-il pas lire *ei*?

II. *Calendar of the fine rolls ;* vol. X et XI : *Richard II*, 1383-1399 (IV-433 et 515 p. ; prix : 1 £ 10 s. chaque). — Comme on le voit, ces deux volumes terminent le règne de Richard II. Le texte en a été préparé par M. C. B. Dawes. J'ai déjà indiqué la nature de ces documents (*Rev. histor.*, t. CLVI, p. 345) où les Français trouveront à glaner, notamment en ce qui concerne les biens ou fiefs anglais appartenant à des abbayes normandes : Fécamp, Préaux, Séez, et qui furent confisqués comme étant des « alien priories » ; ou encore les négociations pour la paix avec la France en 1392 ; mais ce sont surtout les multiples sources de revenus extraordinaires alimentant le trésor que l'on peut suivre à chaque page dans ces volumes.

III. *Calendar of close rolls. Henry IV ;* t. II : 1402-1405 (529 p. ; prix : 1 £ 10 s. ; par M. Bird). — Ici, c'est plutôt toute l'administration intérieure qui est représentée : lettres adressées aux shériffs, aux collecteurs d'impôts, aux juges du Banc royal et de l'Échiquier, aux maires des principales villes, spécialement de Londres. Il serait actuellement pénible d'avoir à utiliser ce volume parce qu'il n'est pas muni d'index. Espérons que nous n'attendrons pas longtemps cet indispensable complément.

IV. *Calendar of the close rolls. Henry V ;* vol. I : 1413-1419 (527 p. ; prix : 1 £ 15 s.). — Même observation à propos du présent volume, rédigé par M. Bird (on nous prévient que l'index sera joint au tome II et que ce tome est déjà à l'impression). Il présente un très vif intérêt, en particulier pour nous, parce qu'on y voit les mesures de toute nature prises par Henri V pour ses expéditions en France en 1415 et en 1417 : levée et mobilisation des troupes ; emploi des revenus appartenant aux « alien priories » et mis sous séquestre ; surveillance des navires étrangers arrivant dans les ports anglais ; ainsi, p. 131, ordre de perquisitionner dans les navires vénitiens pour voir s'ils importent leur monnaie (les « galeyhalpens ») pour les vendre à Londres ; ordre de payer l'arriéré de solde aux troupes restées en France en 1417 et pour lequel on n'avait encore pu qu'engager les joyaux du roi (p. 373), etc. Ce volume et le suivant devront être examinés de près par les historiens français.

V. *Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII. Addenda*, 1re partie, nos 1-293 (VII-441 p. ; prix : 1 £ 10 s.). — Ce volume a pour auteurs feu

Digitized by Google

James GAIDNER et M. R. H. BRODIE. On saisit ici la fâcheuse méthode qui a présidé à l'établissement de cet énorme *Calendar* : il a été exécuté avant qu'on eût fait, aux archives, le récolement exact de tous les fonds où l'on devait puiser ; de là des omissions et aussi des admissions regrettables ; c'est pourquoi il a fallu se résigner à donner ce volume d'*Addenda*, qui commence par une série de quatre-vingt-quatre numéros dont la date est incertaine, et qui se continue de 1509 à 1536. Le tome II contiendra sans doute la table des matières.

VI. Voici, par contre, l'Index des cinq volumes du *Calendar of the patent rolls* pour le règne d'Édouard VI (772 p. ; prix : 2 £ 10 s.). On ne saurait trop remercier l'administration du P. R. O. d'un si utile instrument de travail.

VII. *Calendar of State papers, Foreign series, of the reign of Elizabeth.* 3e partie du tome XXI, publié par Sophie Crawford LOMAS et Allen B. HINDS (XLIII-608 p. ; prix : 1 £ 15 s.). — On lit dans la préface : « Le présent volume est le second des trois qui ont été nécessaires pour mettre les papiers relatifs aux affaires de Hollande et de Flandre sur le même plan que ceux de la série générale contenus dans la 1re partie du tome XXIII. Il traite des derniers mois de l'année 1587 et concerne surtout la seconde et dernière tentative de Leicester pour s'emparer des Pays-Bas. Le terrain avait déjà été exploré de très près par Motley dans *The history of the United states* et plus récemment dans la *Vie de Walsingham* par M. Conyers Read, mais la masse des matériaux est si grande et leur intérêt si varié qu'il reste encore beaucoup à dire. Nos documents permettent de présenter le côté anglais d'une situation difficile et compliquée ». C'est cette situation qui est sommairement exposée dans la préface.

VIII. *Acts of the Privy Council of England ;* vol IV : 1617-1619, par M. J. V. LYLE (570 p. ; prix : 1 £ 15 s.). — Ce volume se recommande vivement à l'attention des historiens et en particulier des économistes par les détails qu'il contient sur le commerce avec la France, la Russie, l'Espagne. La longue réponse faite par le Conseil (15 janvier 1618) aux réclamations de l'ambassadeur de France sur les infractions au traité de commerce est un bon exemple, entre beaucoup d'autres, de l'intérêt qu'offre pour nous la lecture de ces procès-verbaux. Enfin, comme on sait, c'est le texte même de ces *Acts* qui est sous nos yeux. Ch. B.

— Theodore F. T. PLUNKETT, *Yearbooks of Richard II. 13 Richard II*, 1389-1390 (Londres, Spottiswoode, Ballantyne et Cie, 1929, XLIX-205 p., dont 166 doubles pour le texte et la traduction ; prix : 7 doll. 50 cents). — Ce volume a été publié sous les auspices de la « Fondation Ames » ; il fait suite à celui qui se rapporte à la douzième année du règne (1388-1389), publié par M. George F. Deiser en 1914 et signalé dans la *Revue historique*, au tome CXVII, page 189. Dans la préface, M. Plunkett fournit d'utiles renseignements sur les manuscrits des *Yearbooks* relatifs au règne de Richard II ; il cherche les raisons pour lesquelles ces Annuaires, qui nous sont parvenus au complet pour Édouard II, ne sont plus représentés sous Richard II que pour un petit nombre d'années. Il écarte l'hypothèse de leur disparition pour des causes fortuites. D'autre part, on pourrait supposer que les troubles, si fréquents et si graves pendant le règne de ce prince, ont entravé le cours de la justice et, par conséquent, suspendu le travail des clercs chargés de résumer les débats portés devant les tribunaux suprêmes de la Couronne ; c'est, en effet, justement pendant les années de calme que les *Yearbooks* font défaut. La véritable cause de leur irrégularité provient plutôt de ce que la jurisprudence avait changé de caractère depuis Édouard II. A cette époque-là, elle n'était pas encore solidement établie ;

Digitized by Google

l'interprétation de la loi ou de la coutume par les juges donnait lieu à des discussions animées entre les parties et la cour, et il importait d'en suivre exactement l'évolution. Un demi-siècle plus tard, la jurisprudence et la procédure s'étaient régularisées au point qu'il n'importait plus autant de connaître par le menu détail les incidents d'audience. D'ailleurs, la procédure en équité du *Conseil* et de l'*Échiquier* avait dégagé les cours de *common law* et les *sergeants* d'une cause constante de tâtonnements. La régularité des *Yearbooks* reparaîtra au siècle suivant, en leur donnant un caractère strictement juridique. — Autre considération présentée par M. Plunkett : tandis que les *Yearbooks* d'Édouard II sont représentés par un assez grand nombre de manuscrits, si différents les uns des autres que la collation en est devenue presque inextricable, ceux de Richard II n'offrent guère que des différences de forme : le fond est identique ; aussi l'éditeur a-t-il pu se contenter de donner le texte d'un des manuscrits, celui qu'il estime le plus correct et le plus lisible. Il l'a reproduit avec une exactitude minutieuse. En regard est une traduction, vraiment indispensable, le texte étant rédigé en un français très spécial et abrégé de telle sorte qu'il faut une longue pratique de cette sorte de documents pour y voir clair ; enfin, il a sérieusement contribué à leur intelligence en publiant le texte des jugements tels qu'ils sont transcrits en latin sur les *Plea rolls*. Ces textes, traduits également en anglais, apportent au lecteur ordinaire un repos et une sécurité dont il a grand besoin. — On saura gré, enfin, à M. Plunkett d'avoir commenté dans sa préface certains procès intéressant la condition des personnes et des terres, notamment la transformation des tenures serviles qui fit de si grands progrès au XIV^e^ siècle, surtout après la Peste noire. Ch. B.

— *The complete Peerage, or A history of the House of Lords and all its members from the earliest times*, by G. E. C. (édit. revue par M. GIBBS et mise au courant par M. H. A. DOUBLEDAY et Lord HOWARD DE WALDEN, vol. VII ; Londres, The St. Catherine Press, 1929, 753 p. ; prix : 3 £ 13 s. 6 d.). — L'éminent J. H. Round disait volontiers que ce *Peerage* était le meilleur de tous les dictionnaires concernant les Pairs du royaume d'Angleterre, celui dont G. E. Cokayne, son premier auteur, avait rédigé avec le plus de science et de conscience. Son texte [entre crochets] et ses notes ont été scrupuleusement reproduits ici et les additions successives portent le nom des auteurs. Aussi ne peut-on accueillir qu'avec reconnaissance toute nouvelle édition conçue dans le même esprit ; c'est le cas pour celle que poursuivent en ce moment M. Doubleday et Lord Howard. Elle contient les biographies et généalogies depuis *Husee* jusqu'à *Lincolnshire*. Mais quel principe a présidé au choix de ces familles? On lit en première page : « Histoire de la Chambre des lords et de tous les membres de cette Chambre depuis les plus anciens temps » ; un Français demandera d'abord en quoi consiste la Chambre des lords et depuis quand on peut parler de pairs du royaume. Disons qu'il faut entendre par là les vassaux directs de la Couronne, ceux que le roi, depuis le XIII^e^ siècle (sinon même avant), appelait à siéger dans ses Conseils, à raison soit de leur tenure, soit de la sommation royale (*writ*) qui les convoquait à son Parlement. On me pardonnera de prendre pour exemple ceux qui ont porté, ou qui sont supposés avoir porté le titre de comte depuis la conquête. Ce sont d'abord les seigneurs plus ou moins authentiques de Pont-Audemer, puis les Beaumont (p. 523-536), puis les Montfort (p. 537-547) ; enfin, les Lancastre (p. 547-549), les Sydney (p. 549-561), etc. Sur la famille des Montfort, les auteurs ont réuni un très grand nombre de faits puisés aux meilleures sources. J'ai un vif regret de

Digitized by Google

n'avoir pu connaître cet excellent travail, publié juste au moment où venait de se terminer la nouvelle édition de mon livre sur le « martyr » d'Evesham. Je ne suis pas en mesure de soumettre à un examen attentif les autres biographies du volume ; celui auquel je me suis livré ne peut que me confirmer dans la haute opinion qu'on doit avoir sur cette admirable publication. Ch. B.

— Arthur E. Preston. *Christ's hospital. Abingdon. The almshouses, the hall and the portraits* (Oxford University Press, 1929, in-12, 66 p., illustr.). — Cet hôpital fut créé en 1553 à l'aide des fonds provenant des deux guildes charitables que possédait Abingdon et qui venaient d'être sécularisées (1547). Le « maître » actuel de cet hôpital, M. Preston, expose, d'après des documents d'archives, l'histoire des guildes et de l'hôpital ; il en décrit les bâtiments et les portraits des personnages notables qu'on en conserve, entre autres ceux d'Henri VI et d'Édouard VI. Intéressante monographie.

— *An Inventory of the historical monuments in London ;* vol. IV : *The City* (Royal Commission on historical monuments, England. Londres, H. M's stationary office, 1929, in-4°, xxxiv-228 p., nombreux croquis et plans dans le texte ; un plan général dans une pochette, montrant l'emplacement occupé par les monuments ; prix : 1 £ 1 s. 6 d.). — Aux trois volumes qu'a déjà fait paraître la Commission : abbaye de Westminster, région occidentale de Londres, Londres à l'époque romaine, vient de s'ajouter un tome IV consacré à la ville épiscopale, à la Cité. Comme dans les précédents volumes, on trouvera dans celui-ci la description méthodique, très minutieuse et impersonnelle, de tous les monuments, ecclésiastiques et civils, antérieurs à l'année 1714, qui subsistent encore aujourd'hui en tout ou en partie. Pour chacun d'eux, un plan indique exactement les diverses époques de la construction et des remaniements, à l'intérieur et à l'extérieur, avec la décoration, le mobilier sacré ou profane, etc. Le cadre est fourni par les vingt-six quartiers (*wards*) de la Cité, rangés d'après leur ordre alphabétique.

Une courte préface résume brièvement l'histoire monumentale de la Cité, qui est coupée violemment en deux par le terrible incendie de 1666. Il détruisit ou endommagea sérieusement 86 églises paroissiales sur 107 qui existaient auparavant (voir l'appendice II) ; dans ce nombre, 51 ont été reconstruites ou réparées sous la direction de Christophe Wren, l'illustre architecte de la nouvelle cathédrale de Saint-Paul. Quant aux bâtiments civils, aux maisons particulières, ce qui était construit en bois fut en grande partie la proie des flammes ; seuls ont résisté les monuments construits en pierre de taille, tels que les hôtels des compagnies de marchands, les « Inns of court », le Guildhall, qu'il fallut d'ailleurs à plusieurs reprises restaurer et agrandir pour les adapter à des besoins nouveaux. Comme on doit s'y attendre, ce sont les monuments religieux qui sont les plus anciens et l'on éprouve une particulière jouissance à faire une connaissance intime avec Saint-Mary-le-Bow, dont la crypte remonte au xi^e^ siècle ; avec Saint-Bartholomew-le-Grand, construit au xii^e^ ; avec Sainte-Hélène, couvent de religieuses bénédictines fondé en 1204-1216 ; avec l'église ronde du Temple édifiée en 1185, etc. ; sans oublier la synagogue des Juifs espagnols et portugais qui fut construite en 1700-1701 (voir p. 10 et suiv.). Deux gros morceaux, qui s'opposent d'ailleurs dans un saisissant contraste, retiennent fortement l'attention : l'un Saint-Bartholomew, si vénérable dans sa noblesse un peu rude ; l'autre Saint-Paul, si imposante par sa masse et si riche par sa décoration lapidaire. La place faite au mobilier est considérable : fonts baptismaux, vitraux (les anciens ont presque entièrement disparu),

Digitized by Google

monuments funéraires, chaires et pupitres, vases en métal précieux, rampes d'escalier, ferronnerie d'art et emblèmes héraldiques (deux pages entières, 203 et 204, imprimées en très fins caractères, sont consacrées à l'armorial des familles londoniennes), peintures murales (assez rares), etc. Un glossaire et un index des noms de choses et de personnes terminent ce très beau volume. Ch. B.

— Signalant une nouvelle traduction des *Mabinogion*, par MM. T. P. Ellis et John Lloyd (Londres, H. Milford, 2 vol.), le supplément littéraire du *Times*, en son n° 1449, montre que, si cette traduction est supérieure à celle que Lady Charlotte Guest a donnée en 1849, et si elle est fondée sur de meilleurs textes, elle est trop littérale pour représenter fidèlement l'original. Quant au commentaire, il n'ajoute rien d'important à celui de M. Joseph Loth dans sa remarquable traduction (2e édit., 1913). C'est donc cette dernière qui doit plutôt servir de guide pour l'étude d'une œuvre capitale de la littérature celtique.

— Sur l'*Université de Londres*, son histoire depuis 1726, sa transformation radicale depuis 1900 et la loi de 1926, qui lui ont donné sa constitution actuelle, on lira un bref résumé de M. Pierre Vaucher, paru dans la *Revue des sciences politiques*, numéro de janvier-mars 1928. — Dans la livraison d'avril-juin, M. Vaucher, professeur à cette Université, a publié une étude sur *Les élections générales en Angleterre* en mai-juin 1929 et les débuts du ministère travailliste. Sa conclusion mérite d'être signalée : « Les travaillistes ne semblent pas devoir sacrifier à des vues théoriques les intérêts de l'Empire. Le pays leur remet sans inquiétude la conduite de la politique impériale et il se réjouit de les voir prendre en main la direction de la politique extérieure avec le désir ardent de « conquérir » la paix. Mais les Anglais ne veulent pas être gouvernés par les Trades-Unions et, pas plus qu'en 1926, lors de la grève générale, ils ne leur permettraient de se substituer au Parlement. »

— J. Couturier, professeur à l'Institut catholique de Paris. *Le « Book of common prayer » et l'Église anglicane* (Paris, éditions Spes, 1928, in-12, 227 p.; prix : 6 fr.). — Très instructive brochure dont il faut recommander la lecture à toute personne qui s'intéresse à l'histoire des religions en général et, particulièrement, à celle de l'Église officielle d'Angleterre. On y trouvera décrits avec une grande précision le *Prayer book*, qui tient lieu de notre Bréviaire, de notre Missel et du Rituel romain, les divers remaniements qu'il a subis jusqu'en 1660, les discussions passionnées soulevées par la révision entreprise en 1927-1928. On sait que, finalement, le Parlement, qui s'est en partie substitué à la royauté pour l'examen de certaines affaires ecclésiastiques, a rejeté les propositions du clergé anglican tendant à rapprocher la liturgie anglicane de la liturgie romaine. On trouvera aussi dans le livre un résumé des « Conversations » de Malines et, çà et là, quelques portraits des principaux protagonistes. La biographie de Mgr Barnes, évêque de Birmingham, nommé par le gouvernement travailliste en 1924, le « clericus anglicanus stupor mundi » (p. 139-148), est un morceau savoureux. Ch. B.

Italie. — *Indice degli Atti accademici pubblicati dal 1911 al 1924* (Rome, Bardi, 1928, 135 p.). — C'est la table alphabétique, par nom d'auteur, des articles publiés par l'*Accademia nazionale dei Lincei*. Il est superflu d'insister sur l'utilité d'une pareille bibliographie.

Russie. — *L'U. R. S. S. et le désarmement*, préface d'Armand Charpentier (Paris, A. Delpeuch, 1928, in-8°, 74 p.; prix : 3 fr.). — On sait qu'à la Société des

Digitized by Google

Nations, en novembre 1927, au nom du gouvernement soviétique, Litvinov a proposé un projet de désarmement intégral, à réaliser en quatre années. La présente publication contient le discours de Litvinov à Genève, deux déclarations du 30 novembre et du 3 décembre 1927, le projet de désarmement de l'U. R. S. S., le compte-rendu de la délégation au Congrès du parti communiste de l'U. R. S. S. (14 décembre 1927). Ce sont là d'intéressants documents pour les futurs historiens du mouvement pacifiste. Dans le rapport fait au Congrès du parti communiste, Litvinov a marqué avec humour le peu de confiance qu'il avait dans le pacifisme réel de la Société de Genève ; mais cet humour même n'a-t-il pu inciter des pacifistes « bourgeois » à penser que le gouvernement soviétique, nanti d'une puissante « armée rouge », n'était peut-être pas pleinement sincère? Il ne nous appartient pas d'examiner cette question. Certaines personnes, et notamment l'auteur de la préface, M. Armand Charpentier, estiment qu'il pourrait être spirituel et bienfaisant de discuter sérieusement l'intéressant programme présenté par Litvinov. — H. S.

Tchécoslovaquie. — M. Vlastimil Kybal, ministre de Tchécoslovaquie à Madrid, et qui ne laisse passer aucune occasion de rappeler qu'il a fait une partie de ses études à Paris, avait préparé une communication pour le Congrès d'Oslo ; il la publie maintenant avec tout l'appareil critique désirable dans un volume intitulé : *Les origines diplomatiques de l'État tchécoslovaque* (Prague, éditions « Orbis », 1920, 107 p.). M. Camille Barrère, ancien ambassadeur à Rome, dont M. Kybal fut pendant quelques années le collègue, a bien voulu annoncer le volume par une préface où, après avoir exposé rapidement l'activité diplomatique déployée par MM. Mazarik, Beneš et Stefanik pendant la guerre, il rappelle « une des entreprises les plus étonnantes de la résurrection de la Tchécoslovaquie ». Il s'agissait « de réunir et de jeter dans le même creuset tous les soldats tchèques faits prisonniers aux fronts des Alliés, ceux qui, contraints de se battre contre leurs amis, faisaient campagne avec les armées autrichiennes ». Avoir combattu auprès des grands alliés fut « pour les Tchécoslovaques la certitude d'entrer dans le concert des nations victorieuses et la consécration de leur renaissance historique ». M. Kybal s'est uniquement proposé d'exposer les faits à l'aide des documents officiels et de ceux que M. Beneš a publiés au tome III de son *Livre des documents*.

Turquie. — Moukbil-Bey. *La campagne de Perse*, 1514 (Paris, Berger-Levrault, 1928, in-8°, VII-125 p., 8 croquis ; prix : 12 fr.). — Nous sommes si pauvres en études directes sur la puissance militaire des Turcs Osmanlis, qu'il faut accueillir avec reconnaissance ce travail où un chef d'escadrons de la jeune République turque étudie la campagne menée contre la Perse par le Sultan Sélim « l'Inflexible » comme on étudierait une campagne napoléonienne. Il y a peut-être bien du factice dans la façon dont le moderne stratège nous mène de la mer de Marmara jusqu'à la plaine de Tchaldiran, où une victoire décisive écrasa la puissance des Séfévides. La part de S. M. le Hasard a sans doute été plus grande dans cette épopée, que les mutineries des janissaires faillirent faire mal tourner. Il y a aussi une sorte de romantisme, une sorte de chauvinisme kémaliste rétrospectif dans le portrait qui nous est donné de Sélim, définitif fondateur de l'Empire, commandeur des croyants, réformateur de ces institutions militaires qui devinrent la terreur et l'admiration de l'Europe. H. Hr.

— Donald C. Blaisdell. *European financial Control in the Ottoman Empire.* A study of the Establishment, activities and significance of the Administration of the

Digitized by Google

Ottoman Public Debt (New-York, Columbia University Press, 1929, in-8°, x-243 p. Introduction d'E. M. EARLE ; prix : 3 doll.). — Bonne étude sur la Dette ottomane, dont on signale l'étroite relation avec l'histoire même de la Turquie. L'auteur ne songe pas à nier que l'intervention de la finance européenne était indispensable et légitime et qu'elle fut, dans l'ensemble, bienfaisante. Après quoi, il a cru devoir sacrifier aux idoles du jour et dénoncer l' « impérialisme » des puissances occidentales, surtout de la France. Il y a pour lui « impérialisme » quand les gouvernements mettent la force de l'État au service des créanciers nationaux contre un débiteur récalcitrant, quand ils soumettent à des conditions la négociation, le lancement ou la cotation de nouveaux emprunts. On ne peut réprimer un sourire en lisant cette définition sous une plume américaine. Il reste que, lorsqu'un État ne tient pas ses engagements, il risque de voir s'établir chez lui ce que M. Blaisdell appelle des « avant-postes » de l'État créancier. Mais laissons là toute philosophie et voyons dans son livre un sérieux exposé des faits, allant jusqu'à l'époque actuelle.

H. HR.

Folklore. — Alexander Haggerty KRAPPE. *Études de mythologie et de folklore germaniques* (Paris, Leroux, 1928, in-8°, VIII-189 p., avec 6 figures ; prix : 40 fr.). — Alertement écrit en français par un Américain, ce recueil sera lu avec intérêt. L'auteur paraît au courant des principaux travaux parus en Allemagne et en Scandinavie. Peut-être recherche-t-il trop souvent les comparaisons. Les contacts avec la civilisation méditerranéenne sont habilement signalés (*Thor et le Loup*). Parmi les autres études, au nombre de douze, il y a lieu de citer celles qui sont consacrées à Odin et Gunnlöd, au Dieu du Gué, à la légende des Harlungen.

R. LANTIER.

— Robert HERTZ. *Mélanges de sociologie religieuse et de folklore* (Paris, Félix Alcan, 1928, in-8°, 249 p. ; prix : 35 fr.). — Dans ce nouveau volume des *Travaux de l'Année sociologique*, on trouvera une réimpression des principaux travaux du regretté Robert Hertz, tué à l'ennemi en 1915. Mme Alice R. Hertz, qui avait ajouté une préface à ce recueil, est disparue, elle aussi, avant que le volume soit sorti des presses. Les deux premiers mémoires, *La représentation collective de la mort* et *La prééminence de la main droite*, se rattachent à toute une série d'études entreprises par l'auteur sur l'impureté : *Saint Besse* et *Contes et dictons recueillis sur le front parmi les poilus de la Mayenne* (inédit), à des travaux de mythologie comparée et de folklore. Le livre se termine par la réimpression intégrale du compte-rendu du livre de Grass sur *Die russischen Sekten*. L'ensemble de ces travaux réunis en volume rend encore plus sensible la perte que les études sociologiques ont faite en Robert Hertz.

R. LANTIER.

Histoire religieuse. — M.-J. PINET. *La vie ardente de Gerson* (Paris, Bloud et Gay, 1929, in-12, 246 p.). — En écrivant son livre sur « la vie ardente » de Gerson — pourquoi ardente? pourquoi cette épithète, qui n'est peut-être pas la plus juste? pourquoi une épithète? à tout cela pas de réponse, sinon que c'est la mode — Mlle Pinet n'a pas prétendu nous donner, d'un des plus grands hommes de l'Église de France, un des plus sympathiques, la biographie approfondie qu'il mériterait. En particulier, on ne cherchera pas dans son livre un exposé détaillé des idées de Gerson sur la papauté et sur l'Église. Même en ce qui concerne les sermons, Mlle Pinet excite l'intérêt plutôt qu'elle ne le satisfait. Mais, avec la sérieuse connaissance de l'époque qu'attestent ses travaux antérieurs, elle a tracé une bonne

Digitized by Google

esquisse de la vie tourmentée et de la physionomie morale de son héros. L'ouvrage est de lecture agréable ; il le serait davantage encore sans une certaine recherche de naïveté et d'archaïsme qui n'est pas la vraie simplicité. — Notons quelques inadvertances : Jean de Jandun écrivant en 1360, Alexandre V un capucin ! Ce n'est pas Vasari qui nous apprend qu'on voyait, mais on voit encore, car elle subsiste au Campo-Santo de Pise, une fresque représentant le Dit des trois morts et des trois vifs. Elle est très antérieure au célèbre concile. E. JORDAN.

— Jean RIVIÈRE. *Mgr Batiffol*, 1861-1929 (Paris, Gabalda, 1929, in-16, 95 p.). — Les nombreux amis de Mgr Batiffol seront reconnaissants à M. Rivière de la brochure substantielle, sobre et bien informée, dans laquelle il marque très exactement la position intellectuelle de l'éminent historien, dresse la bibliographie de ses publications, fait ressortir, ce qui sera peut-être le plus nouveau pour beaucoup de lecteurs, la nouveauté et l'importance de son œuvre à l'Institut catholique de Toulouse. Sur les circonstances de son départ, il dit, avec mesure, ce qu'on peut dire. En appendice, quelques extraits d'articles nécrologiques publiés sur Mgr Batiffol.

Histoire générale. — G. LEFEBVRE, R. GUYOT et Ph. SAGNAC. *La Révolution française* ; tome XIII de *Peuples et civilisations, Histoire générale* publ. sous la direction de L. HALPHEN et Ph. SAGNAC (Paris, Félix Alcan, 1930, in-8°, 583 p. et 1 carte hors texte ; prix : 60 fr.). — Nous ne pouvons, dans la présente livraison, qu'annoncer brièvement ce nouveau volume (le septième paru) de l'Histoire générale publiée sous la direction de MM. Louis Halphen et Philippe Sagnac, nous réservant d'en donner d'ici peu un compte-rendu détaillé. Il ne nous apporte pas seulement une remarquable histoire de la Révolution elle-même : comme il convenait dans une histoire générale, le dessein des auteurs a été plus vaste. D'un bout à l'autre de l'Europe et jusqu'en Amérique, ils se sont efforcés de suivre les contre-coups de la crise française ; à montrer comment le programme de la Révolution a été accueilli et appliqué tant en France qu'au delà des frontières de notre pays ; les conflits qui en sont résultés : conflits politiques et conflits d'idées. Ils ont mis en lumière combien puissante a été l'action exercée à la fois hors de France et en France même sur les esprits par l'œuvre créatrice des révolutionnaires et comment elle obligea les penseurs du monde entier à se poser d'une façon nouvelle la plupart des problèmes agités avant 89. De l'histoire de la Révolution prise comme centre, c'est donc bien une vue d'ensemble de l'histoire mondiale à la fin du XVIII^e siècle qu'ils nous donnent.

Comme les autres volumes de la même collection, celui-ci compte de copieuses notes bibliographiques, un index développé, une carte excellente (de l'Europe au temps de la Révolution française). Quoique trois auteurs aient collaboré à la rédaction de l'ouvrage : M. Lefebvre, pour la période de 1789 à 1795, M. Guyot, pour l'époque du Directoire, M. Sagnac, pour le tableau de la civilisation européenne à la fin du XVIII^e siècle, il forme, comme ses aînés, un tout bien lié et d'une lecture extrêmement instructive.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

FRANCE

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus. Bulletin. 1929, juillet-septembre. — Joseph LOTH. Saint Doccus et l'hagio-onomastique (*Doccus* et non *Cadocus* est un nom de saint attesté par des noms de lieu ; son culte fut très répandu en Galles, en Cornwall, dans la Bretagne française). — E. POTTIER. Rapport sur les travaux exécutés dans la deuxième session de l'Union académique internationale. — H. GŒLZER. Notice nécrologique sur Ch.-V. Langlois. — Pierre ROUSSEL. Le kômos des Dionysia (publie une inscription attique concernant une célébration des Dionysia faite sans doute à frais communs par plusieurs dèmes). — R. CAGNAT. Rapport sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre de 1929. — Émile ESPÉRANDIEU. Nouvelles découvertes en Gaule (inscriptions et bas-reliefs). — Maurice BESNIER. L'usurpateur Achilleus et le titre de « corrector » (les « correctores » étaient des magistrats chargés de mettre de l'ordre dans les finances des villes libres d'une province et de réprimer les troubles. Ce titre fut pris par un usurpateur égyptien, appelé Achilleus, en 295, « pour bénéficier à la fois du prestige que devait lui conférer cette haute magistrature et des espérances de réforme que ce mot éveillait dans l'esprit de ses partisans »). — P. WUILLEUMIER. Les dernières fouilles d'Italie (à Rome, au lac Nemi, à Herculanum). — R. DUSSAUD. Notice nécrologique sur Henri Gœlzer, président de l'Académie, décédé subitement le 1er août. — Comte DU MESNIL DE BUISSON. Rapport sommaire sur la quatrième campagne de fouilles à Mishrifé. — Adrien BLANCHET. L'amputation de la main (supplice infligé jadis, par exemple, à des faux monnayeurs).

Bibliothèque de l'École des chartes. 1929, janvier-juin. — Alfred COVILLE. Notice sur la vie et les travaux du comte François Delaborde (avec une bibliographie de ses œuvres). — J. ESTIENNE. Chartes de saint Geoffroi, évêque d'Amiens, 1105-1112 (texte et commentaire de trois de ces actes qui sont inédits). — F. LOT. L'état des paroisses et des feux en 1328. 1er article (très important mémoire sur la population de la France au début du XIVe siècle. Les chiffres donnés par l'état de 1328 méritent toute créance). — Louis DE GRANDMAISON. La maison de Jeanne d'Arc à Tours (déterminée à l'aide de documents nouveaux). — Henri COURTEAULT. État sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires : dons, achats, échanges, de 1918 à 1928. — L. AUVRAY. Horace Walpole et la Bibliothèque du roi, 1766-1792.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris. 1929, fasc. 3 et 4. — G. DUPONT-FERRIER. Discours du président (qui parle des coches de terre, des coches d'eau utilisés autrefois par les Parisiens, des hôtelleries où ils allaient se restaurer après

Digitized by Google

le voyage). — M. Fosseyeux. L'abbé Jules-Paul de Lionne, prieur commandataire de Saint-Martin-des-Champs, 1647-1721 (il était fils d'Hugues de Lionne). — Henri Lemoine. Les comptes de démolition de la Bastille. — A. Perrault-Dabot. Les statues de l'époque romantique au jardin du Luxembourg, à Paris (Clémence Isaure, Velléda, la famille Adam). — André Bossuat. Documents inédits sur l'horloge du Palais et sur ses gouverneurs au xv^e siècle. — Léo Mouton. L'affaire de la Croix de Gastine (il s'agit d'une pyramide surmontée d'une croix, érigée sur l'emplacement d'une maison possédée par un certain Philippe Gustine. Ce Gustine avait été condamné à mort et pendu en 1569 pour avoir célébré chez lui la cène huguenote, malgré l'édit qui l'avait interdite. Quand, deux ans plus tard, Coligny fut en faveur auprès de Charles IX, les héritiers du défunt réclamèrent la restitution du terrain et l'enlèvement de la croix. La croix fut abattue ; alors éclata une veritable émeute, que la municipalité eut quelque peine à étouffer).

Bulletin de la Société d'histoire moderne. 1929, juin. — Paul Raphael. George Sand et Hippolyte Fortoul (d'après la correspondance du futur ministre, qui a été communiquée à l'auteur, 1835-1840. Discussion sur les idées exprimées par eux et comparées à celles des saints-simoniens et des romantiques. La correspondance est suspendue à partir de 1844, où Fortoul commence son évolution vers la Droite). = Novembre. Coornaert. La draperie rurale en Flandre (très bref résumé ; à retenir les observations présentées par L. Cahen). = Décembre. Albert Girard. Les origines des consuls de France en Espagne (on trouve pour la première fois un consul à Barcelone en 1578 ; à partir de cette date, la nomination des consuls suscita des conflits continuels, qui ne cessèrent qu'après le traité des Pyrénées).

Bulletin hispanique. T. XXXI, 1929, octobre-décembre. — E. Salambien. Gongora. — G. Cirot. La chronique de D. Pedro Fernández de Velasco (Velasco, connétable de Castille, mort en 1559, composa une chronique peu originale des rois asturiens, léonais et castillans, depuis Pélage jusqu'à Henri III. Pour montrer de quels éléments elle a été composée, M. Cirot publie le chapitre consacré au règne de Ferdinand III, indiquant les sources connues qu'a utilisées Velasco). — Bibliographie.

Carnet de la Sabretache. 1929, août-novembre. — César Gondalier. Mémoires, publiés par le colonel de Tugny, 1688-1715 ; suite et fin (en Catalogne, 1708-1712, sous les ordres du duc de Noailles ; en Allemagne, au siège de Fribourg, 1713). — Viennet. Souvenirs ; suite et fin (décidé à servir tout souverain « de fait », Viennet garde sous la première Restauration son grade d'officier ; il reste ensuite à l'armée après le retour de l'Empereur, tout en refusant de voter pour l'Acte additionnel ; puis il consent à entrer avec son grade dans les « tirailleurs fédérés » de la Garde nationale à Paris. Après les Cent-Jours, les Bourbons lui font grief de n'avoir pas voulu les suivre en Belgique et désormais il se consacre uniquement à la littérature. Quelques détails sur Fouché après sa disgrâce définitive, « ce vieil égoïste qui avait pensé à conserver, aux dépens des révolutionnaires, tout ce que la Révolution lui avait donné »).

Le Correspondant. 1929, 10 novembre — Jacques Maupas. Le concordat prussien (signé le 13 août 1929. « La diplomatie pontificale a remporté depuis la guerre d'incontestables succès ; la triste journée du 19 septembre 1870 est effacée des annales pontificales »). — René Dollot. Chateaubriand à Venise et à Trieste

Digitized by Google

(étude très documentée sur une des sources de l'*Itinéraire*). — H. D'ESTRE. Les conquérants de l'Algérie : le maréchal Clauzel (l'expédition de Mascara et son échec devant Constantine. Héroïsme avec lequel Changarnier commanda la retraite). = 25 novembre. Comte DE BOURMONT (sommation par huissier au directeur du *Correspondant* d'insérer une réponse à l'article sur le maréchal de Bourmont paru dans la livraison du 10 août 1929. Le comte de Bourmont est l'arrière-petit-fils du maréchal). — Jacques DE COUSSANGE. Dans les pays du Nord. I. Les nouveaux États baltes. — Armand PRAVIEL. L'année romantique. III, 1829. — Madeleine BARRÉ. Les moines poètes du mont Cassin (utilise les documents inédits publiés par Antonio Mira). — Henri D'ESTRE. Les conquérants de l'Algérie : le maréchal Valée. = 10 décembre. Mgr BAUDRILLART. Une grande âme, une grande œuvre, d'après la correspondance inédite de la comtesse Hedwige Zamoyska et du cardinal Perraud (introduction à l'histoire d'une féconde entreprise d'éducation féminine fondée en Pologne sous la haute direction du cardinal Perraud et de quelques prêtres de l'Oratoire. Vie d'Hedwige Dzialinska, née à Varsovie le 4 juillet 1831, élevée par une anglaise protestante, M^lle^ Birt, mariée en 1852 à son oncle, le comte Ladislas Zamoyski, « le Bayard de la Pologne », auprès duquel s'affermit sa foi catholique) ; 1^er^ article, suite au 25 décembre. — DE LANZAC DE LABORIE. Chateaubriand sous la Restauration (d'après le récent ouvrage de M. Emmanuel Beau de Loménie). — Henri LALOU. L'union libre devant la loi et la jurisprudence (conclusion : le mariage étant, au point de vue social, une institution qui a fait ses preuves, il est inadmissible que la loi ou la jurisprudence mette sur le même point que lui l'union libre et qu'elle reconnaisse à l' « épouse de fait » les mêmes avantages qu'à l' « épouse de droit »). — Chanoine A. BROS. La semaine d'ethnologie religieuse de Luxembourg (5^e^ section tenue en septembre 1929. Résumé des principales communications). — Édouard TROGAN. Georges Clemenceau. — Antoine DE TARLÉ. Le mouvement économique. = 25 décembre. Gabriel HANOTAUX. Jeanne d'Arc. Le centre et le midi de la France (dans une conférence faite à Moulins, l'auteur expose l'appoint apporté par le centre et le midi de la France à l'œuvre libératrice de Jeanne d'Arc). — Roger LABONNE. Servitude et grandeur marocaines. I. — Th. MAINAGE. Aperçus de l'histoire asiatique (d'après les ouvrages de M. Grousset. = 1930, 10 janvier. Prince Sixte DE BOURBON. La prise de Fort-l'Empereur (et l'entrée de l'armée française dans Alger, 5 juillet 1830. Un intendant en chef déclare que « jamais, dans aucune de nos campagnes, une ville n'a été occupée avec autant de ménagement. Pas un seul officier, pas un soldat n'a franchi le seuil d'un Maure, d'un Turc ou d'un Juif ; la ville d'Alger n'a pas même subi la charge d'un logement militaire »). — Marc HÉLYS. Au pays des Volcans (le Guatémala. L'auteur raconte comment le peuple, séparé du monde par de hautes montagnes et une mer inhospitalière, après être resté longtemps très aristocratique, très attaché à l'ancien régime espagnol, est passé rapidement à la « démocratie sanguinaire » d'un Rufino Barrios). — Auguste VIATTE. L'Inde splendide et tragique (rapides impressions de voyage).

L'Esprit international. The international Mind. 1930, janvier. — Émile BOREL. Les États-Unis d'Europe (esquisse le plan général de leur organisation, qui n'est encore qu'une utopie). — H. Wilson HARRIS. La conférence à Cinq. — André TIBAL. Les relations économiques de la Roumanie et de l'Allemagne (montre comment « l'effort de l'Allemagne en Roumanie se développe parallèlement à une

Digitized by Google

action menée dans les régions voisines de l'Europe orientale et sud-orientale »). — Alfred Bihlmans. La Lettonie et les problèmes baltiques. — K. K. Kawakami. Le conflit sino-russe en Mandchourie. — Marcel Handelsman. L'idée du rapprochement entre les nations dans l'histoire moderne (conférence faite au Centre européen de la Dotation Carnegie, le 2 mai 1929). = Documents. La X^e assemblée de la Société des Nations (analyse des discours de MM. A. Briand et Stresemann, des entretiens de Washington, etc.). = Bibliographie. = Revue des revues.

Journal des Savants. 1929, novembre. — Commandant J. Vivielle. L'astronomie nautique arabe (à propos de l'*Introduction à l'astronomie nautique arabe* de Gabriel Ferrand, t. I. A l'aide de documents antérieurs à l'arrivée des Jésuites et à la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, l'auteur présente une théorie nouvelle du système cosmologique des Chinois). — Charles Bruneau. L'atlas linguistique de l'Italie et de la Suisse méridionale. — P. Dhorne. La langue de l'Ancien Testament (combat la thèse soutenue par A. S. Yahuda et d'après laquelle les récits de la Genèse relatifs à la création, au paradis terrestre, au déluge, sont nés dans un milieu où Hébreux et Égyptiens sont encore très mélangés et à une date où la langue hébraïque évoluait sous l'action immédiate de l'égyptien). — H. Dehérain. La mission de Félix Lajard en Perse, 1807-1809, et ses conséquences scientifiques ; suite et fin. — Id. Les manuscrits des bibliothèques de l'Institut (d'après le *Catalogue général des bibliothèques publiques de France*, qui vient de s'enrichir de deux volumes consacrés : l'un à la bibliothèque de l'Institut, l'autre à celles du musée Condé à Chantilly, à la bibliothèque Thiers, aux musées Jacquemart-André à Paris et à Chaalis, M. Dehérain fait connaître l'origine et le caractère des documents qu'elles contiennent).

Mercure de France. 1929, 15 novembre. — Chanoine Marcel. La jeunesse de Diderot, 1732-1743 (vive critique des *Mémoires* de M^me de Vandeul, qui n'apprennent rien de précis sur cette période). — Jean Demeure. L'*Institution chrétienne* dite de Calvin (« du point de vue littéraire, l'*Institution* n'est pas de Calvin » et l'on en réclame « un texte lisible et sûr »). — Charles S. Heymans. La vraie Mata Hari, courtisane et espionne ; suite (le procès, la condamnation et l'exécution). — Chronique de Glozel. La Société préhistorique française et le *Journal des Débats* condamnés pour diffamation, le 25 octobre 1929. = 1^er décembre. A. Chaboseau. La question bretonne (en quoi l'autonomisme breton est fondé en raison). — Charles S. Heymans. La vraie Mata Hari ; suite (réfutation de tous ceux qui ont tenté de prouver son innocence). = 15 décembre. Pierre Dufay. Le centenaire de la *Revue des Deux Mondes*. — Charles S. Heymans. La vraie Mata Hari ; fin (« Une Mata Hari est indigne de la couronne des martyrs »). — Chronique de Glozel : Communication d'inscriptions libyennes (avec deux figures).

La Révolution française. 1929, octobre-décembre. — G. Riffaterre. Le sentiment du Tiers-État sur les corporations en 1789. — L. de Cardenal. Les subsistances dans le département de la Dordogne, 1789-an IV ; suite. — A. Rebillon. Situation économique du clergé français à la fin de l'Ancien régime (les documents sont incomplets et parfois peu sûrs ; ils permettent cependant de conclure qu'en général la fortune ecclésiastique à Rennes et dans la région était, en somme, en bon état quand survint la Révolution ; mais « partagée, et mal partagée entre un personnel trop considérable, dont les éléments les moins utiles absorbaient la meilleure part, elle pouvait à peine suffire à l'entretien du clergé »). — P. Caron

Digitized by Google

Roland et Chalier, 1792 (à la demande de la municipalité de Lyon, Roland écrivit à Chalier, le 25 août 1792, une lettre où il lui reprochait d'avoir réclamé « la tête des prêtres réfractaires et des aristocrates ». Réponse de Chalier, le 7 septembre 1791. Ces deux lettres sont publiées ici pour la première fois). — ID. Une circulaire du ministre de Finances (qui intervient, 1er juillet 1793, pour faire voter l'Acte constitutionnel, ce qui permettra de faire paraître à découvert « le républicain et le royaliste, l'homme libre et l'esclave, l'être vertueux qui aime sa patrie et celui qui est assez criminel pour la haïr ». C'est le plus ancien exemple qu'on ait constaté de pression électorale).

Revue archéologique. 1929, juillet-septembre. — Lieutenant-colonel ANDRIEU. Le paysage de la Vierge au donateur, de Van Eyck, au musée du Louvre, nº 1986 (ce paysage est composé de croquis pris de Fourvière et présentant, dans son front, le massif du mont Blanc). — G. DRIOUX. Nantosvelta (?) chez les Lingons (on peut identifier au moins six représentations de cette déesse « à la hutte »). — S. REINACH. Un épisode inédit de la guerre civile de 69 ap. J.-C. (d'après le Josèphe slave, dans le récit qu'il fait de la bataille de Bedriac, ou Bebriac, en Gaule). — Louis ROBERT. Πυκτεύειν (corrections à une inscription de Gortyne où il est question d'un pugiliste). — Askharbek KALANTAR. Inscriptions d'Arménie en caractères inconnus. — A. AUDIN. Le Palladium de Rome (c'était une statue de bois figurant Pallas armée ; un oracle avait déclaré imprenable la ville qui la posséderait, mais seulement pendant un millier d'années ; en 205, les interprètes sibyllins ordonnèrent d'aller chercher en Asie la grande Mère Idéenne, afin de renouveler la protection de la déesse du Palladium en un moment où Annibal était aux portes de Rome). — ROBLOT-DELONDRE. Notes sur l'église de Saint-Loup de Naud, Seine-et-Marne (c'est la seule église romane de la Champagne ; elle fut construite à la fin du premier quart du XIIe siècle, sans doute par un maître d'œuvre ayant travaillé en Périgord). — M. MAXIMOWA. Un camée commémoratif de la bataille d'Actium (au musée de l'Ermitage). — S. REINACH. Statues et statuettes non figurées ou mal figurées dans les cinq volumes du *Répertoire de la statuaire antique;* suite. — Gaston MIGEON. Les monuments des Croisés en Syrie et en Palestine. — S. REINACH. Du nouveau sur le Déluge (les fouilles récentes en Mésopotamie ont révélé l'existence de couches alluvialles d'une profondeur considérable. C'est vers l'an 3400 qu'elles se seraient formées).

La Revue de Paris. 1929, 15 novembre. — Abbé DE VÉRI. Souvenirs de l'année 1778. — *** La *Revue de Paris* en 1829. = 1er décembre. Pierre LYAUTEY. En observant l'Amérique (conclusions à tirer de la manière réaliste qui est appliquée aux États-Unis). = 15 décembre. Prince Sixte DE BOURBON. La *Provence* devant Alger, 3 août 1829 (bref récit de la vaine tentative faite par le commandant de la frégate *Provence* pour obtenir du dey d'Alger la juste réparation des insultes faites à la France ; à la suite, portraits du prince de Polignac, du baron d'Haussez et du général de Bourmont, chargés de suivre les affaires d'Algérie et de préparer l'expédition nécessaire ; cette œuvre fut poursuivie malgré la mauvaise humeur de l'Angleterre). — Camille JULLIAN. Les premiers temps de la littérature chrétienne (à propos du livre récent d'A. Puech, *Histoire de la littérature chrétienne.* En écrivant ce livre, M. Puech « nous aide à mieux comprendre les destins et la nature de notre Église de Gaule »). — Alain PETIT. La situation politique de l'Inde. — Comte René DE MONTI DE REZÉ. Souvenirs sur le comte de Chambord. I (par un de ses servi-

Digitized by Google

teurs, qui vécut auprès de lui, à Frohsdorf, pendant seize ans, 1868-1883). — Jean MARTET. Qui était Georges Clemenceau? (M. Martet fut le secrétaire et, pendant plusieurs années, le témoin, le confident du « Tigre ». Le portrait qu'il en trace mérite d'être retenu). = 1930, 1er janvier. R. POINCARÉ. La Ruhr et le plan Dawes (Fr. H. Simonds répète, après beaucoup d'autres, que le Président, après la cessation de la résistance allemande, en 1923, sur la Ruhr, « a manqué l'occasion de monnayer l'occupation de ce bassin ». M. Poincaré répond : « Avant d'occuper la Ruhr, j'avais expressément déclaré que la France défendrait également les droits de tous les créanciers de l'Allemagne au titre des réparations. Je n'entendais pas non plus faire le jeu de l'Allemagne, qui cherchait visiblement à nous dissocier. J'ai jugé préférable de travailler à la préparation d'un règlement commun ; c'est ainsi qu'a eu lieu l'expertise à laquelle le général Dawes a donné son nom »). — Gabriel HANOTAUX. Lettres de Mérimée à la comtesse de Montijo (introduction à la publication imminente de la correspondance de la comtesse, ordonnée par le duc d'Albe, noble héritier de ce trésor). — Prince Sixte DE BOURBON. L'Angleterre et la conquête d'Alger (raconte la campagne diplomatique engagée, d'une part, entre le prince de Polignac, résolu à l'expédition contre le dey d'Alger, et Lord Aberdeen, froidement hostile ; d'autre part, entre le baron d'Haussez, ministre de la Marine, et Lord Stuart de Rothesay, ambassadeur d'Angleterre). — Comte DE FELS. Quoi de nouveau à l'Est? — Paul MORAND. New-York (impressionnantes notes de voyage). — Comte René DE MONTI DE REZÉ. Souvenirs sur le comte de Chambord. II (intéressants souvenirs sur la duchesse de Berry et sur Marie-Louise, duchesse de Parme, leurs mariages et leur postérité. Sur le comte de Chambord : « Jamais il n'a pu vaincre la grande timidité cachée qui l'oppressait. C'est dans celle-ci, dans son manque d'ambition, dans les conséquences du mariage que son entourage ecclésiastique avait offert à sa virile jeunesse, qu'il faut chercher les causes des décisions si décevantes prises par lui pendant son règne d'exilé, particulièrement en 1873 ». Note une tentative faite par l'impératrice Eugénie, en 1875, pour une fusion entre la monarchie légitime et l'Empire. Quelques détails inédits sur l'opiniâtre refus opposé par le comte aux royalistes qui travaillaient au rétablissement de la monarchie « légitime »). — A. ALBERT-PETIT. Les livres d'histoire.

Revue des Deux Mondes. 1929, 15 novembre. — G. HANOTAUX. L'expansion civilisatrice de la France. — Vice-amiral DE MAROLLES. Le prologue de la conquête du Tonkin. Journal de l'expédition Rivière, 1882-1883 (journal tenu à partir du 14 avril 1882 ; récit de la prise d'Hanoï le 25 avril). — André CORTHIS. A Saragosse. Les fêtes de Notre-Dame del Pilar (octobre 1929). — Duc DE BROGLIE. Mémoires ; suite : L'avènement de la République (la proposition Wallon ; maladresse de Chesnelong, « qui rallia plus de vingt réfractaires à la proposition qu'il combattait ». Résultat : l'amendement Wallon, qui organisait le gouvernement républicain sans prononcer même le mot de République, est votée par *une voix* de majorité). — André DEMAISON. Visite à la presse de province. VI. Grenoble et Montpellier. — Georges ROTH. L'assassinat de M. de Lamartine, juillet 1820 (amusante étude critique des récits publiés sur ce prétendu événement dans les journaux du temps : « Jamais Lamartine n'a été, en juillet 1820, victime d'un attentat quelconque sur les grandes routes de l'Italie. Il a lancé cette légende dans ses *Mémoires politiques* et l'a corroborée en modifiant le texte du journal intime de sa mère »). — Paul BOURGET. A Chantilly (rapport lu à la séance trimestrielle de l'Institut,

Digitized by Google

23 octobre 1929, sur la situation du domaine pendant l'année écoulée). = 1er décembre. René CAGNAT. Nos savants dans l'Afrique du Nord depuis un siècle. — Duc DE BROGLIE. Mémoires ; suite (l'organisation du Sénat et le principe, accepté par la Gauche, de la révision du pacte constitutionnel auraient dû rallier les plus modérés de la Droite ; mais « la Gauche fit preuve de sens politique, tandis que la Droite en manqua complètement ». Comment le premier ministère républicain finit par venir au monde. Quant aux responsables, le premier, dit M. de Broglie, « le seul vrai coupable, le véritable auteur de la République, c'est M. le comte de Chambord »). — Charles DELVERT. L'histoire de la guerre par les témoins (d'après l'ouvrage d'un professeur d'université américaine, Jean Norton Cru, Français et ancien combattant ; « œuvre admirable, qui représente plus de douze années de travail »). — Vice-amiral DE MAROLLES. Journal de l'expédition Rivière ; suite (prise de Nam-Dinh, 26-27 mars 1883 ; le combat de Can-Giaï et la mort de Rivière, 19 mai. Il paraît prouvé que le commandant tomba vivant entre les mains des Pavillons noirs et qu'il fut décapité dans la rizière de Phu-Hoaï). — André LE BRETON. Victor Hugo chez Louis-Philippe (Hugo nous a renseignés mieux que personne sur la vie intime du roi et sur la Cour des Tuileries). = 15 décembre. Général MORDACQ. Pouvait-on signer l'armistice à Berlin? (la politique et la stratégie furent unanimes à ne pas vouloir continuer la guerre, les hommes d'État alliés fondant leur décision sur l'avis très catégorique de Foch. En ce qui concerne Foch et Clemenceau, si l'on peut déplorer que l'armistice n'ait pas été signé à Berlin, où les Alliés pouvaient parvenir à la fin de l'année, on ne saurait leur en faire un reproche. « En admettant même que la France, le 5 novembre 1918, ait voulu poursuivre seule la guerre, ce qui lui était possible au point de vue militaire, jamais les Alliés n'y auraient consenti »). — G. LENÔTRE. La Compagnie de Jéhu ; épisodes de la réaction lyonnaise, 1794-1800. I. Le dieu Chalier. — Prosper MÉRIMÉE. Lettres à la comtesse de Montijo, 1866-1867 (lettres fort intéressantes détachées de la correspondance de la comtesse, mère de l'impératrice Eugénie, et dont le duc d'Albe a ordonné la publication intégrale, conformément au désir manifesté par l'impératrice elle-même). — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et les débuts de la *Revue* (portrait de Buloz ; sa vie et ses travaux littéraires). — Jules CAMBON. Georges Clemenceau (« c'était un héros ; il a rempli le monde de son nom et sauvé son pays ». Témoignage à retenir, M. Cambon ayant été appelé au ministère de la Guerre auprès de Clemenceau en novembre 1917. Il rappelle cet aveu fait par Clemenceau à un ami intime : « Jusqu'au 18 juillet dernier [1918], j'ai douté de la victoire ; mais personne n'en a rien su ». On critique beaucoup le traité de Versailles et l'action personnelle de Clemenceau ; M. Cambon, qui s'y connaît, déclare : « Cela est naturel, mais je doute que personne eût pu mieux faire ; on oublie trop que nous ne pouvions pas négocier le traité tout seuls »). = 1930, 1er janvier. CAULAINCOURT. L'agonie de Fontainebleau. I. La « Cour de France » (seconde partie des Mémoires du duc de Vicence. La « Cour de France » était l'enseigne de la maison de poste de Fromentau, où s'arrêta l'Empereur le 31 mars 1814 et où il apprit la capitulation de Paris. Alors, il chargea Caulaincourt d'aller négocier avec les Alliés avant leur entrée dans la capitale ; entrevue de Caulaincourt avec l'empereur de Russie et Schwarzenberg). — François DE WITT-GUIZOT. Le long de nos frontières : le grand-duché de Luxembourg (son histoire ; importance actuelle de son industrie). — Général MANGIN. Lettres de jeunesse (une lettre adressée à ses parents de Zimbougoa, 1er mars 1891, raconte la prise de Diéna ; une autre lettre, très

Digitized by Google

détaillée, est datée de Djenné, le 18 juillet 1894). — G. Lenôtre. La Compagnie de Jéhu. Le dieu Chalier II (la Terreur à Lyon, pour venger Chalier, 1793-1794). — Paul Hunziker. La question du surmenage scolaire. — A. Augustin-Thierry. Ce qui se prépare en Algérie (ce que seront les fêtes du Centenaire). — Henry Bordeaux. Octave Feuillet. = Supplément : Célébration du centenaire de la *Revue* à la Sorbonne, 15 décembre 1929 (discours qui ont été prononcés à cette occasion).

Revue des Études anciennes. T. XXXI, 1929, n° 4. — Georges Seure. Inscriptions grecques du pays des Astiens (ce pays est une bande de littoral qui s'étendait d'Apollonie du Pont jusqu'à l'entrée du Bosphore ; il est appelé aujourd'hui Strandja Planina). — C. Jullian. Notes gallo-romaines. CXXIV : Au champ magique de Glozel. Conclusion (« Je n'ai jamais », déclare l'auteur, « douté de l'authenticité des objets découverts en 1924 et 1925 ; mais, à partir de janvier 1926, les faux ont apparu. L'ensemble des objets authentiques provient d'un lieu d'opérations magiques ; ils peuvent du reste venir d'ailleurs et avoir été transportés dans un four de verrier servant de lieu de débarras. La résidence personnelle de la sorcière ou du sorcier ne devait pas en être très éloignée. Après quelques hésitations, je l'ai placée dans la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère. » Il est fâcheux que le gisement ait été discrédité par une série d'erreurs et de fautes : « L'erreur, ce fut de placer aux temps préhistoriques des ruines gallo-romaines ; la faute, ce fut d'accumuler les objets faux autour d'un gisement authentique et intéressant »). — Maurice Besnier. Notes sur les routes de la Gaule romaine. IV : Nouveaux milliaires (en Armorique, en Poitou, en Limousin). — G. et A. Vincent. Les chemins creux en groupes, de l'époque de la Tène. — G. Chenet et C. Jullian. Le Pont-des-Quatre-Enfants (ce nom désignerait-il un carrefour avec des images de quatre génies ou de quatre frères?). — G. Drioux. Le dieu « à la roue » chez les Lingons, à propos d'un bas-relief inédit. — C. Jullian. Chronique gallo-romaine. — André Parrot. Une nouvelle traduction du Nouveau Testament (celle de Maurice Goguel et Henri Monnier ; œuvre très remarquable).

Revue des Études arméniennes. T. VIII, fasc. 2, 1928. — Louis Mariès. Étude sur quelques noms et verbes d'existence chez Eznik ; 1re partie (exégèse et questions d'exégèse philosophique ; rapports d'Eznik avec Platon et Marcion. Traduction latine et essai de traduction française de son livre. Bibliographie). — Joseph Markwart. Le berceau des Arméniens (les Arméniens ont vécu autrefois au nord de la Thessalie, dans le voisinage des Athamaniens et des Illyriens ; ils ont pu se trouver en contact avec les Pélasges de Thessalie et de l'Hellespont, avec les Tyrséniens de la péninsule d'Athos et du Lemnos, ainsi qu'avec les Étrusques ; il y a donc « tout lieu d'envisager des contacts linguistiques entre l'arménien et l'étrusque ». — N. Adontz. Grégoire l'Illuminateur et Anak le Parthe (la vie de Grégoire forme la partie fondamentale de l'œuvre d'Agathange, qui, si elle n'est pas dépourvue de quelques coloris épiques, n'inspire pas autrement de confiance). — Frédéric Macler. Donations et libéralités (en première ligne celles de Nubar pacha). — Bibliographie. = T. IX, fasc. 1, 1929. Paul Alphandéry. Note sur une étymologie du mot *vardopret* (estime que Du Cange a peut-être donné la solution de l'énigme, quand il indique l'origine du mot, emprunté au grec : βάκτρον = bâton, et πήρα = sac ou bourse, d'où le latin *Bactroperatae* pour désigner les philosophes qui, au mépris du siècle, portent avec eux tout ce qu'ils possèdent). — E. Benveniste. Titres iraniens et arméniens. — Georges Cuendet. Eznik et la Bible (les

Digitized by Google

citations d'Eznik sont trop souvent erronées). — Georges Dumézil. Le dit de la princesse Satinik (Satinik est une princesse des Alains. Moïse de Khorène la mentionne plusieurs fois, toujours dans un entourage épique ou fantastique et avec des attributs de légende). — A. Ferdinand Hérold. Crébillon, Tacite et l'Arménie. — J. Laurent. Byzance et Antioche sous le curopalate Philarète. — Frédéric Macler. Une recension arménienne des canons du concile de Gangres. — Henri Massé. Le sultan Seldjoukide Keykobad Ier et l'Arménie. Documents persans (traduits par l'auteur de l'article. Keykobad Ier, 1219-1236, fut le plus brillant roi de la dynastie des Seldjoukides de Roum). — G. Millet et Sirarpie der Nersessian. Le psautier arménien illustré (avec seize planches). — Abbé J. Muyldermans. Le discours de Xystus dans la version arménienne d'Evagrius le Pontique (commentaire). — Le R. P. Paul Peeters, Bollandiste. Pour l'histoire des origines de l'alphabet arménien. — Le R. P. Poidebard. Documents d'art oriental. Anciennes broderies arméniennes (avec douze planches en couleur). — Gustave Soulier. Le moine arménien Hethoum et les apports d'Extrême-Orient à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe (Hethoum est, comme on sait, mieux connu en Occident sous le nom d'Hayton ou Aiton).

BIBLIOGRAPHIE DES COMPTES-RENDUS[1]

Abbott (Wilbur Cortez). A bibliography of Oliver Cromwell. *T.*, n° 1450 (œuvre monumentale, qui ne comprend pas moins de 3,520 numéros).

Abernon (viscount *d'*). An ambassador of peace. Pages from the diary of viscount d'Abernon. *Espr. intern.*, 1929, 654 (le t. I va de Spa, 1920, à Rapallo, 1922 ; l'ouvrage laisse « une forte impression de sincérité » ; le t. II va de 1922 à 1923). — *T.*, n° 1449 (important pour l'affaire de la Ruhr).

Achard (A.). Une ancienne justice seigneuriale en Auvergne : Sugères et ses habitants. *B. Éc. ch.*, 1929, 183.

Adam (George). Treason and tragedy ; an account of French war trials. *T.*, n° 1443.

Adami (Vittorio). La Dalmazia ai tempi di Napoleone. *R. st. it.*, 1929, 321.

— Storia documentata dei confini del regno d'Italia, t. II. *A. st. l.*, 1928, 556 (savante histoire et description de la frontière italienne du mont Dolent au Piz-Lat).

Aeścoly-Weintraub (A. Z.). Introduction à

1. Liste alphabétique des revues analysées, avec le sens des abréviations employées :

A. H. R. = American historical Review. — *An. Boll.* = Analecta Bollandiana. — *A. st. it.* = Archivio storico italiano. — *A. st. l.* = Archivio storico lombardo. — *A. st. Rom.* = Archivio della società romana di storia patria. — *B. Éc. ch.* = Bibliothèque de l'École des chartes. — *B. hisp.* = Bulletin hispanique. — *E. H. R.* = English historical Review. — *Ec. H. R.* = Economic history Review. — *Espr. intern.* = L'esprit international. — *H.* = History. — *Hist.* = Historia. — *J. S.* = Journal des Savants. — *J. mod. H.* = Journal of modern history. — *Linc. R.* = Accademia dei Lincei, Rendiconti. — *M. Fr.* = Mercure de France. — *Pol.* = Polybiblion. — *R. B. P. H.* = Revue belge de philologie et d'histoire. — *R. C.* = Revue critique d'histoire et de littérature. — *R. ét. anc.* = Revue des études anciennes. — *R. ét. arm.* = Revue des études arméniennes. — *R. ét. h.* = Revue des études historiques. — *R. H. éc.* = Revue d'histoire économique et sociale. — *Rév. fr.* = La Révolution française. — *R. H. Dr.* = Revue historique de droit français et étranger. — *R. H. Égl.* = Revue d'histoire de l'Église de France. — *R. H. Rel.* = Revue de l'histoire des religions. — *R. Nap.* = Revue des études napoléoniennes. — *R. P.* = Revue de Paris. — *R. st. it.* = Rivista storica italiana. — *R. Q. H.* = Revue des Questions historiques. — *Sc.* = Scientia. — *Spec.* = Speculum. — *T.* = The Times, Literary supplement. — *T. G* = Tijdskrift voor Geschiedenis.

Digitized by Google

l'étude des hérésies religieuses parmi les Juifs : la Kabbale, le Hassidisme. *R. H. Rel.*, 1928, 170.

Akasawa (K.). The documents of Iriki, translated and edited. *T.*, n° 1451 (important).

Albertini (Eugène). L'Empire romain. *R. P.*, janvier 1930.

Allen (G. C.). The industrial development of Birmingham and the Black country 1860-1927. *T.*, n° 1451 (instructif).

— (Miss *Hope Emily*). Writings ascribed to Richard Rolle, Hermit of Hampole. *Spec.*, 1929, 469 (quelques corrections indiquées par Howard R. Patch).

Al-ᶜOmari (Ibn Fadl Allah). L'Afrique, moins l'Égypte ; trad. et annoté par *Gaudefroy-Demombynes*. *R. C.*, 1929, n° 9 (important).

Amann (E.). Dictionnaire de théologie catholique ; t. IX : Laubrussel-Marletta. *R. H. Égl.*, XV, 512.

Andrae (W.), Fabricius (E.), Lehmann-Hartleben (K.). Städtebau. *R. C.*, 1929, n° 9 (important tirage à part de la *Real-Encyclopädie* sur les règles suivies par les Anciens pour la construction des villes).

Andrews (Matthew Page). History of Maryland Province and State. *T.*, n° 1443.

Angell (James W.). The recovery of Germany. *T.*, n° 1458 (bonne étude sur le redressement économique de l'Allemagne depuis 1924).

Angus (S.). The religious quests of the graeco-roman world. *T.*, n° 1456 (important ; écrit au point de vue modernisme protestant et sur un ton dogmatique assez déplaisant).

Anstey (Vera). The economic development of India. *T.*, n° 1453 (remarquable).

Arbenina (Miss *Stella*). Through terror to freedom. *T.*, n° 1445 (l'auteur s'appelle en réalité baronne Paul Meyendorff. Ruinée par la Révolution, elle sut se faire un nom au théâtre. Incarcérée comme contre-révolutionnaire, elle réussit à recouvrer sa liberté, ainsi que son mari, baron esthonien. Récit passionnant).

Art studies. Medieval, renaissance and modern. *Spec.*, 1929, 471 (analyse détaillée du 5ᵉ fasc.).

Asakawa (K.). The documents of Iriki, illustrative of the development of the feudal institutions of Japan. *A. H. R.*, 1929, 95.

Ashley (Sir *William*). The bread of our forefathers. *Ec. H. R.*, II, 145 (remarquable ; quelques critiques par R. Lennard).

Ashmead-Bartlett (E.). The riddle of Russia. *T.*, n° 1451 (constate que l'opposition dans les rangs des Soviets ne cesse de croître).

Astley (H. J. D.). Biblical anthropology compared with and illustrated by the folklore of Europe and the customs of primitive peoples. *T.*, n° 1443.

Aston (major-general Sir *George*). The biography of the late marshal Foch. *T.*, n° 1449.

Auerbach (Erich). Dante als Dichter der irdischen Welt. *T.*, n° 1445.

Aus Social-und Wirtschaftsgeschichte. Gedächtnisschrift für Georg von Below. *R. st. it.*, 1929, 290 (important).

Baasch (Ernst). Holländische Wirtschaftsgeschichte. *E. H. R.*, II, 170 (consciencieux, mais insuffisant ; l'auteur ne pose aucun problème et n'en résout aucun).

Bachhofer (Ludwig). Early Indian sculpture. *T.*, n° 1450 (deux splendides volumes).

Bacon (amiral Sir *R. H.*). The life of Lord Fisher of Kilverstone. *T.*, n° 1446 (utilise la correspondance privée de Fisher, qu'il considère comme le plus remarquable Anglais de ce siècle).

Baer (Fritz). Die Juden im christlichen Spanien. I. Aragonien and Navarra. *R. H. Rel.*, 1929, 139 (publication de tout premier ordre).

Baethgen (Friedrich). Quellen und Untersuchungen zur Geschichte der päpstlichen Hof-und Finanzverwaltung unter Bonifaz VIII. *A. st. it.*, XII, 2, 154.

Bagnani (Gilbert). The roman Campagna and its treasures. *T.*, n° 1449 (instructif ; bonne bibliographie).

Baikaloff (Anatole V.). In the land of Communist dictatorship. Labour and social condition in Soviet Russia today. *T.*, n° 1455 (l'auteur, qui est un socialiste russe, condamne le régime soviétique en s'appuyant sur les documents mêmes que les Soviets font publier).

Baikie (James). A history of Egypt from the earliest times to the end of the XVIIIth dynasty. *T.*, n° 1452 (sans valeur originale).

Baldacci (Antonio). L'Albania. *T.*, n° 1449.

Ballard (général *Colin*). The great earl of Peterborough. *T.*, n° 1446 (amusante biographie d'un général médiocre qui remporta de grands succès dans la guerre d'Espagne et qui occupa une grande place dans la société anglaise au temps de la reine Anne).

Ballester y Castell (Rafael). Las fuentes narrativas de la historia de España 1474-1808 ; I : Los reyes católicos : Carlo I, Felipe II. *B. H.*, 1929, 367 (intéressant et utile).

Digitized by Google

Baron (Hans). Leonardo Bruni Aretino. Humanistische-philosophische Schriften. *Spec.*, 1929, 476 (très utile compilation ; W. L. Bullock relève un assez grand nombre d'erreurs). *A. st. it.*, XII, 1, 139.

Barry (Mgr *William*). The coming age and the catholic Church. *T.*, n° 1450 (plaidoyer en faveur de l'Église romaine, les termes « catholicisme » et « démocratie » ayant au fond le même sens).

Barton (Sir *Dunbar Plunket*). The amazing career of Bernadotte, 1763-1844. *T.*, n° 1453 (résumé de ce que l'auteur avait déjà conté en trois volumes).

Battaglia (Felice). Marsilio da Padova e la filosofia politica del medio evo. *R. st. it.*, 1929, 281.

Baudot (dom *Jules*). Le bréviaire. *R. H. Égl.*, XV, 513 (excellent manuel).

Behm (Johannes). Die Mandaïsche Religion und das Christentum. *R. H. Rel.*, 1928, 157 (fait ressortir l'importance de la secte des Mandéens, qui existe toujours dans l'Irak).

Beitz (Egid). Deutsche Kunstführer an Rhein und Mosel. *An. Boll.*, XLVII, 1-4.

Bellaud-Dessalles (M^me^). Histoire de Béziers. *R. H. Égl.*, XV, 523 (traite surtout de l'église de Béziers. Très superficiel).

Benoit (Fernand). La légation du cardinal Sadolet (auprès de François I^er^ en 1542), d'après sa correspondance avec le cardinal Farnèse. *B. É. ch.*, 1929, 193.

Berkeley (G. F. H.). The irish battalion in the papal army of 1860. *T.*, n° 1452.

Bertrand (Jean-Toussaint). Histoire de l'Amérique espagnole depuis les origines jusqu'à nos jours. *R. ét. h.*, 1929, 449 (œuvre monumentale).

Bevan (Edwyn). Thoughts on Indian discontents. *T.*, n° 1454.

Bibliothek der Kirchenväter. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (choix d'œuvres patristiques traduites en allemand par *O. Bardenhewer*, *K. Weyman* et *J. Zellinger*, t. LIX-LXI).

Birrell (Francis). La duchesse du Maine. *T.*, n° 1443.

Blácam (Aodh de). Gaelic literature surveyed. *T.*, n° 1443 (très utile compilation).

Blakeney (E. H.). Plato's Apology of Socrates. *T.*, n° 1453.

Bognetti (G. P.). Sulle origini dei comuni rurali nel medioevo. *A. st. it.*, XII, 1, 109 (bonne étude sur les communautés rurales dans la région de Milan et de Côme).

Bois (B.). La vie scolaire et les créations intellectuelles en Anjou, 1789-1799. *Rév. fr.*, 1929, 373 (important).

— Les fêtes révolutionnaires à Angers, 1793-1799. *Ibid.*, 377 (riche documentation).

Bouchayer (Auguste). Les Chartreux maîtres de forges. *R. H. Égl.*, XV, 522 (montre que, dans le Dauphiné, les Chartreux ont découvert, dès le XII^e^ siècle, les procédés qui caractérisent la métallurgie moderne).

Boulenger (Marcel). Le duc de Morny. *R. Nap.*, 1929, 242.

— Mazarin. *R. P.*, janvier 1930.

Bouteron (Marcel) et *Tremblot (J.)*. Bibliothèque de l'Institut, ancien et nouveau fonds. *J. S.*, 1929, 412 (fait partie du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 1928).

Boxer (C. R.). Commentaries of Ruy Freyre de Andrada ; in which are related his exploits from the year 1619, in which he left this kingdom of Portugal as general of the sea of Ormuz, until his death. *T.*, n° 1450 (utile édition d'un ouvrage anonyme publié à Lisbonne en 1647).

Boye (Martin). Die Synoden Deutschlands und Reichsitaliens 922-1059. *A. st. it.*, XII, 1, 143.

Braun (Franz) et *Hillen-Ziegfeld (A.)*. Geopolitischer Geschichts-Atlas ; I : Das Altertum. *R. C.*, 1929, n° 9 (Lucien Febvre critique vivement cette discipline un peu tapageuse de la géopolitique en faveur actuellement en Allemagne).

Bremond (Henri). L' « abbé Tempête ». Armand de Rancé, réformateur de la Trappe. *R. H. Égl.*, XV, 498 (beaucoup d'érudition et de fine psychologie ; mais faut-il modifier l'opinion qu'on avait en général sur l'abbé de Rancé?).

Brögger (A. W.). Ancient emigrants ; a history of the Norse settlements of Scotland. *T.*, n° 1456 (utile traduction d'un ouvrage très remarquable).

Brown (Miss *Beatrice Curtis*). Anne Stuart ; queen of England. *J. mod. H.*, I, 649 (bonne biographie à la manière de L. Strachey).

Bruchet (Max). Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. *R. B. P. H.*, VIII, 923 (livre admirable avec un véritable trésor de pièces justificatives).

Buch (W. J. M.). De Oost-Indische Compagnie en Quinam. De betrekkingen der Nederlanders met Annam in the XVIIth. eeuw *T. G.*, 1929.

Burns (C. Delisle). Democracy. *T.*, n° 1451.

Busnelli (Manlio Duilio). Un carteggio inedito di frà Paolo Sarpi con l'ugonotto Francesco Castrino. Venezia-Parigi, 1608-1611. *B. Éc. ch.*, 1929, 190.

Butterfield (H.). The peace tactics of Napoléon, 1806-1808. *T.*, n° 1458 (remarquable).

Digitized by Google

Calhoun (George M.). The growth of criminal law in ancient Greece. *J. S.*, 1929, 419.

Carcopino (Jérôme). Autour des Gracques. *R. ét. anc.*, XXXI, 370 (beaucoup de nouveau sur les Gracques, et de bon aloi).

— La République romaine, des Gracques à la mort de César. *R. P.*, janvier 1930.

Carrothers (W. A.). Emigration from the British isles. *T.*, n° 1453 (important).

Catel (Albert) et *Lecomte (Maurice)*. Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly. *R. Égl. Fr.*, XV, 490 (nombreuses critiques, par Piétresson de Saint-Aubin, à un ouvrage d'une « valeur très réelle »).

Cavaignac (Eugène). La paix romaine. *R. C.*, 1929, n° 8 (A. Piganiol : beaucoup d'idées érudites et d'observations personnelles ; mais de la confusion dans l'exposé et une bibliographie mal ordonnée).

Chanidzé (A.). Manuscrits géorgiens de Gratz. *An. Boll.*, XLVII, 1-4.

Chesterton (G. K.). The Thing. *T.*, n° 1450 (cette « Chose », c'est l'Église romaine, dont l'auteur entreprend une fois de plus de faire comprendre la souveraine grandeur à ses compatriotes protestants).

Childe (V. Gordon). The Danube in prehistory. *T.*, n° 1455.

Chlumecky (Leopold von). Erzherzog Franz-Ferdinands Wirken und Wollen. *T.*, n° 1453.

Choisnard (S.). Saint Thomas d'Aquin et l'influence des astres. *Sc.*, 1930, 71 (intéressant exposé de la doctrine de saint Thomas sur l'astrologie, que l'auteur considère comme susceptible d'une étude scientifique).

Chudgar (P. L.). Indian princes under British protection. *T.*, n° 1456.

Clark (G. N.). Seventeenth century. *T.*, n° 1458 (tableau rapide d'où l'auteur élimine tout ce qui tend à interpréter l'histoire par des causes économiques ou sociales).

Colebatch (Sir *Hal*). A story of a hundred years. Western Australia, 1829-1929. *T.*, n° 1455.

Colenbrander (H. T.). Vestiging van het koninkrijk, 1813-1815. *T. G.*, 1929 (rétablissement du royaume des Pays-Bas).

Colombo (Alessandro). Milano preromana, romana e barbarica. *A. st. l.*, 1928, 540 (beaucoup d'érudition mise au service d'une œuvre de vulgarisation).

Compeyrot (Jean). Ce qu'il faut connaître de la finance internationale. *R. H. éc.*, 1929, 507.

Connolly (James L.). John Gerson, reformer and mystic. *An. Boll.*, XLVII, 1-4.

Conti-Rossini (Carlo). Storia d'Etiopia. I. *R. B. P. H.*, 1929, 906 (remarquable histoire de l'Éthiopie ; le t. I va des origines au XIII^e siècle).

Cotton (Charles). The Saxon cathedral at Canterbury, and the Saxon saints buried therein. *T.*, n° 1453.

Courteault (E.-H.). Le siège de Bayonne en 1523. *R. C.*, 1929, n° 9.

Coussange (Jacques de). La question slesvigoise et le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. *M. Fr.*, n° 752 (ouvrage écrit en danois et très bien documenté).

Coville (Alfred). Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e au IX^e siècle. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (quelques observations critiques par le P. Delehaye).

Craemer (Rudolf). Gladstone als christlicher Staatsman. *T.*, n° 1458.

Crump (C. G.). History and historical research. *H.*, 1929, 241.

Cutolo (Alessandro). I privilegi dei sovrani Angioini alla città di Napoli. *A. st. it.*, XII, 1, 145.

Davenport (Miss *Frances Gardiner*). European treaties bearing on the history of the United States and its dependencies ; II : 1650-1697. *J. mod. H.*, I, 646 (important).

Dawson (Robert Mc Gregor). The civil service of Canada. *T.*, n° 1458.

Defoe (Daniel). A tour thro' London about the year 1725 ; publ. par Sir *Mayson M. Beeton* and *E. Beresford Chancellor*. *T.*, n° 1454 (très belle réédition illustrée).

Degering (Hermann). Die Schrift-Atlas der Schriftformen des Abendlandes vom Altertum bis zum Ausgang des 18 Jahrh. *A. st. it.*, XII, 1, 122 (atlas de 240 planches où sont reproduits les types d'écriture les plus notables, surtout au point de vue artistique).

Delattre (Edmond). Recherches sur le droit pénal à Cambrai et dans le Cambrésis. *R. H. Dr.*, 1929, 808 (contribution appréciable à l'histoire du droit pénal).

Denison (J. H.). Emotion as the basis of civilization. *J. mod. H.*, I, 642 (les connaissances historiques de l'auteur sont fort limitées).

Dept (Gaston-G.). Les influences anglaise et française dans le comté de Flandre au début du XIII^e siècle. *R. B. P. H.*, VIII, 919 (instructif, mais trop de fautes d'impression).

Deries (Léon). Les congrégations religieuses au temps de Napoléon. *Pol.*, CX, 127.

Dillay (Marguerite). Chartes du Poitou. *B. Éc. ch.*, 1929, 182.

Dobrée (Bonamy). Restauration tragedy 1660-1720. *T.*, n° 1455.

Digitized by Google

Dobschütz (E. von). Der Apostel Paulus. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (grande érudition).

Downey (Fairfax). The Grande Turke : Suleyman the Magnific, sultan of the Ottomans. *T.*, n° 1449.

Duncan McGillivay. Journal ; publ. par *Arthur S. Morton*. *T.*, n° 1455 (bonne édition d'un intéressant journal tenu par un employé de la Cie du N.-O. au Fort-George, 1794-1795).

Dupont-Ferrier (G.). La formation de l'État français et l'unité française. *R. ét. h.*, 1929, 440 (bon tableau d'ensemble).

Duthoit (Eugène). Le catholicisme, lien social. *R. H. éc.*, 1929, 511.

Eden (Sir *F. M.*). A state of the Poor, 1797 ; publ. par *A. G. L. Rogers*. *H.*, 1929, 272 (ce n'est qu'un abrégé, qui n'est ni exact ni sûr, des trois gros volumes publiés par Eden sur la vieille loi des Pauvres).

Eisenmenger (Victor). Erzherzog Franz Ferdinand. *T.*, n° 1453.

Erben (Wilhelm). Kriegsgeschichte des Mittelalters. *R. Q. H.*, 1929.

Erdmann (Carl). Die Wiedereröffnung des Trienter Konzils durch Julius III. *A. st. it.*, XII, 1, 158.

Eriau (Jean-Baptiste). L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques, 1604-1792. — Une mystique du XVIIe siècle : sœur Catherine de Jésus, carmélite, 1589-1628. *Pol.*, CX, 118.

Evans (Joan). The unconquered knight ; a chronicle of the deeds of Don Pero Nino. *H.*, 1929, 248 (excellente traduction du *Victorial*, œuvre de Diaz de Gomez, qui présente le côté pratique et non héroïque de la chevalerie).

Every (E. F.). 25 years in South America. *T.*, n° 1458 (traite surtout de la situation de l'Église dans ces États).

Fabia (Ph.). La table Claudienne de Lyon. *R. ét. anc.*, XXXI, 374 (apporte beaucoup de nouveau).

Fabre (Abel). Manuel d'art chrétien. *R. B. P. H.*, VIII, 945 (manuel de premier ordre).

Fanfani (le R. P.). Marie-Clotilde de Savoie, princesse Jérôme-Napoléon, 1843-1911. Vie et lettres ; trad. par *Marie-Thérèse Porte*. *R. C.*, 1929, n° 9 (peu intéressant).

Feilding (Rowland). War letters to a wife : France and Flanders, 1915-1919. *T.*, n° 1450 (intéressantes lettres écrites du front de Flandre par le lieutenant-colonel Fielding à sa femme).

Ficker (Gerhard). Handbuch der Kirchengeschichte ; II : Das Mittelalter. *R. C.*, 1929, n° 9 (2e édit. remaniée, mais qui n'est pas encore au point).

Firth (Miss *Catherine B.*). The learning of history in elementary schools, 1929, 277 (plein de bonnes choses).

Fleming (J. R.). The story of the Church Union in Scotland, 1560-1929. *T.*, n° 1449 (utile résumé).

Fliche (Augustin). La chrétienté médiévale, 395-1254. *R. Q. H.*, 1929, 399 (lumineux et nouveau).

Flori (E.). Il trattato « De regimine principum » e le dottrine politiche di s. Tomaso. *Sc.*, 1930, 72 (l'auteur s'efforce de prouver que ce traité ne peut être de saint Thomas, parce qu'il est en contradiction avec ses idées politiques).

Franchi de' Cavalieri (Pio). Note agiografiche. Fasc. 7. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (plein d'érudition personnelle).

Frazer (Sir *James George*). The Fasti of Ovid (utile traduction, qu'accompagne un admirable commentaire).

Friis (Astrid). Alderman Cockayne's project and the cloth trade. *E. H. R.*, II, 155 (un des plus importants ouvrages qui aient paru sur l'histoire économique de l'Angleterre au XVIIe siècle).

Fuller (colonel *J. F. C.*). The generalship of Ulysses S. Grant. *T.*, n° 1451.

Gain (André). La Restauration et les biens des émigrés. *Rév. fr.*, 1929, 365 (deux gros volumes remplis de renseignements dont beaucoup sont nouveaux. M. Marion signale un certain nombre d'erreurs de détail).

Garnier (chanoine *Adrien*). Les ordonnances du 16 juin 1828. *R. P.*, janvier 1930 (il s'agit des ordonnances qui fermaient les petits séminaires).

Gazier (Georges). La presse bisontine pendant la Révolution. *Rév. fr.*, 1929, 379.

Gedächtnisschrift für Emil Secket. *R. H. Dr.*, 1929, 802 (volume de Mélanges contenant quatre études sur l'histoire du droit).

Gee (John Archer). The life and work of Thomas Lupset. *R. C.*, 1929, n° 8.

Gigante (Silvino). Storia del comune di Fiume. *T.*, n° 1455.

Ginsburg (M. S.). Rome et la Judée. *R. C.*, 1929, n° 8 (A. Piganiol : des jugements personnels et intéressants ; style incorrect et bibliographie confuse).

Giussani (Antonio). Antichità romane e preromane di Como, Varese, Canton Ticino. *A. st. l.*, 1928, 543 (important).

Glover (T. R.). Democracy in the ancient world. *R. C.*, 1929, n° 8 (peu de faits nouveaux, mais brillant exposé).

— The influence of Christ in the ancient world. *T.*, n° 1456.

Goldschmidt (Hans). Bismarck und der Friedensunterhalter 1871. *J. mod. H.*, I,

Digitized by Google

667 (met en relief les documents de la *Grosse Politik* concernant le traité de Francfort).

Gorce (Denys). La « lectio divina », des origines du cénobitisme à saint Benoît et à Cassiodore ; I : Saint Jérôme et la lecture sacrée dans le milieu ascétique romain. *R. Q. H.*, 1929, 396.

Gordon (John). My six years with the Black watch, 1881-1887. *T.*, n° 1458 (récits d'aventure et de guerre par un simple soldat au service de l'Angleterre en Égypte).

Gosses (I. H.) et *Japikse (N.)*. Handboek tot de staatkundige geschiedenis van Nederland. *R. B. P. H.*, 1929, 969 (2e édit. d'un excellent manuel mis au courant).

Gottschalk (Louis R.). The era of the French Revolution, 1715-1815. *J. mod. H.*, I, 652 (assez bon manuel).

Grabmann (M.) et *Pelster (Fr.)*. Opuscula et textus historiam Ecclesiae ejusque vitam atque doctrinam illustrantia. Series Scholastica, fasc. 1-7. *Spec.*, 1929, 484.

Gratien (le P. O. M. Cap.). Histoire de la fondation et de l'évolution de l'ordre des Frères-Mineurs au XIIIe siècle. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (expose les faits avec un remarquable esprit de conciliation).

Greely (major-general U. S. Army, *A. W.*). The polar regions in the twentieth century ; their discovery and industrial evolution. *T.*, n° 1449.

Grettan (R. H.). A modern history of the English people, 1910-1928. *T.*, n° 1452.

Grotius (Hugo). Briefwisseling ; publ. par *P. C. Molhuysen*, 1re livr. *T. G.*, 1929.

Gurian (Waldemar). Die politischen und sozialen Ideen des französischen Katholizismus 1789-1814. *R. Q. H.*, 1929, 476 (beaucoup de renseignements précieux).

Gwynn (Stephen). Captain Scott. *T.*, n° 1453 (ajoute beaucoup de nouveau à ce qu'on savait déjà sur le capitaine Scott et sur ses voyages de découverte dans les régions antarctiques).

Haas (Wilhelm). What is european civilization and what is its future. *Espr. int.*, 1930, 147.

Hall (D. G. E.). Early english intercourse with Burma, 1587-1743. *H.*, 1929, 263 (très instructif).

Hampe (Karl). Die Aktenstücke zum Frieden von S. Germano, 1230. *B. Éc. ch.*, 1929, 170 (excellente édition).

Hasbrouck (Alfred). Foreign legionaries in the liberation of South America. *J. mod. H.*, I, 687 (instructif).

Haskins (Charles Homer). Studies in mediaeval culture. *T.*, n° 1456 (très important).

Hawkins (Miss *L. M.*). Allegiance in Church and State. *T.*, n° 1453 (bonne étude sur le cas de conscience qui troubla les Jacobites « non jureurs » après la Révolution de 1689).

Hay (M. V.). The Blairs papers, 1603-1660. *T.*, n° 1455 (très intéressants documents sur l'histoire des catholiques écossais et des prêtres, jésuites et autres agents de la propagande catholique en Écosse).

Haydon (Walter). Russia as seen by two Tilmanstone miners. *T.*, n° 1456.

Hayes (J. Gordon). Antarctica ; a treatise of the Southern continent. *T.*, n° 1457.

— Robert Edwin Peary. A record of his explorations, 1886-1909. *Ibid.*

Hervey (Lord *Francis*). The history of king Eadmund the Martyr and of the early years of his abbey. *T.*, n° 1453.

Hewart of Bury (Lord). The new despotism. *T.*, n° 1449 (brillante étude sur le développement qu'a pris en Angleterre la bureaucratie depuis ces dernières années et sur ses néfastes conséquences. L'auteur est le « chief justice » d'Angleterre).

Hindus (Maurice). Humanity uprooted. *T.*, n° 1456 (curieuse étude par un Russe qui a quitté son pays à l'âge de quatorze ans et qui l'a revu après la Révolution soviétique. Il en décrit les transformations en philosophe sympathique et paradoxal).

Hippolytus Werke ; IV : Die Chronik ; publ. par *Adolf Bauer. An. Boll.*, XLVII, 1-4.

Histoire de Romainmotier. *B. Éc. ch.*, 1929, 188.

Homo (L.). Les institutions politiques romaines, de la Cité à l'État. *R. B. P. H.*, 1929, 907 (excellent).

Ichihashi (Yamato). The Washington conference and after. *J. mod. H.*, I, 678 (ample recueil de documents).

Inguanez (Maurus). Codicum Casinensium mss. catalogus. II, 1. *Spec.*, 1929, 485.

Jaberg (K.) et *Jud (J.)*. Sprach-und Sach-Atlas Italiens und Südschweiz, t. I. *J. S.*, 1929, 389 (monument gigantesque qui fournira aux linguistes près d'un million de mots nouveaux ou de formes inédites).

Jane (Cecil). Liberty and despotism in spanish America. *T.*, n° 1455.

Johnson (Vernon). One Lord, one Faith. *T.*, n° 1455 (intéressant pour l'histoire du mouvement anglo-catholique).

Kadmi-Cohen. Nomades. Essai sur l'âme juive. *R. C.*, 1929, n° 9 (sans valeur).

Kaiser (Joh.-Bapt.). Das Archidiakonat Longuyon. Visitationsbericht von 1628-1629. *R. H. Égl.*, XV, 494 (Longuyon, au diocèse de Trèves, contenait sept doyen-

Digitized by Google

nés, dont quatre en terre française, désignés jadis comme « ausländische Territorien ». Travail considérable, mais qui prête le flanc à de nombreuses critiques).

Kantorowicz (Hermann). Der Geist der englischen Politik und der Gespenst der Einkreisung Deutschlands. *T.*, n° 1456 (plaidoyer d'un Allemand courageux qui entreprend de prouver que l'Angleterre n'a pas voulu « encercler » l'Allemagne).

Kardoff (Siegfried von). Bismarck. Vier Vorträge ; ein Beitrag zur deutschen Parteigeschichte. *J. mod. H.*, I, 668 (important).

Keith (Arthur Berriedale). The sovereignty of the British dominions. *T.*, n° 1450 (important).

Kekelidze (K.). Die Bekehrung Georgiens zum Christentum. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (important).

Kleinschmidt (Beda). Meine Wander-und Pilgerfahrten in Spanien. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (notes sur l'histoire de l'art).

Koht (Halvdan). Les luttes des paysans en Norvège, du XVI^e^ au XIX^e^ siècle ; trad. par *E. Guerre. R. H. éc.*, 1929, 515 (très instructif).

Korganoff (général *G.*). La participation des Arméniens à la guerre mondiale sur le front du Caucase, 1914-1918. *R. Ét. arm.*, VIII, 251 (œuvre utile d'historien, de soldat et d'Arménien).

Krappe (Alexander Haggerty). Études de mythologie et de folklore germaniques. *R. C.*, 1929, n° 8 (remarquable).

Kromayer-Veith. Schlachten-Atlas zur Kriegsgeschichte ; 5^e^ livr. : Griechische Abth. IV ; Römische Abth. III. *R. C.*, 1929, n° 8 (la section relative à la guerre des Gaules est l'œuvre de T. R. Holmes).

Kurtz (G. H.). Willem III en Amsterdam, 1635-1685. *T. G.*, 1929.

Labry (Raoul). Alexander Ivanovitch Herzen. Essai sur la formation et le développement de ses idées. *R. H. éc.*, 1929, 517 (étude approfondie que l'auteur a complétée par une bonne étude sur les rapports entre Herzen et Proudhon) ; — *J. mod. H.*, I, 664 (remarquable).

Laistner (M. L. W.). A survey of ancient history. *T.*, n° 1450 (tableau consciencieux, mais incolore, de l'histoire ancienne considérée presque uniquement du point de vue politique).

Lanouvelle (E. de). Le Bienheureux Urbain V et la chrétienté au milieu du XIV^e^ siècle. *R. Q. H.*, 1929, 476 (écrit pour le grand public).

Lanzoni (Francesco). Le diocesi d'Italia dalle origini al principio del secolo VII. *A. st. it.*, XII, 1, 96 (beaucoup d'érudition et d'esprit critique en plus de onze cents pages).

Lariman (Georges). Notes sur l'histoire de la science des comptes. *R. B. P. H.*, VIII, 985 (important pour l'histoire de la comptabilité marchande).

Larsons (M. J.). Als expert im Sovietdienst. *M. Fr.*, n° 750 (bien qu'attaché au service des Soviets, l'auteur appartenait aux « sans-parti » et il avait le communisme en horreur. Son livre est le martyrologe des « fonctionnaires qualifiés » qui ont été persécutés comme antirévolutionnaires).

Latham (J. G.). Australia and the British Commonwealth. *T.*, n° 1454 (important).

Laurent (Henri). Documents relatifs à la procédure, en foire de Champagne et de Brie, contre les débiteurs défaillants originaires de Malines. *R. B. P. H.*, 1929, 984 (publie vingt-cinq documents intéressants, compris pour la plupart entre 1294 et 1311).

Lawrence (A. W.). Classical sculpture. *T.*, n° 1454.

Le Carou (le R. P.). L'office divin chez les Frères-Mineurs au XIII^e^ siècle. *R. Q. H.*, 1929, 474 (important).

Ledermann (Laszlo). Pellegrino Rossi ; l'homme et l'économiste. *R. H. éc.*, 1929, 520 (bonne étude, avec une abondante bibliographie).

Legaret (G.). Histoire du développement du commerce depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours. *R. B. P. H.*, VIII, 935 (simple manuel, qui devra être revisé de très près).

Lehmann (Paul). Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz ; II : Bistum Mainz Erfurt. *An. Boll.*, XLVII, 1-4.

Levillain (Léon). Recueil des actes de Pépin I^er^ et de Pépin II, rois d'Aquitaine, 814-848 (longue analyse et quelques critiques par F. Vercauteren).

Levison (Wilhelm). Das Werden der Ursula Legende. *B. Éc. ch.*, 1929, 160 (compte-rendu très approfondi par Levillain).

Liber memorialis ordinis Fratrum Minorum S. Francisci Capuccinorum 1528-1928. *An. Boll.*, XLVII, 1-4.

Lindsay (A. D.). The essentials of democracy. *T.*, n° 1451.

Lockwood (Helen D.). Tools and the man. *Ec. H. R.*, II, 179 (bonne étude comparée sur l'ouvrier français et les Chartistes anglais en 1830-1848).

Lowe (E. A.). Scriptura Beneventana. Facsimiles of South Italia and dalmatian mss.

Digitized by Google

from the sixth to the fourteenth century. *T.*, n° 1453 (très important).

Lowe (James H.). Rashi on the Pentateuch. *T.*, n° 1455 (excellente traduction d'un des plus anciens et des plus intelligents commentaires du Pentateuque. L'auteur, qui vécut de 1040 à 1105, est le plus ancien et le plus fidèle interprète de l'exégèse juive).

Mac Iver (David Randall). Italy before the Romans. *R. C.*, 1929, n° 8 (remarquable).

Mackensie (Compton). Gallipoli memories. *T.*, n° 1453 (intéressant témoignage d'un officier attaché au Service des renseignements pendant la campagne de Gallipoli).

Macmillan (William Miller). Bantu, Boer and Briton ; the making of the South Africa. *J. mod. H.*, I, 661 (instructif).

Macmunn (Sir *George*). Afghanistan from Darius to Amanullah. *T.*, n° 1454.

Mac Nair (Harley Farnsworth). Modern Chinese history. Selected readings. *J. mod. H.*, I, 674 (instructif).

Maiuri (A.). Visioni italiche : Pompei. *Hist.*, 1929, n° 3 (compte-rendu par G. Lugli).

Mallet (Bernard) et *George (C. Oswald)*. British budgets. 2° series, 1913-1921. *T.*, n° 1452.

Marconi (P.). La pittura dei Romani. *Hist.*, 1929, n° 3 (compte-rendu par P. Ducati).

Marcu (Valeriu). Lenin ; thirty years of Russia. *J. mod. H.*, I, 672 (portrait brillant, mais fantaisiste).

Marichal (Paul) et *Mirot (Léon)*. Noms de lieu d'origine féodale et moderne, 3e fasc. *R. Q. H.*, 1929, 467 (ce fascicule achève la publication des cours d'A. Longnon).

Mariéjol (Jean-H.). La vie de Marguerite de Valois, reine de Navarre et de France, 1553-1615. *R. C.*, 1929, n° 9 (vives critiques adressées à cet ouvrage par Lucien Febvre).

Martin (E.). Cahiers de doléances du bailliage de Mirecourt. *R. C.*, 1929, n° 9.

— *(Victor)*. Le gallicanisme politique et le clergé de France. *Pol.*, 1929, CX, 121.

Mattiussi (le R. P. *G.*, Soc. Jesus). Les points fondamentaux de la philosophie thomiste ; adapté de l'italien par l'abbé *J. Levillain*. *Sc.*, 1930, 70 (Mattiussi tient pour saint Thomas et contre Duns Scott. Bon exposé de la doctrine).

Maurel (André). La duchesse du Maine, reine de Sceaux. *R. ét. H.*, 1929, 446 (portrait médiocre d'une personne insignifiante).

Mawer (A.). Problems of place-names study. *T.*, n° 1454.

Meeus (Adrien de). Histoire de Belgique. *R. ét. h.*, 1929, 451.

Meillet (Antoine). Les langues dans l'Europe nouvelle. 2e édit. *R. C.*, 1929, n° 8 (très remarquable ; cette nouvelle édition contient un bon relevé statistique des parlers usités en Europe par L. Tesnière).

Melville (Lewis). In the days of Queen Anne. *J. mod. H.*, I, 649 (réédite, mais sans critique, les souvenirs sur le prince William Henry, duc de Gloucester, 1689-1697, par Jenkin Lewis. Ce prince est un des nombreux enfants de la reine Anne, qui tous moururent jeunes).

Menéndez Pidal (Ramon). A España del Cid. t. I. *B. H.*, 1929, 356 (étude définitive sur le Cid historique. « Le Cid de Dozy, le *condottiere*, est mort ; celui de Pidal vivra et restera »).

Meriam (Lewis). The problem of Indian administration. *T.*, n° 1455 (il s'agit des mesures prises par le gouvernement des États-Unis au sujet des Peaux-Rouges).

Middlebush (F. A.). The despatches of Thomas Plott, 1681-1682, and Thomas Chudleigh, 1682-1685, 1926. *T. G.*, 1929.

Milligen (S. van). Outwikkelingsgang der muziek van de oudheit tot onzen tijd. 3e partie. *T. G.*, 1929.

Milner-White (Eric) et *Knox (Wilfrid L.)*. One God and the father of all. *T.*, n° 1455 (défense de la cause protestante contre les anglo-catholiques).

Monceaux (Paul). La vraie légende dorée. *R. B. P. H.*, VIII, 892 (remarquable).

Monot (Émile). Le maréchal Ney à Lons-le-Saulnier, 1815. *R. Nap.*, 1929, 247.

Montenovesi (Ottorino). Beatrice Cenci davanti alla giustizia dei suoi tempi e della storia. *A. st. rom.*, LI, 149 (complète heureusement le bel ouvrage de Corrado Ricci ; s'il en diffère, ce n'est pas toujours avec raison).

Morgan (J. de). La préhistoire orientale. *Hist.*, 1929, n° 3 (compte-rendu par U. Rellini).

Morse (H. B.). The East India company trading to China, 1635-1884. *Ec. H. R.*, II, 155.

Mottram (R. H.). A history of financial speculation. *T.*, n° 1457.

Mowat (R. B.). A history of european diplomacy, 1451-1789. *H.*, 1929, 287 (nombreuses critiques présentées par Richard Lodge).

Muddiman (J. G.). The bloody assizes. *T.*, n° 1453 (important et neuf).

Mühlestein (H.). Die Kunst der Etrusker ; I : Die Ursprünge. *J. S.*, 1929, 416.

Mulder (le R. P. S. J.). « De potestate collegii, mortuo papa », des Aug. Triumphus. *R. C.*, 1929, n° 9 (nouvelle édition d'un « quodlibet » soutenu à Paris par Agostino

Digitized by Google

Trionfo. E. Jordan montre que ce petit traité est postérieur à 1295, puisqu'il y est fait allusion à l'abdication de Célestin V).

Müller (J.). Le mediazioni per la pace e le decisioni arbitrali del Vaticano 1598-1917. *Lincei R.*, 1928, 575 (longue analyse du livre).

New (Chester W.). A biography of John George Lambton, first earl of Durham. *T.*, n° 1458 (important pour l'histoire diplomatique de l'Angleterre de 1830 à 1840).

Nina (Luigi). Le finanze pontificie sotto Clemente XI. *A. soc. rom.*, LI, 161 (reconstitue l'œuvre de ce pape, auteur d'un plan tendant à transformer le système des impôts).

Œsterreich-Ungarns Aussenpolitik, 1908-1914. Diplomatische Aktenstücke. *T.*, n° 1457 (très important; l'absence d'un index est regrettable).

Œsterreich-Ungarns letzter Krieg 1914-1918, t. I, 1re-3e livr. *T.*, n° 1453 (recueil de documents publiés par le ministère autrichien de la Guerre).

Oppermann (Otto). Der fränkische Staatsgedanke und die Aachener Königskrönungen des Mittelalters. *A. st. it.*, XII, 1, 149.

Orwin (C. S.). The reclamation of Exmoor forest. *T.*, n° 1456 (contribution à l'histoire agricole de l'Angleterre).

Oursel (Charles). L'art roman en Bourgogne. *R. C.*, 1929, n° 8.

Pagès (Georges). La monarchie d'ancien régime en France. *H.*, 1929, 264 (« charming and suggestive work »).

Pagine cristiane antiche e moderne. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (analyse des tomes I, III et IV).

Paris (Pierre). La peinture espagnole depuis les origines jusqu'au début du XIXe siècle. *B. H.*, 1929, 369 (son histoire, faite surtout au moyen de représentations photographiques).

Perceval (Émile de). Dans les archives du vicomte Lainé, ministre et pair de France, 1765-1835. *R. Q. H.*, 1929, 496.

Perret (Louis). La titulature impériale d'Hadrien. *R. Q. H.*, 1929, 482; — *R. B. P. H.*, 1929, 910.

Pestana (Junior). D. Cristobal Colom ou Symam Palha. *M. Fr.*, n° 752 (Colomb était un Portugais à la solde de d. Joân II, à titre d'agent secret. Colum = Colmo; palha = paille en portugais; Symam = Simon. Colomb n'est donc qu'un déguisement de Simão Palha, qui possédait tous les secrets de navigation des Portugais!).

Phillips (C. S.). The Church in France, 1789-1848. *T.*, n° 1454 (bon).

Picotti (G. B.). La giovinezza di Leone X. *A. soc. rom.*, LI, 156 (important; utilise beaucoup de documents inédits).

Pleyer (K.). Die Politik Nicolas V. *A. st. it.*, 1928, 554.

Polentoni (Sicconis). Scriptorum illustrium latinae linguae libri XVIII; publ. par *B. L. Ulmann*. *A. st. it.*, XII, 1, 118 (première édition complète de la compilation de Secco Polentone, 1375-1447, sur les auteurs qui ont écrit en latin, de Livius Andronicus à Pétrarque. L'étude des sources est insuffisante). *B. Éc. ch.*, 1929, 193.

Ponsoye (Édouard). La justice d'un intendant de Louis XIV. *R. H. Égl.*, XV, 516 (l'auteur révise le procès de Lespinas, instruit en 1690 par Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc).

Poulsen (Frederik). Katalog des Etruskischen Museums der Ny Carlsberg Glyptothek. — Bildertafeln des Etruskischen Museums. *J. S.*, 1929, 416 (deux ouvrages qui donnent une idée assez complète de l'art étrusque d'après les collections du musée Helbig à Copenhague).

Poupé (Edmond). Le pillage près d'Aix des équipages de Bonaparte revenant d'Égypte. *Rév. fr.*, 1929, 380.

Préclin (E.). Les jansénistes du XVIIIe siècle et la Constitution civile du clergé. — Le développement du Richérisme, 1713-1791. *R. Q. H.*, 1929, 403 (deux bonnes thèses de doctorat; remarques critiques par Ch. Urbain).

Prestage (Edgar). Chivalry; its historical signification and civilising influence. *H.*, 1929, 248.

Preston (Arthur E.). The church and parish of St. Nicholas, Abingdon, and other papers. *T.*, n° 1453.

Priestley (Herbert Ingram). A history of american life, I, 1492-1848. *T.*, n° 1455 (remarquable).

Psellos (Michel). Chronographie, ou Histoire d'un siècle de Byzance, 976-1077, t. II; trad., par *Émile Renauld*. *R. C.*, 1929, n° 9 (trop de passages mal traduits).

Publications of the Grotius Society, nos 5-7. *H.*, 1929, 264.

Puech (A.). Histoire de la littérature grecque chrétienne depuis les origines jusqu'à la fin du IVe siècle. *R. B. P. H.*, VIII, 889 (ouvrage d'un mérite exceptionnel).

Punzi (G. A.). L'Italia del VI secolo nelle « Variae » di Cassiodoro. Saggio storico politico. *A. st. it.*, XII, 1, 147.

Rawlinson (H. G.). Source book of Maratha history. I, to the death of Shivaji, par *R.*

Digitized by Google

P. Patwardhan et *H. G. Rawlinson*. *T.*, n° 1453.

Rein (Adolf). Uebersee-Geschichten. *R. Q. H.*, 1929, 469 (trois importants volumes sur l'expansion européenne en Amérique).

Remy (Ferdinand). Les grandes indulgences pontificales aux Pays-Bas, 1300-1531. *R. B. P. H.*, 1929, 222 (simple essai ; « on ne peut lui accorder qu'une indulgence plénière, à défaut de mieux ») ; — *B. Éc. Ch.*, 1929, 185.

Rey (Charles F.). The romance of the Portuguese in Abyssinia. *T.*, n° 1450 (raconte les voyages des Portugais au pays du Prêtre Jean, l'aide qu'ils lui apportèrent contre l'Islam, etc., 1490-1633).

Ribera y Tarragó (Julián). Disertaciones y opúsculos. *B. H.*, 1929, 349 (Cirot : œuvre forte et neuve pour l'histoire, la poésie, la musique espagnoles).

Rigault (Georges). Les Frères des écoles chrétiennes. *R. H. Égl.*, XV, 523 (avec une bonne vie de saint Jean-Baptiste de La Salle).

— et *Goyau (Georges)*. Martyrs de la Nouvelle-France, t. I. *R. H. Égl.*, XV, 510.

Robertson (D. S.). Greek and roman architecture. *T.*, n° 1454.

— *(J. M.)*. A history of freethougt in the XIXth. century. *T.*, n° 1455 (remarquable).

Robinson (T. H.), *Hankin (J. W.)* et *Burkitt (F. C.)*. Palestine in general history. *T.*, n° 1452.

Rochemont (Ruth de). Evolution of art. *T.*, n° 1450.

Roelfsema (Ena Hebelina). De klooster en proosdijgœderen in de provincie Groningen. *T. G.*, 1929.

Rolland (Paul). Topographie tournaisienne gallo-romaine et franque. *R. B. P. H.*, 1929, 973.

Robequain (Charles). Le Than hoâ ; étude géographique d'une province annamite. *J. S.*, 1929, 427.

Rose (H. J.). A handbook of greek mythology. *T.*, n° 1457 (bon ; contient des recherches originales) ; — *R. ét. anc.*, XXXI, 375.

Rostovtseff (M.). The social and economic history of the Roman Empire. *Éc. H. R.*, II, 137 (ce livre ouvre un chapitre nouveau à l'interprétation de l'histoire ancienne).

Rothe (Tancrède). L'esprit du droit chez les Anciens. *R. H. Dr.*, 1929, 799.

Rouquerol (général *J.*). L'aventure de l'amiral Koltchak. *M. Fr.*, n° 750 (livre intéressant fondé sur les documents de la mission française).

Salandra (Antonio). La neutralità italiana [1914] ; ricordi e pensieri. *J. mod. H.*, I, 669 (très intéressant).

Salinis (P. de. S. J.). Marins et missionnaires. Conquête de la Nouvelle-Calédonie, 1843-1857. *R. H. Égl.*, XV, 525.

Sánchez Alonso (B.). Fuentes de la historia española e hispano-americana. 2e édit. revue et augmentée. *B. H.*, 1929, 371 (refonte complète d'un précieux instrument de travail).

Sandhurst (viscount). From day to day. *T.*, n° 1450 (t. II de ces Mémoires qui se rapportent aux années 1916-1921 ; agréables et instructifs).

Sante (Georg Wilhelm). Die deutsche Westgrenze im 9 und 10 Jahrhundert. *B. Éc. Ch.*, 1929, 167 (Levillain : mémoire d'un médiocre intérêt).

Sarton (George). Introduction to the history of Science. I, from Homer to Omar Khayyam. *Spec.*, 1929, 486 (D. B. Macdonald signale la grande importance de ce livre, au moins en ce qui concerne la part de l'Islam dans le développement des connaissances scientifiques).

Sayous (André-E.). Le commerce des Européens à Tunis depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe. *R. H. éc.*, 1929, 524 (étude très originale et neuve).

Sbath (Paul). Bibliothèque des manuscrits Paul Sbath. *An. Boll.*, XLVII, 1-4 (ces manuscrits proviennent du monastère de Rabban Hormizd, au nord de Mossoul).

Schéfer (Christian). La politique coloniale de la Monarchie de Juillet. L'Algérie et l'évolution de la colonisation française. *R. Q. H.*, 1929, 502 (beaucoup d'érudition et de clarté).

Schermerhorn (E. W.). Malta of the knights. *T.*, n° 1456 (intéressant, mais un peu trop idyllique).

Schipa (Michelangelo). Sicilia e Italia sotto Federico II. *A. st. it.*, XII, 1, 116.

Schissel (Otmar). Kataloge griechischer Handschriften. *R. Q. H.*, 1929, 482 (très utile).

Schmitt (Alphonse). Le Barrois mouvant, 1625-1698. *R. ét. H.*, 1929, 443 (thèse complète, précise et nouvelle).

Schneider (Fedor). Mittelalter bis zur Mitte des XIII Jahrh. *A. st. it.*, XII, 1, 131 (bon manuel).

Schulten (Adolf). Numantia. *J. S.*, 1929, 422 (compte-rendu et analyse par St. Gsell).

Schönbauer (Ernst). Beiträge zur Geschichte des Bergbaurechtes. *J. S.*, 1929, 421 (bonne étude sur la législation minière des Anciens).

Schuyler (Robert Livingston). Parliament

Digitized by Google

and the British empire. *T.*, n° 1452 (important).

Scott (Ernest). Australian discovery by land. *T.*, n° 1450.

Sée (Henri). Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France. *R. H. éc.*, 1929, 525 (mieux qu'une esquisse, c'est un véritable traité d'histoire économique et sociale d'une grande valeur pédagogique).

Séjourné (dom *Paul*). Le dernier Père de l'Église : saint Isidore de Séville. *R. Q. H.*, 1929, 472 (ouvrage monumental).

Serrier (G.). De quelques recherches concernant le mariage contrat-sacrement, et plus particulièrement de la doctrine augustinienne des liens du mariage. *R. Q. H.*, 1929, 473 (consciencieuse compilation).

Seymour (Mrs. *Flora Warren*). The story of the Red Man. *T.*, n° 1455.

Shaaber (Matthias A.). Some forerunners of the newspapers in England 1476-1622. *T.*, n° 1455 (très instructif).

Short (Ernest H.). The painter in history. *T.*, n° 1450.

Siebens (Arthur Robert). L'origine du code deutéronomique. *R. C.*, 1929, n° 9.

Siren (Osvald). A history of early Chinese art ; I : The pre-historic and pre-han periods. *T.*, n° 1449 (très belle publication qui comptera quatre volumes).

Smogorzewski (Casimir). La Pologne, l'Allemagne et le « Corridor ». *Espr. int.*, 1930, 149 (argumentation vigoureuse en faveur de la thèse polonaise : Danzig et le « Corridor » sont polonais ; le « Corridor » a toujours existé).

S. N. D. Sir William Howard, viscount Strafford, 1612-1680. *T.*, n° 1453 (bonne étude anonyme sur le procès et l'exécution d'un des vingt-quatre martyrs catholiques dont la canonisation est en instance à Rome).

Sosnosky (Theodore von). Erzherzog Ferdinand. *T.*, n° 1453.

Soulié (Maurice). Les journées de février 1848. *R. P.*, 15 janvier 1930 (l'auteur ne nous apprend pas grand chose de nouveau, mais il nous l'apprend bien).

Southey (Robert). Journal of a tour in Scotland in 1819. *T.*, n° 1454.

Spinazzola (V.). Le arti decorative in Pompei e nel Museo nazionale di Napoli. *Hist.*, n° 29, p. 3 (compte-rendu par G. Lugli).

Spiridovitch (A.). Les dernières années de la cour de Tzarskoïé-Sélo ; t. II : 1910-1914. *M. Fr.*, n° 750 (intéressants souvenirs, où l'on suit l'ascension de Raspoutine).

Stella (L. A.). Echi di civiltà preistoriche nei poemi d'Omero. *Sc.*, CCXII, 12 (A. Mendes-Corréa : beaucoup d'érudition et de sens critique).

Survey of American foreign relations, 1928. *T.*, n° 1457 (très important).

Tardé (Eugène). Le blocus continental et le royaume d'Italie. *R. B. P. H.*, VIII, 932.

Tardi (abbé *D.*). Fortunat. *H. Égl. Fr.*, XV, 489 (sujet assez mince, gonflé de digressions) ; — *An. Boll.*, XLVII, 1-4.

Taylor (G. R. Stirling). English political portraits of the nineteenth century. *J. mod. H.*, I, 658.

Thompson (J. M.). Leaders of the French Revolution. *J. mod. H.*, I, 655 (intéressant, mais souvent contestable).

— *(R. Lowe).* The history of the devil, the horned god of the West. *T.*, n° 1449 (intéressant).

Thörnell (G.). Studia Tertullianea ; IV : De Tertulliani Apologetico bis edito. *R. C.*, 1929, n° 8 (bon appareil critique ; P. de Labriolle conteste les principaux résultats).

Timerding (Heinrich). Die christliche Frühzeit Deutschlands in den Berichten über die Bekehrer. *An. Boll.*, XLVII, 1-4.

Toynbee (Margaret R.). St Louis of Toulouse and the process of canonization in the XIVth. century. *T.*, n° 1458.

Tout (T. F.). Chapters in the administrative history of England, t. III-IV. *H.*, 1929, 252 (Charles Johnson montre que Tout n'a pas toujours bien compris les dates des brefs émanés de la chancellerie ; la date indiquant le jour où l'acte a été scellé ne concorde pas forcément avec les comptes du « hanaper » ; on ne saurait donc les utiliser avec sécurité pour établir l'itinéraire du souverain).

Trotsky (Léon). La Révolution défigurée. *M. Fr.*, n° 750 (quelques documents contre la faction dominante de l'U. R. S. S.).

Tschuppik (Karl). Elizabeth, Kaiserin von Œsterreich. *T.*, n° 1456.

Vallery-Radot (Jean). L'église de la Trinité de Fécamp. *B. Éc. Ch.*, 1929, 198.

Valli (Francesco). La « Devota revelazione » o « Dialogus brevis » di Santa Caterina da Siena. *A. st. l.*, 1928, 548 (nouvelle édition des deux textes en latin et en langue vulgaire, avec un utile commentaire).

Vattier (Georges). Essai sur la mentalité canadienne-française. — Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec, 1608-1925. *R. H. Égl.*, XV, 504 (ce sont deux bonnes thèses).

Verri. Carteggio di *Pietro* et di *Alessandro Verri ;* publ. par *Emanuele Greppi* et *Alessandro Giulini*, t. VI. *A. st. l.*, 1928, 560 (ce volume va de janvier 1773 à juin 1774).

Digitized by Google

Verrill (A. Wyatt). Old civilizations of the New World. *T.*, n° 1453 (estimable étude sur les anciennes civilisations du continent américain).

Vetulani (Adam). Le grand chapitre de Strasbourg, des origines à la fin du XIII^e siècle. *R. H. Dr.*, 1929, 305.

Vulliamy (C. E.). The red archives. Russian State papers 1915-1918 ; trad. par *A. L. Hynes. T.*, n° 1453 (important recueil de pièces choisies parmi les trente-cinq volumes de documents déjà publiés par le gouvernement soviétique).

Waddell (H.). The wandering scholars. *R. B. P. H.*, 1929, 894 (livre enthousiaste et vivant).

Waite (A. E.). The holy kabbalah. *T.*, n° 1454 (remarquable).

Warmington (E. H.). The commerce between the Roman empire and India. *R. C.*, 1929, n° 8 (remarquable).

Watson (Grant E. L.). Moses, lord of the Prophets. *T.*, n° 1451.

Weill (G.). Histoire du parti républicain en France, 1814-1870. *R. B. P. H.*, 1929, 934 (excellente refonte de l'édition primitive).

Weston-Webb (W. F. M.). The autobiography of a British yarn merchant ; publ. par *Stephen Gwinn. T.*, n° 1455 (intéressant pour l'histoire du commerce).

Whaite (H. C.). St. Christopher in english mediaeval wallpainting. *T.*, n° 1454.

Whitlock (Brand). La Fayette. *T.*, n° 1451 (ouvrage monumental en deux volumes sur La Fayette et son temps).

Whitson (Miss *Agnes M.*). The constitutional development of Jamaica, 1660-1729. *J. mod. H.*, I, 648 ; — *H.*, 1929, 266 (bonne étude, mais ce n'est encore qu'un squelette).

Whitton (colonel *F. E.*). Wolfe and North America. *T.*, n° 1450 (raconte la lutte des Anglais et des Français dans l'Amérique du Nord, en se plaçant surtout au point de vue français).

Willaert (le R. P. *L.*, S. J.). Histoire de Belgique. *R. B. P. H.*, VIII, 964 (bon manuel ; omissions et critiques signalées par Ganshof et Quicke).

Wilson-Fox (Mrs. *A.*). The earl of Halsbury, Lord high chancellor. *T.*, n° 1449 (bonne biographie d'un homme politique mort en 1921 à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans. Il s'appelait Hardinge Stanley Giffard, d'une famille qui remontait au XI^e siècle).

Woodward (E. L.). Three studies in european conservatism : Metternich, Guizot, the Catholic Church, in the nineteenth century. *T.*, n° 1453.

Worringer (Wilhelm). Griechentum und Gotik. *T.*, n° 1454 (signale des traces de l'influence hellénique aussi bien dans les sculptures de l'Inde et de Java que dans les cathédrales gothiques).

Yahuda (A. S.). Die Sprache des Pentateuch in ihren Beziehungen zum ægyptischen, t. I. *J. S.*, 1929, 397 (le P. Dhorme refuse de voir dans la langue égyptienne l'origine directe de celle du Pentateuque. La thèse soutenue par Yahuda ne peut être admise).

Yver (J.). L'interdiction de la guerre privée dans le très ancien droit normand. *R. B. P. H.*, VIII, 986 (note de Ganshof).

Zeller (G.). L'organisation défensive des frontières du Nord et de l'Est au XVII^e siècle. *R. B. P. H.*, VIII, 928 (remarquable et neuf).

Zwarts (Jac.). De eerste Rabbijnen en Synagogen van Amsterdam paar archivalische Bronnen. *T. G.*, 1929.

Digitized by Google

CHRONIQUE

France. — M. Max (Maxime) BRUCHET, archiviste en chef du département du Nord et de la ville de Lille, chargé de cours à la Faculté des lettres, est mort le 26 novembre 1929 dans sa soixante-deuxième année. Ancien élève de l'École des chartes (promotion de 1891), il fut tout d'abord archiviste de la Savoie, et des archives dont il avait la garde il tira de nombreux articles ou livres, parmi lesquels il faut indiquer un ouvrage considérable : *Le château de Ripaille* (1907), où il étudia Bonne de Bourbon, femme du Comte Vert de Savoie ; *La vie privée à la cour de Savoie, XIV^e^ et XV^e^ siècles, 1264-1363* (avec un grand nombre de pièces justificatives). A la masse de documents inédits qu'il avait réunis en Savoie et à Turin, il ajouta plus tard ceux des archives du Nord, et il les utilisa avec autant d'art que d'érudition dans *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie* (1927), volume richement illustré et dont une partie importante est consacrée au célèbre tombeau de Philibert de Savoie, époux de Marguerite, qui le fit construire à l'église de Brou. L'Académie des inscriptions a récompensé ce beau travail en lui décernant le premier prix Gobert (1928). M. Bruchet ne quitta pas Lille pendant toute la durée de la guerre et, par sa belle conduite, il contribua pour une grande part à sauver ses chères archives.

— On lit avec un vif intérêt l'étude nécrologique de M. Joseph NOUAILLAC sur *René Fage, 1848-1929*, publiée par la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. Avocat, bâtonnier de l'Ordre au barreau de Tulle, sa ville natale, M. Fage montra de bonne heure un très vif intérêt pour l'histoire de son pays d'origine, en particulier pour celle de Baluze, son illustre compatriote. Les institutions, l'archéologie, le folklore du Limousin lui doivent de nombreuses monographies fondées sur l'étude directe des documents. On en trouvera la bibliographie à la fin de la brochure. — P. 29, parmi les professeurs de l'École des chartes dont R. Fage suivit les cours, M. Nouaillac nomme par erreur « Léopold » Meyer.

— Notre collaborateur, M. Jérôme CARCOPINO, a été élu membre de l'Académie des inscriptions le 31 janvier 1930, en remplacement de M. Charles-V. Langlois, décédé.

— L'Institut international de coopération intellectuelle a proposé de publier un lexique des termes de la langue politique. L'objet en est exposé dans un manifeste signé de MM. EISENMANN, directeur de la *Revue historique*, Wilhelm HAAS (Berlin), Paul MANTOUX (Genève) et Alfred ZIMMERN. Ce Comité sollicite l'avis des personnes compétentes qui voudront bien adresser leurs suggestions à la section de l'Institut international, à Paris, rue de Montpensier, 2 (Palais-Royal).

— La librairie Letouzey et Ané a mis en vente les fascicules 82 et 85, tome VIII, du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, qui renferment les articles de *Justinien* à *Latin* ; les fascicules 82-84, tome X, du *Dictionnaire de théologie catholique*, allant de *Massarelli* à *Messe*.

Norvège. — La mort prématurée d'Alexandre BUGGE (décembre 1929) a été pour les sciences historiques en Norvège une perte très sensible. Dans tout pays, la

Digitized by Google

disparition d'un historien de sa haute valeur eût laissé un vide ; mais on comprendra aisément que ce vide semblera particulièrement douloureux dans un petit pays où le monde des savants est forcément restreint, leur tâche souvent bien difficile, leurs rapports entre eux d'autant plus suivis et personnels.

Alexandre Bugge était le fils du grand linguiste Sophus Bugge. Né en 1870, il s'est, dès sa prime jeunesse, orienté vers les études historiques et linguistiques. Dans les archives anglaises, il trouva pour notre histoire médiévale des sources jusque-là inconnues et il devint le spécialiste de tout ce qui touchait aux rapports de la Norvège avec les pays de l'Ouest, marchant ici, comme souvent d'ailleurs, sur les traces de son illustre père. Sa spécialité est clairement indiquée par les titres mêmes de ses principaux ouvrages, tous publiés en norvégien et, par conséquent, d'une lecture interdite à la plupart des historiens français : *Études sur l'autonomie et le commerce des villes de Norvège avant l'ère de la Hanse* (thèse, 1899) ; *Les rapports de la Norvège avec les Iles Britanniques* (à partir de 1910) ; *Les influences occidentales sur les Scandinaves et plus particulièrement sur les Norvégiens à l'époque des vikings* (1905. Ouvrage couronné par l'Université d'Oslo). Outre ces initiatives plus purement personnelles, Bugge collabora aux principales publications collectives de son temps, et notamment au *Diplomatarium Norvegicum*, 4e fasc. Dans la grande histoire de Norvège (*Norges historie fremstillet for det norske folk*), il fut chargé d'écrire les deux premiers volumes sur les origines jusqu'à la mort de saint Olav (1030) et sur l'époque des sagas (1030-1319). Dans l'*Histoire de la navigation norvégienne*, il fit toute la partie antérieure à la Réforme, et dans l'*Histoire du commerce du bois en Norvège* le premier volume. Érudit et historien de valeur, Bugge fut aussi un écrivain, un vulgarisateur de grand talent. Son livre sur « Les Vikings » (*Vikingerne*), comme sa grande *Histoire universelle* en huit volumes, récemment terminée, en font foi. C'est plus particulièrement à ses qualités d'écrivain qu'il dut d'être désigné, peu de temps avant sa mort, pour donner une traduction moderne du *Heimskringla* de Snorri Sturlason, œuvre qui reste un des grands livres vivants de notre littérature, à la fois source de connaissances historiques et source de style.

Bugge avait été nommé en 1903 professeur d'histoire à la Faculté des lettres à Oslo ; mais, comme sa santé était malheureusement faible et que l'enseignement semblait lui prendre une trop grande partie de ses forces mesurées, il préféra, après plusieurs semestres d'absence à l'Université, résigner ses fonctions de professeur pour se consacrer uniquement à ses travaux d'érudition et de vulgarisation. Retiré à la campagne, il poursuivait avec une énergie admirable ses publications, évoquant parfois, par sa vie et son isolement même, les grands hommes de science des temps passés. Bientôt la maladie ne cessa plus de le faire souffrir. Peut-être faut-il voir dans ce triste état de santé la cause d'une certaine inégalité dans sa production, où, à côté de passages d'une très grande valeur, on trouve aussi parfois, il faut bien en convenir, des parties sensiblement plus faibles. Mais il est dès maintenant certain que même l'examen le plus rigoureux de ses titres à l'estime des historiens laissera debout une œuvre qui suffit amplement pour assurer à son auteur un nom vénéré et respecté à la fois dans son pays et parmi les historiens scandinaves.

G. Höst.

Le gérant : R. Lisbonne.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU. — 1930.

Digitized by Google

UN RESCRIT IMPÉRIAL
SUR LA VIOLATION DE SÉPULTURE

Le document sur lequel nous voudrions attirer ici l'attention n'a pas été exhumé récemment des ruines de quelque ville antique. Il se trouvait depuis l'année 1878 à Paris dans la collection Frœhner, et s'il avait été connu plus tôt, il eût, depuis un demi-siècle, épargné certaines bévues aux historiens du droit romain. Mais Frœhner gardait jalousement les trésors qu'il avait su réunir et, collectionneur passionné, il jouissait du plaisir de posséder des antiquités dont aucune publication n'avait défloré l'intérêt ou diminué la valeur. Ne nous plaignons pas trop de cette discrétion observée et imposée durant toute une vie, puisqu'elle promet de nous réserver aujourd'hui d'heureuses surprises.

L'existence de l'inscription remarquable que je fais ainsi connaître cinquante ans après sa découverte, m'a été révélée par mon ami Michel Rostovtzeff, qui, avec une libéralité scientifique dont je me plais à le remercier, a bien voulu m'inviter à la commenter. Bien que je ne puisse résoudre toutes les questions de droit public et privé que posent ces vingt-deux petites lignes, il m'a semblé urgent de permettre enfin aux historiens et aux juristes d'utiliser un texte si longtemps soustrait à leur interprétation. La collection Frœhner étant maintenant conservée au Cabinet des Médailles, M. Jean Babelon, avec son obligeance et sa bonne grâce coutumières, m'a permis d'y examiner la pierre et d'en faire exécuter la photographie que reproduit la planche ci-jointe.

Une simple plaque de marbre blanc sans ornement (H. 0^{m}60 ; L. 0^{m}375) porte en caractères bien nets, mais gravés assez irrégulièrement, les lignes suivantes, dont l'orthographe laisse parfois à désirer :

Διάταγμα Καίσαρος.
'Αρέσκει μοι τάφους τύνβους
τε, οἵτινες εἰς θρησκείαν προγόνων
sic ἐποίησαν ἢ τέκνων ἢ οἰκείων,
τούτους μένειν ἀμετακινήτους
τὸν αἰῶνα · ἐὰν δέ τις ἐπιδ(ε)ίξῃ τι-

Digitized by Google

να ἢ καταλελυκότα ἢ ἄλλῳ τινὶ
τρόπῳ τοὺς κεκηδευμένους
sic ἐξερριφφότα ἢ εἰς ἑτέρους
τόπους ὠλῳ (*sic*) πονηρῷ με-
τατεθεικότα ἐπ' ἀδικίᾳ τῇ τῶν
κεκηδευμένων ἢ κατόχους ἢ λί-
θους μετατεθεικότα, κατὰ τοῦ
τοιούτου κριτήριον ἐγὼ κελεύω
γενέσθαι καθάπερ περὶ θεῶν
ε[ἰ]ς τὰς τῶν ἀνθρώπων θρησ-
κ[ε]ίας. Πολὺ γὰρ μᾶλλον δεήσει
τοὺς κεκηδευμένους τειμᾶν·
καθόλου μηδενὶ ἐξέστω μετα-
κεινῆσαι · εἰ δὲ μή, τοῦτον ἐγὼ κε-
φαλῆς κατάκριτον ὀνόματι
τυμβωρυχίας θέλω γενέσθαι.

Sur l'origine de cette pierre, nous n'avons trouvé qu'une brève indication dans l'inventaire manuscrit où Frœhner avait soigneusement copié l'inscription : « Dalle de marbre envoyée de Nazareth en 1878. » Nous ne possédons donc aucun renseignement sur les circonstances de la trouvaille[1] et ce document ne peut être interprété que par son contenu. Mais une question se pose tout d'abord : c'est celle de l'authenticité. Je ne veux pas insinuer qu'il pourrait s'agir d'un faux moderne. L'aspect du marbre est à cet égard tout à fait rassurant et la grande expérience de Frœhner ne s'est pas, par une exception singulière, trouvée ici en défaut. Rien dans l'apparence matérielle de l'inscription n'excite le soupçon et la forme des caractères indique une époque relativement haute. Malgré la prudence dont il ne faut jamais se départir en datant un document épigraphique d'après l'écriture, quand on ne dispose pas d'une série continue de textes de la même région, on peut affirmer, me semble-t-il, que celui-ci remonte approximativement au début de notre ère, si même il ne lui est antérieur[2].

Supposera-t-on que les magistrats de Nazareth ont forgé une pièce fausse pour effrayer les violateurs de sépulture? On sait que l'histoire

1. Les papiers de Frœhner ont été légués par lui à une bibliothèque de Heidelberg. Peut-être leur dépouillement permettra-t-il de retrouver quelque lettre relative à l'acquisition de ce marbre de Nazareth.

2. Cf., par exemple, les marbres d'Athènes réunis par Graindor, *Album d'inscriptions attiques d'époque impériale*. Gand, 1924, pl. I et suiv. ; la stèle de Cyrène reproduite par Oliverio, *Notiziario archeologico*, IV, pl. I et suiv. ; l'inscription d'Euryclès, récemment découverte à Gythium (Kougéas, Ἑλληνικά, I, 1928, p. 7 et suiv.) ; le serment des Paphlagoniens (nos *Inscr. du Pont*, n° 66). L'écriture de ces documents, à peu près contemporains, trouvés dans des régions très distantes, offre des différences notables.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

de Josèphe contient de nombreux documents romains et, en particulier, toute une série de lettres de Jules César que certains critiques ont, d'ailleurs à tort, regardées comme apocryphes[1]. Mais il est impossible que notre ordonnance ait été fabriquée en Syrie, car elle est manifestement la traduction — et une mauvaise traduction — d'un original latin. C'est ce qu'indiquent déjà les premiers mots : Ἀρέσκει μοι, qui translatent littéralement l'expression *Placet mihi*[2]; un Grec aurait écrit : Δέδοκται μοι. A la ligne 10, une formule juridique bien connue, *dolo malo*, devient δόλῳ πονηρῷ « par une fraude méchante », ce qui trahit le sens. Lignes 20-21, κεφαλῆς κατάκριτον est calqué sur le latin *capitis damnatum*[3], et ἐπ' ὀνόματι rend ou plutôt ne rend pas *nomine* au sens technique[4]. D'une manière générale, toutes les prohibitions qu'énumère notre loi nouvelle se retrouvent, nous le montrerons, dans les textes juridiques romains, et l'on peut, en s'aidant de ceux-ci, la traduire presque mot à mot en latin et restituer avec une probabilité suffisante la teneur originale, que le grec laisse transparaître plutôt qu'il ne la transpose dans un autre idiome :

Placet mihi sepulchra tumulosque, quae ad religionem maiorum fecerunt vel filiorum vel propinquorum, manere immutabilia in perpetuum. Si quis autem probaverit aliquem ea destruxisse, sive alio quocumque modo sepultos eruisse, sive in alium locum dolo malo transtulisse per iniuriam sepultorum, sive titulos vel lapides amovisse, contra illum iudicium iubeo fieri, sicut de diis, (ita) in hominum religionibus (*Manium sacris*?). Multo enim magis decebit sepultos colere. Omnino ne cuiquam liceat loco movere. Sin autem, illum ego capitis damnatum nomine sepulchri violati volo.

L'authenticité de ce document, quelque inattendu qu'il soit, paraît donc certaine, et nous pouvons essayer de le commenter sans risquer d'être la victime érudite d'un faussaire ingénieux. Son caractère général dépendra de l'interprétation qu'on donnera du titre Διάταγμα Καίσαρος. Διάταγμα veut dire, en général, « ordonnance », comme διατάσσω, « ordonner », et ces mots désignent spécialement les ordonnances publiées par les fonctionnaires romains, comme celles de l'empereur lui-même. C'est, au sens technique, un terme proprement romain, qui n'est pas en usage à l'époque hellénistique, tandis que

1. Josèphe, *Arch.*, XIV, 10, 2 et suiv. ; cf., sur ces documents, Schürer, *Gesch. des Jüd. Volkes*, I[3], p. 85, n. 19.

2. Le même latinisme Ἀρέσκει μοι se trouve trois fois dans les édits de Cyrène, qui, ailleurs, ont plus correctement Δοκοῦσι μοι. Cf. Stroux et Wenger, *Die Augustusinschrift von Kyrene* (Abh. der Bay. Akad., XXXIV, 2), Munich, 1928, p. 27.

3. Sur le sens de l'expression, cf. *infra*, p. 254, n. 3.

4. Cf. *infra*, p. 256.

Digitized by Google

d'autres expressions synonymes, comme πρόσταγμα, πρόγραμμα, ἔκθεμα, sont déjà employées par la chancellerie des Ptolémées[1]. Certaines épitaphes font précisément allusion aux διατάγματα impériaux qui permettent de poursuivre le violateur d'un tombeau[2]. Mommsen s'est demandé s'il s'agissait ici des lois fixant des amendes à imposer aux délinquants ou de celles qui instituaient une poursuite criminelle[3]. Notre inscription permet d'affirmer que la seconde alternative est la vraie, au moins pour l'une d'elles.

Mais quelle espèce de constitution impériale faut-il reconnaître dans notre « ordonnance ». Le fait qu'elle a été gravée sur le marbre et publiquement exposée ferait supposer que c'est un édit, et διάταγμα a pro prement ce sens[4]. Mais il est difficile de l'attribuer à notre acte. Les édits conservés commencent par une *praescriptio*, où le nom de l'empereur, avec sa puissance tribunicienne, est régulièrement suivi du verbe *dicit*, λέγει, souvenir de l'ancienne proclamation verbale. Ici rien de pareil. Le titre διάταγμα Καίσαρος n'appartient pas au texte officiel, c'est une indication ajoutée par le traducteur ou par le fonctionnaire qui a ordonné la promulgation. De plus, si l'on compare le contenu de notre διάταγμα à celui des autres édits, on sera frappé de leur différence. Que les édits conservés en grec soient une traduction du latin ou qu'ils aient été rédigés directement dans l'autre idiome officiel par la chancellerie impériale, leur langue est correcte, presque élégante ; on l'a noté récemment encore à propos de la découverte de Cyrène[5]. Au contraire, le grec de notre διάταγμα est un pénible mot à mot, une version maladroite et, dans un passage (l. 15 et suiv.), à peine compréhensible. De plus, on a fait observer que les édits, en formulant la volonté du souverain, usent de circonlocutions qui adoucissent la rudesse d'un ordre brutal. Au contraire, dans notre document, le prince adopte un langage impératif et péremptoire (l. 19, καθόλου μηδενὶ ἐξέστω) et ex-

1. Cf. Wilcken, *Zu den Edikten*, dans *Zeitschr. der Savignystift.*, R. Abt., XLII, 1921, p. 129 et suiv.

2. Antiphellos (Lycie), *C. I. G.*, 4300, p. 1128 : Ἐαν δέ τις τολμήσῃ ἐκκηδεῦσαί τ[ινα, ὑπ]εύθυνος ἔστω τοῖς διὰ θείων δια[ταγμάτ]ων (plutôt que διαταγῶν) ὡρισμένοις. Tralles, *Bull. Corr. hell.*, 1881, p. 345 : ὑπεύθυνος ἔσται τοῖς τε διατάγμασι καὶ τοῖς πατρίοις νόμοις, où les constitutions impériales sont rapprochées des lois de la cité. Aphrodisias en Carie, *C. I. G.*, 2850 c (p. 1118) : [Παρὰ τὰ] διατεταγμ[έ]ν[α]. Aperles (Lycie), *C. I. G.*, 1209 = Lebas-Waddington, 1299 : ὑποκείσεται τοῖς διατεταγμένοις.

3. Mommsen, *Strafrecht*, p. 815, n. 1. Cf. *infra*, p. 263.

4. Plutarque, *Marcellus*, 24 : Καὶ γὰρ τὰ διαγράμματα τῶν ἀρχόντων Ἕλληνες μὲν διατάγματα, Ῥωμαῖοι δὲ ἔδικτα προσαγορεύουσιν. Cf. Wilcken, *l. c.*

5. Von Premerstein, *Zeitschr. Savignyst., R. Abt.*, XLVIII, 1928, p. 434 ; Stroux et Wenger, *l. c.*, p. 18 et suiv.

Digitized by Google

prime directement à la première personne ce qu'il ordonne (l. 14, ἐγὼ κελεύω ; l. 20, ἐγὼ θέλω). La concision de la forme ajoute à la rigueur des mesures imposées.

Ces difficultés disparaissent si l'on admet que l'ordonnance impériale n'est pas un édit, mais un rescrit adressé au légat de Syrie ou au procurateur de Judée, qui avait soumis à l'empereur un cas concret de violation de sépulture. La brièveté s'explique mieux dans une telle réponse que s'il s'agissait d'un édit général applicable à tout l'empire. Nous avons conservé un exemple d'un rescrit analogue dans la correspondance de Pline avec Trajan[1]. Le proconsul de Bithynie ayant demandé si ses administrés devaient consulter le collège des pontifes pour pouvoir transférer dans un nouveau tombeau les restes de leurs proches, l'empereur, par un billet de cinq lignes, les dispense de cette formalité. Le légat de Syrie peut de même avoir interrogé le souverain sur la peine à infliger aux profanateurs des tombeaux. Si l'on accepte l'interprétation que nous proposerons des dernières lignes — un post-scriptum ajouté à la rédaction primitive (p. 256) — on sera amené nécessairement à reconnaître dans notre document une *epistula*. L'acte n'aurait alors strictement qu'une portée restreinte, ne s'étendant pas au delà des frontières de la Palestine ou de la Syrie. Cependant, la *praescriptio* et la *suscriptio* ayant été omises, nous ne pouvons être certains qu'il s'agisse bien d'une lettre. Comme me le fait observer mon confrère M. Cuq, il est possible que nous ayons ici un extrait des instructions générales données au gouverneur, en d'autres termes que notre texte soit un fragment d'un mandat.

L'empereur correspondait toujours avec ses fonctionnaires en latin et, en cas de besoin, les légats faisaient traduire en grec le message du prince, afin qu'il fût compris de leurs administrés[2]. La mauvaise version que représente notre διάταγμα est probablement l'œuvre de quelque Syrien hellénisé. Elle a été faite quand l'autorité romaine jugea à propos de faire graver sur le marbre et exposer l'ordonnance impériale dans une ou plusieurs cités de la province.

Si la détermination précise du sens qu'il faut attribuer à διάταγμα est malaisée, on doit aussi se demander à qui s'applique le second mot du titre dans sa brièveté insolite, Καῖσαρ. Il pourrait évidemment désigner Jules César. De ce nom isolé, l'emploi épigraphique qui se rapproche le plus de celui-ci se trouve dans une inscription d'Aphrodisias, où l'on cite une lettre du dictateur avec la simple mention : Γράμματα

1. *Epist.* 68 [74].
2. Stroux et Wenger, *op. cit.*, p. 23.

Digitized by Google

Καίσαρος[1]. Mais *Caesar* a été aussi le nom officiel d'Octave, depuis son adoption en 44 jusqu'au moment où, en 27, le Sénat lui décerna le surnom d'Auguste[2]. Faut-il en conclure que la loi contre les violateurs de sépulture doit être, de toute façon, antérieure à l'année 27. Nous aurions ainsi une précieuse indication chronologique qui remplacerait celle qu'a fait perdre la suppression de la *praescriptio* de l'acte original. Notre texte daterait alors, selon toute probabilité, du temps où, après Actium, le nouveau maître du monde, séjournant en Orient, réorganisait l'administration de la Syrie (30-29 av. J.-C.). Mais on ne peut tirer une conclusion aussi rigoureuse de l'absence du surnom de Σεβαστός dans une indication abrégée, qui ne reproduit pas la titulature officielle. Même dans des actes émanant de l'autorité romaine ou des magistrats municipaux, Auguste continue à être fréquemment désigné en Orient par le seul nom de Καῖσαρ[3], et en Égypte, jusqu'à la fin de son règne, on ne cesse jamais de noter la date par la simple indication : Ἔτους Καίσαρος[4]. De même, les historiens originaires de Syrie ou de Palestine, Nicolas de Damas et Josèphe[5], appellent Au-

1. *C. I. G.*, 2737 ; Dittenberger, *Or. Inscr.*, 454 ; Bruns, *Fontes iuris Romani*[7], p. 187.

2. Les inscriptions latines de cette période portent *Imp. Caesar* ou *Imp. Caesar Divi f.* ; cf. Dessau, *Inscr. sel.*, Index, p. 257 ; *Realenc.*, s. v. « Iulius », n° 132, p. 276. — Voir, en particulier, la lettre d'Auguste aux habitants de Mylasa (Lebas-Waddington, 441 ; Dittenberger, *Syll.*[3], 768) de l'année 31 : Αὐτοκράτωρ Καισαρ θεοῦ Ἰουλίου υἱὸς ὕπατος τὸ τρίτον καθεστάμενος ; Dittenberger, 769 : Αὐτοκράτορα Καίσαρα θεοῦ υἱόν, et l'édit conservé sur un papyrus de Berlin (Bruns, *Fontes*[7], p. 239) : *Imp. Caesar, Divi filius, triumvir reipublicae, consul ter, dicit.*

3. Par exemple dans la lettre du proconsul Paulus Fabius Maximus aux cités d'Asie et dans le décret de celles-ci (9 av. J.-C.), Dittenberger, *Or. inscr.*, 458, l. 4, 9, 37, 56, 57, 61. — Dans la liste de magistrats d'Héraclée du Latmos (*Ibid.*, 459), où Καῖσαρ (Auguste) s'oppose à l'αἷος Καῖσαρ, le fils de Julie et d'Agrippa. — Cf. *Ibid.*, 462, 555, 654. — Dans une inscr. de Priène (9 av. J.-C.), Καῖσαρ alterne avec Σεβαστός (Dittenberger, *Orientis inscr.*, 457). — Une inscr. bilingue récemment découverte à Velletri est consacrée par *quei militant Caesari nauarchi et trierarchi*, et il n'est pas certain qu'elle soit antérieure à l'an 27 (Mancini, *Notizie degli Scavi*, 1924, p. 511 et suiv. = *Supplem. Epigraph.*, IV, n° 102). — Cf. Preisigke, *Wörterbuch der Papyrusurkunden*, III, p. 42.

4. *C. I. G.*, 4715, 4909, 4922, 4923. Cf. Dittenberger, *l. c.*, 655, 656, 658, 659. En latin : *anno Caesaris* : Dessau, 5433 *a*, 5797, 9370. De même dans les papyrus. Une liste copieuse de ces notations a été dressée par Preisigke dans son index, *l. c.*

5. Nicolas de Damas, *Vie de César* (Fr. H. G., III, p. 427 et suiv.) ; Josèphe, *Arch. Iud.*, XIV, 8 et suiv. — J'ai cru un instant que César devrait s'entendre au sens spécial d'héritier du trône et que notre διάταγμα pourrait être un édit de Titus, du temps où il commandait en Judée après l'avènement de son père (70-71). Josèphe l'appelle couramment ὁ Καῖσαρ. La guerre aurait provoqué des pillages de tombeaux, malgré la protection que la loi juive accordait aux sépultures (*infra*, p. 256, n. 4). Mais, 1° l'écriture de notre inscription paraît être antérieure à la seconde moitié du 1ᵉʳ siècle. 2° Cet acte ne fait aucune allusion à des hostilités, mais s'inspire seulement du souci d'assurer le culte paisible des morts. 3° « Sepulcra hostium religiosa non sunt ; ideoque lapides inde sublatos in quemlibet usum convertere possumus : non sepulchri violati actio competit » (Paul, *Dig.*, XLVII, 12, 4).

Digitized by Google

guste, aussi bien que César, Καῖσαρ, ou parfois, pour le distinguer de son père adoptif Καῖσαρ ὁ νέος, sans ajouter Σεβαστός. Au contraire, ces historiens, comme les documents épigraphiques et papyrologiques, distinguent toujours les successeurs d'Auguste par l'addition de leur nom personnel : Τιβέριος Καῖσαρ, Γαῖος Καῖσαρ, Κλαύδιος Καῖσαρ, Νέρων Καῖσαρ [1].

Pour notre rescrit, nous n'avons donc, semble-t-il, le choix qu'entre Jules César et Auguste, et, *a priori*, toutes les probabilités sont en faveur du second, à cause de la durée beaucoup plus longue de son gouvernement. Mais une raison tirée du texte même nous conduit à la même conclusion. Celui qui voulut faire revivre le respect pour les vieilles lois religieuses, qui imposa l'exact accomplissement des anciens rites, n'est pas le dictateur incrédule, c'est le prince restaurateur de la religion romaine. La phrase (l. 17) « il faudra honorer les morts bien davantage » porte en quelque sorte la signature d'Auguste.

On pourrait objecter que Καῖσαρ, dans notre document, n'est pas un nom propre, mais un simple titre et doit être entendu au sens vague d'empereur en général, de l'empereur alors régnant, comme dans l'expression fréquente *Caesar noster* [2]. En Palestine même, quand saint Paul est poursuivi devant Porcius Festus à Césarée, il dit : Ἐπὶ τοῦ βήματος Καίσαρός εἰμι... Καίσαρα ἐπικαλοῦμαι. Et Festus, ayant consulté son conseil, répond : Καίσαρα ἐπικέκλησαι, ἐπὶ Καίσαρα πορεύσῃ [3]. Or, ce César est Néron. Le Nouveau Testament montre qu'en Judée ce titre était couramment usité [4], et il n'est donc pas impossible que le Διάταγμα Καίσαρος de Nazareth soit simplement une « Ordonnance impériale ». Mais un pareil emploi de *Caesar* en tête d'un document officiel serait insolite, et toutes les probabilités sont pour que Καῖσαρ désigne bien Auguste. Nous ferons donc abstraction provisoirement de l'autre interprétation, en nous réservant d'y revenir à la fin de cet article.

En quelle qualité Auguste intervient-il ici pour protéger les sépultures? La surveillance des *loca religiosa* était de la compétence des pontifes, et c'est comme grand pontife que Trajan est consulté par

1. La seule exception, à ma connaissance, est la proclamation de Néron aux Hellènes pour les inviter à se réunir à Corinthe (Holleaux, *Bull. Corr. hell.*, XII, 1886, p. 110 ; Dittenberger, *Syll.*[3], 814), qui est introduite par les mots : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ λέγει (Νέρων se trouve dans la suite). Mais l'empereur séjournait alors en Grèce, et aucun doute n'était possible.

2. *Thes. ling. lat.*, Onomasticon, s. v. « Caesar », p. 37 *a*, l. 39. Sur l'emploi de Καῖσαρ = empereur, cf. Preisigke, *Wörterbuch*, I, p. 722. Ainsi, ὁ Καίσαρος, usité d'abord pour les affranchis d'Auguste, le fut ensuite pour ceux de ses successeurs.

3. *Actes*, 25, 10 et suiv. Cf. 25, 8, Καίσαρά τι ἥμαρτον ; 25, 21 ; 26, 32 ; 27, 24 ; 28, 19.

4. Dans les Évangiles, Καῖσαρ désigne le souverain, comme dans l'expression : « Rendez à César ce qui est à César. » Luc, 20, 25 ; Marc, 12, 17 ; Matt., 22, 21. Cf. δοῦναι κῆνσον Καίσαρι, Mat., 22, 17 ; Marc, 12, 14 ; Luc, 20, 22.

Digitized by Google

Pline sur la concession d'un permis d'exhumation[1]. Si l'on pouvait en tirer une conclusion pour notre texte, celui-ci devrait être postérieur à l'an 12 avant notre ère, date où, après la mort de Lépide, Auguste devint *pontifex maximus*. Mais il ne s'agit pas dans notre rescrit de l'interprétation d'une loi sacrée, mais de la répression d'un crime puni par le droit pénal[2], et l'*imperium* du prince lui donnait le pouvoir d'agir en pareil cas. La fixation chronologique « après l'année 12 » serait donc aussi illusoire que celle « avant l'année 27 », tirée de l'absence du titre de Σεβαστός.

Passons à l'interprétation des termes du document lui-même. Il commence par formuler un principe général : l'inviolabilité perpétuelle des sépultures (l. 1-6).

L. 2. Nous avons traduit τάφους τύμβους τε par *sepulchra tumulosque*. Τύμβος est, en effet, proprement le tertre élevé sur une tombe. La même distinction est exprimée en d'autres termes *Cod. Theod.*, IX, 17, 5 = *Cod. Iust.*, IX, 19, 5 : « Ad busta diem functorum et aggeres consecratos. »

L. 3. Θρησκεία paraît rendre ici *religio* plutôt que *cultus;* cf. l. 16 : Θρησκείας. — Cicéron dit à propos de la tombe de sa fille (*Ad. Att.*, XII, 36) : « Mihi videor assequi ut posteritas habeat religionem. » Cf. *Dig.*, X, 2, 30 : « Reliquiae sunt conditae quibus religio debebatur » ; VIII, 1, 14, 1 : « Religio sepulchri » ; et Phèdre, *infra*, p. 261, n. 5.

Προγόνων. Cf. *C. I. G.*, 3386 (Smyrne), 4069 (Ancyre) : Προγονικὸν ἡρῷον ; Dittenberger, *Syll.*[3], 1234 (Lycie) : Προγονικὸν μνημεῖον.

L. 4. J'ai traduit ἐποίησαν par *fecerunt*, en supposant que le traducteur avait pris l'accusatif *quae* pour un nominatif. Mais il se peut aussi que le lapicide ait gravé ἐποίησαν au lieu de ἐποιήθησαν, *facta sunt*. — M. Latte m'a suggéré l'hypothèse que la phrase latine contenait une anacoluthe, que n'a pas rendue la version grecque : « Placet mihi sepulchra quicumque ad religionem maiorum fecerunt, illa manere immutabilia. »

L. 5. Ἀμεταχεινήτους, cf. l. 19, μεταχεινῆσαι ; *C. I. G.*, 2829 = Lebas-Waddington, 1630 (Aphrodisias) : Οὐδὲ ἀπαλλοτριῶσαι οὐδὲ μετακινῆσαι τὴν σόρον ; *C. I. G.*, 3916 (Hiérapolis) : Οὐδὲ μετακεινήσει τὴν σόρον οὐδὲ πωλήσει ; Dittenberger, *Syll.*[3], 1238, 1239 (Attique) ; Philon le Juif, dans Eusèbe, *Praep. Ev.*, VIII, 17, p. 358 *d* : Μὴ θήκας, μὴ μνήματα ὅλως κατοιχομένων κινεῖν.

1. Pline, *Ep. ad Trai.*, 68 [73]. Cf. *supra*, p. 245.
2. Cf. *infra*, p. 257 et suiv.

Digitized by Google

L. 6. Τὸν αἰῶνα traduit probablement *in perpetuum* et non *in aeternum*, que l'étymologie en rapprocherait davantage. *Perpetua sepultura* est une expression consacrée de la langue du droit ; cf., par exemple, Paul, *Sent.*, I, 21, §§ 1 et 4.

Les l. 7-13 contiennent l'énumération des diverses espèces d'actes qui constituent une violation de sépulture. La première est *la destruction ou la démolition du tombeau ;* cf. *Cod. Theod.*, IX, 17, 1 = *Cod. Iust.*, IX, 19, 2 : « Si quis in demoliendis sepulchris fuerit adprehensus. » *Cod. Theod.*, IX, 19, 3 : « Sepulchra subvertere. » *Dig.*, XLII, 12, 2 : « Si sepulchrum quis diruit. »

L. 8-9. *Celui qui jette hors du tombeau, qui exhume les corps ensevelis.* Ἐκρίπτω paraît traduire *eruere.* Cf. Tacite, *Ann.*, II, 69 : « Erutae humanorum corpora reliquiae. » Pline, *H. N.*, 30, § 106 : « Sepulchra erui inquisitione corporum. » Paul, *Sent.*, V, 19 *a* = *Dig.*, XLVII, 12, 11 : « Rei sepulchrorum violatorum, si corpora ipsa extraxerint vel ossa eruerint, humilioris quidem fortunae summo supplicio afficiuntur. » *Dig.*, XI, 7, 8 : « Ossa effodere vel eruere. » Même défense dans les épitaphes : *C. I. G.*, 2826, 2829 = Lebas-Waddington, 1630 : Οὐδεὶς ἔξει ἐξουσίαν ἐκθάψαι σωμάτειον τῶν ἐνταφέντων. — Le danger d'une exhumation des corps était plus grand dans l'antiquité que de nos jours. On ne les retirait pas seulement de leur sépulture pour occuper celle-ci ; les magiciens cherchaient à se procurer des cadavres ou des ossements pour leurs opérations secrètes[1].

L. 9-12. *Si, dans un mauvais dessein, on transfère le corps dans un autre tombeau en faisant injure aux morts.* — Εἰς ἑτέρους τόπους μετατεθεικότα = *in alium locum transferre* (Pline, *Epist.*, X, 68-69 ; Paul, *Sent.*, I, 21, 1 ; *Dig.*, XLII, 12, 3). — Δόλῳ πονηρῷ = *dolo malo.* Cf. *Dig.*, XLII, 12, 13 (édit du préteur) : *Cuius dolo malo sepulchrum violatum — si quis dolo malo in sepulchro habitaverit.* — La prohibition ici n'est pas absolue, elle ne s'applique qu'à l'acte accompli par dol. Un corps, en effet, ne pouvait être exhumé et transporté dans une autre sépulture sans une juste cause, reconnue à Rome par une décision du collège des pontifes[2]. Des décrets de ce collège[3] et plusieurs épitaphes mentionnant

1. M. Omont veut bien me signaler à ce propos une curieuse miniature du ms. Coislin, 239, fol. 122 r°, col. *b*, qui est publiée dans son *Album de miniatures de mss. grecs* (1930), pl. CXVIII, n° 22. Elle sert d'illustration au Sermon sur les saints luminaires de saint Grégoire de Nazianze, aux mots : Οὐδὲ μάγων θυτικὴ καὶ πρόγνωσις ἔντομος. Deux magiciens sont devant un cercueil ouvert contenant un cadavre, que l'un d'eux s'apprête à disséquer.

2. Pline, *l. c. ; Dig.*, XI, 7, 8, pr. ; cf. XI, 8, 5 ; XI, 7, 44 ; XLVII, 12, 7.

3. *C. I. L.*, VI, 2120 = Dessau, 8380 ; X, 8259 = Dessau, 8381.

Digitized by Google

son acquiescement[1] prouvent que le permis était demandé aussi bien pour les transferts du dehors jusqu'à Rome que dans les limites de la ville elle-même. Mais de bonne heure les gouverneurs obtinrent la latitude d'accorder ces autorisations dans les frontières de leur province[2], et en Syrie ces affaires étaient donc de la compétence du légat, en Palestine probablement du procurateur. L'empereur s'arrogea aussi le droit d'agir de sa propre autorité, sans doute comme grand pontife, en particulier pour les translations des provinces à Rome[3].

Les mots les plus remarquables de ce membre de phrase sont ἐπ' ἀδικίᾳ τῇ τῶν κεκευθημένων. Si nous avions affaire à un original grec, le sens serait religieux. L'ἀδικία comprend l'impiété (ἀσέβεια), dont l'atteinte portée aux tombeaux est une forme[4], et l'expression employée dans notre rescrit pourrait à la rigueur s'entendre simplement d'un manque de respect envers les morts, de l'inobservance des devoirs que les lois sacrées prescrivent à leur égard. Mais ἀδικία paraît bien traduire *iniuria*, dont le sens en latin est beaucoup plus précis : il s'agit d'un tort fait aux défunts, d'une injustice dont ils sont les victimes. Sans doute l'élément religieux n'est pas absent de cette conception. Avant le transfert, même justifié, des restes mortels contenus dans un tombeau, un *piaculum* était nécessaire à Rome : on apaisait les Mânes par le sacrifice d'une brebis noire et par des supplications[5] pour que leur courroux ne punît pas ceux qui troublaient leur repos[6]. Celui qui néglige ces cérémonies expiatoires prive les ombres de ce qui leur est dû. Mais dans l'esprit du juriste qui a rédigé notre rescrit, une autre idée prédomine probablement. Selon le droit romain, le tombeau

1. *C. I. L.*, VI, 1884 = Dessau, 1792 (transfert de Sélinonte à Rome en 130 ap. J.-C.) ; IX, 4881 = Dessau, 8390. — Cf. Dessau, 8382.

2. Pline, *l. c.* — Il ressort de sa lettre à Trajan que les proconsuls ses prédécesseurs avaient déjà autorisé ces transports de cadavres. Une épitaphe africaine, sur laquelle M. Cagnat a attiré mon attention, nous offre le cas d'un jeune homme mort à Carthage pendant ses études et ramené dans sa patrie *permissu praesidis* (Gsell, *Inscr. de l'Algérie*, 1362 = Dessau, 7742 *a*).

3. Le plus ancien exemple sous Néron : Tacite, *Ann.*, XIV, 12. Cf. *Dig.*, XI, 7, 8, pr. ; *C. I. L.*, VI, 8878 = Dessau, 1685 ; III, 1312 = Dessau, 1593.

4. Pseudo-Aristote, *De virt. et vitiis*, p. 1251 *a*, 31 = Stobée, *Ecl.*, III, 1, 194 (p. 145, Hense) [traité du 1er siècle av. J.-C.] : Ἀδικίας ἐστὶν εἴδη τρία· ἀσέβεια, πλεονεξία, ὕβρις· ἀσέβεια μὲν ἡ περὶ θεοὺς πλημμέλεια καὶ περὶ δαίμονας καὶ τοὺς κατοιχομένους. *C. I. G.*, 4380r : Εἴ τις τοῦτο τὸ μνημεῖον ἀδικήσει, θεῶν Πισιδικῶν κεχολωμένων τύχοι. — Sur la τυμβωρυχία et l'ἀσέβεια, cf. *infra*, p. 263.

5. Paul, *Sent.*, I, 21, 1 : « Solemnibus redditis sacrificiis per noctem in alium locum transferri potest... » *C. I. L.*, X, 8259 = Dessau, 8381 : « Piaculo dato ove atra. » VI, 1884 = Dessau, 1792 : « Piaculo facto. »

6. *C. I. L.*, X, 2289 : « Quisque Manes inquietaverit, habeat illas iratas » ; cf. X, 248 ; *Dig.*, XI, 7, 39.

Digitized by Google

appartient au mort[1]. Si l'on en retire le corps qui y est enseveli on expulse violemment ce maître de la *domus aeterna* dont il a la possession. On lui cause un dommage analogue à celui que subit le propriétaire d'un fonds dont la paisible jouissance est troublée par une éviction brutale.

L. 12. *Si l'on enlève les inscriptions* (?) *ou les pierres du tombeau.* — Comme l'a noté Frœhner dans son inventaire manuscrit, κάτοχος est un mot rare, dont le sens est expliqué par Hésychius : Κάτοχοι · λίθοι ἐπὶ μνήμασι τιθέμενοι[2]. On ne connaît pas d'autre exemple de l'emploi du mot dans cette acception, et l'on peut se demander comment il l'a acquise. L'on a supposé que la dalle tumulaire avait été ainsi appelée parce qu'elle maintenait (κατέχω) le mort sous la terre et l'empêchait de revenir. L'explication est assez vraisemblable, bien que les arguments invoqués en sa faveur soient caducs : on a rapproché les κάτοχοι λίθοι de la Γῆ κάτ[οχο]ς qui apparaît peut-être dans une *tabella devotionis* mutilée et de l'Hermès κάτοχος qui y est souvent invoqué[3]; ce dieu chthonien aurait donc reçu ce nom, comme la Terre elle-même, parce qu'ils retiennent les défunts dans le sépulcre ou dans les enfers. Mais si l'on examine l'usage de cette épithète dans les tablettes, on voit que sa signification est différente et que l'Hermès κάτοχος est celui qui arrête, embarrasse, paralyse les vivants[4]. Il se pourrait donc que l'interprétation de κάτοχος λίθος fût différente : Κάτοχος se dit d'une mémoire fidèle, « qui retient[5] ». Κατέχως εἴρηται ἀντὶ τοῦ μνημονικῶς, dit un lexicographe[6]. Κάτοχος pourrait donc être la stèle qui conserve le

1. Ulpien, *Dig.*, XI, 7, 4 : « Naturaliter videtur ad mortuum pertinere locus in quem infertur. » Gaius, II, 4 : « Religiosae res sunt quae dis Manibus relictae sunt. » *C. I. L.*, V, 2915 = Dessau, 8004 : « Hunc locum, monimentum diis Manibus do, legoque. » VI, 19159 = Dessau, 8005 : « Diis Manibus locus occupatus. » XII, 3619 : « Monimentum Manibus addictum. » V, 7747 = Dessau, 8003 : « Locus dis Manibus consecratus. » De même IX, 3107 ; III, 191. Cf. Mommsen, *Juristische Schriften*, III, 1907, p. 198, 203 ; Wenger, *Zeitschr. der Savignystift. R. A.*, XLIX, 1929, p. 332 et suiv.

2. M. Drachmann, de Copenhague, qui connaît mieux que personne les lexicographes grecs, a bien voulu m'assurer qu'en dépit de ses recherches il n'a retrouvé cette glose dans aucun autre lexique que celui d'Hésychius. Celui-ci ne l'a pas empruntée à Cyrille, où elle manque. Mais beaucoup de glossaires sont encore inédits.

3. Cf. Liddell et Scott, 7e éd. (1882), s. v. ; Boeckh au *C. I. G.*, 539. — Γῆ κάτ[οχο]ς : *C. I. G.*, 538 = Wünsch, *Defixionum tab. Att.*, n° 101.

4. Audollent, *Defixionum tabellae*, n° 50 (Athènes) : Ἑρμῆ κάτοχε καὶ Φερσεφόνη κατέχετε, le corps, l'âme, la langue, les membres d'un tel et d'un tel. — Wünsch, *Defixion. tab.*, 88 : Ἑρμῆ κάτοχε κάτεχε φρένας γλῶτταν d'un tel. Cf. Wünsch, Index, p. 47, 49 ; Audollent, Index, p. 462, 484.

5. Plutarque, *Cato Min.*, 1 : Ἀναλαβὼν ἦν κάτοχος καὶ μνημονικός.

6. *Lexicon Seguerianum* (dans Bekker, *Anecdota Graeca*, I, p. 105), d'après Ἕρμιππος Δημάταις.

Digitized by Google

souvenir du mort et en particulier celle qui porte l'épitaphe. En latin, *memoria* est parfois pris dans ce sens. — J'ai traduit *titulos* d'après Paul, *Sent.*, I, 21, 8 : « Qui monumento inscripto titulos eraserit... lapidem columnamve sustulerit. »

La défense d'emporter des pierres du tombeau est traditionnelle à travers tout le droit romain. Elle remonte probablement à une vieille interdiction pontificale (Julien : « Lapidem hinc movere » ; cf. *infra*, p. 259). Cf. Paul, *l. c.* ; *Dig.*, XLVII, 12, 4 : « Lapides sublatos » ; *Cod. Theod.*, IX, 17, 2 : « Columnas vel marmora abstulerunt » ; *Ibid.*, 4 = *Cod. Iust.*, IX, 19, 4 : « Si quis de sepulchro abstulerit saxa vel marmora vel columnas aliamque quamcumque materiam. » ; *Nov.* 23 de Valentinien III : « Marmora vel saxa sustulerit. »

Toutes les prohibitions du rescrit d'Auguste sont donc conformes à celles qui sont formulées par les jurisconsultes et par les lois de l'époque impériale et l'intérêt de notre texte est d'en fournir un témoignage sensiblement plus ancien. Mais on est surpris de ne point trouver parmi les infractions énumérées dans cette inscription celle d'introduire un cadavre étranger dans le tombeau d'autrui. En effet, il n'est pas de défense qui soit plus fréquemment mentionnée à la fin des épitaphes, et déjà Paul assimile cette intrusion à une violation de sépulture (*Sent.*, I, 21, § 7) : « Qui sepulchrum alienum effregerit vel aperuerit, eoque mortuum suum vel alienum intulerit, sepulchrum violasse videtur. » Cf. § 9 ; *Dig.*, XLVII, 12, 3, 3.

Peut-être l'omission de ce cas spécial dans notre document est-elle due à une simple négligence de son rédacteur, mais il se peut aussi qu'elle soit intentionnelle et qu'à l'époque d'Auguste une pareille usurpation ne fût pas encore punie par la loi pénale. La famille lésée aurait pu simplement obtenir par un procès civil la réparation du dommage subi. L'ancienne législation pontificale considérait-elle que la religion des Mânes n'était point offensée par la présence d'un corps étranger aussi gravement que par la dispersion ou le transfert des ossements déjà déposés dans le tombeau? Pour qui se rappelle l'exclusivisme rigoureux du vieux droit gentilice, qui réservait aux seuls agnats l'admission dans le *sepulcrum familiare*[1], une pareille supposition paraîtra bien invraisemblable. On pourrait plutôt invoquer la doctrine de certains juristes qui, probablement afin de réduire l'étendue des terres soustraites à l'usage commun par la volonté de particu-

1. Fustel de Coulanges, *La cité antique*[11], p. 32, 67 et suiv. ; Mommsen, *Jurist. Schriften*, III, 204 et suiv.

Digitized by Google

liers, soutenaient que, dans une sépulture, seul l'étroit espace où un mort était introduit devenait *locus religiosus*, le reste du monument ou du terrain restant *in commercio*[1]. Pour les partisans de cette opinion, la déposition abusive d'un corps dans un *loculus*, qui, suivant eux, n'était pas encore consacré aux Mânes, ne pouvait avoir un caractère de quasi-sacrilège, et le tort fait au propriétaire du tombeau ne devait entraîner qu'un dédommagement pécuniaire. Le principe soutenu par ces interprètes du droit funéraire ne s'imposa point, mais la question devait être encore controversée à l'époque d'Auguste, et l'on peut se demander si l'auteur de notre rescrit, la laissant indécise, ne s'est pas abstenu volontairement de déclarer que l'introduction d'un cadavre dans le tombeau d'autrui constituait une violation de sépulture passible de mort.

L. 13-16. Après avoir énuméré les divers actes punissables, le rescrit indique comment les transgresseurs de la loi seront jugés. Malheureusement, notre version grecque est ici embarrassée et obscure. Il semble qu'une expression de la langue du droit n'ait pas été exactement comprise par le traducteur, à moins que quelques mots n'aient été sautés par le lapicide, car on a l'impression d'une lacune dans le texte. Toutefois, le sens général paraît clair. Si l'on rapproche les mots εἰς τὰς τῶν ἀνθρώπων θρησκείας de la l. 2, εἰς θρησκείαν προγόνων, il apparaîtra qu'ils doivent se rapporter au culte des Mânes. Une atteinte portée à ce culte équivaut à une offense infligée aux dieux supérieurs (καθάπερ περὶ θεῶν), c'est-à-dire que la violation de sépulture doit être châtiée comme une sorte de sacrilège. Nous reviendrons dans un instant sur ce point capital.

Il subsiste un doute sur l'expression latine que rend le pluriel ἀνθρώπων θρησκείας. J'ai traduit *hominum religiones*, comme l. 2: θρησκείαν, par *religionem*, mais on pourrait songer aussi à *sacra;* cf. *C. I. L.*, XII, 3619 : *Monimentum Manibus addictum sacrisque priorum.*

L. 14. On mettra le coupable en jugement, dit le texte, et la l. 21 confirme qu'il subira une condamnation capitale. Mais par qui, comment sera-t-il jugé? Notre ordonnance est muette sur ce point. Sans doute, si nous avions affaire à un édit général, ces précisions n'auraient pas été omises, mais dans un rescrit ou mandat elles étaient superflues, car le fonctionnaire auquel l'empereur s'adressait savait com-

1. Celse chez Ulpien, *Dig.*, XI, 7, 2, 5 : « Non totus, qui sepulturae destinatus est, locus religiosus fit, sed quatenus corpus humatum est. » Cf. Paul, *Dig.*, XI, 7, 44 ; Mommsen, *l. c.*, p. 198 et suiv. ; Wenger, *Zeitschr. Savignyst.*, XLIX, 1929, p. 332 et suiv.

Digitized by Google

ment la justice pénale était appliquée dans sa province. Malheureusement, nous sommes beaucoup moins bien informés que lui, et bien des obscurités subsistent. Mais on peut néanmoins fixer certains points.

La *poena capitis* (l. 21) qui, primitivement, désigne la peine de mort, fut étendue, le fait est bien connu, à la perte du *caput* juridique, c'est-à-dire de la liberté ou de la *civitas*[1]. Mais souvenons-nous qu'en Palestine et en Syrie, sous Auguste, le nombre des citoyens romains était encore très restreint en dehors des colonies. Ceux contre lesquels le légat ou le procurateur aura à sévir seront donc presque tous des pérégrins, et il ne peut s'agir pour eux de se voir enlever un droit de cité, qu'ils ne possèdent pas. La perte même de la liberté, comme peine criminelle, a été introduite, selon toute probabilité, par Tibère[2]. A l'époque d'Auguste, κεφαλῆς κατάκριτος doit donc s'entendre dans l'acception ancienne et propre d'une condamnation capitale[3]. L'extension du sens juridique de *damnatio capitis* ne s'est produite que plus tard pendant la période impériale.

Dès lors, le rescrit de Nazareth ne peut s'appliquer aux citoyens romains que dans une faible mesure, car à l'époque d'Auguste la justice provinciale ne pouvait leur infliger le dernier supplice. La délégation du *ius gladii* par l'empereur aux gouverneurs n'était pas encore devenue une règle constante, elle ne se donnait qu'exceptionnellement, pour des cas spéciaux[4]. Le double procès de saint Paul nous montre combien les pouvoirs des procurateurs de Judée étaient limités, dès qu'un citoyen romain était en cause. Ils peuvent recevoir l'accusation et provoquer un débat devant le conseil qu'ils président ; ils peuvent aussi acquitter le prévenu, mais ils n'ont le droit ni de le frapper de verges ou de le charger de chaînes, ni de le condamner, et il suffit que saint Paul en appelle à César pour que Festus l'envoie se faire juger à Rome[5].

1. Mommsen, *Strafrecht*, p. 907.

2. Mommsen, *Ibid.*, p. 947, n. 4 ; 949. En Palestine, on trouve déjà une allusion à cette servitude pénale sous Néron, dans les *Actes*, XXIII, 29 ; XXVI, 31 ; cf. Mommsen, *Juristische Schr.*, III, p. 441, n. 5.

3. La même question se pose à propos des édits de Cyrène, où il est question de θανατηφόροι δίκαι, θανατηφόρα κριτήρια, ὑπόδικοι κεφαλῆς, κεφαλῆς εὐθύνειν. Les premières expressions ne paraissent pas devoir s'opposer aux secondes, mais elles s'appliquent toutes à un *iudicium capitis* au sens primitif de l'expression ; cf. Stroux et Wenger, *op. cit.*, p. 27, 88 et suiv., contre von Premerstein, *Zeitschr. Savignystift.*, R. A., XLVIII, 1928 p. 443.

4. Mommsen, *Strafrecht*, p. 243.

5. Mommsen, *Die Rechtsverhältnisse des Ap. Paulus*, dans *Jurist. Schr.*, III, p. 431 et suiv.

Digitized by Google

Quant aux pérégrins, la compétence des tribunaux indigènes et celle des agents du pouvoir central était mal délimitée, et l'ancienne indépendance des premiers se vit de plus en plus réduite par l'extension du droit de coercition des gouverneurs. Pour prévenir les conflits de juridiction, Auguste, déjà, paraît s'être attaché à diminuer le pouvoir des cités en matière pénale, et il réorganisa partout l'administration de la justice répressive par ses fonctionnaires, en particulier pour les crimes entraînant la peine capitale[1]. Nous ignorons quelles mesures il put prendre en Syrie. Le procès de Jésus — condamnation par le sanhédrin et ratification par le procurateur — nous montre qu'à Jérusalem, sous Tibère, l'autorité locale ne pouvait plus condamner à mort souverainement, même les Juifs[2]. La juridiction du sanhédrin était d'ailleurs limitée à la Judée propre et ne s'étendait pas sur la Galilée, où se trouvait Nazareth[3]. Dans les cités helléniques de Syrie et de Palestine il peut avoir existé quelque institution analogue à celle dont la découverte de Cyrène nous a révélé la création par Auguste : un jury criminel composé pour moitié de Romains et pour moitié de Grecs[4]. C'est alors ce jury qui aurait été compétent pour la συμβωρυχία. Mais le sens le plus naturel de notre document est que les délinquants seront traduits devant le tribunal du procurateur et condamnés par lui au châtiment suprême[5]. Ce texte aurait alors cette importance de nous montrer une catégorie de délits réservés dès le début de l'empire à la justice romaine.

L. 17-22. Les dernières lignes de notre inscription semblent au premier abord y introduire quelque confusion. Elles répètent ce qui a déjà été dit, en y insistant par une sorte de gradation : elles reprennent la défense de transporter les corps des défunts, elles reviennent sur le jugement qui devra frapper le coupable. Le verbe ἐξήσει étant au futur, on pourrait supposer que la fin de l'acte envisage les délits qu'on commettra à l'avenir, tandis que la première partie concernait les crimes perpétrés dans le passé. Mais la distinction serait insuffisam-

Cf. Pline à Trajan, XCVI, 4 : « Quos, quia cives Romani erant, adnotavi in Urbem remittendos. »

1. Mommsen, *Strafrecht*, p. 238. Les édits de Cyrène ont apporté une confirmation de son opinion. Cf. Stroux et Wenger, *op. cit.*, p. 85 et suiv.

2. Mommsen, *op. cit.*, p. 240, n. 2, p. 126, n. 1. Cf. *Juristische Schriften*, III, p. 423 et suiv.

3. Schürer, *Gesch. des Jüdischen Volkes*, II[4], p. 206.

4. Sur l'existence d'un jury dans d'autres provinces, mais, semble-t-il, uniquement pour des affaires civiles, cf. von Premerstein, *l. c.*, p. 442.

5. Le procurateur de Judée avait le droit de vie et de mort sur ses administrés, comme l'atteste expressément Josèphe, *Bel. Iud.*, II, 8, 1 (μεχρὶ τοῦ κτείνειν) ; cf. Schürer, *op. cit.*, I[4], p. 467.

Digitized by Google

ment indiquée et n'eût pas été, comme elle l'aurait dû, intelligible à tous. Il semble que la solution de la difficulté soit autre. Les trois phrases concises de la fin, dont l'*imperatoria brevitas* est frappante, sont vraisemblablement une addition ajoutée de la main même d'Auguste à la rédaction qu'un affranchi *ab epistulis* lui avait soumise. Dans la correspondance de l'empereur Julien, nous trouvons encore à plusieurs reprises de ces post-scriptum précédés des mots καὶ τῇ αὐτοῦ χειρί, καὶ ἰδίᾳ χειρί[1]. La recommandation « désormais il faudra honorer les morts bien davantage » n'émane pas d'un juriste de la chancellerie impériale, mais porte la marque d'un prince soucieux d'assurer l'observance des anciens rites.

L. 18. Pour l'expression τοὺς κεκηδευμένους τιμᾶν, cf. *C. I. G.*, 4174 = Kaibel, *Epigr.*, 394 : Ὅσοι τειμᾶτε τάφους νεκύων.

L. 19-20. La défense absolue de transporter un corps enseveli est formulée ici plus strictement qu'à la l. 10. On sera frappé de ce que, parmi tous les actes criminels énumérés précédemment, celui-ci est seul considéré ici par l'empereur. Vraisemblablement, un abus de cette espèce avait provoqué le rapport du gouverneur auquel répond le rescrit[2].

L. 20-21. Le déplacement illicite d'un mort rentre dans la catégorie des actes qui constituent une violation de sépulture et, comme tel, il doit être puni de mort. Cette peine, déjà impliquée dans la disposition qui assimile cette violation au sacrilège (l. 15), est ici édictée avec une clarté impitoyable.

Les mots les plus importants de cette conclusion sont ἐπ' ὀνόματι τυμβωρυχίας, traduction littérale de *nomine sepulchri violati*. Cf. *culpae nomine tenetur* (*Dig.*, X, 2, 25, 18), *sui facti nomine poenam merere* (*Dig.*, IX, 4, 9), *operarum nomine condemnari* (*Dig.*, XXXVIII, 1, 37, 6), etc. Ces mots paraissent bien invoquer une loi rendant les violateurs de sépulture passibles de mort. Cette loi était inconnue et on l'a crue inexistante. Mitteis est allé jusqu'à soutenir que « la plainte criminelle pour τυμβωρυχία, complètement étrangère aux inscriptions romaines », était une conception du droit grec qui avait été adoptée et sanctionnée par la législation impériale[3]. Nous pourrions ajouter qu'en Palestine la profanation des tombeaux était interdite aussi par la loi juive[4]. Mais qu'Auguste, dans un acte législatif, se soit ainsi référé à

1. Ep. 9 (29) ; 11 (44) ; 112 (6).
2. Cf. *infra*, p. 265.
3. Mitteis, *Reichsrecht und Volksrecht*, 1891, p. 100 et suiv.
4. Philon, dans Eusèbe, *Praep. evang.*, VIII, 7, p. 358 *d* : Μὴ ταφῆς νεκρὸν ἐξείργειν ἀλλὰ

Digitized by Google

des institutions étrangères pour créer un nouveau crime capital, ignoré avant lui par le droit romain, est une supposition qui paraîtra inconcevable. Il faut donc, de toute nécessité, qu'une loi, soit de l'époque républicaine, soit d'Auguste lui-même, ait déjà puni du dernier supplice la violation de sépulture, et cette conclusion nous amène à reprendre l'examen des théories qui ont été exposées à ce sujet par les juristes modernes[1].

* * *

Notre rescrit, resté caché à Paris depuis un demi-siècle, est de nature à modifier singulièrement les idées qui ont été exprimées sur l'évolution du droit pénal en matière de protection des tombeaux. L'opinion courante est que nous ne savons rien des dispositions que pouvait contenir, contre les violateurs, le droit pontifical[2] ou la loi des XII Tables. L'intégrité de la tombe fut, dit-on, protégée d'abord, à notre connaissance, par l'édit du préteur, qui accorda l'*actio violati sepulchri* aux personnes lésées. C'est là un procès civil, non criminel, et l'auteur du délit est condamné à une simple amende au profit du plaignant. Les amendes continuent sous l'Empire à frapper les délinquants et elles sont mentionnées sur un grand nombre d'épitaphes. Mais, depuis l'époque des Antonins, elles sont perçues au profit des caisses publiques ou sacrées. Plus tard, cette rigueur croissante de la législation pénale qui caractérise la fin de l'Empire, se manifeste aussi en cette matière. On essaie de refréner par des peines plus sévères l'audace des démolisseurs de tombeaux et des détrousseurs de cadavres. A la fin du IIe siècle, par une interprétation forcée, un jurisconsulte prétend appliquer à la violation de sépulture un article de la *lex Iulia de vi publica*[4]. Enfin, les constitutions impériales la frappent directement des châtiments les plus graves, la déportation, les travaux forcés et même la mort. Telles sont, en résumé, les idées que l'on trouve généralement exposées.

Cette reconstitution historique de la législation pénale *de sepulchro violato* est illusoire, notre inscription le prouve, car déjà nous voyons

καὶ γῆς αὐτοῖς ὅσον γε εἰς τὴν ὁσίαν προσεμβάλλειν· μὴ θήκας, μὴ μνήματα ὅλως κατοιχομένων κινεῖν. Cf. Pseudo-Phocylide, v. 100 ; Josèphe, *B. I.*, IV, 317 ; *Ant.*, IV, 265.

1. Cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 812-821 ; Lécrivain, dans Saglio-Pottier, *Dict.* ; Pfaff, dans *Realenc.*, s. v. « Sepulcri violatio », où l'on trouvera la bibliographie récente.

2. On n'a trouvé à citer qu'un fragment de Cicéron (*Rep.*, IV, 8), dans Nonius (I, p. 255, Lindsay) : « Pontificio iure sanctitudo sepulturae. » Le sens en est bien vague.

4. Macer, *Dig.*, XLVII, 12, 8 ; cf. Mommsen, *Strafrecht*, 665, n. 4.

Digitized by Google

Auguste donner l'ordre d'intenter aux profanateurs des tombeaux un procès capital. Le rescrit de Nazareth établit une équivalence entre les atteintes portées à la religion des morts et au culte des dieux, et il punit du dernier supplice la *violatio sepulchri*, comme l'était, dès la plus ancienne période de la République, le *sacrilegium*[1]. Le rapprochement entre les lieux *sacri* réservés aux divinités supérieures et les lieux *religiosi*, consacrés aux Mânes, est si naturel que le législateur a pu facilement assimiler, ou presque, la culpabilité de celui qui s'introduisait criminellement dans un tombeau à celle du voleur qui pénétrait dans un temple pour le dépouiller[2].

Ce n'est point là une simple conjecture. Est-il vrai, comme on le répète partout, que nous ne puissions citer aucun témoignage sur la répression de la *violatio sepulchri* dans le vieux droit romain? Nous avons, au contraire, sur ce point une indication très nette et qui établit l'existence de cette loi criminelle à laquelle se réfère le rescrit d'Auguste. On en a jusqu'ici méconnu la portée et, pour la faire saisir, quelques mots d'explication sont nécessaires.

L'empereur Julien regardait les antiques lois sacrées comme étant d'inspiration divine. Leur excellence même prouvait qu'elles n'étaient pas l'œuvre des hommes, mais des dieux. La corruption qui avait envahi le monde les avait fait négliger et altérer. Il fallait donc remonter à leur origine et les remettre en vigueur dans leur pureté primitive[3]. C'est de ces principes que s'inspire l'Apostat dans sa législation[4], et il les applique en particulier dans sa loi sur les sépultures et les funérailles qu'il promulgua à Antioche le 12 février 363[5].

La coutume la plus ancienne à Rome était, on le sait, que les enterrements fussent célébrés la nuit à la lueur des torches. Elle fut abandonnée dès l'époque républicaine, sauf dans certains cas spéciaux[6]. On allumait toujours des torches aux obsèques, mais en plein jour. Or,

1. Mommsen, *Strafrecht*, p. 768 et suiv. ; Ed. Cuq, dans Saglio-Pottier, s. v. « Sacrilegium », p. 982 ; Pfaff, dans *Realenc.*, s. v.

2. Cf. *infra*, p. 261, n. 1.

3. *Epist.* 89 [63], p. 125, 13 et suiv. Bidez-Cumont : Φεύγω τὴν καινοτομίαν ἐν ἅπασι μέν. ἰδίᾳ δὲ ἐν τοῖς πρὸς τοὺς θεούς, οἰόμενος χρῆναι τοὺς πατρίους ἐξ ἀρχῆς φυλάττεσθαι νόμους οὓς ὅτι μὲν ἔδοσαν οἱ θεοί, φανερόν· οὐ γὰρ ἂν ἦσαν οὕτω καλοὶ παρὰ ἀνθρώποις ἁπλῶς γενόμενοι. Συμβὰν δὲ αὐτοὺς ἀμεληθῆναι καὶ διαφθαρῆναι, πλούτου καὶ τρυφῆς ἐπικρατησάντων, οἶμαι δεῖν ὥσπερ ἀφ' ἑστίας (= ab ovo) ἐπιμεληθῆναι τῶν τοιούτων. Cf. *Epist.* 89, p. 128, 19 et suiv. ; p. 136, 20 ; *Epist.* 60 [10], p. 68, 8 et suiv.

4. *Fragm.* 139 = *Cod. Theod.*, V, 20, 1 : « Venientium est temporum disciplina instare veteribus institutis. »

5. *Fragm.* 136 [77] = *Cod. Theod.*, IX, 17, 5 = *Cod. Iust.*, IX, 19, 5.

6. Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Funus », p. 1390.

Digitized by Google

cet usage primitif, tombé depuis des siècles en désuétude, Julien entreprend de le faire revivre : désormais, les funérailles ne pourront plus avoir lieu avant le coucher du soleil. Le motif principal qu'il invoque est que la vue d'un cadavre souille les passants et les oblige à se purifier avant d'entrer dans un temple, que le passage du convoi funèbre trouble la célébration des sacrifices. Or, ces considérants, Jacques Godefroid l'a déjà montré dans son précieux commentaire du Code Théodosien, sont empruntés au vieux droit pontifical de Rome[1].

Passons maintenant à l'autre article de la loi de Julien, celui qui concerne la protection des tombeaux. Je reproduis le texte du Code Théodosien (IX, 17, 5) :

Pergit audacia ad busta diem functorum et aggeres consecratos, cum et lapidem hinc movere et terram sollicitare et cespitem vellere proximum sacrilegio maiores semper habuerint. Sed et ornamenta quidam tricliniis aut porticibus auferunt de sepulcris. Quibus primis consulentes, ne in piaculum incidant contaminata religione bustorum, hoc fieri prohibemus poena Manium vindice cohibentes.

Le rédacteur de la loi se réfère manifestement au plus ancien droit romain : l'expression *maiores semper* ne peut s'entendre autrement. L'interdiction de « remuer la terre[2] ou d'arracher l'herbe » qui croît sur la tombe ne se retrouve chez aucun jurisconsulte, ni dans aucune

1. Gothofredus, *Cod. Theod.*, éd. Ritter, III, p. 158. Cf. Donat., *in Terent. Andriam*, 1, 1, 81 et 88 : « Noctu efferebantur propter sacrorum celebrationem diurnam » ; Servius, *Aen.*, XI, 143 : « Cavebant ne aut magistratibus incurrerent aut sacerdotibus, quorum oculos nolebant alieno funere violari. » Paul, *Sent.*, I, 21, 1 : « Corpus in civitatem inferri non licet, ne funestentur sacra civitatis. » Les pontifes et le « flamen dialis » ne peuvent approcher un cadavre (Marquardt, *Staatsv.*, III², p. 308, n. 5 ; 330, n. 13). — Ces antiques croyances romaines se sont combinées dans l'esprit de Julien avec des conceptions analogues des Grecs et des Syriens (cf. Bidez, *Lettres de Julien*, 1924, p. 129). La crainte de la souillure produite par un cadavre est très répandue. — Une autre idée est aussi indiquée, plutôt que clairement exprimée, par Julien : c'est que le mort pollue la pure lumière du jour (p. 198, 4 : ἡ ἡμέρα καθαρὰ... καθαροῖς ἀνακείσθω θεοῖς). Elle se retrouve chez les juristes romains. Cf. Paul, *Sent.*, I, 21, 4 : « Qui corpus nudaverit et solis radiis ostenderit, piaculum committit. » La *Novelle* 23 de Valentinien III répète encore cette raison païenne : « Inexpiabile crimen sepulchris monstrare caelo corporum reliquias humatorum... lucis ipsius hostis. » Mais cette crainte de souiller la lumière du soleil a-t-elle appartenu primitivement aux Romains? On n'en a, pensons-nous, aucune preuve, bien que la coutume des obsèques nocturnes paraisse la présupposer. Il semble bien que les jurisconsultes aient emprunté cette conception religieuse à l'Orient. Cf. le Pseudo-Phocylide, v. 100 : Μὴ τύμβον φθιμένων ἀνορύξῃς, μηδ' ἀθέατα | δείξῃς ἠελίῳ, μὴ δαιμόνιον χόλον ὄρσῃς. Comparer la coutume des Esséniens de recouvrir de terre leurs excréments μὴ τᾶς αὐγὰς ὑβρίζοιεν τοῦ θεοῦ (Josèphe, *B. J.*, II, 8, 9, § 148) et la prohibition des néo-pythagoriciens ἀντ' ἠελίου ὀρθὸς ὁμιχεῖν. Cf. Hésiode, *Œuvres et Jours*, 725 ; Pline, *H. N.*, XXVIII, 19, § 69 ; Zeller, *Philosophie der Gr.*, V⁴, p. 368, n. 5.

2. Cf. *C. I. L.*, VI, 10120 (*infra*, p. 261).

Digitized by Google

loi de l'époque impériale. Elle remonte à l'époque archaïque où les sépultures des campagnards du Latium étaient, au bord de leur champ, un simple tertre recouvert de gazon. On ne peut ni bêcher ou labourer[1] ce *locus religiosus*, ni y faire le foin. La phrase suivante de l'édit, sur les ornements qu'on emporte pour en décorer les salles et les portiques, est évidemment une addition d'une époque postérieure, peut-être de Julien lui-même. Mais la suite rappelle de nouveau, à n'en pas douter, les termes d'une vieille prohibition sacrée : les profanateurs des tombeaux commettent un forfait qui exige une expiation religieuse (*in piaculum incidunt*) et doivent subir un châtiment « qui venge les dieux Mânes ». Les rédacteurs du Code de Justinien, en y introduisant cet extrait, ont substitué à l'expression païenne *Manium vindice* un terme plus clair : *sacrilegii*.

L'édit de Julien marque ainsi nettement un retour au vieux droit pontifical de Rome, et il nous apporte un témoignage certain que ce droit, considérant la *violatio sepulchri* comme une offense aux Mânes *proxima sacrilegio*, la punissait comme celui-ci de la peine capitale.

Reprenons maintenant notre rescrit d'Auguste et nous en saisirons mieux la portée. Malgré toute la différence qui sépare les deux souverains et leurs deux époques, la politique d'Auguste se rapproche de celle de Julien en ce qu'elle tend à restaurer l'ancien culte. Le principat encore mal affermi cherche un appui dans la religion ; il rétablit les antiques cérémonies tombées en désuétude, rend leur dignité compromise aux collèges sacerdotaux, s'attache à exiger partout l'accomplissement scrupuleux des vieux rites. Lorsque le rescrit qui vient de nous être rendu ordonne de punir les injures faites aux morts comme les outrages aux dieux et d'intenter contre le délinquant un procès capital, il n'innove en rien ; il remet simplement en vigueur les principes et l'ancien droit romain, qui regardait la violation de sépulture comme un quasi-sacrilège punissable du dernier supplice.

Peut-être en dehors de ce rescrit l'empereur avait-il imposé cette rigueur par un édit général. Les jurisconsultes citent une *lex Iulia de peculatu et sacrilegiis* dirigée contre le détournement des biens appartenant à l'État ou aux dieux, dont nous ne savons presque rien et n'avons conservé que quelques menus fragments[2]. On ne sait même pas si cette loi doit être attribuée à Jules César ou à Auguste[3]. Si elle

1. Cf. Tibulle, I, 8, 28 : *Sollicitare humum aratro ;* Virgile, *Georg.*, II, 418 ; *Anthol. Palat.*, VII, 176.

2. Cf. Cuq, dans Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Lex », p. 1150.

3. Mommsen, *Strafrecht*, p. 762, n. 1, dit : « Für die Zurückführung auf Caesar spricht das

Digitized by Google

fut promulguée par ce dernier, il n'est pas téméraire de penser que, traitant des *sacrilegia*, elle envisageait aussi les atteintes portées à la religion des Mânes[1].

Le caractère éminemment religieux reconnu par Auguste à la protection des tombeaux se transmet en partie à la législation de ses successeurs. A côté des dispositions, si j'ose dire, purement laïques qui considèrent la violation de sépulture comme un simple délit, entraînant le paiement d'une amende, d'autres textes juridiques insistent sur le sort causé à la religion[2] et parlent d'une infraction aux lois sacrées (*piaculum*)[3] qui requiert une cérémonie expiatoire[4]. L'épitaphe d'une actrice inhumée à Rome se termine par les mots qui, nous le voyons aujourd'hui, sont conformes au droit traditionnel[5] : *Terrenum sacratum long(um) p(edes) X, lat(um) p(edes) X, in quo condita est, fodere noli, ne sacrilegium committas.* Ce caractère de quasi-sacrilège, maintenu jusque sous les empereurs chrétiens, explique seule la sévérité de supplices infligés aux auteurs d'un délit que le code pénal de 1810 (art. 360) punit d'un emprisonnement de trois mois à un an et de seize à deux cents francs d'amende.

* * *

Essayons de retracer le développement du droit pénal appliqué à la violation de sépulture sans nous dissimuler la part de conjecture que comporte cette esquisse provisoire.

A l'origine, le droit pontifical devait frapper ce crime d'une sanction

Schweigen Suetons, *Aug.*, 34. » Mais l'argument *e silentio* à propos d'un historien comme Suétone a peu de poids.

1. C'est ce qui paraît ressortir d'un extrait transmis par Ulpien, *Dig.*, XLVIII, 13 1, : « Lege Iulia peculatus cavetur ne quis ex pecunia sacra, religiosa, publicave auferat. » Les fonds affectés au culte des morts sont mentionnés avec ceux appartenant aux dieux, cf. la loi municipale de Tarente (Dessau, 6086 = Bruns, *Fontes*[7], p. 120), qui défend de même de détourner *pecunia publica sacra religiosa*, sous peine de devoir payer le quadruple.

2. Loi de Gordien, *Cod.*, IX, 19, 1 : « Res religioni destinatas, quin imo iam religionis effectas... laesae religionis in crimen inciderunt. » Cf. Tacite, *Ann.*, III, 24 : « Laesarum religionum ».

3. Paul, *Sent.*, I, 21, 4 : « Qui corpus nudaverit... piaculum committit » ; 12 : « Attactu conversationis humanae (avec les morts) piaculum admittitur. » Cf. Julien, *supra*, p. 260.

4. Cf. *supra*, p. 250, n. 5. Même *piaculum*, dans le cas de violation d'un temple ; cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 811, n. 2 ; p. 812, n. 3.

5. *C. I. L.*, VI, 10120. — L'opinion commune n'a jamais cessé de considérer ce crime comme religieux. Phèdre (I, 27, 3) le fait expier même à un chien : « Humana effodiens ossa thesaurum canis | invenit, et, violarat quia Manes deos, | iniecta est illi divitiarum cupiditas, | poenas ut sanctae religioni penderet. »

Digitized by Google

religieuse, celle de la *devotio*. Celui qui avait excité le courroux des Mânes méritait, plus que quiconque, d'être voué aux dieux infernaux. Une loi sacrée devait formuler la règle : *Qui sepulcrum violassit, sacer esto*[1].

La loi des XII Tables ou un acte législatif postérieur sécularisa, si j'ose dire, le vieux droit canonique. Rapprochant l'offense infligée aux Mânes d'une injure faite aux dieux et l'intrusion dans un tombeau de l'effraction d'un temple, elle regarda la *violatio sepulchri* comme une sorte de sacrilège et la punit, comme celui-ci, de la peine capitale.

Mais cette peine si rigoureuse parut exorbitante quand la foi aux Mânes s'affaiblit et que le scepticisme se répandit. De plus, il était difficile de mettre en mouvement tout l'appareil judiciaire des comices et pratiquement un citoyen romain avait presque toujours la possibilité d'échapper à une condamnation à mort. Le châtiment si grave dont étaient menacés les profanateurs des tombeaux était ainsi, en réalité, inapplicable. Comme pour le sacrilège[2], la peine capitale disparut en fait, sinon en droit, et l'impunité était ainsi assurée au coupable.

C'est pour remédier à cet abus que le préteur intervint et accorda par son édit aux intéressés, plus tard à tout citoyen, une action privée, l'*actio violati sepulchri*, permettant de faire condamner l'auteur du délit à une amende au profit du plaignant et de le frapper d'infamie[3].

Mais nous voyons Auguste, restaurateur de la vieille religion romaine, remettre en vigueur dans toute sa sévérité une loi qui, bien que tombée en désuétude, n'avait jamais été abolie, et imposer à un gouverneur de faire trancher la tête à ceux qui ne respecteraient pas la sainteté des tombeaux.

L'empereur s'inspira-t-il uniquement des principes archaïques du plus ancien droit romain? Ne fut-il pas influencé aussi par la législation appliquée de son temps dans les villes grecques ou hellénisées? La question s'imposerait surtout si l'inscription de Nazareth datait du temps où l'empereur séjournait en Orient (p. 246). Une réponse décisive n'est pas possible. Certainement, l'évolution des principes juridiques chez les Grecs offre un parallélisme remarquable avec ce

1. Cf. les formules analogues dans Kurt Latte, *Heiliges Recht*, 1920, p. 64. Sur la *Lex sacrata*, cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 900 et suiv.

2. Cf. Cuq, dans Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Sacrilegium », p. 982. Il y a un parallélisme parfait des législations relatives au *sacrilegium* et à la *violatio sepulchri*.

3. Mommsen, *Strafrecht*, p. 813 ; Cuq, *Manuel des inst. jur.*[2], 1928, p. 574.

Digitized by Google

que nous observons à Rome. La τυμβωρυχία avait aussi chez eux été regardée comme une forme de l'impiété (ἀσέβεια) et du sacrilège (ἱεροσυλία)[1] et donnait lieu depuis une haute antiquité à une poursuite criminelle[2]. Mais à côté de cette répression pénale, nous trouvons en Orient, depuis l'époque hellénistique, l'amende que le possesseur du tombeau impose à ceux qui détruiraient ou usurperaient celui-ci. Sans doute à l'origine était-ce une amende sacrée perçue au profit d'un temple et dont le non-paiement exposait à la vengeance divine, mais cette institution fut reconnue par les cités et la somme fixée par le défunt devint exigible en justice[3].

Comment les édits impériaux modifièrent-ils les lois municipales qui subsistaient à côté d'eux[4]? Jusqu'à quel point la législation romaine subit-elle l'influence de la pratique juridique préexistante en Orient? Ce sont là des questions encore insolubles. Les brefs rescrits d'Auguste et de Trajan sont les seules décisions des empereurs relatives à la *violatio sepulchri* que nous connaissions avant le milieu du IIIe siècle[5]. Mais que la peine terrible comminée par Auguste contre les profanateurs des tombeaux ait été longtemps et généralement appliquée, il est permis d'en douter. Les mêmes causes qui avaient rendu vaine la rigueur du plus ancien droit républicain s'opposaient à ce qu'elle fût restaurée : l'affaiblissement de la croyance à la survie des morts dans la tombe, l'énormité du châtiment pour un délit souvent infime. Les magistrats incrédules auront répugné à faire exécuter un prévenu qui avait enlevé quelques pierres à un mausolée délabré. La preuve que les procès capitaux ne devaient pas être fréquents, nous est fournie par la diffusion sous l'Empire de la mention de l'amende dans les épitaphes. Pour mieux s'assurer que cette amende sera exigée, on intéresse l'État romain à son paiement et, depuis l'époque des Anto-

1. Cf. *supra*, p. 250, n. 4 ; *C. I. G.*, 2834 et 2850 : Τυμβωρύχος καὶ ἀσεβὴς καὶ ἐπάρατος ; 4307 : Ἀσεβὴς ἔστω θεοῖς καταχθονίοις ; 4253 : Ἔστω ἱερόσυλος θεοῖς οὐρανίοις καὶ καταχθονίοις. *I. G. G. R.*, III, 599 : Ἀσεβὴς ἔσται καὶ ἱερόσυλος ; Lebas-Waddington, 1639 : Ἔνοχος ἔσται ἀσεβείᾳ ; cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 821 ; Latte, *Heiliges Recht*, p. 85, 88 et suiv.

2. La τυμβωρυχία entraînait un procès criminel en Grèce ; cf. Hermann-Thalheim, *Rechtsalt.*[4], p. 46, n. 5. Les inscriptions mentionnant les poursuites pour ce crime sont nombreuses : *C. I. G.*, 2688, 2690, 3266, 3509, 3692, 3694, 4303 *m*, 4366 *l*, etc. ; cf. Mommsen, *l. c.* — Dittenberger, *Syll.*[3], n° 1233, n. 1.

3. Cf. Latte, *op. cit.*, p. 88-94.

4. Cf. l'inscription de Tralles citée *supra*, p. 244, n. 2 ; *C. I. G.*, 4441 (Adana) : Δώσει τῷ φίσκῳ δηνάρια ,β καὶ λόγον ὑφέξεται τῇ ἐξουσίᾳ ; *C. I. G.*, 4246 (Tlos) : Καθὼς ἐπέτρεψεν ἡ βουλή ; Fellows, *Discoveries in Lycia*, p. 421 (Antiphellos) : Οἷς κατὰ νόμον συγχωρήσομεν.

5. La première loi insérée dans le Code (IX, 19, 1) est de Gordien et est datée de 240 ap. J.-C.

Digitized by Google

nins, on spécifie souvent qu'elle sera versée à l'*aerarium* ou au fisc[1]. Si l'on y ajoute parfois la menace d'une poursuite criminelle, il semble bien que cette formule ait été généralement dépourvue d'effet pratique. On a fait observer[2] que la condamnation pour ἱεροσυλία entraînant la confiscation des biens, aurait, si elle avait été exécutée, privé de toute signification l'amende qui s'y ajoutait. De même si l'on avait cru que le τυμβωρύχος aurait vraiment la tête tranchée, on eût jugé superflu de l'effrayer davantage en lui imposant le versement de quelque quinze cents deniers. L'amende est manifestement la peine principale, celle qui ne reste pas lettre morte, parce que l'on a intérêt à la percevoir. Aussi apparaît-elle de plus en plus fréquemment à la fin des inscriptions funéraires en Orient et l'habitude de l'y formuler se répand-elle en Occident[3].

Mais depuis le IIIe siècle, avec les progrès du christianisme, un grand changement se produit. Les tombeaux païens, dont la multitude s'élevait aux abords de toutes les cités, pouvaient bien encore être *religiosi* au point de vue légal, la piété des foules ne les regardait plus comme sacrés. Les sépultures des héros n'étaient plus habitées que par des démons. Les nécropoles étaient pour les pillards de fructueux champs d'opération et dans l'anarchie du milieu du IIIe siècle toutes les formes du brigandage purent se développer. On peut croire que cette industrie criminelle étant née, les voleurs ne distinguèrent pas toujours avec soin entre les tombes païennes et chrétiennes. C'est contre ces abus, devenus intolérables, que s'élèvent les lois impériales, dont les extraits ont passé dans les codes[4] : elles frappent les coupables des peines les plus terribles : déportation, travaux forcés et même la mort. Mais leur répétition même est une preuve de leur inefficacité[5]. Les archéologues modernes savent par expérience combien de tombes antiques ont été vidées par leurs prédécesseurs lointains, les τυμβωρύχοι.

* * *

Le commentaire que nous avons proposé de l'inscription de Nazareth se fonde sur l'interprétation qui paraît la plus probable des mots

1. Mommsen, *Strafrecht*, p. 814 et suiv. ; Giorgi, *Le multe sepolcrali nel diritto romano*, 1910 ; cf. *Realenc.*, s. v. « Sepulcralmulten » ; Leclercq, dans le *Dict.* de dom Cabrol, s. v. « Amendes », p. 1591 et suiv.

2. Latte, *op. cit.*, p. 86.

3. Sur sa diffusion, cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 815, n. 1.

4. *Cod. Theod.*, IX, 17 ; *Novelle Val. III*, 23 ; *Cod. Iust.*, IX, 19.

5. Cf. Godefroid au *Cod. Theod.*, t. III, p. 155 et suiv., éd. Ritter. Il est significatif que l'*Anthologie* n'ait pas recueilli moins de soixante-dix-huit épigrammes de saint Grégoire κατὰ τυμβωρύχων (VIII, 176-254).

Digitized by Google

Διάταγμα Καίσαρος. Elle suppose que Καῖσαρ désigne ici Auguste. Mais, nous l'avons fait observer (p. 247), une autre traduction est possible. Ce titre ne fait pas corps avec le texte officiel, car dans ce cas la titulature impériale ne ferait pas défaut ; il a, selon toute probabilité, été ajouté par le traducteur. Il se peut, dans ce cas, que Καῖσαρ ne soit pas un nom propre, mais s'applique simplement, comme dans l'usage courant, au souverain régnant. Nous en avons cité des exemples (*loc. cit.*) ; il en est un qui se rapproche singulièrement de notre διάταγμα Καίσαρος, c'est celui de δόγματα Καίσαρος, employé par les *Actes* pour les ordonnances impériales en général[1].

Dès lors nous n'avons plus pour dater l'inscription qu'un seul critère, la forme des lettres. L'écriture est, sans aucun doute, « augustéenne », mais elle nous laisse la latitude de descendre jusqu'au milieu du Ier siècle de notre ère et, par suite, on pourrait aisément attribuer ce rescrit à Tibère (14-37), fréquemment appelé *Caesar*, sans autre addition, par ses contemporains[2] et ses historiens[3].

Comme nous l'avons noté (p. 252), ce document se compose de deux parties : la première, manifestement rédigée par un juriste de la chancellerie impériale, énumère divers délits qui, selon le droit romain, constituent une *violatio sepulchri*. Dans la seconde, nous avons reconnu un post-scriptum ajouté de la main même de l'empereur, et, comme ici un seul crime est mentionné, le transfert illicite d'un cadavre, il est infiniment probable qu'un cas de cette espèce avait été soumis au prince par le procurateur de Judée (p. 256).

Mais, s'il en est ainsi, on sera naturellement tenté de faire un rapprochement entre la prohibition de notre rescrit et le plus grand événement qui se passa en Palestine sous le règne de Tibère. Selon l'Évangile, lorsque le tombeau de Jésus fut trouvé vide, les prêtres du Temple firent raconter par les soldats romains qui en avaient la garde que certains Disciples avaient dérobé le corps du Crucifié pendant la nuit[4], et bientôt cette accusation s'accrédita, en effet, dans toutes les communautés juives[5]. D'autre part, les apologistes se réfèrent dès le IIe siècle

1. Cf. *Actes*, 17, 7, à Thessalonique, les Juifs accusent les novateurs : Οὗτοι πάντες ἀπέναντι τῶν δογμάτων Καίσαρος ποιοῦσιν. Sur δόγμα dans le sens d'édit, cf. Wilcken, *l. c.* (*supra*, p. 244, n. 1).

2. Valer. Max., *Prolog.* ; Manil., IV, 766.

3. *Caesar*, tout court, est constamment employé par Tacite dans les *Annales* et par d'autres historiens pour désigner Tibère. Celui-ci ayant refusé le nom d'*imperator* (Suétone, *Tib.* 26 ; Dion Cassius, LVII, 2), s'appelle officiellement *Tiberius Caesar Augustus*. Cf. *supra*, p. 247.

4. Matth., XXVIII, 12-15.

5. Justin, *Dial.*, 17, 108. — Cf. *Acta Pilati*, c. 13 (Tischendorf, *Evang. apocr.*, p. 259).

Digitized by Google

à un rapport sur la mort de Jésus qui aurait été envoyé par Pilate à Tibère[1], et, bien que le personnage de Pilate ait suscité une littérature apocryphe de très médiocre aloi, il est en soi très vraisemblable que le procurateur de Judée, en bon fonctionnaire romain, informa l'empereur des dissensions qui troublèrent alors ses administrés et de leur origine.

Dès lors, il se peut que Pilate, signalant l'imputation dont les Juifs chargeaient les Disciples, ait demandé des instructions à l'empereur; notre διάταγμα Καίσαρος serait alors un extrait de la réponse du prince. Cet extrait aurait été gravé sur le marbre et exposé à Nazareth, d'où précisément Jésus était originaire, et qui lui resta hostile[2]. Ceci expliquerait la découverte de ce document dans une petite bourgade de Galilée, où l'on n'aurait eu aucun intérêt particulier à faire connaître une loi d'Auguste.

Le désir de donner à notre document palestinien une valeur exceptionnelle ne doit pas nous dissimuler la fragilité d'une pareille supposition. On lui fera immédiatement une objection : la tradition chrétienne n'a conservé aucun souvenir de poursuites exercées par Pilate contre les Disciples sous le prétexte de τυμβωρυχία. Mais l'ordonnance de Tibère put être promulguée sans que le procurateur instruisît vraiment un procès, soit qu'il ne voulût pas donner un nouvel aliment à l'agitation qui troublait les milieux juifs, soit qu'il ne crût pas à la culpabilité des chrétiens, soit que des mois se fussent écoulés avant que parvînt en Judée la réponse de Tibère. Cette interprétation chrétienne de notre rescrit pourra paraître moins probable que celle qui le rattache à la restauration religieuse d'Auguste ; mais, dans la grande obscurité où nous sommes, on n'est pas en droit, pensons-nous, de l'exclure absolument.

Si l'on admet cette hypothèse, les conclusions juridiques à tirer de ce document remarquable n'en seront guère modifiées, mais il acquerra une valeur d'un autre ordre. Il aurait pour les commentateurs du récit de la Résurrection le même genre d'intérêt qu'offre pour les interprètes de celui de la Nativité l'inscription mentionnant le recensement de Quirinius[3]. Si l'on rejette notre conjecture, notre texte gardera cette importance pour les exégètes de mieux établir la criminalité de la fraude reprochée aux Disciples, qui y auraient risqué leur tête.

F. CUMONT.

1. Justin, *Apol.*, I, 35, 48 ; Tertullien, *Apol.*, 21 ; cf. *Ibid.*, 5, le récit légendaire d'une relation présentée par Tibère au Sénat. — Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 5, 1 ; 7, 1 ; I, 9, 3.

2. Matth., XIII, 53 et suiv. ; Marc, VI, 1 et suiv. ; Luc, IV, 24 et suiv.

3. Dessau, *Inscr. sel.*, 2683.

Digitized by Google

LES ÉTATS-UNIS DE 1815 A 1860

LE PEUPLEMENT DU NORD-OUEST[1]

Les États du Nord-Ouest ont été peuplés en partie par les immigrants d'Europe, dont l'afflux s'accentue après 1830, mais beaucoup par la migration intérieure des Américains venus de l'Est et des États limitrophes du Sud.

En 1820, le Wisconsin, l'Iowa, le Minnesota ne figurent pas au recensement, et ce dernier n'y apparaît qu'en 1850 avec 6,000 habitants. Le Michigan, pour 1820, fournit moins de 9,000 habitants. A ce moment, le Nord-Ouest comprend seulement les États du sud, Ohio, Indiana, Illinois, Missouri, dont le chiffre de population est respectivement de 581,000, 147,000, 55,000, 66,000 habitants, pour une superficie de 201,000 milles carrés. Le Sud-Ouest en a, au même recensement, 1,358,000 pour une superficie de 278,000 milles, ce qui lui donne une légère supériorité globale. Mais le Kentucky, 564,000 habitants, et le Tennessee, près de 423,000, sont d'assez vieux États, datant de la fin du XVIII^e siècle. Les nouveaux, comme l'Alabama et le Mississipi, 128,000 et 75,000 têtes, sont faiblement peuplés, moins que l'Ohio et même que l'Indiana. Le peuplement au nord de l'Ohio, longtemps retardé, marche maintenant plus vite que celui du bas Mississipi, et le recensement de 1830 en témoigne. A vrai dire, il ne s'est pas fait uniformément d'un bout à l'autre des quatre États. Il est concentré le long de l'Ohio, c'est-à-dire dans le sud, tandis que le nord est encore vide. En Illinois, Chicago est à naître, et la densité de la population se trouve dans l'Egypt[2], au confluent de l'Ohio. Il n'est pas commode, vu l'état précaire des communications, de pénétrer plus loin, et les colons n'arrivent guère que du sud : deux raisons pour qu'ils s'arrêtent sur les fleuves.

1. M^me D. Pasquet a retrouvé les éléments du présent article dans les papiers de son mari. Nous lui exprimons toute notre gratitude pour nous avoir autorisés à le faire paraître dans la *Revue historique* dont il fut un précieux collaborateur. (NOTE DE LA RÉDACTION.)

2. Ce nom désigne, dans la langue courante, la partie de l'Illinois que bordent le Mississipi et l'Ohio en amont de leur confluent. C'est là que se trouve la ville de Cairo.

Digitized by Google

Après 1830, le nord et le centre constituent de nouveaux foyers d'appel, grâce à la découverte des Prairies, grâce aux canaux, puis aux chemins de fer, grâce aux facilités que donnait le Congrès aux acheteurs de terres fédérales. Les premiers pionniers de l'Ouest ne sont pas encore des étrangers. Ils viennent de l'Est, où l'agriculture recule devant les manufactures, véritable invasion, une fois ouvert le canal de l'Érié ; ils viennent du Sud, par ces bateaux que tous les voyageurs ont décrits ; ils viennent des lotissements voisins, où, leur hutte de rondins à peine dressée, ils cèdent à « l'appel irrésistible de l'Ouest ». Ainsi le père de Lincoln, qui avait quitté en 1816 sa clairière du Kentucky pour aller défricher un lopin de terre dans l'Indiana, se met en route en 1830 pour l'Illinois, le Far West de cette époque. « Abraham, le grand jeune homme en casquette de peau de raton et vêtu de peau de daim, marchait à côté du grand chariot, faisant claquer un long fouet au-dessus des bœufs. Ils voyagèrent pendant deux semaines, à travers des chemins qui gelaient la nuit et dégelaient le jour. Enfin, ils arrivèrent dans le pays de Sangamon... et, sur un talus [au-dessus du fleuve], ils construisirent une cabane, fendirent des pieux, clôturèrent un terrain de quinze acres et labourèrent pour la première fois la prairie vierge[1] ».

A toutes les difficultés inséparables de la colonisation, il ne faut pas oublier d'ajouter la présence irritante des Indiens. On a beau, en dépit des promesses contraires, les repousser toujours plus à l'ouest, à chaque avancée toujours on les retrouve, et nulle part les blancs ne consentiraient à les garder, à les mêler parmi eux. Il est donc nécessaire qu'ils disparaissent. Une des occupations du gouvernement, en ce qui concerne le peuplement du Nord-Ouest et de tout l'Ouest, est de négocier ou contraindre, bref de les chasser de tous les pays où les pionniers se sont infiltrés. Mais il est entendu qu'on leur garantira solennellement une résidence permanente, pour eux et leur postérité. C'est bien ainsi que Calhoun, secrétaire de la Guerre, définit en 1825 la politique à suivre, et il se trouvait justement que la Providence avait, de ses propres mains, préparé pour eux cette résidence dans une région notoirement inhabitable pour les blancs. C'était le pays des Grandes Plaines, au pied des Rocheuses, le « grand désert américain » exploré par Long en 1820 et pour jamais réservé aux bisons et autres animaux sauvages. Occupé par des tribus peu nombreuses, il était

1. Brand Whitlock, *Abraham Lincoln*, 1920, p. 20.

Digitized by Google

tout simple d'y transférer celles qui gênaient ailleurs la colonisation ; elles retrouveraient là les terrains de chasse et les conditions ordinaires de la vie indienne.

Personne n'entrevoit que les États-Unis puissent un jour dépasser la limite des Rocheuses et, refoulés au delà du Mississipi, les Indiens y posséderont véritablement leur frontière permanente.

L'idée de Calhoun, appuyée par Monroe, est ratifiée par le Congrès et, pendant quinze ans, elle s'impose aux Présidents successifs.

On négocie aussitôt avec les Indiens des Plaines pour leur faire accepter ces nouveaux voisins, puis avec les tribus du Mississipi pour les décider à émigrer vers l'ouest. Sans parler ici de la résistance qu'opposèrent, en Géorgie et en Alabama, les Creeks, les Cherokees et les Seminoles, dans le nord l'expansion blanche aboutit en Illinois à la « guerre » de Black Hawk. Guerre sans gloire. Les Sioux, retirés dans l'Iowa depuis le début du siècle, avaient gardé le droit de chasser et de cultiver des champs sur la rive orientale. Ils en avaient de fort tentants dans les parages de Rock Island[1], où des *squatters*[2] vinrent sans plus de façon s'établir en 1831, et presque dans leur village. Dépossédés par les troupes de l'Illinois, Black Hawk et sa bande repassèrent le Mississipi. Puis, pressés par la famine, ils essayèrent à l'automne de venir récolter le maïs qu'ils avaient semé et furent reçus à coups de fusil. Revenus au printemps suivant pour préparer des cultures chez des tribus alliées, ils furent de nouveaux poursuivis, exterminés, et la tribu dut signer une convention — *Black Hawk Purchase* — qui les parquait au delà du fleuve, sur la rive droite duquel ils cédaient en outre une bande de terrain de 50 milles de largeur. Ainsi les États-Unis mettaient le pied dans l'Iowa, où, confiants dans la préemption, les pionniers se hâtèrent d'accourir (1833).

D'autres Indiens durent reculer dans le nord du Wisconsin ; mais, en 1835, Jackson, en annonçant que la transplantation nécessaire était presque achevée, assurait dans son message annuel que l'Union tiendrait sa parole et défendrait à ses concitoyens de franchir la barrière au delà de laquelle les Indiens étaient chez eux pour toujours.

A la fin de 1840, la limite du Territoire Indien commençait au sud sur la Red River, gagnait droit au nord, par Fort Smith, la limite ouest de l'État de Missouri (future limite de l'État d'Arkansas), suivait cette limite le long du Missouri jusqu'à la limite nord de l'État, lon-

1. Actuellement comté du nord-ouest de l'Illinois, adossé au fleuve.
2. Les *squatters* (défricheurs) sont les pionniers qui occupent des terres sans titre de propriété.

Digitized by Google

geait cette limite nord, droit vers l'est, presque jusqu'au Mississipi, puis se dirigeait au nord de façon à laisser en dehors la *Black Hawk Cession*, jusque vers l'embouchure du Wisconsin (Fort Crawford, Prairie du Chien). La limite se confondait alors avec le Mississipi (par Fort Snelling : Minneapolis) et vers l'emplacement actuel de Brainerd tournait à l'est, pour laisser entre elle et le lac Supérieur les Chippewa, en faisant une boucle prononcée vers le sud (Menomini), puis gagnait le lac Michigan au nord de Green Bay et de là, droit au nord, le lac Supérieur.

A peine les tribus expulsées furent-elles concentrées à l'ouest du Mississipi que la poussée recommença contre la frontière permanente.

Ainsi, en 1851, le Minnesota qui, fort de ses 5,000 habitants, avait envoyé en 1849 un représentant au Congrès, se fit céder par les Sioux tout le territoire actuel de l'État, et même un peu plus. Les choses se seraient bien terminées si l'on avait versé aux Sioux la somme prévue. Mais, sous prétexte de payer d'abord aux commerçants les dettes qu'ils avaient laissées derrière eux, on ne leur versa rien et ils s'en vengèrent par des massacres, lors de la Guerre civile.

Diverses autres négociations, en vue de construire des routes et ensuite les transcontinentaux, permirent d'occuper en 1854 les territoires du Kansas et du Nebraska, et finalement les Indiens furent encerclés aux confins du Texas, dans le futur Oklahoma où les blancs ne pénétrèrent qu'après la Guerre civile. Tous les États enlevés au Mexique ou créés sur le Pacifique leur fermaient le Sud ou le Grand Ouest et les Indiens, pourchassés depuis deux siècles à travers la moitié du continent, « ne pouvaient pas aller plus loin[1] ».

Lorsqu'il s'est agi d'ouvrir au peuplement ces espaces vides, on s'est trouvé en présence d'intérêts opposés. La loi de 1820 avait supprimé la vente à crédit, mais abaissé le prix minimum à $ 1,25 l'acre et autorisé à vendre des lots de 80 acres (32 à 35 hectares). Un pécule de 100 dollars permettait ainsi d'acheter une ferme. Ce n'était pas assez au dire de l'Ouest, qui avait de bonnes raisons pour prétendre que les terres devraient être données gratuitement aux pionniers. Benton, sénateur du Missouri, le demande, sans grandes chances d'aboutir. S'il faut que les terres soient mises en vente, il propose, en tout cas, une

1. Bibliographie : Annie H. Abel, *The history of events resulting in Indian Consolidation West of the Mississipi* (*Am. Hist. Assoc.* Report, 1906, vol. I, March 1907). — C. C. Royce, *Indian Land cessions in the U. S.* (18th Annual Report of the *Bureau of American Ethnology*, 1896-1897, part 2, March 1899). — Fr. L. Paxson, *History of the american Frontier, 1763-1893*, 1924, p. 280-424. — F. J. Turner, *The Rise of the New West*, 1906.

Digitized by Google

« gradation » des prix, c'est-à-dire un abaissement du prix de base, une fois que les meilleures terres auraient été enlevées. Aucun des bills qu'il présenta dans ce but ne passa, bien que le Sud ne fût pas hostile aux vues de l'Ouest. Mais l'Est et le Nord, après 1820, ne sont pas favorables à une politique si libérale, parce qu'à leur sens l'émigration vers l'intérieur n'est que trop prononcée et gêne l'industrie, qui perd sa main-d'œuvre.

Sans le veto de Jackson, Clay réussissait dès 1833 avec un autre système, celui de la « distribution » auquel tous les États devaient trouver profit. Après le remboursement des frais avancés par le gouvernement fédéral, les sept huitièmes du prix de vente auraient été partagés entre les États, tandis que le dernier huitième serait revenu à l'État où se trouvaient les terres. Le Congrès vota le bill, mais Jackson jugeait que la vente devait simplement rembourser l'État, et il arrêta une combinaison qui, en élevant les prix, ne visait pas à favoriser cette population de « fermiers indépendants », qui est partout « la base de la société et la fidèle amie de la liberté ».

C'est seulement en 1841 que Clay parvint à faire passer un bill de ce genre, dont la clause de préemption qui l'accompagnait devint la partie essentielle.

Des lois de préemption avaient été depuis 1801 fréquemment votées par le Congrès autorisant certaines personnes ou certains groupes à acheter, avant la mise en vente publique et au prix minimum de $ 1,25 l'acre, des terres sur lesquelles elles étaient déjà établies, soit par quelque erreur, soit à dessein, en comptant sur une légalisation future. Ce dernier cas déterminait ce qu'on appelle le *squatting*, qui consiste à s'installer sur des terres qu'aucun titre ne vous octroie, à les mettre en culture et à y vivre comme si elles vous appartenaient ; pratique des anciens pionniers, au temps où la forêt n'était à personne qu'à celui qui voulait bien la prendre pour « faire de la terre ».

Le *squatting* avait ses défenseurs. N'est-il pas injuste que, lors de la mise en vente, les meilleures terres soient accaparées à des prix élevés, par des spéculateurs souvent, tandis que le véritable colon n'a plus que le rebut? Qu'a-t-il de mieux à faire que de s'en aller plus loin, en avant des terres cadastrées? Le *squatter* court des risques, car au jour de la mise en vente il peut être empêché d'acheter et tout perdre. Mais l'opinion, comme le Congrès, est pour lui, et les moyens d'action ne lui manquent pas. Ainsi dans l'Iowa une organisation locale réalisait la préemption, sans autre loi. Un bureau recevait les inscriptions de chacun des pionniers qui désignaient les lots de terres qu'ils avaient

Digitized by Google

choisis ; en cas de conflit, le bureau décidait entre les parties. Plus tard, lorsque survenait la vente publique, le secrétaire, muni de son livre et accompagné des membres du bureau, intervenait aux enchères en offrant pour chaque lot retenu le prix minimum. Les autres acheteurs restaient tranquilles, et rares étaient les compétitions[1].

Clay donc, en 1841, fit passer un Bill de Distribution et de Préemption générale. Mais les conditions imposées par les sénateurs du Sud à la distribution la firent tomber l'année suivante, et la clause de préemption joua seule. Aucune loi relative au peuplement des terres nouvelles ne fut aussi importante avant la loi du Homestead en 1862, qui concéda pour cinq ans un lopin de terre à tout citoyen des États-Unis, chef de famille ou âgé de vingt et un ans, avec la faculté de l'acheter ensuite, par préemption, au prix courant[2].

Pour la première fois depuis que les Européens ont pris possession du continent, voici le pionnier en présence des Prairies. Grand bouleversement dans toutes ses traditions. Jusque-là, le cultivateur américain avait travaillé presque uniquement dans des régions de forêts. Il jugeait la valeur agricole de la terre d'après la nature et la densité des arbres. Les arbres lui fournissaient le bois de sa hutte, de ses instruments, de ses clôtures, mais ils étaient l'ennemi : son premier geste était de « tuer » les arbres. L'exploitation avait été œuvre de longue haleine. Si elle demandait peu de capitaux, elle exigeait beaucoup de temps, beaucoup d'effort.

En 1840, la colonisation sort du pays forestier. Sur nombre de points de l'Indiana, du Michigan méridional, du Wisconsin, ou même de l'Illinois et de l'Iowa, elle aborde des régions de clairières avec des bouquets de chênes, des arbres isolés. Dans le centre nord et est de l'Illinois, les arbres se font encore plus rares, quelques touffes de place en place, quelques haies au bord des cours d'eau ; mais la grande prairie, légèrement ondulée, se déroule couverte d'herbes qui en été atteignent, dit-on, la hauteur d'un homme à cheval.

Depuis plus de trente ans, deux familles anglaises, les Birkbeck et les Flowers, avaient fondé dans le comté Edwards (sud-est de l'Illinois) une colonie prospère ; par leur exemple et leurs livres, ils avaient enfiévré les imaginations. Jusque vers 1850, les pionniers évitèrent cependant les prairies et préférèrent les clairières, ou la lisière des prairies et du bois. Deux tiers de prairie, un tiers de forêt, telle est longtemps la

1. Gittinger, *The formation of the state Oklahoma, 1803-1906*, 1917, p. 227.
2. Paxson, *History of the American Frontier*, 1924, chap. XLII, p. 381.

Digitized by Google

proportion idéale. Le préjugé contre la terre sans arbres, réputée infertile, le besoin de s'assurer du bois, tant que le chemin de fer ne pénétra pas assez loin, leur en fournirent les premières raisons. Ils en avaient d'autres. Le vent faisait rage, sans qu'on pût s'en protéger. Pis encore, on manquait d'eau ; creuser un puits à la pioche et à la pelle est si long et si pénible qu'on en fuyait la nécessité ; enfin, dans ce sol formé d'un lacis épais de racines, la charrue ordinaire réussissait mal, pour le premier labour ; il fallait se servir de charrues en acier, tirées par trois paires de bœufs.

Ce défrichement, au fond, était moins dur que naguère celui de la forêt, et l'on pouvait plus rapidement mettre une grande étendue en culture. Mais, sans moyens de transport, sans débouchés, les prix étaient si bas qu'on n'avait que faire de produire à force. On faisait donc plus d'élevage que de grain.

Tout change après 1850. Les chemins de fer apportent le bois et tout ce qui est nécessaire. Ils emportent les récoltes, les prix augmentent ; désormais, les prairies prennent l'avantage aux yeux du pionnier sur les forêts qu'il délaisse. Ainsi, de 1840 à 1860, la ferme américaine développe la culture extensive par l'exploitation du sol sur grandes étendues. La monoculture, l'emploi de plus en plus général des machines lui donnent son caractère essentiel.

Avec un petit capital, on peut mettre une jolie ferme sur pied en un an, ce qui n'arrivait point aux défricheurs de forêts. Un agriculteur de l'Indiana évaluait en 1843 les frais à $ 1,50 l'acre pour le labourage, 1 cent par pieu de clôture, 50 dollars pour une hutte de rondins à deux pièces, 40 pour une grange de $5^{m}40 \times 2^{m}20$, 250 à 300 pour une ferme d'un étage et demi mesurant 6 mètres sur 9 ; sans parler des autres dépenses comportant surtout du travail, par exemple pour forer un puits, creuser une cave, planter des barrières.

Pour celles-ci, lorsqu'on manque de bois, on a recours à des levées de gazon, des haies d'épines ou d'*osage orange*[1] ; après 1850, aux fils de fer. On cultive sans engrais et, pour se débarrasser du fumier, on place quelquefois les étables près d'un ravin où les pluies l'y entraînent. Le terrain est si bon marché que le meilleur système est encore celui qui demande le moins de travail au mètre carré.

Le premier soin du colon qui débarque sur une terre vierge est de parer aux besoins de l'hiver qui va venir. S'il arrive en mai, il laboure

1. L'osage orange est un arbuste buissonneux et ornemental (*toxylon pomiferum*) de 1 mètre à $1^{m}25$ de haut, qui a quelque ressemblance avec l'oranger.

Digitized by Google

quelques acres ; ordinairement il y plante du maïs en fendant avec sa hache les mottes compactes qu'il a retournées et y coulant le grain. « Son grain de motte ainsi préparé, il construit sa maison et passe le reste de l'été à défricher la prairie en vue des semailles de l'hiver, à y couper et y ramasser une bonne quantité d'herbe pour le fourrage hivernal de ses bêtes. A la fin d'août, il sème son blé, après quoi il rentre son grain de motte. Quand le maïs est à l'abri, le temps est venu de faire les clôtures ; on les fait de pieux et de pin scié ; les matériaux sont fournis par la station de chemin de fer la plus proche ou par le premier bouquet d'arbres venu[1] ».

Mais, si le sol est fertile à miracle, tout le reste fait défaut et l'on a peine à imaginer le lot de privations, de déboires, de fatigues et de courage qui constitue la vie du pionnier. « Les gelées tardives de printemps, les froids excessifs et la neige de l'hiver, la chaleur et les déluges en été, les fièvres de marais, les bêtes sauvages » ont, en Michigan, sévi sur les grains, sur les hommes, sur les animaux domestiques. « Si la semence du blé se trouvait manquer il fallait, pour s'approvisionner, entreprendre un voyage jusqu'à l'Ohio. Pas de médicaments contre les maladies les plus simples, pas de sel pour conserver la viande, pas de moulin pour avoir de la farine et du pain ; mais les bruits qui courent sur les horreurs indiennes font trembler le jour et s'éveiller la nuit[2] ».

Le pionnier se contente de sa hutte, d'un cheval, une vache, quelques cochons ; il demande à son potager de lui donner choux, haricots, concombres, pommes de terre. La seconde étape est l'œuvre des fermiers, la troisième voit s'élever les villes.

La ferme des premiers temps se suffit à elle-même. Le fermier, ses fils, un journalier à demeure, viennent à bout de quarante hectares. Aux saisons de gros travail, les voisins, si éloignés soient-ils, se viennent mutuellement en aide. L'hiver est occupé par les travaux d'entretien, le travail du cuir, chapeaux, harnais, le travail du bois et l'amélioration du mobilier[3]. La femme et les filles ne chôment pas. Sauf tuer le porc, moudre le blé et faire le cidre, tous les produits des champs passent par leurs mains. Elles fabriquent leur levure et leur savon, mettent à sécher la viande et les fruits, vannent le grain, recueillent et traitent les herbes médicinales, veillent au poulailler, battent le beurre. A l'occasion, elles filent la laine de leurs moutons, en attendant le tisserand de passage qui leur en fera des étoffes. Elles pourront ache-

1. James Caird, *Prairie Farming in America*, 1859, p. 67.
2. G. W. Fuller, *Economic and social Beginnings of Michigan 1806-1837*, 1916, p. 47.
3. J. M. Peck, *A new Guide for emigrants*, 2e édit., 1837. Détails sur le mobilier et l'aménagement de la maison, p. 122 et suiv.

Digitized by Google

ter pour elles et leurs hommes les vêtements du dimanche, mais tous les autres, c'est elles qui les taillent et les cousent. Les jeunes enfants ont leur part : chercher les œufs, les mettre en réserve, revient aux petites filles ; fournir le feu de bois, c'est le rôle des garçons.

Il y a ainsi peu de chose à acheter : sucre, sel, thé, quelques pièces d'habillement, des ustensiles, sans parler de ce qu'il faut payer à l'église, à l'école, au moulin. Longtemps des échanges en nature y ont pourvu. Le village renferme les artisans : meunier, tanneur, savetier pour neuf et vieux, charpentier, maçon, tailleur et couturière, menuisier, quelques boutiques, quelques professions libérales. Mais les distractions manquent encore plus que les loisirs. Tandis que l'Est connaît les plaisirs de société, théâtres, sports et danse, modes étrangères et costumes de Paris, la ferme de l'Ouest travaille au cœur de son majestueux isolement. Ne vous représentez cependant pas sa vie comme endormie dans le sommeil d'une longue accoutumance. L'air de l'Ouest emplit les poumons et les idées d'une fièvre incessante de création, de fortune et d'imprévu. De près comme de loin, le même vent grise les imaginations, fait tourbillonner les entreprises[1].

Les villes naissent aussi vite que poussent les premiers blés. Une vaste auberge s'élève d'abord ; la buvette tient lieu à la fois de Bourse, où se traitent des centaines de marchés, et de club, qui retentit des discussions politiques. L'hôtelier, qui est de droit, pour le moins, colonel de milice, tient en outre le bureau de poste, qui ne tarde pas à s'établir. Église et école suivent de près et, dès qu'il y a quelques maisons, « une banque vient compléter la triple représentation de la religion, de la science et de l'industrie ». Les villes à édifier offrent une pâture inépuisable à la fureur de spéculation qui accompagne le labour patient de la prairie. « Les amateurs de terrain se disputent les terres à blé et les pâturages de l'Illinois, du Michigan et de la Rivière rouge... ils se ruent sur les localités avantageusement situées... On a distribué en emplacements de maisons des marais pestilentiels, des rochers à pic ». Les spéculateurs de New York achètent, vendent, revendent par lambeaux le terrain qui entoure Chicago, et l'acquéreur s'estime heureux si, lorsqu'il va examiner son lot, il ne le trouve recouvert « que de six pieds d'eau du lac ».

« Misérable aujourd'hui, l'on est riche demain, et l'on redevient pauvre après-demain, mais la richesse collective du pays suit une marche toujours ascendante... Pendant que les uns s'enrichissent et que les autres se ruinent, les banques naissent et distribuent le crédit,

1. Carl Russel Fish, *The Rise of the common man, 1830-1850*, 1927, p. 64, 65.

Digitized by Google

les chemins de fer et les canaux se déroulent, les bateaux à vapeur se lancent de leurs chantiers sur les fleuves, sur les lacs, sur l'océan ; la carrière va toujours s'élargissant pour les spéculateurs, pour les chemins de fer, les canaux et les banques. Quelques individus perdent, mais le pays gagne ; le pays se peuple, se défriche, se développe, le pays marche. *Go ahead*[1] ! »

* * *

Les premiers temps ont été durs, mais le fermier est payé de sa peine. L'Ouest, en 1860, est le pays du grain, maïs et blé, le pays de l'élevage, bœuf, porc, d'où Chicago va tirer sa grande industrie de la salaison et de l'emballage, autrement dit du *packing*[2].

La moissonneuse, inventée par Mac Cormick[3], a fait pour lui ce que la machine à égrener le coton avait fait pour le Sud. Elle lui a donné travail et production intense, peuplement accéléré. On voit augmenter le rendement du blé, de 1840 à 1860, dans des proportions significatives. En 1839, l'Est fournit encore 33,4 % de la production totale, qui est de 84,823,000 boisseaux, et l'Ouest 32,4 déjà. L'Ohio vient en tête avec 19,5 %, puis la Pennsylvanie (15,6 %), le New York (14,5) ; dans le Sud, qui donne 12 %, la Virginie fournit presque tout, 11,9. En 1849, l'Ouest monte à 43,6 %, sur une production qui dépasse 100 millions de boisseaux ; l'Est est tombé à 31 %. L'ordre des États principaux a peu varié, mais le Michigan du sud, l'Illinois, le Wisconsin gagnent des rangs. En 1859, les États de l'Ouest ont 54,9 %, l'Est 14,2 sur 173 millions de boisseaux ; l'Illinois a pris la place de l'Ohio, avec 13,8 %, l'Indiana le suit avec 9,7, le Wisconsin avec 9,1 ; 32,6 % à eux trois, 37,4 en ajoutant le Michigan. La population de ces quatre États est de 14,5 % par rapport à la population des États-Unis ; avec l'Ohio, le Minnesota et l'Iowa, on atteint 24,7. Tandis que la production de blé en Nouvelle Angleterre est tombée en boisseaux à 0,3 par habitant (au lieu de 0,9 en 1839), celle du Middle Atlantique à 3,1 (au lieu de 5,8), celle de l'Est-Nord Central est de 11,5 et celle de l'Ouest-Nord de 7. Dès 1840, le blé n'est plus une récolte importante en Nouvelle Angleterre ; la population augmente et la récolte est moindre ; le déficit, qui était de 8 millions de boisseaux en 1840, en 1860 atteint 13 millions de boisseaux ; Boston enregistre l'entrée de 761,000 barils de

1. Michel Chevalier, *Histoire des communications*, t. I, p. 262 ; t. II, p. 113, 152, 155.
2. Bidwell et Falconer, *History of Agriculture in the Northern United States, 1620-1860*, 1925.
3. Carl Russel Fish, *The Rise of the Common man 1830-1850*, 1927, p. 94.

Digitized by Google

farine en 1860 au lieu de 530,000 en 1840. Les primes votées dans le Massachusetts et le Maine ont eu peu d'effet. La maladie du blé et bien d'autres raisons rendent impossible de lutter contre l'Ouest. On n'y tient pas : la spécialisation, l'échange des marchés satisfont également les deux régions. Les États de l'Atlantique, qui fournissaient un peu plus de blé que leur consommation n'en absorbait, ont en 1860 un déficit de 15 millions de boisseaux. Dans le New York, le blé n'est plus cultivé que dans l'ouest, il a quitté les vallées du Mohawk et de l'Hudson ; en Pennsylvanie, il subsiste dans deux parties, le sud-est et l'ouest.

L'Ohio, qui était le premier en 1839, a beaucoup perdu : 6,5 par habitant au lieu de 10,9. Il s'était considérablement développé comme producteur de blé après l'ouverture du canal de l'Érié ; il exportait, en 1845, 450,000 barils de farine par Cleveland, 100,000 par Toledo, 150,000 par Sandusky, autant par Cincinnati, 40,000 par Marietta, 30,000 par Portsmouth ; les Lacs en étaient le principal débouché. Mais toutes les causes qui ont attiré les grains et l'élevage toujours plus à l'ouest, ainsi que la décadence des voies fluviales, ont dépossédé successivement l'Ohio de ses primautés. Les États situés à l'ouest de l'Ohio, au contraire, ne produisaient pas beaucoup plus que leur consommation ; puis, entre 1850-1860, on les voit prendre leur élan. Encouragés par les hauts prix des grandes années 1854-1856, servis par les machines — moissonneuses, batteuses — en 1860 ils ont dépassé de loin les autres, l'Illinois le premier de tous. Le Michigan, le Wisconsin tendent à se consacrer à la culture du blé.

Il en est de même du maïs. Il s'est avancé rapidement vers l'ouest et, de 1840 à 1860, on voit nettement se former le *Corn Belt*. En 1839, il est cultivé dans tous les États peuplés, mais surtout dans le Tennessee, le Kentucky, la Virginie, et relativement moins dans le Nord, tandis que le Sud produit 46 % de la récolte générale ; les États limitrophes du Sud à eux seuls en fournissent 23 %. Toutefois, si la récolte de maïs au Kentucky y est encore supérieure à celle de toutes les autres cultures, le sol y est usé, il décline ; c'est dans le nord et l'est des pays nouveaux que les progrès se font sentir. L'Ohio passe du quatrième rang au premier en 1849, où il apporte le dixième de la récolte totale ; les vallées alluviales du Miami et du Scioto y contribuent le plus. A l'ouest de l'Indiana, les vallées de l'Illinois, du Wabash et du Missouri ont été la zone du maïs tant que les cultivateurs ont évité la prairie. Après 1840, ils s'y étendent ; la production ne fait que

Digitized by Google

croître dans le nord de l'Illinois et de l'Indiana. En 1850, exception faite du Michigan et du Wisconsin, où le blé domine, le maïs est devenu la grande culture des États situés à l'ouest de l'Ohio, qui atteignent la moyenne de 37,5 %. L'élevage du porc en est la contrepartie. « Pas d'engrais », dit un auteur en 1843, « pas de sarcloir ou presque, pas de récolte en bien des cas, les porcs s'en chargent ».

La période 1850-1860 voit une augmentation considérable du maïs dans tous les États-Unis, quoique le pourcentage baisse dans le Nord-Est. L'Ouest atteint au contraire 48,4% du total avec 406,107,000 boisseaux. Certains États se signalent comme les producteurs par excellence : l'Illinois, qui en fait sa culture principale, 115 millions de boisseaux, 13,7 % du total ; l'Ohio, 73 millions, 8,8 % ; le Missouri, 72 millions, 8,7 % ; l'Indiana, 71 millions, 8,5 % ; à eux quatre, ils arrivent à 39,7 % du total ; 44,7 % avec l'Iowa, qui prend de l'importance aussi et est passé de 8,657,000 boisseaux en 1849 à 42,411,000 en 1859. Or, ces cinq États ne représentent que 23 % de la population des États-Unis. Il est clair qu'ils font fonction de pourvoyeurs.

Le *Corn Belt* en est la richesse à lui seul. Maïs et porc suffisent à l'Ohio. Blé, avoine, maïs, élevage, c'est tout l'Illinois ; vers 1850, les fermes de l'Illinois du sud introduisent la culture en grand des fruits, exportent des pommes, des pêches, des melons ; des vergers de 1,000 pêchers n'y seront pas rares ; les Allemands répandent la culture de la vigne. Mais cette diversification reste exceptionnelle et, même pour varier leur propre nourriture, les cultivateurs ne font aucun effort. Le régime de la monoculture, contre lequel l'épuisement des terres devait amener, à l'époque actuelle, une réaction générale, est donc aussi rigoureux que possible à ce moment. C'est un trait de plus pour donner à l'agriculture le caractère d'une industrie.

Tout ce maïs d'ailleurs fournit peu à la vente. Il sert à nourrir les bœufs et les porcs, qui l'emportent vers l'Est sous la forme de viande.

L'élevage et l'engraissement du bœuf, qui depuis a reculé au fond de l'Ouest, ne s'éloigne pas, au début de cette période, des États atlantiques. Ceux-ci renferment en bovins, pour boucherie ou vaches laitières, 32,4 % du nombre total des États-Unis et l'Ouest 21,1. A vrai dire, le nombre des têtes de bétail, par rapport au nombre des habitants, est supérieur dans l'Ouest (1,010 par 1,000 habitants), spécialement dans l'Illinois, le Missouri, l'Indiana, dont se manifeste ainsi le but commercial. Le Nord-Est, au contraire, qui est au-dessous de la moyenne générale, consomme plus et vend moins. Les principaux États

Digitized by Google

producteurs en 1840 sont le New York, la Nouvelle Angleterre, l'Ohio et les « blue grass » du Kentucky ; figurent aussi certaines régions de Pennsylvanie, New Jersey, Maryland et Delaware. On élève sur les lieux de consommation. On tire parti des moindres terres favorables.

Le changement apparent n'est pas très marqué en 1850. A l'est de l'Ohio, les États du Nord baissent à 26,5, l'Ohio augmente un peu, le Missouri beaucoup. Dans l'Indiana, l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa, l'augmentation n'est pas aussi rapide que celle de la population, et avec une moyenne plus élevée, 24,6 %, le rapport au nombre des habitants est plus faible. Même chose en 1860. Le nombre des bêtes s'élève, la moyenne aussi, 28,2 %, contre 20,3 à l'Est, mais la population a augmenté encore plus vite. C'est le contre-coup naturel du peuplement ; des forces d'expansion y sont latentes.

Les centres de l'engraissage pour cette décade sont la vallée du Scioto (Ohio), vallée du maïs, et les « blue grass » du Kentucky, c'est-à-dire l'extrême est du *Corn Belt*, le plus près possible des marchés de l'Est, vers qui les troupeaux descendent encore à pied, 15,000, 16,000 bêtes par an. Il se fait aussi en Pennsylvanie et dans les comtés est et sud du New York. L'élevage n'est pas reporté sensiblement plus loin. Il s'alimente pour une bonne part aux prairies de l'Illinois, du Missouri, de l'Iowa aussi toutefois, ou encore dans les terres à blé de l'Ohio. Lorsque vient l'automne, les éleveurs vendent jusqu'à 100, même 400, 600 bêtes de un, deux ou trois ans, à un même engraisseur, à qui les banques locales, suivant l'usage courant, ont avancé les fonds nécessaires.

Cependant, dès 1850, un mouvement se dessine. On commence à engraisser dans la région des Prairies, soit pour conduire les troupeaux jusqu'à l'État de New York, où les hébergent des toucheurs en gros, soit pour les conduire aux centres de boucherie. Chicago, en 1851, expédie 22,000 bœufs et 25,000 en 1852. En 1860, le déplacement vers l'ouest est un fait accompli. Les centres du bétail maigre sont le Missouri et le Texas (premier celui-ci en 1860), le Mexique même ; l'Illinois et l'est de l'Iowa sont devenus des centres d'engraissage, l'Illinois surtout, dont les immenses prairies rallient d'immenses troupeaux. C'est l'œuvre des voies ferrées, qui permettent de livrer directement à l'Est, et en toute saison. Le voyage des troupeaux disparaît des grandes routes de l'Ouest.

La région de l'Ohio, les États de l'Est perdent leur monopole ; la Nouvelle Angleterre, sur ce terrain comme sur les autres, cesse de lutter contre l'Ouest, où le maïs engraisse le bétail à bon marché. En

Digitized by Google

1858, le marché de New York reçoit 53,500 têtes de l'Illinois contre 37,600 de l'Ohio, 11,100 de l'Indiana, 9,400 du Kentucky, 2,700 de l'Iowa, 1,700 du Michigan. Une partie, d'ailleurs, du bétail inscrit comme venant du New York est, on vient de le dire, en réalité, du bétail de l'Ouest, qui n'y est resté que quelques semaines.

Ainsi la mise en valeur des Prairies, le progrès des communications entraînent de plus en plus loin la source des denrées alimentaires et distribuent à chaque zone géographique un rôle de plus en plus précis. A mesure que le peuplement de l'Ouest progresse, les régions plus anciennes changent de physionomie et, de gré ou de force, s'ouvrent à des activités nouvelles.

Le bœuf a pu s'éloigner vers les grandes Prairies à la suite des arpenteurs ; mais le porc a été retenu dans le *Corn Belt* par le maïs, qui est sa nourriture essentielle et dont il est le véritable objet. Néanmoins, il n'a pas complètement échappé à la migration vers l'Ouest, au fur et à mesure que le *Corn Belt* lui-même l'a subie.

Dès 1840, le Nord-Central l'emporte pour l'élevage du porc, par 26,4 % contre 16,7, sur les États atlantiques, où il a surtout pour but d'utiliser le petit lait et les déchets de ferme. L'Ouest-Nord, qui ne donne que 5,2 %, a, en réalité, la priorité relative, car cette petite moyenne répond à 3,224 têtes pour 1,000 habitants ; c'est une indication pour l'avenir. L'Est-Nord fournit 1,903 têtes pour 1,000 habitants. Le Kentucky, l'Ohio, l'Indiana sont alors les principaux centres du commerce. Les espèces y sont du reste fort médiocres et l'on ne s'occupe guère des animaux. On les laisse vaguer à leur gré, puis, dans la dernière période, on les engraisse avec du maïs. Cette pratique — « hogging down corn » — est particulièrement en usage dans l'Indiana[1]. Quant aux porcs, qui accomplissent difficilement de longs parcours, on y a remédié en généralisant la salaison, le *packing*. Louisville, Saint-Louis sont des villes de *packing*, Cincinnati surtout, qui est au milieu d'une région de maïs et par conséquent d'élevage et qui ne perdra pas tous ses avantages lors de l'évolution de l'Ohio.

Durant la décade 1840-1850, la décroissance dans l'Est est tout à fait marquée, en moyenne (8,8 %) et en nombre absolu aussi, alors que l'augmentation est générale ailleurs. Mais le maïs est devenu trop cher, les frais de production trop grands, le porc de l'Ouest revient à meilleur marché dans l'Est même. Comme compensation, on vendra désormais le lait dans les villes, pour la consommation courante.

1. Où les animaux font eux-mêmes la récolte,

Digitized by Google

Si forte que soit l'augmentation dans l'Ouest, elle l'est moins, comme pour le bœuf, que celle de la population et même que le rendement du maïs. Ce phénomène se prolonge pendant la période suivante, et l'on se voit amené à vendre du maïs. Chicago, pour son compte, en expédie en 1859 plus de 15 millions de boisseaux. Avant 1850, les localités écartées des communications paraissent seules continuer à se consacrer à l'élevage en grand. Après il recule vers l'ouest, vers l'Illinois, comme la culture du maïs. Le *packing* se développe, les centres se multiplient, les industries complémentaires naissent. En 1843, treize usines existent à Cincinnati pour tirer du saindoux l'huile et la stéarine ; en 1849,on estime que 16 millions de livres de porc ont été traitées ainsi. Les espèces deviennent meilleures ; sous l'initiative des Allemands, on donne plus de soin à l'élevage. La moyenne du Nord-Central est en 1860 de 36,1 %, 1,236 têtes par 1,000 habitants dans l'Est-Nord, 1,638 par 1,000 dans l'Ouest-Nord. Pour l'année 1860, 3 millions de porcs, d'après le *Census*, ont été salés et expédiés. Chicago a pris le pas sur tous les autres marchés.

Avec le Nord-Ouest, un quartier de continent naît à la vie et, dans l'équilibre de la nation, le jeu des forces économiques est transformé.

* * *

Le peuplement de l'Ouest s'est fait d'abord par la migration intérieure. Vers 1820, elle se dessine, poussée par la transformation du Nord-Est, où la population est en excédent, où la concurrence de l'Ouest rend la vie difficile aux agriculteurs, où les besoins de l'industrie donnent aux moutons le pas sur tout autre produit de la terre ; dès que les communications s'étendent et se multiplient, elle s'accentue. Très sensible à partir de 1832, en 1837 la crise générale lui vaut un temps d'arrêt ; celle de 1857 en déterminera un second, mais à ce moment les émigrants étrangers sont intervenus à leur tour.

Elle suit les parallèles, et c'est ainsi que le vieux Sud, Kentucky, Virginie, avait occupé d'abord, par les fils cadets de ses plantations, la bande méridionale de l'Ouest, les bords de l'Ohio et du Mississipi. Jusqu'en 1830, avec les fermiers pauvres ou les ennemis de l'esclavage, la bande s'élargit sans changer de forme, laissant le centre et le nord à peu près vides. Puis la Nouvelle Angleterre se met en branle, surtout par familles isolées, mais encore par caravanes organisées. Vermont, New Hampshire et Maine, avec l'État de New York, envoient le gros des contingents, et c'est dans la région vide, surtout dans le nord, qu'ils fondent leurs colonies. Cinquante personnes débarquent ensemble en

Digitized by Google

1833 dans le comté de Sangamon (Illinois), que deux d'entre elles sont venues inspecter au préalable. Un pionnier achète un lot dans le comté Henry en 1836 ; l'année d'après, quinze autres l'ont rejoint, dont six avec leurs familles ; en 1839, ils étaient cent habitants[1].

« Le flot d'émigrants, descendu des Alleghanys, roule dans la plaine en tourbillonnant sur lui-même, chassant devant lui l'Indien, le buffalo et l'ours. A son approche s'abaissent les gigantesques forêts, aussi rapidement que l'herbe sèche des prairies disparaît devant la torche du sauvage... Tant pis pour ceux qui périssent sur les bateaux à vapeur[2] ! l'essentiel, en fait de steamboats, c'est qu'il y en ait beaucoup ; solides ou non, bien ou mal commandés, peu importe, s'ils vont vite et à bon marché ». Ainsi Michel Chevalier interprétait l'âme de l'émigrant ; ailleurs il ajoute : « L'Américain type, l'Yankée (*sic*) pur en un mot... est étranger au culte de la terre natale et de la maison paternelle ; il est toujours en humeur d'émigrer, prêt à partir du lieu même où il est débarqué à peine ».

En effet, la marche en avant se fait à petites étapes. La Nouvelle Angleterre a peuplé l'ouest de l'État de New York, qui part ensuite peupler l'Ohio. Non seulement la ligne de colonisation recule pas à pas, mais ce sont les mêmes pionniers, à peu de chose près, qui, d'étape en étape, la portent de plus en plus loin. Comme le père de Lincoln, les premiers arrivés, vite las du bien-être et de la vie en commun, repartent vers l'inconnu, laissant aux nouveaux arrivants leur place derrière eux.

L'esprit et les mœurs de ces Américains de l'Est font contraste avec ceux de l'ancienne population et leur prédominance a créé dans l'Ouest, et dans l'Illinois notamment, un caractère nouveau.

Le Yankee a, de prime abord, paru antipathique et ridicule à l'homme du Sud, ardent, ami de la vie joyeuse, de goûts libres et variés. « Tous les Yankées », dit Michel Chevalier, qui se fait Virginian pour les peindre, « semblent jetés dans le même moule ; il était donc très facile d'organiser pour eux une liberté régulière, c'est-à-dire de combiner un cadre où ils se sentissent les mouvements libres ». Mais « cette multitude de compartiments qui précisaient tous les détails de la vie, tout comme Moïse avait fait pour le peuple hébreu....., rendait impossible à tout autre qu'à un homme taillé exactement sur le même

1. Pease, *History of Illinois ;* II : *The frontier State*, 1919, p. 178.

2. Dans les accidents, qui étaient fréquents, Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, 1837, t. II, p. 22-113.

Digitized by Google

modèle de s'établir parmi eux[1] », et cette régularité est dans le Sud un sujet proverbial de moqueries.

Ils s'accusent réciproquement de gaspillage, l'un parce que les meules ne sont pas couvertes, l'autre parce que les clôtures ne sont pas assez hautes[2]. Le fermier du Sud a aussi conservé la morale élastique du pionnier-chasseur asservi dans la forêt au caprice des événements et, à son sens, libéré par ce fait des kyrielles de scrupules à l'égard des engagements, des lois, des administrations publiques. Habitué à régler à la bonne franquette ses rapports avec ses voisins, plus sensible à l'honneur qu'à la légalité, il est fourbe aux yeux du Yankee que ses principes rigides, sa dignité tranchante, ses hypothèques, ses contrats, son attachement à la lettre des écrits, font passer pour tatillon et mauvais coucheur. « Faire le Yankee », c'est proposer à l'homme de la frontière de lui louer ses bœufs, au lieu de lui demander de les prêter.

La vie de la frontière est peut-être harassante, mais elle ne manque ni d'émotion, ni de fantaisie. L'humeur indépendante des anciens pionniers a été subjuguée par le travail méthodique, l'application consciencieuse et la morne discipline que l'homme de l'Est apportait avec lui. « L'homme de loisir est une variété de l'espèce humaine dont l'homme du Nord, l'Yankée, ne soupçonne pas l'existence... Du moment où il se lève, l'Américain est au travail. Il s'y absorbe jusqu'à l'heure du sommeil. Il ne permet point aux plaisirs de l'en venir distraire ; les affaires publiques seules ont le droit d'enlever quelques moments à ses affaires privées... Il cesse ses travaux le dimanche parce la religion le lui ordonne, mais elle lui prescrit aussi spécialement, pour ce jour-là, de s'abstenir de tout amusement, de toute distraction, musique, carte, dés ou billard, sous peine de sacrilège au premier chef. Le dimanche, un Américain n'oserait pas recevoir ses amis. Ses domestiques refuseraient de s'y prêter... Rien n'est donc plus lugubre que le septième jour dans ce pays. Auprès d'un pareil dimanche, le travail du lundi est un passe-temps délicieux[3] ».

Le désaccord le plus grave entre les deux races de colons éclate sur le terrain religieux. Sur la frontière, on manque de piété. Même aux baptêmes et aux enterrements, les cérémonies sont écourtées. Le dimanche est jour de licence et de ripaille. Le puritain de Nouvelle Angleterre n'avait donc pas à doter l'Ouest seulement d'un ordre social,

1. Michel Chevalier, *Lettres*, t. II, p. 204. — Pease, *The frontier State*, p. 17.
2. Peck, *op. cit.*, p. 115.
3. Michel Chevalier, t. II, p. 110.

Digitized by Google

de bonne foi dans les affaires, c'était à la Vie éternelle qu'il lui incombait de le convier, contre les envahissements du péché.

Méthodistes, baptistes, presbytériens ont pris au sérieux leur mission. Ce sont souvent les prédicateurs les plus incultes qui ont le mieux réussi, doués de l'éloquence naturelle et du pathétique qui savaient toucher le pionnier. En Illinois, les méthodistes ont ainsi passé de 6,000 en 1830 à 40,000 en 1848, les baptistes de 3,600 à 22,000 en 1850, les presbytériens de 492 à près de 5,000. L'indulgence d'antan s'est évanouie, l'intolérance yankee a gagné la partie.

On a pu reprocher à ce succès d'avoir surtout développé l'hypocrisie et d'avoir peuplé les églises de fidèles moins soucieux de méditer le sermon que de faire admirer leurs habits, ou de mâcher du sucre candi. Cependant, l'influence puritaine a utilement lutté contre l'ivrognerie et, plus efficacement encore, elle a répandu l'instruction. Au cours de cette période, la ferme a remplacé la hutte ; la loi a remplacé le duel au poignard ou à la carabine et le coup de pistolet à bout portant ; la stérilité intellectuelle a été secouée par les plus mauvais même des prédicateurs[1]. Les Canadiens du Michigan, hospitaliers, joyeux et doux, mais qui ne savaient ni tisser, ni filer, jusqu'à jeter la laine de leurs moutons, ont reçu des Yankees toutes les industries[2] et, du nord au sud, leur méthode a plus fait pour les progrès matériels que la liberté sauvage.

C'est aussi à l'emprise de la Nouvelle Angleterre que l'Ouest a dû en partie ses idées abolitionnistes. Ses intérêts commerciaux l'y portaient sans doute ; toutefois la religion a pesé de tout son poids. Le Code Noir, dès la création de l'État d'Illinois, interdisait l'entrée de l'État à tout nègre qui ne pouvait prouver sa condition libre, interdisait à tout blanc d'employer chez lui un nègre non affranchi, imposait aux maîtres amenant des noirs en passe d'être émancipés de verser une caution de 1,000 dollars pour chacun. La doctrine puritaine, au nom de la loi de Dieu, confirmée par la loi de nature, a soutenu de toutes ses forces la loi constitutionnelle et, par sermons du dimanche ou par assemblées solennelles, les Églises ont mené dans l'Ouest une campagne tenace contre l'esclavage[3].

Faut-il le dire? Parmi ces recrues déferlant sans trêve, le bon grain et l'ivraie sont incroyablement mêlés. Travailleurs aux espoirs modestes, spéculateurs avides de fortunes inouïes, ambitieux politiques,

1. Pease, *The Frontier State, 1818-1848*, p. 425-431 (*Hist. of Illinois*, II).
2. G. N. Fuller, *Beginnings of Michigan*, p. 106 et suiv.
3. Pease, *op. cit.*, p. 47, 373.

Digitized by Google

chevaliers d'industrie en quête d'affaires lucratives ou désireux de se régénérer, affamés d'indépendance, rêveurs cherchant une terre où semer leur idéal, tous s'engouffrent dans l'immensité de l'Ouest[1]. Si le niveau social, intellectuel et moral s'est élevé sans conteste, l'ignorance et les vieilles mœurs n'ont pas disparu du jour au lendemain. Vers 1840, on se plaint en Illinois que 100,000 enfants négligent de fréquenter les écoles et que 287,000 adultes soient reconnus pour illettrés. Ou bien une bande de voleurs, avec l'appui tacite des fonctionnaires, terrorisait vers 1846 le sud de l'État, et les honnêtes gens eurent bien de la peine à nettoyer la place[2].

Ce qui distingue l'homme de l'Ouest, c'est sa passion de la politique, ses manières incultes, ses instincts violents, son esprit d'aventure.

La politique s'empare de toute l'Amérique, dans cette période qui marque l'avènement de la démocratie. Mais nulle part elle n'enflamme plus que dans l'Ouest. Elle est presque le seul intérêt qui s'offre au jeune homme dans les loisirs que la culture lui laisse par intervalles. La vie mobile des hommes de loi, par exemple, leur vaut des facilités exceptionnelles pour se faire connaître, se recruter des partisans, et tout ce qu'il y a d'esprits habiles se tourne vers les professions de la politique. Enfin, la parfaite égalité qui gouverne cette société primitive la fait entrer d'emblée dans les principes démocratiques, et nul ne s'étonne qu'il puisse être, tout comme un autre, du bois dont le destin va faire un Président[3]. Ainsi Lincoln, après avoir été, en plusieurs fois, à peine un an à l'école, lit « tous les livres dont il entend parler dans un rayon de cinquante milles », même la Constitution de l'Indiana ; il fait, vers dix-huit ans, quinze milles pour assister aux séances du tribunal, qui l'initient à certains aspects de la vie ; il choisit Henry Clay pour son guide politique et, de son métier, batelier sur le Mississipi, mais sans emploi pour l'instant, il se présente en 1832 comme candidat à la Chambre des députés de l'Illinois et harangue les gens du haut d'un arbre[4].

L'homme de l'Ouest est rude, quoi de plus naturel ! « Il s'occupe de lui-même et nullement d'autrui, il n'attend aucun égard de son voisin et ne soupçonne pas que celui-ci puisse désirer la moindre attention. Il est brusque et raide parce qu'il n'a pas eu le temps d'adoucir sa voix et d'assouplir son geste. S'il est grossier, ce n'est pas qu'il se complaise

1. Fish, *op. cit.*, p. 184.
2. Pease, p. 428, 431.
3. Fish, *op. cit.*, p. 163.
4. Brand Whitlock, *op. cit.*, p. 2, §§ II et IV.

Digitized by Google

dans la grossièreté ; il aspire à devenir un homme de bonne compagnie et voudrait déjà passer pour tel ; mais il a dû beaucoup plus s'occuper de cultiver la terre que de se cultiver lui-même ». Ne le dissimulons pas : dépourvu du « moindre brin de méchanceté », obligeant même, il n'est pas près de passer pour un homme de fine culture et de bonne compagnie. Il a surtout besoin « d'agiter ses membres, de tenir ses muscles en haleine. Quand ses pieds ne sont pas en mouvement, il faut qu'il remue les doigts, que de son inséparable couteau il taille un morceau de bois, rogne le dos d'une chaise ou écorne une table, ou encore qu'il occupe ses mâchoires à presser du tabac[1] ».

Le pionnier est une création essentiellement américaine ; aussi l'immigration étrangère ne commence-t-elle à jouer un rôle dans l'Ouest qu'une fois accomplis les premiers défrichements de la conquête ; celles même des races européennes qui y ont été attirées par la vie agricole — Allemands, Scandinaves — n'ont vraiment fait leur apparition qu'après 1830. Ce n'est qu'après 1850 que la proportion des étrangers atteint des chiffres saisissants, dans l'Ouest aussi bien que dans les autres États.

En 1850, le gros des immigrants (59 %) se masse dans les États industriels, c'est-à-dire dans la région Nord-Atlantique, où la Nouvelle Angleterre, dont deux États seulement — Rhode Island et Massachusetts — sont fortement industrialisés, ne rivalise que de loin avec les trois autres États du groupe[2]. Le Sud, à l'exception de la Louisiane, a très peu d'immigrés et, si la région Nord-Central vient la seconde (29 % du total), c'est avec un écart énorme, écart de la moitié. Dans cette région, l'État qui renferme proportionnellement le moins d'étrangers est l'Indiana, 55,572, soit 5,6 % de sa population[3], et il est toujours demeuré la région la plus « américaine » du Nord-Ouest, sans doute comme la plus adonnée à l'élevage. L'Ohio, par contre, renferme le plus grand nombre d'Européens, 218,193 (19,7 % du total) ; mais ils ne forment que 11 % de la population[4]. De même le Missouri, qui en accueille depuis longtemps, n'en a que 11,2 % (76,592 sur ses 680,000 habitants). Plus les États sont de peuplement récent, plus les étrangers y paraissent en force. Mais forte moyenne ne signifie pas toujours nombre réel. Le Michigan a ainsi 54,700 étrangers (13,8 % de sa population), l'Illinois 111,892 (13,1 %). Quant au Wis-

1. Chevalier, *Lettres*, t. II, p. 16, 17, 22.
2. New York, New Jersey, Pennsylvanie.
3. 988,000 habitants.
4. 1,980,000 habitants.

Digitized by Google

consin, qui en est à ses débuts, il atteint non seulement la moyenne la plus élevée de l'Ouest, mais des États-Unis, 36,2 % de sa population, 110,477 étrangers sur 305,000 habitants. L'Iowa, qui n'a encore que 192,000 habitants, est peut-être trop loin pour avoir plus de 10 % d'immigrés ; mais le Minnesota, qui figure pour la première fois au recensement et n'a que 6,000 habitants, s'annonce comme terre d'immigrants en en comptant déjà 2,000.

En 1860, le flot d'Europe s'est épandu sur les États-Unis, la population a passé de 23,191,000 habitants à 31,443,000, le nombre des étrangers a quasiment doublé, leur proportion monté à 13,2 % de l'ensemble, au lieu de 9,7 en 1850. Bien que la Californie soit devenue entre temps l'État le plus « étranger » de l'Union, avec 146,000 immigrés sur 379,000 habitants (38,6 %), elle n'empêche pas le Nord Atlantique et le Nord Central de renfermer à eux deux 86,2 % de la population étrangère totale. Le fait nouveau, c'est que la proportion du Nord Central s'est beaucoup accrue — 37,3 % au lieu de 29 — tandis que celle du Nord Atlantique a diminué — 48,9 au lieu de 59,1. Les immigrants se dirigent donc de plus en plus vers le Nord-Ouest, sous la pression de la réclame : brochures diverses, publicité des agences de Chicago, appels des compagnies de chemins de fer, qui ont besoin de main-d'œuvre et cherchent acquéreur pour les terres que la loi des Landgrants leur a concédées. Cette réclame se poursuit même pendant la Guerre civile et, en 1870, 41,9 % des étrangers se trouveront dans l'Ouest, contre 45,2 dans le Nord Atlantique.

L'Indiana, avec un chiffre doublé, a toujours une proportion faible et qui ne fera que diminuer ; l'Ohio a toujours le nombre le plus élevé d'étrangers, 328,000, mais un pourcentage modéré, 14 % de sa population ; et l'Illinois le rattrappe pour le nombre, 324,643, en le dépassant pour la moyenne : 19 %. Dans le Michigan, de même, le nombre a triplé ou presque (149,000) et la proportion est aussi passée à 19 %. Parmi les États de la même génération, le Missouri piétine, parce qu'il est esclavagiste, 13,6 %, 160,541 personnes ; dans les États plus neufs, l'Iowa progresse à 15,7 % (10,657 étrangers), le Wisconsin a conservé à peu de chose près sa proportion, 35,7 %, donnée par 276,927 étrangers. Le Minnesota, qui se peuple sérieusement, en a 58,728, soit 34 %. Enfin, de nouveaux États interviennent avec de fortes proportions sur de faibles populations, Dakota, 4,837 habitants, 1,774 étrangers, 36,7 % ; Nebraska, 28,841, 6,531, 22 % ; mais le Kansas, avec 107,206 habitants, tout aussi nouveau, est situé trop au sud pour que le courant normal de l'époque le pourvoie. Il en reste à 11,8 % et 12,600 immigrés.

Digitized by Google

Les vraies causes de la distribution différente suivant les États, et du pourcentage dans chacun, apparaissent lorsqu'on suit l'immigration peuple par peuple, en se préoccupant de préciser la part de chacun et les occupations auxquelles ils se sont destinés. Ce n'est pas tant le vide qui les fait affluer que certaines conditions d'existence, en affinité avec leurs habitudes et leur caractère.

Les Allemands, chassés par la situation économique et politique de leur pays, avaient d'abord jeté leur dévolu sur le Missouri. En 1829, Gottfried Duden[1] l'avait décrit comme le Paradis terrestre, et son influence avait été si grande en Allemagne qu'une compagnie d'émigration *(Giessener Gesellschaft)* s'était organisée en vue d'y créer un État allemand. Après l'échec du mouvement de 1830, l'émigration se renforce, mais elle ne se dirige pas vers le Missouri, où l'esclavage est aussi incommode pour les blancs que condamnable dans son principe ; elle va de préférence vers l'Illinois, comtés de Saint-Clair, de Madison. Malheureusement, ces recrues d'une certaine aisance, d'une certaine culture et d'où sortirent les « Latin farmers » de Belleville, ainsi dénommés parce qu'ils étaient de souche plus lettrée que paysanne, eurent beaucoup à souffrir de leur inexpérience. Du moins elles apportèrent à la vie de la frontière un élément intellectuel qui lui manquait. Elles ouvrirent des écoles ; une bibliothèque allemande se créa à Belleville.

En peu de temps, les Allemands se sont répandus dans tout l'État. De 1840 à 1847, ils mettent sur pied plusieurs journaux ; l'*Illinois Staats Zeitung*, fondé en 1848, devient quotidien en 1851. La Révolution de 48 accélère l'émigration et ils gagnent le nord agricole, Wisconsin, Michigan, Minnesota, où les « guides » pour émigrants, par leurs descriptions séduisantes, tel celui de Peck[2], ont entrepris d'ores et déjà de les attirer. L'Illinois fortifie le mouvement : certains marchands de Chicago ont un moment l'idée d'envoyer un agent recruteur parcourir l'Allemagne ; ils y renoncent et se contentent de fonder une société pour la protection des nouveaux arrivants. D'autres sociétés du même genre se fondèrent dans d'autres centres, et du reste au bénéfice de diverses races.

En 1850, 38,000 Allemands nés en Allemagne, sur 111,000 étrangers et 851,000 habitants, se trouvent en Illinois[3]. Ils sont si nombreux qu'ils excitent un mouvement nativiste ; mais à ce moment ils s'inté-

1. *Bericht über eine Reise nach den westlichen Staaten Nord Amerika's.*
2. *New Guide for emigrants to the West*, 2e édit. Boston, 1837.
3. Plus de 130,000 en 1860.

Digitized by Google

ressent plus à la révolution allemande qu'à la politique américaine ; ils sont provisoirement démocrates (parti de la terre) et les démocrates les couvrent de leur protection. Ils sont établis dans différents endroits : Belleville, Galena, Quincy, Alton, Peoria, Peru ; dans l'Ohio, ils ont dû se rabattre sur les villes ; puis ils se sont aiguillés vers les Lacs. Milwaukee a été pendant un temps une ville presque allemande, mais Chicago devient leur centre principal. Comme partout, ils y font bande à part et ne se fondent pas avec les indigènes. Ils y construisent des églises et des écoles luthériennes allemandes, dirigées par des pasteurs, un théâtre allemand ; ils s'y préparent bien des ennuis avec les puritains yankees en violant le repos du dimanche et fêtant les boissons alcooliques. Ils installent autour d'eux toutes les institutions de la vieille Allemagne : compagnies de volontaires, sociétés de gymnastique, sociétés musicales, avec chorales et bière.

Suédois et Norvégiens comptent aussi parmi les précurseurs de la grande émigration ; 4,500 en 1850, plus de 10,000 en 1860 pour l'Illinois, ils commencent à y débarquer vers 1825. Quakers persécutés d'abord, puis émigrants impressionnés par une publicité dithyrambique, quittent la Norvège de bonne heure et finissent par choisir de préférence le Wisconsin ; particulièrement nombreux après 1848, il s'en établit cependant beaucoup à Chicago ou aux environs, où ils fondent un journal en 1853, le *Drapeau de la Liberté*. Les Suédois vont également volontiers à Chicago, où ils finissent par transférer leur journal, le *Républicain suédois*, fondé en 1856 ; mais ils se sont dispersés dans tout le nord, Illinois, Wisconsin, Minnesota. Les premiers étaient méthodistes ; après 1846, la secte des jansonistes, persécutée en Suède, vint fonder une colonie près de Galva, autour d'Eric Janson, qui prétendait représenter la seconde venue du Christ et annonçait le rétablissement de la véritable Église. Vers 1850, ils étaient un millier. Ils avaient des produits agricoles, une briqueterie, tissaient la toile. Ils vivaient sous un régime communiste, que des dissensions ruinèrent en 1860.

D'autres qu'eux ont tenté d'organiser une société communiste. Les Mormons, dont ce n'était pas la principale originalité, en quittant Nauvoo pour l'Utah, avaient cédé leur terrain et leurs propriétés au Français Charles Cabet, qui, sur les mêmes principes, installa son Icarie, comprenant 340 colons. Il trouvait des terres et des bâtiments en bon état, une bonne bibliothèque, des ateliers de tissage, dont le débouché était assuré à Saint-Louis par une maison de vente. Cabet a un journal officiel, *The popular Tribune*, auquel s'adjoint plus tard un journal en

Digitized by Google

français et un en allemand. La colonie prospère. Mais des dissensions surgissent de même ici ; Cabet est déposé peu avant sa mort (1851) ; la société se scinde et bientôt l'Icarie de Nauvoo est revendue et disparaît.

Des groupes de ce genre caractérisent, sous un aspect curieux, l'atmosphère de l'Ouest, sans avoir joué un rôle dans le peuplement, que d'autres races sont venues achever.

Les Anglais ont toujours été de médiocres pionniers. Ils sont clairsemés avant 1845 ; en 1850, sous l'effet de la propagande des Birkbeck et des Flowers, ils sont 18,600 en Illinois. Ils sont travailleurs, peu adonnés à la politique, s'américanisent vite et seraient parfaits, s'ils étaient nés pour la vie de la Prairie ; mais ils y ont peu de succès. Après 1850, la réclame dirigée par les capitalistes anglais qui ont des intérêts dans l' « Illinois Central Railroad » en amène cependant davantage le long de la ligne sur les terres loties par la Compagnie. Ils sont 41,745 en Illinois en 1860. Les Écossais, 4,600 en 1850, ne comptent pas, et ce sont les Irlandais[1] qui, pour le nombre, rivalisent avec les Allemands ; 28,000 en 1850, ils sont 87,000 dix ans après ; mais, pour la plupart dénués de toute ressource, ils sont hors d'état d'entrer dans la classe des cultivateurs. Ils viennent travailler aux canaux, plus tard aux chemins de fer, puis se fixent surtout dans les villes et surtout à Chicago où, vivant en groupes compacts, leur catholicisme et leur turbulence les font prendre en grippe. En grande effervescence au sujet de la libération de l'Irlande, ils prennent part en Amérique à tous les désordres des rues, et c'est généralement eux que l'on retrouve, à cette occasion, devant les tribunaux. Comme ouvriers de la ligne, ils ont d'ailleurs souvent de violentes altercations avec les entrepreneurs et, s'ils n'ont pas toujours tort, ils n'en sont pas mieux vus. Déjà en 1833 une hostilité s'était manifestée contre les indigents anglais ; en 1837, la crise de nativisme éclate contre les Irlandais, qui sont massacrés à Boston. Ils nourrissent contre l'Angleterre une haine qu'échauffe la fraternité des *Fenians*, dont Chicago est le centre, et qui aboutit en 1866 au Raid Fenian, expédition militaire contre le Canada qu'ils voulaient conquérir. Comme les Républicains sont nativistes, pro-allemands et anti-irlandais, quoique les démocrates soient favorables à l'Angleterre, les Irlandais sont démocrates.

Deux petites colonies portugaises, protestants venus de Madère après 1849, près de Springfield et Jacksonville, en Illinois, des Français et Canadiens français dont le nombre s'accroît sensiblement entre

1. Fish, *op. cit.*, p. 112.

Digitized by Google

1850 et 1860, des Trappistes et des Vaudois complètent la liste des principales races étrangères qui apportent à l'Ouest, aussitôt ouvert à la vie humaine, la bigarrure qui caractérise, dès cette époque, la population américaine.

* * *

L'histoire de Chicago résume fortement la croissance du Nord-Ouest et souligne à la fois les progrès de sa puissance et les nécessités qui l'ont liée à la transformation de l'Est. Né du changement que la navigation des Grands Lacs et les voies ferrées ont imprimé à la direction des courants commerciaux, Chicago a bénéficié, avec l'ampleur que l'on sait, de cette révolution dont la contre-partie est le déclin du Mississipi et de la Nouvelle Orléans dans leur rôle distributeur. La création d'un système de communications a certes rendu le peuplement de l'Ouest plus rapide, sa production plus intense ; mais, orienté selon les besoins commerciaux de l'Est industriel et de l'Ouest producteur, il a, en outre, décidé que les exportations se feraient désormais par New York, aux dépens de tous les anciens ports.

Après 1763, le commerce de l'Illinois avait été entre les mains de Baltimore et Philadelphie. Avec la Nouvelle Orléans, il se voyait entravé par la proximité des Espagnols, par la lenteur des « flatboats » et par la nécessité où se trouvaient les bateliers de remonter par terre. Chaque convoi prenait l'envergure d'une expédition. En outre, le Sud ne pouvait se donner comme un débouché de conséquence pour le Nord-Ouest tant qu'il n'avait à lui offrir, en plus des exportations vers Cuba et les ports atlantiques, que les plantations de canne à sucre à pourvoir, en Louisiane. Le Nord-Ouest tendait ainsi à utiliser de préférence la « National Road » et à se tourner vers l'Est. Mais de ce côté les transports étaient coûteux et, si les bœufs s'arrangeaient tant bien que mal des longs parcours, les porcs étaient incapables de les fournir. C'est pourquoi le bétail même abandonna cette voie dès que Cincinnati eut pris le premier rang comme centre du *packing*.

Le développement des bateaux à vapeur donne donc tout d'abord au Mississipi des avantages d'autant plus heureux que la conquête des nouvelles terres à coton assurait maintenant aux produits agricoles de l'Ouest des demandes de plus en plus nombreuses. Les marchandises se pressent alors sur le fleuve, soit pour être réexportées, soit pour répondre aux besoins des planteurs. Non que toutes les incommodités aient disparu. Les chutes de Louisville ne seront tournées par un canal qu'en 1828 ; elles causent une gêne fâcheuse à la navigation. Le climat

Digitized by Google

humide et chaud du bas Mississipi est fatal aux denrées périssables, et celles qui séjournent à la Nouvelle Orléans en souffrent à l'excès. Le marché, en outre, y est à l'étroit, et on ne sait comment y entreposer tous les arrivages[3].

Néanmoins, l'activité du Mississipi augmente[1] et se soutient même contre la concurrence des canaux qui, après 1825, détournent vers l'Est et New York, par la voie des Lacs, une notable partie des produits de l'Ouest. Jusqu'en 1840 et 1850, porc et bœuf salés, beurre, farine, blé, whiskey, tabac, s'entassent à la Nouvelle Orléans en quantités croissantes, venus en grande partie des régions de l'Ohio et du haut Mississipi.

Ne nous y trompons pas. Ce sont les chemins de fer, après 1850, qui ont consommé le renversement des courants ; mais, à partir de 1836 environ, on l'avait vu s'annoncer dans les progrès de Buffalo comme de Chicago, Buffalo, qui recevait, en 1836, 1,239,000 boisseaux de grain et farine, expédiés de l'Ouest, plus de 4 millions en 1840, et où les arrivages ne tardèrent pas à dépasser ceux de la Nouvelle Orléans, si bien qu'en 1846 la presse du Sud se fit l'écho des craintes qu'inspirait l'avenir.

Elles étaient plus que justifiées. Dans la période 1841-1851, la valeur en dollars des marchandises transportées sur l'Hudson et sur le Mississipi se balance au profit de celui-ci ; en 1855, il garde encore l'égalité, mais il a perdu le transport des blés et farines dont les trois cinquièmes passent désormais par l'Hudson, et il ne le regagnera pas. Cincinnati, à la fin de cette période, envoie encore par l'Ohio trois fois plus de farine au Sud qu'à l'Est ; mais, à la fin de la décade suivante, il en envoie quatre fois moins. De même, ses envois de porc et de *bacon* diminuent de plus de moitié. Dès 1850, Saint-Louis, pour le commerce avec le Sud, dépasse Cincinnati, dont les expéditions deviennent relativement insignifiantes.

La Nouvelle Orléans perd aussi le commerce du plomb, en provenance de Galena (Ill.). De 785,000 lingots bruts en 1846, il tombe à 18,000 en 1856 et finit par disparaître. Graduellement, les produits de l'Ouest, qui vers 1820 constituaient 58 % des produits qu'elle entreposait, pivotent vers les routes de l'Est, plus rapides et moins chères, et le Sud n'en reçoit guère plus que pour sa consommation.

Ce n'est pas seulement parce que l'Est industrialisé exile l'agriculture et se ravitaille dans l'Ouest. Il s'agit de l'exportation. Aussi long-

1. Gephart, *Transport in the Middle West*, p. 95-118.

Digitized by Google

temps qu'il n'y eut pas de canaux, le Mississipi était la seule voie menant à la mer. Puis il fallut composer. Vers 1845, on estimait que la moitié des produits de l'Ouest destinés à l'exportation gagnait la mer par les canaux et chemins de fer, l'autre par le Mississipi. Dans les trois années 1843 à 1845, sur 1,874,000 barils de farine, la Nouvelle Orléans en rembarque 505,000 pour l'étranger, Cuba y compris, et 648,000 pour les ports de l'Union, dont 469,000 pour New York et Boston. Elle distribue aussi 847,000 barils de porc. Son rôle, à partir de 1850, ne fait que décliner et, si le tonnage du Mississipi paraît augmenter par rapport au trafic général de la vallée, le pourcentage est moindre. Le Mississipi renaîtra peut-être à l'époque actuelle par la transformation du Sud en pays industriel ; mais, au milieu du XIX^e^ siècle, l'industrie est localisée dans le Nord atlantique, les communications se créent à son profit et la côte Est devient la ligne d'attraction pour toutes les régions qui ont quelque chose à vendre. L'Ouest a tous ses plus gros intérêts, toutes ses facilités dans l'Est, et c'est ainsi que Chicago voit refluer vers lui, sans l'avoir cherché, tout ce qui, faute de mieux, avait jusque-là descendu le Mississipi.

Son essor a représenté dans ses étapes l'effet successif des trois séries de voies commerciales : canal de l'Érié d'abord, puis canal Illinois-Michigan et chemin de fer, ainsi que des efforts passionnés de New York pour capter, à force de réclame et de long crédit, tout le commerce extérieur.

En 1833, Chicago a 150 habitants, deux boutiques, et son port reçoit par l'Érié deux bateaux. Quatre ans plus tard, il n'a encore que 8,000 habitants, mais déjà 120 magasins, dont vingt maisons de gros. En 1836, il a reçu 456 bateaux, débarquant 325,000 dollars de marchandises. A ses débuts, il importe les produits de l'Est qu'il absorbe ou redistribue, mais les bateaux en repartant ne chargent pas grand chose. Bientôt il conquiert le marché des grains, que de longues processions de charrettes lui apportent de très loin dans l'intérieur. En 1841, il reçoit pendant la saison 150 bateaux par mois, qui s'en retournent à plein. En 1842, 705 bateaux se sont partagé 586,000 boisseaux de grains. La valeur des exportations et importations est maintenant à peu près égale. Non seulement le nord de l'Illinois, mais une partie de l'Indiana et du Wisconsin envoient leur grain à Chicago, où le prix de vente est plus élevé que sur place.

Il a pris rang aussi comme centre de *packing*. Cincinnati est le premier de tous, et Chicago ne dépasse pas encore Alton, Peoria et les autres villes qui travaillent pour le Sud. Mais, en 1847, un de ses jour-

Digitized by Google

naux décrit avec orgueil un établissement qui abat 130 têtes de bétail par jour et en utilise merveilleusement toutes les parties. Les exportations sont surtout dirigées vers l'Angleterre.

Sa situation privilégiée veut enfin qu'il devienne un point de jonction pour les communications. En 1831, un négociant de New York gagne un tiers du prix de transport en expédiant des marchandises à Saint-Louis par le Lac et Chicago, au lieu de passer par la mer et la Nouvelle Orléans. Le tarif n'est pas moins économique pour le bétail qui gagne New York. Le trajet par bateaux demande de New York à Chicago douze à quinze jours et parfois trois semaines ; cependant les marchandises arrivent encore ainsi à Galena deux mois plus tôt, et à meilleur marché. Du reste, le chemin de fer New-York-Érié permettra sous peu de raccourcir les délais. Bref, en 1835, 255 voiliers abordent à Chicago ; en 1836, 49 bateaux à vapeur et 383 voiliers. C'est le moment des grandes spéculations sur les terrains qui l'entourent. De lots vendus 9,000 dollars au printemps de 1835, on demande 25,000 dollars à la fin de l'année. Les loyers sont hors de prix, les étrangers de passage sont obligés de coucher par terre. Les provisions menacent de manquer, la farine monte à 20 dollars le baril.

L'ouverture du canal Illinois-Michigan, en 1848, était appelée à accroître encore le trafic à Chicago. Les grains, qui allaient plus commodément au Mississipi l'abandonnent pour la voie du nord et le mouvement est si considérable que le nouveau canal est vite reconnu insuffisant. On essaie de parer aux besoins des transports en construisant des routes sur planchers, ou « plank roads[1] ». Fiévreusement, on en construit et, au milieu de 1851, 600 milles de « plank roads », dit-on, sont en usage ou en préparation dans l'Illinois.

Mais ce moyen de fortune est relégué aussitôt que les chemins de fer. commencés à cette époque, ont établi un réseau étendu. Arrêtés longtemps par les mauvaises conditions financières, ils couvrent en 1856 2,235 milles en Illinois ; treize lignes aboutissent à Chicago ou sont reliées avec lui ; il voit entrer 104 trains par jour, il communique sur le Mississipi avec Galena, Fulton, Burlington, Quincy, Alton et Saint-Louis, Cairo.

C'est alors que la ligne Chicago-Galena enlève au Mississipi le trafic du plomb, des produits agricoles issus du Minnesota, du Wisconsin, de l'Iowa septentrional, ainsi que de l'Illinois du nord-ouest, qui expédie

1. Plancher posé transversalement sur des troncs d'arbres, couchés dans le sens de la longueur. Cf. Meyer et Mac Gill, *Transportat. in the U. S. before 1860*, 1917, chap. x.

Digitized by Google

plus volontiers vers Chicago que vers Cairo. Chicago, malgré les inconvénients de l'hiver sur les Lacs, détrône Saint-Louis, qui, vers 1850, tirait de l'Illinois les cinq huitièmes des produits qu'il expédiait et vendait à l'Illinois les trois quarts de ceux qu'il recevait. Les grosses affaires en grain viennent s'y traiter et dans un esprit qui soulève les plaintes des cultivateurs, chez qui s'éveille l'idée de fonder des coopératives. En 1855, il reçoit deux fois autant de blé que Saint-Louis ; il est déjà le premier dépôt de blé du monde.

Il est facile de prévoir qu'à bref délai il occupera aussi la première place dans l'industrie du *packing*, porc et bœuf. Outre la prépondérance particulière de Chicago, entre l'Ouest et le Nord, on voit s'esquisser ce régime de centralisation à outrance qui caractérise si essentiellement, à notre époque, l'industrie et le commerce américains.

Comme bien on pense, la ville entre temps s'est peuplée. C'est toutefois encore une bien petite ville, et malpropre. Les vaches se promènent dans les rues, couchent sur les trottoirs. « Géhenne d'abominations », les ruisseaux charrient tout ce qu'il est possible. Michigan Avenue déshonorée par les tas de fumier, l'ordure de toutes les étables, qui est déposée le long du Lac et lavée par la pluie, disparaît dans l'eau que boira la cité. Un mélange extraordinaire de huttes en bois et de grands édifices, d'hôtels-palaces — cinquante-sept en 1855, dont huit « de premier ordre » — témoigne de la hâte désordonnée avec laquelle la ville a poussé.

Elle n'avait pas 30,000 habitants en 1850, elle atteint presque 110,000 en 1860, avec beaucoup d'étrangers, Allemands et Irlandais. La crise des logements fait rage, telle maison qui a coûté 500 dollars en rapporte 3 à 400 de location. Cependant, elle est moins peuplée que Saint-Louis et Cincinnati, qui ont en 1860 un peu plus de 160,000 âmes. Par là son rôle distributeur apparaît. Machine aspirante et refoulante, les marchandises n'y font que passer, et bien que le *packing* soit une manière d'industrie, Chicago est moins un centre de production que de commerce. L'importance des affaires y est supérieure à la collaboration humaine.

Si, pour des raisons analogues, la population des autres villes n'a pas démesurément enflé, la population totale du Nord-Ouest s'est, par contre, accrue dans des proportions formidables par le peuplement des anciens États et par la mise en valeur des nouveaux : Wisconsin, Iowa, mentionnés depuis 1840, Minnesota depuis 1850, Dakota, Nebraska, Kansas depuis 1860. De 860,000 habitants en 1820, le Nord-Ouest

Digitized by Google

s'est élevé à 9 millions en 1860, chiffre plus que décuplé. L'Ohio, avec 2,340,000, a quadruplé ; l'Indiana, avec 1,350,000, a presque décuplé ; l'Illinois, avec 1,712,000, est trente fois plus peuplé.

Le Sud, dans le même temps, a multiplié son chiffre par quatre, 5,768,000 habitants en 1860, au lieu de 1,358,000 en 1820, où ne figurait pas le Texas. Ce sont aussi les États les plus neufs qui ont le plus augmenté, l'Arkansas, plus de trente fois, le Mississipi dix fois, l'Alabama neuf fois plus peuplés qu'en 1820 ; la Louisiane de quatre à cinq fois, le Tennessee et le Kentucky deux ou trois fois seulement. La rivalité avec l'Ouest n'est possible à aucun titre. Uniquement adonné à la culture du coton, le Sud n'est qu'un auxiliaire du Nord-Est, qui y puise ses matières premières, et il dépend étroitement des deux Nord pour sa subsistance ou pour tous les produits manufacturés. Les voies ferrées l'ont bien compris lorsqu'elles cherchaient leur direction ; elles ont choisi celles que les besoins économiques leur imposaient. L'Ouest nourricier est une puissance qui traite d'égale à égale avec l'Est usinier et maritime.

Une complète transformation s'opère donc dans les États-Unis par le peuplement du Nord-Ouest ; une spécialisation et un équilibre s'établissent entre les régions, favorisant un développement intense des ressources, mais risquant de dresser des intérêts les uns contre les autres : le Sud est à la veille de chercher une revanche.

Toutefois, ce peuplement n'est pas la fin d'une histoire. La formation des États-Unis n'est pas achevée, d'autres perspectives s'annoncent pour l'agriculture et pour l'industrie, et les émigrants qui viennent d'atteindre le Mississipi n'y ont pas puisé une humeur sédentaire. Si la spéculation l'a endetté, si une crise a fait baisser les prix, si enfin la civilisation envahit son domaine, le défricheur du Nord-Ouest s'échappe et s'enfonce plus avant. Car c'est lui qui va défricher les Grandes Plaines et les États du Pacifique. L'Ohio avait émigré en Illinois, et l'Illinois n'est pas au faîte de sa croissance que ses habitants reprennent la hache du pionnier vers l'Orégon, vers la Californie, le Kansas et le Nebraska, le Colorado. En 1848 s'élève le cri de ralliement : *Ho for California!* Puis le nom de l'Éden change, mais dans les années suivantes la clameur est la même : *And Westward, ho*[1]*!*

D. PASQUET.

1. Cole, *Hist. of Illinois* ; t. III : *The era of the Civil War*, p. 9.

Digitized by Google

MÉLANGES

LA VIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE NANTES
PENDANT LA MONARCHIE DE JUILLET
D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE DE P.-F. DUBOIS

La correspondance inédite de Paul-François Dubois, député de la Loire-Inférieure de 1831 à 1848, qui nous a été aimablement communiquée par sa famille, contient beaucoup de données intéressantes sur la vie politique, administrative et même économique de Nantes sous la monarchie de Juillet[1].

La curieuse figure de P.-F. Dubois a été déjà esquissée dans un récent et très intéressant article de M. Georges Weill, précisément d'après la même correspondance inédite[2]. Nous n'avons donc pas à parler longuement de cette personnalité, très sympathique d'ailleurs, et dont notre étude contribuera encore à mettre en relief la rare probité, le désintéressement et l'intelligence. Rappelons seulement que P.-F. Dubois, né à Rennes en 1793, ancien élève de l'École normale, était professeur au lycée Charlemagne lorsque, en 1821, le gouvernement de la Restauration le révoqua, à cause de ses idées. Directeur du *Globe*, il joua un rôle considérable dans le parti libéral jusqu'en 1830. Après la révolution de Juillet, il fut nommé inspecteur général de l'Université, poste qu'il cumula avec ses fonctions de député ; il devint dans la suite, en 1839, membre du Conseil royal de l'Instruction publique et, en 1840, directeur de l'École normale, qu'il ne quitta que lors de la réaction de 1850. En 1852, il est mis à la retraite et il ne devait mourir qu'en 1874. M. Georges Weill a montré que, modéré, mais très fermement attaché à ses idées libérales, Dubois a presque toujours figuré dans l'opposition constitutionnelle. Visiblement, surtout depuis 1841, il est dégoûté des intrigues parlemen-

1. M. Félix Libaudière a écrit de consciencieuses annales de la ville de Nantes, à cette époque, sous le titre de *Histoire de Nantes sous le règne de Louis-Philippe.* Nantes, 1900.

2. Georges Weill, *Un intellectuel député sous Louis-Philippe : Paul Dubois, d'après des lettres inédites* (*Revue de synthèse historique*, décembre 1928).

Digitized by Google

taires et, s'il resta député, c'était pour lui une façon d'accentuer son indépendance dans ses fonctions universitaires.

La plupart des lettres de Dubois que nous avons eues entre les mains sont adressées à son ami Camille Mellinet, imprimeur et propriétaire du *Breton* de Nantes, avec lequel il était, comme directeur du *Globe*, entré en relations dès 1824[1]. A partir de 1831, il a été un correspondant très fidèle, jusqu'à la mort de Mellinet, qui eut lieu le 8 août 1843[2].

I. — Les élections législatives
Rapports avec le corps électoral

Dubois s'était d'abord présenté, pour les élections législatives, dans sa ville natale, Rennes, en novembre 1830 ; il n'y fut pas élu[3]. Mais il fut plus heureux dans la Loire-Inférieure, à Nantes, qui avait accueilli avec enthousiasme la révolution de Juillet et le nouveau régime. Et depuis, jusqu'à la révolution de février 1848, il n'a cessé d'être réélu[4], dans la première circonscription du département[5], sans difficulté. Aussi ne s'occupe-t-il pas longtemps à l'avance de ce que nous appellerions aujourd'hui sa « campagne électorale ». Dans l'intervalle des élections, on ne le voit guère à Nantes, bien qu'il sente la nécessité d'entrer en contact plus intime avec les habitants ; c'est qu'il est très pris par ses fonctions d'inspecteur général et de professeur à l'École polytechnique. Sa lettre à Mellinet, du 6 septembre 1833, est, à cet égard, bien significative :

Il y a deux ans que je n'ai été vous voir et cependant j'ai promis de visiter chaque année le département. Je n'y réside pas, je n'y ai pas de propriétés ; je ne suis, par conséquent, membre d'aucune administration municipale ou départementale ; j'ai besoin, plus qu'un autre, de voir par mes yeux... Je ne puis avoir

1. Voy. sa lettre du 9 novembre 1824.

2. Mellinet n'était âgé que de quarante-huit ans. Comme nous le verrons, il a joué un rôle considérable à Nantes, où il fit preuve d'un grand dévouement au bien public, comme conseiller municipal, fondateur de la Société industrielle, membre de la Société académique, etc. Il a publié, en douze volumes, un ouvrage de valeur, *Le commerce et la milice de Nantes*, dont le dernier tome a paru après sa mort (en décembre 1843).

3. Nous possédons son programme, grâce à la circulaire imprimée qu'il envoya aux électeurs d'Ille-et-Vilaine, le 19 octobre 1830. Il demande : l'allégement du budget ; l'abolition graduelle des monopoles et de la prohibition ; « qu'on étende le principe de l'élection autant que le permettront les lumières et la moralité des citoyens ; » la liberté des cultes et de l'enseignement ; la création d'écoles primaires gratuites dans toutes les communes pour les classes laborieuses.

4. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 15 et suiv.

5. Le 5 juillet 1832, par 145 voix sur 282 votants ; le 21 juin 1834, par 144 voix ; le 4 novembre 1837, par 222 voix sur 289 votants ; le 2 mars 1839, par 228 voix sur 330 votants. Nommé, en mai 1839, membre du Conseil royal de l'Instruction publique, Dubois dut se représenter devant ses électeurs, qui le réélurent et de même en 1840, quand il fut nommé directeur de l'École normale. Le 9 juillet 1842, il fut élu par 226 voix ; le 1er août 1846, par 213 voix. Cf. F. Libaudière, *passim*.

Digitized by Google

d'influence auprès du gouvernement qu'en prouvant que je suis au courant de toutes les affaires, et au besoin l'intermédiaire entre lui et ma ville...

Il compte passer quinze jours à Nantes, visiter les musées, les bibliothèques, les sociétés de sciences et d'utilité publique, les écoles, même les plus petites. Il s'informera des intérêts les plus pressants du département, en visitant au besoin les autres arrondissements. Il craint aussi, à ce moment, qu'on ne lui oppose « quelque grande fortune, un commerçant ou autre, qu'on dirait représenter bien plus utilement une ville comme la nôtre ».

Nous ne savons si son projet s'est réalisé dans l'automne de 1833. Mais, en 1834, les élections sont proches ; il sent qu'il lui faut paraître à Nantes ; en avril, il écrit à son ami :

Dites-moi, je suis en peine pour les élections, à cause de ma tournée [d'inspection]. Dois-je demander l'Ouest pour aller à Nantes au besoin? C'est mon avis, car, si les élections surviennent, moi à Montpellier, ou à Toulouse, ou à Bayonne, il ne me serait pas permis de quitter mon devoir. Je ne sais encore et puis moins que jamais savoir si le ministre (quel sera-t-il?) me suscitera un concurrent ou appuiera ceux qui naîtraient d'eux-mêmes. Voyez, dites-moi un mot là-dessus. Il y a peut-être aussi utilité à ce que je me mêle au relèvement des intérêts de l'instruction dans l'ouest ; c'est un titre. D'autre part, moi, j'aurais à visiter le midi ou le nord de la France, que je ne connais pas, pour m'instruire, à la fois comme député et comme administrateur, du véritable état du pays.

Étant à Tours, le 26 mai 1834, il apprend la dissolution de la Chambre et la convocation du collège pour le 21 juin. Il écrit alors à Mellinet : « Je ne crois pas qu'il soit besoin de publier ni compte-rendu, ni profession de foi ; tous mes votes les plus importants ont été publiés ». Indépendant et solitaire, il a tenu toutes ses promesses : « J'ai servi les intérêts de Nantes et du département, autant que je l'ai pu, dans la Chambre et auprès des ministres. Je ne me suis que peu occupé des particuliers, si ce n'est pour des redressements d'injustices ». Une autre lettre à Mellinet, de la même époque, mais non datée, contient une sorte de compte-rendu de son activité parlementaire. Il s'est, dit-il, instruit des questions commerciales : il a combattu la loi sur les entrepôts, qui a tant inquiété les villes maritimes ; il a fait son devoir à propos de la loi sur les sucres ; en ce qui concerne la navigation de la Loire, il est intervenu auprès du ministre du Commerce, Duchâtel ; il a « provoqué avec vigueur les études sur les chemins de fer, sans être mêlé à aucune spéculation financière ». — Le 3 juin, il annonce son arrivée à Nantes pour le 18, mais il partira avant la convocation du collège. Ce sera une apparition bien fugitive.

En somme, il compte surtout sur Mellinet pour être renseigné sur l'esprit public de Nantes, sur les opinions de la ville. Que pense-t-on, par exemple, du traité américain, de l'esclavage[1]?

1. Lettre du 19 février 1835.

Digitized by Google

Une circonstance peu favorable pour Dubois, c'est qu'il n'est pas électeur à Nantes. Aussi prie-t-il son ami, en 1836, de lui chercher une propriété de 60,000 francs environ ; il deviendrait ainsi « citoyen du pays » et pourrait avoir plus d'influence locale[1]. La chose se fait et, en 1839, comme il va y avoir des élections, pour la première fois il pourra « exercer ses droits dans le collège électoral de Nantes[2] ». Les élections vont avoir lieu en mars. A cette occasion, Dubois adresse à ses électeurs deux lettres dans lesquelles il explique son attitude à la Chambre, son opposition au ministère Molé, son adhésion à l'adresse des 213, les raisons pour lesquelles il appartient au centre gauche. Il est réélu.

Mais la même année, à cause de sa nomination au Conseil royal de l'Instruction publique, il doit se représenter devant ses électeurs. Il écrit à Mellinet, le 9 juin 1839, qu'il arrivera le jeudi soir et qu'il passera une journée à Nantes : « Je causerai, je pourrai avoir un entretien avec les sucriers et les marchands. Je repartirai le lendemain ». Il compte surtout sur son ami pour « chauffer le zèle » de ses partisans et les amener au vote. Cependant, il adresse une lettre aux électeurs, dans laquelle il déclare que, s'il soutient le nouveau ministère, il est cependant pleinement indépendant, et il ajoute :

Dans ces derniers jours, nous avons eu à discuter, dans les bureaux, ce projet de loi sur les sucres, tant et si fatalement retardé. J'ai rempli ce que je considérais comme un devoir, indépendamment de mon caractère de député nantais. J'ai appuyé ce que j'avais promis d'appuyer pour la répression des *ventes à l'encan*, tout en respectant la liberté de la concurrence.

Il se déclare partisan de la défense de nos colonies et de l'ouverture de nouveaux débouchés en Orient.

En janvier 1840, Dubois note une orientation nouvelle de la politique, qui provoquera une crise sérieuse[3] :

Déjà les cris de réforme électorale, quoique faibles et isolés, deviennent des indices assez certains du mouvement qui peut, d'un jour à l'autre, entraîner notre bourgeoisie et nos petits artisans, si vifs pour tout ce qui s'annonce comme un progrès. Malgré ce que vous m'avez dit, vous et Simon[4], de l'indifférence absolue des Nantais sur cette question, croyez que la fièvre les gagnera bien vite si elle prend à Paris, et d'autant plus vite qu'ils auront été moins préparés.

En ce qui le concerne, il ne craint pas « un progrès véritable ». Toutefois il est hostile à l'incompatibilité parlementaire des fonctionnaires, qui, à ce moment, a été proposée par Gaugnier. Mais il est nettement favorable à l'adjonction des capacités, c'est-à-dire à une réforme électorale modé-

1. Lettre du 29 avril 1836.
2. Lettre du 31 janvier 1839.
3. Lettre à Mellinet, du 13 janvier 1840.
4. Le rédacteur en chef du *Breton*,

Digitized by Google

rée : « C'est un principe salutaire et d'avenir », écrit-il[1], « que la reconnaissance du droit de l'intelligence à l'égal du cens pécuniaire... Je voudrais mieux que la deuxième liste du jury[2] ».

Mais dans quelle mesure Dubois représente-t-il les idées de ses électeurs? Naturellement, il ne saurait être question pour lui, ni pour aucun de ses collègues de la Chambre, d'un mandat impératif quelconque[3]. Cependant, il manifeste souvent son désir d'être renseigné sur l'état de l'opinion à Nantes[4].

Malgré son indépendance, il lui faut faire des démarches particulières pour tel ou tel solliciteur nantais, car le régime des « recommandations » fleurit tout autant, sinon plus, sous le régime censitaire que sous le régime du suffrage universel; mais ces démarches n'aboutissent pas toujours. Témoin cette curieuse lettre du 30 novembre 1839 :

Je suis désespéré que mes recommandés n'obtiennent pas toujours ce que je sollicite. Mais, pour être placé auprès du ministre[5], je ne dispose pas pour cela de ce qui est tout à fait de son domaine privé. Les bourses particulièrement se donnant par lui *motu proprio*, il s'en fait un moyen tout personnel de plaire à tel ou tel, selon la nécessité. Ainsi Billault[6] demanderait-il maintenant, à la veille d'une hostilité de sa part, on lui serait plus facile qu'à moi; demain, ce sera un autre... Me siérait-il, à moi, second du ministre, de me fâcher, de tempêter, comme font quelquefois tous ces députés saute-ruisseau qui vivent dans les antichambres et qui, à une heure donnée, grossissent la voix, emportent pour des indignes ce qui serait dû à des bien méritants? Allard a trop de bon sens pour m'en vouloir, et, quant à M. Fortin, c'est à vous de lui faire entendre la réalité.

Mais Dubois pense avoir des titres plus sérieux à la reconnaissance de ses concitoyens; il déclare, dans la même lettre :

Je n'ai jamais été si exact, ni si actif, que depuis six mois. Chambre de commerce, mairie, particuliers, tout le monde m'a trouvé prompt à l'œuvre et prompt à répondre. J'ai obtenu de grandes choses sans bruit. Par moi, les obstacles au paiement et à la prompte confection de la machine à draguer ont été levés; par moi, des fonds assurés à M. Garreau pour la continuation de ses grands travaux des

1. Lettre du 31 janvier 1842.

2. Dans une lettre du 4 janvier 1842, il demande à Mellinet d'étudier les listes électorales et celles du jury de la Loire-Inférieure : « Vous me direz quel changement l'admission de la seconde liste apporterait dans la composition du collège électoral, par le caractère et l'influence des personnes. Vous me ferez faire le même travail pour le Finistère (par Duchâtellier), le Morbihan, les Côtes-du-Nord. On me le fait pour l'Ille-et-Vilaine et le Maine-et-Loire. Ces apprécis sont utiles pour réfuter des terreurs imaginaires ».

3. Cf. une lettre du 31 août 1837 : « Quant aux mandats et aux engagements, je suis bien décidé à ne me soumettre à aucun ».

4. Notamment, lors de la crise ministérielle de février 1840; voy. sa lettre du 23 février 1840.

5. De l'Instruction publique. Dubois était maintenant membre du Conseil royal.

6. Avocat réputé de Nantes; élu député de la Loire-Inférieure, en 1837, il tint à la Chambre une place assez importante; il deviendra ministre de Napoléon III. Dubois n'a pas pour lui une bien grande sympathie.

Digitized by Google

ponts, qui assurent du pain aux ouvriers ; par moi, aplanies les difficultés pour le transfert de l'École normale de Rennes, etc., etc. Dans le cercle de mon action administrative, j'ai réformé tout le personnel du collège, placé sept à huit personnes dignes, comme M. Robert, directeur de l'École normale supprimée, des jeunes gens recommandés, etc. Pour Guépin, j'ai fait plus de courses, écrit plus de lettres qu'un diplomate pour un traité.

Néanmoins, on a bien l'impression que Dubois n'est pas en contact étroit avec ses électeurs. Sans doute, il se préoccupe des intérêts de sa circonscription — et nous le verrons plus en détail — mais il ne la connaît guère *de visu*. Aujourd'hui, un député aussi « lointain » ne siégerait pas plus d'une législature. Il faut dire que la vie politique, même dans une grande ville comme Nantes, ne semble pas très active. Le « pays légal » semble bien somnolent.

Ce qui le prouve encore, c'est l'intervention du gouvernement dans les élections. A diverses reprises, Dubois ne laisse pas de s'en préoccuper. Le 15 février 1837, il écrit à Mellinet : « M. Robineau m'a prévenu que le ministère s'est décidé à combattre mon élection et à me susciter de nouveau M. Favre[1] ». A ce moment, comme le plus souvent d'ailleurs, notre député est dans l'opposition[2]. Le 12 août de la même année, son inquiétude s'accroît : « Mon intention est de demander nettement à Montalivet s'il m'est favorable, si le gouvernement veut m'appuyer, s'il a l'intention de commander à son préfet de s'abstenir de toute manifestation contre moi ou s'il veut simplement rester neutre ». Dubois craint les machinations qui se trament contre lui, que l'on représente comme un démocrate ardent. Mais, quelque temps après, il renonce à voir Montalivet : « Je crains », dit-il, « qu'il ne pense que j'ai peur de ne pas être réélu[3] ». En avril 1842, il craint encore des intrigues qui se nouent contre sa candidature, la concurrence de Betting Lancastel ou de Lamoricière ; il ne peut cependant se résoudre à aller voir le ministre Duchâtel pour lui demander ses intentions à son égard[4].

II. — Relations avec la municipalité et le maire

Ces relations ne sont pas très étroites. Cependant, Dubois ne cesse de se préoccuper de l'attitude de la municipalité et surtout du maire, Ferdinand Favre, qui, nommé le 12 février 1832, devait rester en fonctions pendant toute la monarchie de Juillet[5], et qui a été son concurrent aux élections de 1834.

1. Ferdinand Favre, maire de Nantes, qui avait déjà été le concurrent de Dubois en 1834. — Il s'agit du ministère Molé, que combattait le centre gauche, c'est-à-dire le parti de Dubois.

2. Dans la même lettre, il dit que le ministère est « en pleine réaction » et qu'on en revient aux errements de la Restauration.

3. Lettre à Mellinet, du 31 août 1837.

4. Lettre du 18 avril 1842.

5. Les premières élections municipales avaient eu lieu, en octobre 1831, en vertu de la loi du 21 mars 1831 ; elles étaient faites par les électeurs censitaires et des électeurs adjoints

Digitized by Google

En février 1834, le député a dû se préoccuper d'une délibération du Conseil municipal, relative aux boissons : « Vous avez fait sagement », écrit-il[1], « de remettre à vous décider, puisque vos finances ne vous permettent pas de sacrifier un revenu et que vous eussiez grevé une classe de citoyens sans en soulager une autre ». Mais, d'autre part, il faut comprendre l'embarras du gouvernement sur cette question : « Il est naturel qu'il ait voulu provoquer des expériences partielles et volontaires et à réunir ainsi une masse de faits propres à fixer ses hésitations ». La pétition du Conseil municipal a été fraîchement accueillie par les Chambres et notamment par la Chambre des pairs, qui l'a blâmée. Dubois tentera d'amortir le coup[2].

Il semble que le maire veuille le tenir à l'écart des affaires de Nantes. Telle est du moins l'impression de Dubois, qui écrit à Mellinet, le 2 octobre 1836 :

> Je suis parfaitement édifié de la conduite de M. Favre envers moi ; il m'écrit pour des niaiseries, des livres à demander et, se passe-t-il une affaire grave, pas un mot. Je comprends du reste sa tactique : me rendre étranger aux affaires de la ville, se faire croire ici un homme dont l'influence comme député serait très puissante pour le gouvernement et, à Nantes, pour les intérêts de la ville ; avoir le préfet pour appui ; ce n'est pas mal calculer sa candidature...

Quelques jours après, visite du maire, qui lui fait de grandes protestations d'estime[3]. N'empêche qu'en 1837 Dubois se plaint de n'avoir pas été prévenu par le maire du moment où l'on devait remettre au roi une adresse du Conseil municipal[4]. La même année, Camille Mellinet donne sa démission du Conseil ; Dubois y perd un appui précieux. En 1840, il s'inquiète du silence prolongé de Favre, qui s'est adressé à Billault et non à lui pour la demande d'un secours de 3,000 francs à l'École supérieure[5]. Il tient toujours à ce que rien de ce qui concerne la ville et son administration ne « lui demeure caché[6] ».

D'ailleurs, il semble qu'à Nantes Dubois ait eu un certain nombre d'adversaires, non seulement à droite, mais à gauche. A propos de sa nomination à la direction de l'École normale, l'*Ami de la Charte* l'attaque avec violence,

(docteurs en droit et en médecine, officiers en retraite et quelques catégories de fonctionnaires). Mais c'est le gouvernement qui nommait la municipalité ; en 1832, il avait désigné comme adjoints Th. et Mathurin Chéguillaume, Louis Vallet, Polo aîné, Le Sant. Voy. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 49-50. — C'est seulement en 1846 que, pour la première fois, il y a eu, au Conseil municipal, une opposition de gauche et de droite. Favre, cependant, fut renommé maire (*Ibid.*, p. 360 et suiv.).

1. Lettre du 19 février 1834.

2. Lettre du 24 mars 1834.

3. Lettre du 8 octobre 1836 : « Mon cher député, » dit Favre, « cette fois nous ne serons plus en lutte ; nous ne nous ferons plus calomnier l'un et l'autre ; vous êtes désormais bien établi ».

4. Le député Nicod n'a pas été prévenu non plus ; « on a voulu écarter toutes les nuances d'opposition » (lettre du 2 janvier 1837).

5. Lettre du 24 février 1840.

6. C'est l'expression dont il se servait dans une lettre du 7 novembre 1835.

Digitized by Google

lui reprochant son cumul de fonctions ; Dubois répond au directeur, Mangin[1].

III. — Les affaires locales. Le préfet

Dans quelle mesure Dubois a-t-il une action sur les affaires locales ? C'est ce qu'il n'est pas aisé de voir par la correspondance. Il dit seulement, en 1835[2], qu'il a été consulté sur deux nominations : celles de Dufeu à la sous-préfecture de Paimbœuf et de Favre, l'ancien secrétaire général, au Conseil de préfecture ; il a donné son assentiment à l'une et à l'autre, bien qu'il n'ait guère à se louer de Favre.

Ses relations avec le préfet nous sont mieux connues et présentent même un intérêt particulier. C'est qu'il a eu affaire, pendant de longues années, avec un préfet à poigne, Maurice Duval, très impopulaire à cause de sa brutalité et qui avait été nommé en 1832, avec mission spéciale d'arrêter la duchesse de Berry, dont on ne parvenait pas à se saisir[3]. Duval ne tarda pas à opérer l'arrestation dans les conditions que l'on sait, et sans doute a-t-il gardé entre les mains des documents compromettants, qui l'ont rendu très fort vis-à-vis du gouvernement.

Dès 1834, Dubois s'emploie à faire éloigner le préfet Duval, « non pour raisons personnelles, mais dans l'intérêt public » ; il entretient Guizot de l'affaire, mais sans succès[4]. Au cours de l'année 1836, il semble qu'on approche du but ; on parle d'un successeur possible de Duval :

> Me consultera-t-on, écrit Dubois[5], sur le choix d'un successeur? Je crois bien que non. Tout se fera par des calculs étrangers aux intérêts du département et, si je parle, pour peu que je manifeste une ombre de préférence pour quelqu'un, on me supposera des motifs ou des calculs de parti ou d'intérêt électoral. Peut-être essaiera-t-on de faire mieux encore, de m'enlacer dans l'approbation d'un quelqu'un que l'on fera jouer ensuite contre moi-même et contre les opinions que je tiens à cœur de maintenir.

Mais sans cesse des objections sont faites au déplacement du préfet[6], de plus en plus impopulaire et contre lequel le Conseil général se prononce publiquement en 1838. C'est précisément la raison pour laquelle Montalivet ne veut pas agir ; « c'eût été », dit-il, « la démission de l'administration supérieure », qui couvre le préfet ; puis « les actes généraux du préfet, examinés de près, sont irréprochables ». La vraie raison, c'est que le cabinet est

1. Lettre du 3 mars 1840. — Dubois touchait 10,000 francs comme membre du Conseil royal ; 5,000 comme directeur de l'École normale ; 3,000 comme professeur à l'École polytechnique ; mais, dit-il, « c'était le prix de vingt-huit ans de travaux ».
2. Lettre du 7 novembre 1835.
3. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 79 et suiv.
4. Lettre du 16 avril 1834.
5. Lettre du 13 septembre 1836.
6. Voy. une lettre du 26 avril 1837.

Digitized by Google

opposé à la mesure et qu'on n'oublie pas l'arrestation de la duchesse de Berry[1].

Cependant, en mai 1839, sous le ministère Soult, il y a une grande conférence sur la question entre les députés de la Loire-Inférieure (Dubois, Billault, Bignon, La Haye-Jousselin) et le ministre de l'Intérieur. Il est entendu qu'on ne renverra pas Duval à Nantes, mais qu'en faire? Celui-ci n'accepte pas la compensation du Conseil d'État et il est difficile de le nommer dans une autre préfecture[2]. Enfin, un an plus tard, après de longues tergiversations, le gouvernement se résigne à son déplacement : en juin 1840, Duval, nommé conseiller d'État et grand-officier de la Légion d'honneur[3], est remplacé à Nantes par Chaper, préfet de la Côte-d'Or ; c'est en vain que Dubois avait chaudement recommandé Gauja[4].

En septembre 1840, il a une longue conversation avec le nouveau préfet. Mais il ne semble pas avoir été en très bons termes avec lui, si l'on en juge par une lettre du 4 janvier 1842 ; il redoute son attitude aux prochaines élections : « Chaper est conservateur *très ardent* sous sa froideur ; il voudra se ménager auprès de la coterie du *haut commerce ;* le ministère ne sera pas très vif en ma faveur, parce que je ne l'appuie que sous bénéfice d'inventaire ».

Évidemment, beaucoup d'exemples analogues seraient nécessaires pour légitimer une conclusion générale. Mais, à en juger par la Loire-Inférieure, il semble que le préfet n'ait guère à redouter l'action des députés. Faut-il en croire Stendhal, qui, dans les *Mémoires d'un touriste*, affirme que les préfets qui administrent arbitrairement (« non par amour de l'arbitraire, mais par ignorance des lois et règlements ») ne craignent que le ministre ou le journal libéral du département? Aussi, ajoute-t-il, « le gouvernement, dans les départements, c'est le préfet » ; cependant, « depuis quelque temps (on est en 1838), les députés du département volent au préfet tous ses moyens d'influence, les croix et les bureaux de tabac[5] ». Que n'avons-nous beaucoup de correspondances aussi instructives que les lettres de Dubois !

IV. — La presse. « Le Breton »

C'est, en somme, surtout par l'intermédiaire du *Breton* que Dubois est en relations avec Nantes. Aussi dans sa correspondance trouve-t-on quelques données intéressantes sur ce journal, le plus important du grand port avec le *National de l'Ouest*[6]. Il donnait en prime à ses abonnés la *Revue de l'Ouest*, mensuelle, qui était un recueil scientifique et littéraire. Le prix d'abonne-

1. Lettre du 14 décembre 1838.
2. Voy. lettres du 14 et du 29 août 1839.
3. Lettre du 5 juin 1840.
4. Voy. une lettre du 25 mai 1840.
5. *Mémoires d'un touriste*, édit. Calmann-Lévy, t. II, p. 345-347.
6. C'était l'ancien *Ami de la Charte*, dont l'opinion était « d'opposition patriote » ; il y avait aussi un journal légitimiste, l'*Hermine* (F. Libaudière, p. 149).

Digitized by Google

ment du *Breton*, comme du *National de l'Ouest*, était de 48 francs par an, et au numéro il se vendait d'abord 50, puis 30 centimes[1].

En 1836, Mellinet songea à baisser le prix de l'abonnement. Dubois, dans une lettre du 30 octobre, lui conseilla de n'en rien faire et il lui donnait, en même temps, toute une série de conseils vraiment judicieux. Remarquant que les départements voisins de la Vendée et du Morbihan n'ont pas de journaux, « il faut tâcher de les défrayer de nouvelles sur leur pays et d'avoir une rubrique spéciale pour eux et, une ou deux fois par mois, un grand article sur les intérêts de ces départements, sur leur développement intellectuel et moral », sur les questions de chemins, d'école, d'agriculture. Il sera bon d'avoir de temps en temps un feuilleton littéraire, « tiré de l'histoire de la contrée ». Comme propagande, il conviendra d'envoyer un service gratuit à des sociétés, des cabinets de lecture, des particuliers. Le *Breton* doit pénétrer à cinquante lieues à la ronde, même dans les départements qui ont des journaux, comme l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord. On se renseignera sur le personnel politique. On se procurera des correspondants dans les départements et, à Paris, une sorte d'office de correspondance.

Dubois essaie aussi, dans une certaine mesure, de tracer au *Breton* une ligne de conduite politique, ou, du moins, il ne craint pas de blâmer son attitude quand il la désapprouve. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante, adressée au directeur, Simon, le 14 janvier 1837, et qui est, à tous égards, assez intéressante pour être en grande partie reproduite :

> Soit nécessité et faute de rédacteurs politiques, soit éloigné du vrai point de vue ; soit préoccupation de vos études économiques et de vos souvenirs semi-saint-simoniens, soit action d'une correspondance active de la part de gens engagés corps et biens dans la fortune du ministère actuel, vous tombez à votre tour aussi dans une route que, pour mon compte et dans ma profonde conviction, je crois funeste et tout à fait contraire à votre passé, à vos convictions et à vos vues sur l'avenir...

Dubois désapprouve surtout les articles du jeune Richelot, qui se montre « de la dernière ignorance politique » et qui juge les hommes sans les connaître. Il se trouve aujourd'hui sous l'empire de ses coteries saint-simoniennes, ralliées maintenant au pouvoir social, tel qu'il est constitué, mais répandant partout le poison de leur obéissance passive, de leur hiérarchie antilibérale ; il prêche à tort et à travers la résurrection du *pouvoir*, sans s'informer de la moralité du but et des moyens ; il répand, dans une société, malade d'isolement et d'égoïsme, des désirs effrénés de jouissance, une indifférence profonde pour toute autre chose que l'adoration de la puissance et la passion de la richesse. Toutes les questions politiques, prises d'un tel point de vue, deviennent en effet misérables ; mais est-ce la vérité ? « N'y a-t-il plus de partis politiques en France et en Europe ? Les idées auxquelles vous et moi avons dévoué notre vie sont-elles assurées en France et à côté de nous, dans

1. F. Libaudière, p. 422.

Digitized by Google

les pays qui doivent partager notre destinée? L'Europe est-elle constituée de manière à ce que nous nous croyions sans dangers devant ses passions rétrogrades? Est-ce bien servir son pays que de crier du matin au soir : faisons nos affaires, ne songeons pas à tout cela ; d'autres y veillent pour nous ; et ces autres-là, ce sont les ministres, dormez en paix, sur la foi de leur capacité ; ce sont les premiers hommes de France, les seuls supérieurs, les seuls moraux?... » En fait, il y a là une tendance au ralliement des hommes animés d'idées rétrogrades : « Les hommes de la Révolution, de leur côté, s'éloignent, ne donnent plus de conseils, et nous dérivons de jour en jour vers les principes, les habitudes et les pratiques de la Restauration, et ce n'est pas un vain mot. Vous voyez surgir devant vous toutes les questions qui ont agité la Restauration ». Il y a dans cette lettre des vues pénétrantes : profondément libéral, Dubois perçoit le danger d'une politique d'affaires ; c'est celle qui, quinze ans plus tard, favorisera le retour de l'Empire.

Quelque temps après, dans une nouvelle lettre à Simon (8 mars 1837), Dubois le prie, s'il n'attaque pas le ministère [1], de ne pas « non plus se mettre, comme le fait toujours Richelot, en polémique régulière contre l'opposition. Pourquoi ce terme général, absolu, qui couvre tant de nuances, quand on est si discret et si réservé pour les ministres [2] »? Dubois pense que Richelot suit les inspirations de Michel Chevalier, l'ancien saint-simonien, « qui manœuvre avec une habileté extrême, se pousse, cherche à avoir une candidature ministérielle [3] ».

Cependant, Mellinet demande à son ami des lettres-articles. Dubois répond [4] qu'accablé de besognes diverses il n'en a pas le temps. D'ailleurs, ajoute-t-il, « si je vous écris de Paris, mes points de vue ne sont pas ceux de Nantes ; vous n'oseriez pas et peut-être ne pourriez-vous pas accepter toutes mes idées, tous mes jugements ; je ne puis vous écrire que des lettres de confidence ». Au reste, dans le monde politique, il ne se passe que des intrigues et des vilenies. Mais voici une solution pratique :

> Voulez-vous une correspondance politique régulière, dont vous puissiez faire usage? Je vous écrirai toutes les semaines. Voulez-vous des articles, mais que vous insériez avec suite et résolution? Je vous les ferai faire tous les quinze jours par un ami. Mais il faut que le *Breton* sache bien que M. Guizot est l'homme funeste, l'homme qui perdra cette dynastie.

Deux ans plus tard, Dubois procure à Mellinet un correspondant parisien Chapplain, qui a été nommé secrétaire au ministère de Dufaure : « Il se met à ma disposition pour la correspondance ou les articles politiques, que je crois tout à fait nécessaires à votre journal ; je ne sais s'il sera bien propre à ce

1. Il s'agit du ministère Molé, que Dubois combat.

2. L'opposition comprenait à la fois la gauche dynastique et le centre gauche, auxquels se joindra une partie du centre droit (les « doctrinaires »), qui formeront la « coalition ».

3. Lettre à Mellinet, du 18 mars 1837.

4. Lettre du 29 avril 1837.

Digitized by Google

travail, mais enfin je l'essaierai[1] ». Chapplain, quelque temps du moins, s'est bien acquitté de cet office, comme le montre une lettre du 28 décembre 1839 :

Mercredi (le jour de Noël), Chapplain est venu et je lui ai donné quelques informations, en lui demandant de vous prier d'en user avec votre habileté accoutumée... En ce moment, il y a un beau rôle à prendre pour la presse indépendante de province ; vous avez si souvent trouvé des accents qui ont été répétés par d'autres journaux importants. Une attitude pareille, modérée, hardie, soumettant à votre jugement la presse parisienne, le ministère, les mille coteries de la Chambre, cela serait une tâche moins difficile qu'elle ne semble au premier abord.

En janvier 1843[2], Dubois reproche au *Breton* de n'avoir pas consacré d'étude à la question des sucres, qui va être de nouveau soumise aux délibérations de la Chambre. « Il vous faut », dit-il, « quelqu'un qui étudie ce qui touche aux intérêts de la ville : sucres, tarifs, traités de commerce ». Il se plaint aussi des fautes d'impression qui émaillent ses articles : « Comme on est encore en province loin de Paris ! » Dans une très belle réponse, Mellinet reconnaît que ces reproches sont tout à fait justifiés. Mais l'excuse, c'est qu'accablé de charges de famille, en proie à des embarras financiers, il a dû, pendant de longues années, faire tout par lui-même dans son imprimerie : travail écrasant et sans répit ; ses forces le trahissent. Nous savons, en effet, que, quelques mois plus tard, Camille Mellinet devait mourir prématurément, terrassé par un pareil surmenage. Pendant plusieurs mois, Dubois a envoyé chaque semaine d'importants articles à son ami pour le *Breton*.

V. — Dubois et les intérêts nantais

La correspondance de Dubois montre qu'il s'est occupé, en toute conscience, de défendre les intérêts de Nantes, soit à la Chambre, soit auprès des ministres.

Dans une lettre du 28 janvier 1833, il indique que ses collègues et lui ont été occupés par « le tableau des circonscriptions pour le Conseil général ». L'arrondissement de Nantes doit se subdiviser en trois collèges départementaux : le premier, comprenant trois cantons de la ville, Carquefou et la Chapelle-sur-Erdre ; le second, trois autres cantons de Nantes, Vertou et Bouaye ; le troisième, les dix-sept autres cantons ruraux. « Nous voulons », dit-il, « par cette division, assurer à Nantes la juste suprématie qu'elle doit conserver à cause de sa richesse, de sa population et de son industrie, qui est la vie de l'arrondissement et, au milieu de quarante-cinq conseillers, nous croyons que ce n'était pas trop que de lui ouvrir la chance d'en avoir dix ».

1. Lettre du 19 octobre 1839. Il ajoute : « J'essaierai de même un tout jeune secrétaire que je vais prendre, l'un des fils de notre ami Bertrand, le médecin philosophe mort si jeune ». Un assez grand nombre de lettres à Mellinet sont de la main de ce secrétaire.

2. Lettre du 15 janvier 1843.

Digitized by Google

Dubois s'occupe aussi du développement de la bibliothèque et du musée de Nantes. « Varsavaux[1] et moi », écrit-il le 29 décembre 1832, « multiplions les sollicitations auprès du ministre des Travaux publics pour obtenir quelques tableaux ou statues ; mais M. d'Argout est dur à la desserre. Une statue de M. Debay et un tableau de l'un de ses fils ont été surtout l'objet de nos demandes... Il paraît que le ministre est disposé à charger M. Debay père de la statue qui doit surmonter le monument de Juillet ». En 1835, il obtient des livres pour la bibliothèque de Nantes, malheureusement assez mal choisis[2]. Ses relations personnelles avec le ministre du Commerce, Duchâtel, ont pour résultat que celui-ci « ne manque aucune occasion de faire ce qui peut être utile, dans l'intérêt de l'avenir de cette grande cité et du département ; ainsi, voilà 1,000 francs pour le musée industriel ; 3,500 vont être alloués à Grandjouan[3], etc.[4] ».

Dubois doit aussi s'intéresser à la question des routes, dont on s'occupe activement dès le début de la monarchie de Juillet. Hier, écrit-il le 29 décembre 1832, il y a eu, au ministère des Travaux publics, une réunion des députés de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres, du Maine-et-Loire et de la Mayenne : il s'agit d'examiner les plans des routes projetées. On prévoit 25 millions de dépenses pour des travaux qui doivent s'échelonner sur sept ou huit ans. « Il faudra », ajoute notre député, « vaincre les oppositions des autres départements et la crainte d'obérer encore le trésor, chargé cette année encore d'un déficit de 167 millions, à cause des dépenses de guerres ». On peut redouter des rivalités, de la part des collègues des autres départements bretons ; force est donc « de manœuvrer sourdement, de concert avec le ministre ».

Mais, naturellement, la préoccupation essentielle de Dubois c'est la défense des intérêts économiques de la grande ville qu'il représente[5]. Le port de Nantes, qui avait été ruiné par les guerres de la Révolution et de l'Empire, commence à renaître sous la monarchie de Juillet[6]. L'industrie est aussi en grand progrès, comme le montre une statistique dressée par le maire en 1838, en vue de la formation du Conseil des prud'hommes. Outre les petits ateliers, nombreux, on compte à ce moment : 25 filatures de coton (avec 1,327 ouvriers) ; 12 chantiers de construction (565 ouvriers) ; 31 fabriques de futaine et tissus (480 ouvriers) ; 9 fonderies de cuivre et de fer (348 ouvriers) ; 13 raffineries (310 ouvriers) ; 5 fabriques de conserves (290 ouvriers) ; 38 tanneries et corroieries (193 ouvriers). Au total, Nantes contient

1. Un des députés de la Loire-Inférieure.
2. Lettre du 4 juin 1835.
3. L'école d'agriculture dirigée par l'éminent agronome Rieffel.
4. Lettre du 9 janvier 1835.
5. Dubois jusqu'alors n'avait aucune compétence dans les questions économiques. Il écrit, le 20 novembre 1831 : « Je me fais pour vos intérêts une violence cruelle, car je commence des études nouvelles de commerce et d'industrie. »
6. Voy. Paul Jeulin, *L'évolution du port de Nantes*. Paris, 1929 (thèse de doctorat en droit).

Digitized by Google

183 contremaitres, 316 ouvriers patentés, 10,384 compagnons, 1,334 apprentis [1].

Les progrès de la grande industrie expliquent que le besoin de houille anglaise ne cesse de croître ; en 1841, on en importe déjà 36,000 tonnes ; en 1842, 43,000 ; en 1847, 65,735 [2]. On comprend alors l'intérêt que la ville attache à la question des droits à l'importation. Le gouvernement a formé le projet de réduire ces droits à 0 fr. 30 le quintal pour les ports de l'Océan, situés au sud des Sables-d'Olonne ; mais les Nantais prétendent être traités sur le même pied que Bordeaux ; les chefs d'usine se réunissent à la Bourse et envoient une pétition au ministre [3]. Dubois va voir le ministre, Duchâtel [4]. A la Chambre, la discussion a duré une heure et demie [5]. Voici quelle est l'argumentation du député : « En quoi et comment l'extension de la réduction à notre littoral aurait-elle compromis l'existence des houilles du Nord, en faveur desquelles est créée, tout autant qu'en faveur de Bordeaux, cette division des zones? » Le ministre prétend qu'avec un abaissement total des droits les houilles remonteraient au moins jusqu'à Angers. La réponse est simple : les houillères locales sont insuffisantes pour nos besoins et nous devons recourir aux houilles étrangères. — Dubois demande aux autorités locales des rapports fermes et modérés, dont il puisse s'autoriser : « Tâchez donc qu'on m'écrive et qu'on me tienne au courant de tout, afin que je puisse appuyer tous les faits de noms, de témoignages et être, en un mot, armé de pied en cap ».

Finalement, le gouvernement se prononce pour l'établissement d'une troisième zone, intermédiaire, des Sables-d'Olonne à Saint-Malo, dans laquelle on paiera 60 centimes. C'est ce qui fut décidé par l'ordonnance du 28 décembre 1835. Dubois pense que cela vaut encore mieux que rien [6]. Mais les Nantais furent très mécontents de cette demi-mesure, surtout quand l'établissement d'un droit de sortie anglais de 26 fr. 60 par tonne vint s'ajouter au droit d'entrée français de 5 fr. 50 ; en 1844, la Commission nantaise des houilles adressa au gouvernement une nouvelle pétition pour obtenir la réduction du droit de houille [7].

Dubois avait protesté aussi contre la création d'entrepôts de douane dans des villes de l'intérieur, qui avait vivement ému tous les ports [8]. Dans une lettre à Mellinet, du 25 novembre 1831, il déclare qu'il a étudié de près la

1. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 182.
2. *Ibid.*, p. 323.
3. *Ibid.*, p. 323 et 134-135.
4. Lettre à Talvaude (20 octobre 1835).
5. Lettre à Simon (17 octobre 1835).
6. Lettre à Talvaude, du 18 décembre 1835.
7. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 323.
8. *Ibid.*, p. 50-51. — Le président de la Chambre de commerce, Ducoudray-Bourgault, avait fait aussi des démarches à Paris, mais qui furent vaines.

Digitized by Google

question : « Longtemps incertain entre mes doctrines d'économie politique et les intérêts de Nantes, j'ai embrassé la défense de ceux qui m'ont confié leurs intérêts ». Il n'a pu être nommé de la Commission, car les villes de l'intérieur étaient nécessairement en majorité, de sorte qu'à cette Commission les ports ne sont défendus que par le marquis de Bryas, maire de Bordeaux. Dubois a lu dans *Le Breton* la pétition du « commerce de Nantes » ; « je m'en appuierai avec force », déclare-t-il, « dans la discussion de tribune, en m'entendant avec Bryas et Delaroche, maire du Havre ».

En 1840, la députation de la Loire-Inférieure est fort occupée de la question des paquebots transatlantiques. Dubois, Lanjuinais, Billault, Bignon, président de la Chambre de commerce, ont, en mars, une conversation avec le ministre, qui se montre bienveillant. On ne sait encore quelle ligne sera accordée à Nantes ; on parle de celle du Brésil[1]. C'est, en effet, celle qui va être accordée à Nantes ; une somme sera donnée pour la construction de douze navires[2].

Dubois s'occupe, au même moment, de la création d'un Conseil de prud'hommes à Nantes[3]. Celui-ci fut, en effet, constitué par une ordonnance du 31 juillet 1840 : il comprenait quatre patrons, trois ouvriers, mais ceux-ci étaient des chefs d'atelier ou des contremaîtres[4].

Dubois s'entremet aussi pour la question des ponts de la Prairie-au-Duc. Les courses de Nantes avaient été supprimées et transférées à Angers par le ministre Cunin-Gridaine ; Dubois s'emploie à les faire rétablir[5].

Avec une grande conscience, il se tient au courant de toutes les questions commerciales ou maritimes qui peuvent intéresser sa ville. Le 16 octobre 1841, il signale à Simon un article du « Commerce » du 4 octobre, sur le nouveau tarif des États-Unis, « qui blesse nos intérêts, notre commerce des soieries et des vins ». Le 4 janvier 1842, il s'inquiète du « droit de suite », stipulé dans le traité relatif à la traite des noirs : « La question », m'a-t-on dit, « soulève à Nantes quelques réclamations[6] ; on m'a cité vaguement des faits de vexation de la part des Anglais, qui légitimeraient les critiques que la presse a faites au sujet de cet acte diplomatique ».

1. Lettre du 18 mars 1840. « Il faut chauffer l'opinion, » ajoute Dubois, « car quand même la Chambre voterait les fonds nécessaires pour la construction, il faudra des compagnies pour l'exploitation ». Voy. aussi une lettre du 2 mai 1840.

2. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 219-220. Une souscription lancée à Nantes avait produit 678,000 francs.

3. Voy. une lettre du 2 mai 1840.

4. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 225.

5. Lettre du 18 mars 1840.

6. N'y avait-il pas encore à Nantes des bâtiments négriers? Voy., pour l'époque de la Restauration, l'excellent travail de Léon Vignols, *Une expédition négrière en 1821* (*Revue d'histoire des colonies*, année 1928).

Digitized by Google

VI. — La question des sucres

Mais à Nantes, en ce temps-là, aucune question économique n'était plus importante que celle des sucres. En effet, les sucres tiennent la première place parmi les denrées coloniales importées[1].

Le commerce du sucre colonial et les raffineries avaient été ruinés par les longues guerres maritimes de la Révolution et de l'Empire, grâce auxquelles s'implanta le sucre de betterave. Mais, après la paix de 1815, le commerce du sucre reprend : Bourbon remplace Saint-Domingue et l'on regagne le terrain perdu. En 1823, on compte déjà à Nantes sept raffineries, dont trois très importantes ; en 1838, il y en a treize, sans compter sept confiseries.

Cependant, la concurrence du sucre de betterave est menaçante (à Nantes même, de 1825 à 1830, il se fonde six sucreries de betterave). Dès lors, entre les deux sucres, cela va être une lutte épique. Voici qu'en 1832 le gouvernement se propose d'abandonner le régime de protection à outrance et forme le projet d'une taxe de 5 francs sur le sucre de betterave. Mais la production de celui-ci ne cesse de croître, parvient à 12 millions de kilogrammes en 1833 et à 17 millions en 1834. Les Nantais craignent la ruine du commerce colonial, encore si important pour eux. Avec les autres ports, ils demandent un dégrèvement du sucre colonial à 25 francs par 100 kg. et une taxe de 12 fr. 50 par 100 kg. de sucre indigène[2].

On comprend alors que Dubois s'occupe activement, comme les autres députés de Nantes, de cette question des sucres[3]. En mars 1833, lors de la discussion générale, il était inscrit pour prendre la parole, mais n'a pu « arriver à la tribune » ; lors de la discussion des articles, il ne l'a pu non plus. Il était incapable d'improviser, car, dit-il, « quoique ayant bien travaillé la matière, la langue commerciale, les calculs, le raffinage, la fabrication de betteraves ne me sont pas assez familiers pour que j'aie pu me hasarder[4] ». En avril 1833, son collègue Chaillon étant tombé malade, c'est lui qui est chargé des affaires de la Chambre de commerce de Nantes[5].

Dans les années qui suivent, la question des sucres préoccupe toujours autant les Nantais. Le 18 juillet 1837 est votée une nouvelle loi, qui impose au sucre indigène, par 100 kg. 11 francs de droit pour l'année 1838 et 16 fr. 50 pour 1839, tandis que le sucre colonial est taxé à 49 fr. 50. La conséquence,

1. Voy. Paul Jeulin, *L'évolution du port de Nantes*, p. 359 et suiv. Ces sucres représentaient : en 1789, 30,400 tonnes ; en 1827, 15,000 ; en 1831, 20,741 ; en 1839, 14,000 ; en 1843, 16,360 ; en 1847, 20,000 ; en 1851, 15,000 ; en 1853, 21,875. — Sur la question, cf. aussi Georges Lerat, *Étude sur les origines, le développement et l'avenir des raffineries nantaises*. Paris, 1911 (thèse de doctorat en droit).

2. G. Lerat, *op. cit.*, p. 77 et suiv.

3. Voy. des lettres du 18 et du 28 janvier 1833.

4. Lettre du 21 mars 1833.

5. Lettre du 17 avril 1833.

Digitized by Google

c'est que le prix du sucre s'avilira aux colonies et que le commerce de Nantes est gravement menacé.

Dans la discussion de la loi, Dubois n'a pas « trouvé l'occasion de parler », pas plus que son collègue Bignon[1]. En désespoir de cause, comme tous les députés des ports, ceux de Nantes « ont appuyé l'impôt, heureux d'arracher cela à la fureur des betteraviers » ; il a eu chez lui plusieurs conférences avec la députation du commerce du Havre. Il n'a pu mieux faire.

Au reste, ajoute-t-il, que ces Messieurs avisent et cherchent, s'ils veulent, un autre député ; ils en ont déjà un pris parmi eux. Que fait-il que je ne fasse? Quel service a-t-il rendu comparable à ma troisième zone de houille tant décriée, mais inévitable et qui, toute mauvaise qu'elle soit en principe, n'en est pas moins enviée par Rouen, et qui a enlevé 40,000 francs d'impôt à Nantes pour le temps que durera le système de prohibition que nous combattons?

Dubois continue le combat. Le 14 décembre 1838, il écrit à Mellinet :

La Chambre de commerce m'écrit pour les sucres. Je lui ai répondu que j'étudiais, que je combattrai, heureux, dans cette question, de n'avoir, en défendant les intérêts de la ville que je représente, aucun scrupule sur la justice de sa cause, ni sur l'intérêt général ; afin qu'on sache bien que, si l'intérêt de Nantes ou de son commerce était en contradiction avec mes convictions sur l'intérêt général, je n'entendais pas qu'on me crût un avocat pour toutes les causes. A prendre ou à laisser, comme toujours.

Fier langage, peu banal chez un député, à quelque époque que ce soit.

En 1839, les députés de Nantes s'emploient à obtenir le dégrèvement du sucre colonial. Le 31 mai 1839, Dubois écrit à Mellinet : « Il y a eu quelques projets de modification au système proposé par le Conseil supérieur de commerce : on songeait à réduire à 12 francs le dégrèvement du sucre colonial ; en revanche, on abaissait le tarif des sucres étrangers ». Les députés des ports ont aussitôt assailli les ministres ; « MM. Duchâtel et Dufaure ont surtout été abordés par M. Bignon et par moi. Ils m'ont donné l'assurance que le projet ne s'accomplirait pas ». Et il ajoute : « Nous avons conservé le silence, pour ne pas mettre en émoi et amener à de nouvelles démarches les *betteraviers*, déjà trop puissants dans la presse parisienne, dont ils ferment toutes les colonnes à la défense des intérêts maritimes ; ils ont aussi dans la Chambre une armée très forte ». Enfin, une lettre, du 23 août 1839, annonce que les sucres sont dégrevés : il s'agit de la loi du 21 août 1839, votée au grand contentement des Nantais[2].

Alors c'est le tour des sucriers indigènes de crier à la ruine. Le gouvernement propose donc une nouvelle loi, qui donne lieu à d'ardents débats.

1. Lettre à Simon, du 18 juillet 1837.

2. Il y avait une grande agitation à Nantes : le 10 août, 3 à 400 négociants s'étaient portés sur la préfecture (F. Libaudière, *op. cit.*, p. 201-202).

Digitized by Google

Les députés de Nantes rivalisent de zèle. Témoin cette curieuse lettre du 20 avril 1840 :

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'inscription pour la discussion sur la loi des sucres. Je suis arrivé à cinq heures et demie du matin et je n'ai pu être inscrit que le dixième ; M. Bignon, qui m'a précédé de quelques minutes, est le sixième. Trois de nos collègues inscrits à minuit, et qui s'étaient retirés ensuite, ont été maintenus indûment et, par politesse, on n'a pas voulu les rayer. Nous avons gagné trois rangs, mais, des trois hommes, deux, MM. Wustenberg et Gabes, de Bordeaux, négociants et tout à fait spéciaux, avaient bien plus d'importance que ceux qui venaient immédiatement après jusqu'à M. Bignon. La discipline devait gagner à ce que les deux orateurs fussent entendus les premiers. Les députés inscrits contre le projet ont été unanimes à les maintenir.

Cette explication est bonne à donner, afin de faire comprendre comment nous nous trouvons en péril de ne pas obtenir la parole dans la discussion générale. Cependant, Bignon arrivera probablement. Nous restons en tout cas pour la guerre des articles. Et nous nous occupons, avec tous les députés de notre opinion, d'organiser un combat régulier, car, en face de cinq systèmes au moins, s'il n'y a pas d'ordre régulier dans le débat, la Chambre ne saura comment se retrouver, nous fût-elle favorable, ce dont je doute encore ; toutefois, tout espoir n'est pas perdu.

C'était une véritable ruée vers la tribune ; c'est que les électeurs des ports n'auraient pas pardonné à leurs députés la moindre indifférence sur cette question vitale. Malgré leurs efforts, une nouvelle loi est votée, le 3 juillet 1840, qui rétablit l'ancien tarif en ce qui concerne le sucre colonial. Les négociants des ports en sont très mécontents.

Aussi la lutte se poursuit-elle dans les années suivantes, et notamment en 1842. Dubois préconise l'*égalité des droits*, qu'il considère comme la seule mesure « légitime et politique[1] ». Mais, en mars 1842, la loi sur les sucres est ajournée, « malgré les promesses répétées d'une solution prochaine[2] » ; le gouvernement « laisse donc les marchés encombrés, la spéculation incertaine, les colonies désespérées, l'industrie indigène aux angoisses ». La raison, d'après Dubois, c'est que « nos hommes d'État du jour n'ont d'énergie et de zèle que pour le bruit ou le jeu des portefeuilles, et sont pris au dépourvu sur toutes les questions d'intérêt vital intérieur[3] ».

Pour plaire aux armateurs, le gouvernement, en 1843, présenta un projet de loi supprimant les sucreries indigènes et leur accordant une indemnité de 40 millions. La loi fut repoussée et on aboutit à la loi du 2 juillet 1843, qui établissait, à partir de 1847, l'égalité complète entre les deux sucres. C'était, en somme, la mesure que Dubois considérait comme la plus équitable. Le

1. Lettre du 6 mars 1842. Voy. une autre lettre de la même époque, mais non datée.

2. Lettre du 18 mars 1842. — M. Duchâtel et M. Cunin-Gridaine étaient hostiles à l'ajournement.

3. Voy. une lettre du 24 mars 1842 : « Le ministre a apporté hier un projet qui proroge jusqu'à l'année prochaine la conversion en loi du règlement pour la perception de l'impôt sur le sucre ». Dubois a parlé « avec mesure et Billault avec éclat ».

Digitized by Google

sucre indigène ne succomba pas, bien au contraire ; sa production, de 237,000 quintaux en 1841, s'éleva à 563,000 en 1847-1848. Le sucre colonial finit aussi par triompher de la crise consécutive à l'émancipation des noirs, en 1848. C'est que la consommation du sucre ne cessa de s'accroître [1].

VII. — Dubois et la Chambre de commerce de Nantes

La Chambre de commerce de Nantes était composée de personnalités appartenant au haut négoce, et qui semble avoir été un corps assez fermé. Ne voyons-nous pas, en 1838, une grande quantité de commerçants se plaindre de l'inertie de la Chambre, ainsi que du silence qu'elle garde sur ses délibérations et réunions? Au nombre de 237, le 22 janvier de cette année, les commerçants nomment une commission de dix-neuf membres, qui est chargée de faire parvenir au gouvernement « les vœux du commerce nantais [2] ».

Dubois ne semble pas être au mieux avec la Chambre de commerce. Dans une lettre du 9 octobre 1841, il se plaint que le député Bignon, président de cette Chambre, « vain et faux », fasse l'important aux dépens de ses collègues. « Les affaires de Nantes sont, en effet, si lourdes et si fréquentes ! Des lettres de la Chambre de commerce à remettre au ministre et à traduire en plat verbiage ; quelle question s'est élevée depuis dix ans, sauf des sucres, où nous n'ayons tous donné, et plus que lui ». Sur la question des sucres, on s'est effacé devant lui : « Quant au détail des affaires, il a si bien fait que la Chambre de commerce ne correspond qu'avec lui. Que les commerçants indépendants jugent si leurs intérêts sont loyalement servis par la Chambre de commerce et par son unique agent. Pour les autres affaires, mairie, travaux, j'ai autant et plus fait que M. Bignon, et aussi pour l'affaire des chantiers, les besoins du culte, l'instruction publique, les allocations accordées à Nantes, depuis deux ans que je siège au Conseil [3] ». D'ailleurs, il a peu de relations avec les membres de la Chambre de commerce : « Je ne connais que M. de Lancastel et M. Monteix ; comment entrer avec eux en communication, si eux-mêmes ne me cherchent pas? »

Au début de 1842, Simon lui a dit que la Chambre de commerce était grandement courroucée contre lui : « C'est à cause d'une lettre où je disais que, sur la question du sucre, je n'espérais pas autant que beaucoup de personnes la solution désirée et désirable [4] ». C'est qu'il connaît bien l'état de la Chambre et de l'opinion.

VIII. — Questions d'enseignement

Dubois s'intéresse particulièrement aux questions d'enseignement. Sa correspondance nous renseigne particulièrement sur l'École normale primaire,

1. Voy. E. Levasseur, *Histoire du commerce de la France*. Paris, 1911, t. II, p. 176-178.
2. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 188-189.
3. C'est-à-dire au Conseil de l'Instruction publique.
4. Lettre du 4 janvier 1842.

Digitized by Google

l'École primaire supérieure, les salles d'asile, le collège de Nantes, la question de l'Enseignement médical.

Une École normale a été créée à Nantes, mais elle n'a guère réussi. Dès le début, Dubois pense qu'il vaudrait mieux employer un système de bourses à l'École normale de Rennes, qui est très prospère[1] ; cela aurait coûté 3 à 400 francs par bourse, au lieu de 1,200 francs par élève. « Je crains », dit-il en 1837[2], « que jamais l'École de Nantes ne soutienne la comparaison avec l'École de Rennes, qui dessert les quatre départements bretons et qui a des maîtres distingués, avec une école d'agriculture et une ferme-modèle annexe ». En fait, en 1839, l'École normale de Nantes fut supprimée et l'on envoya les élèves à Rennes comme boursiers[3]. Une école primaire supérieure a été créée à Nantes en septembre 1833, grâce à l'initiative du Conseil général[4]. Dubois s'intéresse particulièrement à cette école. Dans une lettre à Mellinet, du 9 novembre 1842, il marque ses idées sur l'orientation qu'il voudrait voir prendre aux écoles primaires supérieures ; il désirerait leur développement « dans le sens de l'industrie et de l'agriculture, si possible, selon les localités, l'appel dans ces écoles de tous les enfants de douze à seize ans qui sont destinés aux professions manuelles et à recruter des chefs d'ateliers ; appel même de quelques jeunes gens plus aisés et riches qui doivent être un jour les maîtres de ces ouvriers ». On s'explique alors qu'il ait vertement blâmé le proviseur du collège de Nantes[5], qui a envoyé des prospectus, où il « faisait parade d'une prétendue École industrielle, alors que tout se bornait à quelques cours de droit commercial ». Il ne faut pas, dit-il, compromettre l'existence des écoles primaires supérieures, dont « des gens, sous prétexte d'économie, demandent la suppression ». Il ne faut pas « livrer l'enseignement populaire des ouvriers, des chefs d'ateliers, à des mains autres que celles du gouvernement et des municipalités libérales et éclairées ». Il y a danger aussi, ajoute-t-il, pour l'Université : « La guerre se fait partout avec acharnement contre l'Université ; ménageons-lui au moins les amis qu'elle a dans les rangs industriels et commerciaux. Ne prétendons pas qu'elle fasse tout et ne la montrons pas envahissante, pour que tout le monde se trouve uni pour la défendre ».

Dubois s'intéresse également à l'enseignement élémentaire. Afin d'être en mesure de demander des améliorations au ministère, il prie Mellinet de

1. Voy. une lettre à Simon, du 8 septembre 1832. « Le recteur de l'Académie de Rennes », dit-il encore, « a conçu un excellent projet ; c'est de fonder, à côté de l'École normale primaire [de Rennes], qui a si bien réussi, une école d'agriculture et une petite ferme modèle, pour que les élèves instituteurs puissent prendre des connaissances, qu'il reporteront ensuite dans les campagnes... Nous travaillons ici pour obtenir quelques fonds du ministre ».

2. Lettre du 4 septembre 1837.

3. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 207.

4. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 99. On nomma une Commission permanente, comprenant Billault, C. Mellinet, Marion de Precé, Robineau de Bougon, F. Favre, Bignon, Dechaille.

5. Lettre du 3 novembre 1842. Voy. aussi une lettre à Leloup, directeur de l'École primaire supérieure (3 novembre) et à C. Mellinet (4 novembre).

Digitized by Google

lui envoyer des détails sur l'enseignement primaire, et celui-ci ne tarde pas à lui adresser ce travail[1]. A plusieurs reprises, il obtient des subventions pour des écoles de frères[2]. Quand on forme le projet de créer une salle d'asile à Nantes, Dubois visite des établissements analogues à Paris et s'entretient avec Mme Millet, inspectrice générale de Paris[3]. Une première salle d'asile est fondée, à Nantes, rue Sarrasine, pour laquelle la famille royale a envoyé 2,500 francs[4]. En 1840, Dubois obtient 3,000 francs pour une nouvelle salle[5].

Il s'intéresse vivement aussi au collège de Nantes. En 1837, il déclare, dans une lettre[6], que cet établissement a été très mal noté par les inspecteurs et avec raison, car c'est un des plus mauvais collèges du royaume pour les études et la discipline : « Il est impossible de le laisser dans l'état où il est, en face de l'École primaire supérieure, de la maison Lecadre, soutenue et dirigée par l'abbé Fournier et, enfin, du lycée français, quelque faible qu'il soit ». En 1839, Dubois obtient, dans le personnel, des remaniements nécessaires ; le proviseur est changé et, comme professeurs, on envoie trois nouveaux agrégés de l'année. « Peut-être », écrit-il à Mellinet[7], « quand le proviseur sera arrivé et tout en train, sera-t-il bon de faire dans le *Breton* un article d'une colonne ou deux sur le mouvement, en mettant en saillie les choix distingués que le ministre a faits ».

Dubois, d'ailleurs, ne voit pas sans crainte les attaques auxquelles est en butte l'Université. En 1843, il prévoit une longue lutte[8]. Il demande à Mellinet s'il reçoit une *Revue armoricaine* catholique et ce que devient le *Français de l'Ouest*, de Saint-Brieuc, qui l'a attaqué d'une façon assez perfide, malgré son impartialité bien connue. L'*Univers religieux* « a cru devoir publier une fable absurde » sur ses leçons et celles de son répétiteur à l'École polytechnique, si absurde que l'archevêque de Paris a dû lui adresser des excuses. « Le gouvernement lâche pied », ajoute-t-il, « et cela finira par une réaction comme en 1816 et en 1827 ».

Notre député s'intéresse encore à l'enseignement agricole. Le 6 mars 1842, il écrit que la ferme de Grandjouan a été érigée en Institut agricole du gouvernement : le traitement des professeurs et les frais matériels de l'en-

1. Lettres des 4 et 18 septembre 1837.

2. Lettre du 10 mai 1841.

3. Lettre du 30 janvier 1834. Il écrit sur cette question des articles dans l'*Instituteur* et le *Journal de l'Instruction publique*.

4. F. Libaudière, p. 98-99, 105-106.

5. En 1848, il y avait, à Nantes, cinq salles d'asile.

6. Du 18 septembre.

7. Lettre du 12 octobre 1839.

8. Voy. notamment une lettre du 27 mars 1843. — Déjà, dans une lettre du 13 décembre 1835, il demande à Mellinet des renseignements précis sur les petits séminaires, l'enseignement libre, le grand séminaire, les institutions d'assistance menées par le clergé ; il a des correspondants à Rennes et à Saint-Brieuc ; il voudrait être renseigné aussi sur Quimper. C'est pour une enquête s'appliquant à toute la France.

Digitized by Google

seignement seront acquittés sur le crédit des encouragements à l'agriculture ; le ministre donne vingt-quatre bourses et le traitement du directeur.

Nantes ne possédait qu'un établissement d'enseignement supérieur, une École de médecine, dont, déjà en 1834, le Conseil municipal, appuyé par le Conseil général, demandait la transformation en Faculté de médecine[1]. Les revendications de Nantes étaient d'autant plus vives que Rennes était déjà doté de Facultés de droit et de lettres[2].

En 1840, le ministre Victor Cousin, voulant développer l'enseignement supérieur en province, fonder des Universités provinciales, proposa la création, à Rennes, d'une Faculté de médecine et d'une Faculté des sciences. En ce qui concerne la première, il devait se heurter à la résistance de Nantes et de Dubois. Celui-ci songeait moins à la question locale qu'aux principes : il pensait qu'il fallait avant tout dresser le plan d'une organisation générale de l'enseignement médical ; il était partisan aussi d'une concentration de l'enseignement supérieur, de sorte qu'il se prononçait pour la Faculté des sciences de Rennes[3]. Au risque de déplaire à son ministre, il fit une vive opposition au projet de Faculté de médecine et Cousin, finalement, y renonça[4]. Dans la suite, à cet égard, ni Rennes, ni Nantes ne devaient obtenir satisfaction. Aujourd'hui encore, au point de vue de l'enseignement médical, l'ouest de la France est singulièrement désavantagé par rapport à d'autres régions. Cependant, une petite compensation fut donnée à Nantes, dont l'École secondaire fut transformée en École préparatoire de médecine, par l'ordonnance du 31 mars 1841[5].

IX. — Questions sociales

Dubois était un libéral très ferme et il se croyait même démocrate. Mais, en fait, il ne connaissait guère les classes populaires, ne se rendait pas compte de leur condition économique et ignorait les questions sociales. Cependant, les insurrections de Lyon et de Paris lui firent comprendre que ces questions existaient : « C'est là », écrit-il le 14 avril 1834, « le solennel, le fondamental problème de notre temps ; les formes politiques sont bien petites auprès de celle-là ».

Cependant, en 1841, il considère que la classe ouvrière n'a pas trop à se plaindre de son sort. A propos d'un article du *Breton*, il écrit (3 octobre 1841) :

Il y était parlé des riches dans ce langage demi-saint-simonien, qui est plus dan-

1. Voy. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 118, et une lettre du 30 janvier 1834.

2. Voy. Louis Liard, *L'enseignement supérieur en France*, t. II. Paris, 1894. Il n'y avait encore, en France, que les trois Facultés de médecine de Paris, Strasbourg et Montpellier.

3. Lettre du 2 mai 1840. Sur la Faculté des sciences de Rennes, voy. l'intéressant volume de Joubin, *La Faculté des sciences de Rennes*.

4. Lettres des 21 mai et 12 juin 1840.

5. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 252. — Sur tout ce qui précède, pour plus de détails, voy. notre article, *La question de la Faculté de médecine de Rennes en 1840* (*Gazette médicale de Bretagne*. 1929).

Digitized by Google

gereux même que la démagogie ; d'autant plus dangereux qu'à vrai dire le travail en France ni ne manque, ni n'est mal rétribué. Il n'y a pas sous le soleil une population ouvrière plus heureuse que la nôtre depuis six ou sept ans.

Évidemment, il n'avait pas lu le *Tableau* de l'académicien Villermé !

Il se méfiait aussi des associations ouvrières. Dans une lettre du 22 novembre 1841, il dit : « Je viens de lire dans le *Breton* du 20 des extraits de divers journaux qui me semblent atténuer beaucoup trop les périls des associations d'ouvriers ; je crois que votre opinion et la mienne ne concordent pas ». Se doutait-il de l'intérêt que pouvaient présenter ces sociétés de résistance, qui, sous couleur de mutualités, commençaient à se créer dans le monde ouvrier de Nantes? Telle cette société de compagnons tailleurs qui s'était constituée, dès 1831, et qui, interdite, fut cependant maintenue ; en 1836, on opéra des perquisitions au siège de la société et on arrêta un certain nombre de membres, qui furent condamnés à un ou deux mois de prison[1].

Un événement plus sensationnel, ce fut la grève des maçons qui éclata à Nantes, en septembre 1836, et eut pour suite une véritable émeute[2]. L'effervescence, qui se manifesta dès le mois d'août, fut provoquée par une question de salaire. La journée de travail des maçons était fort longue : en été (du 15 mars au 31 octobre), elle durait de cinq heures du matin à sept heures du soir ; en hiver (1er novembre-15 mars), du commencement du jour à sept heures du soir. La journée se divisait en trois *tiers*. En cas de pluie ou d'empêchement majeur, si la moitié d'un tiers n'était pas écoulée, ce tiers n'était pas payé ; mais, lorsque la moitié était dépassée, l'ouvrier devait le toucher intégralement ; il est vrai que les entrepreneurs faisaient en sorte que cette dernière éventualité ne se produisit jamais. Le salaire de la journée variait de 32 sous à 3 francs. Les ouvriers demandèrent : 1° que la journée d'été fût payée au minimum 2 fr. 50 et celle d'hiver 2 francs ; 2° à ne plus être astreints à faire usage de chandelle le soir ; 3° qu'on leur tînt compte de toutes les heures de travail effectuées avant la pluie.

C'est le 29 août que la grève éclata ; les ouvriers s'engagèrent sur l'honneur à ne travailler pour aucun des maîtres qui n'auraient pas fait droit à leurs réclamations ; les ouvriers ayant obtenu satisfaction paieraient aux grévistes chacun 50 centimes par jour ; ceux qui auraient capitulé verseraient 5 francs d'amende à leurs camarades en grève.

La plupart des patrons acceptèrent les revendications des compagnons, mais pas tous. L'agitation continua. On procéda alors à l'arrestation des soi-disant *meneurs* pour délit de coalition, et ceux-ci furent traduits devant le tribunal correctionnel le 15 septembre. Une vive agitation se produisit

1. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 155-156. Cf. aussi O. Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet*. Paris, 1904.

2. Nos plus vifs remerciements à M. Giraud-Mangin, bibliothécaire de la ville de Nantes, qui a bien voulu nous fournir, à ce sujet, de précieux renseignements, puisés dans les journaux de l'époque. Voy. aussi F. Libaudière, *op. cit.*, p. 144-145.

Digitized by Google

dans le monde ouvrier et, à la fin de la première audience, les ouvriers, massés sur le passage des prisonniers, assaillirent à coups de pierre les gendarmes et un bataillon de ligne qui formaient l'escorte. Plusieurs gendarmes et soldats furent blessés. Un commissaire fit alors les sommations légales ; on dispersa les manifestants assez rudement ; l'un d'eux fut blessé. Puis des patrouilles de cavalerie poursuivirent la foule à travers les rues, où l'on brisait les réverbères ; à neuf heures du soir, le calme était rétabli. Le 22 septembre, on jugea treize maçons, accusés de menaces à d'autres ouvriers ; trois furent condamnés à dix jours de prison et deux à un mois. Le préfet avait fait venir un bataillon d'Angers, un autre de Cholet et deux escadrons de chasseurs. Dès le 18 septembre, d'ailleurs, une entente définitive avait été conclue entre patrons et ouvriers.

Dubois, averti, va voir le ministre Rémusat dès le 18 septembre ; celui-ci se déclare parfaitement satisfait de l'attitude du préfet, Maurice Duval. Mais le député, bien renseigné par ses amis de Nantes, se plaint au ministre du commissaire central, par trop brutal à son gré, et demande sa révocation[1].

Dubois, d'ailleurs, n'est pas insensible au sort de la classe ouvrière ; il s'occupe activement de la *Société industrielle* que son ami Mellinet avait fondée, dès novembre 1830, pour parer au chômage et à la misère qui s'étaient accrus à la suite de la révolution de Juillet. Voici quel était le programme assez large de cette institution philanthropique :

> Chercher par tous les moyens à occuper les ouvriers, les éclairer sur leurs véritables intérêts, augmenter le nombre des sociétés de secours mutuels, contribuer à l'instruction publique par la création de cours publics et gratuits, fonder des salles d'asile pour les enfants pauvres, tendre à augmenter l'activité de l'industrie nantaise.

La Société ouvrit d'abord des chantiers pour occuper les ouvriers à des travaux de vicinalité. Puis, et ce fut sa principale occupation à partir de 1834, elle organisa des cours pour les jeunes ouvriers[2].

Dubois seconda les efforts de son ami, se préoccupa de lui obtenir des secours. Le 30 janvier 1834, il écrivait : « Le duc d'Orléans nous donne 2,000 francs ; M. d'Argout nous accorde 3,000 francs sur les 6,000 demandés ; peut-être ajoutera-t-il quelque chose en 1834 ». Pour obtenir l'autorisation officielle, il fait « courses sur courses auprès du ministre des Travaux publics, de M. Vincent, de MM. Kératry et Maillard au Conseil d'État pour le rapport ». Mais il ne put obtenir immédiatement satisfaction, et même « les 3,000 francs de M. d'Argout ont été versés au préfet sous le titre de fonds secrets », de sorte que tout est à recommencer[3]. Ce fut seulement en dé-

1. Lettres des 18 et 20 septembre 1836. — Dubois écrit que « les gens de la municipalité ne lui ont rien communiqué ».

2. Voy. F. Libaudière, *op. cit.*, p. 30-32, 117-118.

3. Lettre du 19 février 1834.

Digitized by Google

cembre 1837 que l'autorisation devint officielle[1]. — Dubois ne cessa de s'intéresser à l'école des apprentis nantais, « citant ceux-ci plus d'une fois aux élèves de nos collèges » et lui faisant encore obtenir 1,000 francs en 1840[2].

En 1843, d'ailleurs, la question des cours d'adultes est à l'ordre du jour : le ministre veut les favoriser à Paris et dans les principales villes de province. Dubois demande donc à Mellinet[3] des renseignements sur ce qui existe ou pourrait se faire à Nantes et lui adresse un questionnaire assez précis[4].

X. — Conclusion

La correspondance inédite de Dubois, on le voit, nous fournit des données assez intéressantes sur la vie politique et économique de Nantes pendant la monarchie de Juillet, ainsi que sur les relations entre les habitants et la députation du département. A cet égard, les conclusions qui se dégagent de cette étude peuvent, pensons-nous, avoir une portée assez générale.

La vie politique proprement dite semble assez languissante. C'est que les électeurs n'agissent pas d'une façon très directe sur la Chambre qui est censée les représenter, et que l'immense majorité de la population est privée de tout droit politique. Le scrupuleux Dubois s'acquitte en toute conscience de ses fonctions de député, mais il n'a que des relations assez lointaines avec les Nantais ; il ne va les voir que de loin en loin, surtout au moment des élections, et ses visites sont très brèves. Sans doute il a le souci très vif de connaître l'état de l'opinion ; mais, pour être renseigné, il ne peut compter que sur les journaux et surtout sur son ami Camille Mellinet. Au reste, il n'admet aucune sorte de « mandat », ni d'engagements.

Ne voilà-t-il pas une des raisons qui expliquent l'atonie de la vie politique, même au centre? Dubois constate, à tout moment, que le Parlement se meut, en quelque sorte, dans le vide et que la première place y est tenue par les intrigues, qui lui inspirent personnellement tant de dégoût. N'est-ce point une conséquence forcée du régime censitaire?

D'autre part, on peut remarquer que les députés n'ont pas une très grande action sur la vie locale ; on compte surtout sur eux pour faire auprès des ministres des démarches qui n'ont pas toutes pour objet l'intérêt public : on sollicite des places, des bourses, des décorations. Dans le département, le préfet jouit d'une très grande autorité ; il ne manque pas d'en abuser, surtout quand il est un préfet « à poigne », comme Maurice Duval, dont, pendant nombre d'années, ni Dubois, ni ses collègues n'ont pu se débarrasser, malgré son impopularité.

1. Lettre du 24 décembre 1837.
2. Lettres des 1er juin 1837 et 10 mai 1841.
3. Lettre à Mellinet, de 1843, pas datée avec plus de précision.
4. Voici les questions posées : Y a-t-il des cours? De quelle nature? Combien faudrait-il en établir? Quelles sont les personnes qui pourraient s'y employer? Gratuitement ou moyennant une rétribution? Quelles seraient les sommes nécessaires?

Digitized by Google

Autre conséquence du régime censitaire : les électeurs, si peu nombreux, ne représentent qu'une classe, la haute bourgeoisie. Ainsi s'explique le rôle prépondérant, à la Chambre, de ce qu'on appelle les intérêts : ici des intérêts agricoles, là des intérêts industriels, ailleurs, comme à Nantes, du grand commerce maritime. Ce malheureux Dubois n'est-il pas harcelé, soit par la question des sucres, qui, au fond, l'intéressait médiocrement, soit par les autres affaires économiques, que sans doute il étudie avec conscience, mais que l'on sent être pour lui une sorte de *pensum?*

Sa prédilection allait aux questions d'enseignement, qui n'avaient pas de secret pour lui. A cet égard, pour tous les ordres d'enseignement, il a rendu dans sa sphère d'éminents services. Il est profondément attaché à l'Université et voit avec angoisse, surtout après 1840, les attaques haineuses dont elle est l'objet, de même que tout l'enseignement que nous appellerions laïque.

Dubois est un libéral très ferme et il se croit même démocrate. Mais combien il ignore les questions sociales ! Au moment même où les progrès de la grande industrie causent tant de souffrances chez les travailleurs, il croit que la population ouvrière n'a jamais été plus heureuse. Il se défie des associations ouvrières et redoute toute lutte sociale. S'il est partisan de l'adjonction des capacités, il ne croit pas qu'il soit possible d'appeler à la vie politique la grande masse de la nation.

Henri Sée.

UNE HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Il est sans doute plusieurs manières de présenter l'histoire d'une langue, mais on pourrait sans erreur prétendre qu'il n'en est, en somme, que deux principales : la manière des linguistes et la manière des historiens.

Les linguistes considèrent qu'une langue est avant tout un système à peu près clos de sons et de formes ; ils s'attachent, en conséquence, beaucoup moins à suivre et à dater en détail les changements survenus au cours des siècles qu'à mettre en relief le principe et l'enchaînement des transformations les plus générales, en tant qu'elles devaient nécessairement résulter du système même ; les historiens sont au contraire plus enclins à ne pas séparer la langue de la vie du peuple auquel elle a servi d'expression écrite ou orale ; ils sont plus attentifs à dégager ou pour le moins à rechercher les rapports concrets entre les menus changements linguistiques et l'histoire générale.

Digitized by Google

La conception du linguiste apparaît comme l'effet d'une sorte de déterminisme ou d'abstraction métaphysique, que légitime d'ailleurs le fait qu'une langue quelconque reste quelque chose d'extérieur et de supérieur aux individus ; la conception de l'historien s'affirme plus psychologique et sociale, plus proche des formes d'existence qu'ont connues les groupements humains qui usèrent de la langue étudiée.

A parcourir les quelque 5,000 pages que comprend aujourd'hui l'*Histoire de la langue française des origines à 1900* de M. F. Brunot[1], on voit manifestement que l'auteur fut au début, en abordant sa tâche, plus grammairien que linguiste, et qu'il est devenu, à mesure qu'il la dominait mieux, plus historien que grammairien. Les raisons de cette attitude initiale s'expliquent par la formation scientifique de M. Brunot ; son changement d'attitude procède de son tempérament propre. M. Brunot a consacré une étude grammaticale au grammairien implacable que fut Malherbe[2], après avoir donné, dès 1887, un manuel qui manquait en France, une *Grammaire historique de la langue française*[3] ; il a acquis, avec la bibliothèque grammaticale de Livet, les fiches où l'historien des grammairiens du XVI^e^ siècle, de la préciosité et de la langue de Molière, avait consigné les résultats d'un immense travail de philologue : il n'en faut pas tant pour comprendre que la pensée et le labeur de M. Brunot se soient ainsi trouvés orientés vers des voies qui s'écartent parfois de celles où s'est tenue au XIX^e^ siècle la grammaire comparée et où semble se diriger aujourd'hui la linguistique générale ; mais l'essentiel est après tout qu'il ait pu se libérer à propos de la première empreinte, et qu'il ait su se renouveler constamment avec une vigueur qui tient du prodige.

* * *

On peut, en effet, retracer l'histoire d'une langue romane telle que le français sans sortir des cadres de la grammaire comparée des langues romanes : M. Meyer-Lübke l'a prouvé en donnant, dans son *Historische Grammatik der französischen Sprache*[4], une étude qui rappelle assez exactement par la méthode, sinon par l'ampleur de l'exposé, l'*Aperçu d'une histoire de la langue grecque* ou l'*Esquisse d'une histoire de la langue latine* de M. A. Meillet. Mais on peut aussi se demander jusqu'à quel point la méthode comparative con-

1. T. I : *De l'époque latine à la Renaissance*, 548 p. ; — t. II : *Le XVI^e^ siècle*, 510 p. ; — t. III : *La formation de la langue classique (1600-1660)*, 2 parties, 456 et 320 p. ; — t. IV : *La langue classique (1660-1715)*, 2 parties, 670 et 560 p. ; — t. V : *Le français en France et hors de France au XVII^e^ siècle*, 528 p. ; — t. VI : *Le XVIII^e^ siècle*, 1^re^ partie, 1^er^ fascicule, 560 p. Pour la 2^e^ partie, voir plus loin, p. 328, note 1 ; — t. VII : *La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'ancien régime*, 360 p. ; — t. IX : *La Révolution et l'Empire*, 1^re^ partie, 632 p. (Paris, librairie Armand Colin).

2. *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, Paris, 1891.

3. Paris, Masson.

4. Heidelberg, Winter, 1913.

Digitized by Google

serve des droits exclusifs lorsqu'il s'agit d'une langue qui n'est point issue d'un idiome inconnu et qui, dès qu'apparaissent au IXe siècle ses premiers textes, se montre différenciée à souhait des autres langues sorties comme elle du latin. La méthode comparative est indispensable (comme l'a démontré l'histoire même du romanisme en substituant à l'erreur de Raynouard la doctrine de Diez) pour démêler dans les grandes lignes et établir dans quelques détails ce que le français et le provençal, par exemple, doivent à leur origine commune, en quoi ils s'accordent à s'en écarter et par où ils s'éloignent l'un de l'autre ; il n'est cependant pas interdit de croire qu'elle n'a plus à demeurer au premier plan, une fois que s'est close la période prélittéraire des langues romanes[1]. La méthode comparative s'appuie principalement sur les concordances entre les plus anciens états des langues d'une même famille ; il reste légitime d'admettre qu'elle doit cesser d'être souveraine quand on se propose d'exposer le développement particulier d'une langue déterminée.

Ce n'est pas qu'il ne soit encore possible, même de ce point de vue plus limité, de faire l'histoire linguistique du français, du IXe siècle à nos jours, tout autrement que ne l'a envisagée M. Brunot. La tentative consisterait à rechercher d'abord quelles furent les époques (qui ne sont pas nécessairement les mêmes, selon qu'on regarde le système des sons, ou celui des formes, ou celui de la syntaxe) pendant lesquelles le français littéraire présenta une stabilité relative, — à décrire ensuite en détail et en eux-mêmes ces systèmes, — pour analyser enfin les rapports de leurs divers éléments et dégager les causes des changements réalisés entre deux époques successives. On conçoit, par exemple, une histoire des sons français qui partirait du IXe siècle — où l'état de la langue a été modelé par l'indépendance qu'avait antérieurement le mot dans la phrase, par l'action de l'accent d'intensité qui affectait une syllabe de chaque mot, par certaines conditions dans la structure des syllabes du mot, etc., — et qui aboutirait au XIIIe siècle — où il est manifeste que le mot a perdu son individualité première, que l'accent de mot s'est considérablement affaibli et que les syllabes se forment d'après des lois plus simples et plus régulières. On concevrait aussi que le XIIIe siècle fût ensuite opposé au XVIe, parce que, entre ces deux moments, la disparition très générale de l' « *e* muet » dans la prononciation a complètement bouleversé et renouvelé l'aspect phonétique de la langue du XIIIe siècle, préparant ainsi l'état actuel qui se trouve, à bien des égards, plus rapproché de celui du latin classique que ne le fut aucun des états antérieurs du français.

* * *

Mais cette histoire, proprement linguistique, ne saurait être esquissée ou simplement devinée, s'agissant d'une langue qui possède une tradition littéé-

1. Voir E. Vossler, *Metodología filológica*, dans le *Boletín de la Universidad de Madrid*, t. I (1929), p. 501 et suiv.

Digitized by Google

raire aussi riche qu'est la nôtre, que si elle peut s'appuyer à chaque pas sur une documentation philologique précise et de bon aloi. Il arrive que les comparatistes et les « purs » linguistes aient parfois quelque dédain pour les minuties des grammairiens et des philologues ; ils ne s'arrêtent volontiers qu'aux faits les plus généraux, ou qu'ils regardent du moins comme assez généraux et assez sûrs pour rendre superflue toute recherche qui essaie de découvrir dans les textes comment ces faits se sont établis et quelles ont pu être les fluctuations de l'usage.

Telle n'est point la manière de M. Brunot, qui a recueilli une masse énorme de faits de langue particuliers et qui les donne en accompagnant chacun d'eux de sa référence précise. Que vaut cette documentation?

Prise en elle-même, il va sans dire qu'elle est inégale. Cent vies d'homme ne suffiraient pas à scruter tous les textes français que nous ont conservés onze ou douze siècles d'une production presque toujours intense ; tout choix étant arbitraire, il importe seulement que des dépouillements plus complets ne puissent modifier que quantitativement les données qu'un seul homme a eu le courage et la patience de grouper. Certes, il est des époques, le XVII^e^ siècle notamment, pour lesquelles on ne voit pas qu'il soit possible d'ajouter grand'chose aux témoignages qu'a puisés M. Brunot dans les grammaires, les dictionnaires et les textes ; il en est d'autres, comme le XVI^e^ siècle, où l'on pourrait selon toute vraisemblance enrichir sensiblement la moisson faite ; il est certain que le volume consacré aux IX^e^-XV^e^ siècles arriverait aisément à être doublé et gagnerait à l'être. Mais si M. Brunot s'est consacré avec une prédilection toute particulière à l'étude de notre langue classique, s'il l'a décrite avec une précision et une richesse admirables, qui n'ont jamais été atteintes nulle part, en aucun pays ni pour aucune langue, et qu'il serait vain de vouloir essayer de dépasser, l'étroitesse — d'ailleurs relative — de la place accordée aux périodes antérieures à 1600 ne saurait être fâcheuse que dans la mesure où seraient omis des faits vraiment importants (ce qui ne semble pas être le cas), et surtout dans la mesure où des faits de valeur secondaire se trouveraient poussés au premier plan (ce qui ne paraît pas non plus s'être produit). Il est remarquable que, la détermination de l' « usage moyen » étant toujours très délicate et M. Brunot n'étant point un spécialiste du Moyen Age, le premier volume de son *Histoire* reste, au total, aussi correct et au courant. Assurément, on le voudrait plus riche encore et plus nuancé ; on souhaiterait que plus de lumière fût projetée sur bien des points : la formation de la langue littéraire des XII^e^-XIII^e^ siècles et l'étude de ses rapports avec la langue parlée, voire familière, pour ne rien dire des dialectes, sont des problèmes fondamentaux et assez semblables à ceux qu'offre le XVII^e^ siècle ; on ne peut les résoudre avec la même certitude ni surtout par la même méthode, faute de témoignages d'orthoépistes ; il reste néanmoins possible de les discerner avec quelque sûreté en les plaçant, ici encore, sur le terrain esthétique et social, sans attendre un dictionnaire de l'ancien français autre que ceux de Godefroy et de Tobler. — Il en est de même pour

Digitized by Google

l'histoire de l'orthographe, en particulier aux XIVe et XVe siècles : point n'était besoin de connaître les résultats de l'enquête de M. Beaulieux[1] pour examiner si les bizarreries, latinisantes et savantes, des scribes du moyen français — qu'on dit avoir été incultes — ne trouvent pas quelque fondement dans la prononciation du français à cette époque ; s'il n'y a pas, par exemple, dans le redoublement des consonnes initiales en dehors de toute tradition (*ffaire*, etc.) une sorte de protestation contre l'état de langue vers lequel entraînait mécaniquement l'évolution phonétique.

Considérable et, à tout prendre, sûre, la documentation philologique de M. Brunot se présente normalement dans les cadres traditionnels de la grammaire historique ou même dogmatique. Tout en sachant, ne fût-ce que par *La Pensée et la Langue*[2], que M. Brunot n'a pas le respect superstitieux des cadres, les linguistes seront tentés, je crois, de faire quelques réserves sur ce classement d'apparence un peu mécanique, comme ils seront portés à douter de la légitimité de quelques-unes des dates auxquelles M. Brunot arrête les diverses périodes de l'histoire du français. C'est qu'il peut être indispensable, au point de vue linguistique, de ne pas séparer à un moment donné (aux XIIe et XVIIe siècles notamment) l'étude de l'imparfait de l'indicatif, par exemple, de celle du passé défini ; c'est qu'il serait parfois utile de ne pas avoir à poursuivre de volume en volume les éléments des transformations qu'a subies une construction quelconque (ainsi : *je veux vous dire* se substituant à *je vous veux dire*) ; c'est que, s'il est vrai que les *Remarques* de Vaugelas font nettement deux parts dans l'histoire de la grammaire française au XVIIe siècle, quelques délicats problèmes n'en sont ni supprimés ni résolus pour autant : jusqu'à quel point est-il légitime de mettre au même rang un observateur de l'usage parlé comme Vaugelas et un esthéticien littéraire tel que Malherbe? Où, dans quel milieu social *stable*, Vaugelas a-t-il bien pu enregistrer, *avant 1647*, « la langue de la plus saine partie de la Cour »?

* * *

Ces doutes ne seraient point très graves, même si l'*Histoire de la langue française* n'était pas autre chose qu'un formidable recueil critique de faits diligemment recueillis et commodément classés ; ils perdent encore de leur valeur, si l'on considère que c'est en historien que M. Brunot traite de l'histoire du français, en historien soucieux de ne laisser dans l'ombre aucune des causes qui ont pu diriger le développement et l'expansion de notre langue.

Le souci apparaît dès le premier volume — le plus traditionnel et le moins personnel de tous, pourtant — et il y apparaît sous trois formes. Par la place donnée au lexique, d'abord. Si le classement des faits de prononciation,

1. *Histoire de l'orthographe française*, Paris, Champion, 1927.
2. Paris, Masson, 2e édition, 1926.

Digitized by Google

de morphologie et de syntaxe est l'œuvre d'un grammairien, l'attention prêtée au vocabulaire est bien l'œuvre d'un linguiste, et d'un linguiste en avance sur son temps. Nombreuses sont aujourd'hui encore les histoires de langues qui ignorent l'histoire des mots, et les savants ne sont pas rares par qui les sons, les formes et les catégories grammaticales sont doués d'une existence aussi réelle qu'indépendante de la matière même du langage. C'est parce que, depuis une vingtaine d'années seulement, les études lexicales ont gagné en importance et en originalité, grâce aux atlas linguistiques et aux travaux qui en sont issus, qu'il convient de louer M. Brunot d'avoir, dès l'origine, réservé au lexique une place souvent prépondérante, et de s'être montré aussi un précurseur, en s'attachant à l'ordinaire plus longuement à recréer l'ambiance sociale des vocables qu'à les cataloguer sèchement d'après les formules reçues de dérivation et de composition.

En second lieu, il n'est pas moins un précurseur en analysant en temps utile les qualités esthétiques de la langue littéraire. Le chapitre consacré à la valeur linguistique de l'ancien français (t. I, p. 348-357), outre qu'il prouve que la notion des « états » de langue a été plus qu'entrevue par M. Brunot, procède d'une idée féconde, qu'il était aussi original d'introduire que malaisé de rendre concrète, et à laquelle nous devons, dans les volumes relatifs au XVII^e^ siècle (t. III, p. 684-711, et t. IV, p. 1092-1195), des pages pénétrantes sur la phrase classique, comme elle nous vaudra une étude à la fois précise et large sur la beauté plastique de la langue poétique des romantiques et des parnassiens[1].

Enfin et surtout, la façon critique et vivante dont M. Brunot a su utiliser quelques rares textes, fragmentaires et le plus souvent douteux, pour dresser un tableau nuancé de la romanisation de la Gaule (t. I, p. 17-37), a été le plus étonnant des préludes. L'historien qui se révélait, timide encore, en cette esquisse a, par la suite, affirmé ses dons d'intelligence évocatrice et d'éblouissant renouvellement. Ils se sont amplifiés et épanouis de volume en volume, restant d'abord un peu extérieurs à l'histoire intime de la langue (par exemple au XVI^e^ siècle) pour s'y identifier plus complètement au XVII^e^ et pour réussir à l'animer et à la vivifier au XVIII^e^.

* * *

On n'a, pour le faire voir, que l'embarras du choix.

S'agit-il de la formation même de la langue littéraire classique? Il y a toujours eu un « académisme » en France, une curiosité des choses de la langue et un souci de réglementation : l'esprit qui a créé et inspiré l'Académie française se révèle dès les XII^e^-XIII^e^ siècles. C'est donc par une vue profonde de notre psychologie nationale que M. Brunot a fait entrer dans son *Histoire* ce qu'on n'incorpore pas d'ordinaire à l'histoire des langues, à savoir une

1. Cf. *Annales de l'Université de Paris*, 1929, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

étude régulièrement conduite des grammairiens français et de l'enseignement de la langue. — Emprunter au petit bonheur, comme on le faisait auparavant, des témoignages isolés à quelques grammairiens ou lexicographes est une chose ; mais c'en est une tout autre que de replacer critiquement l'œuvre entière des grammairiens et des lexicographes dans les divers courants de pensée philologique, si j'ose dire, qui l'ont suscitée et portée. On y gagne, comme il se voit surtout au XVI^e siècle, à l'époque des premiers essais de quelque ampleur, de réduire à leur vraie valeur linguistique — souvent mince — certaines attestations qui ne sont que des survivances ou auxquelles manque toute attache avec la réalité de la langue parlée ; on y gagne aussi d'apprécier de façon directe l'originalité ou la médiocrité des témoins, selon qu'elles se déterminent — comme c'est le cas aux XVII^e et XVIII^e siècles — par des idées heureuses ou par une passivité archaïque.

Parallèlement, l'enseignement du français dans les écoles de tout ordre, des hameaux aux Universités, a été étudié par M. Brunot comme une partie essentielle de sa tâche. Ce n'était déjà pas chose aisée que de se renseigner avec exactitude sur le nombre et la nature des établissements d'instruction où l'on a fait au cours des temps sa part au français, en indiquant de surcroît au passage de quels livres on se servait et comment les maîtres en usaient, et pourtant M. Brunot ne s'en est pas tenu là. Car, s'il a fait une place aux manuels d'enseignement, c'est, me semble-t-il, beaucoup moins en pédagogue ou en annaliste de la pédagogie des langues qu'en homme inquiet de définir le rôle de cet enseignement dans l'expansion et l'adoption du français commun par toute la France. Ce rôle apparaît médiocre au regard de celui que l'on voit jouer aux causes de toute nature, économiques, politiques, intellectuelles et sociales, qui ont amené et dirigé cette expansion. M. Brunot a réussi à les mettre en pleine lumière et à faire sentir, sur ce point comme sur bien d'autres, la diversité des époques : si les causes politiques et littéraires l'emportent aux XII^e-XIII^e siècles et les causes scientifiques au XVI^e, c'est l'économie politique qui triomphe au XVIII^e siècle, après l'éclat littéraire et mondain du XVII^e. Il est peu de parties de cette *Histoire* qui soient aussi nouvelles et en même temps aussi nuancées que la minutieuse analyse de la pénétration du français dans nos provinces de langue romane ou non-romane,... à moins qu'on ne préfère suivre le rayonnement de notre langue dans les pays étrangers. Ici, M. Brunot a dû s'assurer le concours des plus précieuses compétences, mais il est resté seul à recréer l'atmosphère changeante des milieux qui accueillaient le français ; il a mis un soin affectueux et diligent à suivre les traces de notre influence dans le vocabulaire des peuples étrangers, notamment aux deux grandes époques d'infiltration, le XIII^e siècle et le XVIII^e.

Il a fait mieux. Le plus audacieux et le plus original de ces dix volumes est le tome VI qui est, en réalité, le dernier venu[1]. Le lexicographe qui grou-

1. T. VI (1930) : *Le XVIII^e siècle ;* 1^re partie : *Le mouvement des idées et les vocabulaires*

Digitized by Google

pait méticuleusement, surtout au XVII^e siècle, les témoignages concernant les mots, mais qui les mettait encore au premier plan de son exposé pour n'indiquer qu'incidemment les tendances générales du mouvement du vocabulaire, vient d'oser opérer un renversement complet de la méthode de présentation : au XVIII^e siècle, les témoignages se réfugient dans les notes, et le texte se constitue d'une trame solide et fine de faits purement historiques. Il ne s'agit plus — si je puis me permettre de forcer ma pensée et celle de M. Brunot — de mots dans l'histoire, mais d'histoire dans les mots. Tâche ingrate et hardie, périlleuse même, si l'exemple ne prouvait pas que le précepte était bon. Car c'est merveille de voir se créer, ou prendre vie, ou évoluer des mots innombrables, appartenant à tous les domaines de la pensée et de l'activité françaises au XVIII^e siècle, mots auxquels les études antérieures avaient fait un sort tout pareil à celui que la lexicographie traditionnelle réservait indistinctement aux termes en usage à une époque quelconque, et qui surgissent aujourd'hui en qualité de témoins authentiques d'idées nouvelles ou de dépositaires d'une force active et d'une fraîcheur créatrice.

* * *

Il semble que ce qui restera de plus surprenant dans l'œuvre de M. Brunot ce soit justement le renouvellement perpétuel et la variété des points de vue qu'on appellerait volontiers extra-linguistiques, ou plutôt supra-linguistiques. Dans la façon de dresser une fiche qui enregistre l'apparition, les changements et la disparition d'un fait de langue, il ne saurait y avoir, en principe, de différence selon les époques, et il n'y a pas, en fait, de différence dans les documents bruts qu'apporte M. Brunot. On ne s'aperçoit pas non plus que la doctrine, psychologique et grammaticale, de l'auteur se soit vraiment modifiée au cours des quarante années de recherches et de méditations dont l'*Histoire de la langue française* est le fruit ; on est frappé, par contre, de la souplesse des cadres et de leur heureuse adaptation aux tableaux dissemblables que présentent les siècles successifs. Qu'il s'agisse, ici, de l'évolution interne de la langue ou, ailleurs, de son histoire externe, il n'est pas un des volumes de M. Brunot qui ressemble à un autre, bien que tous contiennent apparemment la même matière, assez rigoureusement répartie en tranches chronologiques.

Si le Moyen Age (des origines au XV^e siècle) reste encore trop engagé dans l'exposé général des questions de doctrine, manque parfois de souffle et d'éclat et marque insuffisamment l'opposition entre la langue littéraire des XII^e-XIII^e siècles et la prétendue confusion des XIV^e et XV^e siècles, c'est par une intuition vivante — qui a su se transformer en une étonnante réalisation d'art — que le XVI^e siècle reste, pour le lecteur, dominé par l'émancipation du français et l'effort vers une réglementation de savants et de philo-

techniques (fasc. I : philosophie, économie politique, agriculture, commerce, industrie, politique, finances). La 2^e partie, dont l'impression est terminée, ne tardera pas à paraître.

Digitized by Google

logues, — que le XVII^e siècle nous apparaît contenu par les cloisons rigides des classes sociales et des genres littéraires, — que le XVIII^e siècle, enfin, semble se disperser en vibrations multiples, dont l'imprévu se prolonge à l'infini.

* * *

Pour estimer à son prix une réussite de cette envergure, il suffit de rappeler la monotonie et la sécheresse de tant et tant d'histoires de langues, ou encore les cadres implacables de leurs chapitres invariablement consacrés aux sons, aux formes, aux constructions ; on admire alors, simplement, qu'une documentation écrasante ne gêne pas plus souvent, chez M. Brunot, l'élan et l'élégance de l'exposé ; on cherche en vain un ouvrage de même sorte où les grammairiens, les philologues, les linguistes, les historiens et les sociologues pourraient tous ensemble trouver à la fois autant de faits et autant d'idées, autant d'instruction et autant d'agrément.

Il faut bien avouer que, depuis que s'est constituée la grammaire comparée dans la première moitié du XIX^e siècle, il y a eu, à tout prendre, fort peu d'originalité dans la façon de faire l'histoire des langues. Aussi me paraît-il incontestable que les historiens futurs du français, de quelque méthode — éprouvée ou nouvelle — qu'ils prétendent se réclamer, seront toujours contraints de revenir à l'œuvre de M. Brunot, qui les contient toutes, soit en germe, soit en fleur. N'est-ce pas faire le plus bel éloge d'un travail humain que de pouvoir affirmer, sans crainte d'erreur que, seul, il aura rendu possibles les travaux analogues,... dont on ne saurait d'ailleurs attendre que quelques perfectionnements fragmentaires, et qui ne le feront jamais oublier?

A. TERRACHER.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE D'ALLEMAGNE

MOYEN AGE[1]

I. Deux œuvres : Georg von Below. Alfons Dopsch. — Une abondance et une variété extrêmes, beaucoup de comptes-rendus et de discussions, à mesure que les années s'avancent un nombre croissant d'écrits proprement politiques, tels sont — témoignages d'une activité inlassable, d'une curiosité très large et d'une redoutable verve critique — les traits les plus frappants que fait apparaître l'utile bibliographie des œuvres de Georg von Below, dressée, sous les auspices de la *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte*, par M. Ludwig Klaiber[2]. A la fin du volume, une liste des dissertations composées sous la direction du maître donne une juste idée à la fois de l'action exercée par cette puissante et impérieuse personnalité et de l'importance qui, dans les universités allemandes, s'attache au rôle du chef d'études.

Dispersé entre trop de tâches diverses, von Below est mort sans nous avoir donné cette histoire générale de l'État et de la Société, dans l'Allemagne médiévale, qu'on eût aimé tenir de ses mains[3]. Le petit volume de vulgarisation qu'il a publié dans la collection *Quelle und Meyer*[4] ne saurait

1. Cf. *Revue historique*, t. CLVIII (1928), p. 108. — Le présent *Bulletin* ne recense que les ouvrages reçus avant octobre 1929. Il se limite en principe aux travaux relatifs à l'Allemagne médiévale. Toutefois, quelques livres, notamment d'histoire régionale, débordaient ce cadre ; nous n'avons pas cru devoir les exclure, ni les scinder.

2. *Georg von Below, Verzeichnis seiner Schriften.* Stuttgart, Kohlhammer, 1929, in-8°, VIII-92 p. ; prix : 7 mk. 50 (*Beihefte zur Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte, hgg. von Prof. Dr.* H. Aubin, H. XIV). Sur l'œuvre de von Below, cf. *Revue historique*, t. CLVII (1928), p. 223.

3. L'ouvrage intitulé *Der deutsche Staat des Mittelalters* — très décevant d'ailleurs dans sa forme — en est resté au premier volume : cf. mon compte-rendu, *Revue historique*, t. CXXVIII (1918), p. 343, et le précédent *Bulletin*, p. 123.

4. *Vom Mittelalter zur Neuzeit. Bilder aus der deutschen Verfassungs-und Wirtschaftsgeschichte.* Leipzig, Quelle und Meyer, 1924, in-12, [IV]-122 p. ; prix : 1 mk. 80 (*Wissenschaft und Bildung*, 198). — P. 35, une singulière erreur de forme semble faire dire à l'auteur que les *privilegia de non evocando* furent abolis en 1487, alors que, à cette date, c'est le droit d'évocation lui-même — le droit pour le roi d'évoquer à lui les causes non encore jugées — qui fut supprimé. Il ne me paraît guère croyable que, dans l'opposition entre Juifs et bourgeois, « l'antagonisme religieux ne fût pas le facteur décisif » (p. 59). Sur le chapitre relatif à l'armée, voir quelques remarques plus loin, dans les observations générales, qui terminent le *Bulletin*.

Digitized by Google

en tenir lieu ; trop de problèmes essentiels, ceux, par exemple, qui ont trait à l'élection royale, y manquent. Ce ne sont — le sous-titre même, plus exact que le titre, l'indique justement — qu' « images » détachées : quatre études sur l'État médiéval allemand, la formation des puissances territoriales (c'est-à-dire des organismes politiques qui devaient donner naissance aux États fédérés de l'Allemagne nouvelle), les villes, l'armée et l'impôt. Mais ces fragments sont de tout premier ordre. La nécessité de faire court a admirablement servi l'écrivain ; elle l'a contraint d'éviter ces éternelles polémiques qui ailleurs, trop souvent, encombraient son exposé et parfois l'entraînaient à exagérer ses partis pris. Jamais sa pensée n'est apparue plus vigoureuse, plus lucide et même plus sainement nuancée : témoin ces lignes si justes sur la distinction du droit public et du droit privé, familière aux hommes du Moyen Age, mais à titre de sentiment, non d'idée claire. Bien entendu, c'est sa pensée seule, farouchement indépendante, qu'il faut chercher ici ; de même, les bibliographies, en fin de chapitre, se bornent, le plus souvent, à l'indication de ses propres ouvrages. Des correctifs, çà et là, sont donc d'ores et déjà nécessaires[1]. Peu importe. L'œuvre, qui résume les réflexions d'une longue vie laborieuse, vaut par elle-même. Aux débutants comme aux historiens déjà mûrs, je signale, en particulier, le chapitre sur la formation des territoires, nés de la féodalisation des fonctions, consolidés grâce à une lutte perpétuelle contre cette féodalisation même, en tant qu'elle atteignait les fonctions inférieures : pages lumineuses d'histoire d'Allemagne, disons mieux, d'histoire européenne.

La bibliographie que je mentionnais plus haut n'est point le seul hommage que la science allemande ait rendu au souvenir de celui qui fut un de ses représentants les plus éminents et les plus caractéristiques. Pour son soixante-dixième anniversaire, qui ne devait jamais sonner, ses élèves et amis avaient préparé un recueil de Mélanges. L'ouvrage a paru, dédié à sa mémoire. Il se divise en deux volumes : l'un, que nous n'avons pas reçu, consacré à l' « histoire et la politique[2] » ; l'autre[3], dont les parties les plus intéressantes pour l'étude de l'Allemagne médiévale seront analysées ci-dessous, à l'histoire sociale et économique[4]. Dernières manifestations d'un grand rayonnement.

Georg von Below était un Prussien de vieille souche, transplanté en pays

1. C'est ainsi que, depuis les travaux de M. Rörig, qui seront analysés plus loin, il ne me paraît plus guère possible d'affirmer que la supériorité commerciale des Hanséates soit due principalement à leur « habileté diplomatique » (p. 56), ni que les marchands du Moyen Age, notamment les « tailleurs de drap », fussent essentiellement des détaillants (p. 76).

2. *Aus Politik und Geschichte. Gedächtnisschrift für Georg von Below.* Berlin, Deutsche Verlagsgesellschaft für Politik und Geschichte, 1928.

3. *Aus Sozial-und Wirtschaftsgeschichte. Gedächtnisschrift für Georg von Below.* Stuttgart, Kohlhammer, 1928, in-8°, 369 p., 1 portrait ; prix : 15 mk. En appendice, une bibliographie abrégée, que l'ouvrage plus complet signalé ci-dessus rend désormais inutile.

4. Voici la liste des mémoires qui ne seront pas ici l'objet d'une analyse spéciale : G. Sal-

Digitized by Google

souabe. Allemand de Bohême, M. Alfons Dopsch, qui est de dix ans plus jeune, appartient par ses origines scientifiques à cette grande école d'historiens viennois qui a tant fait pour l'étude critique des sources diplomatiques. C'est par des travaux de cette nature, en même temps que par des recherches sur l'histoire de l'État territorial autrichien, qu'il a débuté dans la carrière. Mais il avait le goût des vastes problèmes. Depuis l'apparition, en 1912, de son *Évolution économique de l'époque carolingienne*, son influence s'est exercée sur des cercles de lecteurs de plus en plus étendus. Elle n'en a pas moins toujours son centre à Vienne ; du Séminaire d'Histoire de l'Économie et de la Civilisation, qu'il a fondé dans la vieille université danubienne, vient aujourd'hui le « cadeau de fête » qui lui a été remis pour ses soixante ans. Non pas les *disjecta membra* d'un volume de Mélanges, dus à des auteurs différents, mais un choix de mémoires composés, tout le long de sa vie scientifique, par le maître lui-même [1] ; ils étaient dispersés dans des revues et des publications diverses ; on aura plaisir et profit à les trouver désormais rassemblés. Répartis, assez artificiellement, sous les rubriques « histoire des institutions » et « histoire économique », ils se centrent, en réalité, autour de quatre thèmes essentiels : le développement de l'État autrichien, le peuple-

VIOLI, *Massari e manenti nell' economia rurale italiana* (prépondérance, dans l'Italie médiévale, comme dans l'Italie romaine, d'une population de cultivateurs libres, c'est-à-dire soumis à des obligations fixes et qui touchent la terre plutôt que l'homme ; mémoire un peu hâtivement rédigé, mais riche d'indications intéressantes ; je ne sais, malheureusement, si M. Salvioli se fait une idée parfaitement juste de ce qu'était, hors d'Italie, le servage). — Alfred Schultze, *Das Testament Karls des Grossen* (sur Einhard, c. 33, et les textes relatifs à l'exécution du testament par Louis le Pieux ; ce dernier eut, en outre, à partager le trésor monnayé dont Charles n'avait pas disposé ; M. Schultze s'attache à dégager les règles de droit privé — droit ripuaire — auquel aurait obéi le testament). — Rudolf Häpke, *Die ökonomische Landschaft und die Gruppenstadt in der älteren Wirtschaftsgeschichte* (notion d'économie régionale opposée à celle d'économie urbaine ; beaucoup d'abstraction). — Martin Weinbaum, *Londons Aldermänner und Warde im 12-14 Jahrhundert* (l'auteur a depuis fait paraître une histoire de la constitution de Londres de 1066 à 1268). — Gustav Mohr, *Haltezwang und Wegerichtung nach oesterreichischen Geschichtsquellen.* — Carl Brinkmann, *Zwei sprachgeschichtliche Beiträge zur Entwicklung des Wirtschaftsrechts* (*Bönhase*, désignant l'artisan qui travaille en marge des corporations ; *Firma*). — Hans Nabholz, *Zur Frage nach den Ursachen des Bauernkriegs 1525* (en fait, sur les soulèvements de la campagne zurichoise ; la Réforme a fourni aux plaintes des rustres leur fondement théorique. « Auparavant, le paysan demandait à pouvoir chasser dans sa forêt et pêcher dans son ruisseau ; maintenant il proclame le principe, universellement valable, de la liberté de chasse et de pêche ». Peut-être. Les paysans normands du XI^e siècle, pourtant, ne demandaient-ils pas déjà que « de nouvelles lois fussent établies sur les forêts et les eaux »? Et l'on sait les propos, empreints d'une idéologie évangélique, que leur prêtait, un peu plus tard, le poète Wace). — Theodor Mayer, *Zur Geschichte der nationalen Verhältnisse in Prag.* — Ernst Baasch, *Der Kaufmann in der deutschen Romanliteratur des 18. Jahrhunderts* (indications suggestives ; mais ne tient aucun compte de l'influence des autres littératures). — Walther Tuckermann, *Das Deutschtum in Kanada.*

1. *Verfassungs-und Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters : Gesammelte Aufsätze.* Vienne, Seidel, 1928, in-8°, XII-620 p., 1 portrait. — On appréciera vivement l'excellent index.

Digitized by Google

ment allemand en Bohême (ces deux premiers ensembles seront examinés plus loin, à leur place), la société franque[1], enfin l'examen de quelques grands problèmes de faits ou de méthode relatifs à l'histoire de la structure sociale et de l'économie[2]. Dans toutes ces études, notamment dans celle des deux derniers groupes, on retrouve les thèses caractéristiques et les traits de méthode qui ont été déjà trop souvent mis en lumière, appréciés et critiqués pour qu'il soit nécessaire d'y revenir longuement ici[3] : souci du concret (voyez notamment, p. 531, un juste plaidoyer en faveur de la figuration du terrain sur les cartes qui doivent accompagner les publications de textes agraires : petit détail, mais significatif de tout un tour d'esprit[4]) ; — sens de la complexité des faits (on notera, à ce propos, une protestation d'un grand bon sens contre les écarts auxquels se sont laissés aller les adversaires de la « théorie domaniale », réduisant presque à rien le rôle de la seigneurie et niant, à tort, dans la formation des justices, l'importance des pouvoirs proprement seigneuriaux) ; — tendance, certainement excessive, à considérer les phénomènes du passé sous le biais des théories proposées par les historiens d'aujourd'hui ; — dans les plus anciens essais, une rédaction très ferme et une étude serrée des textes qui, malheureusement, dans les œuvres plus récentes, cèdent parfois la place à une certaine hâte dans la lecture du document et l'élaboration de l'exposé[5] ; — sens de la continuité dans l'évolution[6] ; — enfin, une admirable indépendance de pensée. La meilleure originalité

1. *Die Leudes und das Lehnwesen.* — *Die Grundherrlichkeit der Karolinger* : *Immunität und Vogtei* (formait, originellement, un chapitre de l'ouvrage intitulé *: Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit ;* laissé de côté dans la seconde édition). — Pour les problèmes d'ordre économique, qui touchent ce temps, voir la note suivante.

2. *Die soziale und politische Bedeutung der Grundherrschaft im Mittelalter* (compte-rendu de l'ouvrage de Seeliger). — *Der deutsche Staat des Mittelalters* (compte-rendu de l'ouvrage de v. Below). — *Frühmittelalterliche und spätantike Wirtschaft.* — *Die Markgenossenschaft der Karolingerzeit.* — *Der moderne Kapitalismus* (compte-rendu de l'ouvrage de Sombart). — *Finanzwissenschaft, insbesondere die historische Entwicklung der Finanzwirtschaft* (compte-rendu de Lotz, *Finanzwissenschaft ;* cf. ci-dessous, p. 335). — *Die Herausgabe von Quellen zur Agrargeschichte des Mittelalters.* — *Zur Methodologie der Wirtschaftsgeschichte.*

3. Cf. mon précédent *Bulletin*, p. 111, avec les références bibliographiques.

4. P. 531. — Très justement aussi, M. Dopsch réclame des éditeurs des documents relatifs à l'histoire agraire la composition d'introductions — de prolégomènes, disaient nos vieux érudits — capables de guider les lecteurs dans leurs dépouillements. Mais dans tout ce programme, fort intéressant, de publications de textes, on trouvera peut-être que, sauf pour les époques anciennes, M. Dopsch fait, en apparence du moins, trop bon marché des chartes, qui donnent cependant de la vie juridique et économique une image trop vivante et trop précise pour que la lecture des censiers puisse dispenser de les avoir sans cesse sous la main.

5. Cf., dans les *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929, p. 457 et suiv., les observations de M. Ch.-Edmond Perrin, notamment (p. 460, n. 1) sur la notion de domaine. Dans l'emploi même de ces mots de *Vogt* et de *Vogtei*, dont j'ai déjà eu l'occasion, dans le précédent *Bulletin* (p. 131), de dénoncer l'usage trop souvent équivoque, M. Dopsch a-t-il toujours su éviter toute ambiguïté?

6. Sur le problème de la « continuité » entre le monde romain et le monde barbare, on consultera avec profit, outre le recueil cité (notamment p. 219 et suiv.), l'article que M. Dopsch,

Digitized by Google

cependant, n'eût-elle pas consisté parfois, plutôt qu'à retourner les solutions anciennes, à modifier la position même des problèmes? Économie argent et économie nature, nous dit-on, coexistèrent au haut Moyen Age[1]. Je veux bien, encore que la question essentielle, qui est celle d'une proportion à établir entre ces deux formes économiques, ne soit guère touchée par une pareille affirmation. Mais ces deux concepts célèbres — celui de *Geldwirtschaft*, notamment — n'exigeraient-ils pas avant tout une analyse plus précise, qui, sans doute, les révélerait beaucoup moins simples et moins uns qu'ils ne sont quelquefois apparus?

II. La Germanie. — Si, presque en tête de ce *Bulletin*, dont, par principe, les recherches préhistoriques sont exclues, nous inscrivons, cette fois, un ouvrage intitulé *Préhistoire de l'Allemagne*[2], c'est que l'auteur, M. Carl Schuchardt, a pris le mot dans un sens très large. Le livre commence au paléolithique, mais il poursuit l'étude des antiquités proprement germaniques jusqu'à Charlemagne, et celle des antiquités scandinaves, slaves et prussiennes, sur le terrain de l'Allemagne actuelle, jusqu'aux grandes des-

à qui cette question est chère, a fait paraître, sous le titre : *Der Kulturzusammenhang zwischen der spätrömischen und frühgermanischen Zeit in Südwestdeutschland*, dans le *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts-und Altertumsvereine*, 1927, col. 179-196. Remarques instructives sur les résultats des études archéologiques et toponymiques (avec de très utiles indications bibliographiques sur les travaux récents). Mais peut-on dire que M. F. Steinbach (*Gewanndorf und Einzelhof*, dans *Festschrift für Aloys Schulte*, 1927) ait « prouvé » (col. 186) que le village aggloméré, à terroir morcelé et champs allongés — le *Gewanndorf* — se soit formé tardivement — c'est-à-dire au cours du Moyen Age — par fusion d'exploitations isolées? Les « preuves », personnellement, ne m'ont guère paru décisives. — Langethal, jadis — en 1847 — a invoqué le *capitulare de villis* pour prouver la présence sur les bords du Rhin, à l'époque franque, de cultures méridionales. D'accord. Mais M. Dopsch lui-même — à tort, je crois — a tiré argument de la mention de ces plantes pour attribuer au capitulaire une origine aquitaine. Il semblerait devoir se condamner par là même à laisser tomber le raisonnement de Langethal ; mais M. Dopsch ne renonce pas volontiers à une arme dialectique (col. 194)... M. Dopsch paraît ignorer l'ouvrage de M. R. Forrer, *Strasbourg-Argentorate*, paru à Strasbourg en 1927. Cf. *Rev. histor.*, t. CLVII, p. 142.

1. L'État carolingien a-t-il possédé une organisation financière fondée sur le numéraire? Non, avait écrit naguère M. W. Lotz. Mais si, répliqua M. Dopsch (dont le compte-rendu sur la *Finanzwissenschaft* de M. Lotz a été reproduit, *Verfassungs- und Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters*, p. 359 et suiv.). A son tour, M. Lotz a publié ce qu'un philosophe du Moyen Age eût appelé sa « duplique » : *Gab es eine geldwirtschaftliche Verfassung der Staatsfinanzen unter den Karolingern?* Munich, R. Oldenbourg, 1926, in-8°, 17 p. ; prix : 1 mk. (*Sitzungsberichte der bayerischen Akademie der Wissenschaften, Philos.-philolog. und histor. Kl.*, 1926, Abh. 4). Par malheur il en a consacré la plus grande partie à résumer, fort inutilement, les thèses bien connues de son contradicteur. Suivent quelques rapides observations, d'ailleurs judicieuses (notamment sur l'absence d'un fonctionnarisme salarié). Mais, encore un coup, c'est la notion même de *Geldwirtschaft* qu'il serait urgent d'examiner. Sur la coexistence des deux formes d'économie, au haut Moyen Age, les membres du Congrès d'Oslo n'ont pas oublié l'intéressante communication de M. Dopsch.

2. *Vorgeschichte von Deutschland.* Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1928, in-8°, VIII-349 p. 285 fig. ; prix : 11 mk.

Digitized by Google

tructions, résultats des conquêtes des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Slaves et Prussiens: M. Schuchardt, en effet, a entendu tenir compte de tous les éléments humains qui, peu à peu, sont venus se fondre dans l'unité allemande; aussi bien n'est-il pas lui-même l'heureux découvreur du vieux sanctuaire slave de Rethra, la citadelle « à trois cornes »? Très claire et très riche, admirablement illustrée, cette originale synthèse sera vivement appréciée. Pourquoi faut-il que, par moments, délaissant l'archéologie, M. Schuchardt ait cru devoir s'engager dans les voies fallacieuses où errèrent jadis Gobineau et Chamberlain? Les Indo-Européens[1] — dont, soit dit en passant, je ne vois guère que la branche indienne soit jamais mentionnée — sont-ils sortis un jour des aimables vallons de la Thuringe? Mon incompétence m'interdit de me prononcer; mais, ce que je sais bien, c'est que ni le prétendu parallélisme de la poésie grecque avec la poésie allemande (du *Nibelungenlied* à Gœthe, en passant par l'Allemand Shakespeare), ni le goût — problématique — des Allemands pour les exercices du corps ne prouvent rien au sujet du peuplement de la Grèce (p. 96-97), pas plus, d'ailleurs, que l'expansion dans le Languedoc médiéval du néo-manichéisme oriental, ni même la présence, près de Toulouse, de la Faculté de théologie protestante de Montauban — laquelle, n'en déplaise à M. Schuchardt, n'est point la seule de France (p. 269) — ne sauraient être retenues comme les témoignages d'une forte densité d'établissements visigothiques. Que M. Schuchardt y fasse attention : ce n'est pas seulement sur un travail comme le sien, par ailleurs sérieux, c'est sur toute une école scientifique que de pareils arguments risquent de jeter un injuste discrédit[2].

« On ne saurait en douter », écrit M. Wilhelm Capelle, « le renouvellement moral, dont notre pays, aujourd'hui plus que jamais, éprouve le besoin, peut, dans la vie et la mentalité de nos ancêtres germains, découvrir la source d'un grand nombre de forces impondérables et puiser l'indication d'idéaux que rien d'autre, en ce monde, ne saurait fournir ». ...ien de plus caractéristique de la sensibilité allemande que, dans toutes les grandes crises, cet élan vers le passé, et spécialement vers un passé conçu comme tout proche des origines profondes et pures de la race. L'expressio... extrême de cet état d'âme a été donnée, après la guerre, par les relig... ns racistes. Dans des limites plus sensées, il se traduit par un goût, vraime... ; admirable de l'histoire. Voyez, par exemple, ces recueils de textes, trad... ts et sobre...

1. Que M. Schuchardt, conformément à une habitude à laquelle la scien... allemande de... vrait bien renoncer, appelle des Indo-*Germains*.

2. P. 133, je note un rapprochement, bien contestable, entre la crémati... et l'habitude... assez répandue au Moyen Age, de faire bouillir les cadavres illustres pour ... voir les trans... porter plus aisément. Les deux usages répondent cependant à des représent... ons religieuse... très différentes : car, au Moyen Age, une fois les chairs bouillies, on recue... it pieusemen... les os, nécessaires à la résurrection ; dans les vues toutes naïves et concrè... qui régnaient alors, le reste du corps importait peu.

Digitized by Google

ment commentés, que la maison Diederichs, d'Iéna, a entrepris sous le titre : *Frühgermanentum*. Nous en avons en main deux volumes, consacrés, l'un à l'ancienne Germanie, d'après les écrivains grecs ou latins et quelques inscriptions[1], l'autre aux premières missions chrétiennes dans la Germanie païenne, avant Willibrord et Boniface[2]. Il ne s'agit pas de minces extraits ; c'est tout entières, le plus souvent, que les œuvres, traduites avec beaucoup de vigueur et de vie, nous sont données. Il est merveilleux que ces ouvrages, de forte nourriture, trouvent, dans le grand public, de nombreux lecteurs ; les historiens de métier, auxquels ils ne sont point destinés, ne seront pas moins sensibles à leur attrait.

Dû à l'auteur du premier des deux volumes qui viennent d'être signalés, le livre de M. Wilhelm Capelle sur *Les Germains à l'aurore de leur histoire*[3], dont j'ai extrait la citation qu'on a lue plus haut, pourrait passer pour une sorte d'introduction à ces recueils de sources. Malheureusement, la plus grande partie en est consacrée au récit des invasions cimbrique et teutonique, encadré entre deux développements sur les écrivains grecs Pythéas et Posidonius. En tête, un bref historique de ce qu'on pourrait appeler la gloire posthume des Germains dans la pensée et l'art de l'Allemagne, renferme, malgré des lacunes sur lesquelles nous aurons à revenir, plusieurs indications intéressantes, sur l'humaniste Beatus Rhenanus, notamment. Mais que M. Capelle, si justement sensible, dans l'œuvre admirable de Rhenanus, à l'absence de tout parti pris « moralisateur ou nationaliste », ne s'est-il lui-même constamment inspiré de cet exemple ! On aimerait ne plus entendre un auteur sérieux nous entretenir (p. 24) des « bons barbares du Nord, étrangers à la ruse ». Quels barbares, quels « primitifs » ignorèrent jamais l'art d'Ulysse?

Avec beaucoup de soin, M. Fritz Roeder étudie les fibules à plaque ronde, qu'il tient pour spécifiquement saxonnes[4]. De leur présence dans le nord de la Gaule, où elles apparaissent au v^e^ siècle, associées à d'autres modèles de fibules auxquels il attribue la même provenance, il conclut à l'existence, dans ces contrées, à ce moment, d'une civilisation non « romano-franque »,

1. Wilhelm Capelle, *Das alte Germanien. Die Nachrichten der griechischen und römischen Schriftsteller*. Iéna, Diederichs, 1929, in-8°, 523 p., pl., 2 cartes (*Frühgermanentum*, Bd. 1).

2. Heinrich Timerding, *Die christliche Frühzeit Deutschlands in den Berichten über die Bekehrer. Erste Gruppe : die irisch-fränkische Mission*. Iena, Diederichs, 1929, in-8°, 276 p., pl. (*Frühgermanentum*, Bd. 3). Parmi les vies traduites, on s'étonne un peu de trouver celles des saints Éloi et Ouen. Quelques imprécisions parfois dans les indications de sources (voir notamment la notice sur la *Vie de S. Gall ;* le lecteur non averti ne peut guère savoir d'où vient le texte qu'on lui met sous les yeux).

3. *Die Germanen im Frühlicht der Geschichte*. Leipzig, Dieterich, 1928, in-8°, 64 p., 1 carte ; prix : 3 mk. 25.

4. *Die sächsische Schalenfibel der Völkerwanderungszeit als Kunstgegenstand und siedlungsarchäologisches Leitfossil*, dans *Göttinger Beiträge zur deutschen Kulturgeschichte, der 66 Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner... gewidmet*. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1927, in-8°, p. 15-52, 6 pl.

Digitized by Google

mais « romano-saxonne », qu'expliquerait l'emploi, par l'Empire, d'auxiliaires de cette origine. Je ne sais s'il n'y a pas quelque témérité à considérer un type archéologique, pris dans une catégorie d'objets d'usage très courant, d'importation et d'imitation très aisées, comme strictement borné à un groupe ethnique, de constitution, après tout, assez lâche. Il n'en est pas moins vrai que des recherches de cette sorte sont propres à jeter un jour nouveau sur cette histoire des invasions, trop souvent étudiée avec la préoccupation exclusive des documents écrits, si pauvres cependant.

Décidément, la théorie du communisme primitif des Germains est aujourd'hui bien battue en brèche. Alors que M. Dopsch, dans son recueil d'articles, reproduit la vigoureuse attaque que, en réponse à M. Wopfner, il exécuta naguère contre la notion de *Markgenossenschaft*[1], voici que, à son tour, M. Carl Koehne monte à l'assaut[2], à vrai dire sans beaucoup d'armes nouvelles. Au lieu de poser éternellement le problème sous sa forme désuète : propriété individuelle, propriété collective, ne vaudrait-il pas mieux, une bonne fois, en s'aidant de l'ethnographie comparée, s'efforcer de comprendre un état social auquel le mot même de propriété convient singulièrement mal? Par ailleurs, à côté des communaux, et peut-être avant eux, ne conviendrait-il pas d'étudier, comme révélatrices entre toutes d'une mentalité fort opposée à l'individualisme agraire, les servitudes collectives multiples (vaine pâture, interdiction de clore, etc.), qui, si longtemps, pesèrent sur les terroirs?

Sur la religion des Germains, Scandinaves mis à part, on sait combien les témoignages directs sont rares. D'où la nécessité de s'adresser à des sources détournées, notamment aux documents émanés des autorités catholiques franques ; actes de conciles, capitulaires royaux, sermons, pénitentiels, en énumérant les pratiques interdites, nous font connaître, du même coup, quelques-uns des rites et des objets de foi du paganisme survivant. Mais de quel paganisme en vérité? Romano-celtique ou germain? Tel est, en somme, le problème fort délicat que, dans un petit livre dont ni le titre, ni malheureusement le fond ne sont parfaitement clairs, M. Wilhelm Boudriot s'attache à traiter[3]. Avoir senti la difficulté atteste déjà une intelligence avisée. Ces textes se copient sans cesse les uns les autres ; si l'on en croit M. Boudriot, un grand nombre des prescriptions qu'ils renferment remonteraient aux sermons de Césaire d'Arles ; faites pour les besoins d'un pays tout hellénique et romain, elles se trouveraient, par conséquent, bien incapables de

1. *Die Markgenossenschaft der Karolingerzeit*, dans *Verfassungs-und Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters*, p. 257-285.

2. *Die Streitfragen über den Agrarkommunismus der germanischen Urzeit.* Berlin, Weidmann (*Schriften der historischen Gesellschaft zu Berlin*, H. 3), 1928, in-8°, 37 p. ; prix : 1 mk. 50.

3. *Die altgermanische Religion in der amtlichen kirchlichen Literatur des Abendlandes vom 5. bis 11. Jahrhundert.* Bonn, Röhrscheid, 1928, in-8°, VI-79 p. ; prix : 6 mk. 50. (*Untersuchungen zur allgemeinen Religionsgeschichte*, hgg. von Carl Clemen, H. 2.)

Digitized by Google

nous apprendre quoi que ce soit sur les croyances germaniques. L'idée est intéressante ; mais elle demeure à l'état de simple suggestion, car la critique d'authenticité des sermons de Césaire, très difficile, ne saurait être expédiée en quelques lignes (p. 13), en dehors, semble-t-il, de toute connaissance de travaux aussi importants — mais, hélas ! écrits en français ! — que ceux de Malnory et surtout de dom Morin[1]. Aussi bien, à y regarder de près, l'antithèse : « gallo-romain ou germanique? » se révèle-t-elle encore comme trop simple. De quelles complexes et lointaines survivances d'une part, de quels perpétuels emprunts de l'autre, tout ce folklore préchrétien n'est-il pas fait? Le recueil de textes établi par M. Boudriot, sans être nouveau, rendra des services.

III. Quelques souverains. — Sur des sceaux, des monnaies, des mosaïques, des miniatures, des devants d'autel, voire même fondues en bronze, comme le Charlemagne du musée Carnavalet ou, comme peut-être à Ratisbonne l'impératrice Agnès, sculptées dans la pierre, voici, diligemment rassemblées par M. Percy Ernst Schramm, les effigies des souverains allemands, de Pépin le Bref à Conrad III[2]. De cet album, à vrai dire, n'attendons ni une forte impression d'art ni cette illusion de vie que procure si intensément telle collection de crayons du XVI^e siècle. Parmi tant d'images, on chercherait en vain un véritable portrait. Charlemagne portait-il barbe ou moustache? Il faut, je le crains bien, renoncer à le savoir. Sur les représentations de l'empereur Otton III, rien de plus frappant que le singulier allongement du crâne ; voilà, semble-t-il, de quoi réjouir les amateurs de physio-psychologie rétrospective ; hélas ! ce n'est qu'application d'une traditionnelle géométrie du dessin (p. 5). De cette patente inexactitude, que faut-il accuser? La gaucherie des artistes ou encore cette fidélité aux poncifs qui, par exemple, amena les derniers Carolingiens allemands à se transmettre, comme sceau,

1. Ignorés également, ou frappés, en raison de leur langue, du même ostracisme, l'article de E. Vacandard, *L'idolâtrie en Gaule aux VI^e et VII^e siècles*, dans *Revue des Questions historiques*, t. LXV (1899), et — malgré son rapport direct avec les textes cités p. 71 — celui de dom L. Gougaud, *La danse dans les églises*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XV (1914).

2. *Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit ;* I Teil : *Bis zur Mitte des 12 Jahrhunderts*, *751-1152*. Leipzig, B. G. Teubner, 1928, 1 vol. in-8°, XII-240 p., et 1 album, in-8°, 135 pl. ; prix : 28 mk. ; relié : 32 mk. (*Veröffentlichungen der Forschungsinstitute an der Universität Leipzig. Institut für Kultur-und Universalgeschichte : Die Entwicklung des menschlichen Bildnisses*, hgg. von Walter Goetz, I). On notera que Charles le Chauve, Lothaire I^er et sa postérité, enfin les souverains italiens de 888 à 961 (en outre, Arduin d'Ivrée : 1002-1014), sont compris dans la collection ; quelques indications sont même données (p. 185) sur les descendants de Charles le Chauve, mais sans accompagnement de planches et en dehors de toute prétention à un catalogue complet. Sur la statue de Ratisbonne, donnée comme une représentation de l'impératrice Agnès, je conserve quelques doutes. De même au sujet de la miniature de l'évangéliaire d'Aix-la-Chapelle (pl. 64) qui est censée représenter Otton II. S'agit-il vraiment d'une effigie de souverain? La présence, autour de la *mandorla*, des animaux symboliques des quatre évangélistes serait, en ce cas, bien étonnante.

Digitized by Google

toujours la même copie d'une gemme d'Hadrien, en sorte que la tête largement barbue de l'empereur voyageur sert de masque, aussi bien qu'à Louis le Germanique, à son arrière-petit-fils Louis l'Enfant, mort à dix-neuf ans? Certes, faiblesse d'exécution et routine expliquent bien des choses. Non pas tout, cependant. La schématisation qui nous déçoit a une raison plus profonde, très finement mise en lumière par M. Schramm. Plutôt que l'individu, c'est le prince que les artistes, même les mieux doués, se préoccupaient de représenter ; si, de règne en règne, l'effigie se transforme, le souci de la ressemblance physique n'est, dans ces changements, que pour bien peu de chose ; ce qui varie, avant tout, c'est le choix des traits destinés à symboliser la puissance souveraine, conçue, selon les temps et les milieux, sous des aspects différents. De là vient que, pâture médiocre pour l'amateur d'art, ces images sans réalisme n'en sont, pour l'historien, que de plus beaux documents. Sur les miniatures de Charles le Chauve — déjà, une fois, sur une miniature de sa mère Judith — la main de Dieu apparaît, bénissante, au-dessus du prince ; avec elle, c'est le droit divin qui fait son entrée dans le monde. Contemplez, sur un triptyque généalogique, ce paisible groupe familial : l'empereur Henri IV debout entre ses deux fils, tous deux, en fait, cruellement rebelles ; dans ce défi à la réalité, sachons lire la bienfaisante fiction de la continuité monarchique. Où trouver, de l'histoire de Henri le Lion, un plus éloquent commentaire que cette page d'évangile où, entourés de leurs ancêtres royaux, Allemands ou Plantagenets, le duc et sa femme figurent couronnés par Dieu même, au lieu de recevoir, selon la vérité juridique, leurs fiefs de la main de l'Empereur? Rien ne serait plus aisé que de multiplier ces exemples. C'en est assez pour dire tout le prix de ces deux admirables volumes, qui font honneur, une fois de plus, au sens de l'entr'aide scientifique, si répandu en Allemagne — car on entend bien que M. Schramm n'a pu tout colliger lui-même — et à l'intelligent mécénat de la *Notgemeinschaft der deutschen Wissenschaft*. Quelque part, M. Schramm rappelle que le premier exemple d'un pareil recueil iconographique fut jadis donné par les *Monumens de la Monarchie françoise*. A quand notre nouveau Montfaucon? Pas plus que l'histoire des invasions, celle de l'évolution de l'idée royale ne saurait se faire avec les textes seuls ; lire est bien, regarder n'est pas moins nécessaire ; mais il importerait de nous en fournir les moyens.

Théodoric l'Ostrogoth, Charlemagne, Otton Ier, Henri IV, Frédéric Barberousse, Henri le Lion, Rodolfe de Habsbourg, Charles IV, telles sont les huit « figures de chefs » dont M. Karl Hampe a fait choix, dans le Moyen Age allemand, pour les camper devant nous[1]. Rien de plus difficile que ces études d'individus, appliquées à une époque où, jusqu'au XIIIe siècle surtout, les documents ordinaires de la psychologie individuelle font si cruellement défaut. Une information d'une admirable sûreté, beaucoup de bon

1. *Herrschergestalten des deutschen Mittelalters*. Leipzig, Quelle und Meyer, [1928], petit in-8°, II-399 p., 19 pl. ; prix : 12 mk.

Digitized by Google

sens et de modération, sinon d'éclat, un souci très juste de l'atmosphère sociale, cette espèce de probité enfin qui incline l'historien à ne jamais vouloir apprécier les hommes que selon les idées de leur temps (voyez, en particulier, la notice sur Henri le Lion), ont permis à M. Hampe de se tirer à son plus grand honneur de cette entreprise délicate. Chemin faisant, des vues intéressantes, dont les historiens auront à tenir compte, même s'ils ne les partagent pas (le couronnement de 800, œuvre de la papauté ; la politique italienne de Barberousse, nécessité financière). Mais est-ce l'ombre de Bismarck, trop souvent évoquée là où elle n'avait que faire, qui a soufflé à M. Hampe cette banale philosophie de la force, agaçant refrain, auquel le moins tolstoïsant des lecteurs, pour peu que l'esprit de contradiction ne lui soit pas tout à fait étranger, se sent tenté de répondre par une apologie de la douceur? Comme M. Capelle — et comme Rousseau — M. Hampe, apparemment, croit au « bon » sauvage : ne parle-t-il pas quelque part (p. 2) de ce « peuple proche de la nature, foncièrement et originellement sain[1] »? Il est vrai qu'il s'agit des Germains.

De ce qu'on peut connaître du règne court et médiocrement heureux d'Otton II, de ce qu'on peut entrevoir de la mentalité de ce souverain juvénile, M. Alexander Cartellieri nous a donné un résumé clair et raisonnable[2]. Une égale lucidité, un bon sens aussi ferme distinguent l'essai que le même auteur a consacré à la personnalité plus attachante d'Otton III, qui mourut à vingt et un ans, après un règne tout rempli d'expéditions guerrières, de grands projets et d'accès mystiques, partagé, en un mot, entre « le zèle pour le monde et la négation du monde[3] ». En somme, deux excellentes leçons d'Université.

Sur Otton III encore, voici, plus approfondie, l'étude de M. Menno Ter Braak[4]. Un éphèbe romanesque, maladif, plus grec qu'allemand, une sorte de Louis II de Bavière avant la lettre, perdu dans des rêves grandioses et chimériques, dont les fumées lui dissimulaient les sûrs chemins de la *Realpolitik* nationale, telle est l'image en repoussoir que l'historiographie allemande du XIXe siècle a volontiers tracée de l'impérial adolescent. Comme

1. « Eines urgesunden Naturvolkes. » Dans le même sens, à propos de la renaissance ottonienne, l' « urwüchsiger sächsischer Stamm ». P. 186, il est bien inexact de présenter l'idée que le roi est le « protecteur de la paix et le défenseur du droit » comme spécifiquement germanique. Voici, sur de tout autres sujets, deux observations de détail : la politique sociale de Théodoric a-t-elle été douce aux petits? On peut en douter ; l'abolition, pour les esclaves, de l'attache à la glèbe n'a certainement pas été décidée en faveur de ceux-ci (p. 10) ; — je n'ai pas très bien compris ce qui est dit, p. 306, de la succession au Dauphiné ; le passage est incorrect ou peu clair.

2. *Kaiser Otto II*, dans *Beiträge zur thüringischen und sächsischen Geschichte : Festschrift für Otto Dobenecker*. Iena, G. Fischer, 1929, in-8°, p. 37-62.

3. *Otto III, Kaiser der Römer*, dans *Judeich Festschrift*. Weimar, Hermann Böhlaus, 1929, in-8°, p. 173-205.

4. *Kaiser Otto III. Ideal und Praxis im frühen Mittelalter*. Amsterdam, J. Clausen, 1928, in-8°, 247 p. (thèse de l'Université d'Amsterdam).

Digitized by Google

M. Cartellieri, M. Ter Braak, très justement, s'inscrit en faux contre cette thèse anachronique. Il ne s'agit pas de juger, mais de comprendre et, pour cela, de prendre notre point de départ dans les idées et la sensibilité du temps. Aussi bien, faute de documents, la personnalité d'Otton, en son tréfonds, nous échappera toujours. La psychologie individuelle, pour cette époque, nous est à peu près interdite ; la psychologie collective, non pas. Quelques critiques qu'ait pu provoquer chez les contemporains tel ou tel des actes de l'Empereur ou de son entourage, que nous ne pouvons guère séparer de lui — sa politique romaine, par exemple, ou les vœux monastiques qu'il se laissa peut-être aller à contracter sans les tenir — la ligne générale de son gouvernement demeura tout à fait conforme aux conceptions régnantes. Il ne fut pas infidèle à la politique nationale, pour la bonne raison que le sentiment d'une pareille politique n'était pas né. Il n'abaissa pas l'État devant l'Église : on ne distinguait pas alors les deux puissances ; l'État était *dans* l'Église. Il voulut être le roi juste et « pacifique », au sens augustinien du mot, dans lequel toutes les âmes un peu hautes reconnaissaient alors leur idéal. Son ascétisme même n'avait rien qui ne fût parfaitement compatible avec la notion de chef chrétien. Pour l'essentiel, on donnera aisément raison à M. Ter Braak. Je crains pourtant qu'il ne se fasse, de l'état des esprits aux alentours de l'an mil, une image un peu trop simple ; il ne voit qu'harmonie, parce qu'il néglige de chercher, dans la pénombre, les antagonismes. Les concepts d'État et d'Église ne s'opposaient pas avec netteté ; mais n'avait-on pas, dès lors — pour reprendre une épithète que M. Ter Braak, avec beaucoup de bonheur, applique aux rivalités nationales — le sentiment « instinctif » d'une rivalité possible entre ces deux forces? Témoin le désaccord au sujet de la Donation de Constantin, honnie par le groupe ottonien. Par ailleurs, si considérable qu'ait été l'influence de saint Augustin — universellement reconnue par les historiens bien avant M. Bernheim et ses élèves — il y aurait quelque excès sans doute à considérer toute la religion médiévale sous le signe de l'augustinisme. Ces réserves une fois faites, il n'en reste pas moins que les vues dont je viens de présenter le trop bref résumé ne manquent, tant s'en faut, ni de pénétration ni de finesse. On regrettera de les trouver comme noyées dans un trop gros livre, plein de redites et écrit dans un style déplorablement abstrait. Rien de plus vivant que la psychologie historique, à une condition cependant : c'est de ne pas en effacer volontairement toute vie.

Lorsque Conrad II eut été élu roi à la célèbre assemblée de 1024, l'archevêque de Mayence Aribo, un des artisans de son élection cependant, l'ayant sacré, refusa de sacrer à son tour la reine Gisèle. Ce fut un des anciens adversaires du roi, l'archevêque de Cologne Pilgrim, qui s'offrit un peu plus tard à accomplir ce geste nécessaire. Conrad lui témoigna sa reconnaissance en faisant choix de lui, par la suite, pour le sacre de son jeune fils. Ainsi le

Digitized by Google

scandale de 1024, tournant au détriment des archevêques de Mayence, contribua à assurer à leurs rivaux colonais le privilège de consacrer les rois. Mais comment expliquer l'attitude d'Aribo? Pour y parvenir, M. Erich BRANDENBURG s'est appliqué à débrouiller les antécédents de Gisèle[1] : fille d'une princesse bourguignonne et d'un duc de Souabe, cette femme de tête et de tempérament qui, à dix-huit ans, en était à son troisième mari et s'apprêtait à donner le jour à son quatrième enfant, avait naguère choqué l'opinion et peut-être contrevenu à la coutume juridique en contractant, après la mort de son premier époux et vraisemblablement sans l'assentiment des proches de celui-ci, une trop rapide union. Cette recherche généalogique, par le jour que, tant en elle-même que dans des développements annexes, elle apporte sur la morale et la pratique du mariage dans la haute noblesse, revêt toute la portée d'une précieuse étude de mœurs.

Pour n'offrir que peu d'inédit, le recueil des diplômes de Lothaire III, dont viennent de s'enrichir les *Monumenta*[2], n'en rendra pas moins de précieux services. Dans une utile introduction, parfois un peu conjecturale, M. Hans HIRSCH a mis en lumière les particularités, historiquement fort instructives, de la chancellerie de Lothaire : absence de chancelier notamment, c'est-à-dire, entre les archevêques archichanceliers d'une part, les notaires de l'autre, absence de tout intermédiaire autorisé[3] ; grand nombre d'actes établis par les soins des bénéficiaires eux-mêmes. Quant à l'édition, fort soigneuse, cela va de soi, elle obéit aux principes habituels de la collection. Comme précédemment, alors que les diplômes faux sont rejetés à la fin du volume, les diplômes remaniés demeurent à leur place chronologique, sans qu'aucun signe apparent vienne avertir le lecteur qu'il n'a pas affaire à une pièce parfaitement pure. Cette différence de traitement n'a pas été sans entraîner parfois d'assez graves inconvénients. Le diplôme 26, par exemple, est un faux certain. C'est par conjecture qu'on lui attribue un modèle authentique, et de celui-ci, s'il exista jamais, on ne sait strictement rien. Un document aussi nettement falsifié avait-il quelque droit à se trouver séparé de ses congénères? Dans les notices, parfois, quelque obscurité[4].

1. *Probleme um die Kaiserin Gisela.* Leipzig, S. Hirzel, 1928, in-8°, 38 p. ; prix : 1 mk. 40. (*Berichte über die Verhandlungen der sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig. Phil. hist. Kl.*, Bd. 80, 1928, H. 4.)

2. *Lotharii III. Diplomata necnon et Richenzae imperatricis placita*, éd. E. v. OTTENTHAL et H. HIRSCH (*Monum. Germ. histor. : Diplomatum regum et imperatorum Germaniae*, t. VIII). Berlin, Weidmann, 1927, in-4°, XXXI-314 p. ; prix : 35 mk. — Une seule pièce inédite, en fait : mandement à l'abbé et aux moines du Mont-Cassin (n° 121 *a*).

3. Pratiquement, un des notaires, qui joue le rôle d'une sorte de directeur des bureaux, reçoit parfois le titre de *subcancellarius*, ou même — abusivement — de *cancellarius*. C'est de la même façon que, en France, après la suppression de la dignité de chancelier au début du règne de saint Louis, le nom même de chancelier revint peu à peu en usage.

4. Voir, notamment, au n° 33 ; la bulle papale interpolée, qui servit de modèle à l'acte impérial, est donnée sans références clairement présentées.

Digitized by Google

Des documents narratifs assez nombreux, qui tantôt semblent se reproduire les uns les autres et tantôt suivent des routes nettement séparées ; par surcroît, pour un même texte, des manuscrits souvent discordants : telles sont les conditions qui font du classement des sources relatives à la croisade de Barberousse une tâche entre toutes épineuse. Éliminant le fameux « journal » de Tageno de Passau, qu'il considère, sous sa forme présente, comme le jeu d'un humoriste du XVI^e siècle[1], M. A. CHROUST réunit dans un volume des *Scriptores*[2] deux assez longs récits, l'*Historia de expeditione Friderici* et l'*Historia Peregrinorum*, avec deux écrits plus courts : la lettre sur la mort de l'Empereur — qu'il attribue à l'évêque de Wurtzbourg — et cette *Narratio itineris navalis*, qui renferme une si curieuse description d'un voyage de Brême à Marseille par les ports anglais, La Rochelle et les escales de la péninsule ibérique. L'introduction étudie les problèmes critiques et leur apporte des solutions à la fois mesurées et ingénieuses. Sans doute, l'entière confiance que M. Chroust met dans les critères stylistiques ne sera pas partagée par tout le monde ; mais cette grave question de méthode, à laquelle j'ai touché dans le précédent *Bulletin*[3], est trop délicate pour pouvoir être discutée ici en quelques mots.

Dans un mémoire, qui est un parfait exemple de discussion critique[4], M. Ernst PERELS étudie la tentative de l'empereur Henri VI pour rendre héréditaire la dignité de roi des Romains. Voici, telle qu'il la rétablit, la suite des événements. En 1195, l'Empereur cherche à obtenir des princes que, lui vivant, son jeune fils, le futur Frédéric II, soit sacré ; la plupart donnent d'abord leur assentiment, puis, en décembre, à la diète de Wurtzbourg, se dérobent. En 1196, à la réunion, peu nombreuse, de Mayence (février-mars), nouvelle tentative impériale ; mais, à ce coup, il ne s'agit de rien de moins que de faire reconnaître le principe même de l'hérédité monarchique, « comme dans le royaume de France ». La première proposition pouvait s'appuyer sur de nombreux précédents ; la seconde était nouvelle, véritablement révolutionnaire et, pour tous ceux qui, dans l'Empire, redoutaient l'accroissement de la puissance souveraine, particulièrement inquiétante. Comment expliquer que, battu une première fois, Henri, revenant à la charge, ait haussé ses prétentions? C'est que, dans certaines demandes que lui avaient présentées les princes, il avait cru trouver les éléments d'un marché. On se préparait à la croisade ; les princes laïques, près de partir pour cette grande aventure, désiraient étendre aux successions féminines et collatérales la

1. Cf. Max KAUFMANN, *Das Tagebuch des Tageno*. Würzburg, 1924. — Le travail s'inspire de suggestions précédemment indiquées par M. Chroust.

2. *Historia de expeditione Friderici imperatoris et quidam alii rerum gestarum fontes eiusdem expeditionis* (*Monumenta Germaniae hist. ; Scriptores rerum germanicarum, nova series*, t. VI). Berlin, Weidmann, 1928, in-8°, CIV-252 p. ; prix : 18 mk.

3. P. 113.

4. *Der Erbreichsplan Heinrichs VI.* Berlin, Weidmann, 1927, in-8°, VIII-103 p. ; prix : 2 mk. 80.

Digitized by Google

transmission familiale des fiefs. Henri leur offrit cet appât ; en outre, aux princes d'Église, la suppression des droits de régale et de dépouille. Cela sous condition de voir accepter son propre projet : à hérédité, hérédité et demie. Surpris, les princes n'osent refuser. Le 31 mars, à Wurtzbourg, une charte, scellée de cinquante-deux sceaux, enregistre l'accord[1]. Mais la Curie manifeste son mécontentement ; en Allemagne même, les opposants se reprennent ; leur mauvais vouloir fait craindre à l'Empereur qu'ils ne provoquent l'échec de l'expédition en Terre-Sainte ; or, celle-ci, sur toutes choses, lui tient à cœur : la croisade n'est-elle pas le meilleur des titres à la monarchie universelle? A l'automne, après la diète d'Erfurt, à laquelle, retenu en Italie, il n'a point pris part, il consent à casser la charte de Wurtzbourg et se contente du couronnement personnel de son fils, qui, en effet, a lieu dès la Noël. Ainsi avait-il du moins atteint son but primitif ; la mort seule, sans doute, l'empêcha de reprendre son second et plus ambitieux effort.

« Le précurseur de la Renaissance », lit-on, en sous-titre, sur la biographie de Frédéric II que M. Fritz KAMPERS a donnée à une collection de grande vulgarisation[2]. On a reconnu l'opinion même que naguère Burckhardt, dans les premières pages de sa *Civilisation de la Renaissance*, exprimait en une formule célèbre : « le premier homme moderne sur le trône ». A cette idée un peu rebattue et qui demanderait, pour le moins, à être nuancée, on eût préféré une analyse plus poussée de l'homme et du milieu. Le livre, en fait, n'apporte rien de bien nouveau. Le même anachronisme, qui transparaît dans le sous-titre, n'est pas sans avoir, par endroits, contaminé le texte même. Pour que Barberousse (p. 11) eût pu avoir l'idée de faire de l'Italie une unité économique, il eût fallu d'abord qu'il fût entraîné à penser en économiste : ce dont on doutera volontiers. Parfois l'enthousiasme, qui donne à l'exposé son élan, aboutit à des affirmations quelque peu surprenantes. Joachim de Flore fut-il vraiment une « puissance de l'esprit » comparable à Augustin (p. 13)? Il faudrait être joachimite pour le croire. L'administration financière de Frédéric II, à la source des finances modernes (p. 38)? Par quelle filiation, en vérité? Quelques allusions aux mythes iraniens rappellent, d'ailleurs fort discrètement, les préoccupations habituelles de l'auteur ; de même un intelligent développement sur les raisons intellectuelles profondes de l'attrait qu'exercèrent, sur les esprits les plus éminents du XIII^e^ siècle, les spéculations astrologiques. Une illustration fort bien choisie aide à recréer l'atmosphère.

1. M. Perels croit trouver dans les *Gesta episcoporum Leodensium* le résumé exact de la charte de Wurtzbourg. Sur ce point, sa démonstration m'a paru plus ingénieuse que convaincante.

2. *Kaiser Friedrich II. der Wegbereiter der Renaissance.* Bielefeld et Leipzig, Velhagen und Klasing, 1929, in-8°, 93 p., 86 pl., dont 4 en couleurs, 1 carte (*Monographien zur Weltgeschichte*, hgg. von Ed. HEYCK, 34).

Digitized by Google

C'est sous de tout autres couleurs que M. A. DE STEFANO voit le « précurseur » de M. Kampers, l' « homme moderne » de Burckhardt : sous l'aspect d'un esprit foncièrement médiéval. L'originalité du petit livre qu'il a consacré à « l'idée impériale sous Frédéric II [1] », est en effet d'avoir mis l'accent sur le caractère « essentiellement religieux » (p. 42) et même tout chrétien, (p. 28) des conceptions politiques de celui qu'Innocent IV appelait « le mal-« heureux annonciateur de l'Antéchrist ». Dans cette thèse hardie, il y a, semble-t-il, à la fois une idée juste et beaucoup d'équivoque. Que la pensée de Frédéric II ou celle de son entourage — la seconde, M. de Stefano ne paraît pas s'en douter, beaucoup plus aisée à connaître que la première — soient pénétrées d'un mysticisme ardent, auquel les historiens n'ont pas toujours rendu justice, rien de plus juste. Que ce mysticisme, ce messianisme s'expriment sous des formes chrétiennes, d'accord ; quel autre vêtement auraient-ils pu trouver? Mais mysticisme, et même mysticisme chrétien, ne veut pas forcément dire orthodoxie. Par ailleurs, entre l'état d'âme du prince ou des siens et l'érudit d'aujourd'hui, un redoutable écran s'interpose : celui des documents de chancellerie, avec tous leurs poncifs et leur fatale insincérité. M. de Stefano n'en a pas toujours été dupe : devant des propos, qui lui paraissent, peut-être à tort, quelque peu blasphématoires [2] — le panégyrique de l'Empereur, où celui-ci paraît presque assimilé au Christ — il sait faire la part des exagérations littéraires (p. 205). Mais c'est partout que les mêmes réserves s'imposaient. Comment prendre pour argent comptant les vertueux conseils à Conrad IV (p. 212) ou les pieuses protestations d'un manifeste composé pour la galerie (p. 195)? Et quel besoin d'affadir l'histoire en nous parlant (p. 212) de la vie austère de ce souverain aux mœurs orientales? Aussi bien une comparaison suffit à ruiner le paradoxe : la chancellerie de saint Louis parle beaucoup moins souvent de Dieu que celle de Frédéric II ; serait-ce que le Capétien fût moins religieux que le Hohenstaufen? Personne ne sera tenté de le soutenir ; ses clercs, tout simplement, étaient moins bavards et moins préoccupés d'agir sur l'opinion. A côté de ces remarques de fond, l'ouvrage de M. Stefano en appelle une autre qui, pour ne concerner que la forme, n'en a pas moins son importance : la continuelle inexactitude des renvois est proprement hallucinante ; je ne sais si la faute en revient à l'imprimeur ou à l'auteur ; de toutes façons, c'est le lecteur qui, à la poursuite de références introuvables, perd son temps [3].

1. *L'idea imperiale di Federico II*. Florence, Valecchi, s. d., in-12, 242 p. ; prix : 12 l. (*Collana storica*, t. XXIX).

2. Au cours d'un exposé sur l'*Empire et l'idée d'Empire sous les Hohenstaufen*, j'ai eu l'occasion d'indiquer pourquoi de pareilles formules étaient moins étonnantes pour les contemporains que pour nous : *Revue des Cours et Conférences*, 15 juillet 1929, p. 589.

3. L'exposé témoigne de certaines ignorances bibliographiques qui ont joué à l'auteur plus d'un mauvais tour. C'est ainsi que les articles de M. Ed. Jordan sur *La politique ecclésiastique de Roger Ier et les origines de la « Légation sicilienne »* (*Le Moyen Age*, t. XXIV-XXV, 1922 et 1923) lui ont échappé ; de même, chose particulièrement grave, l'ensemble des travaux de

Digitized by Google

Si, au lieu de se borner aux textes officiels de la chancellerie, M. de Stefano avait pris soin, comme l'a fait M. Ch. Homer HASKINS, de lire et de classer les nombreux écrits en langue latine qui furent dédiés à Frédéric II ou composés dans son entourage[1], il aurait trouvé, dans cet examen, quelques bonnes raisons de remanier son trop anodin portrait. Parmi tant d'œuvres diverses, pas une, en effet, qui soit religieuse : lorsque Henri d'Avranches, qui, au cours de sa vie nomade, travailla, entre autres patrons, pour Frédéric, s'avise de composer en vers une vie de saint, c'est loin de la cour impériale qu'il place sa dédicace[2]. Dans cette abondante littérature profane, éclose à l'ombre du grand Empereur, quelques caractères encore méritent d'être retenus : inspiration fort peu classique (rien de moins cicéronien que le style des *dictatores* de l'école capouane, illustrée par Pierre de La Vigne) ; absence presque totale de travaux historiques (les rares ouvrages de cette nature qui, sous ce règne, aient été composés dans un esprit gibelin, ont d'ailleurs péri) ; les traductions du grec ou de l'arabe moins nombreuses qu'on ne se fût, peut-être, attendu à les trouver ; beaucoup de poésies de toute sorte, beaucoup d'ouvrages de science appliquée. Dans ces deux derniers traits, on reconnaît aisément la trace des goûts personnels de celui qui fut à la fois l'imitateur des troubadours et l'auteur du *De arte venandi*, l'expérimentateur aussi, dont on se racontait dans les couvents franciscains — voir Salimbene ! — les étranges curiosités...

La psychologie de Frédéric II, celle de son milieu comptent encore bien des points obscurs. L'histoire politique du règne, par contre, est, en somme, assez bien connue : les textes essentiels sont là, sous notre main, publiés dans de grands recueils aisément accessibles. Pâture tentante pour les jeunes érudits en mal de dissertations ! De fait, une grande partie, une trop grande partie de celles que M. Otto VEHSE a consacrées à la « propagande officielle sous Frédéric II[3] », et M. Berthold SÜTTERLIN aux « rapports de Frédéric II avec les cardinaux » (après la seconde excommunication)[4], sont faites d'analyses ou de traductions de textes pris dans Winckelmann ou Huillard-

M. Haskins. Un coup d'œil jeté sur l'*Histoire de France* de Lavisse lui eût appris (cf. p. 89) que la prétendue réponse de Philippe le Bel à Boniface VIII : « Sciat maxima fatuitas tua », est un faux, d'ailleurs contemporain.

1. *Latin litterature under Frederick II*, dans *Speculum*, 1928, p. 129-151. — L'article a été écrit, dit l'auteur, non pour « épuiser le sujet », mais dans le dessein de « suggérer idées et directions de recherches ». Il n'en est pas moins très riche.

2. Cf. J. C. RUSSEL, *Master Henri d'Avranches*, dans *Speculum*, 1927.

3. *Die amtliche Propaganda in der Staatskunst Kaiser Friedrichs II.* Munich, Münchner Drucke, 1929, in-8°, II-247 p. (*Forschungen zur mittelalterlichen und neueren Geschichte*, Bd. 1).

4. *Die Politik Kaiser Friedrichs II. und die römischen Kardinale in den Jahren 1239-1250.* Heidelberg, C. Winter, 1929, in-8°, II-142 p. ; prix : 6 mk. 50 (*Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, H. 58). — Les notices sur les cardinaux (p. 122) rendront des services, mais quelques-unes sont bien brèves. P. 41, n. 1 : Pierre de Collomedio, en 1226, évêque de Saint-Omer et Tours, lire : « prévôt de Saint-Omer, puis archevêque de Rouen ».

Digitized by Google

Bréholles. Ces pages-là sont franchement oiseuses. Pour le surplus, les deux petits livres n'enrichissent pas beaucoup la science. Le sujet choisi par M. Sütterlin était en lui-même assez mince. Frédéric II, nous dit-il en substance, s'efforça de gagner les cardinaux, en excitant leur jalousie contre l'autocratisme papal ; en 1244 encore il rêve de se faire absoudre par le collège *papa inrequisito* (p. 81). Quelques-uns, comme le cardinal Colonna, se laissèrent séduire ; d'autres travaillèrent à une médiation ; la plupart demeurèrent irréductiblement hostiles. Conclusion qui n'a rien d'imprévu. Ce que l'ouvrage offre de plus utile est un bon récit des longues tractations électorales entre la mort de Grégoire IX et l'élection d'Innocent IV. Au reste, un exposé généralement très clair : M. Sütterlin sera un excellent professeur. Le thème abordé par M. Vehse touche, par contre, aux plus grands courants de la pensée du XIII^e siècle. Malheureusement, ni les problèmes d'authenticité (en dépit de quelques brèves discussions : p. 98, n. 2 ; 75, n. 35 ; 219), ni les problèmes d'attribution, ni (à l'exception de quelques remarques, p. 170 et suiv., sur l'imitation des textes pontificaux[1]) les problèmes d'influence ne sont véritablement traités. Quant aux moyens d'action des propagandistes, il faut se contenter, à leur sujet, de quelques indications, jetées en passant (p. 145 et 212), sur l'importance de la lecture à haute voix. Ajoutons, si l'on veut, une analyse, qui sera sans doute la partie la plus appréciée de l'ouvrage, de l'emploi, par l'historiographie, des manifestes impériaux. Pour faire mieux, il eût fallu consulter la tradition manuscrite : M. Vehse s'est borné à l'imprimé. De quels milieux sociaux était constituée cette « opinion publique » que les polémistes cherchaient à toucher? La question n'est même pas posée. Je note, en cours de route, une juste observation sur la pauvreté idéologique de cette littérature frédéricienne, comparée aux écrits qu'avaient, auparavant, suscités les querelles grégoriennes, ou que devaient, par la suite, faire naître les démêlés de Louis de Bavière avec Jean XXII. Mais la raison? Par ailleurs, écrire que le motif de la réforme ecclésiastique, si souvent utilisé par les Impériaux, « n'avait intérieurement rien de commun avec la pauvreté évangélique » (p. 187), n'est-ce pas méconnaître tout le drame de la conscience religieuse du XIII^e siècle? A dire vrai, M. Vehse confesse lui-même (p. 139, n. 1) qu'il n'a pu qu'effleurer les problèmes. L'aveu est loyal ; mais alors pourquoi écrire ou, du moins, publier?

IV. INSTITUTIONS POLITIQUES ; L'EMPIRE ET LA ROYAUTÉ. — L' « Allemagne féodale » de M. James Westfall THOMPSON[2], moins qu'un livre, est une collection d'essais, groupés autour de deux problèmes centraux : l'évo-

1. Cf. aussi, p. 167-168, observations sur l'emploi, par la chancellerie pontificale, de notaires qui avaient passé par les bureaux de la curie.

2. *Feudal Germany*. Chicago, The University of Chicago Press, [1928], in-8°, XXIV-710 p., 12 cartes.

Digitized by Google

lution politique depuis les Carolingiens jusqu'aux Hohenstaufen, la colonisation de l'Est. Ces fragments, dont la plupart, sauf erreur, avaient déjà été publiés dans diverses revues, se suivent sans beaucoup d'ordre et se répètent souvent : l'auteur, s'il s'était donné la peine de les refondre, nous eût épargné bien des pages inutiles. M. Thompson a beaucoup lu — encore que sa bibliographie, établie un peu au hasard, témoigne de quelques ignorances regrettables[1]. Il sait beaucoup, se passionne pour les événements lointains qu'il raconte et, en raison de cette passion même, les retrace avec vie. Trop souvent, par malheur, les textes sont interprétés avec la plus regrettable légèreté. Il arrive que deux éditions successives d'un même document soient présentées comme deux pièces différentes (p. 195, état des domaines du roi des Romains). Le mot *mansus* (petite exploitation d'un tenancier) est couramment rendu par l'anglais *manor* (seigneurie), la partie en somme prise pour le tout ; d'où les calculs de fortune les plus surprenants. Un passage de Lampert de Hersfeld, qui ne dit rien de tel, a suggéré l'idée que les Impériaux avaient ridiculisé Grégoire VII dans une « farce dramatique ». Et j'en passe[2]. De ces sources, parcourues d'un regard si distrait, M. Thompson n'hésite pas à tirer les conclusions les plus tranchantes. Sa candide assurance ne s'embarrasse ni du mystère où, en l'absence de tous témoignages personnels, s'enveloppent, à nos yeux, les mentalités individuelles de ces temps obscurs, ni des abîmes que creusent, entre un souverain du Moyen Age et un politicien des États-Unis d'aujourd'hui, les différences d'équipement intellectuel, ni de la complexité inhérente à toute âme humaine. Il sait que Henri II « n'avait pas une once d'émotivité dans sa composition » (p. 48). Il connaît, jusque dans les détails, le programme d'absolutisme, admirablement lié, d'un Henri III et d'un Henri IV (p. 186, 243). Les raisons de la haine qu'Otton de Nordheim portait au *ministerialis* Conon (p. 200) n'ont pas plus de secret, pour lui, que le programme de Lothaire et

1. C'est ainsi qu'il ne paraît pas connaître le livre essentiel de F. KERN, *Gottesgnadentum und Widerstandsrecht.*

2. Pour *mansus-manor*, p. 19, 72 n. 2, 510. Pour la « dramatic farce », p. 258 n. 3 ; le sens de *tragœdia* chez Lambert de Hersfeld (récit dramatique) ressort nettement d'un autre passage, éd. HOLDER-EGGER, p. 240, l. 23. Voici quelques autres exemples des négligences de M. Thompson (je ne cite pas tout) : Lambert de Hersfeld dit encore (p. 84) que, avant la mauvaise administration de l'abbé Widerad, la fortune de Fulda dépassait celle de toutes les autres églises des Gaules, entendez, selon l'usage constant de l'auteur, de l'Empire au nord des Alpes ; M. Thompson tire argument de ce passage pour affirmer (p. 46, n. 3) que, au XI^e siècle, les monastères allemands n'égalaient pas les français en science administrative. — Il est naturellement faux que Charlemagne ait prescrit, en 789, que « un *ministerialis* accomplissant un service d'homme libre se trouvait par là même acquérir la liberté » (p. 325) ; le capitulaire visé, très célèbre (n° 25, c. 4), ordonne que le serment de fidélité au roi sera prêté par les *ministeriales*, quoique de condition servile. — Cluny n'était pas dans le royaume de Bourgogne (p. 75). — Le synode romain de 1078 n'a pas interdit l'inféodation des biens ecclésiastiques en général (p. 137), mais seulement des églises, dîmes et dignités canoniques (*SS.*, t. V, p. 309). — Enfin, Michelet n'était pas protestant (p. 138, n. 6).

Digitized by Google

de Henri le Lion, partisans tous deux des droits des États au sens fédératif du mot ; sachons-lui gré du moins de reconnaître que le grand Welf, à la différence de l'Américain Calhoun, dont tant de traits, paraît-il, le rapprochent, n'était ni « un théoricien, ni un métaphysicien » (p. 262, 278). Enfin, il a découvert le ressort caché, que dis-je? le seul mobile de Grégoire VII et des grégoriens : étrangers à toute préoccupation religieuse — M. Thompson est marxiste à ses heures — ils ne luttaient que pour la richesse et le pouvoir (p. 103, 123, 125)[1]. En vérité, point de lecture mieux faite que celle-là pour rappeler, par contraste, ces trois devoirs essentiels de l'historien : l'exactitude, le sentiment des difficultés, la perception des différences.

Dans trois leçons faites en Sorbonne, M. François L. Ganshof a donné un exposé, remarquablement vigoureux et bien informé, de la situation de l'Empire au XI^e siècle. Puisse la littérature historique de langue française qui, sur l'Allemagne médiévale, a été longtemps si pauvre, s'enrichir de beaucoup de travaux aussi utiles à nos étudiants que celui-là[2] !

Le très intéressant mémoire de M. Heinrich Mitteis sur les procès politiques en Allemagne et en France[3] se présente comme une étude d'histoire comparée. L'auteur s'est proposé de mettre en regard les règles de droit qui, de part et d'autre, se dégagent de quelques procès intentés par les souverains à de grands vassaux rebelles qui, d'ailleurs, furent toujours contumaces. Au centre du diptyque, deux causes entre toutes célèbres : celles de Henri le Lion et de Jean sans Terre. L'exposé, plein d'observations pénétrantes, que j'ai le regret de ne pouvoir reproduire, aboutit aux conclusions que voici. En Allemagne, comme en France, deux procédures différentes se sont développées : l'une, de droit féodal, s'attache au refus de service, qu'elle punit par la confiscation des fiefs ; l'autre, de droit national, châtie la haute trahison par le bannissement. D'où, en Allemagne, les deux jugements successifs contre Henri le Lion ; dans le royaume capétien, les deux procès de Jean sans Terre ; le second seul qui, de droit national, avait pour objet le meurtre d'Arthur, entraîna le « déshéritement » total, étendu, en plus des fiefs français, à l'Angleterre. Par ailleurs, entre les coutumes allemandes et

1. Polémiquant contre M. Tout (p. 263), M. Thompson ne s'aperçoit pas que le trait qui différencie la monarchie saxonne ou salienne, quelle qu'ait été sa force, de celle des Plantagenets, c'est dans la première, encore toute carolingienne, l'absence d'une bureaucratie organisée. Dans ce système bureaucratique, M. Tout, à juste titre, a vu l'originalité de l'État anglo-normand. Là encore, il fallait se donner la peine de lire.

2. *Quelques aspects de l'histoire de l'Empire au XI^e siècle.* Paris, Boivin, 1928, in-8°, 42 p. (extrait de la *Revue des Cours et Conférences*, 30 décembre 1927, 15 et 30 janvier 1928). Dans la même revue (30 juin, 15 et 30 juillet 1929), j'ai moi-même publié trois leçons sur l'*Empire et l'idée impériale sous les Hohenstaufen.*

3. *Politische Prozesse des früheren Mittelalters in Deutschland und Frankreich.* Heidelberg, Carl Winter, 1927, in-8°, 124 p. ; prix : 5 mk. (*Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse*, 1926-1927, Abh. 3). — P. 81 et n. 6, une confusion singulière entre l'Anjou et l'Aquitaine.

Digitized by Google

françaises, une profonde différence : en Allemagne, il est interdit au souverain de garder les fiefs confisqués — voyez le partage des duchés de Henri le Lion — tandis qu'en France, où cette règle n'existait point, Philippe-Auguste put s'attribuer l'héritage normano-angevin. C'est que, dans l'Allemagne du XII^e siècle, les hautes justices locales, liées aux grands fiefs, étaient conçues comme largement autonomes vis-à-vis du pouvoir royal ; c'est surtout que le caractère personnel du fief allemand, compris de plus en plus comme une véritable propriété, s'était rapidement effacé ; en France, au contraire, l'institution de la ligesse avait fortifié le sentiment de l'attache d'homme à homme. Cette dernière observation, qui va loin, mérite d'être retenue ; l'autre raison invoquée me paraît à la fois moins claire et moins convaincante. Mais l'antagonisme des deux principes — obligation de réinféoder, commise au profit du seigneur de fief — est certaine et capitale. Est-il bien sûr, par contre, que le droit français ait nettement distingué deux procédures, l'une nationale, l'autre féodale? Rien de plus contestable que la double condamnation de Jean sans Terre. M. Mitteis, reprenant cette vieille thèse, ne semble pas l'avoir beaucoup fortifiée. Mais il y a plus : l'opposition du *Lehnrecht* et du *Landrecht*, fondamentale en Allemagne — elle est, on le sait, à la base du *Sachsenspiegel* — ne doit-elle pas être tenue, comme Maitland l'avait jadis indiqué, pour spécifiquement allemande? M. Mitteis pratique l'histoire comparée avec trop de sagacité pour ne pas se rendre compte, mieux que personne, qu'elle se doit de mettre en lumière, aussi bien que les ressemblances, les contrastes. Il me semble qu'ici c'est un contraste encore qu'elle atteint.

Que M^lle Élisabeth PFEIL entend-elle, au juste, par « l'idée romaine sous ses formes franque et allemande[1] »? La représentation que Francs ou Allemands se faisaient de la Rome antique? Les sentiments que leur inspirait la Rome de leur temps, sacrée et pourtant presque ridiculement déchue? La

1 *Die fränkische und deutsche Romidee des frühen Mittelalters.* Munich, Münchner Drucke, 1929, in-8°, 238 p. ; prix : 8 mk. (*Forschungen zur mittelalterlichen und neueren Geschichte*, hgg. von A. BRACKMANN... Bd. III). Les ressemblances entre Isidore de Séville et les prologues de la Loi salique (p. 86 et suiv.) s'expliquent simplement, de toute évidence, par des habitudes de langage communes ; on s'étonne d'autant plus de voir M^lle Pfeil y attacher quelque importance qu'elle avait elle-même, à la page précédente, clairement dénoncé les excès analogues auxquels la comparaison du Prologue et du *Liber historiae* avait conduit M. Krammer. P. 159, on admirera l'assurance avec laquelle est reconstruite la psychologie — qu'il est permis de tenir pour assez instable — du pauvre Louis le Pieux : sur quels documents? Ce n'est sans doute point la faute de M^lle Pfeil si elle n'a pu utiliser le livre important de Karl HELDMAN, *Das Kaisertum Karls des Grossen*, paru peu avant le sien (cf. *Rev. histor.*, t. CLXI, p. 175, et, dans un sens un peu différent, mon compte-rendu, *Revue critique*, 1929, p. 251) ; mais elle a le plus grand tort d'ignorer les articles pénétrants que, sous un titre qui, il est vrai, manque à en faire ressortir toute la richesse (*Dante et la théorie romaine de l'Empire*), M. Ed. Jordan a publiés dans la *Nouvelle Revue historique du droit* en 1921 et 1922. De même M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin* manque à la bibliographie.

Digitized by Google

notion qu'ils s'étaient formée de l'Empire, lié aux souvenirs romains et cependant, dans une certaine mesure, détaché de Rome même? Tout cela à la fois, si je comprends bien. De fait, ces divers courants de pensée et de sensibilité constituaient un faisceau à peu près indissoluble. Aussi bien, Mlle Pfeil conclut-elle que là où les différents éléments de « l'idée romaine » parvinrent à une fusion harmonieuse — sous Otton le Grand — ils aboutirent à une conception, qu'elle définit ainsi (p. 225) : « Renaissance de la Rome antique sous les espèces de l'État allemand, cette résurrection étant consacrée par l'ordre chrétien et légitimée par une succession qui reposait sur une loi historique, c'est-à-dire divine ». Sans doute. Mais était-il nécessaire d'écrire tout un livre pour en arriver là? Mlle Pfeil utilise ingénieusement ses connaissances, qui sont étendues ; elle a des citations heureuses. Pourtant il manque à son ouvrage cette originalité de pensée et ce goût de la vie qui eussent été nécessaires pour pénétrer bien avant dans la psychologie d'un temps où, trop souvent, les faits tout bruts nous paraissent flotter irréels, sans liens profonds avec leur support mental. Effort estimable, en somme ; mais rien qu'un effort.

Deux rites essentiels passent généralement pour avoir constitué le sacre allemand, comme les sacres en général : la remise des insignes, et notamment du plus prestigieux de tous, la couronne ; l'onction. Il faut, nous dit M. O. Oppermann[1], attribuer une égale portée à un troisième acte : l'élévation du souverain sur le trône — à Aix, le trône de Charlemagne — par les grands, ses électeurs. Si les *ordines* passent ce geste sous silence, c'est en raison de son caractère purement laïque ; mais c'est précisément ce caractère qui lui donnait son sens et en faisait l'expression de la « pensée politique franque ». Rien de plus significatif que sa place dans la cérémonie : il avait lieu, régulièrement, soit, comme au sacre de Henri III, avant tout acte religieux, soit du moins (sacre d'Otton IV) après l'onction, mais avant le couronnement. Sa signification ne se perdit qu'aux XIVe et XVe siècles, alors que le nombre et l'importance des électeurs laïques avaient été fort réduits et que de leur rang avait disparu, avec le duc de Brabant, tout représentant de la vieille pensée franque et lorraine. Cette thèse, que M. Oppermann, après l'avoir esquissée dans des travaux antérieurs, reprend aujourd'hui avec plus d'ampleur et défend contre ses critiques, M. Stutz notamment, mérite certainement considération. Mais avouons nos doutes. Des expressions comme le *in fastigio regni sublimare* de Regino de Prum (éd. Kurze, p. 147), le *in regalem apicem sublimare* de Wipo (c. 23), semblent dépourvues de tout sens concret. Dans

1. *Der fränkische Staatsgedanke und die Aachener Königskrönungen des Mittelalters : eine diplomatische Untersuchung, nebst einer Antikritik zum ersten Bande der Rheinischen Urkundenstudien.* Utrecht, Instituut voor middeleuwsche Geschiedenis, 1929, in-8°, [IV]-140 p. (*Bijdragen van het Instituut voor middeleeuwsche Geschiedenis der Rijks-Universiteit te Utrecht, uitgegeven door Prof. Dr.* O. Oppermann, XIV). — P. 46 n. 2, discussion d'un diplôme de Philippe Ier (éd. Prou, n° XV).

Digitized by Google

le rituel français — en dépit de l'exemple, bien peu concluant, que M. Oppermann emprunte (p. 101) au sacre de Louis XI — le trône visiblement n'a jamais été qu'un accessoire sans grande importance. Enfin, le rôle attribué au duc de Brabant est du domaine de la fantaisie. En cours de route, des discussions documentaires (sur les privilèges d'Aix et de Cologne, notamment), dont il faudra tenir compte. Mais c'est bien à tort que M. Oppermann reproche à ses contradicteurs de ne pas toujours saisir sa pensée. Il n'a qu'à s'en prendre à soi-même : le premier devoir d'un livre à thèse est d'être clair.

V. Les « territoires[1] ». — Parmi les territoires — germes de l'Allemagne fédérale — les plus anciennement constitués, l'Autriche des Babenberg, d'Ottokar et des Habsbourg se place au premier rang. Dans une série d'articles, que ses élèves ont rassemblés[2], M. Dopsch en étudie la formation, sous différents aspects. — D'abord la consolidation de l'administration financière. Sous les Babenberg, trois notaires de chancellerie, appelés bien tôt *Landschreiber*, l'un en Basse-Autriche, le second en Styrie, le troisième dans le pays en aval de l'Enns, se spécialisent dans les écritures fiscales ; ce sont des clercs. A partir d'Ottokar, ce seront des laïques, généralement des bourgeois, qui, parfois, jouent aussi auprès du prince le rôle de prêteurs (p. 460) ; en même temps, l'un d'eux, celui de Basse-Autriche, s'élève au-dessus des autres ; son rôle grandit ; entouré, à son tour, de notaires subalternes, il fait figure de ministre des Finances. Mais, au cours du XIVe siècle, il sera supplanté par un fonctionnaire domanial, le *Hubmeister*. Pourquoi? M. Dopsch néglige de nous le dire, et ce point d'interrogation final est le seul regret que laisse cette intéressante étude. — Puis les exemptions d'impôts. Celles des églises ont leur source dans les exemptions judiciaires ; sur celles des laïques, je ne sais au juste quelle est la thèse de M. Dopsch. Au surplus, le cadre était trop petit sans doute et l'évolution trop obscurcie par une foule d'accords ou de contestations de détail pour que les grands concepts qui expliquent l'élaboration des privilèges fiscaux reconnus, à peu près partout sur le continent, au clergé et à la noblesse, pussent être bien clairement dégagés : du moins M. Dopsch, ailleurs si précis, ne semble-t-il pas y avoir très

1. Cf. l'ouvrage de v. Below, signalé ci-dessus, p. 331.

2. Dans le volume cité plus haut, p. 333, n. 1 : *Reformkirche und Landesherrlichkeit in Oesterreich. — Die Bedeutung Herzog Albrechts I. von Habsburg für die Ausbildung der Landeshoheit in Oesterreich, 1282-1298. — Steuerpflicht und Immunität im Herzogtum Oesterreich. — Zur Geschichte der patrimonialen Gewalten in Niederösterreich. — Zur Geschichte der Finanzverwaltung Oesterreichs im 13. Jahrhundert. — Die älteste Akzise in Oesterreich.* — A ces mémoires proprement autrichiens, on peut ajouter l'article intitulé : *Zur deutschen Verfassungsfrage unter König Rudolf von Habsburg*, qui cherche à éclairer, à l'aide d'un document venu d'Autriche, un problème d'histoire politique allemande (tentatives de Rodolfe pour assurer à son fils sa succession). Mais pourquoi avoir laissé de côté l'intéressant compte-rendu consacré par M. Dopsch, dans les *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1927, p. 1-18, à l'ouvrage de M. Stowasser recensé dans le présent *Bulletin* (*Rev. histor.*, t. CLVIII, 1928, p. 129).

Digitized by Google

bien réussi[1]. — Voici maintenant la description des procédés employés par Albert Ier de Habsbourg pour affermir son pouvoir : utilisation des droits d'avouerie ; acquisitions de seigneuries ; revendication des biens aliénés ; autour du duc, à l'écart du grand conseil baronnial, constitution d'un conseil « intérieur » et « secret ». Recettes classiques, dont les deux dernières, notamment, rappellent plus d'un trait de l'histoire capétienne. — Sur les avoueries maintenant, étudiées à part, un long et précieux mémoire : les ducs, pour s'en emparer, mirent à profit les tentatives de réforme monastique ; ils aidèrent les communautés religieuses à se débarrasser des dynastes qui, sous prétexte de protection, les exploitaient et pillaient ; à la « tyrannie » de ces mauvais bergers ils substituèrent peu à peu leur autorité, moins onéreuse, mais efficace ; c'est contre ces petits avoués, non — comme on l'a cru parfois — contre les empereurs, qu'on les vit revendiquer l'avouerie des églises de leur territoire[2].

L'âpre lutte de deux grands lignages princiers, Welfs contre Staufen, qui avait rempli près d'un siècle de l'histoire d'Allemagne, se termina, on le sait, en 1235, par l'acte qui faisait des alleux des Welfs un fief d'Empire et un duché, celui de Brunswick-Lunebourg, origine des États brunswickois-hanovriens des temps modernes. De quels biens au juste le nouveau duché se trouva-t-il constitué? Comment étaient-ils venus entre les mains des Welfs? Telles sont essentiellement les questions auxquelles Mlle Lotte Hüttebrauker s'est proposé de répondre[3]. Chemin faisant, élargissant son travail, admirablement patient et soigneux, elle apporte beaucoup d'indications précieuses sur la fortune des Welfs en général. Malheureusement, la notion de « possessions » (*Besitz*) est bien vague. Sans doute, Mlle Hüttebraüker l'a partiellement analysée : elle met à part les droits comtaux, les droits d'origine ecclésiastique ; mais, pour le reste — est-ce la faute des documents? — elle distingue imparfaitement les différentes formes du patrimoine (perception de redevances paysannes, domaines, inféodations, etc.). Sur une carte, comme celle qui termine le volume, un trait de couleur, soulignant un nom de localité, n'exprime pas grand'chose ; c'est la nature même des divers droits et leur enchevêtrement qu'il faudrait arriver à faire ressortir.

Enfin, un territoire urbain. Ville d'empire, Nuremberg, justement préoccupée d'assurer ses communications et, avant tout, sa sécurité même — dans son budget de dépenses, la défense formait le chapitre le plus important — fut, par ces soucis, amenée à poursuivre une politique d'agrandisse-

1. Cf., dans les *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929, p. 459 et suiv., les observations de M. Perrin.

2. Sur les avoueries autrichiennes, voir aussi le livre de M. Gerd Tellenbach relatif aux monastères épiscopaux du diocèse de Passau, qui sera examiné plus loin.

3. *Das Erbe Heinrichs des Löwen : die territorialen Grundlagen des Herzogtums Braunschweig-Lüneburg von 1235.* Göttingen, Vandenhoek u. Ruprecht, 1927, in-4°, XVI-99 p., 1 tableau généalogique, 1 carte ; prix : 13 mk. (*Studien und Vorarbeiten zum historischen Atlas Niedersachsens*, h. 9).

Digitized by Google

ment qui lui permît de ne pas voir son autorité arrêtée dès le pied de ses murailles. Comme les princes dont les domaines l'encerclaient, et parce qu'elle se méfiait d'eux, elle se constitua une puissance territoriale, d'ailleurs peu étendue. Par quels moyens — achat ou prise en gage de droits divers, exercice d'une protection autoritaire sur les biens ruraux de ses églises et de ses bourgeois, conquêtes même (lors de la guerre de la Succession de Landshut : 1503-1505) ; — au milieu de quels périls, suscités par l'avidité de ses trop puissants voisins, notamment des Hohenzollern, ses burgraves, qui, un moment arrachés par l'acquisition du Brandenbourg à leurs ambitions souabes, y revinrent bientôt — c'est ce qu'on trouvera minutieusement exposé par M. Heinz DANNENBAUER[1]. Çà et là, quelques développements, de portée générale, utiles, encore qu'un peu prompts à l'hypothèse : sur le burgraviat[2], sur la haute justice. L'auteur estime qu'on a parfois exagéré l'importance de celle-ci dans la formation du « pouvoir terrien » ; les faits cités (p. 256 et suiv.) sont intéressants : il en ressort que la *Landeshoheit* était une notion fort complexe ; à vrai dire, qui l'a jamais nié? Il est bien dommage que M. Dannenbauer ignore, de parti pris, l'art de distinguer l'essentiel et l'accessoire, de rejeter en annexe les listes de noms, de clarifier et resserrer sa pensée. « C'est un métier que de faire un livre... »

VI. SOURCES ET INSTITUTIONS JURIDIQUES[3]. — Autour des lois barbares de la Germanie méridionale, la bataille, déchaînée naguère par M. Krusch[4], se poursuit. Avec plus de calme, heureusement. M. Ernst MAYER[5] déclare, avec une juste dignité, qu'il n'est point de ceux que « le ton adopté par Krusch a réduits au silence » (p. 156) et, si M. Karl August ECKHARDT[6] prend de visibles précautions pour adoucir le courroux du redoutable érudit, il n'hésite pas, néanmoins, le cas échéant, à le contredire fermement. Par

1. *Die Entstehung des Territoriums der Reichsstadt Nürnberg.* Stuttgart, Kohlhammer, 1928, in-8°, XVI-258 p., 1 carte ; prix : 12 mk. (*Arbeiten zur deutschen Rechts-und Verfassungsgeschichte*, H. VII).

2. Sur les burgraves de Strasbourg, observations intéressantes, p. 68, n. 528 *a*.

3. M. Ulrich STUTZ a publié dans le t. XLIX, 1929, de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, p. 1-25, la communication qu'il avait faite au sixième Congrès international des sciences historiques sur « la preuve dans l'ancien droit germanique » (*Die Beweisrolle im altdeutschen Rechtsgang*). Il y prend parti contre les thèses du regretté Mayer-Homberg. Impossible d'analyser ce travail qui, par son sujet technique, sort des préoccupations habituelles de la *Revue*. Mais à tous ceux qui, à juste titre, estiment impossible de comprendre une société sans avoir pénétré sa mentalité juridique, il doit être signalé et très vivement recommandé : les grands traits de structure sociale et de conscience collective qui expliquent les institutions des droits germaniques y sont fort intelligemment mis en lumière.

4. Cf. le précédent *Bulletin*, *Rev. histor.*, t. CLVIII (1928), p. 119 et suiv.

5. *Die oberdeutschen Volksrechte.* Leipzig, A. Deichert, 1929, in-8°, VIII-156 p. ; prix : 10 mk.

6. *Die Lex Baiuvariorum : eine textkritische Studie.* Breslau, Marcus, 1927, in-8°, 71 p. (*Untersuchungen zur deutschen Staats-und Rechtsgeschichte*, H. 138). Noter, p. 30, d'intéressantes remarques sur l'histoire des rédactions de la Loi salique.

Digitized by Google

ailleurs, les deux ouvrages n'ont pas grand'chose de commun, ni par la forme — ; si l'exposé de M. Eckhardt est d'une remarquable clarté, M. Mayer ne nous offre guère autre chose qu'un recueil de fiches jetées en désordre — ni par les conclusions. Au centre du débat, important à la fois en lui-même et par les questions de méthode qu'il soulève, se place, on s'en souvient, la loi des Bavarois. A son sujet, trois problèmes essentiels, étroitement liés :

1) *Classement des différentes versions.* — M. Eckhardt adopte, en gros, celui qu'avait proposé M. Krusch, mais en le rectifiant et, sans doute, l'améliorant. Son nouveau tableau rapproche sensiblement de l'archétype la rédaction en bon latin (*Emendata*) que, par réaction contre von Schwind, qui en avait fait le fondement de son édition, M. Krusch rejetait au plus bas. C'est le début d'une réhabilitation que M. Ernst Mayer, pour son compte, pousse jusqu'au bout. Pour lui, pas d'arbre généalogique possible. Les trois principales versions, nous dit-il, représentent trois textes différents, établis, indépendamment l'un de l'autre, par trois scribes auxquels la chancellerie n'avait donné que des directives générales ; l'une d'elles, l'*Emendata*, conservée dans les bureaux, fit figure de document officiel. L'hypothèse est hardie — M. Mayer, on le sait, n'en est pas à une témérité près — et les difficultés auxquelles elle se heurte sont évidentes. Il n'en est pas moins vrai que, par ses vigoureuses attaques contre la superstition de l' « archétype », M. Mayer mérite toute notre reconnaissance ; l'on sera, en particulier, aisément d'accord avec lui sur les ravages que cette théorie « mécanique » est susceptible de porter dans la future édition de la *Loi salique*, qui nous a été transmise sous des formes si profondément dissemblables.

2) *Relations des différentes lois germaniques entre elles et avec les autres droits barbares.* — Ici encore, remarques fort sensées de M. Eckhardt sur la futilité de certains arguments invoqués en faveur de prétendus emprunts, alors que les ressemblances observées sont beaucoup plus facilement explicables par de communes habitudes de langage (p. 36, 40) — et, de la part de M. Mayer, une thèse terriblement audacieuse : loi alamane et bavaroise, édit du roi lombard Rothari remonteraient à une origine commune, qui ne serait autre qu'un acte législatif émané des rois francs de l'Est, au VI^e^ siècle, probablement de Theudebert, le petit-fils de Clovis, avec « novelles » postérieures. Le tout, fondé sur des rapprochements verbaux sans beaucoup de portée et sur un tissu de conjectures telles que parfois on croit rêver (p. 74-75, par exemple). Évidemment, plus encore que les méthodes de la « généalogie » des manuscrits, la critique de filiation, qui travaille sur les textes mêmes, est, de tous les instruments de l'érudition, un de ceux qui, à l'heure actuelle, exigent la plus sévère mise au point : appliquer à tous les cas de coïncidence un raisonnable calcul des probabilités, tenir compte des usages communs de la langue et, lorsqu'il s'agit de documents comme les lois barbares, faire entrer en jeu, avant les rédactions écrites, de longues contamina-

Digitized by Google

tions possibles entre les traditions orales : hors de ces principes de prudence, il n'y a que fantaisie et perpétuels recommencements.

3) *Date et origine de la loi bavaroise.* — A la suite de M. Konrad Beyerle, mais lui apportant l'appui d'arguments nouveaux, M. Eckhardt estime qu'elle fut rédigée dans l'abbaye de Niederaltaïch ; cette communauté, filiale du monastère de Reichenau qu'avait fondé le Goth Pirmin, comptait elle-même plusieurs moines d'origines espagnole ou septimanienne : ainsi s'expliquerait l'utilisation, par la loi, du vieux code d'Euric. Nouveau témoignage de cette influence de la *diaspora* wisigothique, que, pour ma part, j'ai ailleurs cherché à mettre en lumière[1]. A la différence de son prédécesseur, M. Eckhardt croit, cependant, à une promulgation officielle, à laquelle roi et duc eussent procédé d'un commun accord, probablement à l'occasion de la soumission du duc Odilon (743 ou 744). Malheureusement, le *terminus ad quem* (744) est pris dans une charte de Freising, qui n'atteste en réalité — les lecteurs de la *Revue* s'en souviennent peut-être[2] — que la plus banale des similitudes verbales. Quant à M. Mayer, il choisit, comme date, 728-737 ; mais ses arguments ne sont guère probants. On observera que l'un d'eux — prétendue mention d'un évêque unique pour toute la Bavière — avait d'avance été fort pertinemment réfuté par M. Eckhardt, dont le travail n'est même pas cité. Faute de se lire les uns les autres, les critiques tournent éternellement dans le même cercle[3].

Dans l'admirable production de l'érudition allemande, l'absence, jusqu'à ce jour, de toute édition à la fois critique et maniable du plus célèbre des coutumiers, le *Miroir de Saxe*, est un objet d'étonnement. L'édition Homeyer, qui fut excellente, n'est plus au point ; en outre, elle est devenue à peu près introuvable. La petite édition de Weiske et Hildebrand ne s'attachait malheureusement qu'à un manuscrit fort éloigné, par sa langue, de l'original. Aussi M. Conrad Borchling a-t-il rendu à nos études un véritable service

1. *Pour une histoire comparée des Sociétés européennes*, dans *Revue de synthèse historique*, t. XLVI (1928), p. 24 et suiv.

2. *Rev. histor.*, t. CLVIII (1928), p. 121, n. 1.

3. Les redoutables problèmes d'origine et d'interprétation que soulèvent les lois barbares de l'Allemagne ont été également examinés avec beaucoup de soin et de pénétration par Franz Beyerle — qu'il ne faut point confondre avec Konrad, son homonyme et, je crois, son frère — dans des *Volksrechtliche Studien* (I : *Die Lex Ribuaria ;* II : *Die süddeutschen Leges und die merowingische Gesetzgebung*) parues, en 1928 et 1929, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Germanistiche Abth.* Ces importants mémoires ne nous sont point parvenus. Puis-je exprimer, à ce propos, une fois de plus le vœu que nos confrères de langue allemande consentent à faciliter, par l'envoi de tirés à part, la tâche du rédacteur du *Bulletin*? Au sujet de la Loi des Bavarois, M. F. Beyerle reprend pour l'essentiel, mais en la modifiant considérablement sur quelques points, la thèse de Brunner : la loi ducale reproduirait largement une ancienne loi mérovingienne. Chemin faisant, beaucoup d'indications d'un grand intérêt (notamment t. I, p. 356, sur la monnaie ; t. II, p. 362, sur le mot *vassus*, et, *passim*, sur la législation mérovingienne). Cf. aussi, sur le travail de M. Krusch, un intéressant compte-rendu de M. Herbert Meyer, *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1927, p. 241-257.

Digitized by Google

en reproduisant, sous un format commode, un manuscrit bas-allemand, relativement ancien (1324)[1]. Introduction linguistique substantielle ; en appendice, édition diplomatique de quelques fragments d'un autre manuscrit, plus voisin encore des formes originales. Pas d'index, malheureusement. Et puis, de même que dans la publication de Weiske et Hildebrand, nous n'avons ici que le *Landrecht ;* il serait urgent de mettre le *Lehnrecht* aussi entre les mains des historiens.

Œuvre historique, le livre dans lequel M. Rudolf His s'est appliqué à décrire le droit criminel allemand jusqu'à la grande loi pénale d'Empire — la *Carolina* — promulguée en 1529 par Charles-Quint[2]? Non, si l'on entend par ce mot une œuvre où une évolution juridique se trouve retracée dans tous ses courants et contre-courants et mise sans cesse en rapport avec le mouvement général des idées et de la société. Mais un manuel très clair, très bien disposé pour la recherche ; on ne le lira guère, mais on devra l'avoir sans cesse sous la main.

Qu'un plan tout formel, commode aux praticiens du présent, se révèle impuissant à faire revivre devant nous, dans leur ondoyante complexité, les institutions juridiques du passé, c'est ce que, plus clairement encore que le manuel de M. His, atteste la consciencieuse mais sèche étude de M. Johannes Gotfried Ullmann sur le droit pénal urbain, dans le groupe territorial des Wettin[3]. Sur les tarifs d'amendes, capitaux pour l'intelligence des différentes formes de la puissance publique et l'histoire de leur filiation, rien que quelques indications indifférentes. Sur l'antagonisme de ces deux conceptions rivales : vengeance privée, poursuite publique, absolument rien.

Des vieux registres criminels de Nuremberg, voici que, pour notre plus grand amusement, sous la baguette de M. Théodore Hampe[4], surgit tout un monde, tantôt repoussant, tantôt pitoyable, toujours haut en couleurs : pègre nomade et plus ou moins internationale, criminels de profession, criminels d'occasion, avec leurs juges, leurs aumôniers, leurs bourreaux trop souvent maladroits. Beaucoup de détails suggestifs, dont la psychologie col-

1. *Das Landrecht des Sachsenspiegels nach der Bremer Handschrift von 1342.* Dortmund, W. Rufus, 1925, petit in-8°, XXIX-94 p., 2 fac-similés (*Hamburgische Texte und Untersuchungen zur deutschen Philologie*, Reihe I, Texte 1).

2. *Geschichte des deutschen Strafrechts bis zur Karolina.* Munich, Oldenbourg, 1928, in-8°, XV-188 p. ; prix : 9 mk. (*Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte*, hgg. von G. v. Below, F. Meinecke und A. Brackmann, Abt. III). Pour les sources, dont l'indication manque malheureusement tout à fait, on devra se reporter à l'ouvrage du même auteur : *Das Strafrecht des Mittelalters*, t. I (le seul paru). Leipzig, 1920.

3. *Das Strafrecht der Städte der Mark Meissen, der Oberlausitz, des Pleissner, Oster-und Vogtlandes während des Mittelalters.* Leipzig, Weicher, 1928, in-8°, VII-100 p. ; prix : 5 mk. (*Leipziger Rechtswissenschaftliche Studien*, H. 34).

4. *Die Nürnberger Malefizbücher als Quellen der reichsstädtischen Sittengeschichte vom 14. bis zum 18. Jahrhundert.* Bamberg, C. C. Buchner, 1927, in-8°, VIII-102 p. ; prix : 3 mk. 40 (*Neujahrsblätter hgg. von der Gesellschaft für fränkische Geschichte*, H. 17).

Digitized by Google

lective pourra tirer profit ; une fois de plus on admirera l'invraisemblable indifférence de nos pères à la souffrance humaine. Aucun souci de précision juridique : en particulier, la survivance des habitudes de vengeance familiale, auxquelles çà et là il est fait allusion (notamment p. 26), eût mérité une étude plus poussée. Visiblement, la sociologie criminelle rétrospective en est encore au stade du pittoresque ; mais n'est-ce déjà pas beaucoup que de toucher la vie ?

Le mémoire, très clair, de M. Joseph SEEBOTH sur le droit privé berlinois à la fin du XIV^e^ siècle [1], bien qu'il ne tienne peut-être pas toujours un compte suffisant des documents de la pratique, mérite, à plus d'un titre, d'intéresser les historiens de la société allemande. La description du droit matrimonial révèle l'influence à la fois des conditions spéciales au milieu urbain et de l'origine allemande ou westphalienne des colons qui peuplèrent le Brandebourg. Surtout, une brève mais très fine analyse de la hiérarchie sociale met fortement en lumière l'entre-croisement des deux notions — classement par naissance, classement par genre de vie — dont l'antagonisme, commun à presque toutes les civilisations du temps, était en Allemagne d'autant plus troublant que les chevaliers, professionnellement supérieurs aux marchands (à Berlin, le commerce leur était, depuis 1319, interdit), se trouvaient quelquefois placés, par le sang, au-dessous des bourgeois, puisque certains d'entre eux étaient d'origine servile.

VII. LES CLASSES SOCIALES. — M. Philipp HECK, dans un mémoire dont il faut louer au moins la clarté et parfois la vigueur d'expression, a repris ses anciennes théories sur le système des classes dans la Saxe médiévale. Arrêtons-nous un instant sur ce problème qui, à bien le prendre, intéresse les méthodes de l'histoire médiévale en général. Il convient de distinguer, dans les thèses de M. Heck, deux parts : interprétation des témoignages carolingiens ; interprétation du *Miroir de Saxe*, où, après une longue pénombre, la société saxonne retrouve la lumière des textes [2].

Les documents carolingiens distinguent, en Saxe — esclaves à part — trois catégories juridiques. Au bas de l'échelle, les *Laten*. A leur sujet, point de difficulté : ce sont essentiellement des affranchis, auxquels on avait assimilé des sujets vaincus, d'autant plus nombreux en Saxe, selon une juste remarque de M. Heck (p. 19), qu'une grande partie du pays avait été conquise

1. *Das Privatrecht des Berliner Stadtbuches vom Ende des 14. Jahrhunderts.* Berlin, Gsellius, 1928, in-8°, VI-46 p. ; prix : 2 mk. (*Einzelschriften der historischen Kommission für die Provinz Brandenburg und die Reichshauptstadt Berlin*, 2).

2. *Die Standesgliederung der Sachsen im frühen Mittelalter.* Tübingen, J. C. B. Mohr, 1927, in-8°, IX-209 p. ; prix : 11 mk. On trouvera un résumé commode et une brève mais substantielle critique des thèses de M. Heck sur le haut Moyen Age, telles qu'il les avait précédemment présentées, dans l'article de M. Paul HARSIN, *Contribution à l'étude de la condition des personnes en Germanie dans le haut Moyen Age*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VI (1927). — M. Heck ignore ce mémoire, ou affecte de l'ignorer : cf. ci-dessous, p. 361.

Digitized by Google

sur d'autres peuples par les tribus dominantes. Puis les *Frilingen*, enfin les *Edelingen*. On traduit d'habitude par « hommes libres », et « nobles », et l'on entend par ce dernier mot les membres de certaines familles de chefs pourvues d'un prestige héréditaire et quasi religieux. Bien à tort, affirme M. Heck. De nobles, point. Les *Edelingen* sont de simples hommes libres ; les *Frilingen*, des affranchis, comme les *Laten*, mais de rang supérieur. Ce n'est pas tout, cependant, que de proposer une thèse ; encore faut-il lui trouver des arguments. M. Heck n'y manque point ; mais que ses armes sont fragiles ! Quelques exemples en donneront une idée. Sous le mot latin, nous dit-il, il faut toujours savoir retrouver le mot germanique, plus ou moins bien rendu, qui se cache sous ce vêtement d'emprunt. Rien de plus juste. Mais ce sont précisément ces erreurs de traduction dont il s'abstient de tenir compte, lorsque, en dépit des témoignages les plus nets, il refuse d'admettre que des écrivains maladroits aient pu prendre l'un pour l'autre les deux mots de *liber* et *libertus*[1]. — Le *nobilis* de la loi saxonne a un « wergeld » de 1,440 sous ; en adoptant les évaluations les plus basses, cette somme équivaut à 480 sous des lois franques ; or, le « wergeld » de l'homme libre, d'après ces lois, est de 200 sous seulement ; il serait naturel, étant donné la parité approximative des « wergeld », pour une même classe, dans les divers droits germaniques, de conclure que le *nobilis* saxon était beaucoup plus qu'un simple homme libre. Mais il faut sauver la théorie. Qu'à cela ne tienne ! On postulera qu'il s'agit d'une disposition nouvelle et tout exceptionnelle. — Les *nobiles*, dit l'historien saxon Widukind, sont les descendants des conquérants du pays : légende évidemment, mais inexplicable, déclare M. Heck, si Widukind pense vraiment à une aristocratie peu nombreuse. Que M. Heck n'a-t-il lu les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry ! Il y aurait vu que l'idée de la noblesse issue de la conquête a pu séduire des esprits au moins aussi avertis que Widukind. — Un texte de la loi saxonne (c. 64) envisage le cas où un homme libre se sera placé sous la protection d'un noble ; donc, affirme M. Heck, tous les hommes libres sont des dépendants. Supposons un règlement qui débute ainsi : « si un professeur d'Université se présente à la députation... » ; M. Heck, sans doute, en conclurait que tous les professeurs sont députés. — Et voici le bouquet : « l'existence d'un *mundium* (droit de protection) sur un homme pleinement libre et indépendant n'est nulle part ailleurs attestée », écrit M. Heck (p. 42), sans paraître se douter qu'il ne nie rien moins que la recommandation et la vassalité ! A dire vrai, tous ces jeux d'esprit seraient bien inutiles si un seul texte nous montrait clairement cette division des affranchis en deux couches sociales, dont on ne voit guère

1. *Libertus* ou *libertinus*, pour *liber* (c'est le point le plus important) : plusieurs exemples de l'époque barbare, cités dans mon article sur les *colliberti* (*Rev. histor.*, t. CLVII, 1928, p. 227) ; Widukind (III, 52) ; diplôme d'Otton Ier (*D. D.*, t. I, nº 11) ; documents westfaliens cités par M. Heck lui-même ; acte de 1263 cité par M. von Klocke dans l'ouvrage sur Soest qui sera analysé ci-dessous. En revanche, chez Saxo Grammaticus, *liberti*, correctement, traduit *laten*.

Digitized by Google

par quelle malicieuse obstination les documents, unanimement, auraient pu la passer sous silence : mais, précisément, ce texte n'existe pas.

Faisons maintenant un bond de quatre siècles environ. De nouveau, Eike von Repgow peine à nous donner un tableau de la hiérarchie sociale. Un tableau? Plusieurs serait plus juste : visiblement — M. Seeboth, nous l'avons vu plus haut, l'a bien senti et M. Heck le reconnaît lui-même (p. 150) — de son temps et dans son esprit des principes de classement différents se traversaient les uns les autres. Assez nettement, cependant, parmi les hommes libres, il distingue trois catégories : *Schöffenbaren* (ceux qui ont le droit d'être échevin, ou mieux, dit M. Heck, le droit de juger), *Pfleghaften*, *Landsassen* (ce qu'on peut traduire assez bien par « manants »). Donc, en apparence, le même chiffre de classes qu'à l'époque précédente ; en fait, pourtant une de trop, car les *Laten* existent toujours et, s'ils ne figurent pas dans cette énumération, c'est uniquement parce qu'ils ne sont plus considérés comme de naissance libre. Serait-ce donc que les compartiments qu'un juriste du XIII^e^ siècle distinguait dans la société de son temps avaient cessé de coïncider avec les divisions attestées au IX^e^ siècle? M. Heck n'y consent point. Pour obtenir l'exacte coïncidence, qu'il cherche à tout prix, il s'est avisé d'un procédé ingénieux : éliminer les *Pfleghaften*, qu'il tient pour des gens des villes, partant pour des intrus de fraîche date. Cela fait, le tour est joué : les *Schöffenbaren*? des *Edelingen*, tout simplement ; et dans les *Landsassen*, ne reconnaissez-vous pas les *Frilingen* de jadis? Mais qui ne le voit? C'est ce pénible effort d'ajustement qui, en lui-même, est vain. En quatre siècles, la structure sociale tout entière, dans ses principes mêmes, s'était profondément modifiée. Aussi bien la notion même de classe, telle que l'emploie M. Heck, est tout artificielle. Une hiérarchie sociale n'est pas une chose en soi : elle n'existe qu'en tant qu'elle est pensée par des hommes. D'où son caractère mouvant, selon les temps et aussi selon les milieux, voire même, quand il s'agit de juristes, selon les conceptions individuelles : variabilité d'autant plus frappante, à l'époque vassalique et féodale, que la coutume n'était pas codifiée. Le droit des XII^e^ et XIII^e^ siècles est comparable à une langue dépourvue de grammaire écrite : supposer qu'il n'avait pas bougé depuis le IX^e^ siècle équivaut à penser que, du *Hildebrandslied* à la Chanson des Nibelungen, le langage était demeuré immobile [1].

De cette croyance, trop répandue, dans l'immuabilité des cadres sociaux, l'essai de M. Otto SCHNETTLER sur la noblesse westfalienne [2] n'est pas sans

1. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, écrit en substance M. Heck à propos du texte de Nithard sur la révolte des *Frilingen* et des *Laten* contre les nobles, presque tous les paysans étaient des *Laten ;* donc il en était de même au temps de Nithard. Mais non. Dans la France du IX^e^ siècle, il y avait très peu de *servi ;* dans celle du XII^e^, beaucoup de serfs ; conséquence de ce glissement vers la servitude — vers une servitude d'ailleurs tout autrement comprise que par le passé — qui est un des faits dominants de l'évolution sociale dans l'Europe vassalique et féodale. Même chose, en Saxe, pour les *Laten*.

2. *Westfalens alter Adel und seine Führerrolle in der Geschichte.* Dortmund, R. Dreist, 1928,

Digitized by Google

offrir, lui aussi, quelques exemples. Il apporte pourtant, sur l'évolution de la classe noble, plus d'une indication précise et intelligente. On y suit clairement l'ascension des *ministeriales* d'origine servile, la disparition, à partir de 1150 singulièrement rapide, des lignages de haute et ancienne noblesse. Comme M. Aloys Schulte, M. Schnettler attribue ce dernier phénomène au célibat ecclésiastique : les grandes familles ont péri parce qu'un trop grand nombre de leurs fils étaient entrés dans l'Église. Les exemples donnés (p. 45 et suiv.) sont éloquents. Observons toutefois (p. 2, n. 2) que ce mouvement de mort lente, ayant atteint la petite noblesse après la grande, s'est poursuivi, pour elle, dans les « siècles derniers », alors que toute une partie du pays avait passé à la Réforme : preuve qu'il convient de faire place aussi à des causes purement démographiques.

Une famille noble, originaire de la région au sud du Main, reçut des archevêques de Mayence, entre 1180 et 1190 ou environ, le fief d'Eppstein, dans le Taunus, qui comportait, avec le château de ce nom, de grands droits de justice. Les « comtes d'Eppstein » — ainsi appela-t-on désormais ces hauts seigneurs — devinrent assez forts pour se trouver en mesure, à quatre reprises, durant le XIII^e siècle, de pousser un des leurs au siège de Mayence ; ils constituèrent, vers le même moment, tout autour du burg patrimonial, un assez vaste pouvoir terrien. Puis, soit malchance, soit mauvaise administration, l'étoile du lignage pâlit. Aucun État « territorial », dans l'Allemagne nouvelle, ne devait naître de lui. Du beau temps des Eppstein, il nous est resté un témoignage précieux : un manuscrit, retrouvé par aventure chez un bouquiniste francfortois, qui renferme, outre divers états de revenus, deux livres de fiefs, l'un rédigé entre 1250 et 1260, mais à l'aide de documents plus anciens, l'autre établi vers 1280. C'est, sinon la fortune tout entière (les alleux, en particulier, manquent), du moins la partie la plus considérable de la fortune, très dispersée, d'une grande maison, qui reparaît ainsi sous nos yeux. M. Paul WAGNER a édité ces textes avec beaucoup de soin[1] ; il les a pourvus d'une introduction et d'annexes fort instructives. L'étude critique des livres des fiefs, notamment, a une portée documentaire tout à fait générale.

in-8°, [II-47 p.] ; prix : 2 mk. Le *Rechtsspruch* de 1282, qui applique la règle « le pire l'emporte » au mariage des « rustici... qui liberi dicuntur » avec les personnes de qualité supérieure — si importante, comme M. Schnettler le note justement (p. 30), pour l'histoire du morcellement de l'ancienne classe libre et de la dégradation de ceux de ses membres qui étaient les moins riches et les moins puissants — aurait sans doute mérité une analyse plus serrée. Les comtes francs, pense M. Schnettler (p. 34), n'étaient pas tenus pour nobles en raison de leur fonction comtale ; c'est parmi les nobles — disons mieux : dans les anciennes familles de chefs — que les comtes étaient pris. Le plus souvent, sans doute ; mais toujours, non : voir les célèbres aventures de Leudaste.

1. *Die Eppsteinschen Lehensverzeichnisse und Zinsregister des XIII. Jahrhunderts.* Wiesbaden et Munich, J. F. Bergmann, 1927, in-8°, x-225 p., 1 carte (*Veröffentlichungen der historischen Kommission für Nassau*, VIII).

Digitized by Google

M. Fedor SCHNEIDER qui, naguère, à la suite de M. Checchini, a mis en lumière l'origine des *arimannie* lombardes, groupes de libres guerriers placés aux points stratégiques sensibles, « esquisse » une histoire des formations analogues dans l'État franc, surtout en Allemagne[1]. Observations intéressantes, notamment sur les établissements germaniques des Alpes — les futurs cantons suisses — auxquels l'auteur attribue pareillement le rôle premier de colonies militaires ; mais une certaine facilité à glisser inopinément de l'hypothèse à l'affirmation et, parfois, des raisonnements singuliers. Du fait que la centaine se présente avec un « caractère numériquement schématique », M. Schneider conclut (p. 33) qu'elle ne saurait avoir appartenu à une société « primitive ». C'est fouler aux pieds tous les enseignements de l'ethnographie comparée. Il tiendra sans doute à reprendre un jour, avec une méthode plus rigoureuse, cet important sujet.

La Saxe médiévale, elle aussi, a connu, en plein Moyen Age, des groupements d'hommes qualifiés de « libres », dont les tribunaux particuliers — *Freidingen*, *Freistühle* — surent échapper, dans une large mesure, à la féodalisation ambiante et, comme les cours de comté anglaises, perpétuèrent, dans un monde dominé par les seigneuries, les vieilles institutions germaniques. Sur ces curieuses survivances, voici deux études. Celle de M. Richard GRAEWE[2] s'applique à deux « libres comtés » westfaliens. Sa minutie, les incertitudes de sa construction la rendent par endroits difficile à suivre ; mais le lecteur qui en prendra la peine verra son effort largement récompensé. Grand nombre des biens libres, d'ordinaire d'un seul tenant — opposition, parmi les hommes libres eux-mêmes, de deux classes, propriétaires d'une part, fermiers ou manouvriers de l'autre — fonctionnement de la cour de Lüdenscheid comme tribunal de *Veme*, s'arrogeant la tâche et le droit de maintenir la paix publique — lente mainmise du pouvoir territorial, en l'espèce les ducs de Clèves, sur ces antiques juridictions — autant de traits à retenir. La comparaison des libres tribunaux westfaliens et ostfaliens (p. 123) a au moins une valeur de suggestion. En revanche, les thèses sur l'origine franque des libres paysans et sur les *Schöffenbarfreien* du *Miroir de Saxe* — bouteille à l'encre des érudits — paraîtront sans doute moins instructives et, à tout prendre, de portée historique moindre que les faits locaux eux-mêmes.

L'objet que s'est fixé le baron Heinrich VON MINNIGERODE est assez diffé-

1. *Staatliche Siedlung im frühen Mittelalter*, dans *Aus Sozial-und Wirtschaftsgeschichte, Gedächnisschrift für Georg von Below*, p. 16-45.

2. *Freie, Freigut, Freistuhl in den ehemaligen Freigrafschaften Hülscheid und Lüdenscheid* ; *Ein Beitrag zur Geschichte des freien Bauernstandes im Märkischen Sauerland*. Lüdenscheid, Lüdenscheider Lehrerwitwen-und-Waisenkasse, 1927, in-8°, 223 p., 4 cartes et croquis (*Märkisches Sauerland, Ein Heimatbuch* : Erster Sonderband). — Sur la pénétration, depuis la fin du XII^e siècle, d'éléments non libres — ministériaux notamment — dans les *Freigerichte*, voir le mémoire de M. Schnettler (ci-dessus, p. 361, n. 2), p. 21 et suiv.

Digitized by Google

rent[1]. Plutôt qu'à la constitution même des libres tribunaux saxons, il s'intéresse à la condition des individus qui les composaient ou qui s'y trouvaient soumis, et c'est par un biais particulier qu'il cherche à l'atteindre : l'examen des redevances — dues en principe au roi — qui pesaient sur ces hommes libres. Beaucoup de détails curieux ; mais un exposé terriblement morcelé. Les redevances défilent sous nos yeux ; nulle part on ne voit les groupes humains. Dans l'un et l'autre mémoire on relèvera une tendance, parfois un peu inquiétante, à projeter dans un passé très lointain les conclusions tirées de documents relativement récents. M. von Minnigerode ne va-t-il pas jusqu'à postuler la haute antiquité des associations modernes de tir à l'arc? La méthode régressive est souvent indispensable, mais elle ne saurait être maniée qu'avec beaucoup de prudence[2].

VIII. Histoire régionale et locale ; établissements humains. — Aux érudits de son pays — la Thuringe — M. Armin Tille donne quelques conseils fort sages sur la façon de « travailler à l'histoire d'une localité » et les engage à la modestie[3]. Utile bibliographie des sources de l'histoire thuringienne. Mais n'y a-t-il pas quelque péril à postuler la stabilité, presque complète, des institutions agraires « avant 1650 ou environ »?

Fille de l'élan romantique, comme tant d'autres associations pareilles, la Société historique du Palatinat, en 1927, a célébré son centenaire. A cette occasion, elle a fait écrire son histoire, qui, outre l'amusement d'une pittoresque galerie de photographies — savants ou mécènes de toutes dates — offre un bon tableau, en raccourci, des vicissitudes de l'érudition locale allemande[4].

Les régestes constituent en Allemagne, comme en Angleterre les *calendars*, un instrument de travail des plus appréciés, alors qu'en France, au contraire, ce procédé de mise en œuvre des documents ne paraît guère en faveur. Régestes provinciaux d'abord, comme ceux de la Silésie, dont le dernier fascicule paru — dû à MM. Konrad Wuttke et Erich Randt — groupe, de 1340 à 1342, beaucoup de renseignements utiles sur la politique

1. *Königszins, Königsgericht, Königsgastung im altsächsischen Freidingrechte. Mit einem Anhange : Ursprüngliches Wesen der niedersächsischen Schützengilde.* Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1928, in-8°, 124 p. ; prix : 5 mk. 60.

2. Les faits très curieux cités, p. 54 et suiv., au sujet de l'emploi du mot *ligius* en dehors du vocabulaire vassalique seraient à rapprocher des faits de langage analogues récemment relevés en France (où *ligius* désigne parfois le serf). M. v. Minnigerode y a manqué. Affaire aux historiens français de ne point commettre l'omission inverse.

3. *Wie arbeitet man Ortsgeschichte? Ein Wegweiser für thüringische Heimatsforscher.* Gotha, L. Klotz, 1928, in-8°, 16 p.

4. *Hundert Jahre Pfälzer Geschichtsforschung, 1827-1927.* Spire, Verlag Historisches Museum der Pfalz, 1927, in-8°, VIII-263 p., nombreuses planches (*Mitteilungen des historischen Vereins der Pfalz*, Bd. 47). Le *Historischer Verein*, à dire vrai, n'existe plus qu'au sens où « le père peut être dit survivre dans son fils » (cf. p. 179) ; il s'est fondu en 1922 dans le *Historisches Museum der Pfalz*.

Digitized by Google

du gouvernement bohême, l'Inquisition et les mines[1]. Régestes par souverains ; ceux des archevêques de Salzbourg se poursuivent. Mais, à côté d'eux, la Société historique salzbourgeoise, forcée, pour la période postérieure à 1247, de renoncer à publier intégralement les documents, devenus trop nombreux, et répugnant cependant à ne faire que les résumer, a eu l'heureuse idée d'imprimer une sélection de textes choisis soit en raison de leur intérêt spécial, soit à titre d'exemple. Dans le premier fascicule de cette série[2], notons de nombreux documents sur les salines et le commerce du sel, une très curieuse composition à la suite du meurtre d'un serf (n° 4), enfin tout le dossier (nos 41, 43, 78) d'un emprunt fait à des marchands romains ; une véritable convention de prêt à intérêt s'y dissimule sous le déguisement d'une indemnité pour retards.

De l'estuaire de l'Elbe à celui de l'Eider s'étend le Dithmarschen. Contrée double, en cela pareille à presque tout ce bas littoral de la mer du Nord. Comme autant de presqu'îles ou d'îlots, les secs coteaux de la Geest s'allongent au-dessus du marais — la Marsch — que naguère recouvrait le flux. C'est la Geest qui, dès la fin des glaciations quaternaires, porta les premiers établissements humains. Mais les migrations des grandes invasions paraissent avoir à peu près vidé le pays. Il se repeupla après le VIIe siècle. Puis, un à un, quelques cultivateurs de la Geest se mirent à descendre vers le marais ; des immigrants, venus de la Frise voisine, vinrent les y rejoindre, et peu à peu, défrichant, irriguant, endiguant, ces rudes travailleurs transformèrent les marécages, devenus polders (*koogen*), en une campagne plus fertile que la Geest même. Dans ce patient labeur, deux phases principales : le haut Moyen Age, période d'effort spontané ; le XVIIIe siècle, d'effort dirigé par le gouvernement « éclairé » de Copenhague. On a reconnu le rythme habituel de tant de conquêtes analogues. A ce coin de terre, des circonstances politiques exceptionnelles, s'ajoutant aux conditions naturelles qui viennent d'être décrites, firent une histoire d'une allure très particulière, apparentée pourtant à celle d'autres régions de type géographique voisin, Hollande et Frise, par exemple. Point de régime seigneurial. Pour princes, d'abord les comtes de Stade — chefs d'ailleurs fort mal obéis ; plus d'un tomba sous les coups des paysans révoltés — puis l'archevêque de Brême, définitivement reconnu pour souverain après l'écroulement, sur le champ de bataille de Bornhoved (1227), du grand impérialisme danois. Mais souverain lointain et faible. A l'abri derrière la ligne des marais et celle des bois qui couvraient alors les coteaux de la Geest et dont le défrichement, en raison

1. *Regesten zur schlesischen Geschichte, 1338-1342.* Breslau, Trewendt et Granier, 1927, in-4°, p. 105-208 ; prix : 5 mk. (*Codex diplomaticus Silesiae*, Bd. XXX, Lieferung 3/4).

2. C'est le seul que nous ayons reçu, à l'exclusion du second et des regestes : *Salzburger Urkundenbuch.* Bd. IV : *Ausgewählte Urkunden, gesammelt... von* Franz Martin... *hgg. von der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde*, H. 1. Salzbourg, Selbstverlag der Gesellschaft, 1928, in-8°, II-188 p., 1 pl. (reproduction de sceaux).

Digitized by Google

de leur rôle défensif, était interdit, le Dithmarschen se développa en une véritable république paysanne, avec ses magistrats (les « quarante-huit », depuis 1447 au moins) et son droit écrit. N'imaginons pas une Arcadie. L'essentiel du pouvoir, comme chez les Albanais de nos jours, appartenait aux clans (*Slachten*), groupes théoriquement consanguins, mais où il était possible d'entrer par affiliation ; leurs éternelles vendettas — la vengeance était un devoir officiellement prescrit par le droit intérieur de chaque groupe (*Bundesbrief*) — les guerres de village à village, vers l'extérieur les luttes incessantes contre l'archevêque, le roi de Danemark, le comte de Holstein, les pirateries contre les vaisseaux hambourgeois, enfin les exploits de quelques romantiques brigands, composent à ces cantons ruraux une histoire de forte odeur carnassière. A cette originale société, la Réforme porta le premier coup ; combattant la vendetta et les compositions pécuniaires, elle affaiblit, par là même, les clans. Puis, en 1559, vint la catastrophe. Les trois princes qui se partageaient alors le Holstein — trois frères, l'un roi de Danemark, les autres simples ducs — après une dure campagne, soumirent le Dithmarschen. L'Europe étatisée des temps modernes ne souffrait plus de taches pareilles. Désormais, l'ancienne république ne fut plus qu'une province, d'abord partagée entre divers souverains, puis réunie tout entière au Danemark (1767) et enfin (1866) à la Prusse. Telle est la curieuse histoire que l'on trouvera retracée, pour les institutions, dans le bref essai de M. Fr. Lemke[1] puis, avec beaucoup plus d'ampleur et de détails proches de la vie, dans l'attachant ouvrage de MM. Georg Marten et Karl Mäckelmann[2]. Mais combien de problèmes encore que ce récit suggère, plutôt qu'il ne les pose expressément ! Quelle était la structure intime de cette société paysanne ? Tout, à première vue, y indique l'existence d'un patriciat : voyez les « quarante-huit », nommés à vie et sans doute cooptés. Quels furent les rapports du village et du clan ? Pourquoi surtout cette absence de régime seigneurial ? Autant de questions dont la solution apporterait à l'histoire comparée des sociétés européennes de bien précieuses lumières.

L'*Atlas historique sommaire de la Province rhénane*, de MM. Hermann Aubin et Joseph Niessen[3], emprunte, en les simplifiant, quelques-unes de ses cartes au grand *Atlas historique*, malheureusement inachevé, qu'a entre-

1. *Die frühere staatlich-politische Verfassung Dithmarschens : ein heimatgeschichtlicher Beitrag.* Heide (Holstein), Heider Anzeiger, [1927], in-8°, 62 p. ; prix : 1 mk.

2. *Dithmarschen : Geschichte und Landeskunde Dithmarschens.* Heide, Westholsteinische Verlagsdruckerei, [1927], in-8°, VI-623 p., photogr., 3 cartes. — A la suite du récit chronologique, une sorte de dictionnaire historique et géographique, par localités. On regrettera, pour le récit même, l'insuffisance de la table analytique ; l'index, qui n'a retenu que les noms propres, ne peut y suppléer. Une carte des trouvailles préhistoriques eût beaucoup contribué à éclairer le texte des premières pages.

3. *Geschichtlicher Handatlas der Rheinprovinz im Auftrage des Instituts für geschichtliche Landeskunde der Rheinlände an der Universität Bonn hgg. von* H. Aubin... *bearbeitet von* J. Niessen. Cologne, J. P. Bachen, 1926, in-4°, XVIII p., 67 cartes en 56 feuilles. Cf. le compte-rendu de M. Ganshof, *Rev. histor.*, t. CLIX (1928), p. 386.

Digitized by Google

pris, depuis 1894, la Société d'histoire rhénane[1]. Mais il est bien loin de n'offrir qu'une édition abrégée de ce dernier recueil. Celui-ci, selon l'usage de la plupart des atlas historiques — hélas ! de tous les atlas français — ne donnait guère que des cartes politiques ou administratives (administration ecclésiastique comprise) ; ajoutez quelques croquis des voies de communication[2]. On retrouvera naturellement, dans l'*Atlas sommaire*, ce type de documents, mais déjà non sans d'heureuses innovations. Les auteurs ne se sont pas contentés de ces tracés de frontières, dont la netteté, qui répond à l'organisation rigoureuse des États modernes, n'est guère, lorsqu'elle s'applique aux faits médiévaux, qu'artifice et trompe-l'œil. Par divers procédés — carte des acquisitions de l'archevêque de Cologne Philippe de Heinsberg, carte des lieux appelant au tribunal royal d'Aix, croquis judiciaire du duché de Berg, carte du duché de Clèves, celle-ci marquant d'un signe spécial les lieux où le duc, sans détenir la haute justice, possédait pourtant certains droits — ils ont su rendre visible la complexité des phénomènes. Dans cette voie, qui est certainement la bonne, peut-être même eût-il été possible de faire quelques pas de plus, en créant, pour les différentes natures de droits, toute une échelle de signes distincts. Plus nouvelles encore, et entre toutes attachantes, les cartes consacrées à des faits religieux (abbayes cisterciennes et leurs filiales en pays de colonisation), aux modifications de la nature physique (cours du Rhin), au peuplement (mais pourquoi ne rien nous donner, d'ensemble, sur les défrichements et les villages abandonnés ?), au développement des villes, à l'habitat rural et aux formes du terroir, aux déplacements de l'industrie, au langage, aux usages populaires (dates de louées de service, feux allumés aux différentes fêtes). C'est toute la vie régionale profonde qui revêt ainsi une forme graphique étonnamment parlante. Un seul regret sérieux : les fonds de cartes, pour la plupart dépourvus de toute indication de relief, manquent à donner une image absolument véridique des liaisons entre les phénomènes humains et les phénomènes naturels. Mais, sans doute, fallait-il éviter d'élever les frais et, par suite, le prix de vente. Car l'atlas, expressément, est destiné à l'enseignement. On ne peut qu'envier les maîtres qui disposeront de cet instrument, merveilleusement vivifiant, et souhaiter que chez nous les sociétés préoccupées d'histoire provinciale apprennent à connaître, afin d'apprendre à l'imiter, l'exemple rhénan. Pour le grand atlas historique français qu'il faudra bien que nous nous donnions un jour — et non pas seulement sous la forme de cartes de frontières — une série de recueils régionaux comme celui-ci constituerait le meilleur des travaux préparatoires[3].

1. *Geschichtlicher Atlas der Rheinprovinz* (*Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde*, XII), 6 cartes, 8 volumes d'*Erlaüterungen*.

2. Dans le t. VIII des *Erlaüterungen* : J. HAGEN, *Römerstrassen der Rheinprovinz*. 1923-1926.

3. Pour répondre au désir même de M. Aubin, voici quelques observations de détail. Sur

Digitized by Google

Depuis que la science des traditions populaires (*Volkskunde*) a dépassé le stade purement descriptif, nous dit M. Adolf Helbok [1], la question se pose, impérieusement, de connaître ses rapports avec l'histoire de l'occupation du sol (*Siedelungsgeschichte*). Problème de bornage, qu'il est permis de ne pas juger passionnant ! Du moins n'est-il jamais inutile de rappeler aux différentes disciplines qu'elles ont le devoir de collaborer. Seulement, il serait bon de distinguer, plus clairement que ne le fait M. Helbok, l'étude des établissements humains, recherche qui poursuit un objet propre, de l'expression cartographique des différents faits sociaux — faits de folklore entre autres — laquelle n'est qu'un langage. Le mémoire vaut surtout, à vrai dire, comme une suite de bulletins bibliographiques. On y relèvera, en particulier, d'utiles indications sur les enquêtes relatives aux patronats d'églises (*Patrozinienforschung*). Faut-il s'étonner, une fois de plus, que seule la bibliographie allemande soit mentionnée? Mais ce serait, sans doute, trop de naïveté.

Désireux de célébrer le soixantième anniversaire du professeur Rudolf Kötzschke, ses élèves et amis ont composé en son honneur un volume qui groupe douze mémoires relatifs à ces « recherches sur les établissements humains », auxquelles leur maître ou confrère a donné une si large part de son activité [2]. Il en est d'un peu nuageux, comme celui que M. Rudolf Martiny — connu pourtant par une substantielle et intelligente enquête sur les villages westfaliens [3] — a consacré à la morphologie des établissements en général ; de terriblement hardis, comme l'investigation, à base statistique, de M. Walter Frenzel sur les établissements préhistoriques et modernes de la vallée de la Sprée. En revanche, sous des titres trop vastes, les travaux de M. Friedrich Walter sur quatre cantons saxons, de M. Fritz Krause sur la région de Leipzig, apportent beaucoup de renseignements précis et suggestifs. La toponymie est représentée par deux excellents mémoires de M. Hans Beschorner sur la Saxe, de M. Heinrich Félix Schmid sur les faits slaves, ce dernier surtout digne d'être médité par tous ceux

la carte des péages (n° 30), faute de signes suffisamment distincts, les péages institués de 1200 à 1300 et ceux qui sont postérieurs à 1440 se confondent. La carte des limites de l'habitat aggloméré et de l'habitat dispersé (42 *a*) est une carte des théories en présence : genre contestable, d'autant plus que, en l'espèce, le conflit d'opinions tient surtout à une grande insuffisance dans l'analyse des concepts eux-mêmes ; au surplus, elle est, en elle-même, médiocrement claire. Sur les deux cartes de population, 1820 et 1905 (47 *a*, 47 *b*), les mêmes teintes ne correspondent pas aux mêmes chiffres, ce qui rend la comparaison — objet essentiel de la lecture — à peu près impossible.

1. *Siedelungsgeschichte und Volkskunde* (*Schriften zur deutschen Siedelungsforschung*, hgg. v. R. Kötzschke, H. 2). Dresde, Buchdruckerei der W. und B. v. Boensche Stiftung, 1928, in-8°, 108 p., 6 cartes ; prix : 3 mk.

2. *Deutsche Siedlungsforschungen, Rudolf Kötzschke zum 60 Geburtstag dargebracht von Freunden, Fachgenossen und Schülern.* Leipzig, B. G. Teubner, 1927, in-8°, IV-297 p., 5 cartes ; prix : 10 mk.

3. Cf. *Rev. histor.*, t. CLVIII (1928), p. 139.

Digitized by Google

qu'intéresse le maniement de ce délicat instrument de recherche[1]. De même, il n'est pas d'historien de l'habitat qui ne trouvera profit à suivre, avec M. Paul JOHANSEN, en Esthonie et Semigalle, la fragmentation du village primitif, remplacé, après des guerres dévastatrices, par une poussière d'habitations dispersées. Rien de plus admirable que l'ardeur et l'intelligence avec lesquelles se poursuit, en Allemagne, cette *Siedlungsforschung*, dont nous avons, nous Français, tant à apprendre. Mais le juste amour du sol natal, où tant de chercheurs puisent le principe de leur effort, sait-il toujours, le moment venu, s'effacer devant la sérénité du savant? M. Beschorner observe, quelque part, que parfois la science slave s'est mise au service de la politique. Peut-être. Mais lorsqu'il ajoute : « La science allemande, elle, a pour devoir... », le lecteur, tout naturellement, complète par la pensée : « de demeurer objective », et ce n'est pas sans déception qu'il lit, au contraire : « de veiller à faire reconnaître pour allemand tout ce qui l'est ou le fut... et de servir ainsi des fins nationales[2]... ».

C'est une entreprise singulièrement hardie que de s'essayer, comme M. Walter GUSMANN l'a fait pour le Hanovre méridional[3], à porter sur une carte les limites de la zone boisée et de la zone habitée vers le Ve siècle de notre ère. La première tentation est de croire à la fantaisie et de passer outre. Ce serait fort injuste. Car M. Gusmann est incontestablement un érudit sérieux et un esprit à sa façon véritablement critique. Il est parti de cette idée, popularisée par le professeur Gradmann, et, dans ses grandes lignes certainement exacte, que les établissements humains à l'époque préhistorique et, vraisemblablement, à l'époque germanique encore, ont, en règle générale, évité la forêt, pour rechercher, de préférence, les « steppes » découvertes ; comme M. Gradmann, il utilise, pour déterminer ces anciennes surfaces d'habitat, tout un faisceau de sciences diverses : botanique — mais sur ce point ses indications sont assez maigres, ce dont le triste botaniste qui écrit ces lignes sera bien le dernier à oser lui faire grief — archéologie, toponymie, etc. Il les manie souvent avec discernement. Très juste en particulier cette observation (p. 21 et suiv. ; cf. p. 62 et suiv.) que les noms de lieux ne

1. Dans l'article de M. Bechorner, précieuse bibliographie des *Wüstungen* (villages abandonnés) de la Saxe.

2. Outre les études analysées dans le texte, le volume renferme une revue générale de W. Uhlemann sur les recherches comparatives sur les établissements humains du sol allemand » ; un bon mémoire de M. Schönebaum sur les comitats hongrois ; une excellente monographie de Meissen par H. Gröger, où l'on trouvera mise en lumière, avec beaucoup de netteté, l'action du pouvoir margravial, réunissant les différentes seigneuries urbaines en une seule unité de défense ; la publication par M. F. Curschmann d'un rapport de Brenckenhoff, l'un des principaux fonctionnaires associés par Frédéric II à son œuvre de colonisation intérieure ; enfin, une touchante notice, par M. W. Radig, sur Alfred Hennig, auteur d'ouvrages remarquables sur l'habitat en Saxe et mort, pendant la guerre, pour son pays.

3. *Wald-und Siedlungsfläche Südhannovers und angrenzender Gebiete etwa im 5. Jhdt. n. Chr.* Hildesheim et Leipzig, Lax, 1928, in-8°, 114 p., 1 carte (*Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens*, Bd. 36).

Digitized by Google

donnent pas toujours d'indications bien sûres, car ils sont souvent plus récents que les localités mêmes. L'histoire du sol français eût pu fournir à M. Gusmann, à l'appui de sa remarque, une preuve de plus : comment croire que, chez nous, tous les villages formés du nom d'un possesseur gallo-romain soient plus jeunes que la conquête romaine? Pourtant la précision des conclusions, par endroits, inquiète, d'autant que, pris à part, certains critères se révèlent bien insuffisants. Les noms terminés en « rode », comparables aux « essarts » français, attestent des défrichements forestiers? Non : des défrichements tout court : on a, au Moyen Age, débroussaillé plus d'une lande. Les noms de lieux dont le premier élément était un nom d'homme ne sauraient être antérieurs au v^e^ siècle, car ils évoquent la « propriété individuelle »? Non, car l'éponyme n'est pas forcément un « propriétaire » ; pourquoi pas un chef? En vérité, avant de chercher à décrire l'occupation du sol au v^e^ siècle, mieux eût valu, sans doute, commencer par nous donner, textes en main, une bonne histoire des défrichements médiévaux ; avant de laisser la parole aux conjectures, dégageons les faits certains.

IX. L'EXPANSION ALLEMANDE. — Sur les aspects économiques de la colonisation allemande de l'Est, on lira avec fruit les intelligentes observations de M. Hermann AUBIN[1]. Cependant, au lieu d'instituer une comparaison, par endroits un peu artificielle, entre ce phénomène médiéval et les colonisations modernes en pays exotiques, n'eût-il pas été d'un profit historique plus sûr de chercher à mettre en regard du mouvement allemand les grands élans de défrichement qui, au moment même où tant de paysans saxons, rhénans ou néerlandais se mettaient en marche vers l'Elbe et l'Oder, créaient, dans l'intérieur de la France par exemple, ou en Espagne, nombre de villages nouveaux? Pourquoi, par exemple, le rôle des entrepreneurs (*locatores*), si important en Allemagne, ailleurs paraît-il avoir été beaucoup plus effacé? Mais ces faits sont encore si mal connus qu'on ne saurait, sans beaucoup d'injustice, reprocher à M. Aubin de ne leur avoir accordé que peu d'attention.

Autour de la Sprée moyenne, la plaine sableuse et en partie marécageuse de Basse-Lusace, ancien habitat du petit peuple slave des *Lusici*, fut une première fois, dès la seconde moitié du x^e^ siècle, occupée par les Allemands ; la Pologne, quelque temps, la disputa à ses nouveaux maîtres ; puis, Conrad II la rattacha pour toujours à l'Empire ; mais, prise entre trois puissants voisins, Bohême, Misnie et Brandebourg, elle passa plusieurs fois de l'un à l'autre ; en 1815, enfin, après avoir été, pendant une longue période, aux mains des Wettin de Saxe-Misnie, elle vint se fondre dans le grand État brandebourgeois-prussien. Conquise de bonne heure par l'Allemagne, elle

1. *Wirtschaftsgeschichtliche Bemerkungen zur ostdeutschen Kolonisation*, dans *Aus Sozial- und Wirtschaftsgeschichte. Gedächtnisschrift für Georg von Below*, p. 169-196.

Digitized by Google

ne fut, cependant, en raison de sa pauvreté et malgré les efforts de la grande abbaye cistercienne de Dobrilugk, colonisée que très lentement ; les immigrants établissaient leurs villages sur les routes ; l'intérieur du pays échappa longtemps à la germanisation. Telle est, en bref, l'histoire que, la retraçant d'abord à grands traits, puis en reprenant un à un quelques épisodes saillants, M. Rudolf LEHMANN a racontée avec beaucoup de soin et de clarté[1].

Nulle part, sans doute, mieux que dans les Alpes centrales, il n'est possible d'étudier les changeantes limites des langues et les vicissitudes du peuplement. Dans un cadre géographique qui, en dépit du titre, correspond non à la Rhétie Première tout entière, mais seulement, pour l'essentiel, à sa portion occidentale (région riveraine du lac de Constance, Suisse de l'Est), M. C. PULT expose la lutte des parlers rhéto-romans et des parlers germaniques[2]. Aux environs du lac, des îlots romans se sont maintenus jusqu'au VIII^e siècle ; plus au sud, l'allemand n'a conquis le canton de Saint-Gall et les parties aujourd'hui germaniques des Grisons qu'aux XIII^e et XIV^e siècles. L'influence des seigneuries — presque toutes aux mains de familles allemandes — ne saurait suffire à expliquer le recul du vieux langage ; la situation, en effet, était pareille dans les contrées demeurées, jusqu'à nos jours, romanches. Il serait également vain d'invoquer le prestige qu'en d'autres circonstances une grande langue de civilisation ne manque pas d'exercer ; ces pauvres populations montagnardes y étaient, sans nul doute, fort insensibles. Il faut beaucoup plutôt, estime M. Pult, faire appel à l'action des colons venus, depuis le XIII^e siècle, du haut Valais allemand ; ils fondèrent, en grand nombre, des agglomérations nouvelles, ou bien, se mêlant aux anciens habitants, leur apprirent à parler comme eux. La Réforme arrêta les progrès de l'allemand ; préoccupée de faire comprendre de tous la parole divine, elle rendit, là comme ailleurs, à la langue populaire sa dignité et aida à la sauver. Les positions prises à la fin du XIV^e siècle par les deux langages concur-

1. *Aus der Vergangenheit der Niederlausitz : Vorträge und Aufsätze.* Cottbus, A. Heine, 1925, in-8°, IV-226 p., 6 pl., 1 carte. — Quelques-uns des essais réunis dans ce volume, naturellement, dépassent le Moyen Age. Notez, entre autres, une instructive étude sur les débuts des chemins de fer. A propos des croix de pierre médiévales, qu'on rencontre, çà et là, dans le pays, M. Lehmann, qui leur consacre quelques pages et cherche à discerner leur raison d'être, a oublié une explication possible : en beaucoup de régions, de pareilles croix ont servi de bornes à des domaines ecclésiastiques : Suger ne les appelait-il pas les « colonnes d'Hercule » de la terre de Saint-Denis? — Sur une région voisine de la Lusace, la Bohême, voir dans le volume intitulé : *Verfassungs-und Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters*, deux essais de M. A. Dopsch, *Germanische Altsiedlungen in Böhmen* et *Die historische Stellung der Deutschen in Böhmen und Mähren.* M. Dopsch croit à la persistance, sous la couche conquérante slave, d'une population germanique ; par ailleurs, il insiste sur l'ancienneté et la continuité de l'immigration allemande.

2. *Ueber die sprachlichen Verhältnisse der Raetia Prima.* Saint-Gall, Fehr'sche Buchhandl., 1928, in-8°, 51 p., 1 carte ; prix : 1 fr. 80 (extrait de la *Revue de linguistique romane*, t. III, 1927).

Digitized by Google

rents demeurèrent à peu près sans changement jusqu'au milieu du XIXe siècle ; depuis, sous l'influence notamment de « l'industrie des étrangers », l'allemand a un peu gagné.

Malgré une certaine tendresse, que l'auteur ne cache point, pour le romanche, le mémoire de M. Pult demeure purement objectif. On ne saurait en dire autant des deux forts volumes de M. Otto Stolz sur *L'expansion allemande dans le Tyrol méridional*[1] ; aussi bien ne se donnent-ils point pour tels. M. Stolz défend, avec les armes de l'érudition, une cause qui l'émeut profondément : celle des Allemands du Haut-Adige et des vallées environnantes, que menace aujourd'hui la politique d'italianisation. Hélas ! quand le jour se lèvera-t-il où les gouvernements et les cercles cultivés n'attendront pas d'être vaincus pour se sentir, en faveur des minorités nationales, une vocation de chevaliers errants? Mais laissons ce terrain brûlant. Aux purs historiens, l'ouvrage apporte un grand nombre de renseignements utiles, parfois de grande portée. La germanisation du Tyrol méridional, résultat de la lente poussée des Bavarois, rentre, en somme, dans ce phénomène du peuplement des hautes vallées par la voie des cols dont le Haut-Valais allemand, les villages « welches » des Vosges alsaciennes, les vallées piémontaises de langue française, offrent, entre autres, d'éloquents exemples. Elle s'opéra, pour l'essentiel, dès le haut Moyen Age ; c'est dans les vallées mêmes que les colons alors s'établirent. D'autres, aux XIIe et XIIIe siècles, poussèrent plus avant vers le sud, l'est ou l'ouest, mais cette fois comme défricheurs de forêts, créant des établissements de hauteurs à côté des villages ladins ou italiens des fonds. Le mouvement fut favorisé par la politique du vin, pratiquée par les abbayes bavaroises qui tenaient à avoir leurs vignobles sur l'Adige, comme les monastères des Pays-Bas sur la Moselle, et par la politique des passages qu'esquissèrent, tout au moins, les empereurs allemands. Au début du XVIe siècle, un sentiment nationaliste allemand, parfaitement conscient, se fit jour dans l'administration habsbourgeoise (textes curieux, p. 120 et suiv.). Mais, bientôt, l'apparition de la Réforme vient, au contraire, favoriser l'italianité ; les gouvernements de Vienne et d'Innsbrück ferment le pays aux Allemands venus des pays protestants, l'ouvrent largement aux Italiens catholiques ; le clergé, qui n'avait jamais pu se recruter entièrement sur place, se remplit désormais d'Italiens. Rien de plus fécond, notons-le en passant, que cette étude sur l'origine nationale des prêtres de paroisses et des réguliers ; la méthode mériterait d'être appliquée à d'autres zones frontières... Sur deux points seulement, l'étude de M. Stolz

1. *Die Ausbreitung des Deutschtums in Südtirol im Lichte der Urkunden.* Munich, R. Oldenbourg, 2 vol., 1927 et 1928, in-8°, XX-243 p., 1 carte ; prix : 10 mk. 50, et XIV-332 p., 17 facsimilés ; prix : 14 mk. 50 (*Hgg. von dem Institut für Sozialforschung in den Alpenländern an der Universität Innsbruck und der Stiftung für deutsche Volks-und Kulturbodenforschung, Leipzig*). — Le premier volume contient l'étude générale ; le second amorce, localité par localité — avec, chaque fois, un regeste des sources — une étude détaillée, qui doit être poursuivie dans un troisième volume.

Digitized by Google

paraît prêter sérieusement le flanc à la critique. Selon toute apparence, la population du Tyrol méridional a été, plus longtemps et plus constamment qu'il ne veut bien le reconnaître, partagée entre le germanique et le roman : l'évêque de Trente n'observait-il pas, en 1652, que, dans la partie médiane de son diocèse, on parlait « germanico-italico promiscuo ydiomate[1] »? Peut-être le prélat ne saisissait-il pas très bien la différence entre le ladin et l'italien, que M. Stolz, au contraire, s'applique à distinguer avec rigueur ; mais le fait même que la conscience commune confondait les deux parlers n'est pas sans importance. Surtout, M. Stolz, après avoir annoncé le dessein de traiter des nationalités, ne nous entretient guère que de langues. Tentation naturelle, les faits de langage étant plus que les autres aisés à discerner, mais restriction fâcheuse ! On eût attendu un essai d'enquête sur les formes de maison et de village, les traditions populaires, les habitudes de vie de toute sorte, sur tout ce complexe, en un mot, qui forme la mentalité nationale ; une autre aussi sur cette réalité plus difficilement saisissable encore, mais essentielle, qu'est la conscience des contrastes nationaux. Sans doute cette dernière investigation eût-elle amené à reconnaître que, tandis que le sentiment d'un antagonisme de groupe se faisait jour de bonne heure dans les milieux dirigeants (politique habsbourgeoise des XVI^e^ et XIX^e^ siècles, naissance de la théorie des frontières naturelles de l'Italie, sur laquelle M. Stolz apporte d'intéressantes indications), les populations mêmes, enjeu de la lutte, vécurent longtemps à cet égard dans une indifférence qu'il est permis d'appeler heureuse[2].

Marc BLOCH.

(Sera continué.)

1. Cf., t. II, p. 60, les noms de lieux dits à Kaltern.

2. Quelques observations. M. Stolz a eu certainement tort, pour la période qui s'étend du VIII^e^ au XI^e^ siècle, de tirer argument de l'étude des noms propres. Dans toute la *Romania* — M. Stolz est le premier à le reconnaître — les Romans, en foule, ont adopté des noms germaniques ; le cas inverse, il est vrai, a été beaucoup plus rare. On peut admettre qu'un personnage pourvu d'un nom roman a chance de n'être pas un Germain ; mais la nationalité d'un personnage qui porte un nom germanique demeure, à défaut d'autres critères, absolument indiscernable. — Peut-on faire fond, aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, sur les statistiques linguistiques du gouvernement autrichien? M. Stolz signale lui-même (p. 196, n. 2) que certains individus se faisaient inscrire alternativement comme parlant l'une ou l'autre langue. La Macédoine nous a habitués à ce genre de palinodies. Mais qui était la plus forte, finalement, la pression gouvernementale ou celle des irrédentistes italiens? C'est là toute la question ; tant qu'elle ne sera pas résolue, les sources statistiques ne pourront être utilisées qu'avec beaucoup de méfiance.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES

F. F. Kraus. **Die Münzen Odovacars und des Ostgotenreiches in Italien.** Halle a. d. Saale, A. Riechmann & C°, 1928. Gr. in-8°, xv et 229 p., 16 pl. photot. (Édition des *Münzstudien*, dirigées par le Dr M. v. Bahrfeldt et le Dr H. Buchenau.)

Certes, M. Kraus ne vient qu'après Friedländer, Sabatier et Wroth ; mais, au bout d'un demi-siècle, on peut renouveler la matière d'une étude qui concerne un royaume, gouverné par onze souverains pendant soixante-seize ans (476-552), en comptant du moins Odoacre, qui fut dépossédé par Théodoric, après un règne de dix-huit ans, en 493.

M. Kraus a divisé ainsi son volume : sources historiques ; bibliographie numismatique ; coup d'œil sur l'état financier du royaume ostrogoth ; la valeur, la taille, l'aloi des monnaies d'Odoacre et des rois ostrogoths ; les monogrammes, les inscriptions, les détails de la frappe ; la question d'attribution des pièces de la série. Puis vient l'étude des monnaies règne par règne : Odoacre ; Théodoric ; Athalaric ; Amalaswintha ; Théodahat ; Witigès ; Mataswintha (?) ; Hildebad (?) ; Éraric (?) ; Totila (*Baduila* sur les monnaies) ; Theia. Enfin, l'auteur termine par les pièces presque autonomes de Rome et de Ravenne et par un appendice sur les modernes falsifications de la série étudiée.

Au sujet de Mataswintha, femme de Witigès, M. Kraus est moins affirmatif que Wroth, qui lui attribuait des siliques et une pièce de bronze, dont le monogramme paraît contenir les lettres du nom.

On sait que la plupart des types du numéraire ostrogoth sont ceux des monnaies byzantines contemporaines, et l'empereur régnant est généralement représenté au droit qui porte son nom. Cependant, dès le règne d'Odoacre, celui-ci se fait représenter sur une demi-silique avec un buste sans couronne et avec son nom, pièce qui porte, en outre, son monogramme dans une couronne, au revers. A propos de ce prince, je remarque que, comme Wroth d'ailleurs, M. Kraus paraît avoir ignoré une tessère (de fondation de monument), où sont associés les noms de l'empereur Zénon, d'Odoacre et de Symmaque, préfet de la ville. Ce petit monument remarquable a été publié par Gustave Schlumberger (*Centenaire de la Société des Antiquaires de France*, 1904, p. 413, fig.) ; il est entré au Cabinet de France avec une partie importante de la collection de ce savant regretté.

Je note que M. Kraus a fait, comme Wroth et à la même échelle, un agrandissement du triple sou d'or de Théodoric, aujourd'hui au musée des Thermes à Rome, et au sujet duquel on avait autrefois émis certain doute. Je crois aussi que cette pièce exceptionnelle est authentique.

Le sort de tout livre est d'être incomplet le jour même où il paraît. Voici, en

Digitized by Google

effet, que M. F. Stefan signale une monnaie de bronze certaine d'Éraric et quelques pièces qui peuvent modifier le classement de M. Kraus, critiqué particulièrement pour les pièces attribuées à Amalaswintha (voir *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1929, p. 137-139). Quoi qu'il en soit, le travail de M. Kraus rendra les plus grands services.

Adrien BLANCHET.

O. OPPERMANN. **Die älteren Urkunden des Klosters Blandinium und die Anfänge der Stadt Gent** (Bijdragen van het Instituut voor middeleeuwsche Geschiedenis der Rijksuniversiteit te Utrecht, XI-XII). Utrecht, à l'Institut, 1928. 1 vol. in-4° de texte, XII-490 pages, et 1 vol. de fac-similés, 32 pl. en héliogr.

Le monastère de Saint-Pierre sur le mont Blandin à Gand possédait une riche collection de chartes. En 1868, A. van Lokeren en publia 995 antérieures à 1300. En 1909, Pirenne en publia cinq en fac-similé dans son *Album belge de diplomatique* ; il fit remarquer que deux d'entre elles (comme aussi dix qu'il ne publiait pas) étaient de prétendus chirographes du XI^e^ siècle que leur écriture démontrait n'avoir été écrits qu'au XII^e^. Mis en éveil par cette observation, M. Oppermann a soumis l'ensemble des documents de St. Blandin à une étude critique qui lui a révélé que beaucoup des chartes de St. Blandin étaient fausses ou interpolées.

Les principaux textes relatifs à St. Blandin sont conservés dans un manuscrit des archives de Gand, appelé *Liber traditionum*, et qui contient : 1° du fol. 19 au fol. 42, les *Annales Blandinienses*. Elles sont jusqu'en 1063 d'une écriture désignée par la lettre A. Plusieurs mains ont continué ces *Annales* jusqu'en 1292 et, parmi elles, une qui avait l'écriture B ; 2° du fol. 43 au fol. 47, quatre bulles papales copiées par A, qui avait laissé en blanc des passages difficiles à lire ; B les a complétés et a ajouté sur les fol. 49-50 une cinquième bulle à laquelle fait suite un document de l'évêque Trasmarus (941) ; 3° du fol. 52 au fol. 97, l'histoire de la *Fundatio* du couvent, écrite par A ; 4° du fol. 97 au fol. 98, de différentes mains de la deuxième moitié du XI^e^ siècle, des *traditiones* de 1052 à 1073 ; 5° fol. 100 et 101, un document de 1073-1074, copié par une main C, à qui est dû aussi un diplôme de 1070 ; 6° des notices non datées sur des *traditiones* de l'époque du comte Robert I^er^ (1071-1093).

A écrivait vers 1070, B de 1056 à 1088, C de 1070 à 1074.

Du fol. 54 au fol. 62, la *Fundatio* reproduit un manuscrit du X^e^ siècle publié par Fayen, *Liber traditionum S. Petri Blandiniensis*. Le commencement de ce manuscrit manque et il débute avec l'abbé Einhard qui vivait sous Louis le Débonnaire. Ces deux manuscrits doivent être rapprochés d'une *Notitia brevis de fundatione coenobii Blandiniensis* qui s'arrête vers 760. M. Oppermann prouve que la *Notitia* est un extrait de la *Fundatio*, qui est elle-même une falsification du manuscrit publié par Fayen. Falsifiés aussi sont nombre de documents écrits par A et B et dont plusieurs sont de prétendus originaux. Treize, datés de 960 à 1047, sont de la main de A ; huit, datés de 870 à 1088, sont de la main de B. Cette constatation paléographique établit la fausseté de tous ceux de ces documents qui sont antérieurs à 1035 ; onze autres, prétendus originaux allant de 941 à 1058, sont de diverses écritures du XI^e^ siècle, mais d'une fausseté évidente. De ces trente-deux prétendus originaux, deux seulement (un document du margrave Arnulf de 941

Digitized by Google

et un diplôme de Lothaire de 966) ont des sceaux : ils sont naturellement faux. L'examen paléographique ne laisse donc subsister de doutes que sur six pièces.

L'examen diplomatique prouve aussi la fausseté des cinq bulles papales des fol. 43 à 52, de la plupart des vingt chartes royales et des trente-six autres; plusieurs de ces documents peuvent d'ailleurs n'être qu'interpolés.

L'examen des sources narratives en relation avec ces documents est tout aussi peu favorable pour elles : la *Vita Popponis*, les *Annales Blandinienses*, l'*Inventio S. Amalbergae*, la *Vita S. Amalbergae*, la *Translatio SS. Wandregisili et Ansberti*, le *Sermo de adventu SS. Wandregisili, Ansberti et Vulframmi*, la *Vita S. Bertulfi*, les derniers chapitres de la *Vita S. Gudwali* et la *Genealogia Comitum Flandriae* ont été interpolés ou entièrement fabriqués par les faussaires. L'un de ceux-ci fut Onulfus, l'auteur de la *Vita Popponis*.

Les faux déjà cités sont en général du XI^e^ siècle, mais l'habitude de fabriquer de faux documents persista à St. Blandin aux XII^e^ et XIII^e^ siècles : cinquante-trois documents divers, trois chartes des évêques de Cambrai, plusieurs bulles papales et sept chartes de rois d'Angleterre furent le produit de cette activité tardive. Presque tous les faux ont dû être fabriqués vers 1070 et 1220.

La plupart des documents privés ont été établis devant le tribunal de l'abbaye. Les margraves étant les patrons de celle-ci, les transferts de propriété devant ce tribunal avaient la même valeur probante que devant le tribunal public. L'état des documents ne permet plus de savoir si les souscriptions étaient autographes. Elles durent l'être au moins dans certains cas. Il n'y avait pas de sceaux, même aux chartes des margraves. Les comtes de Flandre ne paraissent pas en avoir fait usage avant 1067. Quelques documents privés antérieurs en ont, mais leur texte prouve qu'on n'attachait pas encore d'importance à cette particularité.

Recherchant dans quelle mesure les constatations faites par lui modifiaient les idées reçues sur les origines de la ville de Gand, M. Oppermann est arrivé aux conclusions suivantes : en 811, Charlemagne alla à Gand pour y voir construire sa flotte ; l'abbaye de St. Bavon, construite sur la rive gauche de la Lys, y possédait des terres sur les deux rives ; l'abbaye de St. Blandin s'élevait entre Escaut et Lys, *in pago Turnacense ;* en 870, le comte de Flandre Baudouin était déjà abbé laïque de St. Blandin ; au X^e^ siècle, Gand ayant été fortifiée pour la protéger contre les Normands, les moines de St. Blandin, qui avaient fui à Laon avec leurs reliques, les rapportèrent « in novo aedificata castello ecclesia » ; cette église était celle de S. Pharaildis et ce nouveau château est devenu le vieux château après la construction du nouveau vers 1180 ; il semble que l'érection du comté de Gand, qui eut lieu avant 955, a été provoquée par cette construction, car il devait défendre la frontière allemande contre le royaume occidental, dont les margraves de Flandre étaient généralement vassaux. Les abbayes St. Bavon et St. Blandin étaient alors comprises chacune dans des fortifications particulières ; de 941 à 953, elles eurent le même abbé Gerhard de Brogne ; son successeur Womarus (953-980) eut la même situation ; Wido, le neveu de Gerhard, était depuis 948 prévôt de St. Bavon. C'est alors que St. Blandin commença à éclipser St. Bavon ; le premier groupe de falsifications a eu lieu vers 1070 pour mettre le monastère sous la lointaine protection de Rome et empêcher que les rois de France « cuiquam suorum laicorum sive clericorum tametsi reverendae personae prefatum ad regendum presumant committere coenobium, nisi pro ipsius loci arbitrio atque electione sibi competente » ; en effet,

Digitized by Google

l'abbé Everhelm étant mort en 1069, le moine Folkhard, parent des châtelains de Gand, lui succède. A peu près dans le même temps, Robert, deuxième fils du comte de Flandre Baudouin V, usurpa le margraviat sur son neveu Arnulf qui périt dans la bataille de Cassel (22 février 1071) ; il semble que, vers cette époque, le roi de France ait été redouté par la faveur qu'il accordait à la réforme ecclésiastique ; il protégeait Richilde, la mère d'Arnulf, qui a été louée pour sa justice à l'égard des églises ; il est probable qu'elle voulait rendre des églises rurales à leur destination première ; s'assurer la possession de ces églises est un des objets constants des faux de St. Blandin.

Qu'était alors la ville de Gand? En 966, le margrave Arnulf avait adjugé à St. Bavon les « mansioniles » du « portus Gandensis » situés sur la rive gauche de la Lys et à St. Blandin ceux entre Lys et Escaut. « Mansionilis » au x^e^ siècle signifiait maisons possédées par un « casatus ». Ceux du « portus Gandensis » devaient être des hommes du margrave chargés de garder le bourg de St. Bavon dont le port dépendait jusqu'alors ; ils se transformaient en aristocratie commerciale. Simultanément, une nouvelle division paroissiale fut introduite : St. Bavon conserva St. Michel (rive gauche de la Lys), mais St. Jean, St. Nicolas et St. Jacques dépendirent désormais de St. Blandin. Des textes du xi^e^ siècle mentionnent des laïques (tanneurs [et tisserands?]) établis dans le port sous l'autorité d'un juge. Vers 1010, celui qui y avait été institué par le comte allemand de Gand avait été remplacé par un autre nommé par le margrave de Flandre. Le morcellement des « mansiones » augmenta ensuite peu à peu la valeur des cens. Affirmer qu'ils appartiennent à St. Blandin (en particulier ceux des environs de St. Bavon) est un des principaux objets des faux de 1070 ; évidemment, les censitaires tendaient à se soustraire à l'autorité abbatiale.

Le 2 mars 1127, le comte Charles le Bon fut assassiné à Bruges. Le roi de France Louis VI fit reconnaître comme son successeur, par les barons réunis à Arras, le comte Guillaume, frère du roi Henri I^er^ d'Angleterre et son ennemi mortel. Guillaume, pour obtenir d'être reconnu par les Brugeois, leur concéda « ne teloneum aut censum [mansionum infra suburbium] solverent ». Il semble bien qu'il acheta au même prix l'adhésion de Gand ; il lui fit aussi des promesses dans le domaine judiciaire, probablement comme à Saint-Omer : « rectum judicium scabinorum... ipsisque scabinis libertatem » ; mais ces échevins étaient choisis par lui, quoique obligatoirement parmi les bourgeois ; les bourgeois de Gand durent donc désormais être francs de *Schoss*, *taille* et *bede* « sicut meliores et liberiores burgenses Flandriae ». Le régime établi autrefois par le margrave Arnulf I^er^ et confirmé le 5 mai 966 par le roi Lothaire prenait fin : les droits de propriété que St. Blandin et St. Bavon avaient fait valoir jusqu'alors sur les immeubles du « portus » étaient annulés et ces immeubles étaient soumis désormais au droit comtal. Ce n'était pas le résultat de soulèvements locaux, mais de l'influence d'un groupe puissant ; les marchands en formaient la partie principale. Le comte Dietrich d'Alsace et la comtesse Gertrude de Hollande les gagnèrent en leur promettant à Bruges, le 30 mars 1128, la liberté du commerce dans leurs domaines : ils abandonnèrent Guillaume.

En 1165, l'empereur Frédéric accorda à tous les marchands visitant la foire d'Aix des droits enfreignant les privilèges de Cologne ; c'était encore une concession aux marchands flamands qui étaient fort gênés par les prétentions de cette ville.

Digitized by Google

En 1167, Florent III de Hollande concéda aux marchands flamands la liberté de transit et le droit de n'être jugés que par les échevins des villes et villages de leur pays : il y avait donc partout des magistrats de ce genre.

Vers 1157, Henri II d'Angleterre avait introduit l'acquisition du droit de bourgeoisie par le séjour pendant un an et un jour dans une ville. Le comte Philippe de Flandre accorda le même droit à Nieuport en 1163, à Alost en 1174, à Gand en 1185 (ces deux derniers diplômes ont d'ailleurs été falsifiés).

En 1170, le même comte avait accordé à Gand une « lex et consuetudo » dont le texte n'est pas bien connu ; en tout cas, les échevins y sont encore nommés par le comte. En 1169 au plus tard, un mur avait annexé à la ville les paroisses qui n'en étaient jusqu'alors que des faubourgs ; mais Gand continuait à constituer une annexe du château comtal tenue par les fonctionnaires comtaux dans une rigide dépendance et où les habitants ne pouvaient participer à la vie publique que quand ils étaient nommés par ceux-ci membres du collège des échevins ; les marchands gantois s'en accommodaient, car ils s'intéressaient surtout au commerce extérieur et non pas à des rêves de commune qui pouvaient les mettre en lutte avec leur suzerain. A cette époque, les châtelains étaient encore les chefs de l'administration locale ; les baillis n'apparaissent qu'en 1196. Leur création fut amenée par le besoin que ressentait le comte de Flandre d'avoir des serviteurs moins privilégiés et moins indépendants que les précédents. Ce qui s'était déjà passé en 1191 en est une preuve : il avait dû alors faire une grande donation de terres au margrave de Gand Siger pour obtenir qu'il renonçât à ses prétentions. En 1212, les Gantois, qui venaient d'être condamnés à une amende de 3,000 lb. pour leurs tractations avec l'Angleterre contre leur comte soutenu par le roi de France, obtinrent cependant une nouvelle concession : les treize échevins annuels durent être choisis par quatre électeurs (un par paroisse) nommés par le comte. L'année suivante, de nouveaux privilèges furent concédés aux échevins. En 1225, pour la première fois, l'aristocratie fut forcée d'admettre le partage de l'administration entre les échevins et des conseillers ; ils durent collaborer à la répartition de la contribution à lever pour payer la dette due par la comtesse au roi de France. En 1228, les quatre électeurs nommés par le comte furent remplacés par cinq électeurs nommés par les échevins sortants ; de plus, seuls des Gantois pourront être fonctionnaires du comte à Gand. Les documents fabriqués à St. Blandin de 1219 à 1229 visaient à assurer l'autorité et les intérêts pécuniaires de l'abbaye sur ses filiales. En 1254, le territoire du couvent fut inclus dans les fortifications de la ville et les hommes de l'abbaye à peu près assimilés aux Gantois. En 1275, la « communitas villae » s'étant plainte à la comtesse Marguerite de l'oppression exercée par les échevins nommés par cooptation, ceux-ci furent déposés par cette suzeraine, mais réclamèrent au roi de France qui envoya en 1277 deux commissaires. Deux des faux documents semblent avoir été fabriqués pour tromper ceux-ci.

M. Oppermann, qui a comparé ses résultats pour Gand avec ceux de Cambrai et de Saint-Omer, aboutit à la conclusion suivante : « Pour la formation de ces villes, il fallait que fût dissoute l'organisation militaire locale dont le centre était une fortification. Les hommes d'armes ainsi licenciés furent attribués, ainsi que leurs terres, aux couvents voisins des châteaux ; ils y formèrent dans la population urbaine une couche peu nombreuse, mais puissante par ses biens héréditaires. Cette couche n'est certes pas restée sans participer aux relations commerciales des mo-

Digitized by Google

nastères de St. Bertin, St. Blandin et St. Bavon ; elle a été, en outre, pénétrée par des éléments commerciaux immigrants et florissants. La modification de la structure de l'aristocratie urbaine à tenure héréditaire constitue l'essentiel de ces problèmes ; elle s'est effectuée différemment selon les lieux. On ne nous parle de conjurations qu'à Cambrai, de guilde qu'à Saint-Omer ; mais partout l'établissement d'un centre administratif seigneurial urbain est décisif pour la formation de la communauté. C'est seulement ainsi que la ville naquit de la seigneurie foncière. L'histoire d'une ville au moyen âge est celle du conflit continuel entre les agents du seigneur (le patriciat administratif) et le patriciat commercial ; mais peu à peu la population artisanale y prit part. Une action décisive des influences italiennes est visible à Cambrai ; il y en a aussi des indices à Gand, tels que la fortification des maisons bourgeoises en forme de tour dès le XII^e siècle et l'exclusion des habitants des fonctions de bailli. Gand est surtout remarquable pour avoir subi l'empreinte d'une aristocratie commerciale dont le négoce avait à l'extérieur de vastes ramifications. C'est cette prédominance du patriciat commercial qui rendit possible aux bourgeois gantois non seulement d'intervenir d'une façon décisive dans les rapports économiques et politiques des pays voisins, mais aussi de négliger le développement politique de leur propre communauté. »

Ce résumé me laisse un doute : il ne tient peut-être pas assez compte des répercussions du fait qu'à cette époque anarchique tout le monde avait dû s'armer peu à peu, fortifier son habitation et prendre l'habitude de se battre : les affranchis et les esclaves de jadis étaient devenus dans une certaine mesure les compagnons d'armes de leurs maîtres que le pouvoir central ne pouvait plus protéger à aucun point de vue.

Émile LALOY.

André-E. SAYOUS. **Le commerce des Européens à Tunis depuis le XII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e.** Exposé et documents. Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1929. In-8°, 133 pages.

Tunis a entretenu pendant tout le Moyen Age des rapports de commerce fort actifs avec l'Europe, et l'on peut même affirmer que la capitale de l'Ifrikyia a été, à cet égard, la place la plus importante de toute l'Afrique du Nord. Les renseignements relatifs à ces relations sont, toutefois, disséminés dans un grand nombre de documents. M. Sayous a entrepris de les coordonner en un exposé suivi et méthodique, de caractère technique autant qu'historique, mettant surtout en lumière les procédés employés par les négociants et les transformations qu'ils ont subies depuis la reprise des relations entre chrétiens et musulmans jusqu'au début des temps modernes. Une pareille étude exigeait des recherches considérables et mettait même souvent l'auteur dans l'obligation de remonter aux sources pour élucider des questions obscures ou controversées. La bibliographie critique placée en tête du volume montre la conscience avec laquelle M. Sayous a poursuivi son enquête à travers les recueils de textes, les histoires générales ou locales, les articles de revues français ou étrangers ; elle impliquait aussi des connaissances économiques et juridiques que la plupart des érudits sont loin de posséder. La compé-

Digitized by Google

tence de l'auteur en ces matières lui a permis de décrire en détail et avec une grande clarté les opérations de tout genre auxquelles donnait lieu le trafic entre Européens et musulmans.

Les méthodes elles-mêmes se sont modifiées et perfectionnées avec le développement des échanges. Les musulmans, les premiers, semblent bien avoir adapté les formes de leur commerce aux conditions du trafic international, mais, de bonne heure, les chrétiens, tenant compte de besoins et de situations analogues, adoptèrent, en matière de contrats, de paiement, de crédit, des pratiques semblables sinon identiques à celles des musulmans. Les relations maritimes furent, toutefois, contrariées par le développement de la course, que les souverains africains furent toujours impuissants à empêcher, et par les représailles qui en étaient la conséquence.

En dépit de ces obstacles, les rapports entre chrétiens et musulmans devinrent de plus en plus fréquents. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, les négociants de Venise, de Gênes, de Marseille, et surtout de Pise, visitent régulièrement le port de Tunis et même s'y établissent à demeure. Les Pisans jouissent auprès des souverains d'une faveur toute particulière. Avant tous les autres Européens, ils obtiennent, par un traité conclu en 1157, des garanties formelles pour leurs personnes et leurs marchandises. La place qu'ils tiennent dans la vie économique est si considérable qu'on voit, au début du XIII^e^ siècle, des marchands de Tunis engager les négociants de Pise, qui, à la suite de la saisie de leurs marchandises par ordre du souverain, ont quitté le pays, à y revenir au plus tôt. Les lettres écrites à cette occasion, de même que des actes notariés rédigés à Pise, à Gênes, à Marseille, fournissent des indications précises sur les procédés employés par les négociants chrétiens pour se procurer les capitaux indispensables à leurs entreprises ou transférer les sommes nécessaires au réglement de leurs opérations. Les Pisans inspiraient assez de confiance aux musulmans pour obtenir d'eux, à l'occasion, des crédits. Les Marseillais et les Génois recouraient aux procédés alors en usage sur les places européennes, prêt ordinaires et prêt maritime, contrats de « commenda » ou de « societas » — ces deux derniers types de contrats se combinant parfois l'un avec l'autre. Les Génois utilisaient de façon courante le contrat de change dans leurs relations avec l'Ifrikyia.

Au XIV^e^ siècle, les Florentins et les Vénitiens supplantent leurs rivaux et, malgré les efforts des Catalans, conservent pendant la première moitié du XV^e^ siècle une prépondérance incontestée. Leurs relations avec Tunis bénéficient des perfectionnements apportés dans la péninsule italienne à la technique commerciale. Les grosses entreprises sont aux mains des sociétés en nom collectif (compagnies) disposant de capitaux fournis par les associés ou par des particuliers désireux de faire fructifier des capitaux déposés à cet effet. Ces sociétés ont des représentants et des agences à l'extérieur. Les documents nous révèlent ainsi l'existence à Tunis de succursales des trois principales firmes florentines, les Acciaiuoli, les Peruzzi, les Bardi, et nous renseignent sur les opérations auxquelles elles se livraient. La situation de ces étrangers était réglée par des traités dont les clauses deviennent de plus en plus précises et détaillées au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Ces conventions, dont M. Sayous reproduit, d'après Mas-Latrie, les dispositions essentielles (désignation d'un consul et attribution d'un « fondouk » entrepôt ou spécial à chaque « nation », — fixation des droits de douane, en général 10 %, à l'importation et taxes variables à l'ex-

Digitized by Google

portation — substitution de la responsabilité individuelle à celle des groupes nationaux), garantissaient la sécurité des personnes et la liberté des transactions dans les ports ouverts au commerce étranger. Elles favorisèrent le développement des relations commerciales, qui atteignirent leur apogée à la fin du XVe et dans la première moitié du XVIe siècle. A cette époque, Tunis entretient des rapports suivis avec tous les pays de la Méditerranée occidentale. Les chrétiens importent des marchandises fort variées, notamment des articles manufacturés (tissus, verreries, mercerie ; ils exportent les denrées du pays (céréales, huiles, laines, cuirs), auxquels s'ajoutent exceptionnellement quelques produits provenant de l'Afrique intérieure (plumes, ivoire, etc.) amenés à Tunis par caravanes. Pour éviter les transports de numéraire, les négociants européens s'efforcent de lier les opérations d'importation et d'exportation. Les musulmans prennent part à ce genre d'affaires par la livraison à crédit aux négociants qui leur inspirent confiance de marchandises destinées à être vendues sur les marchés européens.

Très prospère encore au milieu du XVe siècle, le commerce de Tunis décline ensuite rapidement. La découverte de nouvelles routes maritimes, encore que l'effet n'en ait été ressenti qu'à la longue, a certainement contribué à cette décadence ; mais les causes véritables doivent en être cherchées dans l'affaiblissement du pouvoir local, la recrudescence de la piraterie et, surtout, l'établissement des Turcs, avec Aroudj et Khaireddin, sur le littoral de l'Afrique du Nord. Les Espagnols, à la vérité, occupèrent momentanément Tunis et imposèrent leur protectorat aux derniers Hafsides. Cette prépondérance éphémère n'eut d'autre résultat, au point de vue économique, que la substitution, au moins pour les opérations entre Européens, des monnaies espagnoles aux monnaies arabes et turques. L'installation définitive des Turcs à Tunis (1574) eut, au contraire, pour la France, alliée du sultan, les conséquences les plus heureuses. L'application à la Tunisie des « Capitulations » antérieurement conclues avec la Porte assura aux négociants français une situation de premier plan. Leur condition, toutefois, ne fut pas aussi brillante qu'on pourrait le supposer de prime abord. Les privilèges dont ils jouissaient ne les garantissaient qu'imparfaitement des méfaits des corsaires et des « avanies » de l'autorité locale ; l'intervention du consul (institué en 1577) ne suffisait pas toujours à leur faire rendre justice ; la difficulté de se procurer des capitaux les empêchait souvent de donner à leurs affaires toute l'extension désirable. Les « Actes passés en consulat », dont nous devons la publication à M. Grandchamp, et les études de M. Masson sur le commerce de Marseille, donnent une idée assez nette de l'activité mercantile dans les dernières années du XVIe siècle. Tunis apparaît comme une place encore importante, recevant des marchandises européennes, surtout des tissus, et disposant pour les payer d'assez fortes quantités d'articles divers, notamment la laine et les cuirs. M. Sayous s'attache moins à tracer un tableau d'ensemble de ce trafic qu'à exposer, d'après les documents mentionnés ci-dessus, la technique des opérations auxquelles il donnait lieu : affrètements, assurances, achat et vente des marchandises, modalités de paiement. Le financement de ces opérations fait, en particulier, l'objet d'une étude très minutieuse. Tantôt les entreprises sont organisées en Europe au moyen de fonds fournis par des capitalistes isolés ou, comme c'est le cas le plus fréquent, par des sociétés, telles que la « Compagnie du Corail », ou la « Compagnie du Savon » ; tantôt l'affaire est montée à Tunis même par un groupe de commerçants qui s'associent à cet effet et

Digitized by Google

obtiennent parfois le concours des indigènes sous forme d'octroi de crédits. Ces mêmes négociants savent aussi se mettre d'accord pour se procurer les marchandises à bon compte ou résister aux exigences de la « douane », qui cherche à monopoliser la vente de certaines denrées. L'examen des documents conduit M. Sayous à cette conclusion que « les Européens ont solidement établi à Tunis les usages de l'Europe jusque dans leur forme particulière », avec cette restriction pourtant que, « si les Européens n'ignorent pas les progrès que la technique a réalisés en Europe, ils étaient en général dans l'impossibilité d'en profiter, faute de disponibilités assez importantes sur place et par suite des craintes des plus fortunés ».

Vingt-cinq documents publiés en appendice fournissent des exemples typiques des divers genres d'opérations pratiquées à l'occasion du commerce avec la Barbarie (contrats de commenda, de societas, de compagnie, d'affrètement, d'assurance, de prêt maritime, quittances, lettres de change, etc.), ou reproduisent des textes particulièrement importants : traité de paix et de commerce entre le roi de Tunis et l'ambassadeur de Pise (16 mai 1353) ; lettres patentes de Henri III nommant un consul de France à Tunis. Si ces textes ne sont pas inédits, ils sont du moins peu accessibles en dehors des grandes bibliothèques, et l'on doit savoir gré à l'auteur de les avoir mis à la disposition du lecteur. L'ouvrage de M. Sayous apporte ainsi une contribution précieuse non seulement à l'histoire du commerce barbaresque, mais encore à celle du commerce méditerranéen au Moyen Age et même à celle du commerce en général.

Georges YVER.

William H. BABCOCK. **Legendary islands of the Atlantic. A study in Medieval Geography.** New-York, American Geographical Society (Research series, n° 8), 1922 (réimpression en 1925). In-8°, 196 pages, fig. et cartes.

Au moment où, de 1917 à 1920, paraissaient dans la *Geographical Review* les articles de M. Babcock, qui ont été ensuite réunis pour en faire le présent volume, ils constituaient un progrès considérable et ne laissaient rien subsister des essais antérieurs. Ils conservent encore beaucoup de valeur pour ceux qui voudraient étudier les îles Fantastiques de la mer Ténébreuse. Mais, depuis dix ans, des ouvrages ont été publiés, des découvertes ont été faites, dont M. Babcock aura à tenir compte, s'il veut mettre au point une prochaine édition[1].

Je laisserai de côté la question de l'Atlantide. Elle n'a guère avancé, bien qu'on se demande aujourd'hui si le décollement des deux continents, Afrique et Amérique du Sud, ne va pas en s'accentuant.

Les plus populaires des îles Fantastiques de l'Océan furent les îles de Saint-Brandan. On donna d'abord le nom de ce moine irlandais du VIe siècle aux îles Fortunées, aux deux îles délicieuses dotées par Plutarque d'un éternel printemps. Mais quand l'exploration des îles Fortunées fit reconnaître qu'elles n'étaient autres que les Canaries de Pline, les îles de Saint-Brandan émigrèrent vers l'ouest : le Paradis des Oiseaux, l'île des Anachorètes, la terre de la Promission des Saints,

1. La *Revue historique* a reçu le livre de M. Babcock seulement en novembre 1929. C'est ce qui explique le retard du présent compte-rendu. [N. DE LA R.]

Digitized by Google

l'île d'Enfer. M. Babcock en suit consciencieusement l'exode sur les cartes, depuis le rétable géographique de la cathédrale de Hereford (vers 1275) jusqu'à la carte du Dieppois Desceliers en 1546. Il aura à y ajouter la carte que j'ai attribuée à Christophe Colomb, parce qu'elle contient de nombreuses légendes tirées de son livre de chevet, une phrase avec un solécisme de lui, la copie d'un de ses mémoires, et enfin, qu'elle répond aux caractéristiques qu'il donne de ses cartes : une sphère, une légende relative aux flottes de Salomon, et une ville proche de l'île de Méroé. Or, cette carte égrène le long de la côte du Cathay, dans les mers de Chine, tout le chapelet des îles de Saint-Brandan : *Insule ignibus plene et Demonibus infernalibus, Paradisi Avium, insula familie Sancti Albe, insula Deliciarum, insula Purificatorum, Paradisi Terrestris*[1].

Presque tous les portulans, à partir de celui de Dalorto en 1325, figurent à l'O. S. O. de l'Irlande une île circulaire, l'*île de Brésil*, dont le nom était probablement d'origine gaélique : dès le XIIe siècle, le mot était d'usage courant : la *grana de Brasill* désignait l'encens, l'indigo, etc. Il y avait également des bois de Brésil, charriés sur nos côtes par le Gulf-Stream. Mais que l'*Insula de Brazil*, portée dans l'Atlas catalan de Charles V, puisse être identifiée avec l'archipel du golfe du Saint-Laurent (p. 59), parce qu'elle comprend, à l'ouest de l'Irlande, un groupe de neuf îles, la thèse me paraît complètement inadmissible. Terre-Neuve aurait été, dès lors, c'est-à-dire dès 1375, découverte, au lieu que l'île des Morues ou des Stockfishs, *insula Stocafixa*, apparaît pour la première fois en 1436 dans la carte d'Andrea Bianco. Et encore cette île des Morues est presque certainement l'Islande.

Une *Illa Verde* apparaît dans une carte catalane de 1480 environ, que figurera encore Schöner, avec des proportions beaucoup plus grandes, au nord de Cuba. Est-ce vraiment une île de légende? — M. Babcock n'a pas eu connaissance de la mystérieuse expédition envoyée en 1483 par Louis XI à « l'Isle vert », pour y quérir « aucunes choses qui touchoient très fort le bien et santé de sa personne ». J'ai percé le secret de cette énigme. A l'Isle Vert, on guérissait de la lèpre en se nourrissant de tortues de mer ; or Louis XI, atteint d'une maladie de peau et se croyant lépreux, en avait envoyé chercher à l'île Saint-Jacques du Cap-Vert, « l'isle Vert », qui eut dès lors une grande renommée.

Antilia ou l'*île des Sept-Cités* était cette île mystérieuse où sept évêques portugais, fuyant avec leurs ouailles après la conquête du Portugal par les Maures, auraient cherché un refuge. Dès 1482, la carte de Benincasa, conservée à Bologne, figure Antilia avec sept noms. Et nous savons, par son fils Fernand Colomb, quel prix Christophe Colomb attachait à la découverte de l'île d'Antilia ou des Sept-Cités. C'est ici qu'il y a lieu d'insérer dans le texte de M. Babcock la légende latine de la carte de la Bibliothèque nationale, qui reflète un mémoire de Christophe Colomb : « Voilà l'île dite des Sept-Cités, colonie encore peuplée de Portugais, au dire de mousses espagnols ; on y trouve, assure-t-on, de l'argent dans les sables ». Cabot la cherchait aussi. On ne sut trop, après la découverte de Terre-Neuve dont elle occupait la place, où la situer. Une carte anonyme de 1508 environ la place en pleine Amérique du Nord. La carte dieppoise de Desceliers, celle de 1546, la représente pour la dernière fois, avec une légende portugaise, entre « la Ber-

1. Cf. Ch. de la Roncière, *La découverte de l'Afrique au Moyen Age*. Le Caire, Société royale de géographie d'Égypte, 1925 et 1927, t. II et III.

Digitized by Google

mude » et « le cap aux Bretons » du continent américain. Comme Desceliers figure notre débarquement au Canada en 1542 et donne le nom de notre petite capitale éphémère, « France-Roy », on peut en inférer que Jacques Cartier partageait la croyance de Colomb sur l'île des Sept-Cités.

Pour les relations de l'Occident avec le Groenland (p. 112), l'ouvrage de M. Babcock n'est pas au point. La dernière visite connue des Norvégiens au Groenland est bien de 1410, l'année qui avait suivi le mariage d'un voyageur islandais, célébré par l'évêque de Gardar, le premier évêché d'outre-Atlantique dont les ruines subsistent à peine. Mais les fouilles faites dans le cimetière d'Herjolfsness au sud du Groenland, et dont j'ai exposé les résultats dans le *Journal des Savants* d'octobre 1927, prouvent, par la mode des vêtements trouvés sur les squelettes, que les colons étaient restés en contact avec l'Europe jusqu'au milieu du XV^e^ siècle : date (1448) où une bulle de Nicolas V chargea les deux évêques d'Islande de rétablir parmi eux la hiérarchie catholique.

Je n'irai pas plus loin dans l'analyse de l'ouvrage de M. Babcock, qui est consciencieux, mais un peu vieilli. Il lui suffirait — mais ceci est une nécessité — d'être un peu plus au courant des derniers travaux de la science européenne pour reprendre toute sa valeur.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

René HUCHON. **Histoire de la langue anglaise**. T. II : *De la conquête normande à l'introduction de l'imprimerie (1066-1475)*. Paris, Armand Colin, 1930. VII-392 p. Prix : 60 fr.

La partie proprement linguistique et grammaticale qui forme la puissante ossature de cet ouvrage[1] n'est ni de mon ressort ni de ma compétence ; néanmoins, il peut être utile d'en dégager les notions éparses en tant qu'elles contribuent à faire connaître la formation de l'unité nationale. De ce point de vue, il y a lieu de considérer d'abord l'importance sociale que prit l'introduction du français dans un pays dont la langue était l'anglo-saxon ; ensuite, de savoir comment une langue nationale est sortie du conflit des dialectes : le saxon occidental usité dans le Wessex, le kentien au sud-est, le mercien au centre, le northumbien entre l'Humber et le Forth au nord. Conflit d'un côté, tendance à la fusion d'autre part, ont contribué à l'unité politique qui sera réalisée en grande partie au XVI^e^ siècle.

La conquête de 1066[2] a fait entrer, pour ainsi dire, de force, dans le vocabulaire anglo-saxon, beaucoup de mots normands ou français : ceux qui appartenaient à la langue des institutions, des idées religieuses, de la guerre, du droit, des plaisirs mondains. « Ce sont les couches les plus élevées du vocabulaire et comme une aristocratie de mots anglo-normands employés par les vainqueurs dans la vie journalière, qui s'imposeront peu à peu à l'idiome des vaincus » (p. 21). Au début du XIV^e^ siècle, « le français était bien près de devenir le langage commun de toute l'An-

1. Le tome I a paru en 1923. Cf. *Rev. histor.*, t. CXLII, p. 43.

2. On s'étonne de trouver, p. 5, la phrase suivante concernant le Conquérant : « Fidèle à la lettre des lois d'Édouard le Confesseur, il n'institua d'autre impôt que le « danegeld », mais il le fit percevoir par le préfet de chaque comté ; le sheriff, qui, deux fois l'an, à Pâques et à la Saint-Michel, venait à Winchester rendre ses comptes aux barons de l'Échiquier ».

Digitized by Google

gleterre », écrivait Paul Meyer en 1889[1], et l'on a souvent reproduit à ce propos le témoignage du chroniqueur Ranulf de Higden : « la corruption de la langue nationale provient de deux causes : d'abord de ce que, dès l'arrivée des Normands, les enfants dans les écoles, abandonnant leur propre langage, sont obligés de construire [leurs phrases] en français[2] ». On sait que le *Polychronicon* fut traduit en anglais par John Trevisa (1387) ; au texte de Higden, Trevisa ajoute une intéressante observation personnelle : « cette pratique fut employée jusqu'à la première manifestation de la peste noire (c'est-à-dire 1349) ; mais ensuite se produisit un certain changement (*sumdel*) : car John Cornwaile[3], professeur de grammaire, fit faire la construction [des phrases] en anglais au lieu du français » ; cette nouvelle méthode fut continuée par Richard Penchriche et par d'autres après lui, « de sorte que maintenant, en l'année de Notre-Seigneur 1385, 9e du roi Richard, dans toutes les écoles de grammaire d'Angleterre, les enfants abandonnent le français, construisent et apprennent en anglais... Les nobles (*gentil men*) ont maintenant beaucoup de peine pour faire apprendre le français à leurs enfants ».

Le changement ne fut donc pas soudain. C'est d'ailleurs l'opinion nettement et justement exprimée par M. Huchon (p. 33). Il rappelle des faits généralement connus, mais qu'il est bon de rappeler[4] : en 1362, un statut (rédigé d'ailleurs lui-même en français) ordonna d'employer la langue anglaise dans les cours de loi et décida que la procédure serait enregistrée en latin. L'usage du français fut ainsi interdit par la loi ; mais, fait observer judicieusement Stubbs, « l'usage fut plus fort que le statut et le français continua, pendant plusieurs siècles, d'être la langue des tribunaux ». Les annuaires de jurisprudence (*Yearbooks*), par exemple, ne cessèrent qu'en 1731 d'être rédigés en cette langue, d'ailleurs très conventionnelle, qu'on appelle le « law french ». En 1363, en ouvrant le Parlement, le chancelier prononça son discours en anglais ; mais en 1377, il le lut certainement en français[5]. « Il est probable », dit M. Huchon (p. 34), « que le français n'avait été que l'idiome d'une minorité, un cinquième au plus. Il se maintenait, comme langue officielle, auprès des rois, des évêques, des barons, des hauts fonctionnaires et des hommes de loi... ; au milieu du XIVe siècle, quiconque s'exprimait encore en anglo-normand avait conscience de se servir d'un idiome artificiel ; il cessa de vivre à

1. Dans son introduction aux *Contes moralisés* de N. Bozon, citée par M. Huchon, p. 320.

2. M. Huchon traduit très librement ce passage : « Vers 1350, non seulement les fils des nobles apprenaient le français dès le berceau, mais encore les paysans, voulant s'assimiler à la meilleure société et se rendre plus considérables, n'épargnaient aucun effort pour se franciser... Dans les écoles secondaires, depuis la conquête jusqu'à la réforme de John Cornwaile en 1348, ce fut en français que se firent les explications latines et non plus en anglais » (p. 32, 33). Voici les termes exacts employés par l'auteur du *Polychronicon* (qui s'arrête à l'année 1352). Je les reproduits d'après A. F. Leach, *Educational charters and documents, 598 to 1909*, p. 340 : « Haec nativae linguae corruptio provenit hodie multum ex duobus : quod videlicet pueri in scholis... a primo Normannorum adventu, derelicto proprio vulgari, construere gallice compelluntur ; item quod filii nobilium ab ipsis cunabulorum crepundiis ad gallicum idioma informantur ; quibus profecto rurales homines assimilari volentes, ut per hoc spectabiliores videantur, francigenare satagunt omni nisu ».

3. John de Cornwaile est mentionné plusieurs fois dans les comptes de l'école (« grammar school ») de Merton en 1347 et 1348 ; cf. Leach, p. 300, 301 et 343.

4. Cf. Stubbs, *Histoire constitutionnelle*, trad. fr., t. II, p. 498.

5. Stubbs, t. II, p. 499, note.

Digitized by Google

partir de 1375 environ ». Les victoires anglaises d'Édouard III et le traité de Brétigny, qui exaltèrent si haut le sentiment national, ont certainement contribué à la disparition graduelle d'une langue considérée dès lors comme étrangère[1].

Mais à quel point de son développement en était arrivée à cette même époque la langue anglaise? Sur ces points, M. Huchon nous fournit les indications les plus précises et les plus détaillées, soit dans les notes au bas des pages, soit dans la bibliographie placée à la suite de chacun des chapitres.

Son plan, indiqué par la nature même des choses, était comme tracé déjà d'avance par Higden. Ce chroniqueur dit expressément que les Anglais possédaient alors trois dialectes : celui du sud (*linguam austrinam*), celui du centre (*mediterraneam*) et celui du nord (*borealem*) ; chez M. Huchon, c'est le kentien (*southern*), le mercien (*midland*), le northumbrien (*northern*), qui s'étendait jusqu'au Firth of Forth d'Écosse. L'usage de l'anglo-saxon a duré jusqu'au milieu du XII^e siècle ; il est alors représenté par la plus récente continuation de la chronique anglo-saxonne, celle qui fut rédigée à Peterborough et qui s'arrête à l'année 1154, c'est-à-dire à l'année même où monta sur le trône le grand roi centralisateur, Henri II. Le rapprochement de ces dates ne laisse pas d'avoir une réelle signification ; il justifie le titre que M. Huchon a placé en tête du chapitre II de la première partie : « la survivance de l'anglo-saxon et les origines du moyen-anglais, 1066-1160 ». A cette époque, d'ailleurs, le kantien et le mercien sont seuls représentés par des œuvres littéraires ; car, avant le XIV^e siècle, « on ne sait rien des parlers du Nord » (p. 72). J'ajouterai pour mon compte que l'existence de dialectes nettement caractérisés n'a porté aucune atteinte à l'unité morale de la nation anglaise, constituée, dès l'époque de la Conquête, dans le cadre d'une puissante organisation administrative, puis par la rapide fusion des peuples.

Pendant le siècle que M. Huchon enferme dans les limites forcément arbitraires de 1160 et 1260, il a étudié de très près, à son point de vue purement linguistique, un document d'une grande importance pour l'histoire politique, c'est la proclamation d'Henri III donnant son adhésion aux « Provisions » d'Oxford (18 octobre 1258)[2]. M. Huchon en reproduit le texte intégral, avec des notes utiles pour l'étude d'un texte assez difficile ; et voici en quels termes il en parle (p. 118) : « Le caractère archaïque de ce morceau saute aux yeux. Le scribe, écrivant à Londres ou à Westminster, est familier avec l'orthographe des anciennes chartes anglo-saxonnes. Ces archaïsmes sont d'ailleurs familiers aux dialectes du Sud », avec certains caractères orthographiques appartenant plutôt au *midland*, « si bien que cette Proclamation, avec son mélange d'éléments méridionaux et centraux, semble attester l'état de la langue anglaise à cette époque aux environs de Londres, du moins telle

1. On pourrait rattacher à ce mouvement les observations présentées par M. G. Ascoli, *La Grande-Bretagne devant l'opinion française depuis la guerre de Cent ans*, 1927.

2. Il n'est pas tout à fait exact, comme le dit M. Huchon, p. 117, que ce soit la « célèbre Proclamation d'Henri III », ou plutôt des « quinze barons du Comité exécutif chargé d'appliquer les réformes constitutionnelles connues sous le nom de « Provisions d'Oxford ». Une étude attentive des textes qui précèdent ce document dans les *Select Charters* de Stubbs fournit la correction nécessaire. Un peu plus haut, p. 84, un lapsus fait de Simon de Montfort, un des témoins dont le nom est inscrit au bas de la Proclamation, le fils d'Amaury, comte de Toulouse. Simon était le frère cadet, non le fils d'Amaury de Montfort ; p. 266, Henri III mourut en 1272, non en 1276. Ce sont des vétilles.

Digitized by Google

qu'elle était parlée par des bourgeois attachés à leur passé germanique et hostiles à un trop grand afflux de vocables français ». Encore faudrait-il savoir à quelle région linguistique appartenait le clerc chargé de rédiger ce document, qui fut d'ailleurs transmis à tous les comtés « non seulement en latin de chancellerie, mais encore en français » (p. 117). A tous égards, ce texte méritait l'étude minutieuse que M. Huchon lui a consacrée.

La troisième partie : « Les origines de l'anglais littéraire et classique » attirera l'attention des historiens qui maintenant vont faire connaissance avec des œuvres importantes pour l'histoire des idées et de la civilisation. C'est par exemple celles de Richard Rolle, l'ermite de Hampole, « bon prosateur, net et clair » (p. 214)[1] ; c'est « notre farouche ennemi », Laurence Minot, qui, habitant le Yorkshire, éprouve « une haine égale pour les Écossais tout voisins et pour les Français leurs alliés » (p. 216). A propos de William Langland, l'auteur à demi mystérieux encore du *Piers Plowman*[2], M. Huchon écrit : « Il n'est pas d'exemple qui prouve mieux combien est erronée l'opinion de ceux qui pensent qu'entre 1300 et 1340 le français fut sur le point de conquérir linguistiquement l'Angleterre. Langland se sert d'une langue dont la rudesse même et la robustesse attestent la lente croissance vers une maturité toute proche » (p. 253). C'est dans la seconde moitié du XIVe siècle et avec Chaucer que commence l'anglais littéraire classique : « vers 1360, dans sa littérature, l'anglais est encore entièrement régional » (p. 278). C'est alors aussi que s'affirme la prépondérance économique de Londres. Chaucer y naît vers 1340 ; il est Londonien comme pas un, « born and bred » (p. 281). Sans doute, il subit d'abord l'influence du français, du *Roman de la rose*, mais il s'en affranchit bientôt dans la peinture des mœurs et par la saveur du style qui ne doit plus rien à son modèle. Quant à Wycliffe, on comprend, d'après ce qu'en dit M. Huchon, que son influence a été beaucoup plus puissante par la hardiesse de ses idées politiques et religieuses que par la valeur littéraire. Sa traduction de la Bible est d'une « langue heurtée, rude, dépourvue de toute qualité rythmique » (p. 335). Il faut d'ailleurs distinguer soigneusement la part qui lui revient en propre de la revision que lui a fait subir John Purvey, son continuateur. C'est sous cette autre forme que la première Bible anglaise (1382-1400) a obtenu son prodigieux succès, attesté par l'existence d'au moins 150 manuscrits (p. 337).

L'avant-dernier chapitre du livre : « L'anglais au XVe siècle jusqu'en 1475 », montre à la fois la persistance de l'élément dialectal et l'importance croissante de la prose : les *Paston letters*, 1421-1509 ; les *Cely papers*, 1475-1488 ; les *Stonor letters and papers*, 1420-1482, appartiennent à la région moyenne, à celle de l'Angleterre orientale, d'Oxford, de Londres, où prédomine le monde clérical et bourgeois, industriel et commercial ; la langue technique et abstraite apparaît, en même temps que le latin est en régression continue. Fortescue rédige en 1471 son *Governance of England*, le premier en date des traités de droit constitutionnel, et voilà que Caxton, après avoir traduit en anglais, en dialecte londonien, le *Recueil des histoires de Troie* (1469-1471), l'imprime à Bruges (1474) et vient s'établir à Londres (1476), où il publie les *Dits des philosophes*. C'est la victoire définitive d'un dialecte qui va désormais triompher de tous les autres pour devenir l'anglais moderne. Le remarquable livre de M. Huchon s'arrête là.

Ch. BÉMONT.

1. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIII, p. 125.
2. Cf. *Rev. histor.*, t. CLXI, p. 396.

Digitized by Google

F. Braudel. **Les Espagnols dans l'Afrique du Nord de 1492 à 1577.** Alger, J. Carbonel, 1928. In-8°, 127 pages, 3 pl. (Extrait de la *Revue africaine*, nos 335, 336, 337.)

Il importe de signaler à l'attention des historiens du XVIe siècle cette excellente étude, d'une documentation solide, d'une rare valeur critique et singulièrement suggestive. L'auteur réduit à de justes proportions le caractère de « croisade » qu'on a donné aux expéditions espagnoles en Berbérie. Il montre qu'à côté de la piraterie musulmane il y avait une piraterie chrétienne. Il établit qu'en ce Maghreb, où commencent à s'esquisser les constructions politiques qui dureront jusqu'au XIXe siècle, la domination espagnole n'a été qu'un épisode passager, parce qu'elle n'a jamais dépassé le stade de « l'occupation restreinte » de quelques points du littoral : le rocher de Melilla, ravitaillé depuis l'Andalousie, est comme un témoin vivant de cette erreur. Seul Ximénès paraît avoir eu la velléité d'un empire hispano-berbère. Après lui, la politique espagnole reste au second rang des préoccupations : on y pense quand les guerres d'Italie, la politique européenne, le Nouveau Monde en laissent le loisir. Dans le sursaut de Lépante, le mirage oriental fait tort aux réalités barbaresques. L'Espagne a manqué l'occasion de s'assurer la maîtrise de la Méditerranée occidentale : il eût fallu s'y concentrer. C'est pourquoi la prise de Tunis met un terme à cette aventure, dont l'écho rententit dans la littérature espagnole. Après la trêve de 1577, « dans Melilla, Oran, Mers-el-Kébir, l'occupation espagnole se survit à elle-même, misérablement, médiocrement ». — Je chicanerais M. Braudel sur la traduction de curieuses annotations de Philippe II, p. 88.

Henri Hauser.

I. — Marjorie Bowen. **William, prince of Orange (afterwards king of England)**, being an account of his early life up to his 24th year. London, John Lane, 1928. In-8°, XXIV-343 pages et 16 pl. Prix : 18 s.

II. — Gerdina Hendrika Kurtz. **Willem III en Amsterdam, 1683-1685.** Utrecht, Kemink, 1928. In-8°, 233 pages.

I. — Le volume de Mrs. Bowen est en réalité le tome I d'une *Histoire de Guillaume III* en trois volumes qui comblera une lacune, car il n'existait aucune monographie *scientifique* consacrée à ce prince. L'auteur s'est d'ailleurs depuis longtemps spécialisée dans l'histoire de cette époque ; les cinq volumes d'histoire et les quatre de roman publiés par elle antérieurement en sont la preuve. Sa grande familiarité avec le sujet est donc une garantie qu'elle s'est assimilé tout ce qui, en anglais, en hollandais, etc., a été publié sur lui. Son récit, fort bien écrit, se lit avec un intérêt qui ne se dément pas. Guillaume en est le centre ; mais ce qui est dit de lui est constamment et adroitement encadré dans un exposé du milieu et des circonstances où il a agi. Peut-être, cependant, l'enthousiasme de l'auteur pour son « héros » a-t-il dépassé la mesure et l'a-t-elle peint plus parfait qu'il n'était en réalité. Pas une parole de blâme à son égard dans ce gros volume. Mrs. Bowen ne lui connaît pas de défaut et ne lui reproche aucune faute ; j'ai peine à croire qu'un historien impartial et clairvoyant puisse arriver à un tel résultat pour un monarque

Digitized by Google

dont ses ennemis ont dit beaucoup de mal. En présence d'appréciations contradictoires, lesquelles choisir? Mrs. Bowen, sans hésitation, a choisi celles qui lui plaisaient le mieux ; je ne puis m'empêcher de penser qu'une discussion du caractère de Guillaume eût répondu davantage aux exigences de la vérité. Mrs. Bowen ne paraît pas non plus avoir fait usage de documents manuscrits (elle dit d'ailleurs qu'il lui aurait été impossible de donner toutes ses sources d'information lentement rassemblées, et pas toujours à l'aide de livres et de documents). Mais on ne saurait que la louer sans réserve de la somptueuse illustration de son livre ; seulement, on peut se demander si les admirables portraits, généralement inédits, qui la constituent, éviteront au lecteur, comme elle le croit, « de concevoir du caractère des personnages une idée fausse parce qu'ils en auraient une de leur apparence ».

En ce qui concerne les opérations militaires de Guillaume, Mrs. Bowen me semble y avoir apporté encore moins d'esprit critique que dans la peinture qu'elle fait de son caractère. J'ai relevé en particulier une erreur typique : p. 271, elle raconte qu'en décembre 1672 (la date n'est pas donnée) le colonel Eybergen, avec trois compagnies de dragons, cinq de cavalerie et onze cents fantassins, attaqua et prit d'assaut Coeverden, « un des forts les mieux fortifiés de l'Europe, et où vingt-sept compagnies (« nearly ten thousand men ») tenaient garnison pour (*for*) la France ». C'est évidemment 1,000 et non 10,000 hommes qu'il fallait écrire. Les compagnies étaient de cinquante hommes en France et à l'étranger en général de cent. Les vingt-sept compagnies, si elles avaient été des troupes françaises, auraient donc représenté au maximum 1,450 hommes, mais de plus elles eussent été certainement, à la fin d'une campagne, fort incomplètes. En fait, il s'agissait de troupes westphaliennes de l'évêque de Münster (C. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. I, p. 422). Les attaquants, au contraire, ont dû compter près de 2,000 hommes, l'élite de la garnison de Groningue, ce qui explique leur succès.

II. — Je ferai moins de restrictions pour la thèse de Mlle Kurtz. Elle n'est pas moins orangiste que Mrs. Bowen ; elle a pour Louis XIV et la France aussi peu de sympathie qu'elle ; mais elle a écrit son livre en confrontant tous les documents manuscrits et imprimés qui lui étaient accessibles et son récit inspire par suite une confiance légitime. Ce qu'elle a écrit n'est d'ailleurs, en général, nullement une révélation. On savait qu'il y avait eu en 1683 et 1684 une crise dans les relations de Guillaume III et d'Amsterdam. Jan Wagenaar, N. J. den Tex, P. L. Muller et J. F. Gebhard s'en étaient occupés. La source principale était les *Négociations en Hollande* de d'Avaux, publiées en 1753. La plus grande partie du travail de Mlle Kurtz a consisté à confronter avec les sources hollandaises ce qu'a écrit l'ambassadeur français ; le résultat a été d'établir l'exactitude des informations de celui-ci. Mlle Kurtz a d'ailleurs fait précéder le récit des années 1683-1685 par un long exposé des relations antérieures de Guillaume et d'Amsterdam ; elle a aussi fait suivre l'histoire de la crise par un résumé de ces relations après leur réconciliation. Elle arrive à la conclusion que l'opinion d'Amsterdam a continué à jouer un grand rôle dans les décisions diplomatiques du stathouder, même quand il fut devenu roi d'Angleterre. La ville, de son côté, évita désormais de le contrecarrer ; elle semble même avoir été conquise à sa politique, car elle contribua essentiellement à la continuer après sa mort.

Émile Laloy.

Digitized by Google

I. — Marc SEMENOFF. **Ivan le Terrible.** Paris, André Delpeuch, 1928, 244 pages.

II. — N. BRIAN-CHANINOV. **Histoire de Russie.** Paris, A. Fayard, 1929, 510 pages. Prix : 15 fr.

III. — George VERNADSKY. **A history of Russia.** Londres, Humphrey Milford (Oxford University Press), 1929. XIX-397 pages. Prix : 18 s.

IV. — Pierre GILLIARD, Constantin SAVITCH. **La fausse Anastasie.** Paris, Payot. 216 pages, 43 illustrations. Prix : 20 fr.

V. — Harriet VON RATHLOF-KEILMANN. **Anastasie.** Ibid. 271 pages, 34 photos. Prix : 20 fr.

VI. — **Pages choisies** de LÉNINE, t. II. 380 pages. Prix : 12 fr. En vente rue du Faubourg-Saint-Denis.

VII. — Dragomir ISSAKOVITCH. **Le pouvoir central et le système électoral de la Russie soviétique.** Paris, Jouve, 1927. 308 pages.

I. — Jusqu'à ces dernières années, on pouvait consulter, en russe, sur le règne d'Ivan Groznii, outre les histoires générales de Karamzine, de Soloviev, de Bestoujev-Rioumine, l'excellent manuel de M. S. Th. Platonov (4e édit., Saint-Pétersbourg, 1911), écrit pour les gymnases. Les pages 155-172, sans rien omettre d'essentiel, contiennent un tableau magistral du règne d'Ivan et éclairent la psychologie du tsar. En français, outre l'histoire de Russie de Rambaud, on pouvait lire l'utile ouvrage de M. Waliszewski, *Ivan le Terrible* (Paris, 1904, 568 p.). M. Semenoff avait donc une tâche facile : il n'avait qu'à combler certaines lacunes, à développer certains points ; on ne peut dire qu'il l'ait remplie convenablement. Citons quelques exemples. Il a parlé, à plusieurs reprises, du prince Kourbskisi et de sa correspondance avec le tsar, sans alléguer, d'ailleurs, aucune référence, mais nous ignorons de quoi, exactement, le prince s'est rendu coupable. Or, cette question devait être examinée. En effet, Kourbskii a trouvé des défenseurs, ne serait-ce que M. P. Hii, cité par A. N. Pypine, *Histoire de la littérature russe* (t. II, p. 175, Saint-Pétersbourg, 1898). Pypine estime que c'est là la meilleure défense qu'on ait publiée de Kourbskii.

Les pages consacrées au *Stoglavnii Sobor* (p. 101-106) sont tout à fait insuffisantes. L'auteur se borne à mentionner quelques mesures nouvelles édictées par cette assemblée : il passe à peu près sous silence, il esquive l'importante question dont le recueil officiel ne pouvait laisser soupçonner l'importance, celle des propriétés ecclésiastiques, qui armait les uns contre les autres les partisans de cette propriété et leurs adversaires (*nestiajateli*). L'auteur pouvait faire un tableau de cette société religieuse, de ces moines, et nous faire connaître, d'une façon vivante, un des plus curieux représentants parmi les solitaires Nil Sorskii, à qui M. Arkhangelskii a consacré une monographie d'un vif intérêt.

Les transcriptions sont souvent bizarres et peu cohérentes : on lit (p. 145) *la classe boïare*, ce qui est absurde et incorrect, et ailleurs, ce qui vaut mieux, *boïarstco* (p. 162) Novgorotsis, ce qui est barbare (il faudrait écrire *Novgorodsy*, les Novgo-

Digitized by Google

rodiens) ; *Kazantsis* (lire *Kazantsy*, habitants de Kazan). Quant au français, on rencontre des expressions dans le genre de celles-ci : *vastitudes* (p. 159) pour signifier « étendues désertes » ; on lit (p. 152) « des historiens *inavertis* ». Gardons pour la fin cet extraordinaire barbarisme (p. 42) : « Makari, après deux ou trois rencontres, *intuitiva* tout ce qu'Ivan cachait en lui de sensibilité froissée. » Enfin, on ne saurait protester assez vivement contre l'absence complète de références.

II. — Je débuterai par une remarque sur le nom de l'auteur de l'*Histoire de Russie*. J'ai sous les yeux l'*Annuaire généalogique de la noblesse russe*, t. I, édit. Souvorine, 1886. J'y trouve, p. 130, nº 48, Varvara Grigorievna Barteneva, mariée à Briantchaninov. Si l'auteur, comme je le suppose, est un descendant de ce dernier, pourquoi le tiret, pourquoi cette bizarre transcription? Son *Histoire de Russie* rendra de vrais services. L'excellent livre de Rambaud est introuvable : sera-t-il jamais réimprimé? Le nouvel ouvrage en tiendra lieu. Il est fait avec un soin diligent et la composition en est savamment équilibrée : après avoir lu un chapitre, le lecteur, quelque peu au courant de l'histoire de Russie, reconnaîtra que l'essentiel a été dit. Ajoutons que l'auteur laisse parler les faits sans esprit de dénigrement systématique. Enfin, il écrit avec soin : certains passages rares sont empreints d'une certaine vulgarité, mais sont-ce des passages qu'il a oublié de mettre entre guillemets (par exemple p. 343, § 5, au début)? Sa très bonne Introduction (p. 1-10) montre qu'il écrit fort bien quand il le veut. En somme, il a supporté avec une parfaite aisance le poids de plus de dix siècles d'histoire (de 912 à 1918). On regrettera, comme il est naturel, l'absence d'index.

La bibliographie omet un assez grand nombre d'ouvrages importants. On devrait trouver p. 469, I, l'histoire de l'Église russe de E. E. Goloubinskii (3 vol.), si remarquable. L'ouvrage cité de Kostomarov compte non pas deux volumes, mais douze. Ici devrait trouver place le grand ouvrage de V. Serguiéiévitch, *Drevnosti russkago prava* (3 vol., Saint-Pétersbourg, 1903). Comme complément à la p. 36, pourquoi ne pas rappeler, à propos de la *Russkaïa Pravda*, les éditions de ce recueil : *a*, par Kalatchov (Moscou, 1847) ; *b*, les *Predvaritelnyïa iouriditcheskia svêdênia* du même auteur (Saint-Pétersbourg, 1880) ; et surtout l'édition du même monument par Serguiéiévitch (Saint-Pétersbourg, 1904)? P. 505, le *Smoutnoïé vremia*, édité d'abord à Saint-Pétersbourg, le fut plus tard à Prague (en 1924) ; le *Prochloié russkogo severa* l'a été à la librairie « Obelisk » en 1924, à Berlin. — L'auteur semble ignorer que, un peu avant la guerre, on avait commencé de réunir les « Œuvres complètes » de Platonov (à Saint-Pétersbourg) et que deux volumes au moins avaient paru. Pourquoi l'auteur a-t-il omis l'excellent manuel publié par cet historien à l'usage des gymnases, 4e édit., 1911 (Bachmakov, Saint-Pétersbourg)? L'auteur semble ne pas avoir eu connaissance de l'*Alexandre Ier* de Waliszewski (3 vol., Paris, Plon). Enfin, comment l'auteur n'a-t-il pas cité l'ouvrage capital d'un des bons historiens de la civilisation russe, A. Arkhangelskii, *Obrazovanié i literatura v Moskovckom gosudarstvè XVe-XVIe v.* (4 vol. ont paru, je crois, un peu avant 1914)? Pourquoi l'histoire de la littérature russe de Pypine, qui touche à la politique autant qu'à la littérature, n'est-elle pas mentionnée?

III. — Dans une lettre très pénétrante adressée à M. Vernadsky, l'illustre érudit, M. Rostovtsev le loue de ne pas s'être borné au point de vue généralement adopté, touchant l'histoire de la Russie, et qui pourrait se résumer dans la phrase de Rambaud (*Histoire de Russie*, 4e édit., 1893, p. 11) : « Le Dniéper avait fait la

Digitized by Google

Russie byzantine, la Volga la fit asiatique, la Néva devait la rendre européenne ». Le mérite de M. Vernadsky, dit M. Rostovtsev (Préface, p. x), est de ne pas avoir oublié, d'avoir rappelé que l'histoire de la Russie, pour une bonne part, se rattache à celle de la vaste et puissante Asie-Iranienne ou Mongole, que la Russie n'a émergé comme État européen qu'après une longue et étroite cohabitation avec les tribus mongoles ; qu'elle a toujours occupé de vastes territoires, qui constituaient une large partie de l'Asie, de ce qu'on peut appeler « l'Eurasie » ; qu'elle a en partie absorbé, en partie européanisé bien des tribus asiatiques. C'est sur ce fond d'idées que repose l'histoire de Russie de M. Vernadsky. Cette histoire reste à achever. Au surplus, en attendant qu'elle soit faite, elle a pour conséquence immédiate d'expliquer certains faits actuels et de les rattacher à un très ancien passé.

L'auteur expose en douze chapitres, comprenant 206 pages, les événements qui précèdent la guerre de 1914 : ceux qui la suivent, jusqu'à la période contemporaine la plus récente, remplissent les p. 208-343 (y compris deux appendices). On se rend compte quels sacrifices l'auteur a dû faire, et comme il a réduit l'exposé des événements ; on peut le regretter. Certaines parties méritent d'être particulièrement signalées : la lutte contre la steppe ; le développement de la politique intérieure et étrangère de la Russie et jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle (1857-1905, p. 128-177).

La bibliographie, la russe particulièrement, a quelque peu souffert de cette conception du sujet qui entraînait l'auteur vers la période immédiatement contemporaine. Il faudra que les lecteurs aillent chercher dans Rambaud les principaux ouvrages sur l'histoire de Russie. Il est particulièrement une rubrique (By-subjects religions, p. 345) qui a souffert de cette hâte. Les ouvrages qu'elle signale sont ou trop vieux, ou médiocres. L'auteur cite, en particulier, sur les sectes russes, un ouvrage tout à fait insuffisant de M. F. C. Conybeare, *Russian Dissenters*, dont nous avons relevé naguère dans la *Revue historique* le manque de précision. M. Vernadsky, par contre, semble ignorer l'ouvrage monumental de E. E. Golubinskii (en russe) et l'excellent ouvrage de Boudou (*Les rapports de la Russie et du Saint-Siège au XIX^e siècle*, 2 vol., 1^re partie, Plon ; 2^e partie, aux Éditions Spes). N'est-il pas surprenant que l'auteur n'ait pas fait place dans sa bibliographie aux trois volumes consacrés par Waliszewski à Alexandre I^er et publiés également par la librairie Plon?

Nous nous reprocherions de ne pas mentionner trois cartes qui illustrent le récit : on appréciera particulièrement celle qui montre les « zones naturelles » de l' « Eurasia ».

Un index très détaillé (p. 371-397) rendra de grands services.

IV. — « Une personne, M^me Tschaïkovski, se trouvant aux États-Unis, affirmait être la grande-duchesse Anastasie Nicolaïevna, fille du tsar Nicolas II, miraculeusement sauvée du massacre de la famille impériale. Le grand-duc Alexandre publia (17 octobre 1928) une déclaration destinée à couper court aux revendications de M^me Tschaïkovski » (Gilliard et Savitch, p. 9). De nombreux témoins qui avaient parlé à cette personne se sont associés à cette déclaration. Le livre de MM. Gilliard et Savitch est un exposé des preuves qu'ils invoquent. M. Savitch, ancien président de la Cour d'assises de Pétrograd, chargé, en 1926, par le chef de la famille impériale de faire une enquête sur l'identité de M^me Tschaïkovski, conclut négativement. M. Gilliard, ancien précepteur de Césarévitch, vit et interrogea,

Digitized by Google

à Berlin, Mme Tschaïkovski, en juillet et octobre 1925 : elle n'avait rien de commun, conclut-il, avec son ancienne élève.

Il semblait que la cause fût entendue : il n'en était rien. Sous le titre de *Anastasie?* voici que paraît une enquête par P. von Kugelgen, avec la collaboration du grand-duc André de Russie, du duc de Leuchtenberg et d'autres, et qui tend à prouver la survivance de la plus jeune des filles du tsar Nicolas II. Un curieux article du *Figaro* (samedi 11 mai 1929) donne d'assez bonnes raisons pour expliquer cette insistance. Lesquelles? « L'avocat Fallows », dit M. Jacoby, « a soulevé un coin du voile : on en veut à l'argent. Mais il y a autre chose : il y a la succession au trône de Russie. Les droits du grand-duc Cyrille, héritier direct du trône, courent hasard ». Voilà une explication plausible de l'acharnement des défenseurs de Mme Tschaïkovski. C'est tout ce que nous pouvons savoir pour le moment. Le procès n'ayant pas été porté devant les tribunaux, avec enquête préliminaire et audition publique de témoins, il est impossible de se former une opinion sur des photographies.

VI. — Le tome II des *Pages choisies* de Lénine se rapporte aux années 1904-1914 ; il contient une série d'articles écrits par lui sur le parti bolchévik en action, à partir du meurtre du ministre de l'Intérieur von Plehve (15 juillet 1904). Par son extrême diversité, il échappe à l'analyse. Lénine proclame que la révolution de la social-démocratie doit accomplir la révolution socialiste. Une crainte le hante : il redoute le jaurésisme (p. 88 et 89). Il indique divers mots d'ordre à adopter (p. 143), examine et traite avec dédain les cahiers de doléances présentés. Il déclare qu'il n'y a qu'une science prolétarienne, le marxisme. L'ouvrage est accompagné d'une annotation très diligente, due à M. P. Pascal.

VII. — Le chapitre de l'instructif ouvrage publié par M. Issakovitch (p. 15-16) indique ou plutôt énumère les diverses R. S. S. Une première partie (p. 17-26) définit le Soviet ; une revue rétrospective montre l'origine du système, qui se rattache au Soviet éphémère de 1905. Le chapitre III (p. 39-61) décrit les Soviets après la révolution du 10 mars 1917, dont il fait l'historique : le retour de Lénine provoque l'établissement d'un Soviet dans les deux capitales ; la Constituante est dissoute. Le chapitre V (p. 62-72) expose l'organisation des Soviets des villes et des villages. Une deuxième partie définit la conception soviétique de l'État et du pouvoir ; le chapitre II expose l'organisation du Congrès (p. 84-106). Le chapitre IV (p. 106-124) fait connaître l'organisation du Comité exécutif panrusse des Soviets. Les chapitres V et VI (p. 124-147) traitent du *presidium* de ce comité panrusse et de ses rapports avec son *praesidium*. Les chapitres VII et VIII (p. 147-172) décrivent les attributions du Conseil des commissaires du peuple, leur organisation et leur compétence, le chapitre X (p. 201-202) traite des commissariats du peuple et de leurs rapports avec les républiques fédérées. Une troisième partie définit (chap. I) la dictature du prolétariat, décrit le cadre électoral (chap. II) ; on lira, avec un intérêt particulier (p. 283) l'énumération des catégories privées du droit électoral. Le chapitre V traite des rapports entre les députés et les électeurs ; le chapitre VI indique comment se font les élections. Le chapitre VII contient des observations sur le système électoral soviétique. Quelques documents officiels sont reproduits dans les pages 287-305. Une courte bibliographie, très sommaire, termine le volume.

L'auteur, qui semble ne pas posséder à fond le russe ni les choses russes, a laissé échapper quelques fautes. On lit (p. 68) les « coulacs ». Or, ce mot n'est connu que

Digitized by Google

sous la forme « koulaks » : ce sont des villageois qui s'enrichissaient, sous l'ancien régime, par l'usure et l'expropriation sournoise. On lit (p. 249) un nom de ville inintelligible, « Velcko-Ulstyange » (*sic*). Il s'agit, en réalité, d'une ville, chef-lieu de district du gouvernement de Vologda, « Veliko-Ustyug ». Il serait sans profit de relever certaines transcriptions fautives et les fautes d'impression. Signalons, pour terminer, que le livre ne contient pas d'index, ni même de table des matières. Comment peut-on s'y retrouver?

E. DUCHESNE.

Gabriel ESQUER, administrateur de la Bibliothèque nationale d'Alger. **L'Iconographie historique de l'Algérie.** Paris, Plon, 1929. Trois vol. in-fol., 40 pages d'avant-propos, 112 pages de texte explicatif, 354 planches et 1011 illustrations. (Collection du Centenaire de l'Algérie.)

Les trois beaux volumes de M. Gabriel Esquer sont une révélation. C'est l'histoire d'un pays resté longtemps mystérieux racontée de la façon la plus vivante, avec une richesse de documents qui permet de ne rien ignorer des images infiniment variées que les artistes européens nous ont données de l'Afrique du Nord, depuis le XVI^e^ siècle. Ces albums, où l'inédit abonde, nous montrent comment l'Occident a vu l'Orient barbaresque depuis l'époque où l'Espagne s'installa en quelques points de la côte algérienne, tels que Bône ou Bougie ; l'iconographie reflète fidèlement les préoccupations politiques des gouvernements européens ou les idées quelque peu aventureuses de ce que l'on appelle assez arbitrairement l'opinion publique.

Jusqu'en 1830, ces idées sont bien imprécises, et ce n'est qu'après cette date que l'on s'intéresse, d'une façon plus directe, à un pays qu'il faut conquérir ; dès lors, ce sont les événements militaires qui attirent l'attention ; ils sont prépondérants dans les œuvres des artistes jusqu'à la soumission d'Abd-el-Kader. Après 1847, les préoccupations seront d'un ordre différent ; on aura sur l'Algérie des notions exactes et précises.

Avant le XIX^e^ siècle, on ne connaît guère des États barbaresques que certaines villes du littoral : Oran, Bône et surtout Alger, qui, au XVI^e^ siècle, a excité les convoitises des Espagnols et qui, depuis lors, menace les flottes européennes par les raids de ses corsaires. Rien de plus fantaisiste que les images que l'on donna alors de la principale ville de « Barbarie » ; dans un ouvrage de Münster, de 1541, une gravure représente l'attaque d'Alger par Charles-Quint ; elle ne révèle pas le moindre souci d'exactitude topographique ou historique. Il y aura plus de précision dans certaines estampes du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle, et telle gravure du Hollandais G. de Jager (1663) montre que l'on se fait une idée assez nette du dessin général de la ville.

Ce qui est particulièrement curieux, c'est de voir comment les Européens imaginaient la vie musulmane en Afrique du Nord ; à la veille même de la conquête, on n'en connaissait qu'une parodie romanesque, aussi éloignée que possible de la réalité. L'ouvrage de M. Esquer donne sur l'idée que l'on se faisait de l'Algérie, au début du XIX^e^ siècle, des documents précieux et amusants. Toute cette partie qui nous initie à l'Orient africain tel que le voyait l'Occident est pleine d'inédit et d'imprévu.

Digitized by Google

Pendant les premières années de la conquête, on comprend que l'armée d'Afrique ait particulièrement intéressé les peintres et les graveurs. Les Salons sont pleins de récits pittoresques où sont évoqués les faits importants de l'histoire militaire ; il y a des artistes qui commencent à prendre des notes, à faire des esquisses et à nous donner des tableaux exacts de la vie indigène. Crépin, Langlois, Gudin, Labouère exploitent cette veine nouvelle. Wachsmuth est un de ceux qui rapportent de leur voyage le plus de documents ; « dessins et croquis esquissés à l'ardeur du soleil et souvent sous les balles des Bédouins, aux avant-postes » (*L'Artiste*, 1832, I, p. 269). En 1834, on voit au Salon un *Combat de Sidi-Ferruch* de Langlois ; plus tard, Baume et Bellangé s'intéressent à des épisodes comme le combat du Sig ou bien celui de Teniah de Mouzaïa ; puis c'est le tour de Philippoteaux qui peint la prise de Teniah (1840), à laquelle il a d'ailleurs assisté. Il est naturel que les peintres s'emparent de tous ces événements historiques à une époque où Versailles doit devenir quelque chose comme le temple de nos victoires ; l'Algérie reste ainsi pendant plusieurs années le fief des peintres militaires.

Bien entendu, les fournisseurs officiels du ministère de la Guerre, S. Fort, Th. Jung et A. Genet sont largement mis à contribution, moins cependant qu'Horace Vernet, qui devient le grand chroniqueur des campagnes d'Algérie. A celui-ci sont confiées les besognes les plus importantes ; il s'en acquitta avec un zèle et une habileté qui font encore tout notre étonnement ; « les cent quarante mètres qui représentent la superficie de la *Smalah* ont été couverts d'innombrables personnages et accessoires en quelques mois, et il a suffi d'un jour au peintre et à huit de ses élèves pour y étaler avec des lames de sabre le bleu d'un ciel immense ». Tant d'œuvres souvent bâclées sont plus que discutables au point de vue artistique ; mais leur intérêt iconographique n'est pas niable ; le peintre « s'est efforcé », dit très justement M. Esquer (Introduction, p. XVII), « de rendre ce qu'il voyait. Quoique son exactitude soit parfois en défaut (dans un de ses tableaux de Constantine, le *Départ des colonnes d'assaut*, l'éclairage — à sept heures du matin — vient du couchant), l'œuvre algérienne de Vernet ne saurait être sous-estimée au point de vue documentaire. Il en est de même de ses portraits, en raison de leur valeur en quelque sorte photographique ».

Entre tous les artistes qui furent chargés de raconter les gloires militaires de la monarchie de Juillet, Adrien Dauzats fut peut-être l'observateur le plus sagace et le plus précis. Ses aquarelles représentant le défilé des Portes de Fer sont d'une exactitude frappante (musées du Louvre, de Chantilly et de Versailles) ; ce sont des documents précieux, qui nous éloignent du panache d'Horace Vernet. Dauzats a décrit ce qu'il a vu en Algérie avec la même conscience que la cathédrale de Tolède dont il a laissé, on le sait, une image d'une étonnante vérité.

En même temps, Raffet popularisait les événements d'Algérie et y intéressait le public. Ce furent d'abord les six planches représentant la retraite de Constantine (1837), ensuite les douze consacrées à la prise de Constantine (1838). A un degré artistique inférieur, on voyait les images d'Épinal — dont quelques-unes sont d'un charmant bariolage de couleurs — représenter, sous des costumes pleins de fantaisie, les acteurs des épisodes des campagnes algériennes (*Conquête d'Alger*, *Bataille d'Isly* ou *Prise de Mazagran*).

On vit également apparaître des documents très curieux sur le pays lui-même et sur ses habitants. Le pittoresque qui avait « accablé » Delacroix

Digitized by Google

au cours de son voyage au Maroc impressionna les dessinateurs et les peintres qui vinrent à la suite du corps expéditionnaire. Un admirateur de la lagune vénitienne et de Bonington, Wyld, qui fut un des premiers à voir en 1830 l'Alger barbaresque après l'entrée des Français, songea à publier sur les vieux quartiers de cette ville — où les spectacles les plus étranges l'attendaient à chaque pas — une série de lithographies caractéristiques. Son collaborateur fut Émile Lessorre, qui était un modeste disciple de Decamps. C'est ainsi que parut en 1835 cet album si précieux pour l'étude du vieil Alger, qui contribua à répandre à travers la France, par ses études de rues, de types et de paysages, les notions essentielles du pittoresque oriental ou africain[1].

C'était beaucoup plus complet que le *Voyage dans la régence d'Alger*, de 1833, et cela formait un intéressant répertoire de thèmes exotiques pour les artistes romantiques. Le réfugié polonais Jungmann et le citoyen suisse Otth publièrent, en 1837 et en 1839, des lithographies qui durent avoir, elles aussi, un grand succès de curiosité. C'est l'époque où le peintre suisse Weidenmann, originaire de Winterthur, fait en Algérie un séjour de plus d'un an (mars 1838 à décembre 1839) ; il en rapporte une série de tableaux et de dessins que conserve le musée de Winterthur ; « ils valent », dit M. Esquer, « par la précision, la sobriété, l'élégance du trait, et si leur qualité mérite à l'artiste de figurer en bon rang parmi les peintres de l'Afrique du Nord, leur sincérité en fait pour l'historien des documents d'un grand intérêt ».

On connaît de plus en plus l'Algérie ; en 1843 paraît le grand volume illustré de Berburgger, essentiel pour l'historien[2], et de 1844 à 1867 se publient les vingt ouvrages dont se compose l'*Exploration scientifique de l'Algérie*. Trois artistes avaient été attachés à la commission chargée de « rechercher et de réunir en Algérie tout ce qui pouvait intéresser les lettres et les arts » : Baccuet, Morellet et Longa. La Bibliothèque nationale d'Alger possède un grand nombre de dessins de Baccuet ; M. Esquer en reproduit plusieurs qui sont d'une exécution souple et d'une grande précision documentaire.

On finit donc par donner autant d'importance au cadre où se déroulent les actions militaires qu'à ces actions elles-mêmes. En étudiant le magnifique ensemble iconographique réuni par M. Esquer, on voit peu à peu l'élément civil prendre la place qui lui revient. Une Algérie nouvelle se constitue ; on voit se préciser, à travers des images diverses, l'histoire de cette colonisation dont M. E.-F. Gautier a récemment tracé les grands traits avec tant d'intelligence. Depuis les premiers pionniers, de Tonnac, de Vialar, de Franclieu jusqu'au saint-simonien Arlès-Dufour, on les voit apportant tous leur contribution au développement économique d'un pays jusqu'alors inhospitalier : ainsi « l'infecte Mitidja » devient une Beauce, aux portes d'Alger. Dans le département d'Oran, un Du Pré de Saint-Maur donne le meilleur des exemples ; il écrit en demandant une concession de 1,200 hectares : « Je ne viens pas chercher fortune, je viens risquer une partie de la mienne. Pour le grand propriétaire de France, il est digne de savoir exposer des capitaux pour rendre productrice une terre arrosée du sang de tant de Français ».

En même temps, l'aspect des paysages se modifie, ainsi que celui des villes ; il

1. *Voyage pittoresque dans la Régence d'Alger*, exécuté en 1833 et lithographié par E. Lessore et W. Wyld. Paris, 1835.

2. *L'Algérie historique, pittoresque et monumentale...* Paris, 1843.

Digitized by Google

se crée peu à peu une Algérie européenne dont les caractères sont curieux à analyser. Dès 1842, on déplore la disparition du pittoresque local, et l'*Artiste* regrette de voir « la métropole de nos possessions d'Afrique tendre chaque jour davantage à perdre sa physionomie originale, pour n'être plus qu'une ville du midi de la France, comme Marseille, Toulon ou Montpellier » (1842, I, p. 289). Le mouvement ne fera que s'accentuer plus tard. Rien n'est aussi intéressant que d'assister au développement de cet urbanisme algérien, dont la vitalité est puissante et le goût, il faut bien le dire, très contestable.

Ces quelques considérations suffisent à nous donner une idée de l'extrême richesse de la publication de M. Esquer ; on y trouve réuni un ensemble de faits, de documents et d'idées qui est un remarquable commentaire de l'histoire de l'Algérie depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours. Par la clarté et l'intelligence de l'exposé, l'abondance et la sûreté de l'information, c'est une œuvre qui fait le plus grand honneur à la *Collection du Centenaire de l'Algérie*, dont M. Esquer est d'ailleurs le créateur et l'animateur.

Jean ALAZARD.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

France. — L'ouvrage posthume d'Auguste LONGNON : *Les noms de lieu de la France*, est enfin terminé avec une dernière livraison qui contient l'Index. Celui-ci, très copieux, très précis, occupe les pages 645-828 ; il faut en être reconnaissant aux deux érudits, anciens élèves du maître trop tôt disparu, MM. Paul MARICHAL et Léon MIROT, qui ont consacré tant de temps et de soin pour mettre à la disposition des érudits l'essence même du fécond enseignement donné par Longnon au Collège de France et à l'École pratique des hautes études (Paris, Champion, 1920-1929, XIII-831 p.).

— Victor GIRAUD. *Port-Royal de Sainte-Beuve. Étude et analyse* (Paris, P. Mellottée, *Les chefs-d'œuvre de la littérature expliqués*, s. d., in-16, 310 p.). — De cet aimable volume, plusieurs chapitres intéresseront les historiens : le deuxième, qui retrace l'histoire même du cours de Lausanne et de l'œuvre qui en est sortie ; le quatrième (première partie), qui examine la valeur historique du *Port-Royal* (les conclusions en paraissent assez exactes, bien que l'auteur ait été fortement influencé par des historiens postérieurs, dont le point de vue est sensiblement différent de celui de Sainte-Beuve, comme l'abbé Bremond) ; le sixième, sur l'*Influence du « Port-Royal »* (il y a en particulier des pages d'une précision pénétrante sur les rapports de Sainte-Beuve et de Renan et sur l'influence réciproque qu'ils exercèrent l'un sur l'autre, d'autres pages sur Taine, etc.). Quant au reste, qui est loin d'être négligeable, c'est plutôt une étude sur « Sainte-Beuve et le *Port-Royal* » que sur le *Port-Royal* lui-même. Mais les questions d'influence reviennent de la façon la plus heureuse dans le dernier chapitre. Henri HAUSER.

— Nous avons signalé précédemment dans la *Revue historique* deux fascicules de la *Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions d'Alsace* qui paraît sous le patronage des Facultés de droit et des lettres de l'Université de Strasbourg : le fascicule I, de Théodore TYC, *L'immunité de l'abbaye de Wissembourg* (mai-juin 1928, p. 159 ; article de M. Marc Bloch) ; le fascicule III, de Félix PONTEIL, *La situation économique du Bas-Rhin au lendemain de la Révolution* (juillet-août 1929, p. 341 ; article de M. Henri Sée). Le fascicule II est dû, comme le premier, à un étudiant polonais, aujourd'hui professeur à la Faculté de droit de Cracovie, Adam VETULANI. Il a pour titre : *Le grand chapitre de Strasbourg, des origines à la fin du XIII^e siècle* (108 p.). On constate pour la première fois l'existence d'un chapitre, à Strasbourg, dans la première moitié du IX^e siècle ; les chanoines qui le composent vivent d'une vie commune, dans un cloître où ils mangent et couchent, des biens-fonds communs servant à subvenir à leurs besoins. Au XI^e siècle, cette vie commune disparaît ; chaque chanoine a sa demeure particulière ; à son entretien sont affectés des biens-fonds spéciaux. Ces chanoines se recrutent du reste

Digitized by Google

exclusivement dans la noblesse, soit que le successeur soit nommé par le chapitre en corps, soit que le prédécesseur le désigne par voie de cooptation. Le chapitre arrive ainsi à s'opposer à l'évêque, à diminuer son pouvoir. Certains actes de l'évêque ne deviennent valables que s'ils sont approuvés par le chapitre ; le chapitre administre le diocèse *sede vacante ;* les chanoines seuls peuvent remplir les fonctions d'archidiacres ; enfin, se substituant au *clerus* et au *populus* et exploitant avec habileté l'antagonisme entre l'évêque et la ville de Strasbourg, ils réclament le droit de nomination de l'évêque et arrivent à imposer au candidat une capitulation électorale. M. Vetulani a eu le grand mérite d'étudier une question très difficile et de l'exposer avec clarté, quoique écrivant dans une langue qui lui est étrangère. On peut contester quelques-unes de ses assertions ; mais sa thèse fait certainement honneur à la Faculté de droit de Strasbourg. — Ces trois fascicules ont paru dans l'année scolaire 1927-1928 ; deux autres ont été publiés en 1928-1929 ; c'est d'abord une étude de M. François WENDEL, *Le mariage à Strasbourg à l'époque de la Réforme, 1520-1692* (240 p.). On nous dit quelle était au début du XVI^e^ siècle la théorie catholique du mariage, à laquelle on oppose les idées d'Érasme, de Luther, de François Lambert d'Avignon dans son *Commentariorum de Sacro Coniugio Liber*, de Martin Bucer, et M. Wendel a eu le mérite de consulter des traités encore inédits de ce dernier. Sans doute ces écrivains affirment avec force la valeur morale et sociale du mariage ; ils déclarent l'état de mariage infiniment supérieur à celui du célibat ; mais le mariage cesse d'être un sacrement ; il peut être dissous. — Après cette étude théorique sur les opinions des écrivains cités — si du moins nous saisissons bien le plan de l'auteur — nous arrivons à la partie historique. M. Wendel nous parle de la constitution de Strasbourg, de l'introduction de la Réforme dans la ville, analyse les diverses *eheordnungen* du XVI^e^ siècle, celles du XVII^e^ siècle, en arrive à la capitulation du 30 septembre 1681, puis cite les lettres de Louis XIV au prêteur royal Obrecht et aux XIII, défendant au Magistrat de rendre à l'avenir aucune sentence « pour permettre à ceux des habitants de ladite ville qui sont séparés pour cause d'adultère, de se remarier » (1690). Louis XIV prenait aussi la défense de l'inviolabilité du mariage. L'*ehegericht* continua sans doute de subsister, mais ne put plus prononcer de divorce ; et voilà pourquoi M. Wendel arrête cette étude en 1692. — Nous allons revenir en arrière avec la troisième partie, qui est juridique. On nous dit comment se contractent les fiançailles, comment se célèbre le mariage religieux, quels sont les empêchements au mariage, comment le mariage peut être rompu ; on nous donne quelques détails sur les contrats de mariage, sur le régime des biens. Œuvre importante, d'érudition solide, puisée directement aux sources, mais dont le plan n'a pas été mis en pleine lumière par l'auteur. — Le dernier fascicule est dû à M. Robert WERNER, diplômé d'études supérieures, et ce travail a été précisément présenté pour le diplôme. Il est intitulé : *Les ponts et chaussées d'Alsace au XVIII^e^ siècle* (222 p., avec cinq cartes, dont trois hors texte). Il s'appuie sur le dépouillement des nombreuses ordonnances qui se trouvent en liasses aux archives du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin. Il est divisé en deux parties. La première est consacrée aux généralités : le personnel de ce service en Alsace (M. Werner nous présente la famille des Regemorte, les directeurs généraux : M. de Clinchamp, M. Charpentier ; les inspecteurs placés sous leurs ordres, les élèves appointés. M. Werner eût trouvé des renseignements complémentaires s'il avait eu recours aux divers volumes de l'*Almanach d'Alsace* d'Oberlin, pour les années 1782

Digitized by Google

à 1790) ; la manière dont les routes étaient construites et réparées, presque toujours au moyen de la corvée, la police des routes, le roulage, les plantations d'arbres des deux côtés. En 1786, la corvée est supprimée et remplacée par un impôt représentatif ; bientôt l'assemblée provinciale d'Alsace et les assemblées des six districts se substituent à l'intendant pour la surveillance des routes. La deuxième partie expose l'œuvre accomplie au XVIIIe siècle par le service des ponts et chaussées. Peut-être eût-il été ici nécessaire d'indiquer à grands traits quelle était la situation du réseau routier au début du siècle pour bien montrer ce qui a été ajouté à ce réseau. M. Werner se borne à indiquer, en un ordre chronologique, les grandes réparations faites en Basse-Alsace, puis en Haute-Alsace de 1701 à 1789 ; les chemins où de telles réparations n'ont pas eu lieu sont oubliés. Sur deux routes, il nous donne des renseignements très précis, celle qui franchit le col de Saverne, en contournant le saut du prince Charles, où il suit de près l'étude du curé Adam, parue en 1896 ; et celle de Bitche à Wissembourg, créée de 1749 à 1751. Le chapitre sur les routes autour de Strasbourg qui appartenaient à la ville présente aussi un vif intérêt. D'autres volumes nous sont annoncés dans cette collection, qui peut paraître grâce au patronage de généreux donateurs. C. Pf.

— Alfred Chabaud. *Jules Michelet, son œuvre* (Paris, éditions de la Nouvelle Revue critique, 84 p. ; prix : 9 fr.). — En cinquante pages, l'auteur a résumé tout ce qu'il importe de savoir sur Michelet, sa vie et son œuvre. Il l'a dit en termes justes où l'admiration est tempérée par la critique nécessaire. C'est, écrit-il, un « document pour l'histoire de la littérature française » ; aussi est-ce à la prose ailée et enthousiaste de l'écrivain, beaucoup plus qu'à l'historien, aujourd'hui très contesté, que va son hommage. On appréciera l'Essai bibliographique qui remplit toute la seconde partie de cette élégante plaquette. Ch. B.

Allemagne. — William Thomas Miller Gamble. *The Monumenta Germaniae historica : its inheritance in source-valuation and criticism* (The Catholic University of America. Washington, D. C., 1927, in-8°, 202 p.). — Un bref historique des *Monumenta Germaniae*, jusqu'à la mort du baron de Stein, précédé par une verbeuse esquisse de l'évolution des méthodes critiques, depuis « 551 », comment M. Gamble, candidat au doctorat en philosophie, a-t-il été conduit à coudre cet étrange tissu? Visiblement, il a obéi au désir de démontrer une thèse, qu'on peut formuler ainsi : la saine critique historique du XIXe siècle est le résultat d'un long mouvement dans lequel le Moyen Age en particulier et la tradition catholique en général ont la plus grande part et que le « pyrrhonisme » d'autres époques, voire même le doute cartésien, n'ont fait que compromettre. Point de partialité grossière et une évidente sincérité ; mais sur un pareil thème, seul un court essai à la Chesterton eût pu être supportable. Ce livre traînant et fait surtout de seconde main ne rendra aux historiens que de bien faibles services. M. B.

— Samuel von Pufendorf. *De Officio hominis et civis juxta legem naturalem libri duo* (New-York et Oxford University Press, dans *The classics of international Law*, édités pour la Dotation Carnegie par M. James B. Scott, 1927, 2 vol. in-8°, 30 + 161 et 27 + XI + 152 p. ; prix : 4 doll.). — Le tome I est une reproduction photographique de l'édition de Cambridge, 1682 (la première est celle de Lund, 1673), précédée d'une savante introduction, donnée dans son texte original allemand, sur le publiciste saxon par M. Walther Schücking. Le second volume contient une traduction du traité (la première qui ait été faite en anglais) par Frank Gard-

Digitized by Google

ner Moore. L'introduction a été traduite par M. Herbert F. Wright, qui a fait l'index.

Amérique latine. — *Correspondance de Bolivar.* Une édition, nationale et complète de la correspondance de Bolivar « le Libérateur » est en préparation. Sa publication — en dix tomes, prévoit-on — a été décidée par décret du président des États-Unis du Venézuéla, en date du 26 novembre 1928. Don Vicente Lecuna est chargé d'en recueillir les éléments. — Don José M. Quiñones de Léon, ambassadeur d'Espagne en France, a fait don au gouvernement Vénézuélien d'une collection de papiers manuscrits relatifs à la vie de Bolivar, comprenant des lettres.

E. M.-C.

— Ricardo R. Caillet-Bois. *La Controversia del « Nootka Sound » y el Rio de la Plata* (Buenos-Aires, 1929, in-8°, 36 p.; extrait de *Humanidades*, t. XX). — On sait l'importance de l'affaire du *Nootka Sound*, qui, mettant aux prises l'Angleterre et l'Espagne en 1789, faillit provoquer, dès cette époque, une guerre générale. Celle-ci fut évitée, en grande partie, par le fait que l'Assemblée nationale se montra hostile à toute intervention, ce qui eut d'ailleurs pour conséquence la rupture définitive du Pacte de famille. Le conflit fut donc réglé pacifiquement : l'accord conclu entre l'Espagne et l'Angleterre restitua à celle-ci les territoires contestés au nord de la Californie, et reconnut aux marins anglais le droit de pêche sur les côtes de la Patagonie. Cependant, l'alarme avait été chaude dans l'Amérique espagnole, comme le montre avec précision M. Caillet-Bois, d'après des sources inédites, tirées des fonds d'archives argentines ; on éleva hâtivement des fortifications et on prépara, par d'autres mesures encore, la défense de la vice-royauté du Rio de la Plata. Dès ce moment, le gouvernement espagnol se sent menacé dans l'Amérique du Sud ; on perçoit le prodrome des événements qui aboutiront à l'Indépendance des colonies américaines de l'Espagne. C'est ce qui donne à cette bonne étude un intérêt général. En appendice, l'auteur publie un certain nombre de documents intéressants.

H. S.

Chine. — Tsing Tung chun (Tseng Thong-tchhwen). *De la production et du commerce de la soie en Chine* (Paris, Geuthner ; t. IV de la *Bibliotheca franco-sinica lugdunensis*, publiée par l'Université de Lyon). — Après un historique, où est grande la part des traditions légendaires, M. Tsing Tung chun expose, d'après les sources chinoises et françaises (anglaises aussi), l'évolution de la sériciculture, de l'industrie soyeuse et du commerce de la soie en Chine. Il montre comment le Japon s'est emparé du grand marché international de la soie, en même temps que l'acheteur français rencontrait, pour les soies grèges, la redoutable concurrence de l'acheteur américain. Il recherche à quelles conditions l'ancienne Sérique pourrait reprendre sa situation et il estime que ce résultat pourrait être obtenu avec la collaboration de la France. L'utilisation des statistiques confère à cet ouvrage, qui complète (et d'ailleurs cite) ceux de MM. Clerget et Gueneau, une incontestable valeur historique.

Empire byzantin. — La librairie H. Milford (Londres) publie pour la « British Academy » le *Second report upon the excavations out and near the hippodrome of Constantinople in 1928* (in-4°, 60 p., 58 illustr. et un plan de l'arc triomphal de l'hippodrome). — Sur cette place, se dresse une colonne surmontée d'un dragon à trois têtes qui fut longtemps regardé comme le palladium de la ville. Or, quand

Digitized by Google

Mahomet II fit son entrée à Constantinople en 1453, il voulut, dit-on, briser cette image et lança sa masse d'arme qui brisa la mâchoire d'un des serpents. Un prêtre de Sainte-Sophie, qui se trouvait là, s'écria : « Arrête ; cet antique talisman a été érigé en ce lieu pour chasser les serpents de Constantinople ; si on le détruit, la ville sera dévastée par une invasion de serpents ! » A ces mots, le vainqueur réprima sa fureur et c'est ainsi que la colonne fut respectée. La deuxième illustration du Rapport reproduit d'une très intéressante manière une miniature tirée d'un manuscrit du *Huner Nami*, conservé à Constantinople ; elle a été exécutée par un artiste persan en 1574. C'est par le commentaire de cette image et du récit fourni par le *Huner Nami* que commence le présent rapport ; il contient en outre de nombreuses reproductions de poteries byzantines, etc.

États-Unis. — A-t-on offert à Comenius (Jean Amos de Comma), le célèbre grammairien et éducateur morave, de présider le collège Harvard peu après sa fondation en 1636? Cotton Mather, auteur d'un livre intitulé *Magnalia Christi americana* (Londres, 1702), l'affirme ; c'est, selon lui, en 1640, que l'invitation lui a été faite. Dans une plaquette intitulée *Comenius and the Indians of New England*, publiée par l'Institut des études slaves à l'Université de Londres (1929, 27 p.; prix : 3 s.), M. Robert Fitzgibbon Young prouve que l'affirmation de Mather se heurte à des impossibilités matérielles. Tout au plus peut-on admettre que Comenius a été sollicité de venir en Nouvelle-Angleterre pour y organiser l'éducation des enfants des Indiens convertis ; or, on sait, par Comenius lui-même, qu'il portait à cette œuvre un vif intérêt ; d'ailleurs il y contribua d'une manière indirecte par son livre : *Janua linguarum reserata* (1631), qui fut longtemps utilisé à Harvard et dans les écoles supérieures de la Nouvelle-Angleterre. Ch. B.

Grande-Bretagne. — *Calendar of State papers and Manuscripts relating to english affairs. Venice.* Vol. XXIX, 1653-1654 ; edited by Allen B. Hinds (Londres, H. M's stationary office, 1929, xlix-393 p. ; prix : 1 £ 10 s.). — Ce volume est en grande partie consacré à l'analyse des dépêches de Lorenzo Paulucci, agent à Londres et secrétaire de l'ambassadeur vénitien en France, Giovanni Sagredo. Paulucci n'avait aucune situation officielle, mais il fréquentait beaucoup le monde politique et renseignait abondamment son gouvernement sur tout ce qu'il apprenait à Londres. Son témoignage n'est pas toujours très sûr ; il paraît qu'il écoutait surtout les royalistes et il ne peut être cru sur parole ; mais il est toujours intéressant et vivant. Il donne d'utiles informations sur la guerre anglo-hollandaise, sur les rapports de l'Angleterre avec l'Espagne et la France. Il montre que le gouvernement britannique était favorable aux levées que la France faisait en Angleterre au temps de la Fronde des Princes, et qu'elle y pouvait trouver facilement des mercenaires en Écosse et en Irlande, dont les Anglais avaient intérêt à diminuer la population, surtout la catholique. Notre informateur suit avec attention les agissements de Cromwell ; il le montre rétablissant peu à peu les anciennes formes monarchiques : Cromwell se fait nommer Protecteur, puis Protecteur à vie et inaugure le Parlement avec tout l'apparat de la royauté. Ne disait-on pas qu'il aspirait à se faire nommer roi ou empereur? Ch. B.

— W. Walter Gill. *A Manx scrapbook* (Londres, Arrowsmith, xii-532 p. ; prix : 15 s.). — Dans ce « Pot-pourri » ont été recueillis de nombreux documents intéressant le folklore de l'île de Man ; on y trouve en outre une étude sur les noms de lieu de cette île, qui a conservé pendant tout le Moyen Age et jusqu'aux temps

Digitized by Google

modernes une indépendance à peine contaminée par le voisinage de la Grande-Bretagne. C'est le premier numéro d'une collection qui doit être continuée.

— Elizabeth LAMOND. *A discourse of the commonweal of this realm of England, first printed in 1581 and commonly attributed to W. S.* Second impression (Cambridge University Press, 1929, 208 p.; prix : 6 s.). — Ceci est simplement une reproduction « by photographic process », de l'édition du *Common weal* donnée en 1893 par Miss E. Lamond. Il ne semble pas que, depuis trente-six ans, on ait identifié l'auteur du *Discourse* qui se dissimule sous les initiales W. S.

— Depuis 1910, la *English Association* publie chaque année (exception faite pour les années de guerre, 1915-1919) un volume de Mélanges (*Essay and Studies*) sur la littérature anglaise, aussi parfois sur la langue, les noms de lieu, etc. Le tome XV, qui vient de paraître (Oxford Clarendon Press, 160 p.; prix : 7 s. 6 d.), contient les six études suivantes : 1° *Matthew Arnold*, par Margaret WOODS (Mathieu était le fils aîné de Thomas Arnold, le célèbre rénovateur de l'enseignement secondaire en Angleterre, le « master of Rugby »; on trouvera ici la biographie largement brossée de ce poète distingué, qui fut aussi un caractère original). 2° *The italian element in English*, par Mario PRAZ (la langue anglaise a emprunté à l'italien un bon nombre de mots concernant surtout les beaux-arts; comme il arrive souvent, plusieurs de ces termes empruntés sont devenus de véritables contresens). 3° *Thomas Purney*, par H. O. WHITE (Purney est un poète assez obscur du XVIII^e siècle; on ignore même la date de sa mort : après novembre 1727, on perd sa trace). 4° *A characterisation of english medieval romances*, par Dorothy EVERETT (il s'agit des romans d'aventure écrits en anglais pendant le Moyen Age; c'est un intéressant chapitre d'histoire littéraire). 5° *The reputation of Robert Browning*, par D. C. SOMERVELL, et 6° *Some kinds of poetic diction*, par Bernard GROOM, que nous devons nous contenter d'indiquer, sans plus. Ch. B.

— Voici quelques extraits, tirés à part, des *Proceedings* de la *British Academy* (en vente chez Humphrey Milford, à Londres). — Tome XIII, 1927. *Ireland and medieval Europe* (35 p.; prix : 2 s.), par M. Robin FLOWER, qui donne surtout des indications bibliographiques. — Tome XIV, 1928. *The Welsh chronicles* (25 p.; prix : 1 s. 6 d.), par M. John Edward LLOYD. L'auteur dresse en appendice une liste critique de tous les manuscrits connus du *Brut y Tywysogion*. — *Attic black-figure; a sketch*, par J. D. BEAZLEY (50 p. et 16 pl.; prix : 7 s. 6 d.). — Tome XV, 1929. *Warton's History of english poetry*, par M. David Nichol SMITH (29 p.; prix : 1 s. 6. d.). M. Smith énumère et caractérise les ouvrages qui ont précédé celui de Warton et qui peuvent être considérés comme les sources où il a puisé la matière de son Histoire de la poésie anglaise, publiée en deux volumes, 1774 et 1778. Si évidents que nous apparaissent aujourd'hui les défauts de cet ouvrage, il faut reconnaître qu'il fut le premier à défricher un riche domaine où s'épanouit la civilisation anglaise. — Nous mentionnerons encore seulement deux études qui rentrent à peine dans notre cadre : *Romanticism and regionalism*, par Camillo PELLIZZI (46 p.; prix : 2 s.), et *A comparaison of Kant's idealism with that of Berkeley*, par H. W. B. JOSEPH (24 p.; prix : 1 s. 6 d.).

Irlande. — John S. CRONE. *A concise dictionary of Irish biography* (Dublin, The Talbot Press, 1928, 270 p. à deux colonnes). — Comme le dit le titre, c'est un dictionnaire biographique abrégé, très abrégé même. Les notices sont réduites au plus strict nécessaire. Un exemple : l'article sur Olivier Goldsmith, poète, roman-

Digitized by Google

cier, pamphlétaire, historien, cinquante mots en tout ; pour sa bibliographie, si abondante dans le *D. N. B.* anglais, cinq ouvrages en tout sont mentionnés, dont aucun ne concerne l'histoire. Pour bien comprendre l'article sur Mgr Olivier Plunket, martyr de la foi en 1681, il faut se reporter à l'article du dictionnaire consacré à Florent Mac Noyer, qui trahit le pieux archevêque, etc. Telle qu'elle est néanmoins, cette compilation peut rendre des services. Ch. B.

— Francis HACKETT. *The story of the Irish nation* (Dublin, the Talbot press, 1924, 402 p. ; prix : 3 s. 6 d.). — Cet ouvrage nous parvient tardivement. Voilà six ans qu'il a été mis en vente ; mais il est de ceux qui ne vieillissent guère, n'étant pas nécessaire qu'ils soient tenus au courant des plus récentes publications. C'est, en effet, un rapide tableau de l'histoire et surtout des souffrances de la nation irlandaise depuis la conquête du XII^e^ siècle jusqu'à nos jours. L'auteur connaît assez bien cette histoire par des livres de seconde ou de troisième main pour en retracer le tragique développement. Son récit est rapide, vigoureux, saccadé ; le ton est celui d'une irritation d'ordinaire contenue, mais qui parfois éclate en accents de véhémente indignation contre les auteurs responsables d'un régime abhorré. L'histoire du dernier quart de siècle depuis les vaines tentatives du gouvernement britannique pour faire accepter le *home rule* aussi bien en Angleterre qu'en Irlande, jusqu'à l'établissement de la République irlandaise, prend les caractères d'un violent pamphlet contre la domination anglaise. Les portraits des principaux chefs de l'insurrection nationale, dus au burin de Harald Toksvig, ornent le volume. Ch. B.

Pays-Bas. D^r^ D. A. WUMKES. *Sibrandus Leo's Abtenlevens der Friesche Kloosters Mariëngaard en Lidlum* (Bolsward, A. J. Osinga, 1929, in-8°, XLIX-122 p., pl.). — Les *Vies des abbés des couvents frisons de Mariëngaard et de Lidlum*, écrites en latin vers 1570 par le chanoine prémontré Sibrandus Leo, avaient déjà été publiées trois fois (en 1698-1710 par Anthonius Matthaeus dans ses *Veteris Aevi Analecta*, en 1728 dans une réimpression de l'édition précédente, en 1731 par C. L. Hugo dans ses *Sacrae Antiquitatis Monumenta* d'après un autre manuscrit). On en connaît maintenant sept manuscrits ; mais M. Wumkes en utilise seulement deux, car cinq d'entre eux dérivent en fait de l'un des deux autres. M. Wumkes a choisi pour base celui qui n'avait jamais été utilisé et il a ajouté en note les variantes de l'autre. Il reconnaît d'ailleurs que les textes publiés par lui, s'ils font honneur au talent de S. Leo, sont « plus édifiants que scientifiques ». Dans l'introduction, M. Wumkes a non seulement résumé l'histoire des deux couvents frisons, mais fait aussi connaître l'histoire des Prémontrés en Hollande et la curieuse vie de S. Leo. Né en 1528 ou 1529, Sibrandus était fils naturel d'un constructeur de bateaux. En 1545, il fit sa profession dans l'Ordre des Prémontrés, quoique les statuts de l'Ordre exigeassent que le candidat fût *de libero ventre et de legitimo matrimonio*. Il est probable qu'il dut cette faveur à ses succès comme écolier. En 1550, il devint pasteur à Menaldum, en 1562 à Berlikum, où il commença à se faire connaître par des travaux historiques ; là il vécut en concubinage avec une femme qui lui donna deux fils. Malgré sa situation irrégulière, il resta fidèle à l'Église romaine et, quand la résolution du 31 mars 1580 obligea les prêtres à cesser leurs cérémonies papistes et déclara tous les bénéfices vacants, il se réfugia dans la prévôté de son Ordre à Cusemer (près d'Oldekerk) ; il y mourut en 1583. Émile LALOY.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

France

L'Anjou historique. 1930, janvier. — Le huitième centenaire de l'abbaye de Chaloché. — Un voyage en Anjou, 1699 (notes rédigées par un élève du collège royal de La Flèche, Herbais de La Hamaide. — La communauté des Incurables à Baugé. — Le ministre Roland et les Angevins (publie deux lettres adressées à Roland avant et après sa démission en 1792 ; elles lui sont très sympathiques). — Deux bataillons parisiens en Vendée (mai-juin 1793). — Clambart, imprimeur de l'armée catholique et royale de la Vendée. — Angers mis en état de siège (quatre fois en 1793, 1796, 1799 ; la dernière fois, l'état de siège fut levé seulement le 24 novembre 1801). — Comment deux grandes dames d'Angers s'évadèrent de prison, 1793. — Arrestation d'un prêtre insermenté à Armaillé, 1799. — L'arrondissement de Beaupréau en 1802. — M. Sailland-Vachon, sous-préfet de Saumur, 1811-1814 (comment trois cents Vendéens essayèrent, en février 1814, de s'emparer de Vihiers). — Le monument de Cathelineau au Pin-en-Mauges (inauguré en 1827 et démoli en 1832 après la protestation des habitants et sous le prétexte que le monument avait été élevé sur un terrain appartenant au chevalier de Lostanges, qui, d'ailleurs, en avait fait tous les frais). — L'arrondissement de Segré en 1841 (d'après une lettre du sous-préfet au préfet). — L'École supérieure des sciences et des lettres d'Angers, 1855-1885 (elle fut supprimée à la suite de la création de l'Université catholique d'Angers, qui lui enleva peu à peu tous ses élèves).

Annales d'histoire économique et sociale. 1re année, n° 2, 15 avril 1929. — André-É. Sayous. Les transformations des méthodes commerciales dans l'Italie médiévale (avec une abondante bibliographie). — Charles Gilliard. L'ouverture du Gothard (ajoute beaucoup au travail, vieux déjà de trente ans, d'Aloys Schulte). — Thérèse Sclafert. Les routes du Dauphiné et de la Provence sous l'influence du séjour des papes à Avignon (avec une carte). — Z. W. Sneller. La naissance de l'industrie rurale dans les Pays-Bas aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Richard Bloch. Problèmes et conflits contemporains. La concurrence et les groupements de producteurs (pour lutter contre la hausse injustifiée de certains produits essentiels, les pouvoirs publics sont assez armés ; ils doivent veiller à l'intérêt des consommateurs et à l'intérêt général. Il leur appartient « de tenir toujours le prestige et l'autorité supérieure de l'État au-dessus de toutes les atteintes des groupements d'intérêts matériels »). — La documentation de l'histoire économique. Les plans parcellaires. IV : Allemagne, par Walther Vogel ; Angleterre, par Marc Bloch (avec indications fournies par MM. Tawney et Hubert Hall). — William-E. Rappard. La Conférence internationale concernant les statistiques économiques. — Abbot Payton Usher. L'histoire économique aux États-Unis (comment elle y est enseignée). — Henri Hauser. Des archives économiques à Boston. — Marc Bloch.

Digitized by Google

Une nouvelle Revue d'histoire économique (le *Journal of economic and business history*). — Id. George Unwin ; sa vie et les idées directrices de son œuvre. = Id. Classification et choix des faits en histoire économique ; réflexions de méthode à propos de quelques ouvrages récents. — Lucien Febvre. Un champ privilégié d'études [d'histoire économique] : l'Amérique du Sud (important pour les idées et pour la bibliographie). = Histoire urbaine : Allemagne ; Suède (par Eli F. Heckscher) ; une ville tchèque : Brno par V. Cerny) ; la maison urbaine : une monographie, une méthode (par Lucien Febvre) ; le travail d'histoire locale (Cahors, Espalion, Chatou) ; économie hongroise par Akos Domanovsky) ; économie italienne (par G. Lefebvre et Georges Bourgin) ; Sociétés islamiques (par Henri Laboret). = N° 3, 15 juillet. A. Andréadès. Les finances de guerre d'Alexandre le Grand (et note sur ses flottes). — Henri Hauser. Réflexions sur l'histoire des banques à l'époque moderne, de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e. — Eraldo Fossati. Le fonds du salaire ; formation et vicissitudes d'une théorie classique (d'Adam Smith à Stuart Mill). — Henri Labouret. Irrigations, colonisation intérieure et main-d'œuvre au Soudan français. — J. Levainville. Marchands de minerai de fer : du courtier au banquier. — A. Piganiol. L'œuvre des Gracques. — Marc Bloch. La documentation de l'histoire économique. Les plans parcellaires. Suite : Les plans français. — G. Méquet. La vie économique dans la Russie révolutionnaire ; sources et instruments de travail ; les études (bibliographie considérable). — Lucien Febvre. Le 62^e Congrès des sociétés savantes, 1929. — Cl. Sanchez Albornoz. Le Centre d'études historiques de Madrid (son œuvre et ses publications). — A. Demangeon. La vigne en Picardie (son évolution : prospère au Moyen Age, elle est de plus en plus abandonnée depuis le XIV^e siècle pour des causes économiques et non par un refroidissement de la température, que l'on n'a pas constaté scientifiquement) = N° 4. Eugène Cavaignac. Peut-on reconstituer l'échelle des fortunes dans la Rome républicaine? (oui, à condition que l'on connaisse exactement l'histoire des comices par centuries). — G. Lefebvre. La place de la Révolution dans l'histoire agraire de la France (avec une abondante bibliographie). — Abbott Payton Usher. Comment se placent les usines. L'exemple des États-Unis (avec douze tableaux statistiques). — Henri Sée. Le commerce en France au XVI^e siècle. — Svend Aakjaer. Villages, cadastres et plans parcellaires au Danemark. — Carl Brinkmann. Les nouvelles sources de la statistique dans l'Allemagne d'après guerre. = T. II, 1930, 15 janvier. D. Pasquet. Pages d'histoire américaine : le début du canal et du rail (avec une carte marquant les principales voies de communication aux États-Unis de 1825 à 1860). — Albert Grenier. Aux origines de l'économie rurale : la conquête du sol français (conquête de l'homme sur la nature par le travail de la pierre et des métaux ; conquête du sol par l'occupation romaine, le cadastre romain, la création des terroirs ruraux. « Il importe d'étudier ces terroirs avec tous les moyens d'information fournis par la géologie, la topographie, l'archéologie, la toponymie »). — Georges Espinas. Groupe économique, groupe religieux : les tisserands de Valenciennes au XIV^e siècle. — Ch. Schmidt. L'organisation rationnelle des entreprises. Les archives privées et l'histoire. — Lucien Febvre. L'afflux des métaux d'Amérique et les prix à Séville. Un article fait, une enquête à faire (l'article fait est celui de M. Earl J. Hamilton : *American treasure and Andalusian prices*, 1503-1660 ; beaucoup d'indications et d'idées sur l'enquête à faire). — Id. Le Centre international de synthèse à Paris et sa première semaine de discussions. — Marc Bloch. Un centre d'études en dève-

Digitized by Google

loppement : l'Institut pour l'étude comparative des civilisations à Oslo. — Henri Hauser. L'exposition internationale d'histoire économique à Amsterdam. — Marc Bloch. La vie rurale ; problèmes de jadis et de naguère (concernant la technique agricole et les usages agraires ; les établissements humains, à la suite d'Auguste Meitzen ; les problèmes démographiques, la structure sociale et la reconstruction de la seigneurie après la Peste noire et les destructions opérées par la guerre de Cent ans ; les échanges et la circulation. Beaucoup d'idées, de faits, d'indications bibliographiques). — Lucien Febvre. Histoire sociale du temps présent : les journalistes. — Marc Bloch. Synthèses d'histoire économique.

L'Année politique française et étrangère. 1929, décembre. — Marcel Waline. Les idées maîtresses de deux grands publicistes français : Léon Duguit et Maurice Hauriou (deux éminents professeurs de droit public et constitutionnel) ; 1er article. — Jean Morini-Comby. La France en 1928 et 1929 ; étude de sa politique intérieure (intéressantes considérations sur les élections de 1928 ; « depuis 1914, une évolution, due surtout à la perte de valeur du franc, s'est produite, qui a laminé les classes moyennes, jadis force et soutien du radicalisme. Ce qui reste d'elles est allé un peu plus à droite ou un peu plus à gauche »). — Paul Vaucher. L'Angleterre : des conservateurs aux travaillistes, janvier 1928 à août 1929.

Annales de Bourgogne. T. I, fasc. 4. — J. Magnin. Un peintre bourguignon : Étienne Bouhot (né à Bard-les-Époisses en 1780, mort à Semur en 1862). — Henri Drouot. Après la paix de Nemours. L'affaire d'Auxonne, 1585-1586 (étude fondée sur un grand nombre de documents et des pièces d'archives). — Claude Brun. Les Blancs ou Anticoncordataires du Charollais ; suite et fin (les saintes d'Artus, 1808 ; la vie morale chez les Blancs ; les Blancs et les catholiques romains). — L. Stouff. Le roman de Mélusine et la Bourgogne. = Bibliographie et chronique (notes châtillonnaises de toponymie ; dans Nithard, au sujet des partages de 843, le Verdun qui est qualifié *civitas* est bien Verdun-sur-Meuse, non Verdun-sur-Doubs, proposé par M. Funck-Brentano).

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 1914. — Comte Paul Durrieu. Les écrits en français d'un historien génois au temps de Louis XII : Alessandro Salvago (rédigés à la demande de François de Rochechouart, seigneur de Chandenier, gouverneur de Gênes en 1508 : les *Chroniques de Gênes*, où sont relatés les événements qui donnèrent Gênes à la France, 1396-1507, et l'*Ethiquette des Temps*, composée en 1511 d'après l'*Aquila volante* de François Aretin). = Année 1915. Henri Courteault. Le dossier « Naples » des archives Nicolay. Documents pour servir à l'histoire de l'occupation française du royaume de Naples sous Louis XII (quatre-vingts documents publiés pour l'année 1503). = Année 1916. Max Prinet. Les usages héraldiques au XIVe siècle, d'après les chroniques de Froissart. — Henri Omont. Minute du contrat de mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, 6 décembre 1491. — Henri Courteault. Un journal inédit du Parlement de Paris pendant la Fronde, 1er décembre 1651-12 avril 1652 (dont l'exactitude est scrupuleuse ; le texte occupe les pages 195-307). = Année 1917. Henry Cochin. Pétrarque et les rois de France. — R. Delachenal. Jacques de Chartres, le maître charpentier de Charles V. — Comte Baguenault de Puchesse. Les volontaires suisses en France à l'avènement de Henri IV. — Léon Lecestre. Une liste d'invités à Marly en 1711. = Année 1918. Henri Stein. Comment on luttait autrefois contre les épidémies (surtout depuis le XIVe siècle. Liste des prin-

Digitized by Google

cipales sources consultées). — Comte Baguenault de Puchesse. L'ambassade de Nicolas de Sancy en Angleterre au mois de mai 1596 (chargé par Henri IV de se renseigner sur ce qu'il y avait à espérer « de fraternité et d'assistance » de la part de la reine, « sa bonne sœur ». Sancy rapporta un traité assez avantageux pour la France, qui fut signé le 24 mai 1596). — Léon Mirot. Notes et documents pour servir à l'histoire de la formation topographique des hôtels de Rohan-Soubise au Marais (avec un tableau généalogique de la famille de Rohan de Gié. En appendice, trente-cinq documents datant de 1288 à 1753). = Année 1919. Comte Baguenault de Puchesse. Vingt-quatre lettres inédites de Henri III à Gilles de Souvré, 1575-1589. Robert Lavollée. Le « secrétaire de la main » du cardinal de Richelieu (c'est l'abbé Mulot, le confesseur de Richelieu, que le cardinal employa de temps en temps, de 1615 à 1630, à côté de Charpentier et de Cherré, ses deux secrétaires en titre). — Henri Boucher. Sur un portrait de Louise de La Vallière et de ses deux enfants (exécuté par Mignard vers 1674 ; il est identique à celui qui existe au château de Windsor et est considéré comme représentant Élisabeth-Charlotte de Bavière, seconde Madame, avec ses deux enfants). — G. Dupont-Ferrier. L'éducation mondaine du collège Louis-le-Grand du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. — Marquis de Beauchesne. La Société de l'histoire de France et les études historiques dans l'Université (avec la liste des élèves des lycées qui ont obtenu en rhétorique le premier prix d'histoire du Concours général et, par conséquent, aussi le prix « de la Société d'histoire de France », 1850-1904). = Année 1920. E. Martin-Chabot. Contribution à l'histoire de la famille Colonna de Rome, dans ses rapports avec la France (XIII^e^ et XIV^e^ siècles. En appendice, quatre pièces justificatives de 1285 à 1348 ; la dernière datée « à Wincestre emprez Paris », qui est Bicêtre). — Henri Courteault. Quatre lettres inédites de Louis XI (concernant l'arrestation, en 1474, de l'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucourt, et sa succession). — Comte Baguenault de Puchesse. Le père de l'évêque de Saint-Malo : Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, 1546-1629 (l'évêque de Saint-Malo est Achille de Harlay, qui passe pour avoir travaillé aux Mémoires de Richelieu. Son père est le Sancy qui, on l'a dit plus haut, fut envoyé en 1596 auprès de la reine Élisabeth et rapporta le traité du 24 mai ; il avait été violemment critiqué par A. d'Aubigné dans la *Confession catholique du s^r^ de Sancy*). = Année 1921. Henry Cochin. Dante est-il venu à Paris? (peut-être ; mais la date en reste incertaine). — Jules Viard. Les domaines de Vaux de Pierre Remi (ces domaines, appartenant au trésorier de Charles IV le Bel, se trouvaient non à Vaux-le-Vicomte, mais à Vaux près de Coulommiers, qui relevait directement du roi). — Léon Mirot. Un cas de commerce avec l'ennemi au XV^e^ siècle (publie des lettres de rémission en faveur d'Antoine de Neve, « bourgeois et marchand de Montpellier », convaincu d'avoir fait commerce avec les sujets du marquis de Montferrat et les Génois rebelles ; août 1411). — Robert Lavollée. Le « Supplément à l'histoire » de Lepré-Balain, le « Diaire » du P. Joseph pour l'année 1629 et les « Mémoires du cardinal de Richelieu » (ces *Mémoires* sont de Sancy et non du cardinal ; conclusion proposée par l'auteur, non sans quelque réserve. En appendice sont publiés le « Diaire du voyage du roi en Italie, 1629, pour secourir Casal », la « Relation de ce qui s'est passé à l'entrée du Piémont » et le « Diaire des Cévennes et Languedoc contre les Huguenots, et le reste de l'année 1629 »). — Henri Courteault. Un témoin de la Fronde parisienne : Annibal de La Trémoïlle, vicomte de Marcilly ; sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine). — Léon Legestre. Trois lettres de soldats sous Louis XIV (1690 et 1709). = Année

Digitized by Google

1922. Henry Cochin. Pétrarque et Jacques Colonna. Une cour épiscopale en Gascogne au XIVe siècle (Jacques Colonna, fils d'Étienne, qui fut créé en 1328 évêque de Lombez ; il s'y installa seulement en 1330. Il y attira Pétrarque, qu'il avait connu à l'Université de Bologne et qui débutait alors dans la poésie. C'est à Lombez que Pétrarque composa le sonnet *Gloriosa Columna*, le dixième de la première partie. Ils se retrouvèrent à Rome, en 1337, où l'évêque avait été nommé conservateur des monuments antiques. Rentré dans son diocèse en 1341, Jacques y mourut peu après. Pétrarque, dans une de ses lettres, en a donné le récit). — R. Delachenal. Trois lettres d'Édouard, premier prince de Galles, fils d'Édouard Ier, roi d'Angleterre (datées de 1305). — Jean Cordey. Deux lettres autographes de Louis XIV et de Colbert au duc de Vivonne, à l'occasion de la bataille de Stromboli, 11 février 1675 (ces lettres sont des 14 et 15 mars suivants). — Léon Lecestre. Lettres du duc de Beauvillier à l'évêque d'Alet (qui était alors Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine. Trente-quatre lettres de 1694 à 1708 ; ce sont plutôt de simples billets d'un intérêt tout personnel). = Année 1923. G. Dupont-Ferrier. Les Jeunes de langue à Paris et à Constantinople, 1762-1796. — Henri Stein. Lettres inédites de Charles VIII relatives à la Provence (soixante-huit lettres de 1487 à 1496). — Léon Lecestre. Journal inédit du Parlement de Paris exilé à Pontoise, 21 juillet-10 décembre 1720. = Année 1924. A. de Saint-Léger. Les papiers du maréchal d'Estrades (ce qui en reste a fini par trouver asile à la Bibliothèque nationale et aux archives des Affaires étrangères. C'est la partie authentique de la correspondance pour les années 1637-1660, publiée par MM. de Saint-Léger et L. Lemaire ; les pièces de ces années qui figurent dans les éditions de 1718, 1719 et 1743 sont presque toutes apocryphes). — Léon Lecestre. Chamillart et les Mémoires de Sourches ; pourquoi il ne peut en être l'auteur. — Cet article est suivi d'une réponse de M. l'abbé Langlois à qui réplique M. Lecestre. — Henry Courteault. Comment M. de Peñaranda, premier plénipotentiaire d'Espagne à Munster, traversa la France en pleine Fronde. = Année 1925. H. Soulange-Bodin. En marge de la conspiration de Cellamare ; extrait du Journal de Brillon, intendant du duc du Maine. — J. de Boislisle. Portraits et caractères de la Cour d'Espagne en 1718-1721, par le duc de Saint-Aignan. — Henri Courteault. Correspondance inédite du maréchal de Gramont et de Hugues de Lionne, septembre-décembre 1650 (en pleine Fronde des Princes). = Année 1926. Ch. Samaran. La chronique latine de Jean Chartier, 1422-1450 (appendice : relevé des chapitres et texte des chapitres inédits ; où figure une poésie latine sur la réception du roi à Saint-Denis et à Paris, 10-14 novembre 1437. Cf. *Rev. histor.*, t. CLVII, p. 85). — L. Lemaire. La prétendue trahison du maréchal de Rantzau, gouverneur de Dunkerque (incarcéré à Vincennes sur de simples soupçons, le glorieux blessé fut enfin rendu à la liberté le 24 janvier 1650. Il avait été victime de Mazarin, qui désirait accaparer à son profit le gouvernement de Dunkerque). = Année 1927. Léon Lecestre. Les lettres du marquis de Sourches dans leurs rapports avec ses *Mémoires* (la concordance des lettres et des *Mémoires* est telle qu'ils ont certainement un auteur commun. Les lettres étant originales, les *Mémoires* ne peuvent être que du marquis). — Jean de Boislisle. L'abbé de Montesquiou, ministre de la Restauration, d'après des documents inédits des archives du château de Marsan (on publie en entier un « Mémoire historique de l'abbé de Montesquiou sur la Restauration, mai 1815 » ; le testament de l'abbé, fait à Auch le 25 février 1830, etc.).

Bulletin de la Société d'histoire moderne. 1929, avril. — Journées franco-belges

Digitized by Google

de 1929. — Commandant Lasseray. Les corps belges et liégeois aux armées de la République, 1792-1793. — Gaston Brière. Van der Meulen, peintre des guerres de Louis XIV (l'artiste a mis en œuvre des documents qui donnent à ses peintures une réelle importance historique). — Mlle Tassier. La déclaration du 2 mars 1790 : libéralisme de Léopold II et incompréhension des États belges unis (comment ces États unis de Belgique n'ont pas mis à profit les promesses imprudentes faites par un souverain épris de philosophie). — H. Pirenne. Le despotisme éclairé de la Révolution française. — Mantoux. La question de l'occupation de la rive gauche du Rhin devant le Conseil des Quatre (en 1919 : cette occupation a fini par trouver place dans le traité de Versailles, mais seulement comme garantie d'exécution des clauses financières. Véhémente opposition de Clemenceau contre tout engagement à date fixe pris par les Puissances alliées ou associées en faveur de l'Allemagne défaillante). — Glotz. L'histoire contemporaine de l'Antiquité grecque. — Mirkine-Guetzevitch. Napoléon et la Russie en 1812. — Roussier. Un fonds unique d'archives au ministère français des Colonies. — Charliat. Flamands et Français à Elseneur au temps de Louis XIV. = Mai. Voir *Rev. histor.*, t. CLXII, p. 189. = 1930, janvier. Gronsky. Un essai de colonisation russe en Californie (au port de Bodega en 1808, à Fort-Ross en 1812. Les Espagnols réclamèrent à plusieurs reprises, mais sans résultat, l'évacuation des points occupés, centre futur de nouvelles factoreries).

Carnet de la Sabretache. 1929, décembre. — Paul Marmottan. Le bataillon de Piombino (constitué le 16 février 1805, pour permettre à Félix Bacciocchi, beau-frère de l'Empereur, de défendre contre les Anglais l'archipel toscan). — Comte Mareschal de Bièvre. Une carrière d'officier d'infanterie sous Louis XV, Louis XVI et la Révolution (celle du capitaine de Belly de Bussy, entré à l'âge de treize ans au régiment « Saint-Chamond Infanterie », 1757 ; il fut blessé l'année suivante dans un engagement contre les Anglais débarqués à Cherbourg ; capitaine en 1769, il prit part aux campagnes maritimes de 1779-1781. Suite à la livraison de janvier 1930. En 1790, il était lieutenant-colonel en second, puis reçut un avancement marqué comme capitaine de la Maison militaire de Louis XVI, qui fut licenciée le 29 mai 1792. Belly était auprès du roi à la journée du 10 août. Arrêté avec sa femme parce que leur fils aîné, émigré et fait prisonnier, avait été guillotiné, la 9 thermidor lui rendit la liberté. Maréchal de camp honoraire en 1815 à titre d'ancien officier de la Maison du roi, il mourut le 31 janvier 1824). — B. Combes de Patris. Souvenirs intimes sur Alexandre de Patris, 1787-1807 (il disparut en Pologne dans la campagne de 1807). — Général Balfourier. Le bailli de Suffren. = 1930, janvier. Albert Depréaux. Le régiment de Colonel-général Infanterie, 1657-1791, aujourd'hui 1er régiment de cuirassiers. — Jean Barada. Correspondance et vie militaire du commandant Bruno d'Ast, 1807-1838 (à noter une lettre datée de Moscou, 20 septembre 1812, où sont racontés la bataille de la Moskowa, l'incendie de Moscou et le pillage de la ville ordonné par Napoléon « afin de sauver ce que l'on pourrait »).

Le Correspondant. 1930, 25 janvier. — H.-L. Vincent. L'authenticité des Lieux saints (expose : 1° la notion fondamentale du Lieu saint et les moyens critiques dont nous disposons pour le contrôler ; 2° la situation des principaux lieux saints en face de ces indications scientifiques. Il faut s'inspirer de la « tradition » tout en la contrôlant sans aucun parti pris) ; suite le 10 février. — Robert Labonne.

Digitized by Google

Grandeur et servitudes marocaines. II (il est dangereux d'introduire brusquement les lois et règlements français dans un pays dont les mœurs diffèrent si complètement des nôtres ; il importe tout d'abord de réduire la « dissidence » des tribus, qui trouvera toujours un écho favorable dans le cœur des indigènes). — A. LUGAN. Les Sulpiciens français aux États-Unis. = 10 février. Jean DE POUYDRAGUIN. L'Allemagne en 1929. — A. PEYRILLER. Le Père Bourjade, aviateur. — André DUBOSCQ. L'art italien à Londres. = 25 février. Jacques ZEILLER. Fustel de Coulanges. — DE LANZAC DE LABORIE. Un témoignage sur l'armée de Bourbon (par François de La Rochefoucault, dans ses *Souvenirs du 10 août 1792*). — J. BERTELOOT. La Fédération américaine du Travail et la collaboration des classes ; suite et fin (l'avenir de la démocratie est essentiellement « une œuvre de collaboration entre les employeurs et les travailleurs, entre l'élite et les foules ; or, toute collaboration est à base de sympathie réciproque et de mutuels sacrifices »). — Bernard FAŸ. Le credo de Franklin (des papiers inédits permettent à l'auteur de montrer Franklin sous un jour en partie nouveau : il fut un des premiers francs-maçons du monde, initié déjà depuis 1730 au moins et demeuré l'un des plus constants parmi les maçons du XVIII^e siècle ; en 1780, il était en France un des grands maîtres de la loge des Neuf-Sœurs). — Henri GIRARD. Le romantisme à la Bibliothèque nationale. — Georges GOYAU. L'œuvre du P. Piolet : les amis des Missions (analyse les ouvrages signés de ce Père jésuite qui, dans les dernières années du XIX^e siècle, s'est fait l'apôtre de l'expansion française par les missions religieuses. La Société des Amis des Missions ne demande pour continuer son œuvre que l'appui matériel du public). — André DUBOSCQ. Les expositions d'art. — Max TURMANN. Les idées et les faits sociaux.

La Grande Revue. 1929, décembre. — Élie FAURE. L'âme espagnole. — Pierre D'HUGUES. M. Clemenceau et la bureaucratie. — Georges D'HYVERNAUD. Point de vue sur Benjamin Constant. — Léon DUBREUIL. Une enfance au Marais breton (avec une carte). — Gonzague TRUC. Clemenceau et la popularité. = 1930, janvier. Georges RENARD. L'évolution du travail (leçon d'ouverture professée au Collège de France). — Anatole FEUGÈRE. L'accusateur de Calas était-il un « fripon »? (ce « fripon », ainsi qualifié par Voltaire, était le capitoul David de Beaudrique, qui fit arrêter Jean Calas, accusé d'avoir étranglé son fils Marc Antoine. C'était un fort triste sire).

Hespéris. Archives berbères et Bulletin de l'Institut des hautes études marocaines. T. I, 1921, fasc. 1. — L. LAOUST. Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas ; suite dans fasc. 3 et 4 (à la suite, une carte du Maroc où sont marqués les noms le plus souvent relevés dans cette étude). — Louis CHATELAIN. Inscriptions et fragments de Volubilis, d'Anoceur et de Mechra Sidi Jabeur. — E. LEVI-PROVENÇAL. Note sur un Qoran royal du XIV^e siècle (calligraphié par le prince des Musulmans, Abû Zaïyan Mohammed, à Tlemcen, année 801 de l'hégire). — J. CAMPARDOU et Henri BASSET. Graffiti de Chella (Chella près de Rabat ; trois graffiti représentant des galiotes barbaresques et un vaisseau européen du XVIII^e siècle). — E. LAOUST. Sidi Hamed ou Moussa dans la caverne du cyclope (il appartenait à la famille des Oualed Sidi Hamed ou Moussa, connus en Afrique et même en Europe comme montreurs de singes, charmeurs de serpents, acrobates fameux). — Lieutenant R. MONTAGNE. Note sur la kasbat de Mehdyia

Digitized by Google

(dans l'estuaire du Sebou ; il y a d'intéressantes fouilles à faire). = Fasc. 2. Michaux-Bellaire. Essai sur l'histoire des confréries marocaines. — Dr Renaud. Recherches historiques sur les épidémies du Maroc. La peste de 1799. — Henri Massé. Ibn Zaidoun (poète arabe d'Espagne qui naquit à Cordoue en 1003). — E. Laoust. La littérature des Berbères d'après l'*Essai sur la littérature des Berbères*, par Henri Basset. = Fasc. 3. H. de Castries. Les signes de validation des chérifs saadiens. — J. Goulven. Notes sur les origines anciennes des Israélites du Maroc (les *Plichtim* et les Juifs émigrés au Maroc entre le 1er et le xve siècle). — Hoπcein Kaci. Les cérémonies du mariage à Bahlil. — J. Huguet. Le diplomate Chénier au Maroc, 1767-1782 (c'est le père d'André et de Marie-Joseph). = Fasc. 4. Georges Marçais. La chaire de la grande mosquée d'Alger (cette mosquée fut construite par l'émir almoravide Ibn Tâchfîn, 1061-1106 ; la chaire à prêcher ou minbar appartenait à un édifice plus ancien ; elle date d'environ 1018 ap. J.-C.). — P. Ricard. Poteries berbères à décors de personnages. — Actes du deuxième Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines, 26-27 mai 1921, et comptes-rendus des séances mensuelles de l'Institut. = T. II, 1922, fasc. 1-2. Henri Basset et E. Lévi-Provençal. Chella ; une nécropole mérinide (I. Son histoire depuis le xie siècle ; la nécropole des souverains était un asile, un lieu de pèlerinage renommé. La ville fut ruinée dans le premier tiers du xve siècle ; la nécropole abrita dès lors la dépouille de personnages de Rabat désireux d'obtenir pour leur vie future l'intercession des saints du ribât. II. Épigraphie historique ; III. Les monuments, avec cartes, plans et nombreuses photographies). — René Maunier. Leçon d'ouverture d'un cours de sociologie algérienne (à la Faculté de droit d'Alger). — J. Célérier. Les « merjas » de la plaine du Sebou (les « merjas », mot arabe qui signifie pâturage, sont de vastes nappes d'eau en hiver et des pâturages en été ; avec une carte) ; suite et fin dans fasc. 3. — Henri Basset. Les rites du travail de la laine à Rabat. — Dr Ferriol. Les ruines de Tinmel (dans la vallée de l'oued Nfis). = Fasc. 3. Henri Bruno. La justice berbère au Maroc central. — Louis Milliot. Les Qânoûn des M'Atqa (monuments de la littérature juridique berbère ; avec un fac-similé). — J. Herber. Poteries rifaines du Zerhoun-Chella ; suite (la mosquée d'Abou Iousof : la chapelle funéraire d'Abou 'L-Hasan, l'écriture coufique, etc.) ; suite et fin dans fasc. 4. — H. de Castries. Identification de l'atelier monétaire de Mohammedia (c'est Taroudant, la capitale du Sous). — Dr Bulit. Notes sur la thérapeutique indigène dans le Sud marocain. — S. D. Ammor Bouillot. Un saint musulman de Salé : Sidi El-abad El-Medloum. = Fasc. 4. Henri Terrasse. Les portes de l'arsenal de Salé. — Jean Célérier et Albert Charton. Sur la présence de formes glaciaires dans le Haut-Atlas de Marrakech. — Actes du troisième Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines et comptes-rendus des séances. = T. III, 1923, fasc. 1. M. Delafosse. Les débuts des troupes noires du Maroc. — Dr Renaud. La peste de 1818 au Maroc. — Jean Gallotti. Le lanternon du minaret de la Kaoubia à Marrakech, 1194-1197 ap. J.-C. — André Basset. Notes de linguistique berbère. — L. Brunot. Vocabulaire de la tannerie indigène à Rabat. — Prosper Ricard. Tapis de Rabat. = Fasc. 2. Henri Basset. Deux pétroglyphes du Maroc occidental ; région des Zaer. — Henri Terrasse. Le décor des portes anciennes du Maroc. — R. Montagne. Les marins indigènes de la zone française du Maroc (avec une carte de la côte atlantique du Maroc et des points d'industrie maritime). — J. Herber. Une fête à Moulay Idris, janvier 1916 : les Hamadcha et les Dghoughiyyn (intéressant pour l'histoire des mœurs). —

Digitized by Google

E. Laoust. Pêcheurs berbères du Sous (leur curieuse industrie, actuellement en décadence et qu'il faudrait protéger ; avec une carte des pêcheries). — P. de Vigy. Notes sur quelques armes du musée de Dar Batha à Fès. — A. Chottin. Airs populaires recueillis à Fès. = Fasc. 3. E. Laoust. Pêcheurs berbères du Sous. — Jean Gallotti. Sur une cuve de marbre datant du khalifat de Cordoue. = Fasc. 4. Henry de Castries. La conquête du Soudan par El Mansour, 1591. — Louis Chatelain. Inscriptions de Volubilis, 5e série. — E. Pauty. Le plan de l'Université Qarawiyine à Fès (d'abord simple oratoire, cette Université atteignait déjà au XIIIe siècle son étendue actuelle : 85 mètres sur 70 ; avec un plan). — Prosper Ricard. Note sur la mosquée de Tinmal (des chapiteaux du XIIe siècle rappellent l'art roman). = T. IV, 1924, fasc. 1. E. Lévi-Provençal. René Basset (notice nécrologique). — Henri Basset et Henri Terrasse. Sanctuaires et forteresses almohades. I. Tinmel ; suite et fin dans fasc. 2. — Georges-S. Colin. Une nouvelle inscription arabe de Tanger (concernant Ahmad ibn 'Ali, chef montagnard qui succomba dans la lutte du Maroc du Nord contre le pouvoir central et ses partisans des environs de Fès, vers 1740-1743). — R. Montagne. Coutumes et légendes de la côte berbère du Maroc. = Fasc. 2. E. Michaux-Bellaire. Les terres collectives du Maroc et la tradition. — M. Delafosse. Les relations du Maroc avec le Soudan à travers les âges. — Georges-S. Colin. Notes de dialectologie arabe. — P. Ricard. Les métiers manuels à Fès. = Fasc. 3. Henry de Castries. Les sept patrons de Marrakech. — E.-F. Gautier. Un passage d'Ibn Khaldoun et du Bayan (qui commente le soulèvement et la soumission du chef berbère Moha-ou-Hammou en 1914-1921). — R. Montagne. Le régime juridique des tribus du Sud marocain. = Fasc. 4. Ed. Michaux-Bellaire. Essai sur les Samâ's ou la transmission orale (qui est à la base du droit musulman). — R. Montagne. Une tribu berbère du Sud marocain : Massat. — Ben Daoud. Recueil du droit coutumier de Massat. — Actes du quatrième Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines. = T. V, 1925, fasc. 1. E. Lévi-Provençal. Un nouveau texte d'histoire mérinide : le *Musnad* d'Ibn Marzuk (XIVe siècle, mort en 1379 ; le *Musnad* est une grosse compilation qui offre des renseignements originaux de premier ordre sur l'entourage du sultan Abul-Hasan, ses vizirs, secrétaires, et sur les constructions entreprises sous son règne. Texte et traduction, avec un glossaire et un index). — Dr H.-P.-J. Renaud. Un nouveau document marocain sur la peste de 1799. — E.-F. Gautier. La cuvette de Ouaouizert (sur la structure générale du Moyen-Atlas). — P. Ricard. Notes berbères de l'Afrique du Nord. — Henry de Castries. Kabara et Karabara (corrigeant une erreur qu'il avait commise sur ces noms de lieu, l'auteur en profite pour montrer que l'or au Soudan fut drainé par la cour chérifienne à la suite de l'expédition marocaine du Soudan). — Georges-S. Colin. Note sur l'origine du nom de « Mahomet ». = Fasc. 2. Pierre de Cenival. La légende du juif Ibn Mechal et la fête du sultan des Tolba à Fès. — Prosper Ricard. Tissage berbère de Aït-Aïssi, Grande-Kabylie. — J. Justinard. Notes d'histoire et de littérature berbères. = Fasc. 3. E.-F. Gautier. Le Moyen-Atlas. — L. Justinard. Notes sur l'histoire du Sous au XIXe siècle. — J. Herber. Tatouages des prisonniers marocains (tatouages qui révèlent, dans une certaine mesure, la mentalité des individus). — Henri Basset et Henri Terrasse. Sanctuaires et forteresses almohades. III. Le minaret de la Kotobîya ; suite dans le tome VI, fasc. 2-3. = Fasc. 4. E.-F. Gautier. Les cavernes du Dir (dans le Moyen-Atlas). — Henri Basset. Les troglodytes de Taza. — Actes du cinquième Congrès de l'Institut des

Digitized by Google

Hautes-Études marocaines et rapport sur les travaux de l'Institut. = T. VI, 1926, fasc. 1. E.-F. Gautier. Medinet-ou-Daï. — E. Tisserant et G. Wiet. Une lettre de l'Almohade Murtadâ au pape Innocent IV. — Georges-S. Colin. Étymologies magribines. = Fasc. 2-3. J. Célérier. L'oued el-Alid. = Fasc. 4. H. de Castries. Le Danemark et le Maroc, 1750-1767. — L. Justinard. Notes sur l'histoire du Sous au XIXe siècle ; suite. — L. Milliot. Les nouveaux qânoûn kabyles (notes sur le droit kabyle et sur l'importance de la djemaa dans les villages). — Georges-G. Marçais. Note sur la chaire à prêcher de la grande mosquée d'Alger (l'auteur, se corrigeant lui-même, fixe l'achèvement du minbar au 18 juin 1097 de notre ère). — J. Herber. Tatouages des prisonniers marocains israélites. — Prosper Ricard. Note au sujet de la fabrication des tapis dans le Proche-Orient. — H. de Castries. Outger Cluyt, voyageur hollandais au Maroc (1607-1608). = T. VII, 1927, fasc. 1. Robert Montagne. L'Aghbar et les hautes vallées du Grand-Atlas (histoire politique de la tribu, avec une grande carte en couleur). — Robert Ricard. Les dernières publications portugaises sur l'histoire du Maroc. Notes bibliographiques. — J. Célérier. La transhumance dans le Moyen-Atlas (avec une carte des routes suivies par les Beni Mguild). — Pierre de Cénival. L'Église chrétienne de Marrakech au XIIIe siècle (elle fut officiellement tolérée par le sultan Abou el-Ala Idris el Mamoun, proclamé calife en Espagne, mais non pas en Afrique, où il dut conquérir son royaume à l'aide d'un puissant renfort fourni par Ferdinand III, roi de Castille ; en retour, le sultan dut lui céder dix places fortes et accorder à la milice chrétienne le droit d'avoir à Marrakech une église où l'on pourra sonner les cloches, 1227. Ces innovations suscitèrent un violent mouvement de révolte : en 1232, Yahya-ben-en-Nasir s'empara de Marrakech et fit démolir l'église. Cet événement dramatique explique l'intervention d'Innocent IV dans les affaires marocaines en 1246 et 1251). — J. Herber. Graffiti de Moulay Idris (dans le Zerhoun). = Fasc. 2. Henri Basset et Henri Terrasse. Sanctuaires et forteresses almohades ; suite : Le ribât de Tit ; le Tasghimout. — E. Laoust. Le dialecte berbère du Rif. — J. Herber. La main de Fathma (cette main est une amulette nord-africaine douée de vertu prophylactique). — G.-S. Colin. Note sur le système cryptographique du sultan Ahmad-al-Mansûr, 1578-1603. — R. Ricard. La côte atlantique du Maroc au début du XVIe siècle, d'après des instructions nautiques portugaises. = Fasc. 3. Pierre de Cénival. Le comte Henry de Castries (notice nécrologique suivie d'une liste de ses publications). — Henri Basset et Henri Terrasse. Sanctuaires et forteresses almohades ; suite et fin : La tradition almohade à Marrakech (nombreuses figures). — Henry de Castries. Le cimetière de Djama-el-Mansour (créé par les sultans saadiens au XVIe siècle ; l'entrée en fut murée en 1684 par le sultan Moulay Ismaïl, qui voulait abolir toute trace de la dynastie saadienne ; on put y pénétrer en 1917 seulement). — R. Cagnat. L'inscription du capitole de Volubilis (elle mentionne une réfection du capitole sous le règne de l'empereur Macrin). = Fasc. 4. Ed. Michaux-Bellaire. A propos d'une inscription mérinide à al-Kasr al-Kabir. — Robert Montagne et M. Ben-Daoud. Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud marocain. — J. Célérier. L'Atlas et la circulation au Maroc (avec deux cartes montrant les routes transatlasiques du Sud-Ouest, du Centre et du Nord. Leur importance militaire et économique). = Bibliographie marocaine, 1920-1927. = T. VIII, 1928, 2e fasc. Stéphane Gsell. Vieilles exploitations minières dans l'Afrique du Nord (bibliographie considérable en ce qui concerne l'antiquité ; l'époque la plus active peut-être fut celle du Moyen Age. Depuis

Digitized by Google

le XVIe siècle, « des commerçants de Marseille importaient dans l'Afrique du Nord du fer en barres ; puis Français, Hollandais, Anglais, etc., y introduisirent des objets fabriqués en métal. Les beaux temps de l'industrie minière en Berbérie étaient bien loin »). — P. DE CÉNIVAL. La maison de Louis de Chénier, consul de France à Salé, 1767-1782. — M. BEN-CHENEB. La Fârisiya, ou les débuts de la dynastie hafside, par Ibn Qonfod de Constantine (Ibn Qonfod, ou encore Ibn al-Hatib, est un savant de Constantinople né dans le premier tiers de notre XIVe siècle, mort le 26-27 août 1406. La Fârisiya est une chronique en prose écrite pour rehausser l'histoire de la dynastie hafside). — Dr H.-P.-J. RENAUD. La première mention de la noix de kola dans la matière médicale des Arabes. — L. BRUNOT. Proverbes et dictons arabes de Rabat. = Fasc. 2. Jérôme CARCOPINO. Note sur une inscription chrétienne de Volubilis (inscription très mutilée, gravée sur la tombe d'un « Iulius, vice-prévôt du secteur », décédé le 1er novembre 665 de l'ère chrétienne ; elle montre la persistance de la vie chrétienne dans une région qui, depuis le milieu du Ve siècle, avait été abandonnée à elle-même). — E. LAMBERT. Les voûtes nervées hispano- musulmanes du XIe siècle et leur influence possible sur l'art chrétien. — Le R. P. KŒHLER. Quelques points d'histoire sur les captifs chrétiens de Meknès (au XVIIe et au XVIIIe siècle). — J. HERBER. Tombes Beni Mguild (avec un grand nombre de dessins et de planches). — Arsène ROUX. Les « Imdyazen » ou aèdes berbères du groupe linguistique Beraber. = Fasc. 3-4. F. DE LA CHAPELLE. La formation du pouvoir monarchique dans les tribus berbères du Haut-Atlas occidental (au XIXe siècle et au début du XXe ; avec deux cartes). — J. GOUDARD. Bijoux d'argent de la « Tache de Taza » (dix-sept planches). — JUSTINARD. Notes d'histoire et de littérature berbères : les Haha et les gens du Sous. — R.-L. BLACHÈRE. Une source de l'histoire des sciences chez les Arabes (les Tabakat Al-Umam Sa'id Al-Andalusi ou « Catégories des nations », par le cadi andalou Abul-Kâsim Sâid, né à Alméria en 1029 et mort à Tolède en 1070). — J. NOIVILLE. Le culte de l'étoile du matin chez les Arabes préislamiques et la fête de l'Épiphanie (abondante bibliographie). — Y.-D. SÉMACH. Un rabbin voyageur marocain : Mardochée Aby Serour (renseignements importants pour la science sur le Maroc et le Soudan, 1870. Mardochée, né dans le Sous en 1830, est mort à Alger en 1886). — CLAVERIE. Jeux berbères, région d'Azrou. — J. HERBER. Un oppidum en pays braber : Aïn Leuh. — Robert RICARD. Note sur les possessions portugaises du Maroc à la fin du XVe siècle, d'après l'*Itinerarium* de Münzer. — Marcel MERCIER. Notes sur une architecture berbère saharienne (avec six planches).

Mélanges d'archéologie et d'histoire. École française de Rome. XXXV, 1915. — L. DUCHESNE. Vaticana ; suite : La tombe apostolique (fait l'histoire de cette tombe, qui garde encore tout son mystère). — G. BIASIOTTI. La basilica di S. Maria Maggiore di Roma, prima delle innovazioni del secolo XVI. — Jean MARX. Quatre documents relatifs à Guillaume d'Estouteville, cardinal du titre de saint Martin, archevêque de Rouen et archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure (donations et legs de 1433 à 1483). — L. DUCHESNE. Les protégés de Théodora (et le commencement de l'Église jacobite, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours). — M. CERRATI. Il tetto della basilica Vaticana rifatto per opera di Benedetto XII (textes des années 1339-1341). — L.-A. CONSTANT. Le *Bourgeois gentilhomme* et le *Festin de Trimalcion* (Molière doit à Pétrone l'idée des cuisiniers qui paraissent entre le troisième et le quatrième acte du *Bourgeois*). — Mgr Giovanni MERCATI. Dagli epitolografi del Cod. Vat. Gr. 306 (concernant Procope, maître Nicétas Paneuphemos et l'ar-

Digitized by Google

chevêque Cyriac). — Franz Cumont. Villes de l'Euphrate : Zeugma, Néocésarée, Birtha. — L. Duchesne. Les schismes romains au VI^e siècle. — Francesco Cognasso. L'influsso francese nello Stato Sabaudo durante la minorità di Amedeo VIII (notes et documents inédits, 1391-1398). — L.-A. Constans. Inscriptions de Gigthis, Tunisie. = Année XXXVI, 1916-1917. Léon Mirot. Notes sur une famille florentine établie en France au XIV^e siècle (celle de Bernardo di Cino di Bartolino dei Benvenuti, assez bien connu depuis 1380 ; trois documents de 1379 à 1385). — L. Duchesne. Les légendes de l'Alta Semita (c'était une rue qui était située entre les jardins de Salluste et les thermes de Dioclétien ; aujourd'hui rue du XX Septembre). — Francesco Fornari. Le recenti esplorazioni nel cimitero di S. Ciriaco al VII° miglio della Vita Ostiense. — B. Pocquet du Haut-Jussé. La diplomatie d'Anne de Bretagne (publie quatre documents inédits de l'année 1490). — Id. L'église Saint-Malo ou San-Macuto, de Rome (avec un plan de 1551). — Pierre de Cénival. La politique du Saint-Siège et l'élection de Pologne, 1572-1573 (avec des documents inédits). — Franchi de' Cavalieri. I funerali ed il sepolcro di Costantino Magno (à Constantinople, mai 337 ; il fut enseveli dans un monument qu'il avait fait construire près de la basilique des Saints Apôtres et pour bénéficier des prières qui y seraient dites). = Année XXXVII, 1918-1919. Henri Cochin. Sur le *Socrate* de Pétrarque (le *Socrate* de Pétrarque doit être identifié avec le musicien flamand Ludovicus Sanctus de Beeringhen). — Franz Cumont. Astrologues romains et byzantins (Balbillus, Antiochus et Rhetorius ; leurs œuvres). — Paul Fournier. Les deux recensions de la collection canonique romaine dite le *Polycarpus*. — Ulysse Chevalier. La Santa Casa de Lorette ; sur un document allégué en sa faveur (une bulle de Clément V confirmant la fondation du couvent des Carmes de Weinheim en Bade est fausse). — Louis Duchesne. In Aegypto. Une fabrique de fausses légendes égyptiennes (les trois passions de martyrs épyptiens publiées en 1909 par le P. Poncelet sont fausses ; dans la rubrique « depositio Thomae in Aegypto », il faut sans doute reconnaître la ville égyptienne de Thmuis ; Thomas n'a rien à faire là). — B. Pocquet du Haut-Jussé. La compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome. — F. Préchac. La date du déplacement du Colosse de Rome sous Hadrien (la statue colossale de Néron, consacrée au Soleil par Vespasien, a été déplacée entre la fin de 126 et le 21 avril 128). — Joseph Roserot de Melin. Note sur un prétendu évêque de Troyes en 1560, Frédéric « Corneille » (confondu à tort avec Federico Cornaro, de la « gens Cornelia », évêque de Traù, transféré à Bergame le 15 janvier 1561, puis à Padoue en 1577, mort en 1590). — Eugène Albertini. Inscriptions [romaines] d'Espagne. = Année XXXVIII, 1920. A. Grenier. La découverte du Rhin (par les cosmographes et historiens grecs et latins). — Giovanni Pansa. La leggenda di traslazione di S. Tommaso apostolo ad Ortona a Mare, e la tradizione del culto Cabirico (publie en appendice un témoignage officiel de 1259 concernant la translation des prétendues reliques de saint Thomas de l'île de Chio à Ortona ; la légende se rattache directement au culte des Cabires et à la croyance des apparitions lumineuses dans le ciel). — Jean Bayet. Les origines de l'Arcadisme romain (il y a eu certainement des Arcadiens dans la Grande-Grèce ; Pallas le Lycaonide et son peuple œnotien ont été des « ouvriers mystiques » de l'Arcadisme romain). — Raymond Thouvenot. Salvien et la ruine de l'Empire romain. — Louis Duchesne. Le *Liber pontificalis* aux mains des Guibertistes et des Pierléonistes (touchant l'histoire des papes au X^e siècle et dans la première moitié du XI^e). — Émile-G. Léonard. Comptes

Digitized by Google

de l'hôtel de Jeanne Ire, reine de Naples, de 1362 à 1369. — A. PIGANIOL. Romains et Latins. I. La légende des Quinctii. = Année XXXIX, 1921-1922. L. DUCHESNE. Le sanctuaire de Saint-Laurent (sur la voie Tiburtine à Rome). — Joseph ROSEROT DE MELIN. Études sur les relations du Saint-Siège et de l'Église de France dans la seconde moitié du XVIe siècle (sources pour l'histoire du colloque de Poissy, 1560-1561. 1er article, suivi d'un Journal de l'Assemblée des évêques à Poissy). — H.-M.-R. LEOPOLD. La basilique souterraine de la Porta-Maggiore. — Pierre FABRE. Le développement de l'histoire de Joseph dans la littérature et dans l'art au cours des douze premiers siècles. — Jean BAYET. Hercule funéraire (et son culte ; suite au tome XL). — Fernand BENOÎT. L'interrogatoire de Margarit. Document inédit sur Benoît XIII, 1410-1411, et Supplément à l'inventaire des fonds des notaires d'Orange conservé à la bibliothèque du Vatican (Pierre de Luna, le futur Benoît XIII, eut à son service un Catalan appelé Esmenard Margarit, qui fut fait prisonnier par les troupes du roi de France à la traversée du Rhône, juin 1411. Son interrogatoire, ici publié tout au long, complète les renseignements fournis par la chronique de Martin d'Alpartil et le *Chronicum parvum Avenionense de schismate et bello*). — Jean PORCHER. Jean de Candida et le cardinal de Saint-Denis (publie la préface de la Chronique des rois de Sicile par le Napolitain Jean de Candida, qui accompagnait en 1491 l'abbé de Saint-Denis, Jean de Bilhères-Lagraulas, chargé d'une importante mission auprès du pape). = Année XL, 1923. Pierre FABRE. Un autel du culte phrygien au musée du Vatican. — Robert BRUN. Quelques Italiens d'Avignon au XIVe siècle (Datini et Naddino de Prado, médecin de la Cour pontificale). — Jean PORCHER. Lettres émanant de la Cour pontificale à l'époque du conclave de Viterbe, 1270-1272 (sur la mort de Louis IX, la maladie d'Alphonse de Poitiers, etc.). — Jérôme CARCOPINO. Attideia (étude sur l'introduction officielle à Rome du culte d'Attis au temps de l'empereur Claude). — Fernand BENOÎT. Farnesiana. La bibliothèque grecque du cardinal Farnèse (suivie d'un choix de lettres d'Antoine Éparque, de Mathieu Devaris et de Fulvio Orsini, 1542-1554). — Louis LESCHI. Correction à *Ephemeris epigraphica*, VIII, 632. = Année XLI, 1924. A. GRENIER. L'alphabet de Marsiliana et les origines de l'écriture à Rome. — Émile-G. LÉONARD. La captivité et la mort de Jeanne Ire de Naples. — Fernand BENOÎT. Farnesiana. III : Mlle du Gauguier, dame d'honneur de la reine (cinq lettres d'elle, 1555-1558). — Jacques MADAULE. Le monument de Septime Sévère au « Forum Boarium ». = Année XLII, 1925. Félix GRAT. Nouvelles recherches sur Tacite (un nouveau manuscrit de la *Germanie ;* deux manuscrits nouveaux des *Annales* et des *Histoires* ; relevé des variantes). — J. A. F. ORBAAN. Documents inédits sur la Rome de Sixte-Quint et du cardinal Farnèse, 1585-1589. — Ph. LAUER. Un inventaire inédit des revenus fonciers de la basilique du Latran au XIIe siècle. — Pierre BOYANCÉ. Note sur le Tarentum (où se trouvait l' « ara Ditis in Tarento »). — Georges RECOURA. Notes sur six manuscrits inédits ou peu connus des *Assises de Jérusalen.* = Année XLIII, 1926. J. LESELLIER. Un historiographe de Louis XI demeuré inconnu : Guillaume Danicot (avec treize pièces justificatives datant de 1441 à 1472). — G.-J. HOOGEWERFF. Le tombeau-autel du cardinal Philippe d'Alençon à Sainte-Marie du Transtévère. — Léon BOURDON. Les voyages de saint Mayeul en Italie ; itinéraires et chronologie (de 953 à 987). — Jeanne VIELLIARD. Scènes de la légende de saint Pierre, peintes à fresque dans l'église San-Pietro de Toscanella). — Jean GAGÉ. Deux dieux cavaliers d'Asie

Digitized by Google

Mineure, d'après deux bas-reliefs inédits. — René Lugand. Note sur l'itinéraire maritime de Rome à Arles. — Jeanne Odier. Voyage en France d'un jeune gentilhomme morave en 1559 et 1600 (il s'appelait Zdenek et appartenait à la famille du fameux Waldstein). = Année XLIV, 1927. Ch. Mollat. Miscellanea Avenionensia (l'élection et la cour de l'antipape Nicolas V, etc.). — J. Lesellier. Les méfaits du cérémoniaire Jean Burckard (détails nouveaux sur ses débuts à Rome, d'après des suppliques inédites). — Ch. Perrat. Un diplomate gascon au XIVe siècle: Raymond de Piis, nonce de Clément V en Orient (publie trois documents inédits de l'année 1310). — Colonel Louis Langlois. Quelques considérations topographiques et militaires sur les sites étrusques (Denys d'Halicarnasse peut bien avoir raison quand il fait descendre les Étrusques des Alpes, au bout d'un long voyage dont l'origine reste à trouver et la date à démêler dans les contradictions des époques). — Jean Gagé. Église et reliquaire d'Afrique (décrit une petite basilique située sur le territoire du Belezma et les reliques trouvées dans un vase, avec quelques inscriptions chrétiennes). — René Lugand. Étude sur quelques monuments inédits du musée de Lambèse. — William Seston. Les « Anaglypha Trajani » du Forum romain et la politique d'Hadrien en 118 (les « Anaglypha » ont été sculptés en 118 et 120 sous Hadrien, sans doute pour servir d'enceinte à la statue de Marsyas et aux trois arbres sacrés du Forum). — P. Wuilleumier. Cirque et astrologie (commente trois passages tirés d'un manuscrit astrologique grec; ils jettent quelque lumière sur les deux passions favorites du monde romain : le cirque et l'astrologie, leurs rapports étant fondés sur les propriétés des planètes auxquelles on accordait un critère soi-disant scientifique). = Année XLV, 1928. J. Gay. Notes sur la crise du monde chrétien après les conquêtes arabes. — Ch. Samaran. Un ouvrage de Guillaume Danicot, historiographe de Louis XI (ajoute des renseignements nouveaux à ceux qu'avait déjà fait connaître J. Lesellier; c'est une traduction française de la légende de saint Julien, composée entre 1463 et 1467, et une supplique rédigée par Danicot au nom de Louis XI en 1472; il dit qu'il était en train d'écrire des *Gesta regum Francorum*. On n'a encore trouvé aucune trace de cette œuvre). — J. Lesellier. Une curieuse correspondance inédite entre Louis XI et Sixte IV (en 1473). — Jean Lassus. Les miniatures byzantines du Livre des rois. — René Jullian. Le candélabre pascal de Saint-Paul-hors-les-Murs (où sont représentées plusieurs scènes de la Passion et de la Résurrection. Il est l'œuvre de deux sculpteurs romains de la fin du XIIe siècle : Nicolas, fils d'Angelo, et Pietro Vassalletto). — Pierre Boyancé. Le Sommeil et l'Immortalité (représentés dans l'art funéraire s'inspirant de la théologie). — Jean Gagé. Le Colosse et la Fortune de Rome (le Colisée a bien pris son nom du colosse de Néron voisin de l'amphithéâtre; dès le temps de Néron, il associait dans un rapport intime le Soleil et l'Empereur, et par suite la Fortune même de Rome). — P. Wuilleumier. Mobilier de l'Afrique romaine (fragments découverts à Affreville et dans les ruines de l'ancienne Tigava : un candélabre et un trépied; essai de reconstitution des monuments eux-mêmes). — William Seston. Le secteur de Rapidum sur le *limes* de Mauritanie césarienne après les fouilles de 1927 (Rapidum est aujourd'hui Sour-Djouab, à l'ouest d'Aumale, qui est l'antique Auzia, dans le département d'Alger. On y a trouvé des inscriptions qui ont permis de reconstituer en partie l'histoire de la ville). = Année XLVI, 1929. Jean Bayet. Un nouvel Hercule funéraire et l'héroïsation gréco-romaine en Thrace. — Adrien Bruhl. Les influences hellénistiques dans le triomphe romain. — Jacques Heurgon. Le satyre et la ménade étrusques.

Digitized by Google

— Jean GAGÉ. Les Étrusques dans l'Énéide (Virgile s'est certainement proposé de transformer un fait historique certain : l'occupation de Rome par les Étrusques, les Tarquins, et il imagine que l'Étrurie s'est soumise spontanément à Énée). — J. LESELLIER. La trahison du moine Gilles de Moustier, 27 août 1417 (le moine trahit certainement Caen assiégée par Henri V, en lui livrant l'accès de l'église Saint-Étienne. Il est vrai que son intervention eut pour résultat que l'église fut préservée des destructions ordonnées par les Caennais eux-mêmes pour rendre vains les efforts des assaillants. Cet épisode est connu par une supplique adressée par Gilles au pape Martin V en vue d'obtenir son absolution pour crimes d'homicide et de trahison : 3 février 1427. Le même jour, le pape chargeait l'évêque de Bayeux d'absoudre Gilles de Moustier après enquête sur son cas). — Jean LASSUS. Quelques représentations du « Passage de la Mer rouge » dans l'art chrétien d'Orient et d'Occident. — René JULLIAN. Les fragments de l'ambon de Benedetto Antelami à Parme. — Félix OLIVIER-MARTIN. Manuscrits bolonais du décret de Gratien conservés à la bibliothèque Vaticane (avec de nombreuses miniatures qui illustrent le texte). — Émile VAN MOÉ. Les ermites de Saint-Augustin amis de Pétrarque.

Mercure de France. 1930, 15 janvier. — Louis ROUGIER. Les rapports de la science et de la religion. — Léon DE PONCINS. Une nouvelle version de Mayerling et de Serajevo (à propos du roman de M. t'Serstevens intitulé *Taia ;* « il ne faut pas en faire un document d'histoire »). = Chronique de Glozel (« l'authenticité en est reconnue en Allemagne »). — George MARLOW. Chronique de Belgique. = 1er février. Georges ACHARD. Le Sionisme devant l'opinion française (les Juifs de Palestine ont leur grande part de responsabilité dans le sanglant conflit qui vient d'éclater entre eux et les Arabes). — Louis BAREILLIER-FOUCHÉ. L'inflation au temps de Solon (sur la réforme monétaire de l'an 612 av. J.-C.). — Chronique de Glozel (réponse de M. Peyrony à l'article « Une petite enquête aux Eyzies »). — Camille VALLAUX. La question bretonne (les fédéralistes voudraient faire de la France une « unité diversifiée » ; nos pères ont pétri, depuis dix siècles, une « diversité unifiée ». Il faut s'y tenir). — Auguste MARGUILLIER. Le drame de Meyerling. = 15 février. Henri GLAESENER. A propos d'un centenaire romantique : *Hernani* et ses sources. — Albert SCHINZ. Ce qu'on lit aux États-Unis ; expériences d'un éditeur américain (d'après les publications entreprises par l'éditeur E. Haldeman-Julius et la classification qu'il en a donnée lui-même). — G.-M. OSTROGA. Staline et l'avenir de la Russie (d'après une conversation avec M. Bessedowsky, l'ex-premier conseiller de l'ambassade soviétique à Paris, donc en état d'être bien informé). = Chronique de Glozel (lettre d'un témoin à décharge dans l'affaire Bayle-Philipponet). = 1er mars. Pierre JULIAN. La vie du dernier troubadour : Anselme Mathieu, félibre des Baisers, 1828-1895. — Émile RIPERT. Le souvenir d'Henry de Groux en Provence (peintre belge qui est mort à Marseille le 12 janvier 1930). — Chronique de Glozel (lettre du Dr Foāt en réponse aux « erreurs et fausses imputations » faites par M. Peyrony).

Revue de l'histoire des religions. 1929, janvier-février. — Ch. PICARD. Chronique de la religion minoenne. — Frédéric MACLER. « Pais, ... béliers » (signale, dans un manuscrit arménien, une importante variante au chapitre XXI de l'évangile selon saint Jean, qu'on invoque toujours pour attester, établir et renforcer la primauté de Pierre). — Ch. GUIGNEBERT. Jésus-Christ ; sa personne, son message, ses preuves (critique longuement l'ouvrage publié sous ce titre par le P. Léonce de

Digitized by Google

Grandmaison. Cet auteur est « un homme instruit plus qu'un érudit, un apologiste, non un historien et, au total, un partisan ». Il avait d'ailleurs averti le lecteur qu'il ne voulait pas être autre chose). — E. Linckenheld. Sucellus et Nantosvelta (étude critique sur ce couple divin, connu dans la plus grande partie du territoire celtique. « Le dieu au maillet et sa compagne avaient un quadruple caractère : domestique, chtonien, infernal et sidéral » ; ces quatre *numina* caractérisent « les forces éternelles de la terre qui produit la vie sous toutes ses formes et les reçoit de nouveau dans son sein, où ils continuent à vivre sous les astres impérissables, le Soleil et la Lune »).

Revue des Études historiques. 1929, octobre-décembre. — A.-E. Sayous. Le commerce de Marseille avec la Syrie au milieu du XIII^e^ siècle (« c'est l'appui du capital qui a permis au XIII^e^ siècle le développement du commerce, comme il a permis, au XIX^e^ siècle, le développement de l'industrie et des diverses branches de l'activité économique, sous des formes assez voisines »). — Commandant de La Roche. Les Académies militaires sous l'Ancien régime, d'après les documents d'archives). — Maurice Montigny. J.-J. Rousseau secrétaire d'ambassade (le portrait satirique de l'ambassadeur, le comte de Montaigu, dans les *Confessions*, est un tissu de contre-vérités). — Chanoine Uzureau. La guerre de Vendée, 1795. = Dépouillement chronologique et méthodique des Revues.

Revue des Études napoléoniennes. 1929, août. — Gellio Cassi. Le concordat napoléonien et le concordat italo-vatican (à la suite est reproduit le texte officiel et complet des actes du Vatican, afin que l'on puisse poursuivre la comparaison entre ces deux documents, inspirés du même esprit). — Jean Barada. Visite du pape Pie VII à la maison mère des Filles de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, 23 décembre 1804. — Chanoine Luigi Mussi. Le lieu d'origine de Napoléon I^er^ (les Bonaparte sont originaires de la Lunigiana, exactement à Marcioso). — Lucien Laudy. Le guide de l'Empereur à Waterloo : Jean-Baptiste Dekoster. = Septembre. Warwick Bond. Le manuscrit original sur l'arrestation du duc d'Enghien (copie d'un manuscrit du marquis de Bonnay en septembre 1805, exécutée par le comte de Charleville. Le document a déjà été en partie publié ; on veut en donner ici le texte intégral. La première partie est une « Notice sur les derniers jours de Mgr le duc d'Enghien et sur Canonne, son fidèle domestique »). — Édouard Driault. Un mystère d'histoire : le manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue (le texte de ce manuscrit, publié par Murray à Londres en 1817, fut tout d'abord attribué à Napoléon lui-même, ce qui en assura le succès. Napoléon le désavoua et l'on a dit depuis qu'il fut rédigé par Frédéric Lullin de Chateauvieux. En réalité, Lullin n'a fait que tenir la plume ; le fond appartient à M^me^ de Staël, qui a pu connaître par Benjamin Constant les idées et les formules de Napoléon lui-même. Le manuscrit de Sainte-Hélène est donc, « en vérité, le premier *Mémorial*, né de la collaboration directe ou indirecte de Napoléon lui-même avec M^me^ de Staël ». M^me^ de Staël se garda bien de faire connaître la part qu'elle eut à ce manifeste, « pour conserver devant la postérité sa haute tenue d'adversaire de l'Empereur ». Ce fut « la première manifestation du parti libéral »). — Documents sur l'administration napoléonienne à Barcelone. Le régime civil pendant la guerre de l'indépendance espagnole en 1813, 1814. — Comte Begouen. Lettre du général Gourgaud à la comtesse Auguste Caffarelli, datée de Jamestown, octobre 1815. — Le registre

Digitized by Google

de l'état civil de la famille impériale. — Émile Le Gallo. Un policier de la Révolution et de l'Empire (il s'agit de Jean-Baptiste Dossonville, dont on retrace ici la biographie). — François Dutacq. Lieutenant Bonaparte. Le « discours de Lyon » (ce discours vient d'être réédité par M. Driault d'après une copie contemporaine). = Octobre. R. Warwick Bond. Le manuscrit original sur l'arrestation du duc d'Enghien. II (note, par le marquis de Bonnay, sur Joseph Canonne, valet de chambre en second du prince et son messager de confiance. Canonne avait averti le prince du danger qu'il courait d'être arrêté par les agents de Bonaparte et l'avait supplié de fuir ; mais il ne fut pas écouté. La note est datée de Mittau, le 15 septembre 1805). — Jean Babelon. La médaille et les médailleurs sous le Premier Empire. — Louis-A. Rozelaar. Le Mémorial de Sainte-Hélène et le Romantisme (la politique tracée par Napoléon à Sainte-Hélène est « la politique romantique, faite d'idéal, de rêve, d'aspiration du cœur, et d'où la critique positive est à peu près exclue ». Napoléon est déjà « l'homme fatal » des romantiques). — Édouard Driault. Napoléon dans l'*Histoire diplomatique de la Nation française* (regrette que M. René Pinon n'ait pas mis Napoléon dans son plein jour : Napoléon « fut le Prométhée des nations, victime et martyr des rois d'ancien régime »). — Lucien Laudy. Napoléon Ier faux monnayeur (il fit fabriquer par le graveur Lale de faux billets de Banque anglais et russes ; on connaît le détail des opérations auxquelles Lane s'était livré par ordre de Fouché, puis de Rovigo). = 5 novembre. Warwick Bond. Le manuscrit original sur l'arrestation du duc d'Enghien (troisième et dernière partie. Commentaires). — Paul Marmottan. La statue antique dite de Pompée et Napoléon (Napoléon désira vivement acquérir cette statue, mais la négociation échoua à cause du prix exigé, ensuite et surtout parce que Denon estima qu'elle était sans intérêt, « la tête ayant été rapportée sur le corps »). — J. Dontenville. Création de l'Université de France par Napoléon (instaurée par la loi du 10 mai 1806 et organisée par les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811. Par cette institution, Napoléon voulait « travailler à la formation intellectuelle et morale de la jeunesse »). — Publications historiques spéciales de la Société royale de géographie d'Égypte sous les auspices du roi Fouad Ier (celles de MM. Georges Douin et Édouard Driault).

La Revue de Paris. 1930, 15 janvier. — Gabriel Hanotaux. Mérimée et l'Impératrice Eugénie. — Mérimée. Lettres à la comtesse de Montijo (mère de l'Impératrice. 1er article allant du 16 octobre 1847 au 15 janvier 1848). — Comte de Fels. Les États-Unis français et le bloc atlantique ; la politique française. — Pierre Bernus. Le problème naval franco-italien. — André Pierre. Les Intellectuels en Russie soviétique (si la Russie soviétique honore la science, elle fait aux Intellectuels une existence très dure. L'Académie des sciences de Petrograd elle-même est étroitement soumise à la surveillance des Communistes. Ce parti « croit à l'existence de deux cultures : la bourgeoisie et le prolétariat ; il proclame l'irrémédiable déchéance de la première et l'irrésistible poussée de la seconde »). = 1er février. Marcel Lucain. Un entretien avec S. Exc. M. Walter Edge (le nouvel ambassadeur des États-Unis en France. « Nous venons de découvrir, à notre tour, l'Amérique »). — Henry Bordeaux. Une rencontre avec M. Emil Ludwig (le biographe de Guillaume II et de Bismarck). — Alexandre Moret. Chants d'amour de la vieille Égypte. — Lieutenant-colonel B. Favre. Question mongole et question thibétaine. — Prosper Mérimée. Lettres à la comtesse de Montijo. II (du 22 janvier au 25 dé-

Digitized by Google

cembre 1848 ; c'est en raccourci une histoire des journées de février et de juin vue à Paris : Mérimée faisait alors partie de la garde nationale). — Fernand DE BRINON. Un incident à La Haye (récit d'un reporter français qui suivit de très près l'incident que faillit créer, à La Haye, le 8 janvier 1930, un passage mal interprété de M. Tardieu, président du Conseil français. On prétendait qu'il avait adressé des paroles offensantes à l'égard des délégués allemands « dont on suspectait la capacité de négociateurs ». La confrontation des dépêches envoyées par l'agence Havas, l'agence Wolff et le correspondant du Reuter a suffi pour réduire l'incident à néant ; mais l'alerte avait été chaude). = 15 février. Abel HERMANT. La société en France au début du XX^e siècle (sur « l'élite » de l'intelligence, de la politique, de la finance et de l'industrie). — Luc DURTAIN. Les dieux des Blancs (ce sont les machines des steamers haut-courriers). — Georges SUAREZ. M. Clemenceau et M. Poincaré (de 1909 à 1917 ; leurs rapports, d'abord corrects ou même amicaux, s'aigrirent après l'élection de M. Poincaré à la présidence de la République). — Étienne DINET et El Hadj S. B. IBRAHIM. Mon pèlerinage à La Mecque (le peintre français Dinet, converti au mahométisme, put assister aux cérémonies rituelles de la Kaaba, en compagnie de son collaborateur Sliman ben Ibrahim). = 1^er mars. Maurice CONSTANTIN-WEYER. La vie du général Yusuf (biographie romancée, mais fondée sur de solides fondements historiques) ; 1^er article. — Robert DE TRAZ. En passant à Prague. M. Mazarik et M. Benès (impressions de voyage et entretiens avec ces deux chefs d'État). — Luc DURTAIN. Écorce de Singapour. I (est-ce à dire que l'auteur n'a vu de cette escale fortifiée que l'écorce?). — Georges SUAREZ. Clemenceau de 1914 à 1917 (ses paroles et ses actes. Comment Clemenceau fut appelé par Poincaré à former en 1917 le Cabinet qui aboutit à la victoire finale). — Fernand DE BRINON. Notes sur la Conférence de Londres (en février 1930). — Roger LABONNE. Au Maroc. Colonisation et pacification. I. — A. ALBERT-PETIT. Les livres d'histoire (signale notamment le mémoire de Georges Pariset sur le séjour à Strasbourg, en 1788, de Bonaparte, dans ses *Études d'histoire révolutionnaire et contemporaine*).

Revue des Deux Mondes. 1930, 25 janvier. — Louis BERTRAND. Le roman de la Conquête (suite et fin de ce roman historique, brodé sur le thème de la prise d'Alger). — CAULAINCOURT, duc de Vicence. Mémoires. L'agonie de Fontainebleau. II : Les Alliés à Paris (envoyé à Paris pour traiter avec les Alliés, Caulaincourt ne rencontre chez le tsar qu'un refus poli de traiter avec Napoléon ; on lui assurerait un établissement honorable, mais il fallait qu'il abdiquât. Talleyrand, de son côté, travaillait pour les Bourbons. Caulaincourt rejoint l'empereur à Fontainebleau le 2 avril au soir, au moment où le Sénat était décidé à faire voter la déchéance). — Comte KOKOVTZOFF. La ruine morale au pays des Soviets. La lutte contre Dieu (1^er article). — Marie-Louise PAILLERON. La jeunesse de Pauline de Beaumont. — François CANAC. Florence, ville de science (à propos de l'Exposition nationale de l'histoire des sciences, qui s'est tenue dans cette ville en 1929). — Maurice PERNOT. A la Conférence de La Haye, choses vues et entendues ; suite et fin dans la livraison suivante. = 1^er février. G. LENÔTRE. La Compagnie de Jéhu. III : La chasse aux Mathevons (représailles exercées à Lyon en 1795 contre les Terroristes, désignés alors par l'épithète de Mathevons, les « étêteurs d'hommes ». De Lyon, les Mathevons se portèrent en Bresse pour assouvir leur vengeance). — J. et J. THARAUD, Fez ou les bourgeois de l'Islam. II. — Comte KOKOVTZOFF. La ruine morale au pays

Digitized by Google

des Soviets. IV : L'offensive contre la foi (encouragement au schisme ; propagande antireligieuse). — André DEMAISON. Visites à la presse de province. Les journaux de l'Ouest (la Sarthe, Rennes, Brest, Nantes). — CAULAINCOURT. L'agonie de Fontainebleau. III : Le calvaire de Napoléon (après avoir consulté ses maréchaux et les avoir trouvés disposés à soutenir le roi de Rome au cas où il abdiquerait, Napoléon envoya Marmont et Ney pour négocier sur cette base avec les Alliés, tout en prenant ses dispositions pour recommencer la lutte). — C.-Jean REYBAZ. La légion étrangère au front. = 15 février. *** Crépuscule d'alliance. Le dialogue austro-allemand, février-août 1918 (négociations entamées par l'Autriche, qui cherche à se dégager honnêtement des liens de son alliance avec l'Allemagne ; elles échouèrent, l'Allemagne ne voulant ni ne pouvant renoncer au concours militaire de son alliée. Le gouvernement autrichien avait, de son côté, scrupule de poser les armes sans le consentement, en bonne et due forme, de son alliée. Ce scrupule a prévalu à Vienne jusqu'au 27 octobre 1918, où l'empereur Charles annonça à Berlin sa défection ; il invoquait pour excuse le vœu et le besoin de ses peuples, dont la plupart ne le reconnaissaient déjà plus pour souverain). — Jules CAMBON. La princesse Antoine Radziwill (c'était une Castellane, petite-fille du maréchal et de la duchesse de Dino, née à Paris le 19 février 1840 ; elle épousa en 1857 le prince Antoine Radziwill, grand seigneur polonais, qui fut aide de camp de l'empereur Guillaume Ier et son ami personnel. A Berlin, elle devint la plus intime confidente de la reine Augusta et c'est elle qui réussit à empêcher la reine, abreuvée de dégoût dans sa vie privée, de rompre et de quitter la Prusse. Fort intéressants les souvenirs que M. Cambon note d'elle sur les sentiments francophiles qu'elle ne cessa de professer soit en 1870-1871, soit après 1914. Internée dans son château de Kleinitz, elle y mourut avant la fin de la guerre). — G. LENÔTRE. La Compagnie de Jéhu. IV (cette société de compagnons ennemis des Terroristes à Lyon n'a jamais eu l'importance que lui attribuait la Convention. La *Terreur blanche*, dont on lui a fait un crime, n'a existé que dans les préjugés de Louis Blanc et de ses continuateurs). — Paul GAUTIER. Les deux Allemagnes de Mme de Staël (en 1804, la fille de Necker écrivait : « Je hais l'Allemagne, je déteste les Allemands » ; six ans plus tard, elle écrivait son livre *De l'Allemagne*, tout à la louange de ce pays. C'est qu'alors elle était exilée loin de la France, sa vraie patrie, à la fois triomphante et asservie. C'était sa revanche). — Louis BARTHOU. Pierre Loti (évoque des souvenirs personnels d'un grand intérêt). = 1er mars. *** Les quatre-vingt-quatre ans du président Mazarik (« il n'est pas fréquent qu'un philosophe soit président de la République, il l'est peut-être encore moins qu'un sage ne soit pas désabusé »). — CAULAINCOURT. L'agonie de Fontainebleau. IV : La trahison de Marmont (détail des négociations avec Schwarzenberg et l'empereur Alexandre, 4-5 avril 1814). — Henri LORMIAN. La question chinoise et les intérêts français en Chine. — Duc DE LA FORCE. L'histoire et les idées modernes (à propos de l'*Histoire de la nation française*, par M. Hanotaux, ou, pour mieux dire, du volume de l'*Histoire politique* dont il est l'auteur). — Général WRANGEL. La dernière campagne. Crimée, 1920 (c'en est le récit par le général lui-même). — Le R. P. DIDON. Lettres à Mme Commanville (lettres adressées par le P. Didon à Mme Caroline Commanville, nièce de Gustave Flaubert, 1879-1881 ; celles de 1880-1881 sont datées du couvent de Corbara, en Corse, où le célèbre dominicain avait été exilé). — J. et J. THARAUD. Fez ou les bourgeois de l'Islam. IV : Histoire d'Azouazou. — C.-M. SAVARIT. Les académies de province au travail (celles de Normandie, de Bordeaux, de Bayonne, etc.).

Digitized by Google

Revue des Questions historiques, 1929, octobre. — Tony CATTA. Charles VII et Jeanne d'Arc (il faut « redresser le jugement de l'histoire en faveur d'un de nos plus grands rois ». Charles VII n'a rien à se reprocher à l'égard de la Pucelle. Le procès de réhabilitation fut de sa part une « initiative courageuse et difficile, inconciliable avec les sentiments d'ingratitude et d'oubli dont on a noirci la mémoire du Victorieux »). — A. DURENGUES. Le protestantisme en Agenais. L'invasion huguenote (véhément réquisitoire contre les Huguenots, « pillards avides et vrais vandales »). — G. G. Deux frères ennemis : les Saint-Simon, 1713-1726 (procès entre les deux frères, Claude Ier et II, fils d'Eustache Titus, marquis de Saint-Simon, de la branche aînée, mort en 1712 ; l'un, l'aîné, chanoine régulier de Saint-Victor, ne pouvant hériter par suite de son vœu de pauvreté, adressa au pape une supplique pour être autorisé à réclamer l'annulation de ses vœux et, de fait, il rentra dans la vie civile. Le cadet, prêtre séculier, réclama le rejet de cette demande. Le duc de Saint-Simon intervint : Claude Ier entra dans l'ordre des chevaliers de Malte et mourut en 1777 ; Claude II, « l'homme le plus processif de France », devint évêque de Noyon, puis de Metz, et mourut en 1760). — Louis BOITEUX. L'Encyclopédie du XIXe siècle (André-Marie Ampère, qui, jeune homme, avait lu et retenu dans sa mémoire les vingt volumes de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, se proposa de la refaire et, en 1834, il composa son *Essai sur la philosophie des sciences*, qui devait servir de cadre à la nouvelle Encyclopédie, d'où l'on aurait éliminé avec soin « tout venin d'incrédulité et d'irréligion ». Elle parut, non sans que le programme eût été fâcheusement modifié, en ving-cinq volumes, 1836-1852. Le rédacteur en chef fut l'abbé François-Xavier Receveur, professeur de dogme, recommandé par l'archevêque de Paris. Une seconde édition, entreprise en 1858, aurait dû corriger les nombreuses fautes de la première ; mais elle tomba en des mains mercantiles et dans le mépris). = Albert ISNARD. Revue des Périodiques français. — G. ALLEMANG. Courrier allemand. = Janvier 1930. André-E. SAYOUS. Les opérations du capitaliste et commerçant marseillais Étienne de Manduel entre 1200 et 1230 (reproduit, sous une forme un peu différente, l'article paru dans la précédente livraison de la *Revue historique*). — P. COSTE. Saint Vincent de Paul au secours des provinces désolées (en Lorraine, dans les Trois-Évêchés, en Picardie et en Champagne). — Alexander Haggerty KRAPPE. Une allusion historique dans les *Tristia* d'Ovide, IX, 23-26 (allusion à la rencontre d'Octave, vainqueur de Marc-Antoine, avec Hérode, que néanmoins, dans sa clémence intéressée, il confirma comme roi de Judée). — Abbé RONY. La légation d'Hugues, archevêque de Lyon, sous le pontificat d'Urbain II, 1088-1099. — Auguste QUESNOT. Notes sur un mandement d'Henri VI au bailli de Caux touchant la construction d'un pont à Dieppe. = Comptes-rendus critiques. — A VINCENT. Chronique d'histoire orientale. — Albert ISNARD. Revue des périodiques français. — Notes bibliographiques.

Revue d'histoire de l'Église de France. 1929, octobre-décembre. — Abbé RONY. Saint Jubin, archevêque de Lyon, et la primatie lyonnaise (inconnue à l'antiquité chrétienne, la primatie doit son origine aux *Fausses décrétales*. Lyon n'a jamais eu la primatie nationale sur les Gaules ; la Lyonnaise a été constituée sous Grégoire VII par des bulles en faveur de Jubin, élu et consacré en 1077, et de son successeur Hugues, élu en 1082. De saint Jubin, d'ailleurs, il n'est pas autrement question dans l'article). — Michel LE GRAND. Le chapitre cathédral de Langres ; son organisation et son fonctionnement de la fin du XIIe siècle au concordat de

Digitized by Google

1516). = Chronique d'histoire régionale et Revue des périodiques. = A la fin, une note très judicieuse de l'abbé Carrière concernant les plagiats, conscients ou inconscients. Quand on cite un auteur, il faut le marquer nettement, entre guillemets. Exemples tirés du *Voyage autour de la paroisse de Saint-Sauveur à Paris*, par l'abbé Dufournet ; du *Calendrier spirituel de la ville d'Évreux*, par l'abbé Delamare, etc. ; sinon l'on s'expose à l'accusation de plagiat.

Revue du Seizième siècle. T. VII, 1920. — L. Sainéan. L'histoire naturelle dans l'œuvre de Rabelais. 6e et 7e articles : Médecine et pharmacie ; l'alimentation. — P. Villet. Tableau chronologique des publications de Marot, 1515-1538. — Joseph Nève. Proverbes et néologismes dans les sermons de Michel Menot. — Gustave Charlier. Un amour de Ronsard : « Astrée » « Astrée » est la belle Françoise Babou de La Bourdaisière, dame d'Estrées, qui mourut assassinée avec son dernier amant, Yves IV d'Alègre, le 18 juin 1592). — Id. Sur un passage de *Comme il vous plaira* de Shakespeare (la *Diane* dont il y est question est l'héroïne du roman de Montemayor, dont la traduction parut en 1598, un an ou deux avant la comédie de Shakespeare). — Jean Plattard. François de La Noue, lecteur et admirateur de Rabelais. — Abel Lefranc. Les origines familiales de Rabelais (il appartenait à la famille d'un homme de loi tourangeau, seigneur de la Devinière et sénéchal de Lerné). — Jean Plattard. Pantagruel et le roman de Perceforest (qui fut imprimé à Paris en 1528, puis en 1531). — Id. La bibliothèque et la collection de tableaux d'un chanoine de Poitiers en 1581. = Tome VIII, 1921. L. Sainéan. L'histoire naturelle dans l'œuvre de Rabelais ; suite et fin. — Dr De Santi. Rabelais à Toulouse, 1529. — E. Droz. La correspondance poétique du rhétoriqueur Jean Picart, bailli d'Ételan (1501-1503). — P. Villet. Tableau chronologique des publications de Marot ; suite et fin (1544-1914). — Charles Terrasse Les vitres émaillées de Saint-Étienne-du-Mont (exécutées dans le premier quart du xviie siècle, l'une en 1613, une autre en 1623. On trouve ici la liste complète des sujets représentés avec le nom des donateurs en regard. Ils se rapportent à la vie du Christ et au symbole de la Rédemption). — Abel Lefranc. Christophe Plantin et la France. — Paul Spaak. Jean Lemaire de Belges ; sa vie et son œuvre (cet écrivain, le plus grand des « rhétoriqueurs », naquit en Hainaut. Le nom de « Belges » désigne Bavai et, plus généralement, toute la province Belgique. Lemaire veut donc faire entendre qu'il est « Lemaire de Belgique ». C'est à Valenciennes qu'il passa sa jeunesse et qu'il subit l'influence de Jean Molinet, chanoine de Salle-le-Comte. En 1498, âgé de vingt-cinq ans, il alla s'établir à Villefranche, puis à Lyon). — Henri Clouzot. Philibert de l'Orme, grand architecte du « roi Mégiste ». = Tome IX, 1922. Paul Spaak. Jean Lemaire de Belges ; suite (il entra au service de Marguerite d'Autriche en 1504 et c'est à elle qu'il adressa la *Couronne margaritique* après la mort de son second mari, Philibert de Savoie. Quelques années plus tard, il composa la *Concorde des deux langages*, où il exprime son admiration pour la nation française et préconise, en s'adressant à l'Italie et à la France, l'union des deux sœurs latines. Son œuvre la plus considérable, *Illustrations de Gaule et singularités de Troie*, parut en deux parties : la première en 1510 avec une dédicace à Marguerite d'Autriche ; la seconde en 1523 avec une dédicace à Anne de Bretagne). — Émile Dermenghem. Un ministre de François Ier. La grandeur et la disgrâce de l'amiral Claude d'Annebault. — L. Delaruelle. L'étude du grec à Paris, de 1514 à 1530. — Dr Delaunay. L'aventureuse existence de Pierre Belon, du Mans ; suite au

Digitized by Google

tome X, 1923 (son voyage en Orient en qualité d'attaché scientifique de M. d'Aramont, ambassadeur de France à Constantinople, 1546-1549 ; il y observa des animaux et des plantes auxquels il consacra plus tard ses principaux livres. Il est fait prisonnier par les Espagnols à Thionville, 1555). — Dr A. Armaingaud. Montaigne était-il ondoyant et divers, était-il inconstant? — Joseph Coppin. Marguerite de Valois et le *Livre des créatures* de Raymond Sebond. — Paul Spaak. Lemaire de Belges ; suite et fin (ses rapports avec Rabelais, qui l'affuble du surnom de Rominagrobis. Il mourut en 1524). — Eugène F. Parker. La légende de Nostradamus et sa vie réelle (Michel de Nostredame, médecin du roi Henri II et fameux astronome, naquit à Saint-Remi, Bouches-du-Rhône, le 14 décembre 1503 et mourut le 2 juillet 1566. Il avait écrit l'horoscope des jeunes princes qui furent François II, Charles IX et Henri III). — Charles H. Livingston. Les *Cent nouvelles nouvelles* de Philippe de Vigneulles. = Tome XI, 1924. Simonne Ratel. La cour de la reine Marguerite. — Dr Delaunay. L'aventureuse existence de Pierre Belon ; suite. — Charles Barbarin. Frère Nicolas Le Conte, célestin, miniaturiste (mort vers 1570). — Jean Plattard. Une lettre inédite d'Agrippa d'Aubigné à Marie de Médicis (en 1610, aussitôt après l'assassinat d'Henri IV, et pour conseiller à la Régente de convoquer les États-Généraux). — Louis Karl. Un Érasmiste espagnol du XVIe siècle et les chroniques de Jean Froissart (il s'agit de Diego Gracian de Aldarete). — Alexandre Rally. Commentaire de la XIIe nouvelle de l'*Heptaméron* (Marguerite n'a fait que reproduire ce que lui a raconté Lorenzino de Médicis sur des événements arrivés à Florence en 1537). — Pierre Jourda. Récents écrits italiens sur Marguerite de Navarre. — J.-Roger Charbonnel. Sur le rationalisme dans la littérature française de la Renaissance. = Tome XII, 1925. Simonne Ratel. La cour de la reine Marguerite ; suite et fin (les traditions poétiques du XVIe siècle ; le goût des bergeries ; la préciosité). — Edmond Huguet. Les procédés d'adaptation chez Amyot (notamment pour les termes militaires). — Dr Delaunay. L'aventureuse existence de Pierre Belon ; suite et fin (il est assassiné dans le bois de Boulogne un soir d'avril 1564. Abondante bibliographie). — Marcel Raymond. Jean Tagaut, poète français et bourgeois de Genève (fils de Jean Tagaut d'Amiens, qui mourut le 25 avril 1546, laissant plusieurs ouvrages de médecine et de pharmacie. Le fils naquit entre 1525 et 1530 ; ami de Ronsard, il cultive d'abord la poésie d'amour pour la poésie chrétienne ; vers 1552, il devient huguenot. A Genève, il se marie, 1554, puis se rend à Lausanne ; là, il est nommé titulaire de la chaire de philosophie à l'Académie, où déjà Théodore de Bèze enseignait le grec ; mort en juillet 1560 ; « Parisien, grand poète, très docte dans les disciplines mathématiques », a dit de lui Bèze). — Jean Plattard Un novateur dans l'enseignement du droit romain : François de Nesmond, professeur à l'Université de Poitiers, 1555. — A. Cherel. Un fragment inédit de Jean de La Taille (où il montre en vers comment il faut ranger les troupes, les chariots et le canon, si l'on est attaqué par un ennemi plus fort). — Les vers d'adieu de Philippe Desportes à la Pologne. — Le saint suaire de Chambéry (Rabelais, se faisant l'écho d'un bruit non contrôlé, dit qu'il fut détruit, sans qu'on en pût « saulver un brin », dans l'incendie de la Sainte-Chapelle, 4 décembre 1532. En fait, il avait été seulement roussi ; il fut raccommodé par les religieuses de Sainte-Claire). — Pierre Jourda. Tableau chronologique des publications de Marguerite de Navarre. — Henri Jacoubet. Les dix années d'amitié de Dolet et de Boyssoné. — L. Delaruelle. Le séjour à Paris d'Agostino Giustiniani, 1518-1522 (c'était un dominicain, évêque de Nebbio en Corse ; il avait

Digitized by Google

la réputation de connaître toutes les langues et c'est à ce titre qu'il fut appelé par le roi pour donner à Paris des leçons d'hébreu « pour un salaire de 800 francs ». Il paraît avoir quitté la France en 1522 pour regagner son siège épiscopal). — Jean PLATTARD. Le quatrième tome de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné. — Franck L. SCHŒLL. Un humaniste français oublié : Jean de Sponde, Spondanus (né à Mauléon en 1557 ; ami du futur Henri IV à qui son *Homère* fut dédié et qui le nomma lieutenant général à la sénéchaussée de La Rochelle. Huguenot et militant, il fit comme Henri IV et se convertit en 1594. Il explique son cas dans une *Déclaration* publiée en 1597, deux ans après sa mort à Mauléon, 18 mars 1595). = Tome XIII, 1926. Pierre JOURDA. Marguerite de Navarre : dialogue en forme de vision nocturne (entre Marguerite et Charlotte de France, fille de la reine Claude). — A. CHEREL. Art littéraire et moral au XVI^e siècle. — Max PRINET. Portrait d'Anne de Rohan, la Rolandine de l'*Heptaméron*. — Roger SOLTAU. La *Monarchie aristo-démocratique* de Louis Turquet de Mayerne (étude sur ce gros livre de 1,560 pages où Turquet développe ce qu'il avait déjà dit dans une *Épître au roy*, 1590. Né en 1550, Turquet mourut en 1618). — L. DELARUELLE. La carrière de James Lascaris depuis 1494 (complète la biographie donnée en 1885 par Émile Legrand). — Abel LEFRANC. Le visage de François Rabelais. — Jean DEVAUX. Deux représentations de mystères à Pithiviers, 2 et 9 août 1528. — Marcel RAYMOND. Deux pamphlets inconnus contre Ronsard et la Pléiade. = Tome XIV, 1927. Fernand DESONAY. Le *Petit Jehan de Saintré* (Antoine de La Sale et son roman, où il raconte sa vie aventureuse). — Alphonse RŒRSCH. L'*Album amicorum* de Bonaventure Vulcanius. — Paul ÉMARD. Jacques Amyot, grand aumônier de France, supérieur des Quinze-Vingts, pauvres aveugles du roi, 1560-1593. — Gaston ZELLER. Le séjour de Rabelais à Metz (en mars 1546). — Pierre JOURDA. Sur la date du *Dialogue en forme de vision nocturne* (novembre 1524). — Louis KARL. Le voyage de Joseph Catin Tornorroys aux environs de Pouzzoles en 1573. — Un mandement relatif à la paix de Cateau-Cambrésis. — Paul LAUMONIER. Sur la bibliothèque de Ronsard. — P.-M. BONDOIS. Pierre de L'Estoille, audiencier de la chancellerie de Paris (sa nomination le 26 juin 1566, après résignation de son beau-père, François Tronsson). — Jean PLATTARD. L'invective de Gargantua contre les mariages contractés « sans le sceu et adveu » des parents. — Harold Walter LAWTON. Charles Estienne et le théâtre. = Tome XV, 1928. Paul ÉMARD. Jacques Amyot, grand aumônier de France ; suite et fin. — Marcel PAQUOT. Les étrangers dans le ballet de cour. — A. PONTHIEUX. Quelques documents inédits sur Jean Bodin. — Pierre JOURDA. Marguerite de Navarre. Lettres inédites (trente-huit lettres allant de 1518 à 1549). — Harold Walter LAWTON. Notes sur le décor scénique au XVI^e siècle. — Paul-M. BONDOIS. Vincent de Carloys, secrétaire du maréchal de Vieilleville (et secrétaire du roi en 1569 ; charge qu'il résigna en 1571 en faveur de Jean Acarie). — Ch. SAMARAN. La recherche des manuscrits d'auteur du Moyen Age et de la Renaissance. — Abel LEFRANC. Rabelais et les Estienne ; le procès du *Cymbalum mundi* de Bonaventure Des Périers. = Tome XVI, 1929, fasc. 1-2. Gustave CHARLIER. Lettres de Jacques Bonhomme, 1614 (ce sont des pamphlets anonymes ; la première est intitulée « Lettre de Jacques Bonhomme, paysan de Beauvaisis, à Messieurs les princes retirés de la Cour » pour les mettre en garde de rien faire qui puisse jeter la monarchie « en quelques troubles et divisions domestiques qui la puissent perdre »). — Marcel PAQUOT. Les étrangers dans le ballet de cour au temps de Henri IV. — Pierre

Digitized by Google

JOURDA. Un humaniste italien en France, Theocrenus, 1480-1536 (il s'appelait en réalité Benedetto Tagliacarno, né vers 1480 à Sarzana, en Ligurie. Réfugié en France vers 1522, il devint professeur des fils de Robertet, plus tard même des fils de François Ier. Son rôle de précepteur finit en 1533 ; en récompense de ses services, le roi le nomma évêque de Grasse, 1534. Il est connu par quelques pièces en vers latins). — Maurice JUSSELIN. Remontrances du clergé du diocèse de Chartres présentées au roi en 1583 par le poète Philippe Desportes, abbé de Tiron. — Jean PLATTARD. L'humaniste Theocrenus en Espagne, 1526-1530. — Pierre MESNARD. La pensée religieuse de Bodin. — Hugues VAGANAY. Un « Français italianisant » peu connu. Du Peyrat (publie des « stances sur la Semaine » de G. Salluste du Bartas « au sr Ferrant, Mantouan » ; dans deux de ces stances le poète fait l'éloge de l'Écosse et de son roi Jacques VI). — Léo FAYOLLE. Le nom patronymique de Rabelais (il vient d'un nom d'arbre, l'érable).

Romania. 1927. — Edmond FARAL. Geoffroy de Monmouth. — Roger S. LOOMIS. Problems of Tristan legend. — E. HÖPFFNER. Le troubadour Bernard Marti. — Ferdinand LOT. Sur les deux Thomas, poètes anglo-normands du XIIe siècle. — ID. Études sur les légendes épiques françaises. III. Encore Gormond et Isembert. IV. Le cycle de Guillaume d'Orange (« les chansons de geste qui doivent quelque chose aux sanctuaires sont ou des remaniements, ou des inventions romanesques pures et simples. Les vieilles légendes épiques ne sont pas nées dans le cloître. Ces réserves suffisent pour remettre en question le problème de l'origine des épopées françaises »). — E. HÖPFFNER. La biographie de Perdigon (troubadour qui vivait dans la dernière décade du XIIe siècle : il ne fait aucune allusion à la quatrième Croisade, ni à la guerre contre les Albigeois). — Charles KNUDSON. Antoine de La Sale, le duc de Bourgogne et les *Cent nouvelles nouvelles* (La Sale n'a certainement pas été attaché à la cour de Bourgogne ; il ne peut donc être l'auteur des *Cent nouvelles*, si l'on admet que cette œuvre a été composée à la cour de Philippe le Bon). — A. LÅNGFORS. Mélanges de poésie lyrique française. II. Gautier de Coinci (ce Gautier, né vers 1177-1178, grand prieur claustral de Saint-Médard de Soissons, est mort le 25 septembre 1236). = 1928. R. T. HOLBROOK. Pour le commentaire de *Maistre Pierre Pathelin*. — Charles KNUDSON. Une aventure d'Antoine de La Sale aux îles Lipari (elle eut lieu au printemps de 1407, alors que La Sale, alors âgé de vingt ans, était au service du duc d'Anjou, Louis II). — Joseph BÉDIER. La tradition manuscrite du *Lai de l'ombre*. Réflexions sur l'art d'éditer les anciens textes. — A. SMIRNOV. Contribution à la vie provençale de Peire Vidal. — Ferdinand LOT. Études sur les légendes épiques françaises. V. La chanson de Roland (la chanson a été composée avant 1100 ; l'auteur est un Français de France. La thèse de Boissonnade est inadmissible).

Syria. Revue d'art oriental et d'archéologie. T. I, 1920. — René DUSSAUD. Jupiter héliopolitain, bronze de la collection Sursouk (trouvé à Baalbeck ; c'est peut-être une idole qui, dressée sur une estrade, rendait des oracles par message). — Dr CONTENAU. Mission archéologique à Sidon, 1914 (un sarcophage est orné d'un beau dessin de navire, comparable à ceux d'Égypte ; la mosaïque de Djiyé). — René DUSSAUD. Le peintre Montfort en Syrie, 1837-1838 (nombreux dessins et croquis). — J. CHAMONARD. A propos du service des Antiquités de Syrie (qu'il s'agissait alors de créer). — Edmond POTTIER. L'art hittite ; suite au tome II

Digitized by Google

(expose les résultats des récentes trouvailles faites en Asie occidentale et montre l'antériorité de l'art hittite sur l'art assyrien). — Franz CUMONT. Groupe en marbre du Zeus dolichénos (où le Dieu est monté sur un taureau). — Ch. CLERMONT-GANNEAU. Découverte à Jérusalem d'une synagogue de l'époque hérodienne (avec deux inscriptions publiées et commentées). — S. FLURY. Bandeaux ornementés à inscriptions arabes trouvés à Amida-Diarbékir. IXe siècle. — Frédéric MACLER. L'architecture arménienne dans ses rapports avec l'art syrien. = Tome II, 1921. Gaston MIGEON. Hama de Syrie. — J. SAUVAGET. Deux sanctuaires chiites d'Alep. — Stephan PRZEWORSKI. Notes d'archéologie syrienne et hittite. — Charles-F. JEAN. Les Hyksos sont-ils les inventeurs de l'alphabet? (non). — Albert GABRIEL. Les étapes d'une campagne dans les deux Iraks, d'après un manuscrit turc du XVIe siècle (avec la liste des remarquables miniatures contenues dans ce manuscrit. Elles concernent Stamboul et Galata, Sultanieh, Bagdad, Hilley, Derguzin, Alep, etc. Leur style rappelle les anciennes productions de la Mésopotamie et du Turkestan, même certains fragments ouigours). — Clément HUART. Les Banou 'Annâz (dynastie qui commanda la route allant de Bagdad aux hauts plateaux de l'Irâq. Tableau de cette dynastie au XIe siècle. Fin au t. III, 1043-1055). = Tome III, 1922. Mme Denyse DE LASSEUR. Mission archéologique à Tyr, avril-mai 1921 (nombreux plans et dessins). — Raymond WEILL. Sur la dissémination géographique du nom « peuple » dans le monde égéo-asianique. — J. BARTHOUX. Description d'une forteresse de Saladin découverte au Sinaï (celle de Kalat Guindi; carte détaillée de la région). — Gaston WIET. Les inscriptions de Qal'Ah Grimdi (textes, transcription et commentaire). — Maurice PÉZARD. Mission archéologique à Tell Nebimend, 1921 (dans la plaine de Homs, entre le Liban et l'Anti-Liban). — Louis SPELEERS. Deux figurines syro-hittites. — Gaston WIET. Les inscriptions arabes de Damas. — James Henry BREASTED. Peintures d'époque romaine dans le désert de Syrie (à Salihiey. Très curieuses peintures murales de la chapelle. Note additionnelle où Fr. Cumont décrit la cérémonie qu'elles représentent et qu'on peut comparer aux mosaïques de Justinien et de Théodora à Ravenne). — René DUSSAUD. Le temple de Jupiter Damascénien et ses transformations aux époques chrétienne et musulmane. — G. CONTENAU. Les nouvelles salles d'art musulman au musée du Louvre; suite au t. IV. — Charles VIROLLEAUD. Découverte à Byblos d'un hypogée de la XIIe dynastie égyptienne. — Gaston WIET. Les inscriptions de Saladin. = Tome IV, 1923. Camille ENLART. L'abbaye cistercienne de Belmont en Syrie (fille de Florimond, fondée en 1157; dernière mention en 1287. Influence lointaine exercée par des modèles bourguignons et provençaux). — Jacques DE MORGAN. L'industrie néolithique et le Proche-Orient. — Franz CUMONT. Les fouilles de Salihiyeh sur l'Euphrate (c'était une colonie grecque fondée à la fin du IVe siècle par Nicanor, gouverneur de la Mésopotamie. Elle est encore connue sous le nom de Doura-Europos). — Ali BAHGAT bey. Les fouilles d'Al-Foustat (qui fut la première capitale musulmane de l'Égypte, aux portes du Caire). — Gabriel MILLET. L'ascension d'Alexandre (reconstitue le récit de cette légende, comparé à la traduction latine de Léon exécutée au milieu du Xe siècle. Intéressant pour l'histoire du Pseudo-Callisthène et du *Libro di Alixandre*). — René DUSSAUD. Les travaux et les découvertes archéologiques de Charles Clermont-Ganneau, 1846-1923. — Pierre MONTET. Le pays de Negaou, près de Byblos, et son dieu. — Franz CUMONT. Le temple aux gradins découvert à Salihiyeh et ses inscriptions. — W. DEONNA. Monuments orientaux du musée de Genève. — Léonce

Digitized by Google

Brossé. La digue du lac de Homs (construite peut-être sous le règne de Séthi Ier). — René Dussaud. Comptes d'ouvriers d'une entreprise funéraire juive. — G. Contenau. Deuxième mission archéologiqueà Sidon, 1920 ; suite au tome V (la ville de Saida = Sidon, et le château où l'on a trouvé de curieux ivoires sculptés). — Paul Casanova. La montre du sultan Noûr-ad-din, 1159-1160 (c'est une montre solaire de provenance syrienne). — René Dussaud. Byblos et la mention des Giblites dans l'Ancien Testament. — E. Pottier. Rapport sur les travaux archéologiques en Syrie et à l'École française de Jérusalem. = Tome V, 1924. René Cagnat. Inscriptions latines de Syrie. — Paul Collinet. Beyrouth, centre d'affichage et de dépôt des constitutions impériales. — Franz Cumont et le capitaine Renard. Les fortifications de Doura-Europos. — Une dédicace à des dieux syriens trouvée à Cordoue. — Le R. P. Dhorme et François Thureau-Dangin. Cinq jours de fouilles à Asharah, septembre 1923. — René Dussaud. Les inscriptions phéniciennes du tombeau d'Ahiran, roi de Byblos. — Bernard Haussoullier et Harald Ingholt. Inscriptions grecques de Syrie. — Gaston Migeon. Peintres voyageurs en Turquie au XVIIIe siècle : J.-B. Hilair. — E. Pottier. L'art hittite ; suite : Sakjé-Geuzi. — Charles Virolleaud. Les travaux archéologiques en Syrie en 1922-1923. — Gaston Wiet. Notes d'épigraphie syro-musulmane. = Tome VI, 1925. Franz Cumont. Fragment de bouclier portant une liste d'étapes. — Jérôme Carcopino. Le *Limes* de Numidie et sa garde syrienne, d'après des inscriptions récemment découvertes (le site de Doucen et le « fossatum Africae », à quarante kilomètres de Biskra, où fut trouvé un nouveau fragment d'inscription monumentale, avec une carte du *Limes*). — S. Flury. Le décor épigraphique des monuments de Ghazna (nombreuses reproductions). — Gaston Wiet. Notes d'épigraphie syro-musulmane (concernent l'administration de Baalbek sur les Musulmans). — Henri Dehérain. Le voyage du consul Joseph Rousseau, d'Alep à Bagdad, en 1807. — Le P. Mouterde, S. J. Inscriptions grecques conservées à l'Institut français de Damas (fac-similés, traduction et commentaire. Cinquante numéros). — Joseph Tobiáš. Séleucie sur l'Euphrate (elle doit être localisée au Zeugma de Cyrrhestique). — René Dussaud. Inscriptions phéniciennes de Byblos d'époque romaine ; suite au t. VII. — Armenag Bey Sakisian. A propos d'une coupe à vin en agate au nom du sultan timouride Husseïn Baïcara (datée 1471-1472 ; avec le portrait du sultan. Elle atteste l'influence khorassienne sur l'art turc). — René Dussaud. Samarie au temps d'Achab. — Paul Monceaux et Léonce Brossé. Chalcis ad Belum (histoire sommaire de cette ville par Monceaux ; elle reçut la visite de saint Jérôme en 375. Description des ruines par L. Brossé). — Louis Robert. Inscriptions grecques de Sidon. = Tome VII, 1926. Maurice Dunand. Sondages archéologiques effectués à Bostan-ech-Cheikh, près Saïda. — Ch.-L. Brossé. Les peintures de la grotte de Marina, près Tripoli (les plus récentes sont du Ve siècle ; elles se rapportent à sainte Marina, qui, devenue plus tard le moine Marinos, fut accusée d'avoir mis à mal la fille d'une aubergiste et fut chassée du pays emportant le prétendu fruit de son crime ; son sexe fut reconnu après sa mort). — René Cagnat. M. Sentius Proculus de Beyrouth (texte et commentaire de deux inscriptions). — Harald Ingholt. Un nouveau thiase à Palmyre (les thiases étaient les groupes de convives qui prenaient part aux festins sacrés. Inscription datée de 243 de notre ère). — A. Kleinclausz. La légende du protectorat de Charlemagne sur la Terre-Sainte. — René Dussaud. Le sanctuaire phénicien de Byblos d'après Benjamin de Tudèle. — Comte Du Mesnil du Buisson. Les ruines d'El

Digitized by Google

Mishrifé, au nord-ouest de Homs = Émèse (cartes et vues nombreuses) ; suite au t. VIII. — René Dussaud. L'art syrien du deuxième millénaire avant notre ère. — Albert Gabriel. Les mosquées de Constantinople (classification et description). = T. VIII, 1927. Frédéric Hrozný. Rapport préliminaire sur les fouilles tchécoslovaques de Kultépé (près de Césarée ; on y a trouvé un millier de tablettes ou de fragments se rapprochant beaucoup des tablettes cappadociennes). — Le R. P. Dhorme. La plus ancienne histoire d'Alep (depuis l'époque hittite jusqu'à sa destruction par Mourshilish Ier, mort vers 775 av. J.-C.). — Louis Speleers. Les tépés hittites en Syrie du Nord (ces monticules appartiennent plutôt à des populations antérieures à l'époque hittite). — René Cagnat. Inscriptions romaines de Sindjar au nom de Trajan (c'est une borne milliaire). — Le R. P. Poidebard. Les routes anciennes en Haute-Djézireh (elles ont pu être identifiées par des observations faites en avion). — Maurice Pillet. Le temple de Byblos (avec un essai de restitution). — Édouard Cuq. La condition juridique de la Cœlé-Syrie au temps de Ptolémée Épiphane. — G. Contenau. Idoles en pierre provenant de l'Asie Mineure (début du troisième millénaire). — Le R. P. Dhorme. Note sur les tablettes de Neirah (au nombre de vingt-cinq ; elles vont de la première année de Nabuchodonosor II au temps de Cambyse). — René Dussaud. Nouveaux renseignements sur la Palestine et la Syrie vers 2000 avant notre ère (d'après les trouvailles de Schäfer à Louqsor ; à cette date, les Sémites dominaient nettement en Palestine et en Syrie ; c'est l'époque où les Amorrhéens fondèrent la première dynastie babylonienne). — Camille Enlard. Deux inscriptions françaises trouvées à Chypre (épitaphes de Jacques Dapel à Limassol, 1294, et de « sire George », qui perdit un enfant en 1294. George était sans doute un « escrivain » des Allemands, celui de la Hanse?). — Albert Gabriel. Kaṣr El-Heir ; son petit et son grand château (le grand peut être daté de 728-729, le petit lui est antérieur ; l'esthétique monumentale est hellénistique et syrienne). — Franz Cumont. Les Syriens en Espagne et les Adonies à Séville (d'après le résultat des fouilles opérées près de Carthagène et de Malaga. L'auteur utilise les Actes des saintes Juste et Rufine, martyrisées en 287, et publie le texte de la légende, qui mentionne les danseuses de Salambo et d'Adonis. Le Bréviaire d'Évora, 1548, permet de retrouver une partie du rituel des Adonies, telles qu'on les célébrait en Espagne). — E. Passemard. Le chalossien en France, en Égypte et en Syrie (constate des analogies entre la nouvelle industrie de la Chalosse et des formes égyptiennes). = T. IX, 1928. René Cagnat. Nouveau diplôme militaire relatif à l'armée de Syrie (provenant de Bulgarie ; il est daté de 88-89, sous Domitien). — Gaston Migeon. Jérusalem musulmane, d'après Max van Berchem. — Charles Virolleaud. Les tablettes cunéiformes de Mishrifé-Katna. — Le R. P. Poidebard. Milliaire provenant d'Amouda (attribué à Caracalla) et reconnaissance aérienne au Ledja et au Safa (pour déterminer la voie romaine entre ces deux localités). — Capitaine Piquet-Pellorce et R. Mouterde. Margarataricha, sur la route d'Idlib à Lattaquié (ville encore prospère au vᵉ siècle ; c'est aujourd'hui Maghara du djébel Zawiyé). = T. X, 1929, fasc. 1. Henri de Genouillac. Idole en plomb d'une triade cappadocienne. — Pierre Montet. Sur quelques objets provenant de Byblos (deux scarabées au nom du prince Intn). — Léon Albanèse. Note sur Ras-Shamra (localité voisine de Lattaquié ; on y a fouillé une tombe de caractère chypriote). — Le R. P. A. Poidebard. Coupes de la chaussée romaine Antioche-Chalcis (étudiées dans les marécages d'El-Amq). — Franz Cumont. Le dieu syrien à dos de chameau (note sur le

Digitized by Google

« dromedarius » militaire et divin qu'adoraient les Syriens). — C.-L. Brossé. Tell-Béidar en Haute-Djézireh. — Maurice Pillet. Notre-Dame de Tortose (avec plans et photographies). — René Dussaud. La Palmyrène et l'exploration de M. Alois Musil (avec une carte routière). = Fasc. 2. A. Procopé-Walter. Le prototype local des animaux galopants, dans l'art de l'Asie antérieure. — André Parrot. Les fouilles de Baalbek, deuxième campagne, 9 juillet-29 septembre 1928. — Le R. P. Mouterde. Rapport sur une mission épigraphique en Haute-Syrie, 1928 (une inscription de l'an 363 témoigne du renouveau que le paganisme dut à Julien l'Apostat, deux ans encore après sa mort). — J. Sauvaget. Une inscription de Badr-Al-Jamali (en coufique fleuri de l'époque fatimite, découverte à Damas dans la culée d'un pont. Badr-Al-Jamali fut le célèbre vizir du calife Al Mustansir). — René Dussaud. Les relevés du capitaine Rees dans le désert de Syrie (deux cartes de la région et quatre fac-similés d'inscriptions safaïtiques).

Allemagne

Historisches Jahrbuch. Bd 49, 1929. Heft 2. Paul Lehmann. Mittelalterliche Beinamen und Ehrentitel (histoire de surnoms tels que Charlemagne, Grégoire le Grand, Bède le Vénérable...). — Albert Hencke. Zur Persönlichkeitsverwertung Richards von Trier als rheinischen Politikers (sur Richard de Greiffenklau, archevêque de Trêves de 1511 à 1531). — Max Braubach. Die katholischen Universitäten Deutschlands und die französische Revolution. = Heft 3. Hermann Hefele. Zum Begriff der Renaissance. — Karl Schottenloher. Kaiserliche Herolde des 16 Jahrhunderts als öffentliche Berichterstatter. — Hubert Pruckner. Franz Kampers (notice nécrologique). — Sebastian Merkle. Zwei verschollene Handschriften (1° prétendu *liber de vitiis* du pape Damase, en réalité *liber de votis*, autrement dit *Liber Pontificalis*, couramment attribué par le Moyen Age à Damase ; 2° manuscrit de la *Lucula Noctis* du dominicain Giovanni Dominici ; il était aux mains, en 1896, d'un collectionneur italien ; disparu depuis). — Peter Browe. Die angebliche Vergiftung Kaiser Heinrichs VII (pure légende). — Georg Wilhelm Sante. Metternich in neuer Beleuchtung (à propos du livre de Srbik et de ses critiques). = Heft 4. Willibrord Hug. Quellengeschichtliche Studie zur Petrus-und Pauluslegende der *Legenda Aurea*. — Ernst Laslowski. Janssens Geschichtsauffassung. — Konrad Josef Heilig. Zum Tode des Johannes Duns Scotus. — Hubert Bastgen. Ludwigs I. von Bayern « Liberalismus » und « Jesuitenfurcht ».

M. B.

Belgique

Analecta Bollandiana. T. XLVII, fasc. 3-4, 1929. — Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae publicae Audomeropolitanae. — Paul Peters. La passion de S. Pansophios d'Alexandrie (publie le texte latin de cette passion, qui ne repose sur aucun fondement historique ; on y retrouve la légende de Virgile, dont le nom est à peine défiguré en Urbilios). — Maurice Coens. Les vies de saint Cunibert de Cologne et la tradition manuscrite. — Hippolyte Delehaye. La « Vigilia Sancti Martini » dans le martyrologe hiéronymien. — François Halkin. Les vies grecques de saint Pachôme (introduction à un ouvrage intitulé *Sancti Pachomi vitae graecae*, qui doit paraître dans les « Subsidia hagiographica »). = Bulletin des publications hagiographiques.

Digitized by Google

Revue belge de philologie et d'histoire. 1929, juillet-septembre. — Claire PRÉAUX. Lettres privées grecques d'Égypte relatives à l'éducation (texte et traduction). — Marcel PAQUOT. Madame de Rohan auteur de comédies-ballets? Analyse de trois textes du XVI^e siècle (ces ballets ont été sans doute composés par M^me de Rohan. On regrette que M. Ritter, qui les a publiés, « ait pris avec ces textes, et sans le dire, de grandes libertés »). — R. L. REYNOLDS. The market for northern textiles in Genoa, 1179-1200 (analyse de contrats génois qui montrent en détail l'achat et la vente de toute sorte de marchandises). — Alb. SEVERYNS. L'âge d'Eumée, porcher d'Ulysse (Eumée était plus jeune qu'Ulysse, qui, passé la quarantaine, revint auprès de Pénélope après vingt ans de guerre et d'aventures). — M. DELBOUILLE. Encore un fragment du manuscrit de « Foucon de Candie » (trouvé à la bibliothèque de Mons). — Paul DE KEYSER. A propos de la composition du Reinaert I. — Jos. DE SMET. Les effectifs brugeois à la bataille de Courtrai en 1302 (compte 2,930 fantassins brugeois et 1,000 cavaliers, ce qui fait en chiffre rond 4,000 hommes). — Armand GRUNZWEIG. Critique de quelques preuves de l'*Histoire de Bourgogne* de dom Plancher (on constate de notables différences entre les n^os CXCI et CLXXXVII du tome IV et le texte original. Au n° CLXXXIX manque le texte de deux pages du manuscrit). — Fernand DESONAY. A propos d'une nouvelle édition des *Cent nouvelles nouvelles* (celle de Pierre Champion. Longue étude critique de cette édition. On discute, par exemple, l'attribution de l'ouvrage à Philippe Pot et l'on discute la valeur documentaire des « tranches de vie » que M. Champion, d'ailleurs, excelle à décrire). — Pierre DEBOUXTAY. Bulletin d'histoire liégeoise (très copieux article). — J. CUVELIER. Un dernier mot sur les archives pendant la guerre (réplique à la réponse de Pius Dirr sur le « cas Richter », que Von Bissing avait chargé de visiter les Archives du royaume « en vue des mesures à prendre pour leur sécurité » ; ayant « découvert » les fameuses dépêches des diplomates belges, Richter les publia « sur l'ordre du ministère des Affaires étrangères de Berlin »). = Nécrologie : Auguste Doutrepont, 1865-1929 (par M. DELBOUILLE) et J. P. Waltzing, 1857-1929 (par Paul FAIDER). = Octobre-décembre. P. VAN DE WOESTIJNE. Notes sur la nature des « caractères moraux » de Théophraste (écrits aux environs de l'année 319 ; manuscrits qui nous les font connaître ; aspect de la version originale, etc. C'est probablement un recueil de types compilé par Théophraste d'après les comiques grecs, pour servir à ses études sur la comédie). — G. BIGWOOD. Les Tolomei en France au XIV^e siècle (étude sur cette société de marchands siennois depuis 1306 et sur leurs opérations aux foires, plus spécialement à celle de Champagne). — P. BONENFANT. A propos d'ouvrages manuscrits du XVIII^e siècle relatifs à l'histoire et au droit ecclésiastique belges. — Paul BERGMANS. Un patriote belge de 1830 : Charles-Alexandre Snoeck, 1798-1868. — J. DUVERGER. De Grafmonumenten te Brou en de fransche meesters (complète et parfois corrige ce que Cochin et Bruchet ont écrit sur l'église de Brou et ses célèbres tombeaux). — Pierre DEBOUXHTAY. Note sur saint Justin (corrige la traduction donnée par Pautigny du chapitre XII de la première apologie où Justin compare la loi divine avec les lois humaines). — M. DELBOUILLE. La version de l'*Historia Apollonii regis Tyri* conservée dans le *Liber floridus* du chanoine Lambert (le manuscrit de Gand du *Liber*, qui date de 1120, doit prendre place dans le manuscrit de l'*Historia* comme représentant le mieux la version contenue dans le fragment de Gœttingue). — H. NELIS. Burgundia. III : Les notes *extra sigil-*

Digitized by Google

lum dans les chartes de Philippe le Bon, 1419-1467 (ces notes, inscrites sur le repli du côté gauche de la charte ducale, constituent, après le dispositif de l'acte, l'élément critique essentiel de la charte bourguignonne ; leur analyse permet « de démêler le rôle de Philippe le Bon et de fixer la part réelle de ses collaborateurs dans la vie administrative de nos provinces »). — H. PHILIPPART. Travaux récents sur la céramique grecque. — F. DELATTE. Littérature anglaise : la Renaissance. — Périodiques.

DANEMARK

Historisk Tidsskrift. Kobenham, 9e série. T. 6e, fasc. 3. — Johannes STEENSTRUP. Nogle Undersogelser til Belysning af Teksten i Adam af Bremens Værk (éclaircissements sur le texte d'Adam de Brême). — Holger HJELHOLT. Martensen og Sprogreskripterne (Martensen et les rescrits sur l'emploi des langues allemande et danoise dans les églises du Schleswig, 1850-1854). — J. S. VANGGAARD. Tyres Danewirke (le Danevirk de Thyra ; sa construction sans interruption du travail eût exigé trois ans ; on ne peut donc placer sa date pendant une période agitée). — Axel LINWALD. Barthold Georg Niebuhr (sa vie d'après sa correspondance publiée par Dietrich Gerhard et William Norwin ; il appartient à l'Allemagne, mais le Danemark a eu sa part dans sa formation). É. L.

ÉTATS-UNIS

The American historical Review. 1930, janvier. — James Harvey ROBINSON. The newer ways of historians (allocution présidentielle à l'assemblée annuelle de l'Association américaine d'histoire : on conseille aux historiens de modérer le travail d'érudition pure et de s'occuper davantage d'histoire générale et sociale. Le particularisme américain ou anglais doit s'effacer devant la nécessité de mieux connaître l'homme et le monde). — Dixon Ryan FOX. A synthetic principle in American social history (l'histoire sociale doit prendre le pas sur l'histoire politique). — Allen Brown WEST. The tribute lists and the non-tributary members of the Delian league. — Howard K. BEALE. The tariff and reconstruction (on a trop sacrifié l'élément économique à l'élément politique quand on a étudié la réorganisation du pays après la guerre civile ; les tarifs protecteurs ont exercé alors un rôle capital). — Louise P. KELLOG. The early biographers of George Rogers Clark (à propos de son autobiographie, que Clark écrivit de 1773 à 1779). — Raymond TURNER. Sale of securities in July 1914 (l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, Wangenheim, a dit vrai quand il a raconté à Morgenthau, ambassadeur des États-Unis à Berlin, qu'après le célèbre Conseil tenu par le Kaiser à Potsdam le 5 juillet 1914, où la guerre avait été décidée en principe, les principaux banquiers allemands demandèrent et obtinrent un délai de quinze jours pour régler leurs comptes avec leurs créanciers étrangers). = Documents. Frédérick S. RODKEY. Suggestions during the crisis of 1840 for a « league to preserve peace » (publie plusieurs dépêches de Lord Beauvale à Palmerston ayant pour objet d'organiser une ligue défensive contre le désordre économique en Europe). = Comptes-rendus critiques.

Foreign affairs. Janvier 1930. — Jules CAMBON. The permanent bases of French foreign policy (la politique traditionnelle de la France depuis la fin du Moyen Age a été de protéger les petits princes voisins pour les défendre contre les puissances de conquête. Louis XIV et Napoléon Ier l'ont, pour le malheur de la France, abandonnée. Elle a été reprise par la Conférence de la paix en 1919, où elle soutint la

Digitized by Google

cause des nations opprimées dans les siècles précédents ; elle est étroitement liée à la nécessité d'assurer la sécurité de la France sur terre et sur mer, par le maintien d'un juste équilibre). — Walter LIPPMANN. Church and State in Mexico. The American mediation. — Viscount D'ABERNON. Stresemann. — Eduard BENEŠ. Ten years of the League (résume à grands traits l'œuvre pacifique de la Ligue des nations). — Henry W. NEVINSON. Arabs and Jews in Palestine. — Édouard HERRIOT. Pan-Europe? (examine à quelle condition et par quels moyens pourraient se constituer les États-Unis d'Europe). — M. W. F. TREUB. Dutch role in the East Indies. — Louis FISCHER. British labour and the Soviets. — William MILLER. The changing rôle of the orthodox Church. — Comte Carlo SFORZA. Cadorna and Diaz (parle avec sympathie et justice de ces deux grands chefs, qu'il a bien connus). — C. C. WANG. Solution of the Chinese eastern railway conflict. — The new kingdom of Jugoslavia (avec deux cartes où sont marquées les divisions administratives du royaume en 1922 et 1929). — Tyler DENNETT. The publication policy of the Department of State (montre les difficultés qui entravent la rapide publication des documents ministériels, surtout en matière de politique étrangère). — William L. LANGER. Some recent books on international relations. — Denys P. MYERS. Public documents officially printed.

Speculum. 1929, octobre. — TOUT. Literature and learning in the english civil service in the fourteenth century (montre comment les fonctionnaires de l'administration royale apprenaient leur métier ; il retrace la vie et les œuvres de ceux que l'on connaît au XIVe siècle, en particulier de Chaucer et d'Hoccleve). — Helen Robbins BITTERMANN. The organ in the early Middle Ages (étudie la structure des orgues et leur place dans le rituel). — Charles Rufus MOREY. The covers of the Lorsch Gospels ; suite (sur la reliure des manuscrits conservés au musée Victoria et Albert, avec neuf planches). — John Henry MOZLEY. On the text of the *Speculum stultorum* (description minutieuse et classement des manuscrits). — Kenneth John CONANT. Mediaeval Academy excavations at Cluny. IV (montre la place occupée par l'abbaye dans le développement de l'art roman). — H. Idris BELL. A Solinus manuscript from the library of Coluccio Salutati (au Brit. Mus., Egerton mss. 818). — Walter Muir WHITEHILL. A Mozarabic psalter from Santo Domingo de Silos (manuscrit acheté par M. Lesouëf, de Nogent-sur-Marne, qui a autorisé l'auteur à en faire une description minutieuse et à en reproduire trois feuillets). — B. I. JARCHO. Die Vorläufer des Golias (addition d'un passage omis dans l'article donné par l'auteur au numéro précédent). = 1930, janvier. James Stuart BEDDIE. The ancient classics in the mediaeval libraries (en appendice, une liste des catalogues des bibliothèques pour la période de 1050 à 1250 qui ont été imprimés, mais qui ne sont pas marqués par Th. Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, ou qui ont été publiés depuis 1890). — Olga DOBIACHE-ROJDESTVENSKY. Le codex Q. v. I, 6-10, de la Bibliothèque publique de Leningrad (manuscrit provenant de Saint-Germain, en onciale du VIe siècle, qui avait été oublié depuis la fin du XVIIIe s. Il contient un traité du Pseudo-Rufin, une épître de Fulgence, deux homélies d'Origène et deux épîtres de saint Jérôme. On est tenté de croire que « c'est là l'exécution du programme de lectures pieuses proposé par Cassiodore, programme qui, en même temps, peut être considéré comme un renseignement sur le contenu de la bibliothèque rassemblée par lui pour l'instruction des moines du Vivarium ». Facsimilés en six planches). — Walter Bradbury SEDGWICK. The *Bellum Troianum* of Joseph of Exeter (étude sur le mètre et le style employés par Joseph Iscanus dans

Digitized by Google

ce roman versifié). — Kenneth John CONANT. Mediaeval Academy excavations at Cluny (reproduit et commente tous les textes concernant la construction de cette abbaye). — I. H. STEIN. The Wyclif manuscript in Florence. — Karl YOUNG. Dramatic ceremonies of the feast of the Purification (d'après des documents nouveaux). — S. Foster DAMON. A portrait of Albertus Magnus (d'après une miniature d'un manuscrit de Munich, lat. 27029).

GRANDE-BRETAGNE

Bulletin of the Institute of historical research. Vol. VII, n° 20, novembre 1929.— Anthony STEEL. The marginalia of the Treasurer's receipt rolls, 1349-1399 (comment, dans ces rôles des recettes, il faut interpréter les syllabes qu'on trouve en marge : *sol'* (pour « solvit ») et *pro* (indiquant la personne ou l'objet pour lequel le paiement a été fait à l'Échiquier ; mais leur emploi est d'un usage très compliqué, où l'auteur s'efforce de faire pénétrer la lumière ; suite au n° 21). — A. F. POLLARD. Tudor gleanings. II. Wolsey and the Great Seal (avec un beau fac-similé scellé). — The Anglo-american historical conference, 1929 (intéressant résumé des principales discussions). — Summaries of the theses (analyse assez développée de ces thèses, qui portent sur les sujets suivants : The history of vicarages in the middle ages, par R. A. R. Hartridge ; John, first duke of Bedford, 1389-1435, par S. B. Chrimes ; The decay of manorial system during the first half of the XVth. century, par L. Clare Latham ; The Eschequer Chamber, being the assembly of all the juges of England for matters in law, par Mary Hemmant ; The Upper House during the Protectorates of Oliver and Richard Cromwell, par Mary C. Hart. — The Dictionary of national biography ; corrections et additions. — Migrations of historical manuscripts. = N° 21, février 1930. G. E. FUSSELL. Eighteenth century of agricultural dictionaries (note et analyse sept de ces dictionnaires). — Richard PARES. Public records in British West India islands (nombreuses additions destinées à compléter le *Guide to the British West India archive material* publié par la Fondation Carnegie. Ce *Guide* avait notamment négligé d'indiquer les archives des tribunaux, qui contiennent cependant beaucoup d'actes relatifs à l'histoire du commerce. Le complément nécessaire est donné ici pour la Jamaïque, les Barbades, Antigua et St. Kitts and Nevis). — The accessibility of foreign archives (additions concernant surtout la Tchécoslovaquie). = Documents (on montre ici l'utilité historique des archives paroissiales par des textes de 1601 et 1660). = Bibliographie des thèses d'histoire soutenues dans les établissements d'enseignement supérieur du Royaume-Uni en 1928-1929. Sommaire des thèses : The dutch barrier, 1709-1710, par Isabel A. MONTGOMERY ; Some aspects of Indian foreign trade, 1757-1853, par I. D. PARSHAD ; The royal instructions to colonial governors, 1783-1854 (étude sur la politique coloniale de la Grande-Bretagne), par J. C. BEAGLEHOLE ; Emigration to British North America under the early passenger acts 1803-1842, par Kathleen A. WALPOLE ; English foreign trade in the first half of the XIXth. century, par J. S. JONES. L'analyse détaillée de ces thèses est accompagnée d'indications sur les sources.

Bulletin of the John Rylands library Manchester. Janvier 1930. — E.-C. BURKITT. Twenty-five years of theological study (discours prononcé à l'Université de Manchester à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Faculté de théolo-

Digitized by Google

gie. Il y est beaucoup parlé des travaux sur l'histoire des religions par des savants ou archéologues anglais et quelques allemands. Seul, M. S. Reinach y représente la France). — R. G. Parsons. The commemoration of the 25th. anniversary of the establishment of the Theological Faculty in the University of Manchester, with some references to its origins and history (à cette Faculté sont associés des collèges appartenant à toutes les sectes chrétiennes : Baptistes, Anglicans, Moraves, Méthodistes, Wesleyens, et aucun règlement n'empêche d'en adjoindre d'autres). — Sir Alfred Hopkinson. The Rylands library and the theological Faculty. — L. F. Rushbrook-Williams. Indigenous rule in India (il y est question surtout de l'Inde ancienne et de la survivance de ses institutions dans les États d'aujourd'hui qui sont encore libres). — W. A. Pantin. A medieval collection of latin and english proverbs and riddles, from the Rylands latin ms. 394 (proverbes et devinettes en hexamètres latins avec leur correspondant en anglais moderne). — The Editor. Safeguarding ms. sources of national and local history (expose les mesures prises pour assurer la conservation des manuscrits et actes anciens possédés par des particuliers). — Id. The genuineness of 'At-Tabari's arabic « Apology » and of the syriac document on the spread of christianity in Central Asia in the John Rylands library (proteste contre certaines insinuations tendant à faire croire que l'apologie et le document syrien sont des faux dont 'At-Tabari serait l'auteur). — M. V. Clarke et V. H. Galbraith. The deposition of Richard II (on a retrouvé et l'on publie ici le texte complet d'un fragment sur la déposition de Richard II, qui avait été joint en 1846 à la *Chronique de la traison* de Creton. Ce texte complet, fourni par trois manuscrits, commence à l'année 1337, mais il devient original seulement à l'avènement de Richard II et s'arrête à l'année 1403 ; l'auteur paraît avoir été moine à l'abbaye de Dieulacres après avoir été au service d'Henri IV, patron de l'abbaye. Son récit, rapproché d'autres témoignages contemporains, donne à penser que l'exposé des faits dans les rôles du Parlement n'est pas conforme à la réalité. Texte de la chronique de Dieulacres, 1381-1403, avec un fac-similé). — A. Mingana. Woodbrooke studies. Fasc. 6 : Apocalypse of Peter (publie en fac-similé et traduit en anglais, avec un long commentaire, un texte arabe de l'Apocalypse de saint Pierre).

The economic history Review. Vol. II, n° 1, janvier 1929. — Werner Sombart. Economic theory and economic history (en réponse à un compte-rendu de son œuvre paru dans le second numéro de cette Revue, Sombart résume sa théorie sur l'histoire économique et dit en quoi elle diffère de l'opinion courante qu'en ont donnée les spécialistes). — Henri Pirenne. The place of the Netherlands in the economic history of mediæval Europe. — T. H. Marshall. Jethro Tull and the « New husbandry » of the eighteenth century (expose et discute les nouvelles théories de Tull sur l'économie agraire, 1733-1739). — Alfred Plummer. The place of Bronterre O'Brien in the Working-Class movement (O'Brien, né en 1805, est mort en 1864). — K. Asakawa. Agriculture in Japanese history. — W. H. Beveridge. The Winchester rolls and their dating (les « rent rolls » de l'évêché de Winchester se rapportent, avec quelques lacunes, aux années 1308-1454 ; ils contiennent l'état annuel des revenus que l'évêque tirait de cinquante-six manoirs. L'auteur est parvenu à leur assigner des dates certaines, marquées dans un tableau qui occupe les p. 94-102 du fascicule). — Miss E. M. Carus-Wilson. The aulnage accounts ; a criticism (les comptes tenus par les agents chargés de l'aunage des draps mis en vente ne peuvent être utilisés qu'avec beaucoup de précaution). — G. W. Daniels

Digitized by Google

et T. S. Ashton. The records of a Derbyshire colliery, 1763-1779 (d'après un registre où sont transcrits les résultats de l'exploitation d'une mine de charbon pendant seize ans, 1763-1779). — W. H. Moreland. Recent works in Indian economic history, 1905-1928. = Bibliographie des livres et articles sur l'histoire économique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande depuis 1928 ; des États-Unis et du Canada en 1927 et 1928 ; de la France en 1927-1928.

The english historical Review. 1930, janvier. — Miss Evelyn Jamison. The administration of the county of Molise in the xiith. and xiiith. centuries ; 2e partie (en appendice, trois chartes de 1221, 1226 et 1254). — Frederick C. Dietz. Elizabethan customs administration (étude très documentée sur l'administration douanière). — A. S. Turberville. The House of Lords under Charles II ; suite et fin. — James Tait. Thomas Frederick Tout (article nécrologique très détaillé). — Robert Fawtier. Charles-Victor Langlois. — A. T. Bannister. Visitation returns of the diocese of Hereford in 1397 ; 3e partie (suite du texte de cette visite épiscopale). — S. B. Chrimes. The pretentions of the duke of Gloucester in 1422 (pétition qu'il adresse au Parlement afin d'être nommé non pas *Defensor*, mais *rector regni* et non *regis*. Il avait déjà émis des prétentions semblables en 1428 quand il avait demandé aux Lords de définir ses pouvoirs comme protecteur). — Miss M. V. Clarke. Henry Knighton and the library catalogue of Leicester abbey (ce catalogue manuscrit, exécuté en 1492 et 1496, contient une série de renvois au chroniqueur Knighton. Nichols, dans son *Histoire du comté de Leicester*, 1815, a consacré à ce manuscrit une notice très inexacte. Quant à la bibliothèque de l'abbaye, elle possédait à cette date au moins un millier de manuscrits). — W. H. Hutton, doyen de Winchester. Two letters of archbishop Laud, 1634 et 1639. — H. V. F. Somerset. Some papers of Edmund Burke on his pension (1794-1795). = Comptes-rendus critiques.

History. 1929, octobre. — E. F. Jacob. Medieval German art ; a beginner's notes (intéressantes impressions produites par une visite des anciennes villes de l'Allemagne du Nord et de leurs musées ; elles aident à mieux comprendre l'histoire du Moyen Age). — W. J. Entwistle. Some recent works on Spain and Portugal (depuis les *Études sur l'Espagne* de Morel-Fatio). — Prince A. Lobanov-Rostovsky. The shadow of India in Russian history (expose la politique tsariste à l'égard de l'Inde, d'après de nombreux documents, et notamment ceux qui ont été publiés par ordre des Soviets). — C. W. Prosser. A new way of using extracts from sources in the teaching of history. — Miss Helena M. Chew. Scutage (étude critique sur l'origine de l'écuage et ses rapports avec les sommes payées « pro servitio », dont on suit les traces depuis la fin du xiie siècle jusqu'à la fin de l'organisation militaire au Moyen Age).

Transactions of the R. historical Society. 4e série, t. XII, 1929. — T. F. Tout. History and Historians in America (adresse présidentielle, où l'auteur, peu avant sa mort, résumait ses impressions et opinions sur l'enseignement de l'histoire aux États-Unis, qu'il venait de parcourir en tout sens pendant huit mois. Il y traite surtout de l'époque médiévale, où il était depuis longtemps passé maître). — Bertha Haven Putnam. The transformation of the keepers of the peace into the justices of the peace, 1327-1380 (mémoire fondé presque uniquement sur des pièces inédites d'archives). — Miss Rose Graham. The administration of the diocese of Ely during the vacancies of the see, 1298-1299 and 1302-1303 (très intéressant au point

Digitized by Google

de vue de la situation de l'Église à l'égard à la fois du roi et du pays en matière d'élection épiscopale). — J. H. JOHNSON. The system of account in the wardrobe of Edward II (complète l'étude déjà publiée en 1923 par M. Charles Johnson pour le règne d'Édouard Ier). — Miss A. M. EVANS. The imprisonment of Lord Danby in the Tower, 1679-1684. — L. A. ROBERTSON. The relations of William III with the Swiss Protestants 1689-1697 (les négociations de Guillaume d'Orange avec les Suisses protestants, et qui tendaient à faire entrer les Suisses dans la ligue contre la France, échouèrent parce que la Suisse était résolue à maintenir fermement sa neutralité). — F. S. RODKEY. Lord Palmerston's policy for the rejuvenation of Turkey. 1839-1841 (d'après la correspondance échangée entre Palmerston et Ponsonby. La diplomatie de Palmerston pendant les années 1830-1839 a été exposée par l'auteur dans le *Journal of modern history*, décembre 1929).

ITALIE

Africa italiana. Vol. II, fasc. 2, mars 1929. — P. 65-76, Luigi PERNIER, Doni votivi ad Apollo in Cirene (statuette en fer, buste d'une Kora, ayant pu faire partie du support d'un trépied, offert au sanctuaire primitif, fin du VIIe ou début du VIe siècle : magnifique tête diadémée en bronze de la moitié du Ve siècle). — P. 77-110, Renato BARTOCCINI, Scavi e rinvenimenti in Tripolitania negli anni 1926-1927 (basilique chrétienne d'Asâbaa, construite au VIe siècle : trois nefs précédées d'un narthex, table d'autel en pierre supportée par quatre colonnettes, nombreux fragments de décorations sculpturales ; four de potier découvert à Tripoli lors de la construction de la centrale électrique ; villa romaine de Gurgi décorée de mosaïques, mort du Minotaure, animaux, scènes marines de la fin du IIe ou du début du IIIe siècle ; bains romains d'En-Ngila du IVe siècle ; groupes de tombes punico-romaines des IIe-IVe siècles aux environs de Tripoli ; factorerie fortifiée d'Henchir Suffit élevée au IIIe siècle et entièrement remaniée au VIe). — P. 111-154, Gaspare OLIVERIO, Campagna di scavi a Cirene nell'estate 1927 (temple d'Hécate, rectangulaire à cella et pronaos avec une belle statue de la déesse de l'époque des Antonins, contemporaine de la restauration du temple « tumultu judaico dirutum » ; à l'est, découverte d'un petit portique avec cinq bases ioniques stuquées ; les deux monuments furent élevés en 107 pour commémorer la victoire de Trajan sur Décèbale ; autel d'Artémis élevé sur quatre gradins ; découvertes diverses en rapports avec des monuments précédemment dégagés). R. LANTIER.

Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. LI, fasc. 1-2, 1928. — M. ANTONELLI. Di Angelo Tignosi, vescovo di Viterbo, e di una sua relazione al Pontifice in Avignone (cette relation se rapporte aux relations entre la ville de Viterbe et la papauté en 1330-1331 ; l'évêque avait travaillé à restaurer l'autorité de l'Église). — Ermete ROSSI. Le statue di Alessandro Farnese e Marc'Antonio Colonna in Campidoglio (1595). — Pio PASCHINI. A proposito di Giovanni Burckardo cerimoniere pontifico (ajoute des détails inédits à ceux que l'on connaissait déjà sur Jean Burckard jusqu'à la mort d'Innocent VIII en 1492). — G. GABRIELI. L'archivio di S. Maria in Aquiro, o « degli Orfani » in Roma, e le carte di Giov. Faber Linceo. — Emilio RE. Bandi romani (publie sept ordonnances de police concernant les marchés, les tavernes, la propreté des rues, l'alimentation, les poids et mesures, etc., à Rome, 1447-1448). — Thomas ASHBY. Scrittori contemporanei di cose romane (étude détaillée sur la vie et les œuvres de Rodolfo Lanciani, qui

Digitized by Google

vient de mourir, comme on sait, le 21 mai 1929, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Suit une bibliographie qui compte 639 numéros). — Notice nécrologique sur Cesare De Cupis, mort le 2 février 1929, auteur de livres sur l'histoire de l'*Agro romano*.

Archivio storico italiano. 7e série, vol. XII, nº 1, 31 octobre 1929. — Giannino Ferrari. Il documento privato dell'alto medioevo e i suoi presupposti classici (à propos de H. Steinacker, *Die antiken Grundlagen der frühmittelalterlichen Privaturkunde*, 1927 ; œuvre considérable qui était achevée d'imprimer avant la guerre et qui paraît, après treize années, avec d'importantes additions). — Armando Sapori. L'attendibilità di alcune testimonianze cronistiche dell'economia medievale (étudie la question de savoir quel degré de créance on peut accorder aux chiffres et statistiques de Villani et de Sanudo ; estime qu'on ne saurait les écarter comme s'ils étaient fantaisie pure). — Nicola Nicolini. Sulla riconquista ispano-borbonica del regno di Napoli (documents inédits de l'année 1734). — Mario Viora. Due interventi di Federico I di Svezia presso Amedeo II di Savoia in favore dei Valdesi (en 1724 et 1730). — Carlo Guido Mor. Recenti studi su Emanuele Filiberto.

Archivio veneto. Anno LVII (1927), Va serie, nº 3-4. — C. Gasparotto. Patavium, Municipio romano (étude topographique et archéologique illustrée de 28 planches hors texte). — G. Biscaro. La dimora Opitergina di Zilia di San Bonifacio e di Cunizza da Romano (il s'agit de la détention de la femme et de la sœur d'Ezzelino da Romano dans le château d'Oderzo entre les années 1225 et 1235 : dramatique épisode de l'histoire du féroce tyran). — R. Brenzoni. Il duello nell'antica legislazione Veronese. — F. Franceschetti. La famiglia e la patria del pittore et poeta rustico Giambattista Maganza, detto il Magagnò. — A. Da Mosto. Il navigatore Alvise Da Mosto e la sua famiglia. = Nos 5-6 (1928). G. Forchielli. Collegialità di chierici nel Veronese dall' viii secolo all'età comunale (étude sur les *Scholae sacerdotum* de la région de Vérone : chapitre cathédral, collèges urbains et ruraux ; leur fondation, leur structure, leur destination. Bonne contribution à l'histoire des institutions ecclésiastiques). — R. Cessi. Pacta veneta. I : Pacta carolina (examen critique des traités conclus entre Pépin et Charlemagne, d'une part, et l'empereur d'Orient, d'autre part, touchant l'épineuse question des lagunes, fondement de l'équilibre adriatique entre les deux empires). — G. C. Zimolo. Tre campagne di guerra (1701-1703) e la Repubblica di Venezia. — L. Alpago-Novello. La vita di Giovan Francesco Bembo, vescovo di Belluno (1694-1720). = Nos 7-8 (1928). B. Schiavuzzi. L'abbazia di S. Michele in Monte di Pola. — L. Smith. Note cronologiche Vergeriane (notice biographique sur Vergerio, humaniste, épistolier, auteur du *De ingenuis moribus*). — A. Battistella. Un diario navale veneziano sulla campagna veneto-spagnola del 1617-1618. — P. Davide da Portogruaro. Il P. Giacinto dei Co. Natta da Casale e la sua opera attraverso i dispacci degli ambasciatori veneti [1621-1627] (il s'agit du P. Giacinto da Casale, une des figures les plus complexes de religieux et de politique du début du xviie siècle). — E. Bacchion. La peste Manzoniana in Treviso (journal de l'épidémie de peste qui désola Trévise dans l'année 1630). — G. Majer. Tre bandiere veneziane (histoire et description des étendards de Venise, avec 3 planches hors texte). = Nos 9-10 (1929). R. Cessi. Pacta Veneta. II : Dal « pactum Lotharii » al « Fœdus Ottonis » (actes réglant les rapports du duché avec le royaume ou l'Empire. L'auteur montre comment, sur la fin du xe siècle, se stabilise la fonction

Digitized by Google

politique du duché vénitien dans l'équilibre international). — G. MAGNANTE. L'acquisto dell'isola di Cipro da parte della Repubblica di Venezia. — P. PASCHINI. Il priorato Cluniacense di Pontida nella seconda metà del Quattrocento secondo i documenti vaticani. — M. KRAVJANSZKY. Il processo degli Uscocchi (« Uscocco » est un mot yougoslave qui signifie « fugitif ». Il s'agit de croates catholiques qui, fuyant devant les progrès de la domination turque, se fixèrent, en 1537, à Segna, où ils se trouvèrent en contact avec trois puissances : l'Empire, la Turquie, la Sérénissime, qu'ils tinrent longtemps en échec. Ils furent, dans les années 1590, l'occasion d'une longue guerre). — L. PASOLLI. La personalità di Scipione Maffei e lo svolgimento dei suoi studi storici sino alla « Verona illustrata » (examine les raisons pour lesquelles Maffei préféra l'étude des lettres à l'oisiveté des gentilshommes, puis abandonna, pour l'érudition et l'histoire, la littérature où il avait pourtant acquis quelque renommée avec sa tragédie « Mérope »). — G. GAMBARIN. Il Mazzini, il Tommaseo, il Manin e la difesa di Venezia (contribution à l'histoire de l'insurrection de Venise en 1848-1849, émaillée de lettres inédites).

A. DE BOÜARD.

Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. 4e série, t. XIX, fasc. 1-3, janvier-juin-1929. — L. RAVA. Il Marchese sen. Nerio Malvezzi de' Medici (notice nécrologique longue de 47 pages sur un notable historien bolonais, mort le 11 janvier 1929, avec la bibliographie de ses œuvres). — Adamo PASINI. Giovanni di Maestro Pedrino, dipintore (biographie de ce Pedrino, natif de Forlì, qui vécut de 1395 à 1465 ; il fut un peintre d'un certain talent et l'on va prochainement publier de lui une volumineuse chronique inédite sur l'histoire de son temps. Il appartenait à la famille Merlini et il sera désormais connu sous ce nom : Giovanni Merlini. Suit une liste des écrivains et notables personnages appartenant à cette famille).

Historia, Studi storici per l'antichità classica. 3e année, no 3, 1929, juillet-septembre. — A. SEGRÈ. Circolazione e inflazione nel mondo antico (résumé de deux ouvrages antérieurs de l'auteur sur la circulation monétaire dans le monde antique et sur la métrologie des anciens). — S. FERRI. Note d'epigrafia cirenaica (observations sur plusieurs inscriptions grecques, fort importantes, découvertes dans les fouilles italiennes de Cyrène : stèle de la constitution, stèle des fondateurs, *lex cathartica*). — C. ALBIZZATI. Quattro scolture dell'ultimo periodo romano (portraits exécutés entre le IVe et le VIe siècle). — A. NEPPI MODONA. L'efebo del Museo Metropolitano di New York, il « Hermes » del Museo Capitolino Mussolini e la testa Bolognese della supposta « Athena Lemnia » Fidiaca. — R. ANDREOTTI. Due centri romani dell'Emilia occidentale, Regium Lepidi e Fidentia. — E. MAGALDI. I « Ludi gallinarii » a Pompei (combats de coqs sur des mosaïques et des peintures). = Articles nécrologiques sur R. Lanciani (par P. DUCATI) et sur A. Trombetti (par Gabriella NOVARO DUCATI). — Nouvelles archéologiques (Italie). — L. M. UGOLINI. Gli scavi dell'acropoli di Butrinto in Albania (baptistère byzantin, etc.). — Dépouillement des périodiques. = GINA DE BENEDETTI. L'esilio di Cicerone e la sua importanza storico-politica (deuxième partie d'un mémoire universitaire). = No 4, octobre-décembre. — P. BOSCH-GIMPERA. Problemi della colonizzazione greca in Ispagna (les Grecs en Espagne antérieurement au Ve siècle avant J.-C.). — M. SEGRE. Il sacco di Delfi e la leggenda dell'*Aurum Tolosanum* (longue étude sur la formation de la légende de l'or de Toulouse, prétendu butin fait par

Digitized by Google

les Volques à Delphes). — C. Albizzati. Nuove e vecchie trovate dei fabbricanti d'antichità (article amusant et instructif sur la fabrication en Italie de fausses antiquités grecques, phéniciennes, étrusques et romaines). — S. Ferri. La prothesis apula di Lavello (à propos d'un vase peint apulien du IVe ou du IIIe siècle, dont l'authenticité avait été mise en doute). — C. O. Zuretti. Per la storia delle scienze (écrits grecs d'alchimie, de magie, etc.). — F. Calonghi. Leggendo il *Brutus* ciceroniano. = Aldo Neppi Modona. Chronique d'étruscologie (fouilles, musées, congrès, bibliographie, archéologie, langue, etc.). — Dépouillement des périodiques. — A. Azzoni, L. Canesi. Bibliographie du droit antique. = Gina de Benedetti. L'esilio di Cicerone e la sua importanza storico-politica (fin de ce mémoire). St. G.

Rendiconti della R. Accademia nazionale dei Lincei. Classe des sciences morales, historiques et philologiques. 6e série, t. IV, novembre-décembre 1928 (Rome, Bardi). — F. Brandileone. Il contratto verbale in Italia durante e medio evo (montre que, pendant tout le Moyen Age, le contrat verbal, la *stipulatio*, s'est maintenu à côté du témoignage écrit, sans perdre de sa valeur probante sous la loi romaine comme sous la loi lombarde). — G. Vacca. Intorno ad un codice poco noto dell' Arenario di Archimede nell'osservatorio Radcliffe di Oxford. — C. Ricci. Notice nécrologique sur Pompeo Molmenti (avec une énorme bibliographie où sont mentionnés tous les articles de journaux prodigués par ce fécond érudit). — N. Festa. Lo stile di Teodoreto nella *Terapia*. — G. Mazzoni. Un capitolo ignoto dei *Discorsi* del Machiavelli (au chapitre XVII du livre III, Machiavel fait une allusion manifeste au passage de Tite-Live, chapitre XXXIV du livre XXVII, où est exposé le cas de M. Livius, collègue de C. Claudius Nero. Annonce une nouvelle édition critique des *Discorsi*, qui doit paraître chez Barbèra). — G. Gabrieli. Bartolomeo Chioccarello e la biografia degli scrittori Napoletani nel secolo XVII (publie le texte latin de trois de ces biographies). — V. Ussani. Notice nécrologique de G. Ludovic Heiberg, correspondant étranger, mort le 4 janvier 1928 (ses travaux philologiques sur les mathématiques, l'astronomie, la médecine, l'alchimie dans l'antiquité). = T. V, fasc. 1-2, 1929. C. Manfroni. Lodovico Pastor (notice nécrologique). — G. Segré. Sulla distinzione delle « Actiones in rem » e « in personam » estranee al « ius civile » nel diritto romano classico. = Mars-avril. G. Segré. Sulla classificazione delle cause delle *obligationes* nelle istituzioni di Gaio. — G. Gabrieli. Gli storiografi della prima Accademia Lincea (la vieille Académie des Lynx a duré de 1603 à 1630, mais avec de longs intervalles de sommeil : d'abord, au début, de 1603 à 1609, à cause des persécutions dirigées contre quatre de ses membres, puis de 1623 à 1630, parce que Federico Cese, qui l'avait instituée et alimentée, finit par se retirer à la campagne, loin de Rome. M. Gabrieli écrit en ce moment l'histoire de l'Académie à l'aide des nombreux documents qu'il a découverts et qu'il a déjà en partie utilisés).

République argentine

Boletin del Instituto de investigaciones historicas (de la Faculté des lettres de Buenos-Aires), t. VI (suite), no 35, 1928, 1er trimestre. El P. Guillermo Furlong-Cardiff. El P. Marton Dobrizhoffer S. J., filólogo e historiador, 1718-1791 (biographie et bibliographie du jésuite Dobrizhoffer, missionnaire au Paraguay,

Digitized by Google

qui étudia les mœurs et la langue des Indiens Abipons). — Julián DE LA PEÑA. Estudio sobre el origen del nombre de « Pergamino » (le nom de la localité de Pergamino, appelée en 1626 la Dormida del Pergamino, viendrait de l'acte en parchemin accordé à l'occasion de sa création). — El P. GRENÓN. Dos valiosos documentos referentes a los límites de San Luis y La Rioja 1591-1600-1790 (délimitation entre ces deux provinces). — José TORRE-REVELLO. Noticia de los vecinos más acaudalados de Buenos Aires, en la época del primer gobierno de Pedro de Cevallos, 1766 (liste et évaluation de la fortune des onze plus riches habitants de Buenos-Aires). = Inventarios : Documentos relativos a América existentes en el Foreign Office (suite de l'état sommaire de la correspondance diplomatique britannique relative à l'Amérique espagnole, de 1823 à 1837). — El Archivo nacional de Caracas (reproduction d'une notice descriptive sur les archives centrales du Venezuela, écrite par leur directeur, don Vicente Dávila). — [En appendice :] Inventario de documentos publicados (résumé des articles d'intérêt historique parus dans le journal « El censor » du 24 avril au 23 octobre 1817). = N° 36, 1928, 2e trimestre. Clemente RICCI. El estudio de la historia clásica en la Facultad de filosofía y letras. — Adrien FAVRE. El viaje de La Condamine y los orígenes del sistema métrico (historique des progrès de l'idée d'une mesure de longueur universelle, depuis la proposition faite en 1747 par La Condamine pour l'adoption de celle qu'il établit à Quito, jusqu'à la conception du mètre). — Ricardo R. CAILLET-BOIS. Las invasiones inglesas juzgadas desde Rio de Janeiro (d'après un rapport relatif à la prise de Montevideo par les Anglais en 1807, par un Espagnol réfugié à Rio-de-Janeiro). = Inventarios : Documentos relativos a América existentes en el Foreign Office (suite et fin de cet inventaire sommaire). — La biblioteca del Real Consejo de Indias (publication d'un catalogue de la bibliothèque du Conseil royal des Indes fait en 1816). — Tables détaillées du t. VI. — [En appendice :] Inventario de documentos publicados (suite du dépouillement du journal « El censor » du 23 octobre 1817 au 13 juin 1818). = T. VII, n° 37, 1928, 3e trimestre. André-E. SAYOUS. Origen de las instituciones económicas de la América española, siglo diez y seis (étudie les transformations du système économique espagnol en Amérique, les monnaies et autres modes de paiement dans les transactions commerciales). — José TORRE-REVELLO. Francisco Javier Alvarez de Lama y su fracasado proyecto del nuevo código hispánico católico Fernandino (sur la présentation au roi Fernand VI et au Conseil des Indes, en 1758, par Alvarez de Lama, avocat à l'Audience de Lima, d'un ouvrage où il signalait les défauts et abus de l'organisation judiciaire, et sur son peu de succès). — Federico F. MONJARDÍN. El Lazarillo de ciegos caminantes de Concolorcorvo. Quien fué su autor? (attribue à Alonso Carrió de La Bandera le récit d'un voyage de Buenos-Aires à Lima, publié en 1773 sous le nom de Calixto Carlos Bustamante, dit Concolorcorvo). — El P. GRENÓN. Un mineralogista afrancesado (procès fait en 1793 contre José-Maria Caballero, ingénieur des mines Carolines de la province de San-Luis, pour apologie des idées révolutionnaires françaises). — José TORRE-REVELLO. Una relación sobre la intendencia de Salta de Tucumán de D. Philiberto de Mena (rapport écrit en 1791 sur les antiquités et monuments de la province de Salta). = Inventarios : José TORRE-REVELLO. Relación de mapas y planos relativos al virreinato de Buenos Aires existentes en el Archivo histórico nacional de Madrid (liste de ces cartes et plans). — Archivo ge-

Digitized by Google

neral de la Nación, República Argentina (commencement de la publication d'un index des « décrets, ordres et règlements », 1813-1821, conservé dans ces Archives nationales). — Léon BAIDAFF. Un impreso desconocido de Edmond de G*** S***. « La République de Buenos-Ayres telle qu'elle est aujourd'hui » (reproduction d'une brochure rare publiée en 1825, à Paris, par un Français resté anonyme, contenant une description physique, sociale et politique de Buenos-Aires et de sa province). — [En appendice :] Inventario de documentos publicados (suite et fin). = T. VII (suite), nº 38, 1928, 4e trimestre. El P. Guillermo FURLONG-CARDIFF. El P. Joaquín Camaño y Bazán, cartógrafo, lingüista e historiador, 1737-1820 (biographie et bibliographie de l'érudit jésuite argentin). — Clemente RICCI. Francisco Ramos Mexía y el Padre Lacunza (sur les idées communes au jésuite chilien et au penseur argentin ; documents pour la biographie de celui-ci). — Antonino SALVADORES. Un supuesto decreto de Juan Manuel de Rosas sobre las escuelas de la Provincia de Buenos Aires (le décret allégué comme mettant les écoles de la ville sous la dépendance directe du chef de la police en 1842 n'a jamais existé). — José TORRE-REVELLO. Aporte para el conocimiento de la casa urbana y rústica en la época colonial (inventaire d'un mobilier de maisons de ville et de campagne en 1747). = Inventarios (suite de la publication de l'index des décrets, ordres et règlements, commencée dans le nº 37). — [En appendice :] Inventario de documentos publicados (dépouillement, du point de vue historique, du journal argentin « El Americano », du 2 avril au 21 mai 1819). E. M.-C.

BIBLIOGRAPHIE DES COMPTES-RENDUS[1]

Albertini (Eugène). L'Empire romain. *A. H. R.*, XXXV, 321 (très bien informé, mais n'aborde pas résolument les délicats problèmes de cette histoire).

Alfaric (Prosper). La première vie de Jésus : l'Évangile selon Marc. *R. C.*, 1929, nº 12 (longue critique par M. Goguel).

Amulree (Lord). Industrial arbitration in Great Britain. *T.*, nº 1462 (expose l'histoire de l'arbitrage dans les conflits ouvriers depuis le statut de 1349. Lord Amulree est mieux connu sous le nom de Sir William Mackenzie).

Andrews (C. F.). Mahatma Gandhi's ideas. *T.*, nº 1464 (instructive étude par un admirateur).

Annuaire de la Revue d'économie politique : la France économique, 1928. *A. H. éc.*, nº 5, 87.

Annuaire statistique international. *A. H. éc.*, nº 5, 86.

App (August J.). Lancelot in english litera-

1. Liste alphabétique des revues analysées, avec le sens des abréviations employées :

A. B. = Annales de Bourgogne. — *A. H. éc.* = Annales d'histoire économique et sociale. — *A. H. R.* = American historical Review. — *A. P.* = L'année politique française et étrangère. — *A. st. it.* = Archivio storico italiano. — *Corr.* = Le Correspondant. — *E. H. R.* = English historical Review. — *H.* = History. — *Hist.* = Historia. — *H. J.* = Historisches Jahrbuch. — *H. T. K.* = Historisk Tijdskrift (Copenhague). — *J. S.* = Journal des savants. — *M. Fr.* = Mercure de France. — *Pol.* = Polybiblion. — *Q. R.* = Quarterly Review. — *R. B. P. H.* = Revue belge de philologie et d'histoire. — *R. C.* = Revue critique d'histoire et de littérature. — *R. H. Rel.* = Revue de l'histoire des religions. — *R. Q. H.* = Revue des questions historiques. — *S.* = Syria. — *Sc.* = Sclentia. — *Spec.* = Speculum. — *T.* = The Times, literary supplement.

Digitized by Google

ture ; his rôle and character. *Spec.*, V, 104.

Armstrong (Harold). Turkey and Syria ; a record of two years of travel. *T.*, n° 1463 (plein d'observations instructives).

Arnaud (René). La Deuxième République et le Second Empire. *R. C.*, 1929, n° 11 (ouvrage de vulgarisation écrit avec une remarquable liberté d'esprit).

Arnold (Sir *Thomas W.*). Painting in Islam. *S.*, 1929, 168 (c'est toute une étude sur l'illustration du livre manuscrit par la miniature ; examen des thèmes iconographiques sans cesse exploités par les artistes persans).

Asakawa (K.). Agriculture in Japanese history. The early sho and the early manor. *A. H. éc.*, n° 5, 136 (intéressant pour l'histoire comparée de la seigneurie dans les pays de l'Europe occidentale).

Ashton (Thomas Southcliffe). The coal industry in the XVIIIth. cent. *A. H. R.*, XXXV, 399.

Atrocities (the) of the Pirates, with engravings by *Eric Ravilious*. *T.*, n° 1463 (réimpression de l'édition originale publiée en 1825).

Aubin (Hermann). Die wirtschaftliche Entwicklung des römischen Deutschlands. *R. B. P. H.*, VIII, 1358 (important).

Audin (Marius). Histoire de l'imprimerie par images. *A. H. éc.*, I, 446 (importante étude sur l'histoire et la technique de l'imprimerie, avec un album de 249 figures).

Aulneau (J.). Histoire de l'Europe centrale. *Sc.*, 1930, n° 2.

Baker (G. P.). Hannibal. *T.*, n° 1465 (paradoxal, mais très intéressant).

Ballanche. Le Vieillard et le Jeune Homme ; nouv. édit. par *Roger Mauduit*. *R. C.*, 1929, n° 10 (contient des idées d'avenir, ingénieuses et fécondes, sur l'économie politique).

Barbagallo (Corrado). Le origini della grande industria contemporanea. *R. C.*, 1929, n° 11 (graves critiques présentées par H. Hauser).

Bariatinsky (prince *Vladimir*). Le mystère d'Alexandre Ier. *T.*, n° 1459 (croit que le tsar n'est pas mort en 1825 et qu'il se fit hermite sous le nom de Fedor Kusmitch).

Bassett (John Spenser). Correspondence of Andrew Jackson. Vol. IV, 1829-1832. *A. H. R.*, XXXV, 380.

Bauer (Clemens). Politischer Katholizismus in Würtemberg bis zum Jahr 1848. *R. Q. H.*, 1930, 227 (important).

Becker (Willy). Fürst Bülow und England, 1897-1909. *T.*, n° 1462 (important).

Bell (Kenneth N.) et *Morrell (W. P.).* Select documents on British colonial policy, 1830-60. *A. H. R.*, XXXV, 352.

Below (G. von). Die italienische Kaiserpolitik des deutschen Mittelalters. *E. H. R.*, 1930, 118 (important, notamment sur la question des « ministeriales »).

Bernard (Augustin). L'Algérie. *A. H. éc.*, I, 277 (excellent).

— Oran, port du Maroc et du Sahara. *A. H. éc.*, n° 5, 159.

Besson (Paul). Le totémisme. *Pol.*, 1929, 184 (consciencieux, avec des planches très instructives).

Bezard (Yvonne). La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560. *R. C.*, 1929, n° 12 (beaucoup d'érudition ; mais mauvaise méthode. Article important de L. Febvre).

Bognetti (Gian Petro). Sulle origini dei comuni rurali del medioevo. *A. H. éc.*, I, 588.

Bonnard (Abel). Saint François d'Assise. *R. C.*, 1929, n° 11 (analyse très pénétrante du saint au point de vue psychologique). — *M. Fr.*, n° 760.

Boudriot (W.). Die altgermanische Religion in der amtlichen kirchlichen Literatur des Abendlandes vom 5 bis 11 Jahrh. *H. J.*, t. XLIX, 1929, 489.

Bourgin (G.). La formation de l'unité italienne. *R. B. P. H.*, VIII, 1926.

Bowers (Claude G.). The tragic era : the Revolution after Lincoln. *A. H. R.*, XXXV, 382.

Bremond (abbé *Henri*). Études et documents pour servir à l'histoire du sentiment religieux. Introduction à la philosophie de la prière. *R. Q. H.*, 1930, 230.

Bridge (John S. C.). A history of France from the death of Louis XI. Vol. III-IV, 1498-1514. *T.*, n° 1460 (bon travail, mais qui étudie uniquement l'histoire politique et militaire).

Brij Narain. Indian economic life, past and present. *T.*, n° 1461.

Brüning (Kurt). Niedersachsen im Rahmen der Neugliederung des Reiches. *A. H. éc.*, n° 5, 140.

Budge (Sir *E. A. Wallis*). A history of Ethiopia. *J. S.*, 1929, 442 (consciencieux et estimable).

Burns (C. Delisle). Democracy. *T.*, n° 1451.

Calzada (Andrès). Historia de la arquitectura en España. *R. C.*, 1929, n° 11 (bonne illustration).

Carcopino (J.). Autour des Gracques. *Hist.*, 1924, n° 4 (G. Niccolini : mérite la plus grande attention).

Carmichael (Alexander). Carmina Gadelica. Hymns and incantations. *T.*, n° 1465

Digitized by Google

(ces compositions poétiques sont les plus anciens textes connus de la littérature gaélique).

Castagnoli (Pietro). Il cardinale Giulio Alberoni. I : Il ministro dei Farnese. *R. Q. H.*, 1930, 344.

Chapman (dom *John*). Saint Benedict and the sixth century. *T.*, n° 1460.

Charteris (général *John*). Field-marshall earl Haig. *A. H. R.*, XXXV, 363 (très substantiel).

Childe (V. Gordon). The Danube in prehistory. *T.*, n° 1455.

Chinard (Gilbert). Thomas Jefferson, the apostle of Americanism. *A. H. R.*, XXXV, 378 (excellent).

Clark (George Kitson). Peel and the Conservative Party ; a study in Party politics, 1832-1841. *E. H. R.*, 1930, 136 (bonne contribution à l'histoire politique au temps de la reine Victoria).

Cohen (Israel). Jewish life in modern times. *Q. R.*, n° 503 (traite en particulier du Sionisme).

Comparetti (Domenico). Le inedite. Libro IX delle Istorie di Procopio di Cesarea ; testo greco emendato con traduzione italiana. Édition posthume par *Domenico Bassi*. *E. H. R.*, 1930, 115 (utiles indications critiques sur le texte ; mais la théorie imaginée par Comparetti sur la composition de l'*Histoire secrète* ne tient pas debout).

Costecalde (Léon). Mentalité gévaudanaise au Moyen Age d'après divers testaments inédits des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. *A. H. éc.*, I, 462 (consciencieux).

D'Arcy (Charles F.). The christian outlook in the modern world. *T.*, n° 1460.

Davenport (Miss *Frances Gardiner*). European treaties bearing on the history of the United States and its dependencies. Vol. II, 1650-1697. *A. H. R.*, XXXV, 376.

Dearmer (Percy). The legend of Hell. *T.*, n° 1463 (bonne étude sur les origines et le développement de cette légende).

Dechesne (L.). La région drapière de la Vesdre avant 1800. *A. H. éc.*, I, 622 (ouvrage à refaire sur de meilleures bases).

Dempf (Alois). Sacrum Imperium. *H. J.*, t. XLIX, 1929, 575 (long article critique de J. Hollnsteiner sur cette tentative de synthèse de l'évolution médiévale).

Deshoulières. Au début de l'art roman ; les églises du XI^e^ siècle en France. *A. B.*, I, 366 (manque de critique).

Dikshitar (V. R. Ramachandra). Hindu administrative institutions. *T.*, n° 1463.

Donnadieu (James). Les consuls de France. *A. H. éc.*, I, 439.

Drouot (H.) et *Calmette (Joseph)*. Histoire de Bourgogne. *R. B. P. H.*, VIII, 273 (excellent).

Dúason (Ión). Grönlands statsrestlige stilling i Middelalderen. *H. T. K.*, 9, VI, III (Finnur Jonsson : insuffisante étude sur le droit public du Groenland au Moyen Age).

Düball (Margarete). Der Suprematstreit zwischen Canterbury und York, 1070-1126. *E. H. R.*, 1930, 148 (très discutable).

Duboscq (André). Le Pacifique et la rencontre des races. *M. Fr.*, n° 759 (fait réfléchir).

Duff (A. M.). Freedmen in the early roman Empire. *A. H. éc.*, I, 457 (consciencieux).

Dunbar (H. Flanders). Symbolism in medieval thought and its consummation in the Divine Comedy. *Spec.*, V, 107 (important).

Durand (René). Le commerce en Bourgogne sous le Premier Empire. *A. B.*, I, 379.

Ebersolt (Jean). Orient et Occident. Recherches sur les influences byzantines et orientales en France avant les Croisades. *A. H. éc.*, n° 5, 122.

Elkington (Margery Z.). Les relations de société entre l'Angleterre et la France sous la Restauration, 1814-1830. *R. C.*, 1929, n° 12 (honnête, mais insuffisant).

Enlart (Camille). Les monuments des croisés dans le royaume de Jérusalem. *R. C.*, 1929, n° 11 (précieux répertoire de faits).

Esmein (A.). Le mariage en droit canonique. *R. Q. H.*, 1930, 227 (nouv. édit. ; mise au point par *R. Génestal*).

Evans (J. W.) et *Stubblefield (C. J.)*. Handbook of the geology of Great Britain. *T.*, n° 1462.

Fairchild (H. Pratt). The foundations of social life. *Sc.*, 1930, n° 2.

Faucher (Daniel). Plaines et bassins du Rhône moyen. *A. H. éc.*, I, 607 (livre consciencieux et pénétrant).

Fawtier (Robert). Sainte Catherine de Sienne. *H. J.*, t. XLIX, 1929, 415 (long article de Sommer von Seckendorff).

Ferrabino (Aldo). La dissoluzione della libertà nella Grecia antica. *J. S.*, 1929, 459.

Field (G. C.). Plato and his contemporaries. *T.*, n° 1465.

Finke (Heinrich). Acta concilii Constanciensis, t. IV. *H. J.*, 1929, 315.

Flavius Josèphe. Œuvres complètes, livres XVI-XX ; trad. fr. par *J. Mathieu* et *L. Hermann*. *R. C.*, 1929, n° 10 (c.-r. par Alfred Loisy).

Foligno (Cesare). Latin thought during the

Digitized by Google

Middle ages. *A. H. R.*, XXXV, 391 (instructif).

Forbes (général *A.*). A history of the army ordnance services. *T.*, n° 1461 (3 vol. I : Pour l'histoire ancienne jusqu'à la guerre de Crimée ; II : Jusqu'à 1914 ; III : La Grande Guerre, lequel est d'un haut intérêt).

Fox (Sir *John C.*). The lady Ivie's trial ; before Lord Chief Justice Jeffreys in 1684. *T.*, n° 1461 (mérite peu de confiance).

Franc (Julien). La colonisation de la Mitidja. *A. H. éc.*, n° 5, 156 (beau livre, digne d'un grand sujet).

Frazer (Sir *James*). Myth of the origin of fire. *T.*, n° 1465 (admirable).

Freeman (Edward A.). Histoire de l'Europe. revue et mise à jour par *F. J. C. Hearnshaw ;* trad. par *A. Parmentier. R. C.*, 1929, n° 12 (ce fut une grave erreur de rééditer et de traduire un ouvrage aussi démodé et vide).

Furlani (G.). La religione babilonese assira. I : Le divinità. *J. S.*, 1929, 463 (commode manuel).

Fusil (C. A.). L'Anti-Rousseau. *Corr.*, n° 1618 (courageux et clairvoyant volume, où l'œuvre de Rousseau est critiquée et condamnée comme étant celle d'un « des principaux naufrageurs de l'âme humaine »).

Gachon (Jean). La politique étrangère des États-Unis. Qui la conduit? *R. C.*, 1929, n° 11 (livre à lire et à méditer).

Gal (Ladislas). L'architecture religieuse en Hongrie, du XI^e^ au XIII^e^ siècle. *R. C.*, 1929, n° 11 (intéressant).

Ganshof (F.). Une nouvelle théorie sur les serments de Strasbourg. *R. B. P. H.*, VIII, 1347 (réfute la thèse de Thompson, prétendant que le texte des serments a été transcrit par Nithard en latin littéraire, « romana lingua », et qu'un copiste du X^e^ siècle a traduit à son tour l'original latin en roman ou ancien français).

Gaster (Moses). Studies and texts in folklore, magic, mediaeval romance, hebrew apocrypha and Samaritan archæology. *T.*, n° 1460 (trois volumes contenant des études approfondies sur les sujets les plus variés).

Gaston-Martin. Nantes au XVIII^e^ siècle ; t. I : L'administration de Gérard Mellier, 1709-1729. *R. C.*, 1929, n° 10.

Gauthier (Henri). Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques. *S.*, 1929, 66.

Gillain (O.). La science égyptienne. L'arithmétique au moyen empire. *R. B. P. H.*, VIII, 1311.

Gilson (J. P.) et *Poole (Herbert).* Four maps of Great Britain designed by Matthew Paris about 1250. *E. H. R.*, 1930, 151 (il est vraisemblable qu'une partie au moins de ces cartes est l'œuvre de Mathieu Paris).

Glotz (G.). La cité grecque. *R. B. P. H.*, VIII, 1263 (bel ouvrage de synthèse).

Godley (Miss *Eveline*). The trial of count Königsmark. *T.*, n° 1464 (intéressant).

Gombos (Albin F.). A honfoglaló, Magyarok, Italiai kalandozasa, 898-904. *Spec.*, V, 114 (étude minutieuse sur les incursions des Magyars en Italie avant la conquête de la Hongrie).

Gorce (Denys). Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres dans le monde chrétien des IV^e^ et V^e^ siècles. *R. Q. H.*, 1930, 238 (intéressant ; mais l'auteur n'a pas tenu compte des sources païennes).

Gottschalk (Paul). The earliest diplomatic documents on America. The papal bulls of 1493 and the treaty of Tordesillas. *A. H. R.*, XXXV, 371 (texte, traduction et notes. Complète l'ouvrage de Miss Davenport, 1917, dont le commentaire lui est supérieur. Il est utile de confronter les deux ouvrages).

Götze (Albrecht). Das Hethiter Reich. *S.*, 1929, 68 (cette histoire embrasse le deuxième millénaire av. J.-C. C'est après les Hittites qu'il convient de placer les Hyksos, dont le centre serait le Mittani).

Graux (D^r^ *Lucien*). Le Maroc économique. *R. C.*, 1929, n° 10 (mine surabondante de faits et de chiffres).

Green (Evarts B.) et *Morris (Richard B.).* A guide to the principal sources for early american history, 1600-1800, in the city of New-York. *A. H. R.*, XXXV, 413 (très utile).

Greenidge (Terence). Degenerate Oxford? *T.*, n° 1463 (livre qui fait réfléchir).

Grousset (René). Histoire de l'Extrême-Orient. *M. Fr.*, n° 759 (le titre de l'ouvrage est inexact : il ne contient pas l'histoire du Japon et il comprend celle de l'Inde).

Gwynn (Stephen). The life of Sir Walter Scott. *T.*, n° 1465.

Halbwachs (Maurice). La population et les tracés de voies à Paris depuis un siècle. *A. H. éc.*, I, 434.

Hall (D. G. E.). Early english intercourse with Burma, 1587-1743. *E. H. R.*, 1930, 156.

Hammerton (J. A.). Universal history of the world. Vol. VI-VIII. *T.*, 1461 (ces trois volumes se rapportent aux temps modernes jusqu'à nos jours).

Digitized by Google

Hanotaux (Gabriel). L'empire colonial français. *A. H. éc.*, n° 5, 155 (recueil de lecture facile, agréable même et composé « avec un louable souci de vérité »).

Harsin (Paul). Étude critique sur la bibliographie des œuvres de Law. *R. B. P. H.*, VIII, 1304 (étude très documentée sur les doctrines monétaires de la France du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, au temps du mercantilisme. L'examen du système de Law est un chapitre de l'histoire économique de la France autant que des doctrines).

Hasbrouck. Foreign legionaries in the liberation of Spanish South America. *E. H. R.*, 1930, 164.

Hauser (Henri) et *Renaudet (Augustin).* Les débuts de l'âge moderne. *R. C.*, 1929, n° 10 (Lucien Febvre : très remarquable).

Helbok (A.). Geschichte Vorarlbergs. *H. J.*, t. XLIX, 1929, 494 (vives critiques par H. Finke).

Hendrick (T. D.). The archæology of the Channel Islands. I : The bailwick of Guernsey. *E. H. R.*, 1930, 145 (très intéressant).

Hjelholt (Holger). Treitschke und Schleswig-Holstein. *R. Q. H.*, 1930, 250.

Hoddick (Miss *Frieda*). Das Münstermaifelder Legendar. *Spec.*, V, 116 (bonne étude sur deux volumes d'un recueil de légendes, présentées d'après l'ordre chronologique ; ils proviennent du monastère de Maifeld au diocèse de Trèves).

Hogben (S. J.). The Muhammedan emirates of Nigeria. *T.*, n° 1462.

Hulme (Edward Mastin). The Middle ages. *A. H. R.*, XXXV, 322 (bon manuel).

Humbert (Paul). Recherches sur les sources égyptiennes de la littérature sapientiale d'Israël. *S.*, 1929, 166.

Ibbeken (Rudolph). Das aussenpolitische Problem. Staat und Wirtschaft in der deutschen Reichspolitik, 1880-1914. *A. H. R.*, XXXV, 409.

Inleiding tot de Studie van de Vlaamsche platsnamen. *R. B. P. H.*, VIII, 1247.

Irving (William Henry). John Gay's London, illustrated from the poetry of the time. *A. H. R.*, XXXV, 342.

Jacobsen (Lis). Svenskevældets Fald (études philologiques et runologiques sur l'histoire ancienne du Danemark au X^e^ siècle). *H. T. K.*, 9, VI, III (Vilh. La Cour : très supérieur aux nombreux travaux antérieurs).

Jadin (abbé *Louis*). Procès d'informations pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liége et de Franche-Comté, d'après les archives de la Congrégation consistoriale. I : 1564-1637. *R. B. P. H.*, VIII, 1286 (important).

Jaeger (F.). Afrika. *A. H. éc.*, I, 473 (bonne mise au point de nos connaissances actuelles sur l'Afrique).

Jaussen (J. A.). Coutumes palestiniennes. I : Naplouse et son district. *S.*, 1929, 78 (bonne monographie de la population musulmane de Naplouse).

Jeffery (Violet M.). John Lyly and the italian renaissance. *R. C.*, 1929, n° 12 (l'information de l'auteur est considérable, mais manque de précision et sa méthode de rigueur).

Jernegan (Marcus Wilson). The american colonies, 1492-1750. *A. H. R.*, XXXV, 377 (bon manuel).

Jeulin (Paul). L'évolution du port de Nantes. *A. H. éc.*, I, 603.

Jules César. Guerre des Gaules ; édit. *L. A. Constans. R. C.*, 1929, n° 10 (remplace avantageusement l'édition périmée de Benoist et Dosson).

Kellett (E. E.). A short history of the Jews, down to the roman period. *A. H. R.*, XXXV, 387 (bon).

Kittel (R.). Geschichte des Volkes Israel, t. III. *H. J.*, t. XLIX, 1929, 652.

Koehne (Carl). Die Streitfragen über den Agrarkommunismus der germanischen Urzeit. *E. H. R.*, 1930, 146.

Koets (P. J.). A contribution to the knowledge of the religious terminology in greek. *R. H. Rel.*, 1929, 101.

Kornerup (Bjorn). Biskop Hans Poulsen Resen. *H. T. K.*, 9, VI, III (ses études sur l'histoire ecclésiastique et scolaire des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. I : 1561-1615. J. Norregaard : excellent à beaucoup de points de vue).

Krakowski (Édouard). L'esthétique de Plotin et son influence. *Corr.*, n° 1618.

Kubitschek (W.). Grundriss der antiken Zeitrechnung. *R. C.*, 1929, n° 10 (ouvrage très substantiel).

Kuhl (général *Hermann von*). Der Weltkrieg 1914-1918 dem deutschen Volk dargestellt. *T.*, n° 1465 (important résumé de la Grande Guerre par un des généraux qui y jouèrent un rôle de premier plan).

Kulischer (Josef). Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters und der Neuzeit. *R. C.*, 1929, n° 11 (remarquable).

Kurtz (M^lle^ *G. H.*). Willem III en Amsterdam 1683-1685. *E. H. R.*, 1930, 159 (bon).

Laistner (M. L.). A survey of ancient history to the death of Constantine. *A. H. R.*, XXXV, 389 (très bonne bibliographie).

Digitized by Google

Langie (André). Un peu de lumière sur la langue étrusque. *R. B. P. H.*, VIII, 1217 (M. Feller : on ne trouve pas dans ce livre la rigueur méthodique dont avait fait preuve Martha. M. Feller paraît ignorer la condamnation de cette méthode par R. Gauthiot dans le *Journal des savants*, 1914).

Langlois (Ch.-V.). La vie en France au Moyen Age, t. IV. *R. C.*, 1929, n° 11 (très remarquable).

Lanziani (C.). Sallustio. *Hist.*, 1929, n° 4 (c.-r. par G. Niccolini).

Lascar (Maria Louise). Hildegard von Bingen : der Weg der Welt. *R. Q. H.*, 1930, 226 (traduction d'un traité sur le symbolisme par la religieuse de Bingen).

Lawrence (William Witherle). Beowulf and epic tradition. *R. B. P. H.*, VIII, 1252.

Legrand-Girarde (général). L'arrière aux armées sous Louis XIV. Crusy de Marcillac, évêque de Mende, 1635-1638. *Pol.*, 1929, 191.

Legras (Jules). La littérature en Russie. *R. C.*, 1929, n° 11 (résumé agréable, mais qui laisse beaucoup à désirer).

Lenôtre (G.). Georges Cadoudal. *R. C.*, 1929, n° 11 (sans valeur).

Lévi (Sylvain). L'Inde et le monde. *A. P.*, 1929, 491 (petit livre d'un intérêt passionnant).

Lévi-Provençal (E.). Documents inédits d'histoire almohade. *S.*, 1929, 172 (provenant du fonds arabe de l'Escurial). *H. J.*, t. XLIX, 1929, 659.

Lièvre (Louis). La monnaie et le change en Bourgogne sous les ducs Valois. *A. H. éc.*, I, 615 (simple esquisse, mais qui peut rendre des services).

Lodge (Sir *Richard*). Studies in xviiith century diplomacy, 1740-1748. *T.*, n° 1465 (remarquable).

Lütgens (Rudolf). Allgemeine Wirtschaftsgeographie ; Einführung und Grundlagen. *A. H. éc.*, I, 593 (remarquable).

Lützeler (Heinrich). Die symbolische Franziskuslegende. *R. Q. H.*, 1930, 226 (traduction de quelques récits légendaires sur saint François).

Magoun (Francis Peabody). The gests of King Alexander of Macedon. *Spec.*, V, 117 (publie deux fragments en moyen anglais, avec les sources latines parallèles. M. Patch termine son compte-rendu de ce livre par une longue liste d'additions et de corrections).

Manteyer (G. de). Les voies fluviales primitives et leurs cols dans les Alpes. *A. H. éc.*, I, 585 (important).

Marnedrama (das), 1914. *T.*, n° 1459 (cinq fascicules tendant à prouver que l'aile droite de l'armée allemande a été victorieuse à la Marne).

Marsilius of Padua. Defensor pacis ; édit. *Previté-Orton. R. H. Rel.*, 1929, 110 (excellente édition).

Martène (dom). Histoire de la Congrégation de Saint-Maur, t. II. *R Q. H.*, 1930, 236.

Martin (Victor). Le gallicanisme politique et le clergé de France. *E. H. R.*, 1930, 127.

Martinori (E.). Via Flaminia. *Hist.*, 1929, n° 4 (c.-r. par G. Lugli).

Maspero (Georges). Le royaume de Champa. *J. S.*, 1929, 464 (reconstitue l'histoire, presque inconnue jusqu'ici, des Chams, anciens occupants de l'Annam jusqu'à la fin du xv^e^ siècle).

— Un empire colonial français : l'Indo-Chine. *A. H. éc.*, n° 5, 158 (excellent résumé de nos connaissances de toute sorte sur l'Indo-Chine française, par des collaborateurs qualifiés et compétents).

Mathieson (William Law). Great Britain and the slave trade, 1839-1865. *A. H. R.*, XXXV, 351 (intéressant).

Mathiez (A.). La réaction thermidorienne. *R. C.*, 1929, n° 11.

Mauduit (Roger). Auguste Comte et la science économique. *R. C.*, 1929, 152 (livre solide, bien équilibré et réfléchi).

Mayne (Ethel Colburn). The life and letters of Anne Isabella, Lady Noel Byron. *Q. R.*, n° 503 (on voudrait savoir dans quel état d'esprit le comte Lovelace a fait son choix parmi la correspondance de Lady Byron).

Meijers (E. M.). Le droit ligurien de succession en Europe occidentale. T. I : Les pays alpins. *E. H. R.*, 1930, 139 (remarquable).

Mélia (Jean). Les chrétiens d'Orient. *R. H. Rel.*, 1929, 113 (important pour faire connaître l'œuvre scientifique des religieux français dans le Proche-Orient).

Meyendorff (Alexandre). Correspondance diplomatique du baron de Staal, 1884-1900. *T.*, n° 1462 (important surtout pour la connaissance de la politique russe).

Meyer (E.). Gottesstaat, Militärherrschaft und Ständewesen in Ægypten. *A. H. éc.*, I, 454.

Meyersahm (Hans). Der Kampf um die Nordmark. Abriss der Geschichte Schleswig-Holstein. *R. Q. H.*, 1930, 250 (rapide histoire du Schleswig-Holstein jusqu'à nos jours).

Meynier (A.). Les coups d'État du Direc-

Digitized by Google

toire. III : Le 18 Brumaire. *R. C.*, 1929, n° 10 (excellent).

Michaelsson (Karl). Études sur les noms français de personne d'après les rôles de taille parisiens de 1292, 1296-1300, 1313. *R. B. P. H.*, VIII, 1241 (ouvrage considérable).

Michels (R.). Corso di sociologia politica. *Sc.*, 1930, n° 2.

Monet (Paul). Français et Annamites. *A. P.*, 1929, 493 (délégué de la Mission laïque en Chine, l'auteur pose, sous son aspect le plus important, la question de notre gouvernement colonial).

Montagu (Edward, first earl *Sandwich).* Journal, 1659-1665 ; publ. par *R. C. Anderson. T.*, n° 1459 (intéressant pour l'histoire navale).

Montell (Gosta). Dress and ornaments in Ancient Peru. *T.*, n° 1463 (plein de faits intéressants).

Monti (Gennaro Maria). Le confraternità medievali dell' alta e media Italia. *A. H. éc.*, I, 590.

Morel (Maurice). Le Sepulchrum ; étude de droit romain. *A. H. éc.*, I, 456.

Morrell (Philip). Leaves from the Greville diary. *T.*, n° 1463 (utile abrégé d'un document aussi instructif que touffu).

Mowat (R. B.). A history of european diplomacy, 1451-1789. *H.*, 1929, 257 (nombreuses critiques présentées par Richard Lodge).

Mühlestein (Hans). Die Kunst der Etrusker. *Hist.*, 1929, n° 4 (c.-r. par A. Neppi Modona).

Newton (Lord). Lord Lansdowne ; a biography. *Q. R.*, n° 503.

Nicolle (André). Comment la France a payé à Waterloo. *A. H. R.*, XXXV, 402 (intéressant, mais l'auteur aurait dû consulter les documents du P. Record Office).

Nielsen (Ditlef), Hommel (F.) et *Rhodocanaki (N.).* Handbuch der altarabischen Altertumskunde, t. I. *S.*, 1929, 69.

Nithard. Histoire des fils de Louis le Pieux ; éditée et traduite par *Ph. Lauer. R. B. P. H.*, VIII, 1276 (Ganshof conteste l'exactitude de la traduction en un assez grand nombre de passages).

Oliver (F. S.). The endless adventure, 1710-1727. *T.*, n° 1459 (sous ce titre mystérieux se dissimule une remarquable étude sur Robert Walpole, qui aura trois volumes).

Olsen (Magnus). Farms and fanes of ancient Norway. *E. H. R.*, 1930, 146 (l'étude des noms de lieu a fourni à l'auteur le moyen de mettre en pleine lumière la civilisation préhistorique de la Norvège). — *R. B. P. H.*, VIII, 1250 (l'ouvrage a été traduit du norvégien par *Th. Gladisch*).

Orvieto etrusca. *R. C.*, 1929, n° 11 (excellente étude archéologique et historique. A. Grenier doute qu'Orvieto soit identique au *Fanum Voltumnae* et que son nom même vienne du latin *urbs vetus*).

Papini (Giovanni). Sant' Agostino. *M. Fr.*, n° 758 (important).

Paribeni (Roberts). La familia romana. *Hist.*, 1929, n° 4 (c.-r. par Luca De Regibus).

Peers (E. Allison). Ramon Lull. *E. H. R.*, 1930, 119 (bonne biographie).

Péquart (Marthe et *St. Juste).* Technique des fouilles préhistoriques. *S.*, 1929, 175.

Pettazzoni (Raffaele). La confessione dei peccati, t. I. *R. B. P. H.*, VIII, 1292 (traite avec une grande érudition de la confession chez les « primitifs » de l'ancien monde et du nouveau, en particulier chez les bouddhistes).

Pfandl (Ludwig). Geschichte der spanischen Nationalliteratur in ihrer Blütezeit. *R. C.*, 1929, n° 12 (« aucun livre ne se distingue par autant de qualités vigoureuses ; aucun, par l'intrépidité qu'il révèle, ne soulèvera plus d'objections »).

Pinon (René). Histoire de la Nation française. T. IX : Histoire diplomatique, 1515-1928. *A. H. R.*, XXXV, 335 (bonne histoire de la diplomatie française, écrite au point de vue étroitement français ; elle n'apprend rien sur l'organisation du service diplomatique).

Pirenne (H.). La Belgique et la guerre mondiale. *R. B. P. H.*, VIII, 1301 (indispensable pour qui veut connaître l'histoire économique et sociale du pays pendant la guerre). — *A. H. éc.*, n° 5, 148 (déposition d'un témoin faite devant l'histoire ; « il n'en est pas de plus sereine, de plus mesurée, de plus probante »).

Pitois (N.). Le Morvan historique, géographique et touristique. *A. B.*, I, 374 (le besoin de ce guide ne se faisait pas sentir).

Plassart (A.). Exploration archéologique de Délos. Fasc. 11. *R. C.*, 1929, n° 10 (remarquable).

Platner (Samuel Ball). A topographical dictionary of ancient Rome ; complété et revu par *Thomas Ashby. A. H. R.*, XXXV, 319.

Pleyen (Kleo). Die Politik Nicolaus V. *R. C.*, 1929, n° 10 (intéressant, mais sec et agressif).

Pocquet du Haut-Jussé (B. A.). François II, duc de Bretagne, et l'Angleterre, 1458-

Digitized by Google

1488. *A. H. R.*, XXXV, 326 (montre bien l'importance des facteurs économiques).

Polzer-Hoditz (A.). Kaiser Karl, aus der Geheimmappe seines Kabinetts-Chefs. *Q. R.*, n° 503 (l'Anschluss ferait entrer dans le Reich plusieurs millions de conservateurs autrichiens).

Poncelet (A.). Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. *H. J.*, t. XLIX, 1929, 492 (c.-r. par B. Duhr).

Port (Frederick John). Administrative law. *E. H. R.*, 1930, 141 (remarquable).

Prévost (chanoine *A.*). Recueil des chartes et bulles de Clairvaux. *A. B.*, I, 360 (ne mérite aucune confiance ; long erratum par P. Piétresson de Saint-Aubin).

Priestley (Herbert Ingram). The coming of the white man, 1492-1848. *A. H. R.*, XXXV, 374 (bonne histoire des colons non anglais de l'Amérique du Nord. Leurs rapports avec les Indiens indigènes).

Prösler (Hans). Die Wirtschaftsgeschichte in Deutschland. *A. H. éc.*, I, 467 (ce n'est qu'un discours, mais avec d'utiles indications bibliographiques).

Proudhon (P. J.). Œuvres complètes ; publ. par *G. Bouglé* et *H. Moysset*, t. I. *A. P.*, 1929, 475 (l'édition entière comprendra vingt vol. Le t. I contient : De la création de l'ordre dans l'humanité).

Przyluski (Jean). Le concile de Râjagrha. *R. H. Rel.*, 1929, 99 (étude sur le premier des conciles réunis pour constituer le dogme et la discipline du Bouddha). *R. C.*, 1929, n° 11 (l'auteur a rendu un grand service en faisant connaître tous les textes concernant le premier des conciles bouddhiques).

Puech (Aimé). Histoire de la littérature grecque chrétienne, t. II. *R. C.*, 1929, n° 11 (P. de Labriolle, après avoir noté « la haute valeur » de ce travail, présente bon nombre de critiques de détail).

Réau (Louis). La Bourgogne. La peinture et les tapisseries. *A. B.*, I, 367 (beau recueil de planches ; les notices ne sont pas toujours au courant).

Remérand (Gabriel). Ali de Tébélen, pacha de Janina, 1744-1822. *R. C.*, 1929, n° 12 (bon).

Renard (Édouard). Louis Blanc ; sa vie, son œuvre. *A. H. éc.*, I, 450 (superficiel).

Richard (Thomas). Wales under the penal code, 1662-1687. *E. H. R.*, 1930, 157.

Richards (R. D.). The early history of banking in England. *T.*, n° 1463 (excellent).

Richer (Dr *Paul*). Nouvelle anatomie artistique. Le nu dans l'art. L'art chrétien depuis les origines jusqu'à la Renaissance. *J. S.*, 1929, 433 (livre considérable, qui attire l'attention sur ce qu'il y a d'idéal dans la forme humaine).

Rippy (J. Fred). Rivalry of the United States and Great Britain over Latin America, 1803-1830. *A. H. R.*, XXXV, 427.

Robinson (Th. H.), *Hunkin (J. W.)* et *Burkitt (F. C.)*. Palestine in general history. *R. C.*, 1929, n° 12.

Rodocanachi (E.). Histoire de Rome sous le pontificat de Jules II. *R. C.*, 1929, n° 11 (l'auteur a fort bien mis en lumière le côté pittoresque de la Renaissance italienne).

Rothstein (A.). Une époque du mouvement ouvrier anglais : chartisme et trade-unionisme. *A. H. éc.*, I, 631 (intéressant, mais mal traduit).

— *(Th.)*. From chartism to labourism. *T.*, n° 1465 (étude par un Russe bolchévique imbu des doctrines de Marx).

Rotta (Paolo). Il cardinale Nicolo di Cusa. La vita ed il pensiero. *R. C.*, 1929, n° 11.

Sanderson (William). Two hundred years of freemasonry. A history of the Britannic lodge, 1730-1930. *T.*, n° 1463.

Saŕ-Nicolo et *Ungnad (A.)*. Neubabylonische Rechts-und Verwaltungs-Urkunden übersetzt und erläutert. I. *R. C.*, 1929, n° 12.

Sass (Johann). Die deutschen Weissbücher zur auswärtigen Politik, 1870-1914. Geschichte und Bibliographie. *E. H. R.*, 1930, 169 (intéressant surtout pour la bibliographie de ces Livres blancs).

Schaeder (Hildegard). Moskau das dritte Rom. *A. H. R.*, XXXV, 393 (bon).

Scherben (H. C.). Der heilige Dominikus. *H. J.*, 1929, 307 (c.-r. détaillé par P. Planzer).

Schneider (Fedor). Mittelalter bis zur Mitte des XIIIen Jahrh. *A. st. it.*, XII, 1, 131 (bon manuel).

— *(René)*. L'art français des origines à la Renaissance. *J. S.*, 1929, 459 (remarquable synthèse).

Schulten (Adolf). Sertorius. *Hist.*, 1929, n° 4 (c.-r. par C. Lanzani).

Schuyler (Robert Livingston). Parliament and the British Empire. *A. H. R.*, XXXV, 356 (cinq études sur le droit du Parlement britannique à légiférer pour tout ou une partie de l'Empire).

Séjourné (dom *Paul*). Saint Isidore de Séville ; son rôle dans l'histoire du droit canonique. *R. H. Rel.*, 1929, 118.

Selosse (Louis). L'île de Serk. Un État féodal au XXe siècle. *A. H. éc.*, n° 5, 135.

Smith (Sidney). Early history of Assyria to 1000 B. C. *A. H. R.*, XXXV, 317 (rema-

Digitized by Google

niement et suite de l'ouvrage de L. W. King. Interprète l'histoire ancienne à la lumière des doctrines de Karl Marx).

Smuts (général *J. C.*). Africa and some world problems. *T.*, n° 1460.

Soulié de Morant (G.). Histoire de la Chine. La vie de Confucius. *M. Fr.*, n° 759.

Spencer (F. A. M.). The theory of Christ's ethics. *T.*, n° 1461.

Stasiak (Stefan). Les Indes portugaises à la fin du XVI^e siècle. *R. C.*, 1929, n° 11 (publie plusieurs textes fort instructifs).

Stein (Ernest). Geschichte des spätrömischen Reiches. I : 284-476 n. Chr. *A. H. éc.*, I, 455 (remarquable, surtout pour l'histoire économique).

Stock (Erich). Wirtschafts-und sozialpolitische Bestrebungen der deustchkonservativen Partei unter Bismarck, 1876-1890. *A. H. éc.*, I, 469.

Strachan (R. H.). The authority of christian experience. *T.*, n° 1461.

Stuart (Margaret) et *Paul (James Balfour)*. Scottish family history. A guide to works of reference on the history and genealogy of Scottish families. *T.*, n° 1465.

Szymanski (Hans). Die Segelschiffe der deutschen Kleinschiffahrt. *A. H. éc.*, I, 606.

Tanner (J. R.). Further correspondence of Samuel Pepys, 1662-1679. *E. H. R.*, 1930, 159.

Tardi (abbé *D.*). Les *Epitomae* de Virgile de Toulouse et Fortunat. *R. C.*, 1929, n° 11 (P. de Labriolle adresse de nombreuses critiques à ce travail qui, d'ailleurs, est loin d'être sans mérite).

Teilhac (Ernest). Histoire de la pensée économique aux États-Unis au XIX^e siècle. *A. H. éc.*, I, 451 (intéressante étude sur D. Raymond, H. Ch. Carey et Henry George).

Thomson (George Malcolm). A short history of Scotland. *T.*, n° 1464.

Tiltman (H. Hessell). James Ramsay Mac Donald. Labour's man of destiny. *Q. R.*, n° 503.

Toussaint (Maurice). La Lorraine à l'époque gallo-romaine. *R. B. P. H.*, VIII, 1267.

Toutain (Edmond). Alexandre III et la République française, 1885-1888. *R. C.*, 1929, n° 12 (apporte peu de nouveau).

Tramond (Johannès). Saint-Domingue en 1756 et 1757, d'après la correspondance de l'ordonnateur Lambert. *A. H. éc.*, n° 5, 154.

Truc (Gonzague). M^me^ de Maintenon. *M. Fr.*, n° 760 (apologie habile, mais mal renseignée, de M^me^ de Maintenon).

Turmann (Max). Le syndicalisme chrétien en France. *Corr.*, n° 1618 (important).

Usher (Abbot Payson). A history of mechanical invention. *A. H. R.*, XXXV, 399.

Vaccari (Pietro). La territorialità come base dell' ordinamento giuridico del contado. *A. H. éc.*, I, 590.

Van Kan (J.). Les efforts de codification en France. Étude historique et psychologique. *R. Q. H.*, 1930, 242.

Van Tyne (Claude H.). The war of Independance. American phase. *T.*, n° 1463 (remarquable).

Vaughan (Herbert M.). Studies in the italian Renaissance. *T.*, n° 1462.

Venkateswara (S. V.). Indian culture through the ages. *E. H. R.*, 1930, 145.

Verfassungs-und Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters. *A. H. éc.*, I, 457 (recueil d'articles publiés par Dopsch et réunis en un volume par ses élèves et amis pour fêter le 60^e^ anniversaire de sa naissance).

Vielliard (Jeanne). Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne. *Spec.*, V, 129.

Vosseler (Paul). Wirtschafts-Verkehrs-und Handels-Geographie der Schweiz. *A. H. éc.*, I, 596 (bon manuel de géographie commerciale).

Vulliaud (Paul). Les Rose-Croix lyonnais au XVII^e siècle, d'après leurs archives originales. *M. Fr.*, n° 760, 179.

Waddell (L. A.). The British Edda. *T.*, n° 1468 (l'Edda, le grand poème épique des Anglo-Saxons, remonte au 4^e^ millénaire avant notre ère ; il est le témoin du passé le plus reculé du monde. L'auteur reconstitue ce poème à l'aide des traditions babyloniennes, hittites, égyptiennes, troyennes, gothiques, etc.).

Walker (Eric A.). History of South Africa. *E. H. R.*, 1930, 172 (instructif).

Wassermann (Jacob). Christopher Columbus, don Quixote of the seas ; trad. par *Eric Sutton*. *T.*, n° 1465 (beaucoup de fatras psychologique).

Webb (Clement C. J.). Iohannis Saresberiensis, episcopi Carnotensis, Metalogicon, libri quatuor. *Spec.*, V, 132 (modèle d'édition soignée).

— *(Sidney* et *Beatrice)*. English poor law history. *Q. R.*, n° 503.

Weill (Georges). Histoire du parti républicain en France, 1814-1870. *A. H. éc.*, I, 448.

Weitzman (Sophia). Warren Hastings and Philip Francis. *T.*, n° 1463 (remarquable ; utilise beaucoup de documents nouveaux).

Digitized by Google

Whitlock (Brand). La Fayette. *A. H. R.*, XXXV, 347 (remarquable œuvre d'art).

Wild (Helen). Bibliographie der Schweizergeschichte, 1927. *R. C.*, 1929, n° 10 (utile instrument de travail).

Wilkinson (B.). The chancery under Edward III. *E. H. R.*, 1930, 121 (grande érudition, avec peu d'idées générales).

— *(Maurice).* A history of the League or Sainte-Union, 1576-1595. *E. H. R.*, 1930, 125.

Williamson (James A.). The voyages of the Cabots, and the discovery of North America under Henry VII and Henry VIII. *T.*, n° 1462.

Willocx (abbé *F.*). L'introduction des décrets du concile de Trente dans les Pays-Bas et dans la principauté de Liége. *R. B. P. H.*, VIII, 1284 (excellent).

Wills (L. J.). The physiographical evolution of Britain. *T.*, n° 1462 (remarquable).

Wilson (N. W.). The Greville diary. *T.*, n° 1463 (ce journal, dont la lecture fit horreur à la reine Victoria, est un témoignage indispensable pour connaître l'Angleterre du milieu du siècle dernier).

Work (Monroe N.). A bibliography of the Negro in Africa und America. *A. H. éc.*, I, 474.

Wrangel (comte *F. U.*). Lettres d'Axel de Fersen à son père pendant la guerre de l'Indépendance d'Amérique. *A. H. R.*, XXXV, 400 (peu intéressant).

Wright (F. A.). The works of Liudprand of Cremona translated. *T.*, n° 1463 (utile, malgré l'absence d'un commentaire historique et d'un index).

— *(J. A.).* Spanish documents concerning english voyages to the Caribbean, 1527-1568. *T.*, n° 1463 (très instructif pour faire connaître la paperasserie espagnole).

Yvon (Paul). La vie d'un dilettante : Horace Walpole, 1717-1797. Essai de biographie psychologique et littéraire. *Pol.*, 1929, 193.

Digitized by Google

CHRONIQUE

France. — Notre collaborateur M. Charles PETIT-DUTAILLIS a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 7 mars 1930.

— L'Académie a décerné le prix de numismatique du Moyen Age à la Société française de numismatique, dont les *Procès-verbaux* constituent un important recueil scientifique ; le prix Stanislas-Julien à M. René GROUSSET, pour son *Histoire de l'Extrême-Orient*.

— L'Académie des inscriptions a mis au concours pour 1933 le sujet suivant : Recherches sur la poésie populaire dans l'Andalousie arabe.

— *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1930 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe* (les Presses universitaires, 142 p.). — Ces thèses étaient au nombre de quatorze : Pierre BAYAUD, La Commanderie d'Argentens, 1155-1588 (cette commanderie dominait Nérac. Ses dépendances les plus importantes étaient Puy-Fort-Éguille, près de la Baïse, Saint-Léon, non loin de la Garonne, Cours et Romestaing sur les confins du Bazadais). — André BERTHIER, Raymond Martin et son œuvre inédite : le « capistrum Judeorum » (ce traité, que l'on croyait perdu, et dont on connaît deux manuscrits, avait pour objet de passer « au crible » la doctrine des Juifs sur la question du Messie. Raymond Martin est aussi l'auteur de l'*Explanatio symboli apostolorum* et du *Pugio fidei*). — Michel DE BOÜARD, Une encyclopédie jusqu'à présent inconnue : le *Compendium philosophiae*, XIII^e siècle (étude sur le genre encyclopédique au Moyen Age). — Suzanne DOBELMANN, La langue de Cahors depuis le début du XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e. — Hélène FRÉMONT, Étude sur la forêt de Saint-Germain-en-Laye, du XI^e au XVIII^e siècle. — Jean GAUTIER, Le commerce et la contrebande du sel de Bretagne avant la Révolution. — Simone GOUBET, Descloizeaux, intendant de la marine, et le port de Brest de 1683 à 1702. — Jacques LAFOND, Histoire du chapitre de Rouen, du XIV^e au XVI^e siècle. — Jeanne LAURENT, La « quevaise », contribution à l'histoire du régime des terres en Basse-Bretagne. — Jacqueline MADY, La cour de justice de la châtellenie de Bressuire de 1436 à 1454. — Louis-Philippe MAY, Le développement économique de la Martinique, de 1635 à 1763. — Louis MONNIER, Missions diplomatiques de Pomponne de Bellièvre, de 1573 à 1588 ; contribution à la politique d'Henri III. — Pierre MOREL, Étude critique de la Vie de saint Éloi (la *Vita* primitive écrite par saint Ouen est perdue ; elle a été utilisée par l'auteur anonyme de la *Vita Eligii*, qui a d'ailleurs puisé à d'autres bonnes sources). — Jacques RICHE, L'historien Nicole Giles, 14?-1503 (auteur d'*Annales et chroniques de France*, publiées pour la première fois en 1525. L'auteur, paroissien et marguillier de Saint-Paul à Paris, contrôleur du Trésor, est mort le 10 juillet 1503).

Digitized by Google

— La *Dotation Carnegie pour le droit international* est bien connue, au moins de nom, et les conférences qu'elle donne dans l'immeuble qu'elle possède à Paris, boulevard Saint-Germain, nº 173, attirent un public de plus en plus nombreux. Elle constitue une sorte d'Académie internationale de la Paix, divisée en trois grandes sections, pour les relations internationales, le droit international, l'économie politique et l'histoire. Ainsi la « chaire Carnegie », dont le titulaire est M. Tibal, traitera, dans le premier semestre de 1929-1930, de la politique extérieure des Soviets et, dans le second, de l'accès à la mer, où il sera traité des grands ports de mer : Fiume, Dantzig, Memel, Salonique, des grandes voies fluviales et ferrées, des détroits. Le programme détaillé des cours est régulièrement affiché et publié en brochure par le *Centre-européen*.

— Le fascicule 12 du *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle*, par M. Edmond Huguet (librairie Champion), contient les mots de *capeline*, sorte de chapeau, à *certes*, juron habituel des Huguenots.

— Dans le *Bulletin* de la Société des amis de l'Université de Strasbourg pour l'année 1929, on lira avec fruit deux discours : d'abord celui du recteur, notre éminent collaborateur M. Pfister, qui a prouvé par des faits et des chiffres l'erreur commise jadis par le professeur Otto Lenel, qui prédisait la prochaine mort de cette Université où il avait enseigné lui-même avant la guerre ; car, disait-il, « si quelques savants français d'importance ont bien voulu consentir à venir à Strasbourg, leurs yeux restent tournés vers Paris, qui absorbe les forces intellectuelles, bien plus que Berlin ne le fait pour celles de l'Allemagne. » — M. Champeaux, professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques, a lu ensuite une étude sur *Les légendes savantes de la vieille Alsace* : celles du monastère d'Ebersmunster (Novientum ou « du Sanglier »), qui, dit-il, « cherchent à expliquer l'individualité et la personnalité de l'Alsace en mettant l'accent tantôt sur la race, tantôt sur la langue, tantôt sur la religion, tantôt sur le droit qu'a pour toujours fixé l'ordre impérieux de César ».

— Voici un nouveau recueil qui paraîtra sous les auspices de l'École française d'Athènes. Il est intitulé : *Travaux et mémoires publiés par les professeurs de l'Institut supérieur d'études françaises et par les membres étrangers de l'École.* Le tome I contient une *Étude descriptive du parler maniote méridional* (c'est-à-dire de l'ancienne Laconie), par M. André Mirambel, ancien professeur à cet Institut (É. de Boccard, 1929, xii-266 p., 1 carte). Prochainement paraîtra *La statue de la Grèce archaïque ; problèmes techniques et esthétiques*, par M. W. Deonna ; d'autres travaux suivront, sur l'archéologie, la philologie, la linguistique ; ils intéressent la Grèce moderne aussi bien que l'ancienne.

— Il importe de signaler une étude de M. Maurice Goguel intitulée *Le Dieu Jésus*. C'est la leçon d'ouverture qu'il a lue à la rentrée des cours de la Faculté libre de théologie protestante de Paris en novembre 1929. Elle fait suite au Rapport sur les travaux de la Faculté, par M. Raoul Allier, doyen.

— La librairie Geuthner annonce quatre ouvrages considérables sur lesquels nous reviendrons : 1º *Les prophéties messianiques de l'Ancien Testament dans la littérature juive en accord avec le Nouveau Testament*, par Jean Brierre-Narbonne (in-4º ; prix de souscription : 100 fr.). 2º *Histoire des grands prêtres d'Amon de Karnak jusqu'à la XXIe dynastie*, par Gustave Lefebvre (in-8º, 303 p. ; prix : 150 fr.),

Digitized by Google

et 3°, par le même : *Inscriptions concernant les grands-prêtres d'Amon : Romê-Roy et Amenhotep* (77 p., 2 pl. ; prix : 70 fr.). 4° *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4e édit. (XVI-339 p., 16 pl. et 13 figures ; prix : 80 fr.). — Ajoutons le tome I des *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, par MM. L. JALABERT et R. MOUTERDE. Ce volume se rapporte à la Commagène et à la Cyrrhestique (nos 1-256). L'ouvrage complet comprendra six volumes et un atlas.

— La librairie Van Oest s'est spécialisée, comme on sait, dans la publication de livres illustrés sur l'histoire de l'art. Elle vient de mettre en vente le tome II des *Châteaux de Normandie*, décrits par M. Henry SOULANGE-BODIN (160 p. de texte et 78 pl. en photogravure ; prix des deux volumes : 250 fr.). Sur la Bourgogne, elle a édité trois gros ouvrages : *La peinture*, par M. Louis RÉAU ; *La sculpture*, par M. Marcel AUBERT ; *L'architecture*, par M. Louis HAUTECŒUR (prix des trois volumes : 650 fr.). C'est de très belle vulgarisation. — Elle annonce en même temps la reprise de la *Revue des arts asiatiques*, qui avait cessé de paraître depuis un an avec le tome V. A la tête du Comité de rédaction est M. Paul PELLIOT, professeur au Collège de France et membre de l'Institut (prix de l'abonnement annuel : 90 fr. pour la France ; 120 fr. pour l'étranger). Ce nom suffit pour recommander aux historiens de profession le périodique ressuscité. — La « Bibliothèque d'histoire de l'art » s'est enrichie d'un important ouvrage sur la plus antique civilisation hellénique : *L'art égéen*, par M. Jean CHARBONNEAUX (59 p., 64 pl.).

— Le Conseil municipal de Paris a réussi à sauver l'hôtel de Sens (celui des anciens archevêques de Sens), qui tombait en ruines depuis plusieurs années après avoir été occupé par une confiturerie. Une fois restauré, il abritera la « Bibliothèque Forney », office d'informations et de documentations en ce qui concerne les métiers d'art et les industries de la capitale. Quelques-uns des services prévus fonctionnent déjà sous la direction de M. Gabriel HENRIOT, qui vient d'ouvrir à Forney la première école française de bibliothécaires.

— La *Société d'iconographie parisienne*, qui s'est fondée en 1908, a pour objet « de mettre en œuvre, pour étudier l'histoire des quartiers et monuments parisiens, un élément presque inutilisé jusque-là : le document graphique ». Elle se propose, en conséquence, de rechercher, inventorier et publier les représentations figurées de Paris aux diverses époques de son histoire. Arrêtée par la Grande Guerre en 1914, elle reprend maintenant une activité nouvelle. Le premier fascicule de la nouvelle série vient de paraître en 50 pages de texte et 87 planches in-4°. La cotisation annuelle est fixée à 150 fr. ; elle doit être adressée au trésorier, M. Maurice Rousseau, 25, rue de Châteaudun, Paris, IXe.

— M. Jean RÉGNÉ, archiviste de l'Ardèche, a consacré au marquis Melchior de Vogüé une notice nécrologique insérée dans le *Nouvelliste de Lyon* (18 octobre 1929). Après avoir mentionné les travaux archéologiques et historiques du défunt sur la Palestine, la Terre-Sainte, Villars, etc., qui lui valurent d'être élu membre libre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, l'auteur insiste sur une étude intitulée *Une famille vivaroise*, qui est l'histoire même des seigneurs de Vogüé depuis le XIIe siècle. De cette notice, il n'est pas inutile d'extraire les lignes suivantes : « Au XVIIIe siècle, une branche des Vogüé s'était fixée en Bourgogne par suite du mariage de Melchior Cerice-François avec la fille du président Bouhier. Le

Digitized by Google

petit-fils de Cerice, Léonce, ayant établi près de Bourges une importante fonderie, fut le « député forgeron » des deux assemblées constituantes de 1848 et 1871. Il s'était marié en 1826 avec Mlle Henriette de Machault ; de cette union est né le marquis Melchior ». C'est le grand-père du marquis actuel qui a racheté les ruines de Vogüé et de Rochecolombe et reconstitué ainsi l'ancien fief de la famille.

De son rapport au préfet, M. Régné a fait tirer à part son *Répertoire des anciens cadastres conservés dans les communes ou déposés aux archives de l'Ardèche* (Annonay, impr. Décombe, 1929, 23 p.) ; il montre le vif intérêt que ce genre de document offre pour l'histoire économique et sociale. — Signalons encore, du même auteur, un curieux article sur un avocat du barreau de Privas, Arnaud Coste, qui, en 1848, réussit à se faire nommer « commissaire », c'est-à-dire préfet de l'Ardèche. Il y fit assez piètre figure dans un conflit entre la préfecture et la mairie de Privas à propos d'un agrandissement illicite du jardin préfectoral ; l'article a paru dans l'*Almanach Vivarois, 1930*, sous le titre : *Une journée révolutionnaire à Privas, 8 avril 1848*.

— Dans les *Mélanges d'histoire littéraire générale et comparée offerts à Fernand Baldensperger* (Paris, Champion, 1930, 2 vol., 382 et 397 p.), nous mentionnerons les articles suivants qui intéressent plus particulièrement les historiens : Paolo Arcari, Influssi francesi in Italia (au XIXe siècle). — Henri Bédarida, Voltaire collaborateur de la *Gazette littéraire de l'Europe, 1764*. — J.-J.-A. Bertrand, Gœthe en Espagne. — Bernard Bouvier, Amiel et le *Faust* de Gœthe. — Ferdinand Brunot, *Juré* et *Jury* (histoire de ces expressions juridiques empruntées à l'Angleterre au XVIIIe siècle, et de l'institution du jury en 1791). — Gustave Charlier, Un plagiaire belge du Tasse (Claude de Bassecourt et sa polémique avec les Rhétoriqueurs de Douai, 1592). — Gilbert Chinard, Un frère cadet de *René* en Amérique (biographie d'un romancier américain presque inconnu : John Davis, à qui l'on doit notamment un récit de voyage en Amérique, *Walter Kennedy, an american tale*, 1808 ; il y a pillé Chateaubriand, qui, à son tour, lui a emprunté certains passages des *Natchez*). — Gustave Cohen, Le voyage de Samuel Sorbière en Hollande en 1660. — Albert Counson, Franklin et Robespierre (plaidoirie de Robespierre dans un procès plaidé à Arras en 1782, où il défend avec succès l'œuvre scientifique de Franklin). — Benedetto Croce, Una lettera inedita della Signora d'Épinay e il *Dialogue sur les femmes* dell'abate Galiani. — E. Preston Dargan, The question of Voltaire's primacy in establishing the English vogue (Voltaire fut bien réellement le premier à faire connaître en France la littérature et la philosophie anglaises). — Alexandre Eckhardt, Franco-Hungarica (étude sur le poème d'Hervis de Metz et sur un passage où Guibert de Nogent mentionne un « castrum Moyssonem » ; c'est une forme corrompue de Mousson, château sur la Moselle, et qui a été confondue avec le français moisson ; d'où un singulier quiproquo rapporté par le moine Guibert). — Edm. Eggli, Un émigré germanisant, l'abbé Hubert, 1760-1842. — Arturo Farinelli, Gl'influssi letterati e l'insuperbire delle nazioni. — Bernard Faÿ, Le comte Arthur de Gobineau et la Grèce. — Fedelino de Figueiredo, Quelques mots sur Molière en Portugal. — W. Folkierski, Rabelais, lecteur de Baldessar Castiglione (dans le chap. LV du *Quart livre*). — Alexis François, Où en est « Romantique »? (histoire du mot au XVIIIe siècle). — H. J. C. Grierson, A note upon the *Samson Agonistes* of John Milton, and *Samson of heilige Wraeck* by Joost Van den Vondel. — Paul Hazard, « Cosmopolite » (histoire du mot depuis

Digitized by Google

le XVI^e siècle jusqu'en 1815). — Eduard VON JAN, Voltaire und Lessing. — Pierre KOHLER, Le problème de la poésie populaire. — Jean LARAT, Barrès, Gœthe et l'Orient. — Abel LEFRANC, Louis XIII a-t-il appris l'espagnol? (publie une quittance de l'année 1615 où un Espagnol, Ambroise Sallazar, « qui enseigna la langue espaignole à S. M. », déclare avoir reçu la somme de 300 l. dont S. M. lui a fait don « en considération de ses services »). — Henri LICHTENBERGER, Une méthode nouvelle d'histoire littéraire (celle que vient de formuler M. Cysars dans *Literaturgeschichte als Geisteswissenschaft*, 1926). — S. B. LILJEGREN, Quelques romans anglais, source partielle d'une religion moderne (celle de la théosophie). — C. LOOTEN, La pénétration des lettres françaises en Flandre après le traité de Nimègue, 1678. — Alexandru MARCU, Athènes ou Rome? A propos de l'influence italienne en Roumanie vers 1820. — Milan MARKOVITCH, Chateaubriand en Russie. — Kr. NYROP, Autour d'une poésie de Victor Hugo (« Après la bataille », dans la *Légende des siècles*). — Comtesse Jean DE PANGE, Un manuscrit inédit de Jean Rocca, second mari de M^me de Staël. — J. PRINSEN, Les grands romantiques français jugés par un Hollandais de 1850 (ce romantique « à tous crins » est Charles-Frédéric, baron Sirtema de Grovestins). — J. G. ROBERTSON, Lessing's criticism of the french drama; some sources. — I. ROUGE, Les écrivains allemands de la première école romantique et l'histoire générale de la littérature. — J.-J. SALVERDA DE GRAVE, Français et livres français dans les Pays-Bas au XVIII^e siècle. — Albert SCHINZ, Du succès et de la durée en littérature, à propos de J.-J. Rousseau. — A. G. SOLALINDE, El *Physiologus* en la *General Estoria* de Alfonso X. — V. TILLE, Les contes français dans la tradition populaire tchèque. — Henri TRONCHON, Quelques notes sur le premier mouvement folkloriste en France. Voix françaises, voix étrangères (avec une abondante bibliographie). — Valdemar VEDEL, Molière et Holberg. — Z. L. ZALESKI, Edgar Quinet et Auguste Cieszkowski. — Le volume se termine par l'énumération des nombreux travaux de l'auteur, dressée suivant l'ordre chronologique, depuis 1889.

Allemagne. — M. Karl Julius BELOCH est mort en février 1929 à l'âge de soixante-quinze ans. Il fut pendant de longues années professeur à l'Université de Rome; ses cours d'histoire ancienne ont exercé une grande influence sur l'Enseignement supérieur en Italie. On lui doit deux grandes œuvres : *Griechische Geschichte* (1893-1894) et *Römische Geschichte bis zum Beginn der punischen Kriege* (1926).

Belgique. — Le douzième Congrès international d'histoire de l'art aura lieu à Bruxelles en septembre 1930. Il coïncidera avec les expositions d'art ancien flamand et wallon, qui seront ouvertes à ce moment pour célébrer le centenaire de l'indépendance de la Belgique.

— L'*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts* pour 1930 contient une longue et intéressante notice nécrologique, par M. Léon DU BOIS, sur François-Auguste Gevaert, musicien distingué, auteur d'ouvrages appréciés sur l'histoire de la musique, directeur du Conservatoire royal, né à Huysse près Audenarde le 31 juillet 1828, mort le 24 décembre 1909 à quatre-vingts ans.

— L'Académie royale, classe des Beaux-Arts, a décerné (1929) le prix d'histoire sur une étude historique et critique consacrée à la sculpture belge pendant la seconde moitié du XIX^e siècle à M. Sander PIERRON.

Digitized by Google

— La rédaction de la revue belge *Byzantion*, dirigée par MM. Graindor et Grégoire, a conçu le vaste projet de rééditer les historiens et chroniqueurs byzantins, ainsi que les principaux hagiographes grecs ayant une valeur historique. Elle annonce la publication prochaine de la *Chronographie* de Pachymère, dont s'est chargé le R. P. V. Laurent, et la traduction française de *Byzance et les Arabes* d'A. Vasiliev, pour lequel on sollicite le concours de tous les byzantinistes intéressés à mettre cet important ouvrage au courant des plus récentes découvertes.

États-Unis. — Un volume de Mélanges a été offert à l'éminent professeur de Harvard, Ch. H. Haskins, pour son fructueux enseignement depuis quarante ans. Il est intitulé *Anniversary essays in mediaeval history, by students of Charles Homer Haskins* (Boston, Houghton, Mifflin C°, 1929, x-417 p.). — Le volume contient les dix-huit *Essays* qui suivent : 1° *Libraries in the XIIth century ; their catalogues and contents*, par James S. Beddie. 2° *The english manors of La Trinité at Caen*, par Jean Birdsall. 3° *The claim of king Henry I to be called Learned*, par Charles W. David (tout ce qu'on peut savoir de Henri Ier, surnommé Beaucler, est que son éducation n'a pas été négligée ; on exagère en le considérant comme un lettré). 4° *The legal significance of the statute of praemunire of 1353*, par Edgar B. Graves. 5° *Greek visitors to England in 1455-1456*, par Howard L. Gray (d'après les traitements payés à quatre savants grecs : Paléologue, M. Chrysoloras, Emmanuel de Constantinople et J. Argyropoulos). 6° *The communal movement in Syria in the XIIIth cent.*, par John L. La Monte. 7° *Witnesses and oath helpers in old norwegian law*, par Laurence M. Larson. 8° *Clerical tenths levied in England by papal authority during the reign of Edward II*, par William E. Lunt. 9° *The anti-foreign movement in England 1231-1232*, par Hugh Mackenzie (ce mouvement eut pour cause principale le trop grand nombre de « provisions » papales à des bénéfices ecclésiastiques). 10° *Henry V's policy of conciliation in Normandy, 1417-1422*, par Richard A. Newhall. 11° *The Norman communes under Richard and John, 1189-1204*, par Sidney R. Packard (montre que ces communes eurent une origine fiscale beaucoup plus que militaire). 12° *Alexander III, the « licentia docendi » and the rise of the Universities*, par Gaines Post. 13° *The canonization of Opposition to the King in Angevin England*, par Joseph C. Russell (ces chefs de l'opposition furent Th. Becket, Hugues de Lincoln, Langton, Edmond d'Abingdon, Robert Grossetête, Simon de Montfort, l'archevêque Winchelsey, Thomas de Lancastre). 14°. *Taxation and representation in the middle ages*, par Carl Stephenson. 15° *Knight service in Normandy*, par Josiah R. Strayer. 16° « *Census de rebus* » *in the capitularies*, par Charles H. Taylor (ces taxes étaient acquittées par des locataires de terres royales). 17° *The use of the classics in the « Flores rhetorici » of Alberic of Monte Cassino*, par H. M. Willard. 18° *William of the White Hands and men of letters*, par John P. Williams (il s'agit de Guillaume aux Blanches mains, archevêque de Rouen, 1176-1202, de la famille Blois-Champagne). — Le volume se termine, comme il sied, par la bibliographie des livres et articles publiés par Haskins ; on en admirera la variété, dans l'unité, et l'on en connaît la haute valeur.

— Dans le rapport sur la Bibliothèque du Congrès on trouve toutes les indications utiles sur le département des manuscrits par le chef, M. J. F. Jameson : *The library of Congress. Division of manuscripts, 1918-1929, and European historical Mission* (États-Unis, Government printing office. Washington, 1929. Extrait : p. 45-96).

Digitized by Google

Grande-Bretagne. — C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la mort (23 octobre 1929) du grand historien Thomas Frederick Tout, qui fut aussi un ami de la France. Il était né à Londres le 28 septembre 1855. A Oxford, où il alla gagner ses grades universitaires (à Balliol), il eut pour condisciples, entre autres noms illustres, MM. Charles Firth, R. Lane Poole, J. H. Round. M. Richard Lodge a écrit sur lui (*Cornhill Magazine*, janvier 1930) une notice nécrologique où il raconte, non sans humour, leurs ardentes compétitions aux concours qui devaient leur ouvrir les carrières universitaires. Après avoir d'abord enseigné l'histoire à Lampeter, au collège gallois de Saint-David, il fut appelé à Manchester pour occuper la chaire d'Adolphe Ward. Il y enseigna pendant trente-cinq années et il y rendit les plus grands services à la fois comme professeur et administrateur. A l'exemple de l'Allemagne, il y institua des cours pratiques pour étudiants et contribua de la manière la plus efficace au bon renom de cette Université, devenue rapidement, grâce à lui, un stimulant et un modèle pour les autres universités d'Angleterre. Professeur très attentif aux progrès de ses élèves, il ne tarda pas à se signaler comme un érudit des mieux informés. Ses recherches assidues au P. Record Office lui fournirent de précieux éléments qu'il mit en œuvre avec un remarquable succès dans son grand ouvrage : *Chapters in the administrative history of mediaeval England* (4 vol., 1920-1929). Depuis 1925, année où il prit sa retraite, il vivait à Londres (Hampstead), très occupé, non seulement de ses recherches personnelles, mais aussi des fonctions qu'il remplissait dans les sociétés savantes dont il faisait partie : la *R. historical Society*, la *Historical Association*, la *British Academy*. Un voyage de huit mois aux États-Unis, où il fut comblé d'honneurs et où il travailla beaucoup aussi, ébranla fortement sa santé et c'est presque subitement qu'il fut enlevé à l'amour des siens et à l'estime du monde savant. Ses nombreux amis et admirateurs lui avaient par avance élevé un beau monument en lui dédiant un volume d'*Essays in medieval history*, à la fin duquel on trouve la liste de ses nombreuses publications dressée par Mme Mary Tout. Ch. B.

— M. Arthur Samuel Peake est mort le 19 août 1929 à l'âge de soixante-deux ans. Il appartenait à l'église méthodiste, dont il fut un des plus brillants adeptes. Professeur d'hébreu, il publia sur la Bible des ouvrages réputés, dont un *Guide to biblical study* (1897) rend encore de grands services ; dans *The Bible, its origin, significance and its abiding worth* (1913), il a concentré toute sa science et sa piété ; son commentaire de la Bible (1919) est très apprécié des théologiens anglais. Le *Bulletin* de la bibliothèque John Ryland, à Manchester (janvier 1930), lui a consacré une notice détaillée, avec une bibliographie complète de ses œuvres de théologie biblique.

— Sir James Wycliffe Headlam-Morley, professeur d'histoire ancienne à Queen's College, Londres, est mort le 6 septembre 1929 à l'âge de soixante-cinq ans. Il est l'auteur d'un ouvrage qui eut en son temps un assez grand retentissement : *History of twelve days* (les douze jours qui ont précédé la déclaration de la guerre en 1914). C'est à lui aussi qu'on doit le tome XI des *British documents on the origins of the war*.

— M. (Sir) Edward Maunde Thompson, né en 1840 à la Jamaïque, est mort le 14 septembre 1929 à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Il avait été au British Museum d'abord conservateur des manuscrits, puis « principal librarian ». Paléographe émi-

Digitized by Google

nent, diplomatiste, il fut un des fondateurs de la « New palaeographical Society » (1873) et il a publié un excellent *Handbook of greek and latin palaeography* (4e édit., 1912). Dans la collection des « Chronicles and Memorials » et pour la « Royal Society of literature », il a publié plusieurs chroniques fort importantes pour l'histoire du XIVe siècle : un *Chronicon Angliae* (1874) ; les *Gesta Edwardi III regis* de Robert d'Avesbury ; la *Continuatio chronicarum d'Adam de Murimuth ;* les chroniques d'Adam de Usk et de Geofroi Le Baker de Swynbroke (1889). La Bradshaw Society, fondée en 1890 pour la publication de textes liturgiques, lui doit le *Customary* des monastères de Saint-Augustin de Cantorbéry et de Saint-Pierre de Westminster (1902-1904).

— Depuis 1918, le « Department of historical Research » de la « Carnegie institution » publie chaque année une bibliographie méthodique des principales thèses d'histoire pour le doctorat soutenues dans les Universités américaines. Pour 1929 vient de paraître une *List of doctoral dissertations in history now in progress at the chief American University* ; elle ne compte pas moins de 46 pages assez compactes. Les historiens auront grand intérêt à la consulter (Washington, 909 Tower building).

— Une loi analogue à celle qui a pour objet de protéger chez nous les monuments classés a été votée en Angleterre sous le titre « Ancient monuments consolidation and amendment act », 1913. Une liste de ces anciens monuments, publiée le 31 décembre 1928, a été continuée jusqu'à la fin de 1929 ; elle vient de paraître au « Stationary office » sous forme d'une mince plaquette : *List of monuments prepared by the Commissioners of works in pursuance of section 12 of the Act* (in-32, 62 p. ; prix : 1 s.). Elle s'applique à la Grande-Bretagne tout entière.

— L'*Institute of Historical Research*, qui, on le sait, est un élément important de l'Université de Londres, se propose de rééditer la collection des *Statutes of the realm* qui a été publiée en douze volumes in-fol. de 1810 à 1828. Cette édition est depuis longtemps épuisée et les exemplaires complets qu'on peut en trouver dans les ventes coûtent naturellement très cher. Ce n'est pas une nouvelle édition qu'il est question de donner, ce qui demanderait un très long travail de recherches et de mise au niveau de l'érudition moderne ; on voudrait seulement pouvoir reproduire le texte original par le procédé anastatique. Le format serait le même, in-folio un peu réduit, sans que la lecture en soit moins facile. Tirée à 200 exemplaires, cette édition pourrait être mise en vente au prix de 40 à 50 £ pour les souscripteurs, auxquels on offre de s'acquitter par paiements échelonnés pendant le travail d'impression et de reliure, pour lequel on prévoit une durée de deux ou de trois ans. Si le nombre des souscripteurs pouvait surpasser le chiffre de 200, le prix serait diminué dans de notables proportions. La *Revue historique* ne peut que faire des vœux pour que ce très important recueil des Statuts du royaume puisse, grâce à cette combinaison, entrer dans toutes les grandes bibliothèques, françaises et autres, d'érudition. Ch. B.

— L'administration du British Museum envisage une refonte complète de son Catalogue général, qui demanderait maintenant environ 165 volumes, dont douze pourraient paraître chaque année. Le prix de chacun est fixé à 4 £, prix qui serait seulement de 3 £ pour les souscripteurs à l'ouvrage entier. Quinze ou vingt ans sont prévus pour l'accomplissement de cette grande œuvre. — La comparaison avec le

Digitized by Google

Catalogue général de notre Bibliothèque nationale, qui progresse si lentement, suggère des réflexions mélancoliques.

— Les délégués du Clarendon Press (Oxford) ont dressé le plan d'une histoire générale de l'Angleterre, qui comprendra quatorze volumes. On n'y traitera pas seulement des questions politiques et militaires, mais aussi de l'économie sociale, des idées, des arts et des sciences. Chaque volume sera rédigé par un seul auteur. La direction générale de l'entreprise a été assumée par M. G. N. Clark ; dans la liste des collaborateurs, on lit déjà les noms de MM. Stenton, E. F. Jacob, J. D. Mackie, Godfrey Davies, etc.

— La librairie Humphrey Milford a mis en vente, pour le Clarendon Press, l'ouvrage de M. Charles Bémont, *Simon de Montfort, earl of Leicester, 1208-1265*. C'est une traduction en anglais par M. E. F. Jacob, actuellement professeur à l'Université de Manchester, de la thèse que M. Bémont avait soutenue pour le doctorat ès lettres en 1884, mais qu'il a entièrement refaite à l'aide des nombreux documents et livres parus depuis quarante ans (Londres, 1930, xxxix-303 p., avec des illustrations et un fac-similé. Prix : 17 s.).

— La librairie Macmillan annonce le tome I d'une *Encyclopaedia of the social sciences*, dirigée par MM. Edwin R. A. Seligman et Alvin S. Johnson. Ce tome I contient les mots d'Aaronson à Allegiance. L'ouvrage sera complet en quinze volumes, mis en vente au prix de 31 s. 6 d. chacun.

— La librairie Burns, Oates et Werthbourne, de Londres, a mis en vente le 93e Annuaire et almanach catholiques de la Grande-Bretagne (The Catholic directory ; ecclesiastical Register and Almanack for the year of Our Lord, 1930, xxviii-800 p., plus les annonces, qui forment à elles seules un petit volume, et une carte détaillée de l'Angleterre catholique). — Cet almanach fournit toutes informations utiles sur la hiérarchie, les diocèses d'Angleterre et d'Écosse, les sociétés religieuses d'Angleterre et de Galles, les écoles et pensions, la liste des membres du clergé régulier et séculier, le chiffre de la population catholique en Grande-Bretagne (actuellement 6,255,879) et dans l'Empire britannique (45,369,456). — En même temps paraît à la même librairie *The Catholic who is who*, qui contient la biographie des catholiques notoires et une chronique de la vie religieuse pendant l'année écoulée (571 p. ; prix : 5 s.).

— Une Société, *Bristol Record Society*, vient de se fonder à Bristol pour la publication des documents relatifs à son histoire. Bristol fut, comme on sait, au Moyen Age, la seconde ville d'Angleterre par le chiffre de sa population et par son importance maritime et commerciale. Ses archives, riches et fort bien entretenues, ne contiennent pas moins de soixante chartes concédées à la ville par la royauté depuis 1155, et il s'en faut qu'elles aient été toutes publiées par S. Seyer (1812). Les quinze tribunaux qui fonctionnaient dans la ville, ceux de l'Amirauté, de l'Étape, des Pieds poudreux, etc., ont conservé leurs archives. De même aussi la Chambre des Marchands à l'aventure, l'hospice municipal, les églises. La Société est donc en mesure de faire connaître une foule d'actes relatifs aux affaires les plus variées. En 1930, elle fera paraître la série des chartes municipales de 1255 à 1373. Souhaitons que son appel soit entendu par un assez grand nombre de souscripteurs (21 s. par an) pour qu'elle puisse réaliser régulièrement ses grands des-

Digitized by Google

soins. Le directeur de la Société est M. R. B. Mowat, professeur à l'Université, dont le nom, bien connu des historiens, est un sûr garant que le travail sera exécuté avec exactitude et méthode.

Irlande. — On se rappelle la destruction du grand dépôt d'archives nationales à Dublin en 1922. Depuis, le directeur de cet important dépôt a fait opérer des recherches sur l'étendue exacte du désastre et sur les débris qui en restent ; le résultat de ce travail a permis de constater que la destruction, tout en restant catastrophique, n'est pas aussi complète qu'on l'avait dit tout d'abord. On le trouvera consigné dans le 55e Rapport du « Deputy Keeper », qui vient de paraître

Italie. — M. Eugenio Rignano est mort à Milan le 9 février 1930. Il était professeur de philosophie théorique à l'Université de Milan, membre correspondant de l'Académie française des sciences morales et politiques, directeur de *Scientia*.

— L'*Accademia dei Lincei* a, dans sa séance du 2 juin 1929, décerné le prix d'archéologie à M. Alessandro Della Seta pour son grand ouvrage : *Il nudo nell'arte ;* le prix fondé par l' « Associazione bancaria Italiana » au professeur Sabato Visco pour une monographie manuscrite contenant d'abondantes statistiques sur les céréales et les légumineuses ; le prix du ministère de l'Instruction publique pour les sciences historiques et philologiques au professeur Pierro Pieri pour ses divers travaux sur *Il regno di Napoli dal luglio 1799 al Marzo 1806 ; Le battaglie di Caporetto e del' Grappa ; Intorno alla storia dell'arte della seta in Firenze*, etc. Pour ce prix, trente-deux concurrents s'étaient trouvés en ligne ; le prix du ministère de la Marine pour les sciences historiques et géographiques au professeur Paoli Toschi pour un ouvrage manuscrit : *Fonti inediti di storia Tripolitania.* — Le détail est fourni par les rapports publiés dans le compte-rendu de la séance (Atti della R. Accademia nazionale dei Lincei, 1929, vol. IV, fasc. 1).

— M. Giuseppe Gabrieli a rendu un signalé service aux travailleurs en rédigeant l'*Indice cronologico e topografico del carteggio Lincei.* Il a pu enregistrer plus de 1,400 lettres, avec les noms des correspondants, la date et le lieu d'où elles viennent et l'ouvrage où elles ont été publiées. Ces lettres, très nombreuses pour les années 1586-1633, deviennent beaucoup plus rares de 1635 à 1659. — La masse des renseignements fournis par la correspondance jointe aux autres sources doit être utilisée par M. Gabrieli pour l'histoire qu'il a entreprise de la première époque de l'*Accademia dei Lincei.*

— Une Université royale italienne pour les étrangers s'est fondée à Pérouse ; elle donne des cours de haute culture : cours de langue, de littérature, d'histoire politique et d'histoire de l'art, d'étruscologie. Pour 1930, l'année scolaire fonctionnera du 30 juin au 30 septembre. Pendant la durée des cours, l'Université organisera des conférences, des concerts, des excursions dans les localités célèbres soit par leurs beautés naturelles ou artistiques (Assise, Orvieto, Cortone, lac Trasimène), soit par leurs traditions nationales et historiques (Assise, Orvieto, Spolète, lac Trasimène). Les Français qui seraient désireux de suivre ces cours peuvent s'adresser soit à M. Henry Hauvette, professeur à la Sorbonne, soit à M. Busnelli, professeur de lettres italiennes attaché à l'Université de Grenoble.

— La librairie Trèves, de Milan, a commencé la publication d'*Annali di scienze politiche.* Dans la première livraison (avril 1928), on peut signaler les deux

Digitized by Google

articles suivants : L'organisation carolingienne et la conscience historique selon Jacques Flach, par Pietro VACCARI, et La nouvelle loi française et ses répercussions pour les Italiens, par Giulio DIENA. Les *Annali* sont une revue trimestrielle dont le prix d'abonnement par année est de 25 lire.

— M. Manlio Duilio BUSNELLI a fait tirer à part et nous a envoyé *L'ultima lettera di fra Paolo Sarpi al « Papa degli Ugonoti », Philippe Duplessis-Mornay* (extrait des Actes de l'« Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti », t. LXXXIX, p. 209-217. Venise, C. Ferrari). Cette lettre est datée de Venise le 19 avril 1620. Sept semaines plus tard mourait à Padoue le petit-fils de Duplessis-Mornay, Philippe de Saint-Germain, qu'il aimait tendrement (cf. dans notre précédente livraison, p. 80, note 4).

Norvège. — Le compte-rendu officiel du Congrès d'Oslo commence à paraître dans le *Bulletin of the international Committee of historical sciences*, n° 6, mai 1929 (à Paris, les Presses universitaires de France, 211 p.). Dans le n° 7 (octobre 1929) on trouvera, sous le titre : *La nationalité et l'histoire*, le texte des communications faites par MM. Halvdan KOHT, *L'esprit national et l'idée de la souveraineté du peuple;* Louis EISENMANN, *Quelques aspects nouveaux de l'idée de nationalité;* Marcel HANDELSMAN, *Le rôle de la nationalité dans l'histoire;* Hermann ONCKEN, *Deutsche geistige Einflüsse in der europaischen Nationalitätbewegung des 19ten Jahrhunderts;* H. STEINACKER, *Volk, Staat, Heimat und ihr Verhältnis bei den römisch-germanischen Völkern;* T. WALEK-CZERNECKI, *Le rôle de la nationalité dans l'histoire de l'Antiquité* (Ibid., p. 217-320).

— Les communications faites à ce même Congrès par des érudits roumains ont été réunies en un volume sous la direction de M. Iorga, dans le *Bulletin* de la section historique (t. XV, 1929). Elles sont au nombre de six : 1° *Des survivances paléolithiques dans le milieu néolithique de la Dacie*, par J. ANDRIESCU. 2° *Influence de l'art gothique sur l'architecture roumaine*, par G. BALS. 3° *L'interpénétration de l'Orient et de l'Occident au Moyen Age*, par N. IORGA. 4° *L'établissement de la légation napolitaine à Constantinople*, par O. OTETEA. 5° *Le* Limes *dacique*, par Ém. PANAITESCU. 6° *L'influence du régime de la propriété foncière sur l'organisation, la tactique et la stratégie des armées roumaines au XV^e siècle*, par le général R. ROSETTI. La communication de M. Iorga peut être donnée comme modèle, parce qu'elle est de nature à soulever des discussions d'intérêt général et c'est en cela surtout que les congrès peuvent servir au progrès des connaissances humaines.

Roumanie. — Nous devons à notre éminent collaborateur M. Nicolas IORGA un très beau volume qu'il vient de publier au nom de la Commission des monuments historiques de Roumanie ; c'est un album de photographies représentant les portraits des fondateurs d'églises roumaines, ainsi que des princes qui ont régné sur les principautés de Moldavie et de Valachie (*Portretele domnilor Romani*). Le tome I contient plus de 200 planches qui montrent, d'une part, la continuation hiératique des traditions byzantines depuis la fin du XIV^e siècle et, d'autre part, l'influence exercée par la manière réaliste de l'Occident. — Signalons en même temps un mémoire de M. Iorga sur *Les châteaux occidentaux en Roumanie;* c'est une conférence faite à la Société des amis de l'Université de Paris et reproduite dans le *Bulletin des monuments historiques de Roumanie* en 1929 (21 p. gr. in-8°, avec 16 figures et plans). L'influence occidentale y est manifeste.

Digitized by Google

Russie. — Nous avons reçu de Mme Inna Lubimenko, docteur de l'Université de Paris, les deux brochures suivantes : 1° *Les archives de l'Oukraïne soviétique et* 2° *Un projet d'organisation d'un Bureau d'archivéconomie aux Archives centrales de Moscou ;* ce sont des extraits du *Nederlands Archivenblad*, année 1928-1929, nos 2 et 4. On lui doit en outre un *Essai de bibliographie archivéconomique en France et en Angleterre* portant sur les quinze dernières années ; il est publié en langue oukraïnienne dans la *Revue des archives de Kharkov* (n° 8, 1928). Les nos 9-10 de cette même *Revue* contiendront la suite, concernant l'Allemagne, la Belgique et la Hollande. L'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Pologne viendront plus tard.

Suisse. — Les cours universitaires de Davos recommenceront le dimanche 6 avril 1930. Ils seront consacrés aux rapports de la philosophie et des sciences politiques. On annonce les conférences de MM. Jacques Ancel sur la politique et l'économie dans le problème géographique des frontières européennes ; Lucien Febvre, sur le problème des influences géographiques en histoire ; William Martin, sur les problèmes européens de l'heure actuelle ; Werner Sombart, *Wirtschaftstheorie und Wirtschaftsgeschichte* ; Alfred Zimmern, l'Empire britannique d'aujourd'hui, etc.

— Le Catalogue de la Bibliothèque nationale suisse à Berne vient de s'enrichir d'un *Répertoire méthodique des publications suisses ou relatives à la Suisse* (deux volumes, 1927, 1929). Il forme la table des matières des vingt premières années du *Livre en Suisse* et, dans une certaine mesure, de la *Bibliothèque nationale suisse*. En ses 1,400 pages de texte, il recèle (nous dit le *Journal de Genève* du 11 février 1930), outre les publications parues en Suisse, les œuvres d'auteurs suisses éditées à l'étranger et celles d'étrangers concernant notre pays ; outre les publications en librairie, celles aussi, fort nombreuses, qui ne sont pas mises dans le commerce : publication officielles ou de sociétés, thèses universitaires,etc. Seuls les articles des périodiques sont exclus. — Les titres sont groupés méthodiquement d'après le système décimal de Derwey. La partie méthodique est complétée par une table alphabétique des matières.

Turquie. — Signalons une revue scientifique et littéraire qui paraît à Konya (Turquie) dans un format in-fol. sous le titre : *Asie Mineure*. Elle a pour directeur en chef Namdar Rahmi. Dans la première livraison, parue le 1er octobre 1929, on peut signaler une étude sur l'Orient dans la littérature française par Yusuf Serif et un document archéologique trouvé à Sizma, par Nadji Fikret, qui est le fondateur et le directeur de la Revue. Elle est rédigée en français et illustrée.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Abensour (M.). Voir *Godard (L.)*.

Abrantès (duchesse *d'*). Mémoires avec une introduction de G. Girard, 151.

Alfaric (P.). Laromiguière et son école. Étude biographique avec quatre portraits, 195.

Allen (J. W.). A History of Political thought in the Sixteenth Century, 187.

Alméras (H. d'). Louis XVII ; fausse dauphinomanie et romans évasionnistes, 126.

Andreiev (A.). La réception des ambassadeurs tatars à la cour de Nicée, 180.

An Inventory of the historical monuments in London. Vol. IV : The City, 214.

Anitchkov. Qu'est-ce que l'art d'après les grands maîtres de la scolastique? 179.

Anniversary essays in mediœval history, by students of Charles Homer Haskins, 449.

Arnaud (R.). Cambon, 1756-1820, d'après des documents inédits, 131.

Arseniev. L'image de la passion dans l'expérience religieuse du Moyen Age, 179.

Aubin (Hermann) et *Niessen (Joseph)*. Geschichtlicher Handatlas der Rheinprovinz, 366.

Aubrée (E.). Lucile et René de Chateaubriand chez leurs sœurs à Fougères, 158.

Aulard (A.). La déclaration française des droits de l'homme, 1789-1852, 119.

Aus Politik und Geschichte. Gedächtnisschrift für Georg von Below, 332.

Aus Sozial-und Wirtschaftsgeschichte. Gedächtnisschrift für Georg von Below, 332.

Babcock (William H.). Legendary Islands of the Atlantic. A study in Medieval Geography, 382.

Balancie (G.). Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Bigorre, 111.

Baratz. Les rédacteurs de chroniques russes et leurs sources, notamment les sources juives, 164.

Barruol (J.). La contre-révolution en Provence et dans le Comtat, d'après des documents inédits, 123.

Barry (abbé *F.*). Étienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire, 137.

Barthou (L.). Le neuf thermidor, 125.

Bayet (Jean). Les origines de l'Hercule romain, 185.

Beazley (J. D.). Attic black-figure ; a sketch, 403.

Becker (général *G.*). Épopée révolutionnaire et napoléonienne. Trois caractères : conventionnel Joseph Becker, lieutenant général comte Becker, maréchal comte Molitor, 192.

Below (Georg von). Vom Mittelalter zur Neuzeit, 331.

Berdiaev. Le sens de l'histoire, 161.

Bernard (J.). Voir *Savina (D.)*.

Berthelot (André). L'Afrique saharienne et soudanaise. Ce qu'en ont connu les Anciens, 204.

Bessand-Massenet (P.). L'attaque de Grenelle ; les communistes en 1796, 128.

Bielaev. Les origines de la Russie, 163.

Bigham (The Hon. *Cliul*). The Kings of England, 1066-1901, 209.

Bird. Calendar of the close rolls. Henry V, vol. I, 211.

— Calendar of close rolls. Henry IV, vol. II, 211.

Bitzilli. Essai sur la théorie de la science historique, 161.

— Introduction à l'histoire universelle, 175.

Blaisdell (Donald C.). European financial Control in the Ottoman Empire, 216.

Blazy (L.). L'École centrale de Saint-Girons sous le Directoire et le Consulat, 1796-1804, 140.

Bloch (Marc). L'Empire et l'idée impériale sous les Hohenstaufen, 350.

Boes (J.). De Lieve, eerste kunstmatige Verbinding tusschen Gent en de zee, 208.

Boissonnade (P.) et *Cathelineau (L.)*. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Civray, 111.

Bolivar. Correspondance, 401.

Borchling (Conrad). Das Landrecht des Sachsenspiegel nach der Bremer Handschrift von 1342, 358.

Borel (J.). Gênes sous Napoléon Ier, 154.

Boudriot (Wilhelm). Die altgermanische Religion in den amtlichen Kirchlichen Literatur des Abendlandes vom 5 bis 11 Jahrhundert, 338.

Digitized by Google

Bounatov. Les voies de la Russie, 167.
Bowen (Marjorie). William, prince of Orange, 388.
Bradly (Miss *E. D.*). A short history of the french revolution, 1789-1795, 120.
Braesch (F.). L'assainissement monétaire à la fin de la Révolution française, 150.
Brandenburg (Erich). Probleme um die Kaiserin Gisele, 343.
Brassinne (J.). Pendant l'émigration, Lettres de Liégeois, 1794-1801, 146.
Braudel (F.). Les Espagnols dans l'Afrique du Nord de 1492 à 1577, 388.
Braun. Population primitive de l'Europe, 176.
— Das historische Russland im nordischen Schrifttum des x-xiv Jahrhunderts, 163.
— Les Varègues en Russie, 163.
Brégail (G.). Pierre-Nicolas Chantreau, professeur, journaliste, agent secret, 1741-1808, 134.
Brian-Chaninov (N.). Histoire de Russie, 390.
— Les origines de la Russie, 163.
Brodie (R. H.). Voir *Gaidner (James).*
Broughton (T. R. S.). The Romanization of Africa Proconsularis, 186.
Broutzkous. Lettre d'un juif Khazar du x^e^ siècle, 164.
Büchi (H.). Vorgeschichte der helvetischen Revolution mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Solothurn. II Teil : Der Kanton Solothurn in den Jahren, 1789-1798, 143.
Buisson (Ferdinand). Condorcet, 206.

Caillet-Bois (Ricardo R.). La Controversia del « Nootka Sound » y el Rio de la Plata, 401.
Calendar of the patent rolls (règne d'Édouard VI). Index, 212.
Calvin (Jean). Épître à tous amateurs de Jésus-Christ, 1535 (Introduction par Jacques Pannier), 205.
Capelle (Wilhelm). Die Germanen im Frühlicht der Geschichte, 337.
— Das alte Germanien, 336.
Capot-Rey (R.). Quand la Sarre était française, 147.
Caron (P.). Les droits féodaux, 116.
— La Commission des subsistances de l'an II ; procès-verbaux et actes, 115.
— et *Déprez (E.).* Recueil des textes législatifs et administratifs concernant les biens nationaux. T. I : 23 septembre 1789-30 décembre 1791), 116.
Cartellieri (Alexander). Otto III, Kaiser der Römer, 341.
— Kaiser Otto II, 341.
Cathelineau (L.). Voir *Boissonnade (P.).*
Celier (Léon). Les Filles de la Charité, 189.
Chabaud (Alfred). Jules Michelet, son œuvre, 400.
Chaillan (Mgr *M.*). La vieille église de Saint-Victor de Marseille et le pape Urbain V, 208.
Chakhmatov (A.). Essai sur l'histoire des anciennes idées politiques russes, 165.
— L'idéologie politique de Joseph Volokolamsky, 165.
Chanoine (commandant). Étude synthétique des principales campagnes modernes. T. I : 1674-1807, 140.
Charrier (J.). Histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution. T. I : 1789-1795 ; t. II : 1795-1800, 139.
Chinard (G.). Lettres de Du Pont de Nemours écrites de la prison de la Force, 5 thermidor-8 fructidor an II, 118.
Chmourlo (E.). Histoire de Russie, 882-1917, 162.
— Introduction à l'histoire de Russie, 162.
— La curie romaine dans l'Orient orthodoxe russe de 1609 à 1654, 166.
— *(F.).* Pierre le Grand et son héritage, 168.
Chroust (A.). Historia de expeditione Friderici imperatoris et quidam alii rerum gestarum fontes ejusdem expeditionis, 344.
Clemenceau-Jacquemaire. M^me^ Roland 136.
Cochin (A.). Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne, 1788-1789. T. I : Histoire analytique ; t. II : Synthèse et justification, 122.
Constant (Benjamin). Adolphe (éd. J.-J. Bompart), 207.
— *(G.).* L'Église de France sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814, 156.
Cornuau (J.). Voir *Lhomer (P.).*
Courteault (P.). La Révolution et les théâtres à Bordeaux, d'après des documents inédits 128.
Couturier (J.)., Le « Book of common prayer » et l'Église anglicane, 215.
Crone (John S.). A concise dictionary of Irish biography, 403.
Curia Regis rolls of the reign of Richard I and John, t. IV, 210.

Dannenbauer (Heinz). Die Entstehung des Territorium der Reichsstadt Nürnberg, 355.
Dauphin-Meunier. Autour de Mirabeau, 129.
Dawes (C. B.). Calendar of the fine rolls. Vol. X et XI : Richard II, 211.
Delaby (R.). Le rôle du Comité d'aliénation dans la vente des biens nationaux, d'après la correspondance inédite du constituant Camus avec le Directoire du département

Digitized by Google

de la Côte-d'Or, 1790-1791 (la Révolution en Côte-d'Or, fasc. IV), 114.
Delteil. La Fayette, 136.
Denikine (général). Histoire des troubles russes, 182.
Déprez (E.). Voir *Caron (P.).*
Deries (Léon). Les congrégations religieuses au temps de Napoléon, 192.
Deutsche Siedlungsforschungen, Rudolf Kötzschke zum 60 Geburtstag dargebracht von Freunden..., 368.
Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, fasc. XXIX, 143.
Donat (J.). Une commune rurale à la fin de l'ancien régime, 115.
Dopsch (Alfons). Verfassungs-und Wirtschaftgeschichte des Mittelalters : Gesammelte Aufsätze, 333.
— Die Markgenossenschaft der Karolingerzeit, 338.
Driault (Éd.). La vraie figure de Napoléon, 151.

Eckhardt (Karl August). Die Lex Baiuvariorum, 355.
Ehrhard (A.). Le prince de Pückler Muskau. I : De l'aube au zénith, 1785-1834, 156.
Enthoven (H. E.). Van Tanger tot Agadir, 198.
Esquer (Gabriel). L'iconographie historique de l'Algérie, 394.
Everett (Dorothy). A characterisation of english medieval romances, 403.
Evreïnov (V.). L'organisation administrative des paysans après la réforme de 1861, 173.

Fedotov. Saint Philippe, métropolite de Moscou, 166.
Fernand-Laurent. Jean-Sylvain Bailly, premier maire de Paris, 135.
Ferradou (A.). Le rachat des droits féodaux dans la Gironde, 149.
Ferret (L.). Les tribunaux de famille dans le district de Montpellier, 1790-an VI, 136.
Fisher (Lillian Estelle). The Intendant system in Spanish America, 208.
Florovski (A. V.). La littérature historique russe : émigration ; compte-rendu, 1921-1926, 160.
Florovsky. Un légiste français au service de la reine Catherine II, 169.
— L'Académie des sciences et la Commission législative de 1767, 169.
— Un Tchèque décabriste, 172.
Flower (Rolin). Ireland and medieval Europe, 403.
Foulon de Vaux (H.). Louis XVII ; ses deux suppressions. Essai de critique historique illustré de 39 portraits comparés, 126.
Funk-Brentano. La grande légende de la mer : l'île de la Tortue, 206.

Gabory (E.). La Révolution et la Vendée, d'après des documents inédits. T. II : La Vendée militante et souffrante, 141.
Gaidner (James) et *Brodie (R. H.).* Letters and papers, foreign and domestic of the reign of Henry VIII. Addenda, 1re partie.
Gain (A.). Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle, 119.
Galabert (F.). Voir *Pasquier (F.).*
Gamble (William-Thomas-Miller). The Monumenta Germaniae Historica, its inheritence in source-valuation and criticism, 400.
Ganshof (François-L.). Quelques aspects de l'histoire de l'Empire au XIe siècle, 350.
Gasc-Desfossés (E.). La Révolution française. T. I : L'agonie de l'Ancien Régime ; t. II : L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative ; t. III : La Convention, 120.
Gautherot (G.). Septembre 1792 ; histoire politique des massacres, 124.
Gautier (E. F.). L'aménagement du Sahara, 201.
Gaxotte (P.). La Révolution française, 120.
G. E. C. The complete Peerage, or a history of the House of Lords and all its members from the earliest times, vol. VIII, 213.
Geer (W.). Napoleon and his family : the story of a corsican Clan. T. II : Madrid-Moscow, 1809-1813, 152.
Geschichtlicher Atlas der Rheinprovinz, 367.
Gill (W. Walter). A Manx Scrapbook, 402.
Gilliard (Pierre) et *Savitch (Constantin).* La fausse Anastasie, 390.
Giraud (Victor). Port-Royal de Sainte-Beuve. Étude et analyse, 398.
— Le christianisme de Chateaubriand. T. II : L'évolution, 158.
Gobert (A.). L'opposition des assemblées pendant le Consulat, 1800-1804, 153.
Godard (L.) et *Abensour (M.).* Cahiers de doléances du bailliage d'Amont, 112.
Gottschalk (J. R.). Jean-Paul Marat a study in radicalism, 131.
Graewe (Richard). Freie, Freigut, Freistuhl in den ehemaligen Freigrafschaften Hülscheid und Lüdenscheid, 363.
Grimm (E.). L'histoire et les fondements idéologiques du projet du statut organique de 1879, 181.
Grosdidier de Matons (Marcel). Metz, 191:

Digitized by Google

Gusmann (Walter). Wald und Siedlungsfläche Südhannovers, 369.
Guyot (R.). Voir *Lefebvre (G.)*.

Haas (Th.). Mémoires de Jean-Valentin Haas, 118.
Hackett (Francis). The story of the Irish nation, 404.
Halphen (Louis). Les débuts de l'Université de Paris (« Studii medievali », nouvelle série, 21 avril 1929, p. 134-139), 204.
Hampe (Karl). Herrschergestalten des deutschen Mittelalters, 340.
— *(Theodore)*. Die Nürnberger Maleſizbücher, 358.
Haskins (Ch. Homer). Latin litterature under Frederick II, 347.
Heck (Philipp). Die Standesgliederung der Sachsen im frühen Mittelalter, 359.
Helbok (Adolf). Siedlungsgeschichte und Volkskunde, 368.
Hertz (Robert). Mélanges de sociologie religieuse et de folklore, 217.
Hinds (Allen B.). Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English affairs, Venice. Vol. XXIX, 402.
— Voir *Lomas (Sophie Crawford)*.
Hirsch (Hans) et *Ottenthal (E. v.)*. Lotharii III. Diplomata necnon et Richenzœ imperatricis placita, 343.
His (Rudolf). Geschichte des deutschen Strafrechts bis zur Karolina, 358.
Hortense (Reine). Mémoires publiés par le prince Napoléon avec notes de Jean Hanoteau, t. III, 150.
Huchon (René). Histoire de la langue anglaise, t. II, 384.
Hundert Jahre Pfälzer Geschichtsforschung, 1827-1927, 364.
Huttebrauker (Lotte). Das Erbe Heinrichs des Löwen, 354.

Imperiali (Mlle *M.*). François Devosges, créateur de l'école de dessin et du musée de Dijon, 1732-1811, 140.
Indice degli Atti accademici pubblicati dal 1911 al 1924, 215.
Inflation. Discours prononcés en septembre 1790 à la tribune de l'Assemblée constituante par Mirabeau, La Galissonnière, Beaumetz, Du Pont de Nemours, l'abbé Maury, Montesquiou, l'évêque d'Autun (Talleyrand), pour ou contre les assignats, 116.
International Index to Periodicals, vol. XVI, 209.
Issakovitch (Dragomir). Le pouvoir central et le système électoral de la Russie soviétique, 390.

Jansen (Jonas). Björkötraktaten, en Episode i europaeisk Storpolitik, 198.
Just (L.). Franz von Lassaulx, ein Stück rheinischer Lebens- und Bildungsgeschichte im Zeitalter der grossen Revolution und Napoleons, 147.

Kampers (Fritz). Kaiser Friedrichs II, der Wegbereiter der Renaissance, 345.
Karsavine. Philosophie de l'histoire, 161.
— Giordano Bruno, 179.
Kaufmann (Max). Das Tagebuch des Tageno, 344.
Kilmannsegge (comtesse *de*). Mémoires sur Napoléon Ier; trad. par *Joseph Delage*, 2 vol., 192.
Kizevetter (A.). Conceptions générales de l'histoire de Russie dans la littérature contemporaine, 163.
— La question slave chez les décabristes, 172.
— Au seuil de la monarchie de la noblesse, 168.
— Les créateurs de la civilisation russe, 163.
Klaiber (Ludwig). Georg von Below. Verzeichnis seiner Schriften, 331.
Koehne (Carl). Die Streitfragen über den Agrarcommunismus der Germanischen Urzeit, 338.
Kondakov (M. P.). L'icone russe, 182.
Koyré. La persécution des philosophes, 171.
— Descartes et la science, 179.
— L'idée de Dieu dans la philosophie de saint Anselme, 179.
Krappe (Alexander Haggerty). Études de mythologie et de folklore germaniques, 217.
Kraus (F. F.). Die Münzen Odovacars und des Ostrogotenreiches in Italien, 374.
Kurtz (Gerchina Hendrika). Willem III en Amsterdam, 1683-1685, 388.
Kybal (Vlastimil). Les origines diplomatiques de l'État tchécoslovaque, 216.

Lacouloumère (G.). Procès de Louis XVI; rôle exact de Pardoux Bordas-Darnet, 132.
Lamond (Elizabeth). A discourse of the commonweal of this realm of England, 403.
Långfors (Arthur). Histoire de l'abbaye de Fécamp, en vers français du XIIIe siècle, 204.
Lappo (I.). La Russie occidentale et son union avec la Pologne dans l'histoire du passé, 174.
— *(J.)*. L'évolution de la science historique russe, 163.
La Roncière (Ch. de). Les portulans de la bibliothèque de Lyon, 205.

Digitized by Google

Latouche (H.). Voir *Moris (R.)*.
Launay (R.). Barère de Vieuzac (l'Anacréon de la guillotine), 130.
Lefebvre (G.), *Guyot (R.)* et *Sagnac (Ph.)*. La Révolution française. T. XIII : De peuples et civilisations, 218.
Legrand-Girarde (général). L'arrière aux armées sous Louis XIII. Crusy de Marcillac, évêque de Mende, 1635-1638, 187.
Lehmann (Rudolf). Aus der Vergangenheit der Niederlausitz, 371.
Lemasson (A.). Les paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Brieuc de 1789 à 1815. Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française. T. I : 1789-1795, 138.
Lemke (Fr.). Die frühere staatlich-politische Verfassung Dithmarschen, 366.
Lemmens, O. F. M. (R. P.). Geschichte der Franziskaner-missionen, 190.
Lénine. Pages choisies, t. II, 390.
Lenôtre (G.). Robespierre et la mère de Dieu, 124.
— La proscription des Girondins, 124.
Lesage (G.). Épisodes de la Révolution à Caen racontés par un bourgeois et un homme du peuple, 119.
Leuilliot (P.). L'Alsace en 1815, 153.
Levine. L'émigration sous la Révolution française, 179.
Lhomer (J.). Le banquier Perrégaux et sa fille, la duchesse de Raguse, 135.
— *(P.)* et *Cornuau (J.)*. Tableau des personnages célèbres de la Révolution française du Consulat et de l'Empire, 129.
Lloyd (John Edward). The Welsch chronicles, 403.
Lomas (Sophie Crawford) et *Hinds (Allen B.)*. Calendar of State papers, Foreign séries of the reign of Elizabeth, 3e partie du t. XXI, 212.
Longnon (Auguste). Les noms de lieu de la France, 398.
Ludwig (E.). Napoléon ; trad. par Mlle *A. Stern*, 152.
Lyle (J. V.). Acts of the Privy Council of England, vol. IV, 212.

Mabinogion ; nouvelle traduction par *T. P. Ellis* et *John Lloyd*, 215.
Mäckelmann (Karl). Voir *Marten (Georg)*.
Malo (H.). La duchesse d'Abrantès au temps des amours, 155.
Marten (Georg) et *Mäckelmann (Karl)*. Dithmarschen, 366.
Martin (E.). Cahiers de doléances du bailliage de Mirecourt, 112.
— *(H.)*. Documents relatifs à la vente des biens nationaux : district de Saint-Gaudens, 113.
Mathiez (A.). La vie chère et le mouvement social sous la Terreur, 148.
— La réaction thermidorienne, 125.
— Autour de Danton, 132.
Mayer (Ernst). Die oberdeutschen Volksrechte, 355.
Meinecke (Friedrich). Weltbürgertum und Nationalstaat, Studien zur Genesis des deutschen Nationalstaats, 196.
Mélanges Zlatarsky, 163.
Melgounov (S.). Œuvres et hommes du temps d'Alexandre, 170.
Mérimée. Le théâtre de Clara Gazul (éd. Fernand Roches), 208.
Merlin (R.). Merlin de Thionville, d'après des documents inédits, 130.
Métraux (A.). La religion des Tupinamba et ses rapports avec celle des autres tribus Tupi-Guarani, 184.
Meynier (A.). Les coups d'État du Directoire. T. I : Le dix-huit fructidor an V (4 septembre 1797) ; t. II : Le vingt-deux floréal an VI (11 mai 1798) et le trente prairial an VII (18 juin 1799) ; t. III : Le dix-huit brumaire an VIII (9 novembre 1799) et la fin de la République, 127-128.
Miakatine (V.). Esquisse de l'histoire sociale de l'Ukraine aux XVIIe et XVIIIe siècles, 174.
Michon (G.). Essai sur l'histoire du parti feuillant ; Adrien Duport. Correspondance inédite de Barnave en 1792, 135.
— Correspondance de Maximilien et Augustin Robespierre, 116.
Milioukov (P.). Pierre le Grand et sa réforme, 168.
— Russlands Zusammenbruch, 183.
— La crise russe, 183.
— Histoire de la seconde révolution russe, 183.
Minnigerode (Heinrich von). Königszins, Königsgericht, Königsgastung im altsächsischen Freidingrechte, 364.
— *(Meade)*. Jefferson friend of France 1793. The career of Edmond Charles Genet, 1763-1834, 133.
Mitteis (Heinrich). Politische Prozesse des früheren Mittelalters in Deutschland und Frankreich, 350.
Monneraye (J. de La). La crise du logement à Paris pendant la Révolution, 149.
Montesquieu. Lettres persanes (éd. Élie Carcassonne), 207.
Morini-Combi (J.). Les assignats, 149.
Moris (R.) et *Latouche (H.)*. Inventaire sommaire des archives départementales des Alpes-Maritimes, 120.

Digitized by Google

Moukbil-Bey. La campagne de Perse, 1514, 216.
Mylonas (George E.). Excavations at Olynthus. Part I : The neolithic settlement, 203.

Nemours (colonel). Histoire militaire de la guerre d'indépendance de Saint-Domingue. T. II : Les glorieux combats des divisions du Nord, 142.
Nève (J.-E.). Gand sous la domination française, 1792-1814, 146.
Newman (B.). Edmund Burke, 142.
Nicolle (P.). La vente des biens nationaux dans les anciens cantons de Vire et de Pontfarcy, 114.
— La vente des biens nationaux à Vire et dans les communes voisines, 114.
Niessen (Joseph). Voir *Aubin (Hermann).*
Nikiforov. Le régime seigneurial en France à l'issue de l'ancien régime, 179.
Nolde (B.). La mission de Bismarck à Saint-Pétersbourg en 1859-1862, 173.
— Réflexions sur le développement politique de la Russie, 162.
Nurra (P.). La missione del generale Bonaparte a Genova, 144.

Oppermann (O.). Die älteren Urkunden des Klosters Blandinium und die Anfänge der Stadt Gent, 375.
— Die fränkische Staatsgedanke und die Aachener Königskrönungen des Mittelalters, 352.
Ottenthal (E. von). Voir *Hirsch (H.).*
Ottocar. Le rôle de la commune et de la charte communale dans l'histoire des villes françaises au Moyen Age, 178.
— Il commune di Firenze alla fine del dugento, 178.

Pasquier (F.) et *Galabert (F.).* Cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges en 1789, 112.
Perels (Ernst). Der Erbreichsplan Heinrichs VI, 344.
Perfetzky (E.). Les chroniques russes et leurs rapports mutuels, 164.
— L'état social et économique de la Russie des Carpathes aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, 182.
Perrin (Ed.). Un agent royaliste sous le Consulat, 153.
Pfeil (Elisabeth). Die fränkische und deutsche Romidee des frühen Mittelalters, 351.
Pfister (Chr.). L'église de Riquewihr pendant la Révolution, 1789-1799, 208.
Phipps (colonel *Ramsay Weston*). The armies of the first french Republic and the rise of the marshalls of Napoleon I. T. I : The armée du Nord ; t. II : The armées de la Moselle, du Rhin, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, 140.
Pierrot (G.). L'arrestation de Louis XVI à Varennes-en-Argonne, 118.
Pinet (M.-J.). La vie ardente de Gerson, 217.
Plattard (Jean). Rabelais (éd. Fernand Roches), 207.
Plunkett (Theodore F. T.). Yearbooks of Richard II 13 Richard II, 1389-1390, 212.
Pogodine. La question de la restauration linguistique sous Vladimir, 163.
— La patrie des Slaves et l'origine de l'État russe, 163.
Ponteil (F.). La situation économique du Bas-Rhin au lendemain de la Révolution française, 158, 398.
Porée (C.). Cahiers des curés et des communautés ecclésiastiques du bailliage d'Auxerre, 113.
— Sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans l'Yonne. T. I : Archives nationales, t. I et II, 119.
Pouchkarev. Esquisse de l'histoire de l'autonomie paysanne en Russie, 173.
Pouchkariev. Les bases de la politique commerciale et industrielle de Pierre le Grand, 168.
Pouzino. Marsile Ficin, 179.
Praz (Mario). The italian element in English, 403.
Preston (Arthur E.). Christ's hospital Abingdon. The almshouses, the hall and the portraits, 214.
Puffendorf (Samuel von). De officio hominis et civis juxta legem naturalem libri duo, 400.
Pult (C.). Ueber die sprachlichen Verhältnisse der Raethia Prima, 371.

Randt (Erich). Voir *Wuttke (Konrad).*
Rathlof-Keilmann (H. von). Anastasie, 390.
Rivière (Jean). Mgr Batiffol, 1861-1929, 218.
Roeder (Fritz). Die sächsische Schalenfibel der Völkerwanderungszeit, 337.
Roques (P.). Adversaires prussiens de Napoléon, Blücher, Scharnhorst, Gueisenau, 155.
Rosenberg (V.). Un épisode de l'histoire de la presse russe..., 1863-1918, 174.
— Novikov, 169.
Rostovtzev. The Iranians and Greeks in South Russie, 177.
— A Large Estate in Egypt in the third century b. C., 176.

Digitized by Google

Rostovtzev. L'État et l'individu dans l'Égypte des Ptolémées, 176.
— Précis d'histoire du monde antique. L'Orient. La Grèce. Rome, 176.
— The foundation of social and economical life in Egypt in hellenistic times, 176.
Royer (Louis) et *Thomas (Antoine).* La Somme du Code, texte dauphinois de la région de Grenoble, publié d'après un manuscrit du XIIIe siècle, 205.
Russel (J. C.). Master Henri d'Avranches, 347.

Sabor (P.). Masséna et sa famille, 155.
Sagnac (Ph.). Voir *Lefebvre (G.).*
Sainte-Claire-Deville (P.). L'orpheline de la prison du Temple, 126.
Savina (D.) et *Bernard (J.).* Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, 112.
Savitch (Constantin). Voir *Gilliard (Pierre).*
Sayous (André-E.). Le commerce des Européens à Tunis depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe, 379.
Schneider (Feodor). Staatliche Siedlung im frühen Mittelalter, 363.
Schnettler (Otto). Westfalens alter Adel und seine Führerrolle in der Geschichte, 361.
Schramm (Percy Ernst). Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit. I Teil : 751-1152, 339.
Schuchard (Carl). Vorgeschichte von Deutschland, 335.
Second Report upon the excavations out and near the hippodrome of Constantinople, 401.
Seeboth (Joseph). Das Privatrecht des Berliner Stadtbuches vom Ende des 14 Jahrhunderts, 359.
Semenof (Marc). Ivan le Terrible, 390.
Sicard (A.). Le clergé de France pendant la Révolution. T. II : La lutte religieuse, 136.
Simpson (Lesley Byrd). The struggle for Provence, 1593-1596, 206.
Smith (David Nichol). Warton's History of english poetry, 403.
Sol (E.). Le clergé du Lot et le serment exigé des « fonctionnaires publics ecclésiastiques », 138.
— La Révolution en Quercy, t. I, 124.
Soloviev (A.). Choix de textes juridiques serbes du XIIe au XVe siècle, 181.
Stefano (A. de). L'idea imperiale di Federico II, 346.
Steiner (G.). Korrespondenz des Peter Ochs 1725-1821, 117.
Stolz (Otto). Die Ausbreitung des Deutschtums in Südtirol, 372.
Strakovsky. L'empereur Nicolas Ier et l'esprit national russe, 172.
Stüetterlin (Berthold). Die Politik Kaiser Friedrichs II und die römischen Kardinale in den Jahren 1239-1250, 347.
Svatikov. La Russie et le Don, 175.

Taranovsky (F.). Montesquieu en Russie, 169.
— Les éléments des lois fondamentales dans le code du tsar Alexis Mikhaïlovitch, 167.
— Introduction à l'histoire du droit slave, 186.
— La garantie des droits de la propriété foncière soumise au service dans le régime féodal et monarchique de l'État moscovite, 167.
Tarlé (E.). Le blocus continental et le royaume d'Italie ; la situation économique de l'Italie sous Napoléon Ier, d'après des documents inédits, 158.
Ter Braak (Menno). Kaiser Otto III. Ideal und Praxis im frühen Mittelalter, 341.
The Pipe roll of 31 Henry I, Michaelmas 1130, 210.
Thomas (Antoine). Voir *Royer (Louis).*
Thompson (J. P.). Leaders of the French Revolution, 129.
— *(James Westfall).* Feudal Germany, 348.
Tille (Armin). Wie arbeitet man Ortsgeschichte? 364.
Timerding (Heinrich). Die christliche Frühzeit Deutschland in den Berichten über die Bekehrer, 337.
Tol. Les Scythes et les Huns, 163.
Troux (A.). L'École centrale du Doubs à Besançon, an IV-an IX, 139.
Tsing Tung Chun. De la production et du commerce de la soie en Chine, 401.
Tyc (Théodore). L'immunité de l'abbaye de Wissembourg, 398.

Ullmann (Johannes Gotfried). Das Strafrecht der Städte der Mark Meissen, der Oberlausitz, des Pleissner, Oster-und Vogtlandes Wahrend des Mittelalters, 358.
U. R. S. S. (l') et le désarmement ; préface d'Armand Charpentier, 215.
Uzureau. Les chanoines d'Angers pendant la Révolution, 137.

Vandervelde (E.). Jaurès, 206.
Vasiliev (A.). Histoire de Yahya-ibn-Said d'Antioche, 180.
— History of the byzantine Empire, 180.
— Aperçu synthétique de la lutte de Byzance contre les Sarrazins sous la dynastie macédonienne, 180.

Digitized by Google

Vaet (A.). Un faux dauphin : Hervagault et le mystère du Temple, 126.
Vehse (Otto). Die amtliche Propaganda in der Staatkunst Kaiser Friedrichs II, 347.
Verhaeren (P.). La Belgique sous la domination française, 1792-1811. T. III : La guerre des paysans, 1798-1799, 147.
Vermale (F.). La Révolution en Savoie, 144.
— Figures du temps de la Révolution en Savoie, 144.
Vernadsky (George). A history of Russia, 390.
— Esquisse de l'histoire de la Russie, 162.
— *(F.).* Nomos Georgikos, 180.
— La charte constitutionnelle de l'Empire russe, 170.
Vetulani (Adam). Le grand chapitre de Strasbourg des origines à la fin du XIII[e] siècle. 398.
Viard (P.). Études sur la conscription napoléonienne ; la désignation des « conscrits prêts à marcher » de 1800 à 1813 dans le département du Nord, 154.
Vipper. Le mouvement cyclique de l'Histoire, 161.
— Le communisme et la civilisation dans l'antiquité, 177.
— Précis d'histoire de l'Empire romain, 177.
Volkonsky. Les décabristes d'après les légendes de famille, 172.
Völter (Daniel). Glozel und die Einwanderung von Semiten im heutigen franzosischen Department Allier, um 700 vor Chr., 203.

Wagner (Paul). Die Eppsteinschen Lehenverzeichnisse und Zins - register des XIII Jahrhunderts, 362.
Wendel (François). Le mariage à Strasbourg à l'époque de la Réforme, 1520-1692, 399.
Werner (Robert). Les ponts et chaussées d'Alsace au XVIII[e] siècle, 399.
White (H. O.). Thomas Purney, 403.
Woods (Margaret). Matthew Arnold, 403.
Wumkes (D[r] *D. A.*). Sibrandus Leo's Abtenlevens der Friesche Kloosters Mariengaard en Lidlum, 404.
Wuttke (Konrad) et *Randt (Erich).* Regesten zur schlesischen Geschichte 1338-1342, 364.

Young (Robert Fitzgibbon). Comenius and the Indians of New England, 402.

Zabouguine. Virgilio nel Rinascimento italiano de Dante a Torqueto Tasso, 179.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Pages

CUMONT (F.). Un rescrit impérial sur la violation de sépulture 241
PASQUET (D.). Les États-Unis de 1815 à 1860. Le peuplement du Nord-Ouest. 267
ROSTOVTZEFF (Michel). L'Empereur Tibère et le culte impérial. 1
SAYOUS (André-E.). Le commerce terrestre de Marseille au XIII^e siècle . . . 27
VIGNOLS (Léon). La campagne négrière de *la Perle* (1755-1757) et sa réussite extraordinaire 51

MÉLANGES

BROSS (Anna). Quelques rapports à Metternich sur Charles-Albert de Savoie (1828-1831) 103
BUSNELLI (Manlio D.). Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, prétendant à l'état pontifical de Ferrare. 79
GOIRAN (H.). La marine française au Cap de Bonne-Espérance pendant la guerre d'Amérique 86
SÉE (Henri). La vie politique et économique de Nantes pendant la monarchie de Juillet, d'après la correspondance inédite de P.-F. Dubois. 297
TERRACHER (A.). Une histoire de la langue française 322

BULLETIN HISTORIQUE

Histoire d'Allemagne. Moyen Age, par Marc BLOCH *(1^er article)* 331
Histoire de Russie. Travaux des savants russes émigrés, par A. KIZEVETTER. 160
Révolution et Empire, par G. LEFEBVRE 111

COMPTES-RENDUS CRITIQUES

ALFARIC (P.). Laromiguière et son école (**G. Lefebvre**) 195
ALLEN (J. W.). A history of political thought in the Sixteenth Century (**Henri Hauser**) 187
BABCOCK (William H.). Legendary Islands of the Atlantic (**Ch. de la Roncière**) 382
BAYET (Jean). Les origines de l'Hercule romain (**R. Lantier**). 185
BECKER (général G.). Épopée révolutionnaire et napoléonienne (**C. Richard**). 192
BOWEN (Marjorie). William, prince of Orange (**Émile Laloy**) 388
BRAUDEL (F.). Les Espagnols dans l'Afrique du Nord de 1492 à 1577 (**Henri Hauser**). 388

Digitized by Google

Pages

BRIAN-CHANINOV (N.). Histoire de Russie (**E. Duchesne**) 390
BROUGHTON (T. R. S.). The romanization of *Africa proconsularis* (**M. Durry**). 186
CELIER (Léonce). Les filles de la Charité (**E. Jordan**) 189
DERIES (Léon). Les congrégations religieuses au temps de Napoléon (**C. Richard**). 192
ENTHOVEN (H. E.). Van Tanger tot Agadir (**Émile Laloy**). 198
ESQUER (Gabriel). L'iconographie historique de l'Algérie (**Jean Alazard**) . . 394
GAUTIER (E.-F.). L'aménagement du Sahara (**Camille Vallaux**) 201
GILLIARD (Pierre) et SAVITCH (Constantin). La fausse Anastasie (**E. Duchesne**) 390
GROSDIDIER DE MATONS (Marcel). Metz (**Chr. Pfister**) 191
HUCHON (René). Histoire de la langue anglaise. T. II (**Ch. Bémont**) 384
ISSAKOVITCH (Dragomir). Le pouvoir central et le système électoral de la Russie soviétique (**E. Duchesne**). 390
JANSEN (Jonas). Björgötraktaten (**Émile Laloy**). 198
KILMANNSEGGE (comtesse DE). Mémoires sur Napoléon (**C. Richard**). . . . 192
KRAUS (F. F.). Die Münzen Odovacars und des Ostgotenreiches in Italien (**Adrien Blanchet**). 374
KURTZ (Gerdina Hendrike). Willem III en Amsterdam, 1683-1685 (**Émile Laloy**) 388
LEGRAND-GIRARDE (général). L'arrière aux armées sous Louis XIII (**Paul Courteault**) 187
LEMMENS (R.P.). Geschichte der Franziskanermissionen (**E. Jordan**). . . . 190
LENINE. Pages choisies. T. II (**E. Duchesne**). 390
MEINECKE (Friedrich). Weltbürgertum und nationalitatstaats (**Henri Sée**). . 196
MÉTRAUX (A.). La religion des Tupinamba et ses rapports avec celle des autres tribus Tupi-Guarini (**R. Lantier**) 184
OPPERMANN (O.), Die älteren Urkunden des Klosters Blandinium und die Anfänge der Stadt Gent (**Émile Laloy**). 375
ROTHLOF-KEILMANN (Harriet VON). Anastasie (**E. Duchesne**). 390
SAYOUS (André-E.). Le commerce des Européens à Tunis depuis le XII^e^ siècle jusqu'à la fin du XVI^e^ (**Georges Yver**) 379
SEMENOF (Marc). Ivan le Terrible (**E. Duchesne**). 390
VERNADSKY (George). A History of Russia (**Id.**) 390

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES : Histoire générale, 218 ; Antiquité, 203. — France, 204, 398 ; Allemagne, 400 ; Amérique latine, 208, 401 ; Belgique, 208 ; Chine, 401 ; Empire byzantin, 401 ; États-Unis, 209, 402 ; Grande-Bretagne, 209, 402 ; Irlande, 403 ; Italie, 215 ; Pays-Bas, 404 ; Russie, 215 ; Tchécoslovaquie, 216 ; Turquie, 216. — Folklore, 217 ; Histoire religieuse, 217.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

France. Académie des inscriptions et belles-lettres. Bulletin, 219. L'Anjou historique, 405. Annales d'histoire économique et sociale, 405. Annales de Bourgogne, 407. Année politique française et étrangère, 407. Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 407. Bibliothèque de l'École des chartes, 219. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 219. Bulletin de la Société

Digitized by Google

d'histoire moderne, 220, 409. Bulletin hispanique, 220. Carnet de la Sabretache, 220, 410. Le Correspondant, 220, 410. L'Esprit international. The international Mind, 221. La Grande Revue, 411. Hespéris, 411. Journal des Savants, 222. Mélanges d'archéologie et d'histoire. École française de Rome, 415. Mercure de France, 222, 419. La Révolution française, 222. Revue archéologique, 223. La Revue de Paris, 223, 421. Revue des Deux Mondes, 224 422. Revue des Études anciennes, 226. Revue des Études arméniennes, 226. Revue des Études historiques, 420. Revue des études napoléoniennes, 420. Revue de l'histoire des religions, 419. Revue d'histoire de l'Église de France, 424. Revue des Questions historiques, 424. Revue du Seizième siècle, 425. Romania, 428. Syria, 428.

Allemagne. Historisches Jahrbuch, 432.

Belgique. Analecta Bollandiana, 432. Revue belge de philologie et d'histoire, 433.

Danemark. Historisk Tidsskrift, 434.

États-Unis. The American historical Review, 434. Foreign affairs, 434. Speculum, 435.

Grande-Bretagne. Bulletin of the Institute of historical research, 436. Bulletin of the John Rylands library Manchester, 436. The economic history Review, 437. The english historical Review, 438. History, 438. Transactions of the R. historical Society, 438.

Italie. Africa italiana, 439. Archivio della R. Società romana di storia patria, 439. Archivio storico italiano, 440. Archivio veneto, 440. Atti e memorie delle R. Deputazione di storia patria per la provincie di Romagna, 441. Historia, Studi storici per l'antichità classica, 441. Rendiconti della R. Accademia nazionale dei Lincei, 442.

République argentine. Boletin del Instituto de investigaciones historicas, 442.

BIBLIOGRAPHIE DES COMPTES-RENDUS, 227, 444.

CHRONIQUE : France, 238, 454 ; Allemagne, 458 ; Belgique, 458 ; États-Unis, 459 ; Grande-Bretagne, 460 ; Irlande, 463 ; Italie, 463 ; Norvège, 238, 464 ; Roumanie, 464 ; Russie, 465 ; Suisse, 465 ; Turquie, 465.

NÉCROLOGIE : France : Max Bruchet, 239. — Allemagne : Karl Julius Beloch, 458. — Grande-Bretagne : Th. F. Tout, 460 ; A. Samuel Peake, 460 ; Sir J. W. Headlam-Morley, 460 ; Sir Edward Maunde Thompson, 460. — Italie : E. Rignano, 463. — Norvège : Al. Bugge, 239.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE, 466.

TABLE DES MATIÈRES, 474.

Le gérant : R. LISBONNE.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU. — 1930.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES LIVRES REÇUS AU BUREAU DE LA *REVUE*

Les volumes dont le format n'est pas indiqué sont in-8° ; le nom de Paris n'est pas ajouté pour ceux qui ont paru chez des libraires de cette ville.

Achard (A.). Une ancienne justice seigneuriale en Auvergne. Sugères et ses habitants. Clermont-Ferrand, Impr. générale, IV-294 p.

Anstey (Vera). The economic development of India. Londres, Longmans, 581 p., 1 carte ; prix : 25 s.

Babcock (William H.). Legendary islands of the Atlantic. A study in medieval geography. New-York, American geographical Society, 1922 ; 2e impression, 1925, 196 p., 25 illustr.

Bailly (Auguste). La vie de Sénèque. Piazza, 1930, in-12, 206 p.

— Les pensées de Sénèque. Ibid., 1930, in-12, 170 p.

Banéat (Paul). Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire, archéologie, monuments. Rennes, Larcher, 3vol., 1928-1929, gr. in-8°, 573, 534 et 601 p.

Barrès (Maurice). Mes cahiers ; t. I : 1896-1898. Plon, 1929, XIII-311 p.

Barthold (W.). Turkestan down to the Mongol invasion, 2e édit. ; trad. du russe par *H. A. R. Gibb*. Londres, Luzac, 1928, XVI-513 p., 1 carte.

Barton (Sir *Dunbar Plunket*). The amazing career of Bernadotte, 1763-1844. Londres, Murray, 1929, x-396 p., illustr. ; prix : 21 s.

Beaussart (Pierre). L'église bénédictine de la Charité-sur-Loire, fille aînée de Cluny. A la Charité-sur-Loire, Delayance, 1929, 301 p.

Bellessort (André). Victor Hugo. Essai sur son œuvre. Perrin, VII-372 p. ; prix : 25 fr.

Bologne (Maurice). L'insurrection prolétarienne de 1830 en Belgique. Bruxelles, l'Églantine, 71 p.

Braun (Georg). Der Einfluss des südfranzösischen Minnesangs und Ritterwesens auf die nordfranzösische Sprache bis zum 13 Jahrh. Erlangen, Junge et fils, 1929, 160 p. (t. XLIII, fasc. 1, des Romanische Forschungen).

Buchholz (Franz). Die Lehr- und Wanderjahre des Ermländischen Domkustos Eustachius von Knobelsdorf. Braunsberg, impr. Skowronski, 1925, 155 p.

Butterfield (H.). The peace tactics of Napoleon 1806-1808. Cambridge University Press, 1929, 395 p. ; prix : 16 s.

Calendar of the Close rolls. Henry V ; vol. I : 1423-1429. Londres, H. M's stationary Office, 1929, 527 p. ; prix : 1 £ 15 s.

Cantinelli (M.-R.) et *Dacier (Émile)*. Les trésors des bibliothèques de France. Van Oest, 1930, 90 p. ; prix : 90 fr.

Cardew (Sir *Alexander*). The white mutiny. A forgotten episode in the history of the Indian army. Londres, Constable, 264 p. ; prix : 12 s. 6 d.

Carteggio (il) Cavour-Nigra, 1858-1861 ; vol. IV : La liberazione del Mezzogiorno. Bologne, Zanichelli, 1929, 439 p. ; prix : 65 l.

Cartulario de San Vicente de Oviedo, 781-200 ; publ. par *D. Luciano Serrano*, abad de Silos. Madrid, Centro de estudios históricos, 1929, LXIII p.

Chagny (A.) et *Girard (F.)*. Marguerite d'Autriche-Bourgogne, fondatrice de l'église de Brou. Chambéry, Dardel, 135 p. et 5 portraits, 1929 ; prix : 15 fr.

Couturier (J.). Le « Book of common prayer » et l'Église anglicane. Éditions Spès, 1928, in-12, 227 p. ; prix 6 fr.

Crone (John S.). Concise dictionary of Irish biography. Dublin, The Talbot Press, 1928, VIII-270 p. ; prix : 10 s. 6 d.

Daeschler (R.). Bourdaloue. J. Gabalda, 1929, 320 p. ; prix : 20 fr. (Les moralistes chrétiens.)

Daszynski (S.) et *Radopolski (Ian)*. Impérialisme contre communisme. Le complot économique, politique et militaire contre l'Union soviétique. Bureau d'éditions, 1929, 288 p. ; prix : 12 fr.

Der Dom zu Meissen. Festschrift des Hochstifts Meissen 1929. Dresde, Wilhelm u. Bertha von Bänsch Stiftung, 137 p.

Doré (Robert). L'art en Provence, dans le Comtat-Venaissin et dans le comté de Nice. Paris-Bruxelles, Van Oest, in-4°, 1930, 322 p., 192 pl.

Ebersolt (Jean). Orient et Occident. Recherches sur les influences byzantines et orientales en France pendant les croisades.

Digitized by Google

Paris et Bruxelles, Van Oest, 1929, in-4°, 109 p. et 16 pl. ; prix : 100 fr.

Engels (Fr.). La guerre des Paysans en Allemagne. Éditions sociales internationales, 1929, 189 p. (Bibliothèque Marxiste, n° 10.)

Evans (Joan). La civilisation en France au Moyen Age. Payot, 1930, 318 p., 99 gravures.

Féral (A.). Un peu d'histoire maritime française. Société d'éditions géographiques, 1929, 142 p.

Fierens-Gevaert et *Fierens (Paul)*. Histoire de la peinture flamande, des origines à la fin du XV^e^ siècle ; t. III : La maturité de l'art flamand. Paris et Bruxelles, Van Oest, 1929, in-4°, 130 p. et 80 pl. ; prix : 180 fr.

Finsterwalder (Paul Willem). Die canones Theodori Cantuariensis und ihre Ueberlieferungsformen. Weimar, Böhlau, 1929, XX-334 p. ; prix : 24 m.

Funck-Brentano. La grande légende de la mer. L'île de la Tortue. La Renaissance du livre [1929], 252 p. ; prix : 15 fr.

Gabain (Kurt Ed. von). Das Erbrecht in Sowjetrussland. Seine Entwicklung und heutige Geltung. Berne et Leipzig, Paul Haupt, 1929, 78 p.

Gain (André). Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle ; 4^e^ série : L-O. Metz, les Arts graphiques, 1929, 238 p.

Garstang (John). The Hittite empire. Being a survey of the history, geography and monuments of Hittite Asia minor and Syria. Londres, Constable, 1929, 364 p., 45 illustr., 12 cartes ; prix : 25 s.

Girou (Jean). Carcassonne, sa cité, sa couronne. Grenoble, Arthaud, 1929, 130 p.

Gouhier (Henri). Malebranche. J. Gabalda, 1929, 308 p. ; prix : 20 fr.

Gourvil (Francis). En Bretagne. De Saint-Brieuc à Brest et de Quimper à Vannes. Grenoble, Arthaud, 1929, 221 p.

Great (the) Roll of the Pipe. Richard I, Michaelmas 1195 ; publ. par *Doris M. Stenton*. Londres, J. W. Ruddock, 1929, XXX-392 p.

Guicciardini (Francesco). Storia d'Italia ; publ. par *Costantino Panigada*. Bari, Laterza, 5 vol., 405, 344, 413, 365 et 429 p. ; prix de l'ouvrage complet : 150 l.

Hanotaux (Gabriel). Histoire de la nation française ; t. V : Histoire politique ; 3^e^ vol. de 1804 à 1926. Plon, 1929, 679 p., illustr. ; prix : 85 fr.

Historische Studien A. F. Pribram zum 70 Geburtstag dargestellt. Vienne, Steyermühl, 270 p.

Hügli (D^r^ *Hilde*). Der deutsche Bauer im Mittelalter. Berne, Paul Haupt, 1929, 176 p. (Sprache und Dichtung, n° 42).

Huvelin (Paul). Études d'histoire du droit commercial romain : histoire externe, droit maritime ; publ. par *Henri Lévy-Bruhl*. Recueil Sirey, 1929, VI-298 p. ; prix : 40 fr.

Jacquin (le R. P. *A.-M.*). Histoire de l'Église ; t. I : L'antiquité chrétienne. Desclée, 1929, 720 p. ; prix : 50 fr.

Klutchevski (V.). Pierre le Grand et son œuvre. Payot, 262 p. ; prix : 30 fr.

Kraus (F. F.). Die Münzen Odovacars und des Ostgotenreiches in Italien. Halle a. d. Saale, Riechmam, 1928, gr. in-8°, XV-227 p., 16 planches ; prix : 38 mk.

Lanctot (Gustave). L'administration de la Nouvelle-France. L'administration générale. Champion, 1929, 165 p.

Langer (William Leonard). The franco-russian alliance 1890-1894. Cambridge, Harvard University Press, 1929, 455 p. ; prix : 20 s.

Le Menestrel (lieutenant-colonel). Dreux pendant la Révolution. Pages d'histoire locale. Dreux, chez l'auteur, 26, rue d'Orléans, 1929, XII-407 p., illustr.

Lepin. Le Christ Jésus. Bloud et Gay, 1929, 412 p.

Lippert (Woldemar). Meissnisch-Sächsische Forschungen. Dresde, Buchdruckerei der Wilhelm-und Berta von Bänsch Stiftung, 1929, 254 p.

Loukomski (G. K.). La ville sainte de Russie, Kiev. La mère des villes russes ; son histoire, ses monastères, ses œuvres d'art. Édit. J. Danguin, 1929, gr. in-4°, XV-119 p., 64 pl., 15 aquarelles.

Lucas-Dubreton (J.). Les quatre sergents de La Rochelle. Firmin-Didot, 1929, 150 p., illustr. ; prix : 25 fr.

Lucien-Graux. Le maréchal de Beurnonville. H. Champion, 1929, XVI-430 p., 10 facsimilés, 2 cartes ; prix : 60 fr.

Markham (Violet R.). Romanesque France. Studies in the archaeological history of the 12th Century. Londres, John Murray, 521 p. ; prix : 18 s.

Martineau (Alfred). Les dernières années de Dupleix. Ses dettes, son procès avec la Compagnie des Indes. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1929 ; prix : 21 fr.

Maumené (lieutenant-colonel *Ch.*) et *Harcourt* (comte *Louis d'*). Iconographie des rois de France ; 1^re^ partie : De Louis IX à

Digitized by Google

Louis XIII (Archives de l'Art français ; publ. par la Société de l'histoire de l'Art français, t. X). Armand Colin, 1929, VII-302 p., 40 pl. hors texte en phototypie.

Mélia (Jean). Visages royaux ; Orient. Fasquelle, 1930, 206 p. ; prix : 12 fr.

Michel (André). Histoire de l'art ; t. VIII : L'art en Europe et en Amérique au XIXe siècle et au début du XXe, 3e partie. Armand Colin, 1929, p. 923-1236. — Index et table générale. Ibid., XII-229 p.

Milescu (Nicolas). Œuvres inédites ; publ. par *N. Iorga.* Bucarest, impr. « Cultura nationala », 1929 (Académie roumaine ; études et recherches, n° 3), 126 p. ; prix : 100 lei.

Nash (E. Gee). The Hansa ; its history and romance. Londres, John Lane, 279 p., 80 illustr., 1 carte ; prix : 18 s.

Nemours (colonel). Histoire de la captivité et de la mort de Toussaint-Louverture. Notre pèlerinage au fort de Joux. Berger-Levrault, 1929, VI-320 p. ; prix : 15 fr.

Noberasco (Filipo). La Rivoluzione democratica e l'impero napoleonico a Savona secondo una cronaca contemporanea. Savona, tipogr. Savonese, 1929, 237 p. ; prix : 12 l.

Nolhac (Pierre de). Autour de la reine. Édit. Jules Tallandier, 281 p., 17 illustr. ; prix : 25 fr.

Ogburn (William) et *Jaffé (William).* The economic development of post-war France. A survey of production. New-York, Columbia University Press, 1929, XII-613 p. ; prix : 6 doll.

Ohnsorge (Werner). Päpstliche und gegenpäpstliche Legaten in Deutschland und Skandinavien 1159-1181. Berlin, Ebering, 1929 (Historische Studien, n° 1881), 115 p. ; prix : 4 m. 50.

Pariset (Georges). Études d'histoire révolutionnaire contemporaine. Société d'éditions « Les Belles-Lettres », 1929, 328 p. (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 76).

Pasolini (Guido). Carteggio fra Marco Minghetti e Giuseppe Pasolini ; vol. III : 186?-1863. Turin, Bocca, 1929, 448 p. ; prix : 35 l.

Plassmann (J. O.). Das Leben Kaiser Ottos des Grossen. Iena, Diederichs, 1928, 80 p.

Praviel (Armand). Le Languedoc rouge : Toulouse, Albi, Rodez. Grenoble, Arthaud, 1929, 193 p.

Quennell (Marjorie et *C. H. B.).* Every things in Homeric Greece. Londres, Batsford, 1929, VIII-140 p. ; prix : 7 s. 6 d.

Rauda (Fritz). Meissen. Die tausendjährige Sächsische Elbstadt. Augsbourg, Benno Filser, 1929, 90 p., 73 illustr.

Reimpell (Almuth). Die Lübecker Personenamen bis zur Mitte des 14 Jahrh. Lubeck, Franz Westphal [s. d.], 148 p.

Ribaud (Michel). Voyages du jeune Stanislas au Japon, ou Essais sur la civilisation japonaise, I. Chez l'auteur, Paris, 38, rue de Campo-Formio, 297 p. ; prix : 30 fr.

Richelieu (cardinal *de*). Mémoires ; t. IX : 1629 ; publ. par *Robert Lavollée.* Champion, 1929, 393 p.

Rigné (Raymond de). La vraye histoire de Jehanne la Pucelle. La Renaissance universelle, 424 p. ; prix : 20 fr.

Rivaud (Albert). Les grands courants de la pensée antique. Armand Colin, in-32, 218 p. ; prix : 9 fr.

Rolland (Romain). La vie de Vivekananda et l'évangile universel, 2 vol. Stock, 1930, 188 et 232 p. ; prix : 24 fr.

Saintoyant (J.). La colonisation française sous l'Ancien régime, du XVe siècle à 1789. La Renaissance du livre, 1929, 2 vol., 419 p., 9 cartes et 486 p. ; prix : 35 fr.

Saumade (G.). Armée des Pyrénées-Orientales, 1794, an II. Le camp d'instruction de Launac « sous Montpellier » et l'état de l'armée. Montpellier, impr. l'Abeille, 1929, XXI-351 p.

Schaafhausen (Friedrich Wilhelm). Das Leben Heinrichs des Löwen. Jena, Diederichs, 1926, 81 p.

Schmauch (Hans). Monumenta historiae Warmiensis ; Ie Abth. : Codex diplomaticus Warmiensis, oder Regesten und Urkunden zur Geschichte Ermlands. Braunsberg, Herder, Bd. IV, p. 257-624.

Sée (Henri). Évolution et révolution. Flammarion, in-12, 260 p. ; prix : 12 fr.

Sérieyx (W.). Drouot et Napoléon. Vie héroïque et sublime du général Drouot. Édit. Jules Tallandier, 1929, XVI-278 p.

Seu Ring-Hai. Autour d'une vie coréenne. Éditions Agence Korea [1929], in-12, 129 p. ; prix : 15 fr.

Siebens (Arthur-Robert). L'origine du code deutéronomique ; examen historique et littéraire à la lumière de la critique contemporaine. Ernest Leroux, 1929, VI-256 p.

Silvagni (Umberto). Il cardinal Mazzarino, con ricerche nuove e documenti inediti. Turin, Bocca, 1928, XXVIII-591 p. ; prix : 42 l.

S. N. D. Sir William Howard, viscount Stafford, 1612-1680. Londres, Sand et Cie, 1929, XI-252 p. ; prix : 8 s. 6 d.

Spaletti (comte *Jean-Baptiste*). Souvenirs d'enfance d'une fille de Joachim Murat : la princesse Louise Murat, comtesse Ras-

Digitized by Google

poni, 1805-1815 ; publ. par son arrière-petit-fils. Perrin, 1929, x-355 p, 2 tableaux généalogiques ; prix : 25 fr.

Spiess (Werner). Braunschweig als Hansestadt. Brême, Friesen (Hansische Volkshefte, n° 15), 48 p. ; prix : 15 mk.

U. R. S. S. (l') et la paix ; recueil de documents, propositions de paix et de désarmement du gouvernement des Soviets aux gouvernements d'Europe, d'Amérique (etc.) ; publ. par les Amis de l'Union soviétique. Bureau d'éditions, 1929, 350 p. ; prix : 20 fr.

Vioux (Marcelle). Au Sahara. Autour du grand Erg. Fasquelle. 183 p., illustr.

Vossler (Karl). Mediaeval culture. An introduction to Dante and his times, translated by *William Cranston Lawton*. Londres, Constable, 1929, 2 vol., 354 et 454 p. ; prix : 31 s. 6 d.

Wallen (Helen). Mediaeval latin lyrics. Londres, Constable, 1929, 352 p. ; prix : 21 s.

Wienefeld (Robert H.). Franco-german relations, 1878-1885. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1929, 200 p.

Winterfeld (Luise von). Hildebrand Beckinchusen, ein Hansischer Kaufmann vor 500 Jahren. Brême, Friesen (Hansische Volkshefte, n° 18), 82 p. ; prix : 18 m.

Zander (Herbert). Das rote Buch der Stadt Görlitz, 1305-1416. Leipzig, Th. Weicher, 1929, 76 p. ; prix : 4 m.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR. — 1930.

Digitized by Google

LISTE DES LIVRES REÇUS AU BUREAU DE LA *REVUE*

Les volumes dont le format n'est pas indiqué sont in-8° ; le nom de Paris n'est pas ajouté pour ceux qui ont paru chez des libraires de cette ville.

Acuerdos del extinguido cabildo de Buenos-Aires, 4e série, t. VI, livres LXIX-LXXIV, années 1814-1815. Buenos-Aires, G. Kraft, 1929, 781 p.

Agard (Walter R.). The greek tradition in sculpture. Baltimore, the Johns Hopkins Press, et Londres, H. Milford, 1930, 59 p., 32 photos.

Allemagne (Henry-René d'). Les Saints-Simoniens, 1827-1837. Gründ, 1930, grand in-4°, 453 p., 15 illustr., 55 pl.

Angus (S.). The religious quests of the grace-roman world. A study in the historical Background of early christianity, xx-444 p. ; prix : 15 s.

Anniversary Essays in medieval history by students of Charles Homer Haskins. Boston et New-York, Houghton, Miffling and Co, ix-417 p.

Bailly (Auguste). Néron. L'agonie d'un monde. A. Fayard, 1930, 250 p., 16e édit. ; prix : 12 fr.

Barazi (Mouhssine). Islamisme et socialisme. Geuthner, 1929, 99 p. ; prix : 25 fr.

Bayet (Albert). Histoire de la morale en France ; I : La morale des Gaulois. Félix Alcan, 295 p. ; prix : 35 fr.

Becker (Willy). Fürst Bülow und England 1897-1909. Greifswald, L. Bamberg, 1929 410 p.

Bédarida (Henri). Parme dans la politique française au xviiie siècle. Félix Alcan, 1929, viii-259 p. ; prix : 25 fr.

Begouen (comte *H.*). Charles-Ambroise de Caffarelli, chanoine, préfet et chanoine, 1758-1826. Toulouse, impr. J. Bonnet, 1929 (extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 12e série, t. VII).

— La Compagnie du Saint-Sacrement dans le diocèse de Pamiers. Foix, impr. Pomiès, 1929.

Bergadani (R.). Carlo Emanuele I. Turin, Paravia, 1926, in-12, 137 p. ; prix : 10 lires.

Bezard (Yvonne). La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560. Firmin-Didot, 1929, 382 p., 1 carte.

Biegeleben (Rüdiger Freiherr von). Ludwig Freiherr von Biegeleben. Lebensbild von seinen Sohne. Vienne, Amalthea Verlag, 1930, 393 p. ; prix : 11 m.

Bolsée (Jacques). La grande enquête de 1389 en Brabant. Bruxelles, Lamertin, 1929, xl-672 p.

Bombe (Walter). Urkunden zur Geschichte der Peruginer Malerei im 16 Jahrhundert. Leipzig, Klinkhardt et Biermann, in-4°, 133 p. ; prix : 26 m.

Bouchard (Marcel). De l'humanisme à l'encyclopédie. L'esprit public en Bourgogne sous l'ancien régime. Hachette, 1930, 978 p.

Bourgin (Hubert). Quand tout le monde est roi. La crise de la démocratie. Édit. Bossard, 1929, 224 p. ; prix : 12 fr.

Bouy (Ernest). Le problème de la main-d'œuvre et de la législation du travail au Maroc, t. I. Recueil Sirey, 1930, 282 p.

Boxer (C. R.). The Journal of Marteen Harpertszoon Tromp anno 1639. Cambridge, at the University Press, 1930, xviii-237 p., 8 illustr. et 3 cartes ; prix : 21 s.

Boyer (G.). Contribution à l'histoire juridique de la première dynastie babylonienne. Geuthner, 1928, in-4°, vi-82 p., XXII pl. ; prix : 75 fr.

Bracton. De legibus et consuetudinibus Angliae ; publ. par *George E. Woodbin*. New-Haven, Yale University Press ; Londres, Humphrey Milford, 1922, xi-449 p.

Brandi (Karl). Gegenreformation und Religionskriege. Leipzig, Quelle u. Meyer (tome II, 2, de Deutsche Geschichte, publ. par *Erich Marcks*), 328 p. ; prix : 16 m.

Brögger (A. W.). Ancient emigrants. A history of the Norse settlements of Scotland. Oxford, at the Clarendon Press, xi-208 p. ; prix : 15 s.

Brüning (Kurt). Niedersachsen im Rahme der Neugliederung des Reiches. Hanovre, Gesellschaft zur Studium Niedersachsens, vol. I, 1929.

Brunet (Pierre). Maupertuis ; I : Étude biographique ; II : L'œuvre et sa place dans

Digitized by Google

la pensée scientifique et philosophique du XVIIIe siècle. Albert Blanchard, 199-III et 487-VI p.; prix : 75 fr.

Brunner (Anton). Die Vorarlberger Landstände von ihren Anfängen bis zum Beginn des 18 Jahrh. Innsbruck, Wagner, 1929, XV-159 p.

Burgess (W. Randolph). Les banques de Réserve fédérale et le marché monétaire de New-York; trad. par *Pierre Coste.* Marcel Giard, 1930, 372 p.; prix : 50 fr.

Bury (J. B.). Selected essays; edited by *Harold Temperley.* Cambridge University Press, XXXII-249 p.; prix : 12 s. 6 d.

Cady (John F.). Foreign intervention in the Rio de la Plata, 1838-1850. A study of the french, british and american policy in relation to the dictator Juan Manuel Rosas. Philadelphie, Univ. of Pennsylvania Press. Londres, H. Milford, 1929, XV-296 p.; prix : 17 s.

Calendar of State papers and manuscripts relating to english affairs. Venice, vol. XXIX, 1653-1654; publ. par *Allen B. Hinds.* Londres, H. M's stationary office, 1929, XLIX-393 p.; prix : 1 £ 10 s.

Cambo (F.). Les dictatures. Alcan, 1930, in-12, 210 p.; prix : 15 fr.

Carton (Dr *Louis*). Sanctuaire punique découvert à Carthage. Geuthner, 1929, in-4°, 55 p., VI pl.; prix : 40 fr.

Cavour-Nigra. Il carteggio dal 1858 al 1861; vol. III : La cessione di Nizza e Savoia et le annessioni dell'Italia centrale. Bologna, Zanichelli, 1928, 363 p.; prix : 45 l.

Césalpin. Questions péripatéticiennes; trad. par *Maurice Dorolle.* Félix Alcan, 1929, 240 p.

Chaillan (Mgr *M.*). La vieille église de Saint-Victor de Marseille et le pape Urbain V. Documents des Archives vaticanes. Marcel Tacussel, 1929, 105 p. et 25 pl.

Champly (Louis-Henri). Histoire de l'abbaye de Cluny, 3e édit. Librairie centrale des sciences, 1930, in-16, 367 p. et 75 dessins à la plume par *René Champly;* prix : 30 fr.

Chapman (dom *John*). Saint Benedict and the sixth century. Londres, Sheed et Ward, 1929, VI-239 p.; prix : 10 s. 6 d.

Chinard (Gilbert) The letters of Lafayette and Jefferson. Baltimore, The Johns Hopkins Press, et Paris, « Les Belles-Lettres », 1929, XIV-443 p.; prix : 38 s.

Ciaceri (Emanuele). Cicerone e i suoi tempi; vol. II : Dal consulato alla morte (a. 63-43 a. C.). Milan, Società editrice Dante Alighieri, 1930, 420 p.; prix : 45 l.

Crozet (R.). Le château de Valençay. Laurens, 1930, in-12, 96 p.; prix : 7 fr. 50.

Cognasso (F.). Il conte Verde, 1334-1383. Turin, Paravia, 1929, in-12, 332 p.; prix : 20 l.

— Umberto Biancamano. Ibid., 1929, in-12, 198 p.; prix : 15 l.

Coulton (G. G.). Life in the middle ages; vol. IV : Monks, friars and nuns. Cambridge University Press, XIV-395 p.; prix : 10 s. 6 d.

Cumont (Franz). Les religions orientales dans le Paganisme romain. Conférences faites au Collège de France en 1905; 4e édit. publiée sous les auspices du Musée Guimet. Geuthner, 1929, in-4°, XVI-339 p.; prix : 80 fr.

Cuq (Édouard). Études sur le droit babylonien. Les lois assyriennes et les lois hittites. Geuthner, 1929, VII-522 p.; prix : 150 fr.

Curtius (Ernest-Robert). L'idée de civilisation dans la conscience française; trad. par *H. Jourdan.* Public. de la Dotation Carnegie (Bulletin n° 1, 1929), 64 p.; prix : 3 fr. 50.

Dalman (Gustave). Les itinéraires de Jésus, topographie des évangiles; trad. fr. par Jacques Marty. Payot, 1930, 521 p., 46 figures et plans; prix : 50 fr.

David (Martin). Studien zur heredis institutio ex re certa im klassischen römischen und Justinianischen Recht. Leipzig, Ch. Weicher, 1930, VI-71 p.;

Dawkins (R. M.). The sanctuary of Artemis Orthia at Sparta. Londres, Macmillan, 1929; prix : 8 s. 6 d.

D'Cruz (F. A.). St Thomas, the apostle in India, 2e édit. Madras, impr. Hoe and Co, 1929, in-12, XIX-182 p.

Dennery (Étienne). Foules d'Asie : surpopulation japonaise, expansion chinoise, émigration indienne. Armand Colin, 247 p.; prix : 15 fr.

Diès (Auguste). Platon. Flammarion, 1930, in-12, 221 p.; prix : 12 fr.

D'Hoop (Alfred). Inventaires sommaires des Archives ecclésiastiques du Brabant; t. IV : Couvents et prieurés, béguinages, commanderies. 1929, in-4°, 419 p.

Doughty (Arthur G.). Rapport sur les archives publiques pour l'année 1929 (Dominion du Canada). Ottawa, impr. Acland, 1930, 170 p.; prix : 50 cents.

Drouot (H.) et *Calmette (J.).* Histoire de Bourgogne. Boivin, 1930, VII-399 p.; prix : 18 fr.

Dupire (Noël). Bibliographie des travaux de Ernest Langlois. E. Droz, 1929, 68 p.

Digitized by Google

Duprat (Jeanne). Proudhon sociologue et moraliste. Félix Alcan, 1929, XII-328 p.; prix : 30 fr.

Dykes (D. Oswald). Source book of constitutional history from 1660. Londres, Longmans, 1930, X-505 p.; prix : 21 s.

Egidi (P.). Emanuele Filiberto; vol. I : 1528-1559; vol. II : 1559-1580. Turin, Paravia, 2 vol. in-12, 178 et 297 p.; prix : 32 l.

Enthoven (H. E.), De Val van Delcassé. Utrecht, Kemink et fils, 26 p.

Evelpidi (C.). Les États balkaniques. Étude comparée, politique, sociale, économique et financière. Rousseau, 1930, 328 p.; prix : 40 fr.

Ferrara (Orestes). Maquiavelo. La Havane Imprenta « El siglo XX », 1928, XXVIII-360 p.

Finder (Ernst). Hamburgisches Bürgertum in der Vergangenheit. Hambourg, Friederichsen et De Gruyter, 1930, 455 p., 11 photos, 24 pl.; prix : 13 m.

Flavius Josèphe. Œuvres complètes; t. V : Guerre des Juifs, livres I-III; trad. par *R. Harmand,* 1912, 315 p.; prix : 7 fr. 50.

Fogolari (Gino). Il palazzo ducale di Venezia. Milan, Trèves, XLIII p. et 125 illustr.; prix : 8 l.

Foulet (Albert). Le couronnement de Renard. Poème du XIIIe siècle. Les Presses universitaires de France (Elliott Monographs, n° 24), LXXVIII-124 p. [s. d.].

Fox (Sir *John C.*). The Lady Ivie's trial in the county of Essex before Lord chief justice Jeffreys in 1684. Oxford, at the Clarendon Press, 1929, VIII-174 p.; prix : 12 s. 6 d.

Franzel (Emil). König Heinrich VII von Hohenstaufen Studien zur Geschichte des « Staates » in Deutschland. Verlag Franz Kraus in Reichenberg, 1929, 202 p.

Frazer (Sir *James George).* Myths of the origin of fire. Londres, Macmillan, 1930, VII-238 p.; prix : 12 s. 6 d.

Fugier (André). La junte supérieure des Asturies et l'invasion française, 1810-1811. Félix Alcan, 1930, XVII-208 p., 1 carte; prix : 60 fr.

— Napoléon et l'Espagne, 1799-1808. Ibid., 2 vol., XLIV-406 et 494 p.; prix des deux : 65 fr.

Fustel de Coulanges. Leçons à l'Impératrice sur les origines de la civilisation française. Hachette, 1930, IX-242 p.

Gabory (Émile). L'Angleterre et la Vendée, d'après des documents inédits; I : Granville, Quiberon, l'île d'Yeu. Perrin, 316 p.; prix : 20 fr.

Gardiner (Stephen). Obedience in Church and State. Three political tracts publ. by *Pierre Janelle.* Cambridge University Press, 1930, LXX-221 p.; prix : 15 s.

Garnier (chanoine *Adrien*). Les ordonnances du 16 juin 1828, d'après des documents inédits tirés des Archives du Vatican et des Archives nationales. J. de Gigord, 1929, in-12, XVII-250 p.

Gasser (Adolf). Entstehung und Ausbildung der Landeshoheit im Gebiete der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Aarau et Leipzig, Sauerländer, 1930, XIX-437 p.

Gaxotte (Pierre). La Révolution française. Édit. Jules Tallandier (Bibliothèque « Historia »), 2 vol., 240 et 250 p.; prix : 25 fr. chaque.

Gay (George I.). Public relations of the commission for relief in Belgium Documents, vol. I. Stanford University Press, California, 2 vol., XVI-606 p. et XI-539 p.; prix : 10 doll.

Geis (Robert). Der Sturz des Reichskanzlers Caprisi. Berlin, Ebering (Historische Studien, n° 192).

Génestal (R.). Index des termes juridiques et économiques contenus dans le Recueil des jugements de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle, 1207-1270, de L. Delisle. Librairie du Recueil Sirey, 1929, 46 p.

Gill (W. Walter). A Manx scrapbook. Londres, Arrowsmith, 1930, 532 p.; prix : 15 sh.

Glover (T. R.). The influence of Christ in the ancient world. Cambridge University Press, 122 p.; prix : 5 s.

Grant (I. F.). The social and economic development of Scotland. Edimbourg, Oliver et Boyd, 1930, IX-594 p.; prix : 21 s.

Grave (Jean). Le mouvement libertaire sous la Troisième République. Paris, les Œuvres représentatives, XIII-303 p.; prix : 12 fr.

Hackett (Francis). The story of the Irish nation. Dublin, The Talbot Press, 1924.

Haider (Carmen). Capital and labor under Fascism. New-York, Columbia University Press, 1930, 296 p.

Halévy (Élie). The world crisis of 1914-1918. Oxford, at the Clarendon Press, 58 p.; prix : 5 s.

Hanotaux (G.) et *Martineau (A.).* Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde; t. I : Introduction générale, par *G. Hanotaux;* L'Amé-

Digitized by Google

rique, par *Ch. de La Roncière, Joannès Tramond, Émile Lauvrière*. Paris, Société de l'Histoire nationale, Plon, 1929, in-4°, 630 p. ; prix : 150 fr.

Harris (S. E.). The Assignats. Cambridge Harvard University Press, 1930, XIX-293 p. ; prix : 3 doll. (Harvard economic studies, vol. XXXIII).

Hauttmann (Max). Die Kunst des frühen Mittelalters, t. I. Berlin, Im Propyläen-Verlag, 1929, 757 p.

Helmer (Leo) et *Kaindlstorfer (Hans)*. Neue Beiträge zur Methodik des erdkundlichen Unterrichtes, 330 p. ; prix : 13 m.

Hitti (Philip K.). The origins of the Druze people and religion, with extracts from their sacred writings. New York, Columbia University Press, 1928, 80 p. et 1 carte ; prix : 2 doll.

Hitzfeld (Karl Leopold). Studien zu den religiösen und politischen Anschauungen Friedrichs III von Sizilien. Berlin, Emil Ebering (Historische Studien, H. 193), 125 p. ; prix : 5 m. 20.

Hoogewerff (G. J.). Benozzo Gozzoli. Félix Alcan (Art et esthétique), 102 p. ; prix : 15 fr.

Huard (G.). L'art royal. Essai sur l'histoire de la franc-maçonnerie. Marcel Giard, 1930, 278 p.

Hurn (P. D.) et *Root (W. L.)*. La vérité sur Wagner, établie d'après les documents Burrel ; traduction de *M. Rémon*. Stock, 1930, in-12, 249 p. ; prix : 12 fr.

Iswolsky (Hélène). La vie de Bakounine. N. R. F., 1930, 291 p. ; prix : 12 fr.

Jaeger (Dr *Fritz*). Afrika. Leipzig, Bibliographisches Institut, 1928, 446 p. ; prix : 20 m.

Jarman (Thomas Leckie). William Marshal, first earl of Pembroke, 1216-1219. Oxford, Blackwell, 1930, XII-98 p.

Jullian (Camille). Au seuil de notre histoire. Leçons faites au Collège de France ; I : 1905-1914. Boivin, 1930, 256 p. ; prix : 20 fr.

Jünger (Ernst). Orages d'acier. Payot, 1930, 272 p. ; prix : 20 fr.

Kaindl (Raimund Friedrich). Geschichte und Kulturleben Deutschösterreichs von den ältesten Zeiten bis 1526. Vienne et Leipzig, Braumüller, XII-402 p. ; prix : 13 m. 50.

Kende (Oskar). Handbuch für den Geschichtslehrer ; I : Geschichtsphilosophie und Geschichtsuntersich. Leipzig et Vienne, 1927, 299 p. ; prix : 12 mk. — Vol. III : Mittelalter bis zur Mitte des XIII Jahrh. Ibid., 1929, VIII-491 p. ; prix : 24 m.

Kilpin (Ralph). The romance of colonial Parliament 1652-1910. Londres, Longmans, 1930, XV-175 p., illustr.

Klewitz (Hans-Walter). Geschichte der Ministerialität im Elsass bis zum Ende des Interregnums. Frankfurt-a.-M., Selbstverlag des Elsass-Lothringens-Institut, 1929, 102 p.

Klutchevski (V.). Pierre le Grand et son œuvre. Payot, 262 p. ; prix : 30 fr.

Korrespondencya księcia Józefa Poniatowskiego z Francyą ; t. III : 1810-1811. Poznán, Józefa Filipowskiego, 1928, 349 p. — T. IV : 1812, 326 p., et t. V : 1813, 457 p.

Kenney (James F.). The sources for the early history of Ireland. An introduction and guide ; I : Ecclesiastical. New-York, 1929, XII-807 p., carte ; prix : 63 s.

Kraft (Wilhelm). Das Urbar der Reichsmarschälle von Pappenheim. Munich, Kommission für Bayerische Landesgeschichte, 1929, 184 p., 6 cartes et 1 fac-similé.

Kuhl (général *Hermann von*). Der Weltkrieg, 1914-1918. Dem deutschen Wolk dargestellt. Bd. II. Berlin, Wilhelm Kolk, 2 vol., 1929, VIII-581 et VI-580 p.

La Faye (Jacques de). La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien. Émile-Paul, 1930, 418 p. ; prix : 20 fr.

Laforêt (Claude). Un fils de Mme Tallien. Le docteur Cabarrus (collection Les Clochers de France). Peyronnet, 1930, in-12, 63 p. ; prix : 4 fr.

La Roncière Le Noury (amiral *de*). Correspondance intime avec sa femme et sa fille, 1855-1871 ; t. II : 28 août 1863-27 janvier 1871. Honoré Champion, 1929, 348 p. ; prix : 20 fr.

Laurat (Lucien). L'accumulation du capital, d'après Rosa Luxembourg. Marcel Rivière, 1930, XIII-197 p. ; prix : 25 fr.

Leblond (Marius-Ary). Anthologie coloniale. Peyronnet, 1929, in-12, 318 p.

Lefebvre (Georges), Guyot (Raymond), Sagnac (Philippe). La Révolution française (Peuples et civilisations. Histoire générale, t. XIII). Félix Alcan, 1930, 583 p. ; prix : 60 fr.

Levison (Wilhelm). Bischof Agilolf von Köln und seine Passio (Annalen historischen Vereins für den Niederrhein, n° 115, p. 76-97). Dusseldorf, L. Schwann, 1929.

Leite de Vasconcellos (J.). Opusculos ; t. I : Filologia ; t. II : Dialectologia ; t. III, IV, 1re partie. Coïmbra, Imprensa da Universidade, 1928, XXII-576 et XI p., 532 et 1310 p., 1929.

Lindsay (A. D.). The essentials of democra-

Digitized by Google

cy. Philadelphies University of Pennsylvania Press, 1919, in-32, 82 p. ; prix : 1 doll.

Lodge (Sir *Richard*). Studies in eighteenth century diplomacy, 1740-1748. Londres, Murray, 1930, XIII-421 p. ; prix : 12 s.

Loevinson (Ermanno). Gli Ufficiali Napoleonici Parmensi. Parme, tip. Parmense, 1930, 36 p.

Loiseau (Charles). Saint-Siège et fascisme. Les accords du Latran devant l'histoire et la politique. Éditions de l'*Année politique française et étrangère*. Gamber, 1930, 234 p. ; prix : 18 fr.

— (contre-amiral *G.*). François Ier fondateur du Canada et ses premiers lieutenants. Jules Meynial, 1930, 37 p.

Lucain. La guerre civile (la Pharsale), t. II ; publ. par *Bourgery* et *Max Ponchont*. Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1929, 225 p. doubles ; prix : 30 fr.

Ludwig (Emil). Lincoln. Berlin, Rowohlt, 587 p. ; prix : 12 m.

Mackinnon (James). Luther and the Reformation ; vol. IV : Vindication of the movement, 1530-1546. Longmans, 1930, XVIII-372 p. ; prix : 16 s.

Mallet (Sir *Charles*). Richard Cobden. Public. de la Dotation Carnegie. Bulletin n° 5, 1929, 46 p. ; prix : 3 fr.

Mantey (vice-amiral *von*). Histoire de la marine allemande. Payot, 1930, 317 p. ; prix : 25 fr.

Martène (dom). Histoire de la Congrégration de Saint-Maur ; publ. par dom *G. Charvin*. T. III : 1645-1651. A. Picard, 1929, 283 p.

Martin (dom *Claude*). Marie de l'Incarnation, ursuline de Tours, fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France. Écrits spirituels et historiques ; réédités par dom *Albert Jamet*, t. II. Paris, Desclée-De Brouwer, 1930, 312 p.

Mussé (Daniel), L'énigme de Jésus-Christ. Jean-Baptiste et Jean, le disciple aimé de l'apôtre. Éditions du Sphinx, 268 p. ; prix : 15 fr.

Maubourguet (J.). Sarlat et le Périgord méridional ; II, 1370-1453 : Histoire politique et religieuse. Édition : Le livre libre, 1930, 160 p.

Mirabaud (Robert). Rabaut-Saint-Étienne. Fischbacher, 264 p. ; prix : 12 fr.

Mittelalter (das) in Einzeldarstellungen. Leipzig et Vienne, Franz Deuticke, 1930. 259 p., 9 gravures et 16 planches ; prix : 18 m.

Monmarché (M.) et *Tillon (E.-L.)*. Toute la Belgique. Hachette, 1930, in-4°, 588 p.

Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum germanicarum ; nouv. série, t. VI : *Levoldi de Northof*. Chronica comitum di Marka ; publ. par *Fritz Zschack*. Berlin, Weidmann, 1929, XLVII-146 p. ; prix : 22 m.

— T. VII : Ottonis Morenae et continuatorum Historia Frederici I ; publ. par *Ferdinand Güterbock*. Ibid., 1930, XLV, 244 p. ; prix : 18 m.

Moreau (E. de). Saint Anschaire, missionnaire en Scandinavie au IXe siècle. Louvain, éditions du Museum Lessianum, 1930, 157 p. ; prix : 30 fr.

Mousset (Albert). L'Albanie devant l'Europe (1912-1919). Delagrave, 1930, in-12, 128 p.

Moutier-Rousset (E.). La légende de Jésus, Saint Paul ; essai de critique historique. Editious de l'idée libre, 1930, 141 p. ; prix : 8 fr.

Nicolas de Cusa. De la docte ignorance ; trad. par *L. Moulinier*. Félix Alcan, 1930, 229 p. ; prix : 20 fr.

Nolhac (Pierre de). Autour de la Reine. Édit. Tallandier, 1929, 280 p. ; prix : 25 fr.

Œsterreich-Ungarns letzter Krieg 1914-1918. t. I, 3 livr. Vienne, 1929, I-448 p. et cartes.

Oliver (Œ. S.). The endless adventure. Londres, Macmillan, 428 p. ; prix : 15 sh.

Page (a) of Irish history : story of University College, Dublin, 1883-1909. Compiled by Fathers of the Society of Jesus. Dublin et Cork, 1930, XI-640 p. ; prix : 21 s.

Papini (Giovanni). Sant'Agostino. Firenze, Vallecchi, 1930, 418 p. ; prix : 15 l.

Patrick (George Z.). Popular poetry in Soviet Russia. Berkeley, California, 1930, 289 p.

Pecock (Reginald). The Reule of Cryster religioun ; publ. par *William Cabell Greet*. Londres, Humphrey Milford (Early english text Society), 1927, XXXI-539 p. ; prix : 35 s.

Perels (Ernst). Bonizo. Liber de vita christiana. Berlin, Weidmann (Texte zur Geschichte des römischen und kanonischen Rechts im Mittelalter), 1930, LXXXXVII-402 p.

Perret (Jean-Louis). La Finlande. Les éditions Rieder, 1930, 148 p., 8 pl. ; prix : 18 fr.

Philippe (R. P. *Antony*). Au cœur de l'Afrique. Ouganda. Un demi-siècle d'apostolat au centre africain, 1875-1928. Dillen [1930] 190 p. ; prix : 20 fr.

Philipps (C. S.). The church in France. Londres, Mowbray, 1930, VIII-315 p. ; prix : 15 sh.

Picavet (C.-G.). La diplomatie française au

Digitized by Google

temps de Louis XIV, 1661-1715. Félix Alcan (Bibliothèque de la Revue historique), XII-339 p. ; prix : 30 fr.

Pocquet du Haut-Jussé (B.-A.). Le duc François II et l'alliance anglaise. Rennes, Impr. commerciale, 1930, 21 p.

— Les ducs de Bretagne et le Saint-Siège. Rennes, Oberthür, 67 p.

Préhistoire (la). Hachette, l'Encyclopédie par l'image, 64 p.

Prod'homme (J.-G.). Voltaire raconté par ceux qui l'on vu (de Paris à Genève). Stock, 1929, XV-286 p.

Quazza (R.). Margherita di Savoia, 1589-1655. Turin, Paravia, 1930, in-12-254 p. ; prix : 16 l.

Rai (Lajpat). L'Inde malheureuse ; texte français de Mme *Marcelle Girette*. Les éditions Rieder, 1930, 363 p. ; prix : 20 fr.

Rasteil (Maxime). A l'aube de l'Algérie française. Le calvaire des colons de 48. Figuière, 1930, in-12, 222 p. ; prix : 12 fr.

Regnault (Henri). Les ordonnances civiles du chancelier Daguesseau ; I : Les donations et l'ordonnance de 1731. Préface de *Henri Capitant*. Recueil Sirey, 1929, XIX-666 p.

Rigné (Raymond de). La vraye Istoire de Jehanne-la-Pucelle. Paris, à la Renaissance universelle, 387 p. ; prix : 30 fr.

Robertson (Rt Hon. *J. M.*). A history of free thought in the 19th Century. Londres, Watts, 1929, 2 vol. in-8°, 635 p. ; prix : 25 sh.

— *(William Spence)*. The life of Miranda. The University of North Carolina Press. Chapel Hill, 1929, 2 vol., XVIII-324 et X-306 p., 38 illustr. ; prix : 10 doll.

Rolland (Romain). La vie de Vivekananda et l'évangile universel. Essai sur la mystique et l'action dans l'Inde vivante. Stock, 1930, 2 vol. in-12, 188 et 252 p. ; prix les 2 vol. : 24 fr.

Roy (Hippolyte). La vie héroïque et romantique du Dr Charles Cuny, explorateur, 1811-1858. Cuny et Flaubert. Berger-Levrault, 1930, XVIII-265 p., 11 pl. et 1 carte ; prix : 25 fr.

Rüsch (Erwin). Die Revolution von Saint-Domingue. Hambourg, Friederichsen et De Gruyter, 1930, VII-209 p. et 1 carte.

Saint-René Taillandier (Mme *M.*). Le Grand Roi et sa Cour (« L'Ancienne France »). Hachette, 253 p.

Salvini (J.). La vie dans un manoir du Bas-Poitou pendant un siècle. La Rochejacquelein, 1566-1665. Poitiers, Société française d'imprimerie, 1929, 23 p. (extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1929).

Schermorhorn (E. W.). Malta of the Knights. Londres, Heinemann, 316 p. ; prix : 25 s.

Schmidt (George P.). The old time college President. New-York, Columbia University Press, 1930, 251 p. ; prix : 4 doll.

Schöffel (Paul). Das Urkundenwesen der Bischöfe von Bamberg im 13 Jahrhundert. Erlangen, Palm et Enke, 1929, 122 p. ; prix : 13 m.

Schnatt (Dr *Georg*). Die Gebietsentwicklung Niedersachsens. Hanovre, Gesellschaft zum Studium Niedersachsens, 1929, 47 p., 8 cartes.

Segré (Arturo). Vittorio Emanuele I. Turin, Paravia, 1928, in-12, 322 p. ; prix : 10 l.

Seligman (Edwin R. A.) et *Johnson (Alvin)*. Encyclopaedia of the social sciences ; vol. I : Aaronson-Allegiance. New-York, Macmillan, 1930, in-4°, 646 p.

Sénèque. Questions naturelles, t. I, livres 1-4 ; texte établi et traduit par *Paul Oltramare*. « Les Belles-Lettres », 1929, 2 vol., XXXVI-168 et 1 vol. en 2 tomes, XXXVI-353 p.

Shapiro (J. Salwyn). The Esquisse of Condorcet (Essays in intellectual history dedicated to James Harvey Robinson), p. 165-185).

Shaw (J. E.). Essays on the Vita Nuova. Les Presses universitaires de France (Elliott monographs, n° 25), 236 p. [s. d.].

Söderjhelm (Alma). Fersen et Marie-Antoinette ; correspondance et journal intime inédits du comte *Axel de Fersen*. Édit. Kra, 1930, 390 p.

Soffici (Ardengo). Medardo Rosso. Firenze, Vallecchi, 1930, 208 p. ; prix : 20 l.

Sol (E.). Église constitutionnelle et Église réfractaire. Édouard Champion, 1930, 647 p. ; prix : 30 fr.

Soler (Andrés Giménez). La edad media en la corona de Aragón. Barcelona, Editorial Labor, 1930, in-12, 400 p. et XXXII pl.

Sorel (Albert-Émile). Charlotte de Corday. Hachette, 1930 (Figures du passé), 247 p.

Stern (Selma). Jud Süss. Ein Beitrag zur Deutschen und zur Jüdischen Geschichte. Berlin, Akademie-Verlag, 1929, XV-346 p.

Sthamer (Eduard). Studien über die Sizilischen. Register Friedrichs II. Berlin, W. de Gruyter, 1930, 21 p. (extrait des *Sitzungsberichte de l'Académie des sciences de Prusse, Phil.-hist. Klasse*, 1930, II).

Stuart (Graham). La politique étrangère des États-Unis et l'Amérique latine. Public. de la Dotation Carnegie. Bulletin, nos 1-2. 1930, 162 p. ; prix : 4 fr.

Digitized by Google

Tannery (Paul). Pour l'histoire de la science hellène. De Thalès à Empédocle ; 2e édit. par *A. Dies.* Gauthier-Villars, 1930.

Telle (Margarete Dueball). Der supremat-streit zwischen des Erzdiözesen Canterbury and York, 1126. Berlin, Ebering, 1929, 209 p.

Texte zur Geschichte des römischen und kanonischen Rechts im Mittelalter. I Bd. *Bonizo,* Liber de vita christiana ; publ. par *Ernest Perels.* Berlin, Weidmann, 1930.

Thomson (Edith E. B.). The Parliament of Scotland 1690-1702. Oxford University Press, 1929, VIII-298 p. ; prix : 5 s.

Thom (Helen Hopkins). Johns Hopkins. A silhouette. Baltimore, the Johns Hopkins Press. Londres, H. Milford, 1929, XI-125 p. ; prix : 2 doll. 75 c.

Tremblot (Jean). Le prieuré et la seigneurie de Rantigny (Oise). Aug. Picard, 1928, 427 p. ; prix : 25 fr.

Trotsky (Léon). Ma vie ; essai autobiographique ; trad. par *Maurice Parijanine* ; t. I : 1879-1905. Les éditions Rieder, 1930, 271 p. ; prix : 16 fr. 50.

Turquan (Joseph). Madame Récamier. Édit. Jules Tallandier [s. d.], 294 p.

Vasiliev (A. A.). History of the Byzantine Empire, t. I et II ; trad. du russe par Mrs. *S. Ragozin.* Madison, Univ. of Wisconsin studies in the social sciences and history, 1928 et 1929, 457 et 502 p. ; prix : 3 doll. chaque.

Ventura (Luigi). La pedagogia del Cristianesimo. Le origini e la patristica. Milan, Soc. edit. « Dante Alighieri », 1924, 352 p. ; prix : 15 l.

Ventura (Luigi). L'educazione nel medio evo. La rinascenza carolingia. Ibid., 1929, 72-155 p.

Venturi (Adolfo). Storia dell'arte italiana ; vol. IX : La pittura del cinquecento. Parte IV. Milano, Hoepli, 1929, 1,331 p. ; prix : 160 l.

Vidal de La Blache et *Gallois (L.).* Géographie universelle ; t. VIII : Asie occidentale, par *Raoul Blanchard ;* Haute-Asie, par *Fernand Grenard* Armand Colin.

Volterra (Edoardo). Collatio legum mosaicarum et romanorum (Memorie della R. Accademia dei Lincei, 6e série, vol. III, fasc. 1). Rome, Bardi, 1930, in-4°, 123 p.

Vulliaud (Paul). Les Rose-Croix lyonnais au XVIIIe siècle. Nourry, 1929, 391 p. ; prix : 36 fr.

Waddell (L. A.). The British Edda reconstructed and literally translated. Londres, Chapman et Hall, 1930, LXXXII-331 p. ; prix : 21 s.

Wohlhaupter (Eugen). Hoch-und Niedergericht in der mittelalterlichen Gerichtsverfassung Bayerns. Heidelberg, Carl Winter (Deutschrechtliche Beiträge, t. XII, fasc. 2, p. 141-335), 1929 ; prix : 12 m. 50.

Wou-Saofong. Sun-Yat-Sen ; sa vie et sa doctrine. Les Presses universitaires de France, XXXIV-219 p.

Woodward (E. L.). Three studies in European conservatism. Londres, Constable, 1930, VII-350 p. ; prix : 15 s.

Young (Arthur). Voyages en France en 1787-1790. Paris, les Œuvres représentatives, 1930, XX-212 p.

Zévaès (Alexandre). La chute de Louis-Philippe, 24 février 1848. Hachette (Récits d'autrefois), 127 p.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU. — 1930.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils,per t.162-163

Revue historique (Paris, France)
Revue historique.

3 1951 001 371 401 J

Digitized by Google